

NNT : 2016SACLE015

**THESE DE DOCTORAT  
DE  
L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY  
PREPAREE A  
L'UNIVERSITE D'ÉVRY VAL D'ESSONNE**

ECOLE DOCTORALE N° 578  
Sciences de l'Homme et de la Société  
Laboratoire : IDHE.S-Évry UMR 8533 (CNRS)  
Spécialité de doctorat : Histoire

Par

**Mme Déborah COLIN**

Histoire de la municipalité d'Évry :  
étude de la vie politique et des mutations du pouvoir municipal de  
Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1787-2008).  
Tome 1.

**Thèse présentée et soutenue à Évry, le 22 juin 2016 :**

**Composition du Jury :**

**Mme CÉLÉRIER Sylvie**  
**M. LOUBET Jean-Louis**  
**M. BELOT Robert**  
**M. VADELORGE Loïc**  
**M. LONGUET Jacques**

Professeur de sociologie, Lille 1, Présidente du jury  
Professeur d'histoire, UEVE, Directeur de thèse  
Professeur d'histoire, Belfort, Rapporteur  
Professeur d'histoire, Paris-Est Marne la Vallée, Rapporteur  
Maire-adjoint d'Évry, Examineur

*À mon fils.*

# Remerciements

---

Avant toute chose, je souhaiterais remercier les nombreuses personnes qui m'ont aidée dans l'accomplissement de cette thèse.

Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement Jean-Louis Loubet pour avoir accepté de me diriger tout au long de mon travail. J'ai été enchantée de travailler avec lui car, au-delà de son appui historique, il a toujours su être disponible, à l'écoute de mes questions, et s'est toujours intéressé à l'avancée de mes travaux. Toutes les discussions que nous avons eues, ses conseils, mais aussi ses nombreuses relectures et corrections sont pour beaucoup dans le résultat final de cette étude. Enfin, sa capacité d'analyse et son enthousiasme m'ont montré que le monde de la recherche pouvait être un univers passionnant. Cette thèse lui doit beaucoup et pour tout cela merci.

Je souhaiterais ensuite remercier Robert Belot et Loïc Vadelorge qui m'ont fait l'honneur d'être les rapporteurs de mon travail. Je remercie également Sylvie Célérier pour avoir accepté de faire partie de mon jury. Je n'oublie pas Jacques Longuet qui m'avait, d'ailleurs, déjà suivie au cours de mon master. Il a toujours fait tout son possible pour m'aider et ses conseils et ses remarques m'ont accompagnée tout au long de mes recherches.

Je remercie ensuite Jacques Guyard, ancien maire d'Évry, ancien secrétaire d'État à l'Enseignement Technique et ancien député de la circonscription évryenne, et Bernard Beaudoin, conseiller municipal d'Évry de 1977 à 1995, pour m'avoir apportée de précieuses informations. Leurs témoignages ont été plus que précieux pour mon travail.

Je tiens également à remercier les archives départementales de l'Essonne du domaine de Chamarande, les archives de la Communauté d'Agglomération d'Évry-Centre-Essonne ainsi que les archives municipales d'Évry pour m'avoir ouvert leurs portes et permis d'effectuer mes recherches dans des conditions très agréables.

Ce travail n'aurait pu être mené à bien sans l'Université d'Évry Val d'Essonne qui, au-delà de m'apporter un soutien financier non-négligeable, m'a permis de dispenser mes premiers cours d'histoire contemporaine. Je n'oublie pas les services de la scolarité et des formations doctorales, notamment Hélène Maréchal, Carole Troussier, Véronique Fournier, Florence Hamon et Marité Quintin, pour leur disponibilité et leurs aides dans les nombreuses démarches administratives.

Je voudrais remercier tous mes professeurs de l'Université d'Évry Val d'Essonne qui ont su me transmettre leur passion pour l'histoire et le goût de la recherche : Abdoul Ba, Serge Bardet, Serge Benoit, Sonia Darthou, Nicolas Hatzfeld, Fédérica Masé et Alain Michel. Je pense également à tous mes professeurs et anciens collègues du lycée Notre Dame de Sion d'Évry - et tout particulièrement à Olivier Beuvelet, Catherine Hamon-Ponchet, Bernard Ott, Fatiha Saïdi, Alain Saint-Jalme ainsi que les chefs d'établissement Martine Querette et Philippe Tamisier - qui ont suivi avec intérêt l'ensemble de ma scolarité.

J'adresse également mes remerciements à mes collègues du collège Georges Brassens d'Évres-Sur-Indre et notamment Claudine Vesin, Joëlle Di Cristo et Mélanie Gillet pour m'avoir fait confiance et laissé le temps libre nécessaire afin de terminer la rédaction de cette thèse. Un grand merci aussi pour leur aide et leurs encouragements à Sabrina, Marie, Sébastien, Guillaume, Xavier, Fanny, Pierre, Christina, Dominique ainsi qu'à l'ensemble du personnel enseignant.

Enfin, mes remerciements vont à ma famille et mes amis qui, avec cette question récurrente, « *Quand est-ce que tu soutiens ta thèse ?* », bien qu'angoissante, m'ont permis de ne jamais dévier de mon objectif final. Heureusement qu'ils ont été là et qu'ils ont cru en moi ! Merci à mes parents, mon frère et mes sœurs, Mathilde C., Alain, Éva, Lisa, ma Cathoche, Xavier, Florence, Chloé, Thomas, Hélène Ba., Tonton Michel, Tante Yvette, Sabrina, Jacqueline, Agnès, Violaine, Clément, Christian, Jenny, Didier, Sébastien, Benjamin, Alexandre, Yvette, Cyrille, Valérie, Matthieu R., Marion, Albane, Mehdi, Matthieu B., Caroline, Mathilde B., Valentine, Abdel, Louise, Sylvie, Gaëlle, Luc, Aurélie, Hélène Br., Clémence, Sébastien, Jean-Luc ainsi que mes

anciennes coéquipières du FCF Juvisy, du FC Brunoy et du Tours FC. Il m'est impossible d'oublier mes grands-parents qui auraient sans doute été les premiers à dévorer les pages de ce tapuscrit.

Enfin, je remercie l'homme qui partage ma vie pour son soutien quotidien indéfectible et son enthousiasme à l'égard de mes travaux. Nous nous sommes construits autour de cette thèse pour ensuite donner naissance au plus merveilleux des petits garçons.

Mes remerciements ne peuvent s'achever sans une pensée pour ma correctrice et ma première fan : ma mère. Sa présence et ses encouragements sont pour moi les piliers fondateurs de ce que je suis et de ce que je fais.

J'en oublie certainement encore et je m'en excuse. Encore un grand merci à tous pour m'avoir conduit à ce jour mémorable.

**Titre :** Histoire de la municipalité d'Évry : étude de la vie politique et des mutations du pouvoir municipal de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1787-2008).

**Mots-clefs :** Évry, Mairie, Institutions municipales, Villes nouvelles, Intercommunalité, Démocratie locale, Urbain, Politique locale.

**Résumé :** Petit village de quelque 600 deux grandes familles : les Decauville habitants au début de la Révolution puis les Pastré. En 1947, le gaulliste Française, Évry devient au XX<sup>e</sup> siècle la Michel Boscher est élu maire. Sous sa préfecture de l'Essonne pour compter mandature, de profonds près de 52 000 habitants en 2006. Il bouleversements marquent la ville et la s'agira ici de comprendre les mutations municipalité. La création de la ville de la mairie d'Évry liées à ses nouvelle est décidée en 1965 et il changements progressifs d'échelle puis devient très vite un homme politique de statut. Plusieurs époques émergent, d'influence. Contesté au début des reflets d'une France en changement du années 1970, il est battu par Claude XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Après l'installation Jeanlin aux municipales de 1977 avant de la municipalité et l'action que celui-ci ne cède sa place à deux d'Alexandre Aguado, « *maire-mécène* » personnalités politiques dont l'aura de 1831 à 1840, l'administration deviendra nationale : Jacques Guyard municipale se développe au travers de en 1983 puis Manuel Valls en 2001.

**Title :** History of the town council in Evry : study of the political life and the changes of the municipal power from Charles Bonaventure Delage to Manuel Valls (1787-2008).

**Keywords :** Evry, Town council, Municipal institutions, New towns, intermunicipal experience , Local democracy, Urban, Local policy

**Abstract :** Evry used to be a small village of approximately 600 citizens at the beginning of the French Revolution before it became the « Prefecture » of the Essonne department in the 20<sup>th</sup> century with finally about 52 000 inhabitants in 2006. The object of this thesis is to understand the changes of Evry's town council related to its progressive transformations of scale and status. Several periods emerge, reflecting the changes of France from the 19<sup>th</sup> to the 20<sup>th</sup> century. After the implementation of the municipality and Alexandre Aguado's action as « mayor sponsor » from 1831 until 1841, the municipal government developed with two great families : the Decauvilles, then the Pastrés. In 1947, the Gaullist Michel Boscher is elected mayor. Under his mandate, profound upheavals left their marks on the city and the municipality. In 1965, the creation of the new town was decided and Michel Boscher became an influential politician. Being a controversial politician, he was beaten by Claude Jeanlin in the 1977 local elections. After a few years, Claude Jeanlin was replaced by two other politicians of particular importance for France : Jacques Guyard and Manuel Valls.

# Sommaire

---

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>3</b>
<b>RESUME :</b>	<b>6</b>
<b>ABSTRACT</b>	<b>7</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>8</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>12</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>14</b>
<b>PREMIERE PARTIE : APPRENTISSAGE DE LA DEMOCRATIE ET EVOLUTION DE LA CHARGE MUNICIPALE : LA MAIRIE D'ÉVRY DE 1790 A 1947.</b>	<b>30</b>
<b>CHAPITRE 1 : L'INSTALLATION MUNICIPALE EVRYENNE (1787-1848).</b>	<b>33</b>
I.    LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE : PREMIERES EXPERIENCES D'UNE VIE POLITIQUE A ÉVRY (1787-1800).	33
1. <i>Évry entre en Révolution.</i>	34
2. <i>Une nouvelle assemblée au village : premières élections et installation du Conseil Général.</i>	43
3. <i>La vie municipale pendant la décennie révolutionnaire.</i>	51
II.   LA CONCEPTION DE LA MAIRIE JUSQU'EN 1828 : LES PREMICES DE L'INSTITUTION MUNICIPALE.	62
1. <i>Le rétablissement de la municipalité de commune.</i>	62
2. <i>La fonction duale du maire et du conseil municipal.</i>	68
III.  LA MAIRIE D'ÉVRY SOUS LE MANDAT D'ALEXANDRE AGUADO.	76
1. <i>La nouvelle administration d'Évry : entre rupture et continuité.</i>	76
2. <i>Alexandre Aguado, marquis de Las Marismas : un maire philanthrope et généreux (1827-1840).</i>	80
3. <i>Une nouvelle mairie pour Évry.</i>	90
<b>CHAPITRE 2 : LA FAMILLE DECAUVILLE A LA TETE DE LA MUNICIPALITE : UNE PERIODE DE MUTATIONS A ÉVRY (1848-1892).</b>	<b>94</b>
I.    1848-1871 : AMAND DECAUVILLE.	94
1. <i>L'installation d'Amand Decauville.</i>	94
2. <i>Amand Decauville, maire progressiste.</i>	97
II.   PAUL DECAUVILLE.	109
1. <i>La mairie d'Évry à l'aube de la III<sup>e</sup> République.</i>	109
2. <i>Paul Decauville, un maire-entrepreneur d'une grande influence.</i>	114

<b>CHAPITRE 3 : LA MAIRIE D'ÉVRY DANS LA PREMIERE MOITIE DU XX<sup>E</sup> SIECLE (1892-1947).</b>	<b>125</b>
I.    LA LONGEVITE ET LA STABILITE DE LA FAMILLE PASTRE (1892-1940).	125
1. <i>L'installation des Pastré.</i>	125
2. <i>Le conseil municipal, son rôle, ses actes.</i>	129
II.   DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE A LA LIBERATION.	138
1. <i>Le remplacement du conseil municipal par la délégation spéciale municipale.</i>	138
2. <i>La Libération : une période agitée.</i>	142
<b>DEUXIEME PARTIE : DU VILLAGE A LA VILLE NOUVELLE, LA MAIRIE SOUS LE MANDAT DE MICHEL BOSCHER (1947-1977).</b>	<b>150</b>
<b>CHAPITRE 1 : MICHEL BOSCHER, UN PATRIOTE AU SERVICE DE SA COMMUNE (1947-1965).</b>	<b>152</b>
I.    GERER LA RECONSTRUCTION ET L'EXPANSION D'ÉVRY.	152
1. <i>Imposer sa personnalité.</i>	152
2. <i>Les difficultés d'après-guerre.</i>	158
3. <i>L'aménagement de la mairie d'Évry face au boom démographique.</i>	161
II.   LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF : SYMBOLE DE LA NOUVELLE DIMENSION D'ÉVRY.	164
1. <i>La conception de la nouvelle mairie.</i>	164
2. <i>Une inauguration grandiose.</i>	168
<b>CHAPITRE 2 : ÉVRY DEVIENT « VILLE NOUVELLE » : LE ROLE PREPONDERANT DE MICHEL BOSCHER (1965-1971).</b>	<b>175</b>
I.    LA MUNICIPALITE D'ÉVRY ET LA VILLE NOUVELLE : UN CHANGEMENT DE STATUT.	177
1. <i>Premières réflexions.</i>	177
2. <i>Le revirement de Michel Boscher.</i>	190
II.   ÉVRY, UNE COMMUNE DANS L'AGGLOMERATION.	200
1. <i>Le flou administratif.</i>	201
2. <i>La loi Boscher et son application à Évry.</i>	215
<b>CHAPITRE 3 : LA NOUVELLE DIMENSION D'ÉVRY ET SES CONSEQUENCES (1971-1977).</b>	<b>232</b>
I.    PREMIERS PAS EN VILLE NOUVELLE.	234
1. <i>Une organisation municipale repensée.</i>	234
2. <i>Faire vivre la ville</i>	248
II.   LE DECLIN DE MICHEL BOSCHER.	265
1. <i>Le combat pour la gestion des équipements au cœur de la campagne des élections municipales de 1971.</i>	265
2. <i>L'affirmation d'une génération politique.</i>	273

<b>TROISIEME PARTIE : LA POLITIQUE S'INVITE A LA MAIRIE (1977-1995).</b>	<b>286</b>
<b>CHAPITRE 1 : UNE REDEFINITION DE LA MAIRIE ET DE L'EXERCICE DU POUVOIR.</b>	<b>289</b>
I.    PORTRAIT DE LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE.	289
1. <i>Les nouvelles figures du pouvoir d'Évry.</i>	289
2. <i>De nouveaux enjeux.</i>	298
II.   L'ELARGISSEMENT ET L'OUVERTURE DE LA MAIRIE AUX PRISES DE DECISIONS.	306
1. <i>L'évolution de la municipalité.</i>	306
2. <i>L'ouverture du conseil municipal.</i>	323
III.  LA REFORME SOCIALISTE DES INSTITUTIONS EN VILLE NOUVELLE.	328
1. <i>Le combat contre la loi Boscher.</i>	328
2. <i>Le vote de la loi Rocard et ses conséquences à Évry.</i>	339
<b>CHAPITRE 2 : LES NOUVELLES POLITIQUES PUBLIQUES.</b>	<b>355</b>
I.    L'INSTALLATION DE LA LISTE « CHANGER LA VIE ».	357
1. <i>La « démocratie participative locale » à Évry.</i>	357
2. <i>Etude du budget : la définition de la nouvelle ligne de conduite de la municipalité.</i>	364
II.   L'AFFIRMATION D'UNE IDENTITE LOCALE.	372
1. <i>Une vie nouvelle dans une ville nouvelle.</i>	372
2. <i>Le travail sur la vie des quartiers.</i>	385
III.  POLITIQUES ET ACTIONS SOCIALES : LES GRANDS AXES DE LA MUNICIPALITE EVRYENNE (1977-1995).	400
1. <i>Évry, « la ville dont les princes sont les enfants » (Jacques Guyard).</i>	400
2. <i>Évry face aux crises économiques.</i>	419
3. <i>Prévenir la délinquance.</i>	435
<b>CHAPITRE 3 : LE NOUVEL HOTEL DE VILLE ET LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN : POINT D'ORGUE DE LA MUNICIPALITE DE JACQUES GUYARD.</b>	<b>453</b>
I.    UNE NOUVELLE MAIRIE : REHABILITATION OU CONSTRUCTION ?	454
1. <i>Les différentes hypothèses envisagées.</i>	454
2. <i>La décision de construire un nouvel hôtel de ville.</i>	464
II.   LE NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF D'ÉVRY : UN ELEMENT FORT DE LA NOUVELLE AGGLOMERATION.	474
1. <i>La place des Droits de l'Homme et du Citoyen : le prolongement de l'hôtel de ville.</i>	474
2. <i>L'inauguration par François Mitterrand : une cérémonie à haute signification symbolique.</i>	485

<b>QUATRIEME PARTIE : LE NOUVEL ENJEU DE LA MUNICIPALITE : ACHEVER LA VILLE NOUVELLE (1995-2008).</b>	<b>497</b>
<b>CHAPITRE 1 : LES CRISES DE LA FIN DES ANNEES 1990 : CHANGEMENTS DE POUVOIRS A ÉVRY (1995-2001).</b>	<b>500</b>
I.    UNE MUNICIPALITE EN TRANSITION (1995-2001).	501
1. <i>Le retrait progressif de Jacques Guyard de la scène politique.</i>	501
2. <i>Manuel Valls fait d'Évry son fief politique.</i>	520
II.   LE RETOUR AU DROIT COMMUN.	539
1. <i>L'évolution des débats sur l'intercommunalité depuis la loi Rocard.</i>	539
2. <i>De la loi Rocard à la loi Chevènement.</i>	557
3. <i>Évry, l'âge de la maturité.</i>	571
<b>CHAPITRE 2 : LE PREMIER MANDAT DE MANUEL VALLS ET LA QUESTION DE LA SECURITE (2001-2008).</b>	<b>588</b>
I.    L'URGENCE : RESOUDRE UNE CRISE URBAINE ET SOCIALE.	589
1. <i>La dégradation du quotidien.</i>	589
2. <i>Premiers éléments de réponse : refonder le contrat républicain.</i>	597
II.   UN PROJET POUR LA VILLE : RETROUVER L'EQUILIBRE SOCIAL.	609
1. <i>Une politique ambitieuse en direction de la jeunesse au cœur de l'engagement social.</i>	610
2. <i>La recherche de la mixité sociale au travers d'un renouvellement urbain en profondeur.</i>	616
3. <i>Le nouveau défi évryen : le développement économique d'une ville déchirée entre économie de pointe et grande précarité sociale.</i>	628
<b>CONCLUSION</b>	<b>642</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES APPARAISSANT DANS LE TEXTE</b>	<b>661</b>
<b>INDEX</b>	<b>666</b>

# Liste des figures

---

Document 1 : Portrait d'Alexandre-Marie Aguado, marquis de Las Marismas del Guadalquivir.....	81
Document 2 : Don d'Alexandre Aguado à la commune.....	86
Document 3 : Écoliers évryens devant le bâtiment Aguado.....	93
Document 4 : Les installations Decauville à Évry (années 1880).....	100
Document 5 : Caricature d'Avelan : Paul Decauville sénateur-maire d'Évry-Petit-Bourg... 117	
Document 6 : Vue d'ensemble des usines Decauville nouvellement installées à Corbeil entre la Seine et la Compagnie Paris-Lyon-Marseille (1884). ....	119
Document 7 : Venue du Premier Ministre, Michel Debré, à l'occasion de l'inauguration du nouvel hôtel de ville d'Évry, place du général de Gaulle.....	169
Document 8 : Plaque inaugurale du nouveau bâtiment municipal.....	170
Document 9 : Michel Debré à Évry (29 avril 1961). ....	172
Document 10 : Deuxième hôtel de ville d'Évry (1961-1991).....	174
Document 11 : Les cinq villes nouvelles de la région Ile de France.....	186
Document 12 : Les 14 communes initialement prévues pour former la ville nouvelle d'Évry. ....	193
Document 13 : Les décisions communautaires à Évry (1973).....	229
Document 14 : La répartition des compétences au sein de la municipalité évryste.....	315
Document 15 : Organigramme de la mairie d'Évry (1990).....	322
Document 16 : Le nouveau périmètre du SAN (1984).....	345
Document 17 : Les décisions communautaires à Évry (1984).....	350

Document 18 : Le site propre à Évry.....	393
Document 19 : Comparaison entre le périmètre de la ville nouvelle et celui du réseau TICE.....	395
Documentation 20 : Venue de François Mitterrand à Évry à l'occasion de l'inauguration de l'école maternelle de la Poule Rousse et du Mail Jules Ferry. ....	402
Document 21 : Plan des quartiers d'Évry. ....	436
Document 22 : Schéma organisationnel de l'observatoire de la jeunesse à Évry. ....	446
Document 23 : La nouvelle mairie d'Évry. ....	473
Document 24 : La place des Droits de l'Homme et du Citoyen.....	480
Document 25 : François Mitterrand dévoile la plaque inaugurale dans le hall du nouvel hôtel de ville (28 septembre 1991).....	488
Document 26 : François Mitterrand et Jacques Guyard lors de l'allocution inaugurale dans la salle du conseil.....	492
Document 27 : Les conseils de quartier à Évry (1996). ....	536
Document 28 : Les conseils de quartier à Évry (2001). ....	537
Document 29 : Le futur périmètre du nouvel établissement public.....	545
Document 30 : Schéma en prévision de la dissolution de l'Épevry (1986-1991). ....	547
Document 31 : Les décisions communautaires à Évry (2003).....	583
Document 32 : Le quartier des Pyramides.....	623
Document 33 : Les grands secteurs économiques de la région d'Évry au début des années 2000.....	634

# Introduction

Nombreux sont ceux à affirmer que le 14 octobre 1964 marquerait le jour de la naissance d'Évry. Désignée pour être le chef-lieu de l'Essonne, il est également décidé qu'elle soit une des cinq villes nouvelles de la région parisienne. Mais écrire l'histoire de la municipalité évryenne et comprendre ses mutations ne peut se limiter à ne traiter seulement que les quatre dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Aussi, l'analyse du phénomène municipal nécessite de remonter jusqu'à la Révolution Française et nous confronte à une étude politique et administrative de la vie communale nous obligeant ainsi à prendre en considération l'évolution de la législation et de la réglementation.

Si la réforme du 26 juin 1787 crée les premières municipalités élues au suffrage censitaire, c'est davantage la loi du 14 décembre 1789 qui plonge la population dans une activité administrative et politique de plus en plus grande. Longtemps constitués des seigneuries rurales, des paroisses et des communautés d'habitants, les cadres ancestraux de la vie locale sont déchus et la France doit se réorganiser. Alors que la nouvelle législation marque la naissance des communes rurales, les limites des paroisses forment le cadre de ces nouvelles administrations locales. Pour gérer ces dernières, des municipalités sont installées et l'église et le champ deviennent leurs lieux de réunion. Mais pour mieux comprendre les nouvelles attributions confiées aux habitants, revenons tout d'abord sur le terme de « mairie » et les anciennes institutions des époques médiévale et moderne.

Les premières formes d'une administration locale apparaissent dans le double cadre des paroisses, territoires mis en valeur aussi bien par le rassemblement dominical autour du desservant que par l'appartenance à un même seigneur, maître du sol et des hommes. Très vite, l'Église abandonne ses obligations temporelles au profit de ses fidèles, leurs laissant ainsi la perception des revenus, le règlement des dépenses du culte ou encore l'entretien des bâtiments. Les seigneurs ont, quant à eux, besoin d'avoir sur place des hommes de confiance auxquels ils délèguent la levée de leurs droits, l'exercice de la justice ou encore le maintien de l'ordre. Parmi eux se trouve le maire.

Le « Major » (du latin « *le plus grand* ») est, au temps des Mérovingiens, un intendant chargé de la direction d'une exploitation et de la conduite de ses serfs avant d'administrer un village pour le compte d'un seigneur. D'abord soumis à des redevances et des services envers les abbayes, ces officiers deviennent par la suite propriétaires et obtiennent plusieurs droits – à savoir « *assigner et contraindre en justice les hommes de leur mairie* » ou encore « *lever et percevoir les taxes* »<sup>1</sup>. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, alors que de nombreuses villes acquièrent leur autonomie, la majorité d'entre-elles donne le nom de « *maieur* » ou de « *maire* » à un ou plusieurs des magistrats placés à la tête de leur conseil. Au siècle suivant, au moment de la mise en place de l'impôt permanent, la Monarchie s'immisce de plus en plus dans leur désignation et consacre ainsi les communautés d'habitants. L'article 5 de l'ordonnance du 21 novembre 1379 prescrit, en effet, que les asséeurs de la taille royale « *seront esleuz par les habitans mesmes des villes et paroisses ou par la plus saine et greigneur partie* »<sup>2</sup> tandis qu'en 1564, Charles IX promulgue un édit qui donne au Roi le pouvoir exclusif de nomination des maires. Un siècle plus tard, en 1692 plus précisément, Louis XIV, à court d'argent, élève la fonction au titre d'office rendant ainsi son accès tributaire de la vénalité des charges avant que l'élection ne soit rétablie à plusieurs reprises au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle mais jamais durablement.

Si l'appellation et le nombre des magistrats des paroisses rurales diffèrent selon les provinces, ils ne sont, en général, que deux : le collecteur de la taille et le syndic. Élus par l'assemblée générale des habitants, ces magistrats ont pour principales missions l'entretien de la voirie et l'organisation des corvées. Toutefois, leurs champs de compétences dépendent des droits et des obligations particuliers liés aux anciennes coutumes et à leur propre histoire locale.

---

<sup>1</sup> DUHAMEL Olivier et MENY Yves, *Dictionnaire constitutionnel*, Paris, PUF, 1992, p. 614.

<sup>2</sup> JACQUART Jean, « Présentation générale : des origines à la Révolution, jalons pour une recherche », in *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île de France : l'Administration locale en Île de France acte du cinquième colloque*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île de France, Centre National de la Recherche Scientifique des Ministère de la Culture et de l'Éducation Nationale de la ville de Paris, 1987, tome 38, 395 p.

En 1774, l'économiste Pierre-Samuel Du Pont de Nemours, ami proche de Turgot, rédige un *Mémoire sur les Municipalités* visant à instaurer une réforme fiscale. Alors que son application doit être confiée à des assemblées élues, elle a pour but de favoriser le développement de l'économie et de la production agricole. Turgot, alors contrôleur général des Finances du royaume, décide de s'en inspirer et prévoit de réformer entièrement le système de gestion locale ainsi que celui des privilèges. Devenu sa priorité, il soumet la proposition à Louis XVI en 1775. Le ministre souhaitant voir se mettre en place des municipalités de paroisses dont seuls les propriétaires formeraient l'électorat, les habitants des villes pourraient alors élire leurs représentants, ceux-ci choisissant ensuite à leur tour, par le même système, les municipalités provinciales, puis une municipalité de royaume. Devant permettre de ne pas confondre les différents ordres de l'État, ce plan a alors pour principal objectif d'améliorer la répartition des impositions. Mais face à l'ampleur du projet, la monarchie recule et Louis XVI se sépare de son ministre des Finances<sup>3</sup>.

L'administration du Royaume devient un problème majeur à la fin de l'Ancien Régime. Comme dans la plupart des autres provinces, Paris et ses environs souffrent de la complexité et de la concurrence d'institutions, jalouses de leurs prérogatives respectives. Les paysans ne perçoivent que de façon confuse cette hiérarchie du pouvoir qui descend de la capitale et ce n'est finalement qu'en juin 1787 qu'un édit royal prépare une grande réforme de l'administration provinciale et locale. Souhaitant créer des cadres administratifs plus rationnels et décentralisés, le pouvoir royal lance une « grande révolution administrative ». Prévoyant d'associer les propriétaires au futur gouvernement du royaume, Calonne, alors contrôleur général des Finances, propose de mettre en place une pyramide d'assemblées consultatives élues au suffrage censitaire et sans aucun lien avec les ordres traditionnels. À la base de celle-ci se trouvent les municipalités. Fonctionnant dans chaque paroisse, elles ont des attributions renforcées et se composent de trois, six ou neuf membres et d'un syndic selon le nombre d'habitants. Si le fait de savoir ni lire, ni écrire, ni signer n'est

---

<sup>3</sup> MARION Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, éditions A. et J. Picard, 1923, réimpression en 1972, p. 391.

pas un obstacle à l'exercice des fonctions municipales, les candidats manquent et l'abstention est forte dans un milieu longtemps et majoritairement analphabète.

Si le terme de « *mairie* » apparaît dès le XIII<sup>e</sup> siècle pour désigner la fonction du maire, ce n'est qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'il est employé avec tout le sens et l'acception que nous lui donnons aujourd'hui. Lorsque Turgot évoque la réforme fiscale et administrative à mettre en œuvre, il parle déjà de « *municipalisation du système* »<sup>4</sup>. Faisant entrer définitivement les municipalités dans l'ère contemporaine, la loi du 14 décembre 1789 réforme entièrement l'ordre politique français et réorganise l'administration du Royaume. Elle découpe le pays en départements, districts, cantons et marque aussi la naissance des communes rurales. Les municipalités se multiplient spontanément après le 14 juillet 1789, celles-ci prennent ensuite la tête de ces nouvelles structures locales.

En plus de la gestion des affaires communales et la direction de la police municipale, la loi leur confère, sous le contrôle des districts et des départements, des missions déléguées par l'État telles que la répartition et la perception des impôts, l'exécution des lois, la gestion des biens communaux ou encore la direction des travaux publics. Le terme « *mairie* » prend donc un triple sens. Désignant le bâtiment où se tient l'administration municipale, il définit également la charge et le territoire sous l'autorité du maire. Élus au suffrage censitaire direct pour deux ans dès 1790, les premiers conseils municipaux obtiennent très vite une légitimité au sein des villages. Toutefois, la participation à la vie politique de la commune reste réservée aux seuls hommes d'au moins 25 ans révolus, assujettis à la taille et payant au moins 10 livres de contributions à la capitation et au vingtième par an. Les candidats doivent s'acquitter, quant à eux, d'au moins 30 livres d'impôts.

Les premières municipalités modernes se mettent donc en place en 1789 et 1790 de façon tumultueuse ou sereine, reconduisant les équipes anciennes ou suscitant l'apparition de nouveaux responsables selon le contexte local. La commune, cellule

---

<sup>4</sup> OZOUF-MARIGNIER Marie-Victoire, *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions de l'EHESS, 1989, 363 p.

de base de la société, devient le cadre de rencontres, de réflexion et d'expression des citoyens. Mais comment cette réforme est alors accueillie à Évry ?

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Évry-sur-Seine présente encore le visage typique d'un des villages du Sud de l'Île-de-France. Situé à une trentaine de kilomètres au Sud-Est de la capitale et à proximité de Corbeil, Évry est un village agricole où se trouvent bois, vignes et prés. Outre ces terres, il possède également sa propre église paroissiale mais aussi quelques hameaux. Les premières traces remontant au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, le village aurait été bâti par un seigneur nommé Aper<sup>5</sup>. Longtemps appelé « *Ayvream* », il est ensuite surnommé du nom du fleuve qui le traverse pour le distinguer d'Évry-en-Brie qui appartient également au diocèse de Paris. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, Évry-sur-Seine constitue une seigneurie à part entière même si quelques fiefs restent toutefois indépendants du seigneur local. En 1726, le Dictionnaire Universel du Royaume dénombre alors de 252 Évryens tandis que l'on compte 133 feux à la veille de la Révolution<sup>6</sup>.

Les événements politiques, économiques et sociaux des années 1788 et 1789 amènent les habitants d'Évry à prendre part à la rédaction des cahiers de doléances du Tiers-État en vue de la tenue des États Généraux. Néanmoins, cet exercice des plus laborieux est mis en porte-à-faux par la participation. Seuls 24 Évryens sur près de 600 habitants sont présents lors de cette assemblée. En manque de repères, ils décident de s'inspirer des autres modèles en circulation dans la région alors qu'au même moment, l'ensemble des circonscriptions administratives évolue. Suite à la chute de l'Ancien Régime, les institutions locales, telles que les seigneuries et les paroisses, se délitent et les limites administratives sont redessinées. Évry se retrouve dans le district et le canton de Corbeil.

En janvier 1790, la municipalité évryenne est installée et Charles Bonaventure Delage en devient le premier maire. Si nous n'avons que très peu d'informations le

---

<sup>5</sup> LEBEUF (L'Abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, Librairies de Féchoz et Létouzet, rue de Paris, rue des Saint-Pères, 1883, 653 p.

<sup>6</sup> *Ibidem*.

concernant, nous pouvons affirmer qu'il fait partie de l'élite du village. Ancien syndic, cet entrepreneur en bâtiment est un des Évryens les plus imposés. Malgré tout, la mise en place d'élections permet une ouverture sociale assez large à la vie politique locale. Principalement constitué de fermiers, alors considérés comme l'élite de la campagne, le conseil municipal d'Évry comprend également artisans et vigneron.

À la lecture des registres de délibérations que nous possédons pour l'ensemble de l'Essonne, nous pouvons voir l'importance de la Révolution Française dans la conquête du pouvoir local. Au-delà de l'intensification de l'activité municipale, c'est au sein des communes que s'enracinent Démocratie et République. Leurs histoires sont indissociables. C'est effectivement au cœur des villages que travaille un certain nombre de personnages : non seulement le maire et les élus mais aussi l'instituteur, le curé, le garde champêtre, le notaire ou encore le médecin du village. Apportant aussi bien savoir-faire et volonté d'expression, chacun d'entre eux fait part de ses convictions lors des réunions sur les places du marché et de l'église, installant et enracinant, *de facto*, Démocratie et République tant au niveau local que sur le plan national.

C'est au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle que se fait l'apprentissage du pouvoir local. La vie municipale se poursuivant, l'intérêt pour une commune comme Évry peut sembler surprenant. Ce petit village traditionnel grandit effectivement dans l'ombre de sa voisine, Corbeil, cité industrielle historique de la région reconnue pour ses moulins et son imprimerie. Si la commune compte près de 600 habitants à la veille de la Révolution Française, on ne dénombre qu'un peu plus de 1 200 Évryens au sortir de la Seconde Guerre Mondiale. Jusqu'au milieu des années 1950, Évry reste une commune à vocation rurale et agricole, dominée notamment par trois grandes fermes : Petit-Bourg, le Bras-de-Fer et le Mousseau. Elle connaît une première expansion démographique, conséquence directe du Baby-Boom et de l'exode rural. Le maire, Michel Boscher, se laisse ensuite séduire par l'idée de faire d'Évry une ville nouvelle et la préfecture du futur département de l'Essonne.

Le point de départ de cette aventure urbaine est quasi légendaire. En 1961, Paul Delouvrier est nommé délégué général du district de la région de Paris. Dès sa nomination, il décide d’emmener le général De Gaulle survoler la banlieue parisienne en hélicoptère. La réaction du président de la République ne se fait pas attendre. À leur retour, il prononce la consigne suivante :

*« Delouvrier, mettez-moi de l’ordre dans ce bordel ! ».*

En effet, l’agglomération parisienne explose. Les besoins sont énormes. De grands ensembles de logements se construisent un peu partout où les opportunités foncières le permettent. Appréciés des familles qui s’entassent parfois jusqu’à quatre ou cinq dans un appartement de 30 m<sup>2</sup>, ces nouveaux lotissements sont très vite dénoncés pour leurs défauts principaux tels que bruit et promiscuité. Généralement mal desservis, ils sont de plus en plus éloignés des bassins d’emplois. Bénéficiant de la croissance économique accélérée des années 1950, les classes moyennes partent, ne laissant dans ces ensembles que les classes les plus défavorisées. Les premières dégradations sont très vite constatées.

La prise de conscience politique du besoin d’un réaménagement de l’ensemble de la région parisienne ne date pourtant pas du début des années 1960. Sous la IV<sup>e</sup> République déjà, dès mai 1955, les autorités commencent à y réfléchir. L’expansion des villes ayant été jusqu’alors spontanée et réservée à quelques centres comme Paris ou quelques grandes villes de province, le problème de l’urbanisme est longtemps resté secondaire. Bien que préoccupés par la question du développement urbain, les pouvoirs publics n’ont, pendant longtemps, guère éprouvé le besoin d’édicter des règles de droit. À partir du Second Empire, s’il faut réglementer l’alignement et le nivellement ainsi que la sécurité et l’hygiène, ces nouvelles mesures ne sont applicables qu’à Paris dans l’unique souci de maintenir l’ordre. Mais c’est surtout la III<sup>e</sup> République qui impose aux maires un règlement. Pendant l’Entre-Deux-Guerres, les législateurs tentent de poser des règles générales d’urbanisme en obligeant, par exemple, à mettre en place un « projet d’aménagement, d’embellissement et d’extension » ou encore en imposant le permis de construire. Ce dernier est

finalement codifié et généralisé par le Gouvernement de Vichy grâce à la loi du 15 juin 1943 et à l'ordonnance du 27 octobre 1945.

Constituant l'outil fondamental de l'urbanisme, le permis de construire devient alors l'un des principaux outils pour faire face aux pressions démographiques et économiques. À la fin des années 1940, le problème de l'accueil des habitants se pose de plus en plus. La crise du logement oblige à repenser la réglementation. Tandis que les constructions de grands ensembles constituent une réponse rapide mais partielle à ce problème, les autorités envisagent, dans ce cadre nouveau, d'apporter des aides pour développer les constructions mais aussi permettre aux pouvoirs publics, nationaux ou locaux, d'exercer eux-mêmes la fonction de promotion immobilière.

En 1965, Paul Delouvrier publie un schéma directeur visant à faire face à l'essor de la région parisienne. Souhaitant éviter une croissance en tache d'huile de l'urbanisation mais aussi canaliser l'extension urbaine selon des axes préférentiels (un au Nord et un au Sud), il prévoit la création de cinq villes nouvelles. À l'image des *New Towns* anglaises construites au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale dans la région londonienne, il s'agit de structurer le développement parisien en encadrant les constructions de logements mais aussi en favorisant la décentralisation industrielle. Ces villes nouvelles doivent être capables de constituer des centres équilibrés afin de désengorger Paris grâce à une meilleure répartition de l'habitat, de l'emploi ainsi qu'à un cadre de vie varié et un bon niveau d'équipements. En d'autres termes, elles doivent permettre aux Franciliens de se loger, de travailler, de se déplacer et de profiter des équipements nécessaires à une meilleure qualité de vie.

Située sur l'axe sud de développement de la région, Évry est désignée pour devenir l'une des cinq villes nouvelles de la région parisienne. Épousant la tendance naturelle de l'urbanisation, elle est considérée comme la plus facile à faire mais aussi comme la plus urgente. Elle se développe rapidement, sans équipement ni emploi, avec comme axe principal l'autoroute A6 qui se construit en direction de Corbeil-Essonnes. En 1969, après quatre années de préparation, un Établissement Public d'Aménagement est créé. Nommé Épevry et placé sous l'autorité de l'État, il a pour

but de construire la ville nouvelle, c'est-à-dire de concevoir le plan directeur mais aussi d'acquérir les sols, de les équiper et enfin de les revendre. Au début des années 1970, la ville commence à se construire. Centre commercial, palais de justice, préfecture et logements sortent de terre. La population évryste augmente fortement. En l'espace de trente ans, elle est multipliée par neuf passant de 5 000 habitants 1962 à près de 45 000 en 1990. Face à ces mutations progressives d'échelle puis de statut de la ville, la municipalité doit alors entièrement se réorganiser et s'adapter à un nouveau mode de gouvernance. Toutes ces transformations donnent, à terme, au pouvoir municipal un poids et un rôle sans commune mesure avec ceux des origines.

Le paradigme retenu est donc celui du changement engendré, d'une part, par l'intervention de l'État faisant d'Évry-Petit-Bourg la préfecture de l'Essonne ainsi que la ville-centre de l'agglomération nouvelle et, d'autre part, par le développement qui en résulte<sup>7</sup>. Cette étude tentera d'analyser tout le processus de transformation du pouvoir municipal. Nous chercherons en effet à comprendre comment la municipalité a assimilé les mutations d'une commune semi-rurale en une ville de 50 000 habitants. Autrement dit : comment la ville d'Évry s'approprie le projet d'État des villes nouvelles pour en faire un projet local, un projet de ville, puis un projet de vie ?

Étudier ce processus de transformation qui touche la commune conduit, tout naturellement, à se poser plusieurs types de questions :

- Comment s'exerce le pouvoir ? Quelles sont les attributions du maire ?
- Comment se fait l'apprentissage de la démocratie par la municipalité ?

---

<sup>7</sup> Il m'a semblé important ici de revenir sur le nom d'Évry. D'abord Évry-sur-Seine, puis Évry-Petit-Bourg et enfin tout simplement Évry, le nom de la commune se confond ensuite avec celui de l'agglomération nouvelle. En effet, au-delà de définir la commune et la municipalité d'Évry à proprement parler, il représente également le périmètre choisi en 1965 pour bâtir les nouveaux équipements et lotissements décidés par l'État. À la différence des autres villes nouvelles à l'image de Saint-Quentin-en-Yvelines qui s'étend sur les communes de Guyancourt, Élancourt, Montigny-le-Bretonneux, Magny-les-Hameaux, Trappes, La Verrière, Voisins-le-Bretonneux, Bois-d'Arcy, Coignières, Maurepas et Plaisir, le nom de la ville nouvelle d'Évry prend ici le nom de la « ville-centre ». Nous nous concentrerons ici sur les affaires de la municipalité.

Autrement dit comment est-ce que les élus participent à la construction locale du pouvoir ?

- Que fait le pouvoir ? Quelles sont les politiques publiques mises-en-œuvre ? Qu'est-ce qu'une ville nouvelle ? Pourquoi le choix d'Évry et comment cette politique est accueillie et appliquée localement ? Quelle y est l'influence des différents acteurs (État, maire, adjoints, fonctionnaires des services municipaux, associations...) ?

- Enfin, comment s'organise le pouvoir face à ces changements programmés d'échelle et de statut de la ville ? Le fil conducteur de cette interrogation consiste à comprendre les innovations politico-institutionnelles mises en place par le pouvoir pour faire face au caractère exceptionnel du programme des villes nouvelles. En effet, quel est le rôle des élus d'Évry dans cette évolution du système politico-administratif francilien ? Et enfin, est-ce que l'expérience en matière de coopération intercommunale a mieux préparé Évry que d'autres communes à l'application de la loi Chevènement (1999) lors de son retour dans le droit commun ?

Trop souvent présentée comme une création *ex nihilo* imposée par un préfet visionnaire et construite par des équipes d'urbanistes, la ville nouvelle d'Évry est pourtant le produit d'interactions multiples. Michel Rousselot, alors directeur de l'Épamarne, évoque la problématique de ces rapports dès 1977 :

*« Le problème de fond, celui que l'on ressent tout de suite lorsqu'on réalise une ville nouvelle, c'est qu'il s'agit de réaliser localement un projet qui a été conçu, imaginé aux niveaux régional et national, dont l'intérêt régional et national est indiscutable, mais qui du moins au démarrage de la ville nouvelle, va complètement à l'opposé des intérêts locaux »<sup>8</sup>.*

---

<sup>8</sup> Michel Rousselot, directeur de l'Épamarne en 1977, Archives de l'Établissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée, service documentation. Cité par Simon Maisonoble lors de son exposé dans le séminaire « Aménagement et Décentralisation » conduit par Loïc Vadelorge et Thibault Tellier.

Le risque de faire une histoire « par le haut » et de sortir de notre axe d'étude est donc bien réel. La question de l'échelle locale tient en effet toute son importance. Les productions sur le sujet, que ce soit en histoire, en sciences politiques ou encore en sociologie urbaine, ont largement contribué à créer l'image d'un État en quelque sorte *Deus ex Machina* face à des pouvoirs locaux très limités. La création des villes nouvelles en Ile-de-France n'est effectivement pas issue d'une volonté brutale du pouvoir central visant à aménager le territoire contre ses élus. Au contraire, dès l'origine, se constitue un pouvoir local désireux de se saisir des opportunités qui s'offrent à lui de participer à l'élaboration de la ville nouvelle. Il est donc nécessaire de nuancer l'idée d'un rapport direct de soumission des élus locaux face aux représentants de l'administration de l'État.

Au début du programme des villes nouvelles en 1965, il y a déjà sur place des communes avec leur propre histoire où chacun joue son propre rôle dans la construction et l'évolution de la ville. L'aménageur tient compte des exigences des promoteurs et tente de faire des bénéficiaires. Les élus, quant à eux, se préoccupent des coûts de gestion, des catégories de population accueillies et de leurs conséquences démographiques et sociales tandis que les jeunes ménages qui s'installent imposent un mode de vie et exigent des services très différents de ceux initialement prévus. Il s'agit donc de nous intéresser de près au rôle joué par les élus au cours du développement de leur commune.

Mais au-delà de la question d'aménagement, ils manifestent également un désir de participer à la modernisation de la gestion locale. Effectivement, ce projet s'accompagne d'une autre vision, liée celle-ci aux modes de production, d'actions publiques et au modèle de gouvernance souhaitée. Celui-ci est, en définitive, la condition de faisabilité du projet d'aménagement mais aussi l'une des particularités du programme « villes nouvelles ». Il est donc nécessaire de rendre compte de l'histoire législative des villes nouvelles et de témoigner ainsi des interactions réciproques entre l'État, les élus évréens et les pratiques locales dans l'élaboration des cadres juridiques.

Cette approche monographique d'Évry se fera sur une période couvrant plus de deux siècles : de 1789 à 2008, soit de la naissance du pouvoir municipal jusqu'à la fin du premier mandat de Manuel Valls<sup>9</sup>. Si l'utilisation de la longue durée peut susciter un certain nombre de réserves chez une majorité d'historiens, elle me semble être ici la plus pertinente. Bien que l'on puisse critiquer mes choix sur le fait que le cœur de mon sujet se situerait davantage dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle que dans le lointain XIX<sup>e</sup>, l'historiographie de l'aménagement ayant depuis longtemps privilégié le temps long, nous avons donc pris le parti de traiter ce sujet sur une période allant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle. La tradition historiographique de l'administration va en ce sens. Le but étant de proposer une histoire locale du pouvoir, comprendre le partage des politiques d'aménagement et d'équipements entre l'État et la municipalité me semble nécessaire. Tandis que les tâches d'aménagement sont principalement prises en charge par un maire choisi, jusqu'à la Libération, parmi les notables de la commune, il faut attendre le second XX<sup>e</sup> siècle pour voir l'État s'immiscer directement dans le développement de la ville. Comprendre les compétences des communes et, de fait, chaque grand moment de refondation des institutions locales demande de remonter jusqu'à la Révolution Française.

À l'inverse, notre étude courant jusqu'en 2008, il sera également nécessaire d'admettre une délimitation entre le temps passé et le temps présent. Alors que l'historien doit savoir prendre du recul, traiter la fin des années 1990 et le premier mandat de Manuel Valls peut paraître un exercice périlleux. Face au manque de sources disponibles à la consultation et à l'actualité d'un maire occupant de plus en plus régulièrement le devant de la scène politique nationale, nous nous efforcerons ainsi de respecter au mieux l'objectivité nécessaire au bon travail de l'historien. Nous reviendrons davantage sur les méthodes et les difficultés rencontrées au moment venu de traiter le sujet.

---

<sup>9</sup> Son second mandat ne sera pas pris en compte. S'il reste conseiller municipal et très influent sur la ville d'Évry, Manuel Valls démissionne de ses mandats de maire le 24 mai 2012, puis de député de l'Essonne le 21 juillet suivant, pour se consacrer pleinement à ses nouvelles fonctions au sein du Gouvernement et plus précisément au Ministère de l'Intérieur.

Étudier l'histoire des municipalités d'Évry a donc nécessité de s'orienter vers trois grands centres de recherches :

- les archives départementales de l'Essonne situées au sein du domaine de Chamarande (91730 Chamarande),
- les archives de la Communauté d'Agglomération d'Évry-Centre-Essonne (anciennement du SCA et du SAN) installées depuis 2011 dans l'hôtel d'agglomération d'Évry (91000 Évry),
- les archives municipales d'Évry dans l'hôtel de ville d'Évry (91000 Évry).

Il ne s'agit évidemment pas ici de faire une liste exhaustive des archives indispensables à la compréhension de notre sujet mais plutôt de faire ressortir quelques pistes de sources types nécessaires à notre étude. Plusieurs documents sont ressortis de nos recherches. Bien que l'écriture de cette thèse nécessite l'analyse de sources très diversifiées les unes des autres notamment à cause du temps long, certaines d'entre-elles reviennent avec insistance et méritent d'être étudiées en priorité :

- les registres des délibérations du conseil municipal (An IX-2008) ainsi que ceux du directoire de district de Corbeil (du 27 juin 1790 au 29 brumaire An IV),
- les bulletins municipaux (pour les années 1970-1980 essentiellement),
- les dossiers émanant de la municipalité,
- les textes de loi,
- les articles de journaux locaux tels que ceux du *Parisien* et du *Républicain* (pour les années 1990-2000).

Néanmoins, évoluant au fil des années leurs genres et leurs nombres sont bien différents selon les époques. Si la période de la ville nouvelle (1965-2001) regorge de documents disponibles pour notre étude, les sources sont, quant à elles, beaucoup plus rares pour le lointain XIX<sup>e</sup> siècle. Le premier document émanant du conseil municipal d'Évry est une retranscription de ses délibérations datant du 16 nivôse An IX (6 janvier 1801). Il a fallu se concentrer sur les cahiers de doléances et les registres de délibérations du directoire de district de Corbeil pour pouvoir faire part d'une activité politique évryenne pourtant déjà bien présente sous la Révolution Française.

Ces archives « institutionnelles » sont d'une valeur inestimable pour notre étude. Bien que la tenue des premiers registres de délibérations du conseil municipal soit bien décevante, leur analyse peut s'avérer être très précieuse pour la compréhension de notre sujet. Ne rendant pas seulement compte des décisions prises, elles retranscrivent également des discussions et des débats qui ont lieu lors des réunions du conseil. Seulement, elles évoluent avec l'administration. Devenant de plus en plus formelles à partir des années 1980, elles sont davantage avares en informations. Nous avons donc procédé à une analyse documentaire minutieuse de l'ensemble des archives recueillies. Des entretiens ont, en outre, été conduits (avec Messieurs Jacques Guyard et Bernard Beaudoin) de façon à confirmer ou à infirmer des analyses que nous aurions pu faire en première lecture de nos sources.

Quatre grandes parties ont alors été identifiées. La première d'entre-elles consiste en une présentation de la municipalité à Évry de 1789 à 1947 en mettant plus particulièrement en lumière l'apprentissage de la démocratie d'une part et d'autre part l'évolution de la charge municipale dans un village encore traditionnel et rural. Il s'agit effectivement de s'intéresser à la mise en place et à l'installation du pouvoir municipal à Évry mais aussi et surtout d'étudier comment la mairie s'organise et s'occupe des affaires communales à son échelle tout en faisant face aux péripéties et aux événements des XIX<sup>e</sup> et premier XX<sup>e</sup> siècles (différents changements de régimes politiques, guerre franco-prussienne de 1870 ou encore les première et seconde guerres mondiales).

La deuxième partie, qui couvre la période 1947-1977 soit les quatre mandatures de Michel Boscher, s'attache à étudier les débuts de la ville nouvelle. Véritable tournant pour la commune, ce changement de statut donne à la municipalité une nouvelle envergure. Au-delà d'être à l'origine de l'essor démographique évryen, Michel Boscher devient une figure politique gaulliste de référence dans le sud francilien en faisant notamment voter une loi sur le mode de gouvernance des villes nouvelles. Mais suite à son déclin dans les années 1970, une nouvelle génération d'élus prend possession de la mairie.

L'année 1977 marque un cap dans la manière dont la gauche, nouvellement élue, va progressivement se réappropriier la gestion du territoire évryen. D'un projet de ville, Évry devient désormais un projet de vie. Deuxième maire emblématique de la ville nouvelle après Michel Boscher, Jacques Guyard (1983-1995) est sans aucun doute l'homme qui caractérise le mieux cette période. Homme politique reconnu, il s'attache à mettre en œuvre des politiques sociales pour faire vivre une ville tout juste sortie de terre.

Enfin, une dernière partie, couvrant la période 1995-2008, s'attachera à comprendre la fin de la ville nouvelle, autrement dit le retour dans le droit commun, tout en étudiant de près les crises municipales des années 1990 et l'arrivée de Manuel Valls à la tête de la municipalité évryenne. Au début des années 2000, Évry synthétisant toutes les problématiques de la société du XXI<sup>e</sup> siècle (crises sociale, urbaine, chômage, recherche d'identité de la jeunesse), celui-ci met alors en œuvre toute une politique sécuritaire pour retrouver l'ordre dans sa ville.

Première partie :  
Apprentissage de la démocratie et évolution  
de la charge municipale : la mairie d'Évry de  
1790 à 1947.

Analyser le phénomène municipal à Évry de 1789 à 1947 nous confronte à l'étude de l'histoire politique et administrative d'un village encore bien ancré dans la ruralité et la tradition. Si les sources sont rares pour Évry, nous pouvons penser que la vie politique existe déjà avant la Révolution. Néanmoins, c'est bien la réforme de 1789 qui offre à la communauté évryenne une large autonomie municipale. L'échelon communal a alors une fonction non négligeable. De la traditionnelle communauté de village à la municipalité moderne, il joue, effectivement, un rôle incontestable dans l'évolution de la conscience politique populaire. Niveau décisif de l'organisation économique et sociale sous l'Ancien Régime, le village devient le cadre de l'action politique locale au XIX<sup>e</sup> siècle.

La vie politique évryenne est alors abordée sous des angles complémentaires. Pour comprendre ce phénomène, plusieurs points sont à étudier. Tout d'abord, nous devons analyser l'évolution des pouvoirs et la portée des grandes réformes municipales dans ce milieu rural. Le petit bourg d'Évry structure ses institutions tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. De multiples pistes sont à explorer : la naissance même des municipalités, leurs formes (titres, modes d'élection, articulation des pouvoirs), mais aussi l'appartenance sociale des dirigeants, les différentes charges et revenus, et enfin les relations entre la commune et les autres pouvoirs. Une réflexion parallèle s'impose quant à l'usage de ce nouveau pouvoir. La commune est la cellule de base de la société. Cadre de vie, de rencontres et d'expression des citoyens, la municipalité devient le centre de l'enracinement de la République et de la Démocratie au village. Évry s'approprie progressivement ces nouvelles notions grâce notamment au travail d'un certain nombre de personnages : non seulement le maire et les élus, mais aussi les premiers employés municipaux de la commune - à savoir le curé, l'instituteur et le garde champêtre. Chacun apporte ses convictions et sa volonté d'expression. Les registres de délibérations de la commune permettent ainsi de saisir l'apprentissage de cette activité municipale, que ce soit au niveau de la gestion du budget, des constructions engagées, de l'Assistance Publique ou encore de toute question génératrice de frais et de conflits.

Il s'agit donc pour nous de comprendre comment les Évryens se sont construits une conscience politique dans ce milieu rural pourtant si proche de Paris. Trois périodes semblent se dégager : l'installation puis la prise en main de la municipalité (1789-1848) avant que celle-ci ne soit monopolisée par deux familles de notables importantes dans le paysage politique local : les Decauville (1848-1892) puis les Pastré (1892-1947).

# Chapitre 1 : L'installation municipale évryste (1787-1848).

---

## I. La période révolutionnaire : premières expériences d'une vie politique à Évry (1787-1800).

Il s'agit d'étudier la mise en place de la municipalité évryste en 1790 et par conséquent les premières expériences d'une vie politique et électorale au cours de la décennie révolutionnaire. Écrire l'histoire municipale pour cette époque n'est pas aisé tant les documents sont peu nombreux. Plus nous remontons le temps, plus les sources se font rares pour une histoire politique et administrative d'Évry. En effet, nous pouvons déplorer leur absence lorsqu'il s'agit de comprendre le passé évryste, et notamment la période révolutionnaire et le XIX<sup>e</sup> siècle. Si la tenue des registres paroissiaux et d'État civil depuis 1592 est souvent qualifiée d'exemplaire, il en est autrement pour les documents issus de la décennie révolutionnaire. En effet, les registres de délibérations du conseil municipal d'Évry ont été égarés et les plus anciennes sources conservées datent de l'an VIII. Les archives municipales d'Évry ne détiennent pour cette période que deux registres se rapportant à l'organisation et au fonctionnement de la garde nationale, second pouvoir alors en place. Ils nous relatent des événements allant du 25 juillet 1790 au 22 thermidor An VIII. Par ailleurs, une étude approfondie des registres des délibérations du district de Corbeil, gardés aux archives départementales de l'Essonne, peut nous permettre de dégager un semblant de vie municipale évryste de 1790 à 1795 (date de suppression des municipalités communales par le Directoire au profit des municipalités de canton).

C'est donc à travers leur lecture que nous pouvons en extraire des éléments permettant de saisir l'installation du pouvoir municipal à Évry. Celle-ci intervient peu de temps avant l'édition de nos premières sources. Rappelons alors le contexte général qui permet d'étudier la création des municipalités et leur mise en place à Évry.

## **1. Évry entre en Révolution :**

1789 est une date décisive non seulement à l'échelle nationale mais aussi au niveau local. C'est effectivement à partir de la Révolution que vont exister partout, pour la première fois, des municipalités. Jusqu'alors, la situation est complexe. En France, selon les provinces, les régimes juridiques sont des plus hétérogènes. Les villes ont déjà une organisation municipale fortement structurée à la différence des campagnes. Depuis des siècles, l'unité de base de la vie collective est la paroisse ; exception faite du Midi où les « communautés d'habitants » existent déjà. L'objet de cette étude est donc d'analyser la mise en place et l'évolution des nouvelles institutions, de leurs pouvoirs et leur portée sur la vie politique locale pendant la décennie révolutionnaire.

Pour comprendre ce phénomène, nous devons tout d'abord commencer cette étude par une prise de contact avec Évry à la fin de l'Ancien Régime. Il a été important ici de se plonger dans les travaux de Serge Bianchi, sources fondamentales lorsqu'il s'agit de qualifier ce premier cadre de la vie politique évryenne. Cette définition, à la fois sociologique et administrative, est essentielle pour pouvoir analyser les réformes municipales et l'entrée en politique de ce petit village situé à une trentaine de kilomètres au sud de Paris. Tout d'abord, à propos de la paroisse d'Évry, nous pouvons affirmer que celle-ci connaît une croissance démographique notable au XVIII<sup>e</sup> siècle. De 52 feux en 1709, elle passe à 133 feux taillables en 1789-

1790, soit environ 600 habitants à la veille de la Révolution<sup>10</sup>. Évry grandit tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'ombre de sa voisine, la cité industrielle de Corbeil. Si elle conserve les traits d'une ruralité dominante, la paroisse évryenne est plutôt ouverte. Le recensement<sup>11</sup> d'Alain Lerebour-Chatelain nous permet de voir que les activités de la population ne sont pas essentiellement orientées vers les tâches agricoles. Les métiers de transformation et d'échanges sont également très présents. Quatre catégories sociales se distinguent tout particulièrement. Restons dans un premier temps sur les travailleurs de la terre.

L'agriculture est très dominante dans la région d'Évry : blés sur le plateau et vignes sur les coteaux de la Seine. La proximité de Paris offre un débouché à ces cultures, notamment pour le vin. Les exploitations, sur de grandes surfaces principalement, sont conduites par des fermiers. Un seul est présent à Évry, mais la main-d'œuvre salariée y est prépondérante. Nombreux sont les journaliers (terme qui prête ici à confusion car ceux-ci peuvent être à la fois agriculteurs, apprentis ou encore compagnons) et les jardiniers employés dans les parcs des châteaux et des luxueuses demeures des alentours. Mais les plus importants sont sans doute les vigneron, la vigne représentant la principale culture de la région. Cette catégorie est l'une des plus flexibles. Certains ne possèdent qu'un quart d'arpent et se confondent souvent avec les journaliers qui louent leur force de travail à un propriétaire. D'autres sont plus aisés. Possédant 3 à 4 arpents, leur contribution augmente et ils gagnent en estime sociale. Étudier les revenus des travailleurs de la terre se révèle donc plus compliqué selon les travaux de Serge Bianchi<sup>12</sup>. Certains journaliers peuvent être éligibles aux fonctions municipales à la différence des vigneron qui ne sont toujours pas actifs en 1790.

---

<sup>10</sup> BIANCHI Serge, « Vie politique et élections à Évry pendant la Révolution, 1787-1800 », in *Société historique et archéologique d'Évry et du Val de Seine : actes du colloque d'histoire locale du 30 avril 1994*, Évry, août 1994, p. 6.

<sup>11</sup> LEREBOUR-CHATELAIN Alain, « Chronique de la Révolution », in *Bulletin de la Société Historique et Archéologique d'Évry et du Val de Seine*, Évry, juin 1989, p. 9-12.

<sup>12</sup> BIANCHI Serge, *La Révolution et la Première République au village*, Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS), 2003, p. 48.

D'autre part, la présence et les besoins de châtelains et de bourgeois parisiens (par exemple Madame la Duchesse de Bourbon ou encore Messieurs Valadon, Bouchinet et Fleury de Paris, payant chacun plus de 100 livres de taille) expliquent le poids très important des artisans à Évry. Ces professions issues de l'artisanat classique représentent le quart de la population active évryenne et sont bien plus nombreuses que les commerçants (seulement un boulanger, un charcutier et un boucher)<sup>13</sup>. Enfin, la présence d'un hospice dans le hameau de Petit-Bourg fait d'Évry un village qui accueille de nombreuses personnes demandant une assistance particulière. Soixante-trois indigents sont ainsi secourus en 1790 tandis que 24 feux ne paient pas d'impôts<sup>14</sup>. Ces niveaux de revenus et d'impôts permettent de saisir toute la richesse du village. Évry offre deux visages : à la fois celui d'une paroisse fortunée par la présence de riches propriétaires et par l'importance de la taille payée, mais également celui d'un bourg plus modeste par le nombre important d'indigents.

La gestion des affaires à Évry semble pour le moins être typique des villages du sud francilien. À la veille des réformes électorales et administratives, les limites des villages et des paroisses coïncident encore. Même s'il est difficile de collecter des informations quant au fonctionnement des pouvoirs dirigeants à Évry à la fin de l'Ancien Régime, nous pouvons penser qu'ils se répartissent entre d'une part le laïc et d'autre part le religieux. Le premier est représenté par l'assemblée villageoise qui délibère et élit ses représentants. Les pouvoirs civils sont exercés par le collecteur en matière de fiscalité, le garde villageois en matière de police rurale et le syndic pour toutes questions juridiques ou administratives<sup>15</sup>. Ce dernier représente ainsi l'ancêtre du maire, premier administrateur du village. Mais avec des pouvoirs limités, être élu syndic représente un honneur plutôt qu'une charge. Le pouvoir religieux est, quant à lui, assuré par la Fabrique qui gère à la fois les affaires de l'Église, mais aussi celles de l'école et de la charité. Depuis 1775, elle est sous le pouvoir de l'abbé Mille, l'influent curé d'Évry. C'est ainsi que se dresse, dans ce cadre, le début de la vie municipale évryenne au début de la Révolution.

---

<sup>13</sup> LEREBOURG-CHATELAIN Alain, « Chronique de la Révolution », *op. cit.*, pp. 9-12.

<sup>14</sup> BIANCHI Serge, « Vie politique et élections à Évry pendant la Révolution, 1787-1800 », *op. cit.*, p. 7.

Le passage du statut de « paroisse » à celui de « commune » nous oblige par ailleurs à reprendre les grandes réformes municipales à la fin de l’Ancien Régime. Nous prendrons pour point de départ l’édit de juin 1787. Cette réforme, inachevée mais importante, tentée par Brienne, vise à installer des municipalités régulières. Depuis la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est constaté la nécessité d'améliorer la gestion des affaires locales. L’édit proposé par Loménie de Brienne en juin 1787 symbolise cette volonté de réforme et conduit ensuite au règlement du 8 juillet 1787<sup>16</sup>. Trois objectifs sont alors mis en avant par le ministre de Louis XVI : décentraliser la gestion de l'administration locale, améliorer les rentrées fiscales et s'appuyer sur des hommes influents pour la gestion des villages<sup>17</sup>.

Cette modification de la nature de pouvoir bouleverse l'administration locale. La nouvelle législation reprend toute une série de réformes royales et prévoit la mise en place de municipalités semblables dans tout le royaume dans le but de rationaliser l'administration au village. Chaque assemblée comprend un syndic, élu pour trois ans, un greffier et, suivant le nombre de feux, 3, 6 ou 9 membres pour compléter la municipalité. Le seigneur et le curé en sont des membres de droit<sup>18</sup>. Ces nouvelles assemblées sont issues d’élections au suffrage censitaire. L’impôt fixe les limites du droit de vote. Les électeurs doivent alors payer au moins 10 livres de contributions par an et être assujettis à la taille, à la capitation et au vingtième, alors que les candidats doivent payer au moins 30 livres. Seule une minorité aisée du village peut acquitter cette contribution.

Aux élections de l’été 1787, Charles Bonaventure Delage devient le syndic d’Évry-sur-Seine. Cet entrepreneur en bâtiment, propriétaire de 18 hectares de prés

---

<sup>15</sup> BIANCHI Serge, *La Révolution et la Première République au village, op. cit.*, pp. 79-83.

<sup>16</sup> BIANCHI Serge et GOSSET Xavier, *L'Essonne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Naissance d'une démocratie électorale, 1848 en Essonne, Ris-Orangis*, publications du comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne, Ris-Orangis, Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne 2000, pp. 20-23.

<sup>17</sup> BIANCHI Serge, *La Révolution et la Première République au village, op. cit.*, p. 151.

<sup>18</sup> GARDEBOIS André-Germain, « Meudon et la réforme municipale de 1787 », in *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l’Ile de France : l’Administration locale en Ile de France acte du cinquième colloque*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l’Ile de France, Centre National de la Recherche Scientifique des Ministères de la Culture et de l’Éducation Nationale de la ville de Paris, 1987, tome 38, p. 121.

et de vignes, est l'un des villageois les plus imposés (plus de 50 livres)<sup>19</sup>. Sa nomination marque alors le commencement de l'apprentissage administratif à Évry. Il s'occupe de la gestion des intérêts locaux, de l'entretien des bâtiments, de la répartition et de la collecte des impôts. Pour cette dernière tâche, il est accompagné par un autre personnage important : le collecteur de la paroisse. Il s'agit d'Étienne Lambert, un vigneron. Il se charge de répartir les impôts parmi les Évryens<sup>20</sup>. À l'accomplissement de ces charges, s'ajoute, au cours du premier semestre 1789, la rédaction des cahiers de doléances du Tiers-Etat.

À la fin des années 1780, la conjoncture est des plus délicates. Les années 1785-1789 sont effectivement des plus difficiles aussi bien sur le plan politique qu'économique. Les finances de l'État sont fragilisées par une guerre coûteuse en Amérique et le prestige de la monarchie est mis à mal par les scandales de la cour et l'impopularité de la reine Marie-Antoinette. D'autre part, le gouvernement s'effrite. Louis XVI nomme à courts intervalles trois premiers ministres. Necker, Calonne puis Loménie de Brienne se succèdent rapidement. Aucun des trois n'arrive à trouver les ressources nécessaires pour stabiliser les finances de l'État sans toutefois toucher aux privilèges des Nobles et du Clergé, symboles traditionnels de la monarchie. D'autre part, la France, déjà affaiblie par ces affaires, est ébranlée par les mauvaises récoltes de l'été 1788 et la hausse des prix qui s'ensuit. Alors que la viticulture fait vivre un grand nombre de petits paysans évryens, la crise frappe tout autant le marché viticole et les vendanges de 1785, pourtant abondantes, les affaiblit<sup>21</sup>. Avec un raisin peu sucré, le vin est de mauvaise qualité et les prix s'effondrent. Dans cette période de grande misère, l'hiver 1788-1789 est particulièrement rude. L'angoisse de la famine, oubliée depuis peu, rejaillit brusquement. La conjoncture difficile exacerbe tous les mécontentements. Ce climat de crise politique et économique oblige Louis XVI à prendre des mesures. En mars 1789, il décide de réunir les États Généraux et invite les Français à exprimer par écrit leurs doléances quant à la situation interne du

---

<sup>19</sup> LEREBOURG-CHATELAIN Alain, « Chronique de la Révolution », *op. cit.*, pp. 9-12.

<sup>20</sup> BIANCHI Serge, « Vie politique et élections à Évry pendant la Révolution, 1787-1800 », *op. cit.*, p. 8.

<sup>21</sup> GUYARD Jacques, *1789, 10 000 citoyens prennent la parole, les cahiers de doléances de la région d'Évry-Corbeil*, Paris, ADEF, 1988, pp. 26-29.

royaume. Cette décision est plutôt abstraite pour les habitants, les derniers États Généraux s'étant rassemblés en 1614. Les Français profitent néanmoins de cette opportunité pour manifester leur mécontentement.

Le temps des doléances représente un temps fort pour la vie politique du village. Le dimanche 4 avril 1789, à la sortie de la messe, les Évryens se réunissent entre le presbytère et le cimetière pour délibérer. Lors de cette mobilisation villageoise, Charles Bonaventure Delage et Étienne Lambert se mettent au service des intérêts de leur paroisse<sup>22</sup>. Néanmoins, même si le débat existe peu en dehors d'une frange d'intellectuels et de gens aisés, les Évryens prennent pour la première fois la parole. Ils discutent et débattent des problèmes du pays. Certes, l'écriture y est maladroite, mais ils participent malgré tout à la rédaction des cahiers de Doléances. Les études de Jacques Guyard mettent en avant leur caractère peu original et montrent que leurs revendications politiques, économiques, fiscales et judiciaires s'insèrent bien dans le climat de l'époque. Les rédacteurs ont, en effet, été très influencés par les modèles de cahiers déjà en circulation<sup>23</sup>. Ils s'en inspirent largement pour écrire les 28 articles faisant acte de leurs revendications. La majorité des problèmes évoqués ont une portée nationale. Leur discours semble cohérent, dépassant la diversité des opinions<sup>24</sup>. Il s'agit avant tout de construire un État moderne et d'unifier le royaume<sup>25</sup>. La vieille conception théologique de la monarchie d'Ancien Régime est désormais révolue. Si la personne de Louis XVI est encore très respectée (Article Premier : « *Sa Majesté* »), une nouvelle conception de l'État et de la société émerge. Les habitants d'Évry souhaitent plus de liberté et d'égalité et revendiquent la garantie de la liberté individuelle<sup>26</sup> (Article Premier) mais aussi la suppression des privilèges qui suppose la fin de la hiérarchie entre les trois ordres (article 5 : « *Que l'impôt soit réparti sur tous les biens sans aucune exemption ni privilège* »).

---

<sup>22</sup> BIANCHI Serge, « Vie politique et élections à Évry pendant la Révolution, 1787-1800 », *op. cit.*, p. 9.

<sup>23</sup> GUYARD Jacques, 1789, *10 000 citoyens prennent la parole, les cahiers de doléances de la région d'Évry-Corbeil*, *op. cit.*, p. 129.

<sup>24</sup> Cahier de doléances d'Évry-sur-Seine, 4 avril 1789.

<sup>25</sup> GUYARD Jacques, 1789, *10 000 citoyens prennent la parole, les cahiers de doléances de la région d'Évry-Corbeil*, *op. cit.*, pp. 42-43.

<sup>26</sup> Cahier de doléances d'Évry-sur-Seine, 4 avril 1789.

Par ailleurs, la propriété doit être respectée :

*« Article 2 : Que tout droit de propriété soit et demeure conservé à toujours, et que nul propriétaire ne puisse en être privé même pour cause publique, à moins qu'il n'en soit indemnisé au plus haut prix et sans délai »<sup>27</sup>.*

Reprenons la définition de la propriété avant 1789. La terre comporte cinq, voir six propriétaires différents qui se superposent. Au sommet, le Roi détient tout le royaume, partagé entre de grands seigneurs qui possèdent chacun d'immenses fiefs, eux-mêmes divisés en moyennes et petites seigneuries et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un propriétaire puisse exploiter une parcelle de terre. Certains seigneurs tentant d'annexer à leur domaine des terres inexploitées, cette hiérarchie est la cause de conflits permanents. S'ils ne contestent pas les droits seigneuriaux, les Évryens réclament, dans leurs doléances, la possibilité de racheter les terres. Ils demandent également l'obligation de convoquer régulièrement les États Généraux :

*« Article 25 : Que le retour périodique des États Généraux soit fixé un terme de trois ans et que dans le cas de changement de règne ou de régence, ils soient extraordinairement assemblés dans le délai de deux mois »<sup>28</sup>.*

En devenant un parlement élu et représentatif, la base de la démocratie serait alors posée. Par ailleurs, les Évryens désirent que les définitions du fonctionnement et des pouvoirs des États Provinciaux et des municipalités soient précisées.

*« Article 24 : Qu'il soit substitué à l'administration provinciale déjà établie des états particuliers dont les membres seront choisis par les habitants de chaque province dans la même forme que les États Généraux »<sup>29</sup>.*

Une restructuration rationnelle de l'État, à la fois dans son espace que dans ses compétences, est réclamée. Les Évryens veulent ainsi que les membres des

---

<sup>27</sup> *Ibidem.*

<sup>28</sup> *Ibidem.*

<sup>29</sup> *Ibidem.*

administrations soient choisis par les habitants et que les États Généraux soient contrôlés.

Au-delà d'une volonté de liberté et d'égalité, les villageois manifestent également leur envie de rationaliser la justice et la fiscalité. Cette dernière est d'ailleurs très complexe sous l'Ancien Régime, ils demandent alors la suppression de certains impôts :

*« Article 3 : Que la gabelle soit supprimée, que la vente du sel soit accordée à tous les individus, attendu que c'est une charge la plus onéreuse pour tous les Français »<sup>30</sup>.*

Ou tout du moins leur simplification :

*« Article 11 : Que la corvée, soit en nature, soit en argent, soit confondue dans la masse de l'impôt général pour n'en faire qu'un seul et même »<sup>31</sup>.*

D'autre part, une large place est donnée à la justice. Celle-ci étant tout aussi confuse que la fiscalité d'Ancien Régime, les participants aux cahiers de doléances souhaitent la rendre gratuite et proche des justiciables en supprimant par exemple les *« juridictions subalternes »* (article 13).

Les Évryens demandent aussi une libération du commerce intérieur. Si les rendements des récoltes se sont améliorés tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, les souvenirs des épidémies et des famines sont toutefois encore présents. Dans ce contexte difficile où la production de blé s'effondre, le ravitaillement devient une priorité (par exemple *« article 17 : Qu'il soit expressément défendu de ne faire aucune exportation de grains hors du royaume, à peine de privation de la vie »*)<sup>32</sup>. Pour terminer, les rédacteurs d'Évry ajoutent une revendication locale concernant la réfection de la voirie et des chemins des bords de Seine. N'étant pas abordée, force est de constater que la question du

---

<sup>30</sup> *Ibidem.*

<sup>31</sup> *Ibidem.*

<sup>32</sup> *Ibidem.*

pouvoir local n'est ici pas une priorité. C'est seulement un problème quotidien concernant les pouvoirs locaux qui est mis en avant.

Les doléances de 1789 marquent ainsi le dernier acte administratif à Évry selon les procédures d'Ancien Régime mais représentent également les prémices d'une vie politique au village. Serge Bianchi les qualifie comme le « *premier vote français* »<sup>33</sup>. Le cens est élargi. Les chefs de famille, ayant au moins 25 ans et payant une contribution dans la paroisse, peuvent délibérer et élire leurs représentants d'autant plus que ne savoir ni lire, ni écrire n'est pas un obstacle. Un tiers des Évryens délibérant (8 sur 24) déclare ne « *pas savoir signer* ».

Néanmoins, la rédaction des cahiers conserve des limites. Même si tous les Français sont appelés à s'exprimer, elle reste peu démocratique. Seuls les plus riches peuvent y participer et parmi les noms désignés au bas du cahier, aucune femme n'est mentionnée. La participation est faible et l'expression de 24 chefs de famille ne peut être représentative de l'opinion de 600 Évryens. Cela représente environ 25 % de participants (sans compter les autres habitants qui n'ont pas le droit de vote : femmes, enfants...). L'importante population aux fonctions de domesticité se sent, effectivement, peu impliquée dans la vie politique locale. Même si Louis XVI donne la parole au peuple français, le mécontentement grandit avec l'aggravation de la crise. L'évolution des idées et les événements politiques après les États Généraux précipitent le pays dans la Révolution et donnent de nouvelles attributions aux assemblées municipales. Si Évry n'est pas marquée par des incidents marquants, le village connaît une révolution administrative suite au vote de la loi du 14 décembre 1789 par la Constituante.

---

<sup>33</sup> BIANCHI Serge, *La Révolution et la Première République au village, op. cit.*, p. 176.

## **2. Une nouvelle assemblée au village : premières élections et installation du Conseil Général.**

La conjoncture délicate des années 1788-1789 joue un rôle notable dans la vie politique locale. Véritable enjeu des doléances, elle explique la mobilisation populaire et la volonté d'un changement. Les Évryens prennent conscience de la crise et la question du pouvoir devient capitale tant sur le plan national que local. C'est dans ce contexte qu'interviennent les révolutions administrative et électorale de 1789-1790, pourtant déjà amorcées en 1787. Si les doléances marquent, comme nous l'avons vu, le début d'une participation politique à Évry, la loi du 14 décembre 1789 bouleverse la gestion du village. Elle installe des municipalités dans toutes les communes de France tandis que le système électoral est remanié. Sa mise en application, dès 1790, concrétise ainsi le passage définitif d'une communauté villageoise évryenne d'Ancien Régime à une municipalité contemporaine. L'apprentissage politique est délicat et demande du temps. Il s'agit donc pour nous de comprendre comment se forme ce nouveau pouvoir à Évry.

Les États Généraux s'ouvrent le 5 mai 1789. Deux mois plus tard, le 9 juillet, ils se proclament Assemblée Nationale Constituante, la victoire du peuple parisien le 14 juillet assurant le succès de ce nouveau mouvement. En donnant la parole au peuple français, les cahiers de doléances témoignent de cet espoir de changement. La nuit du 4 août abolit les anciennes provinces et distinctions (pays d'État contre pays d'élection). Table rase faite des institutions de l'Ancien Régime, la Révolution repense les nouvelles bases de la France. Un nouveau maillage administratif, judiciaire, fiscal et ecclésiastique doit être reconstruit. La Constituante réfléchit alors aux nouvelles structures administratives à donner à la France, en privilégiant le principe électif et une certaine forme de décentralisation.

Le 14 décembre 1789, l'Assemblée Nationale vote une loi qui bouleverse l'administration. Elle décrète une nouvelle organisation municipale en 62 articles<sup>34</sup>. Si la réforme de 1787 prépare le terrain, c'est bien celle de décembre 1789 qui marque le début de la révolution administrative et électorale en France. Elle redéfinit ainsi l'ensemble du territoire administratif français et met en place les bases des institutions contemporaines locales. Suivant une pyramide hiérarchisée, la Constituante structure l'administration en plusieurs entités : « départements », « districts », « cantons » et « communes ». Évry se trouve désormais dans le district et le canton de Corbeil et une municipalité s'occupe de la gestion de la commune. La loi prévoit l'élection d'un conseil général. Composé d'environ 18 membres pour une commune de la taille d'Évry, celui-ci comprend un corps municipal de 6 personnes (article 25)<sup>35</sup>.

La fonction et l'étendue des pouvoirs attribués à ses différents acteurs sont différentes. Le premier d'entre eux est le maire, qui devient le premier magistrat de la commune (article 4)<sup>36</sup>. Il est au-dessus de tous par ses fonctions. En effet, il convoque et préside le bureau. Il informe les officiers municipaux de l'ordre du jour et en cas d'égalité, sa voix est prépondérante pour prendre des décisions. Il est élu directement par ses concitoyens pour deux ans (article 43)<sup>37</sup>. Son élection est suivie de celle d'un personnage essentiel pour la mairie : le procureur. Informé de tous les problèmes du village, il est chargé de défendre les intérêts de la commune (article 26)<sup>38</sup>. Seulement, privé du droit de vote à l'intérieur du bureau, son pouvoir est diminué. Intervient ensuite l'élection des officiers municipaux, au nombre de 3 à Évry. Un secrétaire-greffier complète le corps municipal (article 32)<sup>39</sup>. Pour terminer, le conseil général comprend des notables, au nombre de 12 (article 30 : *Les citoyens actifs de chaque communauté nommeront [...] un nombre de notables double de celui des*

---

<sup>34</sup> Loi relative à l'organisation des communes du royaume de France. Décret de l'Assemblée Nationale, le 14 décembre 1789.

<sup>35</sup> *Ibidem.*

<sup>36</sup> *Ibidem.*

<sup>37</sup> *Ibidem.*

<sup>38</sup> *Ibidem.*

<sup>39</sup> *Ibidem.*

*membres du corps municipal*)<sup>40</sup>. Ils sont seulement appelés pour les affaires importantes (article 31)<sup>41</sup>. Cette municipalité est mise en place pour deux ans, avec un renouvellement annuel par moitié, déterminé par tirage au sort.

Depuis 1787, la municipalité fonctionne selon l'application de l'édit de Brienne. Charles Bonaventure Delage et Étienne Lambert, notables du village, commencent à se familiariser avec la gestion d'Évry lorsqu'intervient la « révolution communale » de 1789. Ils sont chargés d'informer les habitants de la nouvelle législation et, très vite, des élections municipales sont organisées. Elles sont prévues pour février 1790, seulement deux mois après la réforme. Mais qui vote ? Qui est autorisé à élire cette première municipalité contemporaine ? Tous les citoyens ne peuvent pas participer à la vie politique. La Constituante élabore un code électoral. L'an 1790 marque alors l'entrée en scène des citoyens actifs, éligibles et passifs tandis que les procédures de vote et d'élection sont bouleversées. La rupture est évidente avec l'Ancien Régime. Les pratiques de la cooptation, ou encore de la nomination disparaissent. D'autre part, pour exercer la charge de maire, il faut être élu par une assemblée dite « primaire ». Ces assemblées électives sont constituées par tous les citoyens actifs du village. Selon la loi, seuls les chefs de famille français, majeurs de 25 ans, domiciliés depuis plus d'un an dans la commune (les horsains en sont donc exclus), non domestiques et payant un impôt représentant au moins trois jours de travail peuvent en faire partie. Outre le conseil général, ils peuvent également élire les officiers de la garde nationale, les juges de paix, les trésoriers et les électeurs.

Cependant, tous les citoyens ne sont pas éligibles pour accéder à ces fonctions. Afin de siéger dans l'administration municipale, il faut pouvoir payer une imposition de 10 journées de travail. Cette distinction disparaît néanmoins en 1792. Ces conditions excluent alors toute une frange de la population de la vie politique. Dans un premier temps, le suffrage n'est que masculin. Les femmes ne sont pas admises, d'autant plus qu'un seul homme par feu, le chef de famille, peut siéger dans ces assemblées. D'autre part, les mineurs, hommes de moins de 25 ans, ne peuvent pas

---

<sup>40</sup> *Ibidem.*

<sup>41</sup> *Ibidem.*

participer. La condition du domicile pose, quant à elle, problème aux travailleurs saisonniers et aux compagnons. Pour terminer, les plus pauvres, les indigents (population en très grand nombre à Évry) et les domestiques, pouvant subir la pression des maîtres, sont également exclus. Connaissant ces nouvelles conditions électorales, Charles Bonaventure Delage et Étienne Lambert se chargent dans un premier temps de préparer les documents fiscaux en vue des élections municipales. Ils dénombrent à Évry 79 chefs de famille actifs pour 133 feux ; les 54 restants étant soit trop pauvres, soit domestiques<sup>42</sup>. Pour la plupart vigneron et artisans, les villageois élisent la toute première municipalité évryenne.

Si les registres de délibérations du conseil municipal ont disparu pour la décennie révolutionnaire, anéantissant ainsi la source principale de cette période pour écrire l'histoire de la municipalité évryenne, les élections locales peuvent toutefois être connues grâce aux registres conservés par le deuxième pouvoir en place du village : la garde nationale. Il est nécessaire de la prendre en compte pour faire l'étude politique d'Évry, sa mise en place étant déjà prévue par la loi du 14 décembre. Pouvoir parallèle à celui de la municipalité, elle possède des attributions à la fois politiques et militaires, tout en restant similaire dans son mode de désignation. Créées officiellement le 25 juillet 1790<sup>43</sup>, nous y reviendrons ultérieurement, elle est composée des citoyens actifs du village mais également de ceux qui le deviendront : les mineurs de 18 à 25 ans. L'appartenance à la garde nationale représente un des critères de citoyenneté. La fonction civique et politique de ces citoyens-soldats s'observe notamment lors des élections des officiers. Calquée sur les élections politiques, leur connaissance est précieuse pour comprendre celles du conseil général. Leurs procès-verbaux sont essentiels pour analyser les procédures du vote en assemblée au village, mais aussi pour saisir la participation des villageois.

---

<sup>42</sup> BIANCHI Serge, « Vie politique et élections à Évry pendant la Révolution, 1787-1800 », *op. cit.*, p. 10.

<sup>43</sup> Séance du 25 juillet 1790, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

Les citoyens se réunissent souvent le dimanche, après les vêpres<sup>44</sup>. Plutôt actifs au début de la Révolution, les Évryens s'essoufflent ensuite. Ils semblent moins assidus. Ils sont 66 votants en 1792 pour l'élection des officiers<sup>45</sup> alors que seuls 27 bulletins sont comptabilisés l'année suivante<sup>46</sup>. L'assemblée est alors convoquée dans un lieu capable de contenir l'ensemble des votants. Les Évryens se retrouvent ainsi sur la place de l'église, « *la place d'élections municipales* »<sup>47</sup> ou encore celle dite « *des séances de délibérations* »<sup>48</sup>. Toutefois, ils sont contraints de trouver rapidement un local. Le 24 janvier 1791, la garde nationale forme un comité militaire chez le Major Denis Marcille<sup>49</sup>. D'autre part, les traces d'une « *salle commune* »<sup>50</sup> et d'une « *mairie* » déjà « *accoutumée* »<sup>51</sup> apparaissent rapidement dans les registres, le conseil général et la garde nationale ayant probablement besoin d'un endroit pour ranger les registres de délibérations et tout autre document administratif. Nous pouvons aussi penser que la rudesse de l'hiver ne leur permette pas de tenir leur assemblée à l'extérieur. Ce local est probablement une salle du presbytère, située juste à côté de l'église Saint-Pierre – Saint-Paul.

Une fois le cadre défini, nous pouvons alors tenter de comprendre la procédure. Celle-ci répond à des règles précises. La séance est ouverte par un membre de l'administration en place puis l'assemblée procède à la formation d'un bureau, composé d'un président, d'un secrétaire et de trois scrutateurs. Pour la garde nationale, les séances se déroulent sous la présidence de la municipalité. Prenons un exemple : les élections du 1<sup>er</sup> thermidor de l'An III (19 juillet 1795), relatives à la

---

<sup>44</sup> Séance du 7 juillet 1792, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

<sup>45</sup> Séance du 6 février 1792, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

<sup>46</sup> Séance du [date illisible] 1793, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

<sup>47</sup> Séance du 25 juillet 1790, premier registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-1793).

<sup>48</sup> Séance du 26 mars 1793, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

<sup>49</sup> Séance du 24 janvier 1791, premier registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-1793).

<sup>50</sup> Séance du 27 mars 1791, premier registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-1793).

réorganisation de la garde. Maximilien Laborde devient le secrétaire tandis que les doyens (Jean-Louis Rimbaut, François Taillefer et Gervais Nouvelle) sont les trois citoyens désignés pour organiser le scrutin et son dépouillement<sup>52</sup>. La deuxième étape consiste ensuite à vérifier la légitimité des actifs présents, mais aussi des éligibles. Le président fait lecture des lois constitutives de l'élection. Elle peut alors avoir lieu. Le vote est secret, la désignation à main levée ou à voix haute du candidat ayant été abandonnée. Désormais, chaque citoyen peut « *écrire ou faire écrire son bulletin* » par l'un des scrutateurs, déposant ensuite, à l'appel de son nom, son scrutin dans un « *vase* »<sup>53</sup>. Ne pas savoir lire et écrire n'est donc pas un obstacle à la participation électorale. Cette étape est décisive pour éviter les fraudes. Elle permet effectivement de traquer par exemple les « faux actifs » et de porter une éventuelle réclamation. Une fois le scrutin terminé, les scrutateurs vérifient que les nombres de votants et de suffrages exprimés correspondent<sup>54</sup>. Les bulletins sont ensuite dépouillés, les résultats proclamés et les élus prêtent serment. Les procédures de vote varient tout au long de la décennie, mais le but est de surtout garantir la légitimité des opérations de l'assemblée.

Sous la Monarchie, il est exigé de prêter serment de fidélité à « *la Nation, à la loi et au Roi* »<sup>55</sup>. Pour un officier de la garde nationale en 1793, il s'agit d'être « *fidèle à la Nation, à la loi et de vivre libre ou mourir en défendant la cause de la République* »<sup>56</sup>. Le serment civique n'est pas un acte illusoire. Il s'agit avant tout de s'engager pour la Nation et de travailler pour ses concitoyens. D'autre part, en prêtant serment, que ce soit pour le Roi ou la République, les nouveaux élus doivent se mettre avant tout au service de l'État. Ils doivent faire exécuter la loi qui découle de son autorité. Une

---

<sup>51</sup> Séance du 6 février 1792, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

<sup>52</sup> Séance du 1<sup>er</sup> thermidor An III, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

<sup>53</sup> Séance du [date illisible] 1793, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

<sup>54</sup> *Ibidem*.

<sup>55</sup> Séance du 25 mars 1792, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

<sup>56</sup> Séance du 30 mars 1793, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

certaine discipline s'impose. Ces procès-verbaux des élections de la garde nationale nous permettent ainsi d'avoir un aperçu des différentes étapes des procédures électorales pour la décennie révolutionnaire à Évry. Cependant, qui accède à ces nouvelles fonctions ?

Les équipes municipales d'Évry sont difficiles à cerner. Elles peuvent être connues grâce au croisement des différentes sources, mais de façon inégale. Comme pour les élections, les registres des délibérations de la garde nationale tiennent une place importante, mais nous pouvons également y ajouter ceux du district de Corbeil. Comme nous avons déjà pu le préciser, la première municipalité est élue en février 1790. Syndic depuis 1787, Charles Bonaventure Delage poursuit ses fonctions à la municipalité, assurant ainsi la transition entre la paroisse d'Ancien Régime et la commune contemporaine. Cet entrepreneur en maçonnerie est très actif tout au long de la Révolution. Ainsi, le 25 septembre 1790, il est nommé par le district de Corbeil pour faire une expertise et estimer la valeur des biens nationaux évryens pour leur vente<sup>57</sup>. Plus tard, il accomplit des travaux importants pour l'administration corbeilloise. Avec Edme Challiot, menuisier, ils accomplissent des travaux aux célèbres moulins et magasins de Corbeil<sup>58</sup>.

Denis Marcille, un charron, le remplace en novembre 1791 et préside la deuxième municipalité d'Évry-sur-Seine jusqu'en décembre 1792. Malheureusement les informations le concernant sont beaucoup plus rares. Enfin, c'est un maçon, Louis Paternot, qui lui succède jusqu'en l'an III (1795). Les artisans accaparent ainsi les fonctions municipales, même si les vigneronns tiennent une place importante à la fois comme officier municipal que notable (Étienne Lambert notamment). D'autre part, s'ils ne peuvent exercer en même temps des responsabilités au sein du conseil général et de la garde nationale<sup>59</sup>, nous pouvons observer une rotation des fonctions chez ces « hommes politiques » (maire, procureur, officiers municipaux...), les

---

<sup>57</sup> Séance du 25 septembre 1790, deuxième registre de délibérations du district de Corbeil (15 septembre 1790-9 août 1791).

<sup>58</sup> Séance du 23 avril 1792, quatrième registre de délibérations du district de Corbeil (18 février 1792-8 août 1792).

citoyens éligibles étant en nombre limité. C'est ainsi que Pierre Blondel, procureur de 1790 à 1792 devient le sergent-major de la garde nationale en l'an III (1795)<sup>60</sup>. À l'inverse Louis Paternot officie en tant que sergent<sup>61</sup> avant de devenir maire de la commune.

La mise en place des nouveaux pouvoirs ne se fait pas naturellement et ces « hommes politiques locaux » ont des difficultés à être reconnus dans leurs charges tout au long de la décennie révolutionnaire. Une fois élus maire, procureur et officiers municipaux doivent être différenciés des autres citoyens actifs et du reste de la population grâce à un signe distinctif. Chacun porte par-dessus ses habits une écharpe aux couleurs de la Nation : bleue, rouge et blanc, attachée d'un nœud et ornée d'une frange de couleur or pour le maire, blanche pour les officiers municipaux et violette pour le procureur. Néanmoins, cette hiérarchie politique n'est pas reconnue par tous.

Ce nouveau pouvoir bouleverse les mœurs et l'assemblée, récemment élue, n'est pas admise par toute la population. Certains habitants de la commune refusent cette nouvelle subordination, lui reprochant de ne pas être légitime. C'est le cas par exemple, de François Gautier père (vigneron), de Jean-Baptiste Gautier père, de François Lavaux, de Laurent Lambert et de Louis Tessier qui s'attaquent dès l'été 1790 au conseil général<sup>62</sup>. Insultes et menaces de mort envers Louis Lambert, officier municipal et Pierre Blondel, procureur de la commune, sont courantes. Vu la gravité des faits, l'affaire est portée devant l'Assemblée Nationale pour obtenir un décret dans le but de respecter les officiers municipaux. Autre exemple, Étienne Langlois et Gêrôme Rouget, tous deux officiers municipaux, portent plainte pour outrage le 28 germinal de l'an II (17 avril 1794). Pourtant quatre ans après les premières élections municipales et malgré le port de leurs écharpes, Georges Tessier,

---

<sup>59</sup> Loi relative à l'organisation des communes du royaume de France. Décret de l'Assemblée Nationale, le 14 décembre 1789.

<sup>60</sup> Séance du 1<sup>er</sup> thermidor An III, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

<sup>61</sup> Séance du 14 juillet 1791, premier registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-1793).

membre du conseil de surveillance, refuse de se soumettre au recensement qu'ils sont en train d'effectuer, ne les trouvant pas légitimes dans leurs fonctions. Ce « *manque de respect* » le conduit devant le tribunal de police correctionnelle<sup>63</sup>.

À l'automne 1795, le Directoire réorganise l'administration. Il supprime les districts et s'attaque aux municipalités de commune en instaurant des municipalités de canton, celui de Corbeil rayonnant sur 16 communes. Le pouvoir central désespère en effet de trouver dans les villages un personnel suffisamment qualifié. Il s'agit aussi d'éviter le développement d'un pouvoir local trop important. Chaque commune est désormais représentée par une municipalité composée d'un agent municipal et d'un adjoint élus par une assemblée primaire. Ils délibèrent au canton, sans conseil municipal. En 1798-1799, l'agent municipal est Joseph Guérard, ancien capitaine de la garde nationale<sup>64</sup> et riche cultivateur d'Évry. Cette réforme ne dure que cinq ans. La loi du 28 pluviôse de l'An VIII replace les municipalités comme cadre principal de la vie politique locale.

### **3. La vie municipale pendant la décennie révolutionnaire.**

En instaurant une municipalité dans toutes les paroisses de France, la réforme de décembre 1789 donne une large autonomie aux villageois quant à la gestion de leur commune. Les attributions des assemblées municipales s'étendent considérablement. En effet, une tâche abondante et diverse les attend puisqu'administration, fiscalité, police, voirie ou encore ravitaillement incombent désormais aux municipalités. La vie politique locale se voit bouleversée par la mise en place de ces nouveaux pouvoirs. Jusqu'ici peu active malgré la relative mobilisation de la communauté lors de la rédaction du cahier de doléances, l'équipe municipale évryenne reste très inexpérimentée quant à la gestion du village.

---

<sup>62</sup> Séance du 30 août 1790, premier registre de délibérations du district de Corbeil (24 juin 1790-14 septembre 1790).

<sup>63</sup> Séance du 7 floréal An II (26 avril 1794), dixième registre de délibérations du district de Corbeil (4 floréal An II-21 prairial An II).

Cette approche quasi-monographique d'Évry doit ainsi nous permettre de comprendre le fonctionnement de la municipalité et de voir quelles sont ses principales préoccupations pendant la Révolution. Seulement, sans les registres de délibérations du conseil municipal, il est difficile pour nous de retracer l'activité des premières municipalités évryennes. Leurs actions ne peuvent se comprendre que dans le cadre de leurs relations étroites entretenues avec le district. Il a donc été primordial de se rabattre sur le registre de délibérations du district de Corbeil. Cette source, composée de 18 volumes, nous permet de suivre les affaires importantes de la petite centaine de communes qui dépendent de Corbeil entre 1790 et 1795. Elle nous offre ainsi un écho non négligeable du travail de l'institution municipale évryenne. Il y est mentionné d'Évry à 177 reprises environ. Si les questions politiques n'apparaissent guère, le regard complémentaire du district corbeillois est fondamental pour comprendre la mise en place de ces nouvelles habitudes administratives à Évry. La vie politique à la campagne étant une innovation, il s'agit donc, pour nous, de comprendre comment les problèmes sont désormais gérés au quotidien par les pouvoirs locaux.

Décembre 1789 met en place des municipalités autonomes. La nuit du 4 août supprimant toute notion de féodalité, les tutelles seigneuriales disparaissent. Les communes s'administrent désormais seules. Les municipalités dépendent du canton puis du district, mais l'État n'a plus de contrôle direct sur les villages. Comme nous l'avons vu, le procureur-syndic s'occupe de faire la liaison entre le conseil général et les administrations supérieures, mais celui-ci ne possède aucun pouvoir lors des délibérations. L'ensemble de la gestion des affaires quotidiennes revient donc aux membres du conseil général, représentants élus des citoyens. Les attributions réelles des municipalités s'en trouvent élargies. L'aspect « décentralisateur » de la réforme renforce effectivement les pouvoirs municipaux<sup>65</sup>. Selon l'article 50 de la loi, une fois élue, la mairie est en charge de la gestion de la commune à travers par exemple son

---

<sup>64</sup> Séance du 25 juillet 1790, premier registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-1793).

<sup>65</sup> Loi relative à l'organisation des communes du royaume de France. Décret de l'Assemblée Nationale, le 14 décembre 1789.

ravitaillement, la collecte des impôts, l'assistance pour les plus nécessiteux, l'organisation de la garde nationale, des élections locales...

Avec toutes ces nouvelles attributions, et notamment la laïcisation de l'état civil et la création du mariage civil, la municipalité doit s'organiser. Il faut trouver des locaux pour recevoir et traiter les actes, jusqu'alors dévolus à la paroisse, mais aussi pour s'assembler et délibérer des questions relatives à la commune. Dès 1790-1791, le conseil s'établit dans une grande maison en face de l'église Saint-Pierre Saint-Paul<sup>66</sup>. Cet embryon de structure municipale se situerait, en effet, près du presbytère. À l'intérieur de ce bâtiment, plusieurs fonctions cohabitent<sup>67</sup>. Si une salle est destinée à la mairie, une autre sert pour l'école. Nous pouvons y trouver également un logement avec jardin pour le curé. Ces activités sont regroupées en un seul endroit : au centre du village, dans le but d'en faciliter l'accès aux Évryens. Ce local devient un lieu familial où se déroulent les séances de délibérations du conseil municipal. Toutefois, pour étudier l'activité municipale évryenne, il est nécessaire de prendre en compte les relations entre la commune et le district. Ce « dialogue administratif », retranscrit dans les 18 registres mentionnés, est plutôt conséquent et reflète les priorités du moment.

L'une des principales préoccupations de la municipalité, après son installation, se porte sur la question fiscale. Les problèmes de la dette ou encore de l'inégalité devant l'impôt tiennent une place essentielle dans la crise finale de l'Ancien Régime. Aussi la loi du 14 décembre 1789 prévoit la perception de contribution par les municipalités.

---

<sup>66</sup> Séance du 27 mars 1791, premier registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-1793).

<sup>67</sup> Séance du 27 germinal An XI (17 avril 1802), premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

En effet, selon l'article 51 de la loi :

*« Les fonctions propres à l'administration générale qui peuvent être déléguées aux corps municipaux, pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont : la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ; la perception de ces contributions ; le versement de ces contributions dans les caisses du district ou du département... »*<sup>68</sup>.

Après une phase intermédiaire alimentée par les contributions patriotiques, un impôt direct est instauré. On met en place, dans un premier temps, une contribution foncière frappant la richesse venant de la terre, puis dans un second temps, on y ajoute une contribution mobilière établie selon les revenus. C'est ainsi qu'Évry supporte, en 1791, une contribution foncière de 17 028 livres d'une part et d'autre part une contribution mobilière de 2 405 livres<sup>69</sup>. L'année suivante, elles sont respectivement de 14 125 livres et de 1 465 livres (contre 32 405 livres et 20 735 livres pour Corbeil)<sup>70</sup>. Ces larges impositions foncières s'expliquent notamment par les riches demeures situées sur le sol évryen, tandis que les contributions mobilières, 10 fois moindres que les premières, se justifient par la forte présence d'indigents au village. Perçus par la municipalité, ces impôts doivent ensuite être payés aux administrations supérieures. Le conseil général nomme des représentants élus chargés de son recouvrement.

Toutefois, la question de la fiscalité est un domaine bien difficile à gérer. Souvent sujet de discordes, il n'est pas rare, en effet, de trouver des demandes d'exonération voire d'annulation d'impôt dans les registres de délibérations. Il faut d'abord terminer la perception de l'ancienne municipalité. En septembre 1790, le collecteur d'Évry demande de « *passer en non-valeur* » les 18 livres et 18 sols de capitation due par un certain Niballais, noble, fils du secrétaire du Roi. Inconnu à Évry, il est

---

<sup>68</sup> Loi relative à l'organisation des communes du royaume de France. Décret de l'Assemblée Nationale, le 14 décembre 1789.

<sup>69</sup> Séance du 14 octobre 1791, troisième registre de délibérations du district de Corbeil (10 août 1791-17 février 1792).

<sup>70</sup> Séance du 2 novembre 1792, cinquième registre de délibérations du district de Corbeil (8 août 1792-15 janvier 1793).

impossible d'en percevoir le paiement. Appuyé par la municipalité dans cette affaire, le collecteur obtient gain de cause<sup>71</sup>. En l'An II (1794), c'est l'Abbé Mille qui porte réclamation. Parti en 1792 pour devenir vicaire dans la capitale, il est imposé aussi bien à Paris qu'à Évry. Le directoire du district le libère de cette imposition dans le petit village du sud francilien<sup>72</sup>. Cependant, les issues ne sont pas toujours heureuses pour les contribuables. En 1794, même si son argumentaire est bien mené, le citoyen Blanche-Barbe se voit contraint de participer à l'emprunt forcé pour la Vendée<sup>73</sup>.

Malgré l'instauration de ces contributions directes, la situation financière de l'État reste délicate, d'autant plus que les réticences à payer l'impôt sont bien réelles. Les régimes révolutionnaires tentent alors de contourner le problème. D'autres voies que la fiscalité sont empruntées pour répondre aux besoins de l'État. Parmi elles, nous pouvons noter la question relative aux biens nationaux. Dès 1789, les possessions de l'Église puis, à partir de mars 1792, les biens des Nobles, contraints à l'exil, sont nationalisés puis vendus pour résoudre la crise financière. Il est alors fréquent au district de délibérer quant à ses biens et domaines devenus propriété de l'État. Dès le 25 septembre 1790, le district nomme deux experts, un certain Leclerc, maçon de Corbeil et Charles Bonaventure Delage, notre maire d'Évry. Ils sont chargés de procéder aux estimations et aux opérations relatives à la vente de ses biens<sup>74</sup>.

Un des patrimoines les plus importants recensés se trouve à Évry. C'est celui de la duchesse de Bourbon. L'arrière-petite-fille de Philippe, duc d'Orléans et régent du royaume de France de 1715 à 1723, y possède le château et le vaste parc de Petit-Bourg. Alors que le gouvernement s'oriente de plus en plus vers la Terreur en 1792, l'exil n'est pas une solution pour la duchesse. Cependant, au printemps 1793, elle est contrainte à la déportation. La Convention l'emprisonne à Marseille au sein du fort

---

<sup>71</sup> Séance du 14 septembre 1790, premier registre de délibérations du district de Corbeil (24 juin 1790-14 septembre 1790).

<sup>72</sup> Séance du 9 pluviôse An II (28 janvier 1794), huitième registre de délibérations du district de Corbeil (26 frimaire An II-23 ventôse An II).

<sup>73</sup> Séance du 29 vendémiaire An III (20 octobre 1794), treizième registre de délibérations du district de Corbeil (4 vendémiaire III-11 brumaire An III).

<sup>74</sup> Séance du 25 septembre 1790, deuxième registre de délibérations du district de Corbeil (15 septembre 1790-9 août 1791).

de Notre-Dame de la Garde, laissant à l'abandon son vaste domaine<sup>75</sup>. Dès lors, l'État s'empresse de prendre possession de ses biens et de les mettre sous scellés. Les problèmes commencent à Évry, notamment pour l'entretien du domaine. Jusqu'en février 1794 (pluviôse de l'An II), plusieurs sont ceux à y travailler gratuitement. C'est le cas du citoyen Godart<sup>76</sup>, régisseur de la petite ferme de la duchesse de Bourbon, qui s'occupe de la culture de ses terres mais aussi celui des gardiens Aubry et Jérôme qui gardent le domaine depuis l'apposition des scellés<sup>77</sup>. Mais les ressources manquent. S'ils demandent l'aide financière de l'administration, ils souhaitent également obtenir une aide matérielle. Vu l'immensité du domaine, ils estiment qu'il est nécessaire de nommer plusieurs gardiens. C'est ainsi que le district et la mairie décident d'établir plusieurs concierges et régisseurs, aux frais de l'administration, dans le seul but de conserver les biens de la duchesse d'Orléans<sup>78</sup>. Cependant, la question des indemnités des gardiens des scellés se pose toujours. Ils ne manquent d'ailleurs pas de réclamer, à plusieurs reprises, le paiement de leurs journées de travail<sup>79</sup>. Le 29 avril 1795, Bathilde de Bourbon est libérée. Elle réintègre son château de Petit-Bourg<sup>80</sup>. Néanmoins entre-temps, les dépendances et bon nombre de meubles du château ont été vendus.

Un autre bien à être passé sous la possession de l'État est l'hospice d'Évry<sup>81</sup>. Sous l'Ancien Régime, le poids de l'assistance aux pauvres repose en bonne partie sur le Clergé, mais aussi sur une frange de la Noblesse voulant faire œuvre de charité.

---

<sup>75</sup> LONGUET Jacques, *Un destin révolutionnaire à Évry, Madame de Bourbon, citoyenne vérité*, Paris, ADEF, 1989, p. 48.

<sup>76</sup> Séance du 9 pluviôse An II (28 janvier 1794), huitième registre de délibérations du district de Corbeil (26 frimaire An II-23 ventôse An II).

<sup>77</sup> Séance du 14 pluviôse An II (2 février 1794), huitième registre de délibérations du district de Corbeil (26 frimaire An II-23 ventôse An II).

<sup>78</sup> *Ibidem*. Et Séance du 16 messidor An II (4 juillet 1794), onzième registre de délibérations du district de Corbeil (22 prairial An II-16 thermidor An II).

<sup>79</sup> Séance du 27 prairial An II (14 juin 1794), onzième registre de délibérations du district de Corbeil (22 prairial An II-16 thermidor An II) ; Séance du 6 fructidor An II (22 août 1794), douzième registre de délibérations du district de Corbeil (16 thermidor An II-4 Vendémiaire An III) ; Séance du 23 frimaire An III (13 décembre 1794), quinzième registre de délibérations du district de Corbeil (14 frimaire An III-6 pluviôse An III).

<sup>80</sup> Séance du 12 fructidor An III (29 août 1795), dix-huitième registre de délibérations du district de Corbeil (5 thermidor An III-29 brumaire An IV)

<sup>81</sup> Séance du 14 thermidor An III (1<sup>er</sup> août 1795), dix-huitième registre de délibérations du district de Corbeil (5 thermidor An III-29 brumaire An IV)

Aussi, la duchesse de Bourbon décide de créer un hospice à Petit-Bourg, accueillant toutes personnes dans le besoin, âgées et infirmes. Avec l'aliénation de l'hospice d'Évry, accompagnée de ceux de Corbeil et Montlhéry, l'objectif de bienfaisance de l'administration est présent dès le début de la Révolution mais s'épanouit réellement de 1793 à 1794. Pour cette période, l'établissement est référencé 17 fois dans les registres du district, notamment pour le maintien de la subvention qui lui est accordée. C'est ainsi que Charles Pinel, directeur de l'hospice, reçoit régulièrement une subvention d'environ 800 livres pour l'administration de l'établissement<sup>82</sup>. Cela lui permet de l'héberger et de nourrir les quelques indigents qui y restent. D'autre part, dans cet esprit de bienfaisance amorcé par la Convention, des secours individuels sont accordés par l'administration pour les plus désœuvrés : indigents, infirmes, femmes en couches, vieillards, enfants abandonnés... La municipalité d'Évry accorde tous les ans 50 livres à Étienne Lambert, ancien collecteur de la paroisse pour qu'il puisse élever et s'occuper d'un enfant qu'il a recueilli<sup>83</sup>, tandis que les 63 indigents reçoivent chacun 16 livres et un sol<sup>84</sup>. Plus de 1000 livres d'aides sont ainsi versées tous les ans.

Nous sommes alors en droit de nous demander quelles sont les ressources de la municipalité pour porter cette assistance. Pour ce faire, le conseil général d'Évry encourage la vente du bois du parc de Petit-Bourg<sup>85</sup>. Le produit de la vente de ses biens nationaux doit permettre de contribuer au financement de ces aides. L'argent est alors reversé au receveur de la régie de Corbeil qui le redistribue ensuite aux communes en fonction des besoins. Les registres de Corbeil font donc l'écho des soucis matériels propres à la population d'Évry. Les questions relatives aux

---

<sup>82</sup> Séance du 22 pluviôse An II (10 février 1794), huitième registre de délibérations du district de Corbeil (26 frimaire An II-23 ventôse An II) ; Séance du 4e jour complémentaire An II (20 septembre 1794), douzième registre de délibérations du district de Corbeil (16 thermidor An II-4 Vendémiaire An III).

<sup>83</sup> Séance du 18 septembre 1792, cinquième registre de délibérations du district de Corbeil (8 août 1792-15 janvier 1793) ; Séance du 24 frimaire An II (14 décembre 1793), huitième registre de délibérations du district de Corbeil (26 frimaire An II-23 ventôse An II) ; Séance du 27 ventôse An III (17 mars 1795), seizième registre du district de Corbeil (6 pluviôse An II-19 germinal An III).

<sup>84</sup> Séance du 26 vendémiaire An III (17 octobre 1794), treizième registre de délibérations du district de Corbeil (4 vendémiaire III-11 brumaire An III).

<sup>85</sup> Séance du 8 ventôse An II (26 février 1794), huitième registre de délibérations du district de Corbeil (26 frimaire An II-23 ventôse An II) ; Séance du 14 germinal An II (3 avril 1794), neuvième registre de délibérations du district de Corbeil (24 ventôse An II-4 floréal An II).

réquisitions des subsistances reviennent souvent. Toutes les denrées doivent être déclarées aux municipalités dans le but ensuite d'approvisionner les marchés des villes environnantes. Le 18 frimaire de l'An III, Charles Bonaventure Delage et Brutus, maçon corbeillois, sont nommés commissaires pour « *recenser tous les grains des communes* » du district. Assistés de membres des municipalités, ils se rendent chez tous les chefs de famille pour y dénombrer les quantités de grains et de farine contenus dans les granges<sup>86</sup>. Les réquisitions sont fréquentes. Les 19 thermidor de l'An II, Évry doit alors fournir 230 quintaux de grains pour nourrir Paris<sup>87</sup>. Toutes ces questions, qu'elles soient relatives à la fiscalité, aux biens nationaux ou encore au ravitaillement révèlent bien les priorités et les exigences du moment de la municipalité évryenne. Seulement, en imposant une rupture radicale avec l'Ancien Régime, la Révolution est un événement qui place la France dans un état de tensions permanentes. Les pouvoirs locaux doivent pouvoir assurer la sécurité de chacun. La Constituante souhaite instaurer un maire puissant par rapport au reste du conseil municipal. La loi du 14 décembre 1789 lui confie le pouvoir de police, guidé par les trois mots suivants : « *salubrité, propriété et tranquillité* » (Article 50)<sup>88</sup>. Ce pouvoir s'applique pour la voirie, le stationnement, les manifestations, les bals, les débits de boissons... C'est dans cette optique que sont créées les gardes nationales. Deuxième pouvoir au village, elles sont pourtant rarement prises en compte dans les études politiques locales. À tort, car le contrôle de la garde est un enjeu politique majeur pour les municipalités.

Élue en février 1790, la municipalité d'Évry a des attributions très larges. Mais la gestion de la commune n'est pourtant pas la seule de ses préoccupations. Elle doit assurer l'ordre et la sécurité de chacun au village. La réforme de décembre 1789 prévoit déjà, dans ce but, la formation d'une garde nationale<sup>89</sup>. Créée officiellement le 25 juillet 1790, la garde d'Évry est affiliée à la garde nationale de Corbeil, sous

---

<sup>86</sup> Séance du 18 frimaire An III (8 décembre 1794), quinzième registre de délibérations du district de Corbeil (14 frimaire An III-6 pluviôse An III).

<sup>87</sup> Séance du 19 thermidor An II (6 août 1794), douzième registre de délibérations du district de Corbeil (16 thermidor An II-4 vendémiaire An III).

<sup>88</sup> Loi relative à l'organisation des communes du royaume de France. Décret de l'Assemblée Nationale, le 14 décembre 1789.

l'autorité du commandant Clermont de Tonnerre<sup>90</sup>. Composée par l'assemblée des habitants et les jeunes hommes mineurs d'Évry, elle est également sous la direction des autorités municipales. Un petit incident diplomatique le rappelle d'ailleurs dans les pages des registres de délibérations du district de Corbeil. Le commandant de la garde, assisté de deux membres du comité de surveillance, brise les scellés d'un bien national. Froissée par cette infraction, la municipalité en profite pour rappeler qu'ils sont sous la responsabilité de l'agent municipal<sup>91</sup>.

Par ailleurs, la garde nationale se situe à la limite du politique et du militaire. Son pouvoir civique s'affirme, nous l'avons vu, notamment lors des élections des officiers. La garde exerce son pouvoir dans le prolongement des municipalités<sup>92</sup>. La fonction militaire de cette institution apparaît dans les registres de délibérations de la garde nationale. Elle possède un règlement et une hiérarchie interne. Son but est d'ailleurs d'assurer la sécurité de tous dans cette période de troubles. Le discours patriote du commandant Clermont de Tonnerre lors de sa création le rappelle. Il assure « *qu'il maintiendra le bon ordre de tout son pouvoir, et qu'il sacrifiera sa vie, et répandra son sang, pour nous soutenir dans les événements malicieux, qu'il pourra nous arriver, et comme ainsi il punira les rebelles qui sont sujets aux rébellions, et au repos public.* »<sup>93</sup>. À partir de ce moment, il se place un service de garde, la commune procurant les armes nécessaires aux officiers.<sup>94</sup> D'autre part, en plus de son pouvoir de police, la garde participe à l'effort de guerre de la Nation. La municipalité a, en effet, le pouvoir et le devoir de lever des troupes. Aussi, lorsque la guerre est déclarée à l'Autriche le 20

---

<sup>89</sup> *Ibidem*.

<sup>90</sup> Séance du 25 juillet 1790, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

<sup>91</sup> Séance du 8 floréal An II (27 avril 1794), dixième registre de délibérations du district de Corbeil (4 floréal An II-21 prairial An II).

<sup>92</sup> Règlement de la garde nationale d'Évry, Séance du 28 novembre 1790, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

<sup>93</sup> Séance du 25 juillet 1790, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

<sup>94</sup> Séance du 8 août 1793, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

avril 1792, ce sont les gardes nationaux que l'on envoie combattre aux frontières. Les miliciens d'Évry rejoignent les troupes dès 1793<sup>95</sup>.

Mais pouvons-nous parler de réelle autonomie des municipalités ? À partir de mars 1793, ces dernières sont placées sous l'inspection d'une nouvelle institution : le comité de surveillance<sup>96</sup>. Celui-ci veille à ce que les décisions du gouvernement central soient bien appliquées par des municipalités souvent hostiles. À Évry, son commandant, Georges Tessier, a un pouvoir important sur la commune. Très attentif aux mesures d'ordre républicain, il inspecte alors réquisitions, subsistances, levées d'hommes décidées par la municipalité, mais il surveille également et arrête tous les suspects. Suite à la loi du 25 février 1793, des commissaires sont nommés afin de fouiller toutes les habitations susceptibles d'abriter « nobles émigrés » et prêtres<sup>97</sup>, désormais hors-la-loi.

Réquisition des subsistances, secours aux indigents, réquisition des impôts... semblent donc être les principales préoccupations du quotidien de la vie municipale évryenne. La vie politique locale paraît pourtant inexistante. En effet, aucun contenu politique n'apparaît dans les registres. Les municipalités semblent se succéder sans d'éventuels combats pour le pouvoir ou quelques réclamations. Par ailleurs, dans un contexte où chacun forme son opinion, aucun signe de débat ou de discordes n'est révélé dans les registres. Évry a, vraisemblablement, bien accueilli la Révolution, acceptant de se plier aux règles des administrations. Chacun paye, en effet, ses impôts, participe à l'effort de guerre ou encore contribue aux ravitaillements de Paris et Corbeil. L'hospice, quant à lui, reste en place obtenant des aides de toutes les assemblées.

---

<sup>95</sup> Séance du 26 mars 1793, deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII) ; Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1793, premier registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-1793).

<sup>96</sup> Séance du 7 floréal An II (26 avril 1794), dixième registre de délibérations du district de Corbeil (4 floréal An II-21 prairial An II).

<sup>97</sup> Séance du 31 mars 1793, sixième registre de délibérations du district de Corbeil (15 janvier 1793-15 juillet 1793).

En 1800, les municipalités de commune sont réinstaurées. Malgré l'interruption directoriale depuis 1795, la Révolution pose les bases d'une nouvelle forme de pouvoir au village. Depuis des siècles, les cadres de la vie locale ont été constitués par la seigneurie rurale, la paroisse et la communauté d'habitants. Évry se gère désormais seule grâce à une municipalité élue. Nombreux sont les habitants à avoir exercé une charge municipale et/ou militaire. Malgré le manque de sources, on devine une vie politique évryenne et des dirigeants soucieux du travail bien fait. Cellules de base de la société, la commune et la municipalité commencent leur apprentissage de la démocratie.

## II. La conception de la mairie jusqu'en 1828 : les prémices de l'institution municipale.

### **1. Le rétablissement de la municipalité de commune.**

Avec la Constitution de l'An III, la notion du pouvoir local est totalement révisée. Le Directoire supprime les districts et s'attaque aux municipalités en instaurant des municipalités de canton. Celles-ci sont composées d'agents communaux et d'un président. À Évry, un agent municipal et un adjoint élus remplacent donc la municipalité. Depuis 1795, c'est d'abord Edme Challiot (1795-1797) puis Joseph Guerard (1797-1799) qui représentent le pouvoir politique local. Cependant cette nouvelle institution n'obtient pas partout le succès escompté, l'esprit municipal restant très fort dans bon nombre de communautés villageoises. Aussi, une fois la page directoriale refermée, le Consulat réorganise le territoire français et le redécoupe en trois niveaux : départements, cantons et municipalités. L'administration municipale est réinstaurée grâce à la loi du 28 pluviôse de l'An VIII (17 février 1800). Elle est formée d'un maire et d'un adjoint, comme le stipule l'article XII :

*« Dans les villes, bourgs et autres lieux pour lesquels, il y a maintenant un agent municipal et un adjoint, et dont la population n'excédera pas 2 500 habitants : il y aura un maire et un adjoint »<sup>98</sup>.*

L'article XV la complète par 10 conseillers municipaux<sup>99</sup>.

---

<sup>98</sup> Loi du 28 pluviôse An VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration. Extrait du bulletin des lois de la République, n°17.

<sup>99</sup> *Ibidem*.

Les pouvoirs locaux retrouvent leur place dans les locaux de la commune, mais ils s'en trouvent modifiés dans leur gestion jusque dans leur mode de désignation. La loi du 28 pluviôse de l'An VIII rétablit la fonction municipale dans toutes les communes de France. Jusqu'en 1800, les maires sont élus directement par les « citoyens », de même que les adjoints et conseillers municipaux. Contrairement à la période révolutionnaire, ils sont désormais nommés par les préfets, représentants du pouvoir central au département. Les élections étant totalement abandonnées, ils désignent, pour une période de trois ans, les maires ainsi que les adjoints pour les communes de moins de 5 000 habitants et ils proposent au Premier Consul (puis à l'Empereur), la nomination des maires des autres communes (article XX de la loi du 28 pluviôse An VIII)<sup>100</sup>. Ils se chargent également de nommer les conseils municipaux pour trois ans. Secondés par les sous-préfets (dans les arrondissements) pour remplir cette tâche importante, il s'agit pour eux d'installer dans les communes des représentants sympathisants du pouvoir en place.

À Évry, la première équipe dirigeante se compose de Delaborde et Pinel, nommés respectivement maire et adjoint en 1800<sup>101</sup>. Les registres du conseil municipal témoignent d'un premier conseil municipal tenu en l'An IX. Il est composé du maire, de l'adjoint et des dix conseillers municipaux suivants : Petit, Fleuret, Delage, Leblanc, Marcille, Lambert, Paternot, Challiot, Bouchinet et Marin<sup>102</sup>. Ce système nominatif renforce le pouvoir de tutelle des préfets ainsi que le contrôle du pouvoir central sur les municipalités. Mais si dans les textes, les nominations sont prévues tous les trois ans pour le conseil municipal, qu'en est-il de la réalité pour ce petit village du sud de la région parisienne ?

Théoriquement, les nominations doivent avoir lieu tous les trois ans. Mais à Évry, le rythme est beaucoup plus difficile à définir. Nous pouvons penser que les renouvellements sont automatiques. En effet, jusqu'en 1815, aucune nomination n'est évoquée dans les registres. Cependant, une étude bien précise des signataires des

---

<sup>100</sup> *Ibidem*.

<sup>101</sup> Séance du 22 thermidor An VIII (10 août 1800), deuxième registre de délibérations de la garde nationale d'Évry-sur-Seine (1790-An VIII).

procès-verbaux peut nous permettre de connaître la composition des conseils. Le principe électif disparu, le préfet désigne un personnel quasiment à vie. Si le préfet nomme régulièrement des maires différents (3 en 15 ans), les conseils municipaux ne sont que très légèrement remaniés. En réalité, ces derniers, qui figurent sur les listes de confiance communale, ne sont remplacés qu'en fonction de la volonté de l'agent du pouvoir exécutif du département. Souvent, ceux qui paient une plus grande imposition sont favorisés dans la désignation. C'est ainsi que Delaborde et la majorité de son équipe sont reconduits en l'An XII, quatre ans seulement après la réinstallation des municipalités de l'An VIII<sup>103</sup>. En 1809, Révérend devient le premier magistrat de la commune, tandis que la majorité des conseillers obtient les faveurs du préfet jusqu'en 1815<sup>104</sup>. Seulement deux membres de la municipalité sont remplacés. Denis Marcille devient adjoint à la place de Chandora, alors qu'un certain Mouzin prend la place de conseiller de Révérend, devenu maire. Ce dernier décide de démissionner de ses fonctions en 1815.

Le préfet nomme alors le baron Perrot à la tête de la mairie<sup>105</sup>. Celui-ci entre tout de suite en fonctions, puisque quatre jours après sa nomination, il joint une commission de 5 membres à la municipalité dans le but d'organiser l'accueil et le logement à Évry de 250 militaires autrichiens et de leurs 140 chevaux<sup>106</sup>. Il nomme ainsi pour remplir cette fonction le baron Henry, Mesmer, Privé, Le Blanc et Révérend. Quatre mois plus tard, c'est le conseil municipal qui est renouvelé, mais seulement en partie<sup>107</sup>. Cinq conseillers municipaux, soit la moitié du conseil, remplacent les membres sortants alors que les autres restent en place jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1823. Cependant, les décès de trois conseillers municipaux obligent le préfet à

---

<sup>102</sup> Premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine livre (An IX-1837).

<sup>103</sup> An XII, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>104</sup> Années 1809 et 1815, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>105</sup> Séance du 15 octobre 1815, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>106</sup> Séance du 19 octobre 1815, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>107</sup> Séance du 4 février 1816, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

retoucher l'assemblée municipale. Le 8 janvier 1822<sup>108</sup>, Leblanc est nommé maire. Il est reconduit dans ses fonctions quatre ans plus tard par le préfet<sup>109</sup>. À ses côtés, François Serré est installé au poste d'adjoint.

La lecture des registres de délibérations révèle une fréquence aléatoire des nominations municipales durant le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Si la loi de l'An VIII prévoit un renouvellement régulier du conseil municipal, les registres montrent qu'ils se font plus rares, les membres du pouvoir local étant nommés généralement jusqu'à leur décès. C'est ainsi que des « dynasties municipales » apparaissent à Évry, les fils remplaçant les pères décédés ou alors les rejoignant dans l'exercice des fonctions de conseiller. C'est ainsi que le fils Leblanc remplace son père décédé en 1816, alors qu'Aimé Serré rejoint son père, François, au sein du conseil<sup>110</sup>. La rigueur de la loi ne semble donc pas respectée, mais cela peut s'expliquer en partie par les changements de régime des années 1814-1815 et les retours à la Monarchie. Mais alors, qui compose le conseil municipal ? Est-ce que les nominations des conseillers municipaux sont toujours dans le souffle de la démocratisation lancée par la Révolution Française ?

Il s'agit d'étudier ici les origines du maire et de son conseil municipal. Depuis la Révolution et la réforme de 1789, les élites du pouvoir local n'ont guère changé. Syndic, premier maire de la commune puis conseiller municipal jusqu'à son décès en 1834, Charles Bonaventure Delage en est le principal exemple. Pour la plupart inchangés depuis 1800, les conseillers municipaux ont bien souvent une situation confortable d'autant plus qu'ils ne reçoivent ni salaire, ni dédommagement au titre de leurs fonctions administratives<sup>111</sup>. Ils ne sont gratifiés que par l'honneur qui leur est fait en les nommant. Ils assoient et confortent ainsi leur situation locale. Peut-on alors parler d'une démocratie au village ? La majorité de la population ne participe

---

<sup>108</sup> Séance du 20 janvier 1822, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>109</sup> Séance du 12 février 1826 premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>110</sup> Séance du 4 février 1816, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

pas au pouvoir et s'en désintéresse, ne pouvant se permettre de délaissier régulièrement les champs ou encore l'atelier. La gestion du village appartient ainsi à une petite minorité de la population, composée essentiellement de notables, de cultivateurs, de vigneron et d'artisans.

En retour, si les agents municipaux sont nommés par le préfet, ils ont, en contrepartie, des obligations quant à leur admission aux fonctions publiques. Les maires, les adjoints et les conseillers municipaux sont tenus de prêter à l'Empereur et au Roi (selon les époques), un serment de fidélité<sup>112</sup>. Le premier à être noté dans le registre des délibérations est celui prêté au Roi Louis XVIII en 1814, après l'abdication de Napoléon I<sup>er</sup>. Chaque membre du conseil municipal prête serment au Roi :

*« Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité et si, dans le ressort de mes fonctions j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi »*<sup>113</sup>.

Le maire, l'adjoint et les conseillers municipaux se doivent d'être honnêtes envers le Roi, leurs supérieurs hiérarchiques et leur autorité. Voulant s'attacher la fidélité des maires, la prestation de serment est considérée par l'État comme une formalité avant tout : pas de serment, pas de nomination et pas d'installation. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la condition de bonne moralité est très importante, mais ne va pas sans une certaine hypocrisie. En effet, la valeur intrinsèque de cette prestation est mise à rude épreuve avec les événements politiques. Les renversements successifs des gouvernements obligent à prêter serment à Napoléon I<sup>er</sup>, à Louis XVIII en 1814, phénomène inverse en 1815 avec les Cent Jours et la deuxième Restauration. Il s'agit ensuite d'être fidèle à Charles X en 1824 et enfin Louis-Philippe en 1830. La succession des différents régimes politiques semble se faire sans histoire à Évry. Il

---

<sup>111</sup> PINET Marcel (dir.), *Histoire de la Fonction Publique en France, tome III, les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1993, p. 63.

<sup>112</sup> PINET Marcel (dir.), *Histoire de la Fonction Publique en France, op. cit.*, p. 90.

est, en effet, difficile de distinguer les préférences politiques de chacun des acteurs du pouvoir local. L'exemple le plus marquant semble être celui porté par Révérend et la municipalité en 1815. Un an après le serment tenu envers Louis XVIII, le maire, son adjoint et les conseillers municipaux s'engagent à être fidèles à l'Empereur et à respecter la constitution de l'Empire :

« *Je jure et promets de garder obéissance et fidélité aux constitutions de l'Empire et à l'Empereur* »<sup>114</sup>.

Cette même assemblée a pourtant juré fidélité un an plus tôt à un homme, à un régime et à des lois différentes. Mais le serment n'est pas un acte illusoire, comme nous avons déjà pu le voir pour la période révolutionnaire. L'objet exact de l'engagement moral se fait envers l'État et la France<sup>115</sup>. Un respect plus scrupuleux du serment aurait conduit à un système impraticable dû à l'insuffisance du réservoir potentiel de fonctionnaires qualifiés, à la fréquence des changements de régime ou de majorité politique.

Le système administratif français atteint, au XIX<sup>e</sup> siècle, une certaine perfection au niveau du plus bas échelon de l'administration, celui de la commune et du village. L'Empire impose un carcan hiérarchique, repris par Louis XVIII. Les municipalités sont sous un contrôle étroit de l'administration préfectorale qui vise la légalité des décisions prises par le conseil municipal. Mais alors comment s'organise cette assemblée ? Comment gère-t-elle la commune d'Évry-sur-Seine.

---

<sup>113</sup> Séance du 29 avril 1816, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>114</sup> Séance du 23 avril 1815, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>115</sup> PINET Marcel (dir.), *Histoire de la Fonction Publique en France, op. cit.*, p. 90.

## 2. La fonction duale du maire et du conseil municipal.

### *A. Le fonctionnement du conseil municipal : une assemblée sous le contrôle du préfet.*

Si le préfet nomme les conseillers municipaux et le maire, il garde aussi une certaine autorité sur eux. L'article XV de la loi du 28 pluviôse réglemente les convocations du conseil et ses attributions :

*« Ce conseil s'assemblera chaque année le 15 pluviôse et pourra rester assemblée 15 jours. Il pourra être convoqué extraordinairement par ordre du préfet. Il entendra et pourra débattre le compte des recettes et dépenses municipales, qui sera rendu par le maire au sous-préfet, lequel l'arrêtera définitivement »<sup>116</sup>.*

La municipalité reste sous la surveillance étroite de l'administration préfectorale, qui contrôle ainsi la légalité de ses décisions. Le préfet décide de la fréquence des séances de délibérations du conseil et des ordres du jour. S'il est prévu que le conseil soit réuni du 15 au 30 pluviôse (du 3 au 18 février) de chaque année, il peut aussi décider de les convoquer pour délibérer des questions urgentes. En exemple : la séance extraordinaire du 27 Germinal de l'An XI (le 17 avril 1803). Le conseil municipal est réuni sur ordre du préfet dans le but de délibérer sur les dépenses nécessaires au culte<sup>117</sup>. C'est ainsi qu'il se réunit quatre à six fois par an, les séances du 15 au 30 pluviôse (puis à partir de 1806 du 1<sup>er</sup> au 15 mai) servant bien généralement à débattre du budget de la commune. Le Premier Consul peut également imposer ses décisions. Lors de la Révolution, un monument pyramidal, dédié à Marat et à Le Pelletier, est érigé sur la place d'armes du village<sup>118</sup>. Dès 1801, Napoléon Bonaparte souhaite faire détruire ce monument qui n'est pas dans le ton de

---

<sup>116</sup> Loi du 28 pluviôse An VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration. Extrait du bulletin des lois de la République, n°17.

<sup>117</sup> Séance du 27 germinal An XI (17 avril 1803), premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>118</sup> BASSIERE Dominique, *Histoire d'Évry*, service Archives-Documentation de la mairie d'Évry, juin 1998, p. 5.

sa politique. Le préfet demande délibération du conseil municipal en vue de la suppression de la pyramide (décision exécutée quelques jours plus tard)<sup>119</sup>. À chaque séance, un rapport est envoyé au préfet et au sous-préfet pour la validation ou le refus des décisions prises lors du conseil municipal<sup>120</sup>.

Mais il se peut qu'il y ait parfois quelques confusions entre les différents niveaux hiérarchiques. La loi du 28 Pluviôse de l'An VIII redéfinit la mission du maire et lui confère son originalité. Il est chargé seul de l'administration de la commune, mais cela entraîne une confusion des pouvoirs et de l'autorité entre le préfet et le maire au sein du village à Évry. En 1821, le préfet assiste à une séance de délibérations du conseil municipal<sup>121</sup>. La municipalité s'en trouve froissée. Selon les conseillers, le préfet a le droit de surveiller leurs décisions, mais pas celui d'assister ni de prendre part à leurs délibérations. Quant au préfet, s'il n'a de comptes à rendre qu'au gouvernement, il considère qu'il a le droit de réunir le conseil et qu'il serait contraire à la hiérarchie que le maire préside le conseil en présence du préfet. Cependant, un décret du 4 juin 1806 stipule bien que :

*« Le maire de chaque commune entre seul de droit au conseil municipal et le préside ».*

Seul le maire est donc autorisé à présider le conseil, malgré la supériorité hiérarchique de son préfet, celui-ci exerçant seulement un contrôle politique étroit sur l'assemblée communale. Son pouvoir a des limites et s'arrête aux portes des séances de délibérations. En 1821, le préfet n'a-t-il pas été tenté par un abus d'autorité sur le maire ? Mais une fois installés, quels sont les pouvoirs du maire et de quoi délibère-t-on au sein des assemblées municipales ?

---

<sup>119</sup> Lettre du préfet à destination de la municipalité d'Évry, datant du 14 prairial An X (3 juin 1802).

<sup>120</sup> Séance du 16 nivôse An IX (6 Janvier 1801), premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>121</sup> Séance du 26 avril 1821, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

## *B. L'administration de la commune d'Évry-sur-Seine.*

L'absence d'élections et la nomination des maires par les préfets conduit à un désintérêt et à un déclin du fonctionnement des municipalités. Sous la constante autorité du préfet, leurs attributions et leur capacité à délibérer sont amoindries, d'autant plus que leur activité se trouve freinée par des sessions espacées. Magistrat local représentant de l'État, le maire est l'administrateur de sa commune, mais aussi l'interlocuteur de ses administrés. L'article XV de la loi du 28 pluviôse de l'An VIII expose alors les attributions de la municipalité. En plus du budget, le conseil municipal « *réglera le partage des affouages, pâtures, récoltes et fruits communs. Il réglera la répartition des travaux nécessaires à l'entretien et aux réparations des propriétés qui sont à la charge des habitants. Il délibérera sur les besoins particuliers et locaux de la municipalité, sur les emprunts, sur les octrois ou contributions en centimes additionnels qui pourront être nécessaires pour subvenir à ces besoins ; sur les procès qu'il conviendra d'intenter ou de soutenir pour l'exercice et la conservation des droits communs* » (article XV)<sup>122</sup>. Quelle est alors l'activité du conseil municipal concernant la gestion d'Évry-sur-Seine ?

En premier lieu, les registres des délibérations du conseil sont tenus de façon aléatoire pendant une dizaine d'années. Nous pouvons nous demander si toutes les délibérations sont votées et consignées. Le maire est celui qui administre la commune. À ce titre, il a différents engagements envers le village. Sa principale fonction est la gestion du budget<sup>123</sup>, en attestent les sessions régulières de 15 jours prévues par la loi. Que ce soit pour construire, entretenir les routes ou encore payer le personnel de la mairie, chaque action est inscrite dans le budget communal. Le

---

<sup>122</sup> Loi du 28 pluviôse An VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration. Extrait du bulletin des lois de la République, n°17.

<sup>123</sup> Premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

maire prépare alors les recettes et en ordonne les dépenses. Dès 1801, ce rôle est clair pour la municipalité<sup>124</sup>. L'ordre du jour est parfaitement indiqué. L'assemblée municipale s'occupe des dépenses et dresse une liste des frais à prévoir :

Entretien de l'horloge : 60 francs,  
Registres de l'État civil : 30 francs,  
Tambour et afficheur : 64 francs,  
Loyer de l'école : 100 francs,  
Loyer pour l'assemblée de commune : 100 francs,  
Abonnement aux lois : 6 francs,  
Papiers et faux frais de mairie : 50 francs,  
Entretien des chemins vicinaux : 50 francs,  
Entretien des propriétés communales : 60 francs,  
Fête nationale : 50 francs,

Soit un total de 600 francs.

Elle fait de même avec les recettes :

Impôts fonciers : 493,50 francs,  
Impôts mobiliers : 34,95 francs,  
Les portes et les fenêtres : 27,50 francs...

Soit un total de 555,95 francs

L'Assemblée reçoit les comptes du percepteur des impôts<sup>125</sup>. Le maire rend alors les comptes de la commune au préfet. À partir du début des années 1820, cette gestion s'améliore<sup>126</sup>. En plus de faire le point pour l'année précédente, le budget est étudié pour l'année en cours et la suivante. Le but de cet exercice est d'étudier les sorties et les entrées d'argent pour chaque année et de se projeter dans un futur

---

<sup>124</sup> Séance du 16 nivôse An IX (6 janvier 1801), premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>125</sup> Séance du 15 au 30 pluviôse An IX (4 au 19 Février 1801), premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>126</sup> Séances du 11 mai 1833, 16 mai 1824, 15 mai 1825 et 15 mai 1826, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

proche. Le maire étudie le budget disponible pour l'année en cours, la suivante et peut ainsi faire des projets pour sa commune (refonte de la cloche<sup>127</sup>, réparations au cimetière, au lavoir<sup>128</sup>...). Nous constatons une augmentation des besoins de la mairie et une hausse constante des recettes (impositions extraordinaires et ordinaires).

Pour le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les dépenses de la municipalité augmentent d'environ 44%. Si elles s'élèvent à 600 francs en 1801, elles sont de 1 077 francs en 1815 puis de 1 371 francs en 1827. Quant à la progression des recettes, elle est relativement similaire, puisqu'elle augmente d'environ 46%. En effet, elles sont, pour les mêmes années, respectivement de 751 francs, 1 090 francs et 1 611 francs<sup>129</sup>. Si les dépenses augmentent, le maire, en tant que gestionnaire de la commune, essaye de garder les caisses d'Évry bénéficiaires. Le baron Perrot est sans doute le premier maire qui y attache autant d'importance. Jusqu'en 1816, Delaborde puis Révérend ne sont pas si rigoureux dans la gestion des comptes de la commune. Parfois, seuls les budgets apparaissent dans les registres de délibérations (les recettes et les dépenses ne sont pas mentionnées) ou alors aucun bilan n'est retranscrit (notamment pour les années 1808, 1812, 1813). Manquent-ils simplement de rigueur ? Ou ont-ils un déficit à cacher au préfet ? Cette gestion des comptes communaux apparaît à l'évidence comme la base de la vie communale.

Outre son rôle de gestionnaire, le maire est chargé de s'occuper de la vie communale, de subvenir aux besoins d'Évry. Il s'attache à prendre des mesures concernant notamment l'école, la voirie, la conservation des propriétés communales... Au début du siècle, ce rôle reste pourtant très abstrait dans la réflexion de M. Delaborde<sup>130</sup>. Il n'accorde que 50 francs pour l'entretien des chemins vicinaux et 60 francs pour celui des propriétés communales. Par ailleurs, il prévoit de réparer l'horloge pour 120 francs en 1805. Quelques années plus tard, Perrot prend

---

<sup>127</sup> Séance du 15 mai 1825, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>128</sup> Séance du 15 mai 1826, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>129</sup> Séances du 16 nivôse An IX, 18 octobre 1816 et 6 juillet 1828, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

néanmoins ce rôle très à cœur. Il s'agit, en effet, de rendre la vie des Évryens plus agréable et plus confortable. Il envisage en 1818 d'agrandir la route du chemin de Corneboeuf (aujourd'hui le chemin de l'écorne bœuf) pour permettre le libre passage des voitures<sup>131</sup>. La même année, il entreprend la restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul (travaux de maçonnerie, de charpente...). Alors que le clocher peut s'effondrer d'un moment à l'autre, son état critique oblige le conseil à voter une contribution extraordinaire de 3 000 francs à payer en quatre années (1819 à 1822)<sup>132</sup>.

Enfin, le maire est responsable des emplois communaux. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ils sont au nombre de quatre : le percepteur, l'instituteur, le garde champêtre et le curé. Si la nomination de ce dernier est entre les mains de son évêque, celles des trois autres revient au conseil municipal<sup>133</sup>. À compter de 1817, le vote d'une imposition extraordinaire de 500 francs pour le salaire du garde champêtre apparaît dans les comptes de registre de délibérations<sup>134</sup>. Un an plus tard, en 1818, deux autres impositions extraordinaires sont votées, l'une de 200 francs et l'autre de 300 francs, respectivement en faveur de l'instituteur et du curé<sup>135</sup>. C'est donc 1 000 francs, qui chaque année, sont alloués à ce premier personnel communal. Lors de la séance du 11 mai 1817, il est indiqué dans le registre de délibérations que :

*« Le traitement du garde champêtre s'élève toujours à 500 francs »*<sup>136</sup>.

Bien que passés sous silence lors des précédents comptes-rendus des délibérations, nous pouvons supposer que le vote d'une imposition extraordinaire

---

<sup>130</sup> Séance du 16 nivôse An IX, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>131</sup> Séance du 22 février 1818, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>132</sup> Séance du 10 mai 1828, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>133</sup> Séance du 15 pluviôse An IX et du 28 juillet 1816, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>134</sup> Séance du 11 mai 1817, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>135</sup> Séance du 17 juin 1818, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>136</sup> Séance du 11 mai 1817, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

pour le paiement des salaires du curé, de l'instituteur et du garde champêtre n'est pas un phénomène nouveau à Évry.

Le travail d'administration de la commune est encore peu prégnant pour le maire. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'activité du conseil se résume donc à gérer un budget d'environ 1 500 francs, pourvoir au traitement des employés municipaux et à entretenir les quelques chemins et bâtiments communaux. Le rôle du maire est alors limité pour une commune de la taille d'Évry. Mais, en étudiant plus profondément le registre de délibérations, nous pouvons remarquer que ses droits et devoirs ne se cantonnent pas seulement au périmètre du village.

### *C. Le maire hors de la sphère locale évryenne : un agent d'État.*

Représentant du pouvoir exécutif, le maire exécute les délibérations du conseil municipal. À ce titre, il est le représentant de l'État dans la commune et est chargé de veiller à l'exécution des lois et règlements dans sa commune, sous l'autorité du préfet et du sous-préfet<sup>137</sup>. Après la débâcle napoléonienne et la chute de l'Empire en 1814, le maire Révérend est érigé comme le porte-parole et le protecteur d'Évry<sup>138</sup>. L'abdication de Napoléon I<sup>er</sup> est discutée au château de Petit-Bourg. Alors qu'il tente un ultime retour dès mars 1815, la région parisienne est occupée par les troupes alliées (Prussiens, Russes, Anglais, Autrichiens). Alors que celles-ci entrent dans Évry, le maire Révérend démissionne. Il est remplacé par le Baron Perrot. Dès son entrée en fonction, ce dernier se voit obligé d'accorder l'hébergement aux Autrichiens dans la commune. Pour ce faire, il nomme une commission de cinq membres, composée du Maréchal de Camp le baron Henry, du colonel François Mesmer, de Michel Privé, de Louis-Adrien Leblanc et de l'ancien maire Révérend. Elle est chargée d'organiser l'accueil et le logement de 250 militaires et 140 chevaux. Le maire Perrot leur demande de faire un état des lieux pour savoir qui peut loger un officier

---

<sup>137</sup> PINET Marcel (dir.), *Histoire de la Fonction Publique en France*, op. cit., p. 63.

<sup>138</sup> BASSIERE Dominique, *Histoire d'Évry*, op. cit., p. 5.

ou encore un cheval<sup>139</sup>. Le village devient un véritable quartier général. En plus de l'hébergement, les Évryens doivent supporter toutes sortes de réquisitions.

En tant qu'agent d'État, le maire est également chargé d'une fonction administrative. L'article XIII de la loi du 28 pluviôse de l'An VIII stipule qu'il est responsable de la police et de la sûreté du village. D'autre part, la nouvelle législation rappelle ses responsabilités quant à l'état-civil. Cette fonction va effectivement de pair avec la laïcisation de l'État. Avec la Constitution Civile du clergé, promulguée le 12 juillet 1790, le maire se voit confier des attributions qui jusque-là étaient du ressort du curé. Le maire s'occupe ainsi des registres de l'État Civil<sup>140</sup>. Avant 1792, il revient, en effet, au curé de recenser les baptêmes, les sépultures et les mariages dans la paroisse, tous ces événements se déroulant à l'église. Dorénavant, la convention décide que l'État Civil doit être tenu par le corps municipal. Officier de l'État Civil, le maire se doit de délivrer des actes demandés par les habitants : actes de naissances, de décès et célébrations des mariages. La tenue de ces registres permet entre autres à la municipalité de recenser et de choisir les jeunes qui doivent partir à la guerre<sup>141</sup>.

En outre, le maire exécute les décisions prises lors des conseils municipaux (emplois du garde champêtre, de l'instituteur et du curé ; travaux concernant les routes, l'église...). Il est également chargé de tenir le registre de l'état-civil des habitants d'Évry. Cette conception de la fonction municipale est simple, mais reste toutefois normale pour un village comme Évry. En 1827, un homme d'origine espagnole emménage dans le château de Petit-Bourg et bouleverse la tranquillité évryenne. Cet homme, Alexandre Aguado marquis de Las Marismas, va donner une impulsion sans précédent au développement du village et à la vie municipale.

---

<sup>139</sup> Séance du 19 octobre 1815, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>140</sup> Séance du 16 nivôse An IX, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>141</sup> Séance du 24 messidor An X (13 juillet 1801), premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

### III. La mairie d'Évry sous le mandat d'Alexandre Aguado.

#### **1. La nouvelle administration d'Évry : entre rupture et continuité.**

1831 marque un tournant dans l'histoire des institutions municipales. Après les journées révolutionnaires de 1830, les « Trois Glorieuses » et l'abdication de Charles X, la monarchie de Juillet est proclamée. Louis-Philippe d'Orléans devient « Roi des Français ». Il en profite pour nommer François Guizot ministre de l'Intérieur et lui donne l'ordre de réformer les municipalités et de remplacer provisoirement tous les maires de France. Il faut élaborer une nouvelle loi municipale. Elle est adoptée le 21 mars 1831<sup>142</sup>. Des changements importants interviennent. Si la nouvelle loi stipule que le maire et l'adjoint sont toujours nommés par le pouvoir central (par le préfet dans les communes de moins de 3000 habitants ou par le Roi dans les autres), ceux-ci sont toutefois choisis parmi des conseillers municipaux élus. Après la Révolution de Juillet 1830, les Orléanistes tentent de retrouver l'esprit de 1789 et les municipalités sont désormais choisies par le peuple.

La loi du 21 mars 1831 réintroduit ainsi le principe électif dans la désignation des conseils municipaux. Pourtant limité, car toujours censitaire, le retour du vote marque une avancée déterminante. Les conseillers sont élus par les 10 % les plus imposés des habitants du village. Les électeurs communaux sont des hommes inscrits aux contributions directes de la commune, désignés par le maire, assisté du percepteur. Un mois plus tard, la loi du 19 avril 1831 modifie la composition de ces assemblées électives. L'âge et le cens électoral sont réétudiés. La majorité des

---

<sup>142</sup> PINET Marcel (dir.), *Histoire de la Fonction Publique en France, op. cit.*, p. 61.

électeurs est fixée à 25 ans et celle des éligibles à 30 ans. Ils font partie des plus riches et n'ont pas besoin d'être domiciliés dans la commune, car le cens est « signe de sagesse ». Abaissé de 300 à 200 francs pour voter et de 1000 à 500 francs pour être éligible, il reste malgré tout très élevé et assure un monopole aux plus riches. À ces électeurs censitaires, s'ajoute une « liste supplémentaire » composée d'anciens fonctionnaires, de membres de sociétés savantes... Le suffrage s'en trouve élargi et les premières élections municipales sont prévues pour l'automne 1831. Elles doivent avoir lieu tous les trois ans, mais seule la moitié du conseil est renouvelée.

Les prochaines élections municipales d'Évry sont donc fixées à septembre. Leblanc, alors maire d'Évry, les organise et installe la nouvelle assemblée des électeurs municipaux<sup>143</sup>. Il fait appel à trente-huit électeurs (pour quelques 518 habitants). Ils doivent désigner douze conseillers municipaux. Les élus sont : Delage, Aguado, Leblanc, Paternot, Millet, Mesmer, Jacob, Couturier, Dupins, Testard, Desbois et Foucault<sup>144</sup>. Parmi eux, Aguado et Leblanc sont nommés respectivement maire et adjoint par le préfet. Le conseil municipal nouvellement installé prête alors serment au roi, Louis-Philippe :

*« Je jure fidélité au Roi des Français et obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume »*<sup>145</sup>.

Si le pouvoir central reste présent dans la vie politique locale, le conseil municipal, élu direct des citoyens, possède un pouvoir réel dans sa localité. La loi de 1831 règlemente également la charge municipale. Elle organise les séances de délibérations du conseil et prévoit en tout quatre sessions dans l'année<sup>146</sup> : au début des mois de février, mai, août et novembre. Dans ces sessions ordinaires, le conseil municipal s'occupe de toutes les matières qui entrent dans ses attributions. Il est le

---

<sup>143</sup> Procès verbal des opérations de l'Assemblée communale, dimanche 18 septembre 1831.

<sup>144</sup> Séance du 30 octobre 1831, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>145</sup> Procès verbal des opérations de l'Assemblée communale, dimanche 18 septembre 1831.

<sup>146</sup> Article 23 de la loi du 21 mars 1831 parue dans le registre de délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine, quatrième registre (1865-1869).

gestionnaire du budget ou encore le garant de la vie communale (nomination aux emplois communaux, travaux...), comme nous avons déjà pu l'étudier.

Le rythme du travail municipal en devient désormais régulier et réglementé puisque chaque session a son ordre du jour particulier. En février, le conseil reçoit les comptes du receveur municipal pour l'année qui vient de s'écouler. Quelques mois plus tard, en mai, il dresse le budget. Il étudie les dépenses et les investissements nécessaires à faire dans la commune. Connaissant les recettes provenant de la perception des impôts, la différence lui permet d'établir ou non une imposition extraordinaire pour faire face aux excédents de dépenses. Le budget doit rester à l'équilibre. En 1839<sup>147</sup>, les recettes et les dépenses ordinaires de la commune s'élèvent respectivement à 2011,87 francs et 2071,34 francs. Le conseil municipal décide donc d'imposer de nouveau la commune pour combler ce déficit de 59,47 francs. Il s'agit ainsi de pourvoir aux dépenses relatives aux salaires du garde champêtre, du maître d'école (respectivement 500 francs et 200 francs), mais aussi à celles concernant la voirie et toutes questions revenant à la charge de la municipalité.

En assurant l'entretien de l'instituteur<sup>148</sup> (salaire, logement), la mairie prend en main l'instruction primaire. Cette question revient régulièrement dans les registres. Mais c'est davantage Alexandre Aguado qui va la développer. Ce riche marquis espagnol, nouvellement naturalisé français, vient de s'installer à Évry. Il décide d'y faire construire une école et de l'offrir à la commune, à la seule condition que ce bâtiment reste un édifice scolaire. Nous y reviendrons par la suite. La municipalité devance ainsi la loi Guizot de 1833 qui ordonne l'installation d'une école communale dans chaque village. Dès la Révolution, l'instruction est prise en charge par le pouvoir local, le maire étant responsable de la scolarisation des enfants de sa commune.

---

<sup>147</sup> Séance du 19 mai 1839, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).

<sup>148</sup> Séances des 15 et 16 juin 1833, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

La session d'août est, quant à elle, réservée à la nomination d'un garde messier. Il est désigné pour surveiller le vignoble d'Évry mais aussi les moissons et les récoltes. Enfin, lors de la session de novembre, le conseil traite de sujets plus généraux (réparations et travaux à effectuer dans la commune...) et fait un bilan de l'année écoulée. Par ailleurs, le conseil municipal peut se réunir en session extraordinaire sur convocation du préfet ou à la demande du maire, toutes les fois que les intérêts de la commune l'exigent. Lors de ces séances, il ne peut s'occuper que de l'ordre du jour fixé pour lequel il a été spécialement convoqué. Cependant, ces séances restent rares encore à Évry<sup>149</sup>.

Le maire est alors chargé seul de l'administration et préside le conseil municipal<sup>150</sup>. Les fonctions de secrétaire sont remplies par un des membres nommé au scrutin et à la majorité à l'ouverture de chaque session. Il est chargé de rédiger les délibérations par ordre de date sur un registre coté et paraphé par le sous-préfet<sup>151</sup>. En étudiant de près les registres de délibérations, des changements apparaissent aussi bien sur le fond que sur la forme des délibérations retranscrites. Ceux-ci interviennent avec la nomination d'Alexandre Aguado. Si la loi de 1831 joue pour beaucoup dans le nouveau souffle de l'administration communale d'Évry, Aguado tient une place toute aussi importante. Il convient alors de s'arrêter un peu sur ce personnage.

---

<sup>149</sup> Premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>150</sup> Article 24 de la loi du 21 mars 1831 parue dans le quatrième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1865-1869).

<sup>151</sup> Article 28 de la loi du 21 mars 1831 parue dans le quatrième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1865-1869).

## 2. Alexandre Aguado, marquis de Las Marismas : un maire philanthrope et généreux (1827-1840).

« Quant à mon opinion sur les choses présentes, je te dirai franchement que je ne suis d'aucun parti ; je m'occupe de mes affaires commerciales et de ma maison, tout le reste m'est indifférent [...]. Tu sais que d'avoir suivi une fois un parti m'a obligé à m'expatrier et m'a occasionné mille autres désagréments, aussi, après une telle leçon, je ne veux maintenant appartenir à aucun »<sup>152</sup>.

Voici comment Alexandre Aguado, marquis de Las Marismas, définit à son beau-frère en décembre 1822 son désintérêt pour la politique. Pourtant, il est nommé maire d'Évry en 1831<sup>153</sup>. Arrivé quatre ans plus tôt, il devient l'homme fort de la commune grâce notamment à sa générosité. Il n'hésite pas à puiser dans sa fortune personnelle pour aider au développement de son village. Pour mieux saisir ce comportement, il faut remonter quelques années en arrière.

Comprendre le parcours d'Alexandre Aguado passe impérativement par une approche de ce qui constitue le socle de son identité : celle d'une famille de négociants navarrais qui utilise dans son ascension sociale toutes les voies de promotion offertes par la société d'Ancien Régime de l'Empire espagnol. Il naît à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le 28 juin 1785, à Séville<sup>154</sup>. Ses ancêtres appartiennent à une famille modeste originaire de Navarre, qui fait fortune dans le grand commerce transatlantique à partir des années 1730. Nous pouvons le définir comme un *Afrancesado*, c'est-à-dire un patriote désirant sensibiliser son pays à la nécessité d'une avancée de l'Espagne vers la modernité. Alors que Napoléon I<sup>er</sup> envahit la péninsule

---

<sup>152</sup> LUIS Jean-Philippe, *L'ivresse de la fortune, Alexandre Marie Aguado, un génie des affaires*, Paris, Payot, 2009, p. 278.

<sup>153</sup> Séance du 30 octobre 1831, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>154</sup> LAURANT Annie et SAUTEL Solange, *Alexandre Aguado et Carmen, le choix de deux patries*, Méridon, Éditions Fer au Feu, 2008, p. 8.



Document 1 : Portrait d'Alexandre-Marie Aguado, marquis de Las Marismas del Guadalquivir.

*Tableau conservé au château de Versailles MV6727, auteur inconnu.*

ibérique en 1808, Alexandre Aguado participe aux combats face à l'envahisseur français. Il se bat pour défendre Séville, mais la ville est vite occupée. De par sa taille, sa situation géographique et son prestige, elle devient en janvier 1810 la capitale du Maréchal Soult, tandis que la résistance sévillane commence à s'organiser. Constituant un séisme politique et social en Espagne, la guerre d'Indépendance établit alors une rupture majeure dans la vie d'Aguado. Convaincu que la guerre est perdue, il décide de prendre le parti de Joseph Bonaparte et intègre l'armée française comme aide-de-camp du maréchal Soult<sup>155</sup>.

Suite à ces événements et au ralliement de nombreux Espagnols à l'armée française, le qualificatif *Afrancesado* change de sens. Il devient extrêmement péjoratif et expose les personnes qu'il désigne à de graves violences populaires, si bien que les plus marqués se voient contraints de quitter l'Espagne. En 1813, alors que l'armée française se replie face aux troupes de la Junte de Cadix, Alexandre Aguado est accusé de trahison et doit s'exiler avec son épouse. Ils choisissent de s'installer en France<sup>156</sup>. Agé de 28 ans, il perd tout et doit entièrement se reconstruire. Alors que l'Empire de Napoléon I<sup>er</sup> est déchu en 1814, il affronte l'exil et se reconstruit dans la France de la Restauration qui lui est souvent défavorable. Mis à l'écart des fonctions politiques un temps par les Bourbons, il s'impose à Paris grâce à une intense activité commerciale et financière. Il abandonne sa carrière militaire et se tourne vers le négoce. Même s'il n'est pas pauvre en arrivant en France, c'est à Paris qu'il commence à bâtir sa fortune. Il vend de tout (fruits exotiques, cigares de La Havane, vin d'Espagne...) et développe en quelques années sa richesse<sup>157</sup>. Il se lance ensuite dans la finance et crée une banque. Lors de la guerre d'Espagne de 1823, il prête à de nombreuses reprises de l'argent au roi Ferdinand VII<sup>158</sup>. Devenant le banquier du

---

<sup>155</sup> *Ibidem* pp. 23-24.

<sup>156</sup> LUIS Jean-Philippe, *L'ivresse de la fortune, Alexandre Marie Aguado, un génie des affaires, op. cit.*, p. 114.

<sup>157</sup> *Ibidem*, p. 127

<sup>158</sup> *Ibidem* p. 140.

gouvernement espagnol, il soutient alors son pays d'origine par des financements d'envergure mais investit également en Île-de-France<sup>159</sup>.

En 1827, Aguado achète le château de Petit-Bourg et son parc pour une somme de 900 000 francs. Cette acquisition fait de lui un homme d'envergure à Évry. Dès son arrivée, il se fait remarquer par ses investissements et dépense sans compter pour la commune<sup>160</sup>. En 1828, à peine une année après son arrivée, il est à l'origine de plusieurs projets. Il offre un terrain au Mousseau pour y transférer le cimetière, installé jusqu'alors dans l'enceinte du village<sup>161</sup>. Mais le don le plus conséquent est sans doute le bâtiment scolaire dont la construction commence en octobre de la même année<sup>162</sup>. L'école communale est construite entièrement à ses frais avec de la pierre meulière, un matériau dont le sous-sol de la région est particulièrement riche<sup>163</sup>. La première pierre est posée par le fils d'Aguado : Olympio<sup>164</sup>. Elle marque le début de la campagne électorale du marquis. Le bâtiment est inauguré en 1830. À son ouverture, il donne 300 francs aux plus pauvres et renouvelle cette opération à chaque rentrée scolaire en offrant à chacun 100 francs. Mais Aguado pose quelques conditions. Souhaitant moderniser Évry, cet édifice doit impérativement rester une école<sup>165</sup>. C'est un établissement où il y a deux classes : une pour les filles et une pour les garçons. Si ces conditions ne sont pas respectées, il prévoit que cette donation devienne caduque. Cette nouvelle école arrive à point nommé. Jusqu'à présent, le presbytère accueille la salle de classe d'Évry. Devant l'insalubrité des locaux, le conseil envisage d'y faire des travaux depuis plusieurs mois, mais les ressources manquent.

---

<sup>159</sup> LAURANT Annie et SAUTEL Solange, *Alexandre Aguado et Carmen, le choix de deux patries*, op. cit., pp. 55-56.

<sup>160</sup> *Ibidem* p. 80.

<sup>161</sup> Séance du 3 novembre 1828, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>162</sup> Séance du 23 octobre 1828, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>163</sup> LAURANT Annie et SAUTEL Solange, *Alexandre Aguado et Carmen, le choix de deux patries*, op. cit., p. 83.

<sup>164</sup> Séance du 23 octobre 1828, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>165</sup> Séance du 3 novembre 1828, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

Évry possède désormais son école laïque et gratuite où une trentaine d'élèves reçoit l'enseignement de l'instituteur. Le maître y enseigne la lecture et l'écriture. L'école présente de très grands avantages pour la commune. Outre de faire profiter les jeunes d'Évry d'une instruction moderne, elle leur permet d'améliorer leur position sociale, mais aussi de dispenser le conseil municipal du paiement du loyer de l'instituteur. Cette donation témoigne de la place accordée au domaine scolaire dans la commune. L'instruction primaire, sous l'œil d'Alexandre Aguado, fait alors des progrès rapides. Mais il investit également dans les communes voisines. Il fait don de 7 000 francs pour faire construire un pont suspendu sur la Seine afin de relier Évry à Soisy-sur-Seine et à la forêt de Sénart<sup>166</sup>. Il est inauguré le 25 septembre 1831 après deux ans d'études et de travaux. Un bail emphytéotique de 99 ans prévoit un droit de péage pour le dédommager du financement de la réalisation, mais il lègue également ces droits de péage à la commune.

Le pouvoir de l'argent apporte à Alexandre Aguado une influence assez suffisante dans le monde politique pour accéder au poste de premier magistrat de la commune. Si ces projets entrent dans sa campagne électorale, Aguado souhaite avant tout aider à moderniser le village. Cet activisme le conduit tout naturellement à briguer la mairie d'Évry. Pour ce faire, il fait les démarches pour obtenir la nationalité française, condition nécessaire pour commencer toute aventure politique. Il acquiert sa naturalisation le 19 mai 1828<sup>167</sup>. Devenu propriétaire du domaine de Petit-Bourg<sup>168</sup>, il devient toutefois difficilement l'un des douze conseillers municipaux de la commune en 1831, obtenant seulement 58 % des suffrages exprimés (soit 22 voix des 38 électeurs évryens)<sup>169</sup>. S'il n'est pas élu avec une écrasante majorité, le préfet le nomme toutefois maire d'Évry le 14 octobre grâce notamment à l'ensemble de son action. Il prête serment le 30 octobre 1831<sup>170</sup>. Aucun document n'a été

---

<sup>166</sup> LAURANT Annie et SAUTEL Solange, *Alexandre Aguado et Carmen, le choix de deux patries*, op. cit., p. 85.

<sup>167</sup> LUIS Jean-Philippe, *L'ivresse de la fortune, Alexandre Marie Aguado, un génie des affaires*, op. cit. p. 279.

<sup>168</sup> LAURANT Annie et SAUTEL Solange, *Alexandre Aguado et Carmen, le choix de deux patries*, op. cit., p. 83.

<sup>169</sup> Procès verbal des opérations de l'Assemblée communale, dimanche 18 septembre 1831.

<sup>170</sup> Séance du 30 octobre 1831, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

cependant retrouvé pour expliquer sa nomination. Son mandat est renouvelé tous les trois ans, le 12 octobre 1834 puis le 28 mai 1837<sup>171</sup>.

Voyageant constamment entre la France et l'Espagne, Aguado n'assiste pas régulièrement aux séances du conseil municipal. Il s'appuie beaucoup sur son adjoint Louis-Adrien Leblanc pour assurer l'administration de la commune<sup>172</sup>. Le budget ridicule du village (2 868 francs de recettes en 1834) au regard de la fortune d'Aguado, et les prérogatives limitées du maire suffisent pour comprendre que le pouvoir recherché par Aguado n'est pas celui procuré par la charge municipale, généralement peu prisée par les élites sociales françaises. Devenir maire correspond davantage pour Aguado à la reconnaissance par la communauté villageoise de sa domination sociale. Cette nomination lui permet de devenir l'homme fort de la commune, écartant de la municipalité son rival : un certain Foucault, une figure centrale évryenne, riche propriétaire terrien qui bénéficie d'une forte popularité auprès des habitants. Le pouvoir municipal s'apparente donc comme un honneur pour Aguado, celui-ci s'imposant grâce à un patronage actif dans la commune. Les attributions, que sa nouvelle fonction lui confère, confirment sa volonté de changer et d'améliorer le petit village d'Évry pour le bien-être de ses habitants. Les délibérations du conseil municipal sont éclairantes à plusieurs reprises.

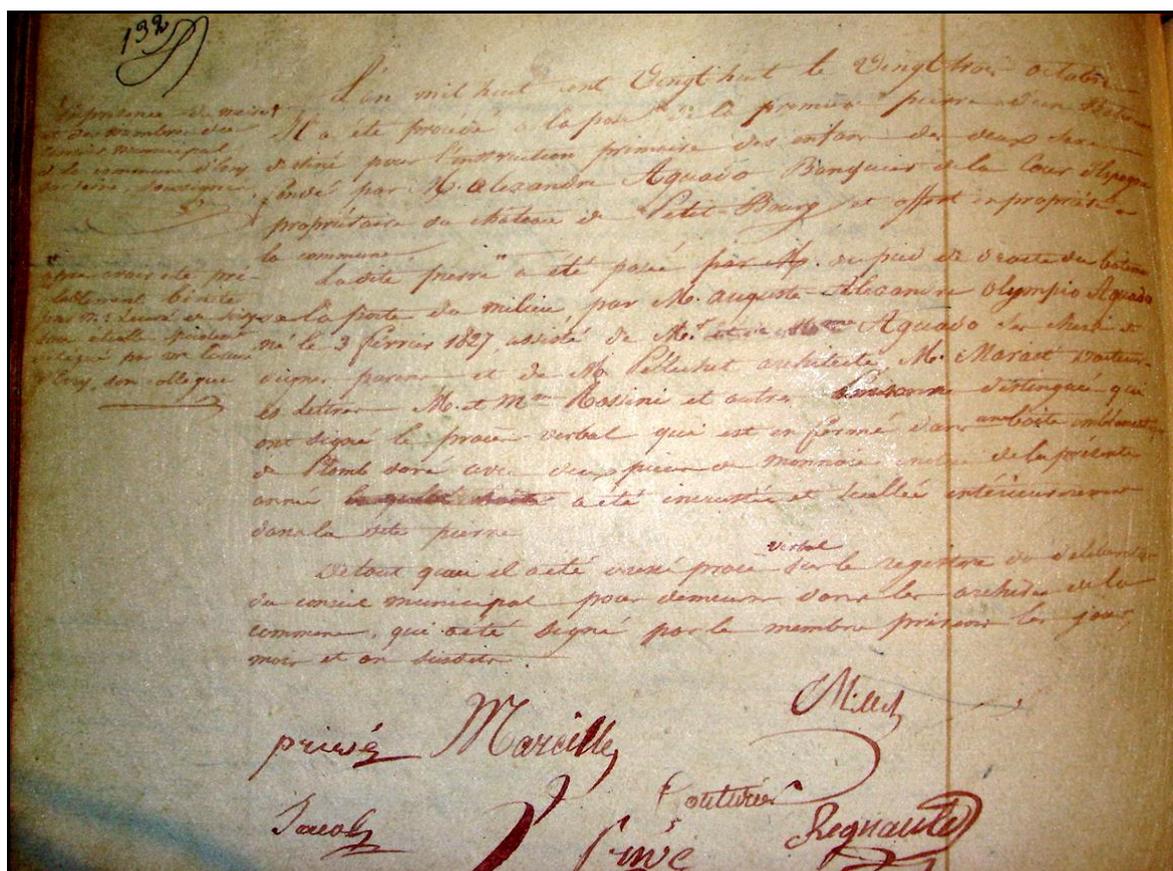
Quelques mois après son entrée en fonction, une forte épidémie de choléra se déclenche dans la région et fait de nombreuses victimes. Par peur de la contagion, il prend des mesures d'hygiène avec les autorités municipales afin de mettre à l'abri la population de l'épidémie. Il entreprend tout d'abord à ses frais la rénovation des principaux chemins communaux. En plus de ces travaux de voirie, il fait installer un hospice temporaire<sup>173</sup>. Des soins y sont donnés par des médecins. Mais la mesure la plus forte est sans aucun doute le déplacement du cimetière qui se trouve près du

---

<sup>171</sup> Procès verbaux des opérations de l'Assemblée communale : 12 octobre 1834 et 28 mai 1837.

<sup>172</sup> Séances municipales à partir du 30 octobre 1831, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>173</sup> Séance du 20 mai 1832, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).



« Il a été procédé à la pose de la première pierre d'un bâtiment destiné à l'instruction primaire des enfants des deux sexes, fondé par M. Alexandre Aguado, marquis de la cour d'Espagne, propriétaire du château de Petit Bourg et offert en la propriété de la commune. La dite « pierre », bénie par M. le curé de Soisy/Etiolles, délégué par M. le curé d'Évry, son collègue, a été posée, en présence de M. le maire, du conseil municipal, au pied du bâtiment à droite de la porte du milieu par M. Auguste Alexandre Olympio Aguado né le 3 février 1827 assisté par Monsieur et Madame Aguado (ses parents), M. Pellutat (architecte), M. Marast (docteurs en lettre), Monsieur et Madame Rossini et d'autres personnes distinguées qui ont signé le procès verbal qui est enfermé dans une boîte métallique de plomb doré avec deux pièces de monnaie de la présente année, laquelle a été incrustée et scellée dans ladite pierre. Signatures (de gauche à droite, de haut en bas) : Michel Privé, Denis Marcille, Pierre Millet, Jacob, François Couturier, Alexis Privé et Philippe Regnauld ».

### **Document 2 : Don d'Alexandre Aguado à la commune.**

Pose de la première pierre de la future école communale. Cette déclaration est dressée en procès-verbal dans le registre des délibérations du conseil municipal pour demeurer dans les archives de la commune.

Archives municipales d'Évry : ID1/1. Séance du 23 octobre 1828, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

l'église. Si en 1828, il est reconnu la nécessité de transférer le cimetière en dehors de l'enceinte du village<sup>174</sup>, l'épidémie précipite l'usage de ce nouveau cimetière. Le donateur vient de nouveau au service de la commune en faisant exécuter les travaux de terrassement à ses frais<sup>175</sup>. Il ne reste plus à la commune qu'à pourvoir aux frais de main-d'œuvre<sup>176</sup>. Grâce aux mesures prises (hospice, cimetière...), les personnes contaminées n'ont que peu de contact avec la population du village. Contrairement à l'ensemble de la région, le nombre de décès reste stable à Évry, l'action de son maire et de son équipe municipale ayant été prédominante.

Le marquis de Las Marismas semble être un maire bienveillant. Cependant, en 1839, il est rattrapé par la modernité. Un projet de construction d'un chemin de fer, allant de Paris à Orléans et ayant un embranchement à Corbeil, est étudié<sup>177</sup>. Pourtant favorable à la construction des chemins de fer, il pose une réclamation sur son développement : le projet menace de couper en deux le parc de son château. Propriétaire du domaine de Petit-Bourg, il proteste énergiquement contre la future expropriation d'une bande de son parc pour y établir la ligne reliant Paris à Corbeil<sup>178</sup>. Le conseil municipal soutient ses réclamations et souhaite qu'elles soient recueillies par l'administration. Il déclare d'ailleurs que la commune d'Évry s'estime très heureuse de posséder un tel propriétaire<sup>179</sup>. Inquiets du départ de celui qu'ils appellent leur « *bienfaiteur* » et en souvenir de la Duchesse de Bourbon, les Évryens

---

<sup>174</sup> Séance du 3 novembre 1828, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>175</sup> Séance du 20 mai 1832, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>176</sup> LAURANT Annie et SAUTEL Solange, *Alexandre Aguado et Carmen, le choix de deux patries*, op. cit., p. 84.

<sup>177</sup> Session du 17 au 21 mars 1839, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).

<sup>178</sup> LAURANT Annie et SAUTEL Solange, *Alexandre Aguado et Carmen, le choix de deux patries*, op. cit., pp. 87-88.

<sup>179</sup> Séance du 20 mars 1839, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).

témoignent de leur reconnaissance pour le marquis aussitôt dans une lettre.

*« Monsieur le Marquis. Permettez aux habitants de la commune d'Évry dont vous êtes le bienfaiteur et le maire de vous témoigner leurs alarmes des bruits qui se répandent que notre belle propriété de Petit-Bourg puisse changer de maître, nous priver de cet intérêt paternel que vous nous avez témoigné dans toutes circonstances et avec cette générosité qui vous distingue si éminemment : l'instruction de nos enfants, nos pauvres soutenus et soulagés, des créations et des réparations à des objets d'utilité publique attestent ce noble sentiment ainsi que tout ce que vous avez fait en rendant à Petit-Bourg sa royale magnificence et son heureuse influence sur ses administrés »*<sup>180</sup>.

L'administration n'écoute pas ces arguments et le tribunal de Corbeil se range du côté de la compagnie ferroviaire lors du procès de contestation. Suite à cette décision, Alexandre Aguado décide d'abandonner Petit-Bourg. Il revend l'ensemble de son domaine en 1840 et démissionne de ses fonctions de maire. Il est remplacé par Pasturin<sup>181</sup>.

Le départ du marquis est très mal vécu par les Évryens. Une véritable complicité s'est nouée entre la population et son maire, si bien que chacun éprouve de vifs regrets lors de son départ. Il laisse le souvenir d'un homme généreux. Dès son acquisition du château de Petit-Bourg, Alexandre Aguado s'est imposé à Évry grâce à un patronage actif et un clientélisme prononcé à des fins électorales. Assurant une aide matérielle régulière, il espère avoir un appui électoral important afin d'asseoir sa domination sociale à Évry. À la bienfaisance traditionnelle s'ajoutent des ambitions modernistes... Pour accéder à la municipalité, il offre à la communauté évryenne des biens permettant d'améliorer sensiblement leurs conditions de vie. C'est donc naturellement que les électeurs se tournent vers cet homme puissant du village.

---

<sup>180</sup> Lettre des Évryens à Alexandre Aguado, Séance du 12 février 1840, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).

<sup>181</sup> Séance du 13 septembre 1840, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).

Pourtant l'attitude du conseil municipal et des électeurs n'est pas à analyser uniquement sous l'angle de la soumission naturelle à l'égard du grand propriétaire du village. Évry n'appartient pas à une zone de domination nobiliaire traditionnelle marquée par une forte identité et un certain isolement. Ce lieu est d'ailleurs particulièrement ouvert aux idées nouvelles, la proximité avec Paris jouant un rôle non négligeable. Aguado ne s'est pas imposé naturellement, comme le prouve son élection difficile de 1831. Cependant, son implantation s'affirme par la suite : il obtient 19 voix sur 23 votants en 1837<sup>182</sup>, les électeurs se tournant majoritairement vers celui qui peut apporter le plus à la commune.

Alexandre Aguado se situe « entre deux mondes », l'Ancien Régime et le monde contemporain, séparés par les ruptures révolutionnaires française et espagnole. Il est confronté à des changements d'ordre politique, culturel et social. Dans ses pratiques politiques, nous pouvons ainsi saisir des continuités mais aussi des ruptures avec l'Ancien Régime. L'action d'Aguado correspond alors à ce que Claude-Isabelle BreLOT appelle « *l'évergétisme municipal* »<sup>183</sup>. Son action personnelle se rapproche du patronage ancien de type seigneurial à la seule différence qu'il lui faut désormais être élu. L'évergète privilégie l'investissement dans des travaux précis à des sommes importantes versées aux communes et entièrement gérées par les municipalités. À la bienfaisance traditionnelle, s'ajoutent des préoccupations modernistes, très fortes chez Aguado : constructions de routes, d'un pont, d'une école primaire... Il est « moderne », ouvert aux sciences, aux techniques et fréquentant les saint-simoniens. Il n'hésite pas à investir dans des industries nouvelles ou encore sachant utiliser le pouvoir de la presse. Néanmoins, il fait preuve de passéisme dès que la pérennité du prestige lié à son nom est mise en jeu. Aguado n'est donc pas un « maire-châtelain », modèle en net recul au début de la monarchie de Juillet. C'est le pouvoir de l'argent et des avantages que peut en tirer la commune qui conduit la majorité des Évryens à l'élire au sein du conseil municipal. Mais si le pouvoir politique local peut s'apparenter au premier échelon menant au conseil d'arrondissement, au conseil

---

<sup>182</sup> Procès verbal des opérations de l'Assemblée communale, le 28 mai 1837.

<sup>183</sup> BRELOT Claude-Isabelle, *La noblesse réinventée, nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870, Tome 2 De la tradition à l'innovation*, Paris, Le Belles Lettres, 1992, pp. 627-625.

général ou à la députation, il n'en est rien pour Aguado. Être maire s'apparente pour lui davantage à un honneur qu'à une charge, un honneur lié au devoir d'évergète et à la gloire qui rejaillit sur son nom. Le pouvoir qui lui est confié n'est que la reconnaissance d'une domination sociale et des obligations qu'elle induit.

Témoin de la reconnaissance des habitants, le discours de son successeur revient longuement sur son œuvre<sup>184</sup>. Lorsqu'il décède, en 1842, une messe est célébrée en l'église Saint-Pierre Saint-Paul en sa mémoire. Elle marque le point d'honneur de la reconnaissance que la commune doit au marquis ainsi qu'un enseignement de moralité à tous les habitants de la commune. Jamais à Évry, un maire, ni même un homme, n'a autant œuvré pour le village. Son passage marque le début de la modernisation de la mairie d'Évry.

### **3. Une nouvelle mairie pour Évry.**

Depuis 1790, le conseil d'Évry est installé dans une petite salle de la maison du presbytère. Le conseil municipal loue effectivement un local dans une maison proche du presbytère pour y délibérer des affaires communales, ou encore pour y tenir les fonctions du maire (État civil...). Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la commune paie environ 200 francs par an à Adrien Leblanc<sup>185</sup>, en échange de quoi celui-ci s'engage à entretenir le bâtiment en bon état et à y faire les réparations nécessaires. Le maire y tient ses permanences, mais y entrepose aussi les registres de l'État civil, les liasses de correspondances avec la préfecture, les règlements et instructions administratives, les registres de délibérations du conseil municipal ou encore les bulletins de paie<sup>186</sup>... L'activité municipale ne nécessite pas plus si bien que la municipalité peut partager les locaux avec le desservant et la maison d'école jusqu'en 1828.

---

<sup>184</sup> Séance du 13 septembre 1840, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).

<sup>185</sup> Séance du 15 au 30 pluviôse An XII (4 au 19 février 1804), premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>186</sup> Séance du 25 février 1822, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

En 1844, trouvant le local trop exigü, le conseil municipal envisage de déménager la mairie hors du presbytère<sup>187</sup>. Il désigne une commission pour trouver les moyens d'exécuter ce projet en le rattachant notamment à d'autres services de la commune comme le logement du garde champêtre ou encore la maison d'école. Celle-ci envisage alors soit de transférer la mairie dans l'école soit d'acheter un immeuble. Mais il est impossible pour le conseil municipal de financer de tels projets. Un membre du conseil, Alexis Revenaz, propose de prêter à la commune les bâtiments du « Tourne-Bride » pour quinze ans. Ils pourraient permettre d'y établir la mairie dans deux pièces en plus d'accueillir le logement du garde champêtre, le local de la garde nationale et le dépôt des armes. Mais ce projet est abandonné en 1846, pour des raisons inconnues.

Le transfert de la mairie intervient en 1851. Malgré toutes les tentatives de réaménagement, la municipalité se trouve toujours dans la pièce insalubre et exigü du premier étage de la maison du presbytère. Si le propriétaire du local propose de la rénover, Amand Decauville, nouveau maire d'Évry, envisage une autre solution. En 1850, un couvent s'installe à Évry. Les sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Sion créent le pensionnat de Grand-Bourg<sup>188</sup>. Fondée dans les années 1840 par les frères Ratisbonne, la congrégation souhaite éduquer les jeunes filles juives et chrétiennes<sup>189</sup>. Un petit pensionnat est ouvert à Paris, mais il manque vite de place. Cherchant une maison de campagne pour ses pensionnaires, le Père Théodore Ratisbonne fait la rencontre d'Alexis Revenaz, un évryen bien décidé à donner sa propriété à un établissement d'éducation. Trois sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Sion et six pensionnaires arrivent alors de Paris à la gare d'Évry. Le couvent ouvre ses portes aux jeunes filles dès octobre 1850. L'école communale de filles d'Évry est dès lors abandonnée. Les familles, recherchant une éducation plus religieuse pour leurs jeunes filles, préfèrent effectivement scolariser leurs enfants

---

<sup>187</sup> Séance du 26 mai 1844, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).

<sup>188</sup> Séance du 29 mai 1851, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).

<sup>189</sup> Charte des établissements de Notre Dame de Sion.

dans ce nouveau pensionnat<sup>190</sup>. Profitant de la libération de la salle de classe des filles, Amand Decauville décide de déménager la mairie dans le bâtiment Aguado. Cette salle est plus spacieuse, plus moderne et plus confortable que l'ancienne salle du presbytère. La mairie et la classe des garçons se partagent désormais les mêmes locaux. Cette maison construite grâce à Alexandre Aguado change son attribution initiale et devient la mairie-école d'Évry.

Ce transfert marque l'arrivée d'une nouvelle famille à la tête de la municipalité d'Évry : les Decauville. La période d'apprentissage des pouvoirs municipaux dont Alexandre Aguado a été la figure centrale du premier XIX<sup>e</sup> siècle, est désormais révolue. À la bienfaisance traditionnelle du notable de village, il ajoute des préoccupations nouvelles et s'investit personnellement dans la modernisation d'Évry. Le mandat de son successeur, Pasturin, est nettement moins significatif. Il faut attendre 1848 et l'élection d'Amand Decauville pour observer, de nouveau, de nombreux progrès reprenant la voie tracée par Aguado. Introduisant la révolution industrielle au village, la dynastie Decauville est à l'origine de nombreuses décisions qui vont bouleverser Évry et sa municipalité.

---

<sup>190</sup> Séance du 29 mai 1851, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).



**Document 3 : Écoliers évyens devant le bâtiment Aguado.**

*Archives municipales d'Évry : 42W1. Carte postale Mairie d'Évry-Petit-Bourg, collection Thouret, fin XIX<sup>e</sup> siècle.*

## Chapitre 2 : La famille Decauville à la tête de la municipalité : une période de mutations à Évry (1848-1892).

---

### I. 1848-1871 : Amand Decauville<sup>191</sup>.

De la fin des années 1840 et jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une famille marque considérablement l'histoire municipale locale : Amand Decauville et son fils Paul. Par leurs idées imprégnées du saint-simonisme, les Decauville administrent le village à l'image de leur ferme et de leurs ateliers. Véritables patrons précurseurs dans le domaine social, ils sont tout autant attentifs au sort de leurs ouvriers qu'à celui de leurs concitoyens, n'hésitant pas à les faire profiter des progrès observés dans leurs établissements.

#### 1. L'installation d'Amand Decauville.

Alors que la municipalité d'Évry est dirigée par Pasturin depuis 1840<sup>192</sup>, Amand Decauville est nommé adjoint en 1846. Il accède au poste de premier magistrat de la commune le 30 juillet 1848<sup>193</sup>. Pourtant, si les élections municipales sont prévues pour

---

<sup>191</sup> Plusieurs biographies notent *Armand* Decauville, à tort. Après plusieurs vérifications, il s'agit bien du prénom *Amand*.

<sup>192</sup> Séance du 13 septembre 1840, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).

<sup>193</sup> Séance du 21 mai 1848, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).

juillet dans le département<sup>194</sup>, Amand Decauville devient maire entre la fin de l'année 1847 et le 21 mai 1848, jour de la première session sous sa présidence. Son installation intervient probablement suite aux journées révolutionnaires de février 1848. La Monarchie de Juillet est renversée. Louis-Philippe abdique et la Seconde République est proclamée. Dès le 24 février, Lamartine, chef du gouvernement provisoire, promet le droit de vote pour tous les hommes. Le suffrage universel masculin est alors défini lors de la journée du 2 mars puis confirmé par le décret du 5 mars 1848. La base électorale est considérablement élargie, étant admis à voter tous les citoyens de plus de 21 ans sans condition de cens, alors que ceux de plus de 25 ans sont désormais éligibles. À Évry, le nombre d'électeurs potentiels est multiplié par 5, passant d'une trentaine à 152<sup>195</sup>. Ils sont alors très vite appelés à voter.

Dès avril, des élections sont organisées pour mettre en place l'Assemblée Constituante. Les assemblées municipales sont ensuite renouvelées et Amand Decauville devient le premier maire d'Évry issu du suffrage universel. Nous pouvons cependant penser qu'il est nommé selon la loi municipale de 1831<sup>196</sup>. En effet, c'est seulement après son installation que le mode de désignation des municipalités est modifié. Avec la loi du 3 juillet 1848, les maires et les adjoints sont désormais élus par les conseils municipaux exceptés les chefs-lieux de département, d'arrondissement et les communes de plus de 6 000 habitants, où ils sont désignés par le Président de la République. Cette mesure constitue une véritable avancée démocratique : le suffrage censitaire est supprimé. Avec la proclamation du suffrage universel, le maire a la charge de l'établissement des listes électorales. Il doit enregistrer tous les changements dans la commune et recenser les électeurs. Les listes sont révisées chaque année par une commission composée du maire, de délégués, du

---

<sup>194</sup> BIANCHI Serge et GOSSET Xavier, *L'Essonne au milieu du XIXe siècle, Naissance d'une démocratie électorale*, op. cit., p. 116.

<sup>195</sup> Séance du 7 décembre 1848, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).

<sup>196</sup> PINET Marcel (dir.), *Histoire de la Fonction Publique en France*, op. cit., p. 173.

préfet et du président du Tribunal de Grande Instance<sup>197</sup>. Cette commission se prononce sur les demandes d'inscription, de radiation...<sup>198</sup>.

Néanmoins, la Seconde République devient une république conservatrice. Louis-Napoléon Bonaparte oblige le gouvernement à revenir à la situation d'avant 1831, accordant aux préfets en 1850 l'autorisation de choisir le maire en dehors du conseil municipal<sup>199</sup>. N'étant pas rééligible et voyant la fin de son mandat approcher, Louis-Napoléon Bonaparte demande à l'Assemblée de réviser la Constitution. Sa requête rejetée, il s'empare du pouvoir après le coup d'État du 2 décembre 1851. Les maires et les conseils municipaux républicains sont révoqués et dissous. Avec la loi du 7 juillet 1852, le préfet nomme les maires dans les communes de moins de 3000 habitants, le chef de l'État se réservant les nominations au-delà de ce seuil de population. La Seconde République est donc une brève parenthèse où les maires ont été élus par les membres du conseil. S'ils sont à nouveau nommés sous l'Empire, les conseillers municipaux restent élus au suffrage universel direct. À Évry, il n'y a pas de trace de dissolution ni même d'installation. Amand Decauville reste en place, d'autant plus que le conseil municipal est sensiblement le même entre 1848 et 1852. Le changement de régime politique n'a donc pas d'incidence sur la municipalité d'Évry. La majorité de l'équipe municipale est maintenue et, logiquement, elle prête serment au Prince-Président le 10 août 1852<sup>200</sup>.

Plusieurs fois repoussée, la loi sur l'organisation municipale est votée le 5 mai 1855<sup>201</sup>. Les électeurs – hommes de 21 ans minimum, domiciliés depuis au moins six mois dans le même lieu de résidence – élisent le conseil municipal tandis que les maires et les adjoints sont nommés soit par le préfet soit par l'Empereur. L'Empire installant souvent ses partisans, le régime impérial désigne maire, adjoints et

---

<sup>197</sup> *Ibidem*.

<sup>198</sup> Séance du 7 décembre 1848, deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1838-1851).

<sup>199</sup> PINET Marcel (dir.), *Histoire de la Fonction Publique en France, op. cit.*, p. 173.

<sup>200</sup> Séance du 10 octobre 1852, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

<sup>201</sup> PINET Marcel (dir.), *Histoire de la Fonction Publique en France, op. cit.*, p. 173.

conseillers municipaux tous les cinq ans. Nommé par le préfet, le maire doit de nouveau prêter serment, mais désormais à la gloire de l'Empire et de Napoléon III :

« *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur* »<sup>202</sup>.

Maire depuis 1848, Amand Decauville est reconduit à trois reprises : en 1855, 1860 et 1865<sup>203</sup>. Toutefois, excédé de rencontrer de nombreuses résistances dans son conseil, il démissionne en 1867.

## **2. Amand Decauville, maire progressiste.**

### *A. Un homme habile et cultivé.*

Amand Decauville marque considérablement l'histoire locale et municipale évryste. Il est à l'origine des nombreuses mutations que le village connaît dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. D'origine normande, la famille Decauville s'installe dans la région parisienne à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>204</sup>. En 1759, un ancêtre, un certain David De Coville épouse la fille du fermier de Bois Briard et emménage dans cette ferme de la paroisse de Courcouronnes<sup>205</sup>. Amand Louis Victor Decauville naît dans ces murs le 16 février 1821. Fils d'un agriculteur aisé et fort de ses études de droit, il quitte le domaine familial à sa majorité. Grâce aux conseils et à l'aide de son père, il loue une ferme voisine : la ferme de Petit-Bourg. Très vite, il étend son domaine de 250 à 700 hectares et grâce à un jeu d'habiles locations, il devient l'un des plus gros agriculteurs d'Évry. La culture de la betterave sucrière connaissant un essor important, Amand Decauville décide d'en faire une culture intensive. Mais elle rencontre des difficultés notamment à l'automne lorsque les champs sont détrempés

---

<sup>202</sup> Séance du 15 août 1855, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

<sup>203</sup> Séances du 15 août 1855, 8 août 1860 et 10 septembre 1865, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

<sup>204</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, Le Mée-sur-Seine, Amatteis, 1989, p. 8.

<sup>205</sup> FERLAY R., « Paul Decauville (1846-1922), ses inventions, ses sociétés : une exaltante histoire », in *Bulletin de la société historique et archéologique d'Évry et du Val de Seine*, n°5, juin 1992, pp. 21-24.

par les pluies. Il faut pouvoir évacuer et transformer ces tonnes de betteraves, au risque que la récolte pourrisse. Les charrettes coûtent cher et ne suffisent plus. En 1854, Amand Decauville décide donc de traiter lui-même ses récoltes en créant une distillerie annexée à sa ferme de Petit-Bourg<sup>206</sup>. Il installe un atelier dans l'une des granges de la ferme et embauche quelques chaudronniers et plusieurs mécaniciens. Les ateliers prennent le nom des « Ateliers de Petit-Bourg ». Très vite, il crée une raffinerie d'alcool et fabrique lui-même le matériel pour ce type d'industrie<sup>207</sup>. L'activité étant nouvelle, il fournit par la suite la quasi-totalité des distilleries de la région parisienne. À la fin des années 1850, le modeste atelier compte près de 70 ouvriers et a permis la création de 43 distilleries dans la région. L'industrie est née à Évry-sur-Seine.

S'il emploie plusieurs dizaines d'hommes et de femmes dans ses ateliers, Amand Decauville reste tout d'abord un grand agriculteur. Il met en pratique, sur les terres de la ferme de Petit Bourg, un système de cultures très en avance sur son temps. Il en profite pour animer des sociétés agronomiques<sup>208</sup>. Son activité, ses innovations et l'intérêt qu'il porte envers ceux qu'il emploie, attirent sur son nom et celui de la commune l'attention publique et surtout celle des agriculteurs<sup>209</sup>. Le maire d'Évry-sur-Seine fait des efforts constants afin de promouvoir une agriculture moderne. En 1864, il devient vice-président de la Chambre consultative d'Agriculture de Seine-et-Oise, dont il est membre depuis une dizaine d'années<sup>210</sup>. Il oriente alors ses travaux de modernisation des techniques agricoles vers la « culture à la vapeur » et en particulier vers le développement du labourage avec des machines à vapeur. Cette modernisation se généralise à partir de 1860 avec la pénurie croissante de main-d'œuvre agricole et avec l'augmentation de la taille moyenne des exploitations.

---

<sup>206</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, op. cit., p. 8.

<sup>207</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis*, Paris, Adef (Association Des Éditeurs Franco-genevois), 1985, p. 20.

<sup>208</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis*, op. cit., p. 16.

<sup>209</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, op. cit., p. 8.

<sup>210</sup> *Ibidem*.

Amand Decauville souhaite suivre l'exemple de deux grandes familles d'industriels de la région corbeilloise : les Darblay et les Feray. Il développe ses ateliers dans le but d'y associer un jour ses trois fils. Fatigué, malade, il est rejoint dès 1864 par Paul, l'aîné. Il est vite remis sur pieds et c'est à ce moment que les établissements « Decauville Aîné » deviennent un modèle. Évry est désormais une terre de progrès. En 1867, il organise, dans la commune, un concours international de labourage à vapeur où sont jetées les bases de la fondation de la société des agriculteurs. Trois ans plus tard, il accueille celui des machines à faucher et à moissonner. Ces concours sont destinés à attirer l'attention des cultivateurs sur les nouvelles « *techniques de pointe* ». Grâce à son activité au sein de la municipalité et ses recherches incessantes d'amélioration de nouveaux procédés, Évry est au centre des progrès agricoles. Amand Decauville applique ces nouvelles techniques dans ses exploitations. Il achète le matériel nécessaire pour le labourage et le hersage à la vapeur. Il prône l'utilisation des engrais, du labourage à vapeur, des machines à moissonner et à faucher. Faisant partie de ces « *initiateurs du progrès* »<sup>211</sup>, toujours prêts à tout expérimenter. Il n'hésite pas à « *payer de sa bourse, de sa personne et de son influence pour encourager une invention ou faire prospérer une bonne œuvre* »<sup>212</sup>.

Généreux et visionnaire, Amand Decauville met donc Évry sur les voies des progrès techniques de l'époque. Contrairement à Aguado qui faisait don de sa fortune personnelle, il développe l'industrie évryenne. Il engage la mutation du village, administrant la commune avec autant d'activités et de compétences que ses établissements. Pendant la durée de ses mandats, il dote Évry de l'éclairage public et d'un service des eaux pour alimenter sa distillerie, le lavoir et pour alimenter gratuitement les bornes-fontaines<sup>213</sup>. En 1857, il entreprend la construction d'un nouveau pont suspendu sur la Seine<sup>214</sup>. Avec les maires d'Étiolles et de Soisy-sous-

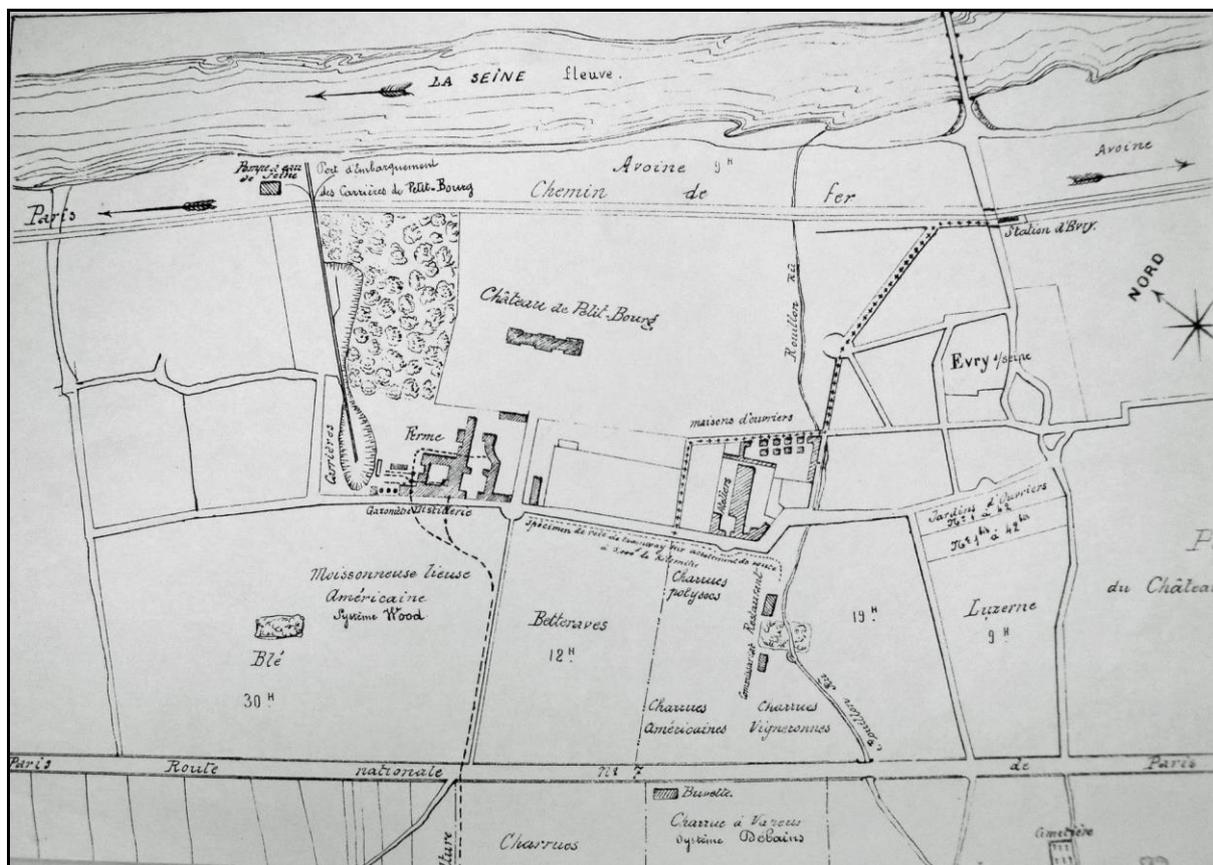
---

<sup>211</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, op. cit., pp. 8-10.

<sup>212</sup> *Ibidem*.

<sup>213</sup> Séance du 4 octobre 1863, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

<sup>214</sup> Séance du 29 mars 1857, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).



**Document 4 : Les installations Decauville à Évry (années 1880).**

Les établissements Decauville comprennent : les exploitations agricoles, la distillerie, les carrières, la pompe à eau, le gazomètre, les ateliers, mais aussi le village ouvrier (maisons, jardins, restaurant) et le château de Petit-Bourg.

*Archives départementales de l'Essonne. Plan d'Évry-Petit-Bourg à l'époque des Decauville. Date inconnue, probablement début des années 1880.*

Etiolles, il souhaite remplacer le bac traversant la Seine. Ce pont est un pont à péage dont le prix de construction est de 150 000 francs environ. Permettant le passage de deux voitures, les populations placées sur la rive de Soisy-sur-Seine peuvent rejoindre la gare d'Évry mais il est détruit en 1870 à l'approche des troupes allemandes. Il décide également de la mise en place de lignes télégraphiques aux frais de l'administration<sup>215</sup>. Il s'agit d'améliorer les communications entre Évry et l'extérieur. À l'intérieur même de la ville, il contracte un emprunt afin de restaurer les rues de la commune,<sup>216</sup> mais aussi les accès au chemin de fer, à l'église et à la mairie. Tout comme dans son exploitation, il cherche à ce que les conditions de vie et de travail soient meilleures pour les habitants.

### ***B. L'entrepreneur et l'homme social.***

En 1870, l'exploitation agricole et les ateliers Decauville font vivre près de 400 ouvriers, soit près de la moitié des Évryens. La création de ces ateliers est inévitablement suivie d'une augmentation de la population ouvrière d'Évry<sup>217</sup>. Amand Decauville engage alors des mesures sociales importantes à une époque où l'on se soucie peu du sort des ouvriers. Véritable patron philanthrope et paternaliste, il est effectivement le premier maire d'Évry à adopter une politique sociale, ne faisant pas de distinction entre ses employés et les habitants<sup>218</sup>. Nous pouvons penser qu'il tente de faire oublier que sa prospérité repose sur l'exploitation de ses employés. Toujours est-il qu'il se présente en « père de famille » soucieux du bien-être de ses dépendants et de ses administrés. Il ne recherche pas seulement le profit, mais aussi le progrès social.

Amand Decauville puise ses idées dans le saint-simonisme, doctrine politique, économique et sociale qui oppose les « *producteurs* » aux « *oisifs* ». Selon elle, seuls les

---

<sup>215</sup> Séance du 8 août 1857, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

<sup>216</sup> Séance du 31 janvier 1858, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

<sup>217</sup> Séance du 10 février 1861, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

premiers sont en mesure de diriger la politique au sein d'un gouvernement organisé sur des bases uniquement économiques. Elle dénonce également « *l'exploitation de l'homme par l'homme* » et pose ainsi les bases du socialisme.

Le paternalisme industriel devient la pierre angulaire d'un nouvel ordre social évryen. D'une manière générale, celui-ci se met en place après l'effondrement de l'Ancien Régime et de ses structures agricoles, donc au moment de la lente émergence des ateliers et des industries. L'entreprise entend régir les nouvelles règles entre employeurs et salariés. Elle veut ainsi créer un système de relations qui prend en charge intégralement l'ouvrier, tant dans sa vie professionnelle que privée, instaurer « *un système de production et de reproduction de la main-d'œuvre* »<sup>219</sup>. Il trouve autant ses racines dans la logique économique que dans l'analyse politique, religieuse ou culturaliste de ses initiateurs. Les contraintes entrepreneuriales sont indiscutablement à la base du paternalisme qui apparaît de ce fait comme « *une réponse originale au défi de la révolution industrielle, un moyen complexe de poursuivre coûte que coûte la modernisation* »<sup>220</sup>. Ainsi, la politique sociale se met d'emblée au service du développement des affaires<sup>221</sup>.

L'une des bases du paternalisme étant de fixer une main d'œuvre rare et instable, Amand Decauville commence tout d'abord par faire bâtir plusieurs maisons dans le village, autour de l'église et dans la rue Mathilde. Les établissements Decauville Aîné comprennent la nécessité de sédentariser près des usines un personnel souvent contraint à plusieurs jours de marche. La croissance industrielle du Second Empire nécessite une main-d'œuvre nombreuse, sûre et fidèle, donc de proximité. Il est impossible de continuer à peupler les ateliers d'ouvriers éphémères, de paysans louant leurs bras au jour le jour. Cette mutation permet de comprendre l'élément économique dans le progrès social, « *le paternalisme comme une stratégie de recrutement*

---

<sup>218</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, op. cit., p. 10.

<sup>219</sup> GUESLIN André, « Le paternalisme revisité en Europe occidentale (seconde moitié du XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup> siècle », in *Genèse* 7, mars 1992, pp. 201-211.

<sup>220</sup> DEWERPE Alain, *Logiques d'entreprise et politiques sociales*, Lyon, Programme Rhône-Alpes en sciences humaines, 1993.

<sup>221</sup> SCHWARTZ Yves, « Pratiques paternalistes et travail industriel à Mulhouse au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Technologies, idéologies, pratiques*, octobre-décembre 1979.

de la main-d'œuvre »<sup>222</sup>. En tout, ce sont six nouveaux quartiers qui sont construits à Évry-Petit-Bourg pour accueillir les ouvriers venant de tous les coins de France, de Belgique ou tout simplement des villages voisins, venant généralement travailler 6 à 8 mois. Face à l'augmentation de la population ouvrière et l'inquiétude croissante des Évryens, il propose de nommer un garde champêtre appariteur pour le maintien de l'ordre et la surveillance des lieux publics<sup>223</sup>. Chargée depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle de la police municipale, la municipalité doit partager ce pouvoir avec le commissaire de police cantonal depuis 1852. Le garde champêtre est désormais autorisé à verbaliser sans pour autant en référer au commissaire. De plus, le maire devient l'homme de l'information « officielle ». Il assure la liaison entre les habitants et les administrés du village, en prévenant chacun de toute nouvelle administrative ou communale. En 1866, Amand Decauville propose aussi de restaurer l'école et la mairie d'Évry qui sont en mauvais état<sup>224</sup>.

Son fils, Paul, poursuit ses efforts<sup>225</sup>. Grandissant avec les idées de son père et notamment celles du saint-simonisme, il intensifie cet aspect. Par la nouvelle philosophie économique et sociale qu'ils adoptent, Amand, puis Paul Decauville, s'engagent à prendre toutes les dispositions dans le but d'améliorer la vie des familles d'ouvriers et par extension celles des Évryens. Ils créent de multiples avantages sociaux pour leurs employés. Ces derniers peuvent bénéficier de soins médicaux et jouir d'une assurance contre les accidents de travail, de secours en cas de maladie, d'invalidité ou de décès, d'une rente pour les vieux jours, pour les veuves ou les femmes ayant des enfants trop jeunes pour travailler. Pionniers de l'assistance sociale, les Decauville souhaitent faciliter l'existence des ouvriers en proposant l'indispensable pour des vies dominées par les valeurs de l'effort et du travail. Ils mettent en place une coopérative d'approvisionnement fournissant chaque

---

<sup>222</sup> NOIREL Gérard, « Du patronage au paternalisme : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », in *Le mouvement social*, n° 144, juillet-septembre 1988, pp. 17-35.

<sup>223</sup> Séance du 10 février 1861, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

<sup>224</sup> Séance du 19 août 1866, quatrième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1865-1869).

<sup>225</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, op. cit., p. 10.

jour aux ouvriers nourriture, produits d'entretien, charbon, vêtements au meilleur prix. Elle comprend aussi une salle de bain et un restaurant. Ils installent aussi une boulangerie où le pain est vendu 5 centimes/kg en dessous du prix de revient. Malgré les pertes qui s'ajoutent aux frais généraux des ateliers, les Decauville souhaitent élargir ces mesures à l'ensemble de la population. Il s'agit surtout de rapprocher les ouvriers de leurs familles, mais aussi de pouvoir les intégrer aux Évryens. Voulant encourager l'achat des maisons, une caisse d'épargne est mise en place, tandis qu'une centaine de jardins sont créés pour encourager le jardinage et le développement des loisirs ouvriers<sup>226</sup>. Aucune question ne semble avoir été négligée.

À la fois maires et patrons, les Decauville tiennent les rênes de ce qui devient « *la ville politique, une organisation totale de la vie des employés dont le centre est l'usine* »<sup>227</sup>. Leur vie professionnelle est un exemple pour la municipalité. Tout ce qu'Amand Decauville applique dans ses ateliers se répercute dans la gestion de la commune. La question sociale, jusqu'alors négligée, commence à prendre de l'importance. Il décide de payer 60 francs par mois le cantonnier communal (soit 720 francs annuels). Il lui accorde chaque année un mois de congés pendant lequel il reçoit toujours son traitement<sup>228</sup>. C'est probablement l'un des premiers congés payés accordés. C'est également au début de son mandat qu'est nommé par le préfet un bureau de bienfaisance. Cette institution apparaît en l'an V (1796-1797) dans le but d'apporter une aide sociale aux populations les plus démunies. Cependant, sa création est facultative et laissée à l'initiative de la commune. À Évry, le bureau de bienfaisance est créé en 1837<sup>229</sup>, mais les décisions n'apparaissent dans les registres de délibération du conseil municipal qu'à partir de 1850 (la mairie et le bureau de bienfaisance sont en étroite relation et sous la présidence du même homme). Prises sous la présidence du maire, elles sont le témoin des besoins de la population locale et de l'organisation de l'aide sociale aux populations dans le besoin. S'il n'est pas à l'origine du bureau de

---

<sup>226</sup> « Les établissements Decauville à Évry, de la création à 1878 », in *Bulletin de la société historique et archéologique d'Évry et du Val de Seine*, n° 12, 2<sup>ème</sup> semestre 1998, pp. 7-52.

<sup>227</sup> EWALD François, *L'État providence*, Paris, Grasset, 1986, 608 p.

<sup>228</sup> *Ibidem*.

<sup>229</sup> Registre de délibérations du bureau de bienfaisance d'Évry-sur-Seine.

bienfaisance, Amand Decauville prend le rôle de président du bureau très à cœur<sup>230</sup>. Il est entouré de quelques membres du conseil municipal, mais aussi du desservant<sup>231</sup>. Comme pour le conseil municipal, les membres du bureau de bienfaisance établissent un budget. À côté des ressources nécessaires à la vie de tous les jours, différents services sont proposés aux moins aisés. Concernant le service médical, le conseil vote :

*« Le traitement pour le médecin cantonal chargé de donner des soins gratuits aux indigents malades. Les indigents sont toujours soignés gratuitement par tous les médecins, les plus riches payent pour les plus pauvres »*<sup>232</sup>.

Comme dans les entreprises Decauville, chacun des Évryens a accès à la santé. Par ailleurs, à partir de novembre 1856, il encourage la « *charité privée* » à se mettre en place pour le prochain hiver, inquiet par les capacités du bureau de bienfaisance à couvrir les besoins de tous les nécessiteux pour la mauvaise saison<sup>233</sup>. M. Revenaz s'engage alors à payer la somme de 500 francs pour le médecin chargé du service médical proposé aux indigents<sup>234</sup>. Cependant, certains conseillers municipaux s'opposent à la mise en place de cette aide. Portés par De La Frenaye, ils ne pensent pas qu'il soit nécessaire d'établir ces actions en faveur des plus pauvres<sup>235</sup>. Amand Decauville n'est pas toujours soutenu, ses opposants estimant que ces secours aux miséreux ne font qu'accroître leur dépendance.

---

<sup>230</sup> Séance du 21 novembre 1858, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

<sup>231</sup> Séance du 16 février 1852, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

<sup>232</sup> Session ordinaire du mois de mai 1854, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

<sup>233</sup> Séance du 9 novembre 1856, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

<sup>234</sup> Séance du 15 février 1857, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

<sup>235</sup> Séance du 18 novembre 1855, troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1852-1865).

### *C. La guerre de 1870, le décès d'Amand Decauville.*

Le 20 juin 1867, face aux oppositions des conseillers municipaux qu'il supporte difficilement, Amand Decauville décide de quitter son poste de premier magistrat de la commune. Il déclare :

*« Depuis un certain temps, voyant que, malgré les sacrifices de temps, d'intelligence et d'argent je fais dans l'intérêt de la commune, je ne rencontre de la part du conseil municipal qu'un esprit de chicane et une opposition systématique à tous les actes de mon administration, je donne ma démission de maire de la commune d'Évry »<sup>236</sup>.*

Accusant le maire de faire beaucoup trop de dépenses inutiles (secours aux indigents, entretien de la voirie...), le conseil municipal se dresse notamment contre la gestion du budget communal. Malgré ses investissements pour les intérêts de la commune, Amand Decauville souhaite démissionner de son mandat municipal. En accord avec le conseil municipal, il décide de placer Édouard Arnaud-Jeanti à la tête de la municipalité<sup>237</sup>. Néanmoins, sa demande n'est pas acceptée par le préfet. Le conseil municipal doit rester en place jusqu'aux prochaines élections municipales. Au mois de juin 1870, un nouveau scrutin est organisé. Fatigué, Amand Decauville ne se représente pas. Il décide d'abandonner définitivement l'administration locale. Son principal opposant, Louis Binder, monarchiste et propriétaire du château de Petit-Bourg, est élu maire.

Un mois plus tard, la guerre est déclarée entre la France et la Prusse. Le 2 septembre, Napoléon III est encerclé à Sedan. Il abdique. C'est la défaite. Lorsque la guerre éclate, le maire, Louis Binder, démissionne et s'enfuit<sup>238</sup>. Le conseil ne siège plus. Il n'y a plus d'administration municipale lorsqu'à l'automne 1870,

---

<sup>236</sup> Séance du 20 juin 1867, quatrième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1865-1869).

<sup>237</sup> Séance du 18 août 1867, quatrième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1865-1869).

<sup>238</sup> Année 1870, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

l'intervention des armées allemandes touche la région parisienne<sup>239</sup>. Amand Decauville reste à Évry. Après l'armistice entre la France et la Prusse, il occupe de nouveau, et provisoirement, avec l'assentiment des habitants, les fonctions de maire pour répondre aux exigences de l'administration prussienne<sup>240</sup>. Il administre la commune, accompagné des notables d'Évry. Mais il souffre de plus en plus du poids de l'occupation allemande, la défaite française entraînant de nombreuses dépenses pour la commune. Les Prussiens réquisitionnent auprès des habitants nourriture et vêtements.

Jouant de diplomatie, Amand Decauville tente de négocier tant bien que mal avec les exigences prussiennes. Il essaye alors d'obtenir le plus d'allègements possible aux charges de guerre qui peuvent lui être demandées. Il parvient à réduire les demandes de l'occupant, mais celles-ci sont très lourdes. Ainsi Évry doit payer environ 10 000 francs pour les ambulances allemandes<sup>241</sup>. Le département de Seine-et-Oise est par ailleurs imposé par le gouvernement prussien d'une somme de 10 millions de francs. La commune d'Évry doit y participer à hauteur de 16 665 francs, mais les caisses sont vides<sup>242</sup>. Pour éviter pillages et saisie par les armes, Amand Decauville décide de prendre les devants. Il paye en partie l'impôt de guerre de ses employés. Il verse pour les évryens 10 964 francs de la contribution de guerre. Pour le restant à payer, il répartit les dépenses de façon proportionnelle selon les impositions de chacun. Il réussit ainsi à rassembler la somme exigée dans les temps<sup>243</sup>. Face à ces lourdes taxes, le maire ne peut rien, mais il essaye de négocier. Lors de la deuxième réunion des notables, il espère dispenser la commune d'une contribution de guerre en raison des dépenses considérables faites pour les ambulances prussiennes<sup>244</sup>. En l'espace de six mois, l'administration évryenne se voit alors dans l'obligation de payer des

---

<sup>239</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>240</sup> Séance du 21 octobre 1870, première réunion des notables durant l'occupation, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

<sup>241</sup> Séance du 21 février 1871, troisième réunion des notables durant l'occupation, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

<sup>242</sup> *Ibidem*.

<sup>243</sup> Séance du 17 novembre 1870, deuxième réunion des notables durant l'occupation, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

<sup>244</sup> *Ibidem*.

contributions équivalentes à deux ans de dépenses communales. Amand Decauville se charge de diriger les affaires de la commune tout en essayant de ménager les ressources de la ville. À force de fermeté, il réussit à préserver Évry des horreurs qui touchent la plupart des villages franciliens. Autant d'actes et de symboles capables d'enraciner durablement le paternalisme, de lier les Decauville à une population qui adhère sans faille au système social mis en place, soit des hommes et des femmes avec lesquels ils partagent des valeurs à défaut des idées.

Mais essayant de protéger Évry des Prussiens, la santé d'Amand Decauville se dégrade au fil des mois. Il refuse de se soigner et il s'éteint le 1<sup>er</sup> novembre 1871<sup>245</sup>. Son décès marque profondément la commune. Celle-ci perd à la fois son maire et son premier entrepreneur. En créant ses ateliers, la distillerie, Amand Decauville a donné aux Évryens du travail, un cadre de vie, mais aussi un souffle de modernité. Ses obsèques ont lieu au milieu d'une foule immense. Tous les habitants d'Évry suivent le convoi funèbre : agriculteurs, membres du conseil municipal, mais aussi grands notables de la région comme les Darblay ou les Feray<sup>246</sup>. Pour tous les services qu'il a rendus à la commune, mais aussi pour son action pendant l'occupation prussienne, une médaille d'or de la commune est remise, en août 1872, à sa veuve et à la famille Decauville comme témoignage de reconnaissance de la population d'Évry<sup>247</sup>. La mort d'Amand Decauville marque le passage de témoin à son fils Paul. Continuant l'œuvre de son père et prenant la tête des établissements « Decauville Aîné », il participe à son tour à la vie municipale.

---

<sup>245</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, op. cit., p. 10.

<sup>246</sup> *Ibidem*.

<sup>247</sup> Séance du 11 août 1872, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

## II. Paul Decauville.

### 1. La mairie d'Évry à l'aube de la III<sup>e</sup> République.

#### A. *Un système démocratique.*

La défaite de la France dans la guerre franco-prussienne marque la fin du Second Empire. Suite à la chute de Napoléon III, la III<sup>e</sup> République est proclamée le 4 septembre 1870. Mais la guerre n'est pas terminée. Les Parisiens vivent la signature de l'armistice et l'entrée des Prussiens dans la capitale comme une humiliation insupportable. Le long siège qu'ils subissent et la suppression de la solde de la garde nationale portent à son comble l'exaspération du peuple de Paris. Dans ces conditions, ils se soulèvent contre les troupes gouvernementales le 18 mars 1871. C'est le début de la Commune. Bien décidé à récupérer la ville, Adolphe Thiers, le chef du pouvoir exécutif de la République, y met fin le 28 mai dans une violente répression.

Cette insurrection parisienne accélère alors le processus conduisant à de nouvelles élections municipales. La mise en place d'un régime démocratique impose le retour aux élections au suffrage universel masculin. Suite au départ des Allemands, la loi du 14 avril 1871 est votée. Elle prévoit de procéder au renouvellement intégral des conseils municipaux et résulte d'un compromis entre l'Assemblée Nationale et Adolphe Thiers. Fortement marqué par les événements révolutionnaires de la Commune de Paris, celui-ci reste méfiant à l'égard des grandes municipalités. Si la nomination par les préfets est supprimée, seuls les conseils municipaux des communes de moins de 20 000 habitants peuvent élire leur maire. Amand Decauville s'engage alors à organiser des élections et à former un bureau

électoral avec les anciens conseillers municipaux<sup>248</sup>. Le conseil municipal de 1870 est dissout et une nouvelle assemblée est élue à Évry le 5 juin 1871<sup>249</sup>. Si Louis Maille est élu maire, il démissionne aussitôt, seulement un mois après sa prise de fonction<sup>250</sup>. Il est remplacé par Édouard Arnaud-Jeanti<sup>251</sup>.

L'élection d'Édouard Arnaud-Jeanti, successeur d'Amand Decauville, marque le début d'une période de transition longue de 10 ans. Son arrivée représente, en effet, la fin de « l'ère Amand Decauville », après 23 ans passés à la tête de la municipalité. Toutefois tout n'est pas abandonné. L'action sociale est poursuivie. En novembre 1871, une collecte au profit des pauvres est organisée par deux membres du bureau de bienfaisance pour faire face à l'hiver rigoureux<sup>252</sup>. Il décide aussi de continuer la modernisation de la ville. Il nomme une commission des chemins pour étudier les possibilités de réfection des routes<sup>253</sup>. Mais les finances d'Évry restent très fragiles. Si Amand Decauville en a payé la majorité, les indemnités de guerre ont demandé un effort trop important aux Évryens et le nouveau maire se doit dans un premier temps de rembourser les emprunts de la ville plutôt que d'engager de nouvelles dépenses. Malgré un champ d'action limité, Édouard Arnaud-Jeanti se satisfait des actions qu'il peut mener au début de son mandat : bornage des chemins, écoulement des eaux, travaux dans l'école des garçons<sup>254</sup>... Il redresse le budget et gère la commune avec ses moyens jusqu'à l'élection de Paul Decauville en 1881.

---

<sup>248</sup> Séance du 29 avril 1871, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

<sup>249</sup> Séance du 5 juin 1871, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

<sup>250</sup> Séance du 3 juillet 1871, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

<sup>251</sup> Séance du 13 novembre 1871, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

<sup>252</sup> Session ordinaire de novembre 1871, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

<sup>253</sup> Séance du 10 août 1871, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

<sup>254</sup> Séance du 7 novembre 1874, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

## ***B. Paul Decauville, une grande ambition.***

La figure centrale d'Évry reste cependant un Decauville. À seulement 25 ans, Paul succède à son père à la tête des entreprises familiales. C'est avec toute son énergie qu'il prend la direction des établissements Decauville<sup>255</sup>. Mais il n'arrive pas en terrain inconnu. Alors que son père est malade, il devient son collaborateur dès 1864, après avoir fait ses études secondaires au collège Sainte-Barbe. Il se distingue par son sens de l'organisation et son esprit inventif. Prenant la direction des carrières de meulières, il participe à leur développement et elles deviennent rapidement l'une des plus importantes de la région parisienne<sup>256</sup>. Avec lui, la priorité passe de l'agriculture à l'industrie. Son goût pour la mécanique le pousse à rechercher, constamment, tous les perfectionnements d'outillage agricoles.

Il montre rapidement en quoi la mécanisation des transports est primordiale pour l'économie : les pierres sont mises dans des wagons sur des chemins de fer et elles sont tractées des carrières jusqu'à la Seine par des chevaux<sup>257</sup>. Son sens de l'innovation se manifeste dans les méthodes d'extraction de la pierre dont il multiplie les rendements par cinq. À partir de 1867, il commence à faire fabriquer des locomotives dans les ateliers de Petit-Bourg pour, entre autres, tracter ses marchandises. Dans sa formation, il apprend auprès de son père la gestion des ateliers de la famille. Lorsque celui-ci décède, c'est tout naturellement qu'il prend la direction des établissements de Petit-Bourg. Il est à la tête désormais d'une exploitation agricole, mais aussi d'une distillerie, d'une usine à gaz pour les services d'eau de Seine, de carrières de pierres meulières et de différents ateliers de construction.

Depuis 1871, les établissements Decauville connaissent une croissance progressive. Un évènement bouleverse cependant leur développement. En 1875, la récolte de betterave est exceptionnelle. Elle dépasse les 60 000 kg par hectares.

---

<sup>255</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, *op. cit.*, p. 10-12.

<sup>256</sup> « Les établissements Decauville à Évry, de la création à 1878 », *op. cit.*, pp. 7-52.

L'humidité persistante et des pluies abondantes risquant de détruire l'ensemble de la production<sup>258</sup>, Paul Decauville est préoccupé. Il sait qu'il faut aller vite pour ne pas perdre cette immense récolte. Il a alors l'idée de petits rails portatifs sur lesquels circulent des wagonnets transportant chacun des betteraves. Il fait construire des voies ferrées métriques partant des champs pour rejoindre la distillerie. En quelques jours, des chemins de fer portatifs sont installés et permettent de faire circuler des wagonnets dans lesquels les betteraves sont transportées. Paul Decauville s'efforce de perfectionner le système : les modèles de wagonnets sont multipliés, leurs capacités augmentées. Grâce à une bonne publicité, son invention se fait connaître dans le monde entier et l'entreprise devient l'une des plus importantes de la région. Son succès s'accroît. Les productions de locomotives, de wagons ou encore de rails croissent chaque année<sup>259</sup> et les produits se perfectionnent : virages, wagonnets à bascule<sup>260</sup>... Deux ans plus tard, 292 clients sont recensés en France et des contacts réguliers commencent à avoir lieu en Angleterre, en Suisse, en Russie... Dès lors, Paul Decauville se consacre entièrement à son industrie et il élargit son activité : creusement d'un tunnel alpin, dessertes de mines et de carrières, constructions de ponts métalliques, de chaudières, de réchauffeurs<sup>261</sup>... L'usine de Petit-Bourg se développe considérablement et les inventions Decauville font le tour du monde si bien qu'à partir de 1876, Paul Decauville décide de participer aux grandes Expositions universelles<sup>262</sup>. En 1878, à l'exposition de Paris, une voie est mise en place pour le transport des colis des exposants, tandis qu'en 1889, un chemin de fer Decauville parcourt l'exposition du champ de Mars aux Invalides.

---

<sup>257</sup> *Ibidem*.

<sup>258</sup> Note sur le musée Decauville, Comité évréen pour le Musée National Decauville.

<sup>259</sup> FERLAY R., « Paul Decauville (1846-1922), ses inventions, ses sociétés : une exaltante histoire », *op. cit.*, pp. 21-24.

<sup>260</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis*, *op. cit.*, pp. 21-22.

<sup>261</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, *op. cit.*, pp. 10-12.

<sup>262</sup> « Les établissements Decauville à Évry, de la création à 1878 », *op. cit.*, pp. 7-52.

### *C. Une succession programmée.*

Paul Decauville devient l'homme le plus puissant de la commune. S'il a repris avec brio les établissements familiaux, c'est donc tout naturellement qu'il suit aussi la carrière municipale de son père. Il devient conseiller municipal dès 1874<sup>263</sup>. Comme son père, il est imprégné de la conviction saint-simonienne<sup>264</sup>. Fortement marqué par ces idées, et notamment celle du « progrès », il participe à la modernisation d'Évry grâce à l'expansion de son entreprise, mais aussi grâce à son activité municipale.

Le développement de l'entreprise nécessite des aménagements spécifiques. Les effectifs passent de 30-40 ouvriers en 1871 à 100 en 1878 puis 300 en 1880<sup>265</sup>. Le petit village d'Évry doit s'adapter, la population totale augmentant d'environ 40 % entre 1876 et 1881 (1300 habitants contre 927). Face à cela, Paul Decauville et le conseil municipal prennent des mesures. Ils entreprennent la construction d'un véritable petit village d'ouvriers avec des maisons de même modèle, de même couleur, avec des conduites d'eau potable, un hôtel, un théâtre<sup>266</sup>... Des aménagements nécessaires à l'entreprise sont aussi engagés au sein de la commune. En 1877, Paul Decauville utilise sa notoriété pour convaincre le conseil municipal de l'utilité de la pose d'un fil télégraphique à Évry<sup>267</sup>. Les établissements s'agrandissent et l'entreprise compte de plus en plus de clients à la fois en France (environ 300 en 1878), mais aussi à l'étranger (en Belgique, en Angleterre, au Brésil, en Russie, en Cochinchine...) <sup>268</sup>. L'extension de cette clientèle et des affaires nécessite de pouvoir communiquer plus rapidement. Le télégraphe est installé dans les bureaux des ateliers de Petit-Bourg mais cette avancée technologique sert aussi à la municipalité. Paul Decauville

---

<sup>263</sup> Séance du 17 décembre 1874, cinquième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1870-1875).

<sup>264</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, op. cit., p. 16.

<sup>265</sup> Note sur le musée Decauville, Comité évryen pour le Musée National Decauville.

<sup>266</sup> « Les établissements Decauville à Évry, de la création à 1878 », op. cit., pp. 7-52.

<sup>267</sup> Séance du 11 août 1877, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>268</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, op. cit., p. 18.

transmet chaque jour à la mairie la météo, le baromètre et aussi les actualités<sup>269</sup>. S'ouvrant sur le monde, le village d'Évry peut recevoir des informations importantes. Cependant, la modernisation voulue par Paul Decauville n'est pas toujours approuvée par le conseil. Il demande l'autorisation de faire circuler une locomotive routière entre ses ateliers et la gare dans le but de faciliter l'accès à son entreprise. Malgré son influence, sa demande est rejetée, car : « *cette locomotion est trop dangereuse et est capable de produire de grandes dégradations sur les routes* »<sup>270</sup>.

En dépit de cet incident et même s'il n'est pas le maire de la commune, Paul Decauville est l'homme fort de la région. Développant ses établissements, « Decauville Aîné » est désormais à la tête d'un véritable empire industriel. Il joue de son influence et de sa popularité afin de faire bénéficier le petit village rural évryen de toutes les avancées techniques de l'époque. Évry-sur-Seine devient une terre de progrès.

## **2. Paul Decauville, un maire-entrepreneur d'une grande influence.**

### ***A. Évry-sur-Seine devient Évry-Petit-Bourg.***

Paul Decauville donne à la mairie d'Évry une tout autre dimension. Ses travaux lui valent la reconnaissance de la profession, mais aussi celle des personnalités politiques. Lors de l'exposition universelle de 1878, il reçoit la médaille d'or pour son chemin de fer portatif<sup>271</sup>. Elle marque l'aboutissement de tout un travail et cette réussite lui vaut de devenir Chevalier de la Légion d'honneur le 20 octobre 1878<sup>272</sup>. Au début des années 1880, son influence est si grande dans le jeu politique local qu'il

---

<sup>269</sup> Séance du 11 août 1877, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>270</sup> Séance du 19 mai 1879, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>271</sup> BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, op. cit., p. 18.

<sup>272</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis*, op. cit., p. 22.

réussit à faire changer le nom de la commune. « Évry-sur-Seine » devient « Évry-Petit-Bourg »<sup>273</sup>. En effet, Paul Decauville fait remarquer qu'il arrive aussi que des confusions se fassent entre Évry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine. Dès 1879, la gare prend le nom d'Évry-Petit-Bourg. Il propose ensuite au conseil municipal que cette mesure soit étendue à la commune et à son bureau de poste<sup>274</sup>. Il souhaite que l'adjonction au nom d'Évry devienne « Petit-Bourg » afin d'éviter les erreurs dans l'acheminement des lettres. Mais derrière la pensée du conseiller municipal, se cache celle du patron. Pour faire connaître ses établissements, il souhaite avant tout associer à Évry le nom de son entreprise : « les Ateliers de Petit-Bourg »<sup>275</sup>. Le 30 juin 1880, la décision de changer le nom de la commune est prise.

Mais cette nouvelle dénomination déclenche un procès entre les Ateliers de Petit-Bourg et Louis Binder, propriétaire du château de Petit-Bourg depuis 1859 et ancien maire d'Évry (de juin à septembre 1870)<sup>276</sup>. A travers ce conflit d'intérêts, Évry fait l'apprentissage de la vie politique municipale. Louis Binder menace le conseil municipal d'intenter une action en justice contre la commune s'il maintient sa volonté d'accoler « Petit-Bourg » à Évry<sup>277</sup>. « Petit-Bourg » étant le nom de son domaine, il le considère dès lors comme sa propriété<sup>278</sup>. Le 11 octobre 1880, le conseil municipal reconnaît que ces réclamations sont fondées. Après délibération, il décide d'abandonner cette affaire ; la peur des frais de justice le faisant reculer face à l'attaque de Louis Binder<sup>279</sup>. Cette décision transforme cette simple querelle en un combat juridique et politique entre deux des plus influents personnages d'Évry. Lors de la délibération du 8 novembre 1880, Paul Decauville est prêt à s'engager

---

<sup>273</sup> « Les établissements Decauville à Évry, de la création à 1878 », *op. cit.*, pp. 7-52.

<sup>274</sup> Séance du 30 juin 1880, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>275</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis*, *op. cit.*, p. 131.

<sup>276</sup> *Ibidem*, p. 132.

<sup>277</sup> Séance du 11 octobre 1880, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>278</sup> Lettre de M. Binder au préfet de Seine-et-Oise, le 8 août 1880.

<sup>279</sup> Séance du 8 novembre 1880, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

personnellement et à tenir le procès à ses frais. N'acceptant pas la défaite, il se présente aux élections municipales du 14 janvier 1881<sup>280</sup>.

Cet industriel du centre gauche fait campagne contre Binder, personnalité en vue du parti monarchiste de la région parisienne. Les deux hommes ne s'apprécient guère et ont des idées diamétralement opposées. Le premier privilégie le développement industriel et social tandis que le second est d'une tendance plus traditionnelle<sup>281</sup>. La lutte pour le changement de nom de la commune entraîne ainsi un combat sans merci pour la mairie d'Évry. Dès lors, il n'hésite pas à utiliser son influence et à user de propagande pour briguer la plus haute place de la hiérarchie municipale. Dans une lettre ouverte aux Évryens, il se pose comme le « bienfaiteur » de la commune, associant les habitants au progrès d'Évry. Attaquant de front son rival, il lui reproche ouvertement son inactivité et l'accuse d'empêcher le développement évryen. Première véritable bataille politique, ces élections voient la victoire de la liste Decauville le 23 janvier 1881<sup>282</sup>.

Une fois élu, Paul Decauville peut faire adopter sa mesure. Il réitère alors sa demande, avec beaucoup d'habileté. Lors de la séance du 15 mai 1881, il fait intervenir un nouvel acteur d'importance dans cette bataille : les habitants d'Évry. Ils participent pour la première fois à la prise d'une décision politique. Paul Decauville donne au conseil municipal une pétition des Évryens demandant le changement de nom de la commune<sup>283</sup>. Elle reprend son principal argument : l'amélioration des services de la poste face aux erreurs de distribution du courrier. Cette pétition signée par 192 habitants dont 151 sont des électeurs témoigne du soutien apporté à Paul Decauville. Cependant, la plupart d'entre eux travaillant et dépendant des « Ateliers Decauville Aîné », nous pouvons douter des réelles motivations des Évryens à

---

<sup>280</sup> *Ibidem*.

<sup>281</sup> Lettre ouverte aux citoyens d'Évry-sur-Seine, Paul Decauville, le 7 janvier 1881.

<sup>282</sup> Séance du 23 janvier 1881, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>283</sup> Séance du 15 mai 1881, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

# NOS FINANCIERS

EN ROBE DE CHAMBRE

REVUE BIOGRAPHIQUE & CRITIQUE  
Paris, 4, rue Feydeau, 4, Paris

Paul DECAUVILLE  
DESSIN DE AVELAN



Document 5 : Caricature d'Avelan : Paul Decauville sénateur-maire  
d'Évry-Petit-Bourg.

*Archives départementales de l'Essonne : 1J132. AVELAN « Paul Decauville » in Nos Financiers en robe de chambre, revue biographique et critique, Paris, n° 16, 4 juillet 1890.*

concourir à cette prise de décision. Ils soutiennent aussi bien l'administrateur que l'industriel à la tête des établissements les faisant vivre. Aussi, il est vu d'un mauvais œil de ne pas défendre la cause du nouveau maire.

Le conseil municipal décide, malgré tout, de prendre très au sérieux cette demande des habitants. Évry-sur-Seine doit s'appeler Évry-Petit-Bourg. Toutefois, Louis Binder continue son combat. Il demande au préfet de Seine-et-Oise d'annuler cette décision, persuadé que Decauville usurpe le nom de son domaine<sup>284</sup>. Seulement, si à son époque Aguado a seul le droit d'usage du nom car seul propriétaire du domaine, en 1881, « Petit-Bourg » constitue un hameau de la commune. L'affaire est portée devant le Président de la République, qui l'entérine définitivement. Louis Binder est débouté dans sa demande<sup>285</sup>. La ville change officiellement de nom le 19 août 1881<sup>286</sup>.

Les Decauville d'Évry se succèdent donc à la mairie de père en fils mais le début du mandat de Paul est fortement perturbé par le combat qu'il mène depuis plusieurs années face à Louis Binder. Entre les deux hommes, la situation ne s'arrange pas et leurs relations s'enveniment. Le châtelain continue de l'attaquer et ce combat judiciaire est définitivement stoppé par la justice en 1884<sup>287</sup>.

### ***B. L'ascension au Sénat.***

Paul Decauville, de par son statut d'industriel et ses idées progressistes, se pose dans la lignée des maires précédents. Tout comme Alexandre Aguado et son père, il puise dans ses ressources personnelles pour aider au développement d'Évry. Depuis les années 1850, la ferme d'Amand Decauville, puis la distillerie et les Ateliers de Petit-Bourg donnent un nouveau souffle à la commune. Seulement, le village devient

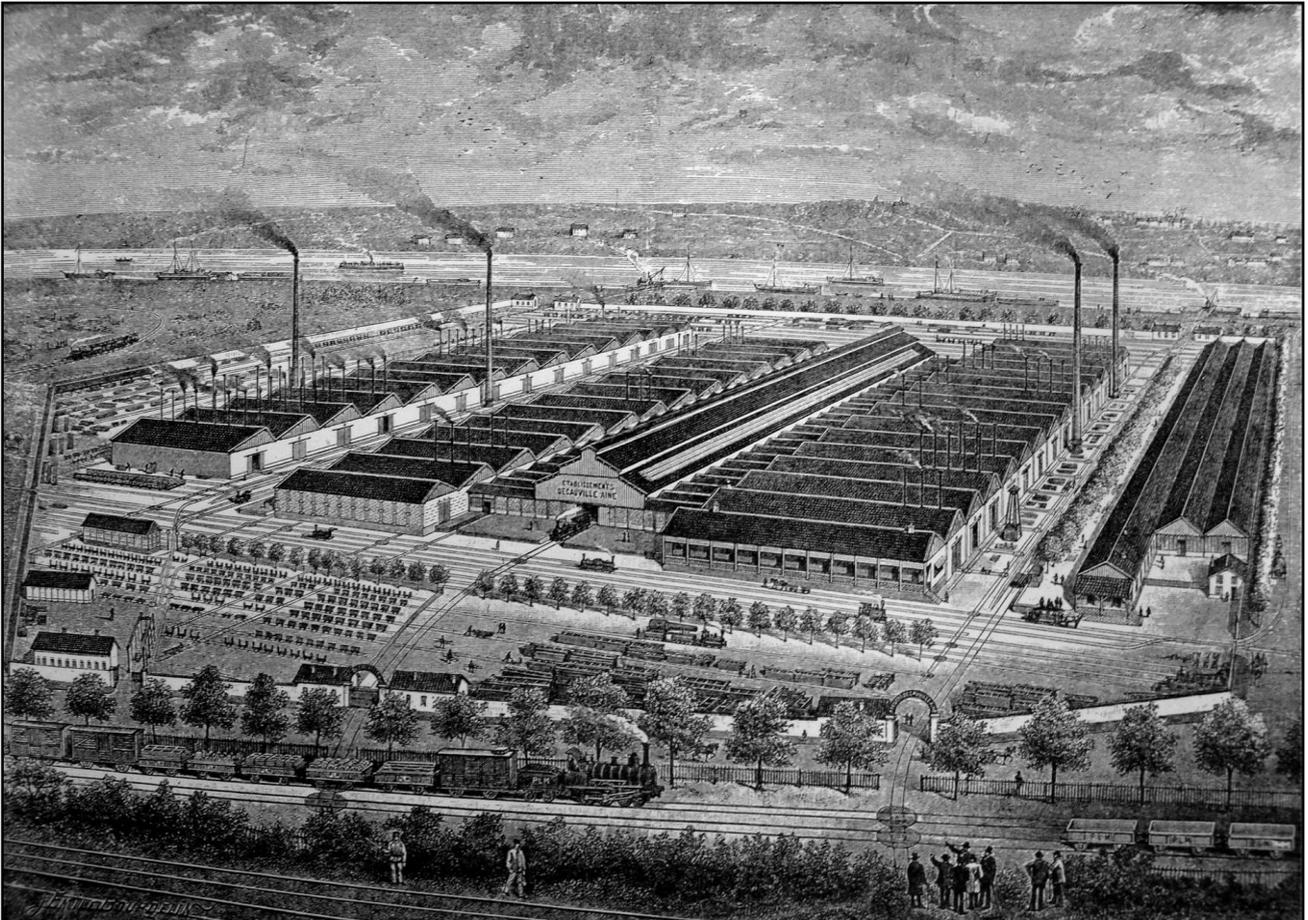
---

<sup>284</sup> Lettre de protestation de M. Binder au préfet de Seine-et-Oise, non datée et Copie d'un acte de vente de terrain à M. Decauville, état des ventes réalisées sur le terrain de Petit-Bourg.

<sup>285</sup> Lettre du préfet de Seine-Et-Oise à Louis Binder, le 9 août 1881.

<sup>286</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis, op. cit.*, p. 133.

<sup>287</sup> *Ibidem* p. 136.



**Document 6 : Vue d'ensemble des usines Decauville nouvellement installées à Corbeil entre la Seine et la Compagnie Paris-Lyon-Marseille (1884).**

*Archives départementales de l'Essonne : 79J81/14. « Fabrication Française Cycle Decauville » Catalogue illustré des cycles Decauville construits dans les usines de la société anonyme des établissements Decauville à Petit-Bourg (Seine-et-Oise), juin 1893.*

vite trop exigü pour les établissements «Decauville Aîné». Si une centaine d'ouvriers sont employés en 1878, ils sont 750 six ans plus tard. Agrandis une première fois, les modestes ateliers d'Évry sont transférés, en 1884, dans une usine moderne et plus spacieuse de Corbeil. Située sur les bords de Seine et proche des lignes de chemin de fer, elle couvre près de 80 000 m<sup>2</sup>. Le départ de l'entreprise marque un frein dans la modernisation d'Évry-Petit-Bourg. Paul Decauville abandonne progressivement l'exploitation agricole, la distillerie et les carrières pour s'occuper uniquement de son industrie corbeilloise. Attaché à la fabrication du «Decauville», il diversifie sa production, construisant désormais automobiles, bicyclettes, ponts portatifs, matériels pour les grands réseaux ferrés et nombre de réalisations dans les domaines de la locomotion et des travaux publics. De nombreux ouvriers restent pourtant vivre à Évry, mais cette population industrielle retourne finalement à sa vocation agricole<sup>288</sup>. Avec le départ de son entreprise, Évry redevient un village agraire<sup>289</sup>. Cependant, Paul Decauville continue d'exercer sa charge municipale. Il développe la politique sociale commencée par son père. Désormais, un service médical gratuit est proposé par la commune pour les plus pauvres<sup>290</sup>. Des membres du conseil municipal sont nommés tous les ans au bureau de bienfaisance dans le but de venir en aide aux plus nécessiteux.

D'autre part, l'enseignement reste une des priorités municipales. Dans la mouvance des lois sur l'éducation de Jules Ferry, la mairie prend en charge l'instruction des enfants. Cette question est importante pour la République. Effectivement, le grand débat de ces années porte sur l'école qui se doit d'être accessible à tous<sup>291</sup>. Elle devient gratuite en juin 1880 puis obligatoire et laïque en mars 1882. Les emblèmes religieux sont retirés des salles de classe et l'école a alors pour but de « *former des citoyens et des mères de citoyens aptes aux nouvelles formes de la*

---

<sup>288</sup> « Les établissements Decauville à Évry, de la création à 1878 », *op. cit.*, pp. 7-52.

<sup>289</sup> LAVERNEY Paul, « Paul Decauville », in *La France parlementaire, portraits contemporains et études historiques*, Paris, Librairie de Paris, 1890, pp. 74-76.

<sup>290</sup> Séance du 8 novembre 1880, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>291</sup> Séance du 8 novembre 1880, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

*vie politique* ». Si l'instruction primaire est gratuite depuis 1828 à Évry<sup>292</sup>, sa fréquentation reste aléatoire. Conformément à la loi Ferry votée le 28 mars 1882, une commission scolaire est nommée au sein du conseil municipal. Elle est installée pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles<sup>293</sup>. Présidée par le maire, elle est composée de membres du conseil municipal, mais aussi de délégués du canton. Cependant, les dépenses pour l'instruction sont quasiment inexistantes dans le budget communal. À partir de 1889, le traitement de l'instituteur n'est plus pris en charge par la commune. La loi du 19 juillet entraîne effectivement des modifications budgétaires<sup>294</sup>. L'État prend désormais à sa charge les salaires des instituteurs, leur offre un logement, s'occupe de l'entretien des bâtiments scolaires et des logements des maîtres, de l'acquisition du mobilier scolaire et du matériel d'enseignement... L'imposition et les dépenses prévues pour l'instruction primaire sont donc désormais supprimées des comptes municipaux.

L'une des questions principales de ce début de mandat concerne la création d'une classe pour les filles<sup>295</sup>. Deux projets sont étudiés. Le premier envisage la construction d'un groupe de bâtiments comprenant la mairie, deux salles de classe, la poste, deux logements (un pour le cantonnier et l'autre pour le garde champêtre appariteur) tandis que le second prévoit une seule bâtisse divisée en une classe et un asile<sup>296</sup>. Le conseil municipal choisit le second. Le bâtiment de la mairie-école est devenu trop exigü<sup>297</sup>. Les locaux, désormais trop étroits, ont besoin d'une restauration. Prévue pour 42 élèves, la salle de classe des garçons en accueille 68 en 1882<sup>298</sup>. Pour faire face à ce surplus de 26 enfants, la construction d'une nouvelle école est envisagée dans le hameau du Bras-de-Fer. Joseph Pastré, alors conseiller municipal, propose de fournir

---

<sup>292</sup> Séance du 3 novembre 1828, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>293</sup> Séance du 11 juin 1882, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>294</sup> Séance du 21 septembre 1889, septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1887-1896).

<sup>295</sup> Séance du 7 août 1881, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>296</sup> Lettre de Gilbert Lecume à destination du préfet de Seine et Oise, 8 janvier 1885.

<sup>297</sup> Séance du 11 novembre 1882, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

gratuitement le terrain alors que Paul Decauville souhaite offrir la construction des bâtiments<sup>299</sup>. Le départ de l'école communale permettrait à la mairie d'occuper à plein temps les locaux. Même s'ils paraissent suffisants, les séances de délibération du conseil municipal doivent avoir lieu en dehors des heures de cours. Coutant trop cher pour la commune, ce projet est toutefois abandonné et l'école reste domiciliée au sein du bâtiment Aguado

Par ailleurs, l'accroissement d'Évry et de sa population ouvrière entraîne une augmentation soudaine des accidents et des agressions. Le nombre croissant de décès oblige le conseil municipal à construire une morgue près du cimetière et de l'église<sup>300</sup>. Face à la montée croissante de l'insécurité, Paul Decauville propose de nommer un garde municipal, mais aussi d'éclairer les rues de la commune <sup>301</sup>. Il utilise des moyens modernes pour améliorer les conditions de vie des habitants d'Évry, mais il tente également de s'occuper de leur santé et de leur venir en aide.

Paul Decauville est le premier employeur de la région. Sa position de grand industriel lui permet d'être très influent. Il est l'homme fort du département et du parti des modérés<sup>302</sup>. Son prestige lui vaut de devenir sénateur de Seine-et-Oise de 1890 à 1900. Il est élu le 2 février 1890 en remplacement de Léon Say, devenu député. Il obtient 681 voix des 1 337 suffrages exprimés contre 609 pour son adversaire Goudchaux. Au renouvellement triennal du 4 janvier 1891, son mandat est reconduit. Secrétaire de l'Assemblée de 1897 à 1899, il entre aussi à la commission des douanes. Néanmoins, les sénateurs le surveillent, craignant cet entrepreneur un peu trop social à leur goût. Il se montre cependant un sénateur discret du centre gauche et se consacre aux questions qui l'intéressent en priorité : le chemin de fer et le commerce

---

<sup>298</sup> Lettre de Paul Decauville, maire d'Évry-Petit-Bourg, pour une école de filles, le 15 février 1882

<sup>299</sup> Séance du 11 février 1883, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>300</sup> Séance du 15 août 1883, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>301</sup> Séance du 27 novembre 1884, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>302</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis, op. cit.*, p. 33.

extérieur<sup>303</sup>. Peu soucieux des institutions, il siège avant tout pour aider au progrès et au développement industriel. Le 14 mars 1893, lors d'un débat, il intervient en faveur de l'établissement des voies étroites sur les lignes de la Compagnie P.O (Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans)<sup>304</sup>

En devenant sénateur, il donne une nouvelle dimension à la mairie d'Évry. La commune est désormais représentée dans l'une des sphères politiques les plus prestigieuses de l'État. Cependant, les Établissements Decauville étant installés à Corbeil et son action municipale étant délaissée au profit de ses luttes parlementaires, le regard des Évryens se porte désormais vers une autre famille. Lors des élections municipales de 1892, Paul Decauville décide de ne pas se représenter. Son frère cadet, Émile, échoue d'une voix face à Joseph Pastré<sup>305</sup>. La mairie passe entre les mains des plus gros propriétaires terriens d'Évry. Gardant son mandat de sénateur<sup>306</sup> et bien que réélu maire en 1896<sup>307</sup>, Paul Decauville abandonne finalement tous ses mandats en 1900 pour se consacrer uniquement à ses usines jusqu'à sa mort.

Force est de constater que la mairie d'Évry a été marquée par deux fortes personnalités, celles du père et du fils Decauville. Amand fait construire une distillerie à côté de sa ferme tandis que Paul devient un grand industriel mondialement reconnu. La réussite professionnelle de la famille Decauville, mais aussi leurs actions au sein du conseil municipal bouleversent Évry. Ils marquent de leur empreinte la grande période de mutation que la commune connaît des années 1850 à 1890. Maires d'action, ils œuvrent beaucoup pour Évry et leurs décisions entraînent de profondes transformations. Évry se modernise et s'ouvre à la révolution industrielle. Ce n'est pas tant dans l'organisation municipale qu'ils se

---

<sup>303</sup> JOLLY Jean (sous la direction de), « Paul Decauville » in *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, tome IV, Paris, PUF, 1966 pp. 1268-1269.

<sup>304</sup> *Ibidem*

<sup>305</sup> Séance du 15 mai 1892, sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (1875-1887).

<sup>306</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis*, op. cit., pp. 22-23.

<sup>307</sup> Séance du 17 mai 1896, septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1887-1896).

démarquent mais davantage grâce à leur politique sociale et d'aide aux personnes en difficulté. De conviction Saint-Simonienne, ils gèrent la ville en pensant à la fois aux habitants d'Évry, mais aussi à leur entreprise et à leurs ouvriers.

Sa renommée mondiale, grâce aux « Ateliers de Petit-Bourg », vaut à Paul Decauville d'être élu plusieurs fois à la tête de la municipalité évryenne, mais aussi au sénat en 1890. Ses mandats marquent l'apogée de la mairie d'Évry mais son combat face à Louis Binder est une étape importante dans la vie politique locale. Au-delà des élections municipales de 1881 suivies avec passion par la population, celle-ci intervient pour la première fois dans la vie démocratique du village. Afin d'appuyer la volonté de Paul Decauville de changer le nom de la commune, elle s'engage dans cette lutte face au propriétaire du château de Petit-Bourg. Elle signe une pétition qui scelle définitivement cette bataille. Évry-sur-Seine devient Évry-Petit-Bourg. Suite à cet évènement, la vie politique locale retombe en léthargie. C'est finalement au sommet de son pouvoir que Paul Decauville cède sa place à Joseph Pastré, issu d'une riche famille de propriétaires terriens. Avec son frère Emmanuel, ces notables du village trustent une municipalité, presque sans histoire, durant tout le premier XX<sup>e</sup> siècle.

# Chapitre 3 : La mairie d'Évry dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (1892-1947).

---

## I. La longévité et la stabilité de la famille Pastré (1892-1940).

### 1. L'installation des Pastré.

#### A. *Une grande famille évryenne.*

En 1892, Paul Decauville laisse la mairie d'Évry à son frère cadet, Emile, alors qu'il est l'une des personnalités les plus importantes du département. Désormais sénateur et davantage tourné vers ses usines de Corbeil-Essonnes, il l'encourage à se présenter à Évry. La volonté est de former une véritable dynastie municipale. À l'instar des Decauville d'Évry, leurs cousins de Courcouronnes, employant la grande majorité de la population, trustent également la mairie de père en fils. L'élection d'Émile ne semble donc faire aucun doute.

Depuis l'installation de la III<sup>e</sup> République, la chambre s'occupe de la nomination des maires. Elle vote en 1876 une loi restituant leur nomination au conseil<sup>308</sup>. Aux élections municipales, les villageois élisent alors individuellement chaque membre du conseil municipal<sup>309</sup>. Puis le conseil élit son maire. Si en 1892 Emile Decauville est choisi par les Évryens pour faire partie de cette assemblée municipale, les conseillers

---

<sup>308</sup> PINET Marcel (dir.), *Histoire de la Fonction Publique en France, op. cit.*, pp. 274-275.

municipaux lui préfèrent Joseph Pastré pour diriger la mairie<sup>310</sup>. La notoriété de son frère ne suffit pas. Il perd les élections pour le poste de premier magistrat d'une seule voix (cinq pour Joseph Pastré, contre quatre pour Emile Decauville et trois abstentions). Dans les villages, le poids des batailles politiques reste très feutré. Si les Évryens souhaitent la continuité des Decauville, les conseillers lui préfèrent ce jeune propriétaire.

Joseph Pastré est donc élu maire en 1892, accompagné d'Augustin Foucher qui devient adjoint. La famille Pastré possède une grande partie d'Évry.

*Le « territoire appartient en effet pour les trois quarts de sa surface cultivable à de riches propriétaires : les familles Cochin et Pastré »<sup>311</sup>.*

Résidant dans un des plus somptueux domaines du village, le château de Beauvoir, les Pastré possèdent deux grandes fermes. Comme un peu partout dans la région, c'est donc un riche propriétaire terrien qui gouverne la mairie d'Évry<sup>312</sup>. Si Paul Decauville reprend la mairie en 1896<sup>313</sup>, il abandonne définitivement tous ses mandats (maire et sénateur) en 1900 laissant définitivement la municipalité aux Pastré. Il est remplacé par Emmanuel Pastré, le frère cadet de Joseph<sup>314</sup>.

### ***B. Une organisation municipale stable.***

Revenons d'abord sur la législation municipale avant d'analyser la gestion municipale des Pastré. Le XIX<sup>e</sup> siècle a été marqué par de nombreux renversements politiques. Les régimes se succèdent, bouleversant les lois de l'administration communale (élections, nominations, serments...). Les mairies survivent aux deux

---

<sup>309</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis, op. cit.*, p. 33.

<sup>310</sup> Séance du 15 mai 1892, septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1887-1896).

<sup>311</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis, op. cit.*, p. 16.

<sup>312</sup> *Ibidem*.

<sup>313</sup> Séance du 17 mai 1896, septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1887-1896).

<sup>314</sup> Séance du 20 mai 1900, huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1896-1903).

Empires, à la Restauration monarchique. À la fin de la Révolution, elles perdent leur aspect démocratique. Mais 1831 voit la réintroduction des élections pour désigner les conseils municipaux, jusqu'alors nommés par les préfets. 1848 voit le triomphe du suffrage universel et les maires sont, de nouveau, désignés par leurs concitoyens. Toutefois, le Second Empire revient à des pratiques plus traditionnelles : des maires nommés, mais des élections des conseillers acquises au suffrage universel.

Grâce à la loi du 5 avril 1884, la III<sup>e</sup> République parachève l'évolution des municipalités. Elle fixe le cadre municipal et apporte une stabilité. Elle marque ainsi l'aboutissement d'un long processus élaboré depuis la monarchie de juillet et constitue une étape durable en faveur d'une démocratie locale. Qualifiée de charte communale, la loi du 5 avril 1884 reprend les lois antérieures, rendant au conseil municipal le droit d'élire son maire et ses adjoints pour quatre ans (la durée du mandat est portée à 6 ans en 1929)<sup>315</sup>. Elle codifie ainsi la procédure électorale est codifiée. Après l'installation des conseillers municipaux, le membre le plus âgé prend la présidence de la séance et le nouveau conseil municipal désigne un secrétaire. Il est procédé ensuite à l'élection du maire, puis à celle de l'adjoint. C'est ainsi qu'Emmanuel Pastré et son adjoint, Augustin Foucher, sont reconduits dans leurs fonctions tous les quatre ans de 1900 jusqu'en 1931<sup>316</sup>. Toujours désignés au premier tour, ils font l'unanimité. Suite au décès d'Emmanuel Pastré, Augustin Foucher décide de démissionner. Son grand âge ne lui permet plus, en effet, d'exercer une fonction électorale<sup>317</sup>. Le conseil élit aussi des délégués sénatoriaux. En 1907, les conseillers municipaux Barbier et Purper sont nommés délégués sénatoriaux<sup>318</sup>.

D'autre part, si la loi de 1867 élargit les pouvoirs des conseillers municipaux en matière de gestion patrimoniale et de budget, la charte communale précise le double rôle du maire. Il est désormais à la fois administrateur de la commune mais aussi

---

<sup>315</sup> PEROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Hôtels de Ville de France, de la curie romaine à la mairie républicaine, vingt siècles d'architecture municipale*, Paris, Dexia Imprimerie Nationale, collection Action locale, 2000, p. 124.

<sup>316</sup> Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1931, onzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1921-1932).

<sup>317</sup> Lettre d'Augustin Foucher au Préfet de Seine-et-Oise, le 27 août 1931.

agent de l'État<sup>319</sup>. En tant que représentant de l'État, il est notamment chargé de la nomination des agents communaux pour gérer les services qui lui sont conférés. Si la municipalité ne fait qu'appliquer les décisions et la réglementation nationale pour certaines de ses fonctions, pour d'autres, en revanche, elle possède une large marge de manœuvre lui permettant de s'adapter à la situation locale. À Évry, le personnel communal est réduit au minimum. Un seul des salariés est un salarié permanent de la mairie : le garde champêtre (auquel s'ajoutent les 1 900 francs de l'instituteur jusqu'en 1889)<sup>320</sup>. Tous les ans, le conseil municipal vote une imposition annuelle pour son salaire (1200 francs en 1889)<sup>321</sup>. Les autres employés municipaux (tambours, receveur, secrétaire de mairie...) ont généralement une activité extérieure. Nous pouvons penser que le secrétaire de mairie est, par exemple, bien souvent l'instituteur. En tant qu'employés municipaux, ils reçoivent un salaire de la commune. Le receveur municipal reçoit un peu plus de 400 francs par an pour ses services alors que le secrétaire de la mairie est gratifié de 500 francs auxquels sont ajoutés 60 francs pour les frais de bureau<sup>322</sup>.

En tant que représentant du pouvoir exécutif dans la commune, le maire préside le conseil municipal et travaille avec lui pour administrer Évry. Ils délibèrent à propos des affaires communales. Une fois les décisions préparées, elles sont ensuite exécutées par le maire et son adjoint<sup>323</sup>. Afin de préparer au mieux les questions débattues lors des séances de délibérations des conseils municipaux, la loi prévoit la mise en place de commissions. Le conseil municipal peut en effet « *former des*

---

<sup>318</sup> Séance du 13 janvier 1907, neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1903-1910).

<sup>319</sup> Loi du 5 avril 1884, septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1887-1896).

<sup>320</sup> Séance du 4 juin 1888, septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1887-1896).

<sup>321</sup> Séance du 13 juin 1899, huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1896-1903).

<sup>322</sup> Séance du 17 mai 1896, septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1887-1896).

<sup>323</sup> DUHAMEL Olivier et MENY Yves, *Dictionnaire constitutionnel*, Paris, PUF, 1992, p. 205.

*commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit par l'initiative d'un de ses membres »*<sup>324</sup>.

Composées des membres du conseil municipal, elles se réunissent en dehors des sessions municipales pour traiter des questions dont elles sont chargées. C'est ainsi que sont installées quatre commissions en 1908 : la commission scolaire, celle des bâtiments publics, celle des chemins et celle de la fête<sup>325</sup>. Avec la Première Guerre mondiale, une commission du ravitaillement est mise en place ainsi qu'une autre pour l'étude d'un projet de monument aux morts<sup>326</sup>. Certaines d'entre elles deviennent permanentes et sont renouvelées tous les ans comme la commission scolaire par exemple. Souvent composées de trois, voire quatre conseillers municipaux, elles sont convoquées huit jours après leur nomination par le maire, président de chacune d'elles. Dans cette première réunion, la commission désigne son vice-président<sup>327</sup>. Celui-ci peut convoquer la commission et la présider si le maire est absent.

## **2. Le conseil municipal, son rôle, ses actes.**

Le conseil municipal d'Évry est loin d'être inactif au début du XX<sup>e</sup> siècle. Son champ d'action s'est élargi. La loi de 1884 donne alors au maire et au conseil municipal des pouvoirs importants. Si les registres de délibérations ne nous donnent que les décisions du conseil municipal, nous pouvons affirmer que les débats et les discussions qui le précèdent sont riches<sup>328</sup>. En effet, ces documents font l'écho d'une vie quotidienne intense. Le conseil a la charge de toutes les questions relatives à la vie

---

<sup>324</sup> Extrait de l'article 59 de la loi du 5 avril 1884, septième registre des délibérations d'Évry-Petit-Bourg.

<sup>325</sup> Séance du 11 juin 1908, neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1903-1910).

<sup>326</sup> Séance du 4 janvier 1920, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

<sup>327</sup> Extrait de l'article 59 de la loi du 5 avril 1884, septième registre des délibérations d'Évry-Petit-Bourg.

<sup>328</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis, op. cit.*, p. 36.

des habitants : vote du budget, emploi et salaire du garde champêtre, entretien des routes et des bâtiments communaux, scolarisation des enfants, aide aux personnes nécessiteuses...

### *A. Les importantes sessions de mai et de novembre.*

La charte communale est peu novatrice par rapport à 1831. Selon l'article 46, les « conseils municipaux se réunissent en session ordinaire, quatre fois pendant l'année : en février, mai, août et novembre »<sup>329</sup>. Il est ainsi tenu de se réunir une fois par trimestre. Lors de ces sessions dites « ordinaires », le conseil municipal s'occupe de toutes les affaires qui entrent dans ses attributions. Des sessions extraordinaires peuvent être mises en place, mais seul l'ordre du jour y sera traité.

Les quatre sessions ordinaires du conseil municipal lui permettent de s'organiser. Peu d'évolutions sont à observer. Comme en 1831, la session du mois de mai est réservée à l'approbation du compte administratif de l'année précédente, au vote du budget et d'une imposition extraordinaire pour faire face aux dépenses de la commune. Les seules ressources de la municipalité sont les impôts locaux. Selon la loi, cette session peut durer six semaines<sup>330</sup>. Après avoir approuvé les recettes et les dépenses de l'année précédente, le conseil municipal vote généralement une imposition extraordinaire pour faire face aux dépenses et équilibrer le budget<sup>331</sup>. Si les comptes sont modestes au début du siècle, les sommes reçues et dépensées augmentent jusqu'à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. En 1900, les recettes, sont de 25 900 francs environ et les dépenses de 23 300 francs<sup>332</sup>. Tandis qu'en 1937, les recettes atteignent 440 000 francs et les dépenses sont arrêtées à 332 600 francs<sup>333</sup>. Après avoir voté le budget généralement sans histoire, le conseil municipal décide de

---

<sup>329</sup> Extrait de l'article 46 de la loi du 5 avril 1884, septième registre des délibérations d'Évry-Petit-Bourg.

<sup>330</sup> *Ibidem*.

<sup>331</sup> Séance du 20 juin 1912, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

<sup>332</sup> Séance du 20 juin 1901, huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1896-1903).

la répartition des sommes allouées aux chemins, au traitement du garde champêtre, etc. Mais il reçoit également les comptes et le budget du bureau de bienfaisance<sup>334</sup>. La session de délibérations du mois de mai est donc très importante pour le conseil. Elle est sans doute le moment le plus fort de l'année, car elle apporte le financement pour l'administration d'Évry. L'autre session essentielle au conseil municipal est celle du mois de novembre. Au début de l'hiver, le bureau de bienfaisance vote quelques secours aux ouvriers, aux indigents et à leurs familles (des secours médicaux, mais aussi alimentaires)<sup>335</sup>.

### *B. Un écho de la vie quotidienne évryenne.*

Paul Decauville parti, les Pastré continuent, avec leurs moyens, le développement d'Évry. Pendant la Belle Epoque, la mairie délibère à propos des améliorations nécessaires pour le village (amélioration du réseau ferroviaire, des lignes télégraphiques, de la voirie, apparition du téléphone, soucis de sécurité, d'hygiène...). La municipalité a, une fois de plus, l'ambition de rendre la vie quotidienne des Évryens plus agréable.

Alors que l'industrie connaît des progrès remarquables, le conseil municipal est soucieux de l'amélioration des transports. Il faut dire qu'ils sont omniprésents dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Dans un premier temps : le train. Au début des années 1900, le transport principal est le transport ferroviaire. Depuis 1840, une ligne de chemin de fer, reliant Paris à Corbeil, passe par Évry-Petit-Bourg. Les arrêts sont peu fréquents, mais le train met plus d'une heure pour relier Évry à la Gare de Lyon<sup>336</sup>. Nombreux sont les Évryens utilisant cette ligne en direction de Corbeil et de ses usines. Aussi, Emmanuel Pastré se joint au maire de Corbeil, M. Caillet, et aux

---

<sup>333</sup> Séance du 18 juin 1938, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>334</sup> Séance du 11 mai 1911, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

<sup>335</sup> Séance du 16 novembre 1900, huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1896-1903).

<sup>336</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis, op. cit.*, pp. 45-46.

grandes familles industrielles de la région (Les Decauville, les Darblay et les Feray) afin d'obtenir l'amélioration de la ligne ainsi que celle de la vitesse des trains<sup>337</sup>. Le peu de passages entre Paris, Corbeil et Malesherbes compliquant le développement économique et l'essor de la région, le conseil municipal d'Évry s'associe à celui de Corbeil pour remédier à cette insuffisance. Voulant améliorer les horaires et le temps des trajets des personnes et des marchandises, ils demandent notamment l'électrification des lignes de chemin de fer.

D'un autre côté, les routes sont repavées ou macadamisées pour faire face à la croissance du trafic automobile. Si cette dernière reste toutefois limitée, il n'est pas rare de voir une voiture traverser le village, provoquant d'épais nuages de poussière. Le maire souhaite également perfectionner le service postal de la commune, jugé insuffisant<sup>338</sup>. Évry est mal desservie notamment dans la distribution du courrier. Emmanuel Pastré demande alors un changement d'itinéraire du facteur et à réunir les tournées du matin et du soir afin de ne plus avoir de retards dans la distribution du courrier. Enfin, si le télégraphe est installé depuis 1877, le téléphone arrive à Évry entre 1898 et 1900<sup>339</sup>.

Par ailleurs, le conseil s'occupe d'améliorer les conditions d'habitat d'Évry. À une époque où de nombreuses innovations technologiques se démocratisent, l'Assemblée Nationale vote une loi le 22 mars 1890 pour faciliter la modernisation des communes. Elle encourage la création de syndicats intercommunaux afin que les municipalités mettent en commun leurs ressources pour assumer ensemble leur développement, auquel elles ne peuvent pas faire face seules. Elle favorise ainsi la mise en place de réseaux d'évacuation, de travaux d'adduction d'eau, d'électrification... Jusqu'en 1922, Évry est ainsi éclairée par la « Société Générale d'éclairage des villes et communes de France et d'Algérie » pour environ 350 francs par mois<sup>340</sup>. Elle décide

---

<sup>337</sup> Séance du 11 février 1904, neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1903-1910).

<sup>338</sup> Séance du 2 février 1905, neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1903-1910).

<sup>339</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis*, op. cit., p. 45.

<sup>340</sup> Lettres de la société générale d'éclairage des villes et communes de France et d'Algérie destinées au maire d'Évry-Petit-Bourg, le 26 avril 1892, 4 décembre 1897, 29 juillet 1901.

ensuite de rejoindre le syndicat de Juvisy dans le but de réduire la facture d'électricité de la commune<sup>341</sup>. D'autre part, une réglementation locale est mise en place pour organiser l'urbanisation, supprimer les taudis et palier au manque d'hygiène<sup>342</sup>.

Le conseil municipal est aussi en charge de la vie festive. La gestion des fêtes est importante pour le village. Une commission est nommée tous les ans, au mois de mai pour organiser une fête patronale<sup>343</sup>. Cependant, mis à part cet événement annuel, les événements organisés par la mairie sont rares. Parmi eux se trouve le centenaire du 5 mai 1789. Pour se conformer à une circulaire du préfet du 23 avril 1889, le maire décide de réunir le conseil municipal dans le but de mieux célébrer cet anniversaire, symbole de la République<sup>344</sup>. Une somme de 25 francs est ainsi votée pour les décorations et les illuminations de la mairie. Cette fête se veut républicaine, car une somme d'argent est « *distribuée aux familles indigentes secourues par le bureau de bienfaisance* ».

Sous le mandat d'Emmanuel Pastré, la politique sociale est maintenue. Les municipalités ont de nouvelles instructions au début des années 1910. Avec la loi du 17 juin 1913, les conseils municipaux doivent apporter une assistance aux femmes enceintes dans le besoin (0,50 franc par jour), tandis que la loi du 14 juillet de la même année leur impose d'apporter la même aide aux familles nombreuses sans ressource. C'est ainsi que le conseil municipal délibère pour la première fois à propos d'allocations pour les femmes enceintes et les familles nombreuses<sup>345</sup>. Soixante francs par an sont alors attribués pour chaque enfant de moins de 13 ans dans les familles qui en ont besoin.

---

<sup>341</sup> Convention du syndicat intercommunal de Juvisy et de ses environs, statuts, buts du syndicat, 20 mai 1922.

<sup>342</sup> GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis, op. cit.*, pp. 38 et 45.

<sup>343</sup> Séance du 29 mai 1887, septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1887-1896).

<sup>344</sup> Séance du 28 avril 1889, septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1887-1896).

<sup>345</sup> Séance du 5 septembre 1913, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

### *C. La municipalité et la Première Guerre Mondiale.*

En 1914, la Première Guerre Mondiale éclate. Surviennent quatre années de sacrifices que la municipalité doit affronter. Cet événement bouleverse la tranquillité du village et oblige la mairie à intensifier son aide aux habitants. Lorsque la guerre est déclarée en août, les habitants, rassemblés sur la place du village, entendent le garde champêtre annoncer la mobilisation générale. Si on s'attend à une guerre courte, aucun succès concluant n'est remporté. À l'automne 1914, ni la France, ni l'Allemagne n'ont obtenu un avantage décisif. Les armées s'immobilisent, si bien qu'à la fin de l'année, le front se fixe et on s'installe dans des réseaux de tranchées. Dans ces conditions, la guerre change de dimension. Chaque camp essaie de l'emporter en développant l'arme de la guerre économique. Rien n'a été prévu pour faire face aux restrictions et l'organisation administrative connaît alors des changements importants. Le conflit conduit la municipalité à exercer une plus grande emprise sur la vie économique et sociale du village.

La vie devenant difficile, la commune prend des initiatives. Les élus décident d'intervenir et de développer une politique sociale spécifique. Tout un ensemble de décisions est d'abord mis en place pour permettre aux plus vulnérables de survivre. Dès le 1<sup>er</sup> septembre 1914, Emmanuel Pastré décide de prélever une somme de 2 000 francs sur les fonds libres du bureau de bienfaisance pour secourir les femmes dont les maris sont partis au combat. Leur situation devenant difficile, le conseil municipal souhaite les assister en leur attribuant des aides pécuniaires, mais aussi en nature (nourriture, produits de première nécessité...) <sup>346</sup>. Cependant, la guerre dure et aucune armée n'arrive à s'imposer. En 1917, la société est de plus en plus ébranlée par un conflit qui semble interminable. Alors que l'armée est dans l'impasse, à l'arrière, l'exaspération grandit. Les denrées alimentaires, le papier, les vêtements, l'essence commencent à disparaître du marché. La raréfaction du charbon, réservé aux industries de guerre, entraîne une importante hausse des prix alors que les salaires n'augmentent pas. Les hivers rigoureux de 1916-1917 et 1917-1918 obligent à

---

<sup>346</sup> Séance du 1<sup>er</sup> septembre 1914, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

prendre des mesures drastiques. En août 1917, la municipalité installe une « *commission de répartition du charbon* »<sup>347</sup>. Le but est de distribuer équitablement cette ressource pour que tous les habitants puissent se chauffer et se nourrir.

Pendant la guerre, aucune élection, ni nomination n'a lieu à Évry. Les élections municipales prévues en 1916 sont repoussées à une date ultérieure. L'armistice est signé le 11 novembre 1918. La guerre a été un traumatisme violent. En France, le bilan est lourd. Près de 1 400 000 soldats ont été tués pendant la bataille tandis que 1 100 000 sont classés « invalides permanents ». C'est dans ce contexte qu'ont lieu les élections municipales de 1919. Emmanuel Pastré est reconduit dans ses fonctions à l'unanimité<sup>348</sup>. Les habitants ne peuvent lui reprocher la gestion de la commune durant la guerre. Le souvenir de ces quatre années est encore douloureux. Continuant d'assurer le ravitaillement de la commune (en charbon et en sucre notamment), il entreprend alors, en 1920, la construction d'un monument aux morts pour rendre hommage aux soldats disparus au combat<sup>349</sup>. D'autre part, le conseil municipal essaie d'améliorer la vie communale. Il organise des fêtes chaque année à partir de 1920, souhaitant apporter plaisir et détente à des Évryens encore traumatisés par quatre années de guerre<sup>350</sup>.

Mais les conditions de vie héritées de la Grande Guerre restent mauvaises. Les hausses des prix et du chômage deviennent insupportables. En raison de la cherté croissante des vivres et des produits indispensables à la vie, Emmanuel Pastré prend la décision de maintenir l'aide aux femmes des soldats restées au village avec leurs enfants. Il leur offre aussi le pain<sup>351</sup>. Outre le secours « *aux femmes des mobilisés* »<sup>352</sup>, le

---

<sup>347</sup> Séance du 20 août 1917, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

<sup>348</sup> Séance du 10 décembre 1919, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

<sup>349</sup> Séances des 4 janvier et 21 février 1920, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

<sup>350</sup> Séances des 20 mai 1920 et 7 mai 1921, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

<sup>351</sup> Séance du 16 février 1918, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

<sup>352</sup> Séance du 16 février 1917, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

conseil élargit son aide aux populations nécessiteuses. La guerre a fait trop de victimes et de blessés. Aussi, une subvention de 20 francs est libérée pour assister chaque mutilé de guerre<sup>353</sup> et pupille de la Nation<sup>354</sup>. Mais les difficultés persistent. Le franc se déprécie et le coût de la vie est de plus en plus élevé. Entre 1914 et 1926, les prix passent de l'indice 100 à 718, si bien qu'en 1924, le maire décide d'augmenter les salaires des employés municipaux<sup>355</sup>.

Emmanuel Pastré reste maire jusqu'à sa mort en 1931. Il a alors 65 ans<sup>356</sup>. Il demeure le premier magistrat d'Évry pendant près de 30 ans. Exemple typique de la figure sympathique et charismatique du maire du début du XX<sup>e</sup> siècle, il laisse le souvenir d'un homme généreux et accueillant... Selon les propres membres du conseil municipal :

*« Par son caractère doux et aimable, par sa générosité bienveillante, son accueil sympathique, il avait acquis l'estime publique, il laissera le souvenir d'un honnête homme et d'un sage administrateur »*<sup>357</sup>.

Apprécié de tous les habitants, il fait la renommée de la famille Pastré. Mais, ce n'est pas un cas isolé pour l'époque. Un peu partout, les grands propriétaires gouvernent les villages. N'ayant pas encore de véritable conscience politique, les habitants se rangent derrière les notables et les puissants de la commune. Possédant les trois quart de la commune son frère, Joseph, le remplace tout naturellement à la tête de la municipalité le 12 décembre 1931<sup>358</sup>. Il représente un gage de stabilité pour les Évryens. L'un des plus puissants garde la mairie, une pratique courante à cette époque. Les notables trustent les places du conseil municipal et chaque conseiller

---

<sup>353</sup> Séance du 17 août 1916, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

<sup>354</sup> Séance du 16 février 1917, dixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1910-1921).

<sup>355</sup> Séance du 16 février 1924, onzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1921-1932).

<sup>356</sup> Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1931, onzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1921-1932).

<sup>357</sup> *Ibidem*

<sup>358</sup> Séance du 12 décembre 1931, onzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1921-1932).

municipal se construit une véritable carrière politique. C'est ainsi qu'Augustin Foucher, adjoint d'Emmanuel Pastré, est élu pendant près de 40 ans (de 1896 jusqu'à sa démission en 1931)<sup>359</sup>.

Si Emmanuel a géré les affaires de la commune face aux difficultés de la Grande Guerre, Joseph, lui, doit affronter la Grande Dépression des années 1930 dès son investiture. Alors qu'elle commence en 1929 aux États-Unis, elle semble épargner la France dans un premier temps. Elle s'y installe finalement en 1931. Celle-ci se présente comme une crise de production agricole et industrielle. Elle entraîne une diminution des revenus moyens (environ 30 % entre 1930 et 1935), une croissance importante des sans-emplois et une émergence du chômage. Dès son élection, Joseph Pastré doit agir vite. Sa première action est de créer un fonds d'aide pour les Évryens sans emploi<sup>360</sup>. La commune, qui abrite de nombreux agriculteurs, est particulièrement touchée. Si la situation économique de la plupart des pays se redresse en 1935, celle de la France s'enfonce dans la crise. Dès lors, une commission pour lutter contre le chômage est installée afin de venir en aide à ces populations en difficulté. Elle est composée de membres de la municipalité, du bureau de bienfaisance, de patrons et d'ouvriers<sup>361</sup>. La municipalité se relève petit à petit des graves crises qu'elle vient de subir. Mais alors que l'économie reprend et que le taux de chômage diminue, elle est confrontée à de nouvelles difficultés. La Seconde Guerre Mondiale est déclarée en septembre 1939 et dès juin 1940, les Allemands occupent Évry.

---

<sup>359</sup> Séance du 17 mai 1896, septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1887-1896) ; Séance du 21 décembre 1940, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>360</sup> Séance du 12 décembre 1931, onzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1921-1932).

<sup>361</sup> Séance du 25 mai 1935, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

## II. De la Seconde Guerre Mondiale à la Libération.

### 1. Le remplacement du conseil municipal par la délégation spéciale municipale.

Les évènements de 1939-1940 bouleversent la vie municipale. L'Allemagne envahit la Pologne le 1<sup>er</sup> septembre. La France déclare la guerre à Hitler à contrecœur. Elle choisit une stratégie défensive et se réfugie dans la « passivité » de la drôle de Guerre. L'attaque « éclair » allemande, au printemps 1940, provoque la défaite de la France et la signature de l'armistice par le maréchal Pétain. Le 10 juillet, les pleins pouvoirs lui sont accordés par l'Assemblée Nationale. La France est divisée en deux zones. Le Nord et l'Ouest sont sous l'occupation allemande alors que le Sud-Est reste libre. Installé à Vichy, Pétain met en place un gouvernement autoritaire : un État élitiste, policier, persécutant les juifs, les démocrates et les hommes de gauche. L'effondrement militaire de juin 1940 entraîne la chute de la III<sup>e</sup> République, mais aussi celle des municipalités, toutes façonnées pour cette République. La commune souffre particulièrement de l'occupation allemande qui se manifeste par l'oppression politique, le pillage économique, la répression et la persécution raciale.

Joseph Pastré est maire d'Évry lorsque les Allemands envahissent la région parisienne<sup>362</sup> et dès le 18 juin 1940, la commune est occupée par 1 100 soldats allemands. La Kommandantur s'installe à Évry dans les châteaux de Petit-Bourg, des Tourelles et du Mousseau sans résistance. En effet, à l'approche des troupes allemandes, la plupart des conseillers municipaux ont fui pour se réfugier dans le sud de la France<sup>363</sup>. Agé, fatigué, malade<sup>364</sup>, Joseph Pastré ne peut plus s'occuper des

---

<sup>362</sup> Séance du 5 mai 1935, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>363</sup> Arrêté n°108 du maire d'Évry-Petit-Bourg, le 13 juin 1940.

<sup>364</sup> Lettre de démission Joseph Pastré au préfet de Seine et Oise, le 21 août 1940.

affaires de la commune<sup>365</sup>. Il décide de démissionner de son fauteuil de maire<sup>366</sup>, déléguant ses fonctions, le 13 juillet 1940, à Henri Devaux, seul conseiller municipal encore présent à Évry. Devant se tenir à l'entière disposition des Allemands, il est sollicité pour des travaux, des réquisitions et autres demandes souvent très diverses<sup>367</sup>. Dès juin 1940, il insiste auprès de l'administration pour que l'usine à gaz de Juvisy-sur-Orge soit ravitaillée d'urgence en charbon pour produire du gaz et permettre à la population évryenne de se chauffer et de préparer ses repas<sup>368</sup>... Toutefois, si sa femme est engagée par la Kommandantur d'Évry pour effectuer quelques traductions, Henri Devaux reste le seul intermédiaire pendant un an. La présence des troupes allemandes lui impose une tâche importante à laquelle il peut difficilement faire face seul<sup>369</sup>. En mars 1941, même s'il est aidé de deux secrétaires et du garde champêtre, il est incapable d'assurer un service régulier à la mairie d'Évry<sup>370</sup>. Marc Chevalier, alors préfet de Seine-et-Oise, décide d'instituer une délégation spéciale municipale pour améliorer le fonctionnement de l'administration de la commune.

Vichy condamne en bloc la III<sup>e</sup> République. Le Maréchal Pétain considère que ses fondements idéologiques et ses politiciens sont la cause de la défaite. Il veut se débarrasser de ses cadres politiques issus de l'élection. Le gouvernement décide de donner de nouvelles institutions à la France. La loi du 16 novembre 1940 dissout et remplace les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants par des municipalités nommées. Mais avec seulement un millier d'habitants, Évry n'est pas concernée par cette mesure. Henri Devaux a alors toutes les difficultés à assurer pleinement les fonctions administratives d'Évry après la démission de Joseph Pastré et le départ de la majorité des conseillers. Le préfet de Seine-et-Oise décide donc autoritairement de dissoudre l'ancien conseil et de le remplacer par une délégation

---

<sup>365</sup> Avis du médecin F. Gontard, le 1<sup>er</sup> août 1940.

<sup>366</sup> Registre des arrêtés du maire de la mairie d'Évry-Petit-Bourg, n° 108.

<sup>367</sup> Lettre d'Henri Devaux au préfet de Seine et Oise, le 7 mars 1941.

<sup>368</sup> Séance du 13 juillet 1940, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>369</sup> Lettre du 7 mars 1947 d'Henri Devaux destinée au préfet de Seine et Oise.

<sup>370</sup> Séance du 14 septembre 1940, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

spéciale municipale.<sup>371</sup> Cette décision est entérinée par l'arrêté du 11 juin 1941 du ministre de l'Intérieur : l'Amiral Darlan. La nouvelle assemblée est habilitée à prendre les mêmes décisions que l'ancien conseil<sup>372</sup>. La municipalité d'Évry est réduite de douze conseillers à trois délégués. Henri Devaux en devient le président, accompagné de deux délégués : Fernand Soudan et Hubert Pastré (fils d'Emmanuel Pastré)<sup>373</sup>. Si les deux premiers ont déjà été conseillers municipaux (depuis 1935 pour Henri Devaux et 1931 pour Fernand Soudan), Hubert Pastré n'a quant à lui jamais exercé de charge municipale. La délégation continue de s'occuper d'Évry-Petit-Bourg comme le faisait le conseil municipal<sup>374</sup>.

Pendant ces années noires, la priorité pour la commune est d'organiser le ravitaillement, c'est-à-dire distribuer les cartes et les tickets de rationnement. Elle doit permettre une répartition des produits entre tous. À ce titre, l'administration est très surveillée aussi bien par ses supérieurs que par la population. Dans une période où l'on manque de tout, cette dernière est particulièrement attentive. Le moindre fait douteux peut conduire aux pires accusations. Le ravitaillement est effectivement un sujet sensible. Soumise aux restrictions, la population a faim. La mairie d'Évry-Petit-Bourg est alors suspectée par un certain Maurice Boeres de servir pour le marché noir<sup>375</sup>. Selon lui, le couple Devaux détourne la nourriture destinée aux prisonniers et se sert dans les provisions. La femme du président de la délégation revendrait ainsi le kilo de petit-pois 50 centimes plus cher que le prix ordinaire. Cependant, le sous-préfet de Corbeil règle cette affaire auprès du préfet de Seine-et-Oise et les met à l'abri de tout soupçon<sup>376</sup>.

---

<sup>371</sup> Lettre du préfet de Seine-et-Oise, Marc Chevalier, destinée à l'Amiral Darlan, ministre de l'Intérieur, le 24 mai 1941.

<sup>372</sup> Arrêté de l'Amiral de la flotte, ministre, secrétaire d'État à l'Intérieur, Darlan, 11 juin 1941.

<sup>373</sup> Séance du 22 juillet 1940, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>374</sup> Douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>375</sup> Lettre de M. Boeres au préfet de Seine-et-Oise, le 25 mars 1943.

<sup>376</sup> Lettre du sous-préfet de Corbeil au préfet de Seine-et-Oise, le 15 juin 1943.

Par ailleurs, un règlement est adopté pour le personnel communal<sup>377</sup>. Vichy souhaite « épurer l'administration » en excluant les Israélites puis les francs-maçons. Les lois raciales nazies régissent désormais la nomination aux emplois communaux. Nous pouvons lire dans l'article 3 :

*« Nul ne peut être nommé à un emploi communal s'il ne satisfait pas aux conditions suivantes : être français sans préjudice des dispositions législatives relatives à la nationalité d'origine, jouir de ses droits civiques (compte tenu des lois portant sur le statut des juifs et des dispositions spéciales concernant les indigènes concitoyens), avoir satisfait aux obligations des lois en posant un service national obligatoire, satisfaire aux prescriptions des lois sur les sociétés secrètes »<sup>378</sup>.*

Les juifs, les membres des sociétés secrètes sont exclus de l'administration et ils ne peuvent plus exercer leur emploi. L'accès des femmes à ces emplois est toléré dans la mesure où leur présence dans l'administration est justifiée par l'intérêt du service qu'elles apportent. Les équipes municipales sont étroitement surveillées. Avec l'article 11, toute décision est soumise à l'approbation préfectorale, qu'elle concerne la nomination, la rémunération ou encore la position administrative des agents communaux.

Face à de telles restrictions, la Résistance ne manque pas de s'organiser. En juin 1941, l'entrée des armées d'Hitler en URSS rompt l'accord germano-soviétique. Les communistes commencent alors à entrer dans les réseaux de la Résistance. L'instauration du STO (Service du Travail Obligatoire) et l'occupation de la zone sud provoquent un dégoût à l'égard de l'État Français et de l'Allemagne. Les espoirs de libération grandissent et les réseaux de résistants se développent. À partir de ce moment, un groupe de résistants se forme à Évry. La Gestapo, quant à elle, s'installe dans le château de Petit-Bourg, si bien qu'une des plus grandes opérations de police contre la Résistance a lieu aux environs de la gare d'Évry le 16 novembre 1943. Missak Manouchian y est arrêté par les brigades spéciales de la police française. Ce

---

<sup>377</sup> Séance du 26 décembre 1941, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>378</sup> *Ibidem*.

communiste, responsable des FTP-MOI (groupe des Francs-Tireurs et Partisans, Main d'œuvre Immigrée de Paris) doit y rencontrer Joseph Epstein, responsable des francs-tireurs français. Les deux hommes sont faits prisonniers et sont exécutés le 11 avril 1944. Un mois plus tard, les opérations de libération de la France commencent.

## **2. La Libération : une période agitée.**

### *A. Quelle municipalité pour Évry ?*

Août 1944, les Alliés avancent. Depuis les débarquements de Normandie (6 juin 1944) et de Provence (15 août 1944), ils libèrent peu à peu la France. Alors qu'ils approchent d'Évry, les Allemands détruisent et mettent le feu aux châteaux des Tourelles et de Petit-Bourg. Le 23 août, les troupes américaines du général Patton entrent dans la ville avec l'aide de la Résistance<sup>379</sup>. La vie politique connaît alors une période de transition. Les hommes politiques sont tous démis de leurs fonctions. En attendant que la guerre soit achevée et que de nouvelles institutions soient élaborées, un conseil de la Résistance est formé en remplacement de l'équipe municipale en place. Un Comité Local de Libération (CLL) est institué à la place de la délégation spéciale<sup>380</sup> et Henri Devaux et ses deux délégués sont démis de leurs fonctions. Le CLL prend possession des locaux et s'occupe officiellement de la mairie jusqu'à la formation d'une municipalité provisoire. Henri Boyer, nouveau venu dans la commune, prend le contrôle de la mairie. Il recrute sur place des personnalités représentant les différents partis politiques et ayant fait acte de résistance en France<sup>381</sup>. Il nomme Marcel Papelard vice-président et Henri Gauthard secrétaire. La commission de ravitaillement et des transports entre aussitôt en action<sup>382</sup>.

---

<sup>379</sup> BASSIERE Dominique, *Histoire d'Évry, op. cit.*, p. 6.

<sup>380</sup> Séance du 25 août 1944, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>381</sup> Lettre du sous-préfet de Corbeil au préfet de Seine-et-Oise, le 26 novembre 1944.

<sup>382</sup> Séance du 24 septembre 1944, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

C'est alors qu'une lutte sans merci s'engage pour la prise du pouvoir municipal. Elle a lieu entre le CLL d'une part et les conseillers municipaux élus en 1935 d'autre part<sup>383</sup>. La légitimité du pouvoir est en jeu. Il existe des controverses sérieuses sur l'interprétation des arrêtés devant régler la formation de la nouvelle assemblée municipale. L'ordonnance du 21 avril 1944, publiée dans le journal officiel du 15 août, prévoit que les conseils municipaux, élus avant le 1er septembre 1939, soient rétablis dans leurs fonctions<sup>384</sup>. Face à cela, Henri Boyer tente un coup de force. Il s'octroie d'office la présidence de la municipalité et essaye d'évincer les élus de 1935<sup>385</sup>. Le CLL et Henri Boyer sont accusés de ne pas agir dans la légalité. Si Joseph Pastré, 82 ans, est trop âgé pour reprendre son poste, les élus de 1935 ne veulent pas abandonner leurs droits à la mairie. Mais ayant participé à la libération du village et destitué la délégation spéciale, le Comité Local de Libération n'entend pas laisser le pouvoir.

Dès les premiers jours de la Libération, les élus de 1935 réclament au sous-préfet leur retour aux affaires de la commune. Ne voulant pas remettre en cause le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF), ils attendent une décision du sous-préfet. Celui-ci propose un compromis aux deux parties. Il veut installer un conseil municipal comprenant 7 anciens élus et 5 membres du CLL<sup>386</sup>. Cette solution n'est pas acceptée. Les élus de 1935 et le CLL n'arrivent pas à trouver un accord. Le 30 octobre 1944, on choisit au sein du conseil Henri Boyer pour devenir maire et Marcel Papelard pour être adjoint<sup>387</sup>. Seuls trois anciens conseillers de 1935 font partie de cette nouvelle municipalité : Jacques Bataille, Félix Guillot et Raoul Barbier. Mais les mécontentements persistent. Les anciens conseillers accusent Henri Boyer de toujours « *vouloir imposer une municipalité étrangère à la commune et à la volonté de la population* »<sup>388</sup>. Jacques Bataille écrit alors au sous-préfet de Corbeil le 19 janvier

---

<sup>383</sup> Lettre du sous-préfet de Corbeil au préfet de Seine-et-Oise, le 26 novembre 1944.

<sup>384</sup> Lettre des Anciens membres du conseil municipal de 1935 à destination du sous-préfet de Corbeil, le 18 octobre 1944

<sup>385</sup> Lettre de Jacques Bataille au sous-préfet de Corbeil, le 19 janvier 1945.

<sup>386</sup> Lettre du sous-préfet de Corbeil au préfet de Seine-et-Oise, le 30 mars 1945.

<sup>387</sup> Séance du 30 octobre 1944, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>388</sup> Lettre de M. Guillot au président du Comité Local de Libération d'Évry, le 25 novembre 1944.

1945 : « [Henri Boyer] agit en mépris de la légalité républicaine et en violation de l'ordonnance de 21 avril 1944 »<sup>389</sup>.

Au lieu de retrouver l'union, il sème le trouble dans la commune. Les lois et les ordonnances du gouvernement ne sont pas toutes appliquées. Henri Boyer est accusé d'avoir des méthodes qui ressemblent à celles des régimes autoritaires qui sont à l'opposé des principes prônés par le gouvernement provisoire<sup>390</sup>. Les anciens refusent de participer à une assemblée dans laquelle ils ne sont pas majoritaires. Selon eux, leur présence légaliserait ce pouvoir composé de nouveaux venus dont la majorité ne correspond pas aux opinions des Évryens et dont les méthodes d'administration mécontentent la population. Dès la Libération, une rivalité irréductible s'installe entre le Comité Local de Libération et les anciens élus de 1935. Depuis août 1944 et jusqu'en avril 1945, ils mènent une lutte acharnée dans le but de s'approprier la mairie. Si Henri Boyer et les membres du CLL puisent leur légitimité dans la Libération d'Évry, les élus de 1935 estiment que la mairie leur revient de droit alors que l'armistice est sur le point d'être signé.

### ***B. La révolution politique et le marché noir.***

Le GPRF n'entend pas seulement terminer la guerre. Dès la Libération, il tient compte de la reconstruction de la vie politique du pays. Alors que le climat général de l'époque est tendu. Au-delà de placer ses hommes à la tête des institutions, le gouvernement entend mener l'épuration, premier stade de sa « révolution politique ». Ce sont notamment des exécutions sommaires de ceux qui sont considérés comme traîtres, collaborateurs, miliciens, trafiquants de marché noir. À l'approche de la formation d'une nouvelle municipalité, les tensions montent à Évry et la commune n'échappe pas aux scandales. Des anciennes personnalités du pouvoir local sont accusées d'avoir été des collaboratrices pendant la guerre. Ernest Thièvre, conseiller municipal de 1919 à 1941, aurait reçu des Allemands chez lui<sup>391</sup> tandis

---

<sup>389</sup> Lettre de Jacques Batille au sous-préfet de Corbeil, le 19 janvier 1945.

<sup>390</sup> Lettre anonyme destinée au sous-préfet de Corbeil Essonne, le 20 octobre 1944.

<sup>391</sup> Note d'information du service de renseignements généraux de Juvisy-sur-Orge, le 20 octobre 1944.

qu'Henri Devaux est accusé d'avoir refusé de donner l'ordre d'éteindre l'incendie du château du Mousseau<sup>392</sup>.

Mais, Hubert Pastré est sûrement celui qui est le plus méprisé. À l'inverse de son père et de son oncle, maires charismatiques du premier XX<sup>e</sup> siècle, il est peu apprécié dans la commune. Déjà en 1937, son nom est mêlé à l'affaire des Cagouards<sup>393</sup>, un complot fasciste mené par le Comité Secret d'Action Révolutionnaire (CSAR). Ce groupe d'extrême droite, anticomuniste, antisémite et antirépublicain, tente de déstabiliser la République à partir de 1935 et organise déjà plusieurs attentats terroristes (destruction de l'aérodrome de Toussus-le-Noble en août 1937, attentat à la bombe contre la Confédération général du patronat le 11 septembre 1937...). Dans la nuit du 15 au 16 novembre 1937, le CSAR tente un coup d'État, sans succès. Le ministre de l'Intérieur, Marx Dormoy, réussit à démanteler l'organisation et de nombreuses cachettes d'armes sont découvertes. Dans cette affaire, Hubert Pastré est accusé de financer ces actions terroristes<sup>394</sup>. Après la défaite française de juin 1940, plusieurs membres du CSAR se rallient à Vichy. Si quelques-uns d'entre eux rejoignent l'action secrète de la Résistance, il n'est pas surprenant que certains Évryens soupçonnent Hubert Pastré d'avoir fait acte de collaboration. Son conservatisme n'est un secret pour personne. Faute de preuves, il est innocenté et part vivre en Suisse<sup>395</sup>.

Par ailleurs, la France manque de tout. Les préoccupations immédiates des Français, les urgences, sont celles de la vie de tous les jours. Le ravitaillement devient une véritable obsession. Les habitants veulent éviter les tickets de rationnement et retrouver une nourriture plus abondante. Dans ce contexte, plusieurs affaires de marché noir ressortent. Certains dirigeants politiques n'hésitent pas à utiliser leur autorité pour s'enrichir et profiter de diverses ressources. L'une de ces affaires est

---

<sup>392</sup> *Ibidem*.

<sup>393</sup> Lettre du sous-préfet de Corbeil au préfet de Seine-et-Oise, le 13 mai 1941.

<sup>394</sup> HUDELLE Léon, « Le complot fasciste » in *Le Midi socialiste*, Toulouse, n° 10439, samedi 27 novembre 1937, pp. 1-2.

<sup>395</sup> Michel BOSCHER, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, entretien numéro 1, *Première campagne d'archives orales « Acteurs et mémoires des villes nouvelles »*, réalisée pour le compte du Programme Interministériel Histoire et Evaluation des villes nouvelles.

celle des « boîtes de conserve ». À la Libération, alors que les stocks du château du Mousseau sont en partie incendiés, on réussit à récupérer des denrées. Près de 75 000 francs de farine et 115 000 francs de bœufs, flocons d'avoine et chocolat sont sauvés. Ces divers aliments sont redistribués aux commerçants d'Évry : la farine aux boulangers et le reste aux épiciers. Le scandale éclate dès lors que l'on apprend que Jacques Courbe, membre du CLL, perçoit de la municipalité chaque jour de l'argent provenant de la vente de ces denrées récupérées<sup>396</sup>. Il est aussi accusé d'avoir vendu des produits de première nécessité à des prix exorbitants (200 francs le kilo de sucre, 800 francs la livre de beurre...) <sup>397</sup>. Après les scandales de la prise de la mairie et ceux du marché noir, les Évryens sont excédés. La population est d'autant plus irritée lorsqu'elle apprend qu'Henri Boyer n'hésite pas à utiliser sa voiture pour chacun de ses déplacements, alors que l'essence manque pour les médecins et les ravitaillements<sup>398</sup>.

Le retour à la République ne peut pas être une restauration d'avant-guerre. La Résistance souhaite rénover la vie politique. Le GPRF décide de ne pas attendre la fin de la guerre pour remettre en place les municipalités. Supprimée par Vichy, l'administration locale est prise en charge par le CLL. Suite à de nombreuses affaires dans la commune, il faut procéder à des élections pour retrouver la légalité. Ce sont les premières depuis la guerre, mais aussi les premières à appliquer le suffrage entièrement universel. Depuis l'édiction de l'ordonnance du 21 avril 1944 à Alger, les femmes peuvent voter. Les élections sont organisées les 29 avril et 13 mai 1945<sup>399</sup>. La charte de 1884 est réinstaurée. Les vainqueurs sont les partis politiques qui ont participé à la Résistance (socialistes, communistes, démocrates – chrétiens du MRP...). À Évry, les affaires récentes ont laissé des traces. La majorité des membres du CLL a été balayée. Seulement 4 d'entre eux ont été élus : Louis Baroillot, Marius Courtois, Maurice Herzog et Henri Boyer<sup>400</sup>. Ce dernier est choisi pour devenir maire.

---

<sup>396</sup> Note d'information du service de renseignements généraux de Juvisy-sur-Orge, le 20 octobre 1944.

<sup>397</sup> Lettre anonyme destinée au sous-préfet de Corbeil Essonne, le 20 octobre 1944.

<sup>398</sup> *Ibidem*.

<sup>399</sup> Séance du 18 mai 1945, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>400</sup> *Ibidem*.

Néanmoins, pour faire taire toutes les polémiques que la ville connaît depuis sa libération, il refuse son poste et démissionne. Il est remplacé par Adrien Auverlot, mécanicien retraité de tendance socialiste<sup>401</sup>. Le conseil municipal retrouve enfin une légitimité. Les années tragiques de la Seconde Guerre mondiale sont désormais bien terminées. Les priorités immédiates de la municipalité restent le ravitaillement, la reconstruction et les finances. Les problèmes engendrés par la guerre sont nombreux. La lutte contre la pénurie est difficile. L'inflation et les difficultés financières obligent la France à se tourner vers les États-Unis.

---

<sup>401</sup> Registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg, douzième livre (1933-1948), séance du 18 mai 1944.

L'organisation des différents pouvoirs se définit tout au long du XIX<sup>e</sup> et du premier XX<sup>e</sup> siècle. Au rythme des grandes réformes municipales, la vie politique s'affirme progressivement à Évry. C'est d'abord la création d'une entité distincte de la paroisse qui offre à la communauté évryenne une certaine autonomie. Les municipalités successives s'imprègnent de leurs nouveaux pouvoirs et se structurent petit à petit. Mais la construction de l'institution municipale est une entreprise de longue haleine. Dès la Révolution, le maire a en double rôle. Il est à la fois le représentant de l'État (responsable de la police, de la tenue de l'État-Civil), mais il est aussi administrateur de la commune (gestion du budget, nomination aux emplois communaux...). Il prend alors en charge progressivement l'instruction, l'Assistance publique et les travaux nécessaires au développement du village.

Trois personnalités se démarquent au cours de ce premier siècle. Alexandre Aguado, d'une part, n'hésite pas à construire un pont et à offrir une école et un cimetière à Évry. Alors que le suffrage populaire est mis en place pour choisir le personnel politique, le châtelain s'appuie sur un clientélisme prononcé pour briguer la municipalité. D'autre part, Amand puis Paul Decauville s'attachent à changer la dimension de la commune. Évry devient une terre de progrès, mondialement connue grâce à l'invention du chemin de fer portatif. Ils développent un management paternaliste, encadrant totalement la vie de leurs ouvriers. Ils leur construisent un village et adoptent une politique sociale, faisant de l'assistance publique une de leurs priorités. Ces exploitants et patrons d'industrie manufacturière accèdent à la charge municipale grâce notamment à la considération sociale dont ils disposent dans les rapports socio-économiques locaux. Les municipalités sont alors le témoin de l'apprentissage de la démocratie au village.

Cependant, celle-ci reste limitée. Si le droit de vote est acquis dès 1789, ce n'est qu'en 1944 que le suffrage devient totalement universel. En outre, hormis la bataille entre Decauville et Binder aux municipales de 1881, les luttes pour le pouvoir politique sont quasi-inexistantes. Les notables du village trustent la municipalité. Les frères Pastré en sont l'exemple parfait. Figures typiques des maires du début du XX<sup>e</sup> siècle, ces riches propriétaires fonciers sont à la tête de la mairie de 1892 à 1940. C'est

la Seconde Guerre mondiale qui met fin à cette stabilité. À partir de 1941, une délégation spéciale municipale est installée pour la gestion communale. À la Libération, la Résistance la remplace par un Comité Local de Libération. Il s'ensuit une lutte pour la légitimité du pouvoir. Ce sont finalement les élections municipales de 1947 qui rétablissent l'ordre. Michel Boscher est élu pour gérer la reconstruction évryenne.

Deuxième partie :  
du village à la ville nouvelle, la mairie sous le  
mandat de Michel Boscher  
(1947-1977).

À l'image d'une France ravagée, Évry est en partie dévastée à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Le conflit a laissé de mauvais souvenirs et les difficultés sont grandes. Pendant plus de quatre ans, la commune a subi l'occupation et le pillage systématique des Allemands. À l'approche des troupes Alliées, les nazis n'hésitent pas à détruire et à incendier les châteaux de Petit-Bourg et des Tourelles qui leurs ont servi de quartiers généraux. À la Libération, Évry n'échappe pas aux scandales qui secouent la France. Certains sont accusés d'avoir collaboré avec les Allemands tandis que d'autres sont soupçonnés d'avoir pratiqué le marché noir. Pendant la guerre, les réquisitions allemandes sont nombreuses. La municipalité s'occupe alors de la gestion des cartes de rationnement afin de permettre une répartition équitable des produits entre tous. À la fin de l'Occupation, les contraintes et les restrictions économiques se prolongent. Pendant cette période de pénurie, les rationnements se poursuivent jusqu'en 1949.

C'est dans ce contexte difficile que Michel Boscher est élu maire en 1947. Il le reste jusqu'en 1977. Pendant les trente années où il est à la tête de la municipalité, Évry change de dimension. Alors que le village ne compte qu'un millier d'habitants à la fin de la guerre, la ville connaît une véritable explosion les années suivantes. Elle passe de 4900 âmes en 1962 à 15 000 en 1975 et le petit village traditionnel devient une ville d'influence. D'abord choisie pour être le chef-lieu du nouveau département de l'Essonne, Évry obtient le statut de ville nouvelle en 1965. Nous nous devons donc de comprendre comment Michel Boscher réussit à s'approprier ce projet d'État ayant principalement pour but de contrôler la croissance démographique de la région parisienne. Après avoir géré les difficultés d'après-guerre, il devient l'un des principaux acteurs de la construction de la ville nouvelle d'Évry.

# Chapitre 1 : Michel Boscher, un patriote au service de sa commune (1947-1965).

---

## I. Gérer la reconstruction et l'expansion d'Évry.

### 1. Imposer sa personnalité.

Comme nous avons pu le voir, une lutte sans pitié pour le pouvoir municipal a lieu à la Libération. Elle oppose d'une part le CLL et, d'autre part, les élus de 1935. Pour régler le conflit, le sous-préfet de Corbeil propose un compromis. Le conseil doit comprendre 7 anciens élus et 5 membres du CLL<sup>402</sup>. Mais cette solution est refusée. Aucun accord ne peut être trouvé entre les deux parties. Grâce à un jeu d'habiles négociations, Henri Boyer, chef du CLL, réussit à prendre le contrôle de la mairie. Une délégation spéciale est mise en place en décembre 1944, sans un seul membre du conseil municipal de 1935<sup>403</sup>. L'ordre se rétablit seulement avec les élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945. Tandis que la guerre n'est pas encore terminée, elles se déroulent dans un contexte difficile. La situation économique est précaire et les règlements de compte bouleversent la vie politique locale. Il s'agit de valider les institutions provisoires de la Résistance. À Évry, cette bataille laisse des traces. La majorité des représentants du pouvoir local ne sont pas

---

<sup>402</sup> Lettre du sous-préfet de Corbeil au préfet de Seine-et-Oise, le 30 mars 1945.

<sup>403</sup> Lettre du sous-préfet de Corbeil au préfet de Seine-et-Oise, le 23 décembre 1944.

renouvelés. Seuls 4 membres du CLL sont élus et c'est un socialiste, Adrien Auverlot, qui prend en mains la municipalité<sup>404</sup>. La reconstruction peut commencer.

Les institutions de la IV<sup>e</sup> République sont mises en place à partir de novembre 1946 et de nouvelles élections municipales sont organisées les 19 et 26 octobre 1947. Bien qu'il y en ait déjà eu au printemps 1945, la Constitution prévoit dans son article 102 le renouvellement des conseils municipaux un an après sa promulgation. Concernant le mode de scrutin, les formations politiques de la majorité s'opposent. Le MRP (Mouvement Républicain Populaire) se trouve d'accord avec le PCF (Parti Communiste Français) sur un large système de représentation proportionnelle tandis que modérés et RGR (Rassemblement des Gauches Républicaines), voire SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière) sont plutôt pour un scrutin majoritaire. La loi du 14 août 1947 fixe les règles définitives pour les élections des 19 et 26 octobre 1947 et Paul Ramadier, président du Conseil, opte pour que la frontière entre la représentation proportionnelle et celle du scrutin majoritaire soit fixée au niveau des communes de 9 000 habitants.

La situation provisoire, inaugurée avec la Libération, est définitivement close. Le suffrage se déroule dans un climat d'aggravation de la guerre froide. Il est marqué par l'isolement du parti communiste, exclu du gouvernement au printemps. Le Rassemblement du Peuple Français (RPF), récent parti gaulliste, connaît, quant à lui, une ascension fulgurante. Pour le général de Gaulle, ces élections sont une occasion à saisir rapidement. Dans ses discours, il utilise plusieurs thèmes mobilisateurs. Le premier, le gaullisme, est axé sur la nécessité d'avoir un véritable État avec des institutions solides et un chef ayant de réels pouvoirs. Le second a une portée plus immédiate. Il se fonde sur un anticommunisme violent au risque d'accentuer la guerre froide. La stratégie est gagnante. Le RPF remporte les élections. À Évry, Michel Boscher est élu dès le premier tour des suffrages avec 75 % des voix. Il devient maire avec 12 des 13 suffrages exprimés des conseillers municipaux<sup>405</sup>. Cet

---

<sup>404</sup> Séance du 18 mai 1945, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>405</sup> Séance du 15 novembre 1947, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

ancien membre de la Résistance, déporté deux ans dans le camp d'Oranienburg, a seulement 24 ans. Il déclare, le 31 octobre, lors de son investiture :

*« Vous n'avez pas craint, malgré quelques oppositions qui ont vu le jour, de désigner pour gérer les affaires de notre commune, un homme qui n'a certes pas l'âge que l'on requiert d'habitude chez le candidat à de telles fonctions.*

*Je ne présenterai pas d'excuses quant à ma jeunesse... les dures réalités de la vie... nous faisant perdre les illusions de nos vingt ans.*

*Le maire est un administrateur et non un homme politique...*

*J'ai eu [...] au cours d'un séjour de quelques semaines en 1943 au camp de Compiègne, d'avoir à répartir les maigres rations quotidiennes entre les 42 camarades de ma chambrée. Ces fonctions, je les ai remplies [...] avec un esprit d'équité que je me suis fait serment d'entretenir dans mes fonctions de Maire »<sup>406</sup>.*

Michel Boscher naît le 19 novembre 1922 à Évry-Petit-Bourg dans la maison de campagne familiale<sup>407</sup>. Issu de la bourgeoisie parisienne, il y passe l'ensemble de ses vacances<sup>408</sup>. Il tient son attaché à la commune dans cette vie de collégien devenu vacancier dans les années 1930. Michel Boscher s'impose tout de suite. Sa taille est un avantage. Sa stature est imposante. Il mesure près d'1m95 et son maintien demeure très aristocratique. Son regard hautain reste discret sous d'épais sourcils noirs tandis que sa moustache cache un sourire énigmatique<sup>409</sup>. Son charisme, sa personnalité et sa jeunesse rompent avec le passé. Son prédécesseur, Adrien Auverlot, est un mécanicien retraité d'un âge avancé, de tendance socialiste<sup>410</sup>. Michel Boscher, quant à lui, a tout juste 24 ans et il fait l'unanimité. Son passé de déporté, son soutien au

---

<sup>406</sup> Association Mémoire et Avenir de la Ville Nouvelle, « Michel Boscher par lui-même : prises de positions et déclarations » in *Michel Boscher, le père de la ville nouvelle d'Évry*, Évry, Mémoire de la Ville Nouvelle, document mémoire n° 12, mars 2011, p. 29.

<sup>407</sup> Note individuelle concernant Michel Boscher pour les élections municipales de 1965.

<sup>408</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, *op.cit.*, pp. 1-2.

<sup>409</sup> Association Mémoire et Avenir de la Ville Nouvelle, « Michel Boscher vu par Joseph Nouvellon » in *Michel Boscher, le père de la ville nouvelle d'Évry*, *op. cit.* p. 22.

<sup>410</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, *op.cit.*, p. 1.

général de Gaulle et son engagement au sein du RPF suffisent à faire de lui quelqu'un d'apprécié des Évryens<sup>411</sup>.

Très vite, il s'attache à promouvoir l'identité locale d'Évry-Petit-Bourg. La guerre a été un épisode traumatisant. Suite aux récentes vicissitudes qui ont ébranlé la municipalité, il s'agit de rassembler les Évryens derrière le conseil municipal. À ce titre, Michel Boscher est porteur d'un projet susceptible de provoquer l'adhésion de la communauté locale. La majorité des habitants doit pouvoir se reconnaître dans une identité commune. Dès 1948, il décide de doter Évry d'un blason<sup>412</sup>. Il souhaite y représenter la géographie de la région (l'île de France, le Hurepoix et la Seine...), mais surtout le passé glorieux et prestigieux d'Évry. Les armes des personnages célèbres de la commune y sont reproduites (la marquise de Montespan, le duc d'Antin, la duchesse de Bourbon...)<sup>413</sup>. Cependant aucun honneur n'est fait aux hommes du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont pourtant aidé au développement d'Évry. Les armoiries des familles du marquis Aguado ou encore celui des Decauville n'y sont pas représentées. Michel Boscher s'impose rapidement comme un maire actif. Sa « fraîcheur » apporte quelque chose de nouveau à la mairie d'Évry. Ses initiatives et son dévouement sont reconnus et appréciés des Évryens en 1948 à l'occasion du succès d'une fête communale<sup>414</sup>.

Son élection marque aussi une rupture avec toute la période d'avant-guerre. Si on excepte la seconde guerre mondiale, la mairie d'Évry n'a eu réellement que deux familles à sa tête pendant près d'un siècle : les Decauville et les Pastré. Pendant l'occupation allemande, Hubert Pastré est d'ailleurs nommé membre de la délégation spéciale municipale par Vichy mais son attitude pendant la guerre fait l'objet de nombreux commentaires à Évry. Réputé pour son conservatisme, il est accusé, en ces

---

<sup>411</sup> *Ibidem*.

<sup>412</sup> Lettre de Michel Boscher datant du 30 juin 1948. À M. R. Louis, expert du service historique de l'armée, bureau d'études de la symbolique militaire.

<sup>413</sup> Blason d'Évry.

<sup>414</sup> Séance du 5 juillet 1948, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

termes, par le nouveau maire « *d'avoir fricoté avec les Allemands* »<sup>415</sup>. La comparaison avec son père et son oncle ne joue pas en sa faveur, mais, même parti en Suisse, il reste un personnage important de la commune avec ses trois fermes (fermes « du Rouillon, de Mousseau et de la Grange »). Les deux hommes restent des adversaires et leurs relations s'enveniment. Lors des élections municipales de 1953, la lutte est sévère entre la liste de Michel Boscher et celle de Fernand Soudan, le leader de l'opposition soutenu par la famille Pastré<sup>416</sup>. Dans le journal *Les Nouvelles d'Évry-Petit-Bourg*, publication créée pour appuyer sa campagne électorale, Michel Boscher dénonce l'attitude d'Hubert Pastré en ces termes :

*« Je ne crois pas, tout simplement qu'il y ait beaucoup de personnes à Évry qui puissent dire qu'en cette époque de pénurie, il ait eu un geste en leur faveur, malgré la production de ses nombreuses fermes bien moins un geste gratuit. Depuis lors, ayant réussi le tour de force de se faire domicilier à Genève en Suisse, M. Pastré prend prétexte de ce stratagème pour esquiver le paiement de ses impôts à Évry »*<sup>417</sup>.

À la suite de cette déclaration, Hubert Pastré dépose plainte pour diffamation. Il s'ensuit un procès à l'issue duquel Michel Boscher est condamné à payer 20 000 francs d'amende avec sursis. Malgré cette affaire, le jeune gaulliste est reconduit dans ses fonctions. Il remporte les élections grâce au soutien du parti communiste qui préfère lui apporter ses voix<sup>418</sup>.

Hubert Pastré écarté, Michel Boscher s'affirme de plus en plus comme l'homme fort d'Évry-Petit-Bourg. Au début de l'année 1958, alors que le pays est dans l'impasse, il n'hésite pas à prendre position pour une réforme rapide et complète des institutions de la IV<sup>e</sup> République. La France s'enfonce, en effet, dans une grave crise. Depuis novembre 1954, le pays est embourbé dans la guerre d'Algérie. La paralysie qui frappe le régime et le désarroi des partis politiques et de l'opinion obligent à

---

<sup>415</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, *op. cit.*, p. 6.

<sup>416</sup> Note d'information du service des renseignements généraux de Juvisy-sur-Orge, le 21 mai 1953.

<sup>417</sup> Note d'information du service des renseignements généraux de Juvisy-sur-Orge, le 11 juin 1953.

<sup>418</sup> Séance du 15 mai 1953, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

trouver rapidement des solutions. L'une d'entre elles mène au Général de Gaulle, perçu par beaucoup comme le seul homme capable de résoudre cette crise. Aussi, le 11 mai 1958, alors que les délégués sont désignés pour l'élection sénatoriale prévue en juin, le conseil municipal d'Évry et Michel Boscher manifestent un profond écœurement envers la liquéfaction progressive du régime. Ils s'engagent en ces termes auprès des gaullistes :

*« Le conseil municipal [...] exige [...] une réforme complète des institutions, en premier lieu de la constitution, véritable fossoyeur de l'avenir de la France républicaine, réforme devant aboutir à la création d'un pouvoir fort et durable. Il constate que le fait dans le cadre de la constitution actuelle de voter pour des candidats au Sénat, qui admettent la continuation du système ne fait que prolonger l'agonie d'institutions moribondes.*

*Le conseil municipal (constatant que les gouvernements éphémères se succédant depuis plusieurs années sont la cause de la détérioration de la situation au point de vue économique, social et sur l'avenir de la présence française en Afrique du Nord) est convaincu qu'une manifestation massive des élus locaux [...] affirmant leur écœurement et exigeant les réformes draconiennes et immédiates aurait un retentissement profond ». D'autre part, il recommande « à ses délégués de déposer dans l'urne un bulletin blanc en signe de protestation contre la permanence de mœurs et d'institutions politiques néfastes »<sup>419</sup>.*

Ils rejoignent notamment Michel Debré qui fustige « les princes qui nous gouvernent ». Deux jours plus tard, le 13 mai 1958, une manifestation à Alger débouche sur l'instauration d'un pouvoir insurrectionnel. Alors que la guerre civile se profile, toute une série de discours du Général de Gaulle précipite la chute de la IV<sup>e</sup> République et son retour au pouvoir. Le 1<sup>er</sup> juin, l'Assemblée Nationale vote l'investiture du gouvernement de Gaulle. Il reçoit les pleins pouvoirs et obtient le droit de réviser la Constitution le 3 juin. Elle est rédigée par un groupe de juristes rassemblés autour de Michel Debré, devenu ministre de la Justice. De juin à

novembre 1958, Michel Boscher devient, à cette occasion, chargé de mission au cabinet de ce fidèle du Général de Gaulle. La Constitution est approuvée par le gouvernement le 3 septembre et adoptée par le peuple par référendum à l'automne 1958. Dès le mois de novembre ont lieu les élections à l'Assemblée Nationale. Michel Boscher a 36 ans lorsqu'il est élu député UNR (Union pour la Nouvelle République) de la 14<sup>ème</sup> circonscription de Seine-et-Oise.

## 2. Les difficultés d'après-guerre.

Le début du mandat de Michel Boscher est marqué par les difficultés de l'après-guerre. L'occupation allemande, les pillages, les destructions ont mis la commune dans une situation exsangue. Le patrimoine et les routes, doivent être remis en état. Pour ce faire, les champs de compétences et d'actions de l'institution municipale sont extrêmement nombreux et variés : voirie, logement et urbanisme, aide sociale, culture et sport<sup>420</sup>... Pour l'aider à remplir sa tâche, il s'appuie sur des groupes de travail spécialisés, composés de trois à quatre membres du conseil municipal. Trois commissions, uniquement dévouées aux questions prioritaires d'après-guerre, sont déjà mises en place par Adrien Auverlot : commission des « *finances* », des « *liaisons intercommunales, des actions communes, du ravitaillement, du chauffage, du gaz et de l'électricité* » et des « *questions rurales, des bâtiments, de la voirie et de l'hygiène* »<sup>421</sup>. Mais le prix de la guerre et de l'occupation sont encore lourds à supporter. La reconstruction prend plusieurs années. Aussi, lorsqu'il est élu, Michel Boscher reprend l'organisation de son prédécesseur pour surmonter ces difficultés<sup>422</sup>. Les commissions sont maintenues pendant tout son premier mandat<sup>423</sup>. Pendant plusieurs années, la

---

<sup>419</sup> Séance du 11 mai 1958, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>420</sup> DUHAMEL Olivier et MENY Yves, *Dictionnaire constitutionnel*, Paris, PUF, 1992, p. 616.

<sup>421</sup> Séance du 25 mai 1945, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>422</sup> Séance du 15 novembre 1947, douzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1933-1948).

<sup>423</sup> Séance du 19 mai 1953, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

municipalité porte assistance aux plus démunis<sup>424</sup> et le ravitaillement est assuré jusqu'en 1948<sup>425</sup>.

Suite aux destructions massives, conséquences immédiates des hostilités, Évry affronte une grave crise du logement<sup>426</sup>. La population augmente. Les effets du baby-boom commencent tout juste à se faire ressentir, mais c'est surtout la migration des ruraux vers les villes qui accroît la demande de logements. L'agriculture a fait des progrès et l'abondance d'emplois en région parisienne attire les populations venues de Province<sup>427</sup>. Divers facteurs comme l'électrification de la ligne de chemin de fer Paris-Corbeil ou encore l'expansion de l'agglomération et de la zone industrielle de Corbeil-Essonnes entraînent une croissance de la population communale. Elle augmente d'environ 50 % entre 1946 et 1954 (1 879 habitants en 1954 contre 1 274 en 1946)<sup>428</sup>. La pénurie d'habitations provoque alors une recrudescence de « mal-logés ».

Face à cela, le conseil municipal décide d'aménager une zone d'habitations réservée à cette nouvelle population. Dès 1949, le maire dépose un projet de constructions d'immeubles<sup>429</sup>. Le conseil municipal décide de constituer une commission pour son étude<sup>430</sup>. Cette dernière choisit de bâtir des logements modernes et le conseil entame une procédure d'urgence en vue d'acquérir un terrain de 12 000 m<sup>2</sup>, rue Mathilde<sup>431</sup>. Pour mener ce projet, il décide de collaborer avec le Foyer des Travailleurs, société coopérative située à Ris-Orangis<sup>432</sup>. Grâce à cette

---

<sup>424</sup> Séance du 22 décembre 1948, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>425</sup> Séance du 17 septembre 1948, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>426</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, *op. cit.*, pp. 20-21.

<sup>427</sup> HUTTER Roger, sous la direction du conseil économique et social, rapport : « les enseignements à tirer des expériences de villes nouvelles, de créations de quartiers », mai 1978, p. 11.

<sup>428</sup> Données démographiques sur la base de données Cassini, Évry. Site web consulté le 12 mai 2012, [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=13359](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=13359).

<sup>429</sup> Séance du 1<sup>er</sup> avril 1949, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>430</sup> Séance du 11 mars 1949, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>431</sup> Séance du 1<sup>er</sup> avril 1949, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>432</sup> *Ibidem*.

association, la construction de 21 Habitations à Bon Marché (HBM) commence<sup>433</sup>. Selon un rapport déposé au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, le coût de ce projet s'élève à environ 32 870 000 francs. La commune ne peut subvenir seule à sa réalisation. Elle apporte dans un premier temps 3 286 900 francs. La différence est soldée par le Foyer des Travailleurs et diverses entreprises intéressées à favoriser le logement de leurs employés<sup>434</sup>. Une quinzaine de maisons en pierres meulières sont construites pour patienter et face à la pénurie de logements, le conseil municipal réquisitionne des habitations pour loger les familles de sans-abris<sup>435</sup>.

Mais ces mesures sont insuffisantes. En 1953, la crise du logement sévit toujours à Évry. Ne pouvant être restaurés, de nombreux logements vétustes et dangereux sont démolis<sup>436</sup>. Michel Boscher entreprend un nouveau projet en 1955. La société IBM et un groupe d'industriels de Corbeil-Essonnes déposent en mairie un plan de constructions. La firme américaine vient de s'installer à la limite de Corbeil-Essonnes et d'Évry. Elle demande la création d'habitations pour y loger ses employés<sup>437</sup>. 1 000 à 1 500 personnes doivent effectivement y travailler. Mais les possibilités de logements sont limitées dans la région et Michel Boscher émet des réserves auprès des dirigeants à la vue des charges que représentent ces constructions pour la commune. Le projet précédent a déjà coûté très cher. IBM propose alors une solution. Elle met en place la société du Parc de Petit-Bourg, une société civile particulière de construction<sup>438</sup>. La mairie est consultée pour les besoins du projet, mais ne participe pas au montage financier et juridique de l'opération<sup>439</sup>. Pour un franc symbolique, la société cède à la commune le terrain pour la construction des habitations<sup>440</sup>. Il est situé sur l'ancienne

---

<sup>433</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, *op. cit.*, p. 21.

<sup>434</sup> Séance du 1<sup>er</sup> avril 1949, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>435</sup> Séance du 12 décembre 1953, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>436</sup> *Ibidem*.

<sup>437</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, *op. cit.*, p. 21.

<sup>438</sup> Séance du 24 septembre 1955, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>439</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, *op. cit.*, p. 21.

<sup>440</sup> Séance du 16 février 1957, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

propriété du château de Petit-Bourg<sup>441</sup>. Près de 650 logements sont construits dans la commune. La population d'Évry augmente sensiblement, atteignant 5 000 habitants en 1961<sup>442</sup>. Parmi les immeubles construits, l'un d'entre eux se détache : la barre IBM. Ce bâtiment est la grande construction des années 1955-1958<sup>443</sup>. Composée d'une douzaine d'étages, elle comprend environ 375 appartements. Michel Boscher se laisse persuader que l'aménagement peut être rationnel et résoudre la crise du logement.

### **3. L'aménagement de la mairie d'Évry face au boom démographique.**

La population d'Évry est multipliée par 4 en l'espace d'une quinzaine d'années. De 1 274 habitants en 1946, elle passe à 4 909 en 1962<sup>444</sup>. Devant un tel afflux, la commune n'est pas adaptée et les équipements deviennent insuffisants. Une des priorités de Michel Boscher est de construire un groupe scolaire. Si au XIX<sup>e</sup> siècle, la municipalité a été une des premières à offrir une instruction gratuite aux jeunes évryens, le maire estime que le service est désormais insuffisant à la fin des années 1940. Depuis 1880, la mairie tente d'obtenir une nouvelle école primaire<sup>445</sup>. Plusieurs projets se sont succédés et ont tous échoué. Grâce à son activité, Michel Boscher obtient l'accord pour bâtir un nouvel établissement scolaire en 1949 (le groupe scolaire du Maréchal Leclerc). Deux ans plus tard, l'école emménage dans un bâtiment situé près du bourg, rue Emmanuel Pastré, comprenant quatre salles de classe. Une maison d'habitation, contenant quatre logements pour les instituteurs, est construite à proximité<sup>446</sup>.

---

<sup>441</sup> BASSIERE Dominique, *Histoire d'Évry, op.cit.*, p. 7.

<sup>442</sup> Données démographiques sur la base de données Cassini, Évry. Site web consulté le 12 mai 2012, [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=13359](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=13359).

<sup>443</sup> BREEM Danièle, reportage télévisé *Michel Debré à Évry*, ORTF, 1961.

<sup>444</sup> Données démographiques sur la base de données Cassini, Évry. Site web consulté le 12 mai 2012, [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=13359](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=13359).

<sup>445</sup> Lettre de Michel Boscher destinée au Conseil Général, le 14 novembre 1949.

<sup>446</sup> Séance du 28 octobre 1949, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

Toutes ces constructions permettent une redistribution des salles du bâtiment Aguado. Si la vétusté de l'édifice, construit en 1828, compromet une transformation de grande envergure, le transfert de l'école dans un autre bâtiment permet, quant à lui, d'agrandir la mairie. L'augmentation de la population, la multiplication des affaires et la nouvelle dimension de l'influence de Michel Boscher imposent une réorganisation de l'administration municipale. Le bâtiment comporte désormais un cabinet pour le maire, une salle de réunions pour le conseil, une salle des mariages et, au premier étage, un logement pour le secrétaire de mairie, Roger Balcean<sup>447</sup>. Le caractère humain et relationnel reste malgré tout très important et la mairie se doit de trouver une solution à chaque problème.

L'augmentation de la population nécessite également une restructuration de la gestion municipale. Face à l'accroissement constant de la population d'Évry-Petit-Bourg, le travail des élus et du personnel municipal est de plus en plus considérable. Michel Boscher décide de restructurer les services municipaux. Le conseil municipal envisage de créer des emplois et de dégager du budget les fonds nécessaires pour le traitement des agents permanents des services administratifs.<sup>448</sup> Les effectifs du personnel municipal sont doublés en 10 ans. Ils passent de 4 employés en 1950 à 10 en 1961, mais restent insuffisants à cause des difficultés budgétaires<sup>449</sup>. Pourtant, l'implantation des ensembles immobiliers a été avantageuse pour la commune et la mairie. Les arrivées d'un grand nombre d'habitants et de quelques commerces ont facilité l'équilibre du budget. Il croît de façon exponentielle. Les dépenses sont multipliées par 10 en une petite dizaine d'années. De l'ordre d'environ 1 600 000 francs en 1948<sup>450</sup>, elles représentent environ 16 millions de francs en 1957<sup>451</sup>, dont 40 % sont alloués au traitement du personnel communal.

---

<sup>447</sup> *Ibidem*.

<sup>448</sup> Séance du 19 mai 1953, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>449</sup> Notice indicative d'Évry-Petit-Bourg, sous-préfecture de Corbeil-Essonnes, le 31 juillet 1961.

<sup>450</sup> Séance du 6 août 1948, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>451</sup> Séance du 21 décembre 1957, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

La période de la Reconstruction est terminée, mais il faut continuer d'aménager et de moderniser la commune. Michel Boscher institue une commission de la voirie et des travaux en 1953<sup>452</sup>. L'arrivée massive d'habitants nécessite de nouveaux équipements. Le maire décide d'installer des cabines téléphoniques, d'abattre des arbres, de rénover et d'agrandir la voirie<sup>453</sup>... La fête et les sports prennent une place plus importante dans la vie de la commune. Des terrains de sport sont installés et Michel Boscher décide de créer un bulletin d'informations municipales dans le but de prévenir les habitants des différentes décisions prises par le conseil<sup>454</sup>. Il lui paraît indispensable de renseigner les Évryens de la multiplicité des affaires traitées et de lui faire part du travail municipal.

Cependant, l'accroissement de la population est bien trop important et les bâtiments de la mairie se trouvent très vite inappropriés. Un tel afflux pose des problèmes de tout ordre dans le domaine administratif. Michel Boscher décide de créer un centre administratif correspondant aux futurs besoins de la commune : mairie, école, poste<sup>455</sup>...

---

<sup>452</sup> Séance du 19 mai 1953, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>453</sup> Séance du 17 novembre 1951, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>454</sup> Séance du 19 mai 1953, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>455</sup> Séance du 16 juin 1956, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

## II. La construction d'un centre administratif : symbole de la nouvelle dimension d'Évry.

### **1. La conception de la nouvelle mairie.**

Évry change à nouveau de physionomie grâce à l'apport du baby-boom et à l'arrivée des nouveaux travailleurs, pour la plupart employés d'IBM. Tandis que 1 250 logements sont construits, la municipalité prévoit une augmentation continue de la population. En 1955, les estimations sont d'environ 5 500 habitants pour 1960 et près de 10 000 au début des années 1970. Un tel afflux pose des problèmes de tout ordre dans le domaine administratif<sup>456</sup>. Dès 1956, Michel Boscher prend les mesures nécessaires. Il envisage la construction d'un nouveau centre administratif moderne et correspondant aux besoins futurs d'Évry.

La mairie d'Évry-Petit-Bourg est un bâtiment vétuste, exigu et ne comprenant que deux pièces principales. Il est donc indispensable pour la commune de procéder à la construction d'un nouvel hôtel de ville en rapport avec l'accroissement de la population et les réalités du XX<sup>e</sup> siècle<sup>457</sup>. Michel Boscher entreprend la création d'un centre administratif sur un terrain de plus de 3 hectares. Outre la nouvelle mairie, il doit rassembler en un même endroit un groupe scolaire, un bureau de poste, un centre PTT et un centre culturel (MJC : Maison des Jeunes et de la Culture)<sup>458</sup>.

---

<sup>456</sup> Note A/S de la mairie d'Évry-Petit-Bourg, non daté.

<sup>457</sup> Séance du 5 avril 1959, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>458</sup> Séance du 16 juin 1956, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

Avant de commencer la construction de la future mairie, l'urgence pour le conseil municipal, en 1956, est de bâtir un nouveau groupe scolaire<sup>459</sup>. La scolarisation d'un millier d'élèves supplémentaires est prévue pour la prochaine rentrée si bien que l'école construite récemment est déjà insuffisante pour accueillir tous les enfants de la commune. Elle ne contient que 4 classes dont une maternelle. Il est alors décidé de construire un complexe scolaire comprenant 20 classes pour l'école primaire et cinq classes d'école maternelle. En l'espace de cinq ans, l'école passe de deux salles de classe à 25.

En outre, le conseil municipal décide d'agrandir la capacité d'accueil de la mairie. Les réalités d'une ville de 5 000 habitants sont tout autre d'une commune en abritant cinq fois moins. Le bâtiment Aguado commence à être insuffisant. Le 16 février 1957, la création du centre administratif est votée<sup>460</sup>. Déjà en 1949, Michel Boscher considère que le bâtiment n'est plus adapté<sup>461</sup>. Il constate l'état de vétusté et l'impossibilité de transformer cette construction. Si l'école déménage en 1951, les possibilités d'évolution du bâtiment restent limitées<sup>462</sup>. Michel Boscher s'y sent vite à l'étroit et la capacité d'accueil des visiteurs s'avère restreinte.

Michel Boscher fait appel à l'architecte de la commune : M. Gossin<sup>463</sup>. Il dresse les plans et les devis du projet, les dépose en mairie et le conseil municipal les approuve en 1959<sup>464</sup>. Le montant total de la réalisation s'élève à près de 70 millions d'anciens francs. Le coût est élevé. Pour la réalisation du nouveau bâtiment, le maire décide de souscrire un emprunt de 30 millions de francs auprès de la Caisse des Dépôts et des

---

<sup>459</sup> Séance du 13 octobre 1956, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>460</sup> Séance du 16 février 1957, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>461</sup> Séance du 28 octobre 1949, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>462</sup> Séance du 3 février 1951, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>463</sup> Séance du 5 avril 1959, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>464</sup> Séance du 3 octobre 1959, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

consignations<sup>465</sup>. Le remboursement doit s'effectuer sur 30 ans à partir de 1961. Pour compléter le paiement, la ville reçoit de nombreuses aides dont une subvention de l'État. Par la décision du 22 avril 1959, le ministère de l'Intérieur alloue à la ville 14 millions de francs pour les constructions prévues. D'autre part, la Société Générale foncière s'engage à verser à la commune une somme de 4 millions de francs. La société du parc de Petit Bourg offre 12 millions (soit une somme totale de 30 millions de francs), mais aussi le terrain devant l'accueillir<sup>466</sup>. Elle décide de le céder à la commune contre le paiement d'un franc symbolique<sup>467</sup>. L'édification du centre administratif est décidée sur cette parcelle de terrain délimitée par la rue Rossini, la place du rond-point et l'avenue du Général de Gaulle<sup>468</sup>.

Le chantier du nouveau bâtiment administratif s'ouvre trois mois plus tard, le 2 décembre 1959, sous la direction de M. Gossin. C'est un architecte moderne<sup>469</sup>. Il livre une construction d'un nouveau genre dont l'architecture est caractéristique des années 1960. La nouvelle mairie est de style cubique<sup>470</sup>. Elle rompt définitivement avec le bâtiment Aguado. Ce dernier est effectivement une construction typique du Sud parisien au XIX<sup>e</sup> siècle : toit en tuiles, pierres meulières pour le corps de l'édifice<sup>471</sup>... Pour la nouvelle mairie, des méthodes de construction innovantes sont employées. Au niveau des matériaux, l'architecte choisit de s'inspirer de plusieurs époques. Un soubassement en béton armé et une ossature métallique servent de base au bâtiment<sup>472</sup>. Des matériaux récents en construction comme l'ardoise pour le porche et l'escalier d'honneur, ou encore le verre pour la paroi principale sont associés à d'autres éléments plus traditionnels comme la pierre de taille de Beauvais utilisée pour l'aile.

---

<sup>465</sup> *Ibidem*.

<sup>466</sup> Séance du 16 février 1957, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>467</sup> Note A/S de la mairie d'Évry-Petit-Bourg, non daté.

<sup>468</sup> Déclaration d'utilité publique de la parcelle de la société « Le Parc de Petit-Bourg », direction des affaires communales 1958.

<sup>469</sup> Note A/S de la mairie d'Évry-Petit-Bourg, non daté.

<sup>470</sup> Programme de l'inauguration de la nouvelle mairie d'Évry Petit-Bourg par M. Le Premier Ministre, sous-préfecture de Corbeil-Essonnes, le 29 avril 1961.

<sup>471</sup> Carte postale Mairie d'Évry-Petit-Bourg boulevard Aguado, fin XIX<sup>e</sup> siècle, CLC.

<sup>472</sup> Photos de la construction de la nouvelle mairie, Studio Bob, Juvisy-sur-Orge, 1960.

Grâce à cette nouvelle bâtisse, la mairie d'Évry se professionnalise. Pour la première fois, un bâtiment municipal est conçu et réfléchi pour recevoir les élus et leurs délégations. À l'origine, la mairie Aguado était un établissement destiné à accueillir l'école du village. Elle a été construite dans le but de recevoir uniquement des classes pour les enfants d'Évry et Aguado menace même de dénoncer sa donation si la première destination du bâtiment n'est pas respectée<sup>473</sup>. La mort du marquis, puis l'ouverture du couvent des sœurs de Notre Dame de Sion ont toutefois permis à la mairie de s'y installer. Jusqu'en 1951, le maire n'a pas son propre bureau et aucune salle n'est totalement attribuée aux réunions du conseil municipal<sup>474</sup>. Le nouvel édifice est, quant à lui, pensé pour être fonctionnel. Au rez-de-chaussée se trouvent les bureaux du maire et du secrétaire de mairie<sup>475</sup>. Il abrite un vaste hall dans lequel est installé le service du secrétariat. Il accueille aussi deux salles : l'une pour les archives et les documents cadastraux et l'autre servant à diverses occasions (réunions...). Au premier étage se trouvent la salle des mariages et la salle de réunion du conseil municipal. Grâce à des cloisons mobiles, elles peuvent être réunies pour former une grande salle de 250 m<sup>2</sup>. Elles s'ouvrent sur la façade principale grâce à un balcon surplombant la place autour de laquelle figurent les autres bâtiments du centre administratif<sup>476</sup>.

Le nouvel hôtel de ville d'Évry s'inscrit dans un cadre harmonieux. L'emplacement choisi occupe une position idéale. Situé au centre géographique de la commune, cet espace constitue la transition entre l'ancien bourg et les constructions nouvelles. Michel Boscher joue la carte de la proximité. Le centre administratif et la mairie en priorité doivent être accessibles à tous les habitants. Tout un quartier est construit pour offrir aux Évryens des équipements jusqu'alors inexistantes. Au cœur des nouvelles habitations, l'hôtel de ville se situe dans un ensemble comprenant le groupe scolaire, un centre commercial, un bureau de poste, un centre PTT et la

---

<sup>473</sup> Séance du 3 novembre 1828, premier registre de délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX-1837).

<sup>474</sup> Séance du 28 octobre 1949, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>475</sup> Note A/S de la mairie d'Évry-Petit-Bourg, non daté.

<sup>476</sup> *Ibidem*.

MJC<sup>477</sup>. Les bâtiments s'insèrent dans une petite place encadrée d'espaces verts. Le caractère rural est toujours dominant. Si les nouvelles constructions sont à proximité, la mairie se trouve sur une place qui reste encore traditionnelle. À une époque où l'usage de la voiture se démocratise, elle risque de ne pas être capable d'accueillir tous les visiteurs.

## 2. Une inauguration grandiose.

Le bâtiment édifié place du Général de Gaulle est le symbole de la nouvelle dimension d'Évry<sup>478</sup>. Sa grandeur et la modernité de son architecture s'imposent dans le cadre évryen, à l'image de Michel Boscher. Celui-ci obtient d'ailleurs un nouveau statut. Gaulliste de gauche de la première heure, il devient chargé de mission de juin à octobre 1958 au cabinet de Michel Debré, garde des Sceaux du Général de Gaulle. Puis il est ensuite choisi, en 1958, pour représenter l'UNR aux élections législatives de la 14<sup>e</sup> circonscription de Seine-et-Oise<sup>479</sup>. Il est élu grâce à une très large majorité. Trois ans plus tard, l'inauguration de la nouvelle mairie d'Évry concrétise sa montée en puissance. Encore un village rural et traditionnel à la fin des années 1940, la commune est devenue une ville dynamique et Michel Boscher acquiert une renommée nationale. Premier député-maire d'Évry-Petit-Bourg, il est également le premier maire à être élu au Parlement depuis Paul Decauville, sénateur dans les années 1890.

---

<sup>477</sup> *Ibidem*.

<sup>478</sup> BREEM Danièle, reportage télévisé *Michel Debré à Évry*, ORTF, 1961.

<sup>479</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, *op. cit.*, pp. 3-4.

# M. DEBRÉ

Premier Ministre

***sera à***

***Evry-***

***Petit-Bourg***

***samedi***

Si les événements le lui permettent c'est samedi prochain (29 avril) que M. Michel DEBRE, Premier Ministre, viendra dans notre région, à Evry-Petit-Bourg très précisément, où il a accepté, sur l'invitation du Député-Maire, M. Michel Boscher, d'inaugurer le nouvel Hôtel de Ville et le Groupe scolaire du Parc.

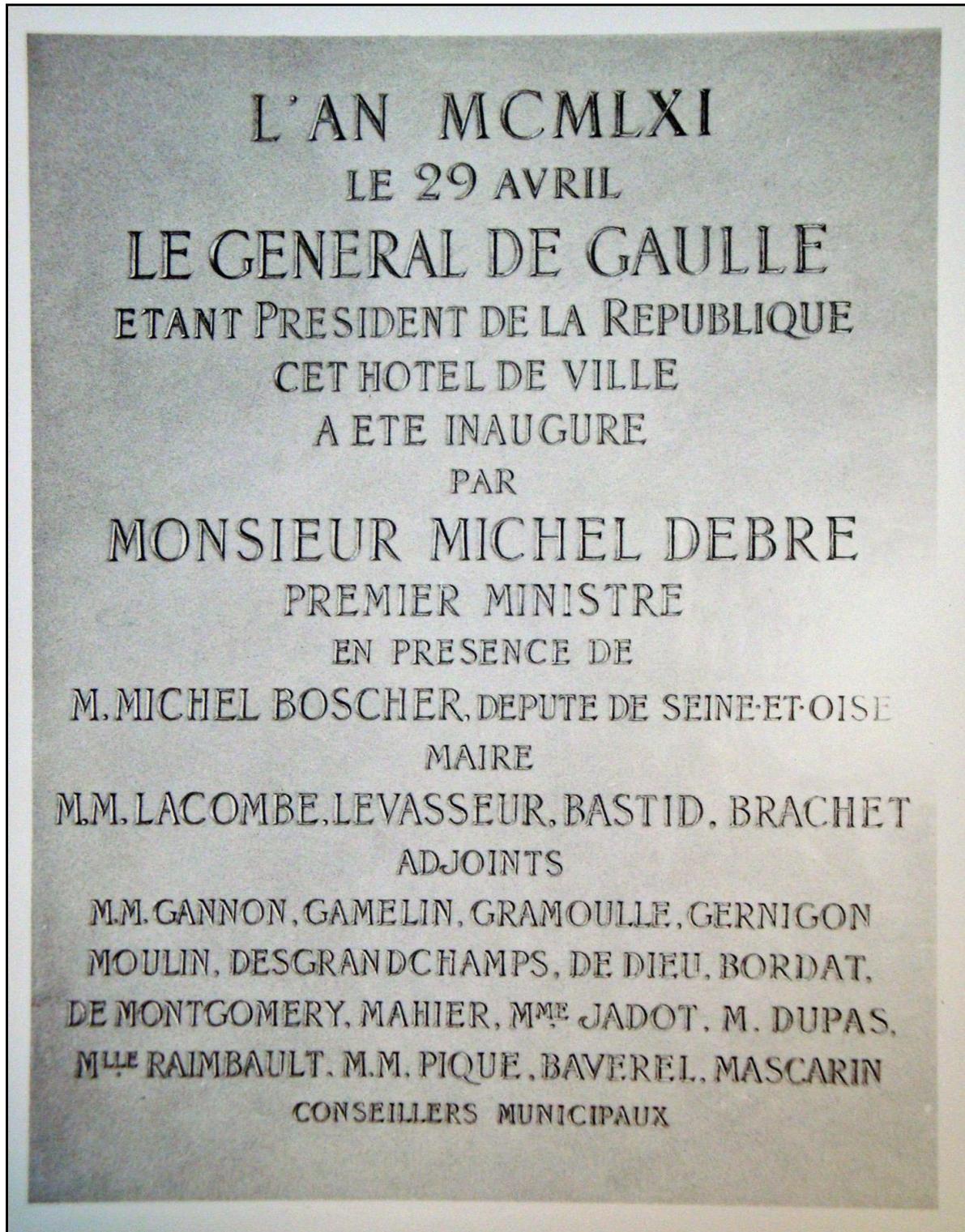
Une importante réception est prévue à cette occasion et le Conseil Municipal d'Evry a adressé de nombreuses invitations aux personnalités de la région et du département.

Le Premier Ministre devant prononcer un important discours la presse sera abondamment représentée ainsi que la télévision et la radio. Une musique militaire prêtera son concours à la cérémonie qui sera marquée, en outre, par une remise de décorations.

Dans un appel à la population de sa ville, M. Boscher a demandé que nombreux soient les habitants qui viennent assister aux cérémonies qui débiteront, place de la Mairie, à 14 h. 45.

**Document 7 : Venue du Premier Ministre, Michel Debré, à l'occasion de l'inauguration du nouvel hôtel de ville d'Évry, place du général de Gaulle.**

*Archives départementales de l'Essonne : 1200W35. « Michel Debré, Premier Ministre, sera à Évry-Petit-Bourg samedi », in le Républicain, le 28 avril 1961.*



**Document 8 : Plaque inaugurale du nouveau bâtiment municipal.**

*Archives municipales d'Évry : 34W5. Photographie de la plaque inaugurale de l'hôtel de ville, Studio Bob, Juvisy-sur-Orge, 1961.*

La nouvelle mairie incarne le nouveau statut d'Évry et de son maire. Elle est inaugurée le 29 avril 1961 par le premier ministre du général de Gaulle : Michel Debré<sup>480</sup>. L'inauguration est l'occasion d'une véritable fête à laquelle participent les habitants d'Évry<sup>481</sup>. Une importante réception est prévue à cette occasion et de nombreuses personnalités de la région et du département ont été invitées<sup>482</sup>. Le temps du petit village traditionnel est désormais révolu. Les autorités souhaitent marquer symboliquement le virage que prend Évry. La cérémonie est une démonstration des forces gaullistes. Il est rare, en effet, qu'un premier ministre se déplace pour l'inauguration de la mairie d'une ville d'à peine 5000 habitants. Les symboles du gaullisme et de la Nation y sont alors nombreux. La mairie est implantée « place du Général de Gaulle », en face d'une avenue portant le même nom. Une croix de Lorraine est installée à l'occasion de la cérémonie sur son fronton<sup>483</sup>. Le site est décoré de drapeaux et de rubans tricolores. L'armée s'est aussi déplacée pour recevoir le chef du gouvernement. Elle n'est pas toujours présente pour ce genre d'occasion et a sans doute été prévue pour donner plus de relief et d'importance à la cérémonie.

À son arrivée, Michel Debré est accueilli par Michel Boscher, le préfet de Seine-et-Oise, le sous-préfet de Corbeil et une musique militaire<sup>484</sup>. Le chef du gouvernement reçoit les honneurs militaires puis passe en revue la compagnie de l'armée de Terre rangée face à la nouvelle mairie. Il se dirige ensuite vers le nouvel établissement. Il dévoile la plaque inaugurale dans le hall en présence de Michel Boscher, de ses quatre adjoints (Guy Lacombe, Albert Levasseur, Jean Bastid et André Brachet)<sup>485</sup> et des conseillers municipaux. Après avoir visité le rez-de-chaussée et s'être entretenu

---

<sup>480</sup> « Michel Debré, Premier Ministre, sera à Évry-Petit-Bourg samedi », *in le Républicain*, le 28 avril 1961.

<sup>481</sup> BREEM Danièle, reportage télévisé *Michel Debré à Évry*, ORTF, 1961.

<sup>482</sup> « Michel Debré, Premier Ministre, sera à Évry-Petit-Bourg samedi », *in le Républicain*, le 28 avril 1961.

<sup>483</sup> BREEM Danièle, reportage télévisé *Michel Debré à Évry*, ORTF, 1961.

<sup>484</sup> Programme de l'inauguration de la nouvelle mairie d'Évry Petit-Bourg par M. Le Premier Ministre, sous-préfecture de Corbeil-Essonnes, le 29 avril 1961.

<sup>485</sup> *Ibidem*.



**Document 9 : Michel Debré à Évry (29 avril 1961).**

Michel Debré (centre) est accueilli par Michel Boscher (gauche) à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle mairie d'Évry.

*Archives départementales de l'Essonne : 2Fi2492. Photographie issue du fonds d'Évry. Auteur inconnu, le 29 avril 1961.*

avec le conseil municipal dans le cabinet du maire, il remet des décorations dans la grande salle de l'étage.

Il y prononce un discours de portée nationale<sup>486</sup>. Après une allocution de Michel Boscher, Michel Debré décide de parler des événements qui viennent d'avoir lieu en Algérie<sup>487</sup>. Effectivement, une semaine auparavant, le 21 avril 1961, quatre généraux à Alger (les généraux Challe, Jouhaud, Salan et Zeller) tentent un putsch contre le général de Gaulle et son gouvernement pour dénoncer la politique d'abandon de l'Algérie française. Michel Debré salue dans son discours « *la loyauté des officiers qui ont évité la destitution du régime en place* » et fait l'éloge au gaullisme et à ses valeurs qui ont permis le « *redressement de la Nation* »<sup>488</sup>. L'État et le gaullisme marquent de leur empreinte cette cérémonie. L'inauguration de cette nouvelle mairie représente un tournant pour Évry.

---

<sup>486</sup> *Ibidem*.

<sup>487</sup> BREEM Danièle, reportage télévisé *Michel Debré à Évry*, ORTF, 1961.

<sup>488</sup> *Ibidem*.



**Document 10 : Deuxième hôtel de ville d'Évry (1961-1991).**

Ce bâtiment est ensuite devenu une mairie annexe.

*Archives municipales d'Évry : Photographie illustrant les cartes de vœux de Jacques Guyard pour l'année 1991.*

## Chapitre 2 : Évry devient « Ville Nouvelle » : le rôle prépondérant de Michel Boscher (1965-1971).

---

Les années 1950 voient Évry se développer et prendre une tout autre envergure. En l'espace de 15 ans, la population est multipliée par 4. Alors que la commune compte 1 274 habitants en 1946, on dénombre 4 909 Évryens en 1962<sup>489</sup>. Cet afflux important, nous l'avons vu, oblige la mairie à se restructurer et à se réorganiser. Elle emménage dans un hôtel de ville plus spacieux, plus moderne, et le conseil comprend deux adjoints supplémentaires. Mais une décision étatique bouleverse l'expansion modeste évryenne. Au début des années 1960, Évry est choisie pour devenir la préfecture du nouveau département de l'Essonne, mais aussi l'une des cinq villes nouvelles devant contenir la croissance démographique de Paris.

En 1965, le gouvernement décide d'adopter un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (SDAURP). Il s'agit de développer de nouveaux pôles urbains autonomes afin de permettre le desserrement de Paris. Ces villes, dites nouvelles, ne sont pas destinées à devenir des banlieues-dortoirs où prédominent des grands ensembles. Au contraire, elles doivent assurer un équilibre emplois/habitats et avoir un haut niveau d'équipement, pour ensuite, à terme, parvenir à fixer la population. Un tel programme impose la mise en place d'outils institutionnels.

L'administration locale est totalement repensée. En effet, Évry est encore principalement une commune rurale et elle dispose de moyens techniques et financiers limités. Aussi les villes nouvelles sont le résultat d'un compromis

---

<sup>489</sup> Données démographiques sur la base de données Cassini, Évry. Site web consulté le 12 mai 2012, [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=13359](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=13359).

complexe. L'État obtient la mainmise totale en matière d'urbanisme sur les territoires concernés. Des Établissements Publics d'Aménagement (EPA) sont installés sur chacun de ces sites pour gérer construction et urbanisation. D'autre part, toute une législation est votée afin d'organiser les structures locales et d'instaurer une concertation entre les différents acteurs (collectivités publiques, aménageurs, promoteurs privés).

Pour écrire l'histoire municipale d'Évry, il est donc nécessaire, voire impératif, de faire des allers-retours constants entre l'histoire à l'échelle locale et l'histoire à l'échelle nationale. Les décisions communales sont désormais intimement mêlées à ce projet d'État. D'abord réticente, comment la municipalité s'approprie-t-elle ensuite ce programme ? Il s'agit de comprendre toute la subtilité du partage des pouvoirs et des compétences sur le territoire évryen. Michel Boscher devient l'un des principaux acteurs de ce projet. La loi du 10 juillet 1970 (qui porte son nom) définit le cadre politico-institutionnel des villes nouvelles et le rôle des collectivités locales.

# I. La municipalité d'Évry et la ville nouvelle : un changement de statut.

## **1. Premières réflexions.**

« *Cette banlieue parisienne, on ne sait pas ce que c'est ! C'est un vrai merdier ! Delouvrier, il faut me mettre de l'ordre dans tout cela* » ! Voici comment s'adresse le général de Gaulle à Paul Delouvrier, futur président du district de la région parisienne. Ce célèbre « coup de gueule » de 1961 marque le point de départ de la réflexion menant à la réorganisation de la Seine-et-Oise. Le président de la République souhaite planifier un aménagement cohérent pour l'ensemble de la banlieue<sup>490</sup>. Quatre ans plus tard, en 1965, Paul Delouvrier publie le Schéma Directeur de la Région Parisienne. Il donne naissance aux cinq villes nouvelles. Il s'agit d'éviter une croissance démographique en tache d'huile qui générerait mal-être et coûts de gestion excessifs. Il propose alors de la concentrer sur quelques sites de la grande banlieue dont les infrastructures permettraient une extension rapide<sup>491</sup>.

D'autre part, le document provoque la réorganisation administrative de la région<sup>492</sup>. Il est prévu que les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise soient redistribués en sept départements à partir de 1968 (ce sont Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, le Val-d'Oise, les Yvelines et l'Essonne). L'État joint Michel Boscher pour lui annoncer qu'Évry est choisie pour devenir la préfecture de l'Essonne mais pour être aussi l'une des cinq villes nouvelles. Mais que prévoit-il sur le territoire évryen et quels pouvoirs s'attribue-t-il pour y parvenir ? Il nous faut ici comprendre comment s'organise la cohabitation entre les différentes institutions.

---

<sup>490</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, Évry, Espaces Sud, 2003, p. 17.

<sup>491</sup> *Ibidem* pp. 19-20.

Il est donc nécessaire d'étudier les origines et les motivations de ce projet et de voir quels en ont été les modèles afin de mieux cerner son accueil par la municipalité d'Évry.

### *A. Des mesures s'imposent.*

À l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, les politiques prennent très vite conscience de la nécessité de réaménager la région parisienne. Le patrimoine urbain est très insuffisant. D'un point de vue quantitatif tout d'abord, une grave crise du logement a lieu. Provoquée notamment par les destructions dues aux hostilités, elle est amplifiée par une croissance démographique conséquente. Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la population française augmente très rapidement. C'est le Baby-Boom. Renforcée par la migration des populations rurales vers les grandes villes suite à l'évolution de l'économie générale et aux progrès de la productivité agricole, elle est aussi consolidée par l'arrivée de populations venant de pays méditerranéens, voire africains, pour combler les besoins de main-d'œuvre manuelle<sup>493</sup>. L'habitat devient nettement insuffisant face à cette pression démographique, si bien que « mal-logés » et « bidonvilles » se multiplient. D'un point de vue qualitatif ensuite, l'évolution économique sociale liée à l'industrialisation et à la concentration dans les agglomérations urbaines, ou encore le développement de l'automobile et des communications procurent de nouveaux besoins.

Dès la fin des années 1940, la France fait un effort considérable pour redresser la situation. Près de 10 % de son PIB est consacré chaque année aux nouvelles constructions<sup>494</sup>. Dans un premier temps, la priorité est de résoudre la crise quantitative du logement. Pour ce faire, près de 90 000 à 100 000 habitations sont construites tous les ans en région parisienne dans les années 1950. Les nouveaux

---

<sup>492</sup> BOSCHER Michel, Bulletin municipal officiel d'Évry-Petit-Bourg, numéro 12, novembre 1964.

<sup>493</sup> Note du Premier Ministre et de la délégation générale au district de la région de Paris sur « l'aménagement et l'urbanisme de la région de Paris », 1965.

<sup>494</sup> HUTTER Roger, « les enseignements à tirer des expériences de villes nouvelles, de créations de quartiers », *op.cit.*, pp. 1-12.

bâtiments sont réalisés le plus rapidement possible sur des terrains situés en périphérie des villes et souvent sous la forme de grands ensembles. Cependant, cette forte croissance démographique asphyxie Paris. En donnant la priorité au quantitatif, l'expansion urbaine spontanée devient rapidement anarchique. Caractérisés par des immeubles de grande dimension, de nouveaux tissus urbains apparaissent. Face à la pénurie de terrains en proche banlieue, la moindre surface constructible est utilisée et les espaces verts sont dévorés<sup>495</sup>. Cette croissance en « tache d'huile » s'accroît et le monocentrisme parisien génère des déséquilibres importants notamment en matière d'emplois. L'absence de véritable vie urbaine en banlieue oblige les citadins de la périphérie à se déplacer tous les jours à Paris pour travailler. Très vite, ces nouveaux quartiers soulèvent de vives critiques portant essentiellement sur le manque d'équipements et de services nécessaires aux résidents, mais aussi sur l'insuffisance des moyens de communication avec les centres-villes en termes de fréquence et de rapidité<sup>496</sup>. Dans ce contexte d'expansion anarchique, la situation apparaît rapidement insupportable et des mesures s'imposent.

Dès 1947, Jean-François Gravier tire le signal d'alarme dans son livre *Paris et le désert français*. Ce plan démographique de longue haleine affirme qu'il faut rééquilibrer la France. Le diagnostic s'ouvre sur une citation de l'économiste et sociologue français, Alfred Sauvy : « les grandes villes sont nos tombeaux de la race »<sup>497</sup>. Les grandes agglomérations sont accusées de dépeupler les campagnes et de rompre les équilibres. Paris écrase sa région avec près de 2 850 000 habitants. Jean-François Gravier propose alors de décongestionner la capitale en développant d'autres grandes villes. Mais la réaction française est tardive.

En mai 1955, Pierre Gibel est nommé à la tête du commissariat à la construction et à l'urbanisme pour commencer à réfléchir sur un projet d'aménagement de la région parisienne. L'arrivée du général de Gaulle au pouvoir et la proclamation de la V<sup>e</sup>

---

<sup>495</sup> ROULLIER Jean-Eudes, service du premier ministre, secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, « Les problèmes administratifs et financiers posés par la réalisation des villes nouvelles de la Région Parisienne », in *Technique et Architecture*, n° 5, novembre 1970, p. 2.

<sup>496</sup> HUTTER Roger, « les enseignements à tirer des expériences de villes nouvelles, de créations de quartiers », *op.cit.*, p. 2.

république en 1958 renforcent son rôle et ses moyens. Aussi, il propose en 1960, un Plan d'Aménagement et D'Organisation Général (PADOG). Ce document administratif exprime les convictions de Jean-François Gravier. Il a pour but de réorganiser l'agglomération telle qu'elle existe avec sa population d'environ 7 millions d'habitants et son urbanisation poussée à la hâte. Pierre Gibel et l'ensemble des auteurs du PADOG souhaitent limiter le développement quantitatif de l'agglomération parisienne pour faire en sorte que celui-ci soit le même sur l'ensemble du territoire français. Ils envisagent, entre autres, la création de nouveaux noyaux urbains devant amorcer une restructuration et un meilleur équipement de la région parisienne. Le PADOG définit ainsi des zones de développement. C'est un plan directeur, mais aussi un plan de sauvegarde. On prévoit déjà la protection de l'environnement. Zones rurales et espaces verts sont préservés en limitant les constructions de logements au-delà d'une zone déjà urbanisée et en organisant le départ de nombreuses industries lourdes vers la province<sup>498</sup>. Le PADOG est adopté après de nombreuses consultations auprès des collectivités locales.

Parallèlement, Michel Debré entre en scène. Le PADOG ne résolvant pas l'ensemble des maux dont souffre la région parisienne, de nouvelles mesures d'aménagement deviennent nécessaires. Le Premier Ministre souhaite discipliner la croissance de l'agglomération, mais aussi « *que la région soit administrée par une administration unique* »<sup>499</sup>. Grâce à la loi du 2 août 1961, il met en place le district de la région de Paris. Cette instance politique a pour but de discuter du projet d'aménagement et d'équipement de la région. L'objectif est d'améliorer la vie quotidienne, de dessiner le Paris de 1975, mais aussi de commencer à penser celui de l'an 2000<sup>500</sup>. Après un entretien avec le général de Gaulle le 11 août, Paul Delouvrier en devient le délégué général, c'est-à-dire le responsable de l'exécutif régional. Avec

---

<sup>497</sup> GRAVIER Jean-François, *Paris et le Désert Français*, Paris, Flammarion, 2<sup>ème</sup> édition, 1958, p. 5.

<sup>498</sup> MURARD Lion et FOURQUET François, *La naissance des villes nouvelles, anatomie d'une décision (1961-1969)*, Paris, Presse de l'école nationale des ponts et chaussées, 2004, pp. 46-49.

<sup>499</sup> DEBRÉ Michel dans une déclaration à Radio-Luxembourg en 1959, cité par ZYLBERBERG Laurent (Institut d'Études Politiques de Paris), *De la région de Paris à l'Île de France, construction d'un espace politique*, (direction Catherine GREMION), thèse de sociologie soutenue en 1992, p. 43.

<sup>500</sup> KESSLER Marie-Christine et BODIGUEL Jean-Luc, *L'expérience française des villes nouvelles: Rapports de la Journée d'étude sur les villes nouvelles*, Paris, Armand Colin, 1970, p. 37.

l'appui du chef de l'État, il s'engage à réécrire entièrement le plan d'aménagement de la région parisienne. En février 1963, un premier document est publié : le Livre Blanc. Il dévoile les enjeux démographiques nouveaux. Il constitue déjà un avant-projet d'équipement pour la période 1964-1975 et pose les fondements du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme. Après trois années de travail, celui-ci est rendu public le 22 juin 1965. Pour la première fois, l'augmentation de la population de la région parisienne est prise en compte. La Commission Nationale d'Aménagement du territoire prévoit une augmentation des deux tiers d'ici à l'an 2000, passant de 8,5 à 14 millions d'habitants<sup>501</sup>. La croissance démographique, mais aussi l'immense rôle que Paris est appelé à jouer dans la nouvelle compétition européenne obligent Paul Delouvrier à ne pas brider le développement de la région parisienne. Les grands traits de l'urbanisation du bassin parisien découlent de cette hypothèse. Ce bref historique de la genèse du SDAURP nous permet ainsi d'introduire et de nous concentrer sur la question fondamentale qui nous intéresse ici : les villes nouvelles.

### ***B. L'établissement des villes nouvelles.***

L'idée centrale du schéma directeur est donc d'éviter une croissance en tache d'huile de la région parisienne. L'idée d'une agglomération monocentrique, comprenant 14 millions d'habitants en l'an 2000 et grandissant dans le désordre et l'anarchie, ne se révèle pas judicieuse. Le SDAURP doit permettre une urbanisation cohérente offrant différents services aux banlieusards. Paul Delouvrier envisage alors de la concentrer en quelques points de la grande banlieue. Ce sont les villes nouvelles<sup>502</sup>. Fruit de l'imaginaire de technocrates et de politiques, elles naissent d'une réflexion globale sur l'ensemble de la région parisienne. Mais quelles sont les lignes directrices adoptées pour l'établissement de ces villes nouvelles ? Afin de mieux cerner les éléments de rhétorique et les outils de gestion mis à disposition des

---

<sup>501</sup> Note du Premier Ministre et de la délégation générale au district de la région de Paris sur « l'aménagement et l'urbanisme de la région de Paris », 1965.

<sup>502</sup> ROULLIER Jean-Eudes et alii, *Vingt-Cinq ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica, 1989, p VI.

élus d'Évry, il est nécessaire de revenir sur les modèles dont se sont inspirés Paul Delouvrier et ses collaborateurs.

L'organisation d'une urbanisation sous forme de villes nouvelles suscite aussi bien de grands espoirs que de multiples craintes. Le monocentrisme parisien, mais aussi les cités-dortoirs construites dans les années 1950 soulèvent des questions. Les villes nouvelles s'imposent comme une réponse à ce problème d'ordre politique. Dans un premier temps, leurs créateurs sont soucieux de ne pas reproduire les erreurs des expériences étrangères. Si la France de 1960 pense peu aux villes nouvelles, de nombreux pays se sont déjà tournés vers cette solution pour régler leurs problèmes d'urbanisation. Ainsi, certaines ont déjà été bâties aux États-Unis, au Brésil, en Inde, en Scandinavie, aux Pays-Bas, en Allemagne ou encore dans les pays d'Europe centrale et dans les campagnes d'URSS. Mais l'exemple le plus marquant ici est sans doute celui de la Grande-Bretagne, car il se rapproche le plus du contexte français<sup>503</sup>.

Les « new towns » anglaises sont conçues comme partie intégrante du Grand Londres, établi en 1944 par Sir Abercrombie. Le but est d'assurer une croissance urbaine harmonieuse de la région londonienne. Le principe étant d'entourer la capitale britannique d'une « ceinture verte » (*Green Belt*), il s'agit notamment de rejeter le surplus de population à une distance moyenne de 40 à 80 km de la City. De l'ordre d'une vingtaine, elles regroupent chacune entre 20 000 et 60 000 habitants. Cependant, certaines difficultés apparaissent aux yeux de Paul Delouvrier et de ses collaborateurs au district. Il ne s'agit pas ici de les décrire, mais de les énumérer brièvement. La taille est tout d'abord insuffisante. Elle ne permet de contenir qu'un sixième de la croissance démographique, la plupart des Londoniens préférant s'installer dans la « *Green Belt* »<sup>504</sup>. D'autre part, la distance qui les sépare du centre de Londres est beaucoup trop importante pour des migrations quotidiennes. Leur principal inconvénient est d'être composées de quartiers d'habitation sans vie, tandis

---

<sup>503</sup> HUTTER Roger, « les enseignements à tirer des expériences de villes nouvelles, de créations de quartiers », *op.cit.*, pp. 58-60.

<sup>504</sup> *Ibidem* p. 62.

que leurs centres ne peuvent produire un effet de rayonnement. Si la réglementation britannique tente de créer un équilibre entre le logement et l'emploi dans les villes nouvelles, le secteur tertiaire éprouve les plus grandes difficultés à s'y implanter. Devenant de vastes banlieues ouvrières, Paul Delouvrier les trouve, lors de ses visites, inintéressantes d'un point de vue social, humain et culturel<sup>505</sup>. L'exemple des villes nouvelles étrangères est cependant instructif. Jusqu'au début des années 1960, l'urbanisme français est lent, voire immobile. Les hauts fonctionnaires du district rattrapent leur retard en imaginant les villes nouvelles de l'agglomération parisienne.

Par ailleurs, ce tableau de difficultés classiques rencontrées en ville nouvelle, peut être complété grâce aux expériences françaises antérieures. Paul Delouvrier retient les leçons données par la construction des « grands ensembles », qui prolifèrent depuis les années 1950. Aidés par la législation sur les plans d'urbanisme et les Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP), les « grands ensembles » constituent des cités de 30 000 à 40 000 habitants, représentant environ 10 000 logements. Cette notion s'étend à des groupes de plusieurs centaines de logements regroupés dans un ensemble unique. L'absence de plan d'ensemble réfléchi guidant les constructions a des conséquences néfastes. La fonction résidentielle y est généralement la seule prise en compte. Le cas de Sarcelles en est un parfait exemple. À partir de 1955, tout un quartier est érigé, précédant la mise en place de structures commerciales, sanitaires, scolaires et culturelles. Aucune source d'emplois n'est prévue sur place. Le nouveau quartier ne peut s'insérer dans l'agglomération urbaine, si bien qu'il ne peut accéder au rang de véritable ville<sup>506</sup>.

Paul Delouvrier et l'ensemble des créateurs des villes nouvelles se préoccupent ainsi de trouver une réponse à cette urbanisation spontanée. Une des motivations principales du SDAURP est de résoudre le problème posé par le monocentrisme parisien. Aussi, afin d'éviter les difficultés mises en lumière par les expériences étrangères ainsi que par les grands ensembles construits après-guerre, un des

---

<sup>505</sup> MURARD Lion et FOURQUET François, *La naissance des villes nouvelles, anatomie d'une décision*, op. cit., pp. 105-108.

<sup>506</sup> KESSLER Marie-Christine et BODIGUEL Jean-Luc, *L'expérience française des villes nouvelles: Rapports de la Journée d'étude sur les villes nouvelles*, op. cit., p. 28.

principes fondamentaux retenus sera de construire des villes complètes<sup>507</sup>. Les hauts fonctionnaires estiment en effet qu'il est nécessaire d'élaborer un centre-ville assez dense et multifonctionnel. Les villes nouvelles doivent abriter une population assez importante et une gamme d'activités suffisamment étendue pour avoir leur propre vitalité. Ainsi « *pour faire face à l'insuffisance clairement perçue des grands ensembles, à l'absence d'équipements collectifs de trop de banlieues, à la congestion du centre, il n'y a pas d'autre remède que de créer des centres urbains nouveaux* »<sup>508</sup>.

Face aux faiblesses des « *new towns* » britanniques, le SDAURP prévoit de nouveaux centres urbains pouvant accueillir une population de 300 à 500 000 habitants. D'autre part, ils doivent fournir toute une série de services aux habitants pour échapper aux difficultés des grands ensembles et cités-dortoirs sous-équipés. Ils doivent pouvoir y habiter, y consommer, mais aussi s'y distraire. Toutefois, cette conception s'écarte de la ville autonome. Elle ne peut pas être totalement autarcique. Au contraire, elle se doit d'être complémentaire de la capitale et s'intégrer dans l'agglomération parisienne grâce notamment à de puissants réseaux de transports. Pour ce faire, le SDAURP envisage la construction de cinq villes nouvelles situées entre 20 et 35 km de Paris, « *dans les zones d'extension, et centres urbains renforcés, diversifiés et rénovés* »<sup>509</sup>.

### ***C. Les villes nouvelles : leur situation.***

La localisation de ces centres nouveaux relève d'un choix stratégique fondamental. Ils doivent pouvoir se constituer en bassin de vie ; leur densité devant être « *relativement élevée non seulement pour permettre une desserte facilitée, mais aussi pour renforcer leur pouvoir attractif afin d'attirer l'implantation d'équipements complémentaires et de faciliter la création du centre lui-même* »<sup>510</sup>. Les axes de la Seine, de la Marne et de l'Oise sont analysés afin d'y trouver des espaces libres proches de Paris, les nouvelles

---

<sup>507</sup> *Ibidem* p.31

<sup>508</sup> Délégation générale du district de la région de Paris, *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris*, Paris, La Documentation Française, 1965, p. 64.

<sup>509</sup> *Ibidem* p. 64.

constructions devant se situer dans la continuité de l'agglomération. Afin de ne pas répéter les erreurs de l'expérience anglaise, le but est aussi de ne pas avoir à traiter avec les élus communistes de la petite couronne. En tout, cinq sites sont choisis dans la région parisienne. Deux de ces villes nouvelles sont prévues au Sud-Est de Paris. Elles doivent être « *situées de part et d'autre de la Seine* :

*- l'une sur la rive gauche, entre Corbeil, Ris-Orangis et l'autoroute du Sud*

*- l'autre sur la rive droite, en face de Corbeil, entre la forêt de Sénart, le bois Rougeau et l'autoroute du Sud-Est [...]*

*La ville nouvelle de la rive droite, plus importante, car elle pourra atteindre, dans 35 ans, 400 000 habitants, aura son centre principal dans le secteur de Tigery en bordure sud de la forêt de Sénart »<sup>511</sup>.*

La première concerne la ville nouvelle d'Évry tandis que la seconde est devenue la ville nouvelle de Sénart (les trois autres sites prévus sont St Quentin-en-Yvelines au sud-ouest, Cergy-Pontoise au nord-ouest et Marne-la-Vallée au nord-est).

Le schéma directeur apporte quelques précisions quant aux fonctions futures d'Évry :

*« La ville nouvelle de la rive gauche pourra, à terme, accueillir une population de l'ordre de 120 000 habitants ; la préfecture, centre administratif du nouveau département de l'Essonne, a déjà été localisée en son centre, sur Évry »<sup>512</sup>.*

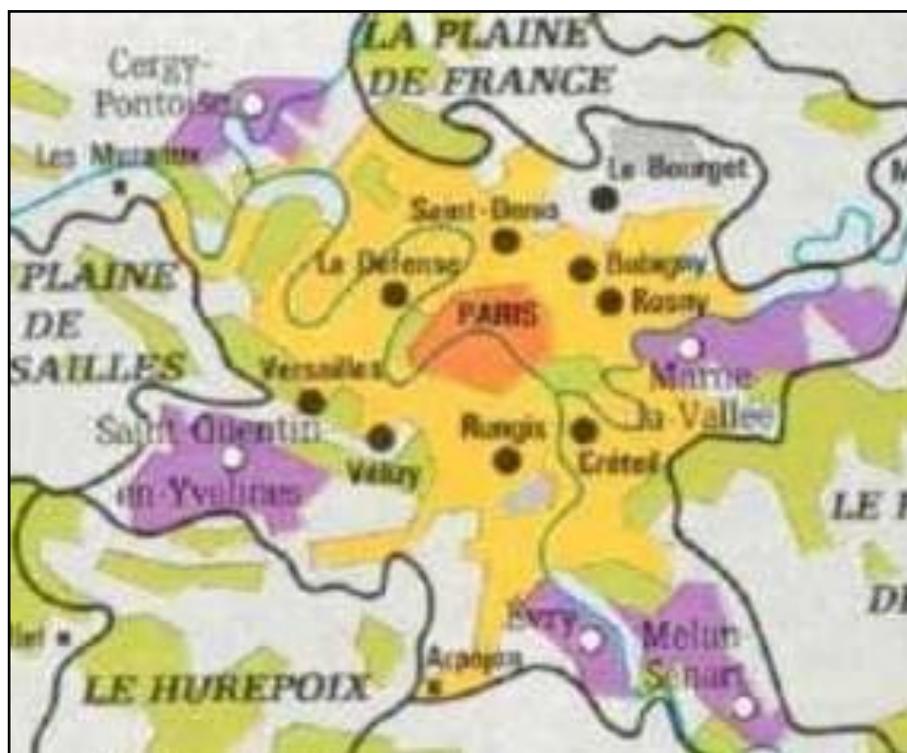
En effet, Paul Delouvrier souhaite accompagner les villes nouvelles d'une réforme institutionnelle importante. Il prévoit que la Seine et la Seine-et-Oise soient redistribuées en sept départements, dont l'Essonne. Le choix de la nouvelle préfecture est déterminant aussi bien d'un point politique qu'urbain. Plusieurs villes

---

<sup>510</sup> *Ibidem* p. 72.

<sup>511</sup> *Ibidem* p. 124.

<sup>512</sup> *Ibidem* p. 124-125.



**Document 11 : Les cinq villes nouvelles de la région Ile de France.**

Décidées par le schéma directeur de 1965, les villes nouvelles sont au nombre de cinq en Ile-de-France : Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée au nord de la Seine et Saint-Quentin-en-Yvelines, Évry et Melun-Sénart au sud.

*HGC Portail, Une Ville Nouvelle, comment ça fonctionne ? Repères sur les villes nouvelles, l'exemple de Marne La Vallée, Créteil, le 14 mars 2006, consulté le 23 septembre 2013 sur : <http://hgc.ac-creteil.fr/spip/Une-Ville-Nouvelle-comment-ca,750>*

sont en concurrence : Brétigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge voire Étampes. Mais aucune d'entre elles ne peut accueillir de véritable centre administratif permettant regrouper l'ensemble des services nécessaires (éducation nationale, agriculture, travaux publics, justice, etc.) conçus pour un département devant atteindre rapidement un million d'habitants. Beaucoup trop à l'écart des zones économiques et démographiques en expansion, Étampes est située dans la région la moins peuplée. Juvisy est beaucoup trop excentrée, tandis que Brétigny manque de liaisons routières<sup>513</sup>. Paul Delouvrier remarque que la région corbeilloise est, sans doute, le secteur qui connaît l'explosion démographique et économique la plus importante de toute l'Île-de-France<sup>514</sup>.

Situé au nord-ouest du nouveau département de l'Essonne, le plateau corbeillois connaît un développement rapide sous la pression de grandes industries. Effectivement, dès 1941, IBM s'installe à Essonnes. La firme américaine de l'électronique est rejointe en 1961 par l'usine de moteurs d'avions de la Snecma<sup>515</sup>. Il est alors très vite nécessaire de trouver un logement pour les techniciens et ouvriers transférés dans la région. Les grands ensembles commencent à se propager, aggravant les problèmes de sous-équipement des localités dans lesquelles ils s'implantent<sup>516</sup>. L'augmentation brutale et massive de la population et l'explosion économique obligent Paul Delouvrier à agir rapidement. Il est indispensable de contrôler la croissance de la région. Cela exige la mise en place de services administratifs, commerciaux, scolaires... Mais où les installer ?

Connaissant les intentions de Paul Delouvrier, Roger Combrisson, maire communiste de Corbeil-Essonnes, se pose rapidement candidat pour accueillir la préfecture du nouveau département de l'Essonne. Ses arguments sont nombreux. Corbeil-Essonnes a une place bien particulière dans la région. Cité industrielle d'environ 30 000 habitants, elle connaît un véritable essor au XIX<sup>e</sup> siècle. Les

---

<sup>513</sup> BOSCHER Michel, Bulletin municipal officiel d'Évry-Petit-Bourg, numéro 12, novembre 1964.

<sup>514</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, pp. 20-21.

<sup>515</sup> *Ibidem*, pp. 27-28.

<sup>516</sup> Mission d'étude et d'aménagement de la ville nouvelle, rapport : études et options, 1962.

traditionnels grands moulins, les imprimeries, les papeteries cohabitent désormais avec les usines d'IBM et de la Snecma...

Le parti communiste est, d'autre part, fortement implanté dans l'ancienne sous-préfecture de Seine-et-Oise. Élu conseiller municipal en 1947, Roger Combrisson, ancien résistant déporté, devient maire en 1956. Selon lui, l'emploi sur place, le développement d'une vie municipale active et l'existence de vieux quartiers font de Corbeil-Essonnes une ville bien ancrée dans sa région, idéale pour accueillir le nouveau chef-lieu de département<sup>517</sup>. Dans un de ses articles du *Corbeil Express* du 30 juillet 1964, il semble certain que sa ville accueillera la préfecture :

*« Corbeil-Essonnes sera le chef-lieu [...]. Elle est la ville la plus importante de la nouvelle circonscription administrative, à la fois cité industrielle, centre commercial, déjà sous-préfecture »*<sup>518</sup>.

Cependant, l'État ne souhaite pas s'appuyer sur la cité corbeilloise, mais plutôt sur la future ville nouvelle : Évry. Pour cela, deux arguments sont avancés. D'un point de vue technique d'abord, Corbeil manque de place. Malgré les propositions concrètes de Roger Combrisson, son urbanisation, déjà bien avancée, joue en sa défaveur. Effectivement, les projets de constructions de nouveaux quartiers de la ville portant la population à 60 000 habitants et celui d'une préfecture d'une dizaine d'hectares élaborée dans le quartier de Chantemerle semblent insuffisants<sup>519</sup>. Paul Delouvrier souhaite implanter la ville nouvelle dans un site ayant un maximum d'espace dans le but d'installer un véritable centre administratif, capable d'accueillir des équipements conçus à l'échelle régionale. D'un point de vue politique d'autre part, le Général de Gaulle à l'Élysée et connaissant son opposition au parti communiste, Paul Delouvrier ne peut collaborer avec eux dans ce projet d'État<sup>520</sup>. Il doit pouvoir compter sur un soutien total des collectivités locales et le choix d'un

---

<sup>517</sup> *Ibidem*.

<sup>518</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 29.

<sup>519</sup> Mission d'étude et d'aménagement de la ville nouvelle, rapport : études et options, 1962.

<sup>520</sup> ROHOU Anne, « 1965, Corbeil et Évry rivalisent pour devenir la préfecture », *in le Républicain*, le 21 mars 1996.

maire issu du parti communiste ne le garantit pas. L'État craint, en effet, l'impossibilité de mener à terme un projet commun<sup>521</sup>. En outre, il souhaite utiliser les villes nouvelles pour verrouiller le PCF de la grande couronne, en s'appuyant sur les fortes personnalités d'élus gaullistes. Corbeil au Sud et la banlieue à dominante communiste au Nord conduisent donc tout naturellement à définir Évry comme le siège de la future préfecture et de la ville nouvelle.

Dans ce contexte d'aménagement de la région parisienne, le gouvernement est déterminé à faire d'Évry la ville prédominante du futur département essonnien. Paul Delouvrier, ses collaborateurs du district et les urbanistes sont intéressés par les terrains libres d'Évry. Il s'agit de s'installer sur un plateau spacieux pouvant permettre la construction d'un véritable centre urbain. Évry s'inscrit en continuité avec l'urbanisation environnante : Corbeil au Sud et l'extension pavillonnaire d'avant-guerre, suivie dans grands ensembles au Nord. Le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, informe Michel Boscher en 1964 des intentions du Gouvernement. Il lui dit : « Michel, j'ai une nouvelle à t'annoncer. Évry va devenir chef-lieu du nouveau département de l'Essonne. [...] On va y faire une ville nouvelle »<sup>522</sup> ; avant d'ajouter : « Tu prends contact avec Paul Delouvrier qui est l'homme qui va s'occuper de tout ça »<sup>523</sup>.

Seulement, au début, Michel Boscher s'oppose fermement à la ville nouvelle. Il est maire d'un petit village et ne voit pas l'intérêt d'en faire une grande ville. Le projet effraie les administrateurs ruraux et est impopulaire. Mis au « pied du mur », ils définissent cette décision comme un coup de force technocratique. En effet, la plupart ont peur que les nouveaux départements renversent la majorité électorale à gauche. Les attaques sont alors virulentes. Michel Boscher n'hésite pas à traiter Paul Delouvrier de « dictateur »<sup>524</sup>. Intervenant à l'Assemblée Nationale, il insiste et rejoint Roger Combrisson. Le développement démographique et économique de la ville

---

<sup>521</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 40.

<sup>522</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, op. cit., p. 4.

<sup>523</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Muriel GENTHON, le 23 novembre 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, Évry, Mémoire de la Ville Nouvelle document mémoire n° 1, décembre 1998, n° 1, p.18.

<sup>524</sup> CHENU Roselyne, *Paul Delouvrier ou la passion d'agir*, Paris, Le Seuil, 1994, pp. 263-265.

nouvelle doit se faire autour d'un centre urbain déjà fort. Malgré tout, après de nombreuses discussions, Michel Boscher comprend le choix du gouvernement. Le projet d'une importante urbanisation est inéluctable, si bien qu'il se laisse convaincre : « *Après tout c'est une grande aventure. Essayons-la ! Pourquoi pas ?* »<sup>525</sup>. Évry devient donc la préfecture du nouveau département de l'Essonne, signe de l'importance donnée par l'État à la ville nouvelle.

## **2. Le revirement de Michel Boscher.**

### *A. Les négociations pour la ville nouvelle.*

Michel Boscher est un homme ambitieux tant pour le développement d'Évry que pour sa carrière personnelle. Il espère devenir un des hommes les plus influents de la région. Son ambition dépassant le simple cadre villageois, il ne veut pas prendre le risque d'être définitivement marginalisé. Il se présente alors aux cantonales de mars 1964. Face à un adversaire comme Roger Combrisson, il sait sa tâche difficile et compliquée. C'est la première fois que les deux hommes s'affrontent. Le maire de Corbeil-Essonnes l'emporte avec seulement 346 voix d'avance sur son adversaire évryen (7 797 voix contre 7 461 pour Michel Boscher)<sup>526</sup>. Suite à cette défaite, Michel Boscher se sent menacé pour les prochaines élections législatives. D'abord réticent, il accepte de négocier avec Paul Delouvrier pour qu'Évry devienne chef-lieu de l'Essonne puis, peu après, le centre de la ville nouvelle<sup>527</sup>. La séduction du président de district de la région parisienne a joué. Michel Boscher l'avoue d'ailleurs quelques

---

<sup>525</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, *op. cit.*, p. 5.

<sup>526</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>527</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

années plus tard dans un entretien à Muriel Genthon :

*« Je me suis laissé séduire, je ne vous le cache pas. Delouvrier était très persuasif et puis, après tout, c'était une grande aventure [...]. On aurait pu choisir une des sous-préfectures qui n'avait pas de vocation particulière à devenir préfecture, notamment Corbeil qui était enserrée dans des limites géographiques très étroites, et qui de plus politiquement ne donnait pas des garanties d'objectivité totale »<sup>528</sup>.*

La loi du 10 juillet 1964 crée les sept nouveaux départements franciliens et le 14 octobre suivant, Évry est désignée chef-lieu de l'Essonne. Le 20 mai 1965, la création de la ville nouvelle est décidée pour « désengorger » Paris et installer en banlieue des emplois et des équipements publics pour la population. Même si Évry et Corbeil-Essonnes représentent encore David et Goliath, l'ordre établi depuis plusieurs siècles s'en trouve bouleversé. Cette décision permet à Michel Boscher de prendre l'avantage sur Roger Combrisson. Cet enjeu d'intérêt national gaullien d'abord devient un tremplin pour sa carrière politique et sa stature s'en trouve renforcée.

S'imposant toujours un peu plus en région parisienne, Michel Boscher en profite pour faire d'Évry une base locale puissante. Député UNR depuis 1958, ce gaulliste de toujours s'impose rapidement dans le sud-francilien. Dès 1964, il devient vice-président de la commission des Affaires Étrangères de l'Assemblée Nationale puis secrétaire général adjoint de l'Association des Maires de France (AMF). Un an plus tard, il rejoint le conseil d'administration du District de la région de Paris et enfin, il est à l'origine de la création de l'union des maires de l'Essonne. Le conseil municipal d'Évry y adhère dès 1966<sup>529</sup>. Ses responsabilités politiques, tant locales que régionales et nationales, donnent ainsi à Évry et à son maire un poids considérable.

---

<sup>528</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Muriel GENTHON, le 23 novembre 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, op. cit., p.18.

<sup>529</sup> Séance du 28 mars 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

Dès lors, l'engagement de Michel Boscher est total. Il se prend petit à petit au jeu, au point de devenir un ardent supporter de ces questions d'aménagement. L'aspect bâtisseur du rôle de maire le passionne. Pourtant sans formation, ce commissaire-priseur se transforme en urbaniste, en géographe... Critiquant les lotissements et les grands-ensembles construits précédemment, il souhaite rendre cohérente cette nouvelle opération urbaniste. C'est sans doute la raison principale qui le fait adhérer à cette affaire<sup>530</sup>. Profitant du tremplin qui lui est offert en ville nouvelle, il s'identifie à Évry-Petit-Bourg et prend en main son destin. Évry est encore une commune rurale. Malgré les transformations des années 1950, elle a encore l'apparence d'un bourg au milieu des champs. La décision d'en faire une ville nouvelle modifie considérablement son évolution et elle devient un espace de référence et de progrès.

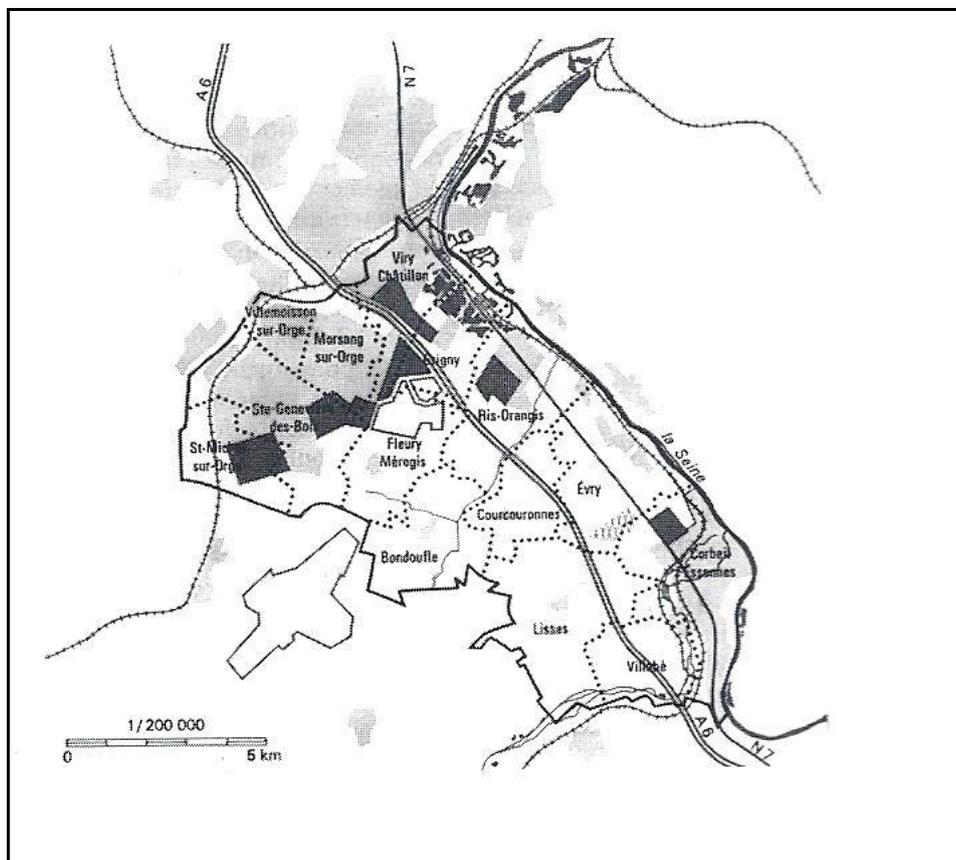
### *B. La ville nouvelle : la crainte des élus locaux.*

Dans l'ensemble, l'opinion accueille plutôt favorablement l'implantation d'une ville nouvelle. Dans un contexte propice, l'aventure s'engage bien. Depuis 1945, l'économie française connaît une période de forte croissance. L'heure est à l'optimisme. Les membres du district ne veulent pas évincer les élus locaux, représentants légitimes de la population préexistante. Néanmoins, le projet n'obtient pas tout le succès escompté. Il doit faire face au mécontentement des élus locaux, des promoteurs et à la crainte de la population dont on modifie profondément son avenir.

Si le cadre officiel du projet est en place, son application sur le terrain est beaucoup plus délicate. En effet, Michel Boscher souhaite que la ville nouvelle se fasse avec l'ensemble des élus locaux, mais le projet rencontre finalement une grande hostilité. Initialement prévu pour 14 communes (Évry, Corbeil-Essonnes, Villabé, Lisses, Courcouronnes, Bondoufle, Ris-Orangis, Grigny, Fleury-Mérogis, Ste-Geneviève-des-Bois, St-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Morsang-sur-Orge

---

<sup>530</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Muriel GENTHON, le 23 novembre 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, op. cit., p. 20.



**Document 12 : Les 14 communes initialement prévues pour former la ville nouvelle d'Évry.**

Évry, Corbeil-Essonnes, Villabé, Lisses, Courcouronnes, Bondoufle, Ris-Orangis, Grigny, Fleury-Mérogis, Ste-Geneviève-des-Bois, St-Michel-sur-Orge, Villemonais-sur-Orge, Morsang-sur-Orge et Viry-Châtillon sont initialement prévues pour former le périmètre de la future ville nouvelle d'Évry.

*In MOTTEZ Michel, Carnets de campagne – Évry, 1965-2007, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 251.*

et Viry-Châtillon), le périmètre de la ville nouvelle n'en contient finalement que quatre : Évry, Courcouronnes, Bondoufle et Ris-Orangis. Si la plupart d'entre elles sont invitées à participer et à s'engager dans cette aventure, il y a, d'une façon générale, une vive opposition à la ville nouvelle. Pourtant, le maire d'Évry estime que chacun des élus doit participer pour essayer de tirer tout le profit possible du projet, leur intérêt devant permettre d'atteindre une meilleure connaissance de la façon dont peuvent être résolus les problèmes. Souvent, ils restent sceptiques. Leur hostilité à la ville nouvelle est fondamentale, parfois même viscérale. Pour certains, il s'agit de mener un combat sur tous les points. Mais pourquoi opposent-ils une telle résistance à la ville nouvelle ?

Deux raisons sont à l'origine de leur mécontentement. Tout d'abord, l'aspect antidémocratique de la réforme. La plupart des élus locaux s'opposent à la ville nouvelle car elle est la « chose de l'administration », Paul Delouvrier agissant la plupart du temps sans réelle concertation avec les collectivités. Il prend seul les décisions et le travail d'information n'est pas fait auprès des conseils municipaux. N'ayant pas le temps de s'adapter, les conseils refusent ce changement implanté autoritairement au sein d'une société locale bouleversée de fond en comble. Cette hostilité s'aperçoit notamment autour des ZAD (Zones d'Aménagement Différé), perçues comme une atteinte au droit à la propriété. Paul Delouvrier protège la spéculation foncière des terrains voués à la construction et l'État devient le seul aménageur. Élus, propriétaires et promoteurs grondent : ils sont indignés par la transformation du site qui est en train de s'opérer. À Mennecy, le maire, Jean-Jacques Robert, oppose ainsi une hostilité virulente à la ville nouvelle, celui-ci se faisant le protecteur du monde rural contre le béton et contre son compagnon politique Michel Boscher. Aussi les élus protestent contre ces transformations urbaines concernant notamment les méthodes d'élaboration et la localisation de la ville nouvelle.

D'autre part, l'opinion politique est une seconde source d'irritation des élus locaux. En effet, l'accueil des maires de la grande couronne est plutôt froid. L'argument politique y est déterminant. On voit poindre une hostilité de fond de la presque totalité des communes voisines gérées par des municipalités communistes. Il

y a dans l'ensemble une incompréhension culturelle et une impossibilité de coopération. Il est très difficile, à l'époque, de cogérer un projet avec une grande municipalité communiste. À Corbeil-Essonnes, si Roger Combrisson est ouvert au changement et au nouveau projet, Paul Delouvrier décide finalement de négocier avec Michel Boscher. Il faut à tout prix éviter qu'Évry ne devienne une banlieue de Corbeil et que la préfecture devienne un jour corbeilloise. Aussi, le fief communiste est mis de côté. Ce choix est mal accueilli par Corbeil qui revendique la fonction de préfecture. Très meurtri, Roger Combrisson n'accepte pas cette décision. Il se sent lésé, trahi et décide alors de mener un combat permanent contre Évry et sa mairie. Le fait que Corbeil-Essonnes n'ait pas été retenue comme préfecture de l'Essonne est pour lui intolérable ; d'autant plus que cette dernière est installée à Évry-Petit-Bourg, dont le maire appartient à la majorité gouvernementale.

Malgré leur passé commun de résistants et déportés, les relations entre Michel Boscher et Roger Combrisson s'enveniment. Cet affrontement ne permet aucune collaboration. La création d'un centre « Évry-Corbeil », comme le deviendra Cergy-Pontoise, est impossible<sup>531</sup>. Dès lors Roger Combrisson s'engage à achever l'aménagement du quartier de Tarterêts, situé sur le site encore vierge du Cirque-de-l'Essonne. Près de 9 800 logements sociaux, presque tous HLM (Habitation à Loyer Modéré), sont construits ainsi qu'un hôpital, un palais des sports et une piscine. Pour Roger Combrisson, ces constructions doivent égaler la ville nouvelle et conforter son électorat<sup>532</sup>. Il lutte avec ses moyens. Dans l'ensemble, la ville nouvelle fait peur et rencontre une vive opposition des communes aussi bien communistes que des communes de droite réservées sur le projet du SDAURP et hostiles à la personnalité du député-maire d'Évry.

Si la ville nouvelle rencontre une hostilité et fait peur aux élus des communes voisines, elle ne laisse pas non plus indifférents les conseillers municipaux d'Évry.

---

<sup>531</sup> MOTTEZ Michel, *Après la ville nouvelle d'Évry, plaidoyer pour un grand projet*, rapport Epevry, 23 novembre 1992, p. 5.

<sup>532</sup> « Hommage de Michel Aurillac, préfet de l'Essonne, à André Lalande, premier directeur de l'Epevry », in *André Lalande, une ville, un homme, Évry*, Mémoire de la Ville Nouvelle document mémoire n° 6, novembre 2004, p. 10.

Lorsque Michel Boscher les informe de la décision de faire d'Évry la préfecture de l'Essonne et le centre de la ville nouvelle, il se justifie en affirmant qu'une importante urbanisation est inéluctable<sup>533</sup>. Malgré les constructions des années 1950 et la modernisation du village avec une nouvelle mairie, une poste, un groupe scolaire, un stade en bords de Seine, il faut tout recommencer. Cette perspective les effraie. Michel Boscher intervient pour les rassurer et leur faire comprendre le choix du gouvernement. Il explique qu'un projet de ville organisée par les pouvoirs publics est préférable à des équipements insuffisants et des grands ensembles. Aussi le maire d'Évry intervient régulièrement pour rendre compte des pourparlers avec le gouvernement, relatifs à l'extension de la ville. Dès novembre 1965, il les avertit qu'une mission, composée d'un inspecteur général de la construction et de fonctionnaires spécialisés, s'installera à Évry dans le but de les soulager des problèmes fonciers, juridiques, financiers, administratifs et techniques concernant la ville nouvelle<sup>534</sup>.

Devant un tel projet, il est nécessaire d'informer les Évryens. Évry-Petit-Bourg et son conseil municipal sont sur le point de connaître une évolution irréversible. Il faut donc faire comprendre aux habitants la réalité et les finalités de la ville nouvelle. La plupart d'entre eux sont sceptiques. Ils vont bientôt voir s'urbaniser les champs qui bordent leur commune et ils se posent des questions notamment sur le devenir d'Évry. Qu'advient-il de leur village aux côtés de la ville nouvelle ? Devant le scepticisme des habitants, Michel Boscher décide de les rassurer. Il leur assure que la ville sera construite à côté, en parallèle du bourg. Il affirme dans le bulletin

---

<sup>533</sup> BASTID Jean, « Michel Boscher, fondateur de la ville nouvelle d'Évry », in *Michel Boscher, le père de la ville nouvelle d'Évry*, Évry, Mémoire de la Ville Nouvelle, document mémoire n° 12, mars 2011, p. 9.

<sup>534</sup> Séance du 26 novembre 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

municipal de novembre 1964 :

*« La construction du centre administratif est le point de départ de la construction de cette ville nouvelle. [...] Parce qu'il faudra bien loger une proportion des fonctionnaires affectés à la nouvelle préfecture, parce que se pose le problème du logement d'une partie des cadres et ouvriers de la Snecma, le moment est arrivé où Évry va connaître un essor prodigieux. »* Il ajoute : *« Un certain nombre de préalables devront cependant être bien établis et connus de tous : le nouvel Évry ne doit pas se faire aux dépens de la ville actuelle, la population ne doit pas pâtir de cette extension (notamment en question fiscale), le nouvel Évry ne doit pas être un bloc de béton s'alignant sans âme, le nouvel Évry ne doit pas être une ville-dortoir, il faut des activités et des emplois, le nouvel Évry ne doit pas être la ville Snecma, pas plus que la ville des fonctionnaires. Il faut parvenir à créer une cité équilibrée »*<sup>535</sup>.

Ainsi, il n'est pas question de toucher au vieux tissu bâti, ni aux impôts des habitants d'Évry. Le but est qu'ils puissent bénéficier dans un futur proche d'équipements, de commerces, de salles de cinéma, d'un théâtre, de collèges, de lycées... Le conseil municipal considère qu'il faut préserver le patrimoine évryen tout en pouvant bénéficier des équipements de la ville nouvelle. Dans l'ensemble, la population accueille plutôt bien le projet. Il n'y a pas de protestations<sup>536</sup>.

### *C. Évry-Petit-Bourg devient Évry.*

Évry-Petit-Bourg devient donc « Évry-Ville-Nouvelle ». Ce changement de statut a deux conséquences directes. La première concerne les finances de la mairie. Le budget de la commune de 1964 représente bien cette transition. Suffisant pour couvrir les dépenses de fonctionnement des services, il assure un solde financier positif pour les opérations d'équipement en voie d'achèvement et prévoit également

---

<sup>535</sup> BOSCHER Michel, Bulletin municipal officiel d'Évry-Petit-Bourg, numéro 12, novembre 1964.

<sup>536</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Muriel GENTHON, le 23 novembre 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, op. cit., p. 19.

une réserve pour entreprendre les premières réalisations<sup>537</sup>. Si les recettes de la mairie sont en augmentation de plus de 20 % par rapport à 1963, les dépenses croissent, elles aussi, très rapidement. Les fonds affectés à l'enlèvement des ordures aux transports... augmentent de 50 % (de 10 000 à 15 000 francs)<sup>538</sup>. De même, les frais de fonctionnement des écoles augmentent de façon sensible en raison de l'accroissement de la population scolaire. Le budget de 1964 permet à la mairie de continuer son expansion, mais aussi d'anticiper sur la ville nouvelle. L'augmentation des tâches administratives et matérielles, dans une commune en développement, rend indispensable le recrutement de nouveaux fonctionnaires communaux. De plus, il permet de mettre en œuvre deux catégories de travaux : la construction de huit nouvelles classes et l'agrandissement de la cantine scolaire sont prévus<sup>539</sup>. La mairie s'attend alors à une expansion démographique de la ville sans précédent.

Le changement de statut de la commune impose une nouvelle dénomination. Après un peu plus de 80 ans d'existence, le nom d'Évry-Petit-Bourg n'est plus approprié<sup>540</sup>. Effectivement, en tant que promoteur de l'identité locale, Michel Boscher considère que le suffixe « Petit-Bourg » ne convient plus à l'appellation d'une ville bientôt chef-lieu d'un département de plusieurs dizaines de milliers d'habitants<sup>541</sup>. Plusieurs solutions sont proposées. Certains préconisent un nouveau nom comme cela l'a été dans d'autres sites (St-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée). L'architecte André Wogenscky, conseiller de Paul Delouvrier, propose « Clarté » et Guy Briantais, maire de Courcouronnes, envisage « Villeneuve-en-Essonne » pour la ville nouvelle. Ces propositions ne trouvent pas d'écho. Michel Boscher souhaite garder le nom d'Évry, auquel semble déjà bien attachée sa carrière politique. Lors de la séance de délibération du conseil municipal en date du 14

---

<sup>537</sup> BOSCHER Michel, Bulletin municipal officiel d'Évry-Petit-Bourg, numéro 12, novembre 1964.

<sup>538</sup> Séances du 19 janvier 1963 et du 18 janvier 1964, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1961-1973).

<sup>539</sup> BOSCHER Michel, Bulletin municipal officiel d'Évry-Petit-Bourg, numéro 12, novembre 1964.

<sup>540</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Muriel GENTHON, le 23 novembre 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, op. cit., p. 22.

<sup>541</sup> Séance du 14 novembre 1964, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1961-1973).

novembre 1964, il suggère de remplacer « Évry-Petit-Bourg » tout simplement par « Évry »<sup>542</sup>.

Le conseil municipal vote alors à l'unanimité la suppression de « Petit-Bourg » celui-ci rappelant trop l'ancienne ruralité d'Évry, mais oubliant qu'à l'origine, ce suffixe désignait et faisait la publicité de l'usine du village de Paul Decauville. Le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, y est favorable, mais émet un souhait : que le nom d'Évry soit précisé en « Évry-le-Château » ou « Évry-en-Essonnes »<sup>543</sup>. La crainte de confondre Évry et Ivry, dans le Val-de-Marne, est toujours présente. Cependant, Michel Boscher tient à garder la brièveté du nom. Il intervient auprès du ministre et obtient gain de cause dès mars 1965. Par le décret du 23 juin 1965, « Évry-Petit-Bourg » devient « Évry »<sup>544</sup>. La construction de la ville nouvelle peut commencer. L'État y prend une place importante. La construction de cette nouvelle agglomération ne se fait pas sans difficulté pour la mairie d'Évry. Comment l'État et la municipalité d'Évry collaborent-ils pour mener à bien ce projet ? Comment s'impliquent alors Michel Boscher et le conseil municipal dans cette nouvelle aventure ?

---

<sup>542</sup> *Ibidem*.

<sup>543</sup> Lettre du ministre de l'Intérieur, Roger Frey, destinée à Michel Boscher, député de Seine-et-Oise, 2 mars 1965.

<sup>544</sup> Décret du 23 juin 1965 autorisant la commune d'Évry-Petit-Bourg à porter le nom d'Évry.

## II. Évry, une commune dans l'agglomération.

La création des villes nouvelles, dans le but de réaménager la région parisienne et de contrôler sa croissance démographique, rend nécessaire une nouvelle définition du cadre administratif local. Les politiques nationaux et locaux doivent adapter une législation qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle à une situation inédite. Rendre compte de l'histoire législative, c'est témoigner des interactions entre le pouvoir central d'une part, les élus et les pratiques locales d'autre part. Aussi, une approche juridique est un préalable nécessaire pour écrire et comprendre l'histoire municipale évryenne. Depuis 1790, Évry est dirigée par une municipalité ayant ses prérogatives, son autonomie et vivant administrativement en circuit fermé, se souciant peu de ses voisines. Si elle est associée dans des syndicats de communes (notamment celui de Juvisy-sur-Orge et de ses environs pour le gaz et l'électricité), l'émiettement communal n'est pas un problème. Cependant, avec la création de la ville nouvelle, celui-ci devient rapidement inadapté.

L'exception administrative que seront les villes nouvelles bouleverse ces institutions héritées du XIX<sup>e</sup> siècle. Cet émiettement devient rapidement insupportable, compte tenu des incidences financières et fiscales de la réforme, mais aussi de la faiblesse des moyens techniques de chaque commune. Il s'agit donc de créer un mode de coopération particulier pour chaque parcelle de territoire des communes concernées par l'aménagement des villes nouvelles. Ce nouveau système institutionnel met du temps à se mettre en place. Un « flou administratif » est d'abord observé pendant cinq ans jusqu'au vote de la loi Boscher, le 10 juillet 1970, sur une vague d'opposition entre l'État et les élus locaux.

## 1. Le flou administratif.

### A. Une expérience pilote.

La création de la ville nouvelle d'Évry est décidée le 20 mai 1965. Elle doit permettre de poursuivre l'expansion urbaine parisienne et de développer des emplois de proximité, tout en remédiant aux déséquilibres constatés dans les quartiers nouveaux. Centre urbain dynamique et volontaire, Évry devient le point d'ancrage d'une politique destinée à modifier l'agglomération parisienne. Cette décision conduit à un changement d'échelle de l'action publique dans l'espace et dans le temps. Le petit bourg rural d'Évry est effectivement destiné à devenir une ville moderne, capitale du nouveau département essonnien. Aussi, la nature de l'intervention des pouvoirs locaux doit être totalement repensée. Il s'agit désormais d'assurer l'accueil de nouveaux logements et d'équipements de base, mais aussi de créer un centre et une vie urbaine. Pour cela, il est nécessaire de revoir les mécanismes administratifs et financiers. En effet, deux obstacles, difficilement surmontables pour les communes, se dressent devant ce projet d'envergure. Celles-ci doivent remédier à plusieurs séries de difficultés. La première est due à l'émiettement communal. Avec un périmètre chevauchant 14 communes à ses origines, le nouvel Évry a une structure bien particulière. Comme l'explique Jean-Eudes Roullier, le rapport de la commission de l'Équipement Urbain pour le V<sup>e</sup> plan analyse clairement le problème :

*« Dans le système administratif français, la commune est responsable des opérations d'aménagement [...] comme de la réalisation de la plupart des équipements publics. Elle subit directement les conséquences sociologiques, électorales et financières de l'afflux d'habitants nouveaux. [...] Ce système [...] conduit à une situation inextricable lorsqu'une grande opération d'urbanisme est à cheval sur plusieurs petites communes rurales ou semi-rurales.*

*Aucun aménagement d'ensemble cohérent n'est possible par suite de l'enchevêtrement de limites communales ancestrales. [...] Chaque commune est amenée à réagir en fonction de ses limites propres. [...]*

*Le plus souvent, l'opposition devient irréductible : dépourvues de moyens, dépassées par l'ampleur des problèmes, craignant de manière compréhensible le saut dans l'inconnu que constitue le bouleversement de leur électorat et de leur budget, les communes se voient, en quelque sorte, condamnées à adopter une attitude négative »<sup>545</sup>.*

Dans un second temps, la ville doit faire face à l'insuffisance des moyens techniques et financiers. Il est nécessaire d'avoir des crédits d'anticipation. Il y a tout à construire à Évry. Si le principe même de la ville nouvelle consiste à faire venir en un temps réduit un nombre important de gens et d'activités, il est important d'offrir dès le départ des équipements attractifs. Or, il est très difficile pour la commune de dégager des sommes si conséquentes<sup>546</sup>. Une aide de l'État semble plus que nécessaire ainsi que la création de nouvelles structures locales qui permettraient la prise en charge du projet par les communes<sup>547</sup>.

Face à l'ampleur du projet, les structures locales sont totalement inadaptées. Le conseil municipal évryen est rapidement dépassé par les événements<sup>548</sup>. Quelles solutions doit-on donner au système politico-administratif des villes nouvelles ? Le caractère exceptionnel du programme conduit à trouver des innovations institutionnelles. Aussi, il s'agit, dès le départ, de réformer leur statut politique. Au-delà d'être un projet d'aménagement, les villes nouvelles servent également à

---

<sup>545</sup> ROULLIER Jean-Eudes, « Les problèmes administratifs et financiers posés par la réalisation des villes nouvelles de la Région Parisienne », in *Technique et Architecture*, op. cit., p. 4.

<sup>546</sup> ROULLIER Jean-Eudes, GASHIGNARD J.C, service du premier ministre, secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, « les structures administratives des villes nouvelles », in *Administration*, n° 77, novembre 1972, p. 2.

<sup>547</sup> ROULLIER Jean-Eudes, « Les problèmes administratifs et financiers posés par la réalisation des villes nouvelles de la Région Parisienne », in *Technique et Architecture*, op. cit., p. 18.

<sup>548</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 42.

moderniser la gestion locale<sup>549</sup>. Un cadre administratif se met alors en place lentement.

La réforme n'est pas accompagnée par une loi créant des structures administratives et politiques pour les villes nouvelles. Si le 15 mai 1968 un projet de loi est déposé à l'Assemblée Nationale dans le but d'améliorer le fonctionnement des institutions communales et de faciliter la création des agglomérations nouvelles, ce n'est qu'en 1970 qu'un cadre juridique entre en vigueur grâce à la « Loi Boscher ». Pendant 5 ans, un flou administratif est observé. Dès 1965, le ministre de la Construction, Jacques Maziol, expose les problèmes de la construction du nouvel Évry, expérience pilote dans l'élaboration des villes nouvelles<sup>550</sup>. Le manque de textes législatifs conduit Évry à servir de référence pour les autres agglomérations. Il est décidé de conserver les structures administratives traditionnelles, mais aussi de définir un nouveau système de collaboration entre l'administration, la commune et les intérêts privés<sup>551</sup>. Le but est de répondre à deux objectifs fondamentaux : assurer la continuité des efforts et des moyens sur une longue période d'une part et d'autre part réaliser une solidarité entre les nouveaux habitants sans bouleverser les conditions de vie des anciens.

### ***B. La mise en place des structures d'aménagement.***

Créer des centres urbains nouveaux en banlieue parisienne rend nécessaire un certain nombre d'études spécifiques et approfondies. En 1965, le schéma directeur est approuvé et publié par le gouvernement. Depuis, plusieurs problèmes sont apparus concernant notamment la constitution des équipes administratives et d'urbanisme, les acquisitions de terrains et la préparation des premiers travaux d'infrastructure. Michel Boscher insiste alors sur la nécessité de déterminer au plus vite un schéma administratif propre aux villes nouvelles. À la fin de l'année 1965, un premier projet,

---

<sup>549</sup> ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie « Les villes nouvelles et le système politique francilien : 1970-2000 », recherche financée par le PUCA, in *ACADIE*, février 2005, p. 8.

<sup>550</sup> Compte-rendu de la réunion du 2 juillet 1965 rassemblant Jacques Maziol, Paul Delouvrier, André Lalande, Michel Boscher.

<sup>551</sup> *Ibidem*.

soutenu par Paul Delouvrier, préconise la mise en place d'un organisme aménageur en plus d'un organisme représentant la nouvelle collectivité locale. Ce schéma reconnaît le rôle prépondérant de la commune et de son maire. Lors d'une réunion regroupant politiques et techniciens, Michel Boscher émet le souhait de constituer une sorte d'état-major assez souple. Mis à la disposition de la commune et travaillant sous la tutelle du Ministère de la Construction, il serait composé d'urbanistes, ingénieurs, experts fonciers, etc. Afin de faire la liaison entre d'une part ces techniciens, les sociétés privées et d'autre part les institutions, un responsable administratif de la ville nouvelle serait désigné sous l'autorité du maire pour entreprendre les opérations. Paul Delouvrier propose ensuite de créer un organisme dont les règles de fonctionnement et de comptabilité seraient plus souples que celles régissant les communes. Mais ce projet est rapidement désapprouvé par les instances gouvernementales<sup>552</sup>.

Hostile à la formation d'une nouvelle catégorie de collectivités territoriales, le Ministère des Finances propose, dans un premier temps, de constituer une équipe sous la forme de « Mission ». Dans une directive en date du 4 avril 1966, Georges Pompidou, alors Premier Ministre, reprend cette idée. Il y préconise les conditions de démarrage des opérations :

*« Il est dès aujourd'hui nécessaire de préciser les responsabilités, d'assurer la coordination des études et des acquisitions foncières, de préparer les premières opérations d'aménagement. J'ai donc décidé de prendre les dispositions suivantes. [...] Pour chacune des villes nouvelles qu'il aura été décidé de créer, un directeur responsable de l'aménagement sera désigné par mes soins sur proposition du délégué général du district de la région de Paris et sur le rapport du Ministre de l'Équipement et du Logement »*<sup>553</sup>.

---

<sup>552</sup> *Ibidem*.

<sup>553</sup> Lettre de Georges Pompidou précisant les « directives concernant l'aménagement des villes nouvelles dans la région parisienne », le 4 avril 1966, publiée dans ROULLIER Jean-Eudes, « Les problèmes administratifs et financiers posés par la réalisation des villes nouvelles de la Région Parisienne », in *Technique et Architecture, op. cit.*, p. 8.

Georges Pompidou décide donc d'installer dans chacune des futures agglomérations un instrument d'aménagement autonome : une Mission d'Étude et d'Aménagement de la Ville Nouvelle (MEAVN). Cette dernière est créée dans l'objectif d'ancrer les opérations sur le terrain. Il s'agit d'implanter sur place une équipe au contact des réalités locales, d'engager la politique foncière et d'assurer la réalisation des premières infrastructures. Elle a un rôle d'aménageur. Le 18 juillet 1966, André Lalande est nommé directeur de la MEAVN. Ce juriste de formation a une solide expérience du fonctionnement du monde politique. Il a fait toute sa carrière au sein du ministère de l'Équipement. À la direction de la réalisation du grand ensemble d'Antony-Massy, il est nommé à la tête de la mission d'Évry. Il déclare alors :

*« Je suis venu à Évry avec le projet de réaliser enfin une ville à part entière, car je n'étais pas satisfait par les grands ensembles : ce ne sont pas de vraies villes »*<sup>554</sup>.

Cette vision d'ensemble convainc Paul Delouvrier de faire appel à lui. Dès son installation, il constitue une équipe élargie. L'architecte Michel Mottez prend en charge l'urbanisme, Philippe Rousselle (issu des Ponts-et-Chaussées) prend la direction du service technique pour les travaux, tandis qu'Elio Cohen-Boulakia en devient le directeur de cabinet. Deux fidèles s'ajoutent à cette liste : un certain M. Bay pour la gestion interne et M. Delmotte pour la gestion financière.

La mission Lalande s'installe rapidement à Évry. Dès mars 1967, elle s'établit dans des locaux préfabriqués proches de la Nationale 7 et du nouveau quartier Aguado<sup>555</sup>. Elle est plutôt mal accueillie. Tenus à l'écart de l'élaboration des schémas de structures, les élus sont conscients d'avoir été mis au pied du mur. La MEAVN est jugée technocratique. Pourtant, elle n'a en elle-même aucun pouvoir. Elle est avant tout un organisme d'études et de préparation au travail<sup>556</sup> si bien qu'elle n'est pas un

---

<sup>554</sup> FOUCHIER Vincent, *Les densités de la ville nouvelle d'Évry, du projet au concret*, Paris, Anthropos, collection Anthropos ville, 2000, p. 191.

<sup>555</sup> Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1967, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>556</sup> Ordre de mission de Jacques Maziol, ministre de la Construction, destiné à André Lalande, Paris, le 7 janvier 1965.

organisme aménageur mais un organisme d'exécution. Cependant, elle représente, aux yeux des élus, une immersion autoritaire de l'État dans les affaires de la commune. André Lalande et son équipe ont « *pour mission, préalablement à la constitution de l'organisme d'aménagement de la ville nouvelle : de poursuivre les études d'urbanisme, d'aménagement et d'équipements nécessaires ; d'animer et de coordonner les opérations d'acquisitions foncières ainsi que les premiers travaux d'aménagement ; d'élaborer le bilan programme prévisionnel et l'échéancier de réalisation de la ville nouvelle* »<sup>557</sup>.

La mission a pour objet de préparer les plans de la nouvelle agglomération, d'étudier les problèmes fonciers et l'équilibre financier de l'opération d'ensemble<sup>558</sup>. Si elle n'a qu'un rôle de proposition, c'est bien elle qui est la mieux placée pour effectuer les choix concernant la ville nouvelle. Ses études sont très importantes et conditionnent les travaux qui doivent suivre. Elle commence à travailler sur un projet d'aménagement concret. Le futur Évry devant se faire en marge de la ville nouvelle, les interférences entre ancienne et nouvelle villes sont contraintes de se limiter au maximum. La mission exerce ainsi un pouvoir certain et empiète sur celui de la municipalité d'Évry.

Elle travaille beaucoup avec l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP)<sup>559</sup>. Depuis 1962, cet outil, spécialisé dans l'acquisition des terrains à bâtir, permet à l'État de se substituer aux communes pour les opérations d'expropriation et d'achats nécessaires à l'édification des cités futures. L'achat des terres agricoles s'engage sur la commune d'Évry. Elles appartiennent presque exclusivement aux frères Pastré (Hubert que nous avons déjà évoqué et son cadet Jacques). Dans l'ensemble, l'opération se fait rapidement. Si les négociations traînent au départ menaçant de retarder la ville nouvelle, les événements de mai 1968 débloquent la situation. Pris de panique, Jacques Pastré accepte les prix proposés par

---

<sup>557</sup> Lettre de Georges Pompidou précisant les « directives concernant l'aménagement des villes nouvelles dans la région parisienne », le 4 avril 1966, publiée dans ROULLIER Jean-Eudes, « Les problèmes administratifs et financiers posés par la réalisation des villes nouvelles de la Région Parisienne », in *Technique et Architecture*, op. cit., p. 8.

<sup>558</sup> Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1967, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>559</sup> MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne - Évry, 1965-2007*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 36.

l'État et part vivre à Genève. Son frère Hubert, déjà domicilié en Suisse, vend lui aussi relativement rapidement ses terres, voulant une bonne fois pour toutes tourner la page d'Évry et les événements des années 1940 et 1950.

La MEAVN travaille rapidement. Elle élabore en quelques mois un projet d'aménagement concret de la ville nouvelle. Cependant, pour commencer les travaux, il est nécessaire de modifier son statut. Si la Mission peut mener des études, elle ne dispose pas de l'autorité morale nécessaire pour devenir elle-même maître d'œuvre. Voulant rompre avec la tradition en matière d'urbanisme, l'État souhaite pouvoir conduire les travaux de la ville nouvelle. Pour ce faire, il transforme la Mission, outil technique, en un outil de production. Pour la remplacer, le gouvernement décide de mettre en place un Établissement Public d'Aménagement (EPA)<sup>560</sup>. Créé par décret du 12 avril 1969, l'Epevry (Établissement Public d'Aménagement d'Évry)<sup>561</sup> permet d'associer pour une longue période l'État et les collectivités locales. Il est, en effet, contrôlé par un conseil d'administration comprenant sept représentants de l'État et sept élus<sup>562</sup>. La présidence est confiée à Michel Boscher. Ce caractère paritaire de l'Epevry permet aux élus locaux de ne pas être de simples pions de l'État. Comme le précise l'article 8 du décret du 12 avril 1969 :

*« Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'Établissement [...]. Il vote le budget, autorise les emprunts et approuve les comptes »<sup>563</sup>.*

Les élus locaux ont ainsi un pouvoir conséquent sur le budget et peuvent exercer un contrôle très strict sur les décisions de l'Epevry. Par ailleurs, l'article 9 stipule :

---

<sup>560</sup> Article Premier du Décret n° 69-356 du 12 avril 1969 portant sur la création, en application de l'article 78-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle d'Évry, in *Journal Officiel de la République Française*, le 22 avril 1969, pp. 4022-4023.

<sup>561</sup> L'Epevry a été le nom donné à l'EPA d'Évry.

<sup>562</sup> Article 5 du Décret n° 69-356 du 12 avril 1969 portant sur la création, en application de l'article 78-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle d'Évry, in *Journal Officiel de la République Française*, le 22 avril 1969, pp. 4022-4023.

<sup>563</sup> Article 8 du Décret n° 69-356 du 12 avril 1969 portant sur la création, en application de l'article 78-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle d'Évry, in *Journal Officiel de la République Française*, le 22 avril 1969, p. 4023.

*« Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante »<sup>564</sup>.*

Cet alinéa donne un pouvoir de la plus haute importance à Michel Boscher. En cas de conflit avec l'État, cet article lui permet de prendre une décision en faveur des intérêts de la commune. Le maire d'Évry s'impose de plus en plus dans le paysage politique essonnien. Il devient un intermédiaire privilégié entre la nouvelle agglomération et les pouvoirs publics dont le soutien financier lui est indispensable. Cependant, sa présidence du conseil d'administration de l'Epevry ne lui donne pas un pouvoir absolu. Il doit partager le pouvoir décisionnel avec un directeur général qui détient le pouvoir exécutif : André Lalande. Nommé par le gouvernement, il signe les marchés et dirige le personnel.

Doté d'un caractère industriel et commercial, l'Epevry est chargé de prendre toutes les décisions de façon à faciliter l'aménagement de l'agglomération nouvelle<sup>565</sup>. Il a des fonctions de conception (élaboration des schémas d'urbanisme...), mais aussi des fonctions techniques (acquisitions foncières, suivis des travaux d'infrastructures, d'assainissement, de voirie...) ou encore des fonctions commerciales (mises en relation avec des promoteurs et des investisseurs publics ou privés, ventes de terrains...). Partageant un certain nombre de ses pouvoirs concernant notamment la conception de la ville nouvelle, Michel Boscher approuve cette organisation et admet ses faiblesses et sa complicité naissante avec André Lalande. Il témoigne en 1995 :

*« Il y avait un tas d'aspects techniques du problème qui m'échappaient notamment toute l'appropriation foncière, qui était du ressort essentiellement de l'Établissement Public, que j'assistais et que j'aidais d'autant que j'en étais le président, mais enfin,*

---

<sup>564</sup> Article 9 du Décret n° 69-356 du 12 avril 1969 portant sur la création, en application de l'article 78-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle d'Évry, in *Journal Officiel de la République Française*, le 22 avril 1969, p. 4023.

<sup>565</sup> Articles Premier et 2 du Décret n° 69-356 du 12 avril 1969 portant sur la création, en application de l'article 78-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle d'Évry, in *Journal Officiel de la République Française*, le 22 avril 1969, pp. 4022.

*disons que le fonctionnement pratique était tout de même dévolu au directeur, en l'occurrence André Lalande »<sup>566</sup>.*

À travers l'Epevry, l'État contrôle ainsi tout le processus de planification et de mise en œuvre de la ville nouvelle. Malgré les nouveaux pouvoirs de Michel Boscher, la municipalité se trouve pratiquement déchargée du pouvoir de construire dans un périmètre dit d'Opération d'Intérêt National (OIN).

Dans l'ensemble, Michel Boscher participe activement à ce programme. Il refuse de faire construire des bâtiments de niveau trop élevé, préférant les routes sinueuses aux rues rectilignes. Avec André Lalande, ils rompent avec les idées des années 1950-1960. Suivant le schéma directeur, ils s'opposent aux villes faites de barres et de béton. Ils souhaitent ainsi bâtir une ville qui puisse assurer un équilibre convenable entre l'habitat et l'emploi<sup>567</sup>. Ils estiment qu'il faut donner à la ville nouvelle un essor particulier en matière économique, pensant qu'il est nécessaire d'assouplir la réglementation de l'emploi. Ce plan doit assurer l'implantation d'emplois secondaires et tertiaires, mais aussi de permettre aux populations nouvelles de travailler à proximité de leur domicile<sup>568</sup>. Cette première ébauche est présentée au conseil municipal le 28 juin 1969. Les élus l'analysent et approuvent les orientations prises au sein de l'Epevry. L'Établissement Public est ainsi uniquement un outil de production de la ville nouvelle. Une fois achevé, il remet les infrastructures aux communes, celles-ci étant chargées de les faire fonctionner.

### *C. Intérêts de l'État, intérêts communaux : le grand écart.*

Les villes nouvelles sont, dès l'annonce de leur création en 1965, plus une affaire nationale et régionale que locale. En effet, leur réalisation ne coïncide pas avec les intérêts communaux. Il s'agit d'un projet d'État sur un territoire pour lequel les

---

<sup>566</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Muriel GENTHON, le 23 novembre 1995, *in Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle, op. cit.*, p. 19.

<sup>567</sup> Discours de Michel Boscher lors de la visite d'Olivier Guichard, ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, Évry, le 14 octobre 1972.

<sup>568</sup> Séance du 28 juin 1969, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

structures communales paraissent inadaptées. Toute l'organisation des pouvoirs, qui permet aux responsables locaux de maîtriser les problèmes d'ordre économique, démographique, social et politique, ne peut fonctionner pour plusieurs raisons. Cette vaste opération d'urbanisme concerne plusieurs communes, pour la plupart rurales et ne disposant pas des moyens techniques et financiers nécessaires. L'État entend conserver la maîtrise de ces opérations et ne pas les confier d'emblée aux conseils municipaux. Néanmoins le cadre légal lui interdit de réaliser une ville à la place des élus locaux, ces derniers étant les seuls compétents pour autoriser la construction de nouveaux quartiers et pour gérer les équipements (écoles, complexes sportifs, crèches, parcs...) <sup>569</sup>. Si l'État détient une responsabilité technique pour l'aménagement de la ville nouvelle grâce à l'Epevry, il ne peut pas agir dans le cadre politico-administratif des communes et est obligé de composer avec les élus locaux. Ces derniers doivent alors s'organiser dans le but d'exercer cette responsabilité politique de représentation, de fiscalité, de fonctionnement des services publics et de réalisation des équipements <sup>570</sup>.

Très rapidement, les élus se réunissent afin de trouver une organisation adaptée pour réussir une opération de cette envergure. La nécessité du regroupement des communes intéressées paraît évidente. La nouvelle administration ne peut qu'être intercommunale. Cependant, les instruments de l'époque sont un frein à l'élaboration d'une telle structure. La formule de la communauté urbaine semble inadaptée, car elle aboutit obligatoirement au transfert des compétences d'aménagement et d'équipement dont les communes ne souhaitent pas se dessaisir, tandis qu'une fusion pure et simple constitue une solution beaucoup trop radicale <sup>571</sup>. Il est donc nécessaire d'innover afin d'élaborer ce projet dans un cadre adapté.

---

<sup>569</sup> Séance du 28 mars 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>570</sup> ROULLIER Jean-Eudes, « Les problèmes administratifs et financiers posés par la réalisation des villes nouvelles de la Région Parisienne », in *Technique et Architecture, op. cit.*, p. 19.

<sup>571</sup> BOUCLY Yves, service du premier ministre, secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, *L'organisation administrative des villes nouvelles*, Paris, Groupe central des Villes Nouvelles, DAFU, janvier 1975, p. 10.

Dès le départ, Michel Boscher s'engage activement pour construire une réponse politique. En 1966, il décide avec le préfet Christian Orsetti de créer un syndicat intercommunal avec les communes intéressées<sup>572</sup>. Il s'agit du SIEARE (Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Région d'Évry)<sup>573</sup>. Pour des raisons à la fois pratiques et politiques vues précédemment, la mairie décide de s'associer avec des communes dont les conseils municipaux sont de droite. Ce sont Ris-Orangis, Bondoufle et Courcouronnes. Il est composé de deux élus par commune, quelque soit le nombre d'habitants. Le conseil évryen y est représenté par Michel Boscher et Jean Bastid, son adjoint aux finances<sup>574</sup>. Ce sont les principaux décideurs pour la ville nouvelle jusqu'en 1973. La mairie est, quant à elle, mise à contribution. Accueillant le siège du syndicat, elle est alors, plus que tout, au centre de la nouvelle agglomération<sup>575</sup>. La municipalité nomme un secrétaire de la mairie évryenne, Roger Balcean, directeur du SIEARE. Cependant, le syndicat n'a pas de service technique et ce sont les services de la mairie d'Évry qui préparent les dossiers<sup>576</sup>. Les élus municipaux travaillent donc davantage pour la ville nouvelle.

La vive réticence du départ et l'irréversibilité du projet obligent les élus à accepter finalement de participer à la ville nouvelle. Pensant pouvoir gagner en services collectifs et emplois nouveaux pour leurs habitants, ils cherchent ainsi à retirer le maximum d'avantages pour leur propre commune dès lors que les premiers achats fonciers ont lieu. Les compétences du SIEARE sont multiples compte tenu de la lourdeur des investissements. Il est un outil indispensable aux communes. Les municipalités jouent alors un rôle important, discutant, amendant les projets, prenant souvent l'initiative et surtout acceptant de servir d'assise pour les engagements financiers destinés à la création des équipements<sup>577</sup>. Dans l'ensemble, le SIEARE

---

<sup>572</sup> Séance du 25 février 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>573</sup> Séance du 28 mars 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>574</sup> *Ibidem*.

<sup>575</sup> Séance du 17 juin 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>576</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, pp. 44-45.

<sup>577</sup> Discours prononcé par Michel Boscher, député-maire, conseiller général d'Évry, président du syndicat intercommunal et de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle, non daté.

s'occupe de l'étude et de l'aménagement du territoire des communes qui le composent et peut alors réaliser les infrastructures et les équipements qui leurs sont indispensables<sup>578</sup>. Michel Boscher lui délègue ses capacités d'aménageur en lui confiant l'équipement social de la région d'Évry. Il décide avec le conseil municipal de s'associer aux communes voisines pour la création en commun d'équipements sociaux. Avec la mise en place de la ville nouvelle, la mairie d'Évry est confrontée à la création de diverses installations d'ordre social (crèches, centres aérés...). La mise en œuvre de tels projets représente des investissements beaucoup trop lourds auxquels Évry, seule, ne peut pas faire face<sup>579</sup>. La construction d'un collège est ainsi prévue en juillet 1966<sup>580</sup>, mais aussi celle d'une maison des jeunes, ou encore l'acquisition d'une propriété à Lamoura dans le Jura dans le but d'y établir une colonie de vacances<sup>581</sup>.

L'intervention de l'État est alors nécessaire. Pour éviter d'investir à fonds perdu, le SIEARE reçoit une aide substantielle du pouvoir central. Il est aussi financé soit par des versements directs à partir des budgets communaux, soit par des impôts syndicaux. La contribution de chaque commune se fait au prorata de la population<sup>582</sup>. Le conseil municipal d'Évry accorde une part de son budget au fonctionnement du syndicat. La ville nouvelle est donc l'œuvre d'une équipe de professionnels, encouragée et protégée par l'État. Elle doit se concerter avec les élus locaux, qui deviennent des partenaires privilégiés. Pris au jeu à l'image de Michel Boscher, ils enrichissent la réflexion sur l'aménagement de la ville nouvelle.

---

<sup>578</sup> Séance du 28 mars 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>579</sup> Séance du 17 juin 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>580</sup> Séance du 20 juillet 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>581</sup> Séance du 5 mai 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>582</sup> Séance du 28 mars 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

#### *D. La protection des « Évryens de souche » s'organise.*

Le maire d'Évry souhaite délimiter la ville dite « ancienne » de la « nouvelle ». Pour ce faire, il travaille activement avec l'équipe d'André Lalande afin d'élaborer un projet d'aménagement concret. Très vite, l'équipe de l'Epevry intervient auprès du conseil municipal pour justifier les décisions prises quant à l'aménagement du nouvel Évry<sup>583</sup>. Michel Mottez et Elio Cohen-Boulakia exposent les études faites par les architectes. L'édification du nouvel Évry doit se faire en marge de la ville actuelle, le cœur de l'agglomération se situant entre l'autoroute A6 et la Nationale 7, ce dernier se concentrant entre Corbeil-Essonnes et Ris-Orangis. Il s'organise en forme de « X » afin de faire pénétrer quatre grands parcs urbains jusqu'au cœur de ville. Le centre-ville est destiné à accueillir les éléments structurants les plus importants de la future agglomération : préfecture, grands commerces, bureaux, équipements culturels et sociaux<sup>584</sup>.

La construction du nouveau centre administratif marque le point de départ de la construction de la ville nouvelle. Il s'étend sur 10 hectares. Il comprend la préfecture et ses services, mais aussi le conseil général, un hôtel de police et le palais de justice. En attendant, le préfet s'installe dans la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes et l'administration dans des locaux provisoires situés à proximité. Cependant, la mairie, symbole du pouvoir politique et élément-clé de la ville, est totalement absente du centre de la ville nouvelle qui est en train de se construire. Le bâtiment neuf se révèle suffisant pour le moment. Le pouvoir municipal reste donc dans le vieux bourg.

Aussitôt, la municipalité d'Évry lance un vaste programme de constructions d'urgence, composées notamment d'HLM pour faire face à l'arrivée massive des fonctionnaires et nouveaux travailleurs<sup>585</sup>. Évry connaît alors une grande période d'expansion. Avec André Lalande, Michel Boscher ne souhaite pas faire de sa ville un

---

<sup>583</sup> Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1967, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>584</sup> *Ibidem*.

<sup>585</sup> Séance du 26 novembre 1965, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

bloc de béton, voulant freiner les constructions de barres et de tours<sup>586</sup>. Leur objectif est de bâtir une ville qui réponde à une définition traditionnelle. Elle doit être un lieu qui rassemble habitations de styles variés, emplois, mais aussi lieux de détente, de culture et des services de toutes natures (administratifs, commerciaux, culturels, sportifs...). Si un projet de 1 200 logements au Parc aux Lièvres est prévu, le conseil municipal décide conjointement de la construction de centres d'activités à proximité des habitations : école de musique, équipements sportifs, centre socio-éducatif<sup>587</sup>etc. le tout desservi par des réseaux de transport en commun moderne et par une voirie qui permet d'y associer la voiture<sup>588</sup>. Le conseil municipal exprime ses craintes quant à l'insuffisance des réseaux routiers et ferrés prévus pour absorber la circulation supplémentaire<sup>589</sup>.

Évry change de visage. La ville grandit et les projets commencent à sortir de terre. En l'espace de quelques années, la population évryenne triple, passant d'environ 5 000 habitants en 1962 à un peu plus de 15 000 en 1975. Le rythme de travail s'en trouve bouleversé. Petit à petit, la municipalité s'organise. Certains secteurs doivent se créer, d'autres s'adapter. Les recensements de la population font l'objet d'études et de calculs dans le but de planifier les futures réalisations (ouvertures de classes, restauration scolaire, constructions d'équipements divers, de maisons de quartier...). D'autre part, de 1965 à 1971, la municipalité doit s'occuper jusqu'à l'ouverture de ses locaux de certaines tâches dévolues d'ordinaire à la préfecture. Les services de la mairie assurent, entre autres, l'instruction des dossiers de demandes des titres de séjour des étrangers, en nombre à Évry<sup>590</sup>.

---

<sup>586</sup> BOSCHER Michel, Bulletin municipal officiel d'Évry-Petit-Bourg, numéro 12, novembre 1964.

<sup>587</sup> Séance du 5 mai 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>588</sup> Discours de Michel Boscher lors de la visite d'Olivier Guichard, ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, Évry, le 14 octobre 1972.

<sup>589</sup> Séance du 28 juin 1969, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>590</sup> BERTRAND Sylviane, secrétaire à la mairie d'Évry, entretien réalisé par Muriel GENTHON et Henri JARRIGE, le 25 avril 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, Évry, Mémoire de la Ville Nouvelle document mémoire n° 1, décembre 1998, pp. 40-41.

Si la municipalité tente de répondre à la demande croissante de services due à l'arrivée massive d'une nouvelle population, le conseil municipal doit également dissiper les craintes des anciens villageois. Un petit noyau de « vieux » Évryens regarde d'un mauvais œil tous ces bouleversements venus avec la ville nouvelle. Ils supportent les conséquences d'une mutation brutale de leur cadre de vie et redoutent notamment d'avoir à subir un accroissement de la fiscalité dû à la future urbanisation, les différents aménagements administratifs n'offrant pas de protection aux habitants déjà installés sur le territoire de l'agglomération nouvelle<sup>591</sup>. Le conseil municipal se fait alors médiateur auprès de la population, promettant de distinguer dans le futur, sur le plan fiscal notamment, le périmètre de la ville nouvelle et celui des bourgs et des villages déjà construits.

## **2. La loi Boscher et son application à Évry.**

### *A. L'influence de Michel Boscher dans l'élaboration de la loi portant sur la création des agglomérations nouvelles.*

La création de la ville nouvelle d'Évry nécessite, comme nous l'avons vu, de redéfinir le cadre administratif communal. De nouvelles institutions doivent être mises en place. En effet, ces exceptions administratives bouleversent l'héritage institutionnel issu du XIX<sup>e</sup> siècle. Fruits de l'administration centrale, les villes nouvelles sont désormais dirigées par les élus locaux, mais aussi par l'État qui souhaite maîtriser leur croissance. Aussi, tenter une approche juridique est un préalable essentiel pour comprendre l'application de la réforme à Évry. Le problème communal remet en cause des réflexes séculaires, la commune constituant la base de la démocratie locale, de la fiscalité, de la réalisation et de la gestion de la plupart des équipements collectifs. Le délai de six ans nécessaire pour définir un nouveau cadre administratif peut étonner. Mais la volonté de l'État d'intervenir directement dans les

---

<sup>591</sup> ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie « Les villes nouvelles et le système politique francilien : 1970-2000 », *op. cit.*, p. 13.

opérations d'urbanisme pose problème. D'un point de vue juridique tout d'abord, le pouvoir central ne peut réaliser une ville à la place des conseils municipaux, seuls compétents pour mener les nouvelles constructions, financer et gérer les équipements collectifs. D'un point de vue politique ensuite, les réformes nécessaires à la gestion de la ville nouvelle sont confrontées à la résistance des élus locaux. Élus démocratiquement, ceux-ci n'entendent pas se faire dépouiller de leurs pouvoirs décisionnaires.

La situation doit être éclaircie et une solution rapidement trouvée. Si les opérations commencent aussitôt sur le terrain, le cadre administratif n'est, quant à lui, pas réglementé jusqu'en 1970. La création de la ville nouvelle d'Évry est décidée en 1964, puis rendue publique en 1965. Dès lors, la MEAVN s'installe dans la commune et permet à l'État de commencer à étudier le site et à acheter les terrains. Sa transformation en établissement public, en 1969, lance le début des chantiers. Les communes tentent, tant bien que mal, de s'organiser et, pour ce faire, elles s'associent au sein d'un syndicat intercommunal : le SIEARE. Son périmètre exigu l'empêche de prendre en charge les investissements conséquents voulus par la réforme. De plus, l'absence d'une législation propre aux villes nouvelles rend compliquée cette forme d'intercommunalité. Compte tenu de l'importance de l'État et de la faiblesse des collectivités locales, il est donc nécessaire d'installer un syndicat de communes doté de compétences financières et d'aménagement hors du commun. Comme l'écrit Michel Boscher dans le bulletin municipal évryen :

*« Le regroupement communal est inscrit dans les faits dans notre pays. C'est la conséquence évidente (ou la rançon) de l'évolution du mode de vie, de l'extension des villes (nouvelles ou non) et du rôle de plus en plus important que jouent les communes dans la vie quotidienne des habitants »*<sup>592</sup>.

Après six années de réflexion et de débats, une loi est votée le 10 juillet 1970. Elle définit les moyens de l'administration et réglemente le cadre de participation des

---

<sup>592</sup> BOSCHER Michel, « la querelle autour de la loi Boscher », in *Bulletin officiel municipal d'Évry*, mairie d'Évry, n° 16 octobre 1972, p. 23.

collectivités locales. Elle est d'autant plus importante, dans le cadre de notre étude, qu'elle est initiée et défendue au Parlement par le maire d'Évry.

Michel Boscher tient une place toute particulière dans l'élaboration du mode de gouvernance des villes nouvelles. S'il y est opposé au départ, il s'investit ensuite pleinement dans le projet. Il troque son costume « d'administrateur » et « d'aménageur » de l'élu local pour celui du législateur. Député UDR de la deuxième circonscription de l'Essonne, il décide de participer activement à l'élaboration du projet de loi visant à faciliter l'organisation des villes nouvelles. Le but est de reprendre les principes d'administration déjà énoncés par le district (distinction des périmètres ville ancienne/ville nouvelle, régimes fiscaux différents, rôle de l'EPA...) tout en les adaptant à l'univers culturel des élus locaux : les cadres classiques de l'intercommunalité. En ce sens, Michel Boscher joue un rôle essentiel de « traducteur », d'autant plus que la volonté gouvernementale ne permet pas d'aller au-delà de celle des élus. Il s'agit alors de trouver une nouvelle forme d'intercommunalité tout en conservant les structures traditionnelles.

Les premières réflexions commencent dès 1964, date à laquelle sont décidées les villes nouvelles. Dès le départ, l'idée d'associer l'établissement public d'aménagement et un rassemblement de communes est évoquée. Très rapidement, il apparaît évident que les formules de regroupement traditionnelles ne permettent ni de protéger les villages et les bourgs existants des nouvelles charges financières, ni d'éviter des inégalités fiscales dues à une croissance urbaine rapide<sup>593</sup>. L'un des arguments majeurs, dans la conception de la nouvelle loi, est donc d'éviter de faire payer aux anciens habitants la charge d'urbanisation à venir. Il faut laisser les bourgs existants en dehors de ce qu'il y a à construire. D'autre part, la création de la ville nouvelle conduit au bouleversement des conseils municipaux suite à l'arrivée d'une population nouvelle bientôt majoritaire. Cette dernière ne peut être représentée au niveau de la ville nouvelle tout entière. Les difficultés, les réticences et autres conflits ne peuvent être qu'accentués. Aussi, la nouvelle loi doit impérativement entrer en

---

<sup>593</sup> ROULLIER Jean-Eudes, GASHIGNARD J.C, « les structures administratives des villes nouvelles », in *Administration, op.cit.*, p. 3.

vigueur avant les prochaines élections municipales de 1971, l'idée directrice étant de protéger les anciens habitants, mais aussi de permettre aux élus d'avoir une certaine forme de garantie.

Un énorme défi se pose dès le départ pour la réalisation des villes nouvelles. Quelle structure administrative adopter afin que les petites communes rurales puissent obtenir les prêts nécessaires à la construction des équipements pour les populations à venir ? Les premières études, menées dès 1964-1965 sous l'impulsion de Paul Delouvrier, débouchent sur un nouveau système simple, mais brutal. La principale solution juridique semble de devoir créer une commune et d'en attribuer la gestion à une nouvelle administration. En d'autres termes, la commission de l'équipement urbain pour le V<sup>e</sup> plan et le gouvernement proposent de détacher des communes préexistantes la zone à urbaniser pour l'ériger en une véritable « commune nouvelle » appelée « ensemble urbain ». Elle serait soumise à une administration composée d'une délégation nommée par le pouvoir central, mais aussi de représentants des nouveaux habitants élus au fur et à mesure de leur arrivée<sup>594</sup>. Progressivement, un conseil municipal classique serait mis en place. Cette solution a plusieurs avantages. Elle protège, dans un premier temps, les intérêts des communes. Si celles-ci se voient amputées d'une partie de leur territoire, elles se trouvent à l'abri des conséquences financières et électorales de la nouvelle agglomération. Par ailleurs, elle permet aux nouveaux habitants de participer activement à la gestion de leurs affaires<sup>595</sup>. Après deux années de réflexion, le gouvernement dépose en 1967 cet avant-projet de loi « *tendant à améliorer le fonctionnement des institutions communales* »<sup>596</sup>. Cette proposition, d'apparence autoritaire et technocratique, renforce l'opposition aux villes nouvelles. Dès sa publication, de nombreuses critiques apparaissent de toutes parts. En effet, cette formule présente aux élus de nombreux inconvénients. Les principales objections

---

<sup>594</sup> ROULLIER Jean-Eudes, « Les problèmes administratifs et financiers posés par la réalisation des villes nouvelles de la Région Parisienne », in *Technique et Architecture*, op. cit., p. 22.

<sup>595</sup> BOUCLY Yves, service du premier ministre, secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, *L'organisation administrative des villes nouvelles*, op. cit., p. 11.

<sup>596</sup> ROULLIER Jean-Eudes, « Les problèmes administratifs et financiers posés par la réalisation des villes nouvelles de la Région Parisienne », in *Technique et Architecture*, op. cit., p. 23.

portent notamment sur l'amputation des territoires communaux, mais aussi sur la mise en place d'un conseil d'apparence non démocratique, les élus des communes étant écartés de la gestion des nouvelles collectivités.

Les élus locaux tentent de trouver une solution. Devenu secrétaire général adjoint de l'Association des Maires de France (AMF), Michel Boscher prend une place centrale au sein des discussions. Lorsque le projet du gouvernement est rendu public en 1967, il décide de créer un groupe de travail au sein de l'association afin de construire un contre-projet. Le 6 mars 1968, l'AMF propose un ensemble de propositions, offrant aux communes le choix du statut de l'agglomération nouvelle. Outre l'ensemble urbain, l'association suggère la création d'un « Syndicat Communautaire d'Aménagement » (SCA), formule d'association quelque peu « révolutionnaire ». Fruit des réflexions de Michel Boscher, cette solution conserve le caractère de l'ensemble urbain, c'est-à-dire l'individualisation budgétaire et fiscale du territoire à urbaniser par rapport aux communes déjà existantes. Mais il ajoute une nouveauté au projet gouvernemental, en confiant sa gestion à un comité syndical. Les nouvelles populations continuant à voter dans le cadre des communes, le comité est composé de représentants de chacun des conseils municipaux. Il gère directement la fiscalité et le budget de la ville nouvelle. Le 25 mars 1968, Michel Boscher, accompagné de Marc Jacquet, Raymond Mondon et Michel Poniatowski, députés, déposent à l'Assemblée Nationale un projet de loi reprenant le dispositif proposé par l'AMF. Mais les événements de mai 1968, qui conduisent à la dissolution du Parlement le 30 mai, stoppent tous les travaux parlementaires. Un nouveau texte, quelque peu modifié, est alors déposé le 12 juillet 1968. Seulement le référendum d'avril 1969 et les élections présidentielles perturbent également l'adoption de cette loi. Dans un courrier datant du 15 juillet 1969, Michel Boscher indique au Premier Ministre l'urgence de donner un instrument juridique aux villes nouvelles<sup>597</sup>. Finalement entrée en discussion devant le Parlement en décembre 1969 et après de

---

<sup>597</sup> BROUANT Jean-Philippe, « les villes nouvelles, laboratoire de l'intercommunalité : analyse du cadre juridique ». in Les Cahiers GRIDAUH (Groupement de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat), *L'intercommunalité en villes nouvelles : mises en perspectives historique, juridique et financière*, rapport de synthèse, novembre 2004, p. 12.

nombreuses modifications, la loi est adoptée par le Sénat le 30 juin 1970 et promulguée le 10 juillet 1970.

Issue d'une réflexion de l'AMF, la loi Boscher est portée par un maire acquis à la cause des villes nouvelles. Fruit d'une offensive des élus à l'encontre du projet gouvernemental initial, elle est l'œuvre d'un compromis entre la première proposition du gouvernement et la volonté des élus locaux désirant éviter une rupture trop brutale avec les structures traditionnelles. La loi Boscher réintroduit dans le système politico-administratif la formule du syndicat intercommunal. Les communes et les conseils municipaux sont préservés et les anciens bourgs protégés des risques financiers. Pour cela, la loi distingue, dans chaque commune concernée, deux périmètres bien distincts : la Zone d'Agglomération Nouvelle (ZAN) et le reste du territoire<sup>598</sup>. La ville ancienne conserve son conseil municipal et son budget pour gérer les affaires traditionnelles tandis que la ZAN accueille les quartiers nouveaux. Cette zone regroupe les terrains de plusieurs communes et est administrée par le SCA. Celui-ci vote et finance les constructions décidées par l'EPEVRY. Pour Michel Boscher, il s'agit d'un compromis temporaire afin de faire adhérer les élus locaux au projet. Cette étape doit ensuite permettre aux communes de fusionner. Il témoigne :

*« l'application de la loi qui porte mon nom est très souple : elle permet d'aboutir progressivement et en partie au pouvoir commun. Je suis persuadé que, dans l'avenir, la ville nouvelle ne constituera plus qu'une seule commune »*<sup>599</sup>.

Michel Boscher et les élus de l'AMF semblent avoir réussi leur tour de force.

### ***B. Définir le périmètre de la ville nouvelle.***

Dès l'adoption de la loi Boscher, il apparaît urgent de définir le « périmètre d'urbanisation » évryen, élément indispensable pour la conception et la réalisation de

---

<sup>598</sup> Article 3 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970, dite loi Boscher, in *Journal Officiel de la République Française*, le 12 juillet 1970, p. 6539.

<sup>599</sup> Témoignage de Michel Boscher au *Journal du Dimanche*, le 18 mars 1973, propos retranscrits dans ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie « Les villes nouvelles et le système politique francilien : 1970-2000 », *op. cit.*, p. 17.

la ville nouvelle. Si dans les années 1960, les urbanistes prévoient un périmètre de 14 communes, allant de Saint-Michel-sur-Orge à Corbeil-Essonnes, la réalité est toute autre au début des années 1970. N'appartenant pas au SIEARE, la plupart de ces communes ne sont pas associées institutionnellement au projet. L'étude des terrains et l'aménagement urbain ont commencé. Seulement, pour le bon développement de la ville nouvelle, le périmètre du SCA ne peut se réduire qu'aux seules quatre communes : Évry, Bondoufle, Ris-Orangis et Courcouronnes. Le gouvernement propose alors aux collectivités locales d'en fixer les limites. Ces dernières peuvent inclure des communes entières ou des fractions de communes. Toujours est-il qu'elles doivent correspondre approximativement aux terrains vierges nécessaires à l'urbanisation, les villages et les bourgs existants devant rester à l'extérieur. Demeurent donc hors-ZAN : les centres-villes, mais aussi les zones particulières telles que les cimetières communaux, les parcs, les châteaux ou encore les terrains appartenant à la Snecma ou étant occupés par des activités anciennes<sup>600</sup>. La loi Boscher permet d'associer les collectivités locales au processus de transformation des structures communales et à la conduite de la réalisation de la ville nouvelle. La délibération finale du périmètre d'urbanisation donne lieu à des discussions passionnées et à des compromis. L'enjeu est ici essentiel, il a des conséquences à la fois budgétaires et fiscales notamment pour la zone comprise à l'intérieur de ce périmètre. Les communes peuvent alors décider d'y être incluses (en partie ou en totalité) ou de rester en dehors de la nouvelle agglomération.

Pour mener les opérations, le Gouvernement fait appel à Michel Aurillac, nouvellement nommé préfet de l'Essonne. Chargé de conduire les premiers pas du département, il a aussi pour mission de réussir le démarrage de la ville nouvelle. Il travaille étroitement avec Michel Boscher afin de construire l'intercommunalité. Dès lors, ils vont à la rencontre des élus pour les convaincre de rejoindre la future agglomération évryenne. Dès 1970, les négociations avec les municipalités commencent. Près de 23 communes sont sollicitées<sup>601</sup>. Elles sont choisies pour des

---

<sup>600</sup> Séance du 23 juin 1972, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>601</sup> *Ibidem*.

raisons spatio-économiques. Elles sont désignées en fonction de leur proximité avec le centre et de l'implantation prévisible de nouveaux quartiers, mais aussi en fonction de leurs rapports à Évry par le passé, soit par d'anciennes coopérations (syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Corbeil, syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité de Juvisy et ses environs...), soit par des équipements communs. Le préfet Aurillac et Michel Boscher concentrent alors leurs efforts sur un projet d'agglomération très étendu et offrant de nombreux terrains disponibles. Il regroupe au Nord : Viry-Châtillon, Draveil, Grigny ; à l'Ouest, il englobe un vaste plateau agricole comprenant notamment Le Plessis-Pâté, Vert-le-Grand et Leudeville et au Sud, il s'étend jusqu'au Coudray-Montceaux, Ormoy, Vert-le-Petit, Echarcon, Mennecy et Fontenay-le-Vicomte. Au centre s'ajoutent à Lisses les quatre communes du SIEARE<sup>602</sup>. En 1972, un premier verdict tombe : seulement trois communes (Évry, Bondoufle et Courcouronnes) acceptent d'apporter une partie de leur territoire à la ZAN.

Le projet de Michel Boscher et de Michel Aurillac semble être un échec. La plupart des communes sollicitées refusent d'intégrer le périmètre d'urbanisation de la future ville nouvelle pour plusieurs raisons. Le premier motif invoqué concerne la crainte de perdre leurs pouvoirs au profit de l'État. S'ils n'ont pas peur de l'intercommunalité, ils redoutent, malgré la loi Boscher, d'être dessaisis de leurs prérogatives. Ils veulent rester maîtres de leur territoire, de la gestion municipale et garder essentiellement le contrôle sur la fiscalité<sup>603</sup>. Chef de file de ces revendications, le maire UNR de Mennecy, Jean-Jacques Robert, refuse de perdre son pouvoir et entraîne les maires voisins avec lui. Le second motif de contestation est politique. Il existe depuis que le SDAU a été rendu public en 1965. Depuis 7 ans, le PCF s'oppose au projet gouvernemental des villes nouvelles. Avec le vote de la loi Boscher, les municipalités communistes adoptent une attitude de combat contre la loi elle-même et son auteur. Elles la jugent totalement antidémocratique, celle-ci brisant sans justification les structures communales. Les élections municipales de 1971 renforcent

---

<sup>602</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 65.

<sup>603</sup> BOSCHER Michel, « la querelle autour de la loi Boscher », in *Bulletin officiel municipal d'Évry*, mairie d'Évry, n° 16 octobre 1972, p. 23.

cette opposition. Ris-Orangis, membre du SIEARE, devient communiste et souhaite sortir du projet. La nouvelle municipalité se rallie à cette attitude contestataire sur fond de revendications politiques<sup>604</sup>. N'étant pas en majorité, les communes dirigées par le parti communiste n'acceptent pas le découpage proposé par l'administration. De plus, elles s'opposent à l'Epevry, où la présence d'administrateurs de l'État et de contrôleurs financiers gêne. Elles souhaitent donc abroger la loi Boscher.

Pour remplacer l'Epevry et le SCA, les conseils municipaux de gauche, du périmètre d'influence de l'Epevry, adoptent, sans concertation avec Évry, des délibérations proposant de constituer entre ces communes un « syndicat intercommunal d'études et de programmation »<sup>605</sup>. Envisagé plus de deux ans après la mise en place des premières institutions de la ville nouvelle et six ans après la création du SIEARE, il s'étendrait sur près de 14 communes. Cette répartition permettrait aux élus communistes d'avoir la mainmise sur le développement de la région évryenne, 8 des 9 communes ayant délibéré étant sous l'autorité du PCF<sup>606</sup>. Si ce projet est avorté, cela ne les empêche de refuser l'application de la loi Boscher en 1972. Corbeil-Essonnes, Fleury-Mérogis, Grigny, Morsang-sur-Orge, Ris-Orangis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Villabé et la commune socialiste de Lisses refusent d'intégrer le périmètre d'urbanisation de la ville nouvelle.

Michel Boscher et le préfet Michel Aurillac sont donc contraints d'élaborer un territoire restreint. La loi du 10 juillet 1970 leur permet de faire des manœuvres politiques locales d'alliance dans le but d'avoir un périmètre d'urbanisation, malgré tout, cohérent. Face aux contestations, ils s'engagent dans un long travail de persuasion et dans de laborieuses négociations. Toutes ces manipulations retardent le développement de la ville nouvelle. Outre Évry, les premières communes à intégrer le périmètre sont Bondoufle et Courcouronnes dont les maires restent fidèles. Afin de disposer d'une majorité cohérente au sein du SCA, Michel Boscher fait pression

---

<sup>604</sup> Discours prononcé par Michel Boscher, député-maire, conseiller général d'Évry, président du syndicat intercommunal et de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle, non daté.

<sup>605</sup> BOSCHER Michel, « la querelle autour de la loi Boscher », in *Bulletin officiel municipal d'Évry*, mairie d'Évry, n° 16 octobre 1972, p. 23.

auprès du maire du Coudray-Montceaux. À la condition que rien ne soit construit chez lui, Eugène Massillon accepte de participer à l'aventure. Pourtant, si sa commune n'est pas contigüe à Évry, cette association permet d'héberger une usine d'incinération d'ordures ménagères, mais aussi d'être raccordé au réseau de transports de la nouvelle agglomération<sup>607</sup>. Enfin, Michel Boscher intègre Lisses, malgré les réticences de son maire Jean-Pierre Vervant<sup>608</sup>. Il s'agit pour lui « *de mettre en place des organismes nouveaux avec ceux qui sont volontaires pour les accepter, en forçant la main à telle ou telle commune opposante dans la mesure où son inclusion est une absolue nécessité pour l'existence même de la ville nouvelle* »<sup>609</sup>. Outre le fait d'augmenter le nombre des communes membres, les zones d'activité de Lisses permettent de maintenir l'équilibre emploi-habitat de la nouvelle agglomération.

Finalement, Évry, Courcouronnes, Bondoufle, Le Coudray-Montceaux et Lisses, contre son gré, s'associent en 1973 au sein du SCA afin de mener le développement de la ville nouvelle<sup>610</sup>. Pourtant présente au sein du SIEARE, une commune n'intègre pas le nouveau périmètre : Ris-Orangis. Pour les arguments politiques que nous venons d'évoquer, elle n'est pas retenue malgré son appartenance technique et économique au développement urbain d'Évry. La tendance communiste de la nouvelle municipalité et de son maire, Daniel Perrin, risque, aux yeux de Michel Boscher, de faire basculer à gauche l'équilibre politique de la ville nouvelle. Le maire d'Évry décide donc, avec l'État, que Ris-Orangis ne fasse pas partie du SCA<sup>611</sup>. La

---

<sup>606</sup> Séance du 3 décembre 1971, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>607</sup> Les Cahiers GRIDAUH (Groupement de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat), *Villes nouvelles et décentralisation : mise en perspective historique, juridique et financière de l'intercommunalité dans les villes nouvelles*, rapport final 1, PIHEVN, juillet 2004, p. 127.

<sup>608</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>609</sup> Journal Officiel de la République Française, le 3 janvier 1973, p.141

<sup>610</sup> Séance du 21 juin 1973, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

Et Ministère de l'Intérieur, arrêté n° 005871 du 22 novembre 1973 autorisant la création du syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'Évry.

<sup>611</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, *op. cit.*, p. 8.

ville continue, malgré tout, de payer les lourdes annuités de la dette contractée pour les premiers investissements du SIEARE<sup>612</sup>.

Cependant, le territoire même de la nouvelle agglomération fait débat. Les élus, et notamment Michel Boscher, souhaitent garder sous leur autorité un maximum de nouveaux habitants et de zones d'activités rentables. C'est ainsi que le conseil municipal d'Évry décide d'étendre les limites de la ville ancienne. Il garde ainsi hors-ZAN : le quartier Aguado, mais aussi celui du Parc-aux-Lièvres, grande source de revenus pour la commune<sup>613</sup>.

### *C. La mise en place du SCA et le partage des compétences avec la municipalité.*

La loi Boscher associe les collectivités locales au processus indispensable de transformation des structures communales et à la conduite de la politique de réalisation des villes nouvelles. Une fois le périmètre d'urbanisation défini, les communes concernées doivent choisir l'organisme intercommunal pour la gestion de celui-ci. Trois formules leurs sont proposées : l'ensemble urbain, la communauté urbaine et le syndicat communautaire d'aménagement. Dès lors que l'agglomération nouvelle est instituée<sup>614</sup>, les cinq communes qui la composent décident d'opter pour la dernière solution. Les conseils municipaux demandent ainsi la création d'un Syndicat Communautaire d'Aménagement (SCA) à Évry. Une « décision institutive » du 21 juin 1973 en régleme l'administration, le fonctionnement et précise ses compétences<sup>615</sup>. Siégeant à Évry, un comité syndical est mis en place afin d'administrer le SCA. Le mode de représentation choisi par les élus est de type égalitariste, chaque commune dispose d'un même nombre de représentants, accordant ainsi autant de voix à chaque conseil municipal. Par voie de conséquence,

---

<sup>612</sup> Séance du 1<sup>er</sup> juin 1973, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

<sup>613</sup> Séance du 23 juin 1972, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>614</sup> Suite au décret du 9 mars 1973.

<sup>615</sup> Article 9 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970, dite loi Boscher, in *Journal Officiel de la République Française*, le 12 juillet 1970, pp. 6539-6540.

chaque conseiller a le même poids au sein de ce gouvernement local lors d'une prise de décision, et ce quelle que soit l'importance de sa commune. Le comité syndical d'Évry est alors composé de 15 membres, chaque commune y étant représentée par trois délégués désignés par leur conseil municipal.

Le bureau, élu par les membres du comité, est constitué de cinq représentants (un par commune), dont quatre vice-présidents et un président<sup>616</sup>. Ce dernier est Michel Boscher. Le bureau se charge des décisions courantes de gestion. Plusieurs commissions sont mises sur pieds pour débattre des différentes thématiques et préparer le travail décisionnaire. Sauf pour les décisions les plus importantes où l'unanimité est requise, la plupart des décisions communautaires sont prises à la majorité des voix. Cela permet à l'opposition de se manifester en votant contre, sans pour autant bloquer les travaux. Une grande place est ainsi laissée aux avis des maires, mais surtout au président qui a un pouvoir décisionnel.

À la tête du SCA mais aussi de l'Epevry et de la municipalité évryenne, Michel Boscher a finalement la mainmise sur le développement et l'urbanisation d'Évry, aussi bien dans la ville ancienne que sur l'ensemble de la ZAN. Son aire d'influence et son autorité couvrent désormais toute l'agglomération. Cependant, s'il semble tirer profit de l'installation de ces nouvelles institutions, cela paraît différent pour l'ensemble des élus locaux en ville nouvelle. Certains, en accédant au comité syndical, dirigent le SCA, mais l'Epevry paraît bien plus puissant. Indépendant des collectivités locales, il possède l'appui du district et de l'État. Il peut décider d'aménager la ville nouvelle comme il le souhaite. À ce titre, les maires n'ont plus de pouvoir : c'est le préfet qui délivre les permis de construire. L'État est donc le véritable « aménageur » de la ville nouvelle. Quelles sont alors les attributions du comité syndical et quelles vont être ses compétences vis-à-vis des conseils municipaux ?

---

<sup>616</sup> Séance du 21 juin 1973, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

Il est nécessaire pour comprendre l'incidence de la création du SCA sur la répartition des compétences de se reporter à la décision institutive. Les prérogatives du syndicat communautaire d'aménagement sont très différentes selon que l'on se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone d'agglomération nouvelle. À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, le SCA exerce d'office les attributions des communautés urbaines<sup>617</sup>. Les compétences très vastes du SCA sont définies dans la décision institutive du 21 juin 1973. Inscrites dans l'article 13 de la loi Boscher, elles sont déjà énumérées dans les articles 4 et 5 de la loi du 31 décembre 1966. Les élus communautaires héritent de divers domaines tels que l'urbanisme, l'aménagement et l'équipement de la ZAN (entretien et aménagement des locaux scolaires, service de logement, HLM, secours et lutte contre les incendies, transports urbains et de voyageurs, assainissement et ordures ménagères, cimetières, abattoirs, voiries, signalisation et parcs de stationnement). Ils se voient même transférer les compétences des communes en matière d'équipements culturels, sportifs, socio-éducatifs et sanitaires, mais aussi d'espaces verts et d'éclairage public sur l'ensemble du territoire (aussi bien dans les anciens bourgs que dans la ville nouvelle)<sup>618</sup>. Les élus communautaires disposent d'un véritable pouvoir en contact étroit avec la vie quotidienne des habitants de la ville nouvelle.

Les ambiguïtés de la loi sont utilisées en vue d'aboutir à de véritables rétrocessions des pouvoirs des communes. Le conseil municipal est dépossédé de la gestion de la ZAN. Il exerce toutefois à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, pour le compte du SCA et en échange de remboursement, des pouvoirs en matière de police, d'état-civil, d'aide sociale et d'équipements et de gestion des locaux scolaires du premier degré<sup>619</sup>. En revanche, à l'extérieur du périmètre, les communes conservent l'intégralité de leurs compétences. Elles peuvent cependant décider d'en confier au SCA. Cette possibilité est notamment utilisée afin de permettre une certaine continuité dans la gestion des équipements et des énergies. Le syndicat

---

<sup>617</sup> Article 13 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970, dite loi Boscher, in *Journal Officiel de la République Française*, le 12 juillet 1970, p. 6540.

<sup>618</sup> Séance du 21 juin 1973, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

<sup>619</sup> *Ibidem*.

exerce donc hors-ZAN, dans les « villes anciennes », des compétences en matière d'assainissement, d'eau, de gaz, d'électricité, mais aussi en termes de chauffage urbain, d'éclairage public, de voirie, de stationnement et d'équipements scolaires, sportifs et loisirs<sup>620</sup>. Le SCA est ainsi animé par une dimension d'ordre plutôt économique tandis que le conseil municipal conduit son pouvoir dans un cadre d'ordre politique. Il s'occupe des politiques sociales et éducatives, mais aussi de maintenir l'ordre sur l'ensemble du territoire d'Évry.

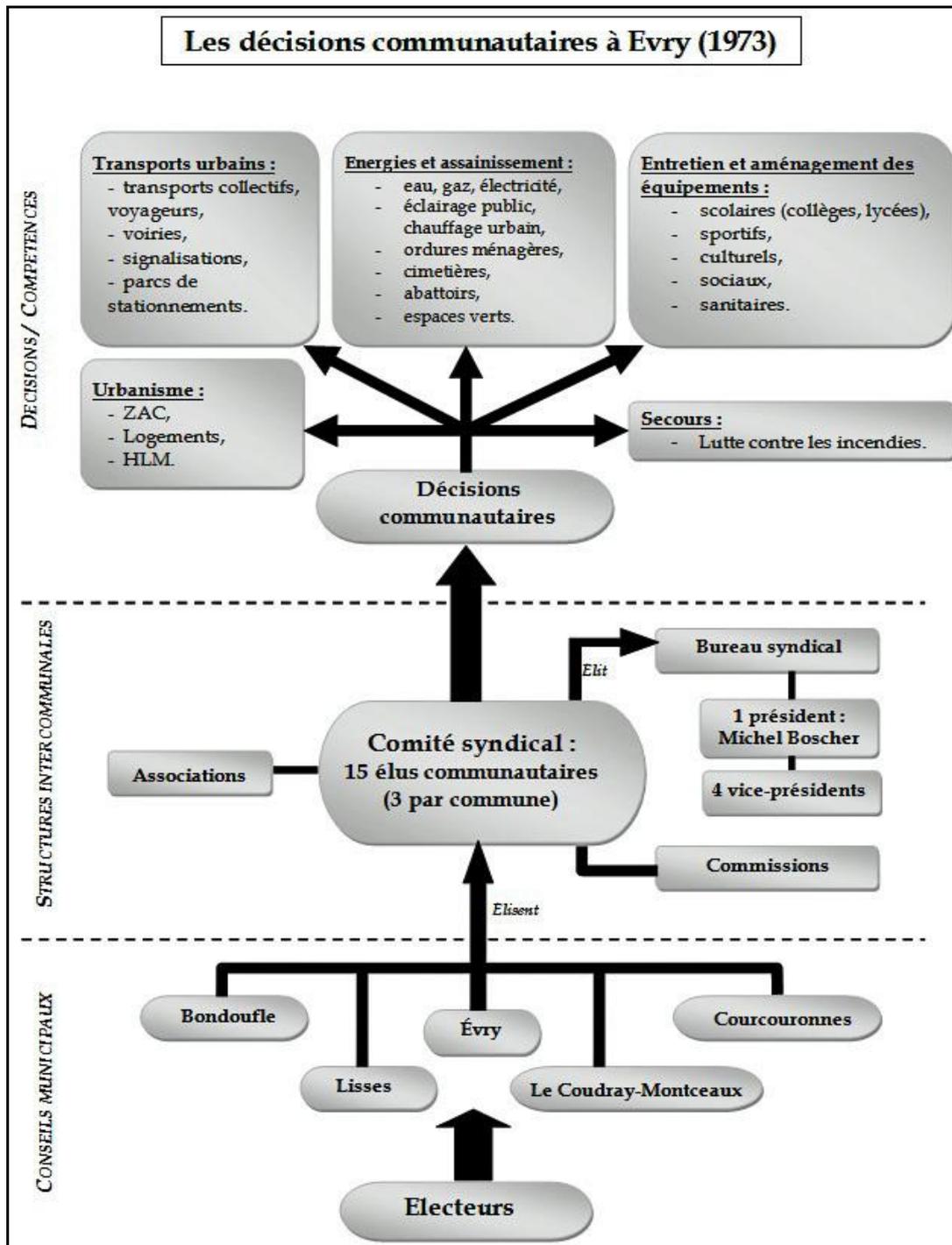
Mais ce mode de fonctionnement peut avoir des limites. Le choix d'un mode de représentation égalitariste n'est alors pas sans conséquence. Les voix de chaque commune ont le même écho dans les prises de décisions. Ainsi certains élus pensent avant tout à défendre les intérêts de leur commune d'origine. Pourtant, les différents secteurs, dont les représentants de l'intercommunalité ont la charge, doivent être gérés avec une vision globale de l'agglomération. Afin de financer le SCA, la ZAN devient une entité distincte sur le plan budgétaire et fiscal. L'article 15 de la loi Boscher donne au syndicat le monopole de la perception des quatre taxes locales en ZAN (taxe d'habitation, les deux taxes foncières et la taxe professionnelle)<sup>621</sup>. Il a la charge ensuite de verser aux communes une allocation destinée à couvrir le coût des services qu'elles continuent d'assumer dans cette même zone. Son budget se compose alors en deux parties. La première se rapporte directement à la construction et à l'aménagement de l'agglomération nouvelle tandis que la seconde est destinée, notamment, aux dépenses effectuées dans le cadre des attributions conférées par les communes<sup>622</sup>. D'abord en déficit, le SCA obtient des dotations de l'État pour

---

<sup>620</sup> *Ibidem*.

<sup>621</sup> Article 15 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970, dite loi Boscher, in *Journal Officiel de la République Française*, le 12 juillet 1970, p. 6540.

<sup>622</sup> ROULLIER Jean-Eudes, GASHIGNARD J.C, service du premier ministre, secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, « les structures administratives des villes nouvelles », in *Administration*, n° 77, novembre 1972, p. 8.



**Document 13 : Les décisions communautaires à Évry (1973).**

*D'après THEULE Frédéric, « Représentation et décision intercommunale dans les villes nouvelles françaises : bien commun ou « communalisme ? » in Les Cahiers GRIDAUH (Groupement de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat), L'intercommunalité en villes nouvelles : mises en perspectives historique, juridique et financière, rapport de synthèse, novembre 2004, p.36.*

équilibrer son budget. Néanmoins, il rencontre des difficultés financières au cours des premières années, la disproportion entre les ressources immédiates des communes préexistantes et les dépenses à couvrir étant impossibles à assurer<sup>623</sup>.

Le transfert définitif des compétences des municipalités au SCA d'Évry a lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1974<sup>624</sup>. Le niveau dispositif instauré par la loi Boscher demande une période de « rodage » : d'un point de vue financier, mais aussi d'un point de vue administratif, le temps pour le personnel intercommunal de prendre en charge ses nouvelles fonctions. Mais, les modifications du périmètre intercommunal entraînent de nouvelles difficultés. À la création du SCA, le SIEARE conserve tout un champ d'attributions pour deux raisons : d'une part à cause de la modification du périmètre d'urbanisation et d'autre part à cause des changements de compétences. Les cadres administratifs et juridiques sont enfin établis. Les institutions désormais en place, la ville nouvelle peut démarrer.

Les premiers travaux commencent à bouleverser le paysage évryen. La population double en l'espace de 7 ans, passant de 7 113 habitants en 1968 à 15 354 en 1975. Mais la conjoncture change et les mécontentements se font de plus en plus virulents. Évry se trouve coupée en deux parties : la ZAN concernée par le chantier de la ville nouvelle et le reste du territoire. Ce schéma tient jusqu'à ce que la population nouvelle, implantée dans le périmètre d'urbanisation, devienne plus importante que la population ancienne. La loi Boscher ne tient pas compte de la coexistence et des rapports entre les anciens et nouveaux habitants. Effectivement, le syndicat communautaire d'aménagement n'intègre pas les nouveaux venus. Leur représentation au sein du comité syndical n'est pas prévue en tant que telle, puisque siègent seulement des délégués élus par les conseils municipaux issus des anciens bourgs. Les dernières élections municipales ayant eu lieu en 1971, ils doivent attendre 1977 afin de pouvoir s'exprimer pleinement et espérer pouvoir s'introduire au sein du comité. Il n'existe donc pas de représentation politique globale de la ville

---

<sup>623</sup> Article 25 de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970, dite loi Boscher, in *Journal Officiel de la République Française*, le 12 juillet 1970, p. 6541.

<sup>624</sup> Séance du 21 juin 1973, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

nouvelle. De plus, les intérêts des nouveaux habitants sont nettement distincts de ceux des populations anciennes. L'État accordant des avantages spécifiques aux populations nouvelles, il n'est pas exclu de voir les anciens habitants profiter, même indirectement, des décisions du SCA.

## Chapitre 3 : La nouvelle dimension d'Évry et ses conséquences (1971-1977).

---

Il faut compter une dizaine d'années entre la décision de faire d'Évry une ville nouvelle jusqu'au transfert des compétences de la municipalité au SCA. Les institutions visant à construire le nouvel Évry sont définitivement installées le 1<sup>er</sup> janvier 1974. Plusieurs étapes se succèdent depuis la décision de faire d'Évry le chef-lieu de l'Essonne jusqu'à la création du SCA en 1973. En entrant dans sa phase de réalisation, le projet passe du domaine de l'aménagement du territoire à celui de l'aménagement urbain. Si le schéma directeur de 1965 vise à organiser l'extension urbaine de l'agglomération parisienne en créant des centres nouveaux, la loi Boscher permet d'instaurer les structures nécessaires afin d'évoluer vers une politique d'aménagement urbain.

En construisant la ville nouvelle d'Évry, le but recherché est de rapprocher emplois et habitats. Au fur et à mesure du développement de la ville et de l'arrivée de nouveaux habitants, les institutions cherchent à satisfaire les besoins grandissants de la population locale. Nouveaux logements, mais aussi équipements commerciaux, sportifs, culturels et sociaux sortent de terre. Seulement, malgré la volonté financière des institutions gouvernementales donnant d'importants crédits d'investissement pour la réalisation des futures agglomérations, les réalités sont différentes en 1975. Il y a un décalage par rapport aux prévisions de 1965. En plus de la crise qui frappe la France depuis 1973, la dimension des crédits de fonctionnement à prévoir en ville nouvelle n'est pas appréciée à sa juste valeur. Les dépenses pour les municipalités sont beaucoup plus importantes que prévues, la ville n'attirant pas autant d'habitants que prévu. Comment s'adapte alors la mairie d'Évry face à ce changement soudain et quelles vont en être les conséquences directes ?

D'abord liés au pouvoir technocratique, les élus évréens prennent pied peu à peu dans ce nouvel espace politique. La naissance de la ville nouvelle, imposée par l'État, oblige le conseil municipal et Michel Boscher à ajuster leur action dans cet environnement nouveau. Il s'agit bien de faire une ville. Trois domaines nous intéressent ici : la concertation avec les différents organismes aménageurs, l'accueil des nouveaux habitants et l'animation des équipements socio-culturels. Les élus ont un rôle beaucoup plus dynamique dans la mise en œuvre de la politique de la ville. Voyant tous les avantages que les habitants peuvent y gagner (services collectifs, emplois nouveaux...), ils essaient d'accroître leur influence par l'action de l'administration.

En premier, le conseil municipal met en place un nouveau réseau d'informations afin de rassurer les Évréens de souche qui voient d'un mauvais œil la construction de la ville nouvelle sur leur territoire. Il s'agit de légitimer les équipements que lui imposent tous ces bouleversements. Gérant essentiellement en ville nouvelle les politiques publiques, la municipalité tente de créer une vie urbaine en donnant naissance à l'association Évré-Animation. Seulement, la gestion de la ville nouvelle ne se fait pas en harmonie, d'importantes distorsions apparaissant notamment au niveau de l'intégration et du fonctionnement des équipements. Face à la nouvelle conjoncture économique et avec des revendications qui leurs sont propres, des associations d'habitants des quartiers neufs se constituent. Une action militante se met en place en réaction à la municipalité, rejetant Évré-Animation et les maisons de quartier, conduisant inévitablement au déclin de l'influence de Michel Boscher.

# I. Premiers pas en ville nouvelle.

## 1. Une organisation municipale repensée.

### A. *Premières constructions : l'aspect bâtisseur de Michel Boscher.*

Au lendemain du vote de la loi Boscher et des élections municipales de 1971, Évry est encore une commune rurale. La grande barre du parc de Petit-Bourg est désormais habitée par des employés d'IBM et de la Snecma. La population d'Évry augmente. Elle s'installe et s'intègre, mais a de nouveaux besoins auxquels la municipalité s'efforce de répondre. La ville nouvelle a démarré depuis six ans déjà, le temps nécessaire pour commencer à réfléchir aux nouvelles institutions et pour prospecter les premiers terrains. Si le périmètre du SCA est finalement défini en 1973 et seulement mis en activité le 1er janvier 1974, les premières constructions bouleversent déjà le paysage évryen. La préfecture est inaugurée dès 1971. Le démarrage des chantiers du centre-ville et des nouveaux quartiers d'habitation s'enchaînent ensuite si bien que la cohabitation avec les camions de travaux et les grues devient difficile. Aussi, Michel Boscher intervient régulièrement pour que ces véhicules de chantier n'entrent pas dans les quartiers habités<sup>625</sup>. Dès lors, les premières critiques apparaissent : « *les villes nouvelles coûtent très cher* » (acquisitions foncières, travaux et constructions d'infrastructures).

Qu'est-il alors décidé pour la ville nouvelle d'Évry ? Depuis son installation, les urbanistes de la Mission, puis de l'Epevry, travaillent sur un schéma urbain. Michel Boscher vient tout juste d'amorcer la modernisation du village avec les constructions d'une nouvelle mairie, d'une nouvelle poste, d'un stade en bords de Seine, etc. Il faut

---

<sup>625</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 53.

tout recommencer. Comme l'indique l'article Premier de la loi Boscher :

*« Les agglomérations nouvelles sont destinées à constituer des centres équilibrés grâce [aux possibilités d'emplois et de logement ainsi qu'aux] équipements publics et privés qui y seront offerts. Leur programme de construction doit porter sur dix mille logements au moins »<sup>626</sup>.*

Rappelons que le schéma urbain, élaboré par l'Epevry, envisage la construction d'un nouveau centre-ville compris entre l'autoroute A6, la route nationale 7 et la Snecma. Malgré la construction de la préfecture, le plateau reste majoritairement agricole jusqu'en 1972. Les urbanistes sont résolument novateurs. Ils conçoivent les plans de la ville nouvelle sous la forme d'une croix dont le centre regrouperait tous les grands équipements (préfecture, tribunal, Agora, centre commercial...). Les quatre branches, composées des quartiers d'habitation, y sont séparées par quatre grands parcs, apportant les poumons verts nécessaires à la vie urbaine. D'autre part, les infrastructures de transport, les établissements scolaires et autres équipements sportifs, culturels et de santé sont pensés en fonction des prévisions d'arrivée des nouveaux habitants.

Michel Boscher et son conseil font face à ces nouvelles situations. Mais plusieurs points leur semblent problématique, notamment la cohabitation avec les organismes intercommunaux : l'Epevry, le SCA et à un degré moindre le SIEARE. Quel va alors être le degré de participation de Michel Boscher et des élus d'Évry dans la construction de la ville nouvelle ?

Les chantiers de la préfecture et des premiers équipements du centre-ville commencent dès 1969. Dès lors, l'Epevry engage l'élaboration d'un grand quartier d'habitat : Évry 1. Il est le premier à l'échelle des ambitions de la ville nouvelle. Pour ce faire, sa conception fait l'objet d'un concours d'architecture international. Très novateur, ce dernier représente un moment fort dans la croissance d'Évry. L'enjeu est

---

<sup>626</sup> Article Premier de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970, dite loi Boscher, in *Journal Officiel de la République Française*, le 12 juillet 1970, p. 6539.

de frapper les esprits et d'attirer les plus grands architectes en donnant pour attrait l'ampleur du projet et la nouveauté du cadre de vie proposé. Remporter ce concours, c'est l'assurance de réaliser le quartier dans son ensemble et les 7 000 logements qui le composent. Il est présenté le 18 mai 1971 par le préfet de région, Maurice Doublet<sup>627</sup>. Qui est alors désigné pour juger de la qualité architecturale des projets présentés ?

Un jury est nommé. Présidé par Michel Bosche, il comprend autant d'élus et de membres de l'administration que d'architectes. Fin mai 1972, les premiers dossiers sont déposés. Leur étude est soumise à cinq commissions spécialisées. Outre Michel Boscher, d'autres élus d'Évry y participent : Jean Bastid, Alfred Amoros, Rolland Olivier, Jean Sekula, André Kotzuba et Werner Thiébaud<sup>628</sup>. Ils sont accompagnés par des représentants d'associations locales. Leur rôle est essentiel dans le choix du dossier vainqueur. Répartis dans chacune des commissions avec des membres de l'Epevry, ils analysent les qualités et les défauts de chaque projet, privilégiant les aspects ambitieux et novateurs sans pour autant se préoccuper de leur faisabilité technique et économique. Un membre de chaque commission, représentant chacune un thème, devient rapporteur devant le jury. Ayant entendu les différents avis sur chaque dossier, celui-ci détermine le lauréat du concours. « Les Pyramides » de Michel Andrault et Pierre Parat sont choisies. Ayant grandement participé à ce choix, les élus d'Évry optent pour un projet résolument novateur. Les logements sont bon-marché et beaucoup plus spacieux que ceux des grands ensembles des années 1950. La vie sociale y est mise en avant grâce à de nombreux équipements scolaires, sportifs et culturels, mais aussi grâce à des espaces verts réservés aux piétons et aux jeux pour enfants.

Néanmoins, construire 7 000 logements collectifs dans un espace réduit revient, pour ainsi dire, à bâtir un grand ensemble. Si sa définition est différente, le projet des Pyramides ressemble presque traits pour traits aux quartiers construits dans les années 1950. C'est pourquoi l'accent est mis sur la construction d'équipements

---

<sup>627</sup> MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne – Évry, 1965-2007*, op. cit., p. 52.

<sup>628</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., pp. 85-86.

collectifs, éléments indispensables pour concevoir une vie urbaine. Une ville de plusieurs milliers d'habitants demande des structures communales renforcées. Ces équipements doivent permettre à Évry de s'affirmer en tant que ville. Cette transformation du village est confirmée dès le début de l'année 1975, grâce à l'ouverture du centre commercial et de l'Agora, vaste espace à vocation culturelle, éducatrice, sociale et sportive. Ces équipements deviennent le moteur de l'animation de la ville et génèrent la création de nouveaux emplois. C'est pourquoi le 19 mars 1975, jour de l'inauguration de l'Agora, marque ainsi symboliquement le jour de la naissance de la ville nouvelle d'Évry.

Grâce à ces nouveaux éléments, les Évryens obtiennent, tout d'abord, une certaine forme d'autonomie vis-à-vis de Corbeil, commune dont ils dépendent depuis plusieurs siècles. D'autre part, ils acquièrent un bien-être et un confort de vie non-négligeables grâce à l'ouverture de magasins, salles de cinéma, de spectacle et de sport. Les équipements sont ensuite multipliés afin de satisfaire l'ensemble des habitants d'Évry. Michel Boscher l'affirme d'ailleurs dans le bulletin municipal dès juin 1973 :

*Les Évryens partagent « à un degré plus ou moins élevé le besoin de loisirs collectifs [...]. C'est à ce point qu'intervient la notion de choix. Le facteur principal de ce choix, c'est à la fois l'existence d'un certain nombre d'équipements et celle d'un certain nombre d'hommes ou de femmes prenant ou acceptant l'initiative de les mettre en œuvre »<sup>629</sup>.*

Michel Boscher semble ainsi justifier les sommes dépensées en ville nouvelle. Les nouveaux équipements construits doivent permettre à chaque individu de disposer de tout ce qui est nécessaire à son épanouissement. L'autre objectif de la ville nouvelle est aussi d'assurer l'équilibre « emplois-logements ». L'article Premier de la

---

<sup>629</sup> BOSCHER Michel, « S'ennuie-t-on à Évry ? », in *Bulletin officiel municipal d'Évry*, mairie d'Évry, n° 19 juin 1973, p. 2.

loi Boscher l'indique très clairement :

« *Les agglomérations nouvelles sont destinées à constituer des centres équilibrés grâce aux possibilités d'emplois et de logement* »<sup>630</sup>.

Les nouveaux habitants devant pouvoir travailler à Évry, les concepteurs de la ville nouvelle souhaitent ainsi assurer l'installation d'entreprises en nombre suffisant. Ces dernières doivent être assez nombreuses et variées afin de représenter toutes les classes sociales et pour éviter que les quartiers se transforment peu à peu en ghetto. Cependant, cet idéal n'est pas atteint. Offrir du travail à la majorité de la population n'est pas assuré, puisque seulement un actif sur deux, habitant Évry, y trouve un emploi. Par ailleurs, la croissance de la ville est touchée de plein fouet par la crise économique de 1973. Alors que les premiers chantiers d'Évry démarrent, la conjoncture se trouve modifiée. Un cycle de ralentissement économique et d'inflation commence à limiter les moyens de l'État et des collectivités locales. Les pays arabes diminuent de 25 % leurs exportations de pétrole et le prix du baril augmente de 17 % si bien que toute l'économie est touchée. Les prix augmentent, les budgets baissent et les modes de vie ainsi que les exigences des habitants et des élus changent. Les crédits deviennent plus chers tandis que les salaires stagnent et que le chômage fait son apparition. Les ambitions de la ville nouvelle sont alors revues à la baisse et les constructions prennent du retard.

La notoriété de Michel Boscher ne s'en trouve pourtant pas encore affectée. Le début des années 1970 correspond effectivement à l'apogée du maire d'Évry. Son travail et la ville nouvelle sont consacrés le 18 novembre 1971 lors de l'inauguration de la préfecture. Pour l'occasion, il reçoit la visite du Président de la République, Georges Pompidou<sup>631</sup>. Après un long discours, celui-ci consolide le projet des villes nouvelles tandis quatre ans plus tard, le 26 février 1975, la ville accueille un conseil

---

<sup>630</sup> Article Premier de la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970, dite loi Boscher, in *Journal Officiel de la République Française*, le 12 juillet 1970, p. 6539.

<sup>631</sup> « Le Président de la République à Évry », in *Bulletin officiel municipal d'Évry*, mairie d'Évry, n °14, janvier 1972, p. 15.

des ministres. Michel Boscher reçoit Valéry Giscard d'Estaing et son gouvernement à la préfecture afin de traiter de la réforme des collectivités locales<sup>632</sup>. La venue à Évry de deux présidents de la République, à seulement quatre ans d'intervalle, est symbolique. Elle est significative de la nouvelle dimension de la commune, de Michel Boscher et de sa municipalité.

### ***B. L'évolution de la municipalité.***

Comme nous avons pu l'étudier, la mise en place et l'organisation de la ville nouvelle sont longues. Entre le moment où Évry est appelée à grandir et celui où les travaux commencent, le temps semble interminable. La création de la ville nouvelle change radicalement le visage d'Évry. D'à peine 5 000 habitants en 1962, sa population triple en un peu plus d'une quinzaine d'années. Au début des années 1950, Évry est encore une commune rurale où prédominent les champs et le travail de la terre. Tout au long du mandat de Michel Boscher, l'espace se modifie. Désormais chef-lieu du nouveau département de l'Essonne, Évry abrite une population de plus en plus importante<sup>633</sup>. Si lors du recensement, à la fin de l'année 1968, la commune compte 7 000 habitants, 300 nouveaux logements ont été construits et plusieurs projets de constructions d'habitations sont déposés en mairie. Évry devient une agglomération importante de la région parisienne. La commune se développe et se présente comme une référence en matière de progrès et de modernité. Conséquences directes du début des constructions, les premiers habitants commencent à s'installer. Mais ces arrivées massives provoquent des problèmes administratifs dans l'organisation même des services municipaux<sup>634</sup>. Le pouvoir politique évolue.

Face à de tels changements, Michel Boscher envisage de réorganiser la municipalité. Certains secteurs doivent se créer, d'autres s'adapter. Le rythme de

---

<sup>632</sup> BASTID Jean, « Michel Boscher, fondateur de la ville nouvelle d'Évry », témoignage in *Michel Boscher, le père de la ville nouvelle d'Évry*, op. cit., p. 10.

<sup>633</sup> Données démographiques sur la base de données Cassini, Évry. Site web consulté le 15 mai 2009, [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=13359](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=13359).

travail commence à changer et des recensements de la population sont attendus en vue de planifier les futures réalisations (ouvertures de classes, restauration scolaire, maisons de quartier...). Les changements successifs de statut et d'envergure de la ville entraînent d'importantes modifications des fonctions et du travail de la municipalité d'Évry et de son maire. L'administration communale se développe et se professionnalise. Alors que la ville nouvelle commence tout juste à bouleverser le paysage évryen et que les bâtiments de la préfecture sortent de terre, Michel Boscher décrit l'évolution du pouvoir municipal depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il témoigne dans le bulletin municipal de janvier 1971 :

*« Au temps des diligences, la mission impartie aux collectivités locales était bien modeste. De quoi s'occupait vers le milieu du siècle dernier un conseil municipal ? De gérer "en bon père de famille" le domaine communal, d'entretenir tant bien que mal les chemins, de veiller à ce que les enfants fréquentent l'école primaire construite par la commune, de maintenir la paix publique (grâce au garde champêtre). [...] On aurait bien étonné un maire à la fin du siècle dernier si on lui avait prédit que son successeur, soixante-dix ans plus tard, deviendrait un véritable chef d'entreprise se préoccupant d'urbanisme, de réserves foncières, de constructions, de logements, d'équipements singulièrement variés (socio-éducatifs, sanitaires, sportifs...) passant des contrats avec des bureaux d'études, animant des sociétés d'économie mixte... »<sup>635</sup>.*

Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, et plus précisément à partir des années 1950, les tâches du conseil municipal évoluent. Une nouvelle définition est donnée au métier de maire. Son rôle se transforme progressivement, mais profondément. Il se professionnalise peu à peu et les manières d'exercer le pouvoir se modifient. Plus qu'un bon gestionnaire jouissant d'une estime sociale comme ont pu l'être auparavant les Decauville puis les Pastré, Michel Boscher est désormais un véritable administrateur. Son public a changé. Les Évryens sont plus nombreux et bien plus différents. Souhaitant conserver son pouvoir en répondant notamment aux attentes de la majorité de ses administrés, le maire s'affirme comme un défenseur dévoué de

---

<sup>634</sup> Séance du 6 décembre 1968, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

l'intérêt local et de la population. Il doit alors s'efforcer d'apparaître actif et efficace en obtenant notamment des crédits et des subventions afin de construire et gérer les logements, les équipements, mais surtout de mettre en œuvre ses politiques publiques de plus en plus nombreuses. Pour ce faire, l'ensemble du conseil municipal est mis à contribution dans la division d'une stricte division des tâches.

Si l'augmentation de la population entraîne quelques changements au sein du conseil municipal, elle cause également des problèmes administratifs. Pour la bonne marche de la municipalité et devant le nombre croissant de dossiers à traiter, l'organisation municipale doit être totalement repensée<sup>636</sup>. En 1965, les commissions sont réorganisées en fonction du nouveau statut d'Évry<sup>637</sup>. Si la commission des finances reste la plus importante (le conseil vote le budget communal, mais décide également des taux d'imposition...), d'autres voient le jour tel que celles des « affaires culturelles, de la jeunesse, des sports et des fêtes » ; des « affaires sociales et du logement » ; de « l'information » (qui devient en 1971 : « informations, relations publiques et presse »<sup>638</sup>) ; de « l'urbanisme » ; de « l'aménagement et de la construction » et du « Bureau d'Aide Sociale » (BAS)<sup>639</sup>.

D'autre part, le nombre de conseillers municipaux est augmenté. En l'espace de vingt ans, l'effectif est presque doublé. Ils sont 13 en 1953<sup>640</sup> et leur nombre est porté à 23 en 1971<sup>641</sup>. La même année, deux nouveaux postes d'adjoints sont créés lors des élections municipales, portant leur nombre de 2 à 4<sup>642</sup>. Dès 1959, le conseil municipale

---

<sup>635</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry, mairie d'Évry, n° 12 janvier 1971, p. 1.

<sup>636</sup> Séance du 6 décembre 1968, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>637</sup> Séance du 23 avril 1965, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>638</sup> Séance du 2 avril 1971, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>639</sup> Séance du 23 avril 1965, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>640</sup> Séance du 15 mai 1953, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>641</sup> Séance du 26 mars 1971, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>642</sup> *Ibidem*.

comprend déjà 20 conseillers<sup>643</sup> et reste, pour ainsi dire, identique jusqu'en 1971. D'autre part, l'année 1959 est aussi marquée par l'arrivée de femmes dans la municipalité d'Évry<sup>644</sup>. Jusqu'alors aucune femme n'avait encore travaillé au sein des institutions évryennes et Annie Raimbault et Jacqueline Jadot sont les premières femmes conseillères municipales à Évry. Longtemps, la femme est considérée comme « incompétente ». Son foyer est perçu comme l'unique lieu où elle peut régner sans partage<sup>645</sup>. Sa participation politique est donc très récente. Le conseil municipal pourvoit ainsi à ses nouveaux besoins. Cependant, ce n'est pas suffisant. Afin de l'aider dans son travail et pour rendre la municipalité plus disponible pour la population, l'administration communale est, elle aussi, totalement réorganisée.

De plus en plus sollicités, les services municipaux ont de nouvelles tâches à assumer. Si la loi Boscher laisse au SCA la gestion de la ville nouvelle, elle prévoit également le rattachement à la mairie de toutes les questions administratives concernant les habitants de la ville nouvelle. Elle est désormais responsable pour l'ensemble de la ville de la tenue des élections, des affaires militaires, de l'état-civil, des affaires sociales, de la scolarité et du troisième âge<sup>646</sup>. Les nouveaux quartiers créés ont nécessité la réalisation d'équipements (écoles, gymnases, maisons de quartier...). Leur gestion administrative et financière, intra ou hors-périmètre d'agglomération, demeure à la charge de la commune. Cela implique non seulement la gestion du personnel communal, mais aussi la mise en place d'un service comptable spécialisé dans le suivi des dépenses<sup>647</sup>.

L'administration municipale doit aussi être à l'écoute de la population et satisfaire ses besoins. Dans 90 % des cas, les habitants viennent en mairie pour une déclaration d'état-civil, une inscription sur les listes électorales, une demande de permis de construire, une inscription en colonies de vacances, une demande de

---

<sup>643</sup> Séance du 22 mars 1959, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

<sup>644</sup> *Ibidem*.

<sup>645</sup> PINET Marcel (dir.), *Histoire de la Fonction Publique en France*, op. cit., p. 78.

<sup>646</sup> Séance du 6 septembre 1974, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

logement, etc. L'administration communale est donc avant tout une administration de contact direct avec le public. Dans ce but, il est nécessaire d'établir des relations étroites avec les habitants. La municipalité s'attache ainsi à procurer des services efficaces et appropriés à la population, chaque habitant devant savoir à qui s'adresser directement<sup>648</sup>.

Hormis les services rendus, la municipalité est aussi une mécanique administrative composée de quatre éléments : le secrétariat général, les services techniques, les services comptables et les services sportifs. Le secrétariat général en est sûrement le rouage essentiel. Transmettant aux divers services les décisions du conseil municipal, c'est également par lui que transitent tous les dossiers importants qui doivent être délibérés. Le secrétaire général et son adjoint ont alors pour mission de coordonner l'ensemble des services de l'administration communale. Sous leur responsabilité, les « affaires générales » ont pour mission de mener à bien les tâches concernant les affaires administratives. Le second élément de l'administration municipale est constitué des services techniques. Leur mission est importante. Ils s'occupent aussi bien de l'aménagement de la ville dans son ensemble que de son entretien. Les services comptables ont, quant à eux, la tâche de préparer et d'exécuter le budget communal, mais aussi de gérer le personnel, d'être le service des commandes et du paiement des factures aux divers fournisseurs et enfin de gérer un certain nombre de services en régie (cantines scolaires, centres de loisirs, école de musique...). Leur action est déterminante. Ils permettent effectivement le fonctionnement des autres services en accordant, ou non, de nouvelles dépenses. Le service comptable connaît une mutation.

À partir des années 1975-1976, il est décidé d'informatiser la comptabilité de la mairie. Chargée d'assurer, dans un premier temps, la paie du personnel, elle est appelée à se développer, devant s'occuper, à terme, de l'ensemble de la gestion des employés communaux, de leur protection sociale jusqu'aux questions de retraite.

---

<sup>647</sup> *Ibidem*

<sup>648</sup> BAVEREL Robert, « administration communale, cette inconnue », in *Bulletin officiel municipal d'Évry, mairie d'Évry*, n° 31, décembre 1976, p. 5.

Enfin, derniers composants de l'administration municipale d'Évry, les services sportifs sont responsables de l'entretien de toutes les installations sportives de la commune et de leur fonctionnement<sup>649</sup>. De nouveaux habitants continuant d'affluer vers Évry, l'administration est en constante mutation. La réorganisation du personnel est permanente.

La municipalité se professionnalise progressivement. Michel Boscher est devenu un véritable entrepreneur. Il dirige l'entreprise communale. Devant assurer le développement de la ville, il engage de nombreuses démarches auprès des administrations locales et nationales pour faire avancer les dossiers et obtenir les subventions nécessaires à la réalisation des nouveaux équipements. Pour la bonne marche des services municipaux, Michel Boscher et le conseil municipal recrutent un nouveau personnel communal afin de préparer les dossiers municipaux et de répondre aux besoins des nouveaux habitants<sup>650</sup>. Le conseil municipal arrête la liste des emplois permanents de la commune<sup>651</sup>. En 1969, il décide de la création d'emplois supplémentaires dans le service administratif, mais aussi de postes d'ouvriers professionnels pour le bon fonctionnement des services publics<sup>652</sup>. L'opération est renouvelée, plusieurs postes sont ainsi créés dans les écoles, les gymnases, mais aussi au sein de la police municipale<sup>653</sup>. L'expansion démographique demande le développement des services administratifs (pour la tenue des dossiers...) et techniques (pour l'entretien de la ville...) <sup>654</sup>. En l'espace de 27 ans, l'effectif communal a été multiplié par 50. Si le nombre d'employés communaux est au nombre de quatre en 1950 (deux aux services administratifs et deux aux services techniques), il passe à 10 en 1961 (quatre pour le service administratif et six pour le service technique) pour

---

<sup>649</sup> *Ibidem*.

<sup>650</sup> Séance du 6 décembre 1968, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>651</sup> PINET Marcel (dir.), *Histoire de la Fonction Publique en France, op. cit.*, p. 358.

<sup>652</sup> Séance du 30 avril 1969, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>653</sup> Séances du 4 juillet et du 17 octobre 1975, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

<sup>654</sup> Séance du 8 novembre 1974, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

finalement en compter 54 en 1973 et 209 en 1977 à la fin du dernier mandat de Michel Boscher<sup>655</sup>.

Le conseil municipal décide de repenser l'échelle de rémunération des employés. En 1969 la ville dépasse la barre des 10 000 habitants. Le conseil municipal décide d'harmoniser la situation de ses cadres municipaux<sup>656</sup>. Effectivement, Évry entre dans la catégorie des villes de 10 000 à 20 000 habitants ; en 1974 dans celle des 20 000 à 40 000<sup>657</sup>. Le conseil municipal décide alors d'assurer une rémunération en rapport avec les nouvelles responsabilités de ses employés. A titre d'exemple, l'expansion rapide de la ville a eu des incidences importantes sur le travail du secrétaire général : Roger Balcean Compte tenu de l'importance de ses nouvelles responsabilités, son salaire est réévalué en 1969 puis en 1974. Il est établi en fonction du chiffre de la population et de l'accroissement de ses responsabilités<sup>658</sup>.

Petite administration de proximité au début des années 1950, la municipalité se constitue désormais en une véritable entreprise. Elle se dote d'un personnel nombreux et d'une organisation structurée dans le but d'organiser une action municipale cohérente et de fournir des services spécifiques à ses habitants (aide sociale, emplois, logements...). Il s'agit d'un type particulier d'entreprise. Son action n'est pas dirigée par la recherche du profit au sens économique du terme, mais par celui du « bien public » et de l'intérêt général local.

### *C. La mairie s'agrandit.*

Inaugurée seulement en 1961, la mairie d'Évry apparaît très insuffisante dès le début des années 1970. Depuis 1964, Évry est le chef-lieu de l'Essonne. L'hôtel de ville doit supporter et accueillir toutes les organisations départementales (élections,

---

<sup>655</sup> Questionnaire destiné au maire d'Évry-Petit-Bourg, provenant de la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes, le 31 juillet 1961 ; budgets primitifs de 1973 et 1977

<sup>656</sup> Séance du 30 avril 1969, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>657</sup> Séance du 6 septembre 1974, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

conseil de révision, réceptions...) ainsi que les réunions des associations ayant fixé leur siège à la mairie<sup>659</sup>. Les locaux de la mairie deviennent vite exigus si bien que le conseil municipal et son personnel y sont de nouveau à l'étroit dès 1971. Lorsque l'hôtel de ville sort de terre, il n'est pas prévu pour supporter un accroissement démographique tel que celui de la ville nouvelle d'Évry. Il est suffisant pour la gestion d'une ville de 7 000 à 10 000 habitants<sup>660</sup>. Lors de son inauguration au début des années 1960, la population d'Évry avoisine les 4 000 habitants. Avec le changement de statut de la ville, les locaux deviennent exigus. Si le bâtiment fait preuve d'une certaine modernité pour l'époque, il devient en une dizaine d'années nettement insuffisant et dépassé. Il est trop étroit pour accueillir un conseil et les services nécessaires à une ville est en pleine expansion. À partir de 1971, Michel Boscher souhaite son agrandissement<sup>661</sup> et l'année suivante, l'extension du bâtiment est décidée par le conseil municipal<sup>662</sup>.

Seulement dix ans après inauguration de la mairie, un agrandissement est donc envisagé alors que l'emprunt pour le premier bâtiment n'est toujours pas remboursé. La première construction de la mairie, place du Général De Gaulle, endette la ville pour 30 ans<sup>663</sup>. Les subventions ne suffisent pas pour payer les 70 millions de francs qui ont été dépensés pour le bâtiment. Un emprunt de 30 millions de francs a été contracté à ce moment. Mais l'édification d'une extension est indispensable. M. Gossin, déjà architecte du bâtiment principal, est appelé pour la réalisation de l'extension. Bien qu'elle ne se situe pas en ZAN, elle s'inscrit dans le cadre du vaste programme des équipements publics de la ville nouvelle. Cela permet à la mairie

---

<sup>658</sup> Séance du 30 avril 1969, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>659</sup> *Ibidem*.

<sup>660</sup> BASSIERE Dominique, *Histoire d'Évry*, service Archives-Documentation de la mairie d'Évry, juin 1998, p. 7.

<sup>661</sup> Séance 4 octobre 1971, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>662</sup> Séance du 7 avril 1972, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>663</sup> Séance du 6 juin 1959, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).

d'Évry de bénéficier de subventions de la part de l'État<sup>664</sup>. Le coût des travaux se monte à 1 150 000 francs.

Les travaux commencent au mois d'août de 1972. Un bâtiment annexe est édifié à côté du bâtiment principal. Il est situé à côté de la poste. L'architecte fait construire cet édifice sur trois niveaux<sup>665</sup>. Une galerie est alors mise en place pour relier les deux bâtiments. Pour garder une certaine harmonie, M. Gossin reprend les matériaux et l'architecture utilisés pour la construction du bâtiment principal<sup>666</sup>. L'extension s'appuie sur une ossature métallique et des murs en pierre. La surface totale de la mairie est agrandie de près de 785 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de la réorganisation municipale, l'aménagement est entièrement repensé. L'ensemble est réfléchi pour faire face aux nouveaux besoins de la ville. Pour satisfaire les besoins des Évryens et traiter tous les dossiers, un service permanent est installé en mairie. Le public est accueilli au rez-de-chaussée du bâtiment principal. La construction de l'extension permet d'offrir des bureaux aux services municipaux et aux nouveaux employés. On y aménage les services de la comptabilité, des élections, de l'état-civil, de l'assistance sociale, de l'aide sociale, des affaires sociales et du logement...<sup>667</sup>. L'organe exécutif, composé du cabinet du maire, des bureaux des adjoints et du secrétaire général, est transféré au deuxième étage du nouveau bâtiment. Entièrement dédié à la direction de la mairie, cet emplacement se situe dans un endroit reculé de l'hôtel de ville. Il permet aux bureaux du conseil d'être à l'abri des allées et venues du personnel et de la visite du public<sup>668</sup>. Il est pensé afin de permettre de meilleures conditions de travail pour le maire et ses collaborateurs. La nouvelle mairie symbolise l'expansion d'Évry. Le pouvoir politique évryen reste, malgré tout, absent du centre-ville de la future agglomération.

---

<sup>664</sup> Séance du 7 avril 1972, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>665</sup> Note descriptive de l'extension de la mairie.

<sup>666</sup> *Ibidem*.

<sup>667</sup> Plan de l'extension de la mairie, le 10 août 1972.

<sup>668</sup> *Ibidem*.

Si la municipalité modifie son aspect physique, devenant ainsi une véritable entreprise, elle nécessite également d'avoir une nouvelle approche politique.

## **2. Faire vivre la ville**

La croissance urbaine et démographique bouleverse Évry. La ville change et devient en l'espace de quelques années une ville moyenne. Face à la modification rapide de l'aspect physique de la commune, la municipalité doit s'adapter. Le conseil municipal et Michel Boscher font alors œuvre d'apprentissage. S'ils réaménagent totalement la mairie pour affronter ce bouleversement, ils doivent également ajuster leurs actions dans un environnement totalement transformé. La naissance de la ville nouvelle, imposée par l'État, nécessite de modifier l'approche politique auprès de la population. En effet, afin de rassurer les Évryens d'origine et de légitimer les ajustements que lui imposent ces bouleversements, le conseil municipal s'emploie à ce que les habitants s'approprient leur cité. Dans une ville comme Évry, bâtie sur des champs de betteraves et dont la majorité de la population vient de s'y installer, il est impératif de constater qu'il n'y a pas de références possibles. Dans un décor encore inexistant, il devient donc nécessaire de créer une vie urbaine afin que les Évryens se familiarisent avec leur nouvel environnement et se l'approprient.

### *A. Informer les Évryens*

Les nouveaux habitants commencent à arriver massivement partir de 1972 dans les quartiers Aguado, du Champtier du Coq, des Champs Elysées, d'Évry 1 ou encore du Parc aux Lièvres. La plupart d'entre eux sont des jeunes ménages. Ils s'installent à Évry pour les appartements spacieux, les transports rapides, les services modernes et les activités que la commune propose. Cette population nouvelle devient rapidement majoritaire. Conscient du bouleversement qu'elle peut représenter, Michel Boscher cherche à l'encadrer du mieux possible. Afin d'accueillir les nouveaux habitants, mais aussi de rassurer les Évryens de souche qui voient d'un mauvais œil ces installations, le conseil municipal décide de constituer tout un réseau

d'informations. Il est important de légitimer les actions municipales et de faire accepter par tous les habitants les bouleversements qu'Évry connaît. Dès 1961, à l'occasion de l'inauguration du nouvel hôtel de ville, le premier bulletin officiel municipal d'Évry-Petit-Bourg est publié. S'il s'apparente au départ comme une simple gazette locale, il devient rapidement un organe essentiel pour la diffusion des informations municipales. Informer les Évryens devient plus qu'une nécessité. Évry évolue et son conseil municipal se développe avec elle. Jusqu'en 1972, le bulletin paraît deux fois par an, environ tous les six mois, en fonction de l'avancement de la ville. Mais à partir de janvier 1972, il devient trimestriel. Devenu une véritable institution, il est publié à dates fixes afin d'expliquer la croissance d'Évry. Il s'agit de redonner une identité à la ville, transformée à la fois par les constructions, mais aussi par l'arrivée massive de nouvelles populations. Le conseil municipal souhaite avant tout mobiliser l'ensemble des Évryens afin qu'ils adhèrent à des valeurs communes.

L'un des premiers objectifs du bulletin municipal est donc de rassurer les Évryens du vieux bourg. Il dresse régulièrement le bilan des activités du conseil municipal. Le développement de la commune (travaux en cours et projets d'avenir) et son budget y sont détaillés afin de faire toute la transparence sur les actions de la municipalité auprès de la population. Dans les premières années, le bulletin municipal expose davantage les diverses innovations à venir. Dès mars 1963, Michel Boscher donne un indice sur l'évolution future d'Évry. Il connaît déjà les esquisses du projet pour le Paris de 1975 et sait que la commune aura à subir des mutations. Il écrit :

*« A vouloir repousser toute mutation, on risque de voir emporter ce qu'on voulait défendre et perdre du même coup toute possibilité d'influer sur l'évolution future. Une certaine souplesse sera sans doute, le jour venu, plus payante : elle permettra de canaliser, d'orienter dans les conditions les moins mauvaises pour notre ville ce développement qui est inscrit parmi les données de la géographie humaine de la*

*région parisienne. Ce sera là une tâche difficile, mais combien passionnante, pour le conseil municipal des années futures »<sup>669</sup>.*

Un an et demi plus tard, Évry est choisie pour devenir l'une des cinq villes nouvelles de la région parisienne. Alors que l'inquiétude grandit dans le vieux bourg, Michel Boscher fait l'apologie du bouleversement qui est en train de s'opérer dans la commune. Dans le bulletin de novembre 1964, il expose les raisons pour lesquelles Évry est choisie pour devenir la préfecture du nouveau département de l'Essonne, mais aussi les lignes directrices de la nouvelle ville à bâtir, visant principalement à rassurer la population existante :

*« Un certain nombre de préalables devront cependant être bien établis et connus de tous :*

*- le nouvel Évry ne devra pas se faire aux dépens de la ville actuelle ; notre population ne devra pas pâtir de cette extension (et je pense aussi bien aux problèmes de la vie de cité qu'aux questions fiscales) ;*

*- le nouvel Évry ne devra pas être un "Sarcelle-bis" où les blocs de béton s'alignent sans âme ;*

*- le nouvel Évry ne devra pas être une ville-dortoir : il y faudra des activités et des emplois ; [...]*

*- financièrement, l'opération devra être étudiée de manière à pouvoir être menée de bout en bout sans accroc et sans que les dépenses soient à la charge de la ville existante »<sup>670</sup>.*

Alors que les premiers travaux commencent, le maire fait part, dans l'édition de septembre 1969, des évolutions à venir dans la commune. La ville nouvelle a débuté et les premiers chantiers viennent de s'ouvrir. Ils entraînent des désagréments. Sentant les mécontentements monter, Michel Boscher loue l'attitude des Évryens et

---

<sup>669</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry-Petit-Bourg, mairie d'Évry, n °8, mars 1963, p. 1.

<sup>670</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry-Petit-Bourg, mairie d'Évry, n °12, novembre 1964, p. 1-2.

leur promet un futur meilleur. Il précise à cet effet :

*« Bref à Évry, tout bouge. Il en résulte, c'est clair, quelques inconvénients pour la population touchée. [...] Nous nous excusons auprès d'elle de la gêne momentanée qu'elle subit : certaines rues sont boueuses ou poussiéreuses, selon le temps. Qu'elle accepte de faire preuve d'un peu de patience et nous savons qu'elle le fait d'assez bon cœur, car le jeu en vaudra la chandelle : le "vieil Évry" rénové dans le respect de ses espaces verts et de son caractère résidentiel sera sous quelques mois mieux équipé, mieux viabilisé, mieux éclairé, bref il y fera meilleur vivre ! »<sup>671</sup>.*

L'enjeu pour Michel Boscher est alors d'intégrer le vieux bourg à la nouvelle agglomération. Il ne doit pas être mis à l'écart. Si le vieil Évry garde son aspect physique, il fait également partie de l'évolution que la commune connaît depuis cinq ans. Les « vieux Évryens » sont invités par la municipalité en mars 1969 et octobre 1970 au siège de l'Epevry afin de se documenter sur le nouvel Évry, et sur les « pourquoi » et les « comment » de sa réalisation<sup>672</sup>. Michel Boscher se doit de justifier quotidiennement le choix d'avoir fait d'Évry une ville nouvelle. Il rappelle ainsi constamment la marche entreprise « vers le progrès ». Profitant des nouveaux changements, les anciens habitants ont tout à y gagner.

L'un des buts du bulletin municipal est aussi d'intégrer la nouvelle population évryenne. Alors qu'elle commence tout juste à arriver, le conseil municipal va aux devants de ces nouveaux habitants afin de les accueillir. Il les invite à dialoguer avec lui pour ensuite se retrouver « autour d'un verre l'amitié, ce qui [leurs permet] de repérer davantage les visages de leurs élus comme ceux de leurs voisins de palier...»<sup>673</sup>. Aller aux devants de la population est une des bases de l'action politique. Malgré toutes ses occupations liées à ses différents mandats, Michel Boscher tente de créer une

---

<sup>671</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry, n°9, septembre 1969, p. 1.

<sup>672</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry, édition spéciale élections, mars 1971.

<sup>673</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry, n °27, décembre 1975, np.

convivialité à Évry. Au-delà d'accueillir les nouveaux habitants, organiser tous ces pots de bienvenue lui permet aussi de repérer les éventuels leaders et de les fidéliser.

Grâce au bulletin municipal, le conseil souhaite donc rassembler tous les habitants, des anciens comme des nouveaux quartiers, et créer une identité évryenne commune. Comme l'affirme Michel Boscher, habiter Évry, c'est être différent de la majorité des Français. L'identité des Évryens commence en ville nouvelle. Mais Évry n'est pas seulement une commune dont l'aspect physique se transforme. Si elle croît rapidement chaque année grâce à la construction de logements et équipements collectifs, il ne s'agit que de valeurs esthétiques. Les élus locaux souhaitent inculquer des valeurs communes à l'ensemble des habitants. Nos recherches précédentes nous montrent que la ville existe déjà bien avant 1965 et qu'elle ne naît pas avec la ville nouvelle. Aussi, des brefs rappels historiques sont publiés dans chaque bulletin municipal à partir de 1972 dans la rubrique « Histoire et petite histoire »<sup>674</sup>.

Afin de faire adhérer un maximum de personnes, la plupart des articles sont apolitiques. Les élus locaux doivent être les représentants de l'unité communale et assurer une stabilité. Appartenant à la même communauté que leurs concitoyens, ils refusent d'entrer dans le débat « droite-gauche », à une exception près. Lors des combats autour de la loi du 10 juillet 1970, Michel Boscher se permet une intrusion dans la vie politique locale et nationale. Alors que son texte est régulièrement attaqué par la gauche, et notamment le parti communiste, il n'hésite pas à intervenir pour expliquer les tenants et les aboutissants de sa loi, tout en portant un discrédit sur les arguments de ses adversaires<sup>675</sup>.

### ***B. Animer la vie urbaine.***

Évry connaît un véritable boom démographique au début des années 1970. En l'espace de sept ans, la population double, passant de 7 000 habitants environ en 1968 à 15 000 en 1975. Afin de continuer l'intégration des nouveaux Évryens, le conseil

---

<sup>674</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry, n°14, janvier 1972.

<sup>675</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry, n ° 16, octobre 1972, pp. 2-3.

municipal cherche à organiser l'usage et à animer les équipements socio-culturels récemment sortis de terre. Si les institutions de la ville nouvelle les construisent, la municipalité et le SCA s'engagent à les rendre vivants. Récemment, la commune s'est dotée de nombreux équipements sportifs (gymnases, piscines, stades...) et culturels (maisons de quartier). Toute la difficulté réside dans leur mode de gestion. Passer de la construction à l'animation pose des problèmes à la municipalité. Comment faire fonctionner, par exemple, les maisons de quartier ? Plusieurs solutions sont envisagées par le conseil municipal. Dans l'hypothèse où la majorité des activités s'adresserait aux jeunes, il prévoit que la direction de l'établissement soit remise à une association dépendant d'une fédération de mouvement de la Jeunesse reconnue par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports telle que la Fédération des MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture). A contrario, dans le cas où la maison de quartier servirait de point de rencontres aux diverses associations évrயennes, la gestion de l'établissement demeurerait municipale<sup>676</sup>. Ouverts à tous, les équipements doivent-ils être dirigés par une association ou par la commune ? C'est une des questions que se pose Michel Boscher. Aussi, il apporte une première réponse en juin 1973 :

*« L'embrigadement culturel, préface ou corollaire de l'embrigadement politique, est un travers dans lequel, pour ma part, je me refuse à tomber. Bien entendu, dans certains domaines où le problème ne se pose pas, la ville peut organiser une certaine animation, c'est le cas du sport par exemple »<sup>677</sup>.*

Si Michel Boscher développe déjà des services culturels avant la ville nouvelle, il intensifie son action au début des années 1970. Conscient que les associations sont indispensables à la vie de la commune, il encourage leur création et leur développement. Il leur confie l'animation des équipements collectifs et les aide dans leurs actions en leur accordant des subventions. Elles s'occupent alors de mettre en place des activités et des manifestations dans les domaines sportifs, culturels et socio-éducatifs, le service municipal de la jeunesse et des sports gardant cependant toutes

---

<sup>676</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 1972, maison de quartier du Parc aux Lièvres.

les prérogatives en matière de gestion (planning des équipements, budget, subventions...).

Néanmoins, ces associations ont un objet défini et limité : donner vie aux équipements. C'est pourquoi elles ne peuvent pas résoudre le problème de l'animation globale de la ville et particulièrement de ses nouveaux quartiers. Très rapidement, des associations de quartiers naissent sous l'impulsion d'habitants désireux de faire des rencontres et d'apporter une animation dans leurs lieux de vie. Elles se réunissent dans les maisons de quartier pour définir leurs objectifs. Une de leurs premières actions vise notamment à apporter une aide à la nouvelle population en l'accueillant, lui donnant de nombreux renseignements, mais aussi en réglant différents problèmes. Pour ce faire, l'une d'elles, l'association des habitants du Champrier du Coq, s'organise en commissions autour de plusieurs thèmes : l'animation, l'information, les transports, le cadre de vie, l'habitat, les relations sociales, l'équipement ou encore l'enfance. Véritable organisation à part entière, l'association souhaite permettre à chaque habitant de se prendre en charge et d'être responsable<sup>678</sup>.

Mais cette appropriation de l'espace par les habitants pose un problème difficile aux élus. Il ne tient pas tant du domaine administratif, mais aussi du domaine politique. Alors qu'elles empiètent sur le terrain de la mairie, Michel Boscher devient de plus en plus méfiant à l'égard des associations. Il est embarrassé pour y définir le rôle de la municipalité et ne souhaite pas qu'elles représentent, à terme, des groupes

---

<sup>677</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry, mairie d'Évry, n° 19, juin 1973, p. 1.

<sup>678</sup> Observatoire social et culturel Évry animation, voyage d'études sur la ville nouvelle d'Évry, 1974, n.p.

de pression d'opposition. Il déclare ainsi en juin 1973 :

*« L'embrigadement culturel, préface ou corollaire de l'embrigadement politique, est un travers dans lequel, pour ma part, je me refuse à tomber. [...] Si la [ville] intervient dans d'autres secteurs [que le sport], ce ne peut-être qu'avec beaucoup de prudence, soit pour se substituer à l'initiative privée défailante, soit pour éviter la mainmise sur un équipement public – par définition ouvert à tous – d'un clan ou d'une faction qui prétendrait l'utiliser à des fins particulières »<sup>679</sup>.*

Commençant à craindre les leaders de cette population nouvelle pour les prochaines élections municipales de 1977<sup>680</sup>, Michel Boscher souhaite que chacun reste à sa place dans la mesure de ses compétences, les élus devant être les seuls représentants de la population. Aussi les associations de quartier éprouvent les plus grandes difficultés à travailler avec la municipalité. Si elle s'organise en constituant un conseil d'administration, l'association du Champrier du Coq est rapidement éliminée. D'autre part, en donnant trop de pouvoirs à de nombreuses associations, le conseil municipal s'aperçoit que certaines d'entre elles rencontrent des difficultés dans la gestion du service public, voire de l'équipement en lui-même. Il décide alors de se pencher sur le problème général de fonctionnement des associations en mettant en place une charte. Elle doit pouvoir permettre à la municipalité d'exercer un contrôle financier, mais aussi d'avoir un droit de regard sur le bilan des activités des associations. Pour ce faire, une commission municipale est nommée le 3 janvier 1975. Constituée par Christiane Gosset, Jean Bastid et Michel Boscher, elle permet ainsi à la mairie d'exercer un contrôle total sur les associations<sup>681</sup>.

Méfiant à l'égard des associations, tant d'un point de vue politique qu'administratif, Michel Boscher décide donc de prendre en charge l'animation globale de la ville dès 1973. Le problème étant nouveau, il souhaite trouver une

---

<sup>679</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry, mairie d'Évry, n° 19, juin 1973, p. 1.

<sup>680</sup> Michel Boscher vient de perdre les cantonales de 1973 face à Claude Jeanlin, socialiste d'Évry. Nous y reviendrons plus longuement.

<sup>681</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 janvier 1975, projet de charte des associations.

solution inédite. Il reçoit alors une aide du Ministère de la Culture. Grâce à ce soutien financier, une petite équipe, menée par Marc Coulon et Jacques Boireau, tente de coordonner et d'imaginer des solutions quant aux problèmes relatifs aux possibilités d'animation de la ville nouvelle. Il s'agit aussi de commencer à réfléchir sur la future réalisation de l'Agora, centre culturel, sportif et commercial d'environ 35 000 m<sup>2</sup> dont l'inauguration a lieu en mars 1975<sup>682</sup>. Ils conçoivent alors l'animation autant d'un point de vue social que culturel, faisant de l'Agora le lieu privilégié des échanges évréens. Pour ce faire, Marc Coulon, Jean Boireau et Michel Boscher décident de créer en avril 1974 une nouvelle association : Evry-Animation. Présidée par Jean Bastid, maire-adjoint d'Évry, son comité d'administration regroupe également des représentants des communes du SCA. L'association mobilise plus d'une vingtaine d'hommes et de femmes.

Bien qu'encore marginale, l'animation évréenne voit sa demande et ses besoins augmenter. Se situant au niveau des relations et des échanges, elle ne peut se faire uniquement dans un bureau. La mairie d'Évry l'oriente alors autour de deux grands axes : l'un géographique et l'autre fonctionnel. Le premier concerne les maisons de quartier. Redoutant de plus en plus l'action militante des associations d'habitants, le conseil municipal décide ainsi de prendre en mains la vie locale d'Évry. Dès l'instauration d'Evry-Animation, les associations de quartier sont supprimées. Evry-Animation prend la responsabilité des maisons de quartier et convoque des nouveaux conseils d'administration<sup>683</sup>. Elle met ainsi en place un nouveau processus de concertation, se matérialisant notamment par des rencontres avec les directeurs des différentes maisons. D'un point de vue fonctionnel ensuite, Evry-Animation souhaite se développer pour répondre à des besoins spécifiques des différentes catégories de la population. Marc Coulon envisage de créer notamment des offices sociaux, culturels, sportifs, éducatifs, etc.

---

<sup>682</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry, mairie d'Évry, n°19, juin 1973, p. 2.

<sup>683</sup> Observatoire social et culturel Évry animation, voyage d'études sur la ville nouvelle d'Évry, 1974, n.p.

Evry-Animation multiplie les initiatives et étend ses actions en créant des filiales. Plusieurs organismes sont ainsi formés. Très rapidement, l'un d'eux, Evry-Accueil, prend la place des anciennes associations de quartier. Créé en novembre 1973, cet organisme est destiné à accueillir en ville nouvelle les nouveaux ménages, mais aussi les travailleurs, les étrangers, les touristes. Il s'occupe également de les aider à bien utiliser les ressources de la ville<sup>684</sup>. Peu à peu, il se transforme en centre d'information à l'Agora<sup>685</sup>. Une autre association importante est mise en place en juillet 1973. L'ACAVE (Association des Clubs et Ateliers de la Ville Évry) apporte une aide à la jeunesse et s'occupe de prévention. Elle s'appuie sur quatre supports : un centre d'atelier artisanal préparant la formation d'animateurs et la préformation professionnelle de jeunes, une base de loisirs, un terrain d'aventure pour enfants et une équipe d'éducateurs de rue.

Mais la filiale principale d'Evry-Animation est sans doute la Mission d'Education Permanente (MEP). Créée conjointement avec l'Epevry et un consortium des villes nouvelles de France, elle est dirigée par Louis Launay. Destinée à promouvoir une formation adaptée aux Évryens aussi bien sur le plan professionnel que personnel et social, elle a pour mission d'analyser les besoins et les moyens de formation et de définir une politique d'éducation pour la ville<sup>686</sup>. La création de la ville nouvelle entraîne le déplacement des travailleurs, mais aussi la création d'activités industrielles, commerciales et administratives. Cependant, habitat et emplois ne coïncident pas toujours. Les habitants, pour la plupart sans passé commun, sont alors mis en relation grâce à la MEP pour agir ensemble et participer à des formations. Pour ce faire, la mission engage des actions en relation avec les organismes locaux afin de concrétiser les projets aux yeux des habitants, des administrations et des organismes concernés. Elle permet ainsi de constituer le tissu social évryen. Agissant en liaison avec les Évryens, elle permet de faciliter leur intégration et leur adaptation dans leur nouvel environnement. Elle cible davantage un public fragile composé

---

<sup>684</sup> Séance du 20 novembre 1973, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

<sup>685</sup> Observatoire social et culturel Évry animation, voyage d'études sur la ville nouvelle d'Évry, 1974, n. p.

<sup>686</sup> *Ibidem*.

notamment de travailleurs immigrés, de jeunes sans emploi et de femmes. Ces dernières, très nombreuses en ville nouvelle, ont souvent dû interrompre leur carrières pour élever leurs enfants. Il s'agit donc avant tout de leur permettre d'acquérir une qualification en rapport avec les exigences des emplois créés à Évry<sup>687</sup>.

Par le biais d'Évry-Animation, et de ses filiales, Michel Boscher a ainsi pris en main l'animation de la ville aussi bien d'un point de vue social que sportif et culturel. On assiste alors à la municipalisation de l'animation. Mais si de nouvelles structures sont parachutées à Évry et si le dialogue est absent au niveau des associations, ces dispositions laissent entrevoir les nouvelles politiques publiques entreprises par la municipalité.

### *C. Les nouvelles politiques publiques.*

Évry connaît de profondes mutations à la fin des années 1960. Alors que la ville nouvelle voit ses premières constructions se réaliser, le « Petit-Bourg » compte désormais 10 000 habitants. Le conseil municipal doit alors affronter et résoudre des problèmes nouveaux, propres aux deux entités de la ville. Il s'agit notamment de rajeunir et remodeler le visage du « vieil Évry » de façon à ce qu'anciens et nouveaux habitants y trouvent équipements et services d'une ville moderne. C'est ainsi que des groupes scolaires, des piscines, des gymnases, etc. sont construits ou encore que des crèches à domicile sont mises en place<sup>688</sup>. Quant à la ville nouvelle, si celle-ci est gérée en grande partie par le SCA, le conseil municipal participe activement à son élaboration. Il œuvre notamment pour qu'elle devienne le complément du « vieux bourg » et non une collectivité rivale. D'autre part, les équipements construits en ZAN doivent satisfaire l'ensemble des Évryens, aussi bien « anciens » que « nouveaux ». Ces actions, entreprises par la commune, peuvent paraître dérisoires à côté de celles engagées par l'Epevry et le SCA. Néanmoins, l'échelon communal

---

<sup>687</sup> *Ibidem*.

<sup>688</sup> Séances du 2 juillet 1971 et du 7 janvier 1972, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

participe à la construction de la ville nouvelle en donnant son accord et en participant financièrement aux différents projets.

Les élus locaux s'approprient les politiques publiques menées par la ville nouvelle. Il n'est pas rare en effet de lire dans les bulletins municipaux des articles mettant en avant les bienfaits et les avancées de l'agglomération d'Évry. Il faut dire que la commune dispose de faibles ressources comparées à celles de l'agglomération. D'un point de vue financier, la mairie d'Évry possède des ressources à peu près équivalentes à celles d'une ville de même taille<sup>689</sup>. Il est donc nécessaire de comprendre une chose. La ville nouvelle reçoit des subventions de l'État, mais la commune, quant à elle, bénéficie de très peu de ressources fiscales. Si la population évryenne augmente, les habitants et les commerces, qui viennent à Évry, s'installent en zone d'agglomération nouvelle. Ils versent donc leurs impôts au SCA. La ville nouvelle demande ainsi beaucoup d'investissements à la commune sans pour autant lui apporter de nouvelles ressources. C'est pourquoi, les politiques publiques mises en œuvre par la municipalité ne peuvent pas être de grande envergure et ont un aspect dérisoire au regard des opérations menées en ZAN par l'Epevry et le SCA. Comparé aux réalisations menées en ville nouvelle, on construit peu dans le vieux bourg. Le conseil municipal est de plus en plus restreint dans ses dépenses. Dès 1973, le budget évryen ne peut plus supporter des charges supplémentaires. La gestion du Bureau d'Aide Sociale occasionnant le versement d'une subvention beaucoup trop importante pour la commune, le conseil municipal décide alors de trouver une nouvelle organisation. Il s'agit alors pour lui de définir de nouveaux critères pour le calcul des aides afin de réduire les dépenses<sup>690</sup>. Face à cette pénurie de moyens, la municipalité oriente donc son action vers des populations « prioritaires ».

Les politiques publiques de la mairie d'Évry cible les deux groupes sociaux les plus importants de la commune : les enfants et les personnes âgées. Ce choix est réfléchi. Il représente à la fois la ville nouvelle et ses jeunes ménages et les anciens

---

<sup>689</sup> Séances du 7 mai 1971 et du 17 mars 1972, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>690</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 1974, budget additionnel de 1973.

Évryens du vieux-bourg. Il est alors nécessaire de revenir sur la composition de la population de la ville. Très particulière, elle pèse beaucoup dans les choix de la municipalité pour son projet de ville. L'ensemble des nouveaux habitants ont un trait commun. Ce sont pour la plupart des jeunes ménages. Ils s'installent à Évry pour y trouver un confort de vie. Ville à la campagne, la commune propose des services modernes, des appartements spacieux, des transports rapides et des activités variées. Avec des parents majoritairement compris entre 25 et 35 ans, ces familles ont pour la plupart des jeunes enfants. Sa population comprenant 40 % de 0 à 19 ans, Évry devient la ville de la jeunesse<sup>691</sup>. Cependant, la proportion des 12-19 ans est beaucoup plus faible que celle des enfants en bas-âge. Mais si les adolescents sont rares, les retraités le sont encore plus. Le conseil municipal décide pourtant d'orienter sa politique vers cette catégorie de population et d'en faire une de ses priorités. Ce choix est stratégique. La plupart d'entre eux habitant dans le vieux bourg, il s'agit donc pour la municipalité de ne pas froisser, ni délaisser les Évryens « de souche » au profit de la population nouvelle.

Les politiques publiques engagées envers les personnes âgées sont essentielles. Il s'agit pour Michel Boscher de conforter sa position dans le vieux village. Il décide donc d'œuvrer envers ceux qu'il connaît depuis longtemps, depuis son élection voir depuis son enfance. Il faut les accompagner dans leur vie de retraités, mais aussi les protéger de toute l'effervescence de la ville nouvelle. Le conseil municipal souhaite avant tout rester solidaire des personnes du Troisième-Âge. Aussi, au sein d'une population jeune et d'une ville en mouvement, il lui paraît nécessaire de faire une place particulière aux « anciens » afin qu'ils ne se sentent pas désorientés voire abandonnés. Si les moyens engagés ne sont pas spectaculaires, les retombées de ces actions sont assez importantes. Outre un repas traditionnel auquel sont conviés les « doyens » d'Évry et les colis qui leurs sont adressés tous les ans, la municipalité élargit son action envers le Troisième-Âge et l'amélioration de son confort quotidien. Dès 1970, elle décide de leur offrir, chaque été, des vacances à la mer ou à la montagne. C'est ainsi qu'en septembre 1970, 59 « *anciens partent 15 jours dans la*

---

<sup>691</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p.102.

*Manche à Lion-Sur-Mer* »<sup>692</sup>. Il faut dire qu'à seulement six mois des prochaines élections municipales, il s'agit avant tout pour le conseil et Michel Boscher de renforcer leurs positions auprès d'une population préoccupée par les bouleversements qu'entraîne la ville nouvelle. Leur association, « l'Âge d'Or », est créée en janvier 1972, la municipalité décide l'ouverture d'un « foyer-club-restaurant » pour personnes âgées en juin 1974<sup>693</sup>. Pour ce faire, la ville acquiert une propriété dans le vieil Évry et décide de mettre à sa tête le conseiller Michel Demarles, un retraité.

Mais l'une des actions les plus importantes est sans doute la création d'une association pour l'aide-ménagère à domicile à la fin de l'année 1970<sup>694</sup>. Le conseil municipal et le BAS obtiennent le concours de la sécurité sociale et des services départementaux de l'action sanitaire et sociale dans le but de fournir une aide aussi bien morale que matérielle aux personnes âgées rencontrant des difficultés. Le conseil municipal décide également de la construction, dans un des quartiers de la ville nouvelle (les Pyramides), de logements locatifs en rez-de-chaussée facilement accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Grâce à ces diverses actions : service d'aide-ménagère, de soin à domicile ou encore de la création du « foyer-club-restaurant », Michel Boscher souhaite faciliter le maintien à domicile des personnes âgées. Il complète son programme en décidant, avec l'association Eurolat, de la construction d'une maison de retraite de 82 chambres dans le quartier du Champrier du Coq<sup>695</sup>. Même si le public visé est peu nombreux, les politiques publiques envers les personnes-âgées occupent une place importante à Évry. Principalement à des fins électorales, il s'agit de rassurer une population, mais aussi de l'intégrer à la mouvance et à l'effervescence de la ville nouvelle.

---

<sup>692</sup> « Nos Anciens », in *Bulletin officiel municipal d'Évry*, édition spéciale élections, mars 1971, p.6.

<sup>693</sup> Séance du 7 juin 1974, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

<sup>694</sup> « Nos Anciens », in *Bulletin officiel municipal d'Évry*, édition spéciale élections, mars 1971, p.6.

<sup>695</sup> *Ibidem* + Séance du 17 octobre 1975, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

Représentant une large majorité de la population, les enfants constituent la deuxième priorité du conseil municipal. Le profil type des familles emménageant à Évry représente un jeune ménage, avec un ou plusieurs enfants en bas-âge. En 1971, Évry compte environ 2 000 enfants de 3 à 16 ans, soit environ un cinquième des Évryens. Il s'agit donc de contenter la majorité de la nouvelle population. L'enseignement constitue alors une des préoccupations majeures de la municipalité. Si la mairie avait eu de grandes difficultés à restaurer et agrandir le bâtiment Aguado depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle réussit à obtenir les crédits nécessaires pour la construction de nouveaux établissements scolaires depuis la création de la ville nouvelle. Mais faisons un bref rappel concernant les pouvoirs municipaux en matière de scolarité.

Avec la loi Boscher, la commune est dessaisie de toute la gestion de la ZAN. En revanche, elle garde ses prérogatives en matière d'équipement et de gestion des locaux scolaires du premier degré à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Aussi, plus la population augmente, plus de nouvelles classes sont ouvertes. Entre 1965 et 1974, la ville engage la construction de quatre groupes scolaires (du Mousseau, du Parc aux Lièvres, du Champrier du Coq et du Parc aux Biches)<sup>696</sup>. En 1966, la mairie obtient de l'État le droit de construire un collège de 600 places<sup>697</sup>. En tout, sur un peu moins d'une dizaine d'années, une quarantaine de classes sont ouvertes. Elles sont construites au fur et à mesure de façon à recevoir les enfants des habitants nouvellement installés. La capacité d'accueil est optimale et les enfants peuvent effectuer toute leur scolarité sur place.

La municipalité prend également en charge le temps extrascolaire de l'enfant. La vie de famille évolue. Depuis mai 1968, les femmes s'émancipent. Elles ont désormais une activité professionnelle et ont par conséquent besoin d'une aide quotidienne dans la gestion de leur vie active. Très tôt, la municipalité le comprend. Elle offre

---

<sup>696</sup> Séances du 25 juin 1965, du 12 juin 1970 et du 3 septembre 1970, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973). + Séance du 8 novembre 1974, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

<sup>697</sup> Séance du 25 février 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

d'abord au personnel de la mairie des possibilités d'absence<sup>698</sup> ou encore des allocations pour la garde de leurs jeunes enfants<sup>699</sup>. Mais nombreuses sont les femmes à ne pas travailler, faute de qualification suffisante. Gravement touchées par le chômage, les mères de famille sont aidées par la municipalité dans leurs recherches d'emploi, Évry engage très vite la construction de crèches, de garderies et de centres de loisirs pour faciliter la garde des plus jeunes. C'est ainsi que la première crèche est construite en 1971<sup>700</sup> ou encore que le centre municipal de loisirs est ouvert aux enfants de 7 à 14 ans chaque jeudi après-midi<sup>701</sup>.

Mais développer les politiques publiques envers les plus jeunes ne consiste pas seulement à construire de nouveaux équipements. Le conseil municipal développe également un service culturel et des animations à destination des enfants. Une école municipale de musique est mise en place. Les jeunes disposent aussi de quatre « clubs » pour discuter, regarder des films, écouter de la musique ou encore développer des photos<sup>702</sup>. Le conseil met également en place une politique sportive. Dès 1969, la natation est enseignée aux enfants des classes de CM1<sup>703</sup>. Cinq ans plus tard, Michel Boscher décide de créer un Office Municipal des Sports (OMS) afin d'avoir une meilleure répartition des subventions, des contacts plus étroits avec les sociétés, associations ou groupements sportifs, une meilleure utilisation des installations ou encore une plus grande promotion des sports nouveaux à Évry<sup>704</sup>. Enfin, comme pour les personnes-âgées et probablement toujours à des fins électorales, le conseil décide de prendre en charge les vacances de jeunes. Il fait construire un centre à Lamoura (Jura) où les premières classes de neige sont

---

<sup>698</sup> BERTRAND Sylviane, secrétaire à la mairie d'Évry, entretien réalisé par Muriel GENTHON et Henri JARRIGE, le 25 avril 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle, op. cit.*, p. 41.

<sup>699</sup> Séance du 4 juin 1971, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>700</sup> Séance du 2 avril 1971, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>701</sup> « La jeunesse », in *Bulletin officiel municipal d'Évry*, édition spéciale élections, mars 1971, p.3.

<sup>702</sup> *Bulletin officiel municipal d'Évry*, mairie d'Évry, n° 25, juin 1975, p. 2.

<sup>703</sup> « La jeunesse », in *Bulletin officiel municipal d'Évry*, édition spéciale élections, mars 1971, p.3.

<sup>704</sup> Séance du 7 juin 1974, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

organisées à partir de janvier 1971<sup>705</sup>. Il organise des voyages et des colonies de vacances à des prix très abordables afin de permettre aux familles les plus défavorisées d'y envoyer leurs enfants.

Pour l'ensemble des politiques publiques et de ses services sociaux, la commune consacre près de 20 % de son budget de fonctionnement. L'effort est considérable. Mais, si la plupart des jeunes ménages semble satisfaite des services offerts par la municipalité, une partie des Évryens gronde. Certains « anciens » ne veulent plus payer d'impôts pour financer les équipements scolaires ou encore les colonies de vacances. Malgré les efforts consentis pour le Troisième-Âge, les politiques publiques pour la jeunesse sont plus importantes du fait de la forte proportion d'enfants à Évry. L'animation et les politiques publiques élaborées dans les années 1970 permettent ainsi au conseil municipal de commencer à former une identité évryenne. Seulement, cette mainmise sur les équipements et les associations provoque les premières contestations du « système Boscher ».

---

<sup>705</sup> « La jeunesse », in *Bulletin officiel municipal d'Évry*, édition spéciale élections, mars 1971, p.3.

## II. Le déclin de Michel Boscher.

### 1. Le combat pour la gestion des équipements au cœur de la campagne des élections municipales de 1971.

#### A. *Mai 1968 : l'émergence d'une jeunesse politique et militante.*

Franchir le cap qui sépare la construction de l'animation de la ville nouvelle demande à la municipalité une nouvelle organisation. Nous avons pu voir précédemment que de gros efforts ont été faits à Évry. Dans la politique des villes nouvelles élaborée par Paul Delouvrier, l'objectif est de construire des centres urbains offrant aux nouveaux habitants à la fois des possibilités d'emplois, mais aussi un cadre de vie animé. Bien avant la décision de faire d'Évry une ville nouvelle, Michel Boscher avait déjà cette volonté. Le développement de la commune ne doit pas se résumer à la construction de nouveaux logements, mais il doit aussi proposer la réalisation d'équipements modernes. Ils participent ainsi à la marche d'Évry vers le progrès. Principalement destinés à la jeunesse, des stades, des gymnases, des MJC (Maisons des jeunes et de la Culture), des maisons de quartier, mais aussi des établissements scolaires du premier et du second degré sont construits. Au lendemain des événements de mai 1968, ces réalisations semblent être une réussite pour Michel Boscher. Il écrit dans le bulletin municipal de juillet :

*« A un moment où la jeunesse française, et particulièrement les étudiants, remet en cause les conceptions généralement acceptées de l'Université et de la Société, ne peut-on penser que les problèmes ainsi posés n'auraient pas la même acuité si partout les jeunes Français avaient pu trouver chez leurs aînés le souci de satisfaire leurs besoins, leurs préoccupations sur le plan matériel et intellectuel.*

*À cet égard, je crois que nous pouvons être fiers de l'effort accompli à Évry : qu'il s'agisse du stade, du gymnase, de la maison de jeunes, autant de lieux de rencontres où peuvent se débattre les problèmes, et où cette jeunesse apprend à échanger des idées »<sup>706</sup>.*

À ses dires, mai 1968 semble avoir été vécu sans encombre. Pourtant, le choc des événements laisse des traces à Évry et affaiblit sa position. Rappelons brièvement le contexte. Alors que le projet des villes nouvelles est déjà bien entamé, les événements de 1968 éclatent. Les influences de Paul Delouvrier et du général De Gaulle sont ébranlées et les enthousiasmes s'épuisent. Le mouvement déstabilise le président de la République. Tandis que l'on fête le 10<sup>ème</sup> anniversaire de son arrivée au pouvoir, les jeunes descendent dans la rue et crient le slogan : « *Dix ans ça suffit !* ». Le gouvernement semble rapidement dépassé par l'ampleur des grèves et des manifestations. Pendant ce temps, Évry observe, mais ne semble pas étrangère aux événements qui se produisent à Paris. Les premiers habitants participent considérablement à la modification de la population évryenne. Ce sont pour la plupart, des jeunes adultes de 20 à 30 ans qui : soit étudient encore, soit débent dans la vie professionnelle. Ils sont particulièrement attentifs aux revendications<sup>707</sup>.

Le mouvement de mai 1968, plutôt intellectuel, recherche, pour le fonctionnement de la société, d'autres racines que celles d'un ordre établi sur un certain bien-être économique. L'effet sur la ville nouvelle est tout à fait particulier. Il encourage les initiatives locales. Les nouveaux Évryens aspirent ainsi ouvertement à un meilleur mode de vie. Les habitants des nouveaux quartiers se transforment en usagers soucieux de défendre la qualité de leur cadre de vie et ne veulent pas de la protection des anciens. Ils se sentent entièrement capables de gérer eux-mêmes les équipements et les services dont ils ont besoin si l'administration ne leur convient pas<sup>708</sup>. Pour animer les quartiers et s'exprimer pleinement, les nouveaux arrivants

---

<sup>706</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry, n° 7, juillet 1968, p.1.

<sup>707</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>708</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p.106.

s'organisent en associations et en conseils de quartier. Leur représentation difficile, due au rythme sexennal des municipales, les oblige à se regrouper. La construction de la ville nouvelle se faisant quartier par quartier, ils décident donc de s'appuyer sur le voisinage.

La MJC tient alors une place centrale dans les événements qui se produisent à Évry. Seule entité culturelle dans la commune, elle a été voulue par Michel Boscher et inaugurée en 1967. Il donne sa présidence à un élu du conseil municipal, son troisième adjoint : Yves Dubois<sup>709</sup>. Seulement, la nouvelle génération d'Évryens ne souhaite pas laisser la direction de l'établissement à la municipalité. Un combat s'engage. Michel Boscher se trouve rapidement confronté à un mur. Les jeunes ménages de la ville nouvelle participent aux événements qui se déroulent à Paris et en région parisienne. Les discussions arrivent progressivement à Évry et des débats ont lieu de façon plus importante dans la MJC<sup>710</sup>. S'estimant comme les seuls compétents pour animer et gérer la Maison des Jeunes, les habitants des nouveaux quartiers envisagent de prendre la direction de l'établissement. Ils créent ainsi des associations. Ils agissent rapidement pour gérer les maisons de quartier, en rapport avec les attentes des familles et proposent des idées afin d'améliorer l'environnement<sup>711</sup>. Michel Boscher, quant à lui, voulant garder la gestion et la direction de la MJC à l'opposé de la volonté des adhérents de l'association, n'entend pas laisser échapper le pouvoir de cet élément central des services culturels évryens.

Le contrôle de la MJC engendre alors une bataille féroce entre d'une part Michel Boscher et d'autre part les nouveaux évryens. Les événements précipitent son passage à l'acte. Cet homme, au physique imposant, apprécie peu le mouvement étudiant. Alors qu'une de ses filles se voit interdire son inscription en faculté à Paris par un piquet de grève d'une quarantaine de membres de l'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France), il se présente devant l'université, paré de son

---

<sup>709</sup> Séance du 26 septembre 1967, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

<sup>710</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

écharpe tricolore. Il est agressé, frappé et jeté à terre<sup>712</sup>. Michel Boscher prend peur. Devenant davantage méfiant à l'égard des associations, pourtant indispensables à l'animation de la ville, il s'engage dans un combat pour la gestion des équipements.

Tout d'abord sur le plan associatif, Michel Boscher est de plus en plus craintif. Craignant que ce mouvement ne devienne un groupe de pression d'opposition, le maire d'Évry ne souhaite pas leur accorder plus de pouvoirs<sup>713</sup>. Leurs actions et l'animation des quartiers inquiètent davantage les élus locaux, si bien qu'en mai 1968, la gestion de la MJC par les adhérents devient gênante. Pour la municipalité en place, elle favorise l'émergence d'une jeunesse politisée et donc « dangereuse ». Selon une étude de Monique Dagnaud, le mouvement associatif en ville nouvelle se définit notamment par la « *volonté [...] de se cantonner dans une position de contre-pouvoir, émanation des aspirations, des revendications des habitants, et manifestant par là une culture propre. Celle du citoyen contre l'État, du résident de quartier contre les potentats communaux ou de parti, celle du citoyen dans sa revendication d'une identité propre. [...] Pour beaucoup de ces membres d'associations, le pouvoir associatif a sa propre finalité, sa propre raison d'être et le regard posé sur l'action municipale est sans concession* »<sup>714</sup>.

Ce phénomène n'est pas étranger à Évry. Se réunissant régulièrement dans la MJC pour débattre des événements du moment, le mouvement associatif évryen commence à constituer un contre-pouvoir puissant, si bien que le maire devient hostile à la formation de ces nouveaux groupes d'opinion. Michel Boscher, alors âgé de 46 ans, regarde de plus en plus cette jeunesse avec réticence. Il s'oppose farouchement à l'animation et à l'action culturelle menées par ces associations d'habitants qui préfigurent le militantisme politique en ville nouvelle. Il commence par changer les serrures de la MJC, ainsi que la convention sur l'utilisation du

---

<sup>711</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p.106.

<sup>712</sup> BASTID Jean, « Michel Boscher, fondateur de la ville nouvelle d'Évry », témoignage in *Michel Boscher, le père de la ville nouvelle d'Évry*, op. cit., p.10.

<sup>713</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>714</sup> DAGNAUD Monique, « Scènes de la vie culturelle et associative en banlieue nouvelle : le cas de Saint-Quentin-en-Yvelines », étude réalisée par la Fondation des villes, Paris, IEP, CNRS, 1981, p. 36.

bâtiment, signée entre d'une part la municipalité et d'autre part l'association<sup>715</sup>. Par ailleurs, la municipalité souhaite très vite organiser la vie sociale de la MJC et des maisons de quartier<sup>716</sup>. Comme nous avons pu l'étudier précédemment, Évry-Animation est mise en place afin d'organiser l'animation dans l'ensemble de la ville. La municipalisation des affaires culturelles s'effectue ainsi, en grande partie, contre les associations d'habitants. La contestation de cette prise de contrôle se fait rapidement ressentir. Ces événements commencent à ébranler la position de Michel Boscher dans la ville, mais ils font également se reconnaître entre eux et s'organiser les militants syndicalistes et politiques d'Évry. Ces nouveaux arrivants critiquent de plus en plus les élus locaux, perçoivent mal l'action de Michel Boscher et les nombreuses réunions qu'ils organisent sont l'occasion d'évincer le maire d'Évry.

### ***B. Les élections municipales de 1971 : premiers vacillements de Michel Boscher.***

À partir de 1970, l'arrivée massive de la nouvelle population change la nature des revendications<sup>717</sup>. Jusqu'alors, les débats sont souvent peu politisés. Régulièrement attaqué par la nouvelle jeunesse militante et les sympathisants de gauche, Michel Boscher refuse le débat. Il essaye plutôt de maintenir une certaine stabilité et continuité. Seule véritable personnalité politique à Évry depuis 1947, il n'a encore jamais été remis en cause lors d'élections. Au contraire, alors qu'Évry-Petit-Bourg ne compte que 1 700 habitants après la Seconde Guerre Mondiale, il mène seul la reconstruction du village, puis le programme de la ville nouvelle et devient alors la principale figure politique de la région. Ce « héros » de la Résistance obtient très rapidement l'entière confiance des habitants et, de ce fait, bâtit les bases de son fief politique autour d'Évry, puis du département de l'Essonne.

---

<sup>715</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>716</sup> DARMAGNAC André, entretien réalisé par Muriel GENTHON et François FARAUT, le 12 juin 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, Évry, Mémoire de la Ville Nouvelle document mémoire n° 1, décembre 1998, p. 30.

<sup>717</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

Seulement à partir de 1968 et des élections municipales de 1971, sa position est ébranlée. En effet, Évry n'échappe pas à la recomposition puis à la montée de parti socialiste. Rappelons brièvement le contexte politique national. Suite à la démission du Général de Gaulle, de nouvelles élections présidentielles sont organisées en 1969. Elles mettent en avant une gauche désunie. Cet échec oblige le parti socialiste à penser à une nouvelle organisation. Le NPS (Nouveau Parti Socialiste), représenté par Gaston Defferre et Pierre Mendès-France, remporte un peu plus de 5 % des voix, tandis que le PSU (Parti Socialiste Unifié) de Michel Rocard obtient 3,6 % des suffrages exprimés. Suite à ces résultats, les socialistes font de l'unité de la gauche un axe politique majeur. Le congrès d'Épinay de 1971 marque une étape importante dans la formation du parti. Il permet un large rassemblement en associant au NPS, la CIR (Convention des Institutions Républicaines), un regroupement des clubs (clubs des Jacobins, Démocratie et Université...) et une fraction non-négligeable de militants issus du « mouvement chrétien ».

Parallèlement à Évry, certains militants décident de se rassembler. Si les événements de 1968 permettent aux nouveaux habitants et aux syndicalistes de se connaître entre eux, on observe par la suite, la création d'un nouveau groupe politique. À l'image du parti socialiste (PS) à l'échelle nationale, un groupe se forme. Pour la première fois, à côté des listes traditionnelles de Michel Boscher et du parti communiste, se met en place une liste mêlant des socialistes de l'ancienne SFIO, des militants chrétiens, mais aussi un certain nombre de gens issus de la société civile<sup>718</sup>. Se connaissant pour la plupart depuis mai 1968, ils décident de s'organiser pour les prochaines élections municipales. Ils commencent à se regrouper sous l'impulsion de Claude Jeanlin. Les réseaux de ce militant CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail), technicien chez Thomson, sont larges. Il réussit à regrouper autour de lui des personnalités issues du monde enseignant (Christian Viguière, professeur au collège du Village ou encore Guy Fournier et Daniel Letourneau, instituteurs à Évry), mais aussi des syndicalistes proches de la CFDT. Il

---

<sup>718</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

obtient également un soutien de poids : celui de Jean Offredo, présentateur du journal télévisé de la première chaîne de télévision. N'habitant pas Évry, ce dernier rencontre Claude Jeanlin lors de réunions dans le milieu chrétien de gauche. Ce journaliste de réputation nationale accepte la proposition qui lui est faite : rejoindre Évry pour diriger ce nouveau groupe et conduire la liste « Évry-demain » pour les élections municipales de 1971<sup>719</sup>.

Le contexte dans lequel débute la campagne pour les municipales est tout à fait particulier. En 1971, les élections restent l'affaire du vieux bourg. Évry est encore centrée sur le village et les habitants de la ville nouvelle ne sont que virtuels, les derniers habitants se logeant dans la grande barre du Parc de Petit-Bourg ou encore dans le quartier du Mousseau. Ce sont pour la plupart des cadres et des techniciens. Ils s'intègrent facilement et leur principale revendication s'attache à demander plus d'animation<sup>720</sup>. D'autre part, depuis les événements de 1968 et le désaveu du général De Gaulle lors du référendum de 1969 sur la création des régions et la réforme du Sénat, le gaullisme est en perte de vitesse. Si Michel Boscher commence à être contesté dans son fief, le courant socialiste, quant à lui, est de plus en plus apprécié dans l'opinion évryenne. Claude Jeanlin et Jean Offredo parviennent, effectivement, à séduire un nombre important d'employés d'IBM et de la SNECMA nouvellement installés dans le parc de Petit-Bourg<sup>721</sup>.

Michel Boscher juge ce renversement de tendance peu dangereux et n'en tient pas compte. Il pense que la confiance du peuple envers le général De Gaulle est plus forte que tout<sup>722</sup>. Il n'hésite donc pas à construire des logements sociaux dans les nouveaux quartiers. Ses tentatives pour contrôler la ville ne se révèlent pourtant pas heureuses et les jeunes ménages, qui s'installent, veulent un mode de vie plus convivial. Ils préfèrent les actes aux promesses. La plupart d'entre eux s'identifie alors à la liste socialiste, dont la majorité a participé à mai 1968.

---

<sup>719</sup> *Ibidem*.

<sup>720</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p.100.

<sup>721</sup> *Ibidem* p. 112.

<sup>722</sup> *Ibidem* p. 102.

Face à toutes ces difficultés, Michel Boscher n'hésite pas à mettre en avant les lacunes de ses adversaires. Faisant partie intégrante du projet des villes nouvelles, il se définit comme le père fondateur d'Évry. Il mène le projet depuis ses débuts. Aussi, ses opposants paraissent à ses yeux des ignorants. Restant sur ses convictions, il ignore les événements qui bouleversent Évry. En effet, la ville est précurseur. En plein développement, ses affaires dépassent les problèmes quotidiens des autres communes. Lors de sa campagne, Michel Boscher n'hésite donc pas à attaquer Jean Offredo, notamment sur son arrivée récente. Il le définit ainsi :

*« Ce n'est qu'en juillet 1970 que M. Offredo s'est installé dans ses meubles à Évry. C'est sans doute ce qui explique son ignorance de tant de nos problèmes ».*

Il ajoute à propos de la liste d'Union de la Gauche :

*« Le projet d'Évry-Demain ne constitue pas l'émanation d'un programme de référence qui serait adapté avec plus ou moins de bonheur aux problèmes locaux »<sup>723</sup>.*

Michel Boscher se présente ainsi comme le seul légitime à pouvoir conduire le développement de la ville nouvelle.

Les résultats sont éloquents. Si la liste de Michel Boscher l'emporte nettement, le pouvoir du maire d'Évry est, pour la première fois, légèrement contesté lors d'une élection. Sa liste « Évry-Avenir » remporte tous les sièges dès le premier tour, sauf un : celui de Jacqueline Jadot<sup>724</sup>. Jean Offredo et Claude Jeanlin réussissent à obtenir un second tour. Pour avoir toutes les chances d'obtenir le dernier siège à pourvoir, ils font un choix stratégique. Dans une ville comme Évry, où les jeunes couples et les enfants deviennent majoritaires, ils décident de présenter Daniel Letourneau, instituteur et directeur très populaire de l'école primaire du Mousseau. Leur choix

---

<sup>723</sup> GUIEU Catherine (École Nationale des Travaux Publics de l'État), *Évry Petit-Bourg, une commune dans une agglomération nouvelle, les avatars du politique*, sous la présidence de Claude RUYSSCHAERT, 1994, p. 25.

<sup>724</sup> Séance du 26 mars 1971, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).

est payant : ils réussissent à obtenir le dernier siège vacant<sup>725</sup>. Pour la première fois, l'opposition socialiste entre au conseil municipal d'Évry.

## 2. L'affirmation d'une génération politique.

### A. Une opposition renforcée.

L'année 1971 semble fondatrice pour l'opposition pour plusieurs raisons. Elle sort renforcée des élections municipales. Le résultat obtenu est un premier succès. En effet, acquérir un siège au conseil municipal face à Michel Boscher paraît déjà être une victoire<sup>726</sup>. Le groupe socialiste décide alors de ne pas s'arrêter. Voyant la ville se développer et la population évoluer, il décide de continuer la lutte dans sa conquête du pouvoir. Jean Offredo choisit cependant un autre chemin<sup>727</sup>. Le leader politique « naturel » de la gauche évryenne quittant la commune, tout semble à refaire. À qui confier alors le leadership et comment préparer la suite ?

La direction du groupe est, dans un premier temps, confiée à Claude Jeanlin. Il forme une première équipe et, avec l'arrivée des habitants des quartiers neufs, le parti socialiste se développe rapidement. Dès 1973, il se présente face à Michel Boscher aux élections cantonales. Outre Évry, le canton comprend alors Bondoufle, Courcouronnes, Lisses, mais aussi Etiolles et Soisy-sur-Seine. Claude Jeanlin en sort vainqueur. Il est élu conseiller général. En votant majoritairement pour ce militant CFDT et socialiste, les communes manifestent principalement leur crainte d'être submergées par l'urbanisation de la ville nouvelle. Les nouveaux habitants, venus à Évry pour trouver un logement, mais aussi un cadre de vie agréable et un idéal de

---

<sup>725</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>726</sup> *Ibidem*.

<sup>727</sup> *Ibidem*.

vie sociale, commencent à contester le projet du « père de la ville nouvelle »<sup>728</sup>. Michel Boscher perd pour la première fois des élections dans son fief politique et se trouve obligé d'abandonner un de ses nombreux mandats. Le rapport de force semble s'inverser à Évry, l'élection de Claude Jeanlin symbolisant les débuts d'une « vague rose » qui commence à toucher l'ensemble de la France. Évry devient ainsi une terre politique de choix. À la fois préfecture, mais aussi ville nouvelle et future capitale économique de l'Essonne, sa mairie fait l'objet de toutes les convoitises des partis politiques.

S'affirmant de plus en plus face à Michel Boscher, la gauche évryenne doit s'organiser. Elle fait de la victoire aux élections de 1977 une priorité. Pour ce faire, une réorganisation de l'équipe socialiste d'Évry est plus que nécessaire. Deux groupes s'opposent, sous fonds d'un affrontement à l'échelle nationale entre les deux tendances principales du parti : les rocardiens d'une part et les miterrandiens de l'autre<sup>729</sup>. Représentant les premiers, Claude Jeanlin prend ses engagements au sein du PSU, animé par Michel Rocard. Intégrant ensuite le parti socialiste, il arrive en 1960 à Évry et s'engage rapidement dans l'action locale. S'il soutient François Mitterrand lors de la campagne présidentielle de 1965, il reste cependant très attaché aux idées de Michel Rocard. Suite à sa victoire aux élections cantonales de 1973, il est rejoint par une nouvelle génération de militants. Parmi eux : Jacques Guyard. Proche de François Mitterrand, cet universitaire, normalien, s'installe à Évry en 1974 dans un quartier de la ville nouvelle<sup>730</sup>. Jean Offredo parti, une place est désormais vacante pour le premier secrétaire de la fédération socialiste de Paris. Il choisit Évry

---

<sup>728</sup> Association Mémoire et Avenir de la Ville Nouvelle, *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, Évry, Mémoire de la Ville Nouvelle document mémoire n° 1, décembre 1998, p. 26.

<sup>729</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>730</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

tant pour son potentiel physique que social. Ainsi, lorsqu'on lui demande pourquoi a-t-il choisi Évry, il répond :

*« Les gens qui arrivaient ici, pour beaucoup, avaient choisi de venir habiter en ville nouvelle parce qu'il y avait des possibilités neuves qui se développaient, c'était passionnant »<sup>731</sup>.*

Ce nouveau territoire semble fasciner Jacques Guyard. D'un point de vue « physique » tout d'abord, l'aspect bâtisseur des élus y est démultiplié. La ville nouvelle est toujours en construction et de nombreux projets sont encore en développement. Mais l'aspect « social » semble davantage le passionner. Jacques Guyard comprend rapidement qu'il est nécessaire de créer un espace public et d'animer les nouveaux quartiers.

Les deux groupes se rapprochent et trouvent des points communs rapidement. Premièrement, si Michel Boscher symbolise le vieil Évry-Petit-Bourg, Claude Jeanlin et Jacques Guyard représentent, quant à eux, la ville nouvelle. Ayant chacun un passé militant, remplaçant le réseau de notables traditionnel incarné par Michel Boscher, ils sont issus des réseaux de militantisme partisan et des mouvements associatifs. Comme nous avons pu le voir précédemment, les associations sont extrêmement importantes à Évry. Les nouveaux habitants tentent d'en prendre le contrôle dans le but de défendre leurs intérêts. Claude Jeanlin et Jacques Guyard décident alors de se réunir et de mener une liste d'union de gauche pour les élections municipales de 1977. Après un rapide débat sur l'organisation de la liste, un accord est trouvé. Claude Jeanlin se présente pour devenir maire d'Évry et Jacques Guyard, son premier adjoint. Ce dernier obtiendra également la présidence du SCA, si les socialistes deviennent majoritaires sur l'agglomération<sup>732</sup>.

---

<sup>731</sup> GUIEU Catherine (École Nationale des Travaux Publics de l'État), *Évry Petit-Bourg, une commune dans une agglomération nouvelle, les avatars du politique*, op. cit., p. 44.

<sup>732</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évréen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

## ***B. Michel Boscher perd de son influence.***

Parallèlement, Michel Boscher perd de son influence en ville nouvelle. Depuis les années 1950, la région a beaucoup changé. Pendant cette période, Michel Boscher est le patron politique de la région. Mais les élections municipales de 1971 et sa défaite aux cantonales de 1973 l'affaiblissent. Si sa forte personnalité est totalement associée à Évry depuis 1947, son image, quant à elle, commence à se déliter durant les années 1970. À la tête d'une commune qui connaît de nombreux bouleversements, il est de plus en plus critiqué tant par les nouveaux que par les anciens habitants. Ces derniers ont le sentiment que leur maire est de plus en plus distant et beaucoup moins disponible qu'il ne l'a été. En effet, le changement de statut de la ville lui donne beaucoup plus d'envergure et de fonctions. Dès le début des années 1950, il pèse lourd dans le mouvement gaulliste<sup>733</sup>. S'il est maire d'Évry depuis 1947, il assure également un mandat de député (UNR puis RPR) depuis 1958. Il devient ensuite conseiller général en 1967 et fait également partie de nombreuses associations. S'investissant pleinement dans la création de la ville nouvelle, il devient membre (1965-1973), puis président (1974-1976) du conseil d'administration du district de la région parisienne, mais aussi président de l'Epevry (1969-1977) et du SCA de l'agglomération nouvelle d'Évry (1973-1977)<sup>734</sup>. Il justifie ainsi le cumul de ses mandats en affirmant incarner et garantir l'avenir de la ville nouvelle<sup>735</sup>. Il se sent indispensable à la croissance évryenne.

Cette mainmise, ou plutôt ce monopole sur les postes-clés, ne lui donne, cependant, pas que des avantages. Le cumul de toutes ces fonctions, en plus de son étude de commissaire-priseur, le rend de plus en plus indisponible pour sa commune<sup>736</sup>. À une époque où les charges incombant aux fonctions de maire et de député sont moins lourdes qu'aujourd'hui, une telle accumulation de fonctions nuit

---

<sup>733</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

<sup>734</sup> MURARD Lion et FOURQUET François, *La naissance des villes nouvelles, anatomie d'une décision (1961-1969)*, *op. cit.*, p. 264.

<sup>735</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, *op. cit.*, pp. 102-103.

<sup>736</sup> *Ibidem*.

malgré tout à sa présence sur le terrain. Assez discret, il reste plutôt distant des Évryens. Il ne réside plus Évry, mais dans un appartement parisien beaucoup plus proche des nombreuses institutions auxquelles il appartient<sup>737</sup>. Dès le début des années 1970, sa très forte personnalité est de plus en plus contestée et l'arrivée massive de nouveaux Évryens accélère le processus. S'il reste malgré tout apprécié des « anciens », les nouveaux habitants ont, en revanche, une image plus négative de leur maire, un élu qu'ils ne connaissent pas et dont ils trouvent le style dépassé.

Conscient qu'un bouleversement est en train de s'opérer, Michel Boscher tente cependant d'encadrer cette nouvelle population en essayant de satisfaire ses besoins et en lui permettant de s'exprimer<sup>738</sup>. Bien que bâtisseur, aménageur et gestionnaire, il reste avant tout attaché à sa carrière politique. Il soigne alors son électorat en étant à l'écoute de la population évryenne et de ses envies. Il tente de prendre en compte les demandes de ces groupes nouveaux en essayant de ne négliger aucun des problèmes affectant la vie quotidienne de la commune. La proximité étant l'une des bases essentielles de l'action politique, il fait organiser des rencontres avec les habitants et d'autres manifestations<sup>739</sup>. Ces événements ont pour but d'accueillir les nouveaux habitants d'Évry, mais aussi de les fidéliser. La mairie met également en place des associations :

- le Club du Bonhomme en Pierre (qui sert ensuite de support à la maison de quartier du Village),
- le Foyer-Club des personnes âgées,
- les comités de jumelage avec Troisdorf (Allemagne) et Bexley (Angleterre).<sup>740</sup>

Seulement, les nouveaux arrivants lui reprochent cette tentative de prise en main des nouveaux quartiers. Avec l'extension de la ville, la mairie se retrouve désormais confinée dans le vieil Évry, éloignée des nouvelles habitations.

---

<sup>737</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

<sup>738</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., pp. 102-104.

<sup>739</sup> *Ibidem* p. 104.

<sup>740</sup> Séance du 15 février 1974, quinzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1973-1976).

Parallèlement, le mécontentement des Évryens envers Michel Boscher grandit pour d'autres raisons. L'arrivée de la nouvelle population change la nature des débats et des revendications. Celle-ci a de nouvelles préoccupations et notamment celle de se réunir pour obtenir des améliorations matérielles du cadre de vie, mais aussi pour protester contre la prise en main de la MJC et des maisons de quartier par la municipalité grâce à Évry-Animation. Ces associations, créées pour la plupart par des nouveaux habitants, contestent les tentatives de Michel Boscher pour « contrôler » la ville<sup>741</sup>. Chacune de ces associations étant dirigée par des militants issus des mouvements chrétiens de gauche ou encore du parti socialiste, ses revendications grandissant, ce mouvement devient de plus en plus hostile à la municipalité. Il s'oppose à l'équipe de Michel Boscher ainsi qu'à Évry-Animation avec le souci de reprendre en main les maisons de quartier et les associations.

Par ailleurs, ces groupes d'opposition se heurtent à l'extrême complexité du management de la ville nouvelle. Un problème se pose, en effet, au niveau de la fiscalité. La loi Boscher distingue deux parties au sein de la commune : celle concernée par le chantier de la ville nouvelle et le reste du territoire. Une fiscalité différente est alors appliquée selon si l'on se trouve en ZAN ou hors-ZAN. Pour Jacques Guyard :

*« La loi de 1970 n'est pas très créatrice d'un point de vue institutionnel : elle nie la commune en la coupant en deux. Regrouper les communes, c'est très difficile ; les couper en deux, c'est encore pire »*<sup>742</sup>.

Ainsi Évry connaît deux régimes fiscaux différents. Un taux spécifique est appliqué en ZAN et un taux ordinaire : sur le reste du territoire. Les intérêts locaux traditionnels sont d'abord protégés contre le projet de la ville nouvelle, mais il ne faut pas attendre longtemps pour que les mécontentements apparaissent. Si, au départ, la loi Boscher semble être une victoire pour le pouvoir local, elle apparaît par la suite, comme un piège pour la municipalité. Dès 1974, les habitants de la ville

---

<sup>741</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., pp. 106-107.

<sup>742</sup> ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie « Les villes nouvelles et le système politique francilien : 1970-2000 », op. cit., p. 19.

nouvelle se rendent compte que leurs taxes d'habitation sont de 30 % supérieures à celles des Évryens de la ville ancienne. Les partis communistes et socialistes interviennent et une grève des impôts s'organise dans les nouveaux quartiers. Les contribuables payent seulement 70 % de leurs impôts et s'alignent sur les habitants du vieil Évry<sup>743</sup>. Ayant pris une part non négligeable au sein de la commune, les nouveaux habitants s'opposent radicalement à la municipalité en place dans le cadre de cette réforme. Ce sentiment d'opposition est d'autant plus favorisé par le fait que les récents arrivants ne sont pas encore représentés au sein de la mairie. Michel Boscher est contraint d'agir et il obtient une réduction d'impôts de 20 % pour les habitants de la ville nouvelle.

Enfin, l'usure de l'influence de Michel Boscher se fait ressentir au sein de sa propre mairie. En effet, le personnel communal ne lui est plus acquis<sup>744</sup>. Si le SIEARE donne aux cadres de la municipalité le suivi administratif de la ville nouvelle, la mise en place du SCA, en 1973-1974, entraîne la formation d'une administration intercommunale. Elle reprend les compétences du SIEARE et gère les équipements et les services des nouveaux quartiers. Les cadres de la mairie ne sont plus associés à la gestion de la ville nouvelle et ils se retournent vers la gestion du village. Ayant l'impression d'avoir été floués et perdant tout espoir de promotion, beaucoup d'entre eux rejoignent le camp socialiste qui souhaite redonner à la mairie la gestion des équipements de proximité. Voyant ces mouvements d'opposition se créer, la municipalité ne comprend pas cette soudaine hostilité et décide de ne pas en tenir compte. Elle n'est pourtant pas étrangère aux évolutions politiques ultérieures.

### *C. Nouvelle nature des débats et « vague rose » : les élections municipales de 1977.*

Au fur et à mesure de l'avancement de la ville nouvelle, Michel Boscher est de moins en moins apprécié des Évryens. C'est dans ce contexte que commence la campagne pour les élections municipales de 1977. Elle est pour le moins tonique. Si

---

<sup>743</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 107.

dans les esprits, Michel Boscher reste l'homme le plus influent de la région, une nouvelle génération d'hommes politiques travaille, sans trop y croire, afin de faire basculer cette majorité<sup>745</sup>. Elle clarifie sa position quant aux questions concernant la ville nouvelle et veut davantage s'approprier ce projet<sup>746</sup>.

Claude Jeanlin et Jacques Guyard axent leur discours autour de deux principales idées. Ils souhaitent, dans un premier temps, entendre les nouveaux arrivants, mais aussi donner le pouvoir aux habitants. L'enjeu est clair. Il s'agit de prendre le pouvoir sur l'aménagement de la ville. Ils affirment ainsi que : « *La ville nouvelle a grandi sans que la population soit consultée. De la décision de principe de 1965 au peuplement des premiers quartiers de la ville nouvelle, c'est l'État qui mène le jeu* »<sup>747</sup>.

Le groupe socialiste déplore le fait que les habitants du vieil Évry aient vu les chantiers s'étendre sans avoir été consultés et sans pouvoir prendre en compte les bouleversements à venir. Ils proposent alors d'abroger la loi Boscher afin de donner plus de poids aux élus face aux techniciens de l'Épervry, mais aussi d'associer les habitants aux décisions et à la gestion de la ville nouvelle. Le compromis de la loi de 1970 atteint ses limites dès lors que la ville nouvelle commence à se peupler. Jacques Guyard critique par ces mots cet urbanisme mis en place par cette législation :

*« Celui-ci se trouve plus inspiré par la cause du profit que par la satisfaction des besoins au service de l'homme. Loin de remédier aux désordres, aux anachronismes de l'urbanisation, les actuelles villes nouvelles, dont Évry, les accentuent et les aggravent, en n'assurant pas les équilibres fondamentaux entre la population, l'emploi, le logement, les équipements »*<sup>748</sup>.

---

<sup>744</sup> *Ibidem.* p. 114.

<sup>745</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>746</sup> ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie « Les villes nouvelles et le système politique francilien : 1970-2000 », *op. cit.*, p. 38.

<sup>747</sup> GUYARD Jacques, « le Bilan », in *Bulletin municipal d'Évry*, n° 1, juin 1977, p. 5.

<sup>748</sup> *Ibidem.*

La ville nouvelle revient chère. Les dépenses se sont accumulées et la dette s'alourdit. Jacques Guyard et Claude Jeanlin accusent ainsi Michel Boscher d'avoir eu une gestion ruineuse, aussi bien pour les services publics que pour les logements<sup>749</sup>. Ils affirment que la ville nouvelle n'a pas apporté les emplois nécessaires à l'équilibre économique d'Évry. Il avance les chiffres suivants. L'agence pour l'emploi de la ville recense près de 1 000 chômeurs pour un peu plus de 15 000 habitants. Plusieurs mesures pour l'emploi sont évoquées durant la campagne. Pour aider les personnes sans emploi, Jacques Guyard et Claude Jeanlin proposent ainsi de mettre en place des services sociaux plus conséquents. D'autre part, ils envisagent d'aider à la création d'emplois sur la commune en permettant aux entreprises de s'y implanter plus facilement. Enfin, ils cherchent des alliés de grande influence afin d'avoir plus de poids dans leur quête du pouvoir. Ils se tournent vers le parti communiste, qui voit avec réticence la ville d'Évry lui échapper. Suite à de longues négociations entre le PS et le PC de l'Essonne, ils parviennent à un accord. Les socialistes soutiennent les communistes à Corbeil-Essonnes et Ris-Orangis tandis que les communistes soutiennent les socialistes à Évry et Courcouronnes pour les municipales de 1977<sup>750</sup>.

Michel Boscher ne tarde pas à répondre à ces accusations. Il affiche avec satisfaction, dans le bulletin municipal, les actions menées durant son mandat. Il affirme avoir accompli la quasi-totalité des projets inscrits dans son programme de 1971. Pour ceux qui n'ont pas été achevés, il pointe du doigt la complexité de la gestion d'une ville nouvelle. Selon lui :

*« On ne s'improvise plus administrateur d'une cité comme Évry où s'ajoutent aux tâches habituelles de gestion, les responsabilités particulières de l'élaboration d'une ville nouvelle »*<sup>751</sup>.

Il énumère toutes les heures passées à travailler, délibérer, réfléchir... pour la gestion d'Évry. Ainsi le conseil municipal s'est réuni près de 66 fois de 1971 à 1977,

---

<sup>749</sup> *Ibidem*, p. 6.

<sup>750</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 114.

<sup>751</sup> Bulletin officiel municipal d'Évry, édition spéciale Bilan 6 années de travail, n° 32, février 1977, p. 3.

soit environ 250 heures de travail. Il ajoute également toutes les heures passées en discussion avec les pouvoirs publics (services départementaux et régionaux, l'Epevry, le SCA...) <sup>752</sup>. Nous pouvons alors remarquer la fierté avec laquelle il a mené l'aménagement du nouvel Évry. Il met en avant tout son travail effectué afin de ne pas avoir les inconvénients d'une ville dite « sauvage » : c'est-à-dire boue, absence de services, etc. Par ailleurs, pour satisfaire les nouveaux arrivants, il rappelle avoir fait construire de nombreux équipements collectifs (théâtre, gymnases, commerces...). Il affirme d'ailleurs, à propos de ces constructions, qu'il « *pensait un peu dans [sa] naïveté que c'était ça qui pouvait faire en sorte qu'on gagne ou qu'on perde une élection* » <sup>753</sup>. Cependant, il ne voit pas les mécontentements grandir.

Un événement important scelle définitivement les résultats des élections municipales. 1977 marque une rupture dans la vie politique aussi bien nationale que locale. Le contexte à l'échelle nationale influe effectivement sur la vie de la commune, sur les politiques qu'elle doit mener jusqu'à la constitution de son équipe municipale. Aussi, les élections municipales ne sont pas isolées. Elles s'inscrivent dans la « vague rose » des élections de 1977. Le parti socialiste s'affirme davantage. Il l'emporte largement dans les communes de plus de 30 000 habitants. À Évry, les résultats sont sans appel. L'arrivée massive de nouveaux Évryens a raison de Michel Boscher. Durant tout son mandat, il pense naïvement que « *si on leur donne tous ce à quoi ils peuvent prétendre, terrains de sport, gymnases, crèches, tout ce qu'on peut imaginer, il n'y a aucune raison qu'ils soient hostiles à la municipalité en place* » <sup>754</sup>. Seulement ces nouveaux arrivants pensent l'inverse. Ils considèrent que la présence de ces équipements est normale. N'ayant aucune relation avec une municipalité qui leur est inconnue, ils votent finalement selon leurs préférences politiques nationales.

Bien que Michel Boscher ait toujours une image positive près des Évryens de souche, le vote des nouveaux arrivants, devenus majoritaires, bouscule la tradition. Il

---

<sup>752</sup> *Ibidem.*

<sup>753</sup> GUIEU Catherine (École Nationale des Travaux Publics de l'État), *Évry Petit-Bourg, une commune dans une agglomération nouvelle, les avatars du politique*, op. cit., p. 40.

<sup>754</sup> BOSCHER Michel, entretien réalisé par Muriel GENTHON, le 23 novembre 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, op. cit., p. 25.

récolte 60 % des voix dans le village, mais la liste socialiste menée par Claude Jeanlin l'emporte au Champrier du Coq, aux Pyramides et au Parc aux Biches avec environ 70 % des voix. La gauche gagne les élections et la droite disparaît intégralement du conseil municipal<sup>755</sup>. Le soir des résultats, Michel Boscher est conspué et insulté par une partie du public présent. Il décide de quitter définitivement Évry et le monde politique<sup>756</sup>.

---

<sup>755</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 115.

<sup>756</sup> BASTID Jean, « Michel Boscher, fondateur de la ville nouvelle d'Évry », témoignage in *Michel Boscher, le père de la ville nouvelle d'Évry*, op. cit., p. 12.

Après la défaite de 1977 et trente ans passés à la tête de la municipalité, Michel Boscher décide de quitter Évry. Ses années à la direction de la mairie marquent un véritable tournant dans l'histoire évryenne. Petit village traditionnel de quelque 1 500 habitants à la fin des années 1940, la ville est devenue prépondérante dans la région, au point de concurrencer Corbeil-Essonnes. Plusieurs phases peuvent alors être observées.

Bien avant la construction de la ville nouvelle, Michel Boscher donne déjà beaucoup d'importance au développement de sa commune. Durant la première partie de son mandat, il reconstruit et gère les débuts de l'expansion évryenne. La municipalité déménage et quitte le bourg historique d'Évry. Elle s'installe dans un nouvel hôtel de ville moderne inauguré en présence de Michel Debré alors Premier Ministre du général De Gaulle.

Mais une décision étatique change considérablement le développement de la commune. Évry est choisie pour devenir une ville nouvelle. C'est la deuxième phase de « l'époque Boscher ». D'abord réticent, il se laisse séduire par ce projet d'État, élaboré pour contrôler la croissance démographique de Paris et de sa banlieue. Il se l'approprie et s'en sert de tremplin dans sa carrière politique. Il devient alors l'un des hommes les plus influents de la région face au maire de Corbeil-Essonnes, Roger Combrisson. Il travaille ensuite à l'élaboration d'une législation devant réglementer la croissance des villes nouvelles. La loi qui porte son nom institue une situation d'exception. Gérées aussi bien par l'État que par leur municipalité, les villes nouvelles ont un régime d'exception à cheval entre une intercommunalité classique et des innovations importantes en matière de fiscalité.

Conçue en 1965, la ville nouvelle n'est donc réellement mise en chantier qu'à partir de 1970-1971. Ces deux dates bornent aussi bien l'apogée que le début de la chute de Michel Boscher. Son activité et son rôle joué dans le développement d'Évry l'éloignent de ses électeurs. Appartenant aux différents organismes aménageurs, il s'attache à accueillir les nouveaux habitants et à animer les équipements socioculturels. Mais la vie de la commune suit l'évolution de la société. Mai 1968

commence déjà à le mettre en difficultés. Michel Boscher apprécie peu ce mouvement révolutionnaire et les idées qu'il véhicule. Impliqué sans relâche dans l'élaboration de la ville nouvelle, il ne voit pas son influence diminuer. La population qui le soutenait depuis 1947 commence à se renouveler. Bousculé aux municipales de 1971, il est défait aux cantonales de 1973 puis aux municipales de 1977. Claude Jeanlin et Jacques Guyard prennent respectivement la mairie et la présidence du SCA pour s'approprier à leur tour le projet de la ville nouvelle d'Évry.

Troisième partie :  
La politique s'invite à la mairie  
(1977-1995).

Claude Jeanlin est élu maire d'Évry en 1977, après un mandat de trente ans sous la présidence de Michel Boscher. Durant ces trois décennies, ce dernier se concentre essentiellement sur « l'aspect bâtisseur » de ses fonctions, travaillant dans un premier temps à la reconstruction d'Évry puis à l'élaboration de la ville nouvelle. Lorsque Claude Jeanlin remporte les élections municipales de 1977, la commune est désormais une ville moyenne d'un peu plus de 15 000 habitants. Militant CFDT, il devient maire d'Évry après un long combat. Il gagne, pour commencer, un premier mandat en 1973. En effet, les habitants de la rive droite du canton ne pardonnent pas à Michel Boscher d'avoir « introduit le béton » sur l'autre rive. Puis Jacques Guyard rejoint ensuite Claude Jeanlin. Leur équipe d'Union de la gauche balaye la liste de Michel Boscher lors des municipales de 1977. Si le maire UDR d'Évry a une image de plus en plus négative auprès des Évryens à cause notamment de ses multiples mandats et de la ville nouvelle, l'élection de Claude Jeanlin s'inscrit également dans « la vague rose » des municipales de 1977. Pour la première fois au pouvoir, l'équipe d'Union de la gauche fait un apprentissage accéléré de ses nouvelles fonctions. Devant l'urgence, comment s'approprie-t-elle la municipalité ?

La nouvelle équipe municipale prend ses fonctions dans un contexte différent. Si les mandats de Michel Boscher sont marqués par l'expansion économique des Trente Glorieuses, la conjoncture a changé depuis 1973. La décennie qui s'engage en 1980 est marquée par un ralentissement de la croissance et les effets de la crise économique commencent à se faire ressentir. La société change, ainsi que les hommes au pouvoir. Devant faire face à la crise, la nouvelle majorité affirme, dès le départ, son intention de continuer la ville nouvelle. Elle doit alors assurer la suite des constructions avec cohérence. Si cette prise de position implique des remises en question, la nouvelle équipe municipale garde toutefois certaines valeurs fondamentales.

Évry est en mutation. Au vieux bourg, il faut désormais ajouter une ville et une vie nouvelles. Dès 1977, la municipalité doit innover avec un budget restreint. Elle est alors pionnière en matière de démocratie locale, de politique éducative, de développement d'activités culturelles, d'emploi ou encore d'urbanisme. D'autre part, elle a un nouveau rapport à l'intercommunalité. Souhaitant, dès le départ,

l'abrogation de la loi Boscher, l'équipe socialiste travaille très tôt à l'élaboration d'une nouvelle loi. Cependant la crise perdure et le chômage continue d'augmenter. Les premiers touchés sont les jeunes et les premiers actes de délinquance apparaissent à Évry. La municipalité doit alors intervenir pour régler ces nouveaux problèmes sociaux.

# Chapitre 1 : Une redéfinition de la mairie et de l'exercice du pouvoir.

---

Une nouvelle équipe s'installe donc à la tête de la municipalité en 1977. Pour la première fois, la mairie d'Évry connaît l'alternance. Si depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la commune est principalement gérée par ses notables, les fonctions municipales deviennent de plus en plus politisées après la seconde guerre mondiale. Depuis 1947, Michel Boscher dirige la mairie d'Évry. Cet ancien résistant appartient à tous les partis gaullistes successifs que ce soit l'UNR (Union pour la Nouvelle République), l'UDR (Union Pour la Défense de la République) ou le RPR (Rassemblement Pour la République). Avec les élections de Claude Jeanlin, puis de Jacques Guyard, la mairie d'Évry devient socialiste et la droite disparaît un temps du conseil municipal. L'année 1977 marque ainsi un tournant dans l'histoire évryenne. La municipalité connaît un bouleversement, les nouveaux élus apportant avec eux une nouvelle vision de l'administration municipale.

## I. Portrait de la nouvelle équipe municipale.

### 1. Les nouvelles figures du pouvoir d'Évry.

#### *A. Le changement de majorité.*

Claude Jeanlin et sa liste « Changer la vie » gagnent les élections municipales de 1977 après une longue campagne. Ce militant socialiste mène son combat depuis longtemps. Né en 1932, il commence à se faire connaître dès 1960 en s'engageant

dans l'action locale. De petite taille (1,54 mètre) et paraissant chétif, ce technicien chez Thomson, est un militant CFDT actif<sup>757</sup>. Il semble impuissant face à Michel Boscher, un homme de plus d'1 mètre 90, commissaire-priseur, issu d'un milieu aristocratique<sup>758</sup>. La campagne présidentielle de 1965 lui donne des ailes ainsi qu'au parti socialiste d'Évry. Les 40 % obtenus par François Mitterrand dans la commune l'encouragent à se lancer dans une campagne pour les élections municipales de 1971<sup>759</sup>. Il commence à se constituer une équipe en élargissant ses contacts et en s'associant à Christian Vigier, Guy Fournier ou encore Daniel Letourneau<sup>760</sup>. Mais c'est à partir de 1973 et avec l'arrivée des nouveaux habitants, que le groupe se développe. Claude Jeanlin recrute de nouveaux militants issus de milieux divers. Ce sont pour la plupart des syndicalistes (Jean Coisnard) ou encore des universitaires (Bernard Beaudoin, Catherine Rollet). Ils sont aussi rejoints par des énarques (Christian Rollet) ainsi que des militantes féministes (Hélène Picard)<sup>761</sup>...

Dans son équipe d'Union de la Gauche se trouve également Jacques Guyard. Installé à Évry depuis 1974, il a toujours été tenté par l'action sociale et politique. Né en 1937 de parents ouvriers, il est fortement marqué par la guerre d'Algérie. Dès 16 ans, il devient syndicaliste et s'engage dans le militantisme. Après un CAP de menuisier, il entre à l'école normale des instituteurs et devient responsable du Syndicat National des Enseignements du Second degré (SNES), puis de celui de la FEN (Fédération de l'Éducation Nationale)<sup>762</sup>. Devenu entre-temps maître de conférence à la Sorbonne, il réalise avec les événements de mai 1968 que le syndicalisme reste une forme d'action limitée. Il décide de s'engager en politique en 1969 et prend part à la création du parti socialiste aux côtés de François Mitterrand<sup>763</sup>. Alors qu'il est premier secrétaire de la fédération socialiste de Paris, il est désigné

---

<sup>757</sup> « M. Claude Jeanlin reçoit la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur » in *Le Républicain*, le 26 février 1987.

<sup>758</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

<sup>759</sup> *Ibidem*.

<sup>760</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 112.

<sup>761</sup> *Ibidem*.

<sup>762</sup> « M. Jacques Guyard : le notable de la ville nouvelle », in *Le Monde*, 20 mai 1991.

pour aller à Évry et être candidat aux législatives de 1978. C'est ainsi qu'il s'engage auprès de Claude Jeanlin pour faire campagne lors des municipales de 1977.

Un véritable groupe se met en place. Celui-ci commence à proposer des idées pour s'imposer à Évry. Il participe à l'élaboration d'un contrat municipal avec l'ensemble des sections socialistes de l'Essonne. Sa campagne pour les municipales de 1977 est largement influencée par la volonté du PS de coordonner son action à l'échelle nationale. Suite aux mécontentements qui accompagnent les conséquences de la crise économique, celui-ci multiplie les succès électoraux qui le font apparaître comme l'une des principales forces politiques du pays. Il recueille près de 52 % des suffrages aux élections cantonales de 1976. Surfant sur la vague de ce succès, le parti socialiste met au point un programme commun pour les municipales de 1977. Ce texte doit lier pour les six prochaines années les futures équipes municipales qui aspirent à le représenter. Il doit également fixer les grandes orientations politiques tout en étant adapté aux réalités, aux besoins et aux dimensions des communes<sup>764</sup>.

Des problèmes purement locaux et des plus généraux y sont largement développés. L'objectif étant de préparer l'arrivée de la gauche au gouvernement, les socialistes expliquent donc ces grands axes politiques tout au long de la campagne. À Évry, dans chaque ville de l'Essonne, comme dans toutes les autres villes de France, la lutte pour « changer la vie » (nom donné à l'ensemble des listes socialistes), s'inscrit dans la lutte contre la politique du pouvoir giscardien et contre le système capitaliste. En effet, depuis la dernière campagne électorale des cantonales, les préoccupations de la population apparaissent avec clarté. Elles sont avant tout d'ordre économique face aux progressions de l'inflation et du chômage. Les socialistes décident alors d'adopter une stratégie de rupture avec le capitalisme. Parce qu'il est socialiste et non social-démocrate et parce qu'il se réclame de la lutte des classes et non du compromis des classes, l'objectif du PS n'est pas de réformer le mode de répartition, mais de lutter contre le mode de production capitaliste. Les

---

<sup>763</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

<sup>764</sup> Préparation des élections municipales 1977 : « Pour un contrat municipal socialiste dans l'Essonne » ; le parti socialiste, fédération de l'Essonne, avril 1976.

objectifs sont donc d'améliorer les rapports sociaux (transformation du cadre de vie, logements sociaux, mesures en faveur des personnes âgées, équipements collectifs, animations socioculturelles etc...) avant de pouvoir transformer les rapports de production.

Les élections municipales de 1977 offrent des terrains et des moyens de lutte important au parti socialiste. Elles sont, avant tout, un moyen d'assurer une meilleure emprise sur le plan local avant de pouvoir développer une politique d'envergure nationale<sup>765</sup>. Déjà élu au conseil général, Claude Jeanlin est rapidement désigné pour mener la liste socialiste évréenne. Jacques Guyard devient son second. Ils ajoutent à ce programme quelques préoccupations liées à la ville nouvelle. Ils souhaitent construire de nombreux équipements, mais ils dénoncent surtout la gestion de la ZAN. La trouvant désormais inappropriée, ils préconisent l'abrogation de la loi Boscher. Pour s'assurer un maximum de voix, ils passent un accord avec le PC. Ils soutiennent les communistes de Ris-Orangis et Corbeil-Essonnes, et ces derniers soutiennent le PS à Évry et Courcouronnes.

Le résultat est sans appel. En France, Jacques Chirac (RPR) remporte la municipalité de Paris, mais les élections consacrent une large victoire à l'Union de la Gauche. À Évry, si les habitants du vieux-bourg restent fidèles à Michel Boscher, les nouveaux arrivants ne connaissant pas Michel Boscher décident, quant à eux, de faire confiance aux candidats de la gauche unie<sup>766</sup>. Alors qu'un maire est généralement élu au-delà des clivages partisans, ils ont un vote purement politique. La liste de Claude Jeanlin obtient une très forte majorité. Ses scores sont largement supérieurs aux 60 % dans les quartiers du Champtier du Coq, des Pyramides ou encore du Parc aux Lièvres. Selon le système électoral de l'époque, la liste de gauche est élue intégralement et la droite disparaît du conseil municipal. Les élections permettent ainsi, pour la première fois, aux nouveaux arrivants de s'exprimer politiquement, mais aussi d'entrer au conseil municipal.

---

<sup>765</sup> *Ibidem*.

<sup>766</sup> Séance du 18 mars 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

Lors du conseil municipal du 18 mars 1977, Claude Jeanlin est installé maire par ses colistiers<sup>767</sup>. Il propose ensuite aux postes d'adjoints ses plus proches collaborateurs, à savoir :

premier adjoint : Jacques Guyard

deuxième adjoint : Pierre Vautrin

troisième adjoint : Marc Hebert-Suffrin

quatrième adjoint : Guy Bugnot.

Les quatre premiers adjoints ayant pris leurs rangs respectifs auprès du maire, Claude Jeanlin propose ensuite de procéder à l'élection de quatre adjoints supplémentaires, tel que le lui autorise l'article L 122-2 du code des communes pour les villes de 10 001 à 30 000 habitants. Le conseil accepte cette proposition. La population continuant de croître massivement, il considère qu'il y a un très grand intérêt à augmenter le nombre des adjoints pour assurer la bonne marche de l'ensemble des services municipaux.

Quatre nouveaux adjoints sont donc nommés :

cinquième adjoint : Christian Rollet

sixième adjoint : Jean Coisnard

septième adjoint : Claudine Buffard

huitième adjoint : Roger Picard<sup>768</sup>.

La nouvelle équipe municipale est composée d'Évryens de souche, mais aussi pour la première fois d'habitants des nouveaux quartiers. Elle doit son succès à son programme politique plus qu'à son implantation locale. Elle cherche, dès son élection, à se rapprocher des habitants et à se rendre plus accessible. Il existe aussi une seconde différence tout aussi importante dans les conséquences sur la façon de conduire l'action politique du conseil municipal. La plupart des nouveaux élus étant issue des réseaux du militantisme partisan et du mouvement associatif, la vie

---

<sup>767</sup> *Ibidem*.

<sup>768</sup> Séance du 25 mars 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

associative deviendra ainsi une des priorités du conseil municipal qui s'efforcera de donner une tribune aux revendications des Évryens.

D'autre part les élections municipales de mars 1977 ont aussi donné la majorité à l'Union de la gauche dans deux autres communes de la ville nouvelle et ont donc provoqué l'alternance au sein du SCA, du SIEARE et de l'Epevry, Jacques Guyard (PS, Évry), Daniel Perrin (PS, Ris-Orangis) et Jacques Fournet (PS, Courcouronnes) devenant respectivement présidents de ces organismes<sup>769</sup>. Ce changement politique se double par ailleurs d'un changement institutionnel. Le partage des compétences est alors totalement repensé. Michel Boscher, qui cumulait ces trois présidences dans l'agglomération et celle de la mairie d'Évry, est remplacé par quatre personnes différentes. Néanmoins, certains élus continuent d'être à la fois en mairie et au SCA, la plupart des vice-présidents du syndicat intercommunal étant déjà adjoints. Claude Jeanlin est quant à lui présent au sein de tous ces organismes. Il représente la mairie d'Évry au SIEARE avec Guy Bugnot et est accompagné de Jacques Guyard et de Pierre Vautrin au SCA<sup>770</sup>.

Cependant, la situation reste fragile. Les premières difficultés apparaissent au lendemain des élections. Une fois le succès obtenu, le PC commence à dénoncer la dérive droitiste des socialistes et multiplie les anathèmes contre ses dirigeants et ses idées. En effet, dès l'élection du bureau du SCA, une cassure apparaît. Les élus communistes oublient l'accord initial et refusent la présidence à Jacques Guyard. Ce conflit oblige alors à des arrangements politiques. Un poste de vice-présidence revient au parti communiste alors qu'il était destiné aux élus de droite de Bondoufle et du Coudray-Montceaux<sup>771</sup>. Dirigeant pourtant les deux principales communes (Claude Jeanlin à Évry et Guy Briantais à Courcouronnes), le PS ne peut disposer de la majorité absolue dans les organismes intercommunaux suite à cette affaire. Voici

---

<sup>769</sup> Premier bilan après 4 mois de responsabilité socialiste de la ville nouvelle, août 1977.

<sup>770</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 1977.

<sup>771</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 120.

comment se répartissent les différents sièges :

- au SCA : 4 PS, 3 PC, 2 divers gauche et 6 droite
- au SIEARE : 3 PS, 3 PC, 1 divers gauche, 1 droite
- à l'Epevry : 3 PS, 2 PC, 2 droite<sup>772</sup>.

### ***B. La passation du pouvoir municipal.***

La passation du pouvoir ne se fait pas sans heurts. À l'annonce des résultats, Michel Boscher se fait bousculer. Il est pris à partie dans les salons de l'ancienne mairie par la foule de ses adversaires. Ils manifestent leur haine à l'annonce de sa défaite. Si l'on en croit Jean Bastid, son ancien Premier Adjoint, il est « *conspué et insulté comme s'il personnifiait la somme des catastrophes survenues à Évry depuis quinze ou vingt ans* »<sup>773</sup>. Il est traité « *[d']incompétent, [de] profiteur, [de] pouvoir personnel, [de] bourgeois, [de] traître, [de] trop grand, [de] trop massif...* »<sup>774</sup>. Suite à ces déclarations, Michel Boscher décide de quitter Évry et d'abandonner la politique. Mais seulement pour quelques mois.

En effet, dès le mois de mai, il signe une attaque virulente contre le conseil municipal à partir d'une analyse du budget 1977. L'ancien maire s'exprime au nom du GERME (Groupement d'Etudes et de Réflexions Municipales d'Évry)<sup>775</sup>. Il critique ouvertement le budget du nouveau conseil municipal, lui reprochant de négliger les investissements ou encore de s'octroyer de trop larges indemnités. Devenu majoritaire dans les communes du pays depuis les dernières élections municipales, le parti socialiste est villipendé par ses adversaires<sup>776</sup>. Ces derniers entreprennent une campagne de diffamation visant à discréditer l'action du nouveau conseil municipal.

---

<sup>772</sup> Premier bilan après 4 mois de responsabilité socialiste de la ville nouvelle, août 1977.

<sup>773</sup> BASTID Jean, « Michel Boscher, fondateur de la ville nouvelle d'Évry », in *Michel Boscher, le père de la ville nouvelle d'Évry*, Évry, Mémoire de la Ville Nouvelle, document mémoire n° 12, mars 2011, p. 12.

<sup>774</sup> *Ibidem*.

<sup>775</sup> « Budget 1977 : la Vérité », circulaire du conseil municipal d'Évry à l'encontre de l'action de Michel Boscher, juin 1977.

<sup>776</sup> *Ibidem*.

Au pied du mur et face à ces accusations, il utilise son droit de réponse dans une circulaire à destination des Évryens. Les nouveaux élus de la gauche faisant partie de la majorité, ils doivent désormais subir les attaques incessantes de l'opposition et notamment de la plupart des battus de mars 1977.

Pour autant, les conditions de travail des élus et des services municipaux ne changent pas dès 1977. Pour la continuité du service public, mais aussi pour éviter des tensions et des flottements dans les équipes, le conseil décide de garder les cadres recrutés par Michel Boscher<sup>777</sup>. Roger Balcean, secrétaire général de la mairie, est maintenu dans ses fonctions ainsi que M. et Mme Luguern au SCA et Maurice Cayron à la présidence de l'Agora. La municipalité Jeanlin s'installe et s'organise pour étudier au mieux les dossiers laissés par le conseil précédent.

Dès son installation, Claude Jeanlin et son équipe commencent un audit de la situation de la ville, des projets entrepris par l'ancienne municipalité et par l'Epevry. Toute cette collecte d'informations est entreprise le plus rapidement possible, afin de coordonner au mieux les projets et les activités de la ville ainsi que les institutions de la ville nouvelle<sup>778</sup>. À l'exception de Daniel Letourneau, aucun conseiller ne faisait partie de l'ancien conseil municipal. L'administration dresse à Claude Jeanlin le bilan des affaires et des travaux en cours<sup>779</sup> tandis qu'André Lalande, président de l'Epevry, organise pour le bureau municipal une visite de la ville nouvelle pour une meilleure connaissance des dossiers. Chacune des commissions, nouvellement installée, fait un exposé des affaires en cours. L'orientation générale et toutes les initiatives d'importance politique étant du ressort du parti socialiste, chaque adjoint en devient le responsable. Elles sont au nombre de

---

<sup>777</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, pp. 120-121.

<sup>778</sup> Séance du 7 avril 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

<sup>779</sup> Séance du 25 mars 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

neuf et concernent :

- ⇒ les finances (sous la responsabilité de Claude Jeanlin et de Christian Rollet),
- ⇒ le plan d'aménagement (sous la responsabilité de Jacques Guyard),
- ⇒ les travaux (sous la responsabilité de Pierre Vautrin),
- ⇒ le logement (sous la responsabilité de Jean-Henri Bérenguer, seul élu à la tête d'une commission n'étant pas adjoint),
- ⇒ l'emploi (sous la responsabilité de Guy Bugnot),
- ⇒ les affaires sociales (sous la responsabilité de Marc Heber-Suffrin),
- ⇒ les affaires scolaires (sous la responsabilité de Claudine Buffard),
- ⇒ les affaires culturelles de la jeunesse et des sports (sous la responsabilité de Jean Coisnard),
- ⇒ la démocratie locale et la vie associative (sous la responsabilité de Roger Picard)<sup>780</sup>.

La municipalité se structure au fur et à mesure. L'organigramme et le fonctionnement de la mairie sont totalement repensés. Accueil, état-civil, service des sports et de la jeunesse, service du logement, service des écoles, service des affaires sociales, services techniques... sont opérationnels dès novembre 1977<sup>781</sup>. Si les services communaux sont rapidement structurés, les compétences du SCA sont également repensées. Sous la présidence de Jacques Guyard, le parti socialiste décide de se servir de cette institution pour exercer une influence sur le développement de la ville. Le SCA s'occupe désormais de la gestion des équipements d'intérêt intercommunal, du secteur sanitaire (politique globale de la santé, hôpital), des secteurs culturel, sportif et socio-éducatif (agora et futur complexe sportif, stade nautique...), du secteur éducation (lycées, Collèges d'Enseignement Technique, Lycées d'Enseignement Professionnel, centre aéré intercommunal, collèges dotés de SES, loisirs et bases de loisirs), des transports en communs, de l'environnement (traitement des déchets ou décharge publique contrôlée) et de la politique globale du développement de la ville et de son aménagement (plan, urbanisme, etc...). Une fois

---

<sup>780</sup> *Ibidem.*

installée, la municipalité socialiste tente désormais d'asseoir son pouvoir et de le renforcer en briguant de nouveaux mandats.

## 2. De nouveaux enjeux.

### *A. Le jeu des sièges politiques et le renforcement des élus socialistes.*

1977 représente un tournant dans les politiques locales et nationales. La « Vague Rose », dont Évry fait partie, débouche en 1981 sur l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République. Mais pour peser sur les décisions, Claude Jeanlin et Jacques Guyard souhaitent d'abord créer des conditions nouvelles et renforcer leur autorité politique sur Évry. En 1976, avant même le succès des municipales, la section du PS de l'Essonne dévoile ses objectifs. Ses perspectives de développement sont ambitieuses : elle souhaite être davantage présente au Parlement, mais aussi siéger aux conseils général et régional<sup>782</sup>. Cependant, dans un premier temps, la majorité connaît des difficultés.

Après seulement une année de mandat, la côte de popularité des nouveaux élus est en chute libre. En effet, la prise de fonction du conseil municipal ne se fait pas sans mal, celui-ci peinant à prendre ses marques. Face à son manque d'expérience et de connaissance dans les dossiers engagés par l'équipe précédente, il perd la confiance de ses administrés. La population sent un flottement et le personnel communal ne le prend plus au sérieux. L'indulgence des débuts touche à son terme.

Ces premières difficultés ne sont pas sans conséquences. Si Claude Jeanlin est facilement réélu conseiller général<sup>783</sup>, Jacques Guyard échoue, quant à lui, aux élections législatives de 1978. Si l'union de la gauche fonctionne très bien pour les

---

<sup>781</sup> Circulaire « les institutions en ville nouvelle et leurs conséquences », le 2 novembre 1977.

<sup>782</sup> Préparation des élections municipales 1977 : « Pour un contrat municipal socialiste dans l'Essonne » ; le parti socialiste, fédération de l'Essonne, avril 1976.

<sup>783</sup> Circulaire « Le Poing et la Rose », Jacques Guyard, Edition Évry, l'organe du Parti Socialiste, le 18 mars 1979.

municipales de 1977, il en est autrement pour les législatives qui suivent. Jacques Guyard se présentant dans une circonscription où il est bien implanté, Le parti communiste commence par s'attaquer à sa candidature. Un de ses représentants, Roger Combrisson, maire de Corbeil-Essonnes, cherche à rester le seul adversaire de l'UNR<sup>784</sup>. À l'annonce des résultats, Jacques Guyard est distancé au premier tour par les deux partis majoritaires de sa circonscription : l'UNR de Bernard Pons et le PC de Roger Combrisson<sup>785</sup>. Cette défaite pèse lourd dans le moral des socialistes.

Le changement d'attitude du parti communiste en 1977 remet en cause la victoire attendue de la gauche sur l'ensemble du pays. Les querelles entre communistes et socialistes annulent les effets de la poussée à gauche dans l'opinion. La violence de leurs attaques se solde au second tour par une assez nette défaite en sièges de la gauche. Malgré quelques discordes entre le RPR et l'UDF (Union pour la Démocratie Française), la majorité remporte 290 sièges à l'Assemblée Nationale contre 200 pour la gauche. Ce succès permet à Valéry Giscard d'Estaing de confirmer Raymond Barre à la tête du gouvernement et à celui-ci de développer sa politique de lutte contre la crise. Adepte des théories économiques libérales, il est persuadé que la relance économique et le recul du chômage ne peuvent résulter que du rétablissement des grands équilibres économiques, et non de l'intervention de l'État. Mais cette tentative de solution libérale à la crise se solde par un rapide accroissement du chômage qui tend vers le cap des 2 millions à la veille des élections présidentielles de 1981.

C'est dans ce contexte qu'arrivent les élections présidentielles de 1981. Le conseil municipal s'engage dans la campagne et soutient activement le candidat Mitterrand. Il l'accueille le 15 mars 1981. Venant inaugurer l'école maternelle de la Poule Rousse et le Mail Jules Ferry, François Mitterrand décide de présenter et de défendre, dans un discours, un de ses thèmes principaux de campagne : l'enseignement. Il profite de la journée du centenaire de l'école publique pour « *témoigner de la place primordiale qui*

---

<sup>784</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>785</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., pp. 121-122.

*doit revenir à l'Education Nationale dans la cité et dans la société »*<sup>786</sup>. Clé de voûte de son programme, il fait de l'école « *un élément [de sa] stratégie de plein emploi [devant] participer à la lutte contre les inégalités »*<sup>787</sup>. François Mitterrand est élu président de la République au soir du 10 mai 1981. L'échec de Raymond Barre pour résoudre la crise économique et l'aggravation du chômage pèsent lourd dans le comportement des électeurs. Le candidat socialiste obtient près de 51,8 % des suffrages tandis que Valéry Giscard d'Estaing ne rassemble que 48,2 %.

Le conseil municipal félicite rapidement François Mitterrand et se réjouit de ce changement politique. Pierre Vautrin s'approprie d'ailleurs le résultat :

*« Nous avons battu Giscard d'Estaing et nous nous félicitons de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, d'autant qu'avec notre parti nous nous sommes engagés personnellement dans cette bataille et nous avons ainsi pleinement contribué à ce succès »*<sup>788</sup>.

L'élection de François Mitterrand confirme le mouvement de 1977 et conforte le conseil municipal dans ses actes. Soutenant le nouveau gouvernement, il déclare, dès le 15 mai, se rendre « *disponible pour tout progrès »*<sup>789</sup>. Comme l'affirme Georges Marchais le soir du 10 mai :

*« Dès maintenant nous sommes prêts à assumer au Gouvernement comme à tous les niveaux de la vie nationale, toutes nos responsabilités afin que la nouvelle majorité présidentielle accomplisse l'effort nécessaire pour répondre à cette grande espérance née le 10 mai 1981 »*<sup>790</sup>.

La victoire de la gauche est complétée par les élections législatives de juin 1981. Risquant de rendre tout gouvernement impossible puisque la gauche y est

---

<sup>786</sup> François Mitterrand, « Journée du centenaire de l'école publique à l'éducation de demain », discours à Évry le 15 mars 1981 dans le cadre de la campagne présidentielle.

<sup>787</sup> *Ibidem.*

<sup>788</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mai 1981.

<sup>789</sup> *Ibidem.*

<sup>790</sup> *Ibidem.*

minoritaire, le nouveau chef de l'État dissout l'Assemblée Nationale élue en 1978. Les élections des 14 et 21 juin 1981 aboutissent à un raz-de-marée socialiste et confirment le recul communiste. Au second tour, le PS détient la majorité absolue des sièges (284/488). Si Jacques Guyard échoue en 1978, il se présente de nouveau en 1981 dans la circonscription du nord-est de l'Essonne<sup>791</sup>. Il est élu député avec plus de 57 % des voix sur l'ensemble de la circonscription, son score dépassant 61 % en ville nouvelle<sup>792</sup>.

C'est dans ce contexte que les élections municipales de 1983 arrivent. Elles sont innovantes puisque deux lois entrent en vigueur. La première, la loi sur la décentralisation, confère un rôle grandissant à chaque municipalité. Nous y reviendrons plus en détail ultérieurement. La seconde, quant à elle, est une nouvelle loi électorale pour les communes de plus de 3500 habitants. Elle met en place un nouveau mode de scrutin à mi-chemin entre un scrutin majoritaire et un scrutin proportionnel. Elle permet la présence d'une opposition au sein des conseils municipaux, celle-ci étant limitée au maximum au quart des sièges si elle franchit le seuil des 5% (les représentants des « petits » partis et les écologistes en sont les premières victimes). Le scrutin majoritaire assure au moins les trois-quarts des sièges à pourvoir à la liste arrivée en tête, la proportionnelle n'intervenant que pour la deuxième moitié des sièges à pourvoir entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages. Elle assure la présence des minorités importantes, mais n'influe pas réellement sur la constitution des conseils municipaux. Mais, si elle permet l'ouverture des conseils à l'opposition, la nouvelle loi électorale radicalise les rapports au sein des conseils municipaux, en y introduisant la politique au travers d'un manichéisme « gauche-droite »<sup>793</sup>.

Les élections sont décisives pour le parti socialiste d'Évry. Il doit effectuer un partage des postes. Suite à son élection à l'Assemblée Nationale, la section du parti

---

<sup>791</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

<sup>792</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 122.

socialiste et les adhérents de la commune estiment Jacques Guyard en meilleure position pour mener l'équipe municipale à la victoire. Claude Jeanlin doit abandonner son poste de maire et se concentrer sur le conseil général<sup>794</sup>. Jacques Guyard et Claude Jeanlin s'échangent les places de premier et second de liste et l'essentiel de l'équipe de 1977 est reconduite mais aussi élargie passant de 27 à 39 conseillers tandis que 9 sièges sont acquis par l'opposition<sup>795</sup>.

Claude Jeanlin n'a été maire d'Évry que six années, de 1977 à 1983. S'il n'effectue qu'un seul mandat avant d'être remplacé par Jacques Guyard, son passage marque l'arrivée du parti socialiste à la mairie et représente une transition entre deux longues mandatures. Il profite de la dynamique lancée par les trente années d'exercice de Michel Boscher en continuant l'expansion de la ville nouvelle. Réussissant à faire oublier la personnalité et le charisme du maire sortant, il annonce également le mandat de Jacques Guyard. Dès 1977, il met en place une politique sociale, reprise par son successeur en 1983.

Les succès des élections municipales de 1983 laisse espérer aux socialistes un résultat favorable aux cantonales de 1985. Devant la forte croissance démographique, le canton d'Évry est repensé. Il est divisé en deux parties : une première regroupant Courcouronnes et Evry-Nord et une seconde rassemblant Bondoufle, Lisses et Evry-Sud. Claude Jeanlin décide de se présenter dans celui-ci. Les relations entre le PS et le PC étant toujours difficiles, aucun accord n'est possible. À cause de ce différent, Claude Jeanlin perd son canton au profit du candidat RPR, Henri Marcille<sup>796</sup>. Cet échec coupe l'élan socialiste entamé en 1977 alors que de nouvelles élections importantes approchent : les élections législatives et régionales de 1986, les présidentielles (puis législatives après dissolution) de 1988 et les municipales de 1989.

---

<sup>793</sup> MIONE Jacques, « Faites connaissance avec le nouveau mode de scrutin concernant les communes de plus de 3500 habitants ; la politique entre dans les conseils municipaux » in *Le Républicain*, 9 décembre 1982.

<sup>794</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

Les législatives de 1986 sont un tournant dans le monde politique français. Les élections du 16 mars donnent une courte victoire à la droite. Si le parti socialiste reste une des premières forces politiques du pays, il perd sa majorité à l'Assemblée Nationale et, pour la première fois dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République, un président de gauche et une majorité de droite cohabitent. Dans ce contexte, Jacques Guyard est réélu. Les élections du conseil régional ont lieu le même jour. Michel Abhervé, conseiller municipal d'Évry, réussit à y obtenir un siège, la région étant nécessaire pour le développement de la ville nouvelle. Suite à la réélection de François Mitterrand à la présidence de la République, de nouvelles législatives sont organisées en juin 1988. Jacques Guyard l'emporte largement face à Roger Combrisson.

C'est dans cette dynamique qu'ont lieu, un an plus tard, les élections municipales de 1989. Malgré la présence de quatre listes, le maire sortant est réélu avec une liste comportant à la fois des « *communistes, [des] radicaux de gauche, [des] écologistes et [des] candidats issus de l'immigration* »<sup>797</sup>. Deux ans plus tard, le 18 mai 1991, Jacques Guyard est nommé secrétaire d'État à l'enseignement technique sous le gouvernement Cresson. À l'image de sa ville, le maire d'Évry continue son ascension et se voit confier des fonctions ministérielles. Véritable aboutissement de dix années de travail à l'Assemblée Nationale, il est en charge d'un des dossiers prioritaires du nouveau gouvernement : le renouvellement de l'enseignement technique. Mais ses différentes prises de position en opposition aux idées d'Edith Cresson lui valent de ne pas être reconduit l'année suivante au sein du gouvernement Bérégovoy.

### ***B. Rester au plus près de la population évryenne.***

L'un des premiers actes du conseil municipal est de s'approprier le bulletin municipal, outil indispensable pour se faire connaître et asseoir son autorité sur la ville. Dans son premier bulletin, Claude Jeanlin, témoigne, dans un premier temps,

---

<sup>795</sup> Séance du 18 mars 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>796</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 159.

<sup>797</sup> *Ibidem*, p. 163.

de sa prise de fonctions avant de rappeler les bases du programme sur lequel il s'est fait élire :

*« Depuis mars dernier, [...] le nouveau conseil municipal a travaillé sans relâche. Toutes les commissions mises en place fonctionnent, le bilan de « l'héritage » laissé par nos prédécesseurs a été dressé, le budget 77, minutieusement élaboré, est voté, les choix pour l'année à venir sont faits »<sup>798</sup>.*

La politique entre au conseil municipal. Celui-ci n'hésite pas à commenter l'actualité politique du pays, plaçant Évry dans le contexte politique national. Il décide de saluer les élections de François Mitterrand. En 1981, il écrit dans le bulletin municipal :

*« Au niveau national, les Français ont fait le choix en cohérence avec les mêmes objectifs. La nouvelle politique ira dans le même sens que les orientations de la municipalité. [...] L'espoir du changement, c'est pour le maire et le conseil municipal le respect de la décision des assemblées élues, de la démocratie »<sup>799</sup>.*

À l'inverse, le changement de majorité gouvernementale et la nomination de Jacques Chirac au poste de premier ministre sont perçus négativement et vus comme un obstacle aux politiques municipales :

*« Maintenant que la droite gouverne, les pauvres ont dû disparaître, puisqu'il n'y a plus d'aides prévues pour les cas difficiles. Et les collectivités locales, confrontées aux réalités, doivent se débrouiller avec les organisations charitables, sans avoir les moyens de le faire »<sup>800</sup>.*

---

<sup>798</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

<sup>799</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 18, janvier 1982.

<sup>800</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 31, automne 1986.

Le bulletin municipal est ainsi un moyen de commenter la politique sur le plan national aux Évryens mais aussi d'expliquer les actions menées par le conseil municipal :

*« Ce bulletin spécial fait le bilan des réalisations dans de nombreux domaines de la vie municipale. [...] Nous avons multiplié les démarches en votre nom (transports, expulsions, droit au logement, emplois, superette du Parc aux Lièvres, P et T, assistantes sociales etc...) »<sup>801</sup>.*

Pour rester au plus près de la population évryenne, le conseil municipal décide, dès 1977, d'être présent « *en dehors des heures de travail* ». Les habitants sont invités à rencontrer les élus, « *même bien après l'heure de fermeture des services administratifs et le samedi matin* »<sup>802</sup>. La démarche n'est pourtant pas nouvelle. Déjà, sous Michel Boscher, les numéros de téléphone et les adresses où l'on pouvait rencontrer chaque conseiller étaient publiés dans les bulletins municipaux. Être au plus près des Évryens semble ainsi être une des principales préoccupations des élus locaux. Claude Jeanlin affirme également prendre des risques :

*« J'ai pour pratique et pour principe d'intervenir en personne avant toute intervention de la police. C'est ainsi qu'à la demande des habitants du quartier, je suis intervenu à Évry I, à Aguado, au Parc aux Lièvres à propos de circulation dangereuse »<sup>803</sup>.*

Si Claude Jeanlin ne peut remplacer la police municipale ou toute force d'intervention, il est néanmoins facile de l'imaginer descendre dans la ville d'Évry pour prendre les avis de la population. Le conseil municipal souhaite donc se montrer au plus près des Évryens. Gérant la commune, premier échelon des collectivités locales françaises, il n'est pas difficile, pour lui, d'être proche de ses administrés. Le bulletin municipal est sans doute un des outils préférés du maire et de ses conseillers pour servir de « faire-valoir » à leur politique.

---

<sup>801</sup> Bulletin municipal d'Évry, édition spéciale Bilan de deux années, n° 8, mars 1979.

<sup>802</sup> Bulletin Municipal d'Évry, édition spéciale Bilan du premier mandat, n°22, mars 1983.

<sup>803</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 10, novembre 1979.

## II. L'élargissement et l'ouverture de la mairie aux prises de décisions.

### 1. L'évolution de la municipalité.

#### *A. Une organisation en devenir.*

À partir des années 1980, les conséquences de la ville nouvelle commencent à se faire ressentir au sein de la municipalité. La croissance démographique d'Évry entraîne, inévitablement, une augmentation des effectifs de son équipe municipale, que ce soit au niveau du conseil que du personnel. Rappelons brièvement l'organisation de l'administration communale. La mairie est devenue la première entreprise de la ville. Le maire est au sommet d'une pyramide comprenant à la fois des élus et des fonctionnaires. L'institution municipale fonctionne effectivement selon une dualité hiérarchique. Il existe deux filières : une politique et une administrative. La première est constituée par le maire et les élus du conseil municipal, auxquels peuvent s'ajouter divers militants de la formation politique majoritaire ; tandis que la seconde comprend le secrétaire général de la mairie, les chefs de services et les employés de la commune. Véritable clé de voûte de cet édifice, le maire recrute seul les fonctionnaires municipaux, y compris son principal collaborateur : le secrétaire général. À leur arrivée, les socialistes souhaitent faire du conseil municipal une équipe homogène. Le maire est avant tout un coordinateur. Ayant seule le pouvoir de décision, l'équipe municipale se doit d'être représentative de la commune et de refléter les préoccupations et la diversité des quartiers, des catégories socioprofessionnelles et des groupes sociaux.

- L'équipe municipale.

Dès son élection, Claude Jeanlin souhaite élargir le pouvoir des conseillers municipaux et les associer davantage à la réalisation de son programme. Si, les conditions de travail des élus et des services municipaux ne changent pas dès mars 1977, il considère que le rôle des conseillers ne se limite pas au simple vote du budget. Début 1979, Claude Jeanlin propose de mieux répartir le travail municipal pour que chaque élu puisse participer à la gestion de la commune et à la prise de décisions concernant les nombreux problèmes qui se posent à la population<sup>804</sup>. Ayant la volonté de gérer ensemble la vie quotidienne d'Évry, les conseillers municipaux souhaitent être plus nombreux pour être plus efficaces<sup>805</sup>. La croissance démographique commence à se faire ressentir et à peser sur le travail des élus. S'ils sont 27 sous Claude Jeanlin, les conseillers municipaux estiment, dès 1979, qu'ils sont en nombre insuffisant pour assurer la gestion d'une ville comme Évry<sup>806</sup>. Alors que la commune atteint 30 000 habitants en 1982, une réorganisation est alors vite décidée pour le prochain mandat. La loi du 19 novembre 1982 accroît le nombre de conseillers en fonction du nombre d'habitants. Elle permet alors aux conseils municipaux d'être plus représentatifs des habitants de la ville<sup>807</sup>. L'équipe municipale est ainsi portée à 40 conseillers pour les élections de 1983<sup>808</sup>.

Plus nombreuse, l'équipe municipale devient plus efficace et plus représentative des habitants d'Évry (ZAN et hors-ZAN confondues). Le groupe est largement renouvelé dans sa composition. Il comprend à la fois des « anciens » qui apportent leur expérience (Marc Hébert-Suffrin, Jean Coisnard, Pierre Vautrin ou encore Roger Picard...), mais aussi des conseillers novices qui sont une source d'idées nouvelles

---

<sup>804</sup> Séance du 25 janvier 1979, dix-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1978-1982).

<sup>805</sup> Séance du 18 mars 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

<sup>806</sup> Séance du 25 janvier 1979, dix-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1978-1982).

<sup>807</sup> Loi n°82-974 du 19 novembre 1982 modifiant le code électoral et le code des communes relative à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales.

(Solange Giscloux, Yvette Chappey, Béatrice Lepage, Pierre-Marie Cellier ou encore Claude Giraudeau...)<sup>809</sup>. Le nombre d'adjoints est désormais porté à 11 (soit 30 % de l'effectif du conseil municipal) et chacun d'eux obtient la présidence d'une commission. Avec la multiplication des tâches incombant au maire, il devient nécessaire de répartir les tâches au sein du conseil. Pierre Vautrin est nommé à l'économie et à l'emploi, Christian Rollet aux finances, Claude Jeanlin à l'aménagement et au plan, Solange Giscloux à l'urbanisme, à l'habitat et au cadre de vie, Gérard Munier à la circulation des transports, François Bousquet aux travaux, Béatrice Lepage aux affaires sociales, Yvette Chappey à l'enfance et à l'éducation, Claude Giraudeau aux femmes, aux jeunes et à la vie sociale, Pierre-Marie Cellier à l'animation des quartiers et Jean Coisnard aux sports et aux loisirs<sup>810</sup>.

- L'émancipation des femmes.

Les élections de 1977 et de 1983 apportent une autre nouveauté, tout aussi importante, au sein du conseil municipal. La proportion des femmes y est renforcée, non seulement au niveau de l'ensemble de la liste, mais également au niveau des responsabilités. Si elles sont déjà présentes en 1959 sous Michel Boscher, ce n'est seulement qu'en 1977 qu'une femme, Claudine Buffard, devient adjointe à Évry<sup>811</sup>. Mais c'est surtout sous le mandat de Jacques Guyard qu'elles prennent une place plus importante. Le nouveau maire d'Évry décide de s'entourer davantage de femmes<sup>812</sup>. Leur proportion dans la liste gagne près de dix points en 12 ans entre les élections de 1977 et celles de 1989. Elles représentent alors le quart du conseil municipal en 1983 puis le tiers en 1989.

---

<sup>808</sup> Séance du 18 mars 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>809</sup> Séance du 18 mars 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>810</sup> Séance du 14 avril 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>811</sup> Séance du 25 mars 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

<sup>812</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

	1977 <sup>813</sup>	1983 <sup>814</sup>	1989 <sup>815</sup>
<b>Nombre de femmes</b>	6	10	12
<b>Nombre de conseillers municipaux</b>	27	40	38
<b>Proportion des femmes au sein des conseils (en%)</b>	22	25	32

Au-delà de ces statistiques, leur présence à des postes clés du conseil municipal est tout autant proportionnelle. Un tiers des candidats au poste d'adjoint proposé en 1983 sont des femmes<sup>816</sup>. Si le conseil compte une seule adjointe en 1977, elles sont ensuite quatre en 1983. Considérées comme de véritables partenaires privilégiées, Jacques Guyard décide de leur accorder une place plus importante au sein du conseil municipal<sup>817</sup>. Aimant la qualité de leur travail, il n'hésite pas à leur confier de grandes responsabilités qui les touchent personnellement<sup>818</sup>. Les postes, qui leurs sont destinés, sont des postes qui les intéressent directement : affaires sociales, enfance, éducation, jeunes... Yvette Chappey, adjointe à l'enfance et à l'éducation, est ainsi désignée en 1983 pour mener le projet éducatif local, principale politique du mandat de Jacques Guyard<sup>819</sup>. Nous étudierons ce point plus en détails dans le deuxième chapitre de cette même partie.

---

<sup>813</sup> Séance du 18 mars 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

<sup>814</sup> Séance du 18 mars 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>815</sup> Séance du 17 mars 1989, vingtième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1987-1989).

<sup>816</sup> Séance du 18 mars 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>817</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

<sup>818</sup> Séance du 18 mars 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>819</sup> *Ibidem*.

Les commissions tenues par des femmes en 1983 :

Béatrice Lepage : affaires sociales et santé,

Solange Giscloux : urbanisme, habitat et cadre de vie,

Yvette Chappey : enfance, éducation,

Claude Giraudeau : femmes, jeunes, vie sociale et formation.

- Le conseil municipal d'enfants.

En 1983, le conseil municipal émet l'idée de faire une place plus significative aux enfants dans la vie démocratique locale. Alors que les « 6-14 ans » représentent près de 18 % de la population évryenne et que ces futurs adolescents et jeunes adultes sont amenés à se multiplier rapidement, le conseil municipal souhaite pouvoir les entendre pour améliorer leur vie quotidienne et répondre à leurs besoins en matière de formation, de loisirs, de logements, d'emplois<sup>820</sup>... Si dans un premier temps le conseil se penche davantage sur l'insertion professionnelle de ces futurs citoyens, il décide par la suite de s'intéresser de plus près aux jeunes enfants et à leur participation à la vie locale.

*« La démocratie, le respect des autres, la participation de tous aux décisions, cela s'apprend dès l'enfance »<sup>821</sup>.*

Voici comment s'exprime Jacques Guyard en juin 1990. Alors que la Déclaration des Droits de l'Enfant fête ses trente ans et que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant vient d'être signée<sup>822</sup>, le conseil municipal décide de mettre en

---

<sup>820</sup> *Ibidem.*

<sup>821</sup> Jacques Guyard et Françoise Dorier, « un conseil municipal d'enfants à Évry », in *La Lettre de votre Maire*, mairie d'Évry, juin 1990.

<sup>822</sup> Le 20 novembre 1959, les Nations Unies adoptent la Déclaration des Droits de l'Enfant. Ce texte définit dix principes et incite « les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, les organisations bénévoles, les autorités locales et les gouvernements nationaux à reconnaître » les droits de l'enfant. Trente ans plus tard, si les Hommes possèdent des droits culturels, économiques, politiques et sociaux, les dirigeants mondiaux décident en 1989 d'établir une convention spéciale pour les enfants afin d'assurer une protection et d'une assistance aux moins de 18 ans. C'est un moyen de s'assurer que le monde reconnaît aussi les droits fondamentaux des enfants à savoir : le droit à la survie, le droit de se développer dans toute la mesure du possible, le droit d'être protégé contre les influences nocives, les mauvais traitements et l'exploitation et le droit de participer à part entière à la vie familiale, culturelle et sociale.

place un conseil municipal d'enfants (CME). Composé de 44 petits conseillers, il permet aux enfants de 10 à 13 ans de pouvoir participer pendant un mandat de deux ans à la vie municipale d'Évry<sup>823</sup>. Tous les élèves de CM1-CM2 de la ville désignent alors leurs délégués. Cet exercice de campagne, de vote et d'élections permet à chaque enfant d'apprendre et de pratiquer concrètement un des aspects de la démocratie<sup>824</sup>. Mais au-delà de cette instruction à la vie civique, quels sont les objectifs du CME ? Quelle place accorde-t-il réellement à l'enfant dans Évry ? Et quel rôle peut-il y jouer ? Si l'enfant est souvent perçu comme un consommateur, il est rarement considéré comme un acteur de la vie sociale. Pourtant, il peut participer aux décisions qui le concernent.

Alors que le nombre des CME s'accroît à l'échelle du pays, les jeunes évryens manifestent un intérêt croissant pour la ville d'Évry<sup>825</sup>. Les idées ne manquent pas. Ils mettent en avant leurs besoins et leurs aspirations et apportent une nouvelle vision, un nouveau point de vue, de la vie évryenne. Concernant leur quotidien, ils peuvent faire part de leurs problèmes à propos notamment de la circulation, de l'environnement, des loisirs. Ils peuvent également apporter des suggestions de tous ordres pour la ville (organisation de manifestations sportives, de fêtes etc...). De son côté, le conseil municipal, grâce aux services techniques, de l'enfance et des sports etc... leur apporte son concours. Adultes et enfants établissent ensemble un programme à réaliser et en élaborent le coût<sup>826</sup>. Permettant à chacun de « faire le point », ce partenariat peut-être bénéfique pour tous. Source de nouvelles idées, les plus jeunes découvrent les limites de certains projets tandis que leurs aînés sont parfois amenés à réviser leur point de vue.

Grâce au conseil municipal d'enfants, toute la population d'Évry est désormais représentée à la mairie. Au-delà des classes sociales, adultes et enfants participent

---

<sup>823</sup> Séance du 28 juin 1990, vingt-et-unième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1989-1991).

<sup>824</sup> *Ibidem*.

<sup>825</sup> Jacques Guyard et Françoise Dorier, « un conseil municipal d'enfants à Évry », in *La Lettre de votre Maire*, mairie d'Évry, juin 1990.

<sup>826</sup> *Ibidem*.

désormais ensemble à la vie démocratique de la ville. Le CME donne une véritable chance aux enfants et peut-être éveille-t-il quelques vocations, certains enfants se destinant éventuellement à une carrière politique après avoir été conseiller municipal d'enfants. Néanmoins, le CME reste au stade d'apprentissage : seuls les élèves des classes de CM1-CM2 y sont représentés et la fin de leur mandat intervient à leur entrée au collège : les adolescents sont les grands absents de ce système.

- Le personnel.

Aux côtés des élus, se trouvent également, au sein de la municipalité, les employés communaux, pour la plupart fonctionnaires. Une des premières actions des élus socialistes est alors d'embaucher de nouveaux personnels. Si le conseil municipal est compétent pour créer et supprimer des emplois communaux, le maire est, quant à lui, le chef du personnel. Il a la possibilité de prendre toutes les mesures concernant les agents de la commune (nomination, promotion, sanction...). Dès l'élection de Claude Jeanlin, dans une ville en pleine explosion démographique, les effectifs sont doublés, passant de 91 à 209 salariés municipaux<sup>827</sup>. Leurs domaines d'intervention sont très divers. La plupart de ces métiers de la fonction publique se trouvent dans le secteur de l'enfance (petite-enfance, animateurs en centre de loisirs, auxiliaires des écoles maternelles, des restaurants scolaires), au niveau du service des sports ou encore des services techniques.

Le personnel municipal peut se diviser en deux catégories : les fonctionnaires d'exécution et les fonctionnaires dirigeants qui participent à l'élaboration des politiques municipales. Principal intermédiaire entre la mairie et les habitants, les premiers sont en contact direct avec les habitants et donnent la première impression de l'action des élus. Ils assurent l'accueil de la population, la guident dans ses démarches et lui expliquent le fonctionnement des services<sup>828</sup>. C'est la raison pour laquelle les employés municipaux doivent travailler en relation étroite avec les élus.

---

<sup>827</sup> Budget primitif de 1977.

<sup>828</sup> Séance du 25 janvier 1979, dix-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1978-1982).

Ce sont eux qui appliquent la politique adoptée lors des séances de délibérations. Ce relais est assuré au quotidien par les chefs de service. Les fonctionnaires communaux ont pour objectif d'appliquer les orientations sur lesquelles la municipalité a été élue. Leur hiérarchie étant administrative et non politique, ils ne doivent, cependant, pas avoir l'impression d'être utilisés par un courant politique.

À Évry, le maire travaille principalement avec le secrétaire général, ce dernier dirigeant les services communaux selon les grandes orientations de la municipalité. Une relation privilégiée unit ces deux hommes. Ils partagent les mêmes préoccupations : anticiper et analyser les effets des politiques décidées sur les habitants de la commune. La solidarité qu'il y a entre eux s'installe dans les dimensions « politiques » et « techniques » des dossiers traités, le but étant d'assurer au maire toutes les chances de réussite de son mandat et sa possible conquête de nouvelles fonctions tout en préservant l'efficacité et la productivité des services municipaux. Le secrétaire général assure au quotidien la responsabilité des personnels, mais c'est le maire qui détient tous les pouvoirs exécutifs et qui en est l'employeur. La confiance et même l'entente entre ces deux personnages sont une condition indispensable à la bonne marche de la municipalité. Dans son livre, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, Jacques Guyard témoigne de cette complicité trouvée avec Jean-René Moreau puis Jeanne-Marie Vollemare<sup>829</sup>. Le maire et ses cadres dirigeants ont donc chacun une sphère de compétences spécifiques. L'élu mène un programme politique, assure le lien avec les citoyens, représente la ville tandis que son collaborateur assure principalement la majorité des actions administratives.

Le conseil municipal, conscient de l'importance de son personnel dans la bonne marche des affaires, se soucie au plus près de ses conditions de travail, des salaires, de la formation professionnelle et de la qualification de ses employés. Chaque année, des primes sont versées pour compenser leur « faible rémunération ». C'est ainsi que

---

<sup>829</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 296.

chacun d'entre eux perçoit en 1980 près de 2 170 francs<sup>830</sup>. Dans les rapports entre les élus et le personnel communal, les syndicats prennent une place non négligeable. Lors de ses quinze années de responsabilités syndicales, Jacques Guyard comprend l'importance des relations humaines et apprend à négocier avec les syndicats. Bien implantés en mairie, ces derniers deviennent un intermédiaire nécessaire dans toutes les relations avec le personnel. Durant toute la période qu'il passe à la tête de la mairie, il ne connaît qu'une seule grève, celle des animateurs du centre de loisirs<sup>831</sup>.

À la fin de son troisième mandat, en 1998-1999, Jacques Guyard est alors à la tête de plusieurs centaines de salariés (1 300 en mairie et 350 au sein du Syndicat d'Agglomération Nouvelle) et les connaît tous pour la plupart. La croissance démographique aidant, il embauche près de 90 % d'entre eux. Roger Balcean est le symbole de cette augmentation rapide du personnel communal. D'abord simple secrétaire municipal, il devient le secrétaire général de l'entreprise municipale qui s'organise avec la création de la ville nouvelle et la croissance subite de la population. Lors de son arrivée en 1946, la mairie compte seulement 2 employés, puis 4 en 1950<sup>832</sup>. À son départ en 1983, on en recense 700 environ.

Cependant, l'augmentation de la population n'est pas la seule cause de recrutement. Une réorganisation de la municipalité peut aussi être facteur d'embauches. L'instauration d'un Office Municipal des Sports (OMS) en 1977 oblige à la création d'emplois nouveaux. En plus de l'encadrement des équipements sportifs, des nouveaux secteurs d'activités apparaissent : l'administration et la gestion des installations, leur entretien, l'accueil, l'animation et l'enseignement des sports à Évry<sup>833</sup>. Quatre ans plus tard, l'informatisation de la mairie suppose la création d'un service informatique, mais aussi la redistribution du personnel municipal. La municipalité doit pouvoir évoluer avec les nouvelles technologies. Elle décide de s'équiper d'outils informatiques pour faire face aux

---

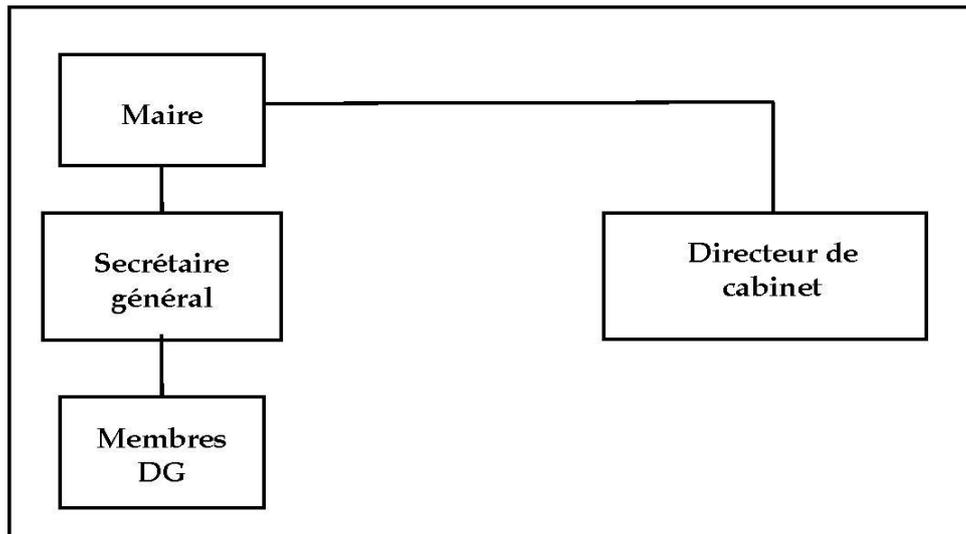
<sup>830</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 octobre 1980.

<sup>831</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 296.

<sup>832</sup> Questionnaire provenant de la sous-préfecture de Corbeil Essonne pour le maire d'Évry-Petit-Bourg le 31 juillet 1961.

<sup>833</sup> Dossier : « équipements sportifs à Évry », 1977.

## Organisation de la municipalité : répartition des compétences.



### Secrétaire général :

- Direction/coordination des services
- Articulation administration/politique

### Membres de la Direction Générale :

- Développement de l'activité
- Coordination du secteur
- Évaluation

### Directeur de cabinet :

- Assistance politique
- Suivi des activités politiques extra-municipales
- Coordination Maires-Adjointes
- Communication externe

### Document 14 : La répartition des compétences au sein de la municipalité évyrienne.

*Archives municipales d'Évry : 241W2, Notes « méthodes de gestion municipales », non daté.*

nombreux problèmes de gestion de la ville nouvelle. Il s'agit de doter l'hôtel de ville de moyens informatiques pour que les services techniques, le bureau des affaires sociales, des affaires scolaires etc... puissent l'utiliser<sup>834</sup>. Un informaticien est recruté et un directeur des services « comptabilité, personnel et informatique » est installé afin de mettre en place tout le réseau informatique nécessaire au travail des employés municipaux. Avancées technologiques ou encore réorganisation pour répondre à tous les besoins de la nouvelle population, sont donc la cause de plusieurs réaménagements.

### *B. Les conséquences de la Décentralisation sur la municipalité d'Évry.*

L'organisation de la mairie est surtout bouleversée à partir des années 1982 et 1983. Le début des années 1980 marque une nouvelle phase dans le développement municipal évryen. Tout d'abord dans le cadre des lois de Décentralisation mises en œuvre par le gouvernement en 1982. Une étape importante est franchie dans l'évolution des libertés communales. Si la loi du 7 janvier 1983 fixe les principes du transfert de compétences de l'État aux collectivités locales (communes, départements et régions), la loi du 2 mars 1982 institue, quant à elle, un contrôle sur les actes des collectivités locales. Celui-ci se substitue à une tutelle qui avait été elle-même assouplie et allégée au fil des années<sup>835</sup>. Les relations entre les communes et l'État s'en trouvent transformées, notamment sur la question des subventions. L'ancien système plaçait les collectivités dans une situation ambiguë de demandeur insatisfait. Désormais la plupart des subventions sont globalisées et remplacées par la dotation globale d'équipement. Cela renforce considérablement l'autonomie communale en supprimant les dossiers de subventions, les listes d'attente, les programmes... Les communes sont entièrement responsables de leurs choix : elles choisissent, hiérarchisent et décident de leurs programmes. Mais la prise de conscience des conséquences de la décentralisation prend du temps. Mettant en jeu des acteurs

---

<sup>834</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 1981.

<sup>835</sup> Association des maires de France, règlement intérieur des communes, 1989.

différents et des procédures très complexes, il faut pouvoir assurer la continuité des services publics et faire en sorte que les collectivités décentralisées assument leurs nouvelles responsabilités<sup>836</sup>.

Dans ces conditions, l'AMF (Association des Maires de France) décide de réglementer l'élaboration des projets municipaux. Compte-tenu de l'étendue de leurs responsabilités, un règlement est rédigé pour pallier aux insuffisances du code des communes. Il repose principalement sur la recherche constante d'une organisation optimale des travaux en vue de faire fonctionner l'assemblée municipale, tout en respectant les droits de l'opposition. En d'autres termes, il préserve les prérogatives des élus minoritaires sans limiter pour autant les pouvoirs dont le maire dispose dans la direction et le contrôle des débats. Les séances de délibérations devant gagner en clarté et en efficacité, un travail préparatoire fait en commission doit être élaboré en amont<sup>837</sup>.

Afin de mettre en œuvre la Décentralisation, il est nécessaire de doter les élus, dans l'exercice de leurs nouvelles compétences et de leurs responsabilités élargies, d'un personnel qualifié et en nombre suffisant. Même s'il ne concerne que la partie hors-ZAN, le budget primitif de 1983 prévoit une forte croissance du personnel municipal. Ce dernier augmente pour la troisième année consécutive de près de 40 %<sup>838</sup>, passant ainsi de 251 employés en 1980 à 414 en 1982<sup>839</sup>. Au-delà de la Décentralisation, le contrat de solidarité décidé par le gouvernement Mauroy en 1982, est également la cause d'un certain nombre de ces recrutements. Les ordonnances des 16 et 30 janvier 1982 abaissent de 40 à 39 heures la durée hebdomadaire légale du travail. La diminution du temps de travail conjuguée à l'augmentation de la population dans les quartiers nouveaux nécessitent l'embauche d'un personnel supplémentaire. Afin de répondre à leurs nouveaux besoins en

---

<sup>836</sup> MIONE Jacques, « Une interview exclusive de M. Lhuilier : la décentralisation : une dose supplémentaire de démocratie locale », in *Le Républicain*, 28 mars 1985.

<sup>837</sup> Association des maires de France, règlement intérieur des communes, 1989.

<sup>838</sup> Séance du 4 avril 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>839</sup> Budgets primitifs de 1980 et 1982.

personnel, les entreprises et les collectivités locales bénéficient d'une exonération temporaire de charges pour recruter.

La décentralisation contribue à la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire dotée de compétences de haut niveau. L'action locale s'inscrit davantage dans la vie quotidienne des Évréens. Le travail des élus semble se professionnaliser de plus en plus. Leur mandat est désormais appréhendé au travers d'activités nécessitant des compétences spécifiques, des savoir-faire ou des techniques spécialisées. Les nouvelles responsabilités, qui leurs sont conférées, posent le problème de leur statut et entraînent une professionnalisation plus ou moins grande de leurs fonctions. Déjà en 1942, l'économiste Joseph Schumpeter écrit :

*« Le succès personnel en politique implique normalement une concentration sur la tâche de type professionnel et relègue les autres activités d'un homme au rang d'occupations accessoires ou de corvées. Si nous sommes décidés à voir les choses telles qu'elles sont, il nous faut reconnaître que [...] la politique devient inévitablement une carrière »<sup>840</sup>.*

Suite aux lois de décentralisation de 1982, beaucoup d'élus font de leur fonction une tâche centrale et quasi-unique. Mais pouvons-nous réellement parler d'une professionnalisation des charges incombant aux élus locaux ? Cette notion fait référence principalement à deux éléments : la disponibilité du temps et la rémunération. Les élus évréens voient leurs agendas se remplir inévitablement. Alors qu'on leur demande une charge plus intense de travail, beaucoup ont déjà une activité professionnelle qui ne leur permet pas de dégager assez de temps pour faire face à leurs nouvelles tâches. Si Robert Baverel et Simone Marquet sont les seuls conseillers municipaux retraités, le conseil municipal regroupe plusieurs professions (enseignants, cadres administratifs, ouvriers, techniciens...). Certains d'entre eux ont d'ailleurs des postes à haute responsabilité : Roland Olivier (conseiller municipal) est chef de cabinet au conseil général de l'Essonne tandis que Christian Rollet (troisième adjoint de Jacques Guyard) est chargé de mission auprès du Premier Ministre. Si

---

<sup>840</sup> SCHUMPETER Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1969, pp. 387-388.

Jacques Guyard se consacre à plein temps à ses mandats de député et de maire, les adjoints et les conseillers municipaux, quant à eux, continuent d'exercer une activité professionnelle. Il leur devient alors difficile de conjuguer activités professionnelles et charges municipales, leur mandat pouvant devenir préjudiciable à leur carrière. Afin de disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune, un crédit d'heures peut leur être alloué et l'employeur ne peut le refuser à ceux qui en font la demande. S'il est quasiment impossible de comptabiliser le temps des élus passé en mairie, nous pouvons imaginer qu'ils consacrent près de 15 à 20 heures par semaine à l'exercice de leurs fonctions municipales.

D'autre part, suite aux recherches du sociologue Max Weber, on appelle « professionnels de la politique » ceux qui vivent pour et de la politique<sup>841</sup>. À Évry, les élus ne touchent pourtant pas une indemnité suffisante pour subvenir à leurs besoins. La notion de professionnalisation conduit à mettre l'accent sur le passage d'une activité temporaire et provisoire à une activité durable et permanente. Le caractère électif des fonctions municipales renvoie pourtant à l'idée d'un mandat limité dans le temps et soumis périodiquement à la relégitimation par l'épreuve électorale. Seulement la plupart des élus cherchant, cependant, à pérenniser leur mandat et à exercer leur pouvoir le plus longtemps possible, beaucoup d'entre eux se représentent à chaque élection. C'est ainsi que Michel Abhervé, François Bousquet, Marc Heber-Suffrin, Joseph Nouvellon ou encore Roland Olivier, parmi d'autres, siègeront au conseil municipal pendant trois mandats, soit environ 18 ans. Christian Olivier est, quant à lui, élu pendant plus de trente ans. Nous pouvons alors nous poser la question du renouvellement des élus locaux.

Le notable républicain traditionnel n'existe donc plus à Évry. Le temps où le maire de la commune administrait bénévolement tout en continuant d'exercer sa profession est désormais révolu. Néanmoins, si les fonctions municipales de Jacques Guyard ont pris le pas sur ses activités universitaires, la carrière politique des conseillers municipaux ne semble pas autant aboutie. Bien qu'un statut professionnel

---

<sup>841</sup> WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Editions la Découverte, 2003, 206 p.

des élus semble émerger, celui-ci n'est pas assumé jusqu'au bout. Des impératifs contradictoires le réglementent : le caractère électif des conseillers municipaux est conservé alors que des mesures sont décidées pour qu'ils aient le temps et les moyens d'assumer leurs responsabilités.

### *C. La nécessaire réorganisation de 1983.*

Lors de son élection en 1983, Jacques Guyard trouve une administration communale en fort mauvais état. Les lois de Décentralisation de 1982 ont considérablement bouleversé la municipalité. Les liaisons hiérarchiques entre les services sont devenues de plus en plus floues et une confusion constante s'est installée entre le cabinet du Maire, instrument politique de la municipalité, et le secrétaire général, responsable de la filière administrative de la mairie. Un petit groupe de chefs de services surgit de ce trouble organisationnel<sup>842</sup>. Outrepasant les règles de la hiérarchie, ils prennent toutes sortes de décisions, plus ou moins pertinentes, notamment en matière de finances et de recrutement. De ce laxisme résulte un véritable dysfonctionnement du personnel et de graves déséquilibres budgétaires menacent la municipalité. Dès son installation, Jacques Guyard dresse les priorités. La première : une profonde réorganisation administrative de la mairie<sup>843</sup>.

Le nouveau maire d'Évry décide de restructurer la municipalité. Le très mauvais état du personnel de la mairie à son arrivée ne lui donne guère d'autre choix que de restaurer son autorité dans l'appareil administratif. Une de ses premières mesures est d'entreprendre une remise en ordre en matière financière et budgétaire. Depuis le début des années 1980, les services de comptabilité et de perception de la municipalité, mais aussi de l'agglomération nouvelle, connaissent de nombreux errements et de graves difficultés. La situation est ambiguë et un remaniement est engagé. Devenant responsable des « services comptabilité et budget », le directeur des « services financiers, personnel et informations » voit la majorité de ses fonctions

---

<sup>842</sup> HOUEL Jean (École Nationale d'administration), Rapport de stage, mairie d'Évry 14 avril - 12 décembre 1986, sous la direction de Jacques GUYARD, 1987, p. 4.

<sup>843</sup> Séance du 18 mars 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

transférées au secrétaire général et à ses adjoints<sup>844</sup>. Les procédures de contrôle deviennent plus rigoureuses : les services de paye, de facturation et de gestion des personnels sont dissociés et un grand nombre de régies sont supprimées<sup>845</sup>.

Jacques Guyard choisit également un nouveau secrétaire général. En effet, Roger Balcean ayant décidé de prendre sa retraite en septembre 1983<sup>846</sup>. Arrivé en 1947, il reste près de 36 ans à son poste et voit la ville se développer. Il est remplacé par Jean René Moreau. Au vue des structures particulières de la ville nouvelle et de l'expansion démocratique d'Évry entraînant *de facto* un accroissement des tâches de la commune, le conseil municipal décide de créer deux postes de secrétaire général adjoint<sup>847</sup>. L'organigramme est de nouveau repensé en septembre 1986. Le secrétaire général est désormais secondé par trois adjoints. Le premier est chargé des « services à la population » (enfance, scolarité, sports, musique, affaires générales, police municipale etc...), le second des « services fonctionnels » (finances, comptabilité, informatique, élections) et le troisième assure la direction des « services techniques » (transports, hygiène, sécurité...). L'arrivée d'un directeur général est envisagée par la suite. Le secrétaire général adjoint des services techniques prend alors la tête du CCAS (Centre Communal des Actions Sociales : foyer-club, Troisième-Âge, petite enfance...). Un schéma pyramidal de prises de décisions est mis en place et la municipalité devient une des principales entreprises de la commune. Si les effectifs du personnel et du conseil municipal ont considérablement augmenté, leur composition a également changé.

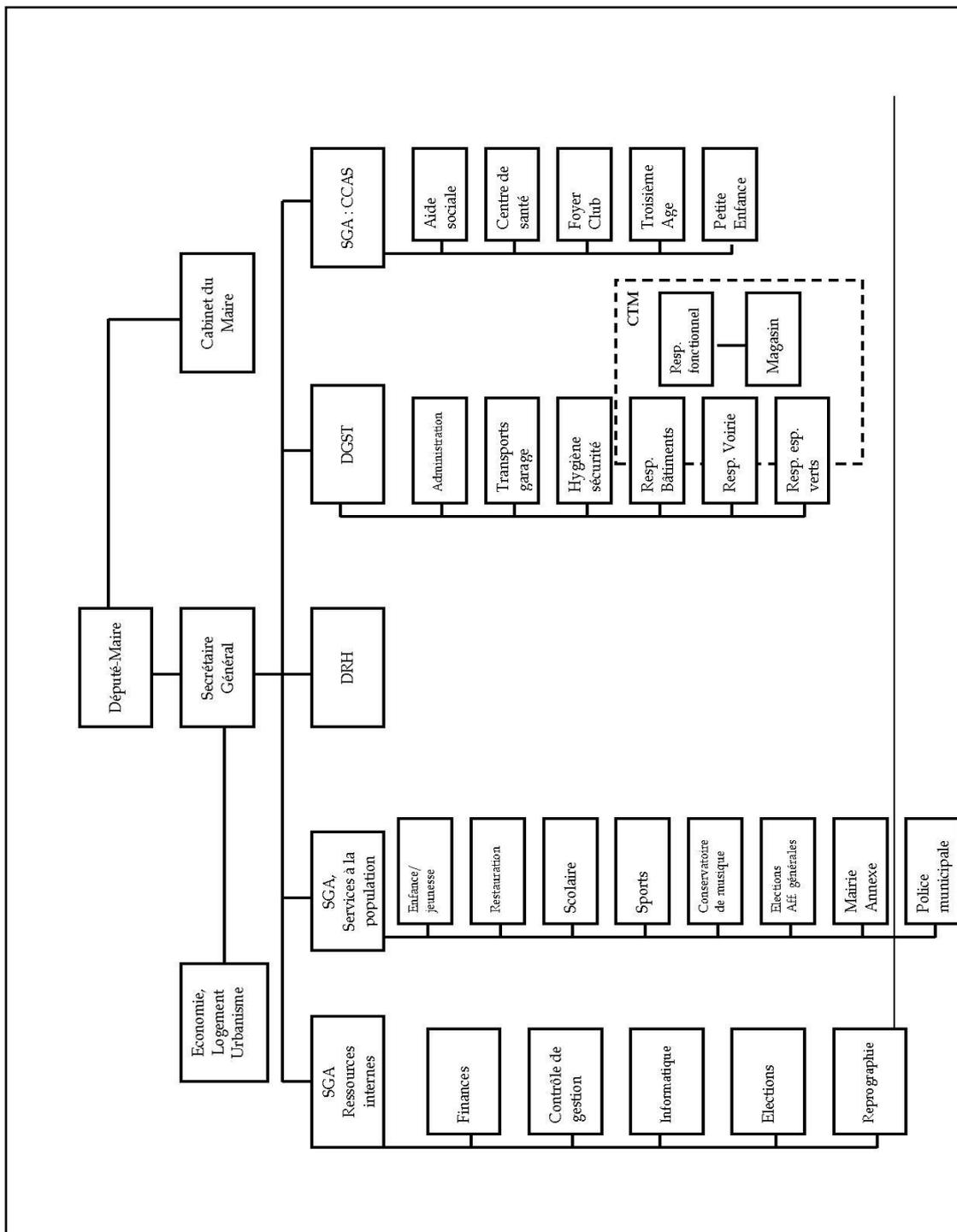
---

<sup>844</sup> Séance du 27 juin 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>845</sup> HOUEL Jean (École Nationale d'administration), Rapport de stage, mairie d'Évry 14 avril - 12 décembre 1986, sous la direction de Jacques GUYARD, 1987, p. 5.

<sup>846</sup> Séance du 27 juin 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>847</sup> *Ibidem*.



**Document 15 : Organigramme de la mairie d'Évry (1990).**

CTM : Centre Technique Municipal

DGST : Directeur Général des Services Techniques

DRH : Directeur des Ressources Humaines

SGA : Secrétaire Général Adjoint

*Archives municipales d'Évry : 241W2, Structure générale de la mairie d'Évry (1990).*

## 2. L'ouverture du conseil municipal.

### *A. La loi municipale de 1982 et l'entrée de l'opposition au conseil.*

Les élections de 1983 apportent quelques innovations importantes au sein des municipalités. Comme nous avons pu l'étudier précédemment, une nouvelle loi électorale entre en vigueur. Votée le 19 novembre 1982, elle permet la représentation de l'opposition au sein des conseils municipaux, jusqu'alors dominés très majoritairement par un parti unique. Ceci est rendu possible grâce à la mise en place d'un nouveau mode de scrutin. Celui-ci se situe entre le scrutin majoritaire et la proportionnelle. Selon l'article L. 260 de la loi municipale de 1982 :

*« Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir »<sup>848</sup>.*

L'article L. 262 ajoute :

*« Au premier tour de scrutin, il est attribué à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir. [...] Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. [...] Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il est procédé à un deuxième tour. Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur lorsqu'il y a plus de quatre sièges à pourvoir et à l'entier inférieur lorsqu'il y a moins de quatre sièges à pourvoir. [...] Les listes qui n'ont pas*

---

<sup>848</sup> Article L. 260 de la loi n°82-974 du 19 novembre 1982 modifiant le code électoral et le code des communes relative à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales, in *Journal Officiel de la République Française*, le 20 novembre 1982, p. 3487.

*obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges »<sup>849</sup>.*

Le scrutin majoritaire concerne essentiellement la liste arrivée en tête, lui assurant au moins trois-quarts des sièges à pourvoir. La proportionnelle, quant à elle, intervient ensuite pour la deuxième partie des sièges à distribuer : seules les listes ayant franchi le seuil des 5 % des suffrages exprimés peuvent entrer au conseil municipal. Si la loi du 19 novembre 1982 permet la présence d'une opposition au sein des conseils municipaux, elle limite cependant celle-ci au quart des sièges. La loi assure ainsi la présence de minorités importantes, mais n'influence pas réellement la répartition des postes décisionnels au sein des conseils municipaux. Pour être élu dès le premier tour, une liste doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins le vote du quart des inscrits. Au second tour, il lui suffit d'obtenir une majorité relative. Seules peuvent se présenter au second tour les listes qui ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 10 % du total des suffrages exprimés<sup>850</sup>. Mais la nouvelle loi radicalise les rapports au sein des conseils municipaux. Les électeurs votant pour une liste complète, les conseillers municipaux sont élus après deux tours selon un schéma préétabli de listes. On observe alors une politisation des municipalités. Si Daniel Letourneau avait déjà pu entrer au sein du conseil de Michel Boscher en 1971, la nouvelle loi assure une présence de l'opposition et favorise l'entrée des partis politiques en mairie.

Les élections de mars 1983 voient un large renouvellement du conseil municipal précédent. Cependant, la liste « Renouveau pour Évry », groupe d'opposition RPR, réussit à obtenir neuf sièges au sein de la municipalité (soit environ 25 % du conseil) dont les têtes de liste : Robert Baverel et Roland Olivier<sup>851</sup>. Si elle obtient la majorité

---

<sup>849</sup> Article L. 262 de la loi n°82-974 du 19 novembre 1982 modifiant le code électoral et le code des communes relative à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales, *in Journal Officiel de la République Française*, le 20 novembre 1982, p. 3487.

<sup>850</sup> Article L. 264 de la loi n°82-974 du 19 novembre 1982 modifiant le code électoral et le code des communes relative à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales, *in Journal Officiel de la République Française*, le 20 novembre 1982, p. 3487.

<sup>851</sup> Séance du 18 mars 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

des suffrages exprimés dans 8 bureaux de vote sur 12, les résultats des quatre bureaux de la ville nouvelle lui font néanmoins perdre les élections<sup>852</sup>. Les élus de la minorité représentent alors, pour la plupart, les habitants du vieux bourg. En permettant l'introduction de la représentation proportionnelle, la nouvelle loi modifie considérablement le fonctionnement du conseil municipal, dont la composition était jusqu'à présent homogène. La présence d'une majorité et de son opposition oblige à trouver la meilleure organisation possible afin de préserver les droits et les prérogatives des élus minoritaires sans limiter pour autant les pouvoirs dont le maire dispose.

Le conseil municipal se doit de définir une politique claire et cohérente et d'exercer un contrôle sur sa mise en œuvre. La première de ces tâches revient principalement à la majorité et la seconde à l'opposition, bien que celle-ci puisse être amenée à formuler des propositions. Mais cette présence doit surtout permettre d'engager des dialogues au-delà des oppositions d'opinions politiques. Dès leur installation, les élus de l'opposition affirment ne pas vouloir être des opposants systématiques à la majorité du conseil municipal. Pour ce faire, le groupe « Renouveau pour Évry » demande que les grandes options politiques de la commune soient décidées lors des séances du conseil et non lors de réunions de parti ou des groupes qui le constituent. Il souhaite pouvoir travailler avec l'assemblée municipale et disposer des moyens nécessaires à l'exercice du mandat de ses conseillers (moyens de travail, d'information...) <sup>853</sup>.

Précédemment, la parole était laissée aux habitants lors des séances de délibérations et la minorité intervenait régulièrement. Désormais, elle participe plus activement aux différents travaux des commissions. Cette présence de l'opposition assure ainsi la circulation de l'information, la reconnaissance du droit à la critique et l'apport de nouvelles idées et de propositions<sup>854</sup>. Pourtant, celle-ci ne concourt pas systématiquement à l'élaboration des travaux du conseil. Neuf ans plus tard, le 6

---

<sup>852</sup> *Ibidem.*

<sup>853</sup> *Ibidem.*

<sup>854</sup> *Ibidem.*

février 1992, une loi est votée afin de rendre plus effective la participation des élus minoritaires. Elle assure aux représentants des différentes tendances politiques le droit de s'exprimer et d'être tenus informés des décisions, les différentes commissions municipales devant être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle<sup>855</sup>.

***B. L'ouverture du conseil municipal à l'opposition : un « faux-semblant » (Joseph Nouvellon) ?***

La loi électorale de 1982 paraît positive pour beaucoup. Si Jacques Guyard affiche sa volonté de s'ouvrir à l'opposition lors de son installation en mars 1983, Joseph Nouvellon, quant à lui, reste prudent. Ce conseiller municipal, chef de file du groupe centriste chrétien « Renouveau pour Évry », fait part de ses craintes au maire dès le mois de juin 1983. En effet, il a peur que la loi ne soit qu'un « *faux-semblant, où les minoritaires ne passeraient que pour des « récupérés » quand ils approuvent ou pour des « démolisseurs » quand ils contestent* »<sup>856</sup>. Deux faits marquants laissent penser qu'il en est ainsi à Évry.

Dès la première séance de délibérations, il formule le souhait que la politique et les grands problèmes touchant Évry soient débattus et décidés au sein même du conseil municipal. Si Jacques Guyard semble d'accord avec lui, Joseph Nouvellon regrette le manque de débats, les déclarations des adjoints et des conseillers de la majorité servant souvent d'explication au vote. C'est la raison pour laquelle il propose d'organiser un débat général regroupant non seulement les élus, mais aussi les associations, les entreprises, les commerces et la population de la ville afin d'orienter les travaux des commissions municipales et de les rendre plus cohérents entre eux<sup>857</sup>. Concernant la ville nouvelle ensuite, Joseph Nouvellon n'hésite pas à pointer du doigt les limites de la loi du 19 novembre 1982. Si la présence de la

---

<sup>855</sup> Lettre de Jeanne-Marie Vollemaere, secrétaire générale de l'agglomération d'Évry à Jacques Guyard, Maire d'Évry sur les conséquences de la loi du 6 février 1992, le 4 mai 1992.

<sup>856</sup> Lettre de Joseph Nouvellon, conseiller municipal, à Jacques Guyard, maire d'Évry le 21 juin 1983.

<sup>857</sup> *Ibidem*.

minorité est permise au sein du conseil municipal, l'accès au SCA lui est cependant refusé<sup>858</sup>. Chaque commune étant représentée par trois délégués, l'équipe de Jacques Guyard se réserve les sièges d'Évry. Il s'agit, avant tout, d'y assurer une majorité de gauche.

En réponse, Jacques Guyard se félicite de la présence de l'opposition au conseil. Le contexte politique national influe sur la vie de la commune, mais aussi sur la constitution de l'équipe municipale. Si le changement de majorité de mars 1986 est vécu comme une entrave aux politiques municipales, la réélection de François Mitterrand est saluée par le maire d'Évry. Il écrit en juin 1988 dans le bulletin municipal :

*« Évry a donné 60,62 % de ses voix à François Mitterrand [...]. C'est à la fois une confirmation de la majorité de gauche dans notre ville, et la traduction de notre volonté d'ouverture, car pour dépasser 60 %, il faut que participent au succès des électeurs qui traditionnellement ne votent pas, ou vote modéré. J'entends traduire cette ouverture dans la prochaine équipe municipale »*<sup>859</sup>.

Aux élections municipales de mars 1989, Jacques Guyard décide alors de mener une liste d'union de la gauche rassemblant à la fois des socialistes, des communistes, des écologistes et des radicaux de gauche. Elle intègre également pour la première fois des candidats issus de l'immigration. Le conseil est désormais politisé. Chaque parti est dans la mesure de participer aux travaux municipaux. Néanmoins la liste du maire reste largement majoritaire face à l'opposition. Chacune des idées du maire est assurée d'aboutir. Ne pouvant que voter contre, blanc ou s'abstenir pour afficher leur désaccord, les élus minoritaires peuvent difficilement influencer les décisions de la majorité. Si l'ouverture du conseil municipal à l'opposition est somme toute réelle, elle ne lui offre qu'un droit de regard et de contestation dans l'élaboration des travaux municipaux.

---

<sup>858</sup> *Ibidem*.

<sup>859</sup> Bulletin Municipal d'Évry, juin 1988.

### III. La réforme socialiste des institutions en ville nouvelle.

#### **1. Le combat contre la loi Boscher.**

La loi Boscher est votée le 10 juillet 1970 afin de donner aux villes nouvelles les institutions adéquates à leur développement. Elle met en place un compromis. Pour rappel : il s'agit de diviser les communes en deux parties, en distinguant la Zone d'Agglomération Nouvelle (ZAN) du reste du territoire communal. Le territoire de la ZAN échappe à la gestion municipale classique et est placé sous l'autorité du Syndicat Communautaire d'Aménagement (SCA). Il s'y applique un régime de fiscalité unique tandis que, hors-ZAN, chaque commune conserve son régime fiscal autonome. Si la loi a pour but de rassurer les élus, elle permet surtout aux établissements publics d'aménagement de travailler au projet de ville nouvelle, à l'abri, dans ce périmètre protégé et hors du droit commun municipal.

Ce système montre très vite ses limites, dès que les ZAN commencent à se peupler. Au sein même des communes, la coexistence des deux régimes pose problème et est à l'origine de nombreux blocages. En plus de la question fiscale, un décalage politique apparaît rapidement entre les habitants de la ville nouvelle et les élus du vieux-bourg.

#### *A. La contestation de la loi Boscher.*

Alors que le développement des villes nouvelles est encore dans sa phase initiale, la loi Boscher met en place un dispositif axé sur l'unité. Elle permet l'installation d'un Syndicat Communautaire d'Aménagement doté d'une grande majorité des compétences d'investissement et de gestion, mais aussi du monopole des ressources

fiscales. Seulement, elle présente de nombreux défauts. Elle atteint ses limites dès lors que les nouvelles agglomérations commencent à se peupler et à accueillir autant, sinon plus, de nouveaux habitants que la partie hors-ZAN. Leur intégration paraît délicate. L'ensemble des élus est unanime. Ils trouvent « *scandaleux qu'une équipe municipale [...] élue par 500 ou 600 personnes se retrouve cinq ans après responsable de 5 à 10 000 personnes qui n'ont jamais eu l'occasion [...] de s'exprimer et d'influer sur l'avenir de leur ville* »<sup>860</sup>. La non-coïncidence des territoires communaux et de celui de la ville nouvelle est alors à l'origine d'une grande complexité des relations entre le SCA et les communes si bien que des tensions et des difficultés apparaissent au fur et à mesure que les enjeux politiques et financiers des agglomérations prennent de l'importance.

Dès le milieu des années 1970, un tissu urbain fait son apparition à Évry. Hormis au Coudray-Montceaux, l'agglomération dispose d'équipements importants et le SCA se dote de moyens administratifs et techniques conséquents pour en assurer la gestion. Avec le développement de la ville nouvelle, il conquiert ainsi une position de plus en plus favorable<sup>861</sup>. Composés de 15 délégués, dont 12 totalement étrangers au conseil municipal d'Évry, les élus du SCA sont partagés entre des préoccupations communautaires et des préoccupations communales, souvent antagonistes. Bien que souhaitant voir se développer des structures communautaires, les citoyens se retrouvent, en ZAN, soumis aux décisions d'une autorité qu'ils n'ont pas élue directement. Les élus socialistes souhaitent l'abrogation de la loi Boscher afin d'éviter que des délégués de conseils municipaux des communes voisines soient décisionnaires sur le territoire évryen<sup>862</sup>.

Les discussions pour la réforme commencent principalement avec les élections municipales de 1977. Lors de sa campagne, l'équipe de Claude Jeanlin met l'accent sur la nécessité de changer la loi Boscher. L'une de ses priorités est de rendre aux élus locaux, seuls élus du suffrage universel direct, l'ensemble de leurs pouvoirs. Si le

---

<sup>860</sup> Rapport du cinquième congrès des SCA : rapport des commissions, motions, 7 et 8 octobre 1977.

<sup>861</sup> Circulaire « les institutions en ville nouvelle et leurs conséquences », le 2 novembre 1977.

<sup>862</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 1977.

programme de la gauche parle peu des projets de développement de la ville nouvelle, il s'engage toutefois à mettre fin aux délimitations « ZAN / hors-ZAN ». Celles-ci posent en effet un vrai problème de droit, la loi ne permettant plus à la mairie d'exercer son pouvoir sur l'ensemble du territoire communal. À son élection, Claude Jeanlin est dans une situation compliquée : il est le maire d'une commune dans laquelle il n'a quasiment aucun pouvoir, la loi Boscher donnant l'essentiel de ses compétences au SCA<sup>863</sup>. Dépossédées de la majorité de leurs prérogatives, les mairies de l'agglomération nouvelle (Évry, Lisses, Courcouronnes et Bondoufle) sont responsables principalement, en 1977, de l'état civil, de la gestion du village et des affaires sociales<sup>864</sup>. Claude Jeanlin supporte alors difficilement la gestion au quotidien des Évryens qui l'ont élu soit exercée par les élus des autres communes au nom de l'intercommunalité.

Nourrissant la « Vague Rose » de 1977, la liste d'union de la gauche de Claude Jeanlin et de Jacques Guyard conquiert la municipalité avec la ferme intention de réformer la loi Boscher. Souvent issus du milieu associatif et représentant les habitants des quartiers neufs, ces élus acceptent, pour une large part, le projet des villes nouvelles. Ayant vécu leur genèse de l'intérieur, ces « pionniers » font leurs débuts en politique en se mobilisant sur ces projets d'aménagement. Cependant, leur position est paradoxale. S'ils adhèrent au projet d'État, ils apparaissent comme les plus farouches combattants de la loi Boscher. Au nom de la démocratie urbaine, ils décident de s'élever contre ce régime intercommunal. Face à cette nouvelle génération d'élus, l'Épevry doit faire face à une municipalité qui réclame de plus en plus sa part de décision dans les projets de la ville nouvelle.

Les nouveaux élus socialistes n'hésitent pas à porter des accusations graves et à développer une analyse très sévère. Leur argumentaire s'appuie principalement sur deux critiques. Dans un premier temps, ils reprochent à la loi Boscher d'être une loi antidémocratique. Dans une circulaire de 1977 sur les institutions en ville nouvelle et

---

<sup>863</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

<sup>864</sup> *Ibidem*.

leurs conséquences, ils assurent que les « *villes nouvelles n'ont été qu'un prétexte et ont servi d'expérience pour la mise en place [des] institutions issues de la loi Boscher. L'existence du SCA correspondant à une volonté politique du pouvoir, la droite méprise l'électeur et se méfie de son jugement, ce qui explique la préférence pour la mise en place d'assemblées élues au second degré. La mise en place des SCA répond à ces préoccupations et correspond donc à une stratégie politique du pouvoir qui consiste à tout mettre en œuvre pour éloigner les élus des centres de décision* »<sup>865</sup>.

La loi donne des pouvoirs dominants à des élus du second degré, sans qu'il y ait d'équilibre démocratique et de responsabilité devant les électeurs concernés. Le fait d'organiser la scission de la commune entre ZAN / hors-ZAN et d'instaurer un SCA dont les délégués sont des représentants des communes, élus au suffrage universel indirect, est fortement combattu. Les nouveaux habitants ne peuvent donc être représentés au sein du conseil municipal, ce qui pose un problème d'égalité entre les citoyens de la commune<sup>866</sup>. En effet, les Français et les élus municipaux restent très attachés au fait communal et à la démocratie participative. Même dans les villes où la population est massivement et très fraîchement arrivée, l'appartenance à la nouvelle commune est un élément essentiel d'identité, et le fait de participer à l'élection du maire et du conseil municipal renforce ce lien, si bien que l'instauration du suffrage universel pour les représentants du syndicat communautaire sera un argument de poids mis en œuvre dans la contestation de la loi Boscher<sup>867</sup>.

D'autre part, les élus socialistes accusent la législation de créer une seconde commune virtuelle, comportant deux catégories d'habitants. Elle introduit des différences difficilement soutenables. Dans le bulletin municipal de janvier 1982, Claude Jeanlin rappelle son « *opposition de longue date à la loi Boscher, qui coupe la commune en deux parties administratives, crée deux taux d'imposition [...] et retire aux élus du suffrage universel une partie de leurs prérogatives* »<sup>868</sup>. Si dans chaque commune les

---

<sup>865</sup> Circulaire « les institutions en ville nouvelle et leurs conséquences », le 2 novembre 1977.

<sup>866</sup> Séance du 15 mai 1981, dix-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1978-1982).

<sup>867</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 126.

<sup>868</sup> Bulletin Municipal d'Évry, n° 18, janvier 1982.

quartiers relèvent d'élus différents, les habitants, selon qu'ils soient qualifiés « d'anciens » ou de « nouveaux », ne sont pas soumis aux mêmes impôts et ne bénéficient pas des mêmes services (écoles, services sociaux, équipements sportifs etc.). Issue d'un compromis, la loi Boscher a été élaborée dans le but de susciter l'adhésion d'un maximum de personnes au projet « ville nouvelle ». Pour rassurer les habitants les plus craintifs du vieux-bourg, la majorité des impôts devant servir aux futures constructions doivent être payés par les nouveaux arrivants. Mettant en place un système plutôt inégalitaire, son fonctionnement ne peut être que temporaire. Les habitants de la ZAN demandent alors rapidement l'harmonisation des fiscalités, les coûts de construction et de gestion des grands équipements devant être supportés par tous.

### ***B. La loi Boscher : « atteinte aux principes fondamentaux des libertés locales » ?***

L'ensemble de ces problèmes renforce la suspicion vis-à-vis de la loi Boscher. Les élus socialistes l'accusent de porter « *atteinte aux principes fondamentaux des libertés locales* » et tentent alors de la contourner en restituant à la commune d'Évry la gestion des équipements de proximité (écoles, centres de loisirs, gymnases...). Si les trois premières années du mandat de Claude Jeanlin leur permettent de mieux maîtriser les avantages et les contraintes liés à l'intercommunalité, les conseillers municipaux souhaitent toutefois ramener les compétences de la gestion du quotidien aux municipalités<sup>869</sup>. En effet, il est de plus en plus difficile pour le maire de voir qu'une partie de ses prérogatives lui échappe au profit du SCA. Si ce dernier possède plus de notoriété et de pouvoir sur le développement de la ville nouvelle, la municipalité porte, le plus souvent, la responsabilité des erreurs du syndicat communautaire, la population ne faisant pas de distinction ZAN/hors-ZAN. C'est ainsi qu'une mauvaise gestion du fonctionnement des services publics concernant notamment les écoles, la voirie, la propreté des villes, ou encore la fiscalité en ZAN...

---

<sup>869</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

a raison de Michel Boscher. Si ces équipements échappent à la gestion municipale, la population sanctionne d'abord le maire d'Évry plutôt que le président du SCA<sup>870</sup>.

Commence alors une période de transition dans la bataille contre la loi Boscher. La formule du syndicat communautaire d'aménagement, choisie par Évry, présente des avantages et une souplesse qui peuvent être exploités. Seulement, elle met en place des frontières fiscales inappropriées et ne permet pas toujours d'assurer la meilleure articulation des compétences communales et syndicales<sup>871</sup>. En attendant toute réforme, la municipalité tente alors de contourner la législation. À la différence de son prédécesseur, Claude Jeanlin ne cumule pas les deux fonctions (maire d'Évry et président du SCA) et ressent davantage les inconvénients d'une telle situation. Alors que la commune constitue l'échelon administratif le plus proche des citoyens, il propose, avec les partis de gauche, que celle-ci puisse jouer un rôle de plus en plus grand et qu'elle dispose de moyens politiques et financiers importants. Jacques Guyard, alors premier adjoint, le suit. Selon lui, il apparaît essentiel, dans la mesure où la ville nouvelle n'est pas un corps indépendant de la ville ancienne, d'aboutir à un ensemble harmonieux. Pour cela, il estime que :

*« La municipalité doit exercer ses responsabilités sur l'ensemble de l'aménagement, par l'intermédiaire de ses délégués au SIEARE et au SCA, mais aussi par le travail du conseil municipal et des commissions, ouvertes à tous ceux qui voudront y participer par le biais des commissions extra-municipales »<sup>872</sup>.*

En priorité, les élus des communes qui composent la ville nouvelle doivent pouvoir disposer des mêmes responsabilités que les élus des autres communes<sup>873</sup>. Il faut donc définir les prérogatives de chacun. La plupart des équipements ont des vocations très différentes. Certains ont un usage purement local (maisons de quartier, écoles...), mais il existe aussi, en ville nouvelle, un certain nombre de structures qui

---

<sup>870</sup> Circulaire « les institutions en ville nouvelle et leurs conséquences », le 2 novembre 1977.

<sup>871</sup> Lettre du premier Ministre à S. Mauroit, président du SCA de l'agglomération Nouvelle de l'Isle d'Abeau, le 7 décembre 1977.

<sup>872</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 1977.

<sup>873</sup> Circulaire « les institutions en ville nouvelle et leurs conséquences », le 2 novembre 1977.

ont une destination intercommunale (par exemple : bâtiments scolaires qui accueillent des enfants de communes différentes)<sup>874</sup>. Dès son élection, Claude Jeanlin propose au conseil municipal de prendre sous sa responsabilité un certain nombre de ces équipements situés en zone d'agglomération nouvelle<sup>875</sup>. Cette décision concerne à la fois les équipements actuels, mais aussi ceux qui seront réalisés à l'avenir sur tout le territoire de la commune. Elle s'adresse davantage aux équipements de quartier qui n'ont pas de vocation intercommunale. Ce sont avant tout des établissements scolaires maternels et primaires (le groupe scolaire Jules Verne, la maternelle du Petit-Dragon), des équipements périscolaires (centre aéré, les services publics scolaires : cantines, garderies), sanitaires et sociaux de quartier ou encore des équipements sportifs et culturels (par exemple : la piscine des Champs Elysées, le terrain de sport du Parc des Loges, les équipements d'Évry I<sup>876</sup>). Mais cette démarche se heurte à des obstacles multiples comme le recrutement du personnel par le SCA ou encore l'opposition des pionniers qui considèrent l'équipe du SCA plus ouverte à une cogestion avec les associations. Finalement, la gestion de la mairie se limite aux équipements du quartier du Champtier du Coq.

Sans vouloir rendre la gestion de ces équipements aux municipalités, Claude Jeanlin souhaite surtout pouvoir mener une politique cohérente sur l'ensemble du territoire communal et exercer ses pouvoirs dans les domaines de la sécurité, de la salubrité et de la scolarisation. Parmi les exemples les plus frappants, le personnel de service des écoles a un statut et des conditions de travail différents selon son lieu de travail. Mais le conseil municipal doit pourtant demeurer maître de sa politique. Il lui est effectivement difficile de mener une politique uniforme sur l'ensemble de la ville, qui l'a pourtant mis en place, alors que ses responsabilités politiques ne s'exercent que sur un « morceau de la commune ».

Pendant ce temps, des Évryens, pour la plupart responsables d'associations dans les quartiers du centre-ville et des pyramides, suggèrent une nouvelle solution. Ils

---

<sup>874</sup> Rapport du cinquième congrès des SCA : rapport des commissions, motions, 7 et 8 octobre 1977.

<sup>875</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 1977.

<sup>876</sup> Circulaire « les institutions en ville nouvelle et leurs conséquences », le 2 novembre 1977.

proposent de fusionner quatre communes du SCA à savoir Évry, Courcouronnes, Bondoufle et Lisses, délaissant alors le Coudray-Montceaux. Ils créent l'ACUSCO (Association pour la Création d'Une Seule Commune), mais ils rencontrent rapidement l'hostilité de la majorité des élus et des habitants de l'agglomération. Leur idée ne donne pas suite et, attendant la réforme, le conseil municipal doit continuer d'agir dans le cadre de la loi Boscher et doit apprendre à discuter avec l'État, l'Epevry et le SCA afin d'assurer le développement de la ville.

Pour mener leur combat contre la loi Boscher, les élus municipaux des villes nouvelles et les délégués des syndicats communautaires décident de s'unir. Ils créent en 1979 l'Association des Elus des Villes Nouvelles (AEVN) dans le but de lutter contre les défauts de la loi. Jacques Guyard, alors président du SCA d'Évry, mais aussi de l'association depuis sa création, explique que l'AEVN est née d'inégalités et de problèmes communs rencontrés en ville nouvelle. Il ajoute ensuite :

*« Le rythme de construction accéléré, l'endettement élevé, l'extrême jeunesse de la population... Tout ça fait que nous nous ressemblons beaucoup et donc on a intérêt à croiser nos situations, nos expériences, nos réussites »<sup>877</sup>. Avant de déclarer : « les élections municipales [de 1977 ont été] assez favorables à la gauche [...]. On a décidé de formaliser notre association pour discuter efficacement avec l'État parce que le problème de tous les élus au début était un peu un problème de pouvoir entre les structures élues et les établissements publics »<sup>878</sup>.*

La composition de l'association est simple. La majorité de ses membres est représentée par l'ensemble des maires des communes des villes nouvelles ainsi que par les présidents de chacun des syndicats. Son armature, le bureau, est constituée de 3 personnes : un président (Jacques Guyard), un trésorier et un secrétaire général. La mairie d'Évry s'occupe, quant à elle, du secrétariat. Regroupant nombre d'élus, l'association observe une majorité de gauche dominante d'un point de vue politique.

---

<sup>877</sup> EBEL Katell, *la spécificité des villes nouvelles : les principaux acteurs, leur rôle, leur évolution*, rapport EPS 3<sup>ème</sup> année, politiques publiques et implication de l'usager, sous la direction de Philippe WARIN, Université Pierre Mendès-France, Institut d'études politiques de Grenoble, septembre 1995, p.28.

<sup>878</sup> *Ibidem*.

Elle adopte un consensus afin de limiter son champ d'action à une seule et même motivation. L'association souhaite avant tout terminer les villes nouvelles de la meilleure des manières. Il s'agit donc pour les élus de commencer à réfléchir et à discuter dans le but de retrouver rapidement leurs prérogatives en Zone d'Agglomération Nouvelle. Représentant les collectivités territoriales concernées auprès des pouvoirs publics, ils participent activement aux concertations pour les modifications de la législation. En 1981, Jacques Guyard devient un des acteurs principaux de la réforme. Seul représentant des villes nouvelles à avoir été élu au Parlement, il en devient le porte-parole devant l'Assemblée Nationale<sup>879</sup>.

L'AEVN travaille donc à l'élaboration d'une nouvelle réglementation. Afin de faciliter la construction des villes nouvelles, la loi Boscher s'est contentée de créer une nouvelle structure : les SCA, à savoir des établissements administratifs dotés d'une personnalité morale et financière. Ces syndicats ont été chargés de s'occuper du projet tandis que les municipalités sont restées à leur place. Induisant au sein même des communes une différence entre les habitants vivant en ZAN, qui paient leurs impôts au SCA, et ceux vivant dans les vieux-bourgs, qui paient leurs impôts selon les modalités de la commune, la loi a créé une réelle scission à l'intérieur de la ville. À partir de la fin des années 1970, elle est de plus en plus remise en cause par l'association. Multipliant les démarches auprès du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur, Jacques Guyard est au cœur des débats afin d'obtenir le plus rapidement possible le feu vert du gouvernement pour une réforme. Il entame des discussions et commence à se concentrer sur un nouveau texte de loi avec l'équipe de Michel Rocard, ministre alors en charge de l'Aménagement du Territoire et tuteur des villes nouvelles. Des 1979, il écrit :

*« Encore incomplètes, les villes nouvelles ne peuvent vivre et atteindre un équilibre harmonieux que dans le cadre d'une politique à long terme, concertée avec l'État et d'autres collectivités »*<sup>880</sup>.

---

<sup>879</sup> *Ibidem* p.30.

<sup>880</sup> Note de Jacques GUYARD, Propositions institutionnelles pour les villes nouvelles, 27 février 1979.

En d'autres termes, il souhaite que la loi prévoit un plan de développement pour chaque ville nouvelle. Déterminant un objectif final et un programme détaillé des constructions, il doit pouvoir mener à l'achèvement du projet. D'autre part, elle doit prévoir également :

- la mise en place d'un dispositif dans le but de clarifier les limites communales avec celles de l'agglomération ;
- la restitution aux communes des compétences de gestion pour les équipements d'intérêt local ;
- l'adaptation du régime fiscal afin de rendre aux communes leur responsabilité devant l'impôt nécessaires à l'exercice des fonctions des municipalités<sup>881</sup>.

Synonyme de « Vague Rose », 1977 voit les élections de Claude Jeanlin et de son premier adjoint Jacques Guyard à la municipalité d'Évry. À l'origine des contestations envers la loi Boscher, ils font partie des acteurs principaux menant la réforme. Mais, 1977 ne correspond pas, en soit, au tournant menant à un changement institutionnel. Si l'AEVN et Jacques Guyard trouvent les moyens de contourner la législation, il s'agit surtout d'un changement générationnel. Les nouveaux élus sont toujours dans une situation où ils ne disposent d'aucun outil technique de discussion avec l'Épervry. De plus, l'ensemble des budgets étant en déficit, la marge de manœuvre de la mairie reste très étroite. L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République en mai 1981 et la victoire des socialistes aux législatives sont deux événements décisifs dans le combat mené contre la loi Boscher. Pour Pierre Vautrin, conseiller municipal communiste d'Évry, elles doivent permettre de changer les institutions en ville nouvelle :

*« Ensemble, nous nous sommes battus contre la loi antidémocratique et arbitraire du 10 juillet 1970, dite la loi Boscher, dont nous avons subi et subissons encore les tristes effets, tant sur le plan financier que par la complexité des institutions qui éloignent les habitants des centres de décisions que sont les communes en dessaisissant les élus que nous sommes de leurs prérogatives.*

---

<sup>881</sup> Secrétariat général du Groupe Central des Villes Nouvelles, projet de réforme de la loi du 10 juillet 1970, le 11 décembre 1980.

*Aujourd'hui, avec la nouvelle majorité présidentielle, nous pouvons instaurer plus de démocratie dans nos communes et avoir les moyens d'exercer nos responsabilités. Aussi, il nous semble que les travailleurs et la population ne comprendraient pas qu'on ne se saisisse pas de ce changement auquel ils ont contribué dans leur large majorité »<sup>882</sup>.*

Le véritable changement institutionnel se produit ainsi entre 1980 et 1983<sup>883</sup>. Atteignant l'équilibre financier, la municipalité peut commencer à recruter des spécialistes capables de discuter et de négocier avec l'Epevry. Apportant plus de responsabilités et de pouvoirs aux élus municipaux, la Décentralisation renforce par ailleurs cette première mutation. La commune a désormais plus de facilités pour s'entretenir avec l'État à propos du nombre de logements, d'écoles ou encore de gymnases à construire. S'engage alors une véritable course contre la montre dans l'élaboration de la réforme des institutions en ville nouvelle. Michel Rocard demande à ce que la loi soit votée et mise en application avant les élections municipales de 1983, les habitants des villes nouvelles devant pouvoir voter en toute connaissance de cause<sup>884</sup>.

La situation locale évolue considérablement entre 1977 et 1983. Évry a accueilli de nouveaux habitants et les socialistes sont parvenus au pouvoir. Au fur et à mesure, ils disposent de suffisamment de poids politique pour opposer une résistance efficace à l'Epevry, mais aussi pour revendiquer leurs droits et demander une réforme de la loi Boscher. Finalement une loi intercommunale est votée en 1983 sous le nom du Ministre de l'Aménagement du Territoire : la loi Rocard.

---

<sup>882</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mai 1981.

<sup>883</sup> Jacques Guyard in VADELORGE Loïc (dir.), Séminaire histoire des villes nouvelles 2003-2004, *Villes nouvelles et intercommunalité*, journée du 10 mars 2004.

<sup>884</sup> ROCARD Michel, « les quatre principes du nouveau statut », in *La Nouvelle*, dossier : le débat à l'Assemblée, 1983.

## 2. Le vote de la loi Rocard et ses conséquences à Évry.

Si pendant l'élaboration de la loi Boscher la question principale concernait la coopération intercommunale, le sujet est totalement différent lors des discussions de la loi Rocard. Pour reprendre l'expression de Loïc Vadelorge, cette dernière constitue une sorte d'anachronisme tant la question intercommunale semble étrangère au mouvement de décentralisation. En septembre 1982, la priorité est de renforcer le principe de démocratie et de solidarité locale. En effet, suite aux lois de décentralisation de compétences entre l'État, les régions, les départements et les communes, une réforme législative est engagée. La nécessité de revenir à l'autonomie communale paraît évidente ainsi que le fait d'aboutir à un nouveau type de collaboration. Il s'agit surtout de remettre à l'honneur le pouvoir municipal avant les élections de 1983. Pourtant, que ce soit lors des séances de travail concernant la loi Boscher ou bien même la loi Rocard, la réalisation des villes nouvelles est présentée comme justifiant un regroupement intercommunal, ne serait-ce que parce qu'elles dépassent les simples frontières des communes, nécessitant une mise en commun des moyens.

Le vote de la loi Rocard, le 13 juillet 1983, est précédé quelques mois plus tôt par l'élection de Jacques Guyard à la mairie d'Évry. Ces deux événements sont fortement liés, le nouveau maire évryen étant jusqu'à présent président du SCA, l'organisme gestionnaire de la ville nouvelle. Si la loi Boscher organisait une partition de la commune en deux parties (ZAN/hors-ZAN), la loi Rocard, quant à elle, donne naissance au Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN). La loi du 13 juillet 1983 porte modification du statut et des structures de la ville nouvelle : la ZAN éclate, le SCA disparaît et chaque municipalité retrouve ses compétences sur l'ensemble de son territoire.

## *A. La formation du SAN.*

La loi Rocard présente un grand nombre d'innovation par rapport à la législation précédente. Si la loi Boscher était accusée de limiter la démocratie et de diviser le territoire en ville nouvelle, la loi du 13 juillet 1983 n'apporte de réponse qu'à la seconde critique. Elle met fin à la partition des territoires. ZAN et vieux bourgs sont désormais réunis. Elle donne ensuite la possibilité à chacune des villes nouvelles de choisir un nouveau mode de regroupement intercommunal dans le but de remplacer les syndicats communautaires. Afin de respecter les différences existant entre les agglomérations, tant en ce qui concerne la situation de leur gestion que l'état d'avancement des réalisations, il est nécessaire de permettre aux élus et aux populations concernées de choisir le cadre dans lequel pourront s'exercer les compétences d'administration tout en permettant la réalisation de l'aménagement de la ville nouvelle<sup>885</sup>.

Trois options sont alors proposées aux élus. La première d'entre elles consiste à créer une nouvelle commune « *soit par fusion des communes membres de l'agglomération nouvelle, soit par transformation en commune de la zone comprise à l'intérieur du périmètre urbanisation* »<sup>886</sup>. Dans ce cas de figure, le problème des compétences et de la fiscalité est totalement résolu. D'autre part, la loi permet également aux SCA de se transformer soit en Communauté d'Agglomération Nouvelle (CAN), soit en Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN), solution qui conserve le principe de représentation des communes de l'ancienne formule. La première option se différencie du SAN par le simple fait que son conseil d'agglomération se compose d'élus des communes adhérentes élus au suffrage universel direct<sup>887</sup>. Lors de l'élaboration de la loi, cette idée est fortement défendue dans un souci de démocratie et de retour à l'autonomie communale. Pourtant, elle n'est pas retenue avec l'option

---

<sup>885</sup> Secrétariat général du Groupe Central des Villes Nouvelles, projet de réforme de la loi du 10 juillet 1970, le 11 décembre 1980.

<sup>886</sup> Article 3 de l'avant-projet de loi portant modification du statut des agglomérations nouvelles, 4 février 1982.

<sup>887</sup> Article 6 de l'avant-projet de loi portant modification du statut des agglomérations nouvelles, 4 février 1982.

de fusion et de création d'une nouvelle commune, la majorité des villes nouvelles préférant opter pour la mise en place d'un SAN, solution moins contraignante pour les élus laissant une grande marge de manœuvre aux communes<sup>888</sup>.

Conformément à l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983, le conseil municipal d'Évry se réunit le 4 octobre 1984 pour décider de la création du nouveau syndicat d'agglomération<sup>889</sup>. Remplaçant le SCA dans ses droits et ses obligations, son siège est fixé en plein cœur de la ville nouvelle, cours Blaise Pascal à Évry<sup>890</sup>. Il est administré par un comité composé de membres élus par les conseils municipaux des communes membres. Les règles de représentation des communes y sont largement discutées. Soit elles reçoivent un poids équivalent, soit on leur donne une importance proportionnelle à leur population. Si le premier choix favorise les institutions, le second, quant à lui, met en avant les habitants. La nouvelle loi introduit une certaine proportionnalité qui doit permettre aux municipalités de conserver leur autonomie et de prendre des responsabilités dans la ville nouvelle de façon progressive avec l'arrivée des nouveaux habitants. Il s'agit surtout d'assurer une majorité conforme à l'idéologie de la commune leader d'Évry. Le nombre de représentants par municipalité est alors défini le 31 décembre 1984. En conformité avec la nouvelle loi, l'article 4 de la décision institutive du SAN décide que les communes seront représentées au comité syndical par un nombre de délégués proportionnel à la population communale<sup>891</sup>. La répartition des sièges entre les municipalités s'effectue

---

<sup>888</sup> Séance du 18 mars 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>889</sup> Séance du 4 octobre 1984, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).  
Et Préfecture de l'Essonne, arrêté n°84-5269 du 31 décembre 1984 autorisant la création du syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry.

<sup>890</sup> Article 3 de la décision institutive du syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry, le 31 décembre 1984.

<sup>891</sup> Article 6 de la loi Rocard, loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles, in *Journal Officiel de la République Française*, le 14 juillet 1983, p. 2180.

selon le tableau suivant<sup>892</sup> :

<b>Communes de :</b>	<b>Nombre de délégués</b>
Moins de 10 000 habitants	6
10 000 à 19 999 habitants	8
20 000 à 29 999 habitants	10
30 000 habitants et plus	12

Évry abritant 30 000 habitants depuis peu (un peu plus de 31 000 pour être exact), douze délégués issus du conseil municipal sont désignés pour siéger au SAN<sup>893</sup>. Ce sont Claude Jeanlin, Jacques Guyard, Jean Coisnard, Bernard Beaudoin, Yvette Chappéy, François Dufant, Christian Rollet, Michel Dubault, Michel Abhervé, Béatrice Lepage, Emmanuel Cuffini et François Bousquet. Ce dernier, maire adjoint aux travaux, en devient le président.

Ce changement de mode de représentation est considéré par les élus comme une avancée. Cependant, il ne se fait pas sans heurts. Une étude de Sonia Guelton nous montre que la construction du SAN est source de conflits<sup>894</sup>. Les deux petites communes de Bondoufle (RPR) et de Lisses (PCF) se soulèvent contre Évry et Courcouronnes. Totalisant moins de 15 000 habitants à elles deux (8 154 pour Bondoufle et 5 056 à Lisses), celles-ci craignent que leurs voix ne comptent plus face aux deux communes socialistes. Effectivement la proportionnelle et son articulation avec l'exercice du pouvoir est au cœur des débats. La représentation des différents courants politiques est aussi bouleversée. Les deux municipalités ont peur de ne plus

---

<sup>892</sup> Article 4 de la décision institutive du syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry, le 31 décembre 1984.

<sup>893</sup> Séance du 26 avril 1984, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>894</sup> GUELTON Sonia, « L'intercommunalité en ville nouvelle d'Évry » in *Villes nouvelles et décentralisation, mise en perspective historique, juridique et financière de l'intercommunalité dans les villes nouvelles*, Programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, Paris, GRIDAUH, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2004, pp. 132-135.

pouvoir se faire entendre au sein de l'intercommunalité. Le problème est définitivement réglé dès-lors que la loi Rocard est votée. Évry, Bondoufle, Courcouronnes et Lisses s'associent pour devenir le SAN.

La nouvelle législation a un impact territorial important. La révision du périmètre de l'agglomération nouvelle et des limites communales devient une des priorités. Mais avant toute chose, il est urgent de régler le problème du SIEARE. Il n'est plus possible d'avoir deux syndicats intercommunaux en activité. La dissolution du plus ancien, le SIEARE, est alors envisagée. Elle suppose un bilan financier déterminant, sans ambiguïté, les charges à assumer par Ris-Orangis. Pour rappel, un premier syndicat intercommunal a été mis en place, dès 1966, au commencement de la ville nouvelle. La municipalité rissoise basculant à gauche suite aux élections de 1971, le SIEARE ne peut être dissout lors de la création du SCA en 1973. Refusant d'intégrer le nouveau syndicat d'agglomération comprenant Évry, Courcouronnes, Lisses, Bondoufle et Le Coudray-Montceaux, elle continue pourtant de payer les premières constructions et participe au remboursement du déficit de l'Agora, centre commercial et culturel. Jusqu'en 1980, Ris-Orangis en paye un tiers environ, soit 3,8 millions de francs. Une solution est ensuite trouvée. L'État s'engage à couvrir la moitié du déficit jusqu'en 1984, Ris : 3,8 millions de francs et la somme des autres communes de la ville nouvelle augmentera proportionnellement à la population<sup>895</sup>. À partir de 1985, la participation de Ris-Orangis diminue. Dès lors, le SIEARE ne s'occupe plus que des questions de chauffage urbain et d'assainissement. Après avoir confié ces compétences au SAN, il est enfin dissout<sup>896</sup>.

En supprimant la distinction ZAN/hors-ZAN, la loi Rocard impose une révision du périmètre d'urbanisation. Il doit désormais y avoir plus de cohérence avec les limites territoriales des communes. Un décret est alors signé le 28 juin 1984 dans le but de revoir le périmètre de l'agglomération, mais aussi de modifier les frontières des communes de Courcouronnes, Ris-Orangis et Évry. Jacques Guyard et Guy

---

<sup>895</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 décembre 1976.

<sup>896</sup> Séance du 28 février 1985, dix-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1985-1986).

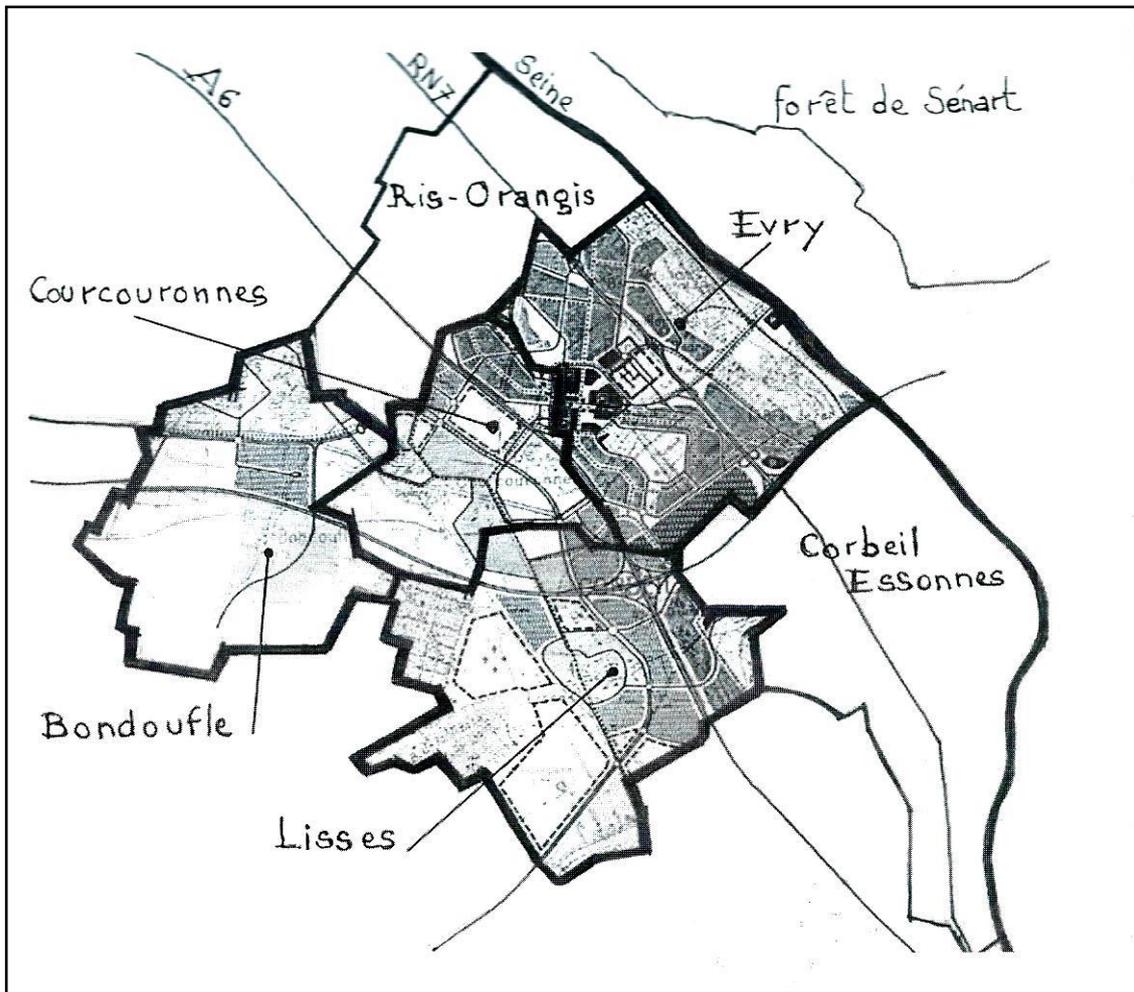
Briantais, maire de Courcouronnes, décident, dans un premier temps, de clarifier les frontières communales<sup>897</sup>. Pendant des années l'Épevry a construit sans s'en soucier. C'est ainsi que le centre commercial, des quartiers ou encore des lycées se retrouvent à cheval sur plusieurs communes. Les deux maires prennent ainsi la décision d'aligner les frontières sur les axes des grandes voiries. Des enclaves entre Ris-Orangis et Courcouronnes sont par ailleurs supprimées tandis qu'Évry bénéficie d'une cession de terrain de la part de Ris, cet échange intervenant dans le cadre du règlement du déficit de l'Agora.

Après avoir retravaillé les limites territoriales des communes, il devient enfin nécessaire de redéfinir la composition et le périmètre du syndicat d'agglomération. En 1975, les communes de Lisses, Bondoufle et du Coudray-Montceaux demandent la possibilité de modifier la ZAN et de quitter l'agglomération nouvelle. Elles ont des motivations différentes. Pour Le Coudray-Montceaux, les motifs invoqués sont simples. Il est mis en avant la position géographique de la commune. En 1973, elle adhère au SCA seulement pour conforter la majorité UNR de Michel Boscher. Elle n'est pourtant que très peu concernée par la ville nouvelle. N'ayant aucune frontière avec les quatre autres communes, son départ est acté en 1982. Concernant Lisses et Bondoufle, le problème est différent. Essentielles à l'agglomération, elles comprennent les principales zones d'activités. Mais leurs maires sont plutôt hostiles à l'intercommunalité. À Lisses, la municipalité refuse, dès le départ, la ville nouvelle. Bondoufle demande, quant à elle, son retrait en juin 1980. Les élus se sont sans doute sentis lésés sur le plan financier, le développement de l'agglomération se programmant principalement en dehors du territoire de leurs communes<sup>898</sup>. Voyant la ville nouvelle se pérenniser avec les discussions autour de la loi Rocard, les deux

---

<sup>897</sup> Décret du 28 juin 1984 portant révision du périmètre d'urbanisation de l'agglomération nouvelle d'Évry et modification des limites territoriales des communes de Courcouronnes, Évry et Ris-Orangis et des cantons d'Évry et Ris-Orangis, in *Journal Officiel de la République Française*, le 30 juin 1984, pp. 2066-2067.

<sup>898</sup> Les Cahiers GRIDAUH (Groupement de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat), *Villes nouvelles et décentralisation : mise en perspective historique, juridique et financière de l'intercommunalité dans les villes nouvelles*, op. cit., p. 128.



**Document 16 : Le nouveau périmètre du SAN (1984).**

Après le départ du Coudray-Montceaux en 1982, le périmètre de la ville nouvelle ne comprend plus qu'Évry, Courcouronnes, Lisses et Bondoufle.

*In MOTTEZ Michel, Carnets de campagne – Évry, 1965-2007, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 259.*

municipalités prennent peur et réitèrent leur demande. Elles organisent un référendum auprès de la population sur cette question et obtiennent un avis favorable à la scission des autres communes. Leur départ laissant à Évry et Courcouronnes toutes les charges de l'Agora et du centre-ville, cette requête est rejetée. Outre l'argument politique, il est mis en avant que le maintien de ces communes dans le projet « ville nouvelle » est plus que nécessaire. Elles y représentent une grande partie du territoire, d'autant plus que l'urbanisation y est particulièrement avancée. Finalement, lors de la formation du SAN, les quatre communes intègrent le périmètre d'urbanisation : Évry, Courcouronnes, Lisses et Bondoufle.

### ***B. Les innovations de la loi Rocard : la commune comme base des décisions.***

La loi Rocard offre la possibilité aux villes nouvelles de choisir un statut. La plupart d'entre elles optent pour le SAN, formule qui préserve l'indépendance des municipalités et des communes. La nouvelle loi innove dans le partage des compétences et de la fiscalité. Comme nous avons pu le voir, la loi Boscher les partageait selon les territoires : le SCA gérait la zone d'agglomération nouvelle et y levait les impôts locaux tandis que les mairies faisaient de même dans les vieux bourgs. Faisant disparaître la distinction ZAN/hors-ZAN, la loi Rocard invente le principe de spécialisation fiscale. Les communes perçoivent désormais le produit des taxes sur les ménages, payées par chaque contribuable (taxe d'habitation et taxes sur les propriétés foncières, bâties ou non). Ces impôts sont désormais votés par chaque conseil municipal pour tous leurs administrés, les finances du syndicat d'agglomération nouvelle étant, quant à elles, alimentées par les taxes professionnelles collectées auprès de toutes les entreprises installées sur les quatre communes de la ville nouvelle. Depuis 1979, le Groupe Central des Villes Nouvelles vise à conserver l'unité de la taxe professionnelle afin de créer une solidarité entre les communes, assurant ainsi des conditions équitables d'exercice de leur pouvoir fiscal.

Michel Rocard et son cabinet approuvent cette décision, l'accueil des entreprises en ville nouvelle constituant un objectif fondamental.

Le SAN, qui possède une personnalité morale et qui jouit d'une autonomie financière, perçoit également des dotations provenant de l'État. Il s'agit de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et de la DGE (Dotation Générale de l'Équipement). Cette dernière est calculée à partir des investissements entrepris chaque année par le SAN. Le syndicat d'agglomération nouvelle perçoit aussi le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). En effet la TVA est entièrement payée par le SAN et seule une partie lui est reversée par l'État. Enfin, il peut obtenir des subventions spécifiques qui lui sont attribuées par l'État, la région ou le département afin de mener à bien certains projets. Outre ces différentes recettes, le SAN peut également contracter des emprunts. Chaque année, il doit établir un budget primitif avant le 31 mars sous l'autorité du préfet. Ce dernier joue d'ailleurs un rôle de contrôle important : tous les arrêtés du SAN sont transmis à la sous-préfecture et c'est ensuite qu'ils deviennent exécutoires. Jouissant d'une autonomie financière assez large, le syndicat d'agglomération reste un établissement public soumis au principe de spécialité, principe conçu pour assurer le respect de la répartition des attributions. Il doit ainsi s'en tenir à l'exercice de ses compétences.

La loi Rocard introduit une autre nouveauté. En supprimant la distinction ZAN/hors-ZAN, son vote permet alors le retour à l'autonomie municipale, laissant au syndicat d'agglomération nouvelle les seules compétences du « noyau dur », indispensable à la poursuite des opérations. La loi met en avant la notion d'intérêt communautaire. Expriment une rupture avec le statut initial de l'intercommunalité issu de la loi Boscher, elle est élaborée pour établir un équilibre entre les libertés des communes et les impératifs assignés aux villes nouvelles. Deux niveaux sont alors définis : le communal et l'intercommunal. Le partage des compétences entre le syndicat et les municipalités ne se fait plus en fonction de la position géographique, mais selon le rayonnement de l'action. Les communes retrouvent leurs compétences de droit commun sur l'ensemble de leur territoire, ancien ou nouveau, tandis que l'action du SAN est recentrée sur la programmation et les investissements en matière

d'urbanisme, de logements, de transports, de réseaux divers (eau, assainissement, gaz, etc...), de création de voies nouvelles et de développement économique<sup>899</sup>. Il bénéficie ainsi du transfert des attributions communales en matière de planification urbaine, ce qui lui permet de définir une stratégie d'aménagement local. Il prend aussi en charge l'élaboration du programme d'habitat ou encore du plan de déplacements urbains. Il suit également les affaires économiques, qu'il s'agisse d'activités issues du secteur traditionnel ou encore de l'économie sociale. Enfin, il développe des opérations culturelles que ce soient des œuvres monumentales ou encore des manifestations locales comme la fête de la musique ou des concours de poésie.

Le vote de la loi Rocard ne fait que confirmer des pratiques locales qui conduisaient à distinguer les responsabilités d'ordre communautaire et les compétences de gestion au niveau des communes. Dès 1975, la proposition de loi du sénateur Adolphe Chauvin vise à pérenniser cette distinction. Elle retient le principe selon lequel une administration locale peut être à deux niveaux. Les communes, au-delà des compétences qu'elles ont conservées en matière de police, d'état-civil et d'aide sociale notamment, se voient confier par le SAN la gestion et l'entretien de l'ensemble des équipements d'intérêt local dans le cadre de conventions. Le syndicat est lui compétent pour la réalisation et la gestion des équipements reconnus d'intérêt commun. La décision d'apprécier la qualité intercommunale ou non appartenant aux élus, le SAN reçoit, grâce à cette disposition, une capacité d'action importante.

Les enjeux de ce partage ne sont pas négligeables. Pour le SAN, l'attribution d'équipements reconnus d'intérêt commun est aussi associée à celle de la gestion des services publics qui leurs sont attachés. Dans la majeure partie des cas, il assure la gestion des infrastructures liées à l'exercice de ses compétences (transports, réseaux, espaces verts, culture, sports, commerce), mais aussi des équipements scolaires dans le secondaire, sanitaires et sociaux (troisième âge, centre d'animation sociale pour les jeunes). Jusqu'alors sous l'autorité du SIEARE, celles-ci lui reviennent dès que cet

---

<sup>899</sup> Article 16 à 19 de la loi Rocard, loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles, in *Journal Officiel de la République Française*, le 14 juillet 1983, p. 2182.

organisme est dissout. En revanche, les équipements concernés par une seule commune sont gérés par cette même commune (écoles primaires, crèches, gymnases, maisons de quartier, petits espaces verts...). Avec le temps, certains éléments sont redéfinis. C'est ainsi qu'ont pu être rangés parmi les équipements intercommunaux des installations sportives (piscines, gymnases...) et culturelles dès lors que leur rayonnement couvrait, voir dépassait l'agglomération. La loi Rocard permet donc aux élus de prendre pied dans le projet « ville nouvelle » et de développer des politiques communautaires beaucoup plus proches de la réalité locale.

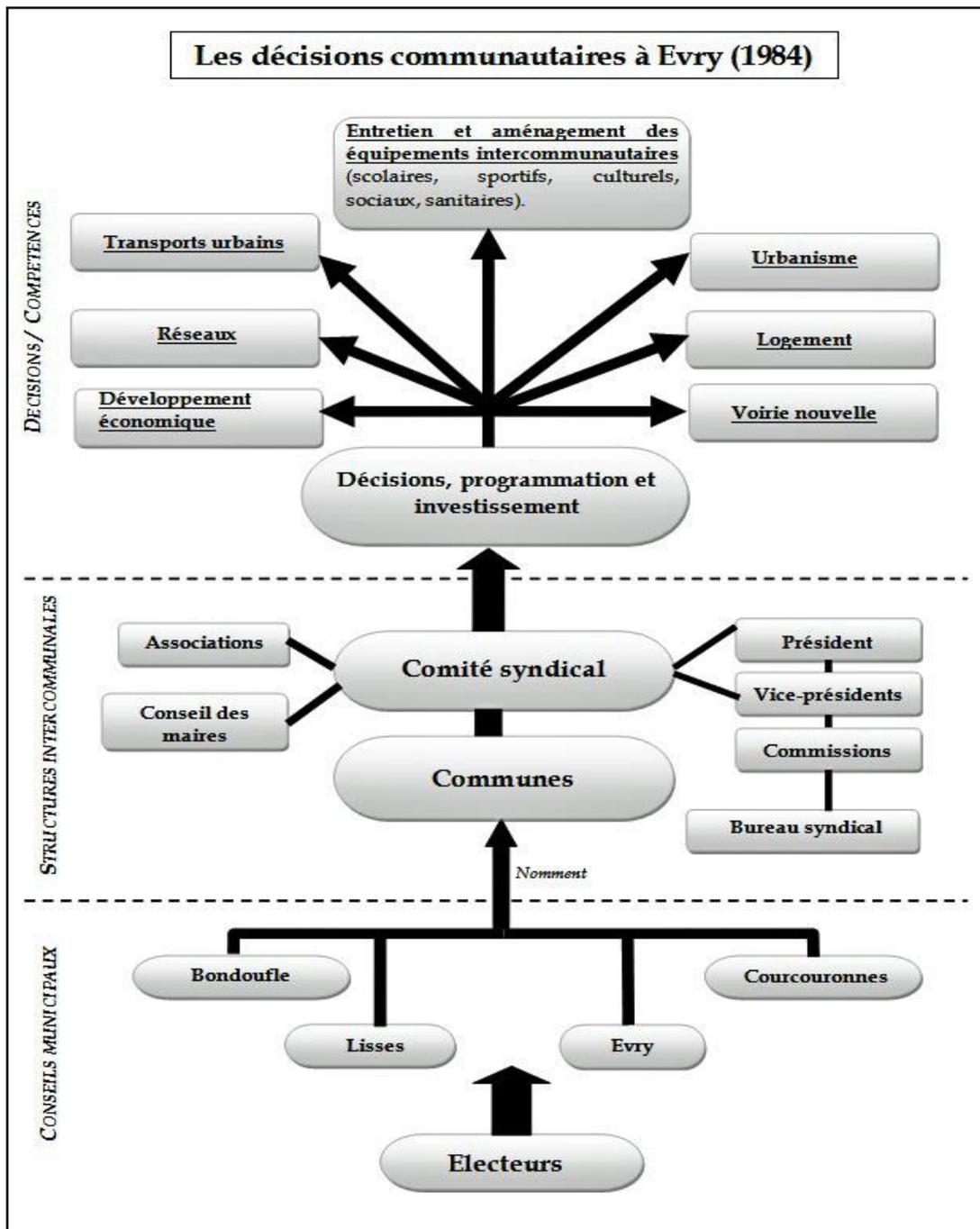
Dans la pratique, les décisions communautaires reposent en grande partie sur un travail actif en amont des commissions. Dirigées par les vice-présidents du SAN, elle s'occupe de préparer les dossiers qui seront ensuite discutés par l'assemblée. Il s'agit surtout d'adopter le budget communautaire, d'accorder des permis de construire, de ratifier la création de nouvelles lignes de transport (bus, RER...), de nommer des architectes, de décider de l'implantation d'équipements (groupes scolaires, lieux culturels, sportifs, cimetière intercommunal), ou encore de créer un journal d'informations... D'abord débattus au sein des commissions, ces sujets se retrouvent, dans un second temps, au bureau syndical. Réunissant l'ensemble de l'exécutif du SAN (président et vice-présidents), ce dernier s'occupe essentiellement de porter ces dossiers devant l'assemblée. Enfin, le comité syndical adopte, ou non, les délibérations qui lui sont proposées.

À partir de 1985, ces commissions perdent de leur influence alors que le pouvoir des maires se renforce dans les processus de décision<sup>900</sup>. Les communes sont, en effet, beaucoup plus influentes au sein du SAN à l'issue de la phase d'adaptation de la loi Rocard. Suite au vote des lois sur la décentralisation début des années 1980, les municipalités se sentent légitimes pour se consacrer pleinement aux dossiers communautaires.

Si

---

<sup>900</sup> THEULE Frédéric, « Représentation et décision intercommunale dans les villes nouvelles françaises : bien commun ou « communalisme ? » in Les Cahiers GRIDAUH (Groupement de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat), *L'intercommunalité en villes nouvelles : mises en perspectives historique, juridique et financière*, rapport de synthèse, novembre 2004, p.45.



**Document 17 : Les décisions communautaires à Évry (1984).**

*D'après THEULE Frédéric, « Représentation et décision intercommunale dans les villes nouvelles françaises : bien commun ou « communalisme ? » in Les Cahiers GRIDAUH (Groupement de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat), L'intercommunalité en villes nouvelles : mises en perspectives historique, juridique et financière, rapport de synthèse, novembre 2004, p.48.*

la loi Boscher était vivement critiquée pour « *porter atteinte aux principes fondamentaux des libertés locales* »<sup>901</sup>, la loi Rocard vise ouvertement à préserver « *l'autonomie des communes* » et invite, de fait, les maires à se saisir des affaires communautaires. Les conseils municipaux et le conseil des maires sont donc à l'origine des prises de décisions. Lorsqu'il s'agit d'une commune, celle-ci possède un droit de véto : son avis est « *in fine* » prioritaire.

Cependant, le SAN garde une certaine marge de manœuvre. Les études de Sonia Guelton révèlent que le président du syndicat, François Bousquet, refusant à plusieurs reprises des négociations individuelles dans le but de ramener le débat au sein du comité syndical<sup>902</sup>. L'un des principaux sujets de discorde concerne tout particulièrement la question des compétences communautaires et plus spécifiquement la définition des équipements d'intérêt communal. Cette appréciation peut donner lieu à des interprétations multiples. Enfin, certaines décisions ne sont pas sujettes à la règle de priorité à la commune, notamment lorsque d'autres institutions entrent en jeu. Ainsi, sur la question urbaine, les techniciens de l'Epevry interviennent régulièrement alors que dans le secteur des transports, le choix de créer une ligne de bus supplémentaire est soumis à l'approbation du STIF (syndicat des transports parisiens) et à la direction départementale de l'équipement<sup>903</sup>. Les décisions politiques en ville nouvelle relèvent d'une ambiguïté toute particulière : elles oscillent constamment entre la notion de communauté d'un côté et la réalité des communes de l'autre.

Les villes nouvelles possèdent donc un statut d'exception : elles apparaissent comme les pionnières de l'intercommunalité. La loi Rocard rétablit un certain équilibre de droit entre d'une part les communes et de l'autre le syndicat. Quelles sont alors les conséquences directes sur l'administration municipale ? Les communes

---

<sup>901</sup> RICHARD Alain, Rapport au nom de la commission des lois constitutionnelles sur le projet de loi (n° 1086) portant modification du statut des agglomérations nouvelles, le 30 septembre 1982, p.5.

<sup>902</sup> GUELTON Sonia, « L'intercommunalité en ville nouvelle d'Évry », *op.cit.* pp. 135-136.

<sup>903</sup> THEULE Frédéric, « Représentation et décision intercommunale dans les villes nouvelles françaises : bien commun ou « communalisme ? » » *op. cit.* p.49.

retrouvant une large part de leurs compétences, on observe un transfert de personnel du SAN vers Évry. Une réorganisation administrative est donc nécessaire.

### *C. Une réorganisation administrative entre le SAN et la mairie d'Évry.*

Près de deux ans s'écoulent entre le vote de la loi Rocard, le 13 juillet 1983, et son application en janvier 1985. Si le SCA perdure encore sous la présidence de Guy Briantais, maire de Coucouronnes, 1984 est surtout destinée à préparer le passage du SCA au SAN. En effet, la nouvelle législation n'est pas sans conséquences sur la composition de la municipalité. Elle bouleverse le fonctionnement de l'administration. Ajoutée aux lois de décentralisation, elle entraîne un transfert de charges et d'employés conséquent entre le syndicat et les communes. La concession de compétences de l'État au pouvoir local est importante si bien que les mouvements sont nombreux. Il faut donc définir qui gère quoi et muter les personnels du syndicat vers les mairies et inversement des mairies vers le SAN. Entre 1984 et 1985, Évry voit ses équipements multipliés par deux. Il s'agit en général de structures à forte densité : écoles, crèches, haltes-garderies, centres socio-culturels...

L'administration municipale d'Évry, qui était jusqu'alors assez modeste, car se consacrant uniquement à la partie hors-ZAN de la commune, doit absorber une grande masse de personnels et d'équipements de l'ancien SCA. Ne gérant plus que les grands équipements communs, le nouveau SAN se voit, quant à lui, allégé par ce redéploiement. Ces transferts concernent plusieurs centaines de salariés et le personnel municipal est multiplié par 3, passant de 250 à 800 employés environ<sup>904</sup>. Une absorption aussi soudaine et massive ne se fait pas sans difficulté. Si Évry récupère des ressources, notamment fiscales, l'évaluation des transferts financiers et humains ainsi que celle des compensations réciproques sont tumultueuses entre toutes les parties intéressées. De plus, le personnel du syndicat semble inquiet face à

---

<sup>904</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

l'incertitude de son avenir et aux difficultés des communes pour assurer la continuité des services<sup>905</sup>. Il faut attendre 1986 pour que tout rentre dans l'ordre<sup>906</sup>.

Le 31 décembre 1984, tout est prêt. Le SCA est dissout au profit du SAN et François Bousquet, maire adjoint d'Évry aux travaux, en devient le président. La loi Rocard est vécue comme une victoire des communes. Retrouvant d'abord l'unité de leur territoire, elles récupèrent, ensuite, beaucoup de personnel géré auparavant par le syndicat communautaire d'aménagement dans les ZAN. Plus de 400 personnes sont transférées entre le SCA et la mairie d'Évry. D'autre part, le syndicat se dote de véritables instruments d'étude. Les compétences et le personnel spécialisé se trouvant à l'origine au sein d'Epevry, le SCA disposait seulement d'un ingénieur. À partir de 1983, le pouvoir intellectuel se déplace. Les compétences s'étoffent au sein des syndicats intercommunaux : compétences à la fois juridiques, financières et techniques. C'est un des éléments de la prise de pouvoir, mais aussi d'enrichissement de la coopération entre les différentes administrations.

De nouvelles habitudes de travail s'installent et sont à l'origine de tensions entre agglomérations et communes. Ces conflits apparaissent pour plusieurs raisons. La première est d'ordre politique. Le SAN est composé et dirigé par des élus qui se sont approprié le projet étatique de la ville nouvelle. La seconde est pratique : le syndicat d'agglomération dispose de moyens financiers et juridiques qui en fait le véritable patron de la ville nouvelle. Ces tensions sont alors presque mécaniques dès lors que l'intercommunalité monte en puissance et passe de la prestation de service à la conduite et à la réalisation de projets sur le territoire. L'intérêt communautaire est souvent supérieur à la somme des intérêts communaux. Ainsi ce qui peut apparaître prioritaire du point de vue de l'agglomération ne l'est pas nécessairement du point de vue communal.

---

<sup>905</sup> Lettre de Guy Briantais, président du SAN d'Évry destinée à Jacques Guyard, député-maire d'Évry, le 13 septembre 1984.

<sup>906</sup> HOUEL Jean (École Nationale d'administration), Rapport de stage, mairie d'Évry 14 avril - 12 décembre 1986, sous la direction de Jacques GUYARD, 1987.

La loi Rocard opère donc à deux échelles. Elle met fin à la dualité qui rendait le territoire difficilement gouvernable par les élus, et confère au SAN d'importants moyens juridiques et financiers. La municipalité évryste retrouve ainsi toutes ses compétences et peut désormais travailler afin de faire d'Évry un centre équilibré offrant logements, emplois et équipements. Commence alors une nouvelle cohabitation. Pendant plusieurs années, l'agglomération est présidée par une majorité de gauche. Grâce à la taxe professionnelle, le SAN dispose de moyens de plus en plus conséquents, d'autant que la seconde moitié des années 1980 correspond à une forte croissance économique en ville nouvelle. Jacques Guyard définit cette période comme bénie. Il témoigne :

*« On faisait ce qu'on voulait, on ne raisonnait pas par bloc de compétences. [...] L'immédiate présence de l'État permettait des courts-circuits extra. Lorsqu'il nous a fallu, en catastrophe, construire un lycée dans le quartier du Canal à Courcouronnes, on est allé voir [Jacques] Delors le 21 décembre 1982, alors que le transfert des régions devait intervenir le 1er janvier 1983. Il signe et le lycée est ouvert le premier septembre suivant »<sup>907</sup>.*

Les années 1990 semblent moins idylliques entre crises économique et politique mais il en sera davantage question dans la quatrième partie.

---

<sup>907</sup> ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie « Les villes nouvelles et le système politique francilien : 1970-2000 », *op. cit.*, p. 28.

## Chapitre 2 : Les nouvelles politiques publiques.

---

Au début des années 1980, les neuf villes nouvelles françaises abritent près de 800 000 habitants. Nées entre 1965 et 1972, elles ont été fondées dans le but de canaliser la croissance des grandes métropoles, notamment de l'agglomération parisienne, et de l'orienter vers des sites prioritaires, choisis et destinés à devenir des centres équilibrés offrant logements, emplois et équipements. Voici comment leur rôle est défini dans le premier article de la loi Rocard :

*« Les agglomérations nouvelles contribuent à un meilleur équilibre social, économique et humain des régions à forte concentration de population grâce aux possibilités d'emploi et de logement, ainsi qu'aux équipements publics et privés qui y sont offerts ; elles constituent des opérations d'intérêt national et régional, dont la réalisation est poursuivie dans le cadre du Plan ; elles bénéficient de l'aide de l'État : les régions et les départements concernés y apportent leur concours, notamment par convention »<sup>908</sup>.*

Cependant, leur projet est né dans un contexte très différent. En 1970, l'objectif prioritaire est de maîtriser le développement démographique de la région parisienne et des grandes métropoles. Au début des années 1980, la situation est tout autre. La région a atteint une relative stabilité démographique. C'est un changement fondamental pour l'avenir des villes nouvelles. Sur le plan quantitatif, leurs objectifs passent successivement d'un million à 500 000, puis 250 000 et enfin 150 000 habitants<sup>909</sup>. Malgré cette réduction des perspectives démographiques, les villes nouvelles restent l'un des aspects prioritaires de la planification territoriale française mais avec plusieurs nouvelles orientations : une plus grande démocratisation, un

---

<sup>908</sup> Article Premier de la loi Rocard, loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles, in *Journal Officiel de la République Française*, le 14 juillet 1983, p. 2179.

<sup>909</sup> Rapport du cinquième congrès des SCA : rapport des commissions, motions, 7-8 octobre 1977.

accroissement du niveau de l'emploi et un accent davantage porté sur la solidarité et l'expérimentation sociale. Elles sont une réalité qui dépasse un ensemble de blocs d'immeubles. Leur rôle ne consiste pas seulement à accueillir une part très importante de la construction de logements neufs et notamment de logements sociaux grâce à l'ampleur des réserves foncières que l'État a pu y constituer. Elles représentent aussi un ensemble d'équipements et surtout de populations qui attendent du système politique qu'il termine de manière harmonieuse le cadre de vie promis lors de leur installation<sup>910</sup>. Les villes nouvelles deviennent alors un lieu d'innovation dans de nombreux domaines.

En mars 1977, la liste « Changer la vie » de Claude Jeanlin est élue à la mairie d'Évry. Dès leur prise de fonction, les nouveaux élus s'attachent à mettre en place de nouvelles commissions, à dresser le bilan de « l'héritage » laissé par leurs prédécesseurs ou encore à valider les choix politiques pour les années à venir. Avec ses colistiers, le nouveau maire est convaincu de pouvoir apporter quelque chose de neuf à Évry. Par définition, la ville nouvelle n'avait qu'une histoire toute récente. Aucun des conseillers municipaux n'est né à Évry. En perpétuel chantier, la ville accueille chaque année 3 000 nouveaux habitants dont le tiers sont des enfants. Dans l'ensemble, la population évryenne est jeune et n'a pas de racines locales. Ainsi, les élus locaux se doivent de « construire une vie nouvelle » en même temps que l'agglomération s'élève. Si le programme de la gauche parle peu du développement d'Évry, il se concentre principalement sur la vie des quartiers et l'action sociale. Pionnière dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, la commune est le lieu d'expérimentation de nouveaux modes de participation des habitants, de coopération ville-école pour la réussite scolaire, de politique de santé ou encore de nouvelles technologies (minitel, câble, informatique), contribuant ainsi à des bouleversements sociaux majeurs.

---

<sup>910</sup> *Ibidem.*

# I. L'installation de la liste « Changer la vie ».

## 1. La « démocratie participative locale » à Évry.

### *A. La transformation des rapports « ville-habitants ».*

À la fin des années 1970, l'ouverture de la vie communale à la population est une tendance générale. Marquées par la vague rose, les élections municipales de 1977 voient la victoire d'une majorité d'hommes politiques qui promeuvent une nouvelle idéologie basée sur l'autogestion et la démocratie participative. S'inspirant en grande partie des associations des années 1960 et de concepts mis en place dans des entreprises, cette forme d'exercice du pouvoir est fondée sur l'ouverture aux citoyens des prises de décisions politiques. La « génération 1977 » cherche donc à développer une stratégie visant à rendre plus accessibles les affaires communales en créant des espaces publics locaux permettant aux élus, aux associations et aux habitants de se rencontrer et d'échanger leurs idées.

Claude Jeanlin et Jacques Guyard, militants de gauche, rêvent de faire du développement d'Évry un fait de démocratie participative. Lors de leur campagne pour les municipales de 1977, ils mettent l'accent sur la nécessité d'associer tous les Évryens aux décisions municipales<sup>911</sup>. Le premier point de leur programme encourage la mise en place d'un nouveau type de relations entre les élus et la population. Ils critiquent, en effet, la majorité des gestions communales actuelles, celles-ci se caractérisant trop souvent par « *le pouvoir absolu des maires et de ses adjoints, par un comportement de notables des élus, par une distorsion entre la politique suivie et les aspirations des habitants, par une ignorance, voire une répression, des mouvements*

---

<sup>911</sup> Rapport du cinquième congrès des SCA : rapport des commissions, motions, 7-8 octobre 1977.

*spontanés* »<sup>912</sup>. Craignant que ces comportements puissent être la cause d'un désintérêt des Évryens pour les affaires municipales, Claude Jeanlin souhaite que le développement de la ville ne soit plus exclusivement du domaine d'administrateurs et de spécialistes<sup>913</sup>. Évry devenant le cadre de vie quotidien d'une population de plus en plus importante, la transformation des rapports « ville-habitants » est devenue une priorité<sup>914</sup>. Cependant, son approche et sa mise en place présentent des formes variables.

Si la vie communale et locale n'est pas réductible à la seule vie municipale, l'élaboration, la discussion et la gestion des affaires municipales doivent se faire selon de nouvelles pratiques qui restent à définir. Afin d'y associer étroitement les Évryens, l'une des priorités est donc de les tenir informés des actions du conseil. Il apparaît nécessaire aux nouveaux élus d'améliorer l'information des Évryens : de nouveaux panneaux d'affichage, tout comme du matériel de reproduction écrite, sont acquis par la commune<sup>915</sup>. Dès le mois d'avril, une note est alors publiée, sans attendre celle du bulletin municipal, afin d'y publier les premières décisions prises par la municipalité<sup>916</sup>. Dans les années qui suivent, Guy Briantais, maire de Courcouronnes et président du SCA, met en place de Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC). Passionné d'électronique, il permet à l'agglomération évryenne d'être l'une des premières collectivités à acquérir le minitel ou encore l'installation d'un réseau câblé de vidéocommunication<sup>917</sup>. Installées dès 1983, ces nouvelles techniques possèdent un fort caractère politique grâce notamment à leurs possibilités de favoriser la démocratie locale. En rupture avec le pouvoir notabiliaire de la génération précédente dont la légitimité reposait en partie sur la capacité à négocier en circuit fermé avec le pouvoir central, cette volonté de rendre visible les enjeux locaux s'inscrit dans une stratégie de publicisation de

---

<sup>912</sup> Préparation des élections municipales 1977 : « Pour un contrat municipal socialiste dans l'Essonne » ; le parti socialiste, fédération de l'Essonne, avril 1976.

<sup>913</sup> Projets pour la Ville Nouvelle d'Évry, aspect démocratique Claude Jeanlin, 1977.

<sup>914</sup> *Ibidem*.

<sup>915</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

<sup>916</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 1977.

<sup>917</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 145.

l'action municipale. Alors que seulement trois chaînes de télévision sont diffusées, la mise à l'antenne d'une dizaine de nouveaux canaux permet de faire d'énormes progrès en termes d'information à la population. Véritable évolution dans la pratique politique, les NTIC sont un moyen privilégié pour le relais de l'information et des politiques publiques<sup>918</sup>.

Évry présente, par ailleurs, une particularité propre aux villes nouvelles. Les premiers arrivants ont, pour la plupart, une mentalité de pionnier et semblent s'être installés pour participer à l'élaboration d'un cadre de vie nouveau. De l'avis des élus, ils viennent à Évry, car des possibilités neuves se développent notamment dans la gestion de l'environnement. Considérant que « *le rôle [des habitants] ne doit pas se limiter à applaudir ou à protester, voire à voter tous les six ans ou à venir discuter une fois l'an le budget* »<sup>919</sup>, c'est pour le conseil municipal un moyen de renforcer et de développer la démocratie locale<sup>920</sup>. Habiter Évry signifie donc, pour beaucoup, tenir un rôle dans l'espace public de la commune et être attentif aux événements. Au fur et à mesure que les « pionniers » de la ville s'introduisent dans la vie municipale, le conseil organise des réunions et les débats et discussions prennent une part importante dans le mode de vie évryen. Dès janvier 1980, Claude Jeanlin s'en félicite et déclare : « *Évry est une ville où l'on n'attend pas les périodes électorales pour s'exprimer et c'est tant mieux* »<sup>921</sup>.

### ***B. L'institutionnalisation des échanges.***

Dans cette procédure novatrice, la volonté principale du conseil municipal est de pouvoir consulter la population évryenne. Dès son installation, la nouvelle municipalité décide de mettre en œuvre une procédure de concertation telle que l'envisage le contrat municipal socialiste dans l'ensemble des communes françaises. Cette gestion des services et des entreprises municipales suppose l'élaboration d'un

---

<sup>918</sup> PAILLARD Isabelle, « Démocratie locale et nouvelles techniques d'information et de communication », in *Pouvoirs*, Paris, Le Seuil, n° 73, avril 1995, p.69.

<sup>919</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 4, mars 1978.

<sup>920</sup> Rapport du cinquième congrès des SCA : rapport des commissions, motions, 7-8 octobre 1977.

plan municipal pour 6 ans avec des objectifs, des moyens et un budget. Cette base doit servir de référence à l'action du conseil préparée parfois avec le concours de la population. Critiquant la gestion municipale de la droite, ce programme électoral propose, à l'échelle nationale, de transformer les rapports entre citoyens et élus et d'associer davantage la population aux prises de décisions communales<sup>922</sup> : une commission pour la démocratie locale et la vie associative est alors mise en place sous la direction de Roger Picard<sup>923</sup>. L'image d'une municipalité ouverte, qui s'inscrit dans la pratique d'une politique de transparence, se conjugue avec la mise en place de structures de participation où chaque citoyen doit pouvoir trouver les occasions de prendre la parole et de contribuer à la gestion de la vie locale.

Plusieurs moyens sont mis à disposition de la population par la commission. Le premier consiste à rendre publiques les séances de délibérations. Si leur publicité est obligatoire, elle est présentée par la municipalité comme un moyen accordé aux Évryens d'émettre des avis ou des revendications et d'avoir une place dans l'espace communal. En contrepartie, les élus leur demandent d'en informer leurs concitoyens. Comme l'indique le bulletin municipal « spécial bilan » de mars 1983 :

*« Chaque Evryen [doit] pouvoir s'exprimer sur les sujets concernant sa vie de tous les jours et transmettre les informations à ses concitoyens [...]. C'est ainsi que lors des réunions du conseil municipal, des suspensions de séances ont permis au public de prendre la parole »*<sup>924</sup>.

Dans le même registre, la mairie décide de mettre en place des commissions extra-municipales<sup>925</sup>. En parallèle des commissions où les élus préparent les propositions de délibérations du conseil, celles-ci sont installées pour donner aux citoyens la possibilité de participer à la vie de la commune<sup>926</sup>. Leur permettant

---

<sup>921</sup> Bulletin Municipal d'Évry, n° 11, janvier 1980.

<sup>922</sup> Préparation des élections municipales 1977 : « Pour un contrat municipal socialiste dans l'Essonne » ; le parti socialiste, fédération de l'Essonne, avril 1976.

<sup>923</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 1977.

<sup>924</sup> Bulletin Municipal d'Évry, édition spéciale Bilan du premier mandat, n°22, mars 1983.

<sup>925</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 1977

<sup>926</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

d'accéder à une information complète, elles leurs offrent également l'opportunité d'engager le dialogue avec la municipalité. Installées dès le début de la mandature, elles se réunissent régulièrement. Rassemblant aussi bien des élus que des habitants, des représentants d'associations et des professionnels, ces groupes de réflexion sont appelés à émettre des avis sur des dossiers soumis par la municipalité dans différents domaines tels que l'urbanisme, le sport, l'animation culturelle et festive, la solidarité, la politique de la jeunesse et de l'enfance etc.... On se regroupe à Évry pour traiter du Troisième Age, des statuts de l'OMS (Office Municipal des Sports) ou encore des différentes activités scolaires et périscolaires (centre aéré, colonies de vacances, restaurant scolaire...) <sup>927</sup>. Cependant, le rôle des commissions extra-municipales est purement consultatif. Si jamais l'une d'elles souhaite qu'un projet puisse être mis en œuvre, celui-ci devra être validé par le conseil municipal.

Cette participation peut-être envisagée comme un échange d'idées à la fois entre la population et les élus, mais aussi entre les habitants. Outre les multiples réunions de commissions, ces derniers sont également invités à intervenir lors de réunions publiques décentralisées dans Évry <sup>928</sup>. Dans le cadre de l'élaboration du budget municipal, ces rencontres sont organisées dans les différents quartiers de la ville. Sans doute l'acte politique le plus important de l'année en raison des choix faits au niveau des recettes et des dépenses, il permet à la municipalité de percevoir la réaction des Évryens tant en ville nouvelle que dans le village <sup>929</sup>. La population peut alors intervenir en fonction de ses centres d'intérêt <sup>930</sup>. Qu'il s'agisse de la vie associative, des classes de neige ou du bureau d'aide sociale (BAS), l'affluence est généralement importante <sup>931</sup>. L'un des principaux domaines auxquels elle participe concerne avant tout l'aménagement de la ville nouvelle. Cependant, s'il semble difficile de faire participer l'ensemble des Évryens, il apparaît surtout complexe de

---

<sup>927</sup> *Ibidem*.

<sup>928</sup> Synthèse des réponses au questionnaire « bilan des six premiers mois de gestion municipale » dans les municipalités à tête socialiste, Daniel Herbert, Maire adjoint de Nozay.

<sup>929</sup> Séance du 30 mai 1978, dix-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1978-1982).

<sup>930</sup> Séance du 26 mars 1982, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>931</sup> Circulaire sur « Les orientations politiques », le 16 janvier 1978.

mettre à la portée du public le langage d'aménagement. Ce processus permet, malgré tout, de recenser les besoins des habitants et de définir les axes de la politique à mener<sup>932</sup>.

Enfin, Roger Picard décide de faire une place de choix aux associations. Bénéficiant de l'arrivée des socialistes, ces dernières deviennent une des priorités du conseil municipal. Les élus locaux du mandat 1977-1983 leurs accordent une vocation « *quasi-thérapeutique* »<sup>933</sup>. Elles sont considérées comme un vecteur de développement politique et sont souvent définies comme les « forces-vives » de la commune par la municipalité. Principal écho de l'opinion générale, ce sont elles qui font la vie d'Évry. Elles prouvent que les habitants sont prêts à apporter leur contribution à l'animation de la ville en organisant des manifestations sportives, culturelles ou encore des carnivals<sup>934</sup>. Mais elles agissent surtout dans le cadre de la création de la ville nouvelle et de la sauvegarde de l'environnement. La naissance de nombreuses associations d'usagers (résidents, transports, défense de la nature etc.) en est la preuve<sup>935</sup>. À partir de 1978, le conseil municipal et la Mission d'Éducation Permanente (MEP) décident de mettre en place une initiation à l'urbanisme. Suivie par une cinquantaine de volontaires, pour la plupart responsables d'association, celle-ci se fixe des objectifs simples comme faire le bilan des maisons de quartier, lieux centraux de la vie associative, ou encore concevoir un immeuble d'habitat social mi-locatif/mi-accession au sein du quartier des Aunettes. Rejoignant souvent la parole des élus, leurs réflexions soulignent les besoins en équipements spécialisés et en maisons de quartier avec des locaux en rapport avec les différentes activités.

Forme privilégiée de l'expression des citoyens, la vie associative est une des conditions d'une politique menée en profondeur. Si leur création n'est pas un fait municipal, le conseil décide toutefois de leur allouer les moyens nécessaires à la

---

<sup>932</sup> « Au congrès d'Évry, unanimité pour associer les habitants au développement de leur ville, mais désaccord sur le contrat triennal avec l'État » in *Le Républicain*, Saint-Quentin Ville Nouvelle, le 11 octobre 1978.

<sup>933</sup> MABILEAU Albert et SORBETS Claude (dir.), *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Ed. Pédone, 1989, p. 105.

<sup>934</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

<sup>935</sup> Projets pour la Ville Nouvelle d'Évry, aspect démocratique Claude Jeanlin, 1977.

réalisation de leur action. Leur droit d'initiative est donc reconnu et leur expression facilitée<sup>936</sup> : mise à disposition des journaux locaux et subventions importantes leurs sont accordées. Roger Picard et l'ensemble de la commission pour « la démocratie locale et la vie associative » s'entretiennent avec chacune d'elles afin de déterminer leurs besoins<sup>937</sup>. À l'écoute de leurs projets et de leurs difficultés, la municipalité leurs propose, au final, une dotation en fonction des actions mises en place. Dans l'ensemble, les subventions augmentent de 15 % entre 1976 et 1978. Cette aide aux associations semble poursuivre un double objectif. S'il s'agit dans un premier temps de renforcer le développement de la démocratie locale, il est également question de voir éclore une nouvelle identité évryste. En donnant aux habitants les moyens de s'exprimer et de se prendre en charge, les élus et les Évryste souhaitent prendre conscience des possibilités de leur territoire<sup>938</sup>.

Ce mode de fonctionnement est repris par Jacques Guyard en 1983 lorsqu'il remplace Claude Jeanlin à la tête de la mairie d'Évryste. Dans son allocution prononcée au soir de son élection, il déclare : « *la réussite suppose que nous restions au plus près de la population et d'abord de ceux qui, n'ayant pas la chance ni d'une bonne instruction ni d'une situation enviable, n'ont pas l'habitude de s'exprimer* »<sup>939</sup>. Cette participation permet à la municipalité de s'implanter localement. Être aux côtés des Évryste semble donc être une des principales préoccupations des élus locaux qui n'hésitent pas à intervenir dans les quartiers pour recueillir l'opinion générale. Aussi, en janvier 1984, le conseil municipal témoigne :

*« Après plusieurs visites du quartier des Epinettes en compagnie des habitants, les responsables de la municipalité ont pu déterminer quels étaient les points dangereux pour la sécurité des piétons et en particulier des enfants »*<sup>940</sup>.

---

<sup>936</sup> Préparation pour un débat sur le plan de la gestion municipale d'Évryste (1977-1982).

<sup>937</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 1977.

<sup>938</sup> Bulletin municipal d'Évryste, n° 1, juin 1977.

<sup>939</sup> GUIEU Catherine (École Nationale des Travaux Publics de l'État), *Évryste Petit-Bourg, une commune dans une agglomération nouvelle, les avatars du politique*, op. cit., p.50.

<sup>940</sup> Bulletin Municipal d'Évryste, n° 25, janvier 1984.

L'enjeu des élections de 1977 et 1983 est donc de « donner la ville aux habitants » et d'afficher son appartenance à une idéologie socialiste. Il s'agit surtout pour le conseil municipal de montrer que chaque décision est le fruit de discussions entre la population et les élus. Mais au-delà d'être à l'écoute des Évryens, il doit, en plus, être attentif à chaque parcelle de son territoire. Chaque politique publique est alors une source de rhétorique infinie pour les nouveaux élus. Aussi, chaque installation de feu tricolore, chaque voyage scolaire fait l'objet d'une attention toute particulière. Cependant, un certain nombre de critiques existe. La démocratie participative peine à s'installer et n'est pas à la hauteur des attentes des élus.

## **2. Etude du budget : la définition de la nouvelle ligne de conduite de la municipalité.**

### *A. Le budget 1977.*

A peine installée, la nouvelle équipe se trouve confrontée à l'élaboration du budget de la commune. Dans l'urgence et malgré son inexpérience, il lui faut un peu moins de deux mois pour le préparer et les nouveaux élus commencent sans tarder l'application de leur programme. Pour tenir les délais imposés par l'administration, l'ensemble des services municipaux est consulté. Le travail de Roger Balcean, secrétaire général de la mairie depuis 1947, permet de faire la liaison entre l'ancienne et la nouvelle commission des finances<sup>941</sup>. Pour la première fois de l'ère contemporaine à Évry, le budget 1977 est celui de l'alternance, la mairie passant d'une majorité de droite (RPR) à une majorité de gauche (union du PS, PCF...). Les discours sur son élaboration sont alors des plus politisés. L'article qui le présente dans le premier bulletin municipal titre d'ailleurs : « *Le budget 1977 : un acte politique important (ou le premier budget de l'Union de la Gauche à Évry)* »<sup>942</sup>. Une évolution se produit dans sa présentation. Celui-ci ne se limite plus à l'énumération des dépenses

---

<sup>941</sup> Séance du 10 mai 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

<sup>942</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

municipales. Loin d'être une suite de chiffres incompréhensibles, il ne se contente pas seulement de refléter les actions commandées dans la commune. Outre la présentation comptable indispensable, il ressort désormais davantage les choix et la ligne de force de la politique municipale. Pourtant la marge de manœuvre dont dispose les élus reste très étroite.

L'élaboration du budget se révèle en réalité difficile et le conseil ne tarde pas à désigner les responsables. L'orientation générale de l'action municipale étant du ressort de la section du parti socialiste, les élus entendent, dans un premier temps, s'opposer à l'État et à la politique d'austérité du gouvernement. La situation économique ayant changée, les Évryens connaissent de plus en plus de grandes difficultés matérielles. Le choc pétrolier des années 1973-1974 précipite la France dans une dépression qui se manifeste par la chute de la production et la fin de la croissance. Les créations d'entreprises et d'emplois se font rares et les revenus des familles ont tendance à stagner, voire à se réduire dans de nombreux cas. L'intérêt des promoteurs pour la construction immobilière faiblit à mesure que le parc de bureaux et de logements disponibles augmente. Le pays se débat alors entre inflation et chômage, deux maux à l'origine de nombreuses tensions sociales. Espérant résoudre cette crise avant l'échéance présidentielle de 1981, Valéry Giscard d'Estaing nomme Raymond Barre en 1976, à la tête du gouvernement. Dès l'automne, il lance le « plan Barre » qui vise à rendre à l'économie française sa compétitivité internationale en luttant contre l'inflation : les prix et les tarifs publics sont bloqués pendant trois mois. Les entreprises qui survivaient grâce à l'aide publique sont abandonnées à leur sort tandis que les autres sont affranchies des divers contrôles qui limitaient leur liberté (contrôle des prix, encadrement du crédit...) et leur trésorerie est soulagée d'une partie des charges sociales. Enfin, l'épargne est encouragée à se diriger vers l'investissement industriel. L'aide de l'État est donc centrée en priorité sur les entreprises privées et non sur les collectivités locales.

Fragiles, les villes nouvelles sont touchées de plein fouet dans leur progression par la crise économique. La programmation des travaux ralentissant, les communes se retrouvent face à des difficultés financières accrues. Évry n'échappe pas à la règle

si bien que les élus municipaux n'hésitent pas à accuser le gouvernement de vouloir abandonner le projet des villes nouvelles<sup>943</sup>. Avec l'aggravation de la crise, leurs objectifs et leurs dimensions doivent être revues à la baisse. Les négociations concernant le budget 1977 ne rassurent pas le conseil. Relativement tardives, elles sont dures et se traduisent notamment par un accroissement des charges et une augmentation de 7 % de la fiscalité locales<sup>944</sup>.

Le conseil municipal n'hésite pas à condamner l'héritage financier laissé par la municipalité sortante. Deux points sont évoqués. Le premier concerne l'état de la dette communale. Entre 1976 et 1977, elle passe d'environ 1,86 million à un peu plus de 2,5 millions, augmentant ainsi d'environ 35 %<sup>945</sup>. Une part importante de cet accroissement s'explique notamment par la prise en charge des emprunts contractés par le SIEARE suite à sa dissolution. La période de différé de paiement de 5 ans mise en place avant 1973 et la création du SCA arrive à son terme. La plupart des équipements de la ville nouvelle construits pendant cette période (l'Agora entre autres) sont pris en charge par le syndicat communautaire. La dette du SCA passe ainsi de 5 millions en 1977 à plus de 7,6 millions un an plus tard. La note est lourde pour les communes et en particulier pour Évry qui doit en supporter près du tiers. Mais le conseil ne s'attarde peu sur les décisions prises à la fin des années 1960 par d'anciens responsables de l'État. Il critique davantage les choix de la municipalité sortante et les travaux engagés juste avant les élections. Michel Boscher et ses anciens conseillers ont effectivement entrepris la rénovation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul. D'un coût plus élevé que prévu (700 000 francs au lieu des 265 000 initiaux), ces réparations empiètent finalement sur le budget et réduisent considérablement la marge de manœuvre du nouveau conseil<sup>946</sup>.

L'application du programme municipal de Claude Jeanlin commence dans ce contexte. La conjoncture économique et le lourd endettement de la commune (près

---

<sup>943</sup> Rapport du cinquième congrès des SCA : rapport des commissions, motions, 7-8 octobre 1977.

<sup>944</sup> *Ibidem* et Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

<sup>945</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

<sup>946</sup> Séance du 10 mai 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

de 24 milliards d'anciens francs) obligent le conseil à faire preuve d'une certaine rigueur budgétaire. Les priorités sont définies : il s'agit de pouvoir répondre aux besoins les plus urgents. La plupart des grands investissements étant réalisés par le SCA (fonctionnement des bibliothèques, de l'École Nationale de musique ou encore de l'association sportive du SCA 2000), la municipalité se concentre sur la vie des quartiers et s'oriente vers une politique sociale portée sur les secteurs éducatifs, culturels et la vie associative<sup>947</sup>. Si 50 % du budget sont alloués aux domaines de l'enfance, de la jeunesse et des sports, des moyens importants sont également consacrés au troisième âge ou encore aux familles les plus défavorisées<sup>948</sup>. La subvention du BAS (Bureau d'Aide Sociale) est augmentée de 20 % tandis que les tarifs de nombreux services sociaux sont revus à la baisse (cantines, colonies de vacances, repas du Foyer-Restaurant, voyages du Troisième Age...).

### ***B. Le conflit avec la tutelle.***

En septembre 1977, un scandale éclate dans les colonnes du journal *Le Républicain*. La ville est accusée publiquement de gagner de l'argent au détriment du SCA<sup>949</sup>. Cette dénonciation provient d'une lettre du 27 juin signée de la main du sous-préfet d'Évry. Le représentant local du gouvernement refuse d'approuver le budget de la commune, lui reprochant d'être en déséquilibre et illégal<sup>950</sup>. Plusieurs problèmes de natures différentes ressortent dans cette affaire. D'une part, il s'agit de la question des échanges financiers entre la commune et le SCA. En contrepartie de services rendus au syndicat, la ville reçoit de l'argent. La tutelle, à savoir les représentants du gouvernement et du Ministère des finances, lui reproche ainsi d'effectuer des versements beaucoup trop généreux à la municipalité. Outre la majoration du prix des services rendus en ZAN, le sous-préfet condamne également la diminution des tarifs sociaux et s'oppose ouvertement au transfert à la mairie de la gestion

---

<sup>947</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>948</sup> Séance du 10 mai 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

<sup>949</sup> Séance du 12 septembre 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

d'équipements de quartier situés en ville nouvelle (écoles, équipements sportifs). Si le SCA a accepté cette cession lors de la réunion de comité du 22 juin 1977, cet acte est considéré comme illégal<sup>951</sup>. À l'origine : une mauvaise interprétation du droit des villes nouvelles. Si la loi Boscher précise que la gestion des équipements scolaires est une attribution des communes, elle ne règle pas le sort des équipements sportifs. Des conventions précisant les charges et les paiements liés à chacune des structures doivent alors être mises en place.

Le budget étant à ses yeux en déséquilibre, la tutelle critique l'accroissement du déficit communal. Mais la réponse de la municipalité ne se fait pas attendre. Pour Jacques Guyard, il est « *inadmissible* » que le gouvernement interfère sur les tarifs des services sociaux et bloque les transferts aux communes d'équipements de quartier figurant sur leur sol<sup>952</sup>. Les élus municipaux se représentent ainsi comme prisonniers d'une tutelle encombrante de l'État et l'accusent de « *dénaturer le budget d'Évry* »<sup>953</sup>. Celui-ci reflétant les axes prioritaires de sa politique, il est facile d'imaginer que la municipalité se sente bouleversée dans sa progression. La commune engage alors les habitants à se joindre à elle pour obtenir une réforme fiscale :

*« Il faut que la population se sente concernée par les finances de la commune. Les élus et les habitants doivent agir de manière concertée pour imposer une réforme du système injuste sous l'emprise duquel nous vivons. Il faut être vigilant pour que les bases d'imposition soient correctement établies »*<sup>954</sup>.

Il y a cependant un point sur lequel le sous-préfet et la municipalité sont d'accord. Ils s'attaquent violemment à la répartition sur les communes de la dette du SIEARE. Les habitants d'Évry, de Courcouronnes, de Ris-Orangis et de Bondoufle doivent prendre en charge une grande partie du déficit de l'Agora. Alors que l'arrêté préfectoral du 13 septembre 1977 demande aux Évryens d'en payer le tiers, soit près

---

<sup>950</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juillet 1977.

<sup>951</sup> *Ibidem*.

<sup>952</sup> *Ibidem*.

<sup>953</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

<sup>954</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 2, octobre 1977.

de 57,2 millions d'anciens francs, le remboursement de cet équipement d'ampleur régionale, voir nationale, pose alors problème. Il ne peut se faire qu'au prix d'une lourde augmentation des impôts sur plusieurs années<sup>955</sup>. L'élaboration du budget dépasse finalement les frontières communales. Si la municipalité prouve qu'il n'y a aucun détournement de fonds, il y a néanmoins plusieurs relectures retardant ainsi l'exécution de la politique municipale. Le conseil en prend acte et associe, l'année suivante, des représentants de la tutelle aux différentes réunions budgétaires non pas pour débattre des choix politiques, mais pour que les décisions techniques ne puissent plus être contestées<sup>956</sup>.

### *C. Les conséquences du vote des lois Defferre et de la loi Rocard sur le budget municipal.*

Le conseil municipal de Claude Jeanlin doit donc faire des choix budgétaires et s'orienter vers des axes politiques prioritaires dans la partie hors-ZAN de la ville. Les trois premières années de son mandat sont marquées essentiellement par son action sur la vie des quartiers. Il décide de suivre dans un premier temps une politique sociale, d'intervenir dans le secteur de l'enfance et de construire des centres sportifs, culturels, médicaux<sup>957</sup>... La municipalité s'engage à créer un équilibre dans les équipements des quartiers. Le problème principal de la mairie est d'intégrer les nouveaux venus. La population augmente rapidement, passant de 15 à 25 000 habitants entre 1975 et 1980. À une époque où 1 000 voire 2 000 logements sont construits chaque année à Évry, Claude Jeanlin et Jacques Guyard, décident donc d'équiper la commune de tout ce qui peut créer un lien social<sup>958</sup>. Mais les priorités changent au fur et à mesure des années.

---

<sup>955</sup> Séance du 12 septembre 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

<sup>956</sup> Séance du 30 mai 1978, dix-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1978-1982).

<sup>957</sup> Séance du 28 mai 1979, dix-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1978-1982).

<sup>958</sup> Séance du 30 mai 1978, dix-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1978-1982).

Les réformes des années 1982-1983 modifient considérablement les orientations budgétaires d'Évry. La décentralisation d'une part, puis la réforme de la loi Boscher d'autre part, influencent fortement les finances évryennes. Suite au vote des lois Defferre en mars 1982, une priorité toute particulière est accordée à l'administration, au temps de travail et à l'emploi. La part du budget attribuée à l'embauche en mairie est ainsi en forte augmentation<sup>959</sup>. Les dépenses liées au personnel croissent de près de 40 % chaque année entre 1980 et 1984<sup>960</sup>. Mais si la décentralisation en est la cause principale, la mise en place du « contrat de solidarité » en janvier 1982 y est aussi pour beaucoup. Nombre de ces recrutements ont lieu en raison de la diminution d'au moins deux heures du temps de travail,<sup>961</sup> mais aussi de l'augmentation de la population dans les quartiers nouveaux qui implique des activités de gestion nécessitant du personnel supplémentaire<sup>962</sup>. Ces créations d'emplois compromettent fortement l'équilibre du budget. Les dépenses de personnel augmentent plus vite que les recettes correspondantes. L'endettement de la commune étant déjà bien supérieur à la moyenne, la municipalité décide de « tirer le signal d'alarme » et d'augmenter les impôts<sup>963</sup>.

Les budgets 1983-1984 sont les derniers à concerner uniquement la partie hors-ZAN d'Évry. Comme nous avons pu l'étudier précédemment, la récente législation des villes nouvelles conduit à voter les recettes et les dépenses pour l'ensemble de la commune et de la population à partir de 1985. Pour rappel, la loi Rocard redistribue les compétences entre le syndicat d'agglomération et la commune. Si la répartition se faisait auparavant en fonction du territoire, elle se fait désormais en fonction de l'envergure de l'équipement. Les dépenses du SAN concernent ainsi essentiellement les constructions neuves, l'entretien des grands parcs, les réseaux (éclairage public, assainissement), les lycées, les piscines, l'Ecole Nationale de Musique, l'Agora et le

---

<sup>959</sup> Vote du budget primitif 1982, séance du 26 mars 1982, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>960</sup> Analyse des ratios d'Évry, préfecture de l'Essonne, direction des collectivités locales, 1983.

<sup>961</sup> À l'origine de 40 heures, la durée du temps de travail doit être inférieure ou égale à 37 heures par semaine dans le cadre de ces contrats.

<sup>962</sup> Séance du 14 mars 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

paiement des annuités de la dette tandis que la commune assume tout le reste, c'est-à-dire l'entretien courant des bâtiments et des espaces publics, la gestion des crèches, des écoles, des centres de loisirs, des équipements sportifs, le soutien aux associations locales et aux maisons de quartier et enfin l'administration générale (État civil, etc.). Le budget 1985 de la commune d'Évry s'élève alors à 150 millions de francs auxquels il faut ajouter les quelques 100 millions dépensés par le syndicat d'agglomération nouvelle sur Évry.

La municipalité peut alors continuer la politique engagée les années précédentes. Les sommes attribuées à l'action sociale (logement de jeunes et logements de femmes seules et sans ressources) et à l'action en direction des jeunes (loisirs, aide aux élèves en difficulté du CM2, de 6<sup>ème</sup>...) sont en nette augmentation. Approchant le terme de la phase des grands travaux à Évry, il faut donc pour le conseil municipal bien terminer la ville nouvelle, relier les quartiers et en faire une ville vivante, équilibrée en habitat et en emplois<sup>964</sup>.

---

<sup>963</sup> Document d'étude sur la fiscalité locale en 1982, 1983 et Lettre du syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'Évry. 21.12.1981.

<sup>964</sup> GUYARD Jacques, « Budget 1985 : stabilité de la taxe d'habitation, amélioration de l'efficacité des services », in *Le Républicain*, 18 juillet 1985.

## II. L'affirmation d'une identité locale.

À la fin des années 1970, la ville nouvelle d'Évry est une ville jeune dans toute l'acceptation de son terme. Si la plupart de ses constructions viennent tout juste de sortir de terre, elle continue encore de croître rapidement. La majorité de sa population est jeune et n'a pas de racines locales. Traiter de la jeunesse à Évry, de ses difficultés et ses aspirations, ne peut donc se faire sans une analyse de l'environnement urbain, social et familial. Comme toute ville nouvelle attirant des populations extrêmement hétérogènes, Évry produit un urbanisme hétéroclite, des relations sociales peu développées et des comportements sociaux anoniques, car non inscrits de manière séculaire dans une histoire sociale et urbaine. La plupart des habitants n'a pas de souvenirs à Évry et trouve ses racines ailleurs que dans le vieux bourg. On peut alors observer un temps d'avant et un temps d'après les élections de 1977. Les institutions de la ville nouvelle définitivement installées, l'action municipale se porte désormais davantage sur la vie quotidienne des Évryens. La municipalité met alors en place une politique culturelle et travaille sur la vie des quartiers afin de susciter l'adhésion à une nouvelle culture évryenne.

### 1. Une vie nouvelle dans une ville nouvelle.

#### *A. S'enraciner dans le territoire.*

Dès son installation en 1977, le nouveau conseil municipal tente de s'affirmer à la tête de la mairie en créant une identité évryenne. Évry n'étant pas seulement un entassement de lotissements, il s'agit pour lui d'assurer sa pérennité en suscitant un attachement aux valeurs de la commune. Pour les municipalités de Claude Jeanlin, puis de Jacques Guyard, l'implantation de la ville nouvelle constitue une rupture dans l'histoire d'Évry. Remettant, en quelque sorte, les compteurs à zéro, les nouveaux élus locaux décident d'en faire la base de la nouvelle identité évryenne.

Pourtant, au début des années 1980, la ville nouvelle apparaît encore, pour une large part de la population ancienne de la région, comme une greffe décidée de l'extérieur et subie sans enthousiasme. La crainte d'avoir à payer l'ensemble des frais engagés engendre une réaction d'indifférence, voire de rejet. Cette attitude explique notamment le faible nombre des communes ayant accepté de s'engager dans le syndicat communautaire d'aménagement (5 seulement dont une, Le Coudray-Montceaux, est là plus pour des raisons électorales que matérielles, car séparée d'Évry par Corbeil-Essonnes). Celui-ci apparaît d'ailleurs davantage comme l'affaire personnelle de l'ancien maire, Michel Boscher, principal acteur de la loi du 10 juillet 1970 et les habitants du vieux bourg semblent ainsi totalement étrangers à la ville nouvelle. Néanmoins, en parallèle, la population de la ZAN, sans racines locales ni attaches évryennes, commence à représenter une part de plus en plus importante de la population totale<sup>965</sup>.

À partir de 1975, le rythme des constructions s'intensifie. Près de 1 400 logements sont bâtis chaque année, si bien qu'Évry compte près de 32 000 habitants en 1984. Au début des années 1980, la progression boulimique de l'agglomération marque le pas et de nouvelles demandes apparaissent. S'il est facile de bâtir une ville, il est en revanche plus long et compliqué de construire une véritable communauté. La ville nouvelle déstabilise fortement ceux qui viennent s'y installer sans une bonne conscience de leur insertion. Devant les difficultés des habitants à se reconnaître dans Évry, le conseil municipal est dans la nécessité d'agir.

D'un point de vue institutionnel tout d'abord. Les références changent souvent et sont parfois illisibles jusqu'au milieu des années 1980. Comme nous avons pu le voir dans les chapitres précédents, « Évry-Petit-Bourg » devient « Évry » en 1964, rompant ainsi avec l'image d'un petit village où de nombreux Parisiens viennent encore y pique-niquer et se baigner dans la Seine. En 1968, la préfecture y est construite et le conseil général de l'Essonne s'y installe. Pourtant le cadre départemental reste abstrait jusqu'en 1980. Le faible poids du chef-lieu, le fait qu'il

---

<sup>965</sup> Circulaire retranscrivant un colloque sur l'historique et l'état de la Ville Nouvelle d'Évry, 1978.

soit contesté par les autres villes importantes du département et marqué par une originalité technocratique n'aident pas Évry à acquérir sa notoriété locale. Pendant longtemps, le cadre institutionnel manque de clarté pour les habitants. L'application de la loi Rocard, la mise en place du SAN, la dissolution programmée du SIEARE et la clarification des limites communales apportent une simplification appréciée et aident les Évryens à s'attacher davantage au territoire.

Mais c'est sans doute l'action culturelle et artistique qui est la plus significative dans ce processus d'identification. L'impact de l'arrivée d'une nouvelle génération d'élus n'est pas à sous-estimer. Ces derniers mettent en cause les choix des aménageurs et plus particulièrement les conceptions et les réalisations de l'action culturelle des années 1970. Jacques Guyard résume ce positionnement en utilisant des formules très sévères : « *en matière culturelle, les années 1970 nous ont légué des équipements, mais peu d'animations associant la population aux créateurs* »<sup>966</sup>. Si la culture est un fait intercommunal, la mairie d'Évry décide de prendre une initiative politique dans ce domaine afin d'unifier les populations. Elle en fait une partie intégrante de ses actions en matière de développement social urbain. Jusqu'en 1990, Évry accueille chaque année, en masse, de nouveaux ménages d'origine française ou étrangère. Alors que cette population se fixe, les enfants grandissent sur place et doivent être accompagnés de façon spécifique dans leur intégration.

La ville souhaite élargir au plus grand nombre l'accès à ses structures. Si le but premier est de permettre le développement des activités sportives et artistiques, il s'agit surtout de favoriser la rencontre des habitants<sup>967</sup>. La jeunesse de la population et le dynamisme des nouveaux arrivants conduisent tout naturellement à une forte pratique associative, culturelle et sportive. Profitant d'un ensemble très dense d'équipements, la municipalité propose de nouveaux services et met en place des tarifs d'utilisation attractifs. Dès 1989, les écoles d'arts plastiques et de musique comptent plus de 2 000 élèves tandis que plus de 10 000 Évryens sont licenciés dans les clubs de sport de la ville. Pour 40 000 habitants, Évry compte ainsi 10 gymnases, 5

---

<sup>966</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 154.

terrains de sports, deux piscines et une patinoire<sup>968</sup>. Tous ces aménagements permettent de fournir une base concrète au développement social évryen et à l'insertion des nouveaux habitants. Avec le temps, la population se stabilise : elle reste à Évry, favorisant ainsi la conscience d'une identité locale.

Le conseil municipal travaille également beaucoup sur l'histoire d'Évry. La plupart des habitants en ville nouvelle n'ayant aucune référence, elle reste inconnue pour beaucoup d'entre eux. L'affirmation d'une nouvelle identité locale passe aussi par une nouvelle orientation donnée à l'histoire de la commune. L'un des premiers faits marquants concerne la rubrique « *La Petite Histoire* » du bulletin municipal. Celle-ci ne lui paraissant plus adaptée, Claude Jeanlin décide de la supprimer du journal communal dès 1977. Il faut, selon lui, travailler davantage sur « *la connaissance des quartiers anciens par les nouveaux habitants* » que sur la simple histoire de la commune<sup>969</sup>. C'est dans ce sens qu'une mise en valeur du patrimoine des vieux quartiers est évoquée. L'urbanisation récente a totalement bouleversé le caractère rural du vieux village si bien qu'il ne reste presque plus rien des nombreux châteaux et anciennes demeures bourgeoises de la commune. L'histoire d'Évry est pourtant riche. À mi-chemin entre Versailles et Fontainebleau, l'ancienne paroisse a accueilli de nombreuses personnalités royales telles que Louis XIV, Louis XV, mais aussi les grandes familles de la noblesse française (les Montespan, les d'Antin, les de Maupeou). Plus récemment, au XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont Bathilde Bourbon, Alexandre Aguado ou encore les Decauville qui se sont installés dans la commune.

Dans ce contexte, tout ce qui appartient au passé devient précieux. Les habitants, qu'ils soient anciens ou nouveaux, sont fortement attachés à cultiver les quelques racines qui leurs restent pour se restituer à la fois dans l'histoire et dans le territoire évryen. Plusieurs actions de sauvegarde et de revitalisation du patrimoine local sont alors engagées. En 1978, un aménagement des bords de Seine est réalisé pour la

---

<sup>967</sup> Avant-projet : création d'un « espace-vie » dans le cadre des contrats de ville, 1993.

<sup>968</sup> GUYARD Jacques et CHAPPEY Yvette, *La réussite scolaire, un enjeu pour la ville*, Paris, Adef, 1989, p.38.

<sup>969</sup> GUIEU Catherine (École Nationale des Travaux Publics de l'État), *Évry Petit-Bourg, une commune dans une agglomération nouvelle, les avatars du politique*, op. cit., p. 61.

promenade, les jeux et la pratique du sport. Le parc du château des Tourelles est d'ailleurs ouvert au public pour l'occasion<sup>970</sup>. Une dizaine d'années plus tard, ce sont le lavoir et l'ancienne mairie qui sont restaurés. Devenant une annexe de l'hôtel de ville, cette dernière retrouve sa vocation d'origine après avoir longtemps abrité la brigade des sapeurs-pompiers. Le lavoir, quant à lui, est rénové et est de nouveau alimenté en eau. Situés à la limite des quartiers du Mousseau, du Champrier du Coq ou encore du Parc aux Lièvres, ces bâtiments sont réaménagés afin de fédérer la partie nouvelle à la partie ancienne de la ville.

Une vie nouvelle commence à se développer dans les quartiers, des liens se créent et des événements culturels s'organisent autour de moments forts. La commune étant bien loin de maîtriser seule la gestion de l'action culturelle, le SCA organise également des événements au cours des années 1980. La mobilisation qui a le plus de succès est sans doute la fête du Lac à Courcouronnes. En 1985, un groupe d'habitants, issus de toutes les communes de la ville nouvelle, met en scène un grand spectacle son et lumières. Animé et préparé par des bénévoles, il s'inspire du spectacle du Puy du Fou dont le principal acteur est le lac lui-même. Lors de la première fête, les 30 et 31 mai 1986, une habitante d'Évry, Dominique Planquelle, témoigne dans les colonnes du *Monde* :

« On dit que c'est une ville sans histoire ? C'est sûrement vrai, mais c'est nous qui la faisons. Ma voisine participe avec 500 autres bénévoles à la grande fête du Lac. Elle m'a dit : « C'est fabuleux. J'ai l'impression de créer la première histoire du Lac » ! »<sup>971</sup>

La fête et les événements publics sont donc essentiels pour la municipalité dans sa constitution de la nouvelle histoire. En janvier 1979, un comité des fêtes est mis sur pieds. Afin de justifier sa création, le conseil précise dans le bulletin municipal de juin que « *les fêtes vécues ensemble sont des moments importants de la vie* »<sup>972</sup>. Dès le mois de mai, il organise sa première manifestation festive sur le thème du cirque : « *La*

---

<sup>970</sup> Séance du 25 juin 1991, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993).

<sup>971</sup> KIS Martine, « Villes Nouvelles : Évry, le béton prend de l'âge. Un pionnier se souvient : c'est fantastique de construire sa ville ! », in *le Monde*, le 6 juin 1986, p.18.

*Grande Parade d'Évry* »<sup>973</sup>. Ce défilé, avec animations de rue et fanfare, part de la maison de quartier du Parc aux Lièvres et passe dans les différents quartiers de la ville. Commencant son trajet dans la plus ancienne partie de la ville nouvelle, la parade défile ensuite dans tous les principaux endroits d'Évry. Il s'agit de permettre l'intégration des habitants dans leur quartier. Ainsi, neuf ans plus tard, en juin 1988, le conseil semble satisfait et se félicite des fêtes organisées à Évry :

*« Tous les enfants de la ville y participeront, et des centaines d'adultes bénévoles, parents d'élèves, enseignants, dirigeants sportifs, militants d'associations. [...] Ce temps très fort est celui où nous mesurons le mieux la vitalité de la ville, la bonne intégration des habitants dans les quartiers et le dévouement de beaucoup d'Évryens »*<sup>974</sup>.

### ***B. Elargir l'offre culturelle évryenne.***

En matière culturelle, les années 1970 ont légué à Évry de nombreux équipements. Malgré les difficultés dues à la rapidité de sa réalisation, la ville nouvelle se développe de façon relativement harmonieuse. On y retrouve les principales structures nécessaires au fonctionnement et au bien-être des habitants, à savoir écoles, crèches, piscines, gymnases, maisons de quartier... Jacques Guyard résume alors le visage d'Évry par ces mots : *« une vraie ville, bien desservie, équilibrée entre habitat et emplois, riche en espaces verts et bien dotée en équipements et en services »*<sup>975</sup>. Pourtant l'animation peine à s'installer. Les habitants sont les premiers à participer à la vie culturelle. Leur demande se tourne davantage vers la pratique et la formation pour la musique et les arts plastiques et le conservatoire et les ateliers d'arts commencent à accueillir leurs premiers élèves.

À côté, en matière d'expression culturelle, le Centre d'Action Culturelle (CAC) et les Arènes de l'Agora (salle de spectacle polyvalente de 2 500 places) sont les deux

---

<sup>972</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 9, juin 1979.

<sup>973</sup> *Ibidem*.

<sup>974</sup> Bulletin municipal d'Évry, juin 1988.

seuls grands lieux de spectacle de l'agglomération nouvelle. S'ils trouvent leur vitesse de croisière assez rapidement et ont une place importante dans le paysage culturel d'Évry, ils ne répondent pas à la demande de toute une frange de la population qui ne se retrouve pas au sein de ces structures. Ils restent des endroits de consommation passive et non d'animation. En outre, les maisons de quartier disséminées aux quatre coins de la ville n'arrivent pas à s'adapter, se contentant de reproduire des schémas d'animation des années 1970. Incapables d'anticiper les besoins, la MJC se trouve souvent en décalage par rapport aux jeunes<sup>976</sup>. Dans les années 1980, la municipalité cherche alors à améliorer la lisibilité de la ville, à identifier les principaux équipements publics et à afficher sa dimension culturelle. Pour ce faire, la part du budget allouée à la culture est augmentée. La place de l'Agora est totalement restructurée en supprimant notamment l'allée haute, principal refuge des dealers et des marginaux. La médiathèque, quant à elle, est agrandie et est davantage ouverte sur la place tandis que le théâtre est totalement réaménagé<sup>977</sup>. Mais la plupart des jeunes commence à fuir ces endroits « institutionnels ». Toutes ces structures culturelles ne répondent plus aux nouveaux contextes urbains et sociaux, de nouveaux besoins apparaissent.

La municipalité décide d'instaurer une politique orientée vers la jeunesse afin d'assurer son intégration, d'élargir son horizon culturel, mais aussi de favoriser sa réussite scolaire. Une majorité de la population en ville nouvelle est jeune, les moins de 24 ans représentant plus du quart des Évryens<sup>978</sup>. Mais, au début des années 1990, des « clans » commencent à se former et à se regrouper par « ethnie » ou « caste sociale » (populations d'origine d'Afrique Noire, du Maghreb, étudiants, chômeurs...). La plupart de ces populations jeunes exprime en effet le besoin de se retrouver. En parallèle des maisons de quartier, la municipalité envisage la mise à disposition d'un « espace de vie » essentiellement tourné vers le spectacle et la musique. Prenant une place de plus en plus prépondérante dans la consommation et

---

<sup>975</sup> Avant-projet : création d'un « espace-vie » dans le cadre des contrats de ville, 1993.

<sup>976</sup> *Ibidem*.

<sup>977</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 154.

<sup>978</sup> Avant-projet : création d'un « espace-vie » dans le cadre des contrats de ville, 1993.

la pratique culturelle des Français, celle-ci présente un caractère universel et peut être écoutée sans distinction sociale ni professionnelle<sup>979</sup>. Néanmoins de nouvelles pratiques musicales, propres à ces groupes, commencent à apparaître. Issues du rock, elles se diversifient ensuite jusqu'à oublier leurs origines, certaines d'entre elles devenant même agressives. Considérée par beaucoup de ces jeunes comme « *l'expression authentique de leur génération* »<sup>980</sup>, la musique est aussi associée à un langage et à un style vestimentaire particulier.

À la fin des années 1980, le conseil municipal engage donc la création d'une Halle du Rock. Un local inutilisé du parking de la gare du Bras de Fer est mis à disposition des groupes musicaux pour leurs répétitions. Principalement financé par le SAN et la municipalité, ce lieu est placé sous l'entière responsabilité des musiciens et doit pouvoir être un lieu d'échange culturel, social et économique. Il ne s'agit pas de recréer une énième salle de spectacle, mais d'aménager un nouveau lieu d'animation : une salle de 400-500 places maximum, sans siège, comportant une scène fixe et des loges<sup>981</sup>. La Halle du Rock est ainsi un moyen de créer un lien dans le cadre de la « politique de développement social » d'Évry. Les habitants devant devenir acteurs et non simples consommateurs, le projet doit déboucher sur un rapprochement des populations. Mais au-delà de cet objectif, les actions de ce lieu de vie se concentrent aussi sur l'aide aux projets et aux initiatives des populations jeunes, la prévention de la délinquance ainsi que l'insertion sociale et professionnelle. Très vite, la Halle du Rock est un franc succès. Elle fonctionne sans discontinuer près de 18 heures par jour. Grâce à la musique, les groupes s'ouvrent davantage sur la ville grâce à des participations aux fêtes et aux spectacles, à l'édition de CDs etc. Cependant, seuls les musiciens bénéficient de cette politique. De nombreux jeunes restent encore livrés à eux-mêmes.

---

<sup>979</sup> *Ibidem*.

<sup>980</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 286.

<sup>981</sup> Avant-projet : création d'un « espace-vie » dans le cadre des contrats de ville, 1993.

### *C.Évry vue de l'extérieur.*

Au-delà des politiques visant à promouvoir le patrimoine d'Évry et celles tournées vers la formation et la pratique d'activités culturelles afin, notamment, de faciliter l'intégration des nouveaux habitants, la municipalité cherche également à construire l'identité locale de l'extérieur. Le regard des autres façonnant la propre image que l'on peut avoir de soi, les actions menées *ex nihilo* sont conduites avec autant d'attention que celles menées « à l'intérieur de la commune » pour favoriser la conscience d'une identité évryenne.

L'un des premiers moyens utilisés est le sport. Le nombre d'équipements est très largement supérieur au nombre moyen d'équipements présents dans une commune de taille comparable. Dans l'ensemble, la vie sportive en ville nouvelle est, comme partout, portée par les clubs. L'Association Sportive d'Évry est déjà très ancrée dans la vie municipale. Son fonctionnement repose principalement sur l'action des bénévoles qui entraînent les groupes de jeunes, s'occupent de la gestion des calendriers et des déplacements... À partir de 1975, un nouveau club est créé par les dirigeants de l'association « Évry-Animation ». Baptisé le SCA 2000 (Sport Club Agora 2000, car basé à l'Agora), il est tourné vers la compétition, le sport-loisir, mais il est aussi destiné à être une école de sport. Avec l'école municipale des sports installée par le conseil, il propose une formation pluridisciplinaire aux enfants d'Évry<sup>982</sup>. Pour ne pas créer de conflit dans la ville, il se concentre sur les sports pratiqués dans les nouveaux équipements construits et gérés par le SCA (piscine, patinoire, salles de gymnastique de l'Agora...) ou encore sur des sports nouveaux, jusque-là absents à Évry<sup>983</sup>. Différent des autres clubs, il a un encadrement professionnel : ses nombreux entraîneurs sont salariés et son premier président, Pierre-Jean Banuls est recruté par le SCA<sup>984</sup>.

---

<sup>982</sup> SAN Evry, Rapport d'orientation sur le développement du sport dans l'agglomération d'Évry, 1990-1993.

<sup>983</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>984</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 288.

La pratique du sport semble déjà bien développée en 1977. Saturés, les gymnases et les terrains de sports sont vite débordés par l'afflux des nombreux sportifs évryens (pratiquants issus des clubs, mais aussi les élèves des écoles primaires, collèges, lycées et les entreprises). Il est donc décidé de réglementer le sport. Afin d'organiser sa pratique dans la ville, un Office Municipal des Sports est mis en place dès l'installation du conseil municipal de Claude Jeanlin<sup>985</sup>. Dans le Bulletin Municipal de juin 1977, l'OMS est défini de la manière suivante par les élus locaux :

*« Pour la municipalité, un OMS doit être avant tout une structure de rencontres pour ceux qui font du sport, ou pratiquent diverses activités physiques, pour ceux qui veulent pratiquer, mais qui ne le peuvent pas, pour ceux qui veulent se détendre »*<sup>986</sup>.

Réunissant associations sportives et pratiquants, l'OMS donne son avis sur les projets d'équipements, d'organisation d'évènements, et répartit principalement les créneaux horaires des différentes structures. Mais il est aussi : *« un organisme de liaison où les divers intéressés font part de leurs désirs, de leurs besoins ; un organe de concertation qui peut et doit aider la municipalité à prendre des décisions en toute connaissance de cause, mais sans jamais vouloir se substituer à elle »*<sup>987</sup>. Et l'article conclut : *« servir les habitants, défendre leurs intérêts, concertation permanente, la structure de l'OMS ne pourra que resserrer les liens entre la population d'Évry et sa municipalité »*<sup>988</sup>.

L'OMS reste donc sous l'autorité du conseil municipal et s'occupe des questions financières et techniques liées au sport dans la ville. Elles y sont exposées et débattues. Les clubs et les sections, qui obtiennent de bons résultats, souhaitent disposer de davantage de moyens et avoir accès à des équipements correspondants à leurs ambitions. Les contraintes budgétaires imposent des choix qui s'inscrivent dans une politique municipale. À partir de là, il est établi une hiérarchie des demandes

---

<sup>985</sup> Eléments pour débat sur le plan de la gestion municipale d'Évry (1977-1982).

<sup>986</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 9, juin 1979.

<sup>987</sup> *Ibidem*.

<sup>988</sup> *Ibidem*.

selon leur intérêt sportif et social ainsi que leur coût<sup>989</sup>. Après avoir reçu l'apport financier du conseil municipal, l'OMS accompagne la mise sur pied des différents projets.

À partir de 1977, les politiques sportives occupent une place de plus en plus conséquente. Au-delà de son pouvoir social important, le sport a aussi un très fort poids identitaire. Il véhicule un sentiment d'identité collective grâce aux exploits sportifs et renforce la cohésion entre les habitants. Il contribue ainsi à constituer l'image de marque de la commune. Il est alors décidé de favoriser le sport de haut niveau. Cette décision s'accompagne d'un encouragement à la pratique du sport dans les écoles. Tous les établissements primaires peuvent pratiquer un sport et, dans les établissements secondaires, la mairie prend en charge les frais liés à la participation à des championnats nationaux<sup>990</sup>.

Cette politique porte rapidement ses fruits. En 1985-1986, l'équipe de football de l'AS Évry réussit une excellente saison. Enchaînant les succès en championnat, l'équipe locale finit première et monte en Division d'Honneur, le plus haut niveau régional. En Coupe de France ensuite, après avoir éliminé tour à tour des clubs amateurs, Évry sort successivement Orléans (équipe professionnelle de Division 2) puis Toulon alors en Première Division. En seizièmes de finale, l'ASE se retrouve confrontée au Tours FC, bon club de D1. Après avoir arraché le match nul à l'aller, l'équipe évryenne échoue de justesse au match retour<sup>991</sup>. Éliminer deux clubs professionnels et tenir tête à une équipe importante du championnat de France de D1 est un exploit. Partout en France, on parle de l'AS Évry. Des milliers d'Évryens se sont déplacés pour supporter leur club et beaucoup d'entre eux ressentent, pour la première fois, une véritable fierté collective.

En plus de façonner l'identité évryenne, le sport contribue aussi à promouvoir l'image d'une ville dynamique. Afin de la renforcer, la commune décide de

---

<sup>989</sup> SAN Evry, Rapport d'orientation sur le développement du sport dans l'agglomération d'Évry, 1990-1993.

<sup>990</sup> *Ibidem*.

<sup>991</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 152.

programmer de grandes manifestations sportives. En 1993, les jeux de la Francophonie sont organisés en Essonne. Cette manifestation permet de multiplier les contacts avec des pays francophones<sup>992</sup>. Mais au-delà du sport, Évry « *devient un centre d'intérêt pour de nombreuses délégations étrangères sur le plan de l'urbanisme [mais aussi] dans le cadre de jumelage* »<sup>993</sup>. Le rayonnement international d'Évry, que Michel Boscher a longtemps considéré comme une preuve de réussite, est pour Claude Jeanlin un atout essentiel dans la propagation de ses valeurs. Européen convaincu, il encourage, dès son accession à la mairie, les jumelages préexistants avec Bexley (Angleterre) et Troisdorf (Allemagne). Il témoigne en 1984 :

*« Les jumelages constituent bien les fondations de cet édifice qu'est l'Europe, certes encore fragile, mais qui repose fort heureusement sur les cellules démocratiques de base que sont les communes. [...] Telle est l'indispensable contribution des collectivités territoriales à l'œuvre entreprise : une Europe à visage humain, et, au-delà de l'Europe la fraternité et la paix dans le monde ; c'est un objectif ambitieux, mais qui mérite bien notre modeste contribution »*<sup>994</sup>.

Un jumelage avec Navy Targ, petite ville située dans les montagnes du sud polonais, est engagé. Malgré les réticences du gouvernement et du parti communiste polonais, il est malgré tout ratifié. Ne se limitant pas à l'Europe, le conseil municipal souhaite aller à la rencontre des peuples du Tiers-Monde. Le jumelage le plus marquant est sans doute celui avec Esteli. Évry décide de s'associer à cette petite ville du nord du Nicaragua suite à la guerre civile qui touche le pays<sup>995</sup>. Les paysans fuyant les campagnes, la ville d'Esteli passe brutalement de 30 000 à 80 000 habitants entraînant des problèmes d'hygiène, de carences alimentaires et de scolarisation.

---

<sup>992</sup> SAN Evry, Rapport d'orientation sur le développement du sport dans l'agglomération d'Évry, 1990-1993.

<sup>993</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 2, octobre 1977.

<sup>994</sup> Billet du maire, 1984.

<sup>995</sup> Depuis 1978, le Nicaragua est secoué par l'assassinat de Pedro Chamorro, homme politique opposant à la dictature d'Anastasio Somoza. Ce meurtre mine l'espoir d'une solution démocratique et favorise les rebelles sandinistes qui veulent utiliser la force pour renverser le régime. Finalement, ils prennent le pouvoir le 20 juillet 1979. Avec l'arrivée à la présidence de Ronald Reagan en 1981, les États-Unis coupent l'aide économique au Nicaragua et commencent à financer les Contras, opposants au régime sandiniste. Cette politique intensifie la guerre civile qui durera dix ans de plus et fera plus de 30 000 morts.

Aussi, derrière la France, Évry entend jouer un rôle sur la scène internationale en aidant les populations nicaraguayennes dans leur quotidien et dans leur recherche de la démocratie. Lors d'un discours instituant le jumelage avec Esteli, Jacques Guyard indique :

*« La situation actuelle au Nicaragua, avec la pression scandaleuse exercée par les armées venues de l'extérieur et équipées par les Etats-Unis, nous préoccupe beaucoup. [...] La France [...] préfère aider ceux qui, localement cherchent à calmer le jeu et à aider la jeune démocratie nicaraguayenne à trouver sa propre voie, dans le respect de la diversité des populations et des opinions. Notre jumelage est un élément de cette démarche »<sup>996</sup>.*

Dans ce cadre, deux inaugurations ont lieu : celle de l'avenue Monseigneur Roméro en 1985 et celle de la place Esteli en 1986. Dans son discours inaugural, Jacques Guyard décide de rendre hommage aux Nicaraguayens :

*« Donner à Évry, dans ce site du centre-ville de demain, le nom Esteli exige une explication [...] Alors pourquoi Esteli ? La réponse tient en un mot, le même qui justifiait qu'hier nous donnions à l'avenue proche le nom de Monseigneur Roméro, archevêque de San Salvador, assassiné dans son église par les fascistes. Ce mot, c'est liberté. Liberté de penser, liberté d'apprendre, liberté d'inventer, de défendre ses droits, d'avoir sa religion ou sa philosophie »<sup>997</sup>.*

La situation est telle que d'autres villes européennes s'intéressent à Esteli et s'associent à l'action d'Évry, à savoir Sheffield (Angleterre), Delft (Pays-Bas), Bielefeld (Allemagne) et San Feliu (Espagne). Ensemble, elles mettent sur pied un programme humanitaire. Chacune des municipalités s'engage à investir, chaque année, 1 franc par habitant pour construire des écoles, des dispensaires ou encore pour évacuer les eaux usées<sup>998</sup>. Pour l'ensemble de son action, Évry reçoit le drapeau européen en 1983. Alors qu'elle n'était qu'un petit village de 1 200 habitants au sortir

---

<sup>996</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 29, 1985.

<sup>997</sup> Bulletin Municipal d'Évry, n° 31, automne 1986.

<sup>998</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 140.

de la Seconde Guerre Mondiale, la commune s'est constituée une image de marque en France, mais aussi en Europe et en Amérique Latine.

## **2. Le travail sur la vie des quartiers.**

### *A. Un développement urbain à maîtriser.*

Vingt ans après la signature du schéma directeur, même si elle est encore loin des prévisions initiales, la ville nouvelle a permis maîtriser une part importante de la croissance démographique francilienne, passant d'environ 5 000 habitants en 1963 à près de 50 000 en 1990. L'essentiel des infrastructures a été réalisé et le rythme des constructions de logements est toujours élevé. Rayonnant sur l'ensemble du département essonnien dont elle est le chef-lieu, Évry est ainsi l'une des villes les plus dynamiques d'Île de France. Maintenant son niveau et sa cadence de développement, il apparaît donc nécessaire pour la mairie d'organiser cette croissance urbaine. Cependant, celle-ci est encore difficile à maîtriser pour plusieurs raisons et notamment le partage des pouvoirs avec les différentes institutions en ville nouvelle ou encore la rapidité des constructions. La mairie se doit alors d'accueillir correctement la nouvelle population grâce à la qualité des logements et des équipements de la ville, de créer un cadre de vie qui évite toute ségrégation et aussi de réduire les migrations quotidiennes en rapprochant l'emploi de l'habitat<sup>999</sup>. Jacques Guyard et le SAN tentent donc d'infléchir les choix d'urbanisme et les priorités en matière d'habitat.

Comme les autres villes nouvelles de la région parisienne, la commune correspond à une typologie socio-urbaine particulière, résultat de la conjonction de plusieurs facteurs tels que le développement du logement social ou encore l'apparition de nouveaux courants migratoires de populations<sup>1000</sup>. S'il existe un bon

---

<sup>999</sup> Lettre du premier Ministre, Raymond Barre, à Serge Mauroit, président du SCA de l'agglomération Nouvelle de l'Isle d'Abeau, le 7 décembre 1977.

<sup>1000</sup> Contrat de ville Évry, Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis, préliminaires, 1991.

équilibre global entre les habitats en location et les accessions à la propriété, il y a des disparités importantes dans l'agglomération entre les quartiers périurbains plutôt pavillonnaires (Le Bras-de-Fer, Aguado, le Village, Grand-Bourg...) et les quartiers du centre évryen où les logements sociaux sont majoritaires (le centre-ville, les Pyramides, le Temps des Cerises, le Parc aux Lièvres ou encore le Champrier du Coq). En 1985, près de 19 000 logements ont déjà été construits sur l'ensemble l'agglomération. La population augmente très rapidement si bien que le problème principal de la mairie est d'intégrer les nouveaux venus et de favoriser l'émergence d'un lien social.

Si la ville bénéficie de nombreux équipements et services, la municipalité est vite confrontée à ses premiers problèmes et à une aggravation de la situation urbaine. Les jeunes ménages qui réussissent, quittent les quartiers et leur appartement pour s'acheter une maison où peuvent s'épanouir leurs familles. Ils délaissent alors le centre évryen pour la périphérie de l'agglomération. Lors de son arrivée, cette première génération avait fait le choix d'Évry et d'un cadre de vie moderne et original. Mais si l'originalité architecturale de ces quartiers et la conception contemporaine de ces grands logements sont d'abord vécues comme une avancée, le perpétuel chantier de la ville finit par lasser. La brutalité du béton, l'imbrication et la densité des constructions provoquent le désamour des classes moyennes pour la ville nouvelle. Si Jacques Guyard tente de créer des petits quartiers leur garantissant l'intimité qu'elles demandent (résidence au Bois Guillaume, à Grand-Bourg...), elles préfèrent partir dans les villes de la périphérie (Villabé, Mennecy...).

Avec 78 % de logements sociaux dans l'agglomération, la ville doit désormais gérer des spécificités de peuplement : une population très jeune, aux revenus très modestes<sup>1001</sup>. L'exode des ruraux et l'augmentation du prix des logements à Paris chassent en banlieue les populations à faibles revenus. La plupart des jeunes ménages ne peut plus se loger dans la capitale à moins d'avoir des ressources

---

<sup>1001</sup> *Ibidem.*

importantes<sup>1002</sup>. Évry devient, souvent, une commune de premier accueil pour des populations d'origines souvent lointaines (Africaines et Asiatiques notamment). Les logements sociaux de la commune présentent alors une situation délicate et commencent à se dégrader. Issus pourtant d'un parc récent, cher et souvent collectif, ils connaissent des difficultés liées principalement au surendettement des ménages ou encore à des troubles du voisinage. Dès les premiers changements, on constate que les nouveaux habitants viennent ici, car ce sont les seuls logements accessibles pour eux. L'aide au logement, mise en place par la mairie, y est plus élevée qu'ailleurs et rend les loyers supportables pour les plus modestes. Mais ces nouveaux venus ne participent pas à la vie locale. Certains d'entre eux, déjà marginalisés socialement, ne s'intègrent pas<sup>1003</sup>.

La cherté des logements récents et les difficultés économiques des années 1980 poussent la mairie à s'engager au profit de ces populations défavorisées. Dès 1977, le droit au logement est un objectif clairement affiché. Les 4 500 habitations construites durant le mandat de Claude Jeanlin sont majoritairement des logements sociaux comme le rappelle le conseil dans le bulletin municipal :

*« Un choix clair dans l'attribution des permis de construire : une forte majorité de logements sociaux, tout en assurant une répartition équilibrée entre l'accession à la propriété et le secteur locatif ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement »<sup>1004</sup>.*

Cependant ce choix semble remis en question durant le mandat de Jacques Guyard :

*« Nous souhaitons offrir toutes les catégories de logements puisque les nouveaux emplois attireront toutes les catégories socio-professionnelles. Cela ira donc du*

---

<sup>1002</sup> Lettre du premier Ministre, Raymond Barre, à Serge Mauroit, président du SCA de l'agglomération Nouvelle de l'Isle d'Abeau, le 7 décembre 1977.

<sup>1003</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 125.

<sup>1004</sup> Bulletin Municipal d'Évry, édition spéciale Bilan du premier mandat, n°22, mars 1983.

*logement social au logement en accession. Ceci-dit, nous voulons mettre l'accent sur l'individuel social, qui correspond à une importante demande »<sup>1005</sup>.*

En 1983, les logements sociaux sont beaucoup trop nombreux. Si la municipalité s'engage dans l'action sociale, il est nécessaire pour la ville de construire et de développer un habitat orienté vers la propriété. Le développement de ces nouveaux logements est indispensable à l'équilibre social de la commune.

### ***B. Assurer l'équilibre « habitats-équipements ».***

Véritable antithèse des grands ensembles, les villes nouvelles ont été construites avec pour objectif d'assurer l'équilibre habitat/équipements. Dès leur création, ce principe a été mis en avant afin de les préserver de certains risques sociaux. Elles doivent alors être capables de constituer des pôles d'attraction bien desservis et offrir à leurs habitants un cadre de vie agréable et un bon niveau d'équipements. Dès le début des travaux, les élus et l'Épevry affirment que les habitants trouveront, dès leur arrivée, les équipements et les services dont ils ont besoin. À la fin des années 1980, la plupart d'entre eux sont déjà en place. Le rôle de chef-lieu de département marque fortement le profil de l'agglomération nouvelle et plus particulièrement celui de son centre, ceci non seulement par l'impact de la cité administrative (préfecture, palais de justice...), mais aussi par l'implantation de nombreux services (ASSEDIC, ANPE, CAF, caisse primaire d'assurance-maladie, Banque de France...). Les corps consulaires (chambre des métiers, Chambre de Commerce et de l'Industrie) s'installent aussi à Évry et un hôtel des finances y est construit. La décentralisation renforçant le rôle décisionnel de la commune, la construction de l'hôtel de département réaffirme la présence symbolique de cette autorité.

Concernant les équipements culturels et sportifs, l'Agora en est sans doute le plus significatif. Les travaux commencent en 1973 et l'inauguration a lieu le 19 mars 1975 en présence de Robert Gallet, Ministre de l'Équipement, de Paul Delouvrier, Michel Boscher, André Lalande (Directeur Général d'Épevry) et Jean Bastid (Deuxième

---

<sup>1005</sup> Billet du maire, 1984.

adjoint et directeur de l'Agora). Au départ limité aux équipements culturels et sociaux, son usage s'élargit ensuite au centre commercial Évry 2, et aux bureaux avoisinants. Ce projet rassemble sur près de 44 000 m<sup>2</sup> des services très divers d'ordre privé (boutiques, cinémas, bowling, café-restaurants...), mais aussi, et surtout, d'ordre public dépendant principalement du SCA (salles de sports, piscine olympique, patinoire, garderie, bibliothèque, salles de réunions...)1006. Cependant son articulation pose problème. Au départ, les allées du centre ont un statut de rues publiques, elles permettent de relier le quartier des Pyramides et du Canal à la gare d'Évry-Courcouronnes. Les recoins abrités sont nombreux et deviennent rapidement des refuges pour les sans-abris et les marginaux. L'effet répulsif sur les familles oblige à des frais en gardiennage et nettoyage. À la fin des années 1980, des travaux sont engagés pour restructurer les allées et le centre est fermé chaque nuit pour en assurer la sécurité.

L'Agora n'est pas une réussite pour plusieurs raisons. La première : le concept. Le nom d'Agora a été donné à l'équipement pour mettre en valeur sa vocation à devenir un lieu d'échanges et de rencontres inspiré des grandes places publiques grecques. Or, dans chaque service, professionnels et usagers demandent à fonctionner à l'abri des regards. La concentration des équipements dans un lieu fermé enlève toute visibilité à la ville. Les passants et les visiteurs, s'ils sont étrangers à Évry, ne peuvent pas connaître l'existence des théâtre, cinéma, bibliothèque... Ce cloisonnement crée alors un sentiment d'absence d'animation. Dès 1977, le conseil municipal tente de réhabiliter la rue et le centre, sans succès. Le second problème est d'ordre financier. L'importance des équipements et des services coûte si chers qu'il reste peu d'argent pour les équipements de quartier. La ville nouvelle reste très loin des 200 000 habitants prévus à l'origine dans l'agglomération1007. Aux coûts de gestion déjà très élevés, s'ajoutent les dépenses nécessaires pour restructurer l'ensemble. Aussi, la promesse d'assurer un bon niveau d'équipement est, en partie, un échec.

---

<sup>1006</sup> Syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry, Rapport schéma directeur de l'agglomération nouvelle d'Évry, février 1988.

<sup>1007</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 78.

Écoles, crèches, gymnases, maisons de quartier etc... sont construits avant même l'arrivée des nouveaux évryens. Sans ces contribuables, la dette s'alourdit. Point fort des villes nouvelles à leur origine, les équipements se dégradent dès la fin des années 1970 et leurs constructions prennent du retard au fur et à mesure que les crédits sont refusés au SCA<sup>1008</sup>. Dans ce contexte, les créations de postes sont compliquées. Il faut quelques années de flottement dans les écoles avant que la mairie ne passe un accord avec l'inspecteur d'académie. Le passé de syndicaliste enseignant de Jacques Guyard lui est alors précieux lorsqu'il s'agit d'obtenir l'accord du syndicat national des instituteurs sur les nouvelles procédures de recrutement. Ce n'est qu'après avoir recensé les élèves par école et par niveau que les affectations se font.

Les années 1980 sont des années charnières pour Évry. Suite à la crise économique, une nouvelle équipe arrive à la tête de l'Épevry en 1981. André Lalande, directeur général depuis les premiers jours, démissionne. Il est remplacé par Michel Colot. Le projet des villes nouvelles ne lui est pas inconnu puisqu'il a déjà dirigé l'établissement public d'aménagement de Lille-Est et construit la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq. Les relations avec Jacques Guyard sont plutôt bonnes. Si son rôle principal est de trouver les meilleurs promoteurs et architectes pour continuer la réalisation de la ville nouvelle, il est persuadé que les questions d'urbanisme sont aussi l'affaire des élus locaux et des habitants<sup>1009</sup>. Cela implique un rapprochement entre le monde municipal (élus, administratifs, techniciens), les autres secteurs d'activité de la ville et les citoyens. La mairie tenant un rôle de médiateur entre un pouvoir qu'elle juge technocratique et la société civile, elle écrit dans le Bulletin Municipal de 1977 :

*« Pour qu'une ville soit réussie, il faut la compétence et l'expression permanente des besoins et critiques des habitants. Nous essayons avec votre aide de faire le lien entre les deux »*<sup>1010</sup>.

---

<sup>1008</sup> Rapport du cinquième congrès des SCA : rapport des commissions, motions, 7-8 octobre 1977.

<sup>1009</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 127.

<sup>1010</sup> Bulletin Municipal d'Évry, n° 9, juin 1979.

Sous l'impulsion de Christian Rollet, maire adjoint aux finances et vice-président du SCA, un débat s'engage dès 1977 entre des habitants et les professionnels de santé dans le but d'améliorer la prévention, l'information et l'accueil des Évryens. Les équipements et les structures socio-sanitaires, en particulier, sont nombreux à Evry mais manquent de coordination. Il est donc proposé d'imaginer et de réaliser des projets de santé prise dans son sens large : à la notion de santé s'ajoute celles de bien-être et de qualité de vie<sup>1011</sup>. Très vite, leur souhait se porte sur la création de centres de santé de quartier où les médecins seraient salariés et non payés à l'acte afin de faire de l'éducation sanitaire. Ce projet se heurte à une grande majorité de médecins, très attachés à leur indépendance et au caractère libéral de leur métier. L'Ordre des Médecins et la Sécurité Sociale s'opposent farouchement au projet si bien que l'ouverture du premier centre de santé est retardée. La victoire de la gauche aux élections présidentielles de 1981 débloque la situation : le centre de santé des Épinettes est inauguré le 23 novembre 1981<sup>1012</sup>. Mais le principal bâtiment de santé est sans doute l'hôpital d'Évry-Courcouronnes. Annoncée en 1975 par Simone Veil alors ministre de la santé, sa création symbolise pour Michel Boscher l'accession d'Évry au rang de ville. Sa naissance est pourtant difficile. Ses huit étages sont rapidement construits, mais en 1980, des rumeurs circulent sur la volonté de revendre le bâtiment au Club Méditerranée. En 1981, suite à la victoire de la gauche et à la nomination de Christian Rollet comme conseiller Santé au sein du cabinet du Premier Ministre, Pierre Mauroy, son ouverture est décidée. L'hôpital est inauguré en octobre 1982.

Dans l'ensemble, les habitants d'Évry sont satisfaits de leur équipement jusqu'à la fin des années 1980. Ils apprécient à la fois leur densité, mais aussi la qualité des services publics proposés (crèches, écoles,...), la taille des parcs urbains ou encore le réseau de transports en commun. Avant même la création de la ville nouvelle, Évry dispose de plusieurs atouts essentiels avec la présence de l'autoroute du Sud, de la Nationale 7, d'une ligne de chemin de fer ou encore de l'aéroport d'Orly à moins d'un quart d'heure. Cependant, avec la croissance de la ville et un trafic de plus en

---

<sup>1011</sup> Centre de santé des Épinettes, « entrée de la ville d'Évry au réseau ville en santé, sous l'égide de l'OMS », 10 mai 1993.

<sup>1012</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 136.

plus dense, la préoccupation majeure des élus locaux est de rechercher la création de nouvelles infrastructures de transports et l'amélioration de celles qui existent<sup>1013</sup>. Les besoins de transport par autobus explosent. La construction de la ville nouvelle étant un moteur important pour le développement des transports en commun, une trame urbaine est donc organisée de manière à favoriser les déplacements collectifs.

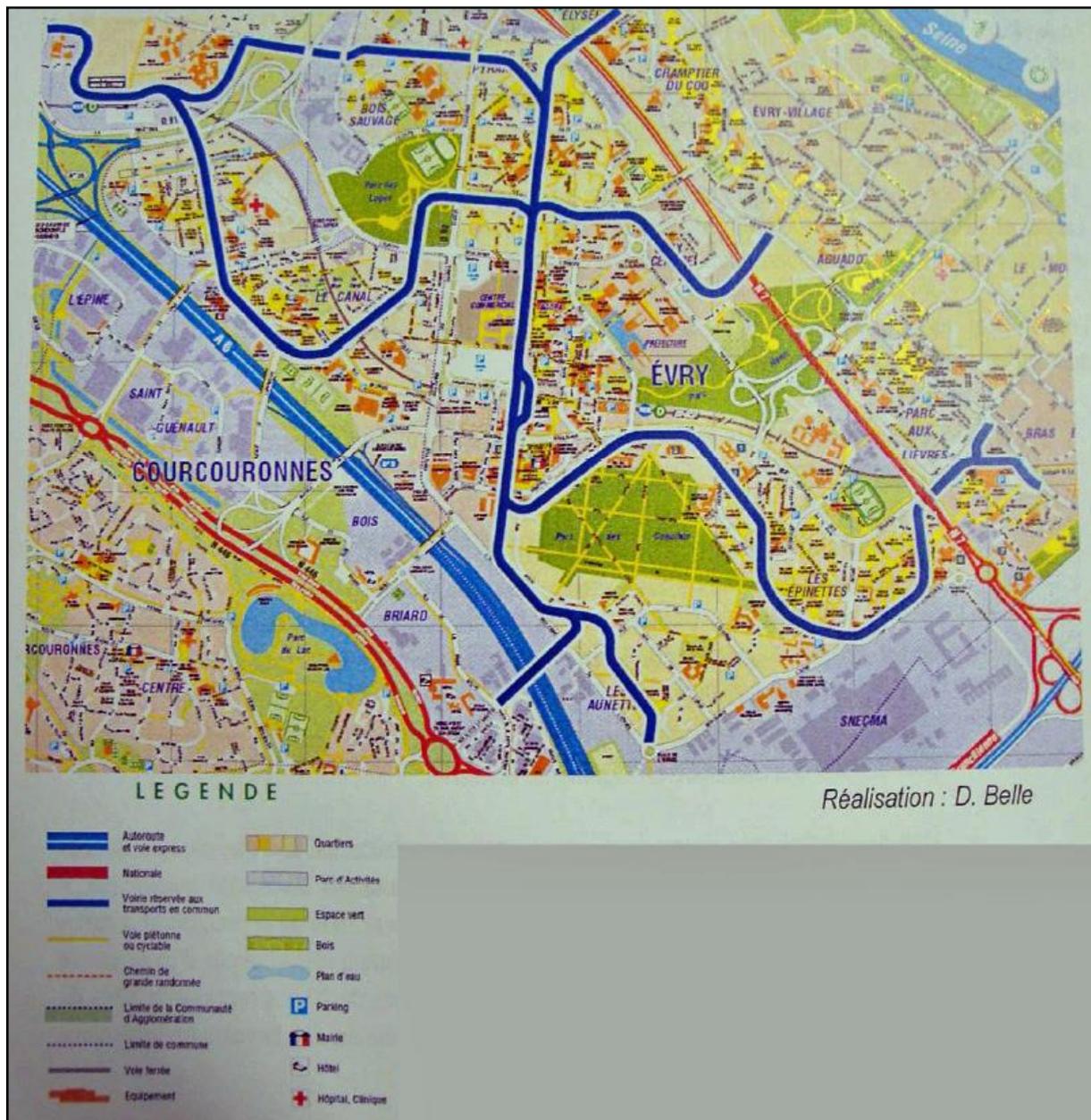
Afin de respecter les choix initiaux « *d'une vraie-ville* » à la campagne, les autobus bénéficient d'un site propre dans le centre de l'agglomération. Ce projet se veut ambitieux. Il s'agit de développer un important réseau de transports en commun circulant à la fois sur une voirie banalisée et en site propre. Près de 17 km de voies réservées aux autobus sont aménagés et une priorité leur est donnée aux carrefours afin d'améliorer la vitesse (27 km/h), la fréquence et la ponctualité. Le but du site propre est alors de garantir une certaine « *égalité des chances* »<sup>1014</sup> entre les habitants pour se rendre dans les différents lieux, services et emplois de la ville. Les Évryens doivent pouvoir se déplacer de manière aussi efficace en bus qu'en voiture. Mais le projet prend du retard. Prévues pour être terminées au début des années 1990, les extensions au Nord et au Sud ne sont pas réalisées suite à des difficultés financières. Malgré ces contraintes, la modernisation de ces infrastructures avance plus vite que celle des modes de gestion.

Avec la création de la ville nouvelle, les petits transporteurs doivent faire face aux nouveaux besoins de déplacements en autobus. Paul Delouvrier demande alors à la RATP d'organiser le nouveau réseau évryen, mais pour ne pas heurter les petits exploitants, celle-ci décide de ne contrôler aucune ligne et de les partager entre les entreprises déjà en place. Mais un blocage s'installe rapidement. N'étant pas intéressée, la RATP se désengage peu à peu du projet tandis que les transporteurs privés n'acquièrent pas l'expérience nécessaire à l'aboutissement du projet. Ils craignent de plus en plus « l'impérialisme » de la régie autonome des transports parisiens. Excédés, ils obligent le Conseil Régional en 1987 à repousser les demandes

---

<sup>1013</sup> Syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry, Rapport schéma directeur de l'agglomération nouvelle d'Évry, février 1988.

<sup>1014</sup> FOUCHIER Vincent et DUVAL Jean-Michel, *Mobilité et Villes Nouvelles, contributions au plan de déplacements urbains de la région d'Île de France*, n° 3, 1998, 13 p.



### Document 18 : Le site propre à Évry.

Cette carte réalisée d'après le fonds de plan de la Communauté d'Agglomération d'Évry montre le tracé du site propre dans les différents quartiers de la ville d'Évry.

*Archives de la Communauté d'Agglomération d'Évry : in 300E : BELLE Dorothée, De l'efficacité d'un système de bus à haut niveau de service en milieu urbain, le cas pionnier d'Évry, p.39.*

de subventions de la RATP pour l'achat d'autobus au nom du réseau d'Évry. Tout est bloqué, si bien que Jacques Guyard est dans l'obligation de rencontrer, le 3 septembre de la même année, Jean-Pierre Fourcade alors vice-président en charge des finances et des transports dans la région Ile de France. La collaboration avec la RATP s'arrête et le SAN prend en mains son propre réseau d'autobus. Il crée une Société d'Economie Mixte (SEM) où l'associé est un exploitant choisi par appel d'offre. Elle naît le 26 octobre 1987 et prend le nom de TICE (Transports Intercommunaux du Centre Essonne)<sup>1015</sup>. Jacques Guyard en assure la présidence jusqu'en 1991<sup>1016</sup> puis Guy Briantais prend le relais jusqu'en 2001. Pendant cette période de croissance rapide, la TICE réussit à unifier les exploitations de six transporteurs locaux et arrive rapidement à la tête de 13 lignes. Couvrant près de 19 communes, ce nouveau réseau définit ainsi l'aire réelle de rayonnement d'Évry.

Incivilités et agressions sont les principaux obstacles à la satisfaction des usagers. Les visiteurs sont davantage critiques. Au-delà des autobus, Évry leur paraît peu humaine. Les sols s'affaissent, les voies piétonnes s'effritent, les flaques d'eau apparaissent. Faute de moyens, la municipalité n'arrive plus à entretenir ces espaces publics gigantesques.

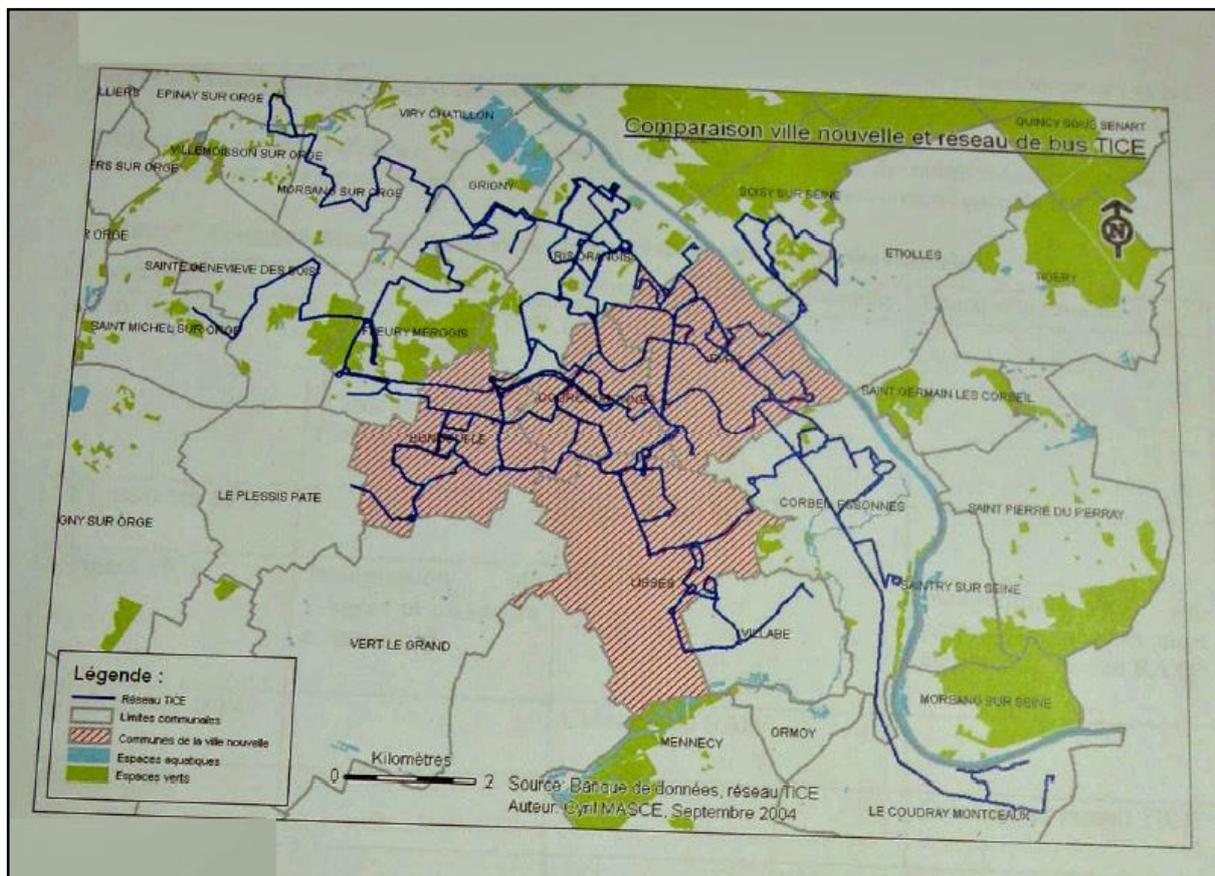
### *C. Améliorer la qualité de vie des Évryens.*

À la fin des années 1970, Évry présente l'image d'une ville jeune et dynamique. La construction de la ville nouvelle est déjà bien entamée sur fond de partis pris urbains très forts. Comme nous avons déjà pu l'évoquer, Paul Delouvrier et ses équipes ont aménagé la commune de façon à se détacher du modèle des grands ensembles. Cependant, cette politique entraîne une sectorisation, voire une ségrégation territoriale non négligeable. Le centre commercial et la cité administrative se retrouvent concentrés dans le centre-ville alors que les quartiers d'habitats sont bien distincts les uns des autres et commencent à s'identifier par

---

<sup>1015</sup> BELLE Dorothee, *De l'efficacité d'un système de bus à haut niveau de service en milieu urbain, le cas pionnier d'Évry.*

<sup>1016</sup> Livret « Évry puissance 12, 1977, 1983, 1989, 1995. Bilan et perspectives de l'action communale ».



**Document 19 : Comparaison entre le périmètre de la ville nouvelle et celui du réseau TICE.**

Les lignes bleues du réseau TICE vont bien au-delà du périmètre de la ville nouvelle. Elles s'étendent d'Epina-sur-Orge jusqu'au Coudray-Montceaux du Nord au Sud et de Saint-Michel-sur-Orge à Etiolles d'Ouest en Est.

*Archives de la communauté d'agglomération d'Évry : in 287E : MASCE Cyrille (Université Paris XII, institut d'urbanisme de Paris, École Nationale des Ponts et Chaussées), La création d'un transport collectif en site propre dans des quartiers sensibles : le réseau TICE à Évry, mémoire pour l'obtention d'un DEA transports, sous la direction d'Anne FOURNIE, septembre 2004.*

le niveau social de leurs occupants. Les équipements publics sont, quant à eux, très nombreux et surdimensionnés pour la population de l'époque si bien qu'à la fin des années 1980, la qualité du cadre urbain commence à se dégrader. La mairie et le SAN n'ont pas les moyens d'entretenir l'ensemble de ces bâtiments, mais aussi les nombreux immeubles résidentiels du parc locatif social. La ségrégation sociale commence à se faire. Des tags apparaissent et les entrées d'immeubles et les ascenseurs se dégradent progressivement.

Pour la municipalité, l'amélioration des conditions de vie ne peut être que le résultat d'un long travail sur le cadre de vie<sup>1017</sup>. Dès le départ, elle envisage d'y associer la population. Fortement marquée par la démocratie participative locale, elle souhaite la consulter et connaître son opinion sur les questions d'aménagement. Faisant l'unanimité au congrès des villes nouvelles de 1978, cette volonté est pratiquée dans l'ensemble de ces nouvelles agglomérations. Ainsi, l'urbanisme n'est pas seulement considéré comme une « science » qui obéit à des règles strictes et rationnelles, mais il est aussi perçu comme un moyen d'offrir « *une nouvelle qualité de vie et des logements* »<sup>1018</sup> permettant de favoriser les échanges sociaux. Cette concertation devient une des marques de la politique d'urbanisme. Par quels moyens la mairie fait-elle alors participer ses habitants à l'élaboration de leur cadre de vie ?

À ce titre, Évry se pose comme une pionnière. À partir de 1977, la commune offre aux habitants une formation en urbanisme et les convie aux réunions d'information lors des phases de projets de constructions<sup>1019</sup>. La municipalité s'en félicite d'ailleurs dans les bulletins municipaux : « *A bien des reprises, les avis émis au cours de ces réunions ont permis d'améliorer le projet initial* »<sup>1020</sup>. Très importantes aux yeux des élus, ces discussions permettent ainsi au conseil de s'approprier l'espace public et de faire la liaison entre le pouvoir et la société civile. Dans un même registre, la mairie

---

<sup>1017</sup> Préparation des élections municipales 1977 : « Pour un contrat municipal socialiste dans l'Essonne » ; le parti socialiste, fédération de l'Essonne, avril 1976.

<sup>1018</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

<sup>1019</sup> Dépêche de l'AFP, 7 octobre 1978 : « Le Congrès des villes Nouvelles : difficultés et réussites ».

<sup>1020</sup> Bulletin Municipal d'Évry, n° 16, mai 1981.

n'hésite pas à responsabiliser les Évryens et à bouleverser l'administration des logements sociaux dans le but de les rénover. La gestion des espaces aux pieds des immeubles revenant à la commune, un projet de « résidentialisation » est élaboré aux Pyramides. Les parvis et les halls deviennent privés et sont désormais gérés par la copropriété apportant ainsi de l'intimité aux habitants des étages inférieurs.

Voulant à tout prix éviter les risques de ghettoïsation, la gestion de l'existant prend alors le pas sur l'aménagement, la responsabilité de la ville nouvelle passant progressivement de l'Epevry aux élus. Si les années 1988-1990 voient à la fois un développement économique et démographique rapide, une forte vague d'investissements est rendue nécessaire suite à cette croissance et au besoin de réhabiliter les équipements construits au début de la ville nouvelle. Le SAN s'endette alors lourdement pour la rénovation des équipements les plus dégradés et pour corriger certaines erreurs de conception. Plusieurs centaines de millions de francs sont empruntés pour refaire l'Agora mais aussi les écoles etc... Mairies et services techniques que la croissance de la ville nouvelle a rendus indispensables sont édifiés pour la réfection des dizaines d'hectares d'espaces publics conçus les premières années<sup>1021</sup>. À la fin des années 1980, un véritable centre-ville voit le jour. Un vaste espace devient la Place des Droits de l'Homme et du Citoyen et un nouvel hôtel de ville est conçu pour se substituer à celui construit dans le village trente ans plus tôt et devenu trop exigü. Nous y reviendrons plus longuement dans le chapitre suivant qui y sera entièrement consacré.

Mais corriger les premières erreurs de la ville nouvelle revient surtout à travailler sur les effets pervers de l'urbanisme de dalle. Deux quartiers, à savoir le Parc aux Lièvres et les Pyramides, ont été construits en voulant séparer piétons et voitures et en superposant les voies de circulation. Cette conception est toutefois inadaptée. Au sous-sol, la voirie et les grands parkings sont peu sûrs tandis qu'à l'étage, les commerces inaccessibles aux voitures végètent<sup>1022</sup>. Ces locaux vacants aux pieds des

---

<sup>1021</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 167.

<sup>1022</sup> Note de Jacques Guyard concernant le contrat de ville entre Évry, Ris-Orangis et Corbeil-Essonnes, 1991.

immeubles donnent l'impression d'un déclin des quartiers et ternissent l'environnement immédiat des habitants. Leur image se dégrade rapidement et la mairie n'arrive plus à attirer les populations issues des classes moyennes. Les dalles perdant de leur centralité, le conseil engage dans les années 1990 la réhabilitation de ces quartiers. Les logements sont rénovés et ces places et leurs abords sont entièrement réaménagés en y installant des services de première nécessité (boulangerie, banque, poste, police municipale...). La municipalité emménage, quant à elle, dans un local pour être au plus près des habitants et pour délivrer les services administratifs de base (délivrance des cartes nationales d'identité, des fiches d'État civil...) <sup>1023</sup>. Alors qu'on observe une montée des actes de délinquance, cette proximité est essentielle pour assurer la tranquillité des quartiers.

Issues de cette urbanisation rapide, les dalles symbolisent la brutalité du béton dont est victime Évry. La protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie relèvent principalement des grandes options nationales et constituent une des préoccupations majeures de l'État. Cependant, c'est au niveau local que se situe le terrain d'actions privilégiées, car plus proche des réalités <sup>1024</sup>. La nécessité d'avoir à protéger la nature afin d'éviter la pollution des milieux naturels, comme l'eau ou l'air, est perçue depuis longtemps. Déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, la Charte municipale du 5 avril 1884 confirme le pouvoir traditionnel de police du maire et de maintien de l'ordre public afin d'assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité des biens et des personnes. Tous ces besoins ne peuvent pas être assurés en raison de la conjoncture économique. Des priorités sont établies.

Dans un premier temps, la disparition progressive des espaces verts exige de la municipalité de mettre en valeur et de préserver l'environnement. Dans un contexte où les classes moyennes sont davantage amenées à quitter la commune pour la périphérie, elle doit pouvoir les inciter à rester à Évry en leur offrant un cadre de vie agréable. L'amélioration de la qualité de vie passe aussi par l'aménagement de parcs

---

<sup>1023</sup> Fiche action programme d'Évry : 1<sup>ère</sup> partie : Analyse diagnostic : le Parc aux Lièvres, 1995.

<sup>1024</sup> Lettre de la préfecture de l'Essonne destinée aux maires du département, objet : rôle du maire en matière de lutte contre les nuisances, le 2 décembre 1975.

et la création de massifs de fleurs aux points stratégiques de la ville<sup>1025</sup>. Des actions de protection et de restauration du patrimoine naturel sont engagées avec le concours du SAN et de la région Île-de-France. L'un des projets les plus significatifs est sans doute celui des bords de Seine. Avec la réfection des berges, le programme envisage l'aménagement de promenades, de pistes cyclables, mais aussi d'espaces consacrés à la détente, aux loisirs et aux activités sportives.

La gestion et l'élimination des déchets constituent le deuxième pan de la politique environnementale d'Évry. La croissance démographique et l'augmentation constante de la quantité des ordures à éliminer qui en résulte sont une préoccupation majeure<sup>1026</sup>. L'article 12 de la loi du 15 juillet 1975 prévoit que : « *les communes ou leurs groupements assurent éventuellement en liaison avec les départements et établissements publics régionaux, l'élimination des déchets des ménages* »<sup>1027</sup>. Au début des années 1990, la législation est revue et la loi du 13 juillet 1992 fixe des objectifs ambitieux. Faisant une priorité de la prévention et de la réduction de la production de déchets, elle transfère aux départements la responsabilité du traitement des déchets.

Malgré tout, ces initiatives ne réussissent pas toutes. Avec l'augmentation de la dette, certaines de ces opérations d'urbanisme ne peut aboutir. Évry répond pourtant à l'objectif de l'élaboration d'un vaste secteur dépassant la seule logique d'habitat visant à mettre sur pieds un centre urbain plurifonctionnel (avec bureaux, équipements, administrations etc.) bien desservi par les transports. Mais, on observe, aussi, l'émergence d'un « zoning » dans la ville engendrant ainsi une absence d'animation. Des zones deviennent de plus en plus vulnérables et des populations commencent à vivre en marge de la société. Un quartier est un lieu fragile et dès lors qu'il devient ghetto en s'enfermant sur lui-même, de nombreux maux de la société s'y développent, comme échec scolaire, incivilité ou encore petite délinquance.

---

<sup>1025</sup> Séances du 25 juin 1991 et du 24 octobre 1991, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993).

<sup>1026</sup> Jacques Guyard, Le Mot du Maire : « Évry, vers une nouvelle étape du développement », n.d.

<sup>1027</sup> Article 12 de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, in *Journal Officiel de la République Française*, le 16 juillet 1975, p. 7279.

### III. Politiques et actions sociales : les grands axes de la municipalité évryste (1977-1995).

#### **1. Évry, « la ville dont les princes sont les enfants » (Jacques Guyard).**

##### *A. Le tiers de la population est scolarisé.*

Comme nous avons pu l'évoquer précédemment, Évry se caractérise par la jeunesse de sa population. Dans les années 1980, elle est la plus jeune ville de France parmi les communes de plus de 10 000 habitants<sup>1028</sup>. En effet, jusqu'en 1990, l'image moderne que présente la ville attire les jeunes ménages, ravis d'y trouver un logement ainsi que les services d'une grande agglomération. Le nombre des jeunes scolarisés est alors très significatif. Avec le plus fort pourcentage d'enfants du pays, près de 33 % des Évrysts ont entre 3 et 18 ans et sont en âge d'aller à l'école<sup>1029</sup>. L'importance des enfants en bas-âge au début des années 1980 entraîne, *de facto*, une forte croissance de la population adolescente la décennie suivante. Chaque année, Évry voit, ainsi, le nombre de ses enfants scolarisés croître pour atteindre en 1989 près de 7 500 élèves en maternelle et en primaire et presque autant dans le secondaire alors que la commune ne compte que 38 000 habitants<sup>1030</sup>. Mais leur intégration dans la ville nécessite un encadrement et des équipements adaptés. Pour unifier et enraciner cette nouvelle population au territoire, la mairie décide de mettre en place

---

<sup>1028</sup> Rapport sur la politique petite enfance : préparation au colloque « petite enfance » des 15 et 16 avril 1992.

<sup>1029</sup> Comité du SIEARE 10 mai 1979. Rapport de Jacques Guyard, président du SCA de la ville nouvelle d'Évry, le 28 mai 1979.  
Et SAN Évry, Rapport d'orientation sur le développement du sport dans l'agglomération d'Évry, 1990-1993.

<sup>1030</sup> Dossier « l'école à Évry, une priorité », le 20 mars 1989.

une politique scolaire et périscolaire conséquente<sup>1031</sup>. C'est ainsi qu'une tradition de collaboration entre la ville et l'Éducation Nationale s'établit à Évry.

Les principales cibles des politiques municipales sont donc les enfants. Sur les vingt-trois engagements considérés comme urgents, pris lors de la campagne pour les municipales de 1977, onze concernent les enfants (ouverture de crèches et de garderies, mais aussi sécurité à la sortie des écoles, classes transplantées, centre aéré ou encore cours d'initiation à la natation). On observe un tournant au début des années 1980. Le 15 mars 1981, François Mitterrand est à Évry dans le cadre de sa campagne pour les élections présidentielles. Venant inaugurer l'école maternelle de la Poule Rousse et le mail Jules Ferry, il profite de sa visite pour faire un discours et « témoigner de la place primordiale qui doit revenir à l'Éducation Nationale dans la cité et la société »<sup>1032</sup>. Il n'hésite d'ailleurs pas à critiquer le Président de la République actuel, Valéry Giscard d'Estaing, et à déplorer sa politique en faveur de l'enfance :

*« A Évry, comme ailleurs, M. Giscard d'Estaing et ses gouvernements ont failli à leur devoir. On dit que pour les quatre groupes scolaires que construit actuellement la ville nouvelle, et dont le coût total dépasse 10 millions de francs sont lourds, l'État ne contribue que pour moins de 2 millions de francs. La modicité de ces subventions n'a rien d'exceptionnel. Les communes doivent ainsi supporter la plus grande part des dépenses »*<sup>1033</sup>.

Suite à son élection, le nouveau gouvernement déclare la petite enfance « priorité nationale » par l'intermédiaire de Georgina Dufoix, ministre en charge la Famille. Ses préoccupations s'appuient essentiellement sur un double constat : l'importance de la petite enfance dans le processus de développement de l'enfant et l'accroissement du

---

<sup>1031</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

<sup>1032</sup> MITTERRAND François, « Journée du centenaire de l'école publique à l'éducation de demain », discours à Évry le 15 mars 1981 dans le cadre de la campagne présidentielle.

<sup>1033</sup> *Ibidem*.



**Documentation 20 : Venue de François Mitterrand à Évry à l'occasion de l'inauguration de l'école maternelle de la Poule Rousse et du Mail Jules Ferry.**

Nous pouvons apercevoir au premier plan à gauche François Mitterrand alors en campagne pour les élections présidentielles de 1981. Il est notamment accompagné par Claude Jeanlin (premier plan à droite) et Jacques Guyard (deuxième plan à droite).

*Photo : venue de François Mitterrand à Évry dans le cadre de sa campagne pour les présidentielles de 1981 (15 mars 1981), consultée le 19 septembre 2014 :*

*<http://corbeil.info.free.fr/fran%C3%A7ois-mitterrand-a-evry-en-mars-1981-politique-100511-435.html>*

travail salarié des femmes<sup>1034</sup>. Chez les jeunes ménages qui s'installent à Évry, la plupart du temps les deux parents travaillent, bien plus souvent que dans la moyenne nationale. Et « *parce qu'elle est un élément d'une stratégie de plein emploi et parce qu'elle participe à la lutte contre les inégalités* »<sup>1035</sup>, il est décidé de reconstruire l'école.

La décentralisation et le grand bouleversement qu'elle entraîne renforcent les responsabilités des acteurs locaux. Dans cette perspective, la commune devient le cadre naturel pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique dédiée à l'enfant. Suite à son élection en 1983, Jacques Guyard décide de se consacrer aux jeunes pour leur éducation, leur formation et leurs loisirs<sup>1036</sup>. Si 50 % du budget municipal sont destinés au secteur de l'enfance, il est néanmoins nécessaire de noter que les gros investissements sont réalisés par le SAN. La « Jeunesse » concerne principalement la mairie, mais tout ce qui relève de la culture, des sports... se traite au niveau de l'agglomération. Les dépenses liées à l'enfance restent donc relatives aux champs de compétences de la municipalité<sup>1037</sup>. Il s'agit surtout d'accueillir au mieux les enfants dans les crèches, dans les écoles, mais aussi au centre aéré et à la cantine. En tout, ce sont près de 400 salariés qui travaillent pour les enfants de 3 mois à 6 ans, soit un tiers des employés municipaux. Parce que la petite enfance est avant tout une « affaire de femmes », le personnel est exclusivement féminin à l'exception de quelques animateurs en centre de loisirs. De même, au sein du conseil municipal, Jacques Guyard s'entoure de femmes pour traiter de ces questions : Yvette Chappey est adjointe à l'éducation tandis que Claude Giraudeau s'occupe des questions relatives à la petite enfance, à la santé et aux femmes<sup>1038</sup>.

---

<sup>1034</sup> Livret « les Clefs du Label Petite Enfance », Laurent Cathale 1992.

<sup>1035</sup> MITTERRAND François, « Journée du centenaire de l'école publique à l'éducation de demain », discours à Évry le 15 mars 1981 dans le cadre de la campagne présidentielle.

<sup>1036</sup> Séance du 26 mars 1982, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>1037</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>1038</sup> Séance du 30 mars 1989, vingt-et-unième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1989-1991).

Le service « petite enfance » d'Évry devient l'un des services les plus imposants. C'est un secteur important où les besoins sont grands et urgents. Au début des années 1990, les familles monoparentales se multiplient tandis que trois femmes sur quatre ayant des jeunes enfants travaillent. En dix ans, entre 1981 et 1991, le nombre d'enfants fréquentant une structure d'accueil a été doublé. Face à l'augmentation de la demande, la municipalité ne se satisfait plus d'un mode de garde n'offrant pas la garantie d'un accueil professionnel<sup>1039</sup>. Pour faire face à la croissance démographique constante d'Évry, il est décidé de travailler sur la construction de nouveaux équipements. Des « contrats Enfance » sont passés entre la CAF et la commune. Concernant toutes les formes de garde, ces procédures contractuelles permettent l'ouverture de nouveaux établissements pour l'accueil des moins de 6 ans.<sup>1040</sup> De nombreuses places en crèches sont ainsi créées. En tout, avec un peu plus de 45 000 habitants en 1991, Évry compte : 4 haltes-garderies, 4 crèches collectives, 3 crèches familiales encadrant et aidant les assistantes maternelles qui accueillent un à trois enfants à leur domicile, et 2 crèches parentales gérées par des associations de parents auxquelles la mairie met à disposition un local et un personnel qualifié<sup>1041</sup>. Ce sont près de 535 petits Évryens de moins de 3 ans qui peuvent être accueillis, soit plus d'une place dans une structure financée par la mairie pour 100 habitants. Il faut aussi ajouter les nourrices privées, agréées ou non, qui sont en contact direct avec les parents. Bien qu'elle soit élevée, cette offre reste malgré tout insuffisante.

Ce constat conduit la mairie à prendre des initiatives. De nouvelles haltes-garderies sont ouvertes et les horaires d'accueil sont revus. Mais l'augmentation des emplois à temps partiels et des horaires décalés remet en cause le modèle traditionnel d'une crèche ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. La demande devient irrégulière et beaucoup d'enfants ne viennent plus le mercredi ou le vendredi après-midi si les parents sont à 80 % de temps de travail. Pendant ce temps, la municipalité doit payer un personnel inoccupé sans la participation des familles, ni de la CAF. Elle

---

<sup>1039</sup> Rapport sur la politique petite enfance : préparation au colloque « petite enfance » des 15 et 16 avril 1992, intervention de Jacques Guyard.

<sup>1040</sup> Extrait de l'allocution de M. Laurent Cathala lors de la clôture du colloque « le petit enfant dans la commune » à Évry, Évry, jeudi 16 avril 1992.

<sup>1041</sup> Rapport du colloque Petite enfance, Évry, Claude Giraudeau 15 et 16 avril 1992.

décide alors d'accueillir plus d'enfants qu'elle ne le peut et un « surbooking » est instauré. Une crèche conçue pour 60 enfants en accueille finalement 7 de plus de façon à ce que la fréquentation reste régulière<sup>1042</sup>. En 1992, la municipalité décide de développer une structure d'accueil « 24 heures sur 24 » pour les familles dont les horaires de travail sont décalés. Mais face aux difficultés de recrutement des assistantes maternelles acceptant de travailler de minuit à 6 heures du matin, le projet n'aboutit pas malgré la multiplication des enfants élevés par une mère seule<sup>1043</sup>.

Le conseil municipal réfléchit aussi sur l'accueil des enfants de deux à trois ans. Le problème du passage de la crèche à l'école maternelle suscite de nombreuses interrogations. Les enfants de moins de trois ans ne peuvent pas être accueillis à l'école maternelle, souvent par faute de place, et ne peuvent y entrer en cours d'année<sup>1044</sup>. Cela les oblige à rester à la crèche jusqu'à trois ans et demi dans de nombreux cas alors que leur développement est suffisant pour entrer à la maternelle. Cette situation est pointée du doigt. Au niveau national, une loi d'orientation sur l'éducation est votée le 10 juillet 1989. Elle met l'accent sur la priorité d'accueil des enfants qui ont le plus besoin de l'école<sup>1045</sup>. Le but est que la maternelle reçoive le plus tôt possible les enfants dont l'environnement social ou familial est un obstacle au développement du langage<sup>1046</sup>. À Évry, la municipalité décide de les accueillir dès la rentrée de septembre 1981. Seulement, tous les enfants ne sont pas assez mûrs pour la scolarisation. Alors qu'une place en crèche coûte sept fois plus à la mairie qu'une place à l'école, Jacques Guyard décide de mettre en place une structure intermédiaire. À partir de 1992, un jardin d'enfants est créé pour les aider à se préparer à une vie collective<sup>1047</sup>. Le but est de les habituer doucement aux conditions de vie de la maternelle tout en leur offrant un encadrement très proche de celui de la crèche.

---

<sup>1042</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 167

<sup>1043</sup> Allocution d'ouverture de Jacques Guyard, colloque Petite enfance, Évry, 15 et 16 avril 1992.

<sup>1044</sup> MITTERRAND Francois, « Journée du centenaire de l'école publique à l'éducation de demain », discours à Évry le 15 mars 1981 dans le cadre de la campagne présidentielle.

<sup>1045</sup> Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, in *Journal Officiel de la République Française*, le 14 juillet 1989, pp. 8860-8871.

<sup>1046</sup> Rapport du colloque Petite enfance, Évry, Claude Giraudeau 15 et 16 avril 1992.

Mais la politique de la petite enfance ne se résume pas seulement à la résolution des problèmes d'accueil des jeunes enfants dont les parents travaillent. Dans une ville où les habitants n'ont pas d'histoire commune, la municipalité souhaite se servir de la crèche et des écoles comme premiers facteurs d'unité. L'enfance doit aider à la constitution d'un esprit commun dans la ville nouvelle. C'est autour des jeunes que les parents se rencontrent, regardent les enfants jouer et apprennent à se connaître. L'appauvrissement des locataires de l'habitat social ne devant pas devenir héréditaire, il faut que les jeunes puissent garder un espoir de réussite scolaire et professionnelle. Dans les quartiers défavorisés marqués par des populations en difficulté d'insertion économique et sociale, les lieux d'accueil de la petite enfance, mais aussi les ludothèques, les bibliothèques ou encore les PMI (centres de Protection Maternelle et Infantile) deviennent des lieux de communication et de socialisation pour les familles. Ils constituent alors un puissant moyen d'intégration dans une ville comme Évry où les logements sociaux abritent plus de la moitié de la population et où les immigrés représentent 20% des habitants. La politique de la petite enfance se développe aussi autour de l'éveil culturel et artistique des petits. Il est nécessaire de leur offrir une meilleure qualité de vie en leur proposant des activités culturelles, artistiques, sportives ou encore techniques auxquelles ils ne pourraient pas avoir accès en temps normal (spectacle, éveil musical, bibliothèque, bébés nageurs...) <sup>1048</sup>. La politique de la petite enfance ne peut se résumer au simple seuil de la crèche ou de l'école maternelle et ne peut se concevoir indépendamment de ce qui suit.

De nombreuses actions sont également entreprises au sein des écoles primaires. Cependant, il n'y a rien de novateur par rapport au dernier mandat de Michel Boscher. Comme pour les tout-petits, des activités sont proposées aux élèves (piscine, patinoire, théâtre...). La municipalité fournit alors les cars pour les sorties, les gymnases et la piscine pour le sport, les animateurs pour les animations spécialisées <sup>1049</sup>... Elle finance également un grand nombre de classes transplantées.

---

<sup>1047</sup> *Ibidem.*

<sup>1048</sup> *Ibidem.*

<sup>1049</sup> Projet éducatif local, Jacques Guyard, 1983.

Mais le développement de ce projet éducatif entraîne de lourdes dépenses pour le budget :

*« Un séjour classique en classe transplantée de trois semaines revient par exemple à 4 300 francs en moyenne par enfant en 1983. La mairie demande une participation moyenne de 1300 francs par enfant et paye le reste (soit 3 000 francs). Pour une classe de 25 élèves, la dépense municipale totale s'élève donc à 75 000 francs »<sup>1050</sup>.*

La poussée démographique pose de réelles difficultés à la municipalité. Des préfabriqués sont installés dans le quartier des Pyramides en juillet 1981 pour la rentrée scolaire de septembre<sup>1051</sup>. La demande scolaire glisse ensuite brutalement du primaire vers le collège, puis le lycée, si bien qu'il faut construire un nouveau lycée en urgence en 1982<sup>1052</sup>. L'État s'occupant encore de leur construction, Jacques Guyard utilise sa notoriété au sein du PS pour donner à Évry un second lycée. Grâce à son poste de député et à la réussite d'Évry, il est considéré comme l'un des hommes forts de l'Essonne. En concertation avec Jacques Delors, alors ministre des finances dans le gouvernement de Pierre Mauroy, il obtient l'accord pour la construction de cet établissement scolaire. Son action permet une accélération de la procédure qu'une autre commune n'aurait sûrement pas pu obtenir et Évry peut accueillir ses nouveaux lycéens dès la rentrée 1983.

L'opération est répétée quelques années plus tard, en 1990, lorsque Jacques Guyard entre au gouvernement. Sa nomination au poste de secrétaire d'État à l'enseignement technique lui permet d'obtenir l'ouverture d'une université à Évry<sup>1053</sup>. Longtemps absente de la feuille de route des villes nouvelles, elle devient indispensable. Lorsque le schéma directeur est préparé au début des années 1960, il n'y a que 300 000 étudiants en France. Mais la croissance des effectifs à partir de 1963 due à l'arrivée des premiers bacheliers du Baby-Boom, puis Mai 1968, provoquent la

---

<sup>1050</sup> *Ibidem.*

<sup>1051</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 1981.

<sup>1052</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, pp. 138-139.

<sup>1053</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

création de treize nouvelles universités, aucune en ville nouvelle. Pourtant l'enseignement supérieur se développe à Évry suite à une très forte demande de formation venue des entreprises. L'année 1978-1979 marque l'ouverture de trois établissements : l'annexe de l'IUT de Créteil, l'Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes (ESGT) et l'Institut National des Télécommunications (INT). C'est en 1989, sous l'impulsion de Lionel Jospin et de Claude Allègre, que naît la décision de création d'universités nouvelles à Évry, Cergy, Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée. Pour le conseil municipal, c'est une évolution décisive pour la ville et l'Ile-de-France. Il s'agit avant tout de désengorger les universités parisiennes. Le bâtiment, baptisé « bâtiment Ile-de-France », est acheté et rapidement aménagé. Quatre premiers cycles sont ouverts en 1990 (sciences et structures de la matière, mathématiques appliquées aux sciences sociales, administration économique et sociale et sciences économiques et gestion) et dès la rentrée d'octobre, 650 étudiants investissent les locaux. Jacques Guyard se réjouit de l'arrivée de l'université à Évry. Néanmoins, celle-ci ne doit pas dévorer le centre destiné à accueillir institutions et bureaux. Nous y reviendrons plus longuement dans le chapitre 3.

Grâce à ce vaste programme de constructions, les élus permettent aux nouveaux habitants d'Évry de pouvoir trouver les aménagements, les équipements et les services nécessaires dont ils ont besoin pour leurs enfants. Mais il pose un problème financier. Si le conseil municipal décide, dès le départ, de restreindre le budget et de l'orienter vers les premières nécessités des Évryens, la dette s'alourdit. Au-delà des missions légales qui incombent à la municipalité (construction et entretien des bâtiments scolaires, dépenses de fonctionnement pédagogiques), au-delà des services traditionnels (restauration, centres de loisirs, études...), la ville d'Évry apporte aussi son soutien, sous forme d'aides financières ou de mises à disposition de moyens en personnels, en locaux, en matériels divers, aux actions pédagogiques et éducatives initiées et conduites par l'Éducation Nationale.

## ***B. La réussite scolaire : une ambition municipale forte.***

La réussite scolaire devient un des enjeux principaux de la municipalité dès 1983. L'amélioration et le maintien de la qualité de l'éducation sont une de ses priorités tout au long des vingt-cinq années de mandat de Jacques Guyard. Le principe de Jules Ferry, « *savoir lire, écrire et compter* » passe par une nuance essentielle. Pour l'équipe municipale, ce sont tous les enfants qui doivent apprendre ces fondamentaux. Mais ils doivent également savoir communiquer, raisonner et intégrer des techniques nouvelles. La ville nouvelle a permis d'amener à Évry de milliers d'emplois hautement qualifiés grâce à l'implantation d'Hewlett Packard, d'IBM ou encore de la SNECMA. Devant être accessibles aux habitants, il est donc primordial que les petits Évryens acquièrent les compétences nécessaires pour, un jour, pouvoir y travailler. La promotion sociale, sans bases scolaires et sans diplômes, devient, dans les années 1980, une exception. Aussi, le conseil municipal décide d'accorder une part importante de son action à l'éducation. Si les élus respectent la compétence et l'autonomie des enseignants en matière de pédagogie, ils s'interrogent cependant sur l'efficacité des dépenses qu'ils consentent pour les enfants scolarisés. Celles-ci pèsent de plus en plus lourd dans un budget qui devient, quant à lui, de plus en plus difficile à boucler. La municipalité évryenne est donc obligée de déterminer des priorités. La mise en place d'un projet éducatif local est plus que nécessaire et devient une composante décisive du nouveau projet municipal. L'objectif est à la fois d'améliorer la qualité du service, mais aussi de favoriser l'épanouissement des élèves.

Fervent partisan de la déconcentration de l'Éducation Nationale, Jacques Guyard décide de faire de la réussite scolaire son cheval de bataille<sup>1054</sup>. Si les programmes, les diplômes, le recrutement et la formation des enseignants doivent rester du ressort de l'État, les stratégies éducatives doivent, en revanche selon lui, être traitées pour les écoles au plus près du terrain par ceux qui les connaissent et en ont la charge : mairie, enseignants et parents d'élèves. La loi du 22 juillet 1983 institue de nouveaux

---

<sup>1054</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 254.

rapports entre les collectivités locales et le système éducatif. L'élue municipal n'est plus seulement celui qui construit, entretient les bâtiments et élabore les budgets scolaires. Il intervient également dans l'accueil des enfants et peut mettre en place des activités éducatives, sportives et culturelles.

L'élaboration d'une politique éducative suppose, dans un premier temps, une excellente connaissance des élus du milieu scolaire et des conditions de travail. Afin de prendre conscience des enjeux financiers pour la commune, la mairie engage un inventaire des personnels municipaux au service de l'école et évalue les charges des bâtiments, le coût des actions pédagogiques, des centres de loisirs ou encore de la restauration scolaire<sup>1055</sup>. À partir de ce travail, une analyse de la situation éducative est faite avec l'ensemble des acteurs : enseignants, parents, mais aussi animateurs municipaux, assistants sociaux, police... Le but est d'évaluer les besoins, mais aussi d'élaborer un projet où l'école prend une place centrale. Celui-ci est à la fois éducatif, culturel, formateur, économique et social. La municipalité décide de prendre en compte la situation économique locale dans son ensemble, d'étudier les potentialités d'évolution et de prendre contact avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI), les chefs d'entreprise ou encore avec les responsables du rectorat. Ces échanges deviennent très vite indispensables à la réflexion politique du conseil afin d'élaborer un projet éducatif respectant la diversité des méthodes et des personnalités de chacun<sup>1056</sup>. À partir de ce constat, la municipalité propose aux équipes pédagogiques une concertation débouchant sur un projet d'école où sont définis les objectifs de chaque établissement et les moyens que la mairie décide d'attribuer. Le contrat est ensuite discuté, évalué et voté en conseil d'école.

L'ambition première de la municipalité est de pouvoir proposer la meilleure réussite scolaire possible à ses jeunes Évryens. Si elle souhaite que chaque enfant puisse acquérir un socle minimum de connaissances et de compétences, il faut que chacun puisse aussi prétendre au succès dans son parcours scolaire en accédant aux

---

<sup>1055</sup> Projet éducatif local, Jacques Guyard, 1983.

<sup>1056</sup> *Ibidem*.

formations professionnelles et universitaires souhaitées<sup>1057</sup>. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de la loi d'orientation sur l'éducation. Proposée par le ministre de l'Éducation Nationale, Lionel Jospin, et adoptée par le Parlement le 10 juillet 1989, elle organise l'action de l'État pour atteindre un objectif en matière de réussite scolaire. Celui-ci est précisé dans son article 3 :

*« La Nation se fixe comme objectif de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), ou du Brevet d'Études Professionnelles (BEP), et 80 % au niveau du baccalauréat »*<sup>1058</sup>.

Le rôle de la commune y est également essentiel. En effet, le profil sociologique d'Évry demande de multiplier les initiatives pour la réussite de tous les enfants. La municipalité décide alors de traquer les causes de l'échec dès le plus jeune âge, car *« celui qui redouble le CP à six ans a très peu de chances de passer, un jour, le baccalauréat ou même de décrocher un diplôme de type professionnel de type CAP ou même BEP »*<sup>1059</sup>. Étant responsable des écoles maternelles et primaires, la commune est alors le lieu où se coordonnent le mieux les actions dans la lutte contre l'échec scolaire jusqu'au collège. Pour la réduire, la municipalité s'engage à réformer la scolarité des jeunes Évryens. Elle décide d'accorder plus de moyens aux écoles, d'enrichir les loisirs des élèves ou encore d'améliorer la restauration.

Une municipalité n'a aucune compétence en matière d'enseignement. En revanche, elle peut intervenir dans la gestion des bâtiments scolaires et du temps hors-scolaire (cantines, centres de loisirs, aide aux devoirs et aux leçons...). Les élus disposent également d'un pouvoir d'influence et de partenariat. À Évry, la mairie décide de travailler au plus près des enseignants et réfléchit à la mise en place d'un *« espace éducatif concerté »*<sup>1060</sup>. Il s'agit ici de faire entrer d'autres spécialistes de

---

<sup>1057</sup> VALLS Manuel, *Évry, nouvelle ville nouvelle*, Grâne, Créaphis, 2006, p. 85.

<sup>1058</sup> Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, in *Journal Officiel de la République Française*, le 14 juillet 1989, pp. 8860.

<sup>1059</sup> GUYARD Jacques et CHAPPEY Yvette, *La réussite scolaire, un enjeu pour la ville*, Paris, Adef, 1989, p.10.

<sup>1060</sup> BEST Francine, DAVID Michel, FAVRET Jean-Marc, FRANCHI Anne-Marie, GUYARD Jacques, PIEDNOIR Jean-Louis, SERUSCLAT Franck, *Naissance d'une autre école*, Paris, La Découverte, collection Cahiers Libres, n°382, 1984, 238 p.

l'enfance que les enseignants dans le circuit de l'éducation. Ce concept s'inspire du modèle anglo-saxon et des pratiques allemandes et néerlandaises. Critiquant l'école traditionnelle, le conseil municipal souhaite étendre ses responsabilités à la gestion de la socialisation des enfants hors de l'école. En effet, selon le conseil, l'école est incapable d'évoluer au même rythme que la société. La solution vise à changer le système éducatif<sup>1061</sup>. Avec les enseignants, les élus déterminent alors les priorités de la politique éducative. Ils décident de s'intéresser dans un premier temps aux rythmes de l'enfant. Selon eux, il est difficile de séparer complètement les tâches. Ils en arrivent à la conclusion que la semaine d'un enfant ne se résume pas seulement aux heures d'enseignement sous la responsabilité du maître d'un côté et de l'autre aux heures d'activités post-scolaires sous l'autorité de la commune. La vie des enfants doit être considérée comme un tout.

Suite à de nombreuses études, il est constaté que l'une des raisons de l'échec scolaire a longtemps été l'ignorance par l'école de la réalité biologique et familiale de la vie des élèves. Dans les quartiers difficiles, et souvent dans les familles nombreuses, les enfants ne peuvent pas faire leurs devoirs et jouent dans la rue jusqu'à des heures tardives. Liée à la Déclaration des Droits de l'Enfant, adoptée par l'assemblée générale des Nations-Unies le 20 décembre 1959, la prise en compte des rythmes de l'enfant apparaît comme un enjeu majeur à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. La loi d'orientation de 1989 en fait alors un des principes essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'école. Organiser la pédagogie autour des besoins des enfants suppose donc la prise en compte de leur rythme biologique et de leurs conditions de vie<sup>1062</sup>. À Évry, la municipalité décide d'adapter l'école aux enfants. Elle fait appel au professeur Testu de l'université de Tours, grand spécialiste de

---

<sup>1061</sup> DEROUET-BESSON Marie-Claude, *Les murs de l'école, éléments de réflexion sur l'espace scolaire*, Paris, Métailié, 1998, p.57.

<sup>1062</sup> Mairie d'Évry, Contrat de ville 1991.

chronobiologie<sup>1063</sup> et un nouvel emploi du temps est mis en place :

- 8h30 à 9h30, les élèves bénéficient d'activités calmes (lecture, ordinateurs...),
- de 9h30 à midi, temps de pleine disponibilité intellectuelle, l'instituteur peut enseigner les fondamentaux,
- de midi à 15h00, temps de repos et de récupération, les enfants sont pris en charge par les animateurs de la mairie,
- puis reprise de la classe de 15h00 à 17h00 pour des exercices d'application et des activités d'éveil.

Dans l'ensemble, les résultats sont satisfaisants et les enfants travaillent mieux. Seulement, cette initiative pose des difficultés à la municipalité. Les emplois d'animateurs coûtent chers et il faut faire face aux revendications des syndicats enseignants qui s'opposent à la coupure de trois heures le midi.

La gestion des restaurants scolaires s'intègre également dans cette stratégie. La qualité des repas du midi et l'atmosphère qui l'entoure pèsent souvent sur les résultats scolaires. Touchant directement à l'équilibre physique des enfants, les diététiciens constatent que le repas du midi à l'école est souvent le seul qui soit équilibré pour beaucoup d'entre eux. La municipalité doit s'adapter. Son action ne se limite pas à accueillir les enfants pendant le seul temps du repas. Un petit Évryen sur dix se retrouve aussi à fréquenter, pendant les vacances, un centre de loisirs. La mairie s'engage à recruter des personnels et à organiser des activités pour les enfants<sup>1064</sup>.

La ville encourage une pédagogie fondée sur les activités d'éveil. Si le temps de « l'instituteur-animateur » est désormais révolu, c'est ici l'évolution logique due à la durée du temps de travail et de la vie sociale. Seulement, l'école doit continuer de jouer son rôle et de favoriser l'épanouissement des élèves. La commune d'Évry

---

<sup>1063</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 254.

<sup>1064</sup> Projet éducatif local, Jacques Guyard, 1983.

s'attache à contribuer à l'enrichissement du temps scolaire et périscolaire<sup>1065</sup>. Elle est ainsi très présente dans le temps de la classe. Au-delà de fournir les locaux, le mobilier et le matériel pédagogique, la mairie met également à disposition des cars pour les sorties, mais aussi les gymnases, des terrains de sport, la piscine, le poney-club, la base nautique, le théâtre... avec les animateurs. Si elles ont lieu dans le temps scolaire, toutes les animations sont exercées dans le cadre des centres de loisirs et des spécialistes des disciplines sont recrutés :

- les ateliers d'arts plastiques avec les artistes de la cité d'Évry,
- les ateliers d'initiation à la musique et la danse avec l'École Nationale de Musique de Danse d'Évry (ENMD),
- le renforcement du sport à l'école primaire avec des sportifs de l'ASE et du SCA 2000<sup>1066</sup>.

Au-delà de ces activités classiques, un atelier lecture et des animations autour du livre sont mis en place. Si son apprentissage reste du ressort de l'école, la lecture est un des facteurs de réussite scolaire. Aussi la municipalité, avec le concours du SAN, amplifie sa politique traditionnelle de création de Bibliothèques Centres de Documentation (BCD) et de dotation d'ouvrages au profit des écoles. Elle met en circulation, aux abords des établissements, un bus contenant un fonds documentaire et des ordinateurs. Pour mener à bien ces projets et favoriser le prêt des livres, un atelier conte voit aussi le jour<sup>1067</sup>.

Une initiation aux nouvelles technologies est proposée dans les écoles. Comme nous le disions au début de cette partie, il semble se dessiner à Évry les contours d'une Silicon-Valley à la française. On note, en effet, la présence d'un monde technologique de pointe (pour ne citer que les plus grands noms : Hewlett-Packard, Digital-Equipment ou encore IBM), appuyé sur l'existence d'une université avec des départements tels que « *Génie Électrique* », « *Informatique Industrielle* », « *Génie Mécanique et Productique* », « *Gestion de la production* » ainsi que les filières technologiques propres

---

<sup>1065</sup> Dossier « l'école à Évry, une priorité », le 20 mars 1989.

<sup>1066</sup> Contrat de ville, projets d'école, documentation éducation nationale, n.d.

<sup>1067</sup> Mairie d'Évry, Contrat de ville 1991 et projet éducatif local, Jacques Guyard, 1983.

à assurer les formations d'ingénieur. Aussi, l'informatique est à l'honneur dans les activités proposées aux enfants. Un plan « *Informatique pour Tous* » est mis en place à la fin des années 1980<sup>1068</sup>. Certaines écoles sont dotées d'ordinateurs. Cependant cette initiative coûte cher en achat, en maintenance et en sécurisation du matériel<sup>1069</sup>. Un bus-informatique, baptisé *Informatibus*, est aussi mis en circulation notamment pour les adolescents. Proposant sept postes, il tourne dans la ville pendant les deux mois des grandes vacances. La municipalité apporte son soutien financier et matériel à l'association scientifique ALOÏSE (Association LOIsirs Scientifique de l'Essonne). Profitant de la présence du siège d'Arianespace sur Évry, l'association assure une initiation en matière d'astronomie ou encore de réalisation de mini fusée<sup>1070</sup>.

Enfin, l'apprentissage d'une langue étrangère est mis en place pour les élèves de CM1 et de CM2 à partir de 1989<sup>1071</sup>. Si cette initiation entre dans le cadre de la scolarité des enfants, elle est néanmoins dispensée par des intervenants extérieurs. Cette pratique n'est pas une nouveauté, mais elle est encore peu répandue<sup>1072</sup>. Outre la lutte contre l'échec scolaire, le but est aussi de mener à l'excellence certains élèves qui pourraient intégrer des classes européennes. Malgré toutes les mesures mises en place, des élèves restent en difficulté.

### *C. La lutte contre l'échec scolaire.*

Dans les pages précédentes, nous avons vu que la municipalité mettait en place dans les années 1980 et au début des années 1990 de multiples actions pour lutter contre l'échec scolaire. Il est démontré que celui-ci n'est pas d'un seul fait intellectuel, mais il est considéré comme un tout et prend en compte aussi l'environnement social et affectif de l'enfant. L'école seule ne peut lutter efficacement contre l'échec scolaire.

---

<sup>1068</sup> Séance du 12 septembre 1985, dix-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1985-1986).

<sup>1069</sup> Mairie d'Évry, Contrat de ville 1991 et projet éducatif local, Jacques Guyard, 1983.

<sup>1070</sup> GUYARD Jacques et CHAPPEY Yvette, *La réussite scolaire, op. cit.*, p.150.

<sup>1071</sup> Dossier « l'école à Évry, une priorité », le 20 mars 1989. Et séance du 18 septembre 1991, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993).

Le réduire requiert donc une amélioration de la scolarité des enfants. La mairie d'Évry semble s'inspirer de l'œuvre de Pierre Bourdieu<sup>1073</sup>. Le sociologue met en avant la reproduction des inégalités sociales grâce à l'école : les enfants de cadres supérieurs semblent mieux réussir que les enfants d'ouvriers. Selon lui, l'école n'est pas neutre et joue un grand rôle dans ce système. Elle reproduit les inégalités sociales en encourageant les enfants à s'orienter vers des métiers proches de ceux de leurs parents. Il explique, notamment, cette tendance en divisant la société entre d'une part : les « *dominants* » dotés en capital culturel (livres, diplômes des parents...), économique (emploi...) et social (relations...); et de l'autre : les « *dominés* » faiblement pourvus dans ces capitaux et très peu aidés. Pierre Bourdieu dénonce alors le rôle de l'école qui encourage davantage les enfants les plus cultivés s'adaptant plus facilement au système scolaire.

À Évry, les résultats des écoles sont en conformité avec les statistiques nationales. Il est nécessaire de le souligner, car le profil de la ville n'est pas, comme nous avons pu le voir, en conformité parfaite avec celui d'une ville traditionnelle de 40 000 habitants. Aux portes du collège, ce sont environ 83 % des enfants d'une même classe d'âge qui se présentent à l'entrée en sixième. En 1983, la situation est la suivante :

- 4% sont en avance,
- 55% sont d'âge normal,
- 27% accusent un retard d'un an,
- 11% de deux ans,
- 3% de trois ans et plus<sup>1074</sup>.

À la sortie du collège, seuls 40 % d'une classe d'âge peuvent s'inscrire au lycée et à l'issue de ces trois années d'étude, 25 % des jeunes de la même classe d'âge obtiennent le baccalauréat. L'analyse de ce cursus des élèves met en avant le rôle majeur de la scolarité élémentaire et du Cours Préparatoire. Ceux qui redoublent le

---

<sup>1072</sup> Mairie d'Évry, Contrat de ville 1991 et Contrat de ville, projets d'école, documentation éducation nationale, n.d.

<sup>1073</sup> BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *Les héritiers, les étudiants et la culture*, Paris, Ed. de Minuit, 1964, 192 p.  
Et BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *La reproduction*, Paris, Ed. de Minuit, 1970, 284 p.

<sup>1074</sup> GUYARD Jacques et CHAPPEY Yvette, *La réussite scolaire, op. cit.*, p.108.

CP réduisent leurs chances de se maintenir dans l'enseignement général. Le redoublement ne suffit pas à consolider les bases. Si chaque enfant possède des qualités intrinsèques lui permettant, ou non, d'entreprendre des études, certains d'entre eux sont mis à l'écart très tôt. La municipalité s'interroge alors sur les moyens à mettre en place pour aider ces élèves en difficulté. À partir de la rentrée scolaire 1988-1989, des classes « hors-niveau » sont ouvertes<sup>1075</sup>. Ce sont des classes intermédiaires entre les niveaux de rupture que sont les classes « grande-section de maternelle/CP » et « CM2/6<sup>ème</sup> ». Ces classes charnières doivent aider les élèves les plus fragiles.

Mais l'enseignement en classe entière a ses défauts. Sur 25 élèves, deux ou trois peuvent décrocher et l'enseignant n'a pas nécessairement le temps, ni la disponibilité, pour s'occuper d'eux. À partir de 1987, la municipalité de Jacques Guyard souhaite passer à l'acte en mettant en place des aides « ciblées » pour ces élèves qui décrochent<sup>1076</sup>. Parmi les initiatives entreprises par la mairie, il est nécessaire de retenir le soutien individualisé<sup>1077</sup>. Il est instauré pour des élèves qui rencontrent, en cours d'année, des problèmes ponctuels d'ordres divers (psychologique, affectif ou tout simplement des difficultés dans l'assimilation d'un cours). À Évry, cette action concerne davantage les élèves de CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> mais peut aussi s'étendre aux classes supérieures du collège voire du lycée. Pour la commune, le soutien est un moyen d'offrir un accueil aux enfants qui ne trouvent aucune aide chez eux, mais surtout de les maintenir au niveau de leur classe. Dès qu'un enseignant décèle un besoin chez un élève, il prend contact avec la famille et propose l'aide d'un intervenant volontaire (un autre enseignant ou un étudiant de niveau bac+2 jusqu'à bac+5)<sup>1078</sup>. Souvent issus de l'université ou de l'institut national des télécommunications, les étudiants interviennent pour une durée de 12 heures maximum. Avec Yvette Chappey, Jacques Guyard insiste pour que le premier

---

<sup>1075</sup> Dossier « l'école à Évry, une priorité », le 20 mars 1989.

<sup>1076</sup> Projet éducatif local, Jacques Guyard, 1983.

<sup>1077</sup> Séance du 25 juin 1991, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993) et séance du 16 septembre 1993, vingt-troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1993-1995).

<sup>1078</sup> Mairie d'Évry, Contrat de ville 1991.

soutien, au moins, se déroule dans l'appartement familial pour motiver davantage les familles à suivre la scolarité de leur enfant. Mais ce n'est pas la seule action dans laquelle s'engage la municipalité. À la demande des enseignants, elle met également en place des études dirigées le soir après l'école. L'objectif est ici de permettre aux enfants, dont les parents travaillent, de faire leurs devoirs du soir dans l'établissement. La prise en charge financière de ces activités est assurée par les familles en fonction du quotient familial et le complément est pris en charge par la mairie<sup>1079</sup>. Deux ans après sa mise en place, Jacques Guyard et Yvette Chappey semblent totalement satisfaits du bilan du « soutien individualisé » dans la lutte contre l'échec scolaire<sup>1080</sup>.

Cependant, le profil sociologique d'Évry renforce la nécessité pour la municipalité de multiplier les initiatives en faveur de la réussite scolaire de tous les enfants. En 1991, elle décide de signer un « *contrat de ville* » avec les administrations de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Culture<sup>1081</sup>. La mairie et l'Éducation Nationale sont désormais complémentaires l'une de l'autre. Elles doivent travailler ensemble pour rendre cohérentes les actions éducatives. Lancé en 1988 par le ministère de la Jeunesse et des Sports, le contrat de ville doit développer et organiser le temps et le cadre de vie des enfants. C'est, pour le conseil municipal, la conclusion logique d'années de travail depuis 1983. Le projet recense les ressources de la ville en termes de locaux, structures d'accueil et de personnel qualifié. Mais l'évolution de la commune est encore difficile à maîtriser. Depuis 1983, l'école est considérée comme un partenaire majeur et les nouveaux établissements doivent rapidement s'adapter. La mairie manque de moyens et les besoins sont en constante évolution. À la fin des années 1980, Évry accueille de plus en plus d'enfants déstabilisés par leur arrivée récente dans la ville, et souvent dans leur pays d'accueil. Beaucoup sont d'origine étrangère (malienne, pakistanaise et maghrébine...). La commune demande l'ouverture de nouvelles classes, mais aussi la possibilité

---

<sup>1079</sup> Dossier « l'école à Évry, une priorité », le 20 mars 1989.

<sup>1080</sup> Compte-rendu de l'assemblée plénière du CCPD (Conseil Communal de prévention de la Délinquance), 18 novembre 1988.

<sup>1081</sup> Contrat de ville, projets d'école, documentation éducation nationale, n.d.

d'accueillir ces jeunes en petit comité pour favoriser leur intégration. Par la signature de ce contrat, la mairie souhaite disposer de davantage de moyens et maintenir les actions entreprises depuis 1983 dans le cadre du projet éducatif local<sup>1082</sup>.

Au début des années 1990, des difficultés commencent à apparaître malgré toutes ces mesures. Favorisant la mixité sociale et le mélange d'élèves venant des quartiers du centre-ville et ceux issus des familles plutôt favorisées du vieux bourg, Yvette Chappé doit faire face aux nouvelles réalités d'Évry. Les moyens supplémentaires accordés à la scolarité des jeunes Évryens ne suffisent plus. L'effort pédagogique ne s'accompagne pas d'un rééquilibrage social des quartiers. Face à l'émergence des ghettos, les enseignants s'épuisent. Des petits « *caïds de collèges* » apparaissent et s'attaquent aux bons élèves jusqu'à les décourager<sup>1083</sup>. D'abord tournée vers les jeunes en difficulté, la politique de la jeunesse donne ensuite une priorité à l'emploi. Un écolier coûtant, en moyenne, de 6 000 à 7 000 francs par an à la ville, il est nécessaire pour la commune de bénéficier des ressources indispensables pour prendre en charge les petits Évryens.

## **2. Évry face aux crises économiques.**

### ***A. La situation économique évryenne au début des années 1980.***

Lorsque le gouvernement prend la décision de construire les villes nouvelles au début des années 1960, l'objectif est de contribuer à une urbanisation ordonnée et rationnelle de l'Ile-de-France. Rappelons-le. Paul Delouvrier ne souhaite pas en faire des villes-dortoirs à l'image des grands-ensembles qui se sont dressés dans les années 1950 à l'exemple de Sarcelles. Au-delà de bâtir un cadre de vie harmonieux et de redistribuer la population en région parisienne, il faut également apporter des emplois dans les communes choisies. Dans un monde en mutation rapide et face à un

---

<sup>1082</sup> *Ibidem.*

<sup>1083</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 255.

contexte régional concurrentiel, l'agglomération nouvelle d'Évry réussit à devenir en l'espace de quinze ans, entre 1970 et 1985, l'un des pôles économiques importants de la région sud de Paris, aux côtés de Massy, Orly, Rungis et Créteil notamment. Dès 1965, la ville possède un atout majeur : les installations récentes d'IBM et de la SNECMA, amenant avec elles plusieurs milliers d'informaticiens, d'électriciens, d'ouvriers... Mais le décollage des emplois en ville nouvelle se fait surtout grâce aux activités publiques. En effet, le rôle de chef-lieu induit l'implantation de nombreux services dans les bureaux de la ville nouvelle (direction départementale, sécurité sociale...). Cependant ces emplois, d'ordre principalement administratif, n'apportent que très peu de ressources à la vie communale. Il s'avère nécessaire pour la ville de favoriser l'implantation d'entreprises sur son territoire.

Deux ans plus tard, en 1967, l'équipe de l'Épevry est sur le terrain. Disposant des informations sur les créations et les déplacements des entreprises, l'équipe « développement économique » de l'établissement public joue un rôle déterminant, par l'intermédiaire de son chef Élio Boulakia. Depuis 1965, l'État encourage les entreprises à s'installer en province via une procédure d'agrément. Toute entreprise industrielle de plus de 1 500 m<sup>2</sup>, ou de bureaux de 1 000 m<sup>2</sup>, doit demander une permission pour s'installer, ou s'agrandir, en Ile-de-France. Si cette procédure est efficace pour les industries lourdes, elle l'est autrement pour les entreprises de haute technologie. Ne voulant pas voir une main-d'œuvre hautement qualifiée quitter le Grand-Paris, le comité de décentralisation décide d'attribuer les agréments avec une préférence pour les installations en ville nouvelle.

Face à cela, l'Épevry se dote d'une équipe de spécialistes. Grâce à la grande variété de zones d'activités en ville nouvelle et aux terrains de bureaux disponibles en centre-ville, elle monte des dossiers et fait l'inventaire des entreprises susceptibles de déménager dans le sud parisien<sup>1084</sup>. Cette démarche est efficace malgré la crise économique de 1973-1974 et la diminution des investissements. Alors que l'Ouest-Parisien et Saint-Quentin-en-Yvelines réussissent à tirer leur épingle du jeu, Cergy-

---

<sup>1084</sup> *Ibidem*, p.228.

Pontoise, Marne-la-Vallée et Melun-Sénart prennent du retard dans leur développement. Dans cet ensemble, Évry fait figure d'exception. Malgré les réticences des promoteurs, Élio Boulakia et l'équipe de l'Épevry réussissent à faire venir des entreprises de renommée mondiale ce qui permettra un développement économique considérable d'Évry. Au-delà de la venue de nouvelles entreprises, la rapidité du démarrage de la ville nouvelle, les constructions de la préfecture, des premiers quartiers, l'inauguration de l'Agora, du centre commercial et de la gare centrale assurent des milliers d'emplois à la ville.

Jusqu'en 1977, le développement économique d'Évry est éclatant. Les zones d'activités le long de l'autoroute A6 et de la Francilienne se remplissent de noms prestigieux tels que : Les Biscuits Belin, Accor, PUF, Kickers, Les Pains Jacquet ou encore Carrefour France. Mais la période 1977-1985 marque un tournant. Elle n'est pas des plus fastes pour l'ensemble des villes nouvelles. En effet la venue d'entreprises de renommée mondiale n'est pas nécessairement un atout. Elles doivent aussi pouvoir avoir une dimension locale. Or, venant pour la plupart de la proche banlieue sud où elles étaient à l'étroit et mal desservies, elles créent peu d'emplois locaux. Elles viennent avec leur personnel et s'adressent au marché de l'emploi de toute l'Ile-de-France pour les recrutements supplémentaires. Des sociétés comme la SNECMA, Accor ou encore Belin font d'ailleurs davantage appel aux marchés nationaux et mondiaux. Jacques Guyard demande alors la mise en place d'une nouvelle politique économique pour assurer l'équilibre « *habitats-emplois-équipements* »<sup>1085</sup>. Dans un contexte où les premiers effets de la crise commencent à se faire ressentir et où le chômage grandit, il ne souhaite pas que « *les villes nouvelles prennent les emplois qui n'existent déjà pas ailleurs* »<sup>1086</sup>. Cependant, si elle était un temps avantageuse pour la commune, la politique d'agrément ne fonctionne plus. Le comité de décentralisation doit de plus en plus tenir compte d'impératifs qui ne favorisent pas Évry. La priorité est donnée à l'Est-Parisien et à Marne-la-Vallée, et une importance toute particulière est attachée aux possibilités de créations d'emplois en

---

<sup>1085</sup> Rapport du cinquième congrès des SCA : rapport des commissions, motions, 7-8 octobre 1977.

<sup>1086</sup> *Ibidem*.

Province. En contrepartie, les entreprises, qui prennent de tels engagements, peuvent s'étendre n'importe où en Île-de-France sans avoir à tenir compte des priorités régionales d'aménagement<sup>1087</sup>. Il est donc nécessaire d'agir pour ne pas perturber la croissance économique évryenne.

À partir de 1980, les élus municipaux deviennent de plus en plus décideurs dans l'orientation et la gestion de la ville nouvelle. À cette même date, l'Épervry connaît un changement de direction. Alors que l'établissement public connaît un moment de flottement suite à la crise économique, André Lalande, le directeur général, et Roger Baÿ, son adjoint, remettent leur démission. Ils sont remplacés par Michel Colot, ingénieur des ponts et chaussées et ancien directeur de l'Établissement Public d'Aménagement de Lille-Est (EPALE). Si son rôle premier est de trouver les meilleurs promoteurs et architectes pour assurer la construction de la ville nouvelle, il s'engage également dans le développement économique de l'agglomération. La ville est jeune et coûte cher. Aussi, elle doit disposer davantage de ressources en emplois et en taxe professionnelle. Michel Colot décide alors de mettre en place un nouveau concept de communication sur l'économie de la ville. Alors que Montpellier commence à se faire nommer « *la surdouée* », il s'attache à identifier et à valoriser les atouts d'Évry. La commune en compte deux :

- la qualité du centre-ville comme cadre de vie relationnel et d'échanges et comme pôle de services,
- l'émergence d'un pôle des technologies avancées, axé sur l'informatique et les applications aux automatismes et à la robotique. Évry se trouve, en effet, au centre d'une ceinture technologique reliant Saclay-Orsay à Orly-Rungis<sup>1088</sup>.

La venue en 1978-1979 de deux géants de l'informatique mondiale, Hewlett-Packard et Digital Equipment, à proximité de l'usine IBM de Corbeil-Essonnes, donne à Évry une image d'innovation et de haute technologie. La commune devient la ville des « *-tiques* » : informatique, robotique, bureautique... Cette campagne

---

<sup>1087</sup> Compte-rendu de la réunion de la commission municipale « emploi, économie et formation », 5 mars 1984.

<sup>1088</sup> *Ibidem*.

permet d'attirer, dès le milieu des années 1980, de nombreux fournisseurs et sous-traitants, et des entreprises utilisatrices de technologies avancées. Elle favorise ainsi la venue de la direction des lanceurs du CNES sur le rond-point de l'Europe<sup>1089</sup>. Mais ces entreprises de technologie très sophistiquée demandent principalement des salariés hautement qualifiés. Alors qu'Évry abrite de nombreux logements HLM, très peu d'Évryens ne peuvent prétendre à ces postes. Dans les années 1980, ces entreprises grandissent et contribuent à la croissance d'Évry. Témoins de la bonne santé du tissu économique, elles permettent ainsi la création d'emplois moins qualifiés (manutention, ménage, emplois de bureau...) et suscitent la venue de nombreuses sociétés de services (bureaux d'études, comptabilité, cabinets d'avocats, maintenance etc.). Digital Equipment voit ainsi ses emplois multipliés par cinq entre 1981 (200 emplois) et 1986 (1000 emplois).

Dans la difficile conjoncture économique, il est donc important pour la ville de ne pas laisser partir ces entreprises. Mais celles-ci ont plusieurs attentes. Dans un premier temps, d'un point de vue fiscal, la municipalité leurs accorde plusieurs avantages : un régime préférentiel pour la redevance, mais surtout un taux très intéressant pour la taxe professionnelle. À côté de cela, les entreprises sont également demandeuses de transports performants. Jusqu'en 1980, Évry ne possède que l'autoroute du Sud et le chemin de fer de banlieue. Une amélioration du réseau est alors engagée par la mise en circulation de nouveaux trains, mais aussi une intensification du trafic ferroviaire<sup>1090</sup>. Conseiller régional et président du groupe socialiste à la région, Jacques Guyard profite aussi de sa tribune pour lancer l'idée de la construction d'une nouvelle rocade à 25 km de Paris. Alors que le boulevard périphérique est constamment saturé et que le chantier de l'A 86 peine à se terminer, il est nécessaire de désengorger les transports parisiens. Situées principalement en milieu rural, les communes traversées, y voient un désenclavement et un facteur de développement économique probant. Coûtant dix fois moins cher que l'autoroute A

---

<sup>1089</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 236.

<sup>1090</sup> Compte-rendu de la réunion de la commission municipale « emploi, économie et formation », 5 mars 1984.

86, ce troisième périphérique, nommé la « *Francilienne* », est rapidement construit. Son premier tronçon reliant la RN 20 à la RN 6, passant par Évry, est inauguré en 1986<sup>1091</sup>.

La mairie contribue également au développement de l'environnement universitaire. À la recherche de matière grise, les entreprises souhaitent bénéficier d'un vivier de compétences sur place pour accélérer les innovations. À la concentration sur la ville nouvelle d'un nombre important de sociétés de technologies avancées, s'ajoute alors un essor non-négligeable de filières de formation spécialisée (électronique, productique...) concernant tant le niveau ingénieur (INT...) que technicien et technicien supérieur (IUT d'Évry qui voit la mise en place d'un département « génie mécanique, option productique » en 1984, mais aussi une formation du CESI (Centre d'Études Supérieures Industrielles) ou encore BTS au lycée des Loges)<sup>1092</sup>. L'université d'Orsay et le Commissariat à l'Énergie Atomique de Saclay (CEA) s'investissent également beaucoup. Alors que la Francilienne n'est pas encore opérationnelle, leur situation géographique est trop éloignée d'Évry. Élio Boulakia demande, en 1985, la création de l'Association pour le Développement à Évry d'un Centre d'Informatique et de Robotique (ADECIR). Des locaux lui sont attribués pour que les grands de l'informatique d'Évry puissent délivrer des enseignements aux PME utilisant ces nouvelles technologies. Bien que l'université ne soit pas encore à Évry, une première dynamique se crée.

Parallèlement, alors que la recherche et le développement progressent, le Gépôle voit le jour. Bernard Barataud, président de l'AFM (Association Française contre les Myopathies), habite la ville nouvelle lorsque l'on découvre que son fils est atteint de myopathie. Dès 1973, il commence à militer, convaincu que le progrès scientifique pourra un jour déboucher sur un traitement qui guérit. En 1979, un conseil scientifique est créé et on commence à parler de gènes défectueux. Si la recherche avance lentement à cause de milliers de maladies envisageables, cette avancée est confirmée en 1986 lorsque le gène responsable de la myopathie de

---

<sup>1091</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 131.

<sup>1092</sup> Compte-rendu de la réunion de la commission municipale « emploi, économie et formation », 5 mars 1984.

Duchenne est dépisté. Découvrant le premier Téléthon aux Etats-Unis, Bernard Barataud décide alors de l'importer en France et de consacrer une journée entière à la lutte contre les maladies orphelines. Le premier Téléthon français est organisé en décembre 1987. Bernard Barataud a désormais les moyens de se faire entendre. Devant l'immensité des recherches à accomplir (identification de quelque 3 milliards de composants formant la base de l'ADN pour trouver les gènes responsables et traiter ces maladies...), de nombreux scientifiques restent méfiants. L'AFM décide d'ouvrir son propre laboratoire et son centre d'accueil pour les parents. Avec l'Épevry, la municipalité entame alors les négociations pour lui trouver un local et, en 1990, le laboratoire Généthon est inauguré dans un bâtiment situé aux Épinettes. Trois ans plus tard, une première carte générale du génome humain est publiée. La mairie décide alors de s'engager davantage en prêtant notamment l'Agora pour les Téléthons.

Considérant que l'État a son rôle à jouer, Bernard Barataud décide de stopper les travaux sur la carte du génome en 1995 et oriente le laboratoire Généthon sur la recherche de traitements efficaces. Deux ans plus tard, l'arrivée de Claude Allègre au Ministère de la Recherche, avec un important budget, permet l'ouverture de deux nouveaux laboratoires : le Centre National de Séquençage et le Centre National de Génotypage. Profitant de sa proximité avec le nouveau ministre, Jacques Guyard le convainc de les installer au plus près du Généthon. Bernard Barataud réussit également à faire venir à Évry toute une pépinière d'entreprises pour les chercheurs désireux de passer à l'exploitation économique de leur projet. En 1995, Genset, société européenne privée de biotechnologies, s'installe en ville nouvelle.

À l'été 1996, les ministères, l'équipe de l'AFM et celles du SAN et de la mairie prennent le projet en main. L'Épevry seule ne pouvant y parvenir, Claude Allègre demande alors à Jacques Guyard de trouver un coordinateur unique à la fois chercheur, mais aussi capable de comprendre les problèmes des chefs d'entreprise. Avec Bernard Barataud, leur choix se porte sur Pierre Tambourin, directeur des sciences de la vie au CNRS. En fin le contrat et très intéressé, il accepte. Respecté des chercheurs et apprécié des entreprises, il prend la direction du Génomus, véritable

succès scientifique et économique évryen. Il reçoit ses premiers fonds de la ville et du conseil général puis de la région. Échappant à Bernard Barataud et à la municipalité, le site devient un enjeu national et la tête de tout un réseau français et européen<sup>1093</sup>.

Pour conclure, la dynamique de développement repose, en ville nouvelle d'Évry, sur un secteur moteur : l'informatique, l'électronique et les sciences. En 1985, sur 33 000 emplois recensés dans l'agglomération, près de 28 % d'entre eux relèvent du secteur des « *-tiques* »<sup>1094</sup>. Mais dès la fin des années 1980, le tissu économique évryen se diversifie. Si des secteurs plus traditionnels se développent dans le cadre d'une dynamique locale ancienne (industries corbeilloises : industries alimentaires, imprimeries, mécanique...), Évry devient le premier centre tertiaire du département de l'Essonne<sup>1095</sup>. Les élus se réorientent vers les PMI, mais aussi vers l'administration ou encore le secteur bancaire. Facilitée par la diversification des sites d'accueil, la ville connaît un développement économique soutenu jusqu'à atteindre, en 1991, un volume de 50 000 emplois. Malgré la croissance accélérée de sa population, elle a toujours plus d'emplois que d'actifs et peut répondre à l'objectif initial de l'équilibre habitats-emplois<sup>1096</sup>. Toutefois, après une croissance exceptionnelle, la commune doit faire face à des difficultés. Si la nouvelle direction économique permet à la ville de ne pas trop souffrir de la crise des nouvelles technologies entre 1992 et 1995<sup>1097</sup>, le site évryen perd quelques 1 300 emplois en 1992 puis 1 000 en 1993, soit une baisse totale de 5,6 %. Malgré un taux d'emplois supérieur à 1, l'inadéquation entre la

---

<sup>1093</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 241.

<sup>1094</sup> Syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry, Rapport schéma directeur de l'agglomération nouvelle d'Évry, février 1988.

<sup>1095</sup> EBEL Katell, *la spécificité des villes nouvelles : les principaux acteurs, leur rôle, leur évolution*, op. cit., p53.

<sup>1096</sup> DAVEZIES Laurent (Laboratoire d'Observation de l'Economie et des Institutions Locales, IUP-Université Paris 12), « Evolution des fonctions des villes nouvelles d'Ile de France depuis 20 ans : accueillir, produire, servir-desservir », recherche financée par le PUCA dans le cadre du programme interministériel « histoire et évaluation des villes nouvelles », 2004, p. 5.  
Et Syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry, Rapport schéma directeur de l'agglomération nouvelle d'Évry, février 1988.

<sup>1097</sup> Séance du 24 février 1992, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993).

qualification des actifs de l'agglomération et l'offre d'emplois a une incidence sur le chômage. Celui-ci tend à augmenter notamment chez les femmes et les jeunes<sup>1098</sup>.

### *B. La lutte contre la précarité.*

Le développement économique évréen semble plutôt bon au premier regard. Pourtant, le début des années 1980 s'inscrit dans un climat d'aggravation importante pour la commune et ses habitants. Si des emplois se créent, le chômage apparaît, quant à lui, dans l'agglomération. La situation de l'emploi à Évry n'échappe pas au contexte national. Face à l'inflation et à la montée du chômage, la nouvelle municipalité joue alors son rôle d'opposition, dès son installation en mars 1977, face aux actions de Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, et de son gouvernement. Elle lance sa « *bataille pour l'emploi* » en déclarant :

*« La situation de l'emploi au niveau national est des plus préoccupantes. Avec le plan Barre n°1, puis n°2, le chômage continue de se développer »*<sup>1099</sup>. Avant d'ajouter quelques mois plus tard : « *la municipalité, seule, ne réglera pas le problème du chômage. Ce problème doit être vu d'une façon plus globale sur un plan politique national [...]. Régler le problème du chômage en France, cela suppose une autre politique qui prendra en compte l'intérêt des travailleurs plutôt que celui des capitalistes* »<sup>1100</sup>.

La municipalité critique ouvertement la politique de Raymond Barre. Elle la qualifie « *d'opération poudre aux yeux* », proposant aux jeunes des travaux « *sous-payés, sous-qualifiés, sans garanties sociales, et sans perspective de durée* »<sup>1101</sup>. Suite au succès de la majorité présidentielle aux élections législatives de 1978, Valéry Giscard D'Estaing intensifie cette politique néolibérale avec son Ministre des Finances, René Monory. Malgré tout, le chômage subsiste et s'accroît jusqu'à franchir le cap des 2 millions à la

---

<sup>1098</sup> Contrat de ville Évry, Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis, préliminaires, 1991.

<sup>1099</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

<sup>1100</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 2, octobre 1977.

<sup>1101</sup> *Ibidem*.

veille des élections présidentielles de 1981. À Évry, le domaine du travail n'échappe pas à la situation économique nationale. Cependant, il est difficile d'appréhender l'importance du développement économique évryen. Les villes nouvelles, à grand renfort de publicité, ont longtemps été présentées comme des lieux épargnés par le contexte de crise qui frappe le pays. De nombreux chiffres importants de création d'emplois ont été mis en avant. Pourtant, les difficultés n'épargnent pas Évry. En 1977, la ville enregistre la plus faible progression du nombre de salariés de toutes les villes nouvelles ainsi que du département. L'augmentation des emplois ne suit pas celle des nouveaux habitants. La situation de la commune n'est donc pas plus favorable qu'ailleurs<sup>1102</sup>. Ce constat peut se vérifier par une donnée : la mouvance journalière de milliers de salariés évryens. Si la ville nouvelle a été pensée et construite de façon à garantir le plein emploi aux habitants et leur éviter ainsi de longs trajets, nombreux sont ceux qui vont travailler hors de l'agglomération. À la fin des années 1970, la densité de la circulation sur l'autoroute A6 en direction de Paris en est le témoin et illustre le décalage croissant entre la population active et les possibilités locales d'emploi<sup>1103</sup>. L'utilisation massive de voitures a ainsi permis aux habitants de la périphérie de se tourner vers la capitale et des pôles extérieurs, compromettant l'émergence de centres urbains secondaires en ville nouvelle<sup>1104</sup>.

Ce n'est pas la période qui suit qui améliore la situation. Elle semble même s'aggraver. En effet, comme nous avons pu le voir dans les paragraphes précédents, les années 1977-1985 ne sont pas des plus fastes pour les villes nouvelles. Certaines petites entreprises des zones industrielles se trouvent pour la première fois en difficulté. Ainsi aux 85 licenciements de la Socem, s'ajoutent ceux prononcés à l'entreprise Labalette (environ 600)<sup>1105</sup>. La SNECMA commence, elle aussi, à connaître des réductions d'effectifs. Alors que l'entreprise d'aéronautique doit faire face à la crise des nouvelles technologies en 1992, de nouveaux licenciements sont prévus. Sa

---

<sup>1102</sup> Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 1977.

<sup>1103</sup> Projets pour la Ville Nouvelle d'Évry, aspect démocratique Claude Jeanlin, 1977.

<sup>1104</sup> BEHAR Daniel, ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie, Programme Histoire et Evaluation des villes nouvelles, « Les villes nouvelles en Ile-de-France ou la fortune d'un malentendu, Revue de la littérature 1965-2000 », in *ACADIE*, juin 2002, p. 48.

<sup>1105</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

situation économique se dégrade et le conseil municipal s'inquiète pour l'avenir des salariés. Les difficultés connues par la plus grande entreprise de l'agglomération risquent de bouleverser le site économique évryen et d'entraîner des baisses d'activité chez les entreprises sous-traitantes. Pouvant créer de véritables difficultés sociales chez de nombreux habitants, mais aussi réduire les recettes fiscales de l'agglomération, le conseil municipal décide d'intervenir auprès de la direction de la SNECMA afin de négocier pour préserver un maximum d'emplois sur Évry<sup>1106</sup>. Ne pouvant réellement agir face à une telle situation, le premier moyen d'action de la municipalité reste donc le soutien aux mouvements de grève. Souvent issus des milieux associatifs et militants, de nombreux élus s'engagent auprès des travailleurs qui décident de lutter (exemple : la Socem, les PTT, Labalette en core la SNECMA)<sup>1107</sup>.

Les prérogatives du conseil municipal étant très limitées dans le domaine du Travail, la municipalité socialiste décide de se doter d'une « *commission de l'Emploi* » dès son installation en mars 1977<sup>1108</sup>. Hormis la solidarité aux travailleurs, la défense de leurs intérêts et le soutien à leurs luttes, elle a d'autres objectifs. En ce qui concerne le personnel municipal, elle s'assure de la bonne marche des services en apportant suggestions, conseils, mais aussi en veillant à sa qualification et en participant à son recrutement<sup>1109</sup>. Souhaitant prendre en compte les problèmes liés à l'emploi dans la ville, Claude Jeanlin et Jacques Guyard doivent affronter de plein fouet les premiers effets d'une crise à laquelle Michel Boscher avait, jusqu'à présent, échappé. Ils prennent un certain nombre de décisions en direction des premiers chômeurs évryens. Les politiques sociales prennent alors une importance considérable.

---

<sup>1106</sup> Séance du 24 février 1992, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993).

<sup>1107</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

<sup>1108</sup> Séance du 25 mars 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

<sup>1109</sup> Bulletin municipal d'Évry, n° 1, juin 1977.

La part du budget réservée à l'action sociale s'accroît et les nouveaux élus insistent bien sur ce point dans le premier bulletin municipal :

*« Évry, telle que la Gauche l'a trouvée, était une des communes qui consacrait la plus faible part de son budget aux actions sociales [...]. Les ressources de la commune ne servaient pas, comme cela doit être le cas, à soulager prioritairement les plus démunis et les plus affaiblis »<sup>1110</sup>.*

Le conseil municipal prend donc un certain nombre de décisions en faveur des chômeurs. A partir de 1977, un tarif réduit à la cantine ou encore la gratuité des transports leurs sont attribués<sup>1111</sup>. Deux ans plus tard, en 1979, la « Carte Orange » leur est délivrée à un prix très avantageux afin d'utiliser l'ensemble du réseau ferroviaire francilien. La municipalité les aide aussi dans leurs recherches d'emploi. La mairie commence par leur mettre à disposition un « local avec revue de presse quotidienne et téléphone »<sup>1112</sup>. En 1991, alors que la crise et le chômage perdurent, un dispositif d'accueil et d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi est mis en place afin d'aider les Évryens exclus depuis trop longtemps du monde du travail<sup>1113</sup>. Un soutien individualisé leur est ainsi proposé dans leurs démarches. Un forum « Jobs-Été » est organisé par la ville. L'été étant une occasion de première confrontation avec le travail, il s'agit de faciliter le rapprochement entre d'une part les jeunes et de l'autre les entreprises<sup>1114</sup>.

Pour tous les individus touchés par le chômage, celui-ci est vécu comme un drame et il entraîne une grande détresse. Les indicateurs de pauvreté à Évry confirment les chiffres du chômage. Les élus prennent alors la décision d'intensifier leurs efforts en faveur des ménages les plus défavorisés<sup>1115</sup>. En prenant ces décisions,

---

<sup>1110</sup> *Ibidem.*

<sup>1111</sup> *Ibidem.*

<sup>1112</sup> *Ibidem.*

<sup>1113</sup> Dossier élaboré par Michel Abhervé, Maire-Adjoint chargé de la formation et de l'insertion, « proposition pour un volet emploi formation du contrat d'action prévention d'Évry », 22 mars 1991.

<sup>1114</sup> *Ibidem.*

<sup>1115</sup> Séance du 14 avril 1980, dix-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1978-1982).

la municipalité porte une attention toute particulière à ces personnes en difficulté. Grâce au Bureau d'Aide Sociale (BAS), elle constate, au début des années 1980, une augmentation des demandes de secours venant des habitants. Elle décide alors de réserver des moyens plus conséquents au secteur social. Hormis le domaine de l'enfance comme nous l'avons vu, une part plus importante du budget est aussi allouée aux personnes âgées ou encore aux aides sociales. Devant une population qui s'appauvrit, une politique de prévention et d'aide aux familles en difficulté est mise en place<sup>1116</sup>. Près de la moitié des habitants d'Évry ne s'en sort que grâce aux aides sociales, notamment allocations familiales et aides au logement.

Aussi Jacques Guyard, alors président du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), réunit les associations et les organismes qui luttent contre les situations de pauvreté dans la ville. La commune, la direction départementale des affaires sociales ou encore le secours catholique et les maisons de quartier, mettent en place des actions pour la période hivernale. En raison de la très forte croissance du chômage, de nombreuses familles sont dans l'incapacité de faire face à leurs engagements financiers<sup>1117</sup>. Aussi, l'aide alimentaire et l'aide au logement constituent une priorité<sup>1118</sup>. Dans ce contexte difficile, le Troisième Âge n'est pas oublié. Si Évry est une ville jeune, elle abrite aussi un nombre non négligeable de retraités. Une commission extra-municipale du Troisième Âge est installée en mars 1977 afin d'organiser l'aide ménagère ou encore de gérer le Foyer-Club-Restaurant qui leur est réservé<sup>1119</sup>. S'il n'y a pas réellement d'innovation par rapport aux mandats de Michel Boscher, des voyages, des banquets continuent d'être organisés pour les personnes âgées grâce à l'association de l'Âge d'Or<sup>1120</sup>.

---

<sup>1116</sup> Notes aux municipalités à direction socialiste, Conseil Général de l'Essonne, Claude Jeanlin, maire-adjoint d'Évry, 22 avril 1983.

<sup>1117</sup> Séance du 31 mars 1994, vingt-troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1993-1995).

<sup>1118</sup> Note pour la presse : « Plan d'action contre la pauvreté et la précarité », 27 novembre 1986. Et circulaire du Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi aux préfets, commissaires de la République de Département, le 29 octobre 1986. Objet : plan d'action contre la pauvreté et la précarité.

<sup>1119</sup> Séance du 25 mars 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

<sup>1120</sup> Séance du 7 avril 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978).

Au-delà de ces mesures visant à prévenir de la pauvreté, la municipalité s'engage aussi en faveur de l'Emploi. Elle décide de prendre rendez-vous avec l'ANPE, les ASSEDICS, les syndicats et le conseil général afin de donner à la ville de meilleures perspectives d'emploi<sup>1121</sup>. Cependant, la situation ne peut s'améliorer qu'avec le concours du gouvernement. Dans le cadre du plan d'action contre la pauvreté, un plan d'urgence pour l'Emploi des Jeunes est mis en place dès 1986. Incitant les firmes du secteur privé à offrir des stages de formation, ce programme facilite la signature de contrats en alternance en allégeant les charges des entreprises<sup>1122</sup>. Un programme de formation et d'aide à la réinsertion est aussi mis en place en faveur des chômeurs de longue durée<sup>1123</sup>. La municipalité propose des Contrats-Emploi-Solidarité (CES). Offrant un contrat de travail à mi-temps, la formule doit permettre aux personnes en difficulté de se construire un projet de formation et ainsi d'échapper à la marginalisation<sup>1124</sup>. Aussi, plusieurs initiatives voient le jour pour développer des entreprises d'insertion. À Évry, la société TTE s'occupe de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts, mais aussi de matériel de camping. Cependant, une faiblesse demeure. Si les personnes accueillies trouvent un travail, elles restent confrontées à de nombreuses difficultés (santé, logement, vie personnelle, argent...). Un accompagnement social est donc organisé par la municipalité<sup>1125</sup>.

Davantage touchées par la crise, le gouvernement accorde une place toute particulière aux femmes dans le cadre de ce programme. Nombre d'entre-elles ont dû démissionner pour élever leurs enfants ou pour suivre leur mari en espérant trouver un nouvel emploi. Si elles divorcent, elles se retrouvent, pour la plupart, sans ressources et ont tendance à se replier sur elles-mêmes<sup>1126</sup>. Ce dispositif est destiné aux femmes de plus de 40 ans, sans emploi et avec des enfants à charge. Développé

---

<sup>1121</sup> *Ibidem*.

<sup>1122</sup> Circulaire du 27 février 1986 relative au renforcement de l'action des missions locales en faveur de l'insertion des jeunes, in *Journal Officiel de la République Française*, le 8 mars 1986, pp. 3595-3596.

<sup>1123</sup> Circulaire du Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi aux préfets, commissaires de la République de Département, le 29 octobre 1986. Objet : plan d'action contre la pauvreté et la précarité.

<sup>1124</sup> Dossier élaboré par Michel Abhervé, Maire-Adjoint chargé de la formation et de l'insertion, « proposition pour un volet emploi formation du contrat d'action prévention d'Évry », 22 mars 1991.

<sup>1125</sup> *Ibidem*.

<sup>1126</sup> Projet d'intervention visant à réactiver la vie économique et sociale de l'agglomération nouvelle d'Évry, 1982.

dans le cadre du second programme européen de lutte contre la pauvreté, le Programme Local d'Insertion en faveur des Femmes isolées (PLIF) a un objectif de réhabilitation professionnelle clairement affirmé. Il s'adresse aux communes volontaires, prêtes à un effort matériel et financier. Toutefois, l'État apporte l'essentiel du financement de l'opération en prenant en charge entre 80 et 95 % de son coût. Jean-Paul Kihl, alors sous-préfet de l'arrondissement d'Évry, demande à Jacques Guyard de le mettre en place rapidement dans sa commune<sup>1127</sup>. Devant l'ampleur de la demande à Évry et suite à de nombreuses discussions avec Claude Giraudeau, maire-adjoint chargée des femmes, il accepte. En tout, sept communes du département de l'Essonne adhèrent à cette action en participant à sa mise en œuvre à hauteur de 10 000 francs par personne accueillie. Voici le tableau récapitulatif<sup>1128</sup> :

	<b>Habitants</b>	<b>Femmes accueillies (par an)</b>
<b>Draveil</b>	27 000	10
<b>Etampes</b>	20 000	10
<b>Évry</b>	37 000	15
<b>Massy</b>	40 000	10
<b>Palaiseau</b>	30 000	10
<b>Ris-Orangis</b>	25 000	10
<b>Les Ulis</b>	28 000	10

Menée en grande partie par la Mission d'Éducation Permanente (MEP) chargée de la coordination entre les communes et les personnes en difficulté, cette action a pour objectif de permettre aux femmes accueillies d'être dans les meilleures

---

<sup>1127</sup> Lettre du sous-préfet de l'arrondissement d'Évry Jean-Paul Kihl au député-maire d'Évry Jacques Guyard, réinsertion professionnelle des femmes, 15 janvier 1988.

<sup>1128</sup> Second programme Européen de Lutte contre la Pauvreté ; « Action-Recherche, insertion sociale et professionnelle de familles monoparentales en difficulté », projet français, Essonne, décembre 1987.

conditions pour préparer leur insertion professionnelle, mais aussi pour stabiliser leur situation (problèmes de logement, de revenus ou encore de garde d'enfants)<sup>1129</sup>. La mission permanente met en place une Cellule Institutionnelle Mixte (CIM) composée d'élus locaux, de représentants du CCAS, de la CAF, de l'ANPE, de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale. Elle a pour fonction d'assurer les relations administratives avec la municipalité, mais aussi de veiller au suivi de l'action ou encore de repérer les entreprises susceptibles de les accueillir.

Malgré toutes les mesures prises, le début des années 1990 reste difficile pour la population évryenne. La crise et le chômage demeurent, si bien que la situation sociale empire. Évry devient la commune de l'agglomération où le taux de chômage et où les ratios des mesures d'assistance (allocations de la CAF, aide au logement...) sont les plus élevés. Cependant, on observe des différences dans la ville. Si les quartiers du Vieil-Évry sont épargnés, ceux des Pyramides, du Champrier du Coq, des Champs-Élysées ou encore du Centre-Ville concentrent les populations les plus démunies<sup>1130</sup>. Alors que le taux de chômage est de 13 % à Évry, il atteint les 30% dans ces immeubles et dans les familles issues de l'immigration. Quelle que soit la nationalité, il touche la moitié des adultes<sup>1131</sup>. Dans ces quartiers où la population n'a pas de racines locales, le cercle vertueux de l'intégration (emploi pour les parents puis école pour les enfants) est bloqué. Pour beaucoup, la difficulté de vivre lié à la pauvreté de tous, français ou immigré, renforce la disgrâce du modèle français. Si l'on ajoute le sentiment d'abandon de la communauté française, la rupture s'installe.

---

<sup>1129</sup> Projet de formation d'un programme local d'insertion des femmes, département de l'Essonne, n.d

<sup>1130</sup> SAN Evry, observatoire urbain, *monographie des communes et quartiers*, carnet observatoire n° 14, 2004.

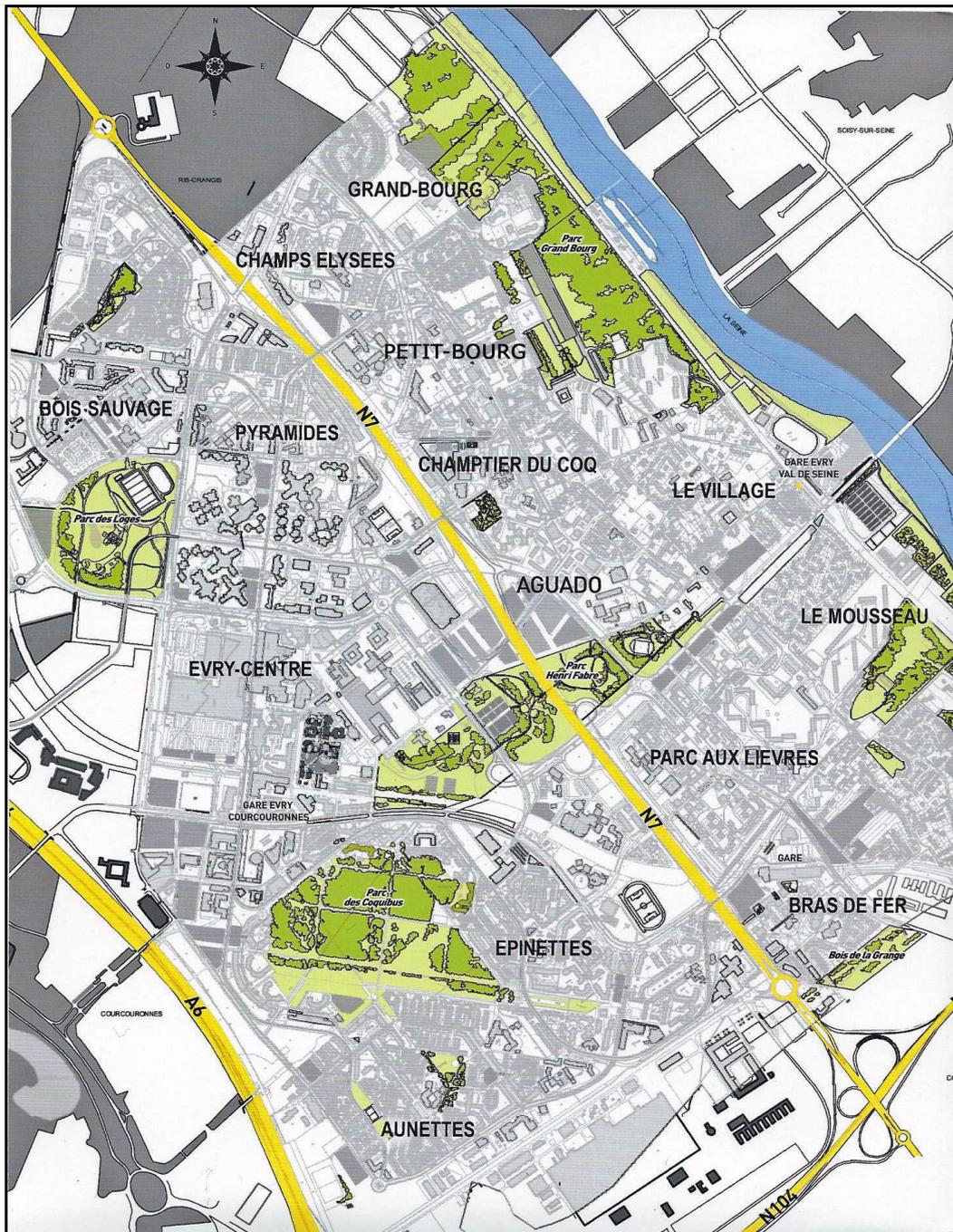
<sup>1131</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 312.

### 3. Prévenir la délinquance.

#### *A. État des lieux : la croissance du sentiment d'insécurité en ville nouvelle.*

Au début des années 1980, Évry vit ses premières difficultés et la ville nouvelle connaît sa « crise d'adolescence ». Alors qu'une ségrégation sociale et territoriale commence à s'observer, des tags apparaissent, les halls d'immeuble et les ascenseurs se dégradent progressivement. Pourtant, à la fin des années 1970, l'agglomération offre le visage lisse d'une ville jeune, dynamique, innovante avec un fort potentiel professionnel, technologique et économique. Le recensement général de 1982 présente une bonne mixité sociale au sein de la population. Mais ce bon équilibre global masque les prémices de complications et l'apparition d'une ségrégation dans les quartiers très denses et à forte proportion de logements sociaux (par exemple : les quartiers des Pyramides, des Épinettes ou encore du Parc aux Lièvres).

Longtemps peuplée principalement de classes moyennes, locataires pour la plupart, Évry devient le cadre et le témoin de la modification de leur condition. Les familles des premiers venus s'agrandissent et, disposant de revenus plus importants, elles aspirent à la propriété. Seulement, l'offre de maisons individuelles reste très limitée dans la commune. Préférant partir pour Soisy-sur-Seine, Lisses ou encore Villabé, ces ménages sont remplacés par des familles socialement et économiquement plus fragiles. Ce changement brutal, qui n'a pas été prévu par les concepteurs de l'Épevry, bouleverse l'équilibre social de la ville. Alors que le changement de situation économique mondiale du milieu des années 1970 commence à se ressentir à Évry, l'établissement public bouleverse ses plans et décide d'augmenter la production de logements sociaux. Une distinction se fait alors selon les



**Document 21 : Plan des quartiers d'Évry.**

Un plan des quartiers d'Évry devient ici nécessaire pour se situer dans la ville.

*In VALLS Manuel, Évry, nouvelle ville nouvelle, Grâne, Créaphis, 2006, 240 p.*

quartiers. Les populations les plus fragiles habitent principalement aux Pyramides, aux Épinettes, au Bois-Sauvage ou encore aux Aunettes alors que les classes moyennes se regroupent autour du Vieil-Évry, dans les quartiers de Grand-Bourg, d'Aguado, du Bras-de-Fer et du Mousseau. Conséquence des années de crise, la majorité des immeubles de la ville nouvelle concentre une forte densité d'habitants et de nombreux logements sociaux. Davantage touchés par les phénomènes de précarisation, de paupérisation et d'exclusion, ils sont victimes de dégradation et voient se perpétrer les premiers actes de délinquance sur la commune.

Différentes études font apparaître, sur le long terme et au plan national, des corrélations entre les facteurs sociologiques et le taux de délinquance<sup>1132</sup>. Il est souvent mis en avant un lien de cause à effet entre l'évolution du taux de délinquance (nombre de plaintes enregistrées par les services de police pour 1 000 habitants) et celui du taux de chômage (nombre de personnes à la recherche d'emploi sur 100 actifs). Si cette hypothèse est vérifiée à l'échelle du pays, elle n'est pas nécessairement pertinente au niveau local. Les facteurs sociologiques ne sont pas des causes, mais des conditions au développement de la délinquance. Aussi, au-delà du taux de chômage, l'analyse de l'environnement évryen peut apporter les premiers éléments de réponse aux dégradations sociales qui commencent à se manifester dans la commune. Évry, comme les autres villes nouvelles de la région parisienne, présente une typologie de logements et une évolution démographique particulières<sup>1133</sup>. L'appauvrissement de la population est constant si bien que la mixité sociale, tant souhaitée à Évry, n'existe plus. Beaucoup d'indicateurs sociaux passent au rouge. Si le chômage s'aggrave, les revenus moyens par habitant confirment la paupérisation des Évryens<sup>1134</sup>. Les données fiscales révèlent aussi une absence de familles aisées. La moitié de la population vit grâce aux aides sociales, notamment : allocations familiales, aides au logement...

---

<sup>1132</sup> Conseil National de Prévention de Délinquance, instrument d'étude et d'aide à la décision pour les conseils communaux de prévention de la délinquance, février 1985.

<sup>1133</sup> Direction du développement urbain, document de travail. Contrat de ville : diagnostic préliminaire, 1993.

<sup>1134</sup> SAN Evry, observatoire urbain, *monographie des communes et quartiers*, carnet observatoire n° 14, 2004.

La crise du logement que connaît la ville dans les années 1980 n'arrange pas la situation. De nombreux immeubles HLM se dégradent. Découragés, les bailleurs n'ont plus les moyens d'employer un gardien et d'entretenir les locaux. Parallèlement, les copropriétés s'effondrent. La plupart des accédants à la propriété y sont enchaînés par la baisse de valeur de leur appartement tandis que certains se décident à vendre à perte pour fuir cette image de ghetto qui se profile. La dégradation est rapide. Des tags commencent à apparaître, les moquettes sont arrachées, les vitres brisées ne sont pas remplacées. En quelques mois, ces lieux devenus inhospitaliers n'abritent plus que des ménages très pauvres, la majorité de la population ne voulant pas vivre les difficultés sociales d'une minorité.

Les conditions de vie de ces populations défavorisées, souvent migrants d'origine d'Europe et du Maghreb, deviennent de plus en plus difficiles. L'apparition d'actes de délinquance sont aussi à l'origine de la montée du racisme en banlieue. L'arrêt officiel des courants migratoires en 1974 et la loi sur le regroupement familial ont, en outre, permis l'installation de ménages issus d'une immigration d'origine noire-africaine, asiatique ou encore non-métropolitaine<sup>1135</sup>. Dans l'imaginaire des habitants, cette donnée induit souvent l'idée qu'il existe une relation causale entre la présence d'immigrés et un fort taux de délinquance. Pourtant ces populations étrangères vivent avec des populations françaises fortement paupérisées présentant bien souvent encore plus de problèmes<sup>1136</sup>. Néanmoins, les difficultés sont présentes. La première génération paraît bien s'intégrer. La majorité prenant les emplois pénibles que les Français refusent, l'incompatibilité la plus sérieuse entre leurs traditions et le mode de vie français concerne particulièrement la polygamie des Africains du Sahel.

Cependant, l'intégration des deuxième et troisième générations semble être un échec. Si pour beaucoup de familles, l'école est un bon moyen d'assimilation des principes de la société française, le cercle vertueux de l'intégration semble bloqué

---

<sup>1135</sup> Direction du développement urbain, document de travail. Contrat de ville : diagnostic préliminaire, 1993.

<sup>1136</sup> Conseil National de Prévention de Délinquance, instrument d'étude et d'aide à la décision pour les conseils communaux de prévention de la délinquance, février 1985.

dans les quartiers les plus vulnérables<sup>1137</sup>. Le chômage ou encore l'omniprésence de la pauvreté condamnent le modèle français. Les bons élèves d'origine étrangère sont souvent victimes de discrimination à l'embauche. Beaucoup d'entre eux n'ont pas acquis les codes de la société française. Ces jeunes ont alors l'impression d'être rejetés par la France puis par la ville et se replient sur leur quartier. Perdant le sentiment d'appartenance à la communauté, ils ne se sentent plus intégrés et des ghettos commencent à apparaître<sup>1138</sup>. L'identité des quartiers (les Pyramides, les Aunettes, les Épinettes...) devient, à l'intérieur de la ville, beaucoup plus forte que l'image encore floue et contradictoire d'Évry-Ville-Nouvelle si bien que le conseil municipal craint la constitution d'un « patriotisme de quartier » pouvant être à l'origine de l'émergence de ghettos ethniques et culturels. Alors qu'Évry n'a pas encore de centre-ville, chaque quartier peut avoir une dérive d'auto-enfermement et l'illusion qu'une autosuffisance pourrait être possible<sup>1139</sup>.

Certains de ces jeunes en difficulté sont, cependant, plus touchés par la délinquance. Ce sont ceux qui ont une vie familiale bien souvent chaotique<sup>1140</sup>. Lors de réunions, il est mis en avant que la famille peut jouer un rôle prépondérant dans la formation du jeune adulte. Beaucoup d'entre eux sont issus de familles monoparentales. La mère travaillant, le jeune est souvent laissé à lui-même sans contrôle, sans autorité, sans véritables normes et règles sociales. Souvent en situation d'échec scolaire, ces adolescents vivent une dérive sociale qui se manifeste surtout par une agressivité exacerbée. À Évry, le profil type du délinquant récidiviste (auteur de vols, d'agressions ou encore de dégradation des lieux publics...) est alors celui d'un jeune âgé de 13 à 17 ans, déscolarisé et souvent issu d'une famille monoparentale<sup>1141</sup>. Au cours des années 1980, les actes délinquants se multiplient

---

<sup>1137</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 312.

<sup>1138</sup> JAZOULI Adil, BUTOT Jean-Pierre, DELAVEAU Jean-Dominique, « Être jeune à Évry, synthèse et propositions provisoires pour un observatoire de la jeunesse », juin 1990.

<sup>1139</sup> *Ibidem*.

<sup>1140</sup> Compte-rendu de la réunion de quartier du 4 octobre 1986 au Parc aux Lièvres.

<sup>1141</sup> JAZOULI Adil, BUTOT Jean-Pierre, DELAVEAU Jean-Dominique, « Être jeune à Évry, synthèse et propositions provisoires pour un observatoire de la jeunesse », juin 1990.

sans commune mesure et contribuent au développement du sentiment d'insécurité à Évry<sup>1142</sup>.

On observe alors une prolifération de la petite délinquance et un développement important du marché de stupéfiants à Évry. La crise sociale se focalise sur deux lieux symboliques : les halls d'immeubles et les parkings souterrains. Dénigrant les maisons de quartier et ne voulant pas d'un local contrôlé par un animateur municipal, des groupes de jeunes décident de s'y retrouver et investissent les lieux. La cohabitation avec les riverains devient difficile. Les habitants qui protestent sont injuriés et victimes de représailles. Des voitures sont brûlées aux pieds des immeubles, provoquant des coupures d'électricité, de téléphone ou encore des ruptures de canalisations d'eau. Une « psychose des sous-sols » s'installe progressivement dans les esprits. Cambriolés plusieurs fois, les habitants n'osent plus sortir de chez eux et affronter ces bandes de jeunes<sup>1143</sup>. Ces squats posent de plus en plus de questions à la municipalité. Pour rassurer la population, une association, « l'Amicale des Locataires », demande à ce que la police municipale effectue régulièrement des rondes. Les appartements, appartenant pour la plupart, au domaine privé, la municipalité ne peut intervenir. Des démarches sont alors engagées auprès du préfet afin que la police puisse agir<sup>1144</sup>. Alors que beaucoup de propriétaires préfèrent déménager, Jacques Guyard décide, de son côté, d'engager le dialogue avec ces groupes de jeunes et leur propose l'ouverture d'un local autogéré. Ayant pour but de désengorger les entrées d'immeuble, cette mesure est aussi mise en place pour les responsabiliser. C'est un échec. En trois mois, il est saccagé suite à un conflit entre deux bandes<sup>1145</sup>. En 1983-1984, le conseil municipal décide de mettre en place un plan dans le but de prévenir la délinquance.

---

<sup>1142</sup> Mairie d'Évry, Audit diagnostic prévention sureté sécurité, dossier de synthèse, Ville d'Évry, 1998.

<sup>1143</sup> Compte-rendu de la réunion de quartier du 4 octobre 1986 au Parc aux Lièvres.

<sup>1144</sup> Compte-rendu de l'assemblée plénière du CCPD (Conseil Communal de prévention de la Délinquance), 18 novembre 1988.

<sup>1145</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 202.

## ***B. La réponse de la municipalité : les outils pour la lutte contre la délinquance.***

La prévention de la délinquance est un problème qui se pose en termes nouveaux pour la ville. Si elle n'est pas nouvelle en milieu urbain, elle nécessite cependant une autre approche dans la gestion des affaires publiques<sup>1146</sup>. Principalement sous la responsabilité de l'État, les conseils municipaux, premiers concernés et davantage sur le terrain, commencent à s'en emparer. En effet, en décembre 1982, Gilbert Bonnemaïson, homme politique spécialiste des questions de sécurité, publie un rapport nommé *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité*, dans lequel il préconise la mise en place de structures locales dans le cadre de la décentralisation. Il y envisage une coopération entre l'État et les collectivités locales pour mener une politique de prévention et prévoit un transfert de compétences aux mairies en matière d'action sociale. Par la suite, la commission des maires sur la sécurité donne naissance au Conseil National de Prévention de la Délinquance (CNPD), mais aussi à celles de Conseils Départementaux (CDPD) et communaux (CCPD)<sup>1147</sup>. Ainsi, chaque conseil municipal peut se doter, s'il l'estime nécessaire, d'un conseil communal de prévention de la délinquance. Véritable instance de consultation entre l'État et la commune, il doit permettre de mettre en place des actions en faveur des jeunes en difficulté de la commune<sup>1148</sup>.

La municipalité d'Évry décide de se pourvoir d'un CCPD. Il est opérationnel deux ans plus tard, en 1985. Placé sous la présidence de Jacques Guyard, il est composé d'un nombre équivalent de représentants de l'État et de représentants du conseil municipal (dont Claude Giraudeau, Pierre-Marie Cellier, Claude Jeanlin ou encore Gérard Munier)<sup>1149</sup>. Par ailleurs, un groupe de pilotage, où se retrouvent élus

---

<sup>1146</sup> Conseil National de Prévention de Délinquance, instrument d'étude et d'aide à la décision pour les conseils communaux de prévention de la délinquance, février 1985.

<sup>1147</sup> Conseil municipal de la prévention de la délinquance, le 22 novembre 1983.

<sup>1148</sup> Décret n° 83-459 du 8 juin 1983 portant création d'un conseil national et relatif aux conseils départementaux et communaux de prévention de la délinquance, in *Journal Officiel de la République Française*, le 9 juin 1983, p. 1727.

<sup>1149</sup> Conseil National de Prévention de Délinquance, instrument d'étude et d'aide à la décision pour les conseils communaux de prévention de la délinquance, février 1985.

locaux, police, justice ou encore des représentants de la DDASS, de l'Éducation Nationale et des principales associations, est installé pour une meilleure coordination des actions<sup>1150</sup>.

S'appuyant principalement sur le milieu associatif, le CCPD vise donc à rassembler les principaux acteurs dans la prévention de la délinquance afin d'élaborer une politique commune. Il s'agit ici de mettre en place des actions plus utiles que de simples sanctions, en particulier les « peines de prison ». Si l'acte délinquant ne doit pas rester sans réponse, les élus ne souhaitent pas traiter uniquement la partie visible du problème. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, le lien entre la prévention et le développement social est très fort. Dans de nombreux documents, il est spécifié qu'un délinquant reste malgré tout un citoyen de la ville. Si une minorité passe par la prison pour une moyenne de 6 à 7 mois, l'immense majorité reste en liberté. Avec les sanctions judiciaires, la municipalité cherche à déclencher toute une série de mesures visant à placer les individus dans d'autres conditions. Sans vouloir nécessairement rechercher la cause, l'enracinement de la délinquance s'inscrit profondément dans toute une série de carences sociales et économiques. Appréhender les problèmes et les aspirations des jeunes est donc un travail difficile et complexe pour la ville. Le CCPD est créé dans le but d'être un espace institutionnel où se coordonnent les actions des intervenants et des éducateurs<sup>1151</sup>. S'il est recommandé d'agir selon les quartiers, il est décidé, à Évry, d'intervenir selon des thématiques. Jacques Guyard propose un projet d'actions dans le domaine de la formation des jeunes, mais aussi la mise en place d'activités périscolaires, d'insertion économique et sociale et de sécurité<sup>1152</sup>.

Dans un premier temps, il est organisé un certain nombre d'actions visant à améliorer l'environnement et le cadre de vie des Évryens<sup>1153</sup>. En 1985, il est mis en

---

<sup>1150</sup> Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, propositions pour le programme « prévention de la délinquance », 16 juin 1989.

<sup>1151</sup> Conseil National de Prévention de Délinquance, instrument d'étude et d'aide à la décision pour les conseils communaux de prévention de la délinquance, février 1985.

<sup>1152</sup> Séance du 19 mai 1985, dix-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1985-1986).

<sup>1153</sup> Mairie d'Évry, Audit diagnostic prévention sureté sécurité, dossier de synthèse, Ville d'Évry, 1998.

place un dispositif en direction des jeunes. Très tôt, le conseil municipal constate un manque de structures permettant d'occuper les jeunes après 19h30. Il souhaite effectivement les rapprocher de l'activité sportive, convaincu que cette occupation pourrait les éloigner de la délinquance. Une action « sports et violence » est menée en ville nouvelle pour désamorcer un climat devenant de plus en plus tendu dans les quartiers. Initiés à des méthodes de combat, les jeunes y apprennent également une certaine discipline. Parallèlement, une salle de rencontres et de prières est ouverte pour la population musulmane. Khalil Merroun anime ce lieu de culte dans les sous-sols du Parc aux Lièvres, permettant ainsi aux habitants de retrouver leurs origines et leurs coutumes<sup>1154</sup>.

Le deuxième axe du CCPD vise, quant à lui, à mettre en place des actions dans le but de protéger la jeunesse. Le conseil communal de prévention de la délinquance prend ainsi en charge, dès son installation, le soutien scolaire dans les écoles primaires et les collèges de la ville et s'engage à ce que les jeunes puissent bénéficier d'une formation professionnelle de base<sup>1155</sup>. Dans le prolongement de la politique scolaire élaborée par la municipalité, il pense, en effet, qu'il est nécessaire de renforcer l'action sociale et éducative auprès des familles en difficulté afin de prévenir au plus tôt des situations particulièrement compliquées. L'ensemble de ces mesures semble, à première vue, être une réussite. À partir de 1986, on constate un recul de la délinquance dans les collèges de la ville.

Il est donc décidé de poursuivre ces actions visant à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Malgré tout, des difficultés persistent pour un noyau dur d'entre eux. Effectivement, à la fin des années 1980, l'évolution du marché des stupéfiants gagne du terrain à Évry et notamment en milieu scolaire. Croyant pouvoir effacer les difficultés quotidiennes, la plupart des jeunes sont conduits à la drogue par leur entourage et le milieu où ils vivent<sup>1156</sup>. L'acte délinquant y étant

---

<sup>1154</sup> Compte-rendu de la réunion de quartier du 4 octobre 1986 au Parc aux Lièvres.

<sup>1155</sup> Liste des projets d'action prévention : les actions engagées par la commune d'Évry dont le financement a été revu en tenant compte de la participation du CNPD.

<sup>1156</sup> Compte-rendu de la commission du 2 mars 1993 : « la Toxicomanie », Conseil communal de Prévention de la Délinquance d'Évry.

souvent associé (près de 80 % des affaires de délinquance traitées en justice ont un lien avec la drogue), le CCPD décide alors de mettre en place une politique de sensibilisation aux problèmes de santé et de toxicomanie. Avec le concours des enseignants, il décide d'organiser des séances d'information dans les établissements scolaires sur de nombreux problèmes à caractère aigu pouvant toucher les jeunes : drogues, mais aussi SIDA, suicide<sup>1157</sup>... Ces actions ont cependant peu d'écho et rencontrent le scepticisme de nombreuses personnes, le projet d'une « journée sur la toxicomanie » pouvant présenter un réel danger pour certains jeunes qui ne sont pas concernés (éveil de leur curiosité) et pour ceux qui sont en équilibre instable entre la drogue et leur vie quotidienne.

Malgré une vigilance accrue des services de police et une intensification de l'action préventive, le CCPD ne parvient pas à enrayer le problème de la petite délinquance. Impuissante, la ville semble gangrénée par l'ensemble des maux que cette dernière véhicule. On observe alors un tournant au début des années 1990. Qu'il s'agisse de problèmes d'emploi, de logement, d'éducation, de culture ou encore de sécurité dans les transports, les politiques locales ne trouvent pas de réponse à l'échelle du quartier, ni même de la commune. Le CCPD ne fonctionne pas, si bien que l'on glisse de la simple dégradation physique vers des agressions graves contre des biens et des personnes. En 1988, les rapports de police font apparaître une augmentation de 35 % des vols avec violence<sup>1158</sup>. Des enfants commencent à se faire racketter à la sortie des écoles tandis que le mobilier urbain est entièrement saccagé<sup>1159</sup>. Le sentiment d'insécurité grandit à Évry et les mauvais clichés se pérennisent dans les esprits<sup>1160</sup>. Se croyant à l'abri de la violence, la municipalité et de nombreux responsables de la commune (policiers, magistrats...) ne réalisent pas tout de suite la gravité de la situation. Pour eux, la ville nouvelle ne peut pas connaître l'échec. La richesse de la diversité évryenne, son urbanisme de proximité, ses

---

<sup>1157</sup> Compte-rendu de l'assemblée plénière du CCPD (Conseil Communal de prévention de la Délinquance), 18 novembre 1988.

<sup>1158</sup> *Ibidem*.

<sup>1159</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 203.

<sup>1160</sup> Séance du 11 mai 1992, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993).

équipements, l'importance de ses emplois, auraient dû être les garants d'un bien vivre ensemble.

La petite délinquance devient alors la préoccupation prioritaire de la municipalité. Les Pyramides, les Épinettes, les Aunettes deviennent des « cités » où des bandes rivales s'affrontent alors que le marché de la drogue s'installe dans les parkings souterrains de la ville<sup>1161</sup>. Face à ces difficultés, les élus décident d'étendre les parkings payants pour éviter aux dealers de s'y installer. Cette mesure est très impopulaire et la population éprouve toujours autant de difficultés pour se garer en centre-ville. Devant le mécontentement des Évryens, Jacques Guyard tente d'améliorer le service public. Il commence par demander à l'État un renforcement des forces de police à Évry. En effet, les effectifs sont très insuffisants<sup>1162</sup>. Mais alors que la ville traverse une crise financière sans précédent au début des années 1990, la municipalité ne peut augmenter le budget destiné à la police locale. Guy Lecuyer, alors adjoint au maire chargé de la sécurité, tente de poursuivre tant bien que mal l'action de prévention avec les mêmes moyens. À partir de 1992, la commune participe à l'opération « 100 policiers pour l'Essonne ». Cette adhésion permet de débloquer la situation et de créer neuf postes d'agents de police supplémentaires alors que la commune n'en comptait qu'une vingtaine<sup>1163</sup>.

Devant tous ces dysfonctionnements, la redéfinition du rôle du CCPD devient indispensable, celui-ci ne s'appuyant pas suffisamment sur la municipalité. À chaque réunion, ses partenaires sont trop souvent absents et une concurrence entre la police nationale et la police municipale s'installe progressivement. Ce flou politique, provoquant des interférences et des désaccords entre les élus, se solde en mai 1992

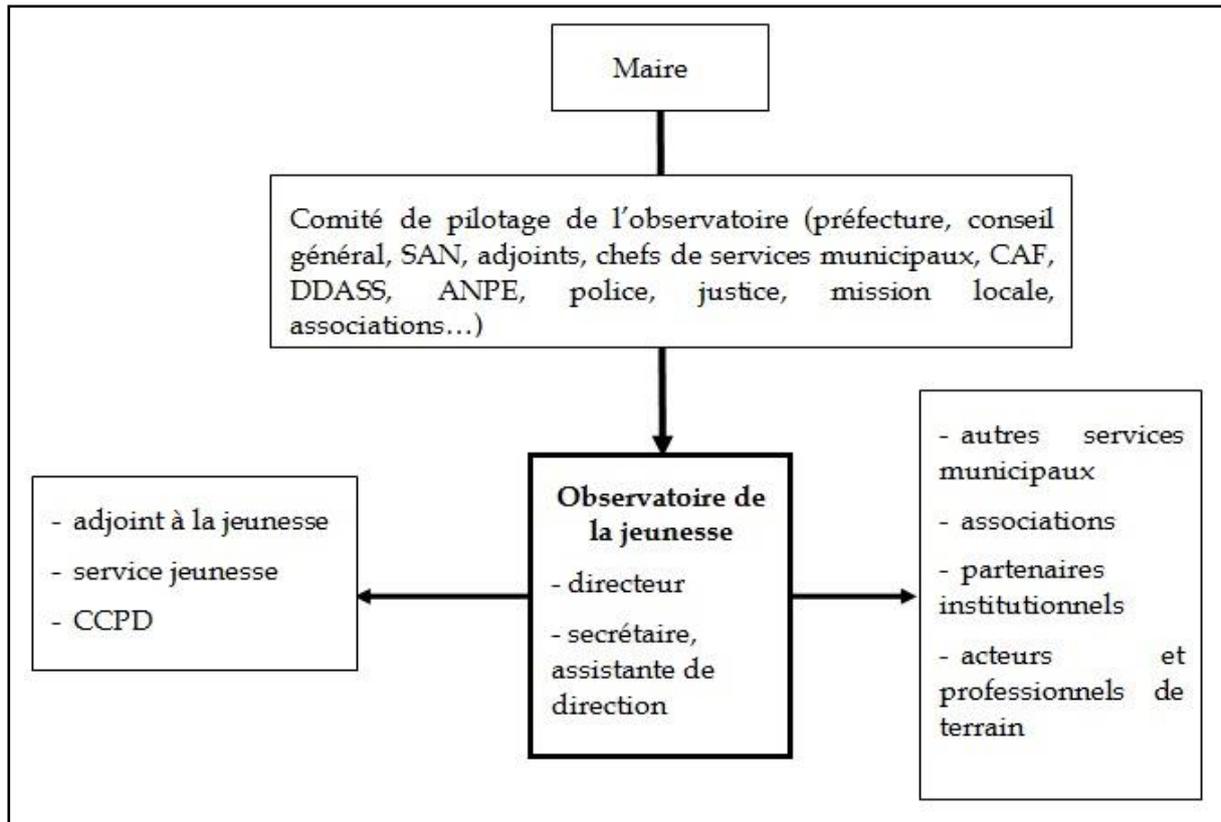
---

<sup>1161</sup> MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne – Évry, 1965-2007, op. cit*, p. 203.

<sup>1162</sup> Séance du 11 mai 1992, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993).

<sup>1163</sup> Séance du 26 novembre 1992, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993).

## L'observatoire de la jeunesse à Évry.



**Document 22 : Schéma organisationnel de l'observatoire de la jeunesse à Évry.**

*Archives municipales d'Évry : 170W1 : JAZOULI Adil, BUTOT Jean-Pierre, DELAVEAU Jean-Dominique, « Etre jeune à Evry, synthèse et propositions provisoires pour un observatoire de la jeunesse », juin 1990.*

par la démission de Pierre-Marie Cellier, adjoint au maire chargé de la prévention<sup>1164</sup>. Ce secteur est repris par Michel Abhervé. Pointant du doigt la faiblesse du rôle du CCPD, il mène deux actions dans le but de le renforcer. La première consiste à mettre en place une médiation pénale. Lancée le 1<sup>er</sup> octobre 1993, elle a pour but de rapprocher la justice du terrain et de rétablir une relation entre les Évryens en permettant une réparation rapide des victimes<sup>1165</sup>. La seconde action prévoit, quant à elle, la création d'un « observatoire » de la prévention de la délinquance. S'inscrivant dans le cadre du forum européen sur la sécurité, ce projet s'inspire d'actions mises sur pieds à Turin. Il s'agit principalement d'élaborer un diagnostic des risques sociaux à Évry en collectant un maximum de renseignements<sup>1166</sup>. Il existe beaucoup d'éléments statistiques concernant les jeunes au niveau de la scolarité, de l'emploi, du chômage, de la délinquance... Le rôle de l'observatoire est de les collecter et de les analyser. Ce travail d'enquête doit ainsi lui permettre de s'inscrire dans le paysage institutionnel local en devenant un outil d'information de la municipalité et du CCPD. Présidé par le maire, il est principalement dirigé par un sociologue tandis que son comité de pilotage comprend de nombreux représentants d'administrations locales (CAF, DDASS, ANPE, mais aussi Conseil Général, préfecture...) <sup>1167</sup>.

Malgré toutes ces mesures, le conseil communal de prévention de la délinquance ne fonctionne pas. La situation ne s'améliore pas et le sentiment d'insécurité reste bien ancré chez les habitants. Un fonctionnement anarchique se met en place, si bien que le CCPD ne se réunit plus à partir de 1992. Le conseil municipal n'est plus informé des actions qui se déroulent dans la commune. De nombreuses villes connaissant le même phénomène, il est donc décidé de retravailler le principe de prévention. Le CCPD est définitivement supprimé et est intégré aux contrats de ville

---

<sup>1164</sup> Séance du 24 juin 1992, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993) et présentation synthétique du conseil communal de Prévention de la Délinquance d'Évry, 29 janvier 1993.

<sup>1165</sup> Présentation synthétique du conseil communal de Prévention de la Délinquance d'Évry, 29 janvier 1993

<sup>1166</sup> Conseil communal de prévention de la délinquance d'Évry, Bilan synthétique du contrat triennal d'actions de Prévention (1991, 1992, 1993), février 1994.

<sup>1167</sup> JAZOULI Adil, BUTOT Jean-Pierre, DELAVEAU Jean-Dominique, « Être jeune à Évry, synthèse et propositions provisoires pour un observatoire de la jeunesse », juin 1990.

en 1994<sup>1168</sup>. Issus principalement du mouvement « Banlieue 89 » qui met en avant les problèmes des cités, ces programmes de développement social urbain sont destinés à traiter prioritairement les quartiers les plus difficiles en simplifiant les instruments de la politique de la ville.

### *C. Étude de cas : la gestion de la sécurité dans le quartier des Pyramides.*

Cible privilégiée du contrat de ville, les Pyramides font l'objet de nombreuses mesures en matière de prévention. Rappelons d'abord brièvement ses spécificités. Premier quartier construit en ville nouvelle, il est sans aucun doute le plus important et le plus représentatif de la commune. En vingt ans, de 1973 jusqu'en 1993, il s'est considérablement transformé. Alors qu'il était présenté comme l'un des quartiers les plus modernes et les plus agréables, il est devenu le plus stigmatisé de l'agglomération. Les premiers Évryens, les « pionniers », y sont principalement venus sur une base volontaire et se sont investis dans la vie locale et les associations. Le quartier n'échappe pas aux caractéristiques d'Évry. Comme nous l'avons vu précédemment, le départ de ces premiers habitants et l'extension de l'habitat social ont favorisé l'arrivée d'une catégorie de population beaucoup plus modeste et fragilisée par les difficultés sociales (chômage, surendettement, familles nombreuses, monoparentales ou encore en situation d'échec scolaire...) <sup>1169</sup>. Au fur et à mesure, on voit un décalage s'installer entre les services offerts par les équipements mis en place dans la première phase de construction et ces nouvelles populations beaucoup moins investies dans la vie associative. Les corps intermédiaires se défont. Par exemple, le conseil d'administration de la maison de quartier se resserre progressivement autour de quelques pionniers des premiers jours sans pouvoir intégrer durablement de nouveaux arrivants tandis que les associations de locataires disparaissent peu à peu.

---

<sup>1168</sup> Décret n° 94-615 du 12 juillet 1994 modifiant le décret n° 88-1015 du 28 octobre 1988 portant création d'un conseil national et d'un comité interministériel des villes et du développement social urbain et d'une délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, *in Journal Officiel de la République Française* n° 169, le 23 juillet 1994, p. 10 607.

<sup>1169</sup> Convention pour un dispositif d'expérimentation sur le quartier des Pyramides d'Évry 1, entre l'État, le syndicat d'agglomération nouvelle, la ville d'Évry, l'Établissement Public d'Aménagement d'Évry, n.d.

Le quartier se dégrade progressivement et véhicule de plus en plus une mauvaise image.

Philippe Genestier et Gérard Baudin ont analysé la construction de ces représentations de quartiers souvent stéréotypiques<sup>1170</sup>. Ils y voient un glissement de la question sociale, pensée par les intellectuels d'inspiration marxiste en termes d'inégalités sociales, vers une question urbaine comprise en termes de rupture spatiale. Aussi, on observe dans l'imaginaire de la population une délimitation territoriale des problèmes sociaux issus de la crise économique. La conséquence est l'établissement d'un lien de causalité fort entre la forme urbaine (grands ensembles, quartiers construits sur dalle ou, dans le cas présent, d'une architecture et d'une forme urbaine spécifiques) et les dérèglements sociaux constatés. L'importance des difficultés sociales serait donc à l'origine d'une intensification des problèmes liés à la violence et à la petite délinquance. Il est vrai que les rixes, les vols, les cambriolages ou encore la dégradation des lieux publics ont considérablement augmenté au début des années 1990 dans le quartier des Pyramides<sup>1171</sup>. Souvent sans réponse de la part des institutions, ils provoquent un sentiment d'impunité pour les délinquants et donne aussi souvent l'impression pour les habitants que rien n'est fait en matière de répression et que le quartier dérive vers une délinquance de plus en plus forte. Si les Pyramides ont longtemps représenté le miroir positif de la ville nouvelle, la déception suscitée par son évolution sociale en a fait la cible privilégiée de nombreuses politiques publiques.

En 1993, Jacques Guyard affirme son intention de mener son programme de lutte contre la délinquance avec les communes de Ris-Orangis et de Corbeil-Essonnes<sup>1172</sup>. Pour ce faire, les trois communes signent avec l'État un contrat de ville pour une durée de cinq ans (1994-1998). Mis en place lors du XI<sup>e</sup> plan, ce document doit servir

---

<sup>1170</sup> GENESTIER Philippe et BAUDIN Gérard (dir), *Banlieues à problèmes, la construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation Française, 2002, 252 p.

<sup>1171</sup> Rapport sur « la mise en place d'une structure de Médiation sur le quartier des pyramides Évry 1, réflexions et propositions », n.d.

<sup>1172</sup> Séance du 27 octobre 1994, vingt-troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1993-1995) et lettre de la préfecture de l'Essonne, Rémy Pautrat destinée à Jacques Guyard concernant le contrat de ville dans le cadre du XI<sup>ème</sup> plan de développement économique et social, 14 octobre 1993.

de cadre de référence à la politique de la ville. En passant de l'échelle de quartier à celle de la commune, voire de l'agglomération, l'objectif est de traiter les problèmes des quartiers en difficulté. Il constitue alors un « acte d'engagement par lequel une des collectivités locales et l'État décident de mettre en œuvre conjointement un programme pluriannuel de développement social urbain à l'échelle de l'agglomération ou de la commune concernée »<sup>1173</sup>. Réservé aux sites confrontés aux problèmes les plus difficiles, il permet aux communes signataires de s'unir pour mettre en place des actions d'éducation, de formation, de développement culturel, économique et sanitaire ou encore de prévention de la délinquance. A mi-chemin entre les opérations DSQ (Développement Social des Quartiers) élaborées dès 1982 et les contrats de ville issus de la première génération (1989), ce nouveau document doit faciliter les interventions en matière de lutte contre l'exclusion et de réintégration physique et sociale de ces quartiers dans la ville.

En 1994, le contrat de ville permet de mettre en place un programme visant à prévenir la délinquance et à lutter contre la toxicomanie dans un premier temps<sup>1174</sup>. La municipalité assure ainsi la présence permanente de la police aux Pyramides. Elle souhaite également favoriser le dialogue avec les jeunes les plus en difficulté<sup>1175</sup>. L'absence d'interlocuteurs de cette classe d'âge est très significative, d'autant qu'ils fonctionnent comme un groupe autonome dénigrant toute organisation publique. Le déficit de repères sociaux (parents au chômage, souvent d'origine étrangère et ne parlant pas français) s'ajoutant à leurs propres difficultés (école, recherche d'emploi...) ont conduit à la marginalisation d'une partie de la génération des 18-25 ans. Dans un tel contexte, les plus jeunes se voient offrir comme seules règles celles bâties par leurs aînés. Quelques porte-paroles émergent et demandent en mairie un local ou des subventions pour leurs associations. En manque de considération, ils affirment pouvoir se prendre en main. Toute expérience engagée, à l'image de celle

---

<sup>1173</sup> Ministère de la ville, « les contrats de ville du XIème plan », note technique, le 4 février 1993.

<sup>1174</sup> Compte-rendu du 17 janvier 1994 réunion sous-préfecture. Contrat de ville et projets intercommunaux. Objet discussion sur les thèmes intercommunaux pouvant être retenus dans le contrat de ville.

<sup>1175</sup> Fiche action Évry programme 1995. 1<sup>ère</sup> partie : Analyse diagnostic. Les Pyramides.

de l'association *Réalis*, installée dès 1995 pour leur permettre d'élaborer des projets culturels, sportifs ou professionnels, sont souvent des échecs<sup>1176</sup>.

En février 1998, des jeunes des Pyramides fondent l'association *Repères 91*. Une rencontre a lieu entre Jacques Guyard et l'ensemble de ses membres composés principalement de collégiens pour seulement une dizaine de 18-25 ans. Malgré la fragilité du groupe, le conseil municipal joue le jeu et accorde des subventions pour mettre en place les quelques actions retenues (local pour le soutien scolaire, aides à la réalisation de projets ou encore ouverture d'un café-jeunes sans alcool). Quatre leaders émergent : Riad Hamrouchi, Rafik Garnit, Zacharia Boubaya et Mohand Bennacer<sup>1177</sup>. Les débuts de l'association sont difficiles. Ternie par une affaire de drogue, celle-ci perd de son énergie et ses membres se dispersent. Mais le bilan à moyen terme est meilleur. Les jeunes arrivent à travailler avec les institutions et à construire leurs propres projets<sup>1178</sup>.

Cependant, la mise en place d'un contrat de ville n'est pas le seul moyen de lutte contre la délinquance à Évry et notamment dans le quartier des Pyramides. L'action sur l'urbanisme et l'amélioration de l'environnement sont des axes primordiaux dans cette politique. La configuration architecturale du quartier favorisant la concentration de logements (près de 300 dans le bâtiment 14) et la délimitation entre les espaces privés et publics sont difficiles à maîtriser par les habitants. Beaucoup se replient sur eux-mêmes et ne se sentent pas en sécurité<sup>1179</sup>. Les actions sur l'urbain sont ainsi privilégiées et une restructuration du quartier est engagée. En 1992, une convention est signée entre la ville, le SAN, l'Épevry et l'État afin de réaménager les Pyramides<sup>1180</sup>. Ces quatre institutions décident de coordonner leurs actions dans la rénovation et la construction de nouveaux équipements (ex : école Savary, halte-garderie ou encore réhabilitation des parkings). Il s'agit aussi de mettre en place une

---

<sup>1176</sup> Fiche action Évry programme 1995. 1<sup>ère</sup> partie : Analyse diagnostic. Association Réalis.

<sup>1177</sup> Ce dernier sera élu en mars 2001 au conseil municipal d'Évry auprès de Manuel Valls et deviendra maire-adjoint chargé des jeunes.

<sup>1178</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 317.

<sup>1179</sup> Fiche action Évry programme 1995. 1<sup>ère</sup> partie : Analyse diagnostic. Les Pyramides.

politique de peuplement et de gestion de l'habitat pour éviter la concentration de familles trop en difficulté. C'est ici, certainement, l'objet principal de cette convention puisqu'il permet d'associer la mairie qui affecte, pour le locatif, 20 % des logements, la préfecture qui en attribue 30 %, les sociétés d'HLM (10 %) et les entreprises qui ; pour loger leurs salariés, gèrent 40 % du parc locatif. Dans ce dispositif, la municipalité prend une place toute particulière. La mise en œuvre du programme est conduite par un comité de pilotage constitué par les quatre signataires de la convention (État, Épevry, SAN et mairie d'Évry) et présidé par le maire d'Évry. De plus, la ville prend à sa charge le financement de la totalité des actions entreprises.

Malgré les problèmes de petite délinquance, l'équilibre social et financier d'Évry semble, à première vue, satisfaisant. Les relations politiques se sont apaisées, les équipes d'élus sont plutôt stabilisées et les institutions acceptées. La ville nouvelle étant bien installée, la municipalité a pu mettre en place de nombreuses politiques sociales, avec plus ou moins de réussite. Évry est désormais une vraie ville, dense, chef-lieu de l'Essonne et dotée d'un bon équilibre habitat-emploi. Les politiques sociales et le développement du secteur des « -tiques » font de son maire, Jacques Guyard, un homme politique reconnu. La construction d'un nouveau centre pour la ville nouvelle et d'une nouvelle mairie parachèvent la notoriété du maire d'Évry à l'échelle de la région.

---

<sup>1180</sup> Séance du 11 mai 1992, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993).

## Chapitre 3 : Le nouvel hôtel de ville et la place des Droits de l'Homme et du Citoyen : point d'orgue de la municipalité de Jacques Guyard.

---

Depuis le début du projet ville nouvelle en 1965, aucun hôtel de ville n'a été construit. La mairie, place du général De Gaulle, située dans le vieux bourg, date de 1960. Alors que la population évryste continue de croître, le projet tarde à se mettre en place. Constituée d'une architecture contemporaine, le bâtiment se révèle suffisant pendant longtemps. Mais, au fur et à mesure que la ville s'agrandit et se développe au-delà de la Nationale 7, de nouveaux besoins se manifestent. Si pendant longtemps le cœur d'Évry a été dans le village, les nouvelles constructions obligent à redéfinir le centre. Jusqu'à présent, la RN 7 a été considérée comme la ligne de démarcation entre deux mondes : les Anciens et les Nouveaux. Les choses commencent à bouger à partir du moment où, de part et d'autre de cette route, le poids des populations s'approche de l'équilibre avant de basculer à l'avantage des nouveaux. La notion même de « *mairie* » étant très attachée au service de proximité des habitants, un changement de localisation du cœur de la ville est envisagé à partir de 1987.

# I. Une nouvelle mairie : réhabilitation ou construction ?

## **1. Les différentes hypothèses envisagées.**

### *A. La mairie place du Général de Gaulle n'est plus adaptée aux besoins d'Évry : des premières solutions infructueuses.*

Lorsque le gouvernement adopte en 1965 le Schéma D'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne, le but est de renforcer le desserrement de la région et de mettre en valeur de nouveaux pôles urbains. Cette décision de faire d'Évry une ville nouvelle entraîne *ipso facto* une croissance conséquente de la population. Celle-ci est multipliée par trois en une douzaine d'années, passant de 4 900 habitants en 1962 à environ 15 000 en 1975<sup>1181</sup>. Si ce développement rapide demande des réajustements administratifs, la mairie est toute neuve et ses locaux suffisent tant que la population ne dépasse pas 20 000 habitants. Bien que construite en 1961, une extension lui est ajoutée en 1973. Elle est alors constituée de trois bâtiments : le bâtiment central principal recevant le public, le bâtiment d'extension utilisé pour les bureaux de la direction et des services de la mairie et le bâtiment des services techniques. Pendant ce temps, la ville nouvelle se développe *ex nihilo* dans la continuité du Vieux Bourg. Si le centre administratif reste dans le village, le pouvoir politique de l'agglomération s'installe également dans les environs : le Sieare est hébergé par la mairie d'Évry tandis que l'Épevry se loge dans des préfabriqués à l'Est de la Nationale 7 en bordure du vieil Évry. Jusqu'à la fin des années 1970, les locaux suffisent, mais en 1983, la population évryenne dépasse les 30 000 habitants et la

---

<sup>1181</sup> Données démographiques sur la base de données Cassini, Évry. Site web consulté le 15 mai 2009, [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=13359](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=13359).

mairie devient obsolète. Jacques Guyard témoigne. Lors de son élection en 1983, il doit partager son bureau avec le directeur des services :

« *Quand l'un des deux avait besoin d'un rendez-vous tranquille, l'autre sortait* »<sup>1182</sup>.

L'un des services les plus demandés est sans aucun doute celui des affaires sociales. S'occupant de l'état-civil, des actes de naissance, de décès, mais aussi des différentes aides, il a besoin d'une certaine confidentialité que la mairie ne peut lui offrir. Seules trois personnes peuvent être reçues en même temps. Si la gestion de la ville nouvelle est assurée principalement par le SCA, les bureaux deviennent insuffisants, exigus, inconfortables et inadaptés aux nouveaux besoins évréens<sup>1183</sup>.

La mise en place de la ville nouvelle et l'augmentation soudaine et continue de la population entraînent une augmentation rapide du personnel communal. Déjà, entre 1980 et 1982, les effectifs croissent de près de 49 %, passant de 198 à 295<sup>1184</sup>. Mais c'est surtout l'abrogation de la loi Boscher et le vote de la loi Rocard, le 13 juillet 1983, qui ont une conséquence non-négligeable sur la composition de la municipalité. Avec la nouvelle loi, nous avons vu dans le chapitre 1 que la ZAN éclatait et que la SCA disparaissait (remplacé par le SAN), chaque commune retrouvant une majorité de ses prérogatives sur l'ensemble de son territoire. L'administration communale, jusqu'à présent modeste, car se consacrant essentiellement à la partie « hors-ZAN », doit absorber une grande masse de personnels et d'équipements transférés de l'ancien SCA. Le nouveau SAN, qui succède à ce dernier en ne gérant plus que les grands équipements communs, se trouve, à l'inverse, considérablement allégé par ce « redéploiement » vers les quatre communes. Évré voit ses équipements multipliés par deux entre 1984 et 1985. S'agissant principalement de structures à fortes densités de personnels (écoles, crèches, haltes-garderies, centres socio-culturels...), la municipalité compte près de 400 employés supplémentaires. La mairie n'est donc plus adaptée au personnel, aux habitants, à l'importance de la ville.

---

<sup>1182</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

<sup>1183</sup> Séance du 10 mai 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

La nouvelle répartition des compétences entre le syndicat d'agglomération et la mairie et cette arrivée massive de personnels font ainsi apparaître de réels besoins tant au niveau des conditions de travail que de la qualité de l'accueil des Évryens<sup>1185</sup>. La gestion du personnel et les relations humaines ne sont plus les mêmes. L'accroissement des tâches de la commune, les structures particulières de la ville nouvelle et l'intention de réorganiser les services municipaux nécessitent un réaménagement des locaux<sup>1186</sup>. Il devient donc urgent pour la mairie d'Évry de disposer d'espaces supplémentaires afin de rétablir des conditions de travail correctes. En 1984, le conseil municipal prend la décision de construire un étage supplémentaire à l'extension de la mairie<sup>1187</sup>. Cependant, la population évryenne continue de croître et les locaux de l'hôtel de ville sont toujours insuffisants. Le transfert du personnel du SAN vers la commune est si conséquent que les services de la municipalité doivent trouver une nouvelle solution.

Le bâtiment est de plus en plus inaccessible, excentré, avec d'importants problèmes de stationnements<sup>1188</sup>. L'extension d'Évry, la construction de quartiers nouveaux (les Epinettes, les Aunettes, le centre-ville, les Pyramides), mais aussi la perspective d'un développement urbain vers le sud éloignent la plus grande partie de la population des services administratifs de la commune. Situé près des bords de Seine, dans le cadre résidentiel du vieux bourg, l'hôtel de ville paraît bien éloigné de l'effervescence du plateau. Sa position géographique ne correspond plus à la réalité démographique et politique de la ville. Très attaché à la notion de proximité, Jacques Guyard propose en 1986 une solution transitoire. Il envisage de réorganiser la municipalité en mettant en place des mairies annexes dans le but de disperser les services à travers la ville<sup>1189</sup>. Conscient de ce problème géographique, mais aussi du

---

<sup>1184</sup> Analyse des ratios d'Évry, préfecture de l'Essonne, direction des collectivités locales, n.d.

<sup>1185</sup> Commission technique du lundi 3 février 1986, François Bousquet, centre administratif de la mairie d'Évry.

<sup>1186</sup> Séance du 27 juin 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

<sup>1187</sup> Bulletin municipal d'Évry, « les mairies d'Évry », janvier 1992.

<sup>1188</sup> Préparation de la réunion du 10 octobre 1986, aménagement de l'allée haute de l'Agora.

<sup>1189</sup> Commission technique du lundi 3 février 1986, François Bousquet, centre administratif de la mairie d'Évry.

coût élevé que peut représenter la construction d'un nouvel édifice, il envisage d'occuper des bâtiments appartenant à la commune. Jacques Guyard commence par donner son accord pour que le service des sports soit transféré dans les locaux à proximité du stade Deyrois du Roure aux bords de Seine ce qui permet au service enfance d'être regroupé au premier étage de l'extension place du Général de Gaulle. Le service des relations extérieures déménage, quant à lui, dans les locaux disponibles de l'ancienne mairie Aguado. Dans le même esprit, il prévoit le transfert des ateliers des services techniques sur un terrain à proximité des Aunettes<sup>1190</sup>.

À l'occasion d'un projet de réaménagement du centre commercial de l'Agora (mise en place d'une place publique, de parkings, d'un centre culturel...), Jacques Guyard propose la construction de bureaux pour les services municipaux afin d'alléger les coûts en bénéficiant d'infrastructures déjà existantes. Prévus en centre-ville, ces bureaux doivent accueillir le service social, le service scolaire et de l'enfance et un service complémentaire de l'état-civil<sup>1191</sup>. Mais après plusieurs études la municipalité refuse finalement ce projet. La solution d'une politique de transition et la mise en place de mairies annexes se révèlent plus compliqués que prévu. Le conseil municipal et les employés communaux sont dans l'attente d'un hôtel de ville situé dans le meilleur environnement possible et bénéficiant de voies d'accès, d'espaces verts et de possibilités de stationnements proches et suffisantes pour la population et les services<sup>1192</sup>. En effet, les nouveaux locaux ne pourraient contenir qu'un service municipal important et une petite annexe pour l'état-civil. Obligeant le conseil municipal à envisager une plus grande dispersion des services municipaux à travers la ville, cette situation entraînerait de nombreux problèmes pour la municipalité, notamment une inefficacité dans le travail, mais surtout une mauvaise identification de la mairie<sup>1193</sup>.

---

<sup>1190</sup> Note du bureau municipal du jeudi 24 avril 1986.

<sup>1191</sup> Commission technique du lundi 3 février 1986, François Bousquet, centre administratif de la mairie d'Évry.

<sup>1192</sup> Préparation de la réunion du 10 octobre 1986, aménagement de l'allée haute de l'Agora.

<sup>1193</sup> Lettre de Jacques Guyard destinée à Michel Colot, directeur général de l'Epevry, le 8 septembre 1986.

Au cours de cette réflexion, il est aussi nécessaire de remarquer la vive opposition des habitants de l'agglomération, et principalement des Courcouronnais. Installer au premier étage de l'Agora une annexe de la municipalité aurait fait de ce lieu un bâtiment relevant de la commune évryste. Premier équipement intercommunal, il symbolise avant toute chose le centre de l'agglomération nouvelle. Afin d'éviter toute ambiguïté, les élus et l'Épevry décident finalement d'y implanter les bureaux du SCA. En accueillant le syndicat d'agglomération, le centre commence à devenir un lieu d'expression des pouvoirs.

En excluant la réalisation de bureaux à l'Agora, un nouvel hôtel de ville devient plus que nécessaire pour améliorer la qualité du service et offrir aux Évryste un bâtiment digne de leur ville<sup>1194</sup>. Quels sont alors les besoins de la mairie d'Évry ? Quelle définition apporter à la salle du conseil municipal, à la salle des mariages ou encore à la salle d'exposition ? Confronté à des difficultés d'accueil et de fonctionnement, la municipalité constate que la salle de réunions, de mariages, de conférences et du conseil municipal ne sont plus suffisantes<sup>1195</sup>. La définition des besoins retenus pour ce lieu municipal permet d'envisager de nouveaux projets. Cette étape est déterminante pour l'avenir de la commune et de la ville nouvelle. Jacques Guyard rappelle qu'il « *n'y a pas de centre-ville signifiant s'il n'y a pas cette présence de l'institution politique la plus connue des citoyens* »<sup>1196</sup>. Aussi, deux solutions s'offrent à la municipalité : rénover et s'installer dans des bâtiments déjà existants, ou alors envisager la construction d'un nouvel hôtel de ville permettant d'accueillir la quasi-totalité des services municipaux en centre-ville<sup>1197</sup>.

---

<sup>1194</sup> Note explicative sur l'aménagement de la place des droits de l'homme et du citoyen, l'amélioration des prestations de l'hôtel de ville, décoration du futur hôtel de ville, n.d.

<sup>1195</sup> Préparation de la réunion du 10 octobre 1986, aménagement de l'allée haute de l'Agora.

<sup>1196</sup> Lettre de Jacques Guyard destinée à Michel Colot, directeur général de l'Épevry, le 8 septembre 1986.

<sup>1197</sup> *Ibidem*.

## ***B. Le projet de reprise du FIAP (Foyer International d'Accueil et de Promotion sociale).***

Conscient que la construction d'un nouvel hôtel de ville serait une dépense beaucoup trop lourde à supporter pour la municipalité, Jacques Guyard étudie la reprise éventuelle de bâtiments déjà existants. Son choix se porte en premier lieu sur l'immeuble « Ile-de-France » situé sur le boulevard des Coquibus. Comportant près de 10 660 m<sup>2</sup> de surface utile (8 510 m<sup>2</sup> de bureaux, 691 m<sup>2</sup> d'archives et 653 m<sup>2</sup> de restaurant), il est six fois plus grand que la mairie du vieux bourg (1 750 m<sup>2</sup>)<sup>1198</sup>. Mais face à la concurrence de Digital Equipment, la municipalité préfère se retirer afin de ne pas contrarier l'une des plus grosses entreprises évryennes<sup>1199</sup>. Mais le projet le plus important est certainement celui de la reprise du FIAP (Foyer International d'Accueil et de Promotion sociale). Composé de 5 100 m<sup>2</sup> de bureaux, cet immeuble est situé en pleine ville nouvelle dans le quartier des Passages, au dessus d'un parking de près de 200 places<sup>1200</sup>.

Cependant, cette réalisation est délicate. Conçu au début des années 1970, le FIAP est une entreprise qui a pour vocation de faire du tourisme social. Il s'agit d'accueillir à moindre coût des étrangers, bien souvent étudiants, effectuant un court séjour en France. Les objectifs sont de fournir un hôtel bon marché, mais aussi un véritable centre d'activités culturelles et d'échanges, pour servir la politique des échanges internationaux de jeunes en France<sup>1201</sup>. Doté de plus de 300 lits, il a su conquérir un marché important sur le plan international<sup>1202</sup>. Malgré un bon remplissage en saison touristique, le bâtiment se heurte toutefois à trois problèmes essentiels. Le premier est lié à sa situation et au handicap d'un transport quotidien à Paris pour des groupes

---

<sup>1198</sup> Lettre de la Caisse des dépôts et consignations à l'attention de Jean-René Moreau, secrétaire général de la Mairie d'Évry. Objet : acquisition de l'immeuble « Ile de France » pour la mairie, le 18 juin 1987.

<sup>1199</sup> Lettre du député-maire d'Évry Jacques Guyard à l'attention de Pierre Rossard, Caisse des dépôts et Consignations. Objet : acquisition de l'immeuble « Ile de France » pour la mairie, le 26 juin 1987. Et Lettre du député-maire d'Évry Jacques Guyard au directeur de l'Epevry, Yves Boucly. Objet : acquisition de l'immeuble « Ile de France » pour la mairie, le 25 juin 1987.

<sup>1200</sup> Etude sur le FIAP, 1986.

<sup>1201</sup> Dossier sur le FIAP d'Évry, 1985.

<sup>1202</sup> FIAP Evry, 22 avril 1986.

venus essentiellement découvrir la capitale. Le second tient, quant à lui, à la saisonnalité de l'activité entraînant un remplissage très accentué durant quelques mois et des creux très marqués. Enfin, le troisième résulte d'une évolution du tourisme des jeunes dont la croissance est beaucoup trop faible par rapport à ce qui était espéré 10 ans auparavant. Cet ensemble de problèmes de gestion conduit à des difficultés budgétaires qui remettent en cause son existence<sup>1203</sup>. Accueillant trop peu de personnes pour être rentable, son déficit s'accroît chaque année. Si un dispositif de contrat à durée déterminée a permis de réduire les charges salariales, les effectifs restent au-dessus des besoins<sup>1204</sup>. Si le FIAP cesse ses activités, la municipalité ne pourrait pas rester indifférente au devenir de l'immeuble, situé à deux pas de l'Agora. Mais dans quelle mesure la mairie d'Évry peut-elle envisager de s'installer dans un immeuble tel que celui du FIAP ?

Ce dossier comporte trois aspects : politique, juridique et financier. Le FIAP est une association présidée par un conseiller municipal d'Évry. Son conseil d'administration est également composé de conseillers municipaux ne souhaitant pas sa disparition. Dans ce cadre politique délicat, il accepte toutefois que la municipalité étudie l'hypothèse de son installation dans l'immeuble. En reprenant ce bâtiment, la mairie s'engage à régler le problème de la dette, mais aussi celui du personnel. Près de 22 personnes sont employées par l'association et le projet de reprise du bâtiment inclut des propositions quant à leur avenir<sup>1205</sup>. La municipalité a également la volonté de garder et d'étendre le rôle du FIAP comme lieu de réunions et d'animations. Sur le plan juridique ensuite, le dossier est particulièrement complexe. Le FIAP est propriétaire de l'immeuble avec la société HLM « Le Nouveau Logis » qui l'a édifié. Cette dernière, filiale de la Caisse des Dépôts, a obtenu des prêts intéressants à la construction au taux de 1 % sur 40 ans. En le reprenant, la municipalité serait très intéressée. Enfin, d'un point de vue technique, au-delà du rachat du bâtiment, il est

---

<sup>1203</sup> Séance du 26 juin 1986, dix-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1985-1986).

<sup>1204</sup> Dossier sur le FIAP d'Évry, 1985.

<sup>1205</sup> Séance du 26 juin 1986, dix-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1985-1986).

nécessaire d'étudier le coût de sa transformation : sept niveaux sur treize sont constitués de chambres et les cinq restants de salles de réunion et restaurant.

Le projet de reprise du FIAP se base ainsi sur l'organisation des services de la mairie qui se décomposent en deux pôles principaux : la municipalité et les élus d'un côté et les services municipaux de l'autre. La première est représentée par le maire, les adjoints, les présidents de commission et les conseillers municipaux. Les services municipaux sont constitués, quant à eux, par le secrétaire général de la mairie et ses secrétaires généraux adjoints. Il se décompose de la manière suivante avec d'un côté l'administration générale de la mairie (les services généraux, le service du personnel, les services financiers et informatiques et les services techniques) et de l'autre les affaires sociales et les relations publiques (le service communal d'action sociale, le service de la jeunesse, de l'enfance, de la culture, le service scolaire et de la restauration, le service des sports, la police municipale et les relations publiques). Si le bâtiment possède quelques contraintes, sa réhabilitation peut permettre l'installation de tous les services de l'hôtel de ville. Seulement, l'architecture et la résistance des planchers ne permettent pas de recevoir le public aux étages, ni de concentrer des archives importantes dans les bureaux<sup>1206</sup>.

---

<sup>1206</sup> Projet d'aménagement de l'hôtel de ville dans l'immeuble du FIAP, octobre 1986.

Après réflexion, la mairie envisage de réaménager le bâtiment de la manière suivante<sup>1207</sup> :

Niveaux du bâtiment		Fonctions
	Niveau 0	Réserves
Étages destinés à l'accueil du public	Niveau 1	Entrée du public
	Niveau 2	Archives reprographie
	Niveau 3	Relations publics et services ouverts au public
	Niveau 4	Salles du conseil, des mariages et cafétéria
Étages réservés aux services municipaux	Etage 1	Service des relations publiques et de la police
	Etage 2	Services de la jeunesse et des sports
	Etage 3	Service du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
	Etage 4	Services techniques et de la culture
	Etage 5	Services financiers et informatiques
	Etage 6	Secrétariat général et service du personnel
Étages réservés à la municipalité	Etage 7	Municipalité
	Etage 8	Municipalité et bureau du maire

<sup>1207</sup> Ibidem.

Seuls les niveaux 1 à 4 seraient ouverts à l'accueil du public tandis que les étages seraient réservés au personnel. La mairie accueillerait par exemple les Évryens au troisième niveau pour répondre à leurs demandes (état-civil, actes de naissance...). Néanmoins, le parking reste très nettement insuffisant. Si sa capacité d'accueil est supérieure à celui situé place du général De Gaulle, il reste beaucoup trop petit dans le cadre de l'exploitation de ce projet en hôtel de ville (il ne compte que 26 places sur les 80 nécessaires)<sup>1208</sup>.

Cette hypothèse est malgré tout rapidement mise de côté. Le coût se révèle beaucoup trop élevé et peu intéressant. La restructuration du FIAP coûterait aussi cher que la construction d'un nouveau bâtiment. Par ailleurs, l'immeuble ne possède pas de dimension symbolique propre à une « mairie », pourtant si chère aux valeurs des élus locaux. Situé dans le quartier des « Passages », l'immeuble se trouve au dessus du cours Blaise Pascal. En effet, ce quartier a la particularité d'avoir toutes ses entrées au deuxième étage. Le fait de ne pas avoir d'accès direct à la rue pose ainsi un véritable problème. Comment distinguer l'hôtel de ville ? Comment faire une signalisation en hauteur ? Pour un bâtiment aussi important que la mairie, le FIAP ne semble donc pas être le bâtiment idéal<sup>1209</sup>. Ce dossier en déclenche un autre. Si la municipalité ne retient pas l'immeuble du FIAP, Jacques Guyard envisage la construction d'une nouvelle mairie dans un centre-ville attractif.

---

<sup>1208</sup> *Ibidem*.

<sup>1209</sup> GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien mené par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master Et Note de Jean Houel à l'intention de Jacques-Guyard. Rapport complémentaire sur l'hypothèse FIAP-Mairie. 9 Juillet 1986.

## 2. La décision de construire un nouvel hôtel de ville.

### *A. Réflexions sur le site : une mairie au cœur de la ville nouvelle.*

Jacques Guyard et le conseil municipal décident en 1987 de construire un nouvel hôtel de ville situé en plein cœur de la ville nouvelle<sup>1210</sup>. Il faut améliorer la qualité du service rendu aux Évryens et offrir aux habitants un bâtiment digne de leur ville. Tout est à inventer. Pendant longtemps, le conseil municipal s'est satisfait d'une mairie au cœur de l'Évry ancien, du village. En 1968, c'est la feuille blanche. Alors, lorsque l'Agora est inaugurée sept ans plus tard, en 1975, personne ne demande autre chose. L'hôtel de ville place du Général De Gaulle est convenable et la ville nouvelle possède un centre commercial et culturel. Il existe donc deux centres : celui de l'Épevry et celui des élus et des Évryens. Le premier des deux est encore en construction et n'est réalisé qu'à moitié. Principalement composé de terrains vagues, il est encore dans l'imaginaire des urbanistes. Le second, celui qui existe réellement, a du mal à vivre. Hormis le centre commercial qui se porte bien, le reste peine à sortir de terre. Après une période d'euphorie, l'Agora n'enthousiasme plus. Devenant le repère des SDF, le centre est définitivement clôt la nuit. Le cours Blaise Pascal, quant à lui, n'obtient pas le succès escompté. Si de nombreux services et commerces ouvrent, faisant ainsi de ce lieu un quartier vivant en journée, l'insuccès du marché, des manifestations publiques, des fêtes, brocantes ou autres sont des déboires notables. De plus, la vie noctambule tant espérée ne se développe pas. Les brasseries n'ouvrent pas le soir tandis que les cinémas sont construits à l'intérieur de l'Agora<sup>1211</sup>. Ces échecs sont facilement explicables. Le centre n'est pas géré avec la détermination que mettent généralement les maires pour valoriser leur centre-ville. Longtemps sous l'autorité du SAN, il dépend de quatre communes, dont deux particulièrement éloignées.

---

<sup>1210</sup> Séance du 25 juin 1987, vingtième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1989-1991).

<sup>1211</sup> MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne - Évry, 1965-2007*, op. cit, p. 136.

Le centre n'est donc pas perçu comme un enjeu politique. Ce n'est qu'à partir de 1977 que le conseil municipal commence à s'y intéresser. La grande préoccupation de Claude Jeanlin est d'assurer l'union de sa commune qu'il voit se couper en deux : les anciens à l'Est de la Nationale 7 et les nouveaux à l'Ouest. C'est dans cette optique qu'il réalise la salle des fêtes Bexley, à mi-chemin, comme symbole d'union. Mais le centre se trouve ailleurs. Estimant que le SCA est le seul responsable, la municipalité ne se sent pas concernée pendant longtemps. Bien que celui-ci soit composé d'élus évréens et soit sous la présidence de Jacques Guyard, ce sont les Courcouronnais qui revendiquent à plusieurs reprises leur autorité. Le désintérêt politique à Évry est croissant si bien que l'on observe une cassure s'installer au sein des habitants : le vieux bourg avec son maire protège son passé tandis qu'Évry 1, ignorant ses élus, revendique sa modernité. Pour donner une identité politique au centre, l'Épevry prévoit alors d'y installer la mairie et le futur « Hôtel des Communautés » (bâtiment réservé aux instances de l'agglomération) en plus de la préfecture. L'implantation d'institutions obligerait à rendre ce lieu agréable.

Avec la décentralisation et le vote de la loi Rocard en villes nouvelles, les maires deviennent des entrepreneurs au-delà de leur rôle d'administrateur. Dès 1983 et son élection à la mairie, Jacques Guyard prend la mesure d'un tel désintéressement pour le centre de la ville nouvelle et décide de s'investir davantage sur le développement de sa commune. Jusque-là contraint de gérer les constructions de l'Épevry, il prend un certain goût pour l'aménagement<sup>1212</sup>.

Le SAN n'étant pas reconnu comme l'entité politique de base, le conseil municipal décide en 1987 de construire son hôtel de ville et son centre civique au cœur de la ville nouvelle. Œuvre majeure des deux premiers mandats de Jacques Guyard, ils doivent être à la hauteur de la nouvelle envergure d'Évry<sup>1213</sup>. Plusieurs scénarii émergent quant à son réel emplacement. L'un d'entre eux, celui de l'architecte Alain Sarfati, prévoit la construction d'une mairie à cheval sur la

---

<sup>1212</sup> *Ibidem*, p. 138.

<sup>1213</sup> Séance du 25 juin 1987, vingtième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1989-1991).

Nationale 7, symbolisant ainsi la réunion entre anciens et nouveaux. Il n'y a pas de suite. Finalement, le nouveau site municipal s'insère dans une suite d'espaces publics qui se succèdent depuis l'Agora au nord (centre commercial) jusqu'au parc des Coquibus au sud (les terrasses de l'Agora, la place Mendès-France, la place de la gare)<sup>1214</sup>. La commune dispose, en effet, d'un terrain d'environ 2 000 m<sup>2</sup> dans le quartier Monseigneur Roméro, à proximité de la gare d'Évry-Courcouronnes<sup>1215</sup>. Outre la nouvelle mairie, Jacques Guyard envisage d'y accueillir également des bâtiments à haute signification symbolique : chambre de commerce et de l'industrie, cathédrale et bureaux... Le terrain donne aussi la possibilité de réaliser une esplanade permettant d'avoir à la fois une excellente visibilité et un espace destiné au stationnement<sup>1216</sup>. Point d'orgue de la ville nouvelle, il doit s'insérer parmi les grands services publics et privés, au centre du nouveau réseau de transport évryen, devenant ainsi le point de rassemblement de la commune<sup>1217</sup>.

Le conseil municipal anticipe. Il prévoit une stabilisation de la population évryenne autour de 45 000 habitants au début des années 1990. Mais si la construction de l'hôtel de ville et l'aménagement de la place doivent apporter à l'agglomération un élément urbain très fort, la mairie est voulue à la fois sobre et clairement identifiable<sup>1218</sup>. Sobre, car la rigueur s'impose et que tout luxe inutile doit être banni quand des familles ont des difficultés financières. Clairement identifiable, car la mairie est l'institution démocratique la plus proche du citoyen, il doit la reconnaître et la respecter<sup>1219</sup>.

---

<sup>1214</sup> Dossier sur la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, n.d.

<sup>1215</sup> Séance du 25 juin 1987, vingtième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1989-1991).

<sup>1216</sup> Lettre du 30 mars 1987 sur l'implantation de l'hôtel de ville de la commune d'Évry dans le centre de la ville nouvelle dans le quartier Monseigneur Roméro.

<sup>1217</sup> Note de présentation de l'hôtel de ville d'Évry par Jacques Lévy pour M. Desbruyères (Epevry), Paris, le 14 décembre 1989.

<sup>1218</sup> Lettre de Jacques Guyard destinée à Yves Boucly, directeur général de l'Epevry, le 7 octobre 1987.

<sup>1219</sup> Lettre de Jacques Guyard destinée à l'Epevry, le 16 juillet 1987.

## ***B. Le concours de concepteurs.***

La réalisation de ce projet ne relevant ni du conseil municipal, ni du SAN, Jacques Guyard fait appel à l'établissement public d'Évry pour mener les études et décide de lancer un concours de concepteurs<sup>1220</sup>. Il y a cinq concurrents sélectionnés : Jacques Lévy, Pierre Riboulet, Delecourt/Peretz, Acaur et Watel, tous experts dans le maniement de la brique. S'il n'est pas un élément local, c'est pourtant le matériau choisi pour constituer les façades du centre. Chaque architecte présente un dossier exprimant l'organisation générale du bâtiment, mais aussi les principes d'aménagement extérieur. Les trois éléments principaux qui permettent de les juger sont : la fonctionnalité (organisation interne...), l'architecture, l'insertion dans le site (bonne intégration du bâtiment dans le quartier, aspect général, qualité...), et enfin la qualité technique et les coûts (robustesse, simplicité de l'entretien...)<sup>1221</sup>. Pour juger les projets des concepteurs, un jury se met en place incluant des membres de la mairie, mais aussi de l'Epevry. Présidé par Jacques Guyard, il comprend François Bousquet (conseiller municipal, maire adjoint aux travaux et au président du SAN), Jean Coisnard (conseiller municipal, maire adjoint aux sports), Emmanuel Cuffini (conseiller municipal), Jean-René Moreau (secrétaire général de la mairie d'Évry), Yves Boucly (directeur général de l'Epevry), Michel Mottez (architecte, directeur délégué à l'aménagement de l'Epevry) et M. Colombier, M. Dupuy et M. Oliveras (architectes)<sup>1222</sup>.

Le jury étudie chaque dossier. Celui qui est retenu pour la construction de la nouvelle mairie est le projet de Jacques Lévy. Architecte diplômé d'État, il sort de l'institut international supérieur d'urbanisme de Bruxelles. Son atelier comprend une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'urbanistes, de techniciens et d'économistes de la construction. Entretenant une collaboration étroite avec les responsables locaux, les administrations et les utilisateurs pour la mise en place des projets, l'atelier de

---

<sup>1220</sup> Séance du 25 juin 1987, vingtième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1989-1991).

<sup>1221</sup> Rapport pour le jury du concours après analyse des projets par un groupe de travail, le 23 novembre 1987.

<sup>1222</sup> Procès-verbal de la séance du 23 novembre 1987.

Jacques Lévy acquiert une expérience dans de nombreux domaines : équipements publics administratifs et socioculturels (centre culturel « Bonlieu » à Annecy), reconversions et réhabilitations (restructuration de l'hôtel Balzac), établissements d'enseignement<sup>1223</sup>... Son bâtiment est beaucoup apprécié. Si le jury le trouve sans profondeur et peu chaleureux, il pense néanmoins qu'il peut offrir « *une bonne lecture des services et que la surface est bien utilisée* »<sup>1224</sup>.

Jacques Guyard indique que le montant maximum pour le centre est de 42 millions de francs. Nous pouvons voir ici toute une contradiction dans l'élaboration de ce projet voulu grandiose. En effet, le SAN qui paye. Les constructions sont estimées à 50 123 000 francs<sup>1225</sup>. Pour réaliser des économies, le conseil municipal fait appel à l'Epevry pour l'aider à financer le nouveau parking. En lui donnant un caractère mixte (à la fois privé et réservé au personnel de la mairie, mais aussi accessible au public), il obtient une participation à l'établissement public pour son financement<sup>1226</sup>. Jusqu'à présent bloqué par manque de fonds, le projet s'accélère. Si Jacques Lévy est choisi fin 1987, son dossier est finalement approuvé en septembre 1988 et les travaux commencent quelques mois plus tard, en février 1989.

Avec la construction de ce nouveau centre administratif, la mairie du vieux bourg est abandonnée. Dans le souci de faire des économies et de dégager le financement nécessaire à la réalisation du nouvel hôtel de ville, le conseil municipal décide de revendre le bâtiment<sup>1227</sup>. Ces locaux de plus de 1 700 m<sup>2</sup> se décomposent, comme nous l'avons vu, en trois parties : le bâtiment principal, le bâtiment annexe et le bâtiment des services techniques<sup>1228</sup>. Le conseil municipal décide de conserver le bâtiment principal afin d'en faire une mairie annexe. Cela permet de ne pas rompre l'animation du quartier et d'assurer une continuité dans le service public et municipal

---

<sup>1223</sup> Dossier de candidature de l'atelier Jacques Lévy, le 17 juillet 1987.

<sup>1224</sup> Analyse du projet de Jacques Lévy, rapport de l'architecte sur l'insertion urbaine, novembre 1987.

<sup>1225</sup> Point financier établis par M. Hamelain, le 21 juillet 1988.

<sup>1226</sup> *Ibidem*.

<sup>1227</sup> Séance du 19 février 1990, vingt-et-unième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1989-1991).

<sup>1228</sup> Note sur le transfert de la mairie en centre ville.

pour la population évryste du village<sup>1229</sup>. Quant au bâtiment d'extension, il est revendu au cabinet Arbey immobilier et la passerelle qui assure la liaison entre les deux bâtiments est alors supprimée. Les locaux sont libérés le 30 janvier 1991 et leur vente permet à la mairie de récupérer 3 800 000 francs<sup>1230</sup>.

### *C. Le fonctionnement et l'organisation de la mairie.*

À la différence de la mairie située place du Général de Gaulle, le nouvel hôtel de ville se veut beaucoup plus pensé et réfléchi. En 1961, la ville compte environ 5 000 évrysts et quelques guichets suffisent pour répondre aux besoins de la population. Au début des années 1990, ce sont 45 000 habitants qui vivent à Évry<sup>1231</sup> et les besoins sont nettement différents. Avec une surface totale de 7 600 m<sup>2</sup>, le bâtiment peut comprendre environ 255 employés et 290 visiteurs. Le conseil municipal envisage alors une organisation verticale du bâtiment. Il souhaite que la mairie soit gérée des espaces les plus publics aux moins fréquentés<sup>1232</sup>.

---

<sup>1229</sup> Séance du 19 février 1990, vingt-et-unième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1989-1991).

<sup>1230</sup> Promesse de vente à Alain Margoline, promoteur d'Arbey immobilier, n.d.

<sup>1231</sup> Données démographiques sur la base de données Cassini, Évry. Site web consulté le 15 mai 2009, [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=13359](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=13359).

<sup>1232</sup> Note de présentation du bâtiment de l'hôtel de ville par l'atelier de Jacques Lévy, n.d.

L'ensemble est prévu pour être composé de la manière suivante<sup>1233</sup> :

Niveaux du bâtiment	Fonctions
Sous-sol	Parking et locaux techniques
Rez-de-chaussée	Hall, locaux d'accueil du public et bureaux
Premier étage	Salle du conseil, de mariage et bureaux
Deuxième étage	Bureaux
Troisième étage	Bureaux
Quatrième étage	Restaurant du personnel, logement du gardien.

Jacques Guyard insiste sur cet aménagement dont le but est d'améliorer à la fois la qualité d'accueil de la population, mais aussi le travail et la productivité des personnes travaillant à la mairie. Cette conception permet d'installer accueil pour le public afin de libérer les étages pour les élus et les employés. Les habitants ne doivent donc pas amenés à circuler dans les couloirs et à aller directement dans les bureaux.

L'entrée principale et le hall d'accueil font alors l'objet d'un traitement particulier. Si l'entrée doit être reconnue de loin, le hall, quant à lui, doit permettre au public de pouvoir trouver immédiatement réponse à toutes les questions (état-civil, élections, inscriptions diverses...)<sup>1234</sup>. Lieu principal de la mairie, il a une double fonction : tout d'abord l'information aux démarches administratives et ensuite l'accueil aux cérémonies (mariage, réception, conseil...)<sup>1235</sup>. Il assure le premier contact avec les habitants et essaye d'apporter une réponse aux questions qu'ils se posent ou aux services qu'ils demandent. Outre l'accueil, des boxes vitrés sont aménagés pour permettre de recevoir du public en dehors des espaces de bureaux. Comme nous

---

<sup>1233</sup> Permis de construire, délivré le 13 avril 1989.

<sup>1234</sup> Lettre de Jacques Guyard à destination de l'Epevry, le 16 juillet 1987.

l'avons vu, les visiteurs ne doivent pas y avoir accès. Ces guichets se situent dans une zone du hall, immédiatement accessible, mais légèrement protégée pour garder une certaine confidentialité. Cette organisation permet à chaque service d'avoir en permanence un ou deux de ses membres présents à l'accueil pour traiter les problèmes qui lui sont soumis ou encore enregistrer les dossiers correspondants<sup>1236</sup>... Cependant, selon les époques de l'année, les besoins de la population sont différents et les services municipaux doivent s'organiser pour y faire face. Les périodes fortes diffèrent d'un service à l'autre et cela nécessite une organisation de la répartition du personnel. Par exemple, le service scolaire nécessite plus de monde en septembre, le service élections : de novembre à fin décembre, le service des cartes d'identité : de mai à juillet etc...

Le hall a également pour vocation d'accueillir les visiteurs à l'occasion des rendez-vous avec les élus, mais aussi des cérémonies (mariages, réceptions...). Vitrine de la mairie, il permet de pénétrer à l'intérieur de l'édifice jusqu'aux salles officielles. Grâce à un escalier voulu monumental, il mène directement le visiteur aux salles du conseil et des mariages<sup>1237</sup>. Par leur caractère officiel et l'importance des actes qui s'y déroulent, celles-ci nécessitent une architecture qui les valorise (grâce notamment à la hauteur, aux fenêtres, aux matériaux...). Elles sont facilement repérables à la fois de l'intérieur que de l'extérieur du bâtiment.

Enfin, pour créer une hiérarchisation verticale des espaces des plus publics aux moins fréquentés, il est décidé d'aménager dans les ailes des deux premiers niveaux, l'ensemble des services auxquels la population a recours le plus souvent : social, relations publiques, police, jeunesse, enfance, scolaire, culture, sports<sup>1238</sup>... Si les locaux du personnel ne reçoivent pas le public, ils restent néanmoins à proximité du hall d'accueil. Lors de l'inauguration, le rez-de-chaussée héberge les services de

---

<sup>1235</sup> Note sur l'implantation de l'hôtel de ville d'Évry, le 23 octobre 1987.

<sup>1236</sup> Note sur la conception de l'hôtel de ville, Jacques Guyard, 1987.

<sup>1237</sup> Note de présentation du bâtiment de l'hôtel de ville par l'atelier de Jacques Lévy, n.d et BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évréen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>1238</sup> Note sur l'implantation de l'hôtel de ville d'Évry, le 23 octobre 1987.

police, mais aussi le service social (CCAS) tandis que les services jeunesse-enfance, et les sports sont regroupés dans l'aile des services. Le deuxième étage et l'aile des services du troisième sont, quant à eux, réservés à l'administration générale. Ils reçoivent le secrétariat général, le service du personnel, les services financiers, de l'informatique et la bibliothèque<sup>1239</sup>. Enfin, la municipalité se réunit au troisième étage. Lieu décisionnel de la mairie, il comprend les bureaux du maire, de ses adjoints et des secrétariats correspondants (secrétariat général, secrétaire du cabinet du maire...). Formant un espace central, le bureau du maire est en communication directe avec celui du secrétaire général d'une part et avec celui du directeur de cabinet d'autre part<sup>1240</sup>. Pour la première fois, les adjoints disposent de leur propre bureau. Le quatrième étage, quant à lui, n'est pas destiné à l'usage des services : outre la cafétéria, il accueille le logement du gardien.

Le nouvel hôtel de ville d'Évry est donc organisé de façon à privilégier l'accueil des Évryens tout en favorisant le travail du personnel. Ce bâtiment de quatre étages s'impose comme la clé de voûte de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen. Avec cette construction, Évry se dote enfin d'une maison commune digne du chef-lieu du département de l'Essonne.

---

<sup>1239</sup> *Ibidem.*

<sup>1240</sup> Note sur l'implantation de l'hôtel de ville d'Évry, 23 octobre 1987.



**Document 23 : La nouvelle mairie d'Évry.**

Le bâtiment surplombe les fontaines de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen.

## II. Le nouveau centre administratif d'Évry : un élément fort de la nouvelle agglomération.

### **1. La place des Droits de l'Homme et du Citoyen : le prolongement de l'hôtel de ville.**

#### *A. Le premier accueil des visiteurs.*

L'aménagement de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen apporte à l'agglomération nouvelle un élément urbain très fort. Cumulant tout un ensemble de fonctions, celle-ci se trouve au carrefour de nombreuses circulations : RER, voitures, piétons et prend ainsi une dimension singulière. Ouverte sur une artère de circulation importante, le boulevard des Coquibus, il est prévu qu'elle soit bordée d'édifices qui lui donnent une importance toute particulière. Sa situation fait d'elle un lieu de repères et d'accueil majeur du centre-ville. C'est ici et devant sa mairie qu'Évry reçoit ses habitants et ses visiteurs. Représentant la première image donnée par la ville, Jacques Guyard y est très attentif. Il décide, avec le conseil municipal, de la parer des « *plus beaux atouts* »<sup>1241</sup>.

Lorsque l'on commence à travailler sur la place, l'hôtel consulaire de la chambre de commerce et de l'industrie y est déjà implanté, la mairie est en construction et la future cathédrale en projet. Chacun des trois bâtiments veut être en prise directe sur la voirie, être vu et accessible aisément. Attachés à son ambiance et à la symbolique des institutions qui s'y trouvent, les urbanistes commencent à travailler sur les premières esquisses de la place. Composée de trois objets d'architectures volontairement singulières, ils s'engagent à maîtriser la composition de ce lieu afin

---

<sup>1241</sup> Note explicative pour l'aménagement de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, n.d.

d'en faire un tout harmonieux et un élément fort dans la ville. Le premier bâtiment à donner le ton est donc celui de la chambre de commerce. Elle organise un concours et invite l'Épervry à donner son avis sur les orientations d'intégration. Sous l'influence de Michel Colot, directeur de l'établissement public évryen, Jacques Guyard décide de choisir le projet de Philippe Deslandes, expert dans le maniement de la brique, des grandes verrières et habile concepteur en matière de jeux de lumières. Alors que le béton, matériau dominant des premières années d'Évry, vieillit mal, un voyage d'élus et d'habitants à Villeneuve-d'Ascq finit par convaincre le conseil municipal que la brique est un matériau beau et agréable à l'œil<sup>1242</sup>. Ce choix donne, sans s'en rendre compte, l'orientation pour les projets qui suivent. Il est prévu que la composition des façades comporte une dominante de terre cuite et de verre, matières pas nécessairement locales, mais davantage chaleureuses et sécurisantes quant au vieillissement des édifices<sup>1243</sup>. Ce sont des éléments qui peuvent admettre des couleurs, des reliefs et des architectures très variées. Leur association se veut alors l'expression d'une modernité dans laquelle des matériaux issus d'une technologie contemporaine se combinent avec d'autres plus traditionnels.

Avec un terrain de 2 000 m<sup>2</sup>, la composition de la place est orthogonale<sup>1244</sup>. Les bâtiments y sont disposés perpendiculairement les uns par rapport aux autres, mais un seul édifice déroge à cette règle et donne à la place sa forme trapézoïdale. Il s'agit de l'hôtel de ville. Venant s'insérer dans la diagonale de la chambre de commerce et de la cathédrale, il constitue une « rotule » entre le parc des Coquibus et la partie nord du centre urbain déjà réalisée<sup>1245</sup>. Cette position est voulue par les élus locaux. Pour Jacques Guyard, l'hôtel de ville doit être l'une des constructions marquantes du centre-ville, « identifiable par son aspect, sa volumétrie et sa symbolique »<sup>1246</sup>. Si la mairie est en « concurrence » avec les autres bâtiments, parfois plus « denses » ou plus

---

<sup>1242</sup> GUYARD Jacques, *Evry Ville Nouvelle 1960-2003 - La troisième banlieue*, op. cit., p. 128.

<sup>1243</sup> Lettre du 30 mars 1987 sur l'implantation de l'hôtel de ville de la commune d'Évry dans le centre de la ville nouvelle dans le quartier Monseigneur Roméro.  
et note de présentation de l'hôtel de ville d'Évry, Jacques Lévy, Paris, le 14 décembre 1989.

<sup>1244</sup> Aquarelle représentant la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, n.d.

<sup>1245</sup> Dossier sur la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, n.d.

<sup>1246</sup> Lettre du 30 mars 1987 sur l'implantation de l'hôtel de ville de la commune d'Évry dans le centre de la ville nouvelle dans le quartier Monseigneur Roméro.

élevés, elle est appelée à jouer un rôle capital dans la composition de la place. Ce bâtiment « rotule » doit compléter et accompagner les espaces publics environnants. Clôturant l'esplanade, il a une situation privilégiée : il est vu de partout et c'est un repère caractéristique de la ville. Il est effectivement visible du cours Blaise Pascal, du parc des Coquibus et de la gare<sup>1247</sup>. Sa double orientation, à la fois au cœur de la ville et dans le parc, fait de lui un point de rassemblement, car si l'hôtel de ville doit avoir un caractère prestigieux digne du chef-lieu de l'Essonne et des cérémonies qui s'y déroulent, il doit aussi pouvoir être perçu par les habitants comme leur maison commune, lieu familial et accueillant<sup>1248</sup>.

Jacques Lévy donne à la nouvelle mairie une forme qui lui permet de s'insérer facilement dans la place. En rupture avec la composition quadrangulaire des bâtiments de bureaux et de la chambre de commerce et de l'industrie, elle prend la forme d'un prisme. En effet, l'architecte décide de lui donner la forme d'un bâtiment à deux ailes formant un « V » avec un atrium central<sup>1249</sup>. Avec la cathédrale, en forme de cylindre tronqué, les deux bâtisses s'imposent dans une composition architecturale singulière<sup>1250</sup>. Si les façades pleines en briques, percées de fenêtres, donnent au bâtiment municipal un caractère rigoureux, le vitrage du hall contredit cette rigueur en mettant à nu l'intérieur de l'édifice et invitant ainsi le public à y entrer<sup>1251</sup>. La place permet ainsi de donner du recul à la perspective du hall, la grande baie vitrée de l'entrée participant à la transparence du bâtiment<sup>1252</sup>. Point-clé de l'hôtel de ville et fortement ouvert sur la ville, le hall donne donc l'image de la mairie dès le premier contact. Complètement vitré et baigné de lumière, il est le prolongement naturel de la place et le caractère accueillant doit être perçu de l'extérieur.

---

<sup>1247</sup> Note de présentation du bâtiment de l'hôtel de ville d'Évry, atelier de Jacques Lévy, n.d.

<sup>1248</sup> Lettre du 30 mars 1987 sur l'implantation de l'hôtel de ville de la commune d'Évry dans le centre de la ville nouvelle dans le quartier Monseigneur Roméro.

<sup>1249</sup> Permis de construire, délivré le 13 avril 1989.

<sup>1250</sup> Note explicative pour l'aménagement de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, n.d.

<sup>1251</sup> Lettre de Jacques Guyard à destination de M. Boucly, directeur général de l'Epevry, le 7 octobre 1987.

<sup>1252</sup> Note de présentation de l'hôtel de ville d'Évry de Jacques Lévy à destination de M. Desbruyeres (directeur de l'Epevry), le 14 décembre 1989.

Dans le sens inverse, la place doit faire l'objet d'un traitement particulier. Il y a tout à penser : l'esplanade, les parkings... Devant être en harmonie avec les trois édifices majeurs du centre, elle fait l'objet d'un concours à l'initiative du Syndicat d'Agglomération Nouvelle. En tant qu'aménageur, l'Epevry fait plusieurs propositions. Chaque projet met en avant une place au niveau de la mairie et une rupture pour arriver à la route. À l'image de Bernard Beaudoin, alors élu évryen en charge de la culture au SAN, le conseil municipal n'est pas convaincu :

*« On n'était pas avec une place destinée à être entre la mairie, la cathédrale et la chambre de commerce et de l'industrie. On a eu une dizaine de propositions comme ça de la part de l'Epevry. C'était tout sauf bien »*<sup>1253</sup>.

Un ultime concours est alors organisé. La municipalité demande à l'Epevry de trouver des architectes qui sachent manier la brique. Parmi eux, le conseil municipal retient surtout Kathryn Gustafson, paysagiste de formation. Si elle est associée à un architecte pour concevoir le parking et les fondations, elle est avant tout nommée pour mettre en valeur les formes et les matières. Un sol clair, sans brique, est choisi pour valoriser les bâtiments. Il s'agit d'un granit breton. Le centre devenant le lieu d'expression du pouvoir, Kathryn Gustafson décide de ne pas lésiner sur les matériaux. Elle choisit donc pour la place de larges bandes de pierre afin de donner une structure et une lumière variées créant ainsi un effet théâtral<sup>1254</sup>.

---

<sup>1253</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Evry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Evry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>1254</sup> Dossier sur la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, n.d.

Bernard Beaudoin témoigne :

*« On était au cœur de la ville nouvelle avec des constructions qui avaient surgi en quelques années. Nous voulions un matériau beau, minéral et costaud. Pour les bassins, c'est une pierre extrêmement noble. Cela n'a jamais été tagué... Souvent, les « trucs beaux » sont respectés »*<sup>1255</sup>.

La place est prévue pour être un lieu concave, mais aussi un lieu de spectacles. Kathryn Gustafson décide d'apporter deux éléments : l'eau et les végétaux. S'inspirant de la place de la Pyramide du Louvre, elle installe tout un dispositif de jets d'eau et de fontaines. Grâce à la transparence de l'eau et à l'importance des proportions du bassin, elle donne à la mairie une entrée sobre et calme. Par ailleurs, elle élabore une trame végétale, composée d'un mail d'arbres pour cadrer l'espace<sup>1256</sup> et deux lieux sont créés : le promenoir et le plateau pour accueillir des événements tels que des jeux, des manifestations artistiques<sup>1257</sup>...

La place des Droits de l'Homme et du Citoyen se veut donc être à la fois une vitrine, mais aussi un lieu de rupture. Elle est, en effet, créée pour donner une identité à la ville et pour contribuer à son rayonnement<sup>1258</sup>. Parmi les Droits de l'Homme, celui de l'expression libre dirige sa composition. Le projet s'attache à mettre en valeur cette symbolique où le passant, l'individu et le citoyen participent à la vie communale<sup>1259</sup>. La place marque ainsi l'ouverture à l'action et à la culture pour les hommes et pour la ville. Depuis le boulevard des Coquibus, les visiteurs peuvent apercevoir les édifices et l'espace qui les précèdent. C'est un lieu d'aboutissement pour l'automobiliste qui doit abandonner son véhicule au parking souterrain pour accéder aux bâtiments. Fin 1990, la place des Droits de l'Homme et du Citoyen est

---

<sup>1255</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évréen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>1256</sup> Note explicative de l'aménagement de la place des Droits de l'homme et du Citoyen établie par l'Epevry, le 9 novembre 1989.

<sup>1257</sup> Dossier sur la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, n.d.

<sup>1258</sup> Note explicative pour l'aménagement de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, n.d.

<sup>1259</sup> Note explicative de la place des droits de l'homme, Epevry, le 9 novembre 1989.

lisible sur le site. Les bâtiments qui la bordent sont soit achevés, soit en projet. Au-delà de son architecture, elle est déjà symboliquement le cœur de la ville.

### ***B. Une place centrale pour Évry.***

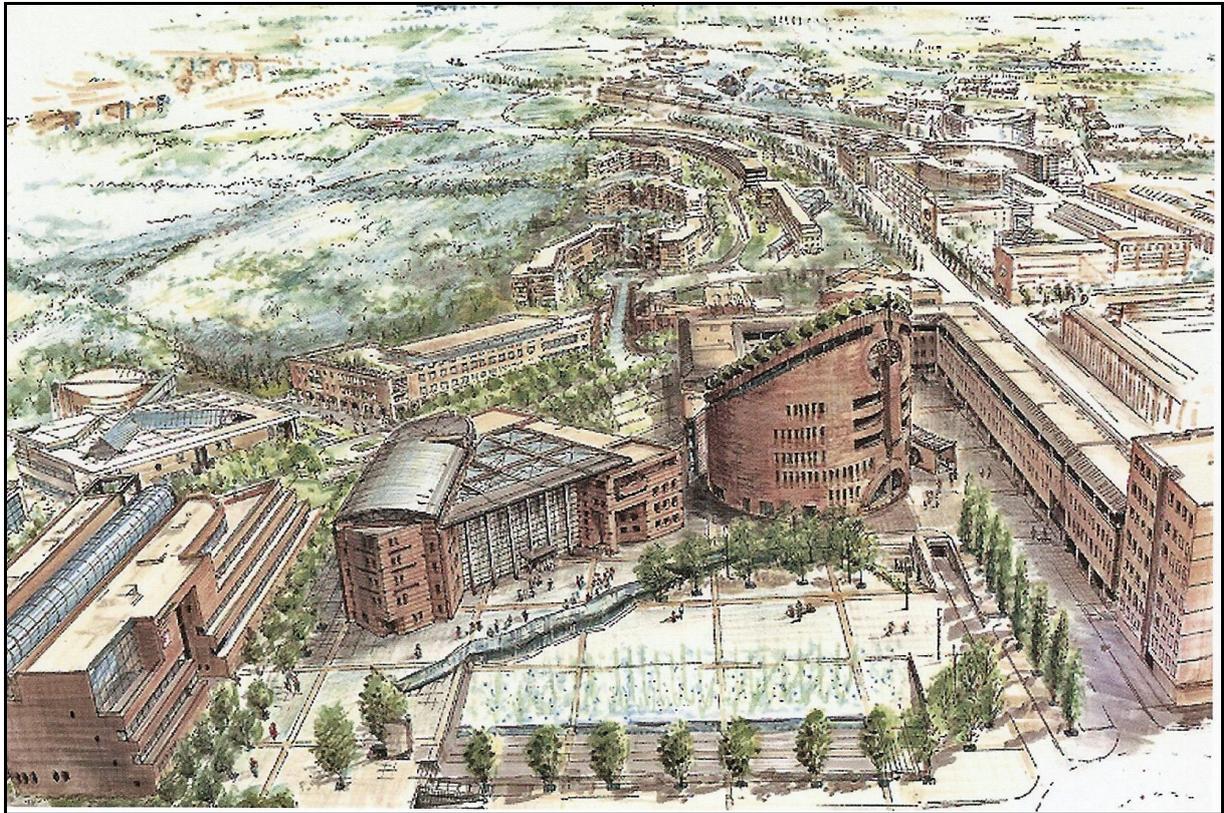
La place des Droits de l'Homme et du Citoyen est donc bordée d'édifices qui lui donnent une dimension toute particulière. Si elle accueille l'hôtel de ville, elle réunit également la chambre de commerce et de l'industrie de l'Essonne, la cathédrale du diocèse d'Évry-Corbeil, l'université et un centre d'affaires et de bureaux<sup>1260</sup>. En rassemblant des édifices représentatifs de la vie politique, de la vie religieuse et de la vie économique, l'évocation des Droits de l'Homme trouve pleinement son sens dans ce centre. La construction de ces bâtiments a été voulue par Jacques Guyard pour réaliser enfin une place centrale sur laquelle s'affichent, avec une certaine monumentalité, les quatre fonctions de « *l'Homme Social* » : le politique (la mairie), l'économique (la chambre de commerce et de l'industrie), le spirituel (la cathédrale), et le culturel (l'université)<sup>1261</sup>. De plus en plus souvent, les fonctions municipales sont intégrées auprès d'édifices à fonctions multiples. A Cergy-Pontoise, ville nouvelle du nord francilien située dans le Val d'Oise, le conseil municipal décide de construire une mairie à l'image de la nouvelle dimension de la ville. Appelée « hôtel d'agglomération », elle rassemble une bibliothèque, un théâtre, une école de musique, une salle d'expositions, mais aussi les services du syndicat d'agglomération nouvelle et les services administratifs communs aux communes de la ville nouvelle<sup>1262</sup>.

---

<sup>1260</sup> Dossier sur la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, n.d.

<sup>1261</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 168.

<sup>1262</sup> PEROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Hôtels de ville de France, de la curie romaine à la mairie républicaine, vingt siècles d'architecture municipale*, Paris, Dexia Imprimerie Nationale, collection Action locale, 2000, p. 150.



**Document 24 : La place des Droits de l'Homme et du Citoyen.**

A gauche se trouve la Chambre de Commerce et de l'Industrie, au centre : la mairie puis la Cathédrale et enfin tout un bâtiment de bureaux (le cloître de la cathédrale) vient clore la place des Droits de l'Homme et du Citoyen.

*Archives départementales de l'Essonne : 1497W207. Aquarelle représentant la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, n.d.*

Le nouveau centre évryen doit ainsi rassembler toutes les institutions et tous les symboles auxquels chacun peut se référer. Le premier bâtiment à s'y installer est donc celui-ci de la Chambre de Commerce de l'Industrie. Depuis la création du département de l'Essonne, celle-ci est implantée à Corbeil-Essonnes. À la fin des années 1960, cette ville se singularise dans le département par son économie à l'inverse d'Évry qui est encore dans les champs. Il est alors inconcevable que la CCI n'aille pas à Corbeil. Située dans des locaux se trouvant dans le centre, proches de la Seine et du port, elle s'y sent bien pendant près de quatorze ans. La tradition industrielle corbeilloise plaît et des attaches affectives à la cité se forment. Alors que la structure se veut être de nature protectionniste, voire conservatrice, la ville nouvelle et l'arrivée massive de commerces inquiètent. Mais Évry grandit et le nouveau président de la chambre de commerce, René Faure, commence à apprécier l'enjeu d'un déménagement en ville nouvelle.

Souvenons-nous du combat et du traumatisme ressentis à Corbeil lorsqu'Évry a été choisie pour accueillir la ville nouvelle. Depuis le début des années 1960, les deux communes ont des relations conflictuelles si bien que le nouveau président doit prendre son temps pour ne pas froisser les susceptibilités corbeilloises. Au fur et à mesure que la ville nouvelle vide Corbeil de ses institutions, le pôle économique et administratif essonnien se transfère à Évry. Aussi, ce n'est qu'au milieu des années 1980 que la Chambre de Commerce de l'Industrie demande un terrain pour y construire son hôtel consulaire. Elle s'y installe en 1990<sup>1263</sup>.

Vient ensuite l'église-cathédrale. Dès la conception de la place, la présence physique du religieux est envisagée. Les pouvoirs politiques ne souhaitent pas faire l'impasse sur le spirituel au risque de voir l'esprit marchand tout envahir. C'est un des problèmes évryens des années 1970. Jusqu'à la fin des années 1980, la ville nouvelle n'a pour seul centre que l'Agora : un centre commercial gigantesque fermé sur l'extérieur. Aussi, dans une commune de tradition spirituelle qui a vu notamment naître l'ordre des religieuses de Notre Dame de Sion, la volonté de

---

<sup>1263</sup> MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne - Évry, 1965-2007*, op. cit, p. 154.

construire un nouvel édifice religieux est rapidement exprimée. Dès le départ, Michel Boscher, mais aussi Paul Delouvrier et le cardinal Daniélou, rêvent d'une cathédrale pour le nouveau chef-lieu essonnien. Pour ce faire, le créateur des villes nouvelles rencontre un des représentants du Pape à Rome pour plaider la mise en place de nouveaux diocèses dans les nouveaux départements de la région parisienne. L'Essonne en obtient un, mais où l'installer ? La logique administrative aurait voulu que ce soit Évry. Mais l'évêque, Mgr Malbois, préfère emménager à Corbeil-Essonnes. Alors que la ville nouvelle est encore très contestée par une partie du département, aller à Corbeil semble plus sécurisant. L'abbaye de Saint-Spire devient cathédrale et l'évêque installe son évêché à Saint-Germain-les-Corbeil, petite commune résidentielle au nord de Corbeil, pour ne pas froisser les susceptibilités des maires des deux communes rivales<sup>1264</sup>.

Pendant ce temps, la ville nouvelle sort de terre et les catholiques d'Évry s'attachent à la réalisation d'une église dans les premiers quartiers construits. Le rôle de ces groupes de chrétiens est décisif. Alors que l'église Saint-Pierre Saint-Paul, située dans le vieil Évry, continue d'accueillir les anciens habitants très attachés aux traditions catholiques, une deuxième église est mise en place au Parc aux Lièvres pour les nouveaux arrivants. La structure reste modeste et les quelques prêtres prônent l'usage d'équipements banalisés pour assurer les offices. Les locaux d'animation et de rencontres sont multipliés dans les quartiers. Cette conception de la vie religieuse connaît son apogée avec l'Aire Libre. Cette structure s'installe à l'Agora et se destine à devenir un lieu de débats. Yves Guernigon, prêtre catholique plutôt atypique, y développe tous les sujets : sexualité, avortement, racisme, drogue... Après son départ, l'Aire Libre ne survit pas et la volonté d'une présence spirituelle subsiste<sup>1265</sup>.

Un tournant s'opère en 1986. Pour des raisons pratiques, l'évêque propose de faire construire son évêché en ville nouvelle, les prêtres ayant plus de facilités à venir à Évry qu'à St-Germain-les-Corbeil. Il demande également un emplacement pour

---

<sup>1264</sup> *Ibidem*, p.158.

<sup>1265</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit. p. 271.

une église. Alors que le mot « cathédrale » commence à faire son apparition. Les Corbeillois perdant la cathédrale St Spire, il n'y a étrangement aucune réaction. Le nouvel évêque, Mgr Herbulot, souhaite une cathédrale pour Évry et cette volonté est rapidement soutenue par les pouvoirs politiques.

En 1987, la décision d'édifier la cathédrale en plein cœur de ville, aux côtés de la mairie et de la CCI, est prise. Il faut désormais déterminer un programme, choisir un architecte et surtout trouver les fonds nécessaires, car si la ville nouvelle est financée par l'État, la situation est totalement différente pour un édifice religieux. L'exemple évryen met en avant le débat sur la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. Depuis cette date, l'État ne reconnaît et ne subventionne aucun culte. Yves Boucly, nouveau directeur de l'Épevry, prend en main ce montage financier. Il est aidé par un bureau d'ingénierie culturelle dirigé par Claude Mollard, ancien collaborateur de Jack Lang au ministère de la Culture. Un comité de parrainage se met en place. Présidé par Jean-Dominique Perrin, PDG chez Cartier, il est composé de personnalités de tous horizons comme Georges Duby (historien spécialiste des questions du Moyen-Âge), Eugène Claudius-Petit (homme politique) et des grands patrons tels que Frédéric d'Allest qui est la tête d'Ariane ou encore Philippe Essig, alors à la tête de la SNCF<sup>1266</sup>. Leurs recherches s'orientent vers des entreprises telles que Bouygues qui propose un véritable quartier central constitué de bureaux. Ce projet ne convainc pas tandis que les autres entreprises sollicitées donnent peu, de peur d'avoir à financer d'autres projets pour d'autres religions. Ne restent plus que les pouvoirs publics et le grand public. Jack Lang, séduit par le projet, décide d'apporter son soutien par un apport financier, non pas pour la cathédrale, car l'État est laïc, mais pour un Institut d'Arts Sacrés. Le montage est habile : il s'agit d'intégrer dans les murs de la cathédrale un musée public. Aux 5 millions apportés par l'Église de France, le ministère de la Culture ajoute 5 millions de francs, la région Île-de-France : 5 millions et l'Épevry : 3 millions. L'essentiel du financement vient alors de dons du grand public qui apportent environ 55 millions<sup>1267</sup>.

---

<sup>1266</sup> MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne – Évry, 1965-2007*, op. cit, p. 154.

<sup>1267</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 279.

Pendant ce temps, Mario Botta est choisi par l'évêque pour mener la construction de la cathédrale. Dès décembre 1988, il présente un bâtiment cylindrique, tronqué, avec une couronne d'arbres<sup>1268</sup>. Travaillant avec François Desbruyère qui coordonne la construction du centre, la brique lui est imposée. Il tient à ce que son bâtiment soit ouvert sur la place, mais aussi inséré dans la ville. Un programme de logements y est associé afin de l'intégrer au tissu urbain et de clore la place. N'étant pas encore intervenu, Jacques Guyard donne son accord pour que la mairie et la cathédrale s'appuient l'une contre l'autre et pour la construction d'un cloître ouvert. Le chantier commence en 1990 et se termine en 1996.

D'un autre côté, il est intéressant de voir comment se sont manifestées les autres religions en ville nouvelle. Il est nécessaire pour l'Épevry de donner la possibilité à chaque religion d'avoir son lieu de culte. Des demandes de communautés d'origines ethniques différentes sont exprimées. Vivement engagé au Parlement sur la question du combat contre les déviances sectaires, Jacques Guyard est très attentif à l'accueil de nouveaux lieux de cultes à Évry<sup>1269</sup>. L'État, étant laïc depuis 1905, la République oblige au respect entre les individus et à l'acceptation de symboles collectifs. Dès le début, la communauté juive demande un petit terrain pour la synagogue. L'édifice est construit près d'une opération de logements en chantier. La population adventiste, très importante sur la ville, édifie une église dans les quartiers des Épinettes au même titre que les mormons qui obtiennent leur propre lieu de culte. Mais l'un des chantiers les plus importants concerne, sans aucun doute, la mosquée.

Précédant légèrement la cathédrale, son initiative est locale. En 1986, les musulmans d'Évry, autour de Khalil Merroun, achètent un terrain pour y construire leur lieu de culte. L'Association Musulmane d'Ile-de-France est créée et une recherche de financements est lancée. Les premiers fonds sont reçus d'Hassan II, roi du Maroc, et celui-ci n'hésite pas à envoyer ses propres ouvriers sur le chantier. Très attentifs à l'évolution du projet, Jacques Guyard et Guy Briantais, maire de

---

<sup>1268</sup> Dossier sur la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, n.d.

<sup>1269</sup> GUYARD Jacques et GEST Alain, *Les sectes en France*, Paris, Ed. De l'Assemblée Nationale, 1995, 144p.

Courcouronnes, donnent leur accord à sa construction dans le centre de la ville nouvelle. La place des Droits de l'Homme et du Citoyen étant saturée, un terrain est trouvé non loin de là à Courcouronnes. Cependant, les élus n'acceptent pas la création d'une école coranique<sup>1270</sup>. Il existe également à Évry une communauté asiatique non-négligeable. Très à l'étroit dans la pagode de Bagneux, les bouddhistes d'Évry demandent à leur dignitaire d'avoir un temple en ville nouvelle. Prenant l'exemple de la cathédrale et de la mosquée, les discussions s'engagent en 1993. Un terrain est trouvé à la porte du Centre, près de la Nationale 7. Seulement le chantier est très lent, celui-ci s'adaptant probablement à la capacité de financement de la communauté<sup>1271</sup>. En l'espace de dix ans, la ville a vu sortir de terre une cathédrale, une mosquée et une pagode. Évry est donc le reflet d'une société de plus en plus plurielle qui cherche à trouver sa propre identité. La place des Droits de l'homme, associant la chambre de commerce, la mairie, la cathédrale, mais aussi proche de la bibliothèque universitaire et du bâtiment des sciences, s'affirme grâce à une architecture comme le véritable centre institutionnel et culturel évryen.

## **2. L'inauguration par François Mitterrand : une cérémonie à haute signification symbolique.**

### *A. Un centre à l'image de la nouvelle dimension de la ville.*

La place des Droits de l'Homme et du Citoyen et la nouvelle mairie d'Évry sont inaugurées le 28 septembre 1991 par François Mitterrand, alors président de la République<sup>1272</sup>. L'inauguration de ces équipements très importants représente une étape symbolique dans la croissance d'Évry et donne un nouvel aura à la ville. Devenue dans les années 1960 la capitale de l'Essonne, Évry est désormais un véritable pôle économique (l'agglomération compte plus de 43 000 emplois), mais

---

<sup>1270</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 276.

<sup>1271</sup> *Ibidem*, p.275.

<sup>1272</sup> « François Mitterrand inaugurera la place des Droits de l'Homme et du Citoyen », *in le Républicain*, le 26 septembre 1991.

aussi un pôle universitaire et elle rassemble dans un rayon de quelques centaines de mètres un grand nombre d'acteurs de la vie locale, administrative, politique, économique, culturelle, et religieuse... C'est la deuxième fois de l'année que le chef de l'État se déplace à Évry. La première c'était pour inaugurer l'université. Si François Mitterrand revient dans l'Essonne :

*« C'est parce que l'évolution de la ville est très significative de l'effort d'une multitude de gens, d'organisations, d'associations, de communes. C'est donc un très bel effort collectif qui a recherché à la fois à construire, à aménager, à urbaniser, aussi à embellir »*<sup>1273</sup>.

Pour Jacques Guyard, le nouveau centre représente ainsi une étape importante dans l'affirmation d'Évry en tant que ville :

*« C'est pour Évry un moment décisif. Notre commune s'appelait il y a trente ans Évry-Petit-Bourg et n'atteignait pas 5 000 habitants. Aujourd'hui, la ville nouvelle approche des 50 000 habitants, abrite 20 000 emplois, est le chef-lieu du département [...]. L'agglomération nouvelle, dont elle est le centre, s'affirme conformément aux vœux de ses fondateurs, comme le principal pôle économique et de services de la moitié sud de l'Ile-de-France ». Avant d'ajouter : « qu'elle ne se consolidera qu'avec les actions en cours, que nous portons dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France, avec nos partenaires présents : État, région Ile-de-France, département de l'Essonne (représenté pour cette inauguration par Serge Dassault), le syndicat mixte d'études et de programmation du centre-Essonne, le syndicat d'agglomération nouvelle. Avec eux, nous concevons l'avenir : RER, universités, diversification économique de l'habitat, amélioration de la vie quotidienne »*<sup>1274</sup>.

La place des Droits de l'Homme est donc le maillon essentiel de la trame urbaine évryenne. Elle s'adjoint à l'Agora, fruit de l'urbanisme des années 1970, autour de

---

<sup>1273</sup> ADAM Jean-Claude, « Seconde visite du chef de l'État à Évry qui inaugure la place des Droits de l'Homme et du Citoyen et du nouvel hôtel de ville », in *le Républicain*, le 3 octobre 1991.

<sup>1274</sup> *Ibidem*.

laquelle se sont développés le premier grand centre commercial du centre-ville, la gare d'Évry-Courcouronnes ou encore des équipements culturels, de loisirs, de bureaux.

***B. Un chef de l'État à Évry et le thème des « Droits de l'Homme et du Citoyen ».***

François Mitterrand accepte donc de venir inaugurer le nouveau pôle symbolique de la ville d'Évry. Accueilli par Jacques Guyard et Rémy Pautrat, préfet de l'Essonne, il salue les troupes de la garnison de Montlhéry avant de dévoiler deux plaques commémoratives : l'une sur la place et l'autre dans le hall de la mairie. Diverses personnalités départementales et nationales s'associent au cortège. Parmi elles, se trouvent notamment Serge Dassault, le futur maire de Corbeil-Essonnes et seul représentant du conseil général, mais également de nombreux parlementaires socialistes : Julien Dray, Michel Berson, Jean Albouy, Paul Loridant, Thierry Mandon, Jean-Luc Mélenchon<sup>1275</sup>. Cette cérémonie est alors suivie en mairie par une intervention de François Mitterrand. Il la commence en insistant sur « *la qualité d'une ville* », remarquant au passage :

*« qu'il y a des personnes qui se consacrent, avec un extrême dévouement, pour la vie en commun, la vie associative [...], mais aussi pour les constructions de la ville qui doivent permettre à Évry de disposer d'une architecture originale et belle »*<sup>1276</sup>.

Le Président de la République profite de son discours pour aborder son thème de prédilection : les Droits de l'Homme. Avec le temps des incertitudes et la révélation de nouveaux totalitarismes, la lutte pour le respect des Droits de l'Homme est progressivement passée au premier plan des exigences collectives. Se référant aux principes définis dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août

---

<sup>1275</sup> *Ibidem.*

<sup>1276</sup> *Ibidem.*



**Document 25 : François Mitterrand dévoile la plaque inaugurale dans le hall du nouvel hôtel de ville (28 septembre 1991).**

Au premier plan à gauche : le préfet de l'Essonne, Rémy Pautrat, puis Jacques Guyard et enfin François Mitterrand, retirant le drapeau tricolore de la plaque.

*ADAM Jean-Claude, « seconde visite du chef de l'État à Évry qui inaugure la place des Droits de l'Homme et du Citoyen et du nouvel hôtel de ville », in le Républicain, le 3 octobre 1991.*

1789 depuis le début de son mandat<sup>1277</sup>, le conseil municipal a décidé de baptiser la nouvelle place : « Place des Droits de l'Homme et du Citoyen »<sup>1278</sup>. Alors que le bicentenaire de la Révolution Française vient d'être célébré et que la commune a un visage de plus en plus pluriethnique<sup>1279</sup>, Jacques Guyard souhaite concrétiser cette politique. Il prévoit de poser une plaque portant le texte de la déclaration dans le futur hôtel de ville, mais ce souhait n'est cependant pas réalisé<sup>1280</sup>. La présence de François Mitterrand est alors perçue par le maire d'Évry comme « *un grand encouragement* » à poursuivre son mandat sur « *le chemin de la tolérance et de la solidarité* »<sup>1281</sup>. Commençant son allocution inaugurale par un historique des Droits de l'Homme de la Révolution à son second septennat, le chef de l'État montre ensuite qu'Évry semble être garante de ce qu'elle assure être le droit à l'éducation, le droit à la ville, le droit au travail et le droit à l'accession à la citoyenneté :

*« Il y a la formation, il y a la ville, l'urbanisme, l'équilibre entre l'emploi et l'habitat, la présence des équipements et des services publics, tout ce qui manque aux grands ensembles aujourd'hui, dans les villes où on a laissé vieillir les banlieues sans les réformer »*<sup>1282</sup>.

L'intervention de François Mitterrand donne à cette inauguration une dimension solennelle. Il évoque dans son discours de nombreux sujets concernant à la fois les scènes internationale et nationale. Il aborde notamment : « *le droit de vivre en sécurité* »<sup>1283</sup>. Il salue alors l'initiative de George Bush qui vient d'annoncer la réduction de l'armement nucléaire américain. Conclut le 31 juillet 1991, à la toute fin

---

<sup>1277</sup> Séance du 30 mars 1989, vingt-et-unième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1989-1991).

<sup>1278</sup> Séance du 27 avril 1989, vingt-et-unième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1989-1991).

<sup>1279</sup> Jacques GUYARD, entretien réalisé par Déborah COLIN le 27 février 2009, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

<sup>1280</sup> Séance du 30 mars 1989, vingt-et-unième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1989-1991).

<sup>1281</sup> Lettre de Jacques Guyard à destination de la population d'Évry, septembre 1991.

<sup>1282</sup> GUIEU Catherine (École Nationale des Travaux Publics de l'État), *Évry Petit-Bourg, une commune dans une agglomération nouvelle*, op. cit. p.63.

<sup>1283</sup> « François Mitterrand à Évry : aux deux grands et pour l'application de la loi « encore un effort ! », le 3 octobre 1991.

de la guerre froide, entre le président américain et son homologue soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, les accords START 1 (Strategic Arms Reduction Treaty) prévoient une réduction des arsenaux d'armes nucléaires des deux grandes puissances. François Mitterrand se réjouit alors de s'être entretenu plusieurs fois dans ce cadre avec George Bush et entend marquer la place de la France sur la scène internationale. Néanmoins, le Président de la République reste prudent et n'y prend pas part immédiatement :

*« La France s'associera à la destruction des forces nucléaires dès que l'effort de nos deux principaux partenaires, russes et américains, aura atteint un niveau suffisant pour qu'on puisse comparer ce qui est comparable »<sup>1284</sup>.*

François Mitterrand profite également de l'occasion pour répliquer aux propos de Valéry Giscard d'Estaing. Depuis les années 1980 et la montée du Front National, la droite s'interroge sur un durcissement des conditions d'acquisition de la nationalité française. En 1991, elle muscle son discours sur les questions de l'immigration. Après les propos controversés de Jacques Chirac sur « *le bruit et l'odeur* » des immigrés, Valéry Giscard d'Estaing dénonce « *l'immigration-invasion* » dans un entretien paru dans le Figaro-Magazine et propose d'abandonner le droit du sol au profit du droit du sang. François Mitterrand répond alors ce qui suit :

*« une vraie notion de l'égalité devrait naturellement écarter de notre langage et de nos controverses un certain nombre d'expressions et d'attitudes, spécialement appliquées — parce que c'est plus facile, et fâcheusement plus populaire — aux étrangers, surtout aux étrangers très différents, d'autres cultures, aux étrangers plus pauvres, bref aux immigrés »<sup>1285</sup>.*

Estimant que « *le péril est grand* », François Mitterrand ne relève pas la suggestion de Valéry Giscard d'Estaing de remettre en cause le droit du sol, mais affirme « *qu'il n'y a pas besoin de faire d'autres lois, manie française ! Les lois, il faut les appliquer ! Et ce point de vue, encore un effort !* » Si le chef de l'État quitte la ville après son allocution, la

---

<sup>1284</sup> *Ibidem.*

journee d'inauguration continue. Elle se termine par un spectacle retraçant l'évolution de l'Homme au travers des différentes inventions pour finir sur l'implication de l'Homme sur la ville<sup>1286</sup>. L'inauguration du nouveau centre d'Évry donne lieu à une véritable fête. Elle ponctue une trentaine d'années de croissance d'Évry dont vingt-cinq de ville nouvelle.

### *C. Vers la fin de la ville nouvelle ?*

Sans commune mesure avec les autres chantiers, le centre-ville concrétise l'action de Jacques Guyard et symbolise l'ensemble de son action tout au long des années 1980. Pendant toute la durée de son élaboration, des premières réflexions en 1985 jusqu'à son inauguration, l'homme politique est devenu l'un des hommes forts de la région. D'abord président du SCA dès 1977 (puis du SAN), il est élu député en 1981, puis maire d'Évry en 1983 avant d'être nommé, le 17 mai 1991, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement Technique au sein du gouvernement Édith Cresson, fonction qu'il occupera jusqu'au 2 avril 1992. Au-delà de porter Jacques Guyard sur le devant de la scène politique essonniennne, la construction de la nouvelle mairie et son déménagement marquent les premiers pas dans l'achèvement de la ville nouvelle. En quittant un vieux-bourg replié sur lui-même, la municipalité supprime la dernière frontière qui existait entre la partie ancienne et les quartiers nouveaux de la commune. La mairie devient plus accessible et Évry se hisse définitivement au rang de ville. Point d'orgue de la municipalité Jacques Guyard, le nouveau centre évryen marque la fin d'un processus qui a transféré progressivement la responsabilité de la ville nouvelle d'Épervy aux élus. Évry a pris le pouvoir. La nouvelle place est l'œuvre des élus locaux qui ont dirigé sa conception tandis que le syndicat d'agglomération apporte des financements supplémentaires que n'auraient pas pu lui donner l'établissement public. La prise en main de ce lieu symbolique correspond ainsi à une prise de pouvoir institutionnelle. Très tôt, Bernard Beaudoin

---

<sup>1285</sup> *Ibidem*.

<sup>1286</sup> « Inauguration de la place des Droits de l'Homme par le chef de l'État », in *le Républicain*, le 19 septembre 1991.



**Document 26 : François Mitterrand et Jacques Guyard lors de l'allocution  
inaugurale dans la salle du conseil**

*Archives municipales d'Évry : sans côte : photo prise lors de l'inauguration de l'hôtel de ville  
et de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, le 28 septembre 1991.*

s'investit sur les questions d'aménagement. Lui-même témoigne :

*« Au moment des choix, on est souvent seul ou en tout petit comité. J'ai fait valider un certain nombre de choix par Jacques (ndlr : Guyard), mais sur certains points, il me laissait quartier libre »<sup>1287</sup>.*

Néanmoins, cette prise de pouvoir ne le laisse pas indifférent. Élu au conseil municipal d'Évry, il est davantage universitaire qu'aménageur et n'hésite pas à témoigner de son angoisse dans l'accomplissement de ce projet :

*« Quand il y a des relations entre les techniciens et les élus, il y a des choses qui sont surprenantes. On avait, là, comme intervenants : les architectes, les entreprises, l'Épevry (ndlr : qui avait un rôle de proposition : des urbanistes, des aménageurs à priori qualifiés connaissant le milieu) et puis les élus à qui on demande de décider. [...] Comment on fait pour décider ? On n'est pas technicien et on nous demande de décider de quel matériau je vais mettre là. Comment je mets mes briques ? Quelles briques ? Quel revêtement pour l'escalier ? Comment fait-on ? On attend vos décisions. Si c'est bien... très bien... Si ce n'est pas bien, on cherche le responsable. Pas simple »<sup>1288</sup>.*

La conception du centre de la ville nouvelle a donc bien permis une prise de pouvoir institutionnelle par les élus locaux. Mais celle-ci est très inégalitaire. Si Évry se l'aît appropriée sans partage, Courcouronnes est, sans doute, la plus blessée dans cet accouchement. En effet, elle détient une bonne partie du centre-ville sur son territoire. Les deux municipalités sont conduites par la jeune génération d'un même parti. Aussi, longtemps l'Épevry a pensé que Courcouronnes, hameau de moins de 200 habitants, serait naturellement rattaché à Évry. Mais les deux communes

---

<sup>1287</sup> BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

<sup>1288</sup> *Ibidem*.

n'arrivent pas à se fédérer autour du centre. Il n'existe pas un centre, mais deux quartiers géographiquement et sociologiquement différents<sup>1289</sup>.

---

<sup>1289</sup> MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne - Évry, 1965-2007, op. cit*, p. 165.

Au début des années 1990, Évry est donc devenue un grand centre urbain parmi les plus dynamiques d'Ile-de-France. Siège de la préfecture de l'Essonne, du conseil général, d'une université et de multiples institutions administratives, juridiques et culturelles liées à son statut de chef-lieu de département, la commune exerce des fonctions centrales reconnues. Quant à la ville nouvelle, celle-ci est devenue incontestablement le pôle de développement du sud de l'Ile-de-France. À l'inverse de Michel Boscher, Jacques Guyard n'a pas fondé Évry. Il l'a façonné et l'a fait vivre. Si les élus socialistes s'attachent dans les premières années de leurs mandats à s'approprier les institutions et à abroger la loi Boscher, ils consacrent ensuite toute leur énergie à la ville. Les principaux objectifs en termes d'emploi et de logement sont tenus. Cependant Évry n'échappe pas aux difficultés en particulier dans les quartiers qui tendent à devenir sensibles en raison notamment de la forte concentration de logements sociaux et d'une forte proportion de jeunes au chômage. Jacques Guyard parle d'ailleurs de « *quasi-schizophrénie* »<sup>1290</sup> pour définir cette inadéquation entre les emplois offerts et les actifs résidents. Malgré un développement économique fort, la situation de l'emploi reste difficile.

Dans les années 1990, un tournant s'opère, symbolisé notamment par l'inauguration du nouvel hôtel de ville et de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen. Avec le quartier de la mairie, les constructions de la cathédrale et de l'université, Évry possède son centre et est désormais perçue comme une ville. Le centre commercial, l'Agora, la préfecture ne sont pas des endroits de convivialité. Or, un centre est un lieu où les gens vivent et où les fonctions se mélangent. De nouvelles questions se posent alors à la municipalité. Si Évry s'affirme comme la nouvelle capitale du sud francilien, doit-elle rester une ville nouvelle ? Des réflexions sur le retour « *au droit commun* » commencent ainsi à apparaître.

Dans cette période de mutation, Évry reste malgré tout au cœur de nombreuses problématiques urbaines, sociales et économiques. Au détour des années 1990-2000, alors qu'elle s'affranchit de la tutelle de l'État, la ville est affaiblie par de graves

---

<sup>1290</sup> MESNIER Françoise, *Évry, l'âge de la majorité*, Paris, Autrement, série France n° 8, 1992, 127 p.

tensions politiques. Par ailleurs, les élus continuent de lutter contre des inégalités sociales et territoriales. Alors que la ville concentre à la fois l'excellence technologique et de forts atouts économiques, la pauvreté et l'exclusion perdurent dans des quartiers de plus en plus dégradés. Après une adolescence difficile, la commune engage sa mutation pour s'imposer définitivement comme l'une des quatre composantes de l'arc sud francilien aux côtés de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Melun Sénart et du centre Massay-Saclay-Courtaboeuf.

## Quatrième partie :

Le nouvel enjeu de la municipalité :  
achever la ville nouvelle (1995-2008).

Avant d'entamer son développement, j'aimerais revenir, dans un premier temps, sur la particularité de cette quatrième et dernière partie. À cheval entre le « temps passé » et le « temps présent », elle appartient davantage à l'actualité. Histoire d'une période dont nous restons les témoins vivants (ou tout du moins des témoins conscients en âge de se souvenir des faits), l'Histoire du temps présent a pourtant longtemps été délaissée par les historiens au profit des journalistes. S'affirmant au XX<sup>e</sup> siècle, notamment à cause des différentes guerres, elle présente néanmoins plusieurs inconvénients. Tout d'abord au niveau des sources et c'est ici un point essentiel. Le document étant l'une des bases principales de la connaissance historique, les sources du temps présent ont le désavantage d'être peu accessibles. Concernant les archives publiques, certaines d'entre elles n'ont pas encore été déposées au début des recherches tandis que d'autres ne sont pas consultables avant plusieurs années. Par ailleurs, lorsque celles-ci sont disponibles, elles ne sont plus aussi éloquents qu'avant. En effet, avec le temps, elles sont devenues très avares en informations. Si nous prenons l'exemple des registres de délibérations du conseil municipal, nous pouvons bien voir une évolution significative. Source centrale de cette étude, sans commune mesure avec les autres documents dont nous disposons, ils apportent les principales informations jusque dans les années 1980. Mais à partir de 1990, ils se banalisent et stigmatisent toute la lourdeur de l'administration. Plus que des registres de délibérations, ils deviennent davantage un cahier des charges du conseil municipal, perdant ainsi l'âme qui les rendait si particuliers. Il n'y a plus d'élément supplémentaire ni sur les décisions prises, ni sur les débats. Les séances du conseil semblent ainsi devenir l'exposition de travaux faits en amont, attendant l'approbation de la majorité de la municipalité. Il a donc été plus que nécessaire de se replier sur des archives telles que des articles de presse, des publications officielles ou encore des témoignages.

D'autres difficultés ont été ressenties dans l'écriture de cette partie. Largement consacrée aux années « 1995-2008 », elle a la particularité d'appartenir à une histoire qui n'est pas encore finie. L'ensemble des documents dont nous disposons ne permettant pas de répondre à toutes les questions, certaines d'entre elles resteront à l'étape d'hypothèse. Aussi, il est quasiment impossible pour un historien de

s'approprier entièrement une période si proche et d'avoir le recul nécessaire afin d'en faire une analyse juste et dénuée de tout jugement. À l'instant même où j'écris ces lignes, Manuel Valls, dont il sera ici largement question, est Premier Ministre du Président François Hollande, après avoir été ministre de l'Intérieur des deux gouvernements Ayrault. Citoyenne française s'intéressant à la vie politique du pays, j'ai moi-même ma propre opinion sur l'actualité. Je m'efforcerai alors, comme j'ai pu le faire jusqu'ici, de rester entièrement objective dans mon discours.

Cette dernière partie ne pourra donc être aussi développée et aboutie que les précédentes. C'est la raison pour laquelle j'ai donc décidé de la traiter davantage comme un épilogue à cette longue étude. Néanmoins, si elle est moins conséquente, elle n'en reste pas moins primordiale dans la compréhension de notre sujet. Il est question ici de comprendre comment l'achèvement de la ville nouvelle a été géré par la municipalité avant de voir comment Manuel Valls s'appropriera la mairie d'Évry. Alors que les objectifs semblent être atteints, la flamme de la ville nouvelle s'éteint peu à peu à la fin des années 1990. En l'espace d'un mandat (1995-2001), les autorités municipales évryennes subissent d'importants bouleversements entre d'une part, le renouvellement en profondeur du conseil et de l'autre, le retour de l'agglomération dans le droit commun. Suite aux affaires judiciaires, l'arrivée de Manuel Valls à la tête d'Évry semble alors marquer le retour de la stabilité.

# Chapitre 1 : Les crises de la fin des années 1990 : changements de pouvoirs à Évry (1995-2001).

---

Les années 1990 annoncent de nombreux changements pour la municipalité d'Évry. La situation locale évolue considérablement tant au niveau des autorités dirigeantes que des institutions. Depuis la vague rose qui bouleversa la carte politique du pays, les équipes municipales élues en 1977 sont réélues dans leur majorité en 1983 et en 1989. On observe une certaine stabilité au sein du conseil municipal. Si Jacques Guyard succède à Claude Jeanlin à la tête de la mairie en 1983, il assure dès 1977 la présidence de l'intercommunalité, devenant ainsi pour les années à venir le leader politique incontesté de la région.

Simultanément, la loi Rocard établit un équilibre de droit entre l'Épevry et les élus. Très attachés au principe de « localisation », ils prennent à cœur ce projet d'État, certains d'entre eux le transformant d'ailleurs en une « utopie urbaine ». Ils créent non seulement un nouveau cadre urbain, mais aussi une nouvelle façon de vivre la ville et de la gouverner. Vitrine de l'urbanisme à la fin des Trente Glorieuses, la ville nouvelle d'Évry commence à s'interroger sur son retour dans le droit commun. Conscients des limites de leur statut d'exception, les élus lancent alors des appels répétés en direction du gouvernement afin de faire évoluer la législation. Un processus de banalisation sociale, économique et institutionnelle, se met en place. Cette démarche, conduite par une majorité socialiste, est néanmoins entachée par des travers qui touchent l'ensemble du territoire national. Le fait d'être à la tête de collectivités où les marchés publics sont importants entraîne un climat de suspicion. Alors qu'elle est déjà fragilisée lors des élections de 1995, la municipalité est ébranlée à la fin des années 1990 par des affaires judiciaires. S'ensuit une crise municipale sans

précédent. L'élection de Manuel Valls en 2001 et la fin du programme de la ville nouvelle marquent le retour de la stabilité à Évry.

## I. Une municipalité en transition (1995-2001).

### 1. Le retrait progressif de Jacques Guyard de la scène politique.

#### *A. Les élections municipales de 1995 : un renouvellement du conseil en profondeur.*

Les élections municipales de 1995 se préparent dans un climat des plus délicats pour Jacques Guyard. En plus de la crise financière qui touche l'agglomération depuis le début des années 1990, une crise politique s'installe peu à peu. En 1992, tout va mal. Le chômage progresse fortement et le ralentissement du développement économique voit s'effondrer les recettes de la taxe professionnelle, seule ressource du SAN. Alors que l'opposition dénonce la mauvaise gestion de la gauche, la presse enquête sur l'administration de la ville et pointe du doigt les difficultés financières. À Évry, l'ambiance se dégrade rapidement. Les comportements d'incivilité croissent et la complexité du vivre ensemble se manifeste de plus en plus. L'image du maire se délite au fur et à mesure que la situation se détériore, si bien que, pour la première fois, Jacques Guyard est désavoué dans son fief par ses propres sympathisants :

*« Il faut que vous partiez. Il faut changer. On ne croit plus en vous ! »*<sup>1291</sup>.

Alors qu'il est encore secrétaire d'État à l'Enseignement Technique, le maire d'Évry ne semble plus, à leurs yeux, en prise avec les réalités locales. De même chez les responsables politiques. Faute d'avoir révélé les chiffres et tiré la sonnette d'alarme, François Bousquet, adjoint à l'urbanisme à Évry et président du SAN,

---

<sup>1291</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 180.

apparaît comme le principal responsable de la crise financière qui bouleverse l'agglomération<sup>1292</sup>. Connaissant l'importance du renversement de la conjoncture, Jacques Guyard est mécontent de ne pas avoir été averti de la situation. 1992 et 1993 sont deux années importantes avec, en premier lieu, les élections régionales, puis les législatives.

Après douze années passées à la tête de la présidence de la République, un phénomène d'usure du pouvoir se produit à l'encontre de François Mitterrand tandis que toutes les difficultés du moment sont reprochées au parti socialiste. Devant cette situation, l'opposition voit une belle occasion de reconquérir un pouvoir qu'elle aspire à retrouver depuis des années, transformant ainsi en débat politique tous les problèmes nationaux du moment. C'est dans ce contexte qu'ont lieu les élections régionales de 1992. La mauvaise situation économique entretient un climat de tensions dont tout naturellement le pouvoir fait les frais. Jacques Guyard mène la liste du parti socialiste dans l'Essonne. Si le maire d'Évry arrive en tête avec 27 % des voix à Évry et à Courcouronnes, il est écrasé par la liste RPR conduite par Xavier Dugoin et est talonné par le Front National et les Écologistes.

À l'échelle nationale, c'est un échec retentissant pour le parti socialiste. Cédant aux pressions populaires, François Mitterrand met fin au gouvernement d'Édith Cresson en avril 1992 et choisit, pour en constituer un nouveau, Pierre Bérégovoy alors ministre de l'Économie et des Finances. Si le nouveau Premier Ministre obtient les faveurs de l'opinion, il ne parvient à maintenir ce courant favorable que quelques semaines. Le rejet de la gauche et des socialistes se fait de plus en plus pressant. À la veille des législatives de 1993, la majorité socialiste semble s'acheminer vers un nouvel échec tandis que les Français commencent à s'interroger sur le fait de savoir si le chef de l'État, atteint d'une grave maladie, achèvera ou non son second septennat dont le terme se situe en 1995.

Dans ces conditions, les sondages ne sont pas en faveur du maire d'Évry. Dans la circonscription d'Évry-Corbeil, la gauche est certes majoritaire, mais elle ne dispose

---

<sup>1292</sup> *Ibidem* p. 173.

pas d'une avance suffisamment importante pour aborder les prochaines élections sereinement. N'étant pas reconduit dans ses fonctions au sein du gouvernement Bérégovoy, Jacques Guyard décide, pour mener sa campagne, de se replonger dans l'action locale qu'il avait quelque peu délaissée entre 1988 et 1992 au profit de ses travaux ministériels et parlementaires. Il s'entoure d'une équipe de militants élargie dont il confie la responsabilité à Hector Durana<sup>1293</sup>. Entre immersion dans la vie essonnienne, participation aux manifestations de tous ordres ou encore conversations avec toutes les franges de la société, un imposant travail de terrain est mené. Si cette forme de campagne n'est plus aussi efficace que dans les années 1980, une équipe de militants aussi nombreuse n'empêche pas moins d'avoir un fort impact sur les administrés. Malgré l'usure de la gauche, Jacques Guyard possède encore une cote de popularité importante dans son fief évryen confortée notamment par son expérience et un bilan global largement apprécié grâce à l'implantation du RER ou encore de l'université.

Soutenus par les élus socialistes des communes voisines, à savoir Guy Briantais à Courcouronnes, Gérald Héroult à Bondoufle ou encore Alain Ramey à Villabé, Jacques Guyard et Jean Albouy, son suppléant de Corbeil-Essonnes, doivent affronter un tandem RPR d'expérience composé d'Henri Marcille, maire de Bondoufle solidement implanté en son fief, et de Serge Dassault, puissant industriel de l'aéronautique qui vient d'être élu conseiller général de Corbeil. Souhaitant commencer une carrière d'homme politique, ce dernier profite de ces élections pour préparer la conquête de la municipalité corbeilloise. Mais la liste socialiste doit aussi faire face à la division de la gauche dont le principal concurrent est, sans aucun doute, la communiste Marianne Lesage, successeur de Roger Combrisson à la mairie de Corbeil-Essonnes. En tout, ce sont près de six candidats de gauche qui se présentent auxquels il faut ajouter les listes Front National, RPR et divers-droite représentée par un dissident local nommé Francis Dominguez, avocat au barreau d'Évry.

---

<sup>1293</sup> *Ibidem* p. 180.

Conformément aux prévisions et aux sondages, les élections de mars 1993 enregistrent une défaite sans appel des socialistes. Ils perdent près de 4 millions d'électeurs en France et ne peuvent sauver qu'une soixantaine d'élus. Malgré le maintien du parti communiste à un faible niveau, la gauche est écrasée, d'autant plus que les écologistes ne réalisent pas les scores espérés dans les sondages. De leur côté, le RPR et l'UDF, qui se présentent sous le sigle commun UPF (Union Pour la France), disposent d'une écrasante majorité de 449 députés sur 577 sièges. Dans l'ensemble, ces résultats sont homogènes avec ceux de la circonscription Évry-Corbeil au premier tour. Si Jacques Guyard arrive en tête à Évry avec 28 % des suffrages, il est distancé par la liste tenue par Henri Marcille et de Serge Dassault sur toutes les communes. Finalement, sur l'ensemble de la circonscription, le PS obtient difficilement 20 % alors que l'UPF arrive à 28,4 %. Pendant la semaine qui sépare le premier du second tour, les militants et les élus socialistes travaillent alors davantage pour rallier des voix et convaincre les derniers hésitants de les rejoindre alors que Serge Dassault et Henri Marcille ne font quasiment pas campagne, probablement persuadés de surfer sur la « vague bleue » que connaît la France. Cette stratégie est payante. Jacques Guyard l'emporte le 28 mars 1993 avec seulement 134 voix d'avance pour 36 200 suffrages exprimés<sup>1294</sup>.

À Évry, comme sur le plan national, la gauche ressort extrêmement fragilisée par ces élections. Pour la première fois depuis 1986, elle se retrouve en minorité à l'Assemblée Nationale. Devant les déclarations des communistes et des écologistes, qui justifient leurs échecs respectifs par l'insuffisance du gouvernement socialiste, Jacques Guyard décide de leur retirer leurs délégations d'adjoints à Évry. Ayant voté contre le budget et se désolidarisant totalement de la majorité municipale, Pierre-Marie Cellier se voit dans l'obligation de démissionner de son poste d'adjoint. Il est remplacé par Blandine Pottier le 24 juin 1992<sup>1295</sup>. De même l'année suivante, Solange Giscloux cède sa place à Diego Diaz<sup>1296</sup>. Pendant la campagne pour les élections

---

<sup>1294</sup> *Ibidem* p. 185.

<sup>1295</sup> Séance du 24 juin 1992, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993).

<sup>1296</sup> Séance du 8 avril 1993, vingt-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1991-1993).

législatives, les adjoints écologistes intensifient, eux aussi, leurs critiques envers la gestion municipale. À Évry, la cassure est profonde si bien que le mouvement Écologie-Autogestion (EA) commence à s'organiser pour les futures élections municipales de 1995.

Le PS, quant à lui, n'échappe pas aux dissensions internes. Les cantonales de 1994 symbolisent à elles seules la crise que traverse la gauche. Alors que les militants socialistes sont appelés à désigner leur candidat, ils sont sept à se présenter : François Bousquet (président du SAN et conseiller général sortant), Yvette Chappey (maire adjoint d'Évry à l'éducation), François Dufant (président de l'Épevry), Michel Abhervé (ex-conseiller général, vice-président du SAN), Pierre-Jean Banuls (directeur de cabinet de Jacques Guyard aspirant à une carrière politique), Marie-Christine Perrignon (maire adjoint de Courcouronnes) et Pierre Dejean (secrétaire de section à Courcouronnes). Malgré la crise, François Bousquet est choisi pour représenter la gauche et il est finalement réélu conseiller général en mars 1994<sup>1297</sup>.

C'est dans ce contexte tumultueux que se préparent les municipales de 1995. Si sa réélection semble assurée, Jacques Guyard aura certainement plus de difficultés qu'aux dernières élections de 1989. Alors qu'il avait obtenu 52,69 % des voix dès le premier tour contre 26,77 % pour l'union de la droite et 11,21 % pour le Front National, le parti socialiste ressort très affaibli des cantonales de 1994. L'ambiance se dégrade rapidement au sein de la gauche. Face à cela, le député-maire d'Évry décide de renouveler en profondeur son équipe dont la majorité des conseillers était déjà en place lors des précédents mandats. En tout, sur trente-huit sortants, sept sont élus depuis 1977 et treize depuis 1983<sup>1298</sup>. Souhaitant apporter du sang neuf, il décide de n'en garder que quatorze et d'intégrer des hommes et des femmes actifs dans la société évryenne.

---

<sup>1297</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 186.

<sup>1298</sup> Se reporter l'annexe : fiche des conseils municipaux à Évry pour les années 1977, 1983 et 1989. Et Séance du 18 mars 1977, seizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1976-1978), séance du 18 mars 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).

Il choisit de nouveaux venus dans le paysage politique évréen (Hector Durana, déjà très présent pour les législatives de 1993, Myriam Heilbronn, Pierre-Jean Banuls, Saliou Diallo, Maurice Bensoussan, Didier Hoeltgen, Michel Gally, Bertrand Gosset, Roger Valade ou encore Frédéric Londé)<sup>1299</sup>. Gardant d'anciens élus qui apportent toute leur expérience comme Yvette Chappey, François Dufant, Christian Olivier, Michel Abhervé, Guy Lecuyer ou encore Françoise Dorier, ce sont, en tout 16 noms d'obédience socialiste que Jacques Guyard inscrit sur sa liste. Pour le seconder, il choisit Yvette Chappey, déjà adjoint à l'éducation et très influente dans les milieux catholiques. Pierre-Jean Banuls, directeur de cabinet du maire, prend, quant à lui, la troisième place et commence à négocier une présidence en ville nouvelle : celle du SAN, des TICE (les Transports Intercommunaux du Centre-Essonnes) ou bien alors d'une société d'économie mixte. Considérée comme la clé de voûte du système Guyard sur la ville, sa présence en bonne place sur la liste est pourtant relativement peu appréciée au sein de la gauche.

D'autre part, pour gagner les élections, Jacques Guyard sait qu'il ne doit pas se contenter de prendre uniquement des hommes et des femmes proches du parti socialiste. L'ouverture à des personnalités locales indépendantes, issues des milieux influents d'Évry est primordiale. Parmi elles, nous pouvons notamment noter la présence de Marc Heber-Suffrin, avocat, proche des associations et élu des premiers mandats socialistes, Édith Maurin, institutrice plutôt de droite, Jacques Longuet, professeur d'histoire au collège Le Village, Thi-Mai Truong, pharmacienne du centre-ville ou encore Joël Vincent, militant écologiste. Le maire d'Évry propose également des places aux autres partis de gauche. Le mouvement communiste compte plusieurs membres comme Diego Diaz ou Jean-Claude Laurent tandis que les radicaux sont représentés par Jean-Pierre Lepage<sup>1300</sup>.

Persuadé d'avoir consolidé son équipe grâce à cette ouverture, Jacques Guyard reste toutefois à la tête d'une liste qui se positionne très clairement à gauche et de

---

<sup>1299</sup> Séance du 25 juin 1995, vingt-quatrième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1995-1996).

<sup>1300</sup> *Ibidem*.

nombreux équilibres ne sont pas respectés. Si la proportion « homme/femme » est correcte pour l'époque (près d'un tiers des candidats sont des femmes), seules trois d'entre elles sont promises à l'obtention d'une délégation. Cela représente près d'un quart des postes d'adjoints au maire. Nous pouvons également noter la faible représentation des Français issus de l'immigration. Le conseil municipal se doit d'être à l'image de ses habitants. Or, dans une ville aussi cosmopolite qu'Évry où les immigrés de première, deuxième, voire troisième générations représentent près d'un tiers de la population, seuls deux d'entre eux, Saliou Diallo et Thi-Mai Truong, sont candidats aux côtés de Jacques Guyard à la mairie d'Évry.

Face au maire sortant, ce sont finalement six listes qui se présentent aux municipales évryennes et qui proposent une alternative à la politique socialiste. Le Front National se rassemble autour de Christian Gruere, véritable leader politique local, tandis que Francis Dominguez, déjà candidat aux cantonales de 1994, présente une liste dissidente divers-droite. L'extrême gauche, quant à elle, propose deux listes dont une est conduite par le militant LCR (Ligue Communiste Révolutionnaire) Patrick Couvidat. Mais les deux principaux adversaires de Jacques Guyard sont, sans conteste, Gérard Mertuk (RPR-UDF) et Emmanuel Cuffini (EA : Écologie-Autogestion). Sans véritable influence dans le monde politique local, le premier des deux espère pouvoir compter sur l'effet de souffle de la présidentielle pour l'aider à décoller<sup>1301</sup>. En effet, après quatorze années sous la gauche, Jacques Chirac vient d'être élu à la présidence de la République face à Lionel Jospin. Mais les chances du candidat RPR d'Évry restent pourtant minces. Dans le fief de Jacques Guyard, Gérard Mertuk peine à trouver le soutien de puissants leaders politiques locaux. Xavier Dugoin, alors président RPR du conseil général de l'Essonne, le sait, mais ne lui apporte pas son soutien, ne voulant pas que la plus grande ville du département tombe dans les mains d'un maire de droite au risque de lui faire de l'ombre.

Toute l'attention est portée sur l'équipe EA d'Emmanuel Cuffini. Si la victoire finale de Jacques Guyard ne fait aucun doute, la presse se focalise sur le score que

---

<sup>1301</sup> JOHANNES Franck, « Municipales, saison des transferts à Évry », in *Métro*, le 24 avril 1995.

peut réaliser cette liste dissidente dont les principaux leaders sont des maires adjoints sortants. En effet, Jean Coisnard, alors en charge des sports à Évry, ou encore Claude Jeanlin, conseiller général et ancien maire d'Évry de 1977 à 1983, rejoignent Emmanuel Cuffini, maire adjoint aux affaires sociales. Mais la principale surprise vient sans aucun doute de François Bousquet, deuxième de liste en 1989 et président de la ville nouvelle. Alors qu'une bonne position sur la liste socialiste lui est promise, le premier maire adjoint sortant décide de quitter Jacques Guyard. Si ce dernier s'en étonne, ce n'est que la conséquence logique des années de crise économique du début des années 1990. Sachant qu'il ne sera plus président du SAN après les élections municipales suite aux affaires de 1992, François Bousquet décide de changer de camp. Toujours proche des orientations politiques de Jacques Guyard, il décide alors de l'attaquer durant sa campagne sur son style de gestion. Déclarant « *vivre humainement très mal* » cette situation, le maire d'Évry semble ne pas comprendre cette décision :

« *En 18 ans, il n'a jamais contesté le mode de fonctionnement du conseil municipal* »<sup>1302</sup>.

Mais il n'est pas le seul à gauche à contester ce ralliement. Refusant d'accueillir tous les déçus du « guyardisme », les Verts protestent, eux aussi, contre cette « *politique de recyclage d'hommes politiques socialistes* ». À la veille du scrutin, Emmanuel Cuffini a donc encore beaucoup de travail pour constituer une liste unie qui ne soit pas trop teintée d'anciens socialistes, mais aussi pour regagner la confiance des Verts, ce qui n'est pas négligeable dans un mouvement écologique.

Au final, au lieu de l'habituelle opposition gauche/droite, les élections municipales évryennes de 1995 proposent une lutte qui voit s'affronter deux partis de gauche : la liste PS de Jacques Guyard d'un côté et la liste EA d'Emmanuel Cuffini

---

<sup>1302</sup> ROHOU Anne, « Rien ne va plus entre Guyard et Bousquet », in *le Républicain*, le 7 avril 1995.

de l'autre. Souhaitant tirer bénéfice de cette division fratricide, Gérard Mertuk dénonce le mode de gestion de la gauche :

*« Responsables tous deux de la faillite du SAN ainsi que des mauvais résultats de la commune d'Évry, on peut s'étonner qu'il ait fallu attendre deux mois avant les élections pour que le divorce soit consommé ! »*<sup>1303</sup>.

Pour la première fois mis en difficulté depuis son arrivée à la mairie d'Évry, Jacques Guyard reste toutefois favori à sa réélection. Finalement, le duel à gauche tant attendu par la presse n'a pas lieu. Si le maire sortant remporte le premier tour des élections avec 37,3 % des voix, la liste Cuffini obtient difficilement 10,5 %. À droite, Gérard Mertuk est à 23,9 % tandis que le Front National s'affirme comme la troisième force politique de la ville grâce à ses 18,2 %. Obtenant plus de 10 % des suffrages exprimés, chacune des quatre premières listes se maintient au second tour. Les trois autres sont éliminées. Aucun jeu d'alliance n'est possible. Aussi les listes PS et EA s'ignorent, de même à droite entre le RPR et le FN. Au final, Jacques Guyard est réélu avec 46,1 % des voix contre 28 % pour Gérard Mertuk, 16,3 % pour Christian Gruere et 9,6 % pour Emmanuel Cuffini<sup>1304</sup>. La nouvelle équipe municipale se met en place rapidement. Pierre-Jean Banuls, alors troisième de liste, quitte ses fonctions de directeur de cabinet du maire pour prendre la présidence du SAN. Il est remplacé par Francis Lara tandis que Jeanne-Marie Vollemaere est confortée au secrétariat général de la mairie<sup>1305</sup>.

### ***B. Les « Affaires » judiciaires.***

Suite aux élections municipales de 1995, la gauche reste finalement bien implantée en ville nouvelle. Elle tient solidement les trois mairies de Lisses, Courcouronnes et Évry. Seule Bondoufle reste à droite. Il faut noter l'effondrement du parti communiste qui perd notamment Ris-Orangis au profit du jeune socialiste

---

<sup>1303</sup> *Ibidem.*

<sup>1304</sup> Séance du 25 juin 1995, vingt-quatrième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1995-1996).

Thierry Mandon tandis que Corbeil-Essonnes, fief de Roger Combrisson, tombe aux mains de Serge Dassault. Jacques Guyard, réélu quant à lui pour un troisième mandat à la tête de la municipalité, cumule de nouveau les responsabilités aussi bien à l'échelle locale que nationale. Porte-parole du parti socialiste sur les questions de logement, de transports ou encore d'éducation, il devient vice-président de la « commission supérieure du service public des postes et télécommunications » à l'Assemblée Nationale. En 1995, il propose la mise en place d'une commission d'enquête sur les sectes dont il devient le rapporteur. Pendant près de six mois, il essaie d'apprécier les contours d'un phénomène qui, bien que difficile à appréhender, semble se développer. Il consacre une bonne partie de son emploi du temps à auditionner policiers, gendarmes, juges, psychologues, victimes de sectes ou encore dirigeants de mouvements sectaires. Il découvre alors un monde totalement en marge de la loi où les conditions de vie sont dramatiques pour ceux qui s'y laissent entraîner. À la fin de l'année, il publie un rapport très sévère sur l'impuissance des pouvoirs publics face à ces crimes<sup>1306</sup>. Faisant l'objet de nombreuses demandes de conférences, Jacques Guyard voit sa charge de travail, aussi bien parlementaire que municipal, s'alourdir. Le cumul de mandats devient de plus en plus difficile à tenir, si bien qu'il est victime d'un infarctus en juin 1996.

1997 devient une année décisive en politique. Sur le plan national, la situation est inédite pour les hommes au pouvoir. Alors qu'au moment de leur arrivée à l'Élysée et à Matignon, les cotes de confiance de Jacques Chirac et d'Alain Juppé sont considérables, s'établissant en moyenne à deux tiers d'opinions positives, sept mois plus tard, la situation s'est totalement inversée. Tournant le dos à ses promesses électorales, le Président de la République reprend la politique d'Édouard Balladur. La priorité n'est plus la réduction de la « fracture sociale », mais la lutte contre les déficits. De plus, la nécessité de respecter pour fin 1997 les critères de convergence pour la participation de la France à la monnaie unique européenne fixée par le traité de Maastricht, conduit le gouvernement à aggraver une politique de rigueur déjà mal supportée des Français. Se fiant à des sondages qui paraissent promettre la victoire

---

<sup>1305</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 191.

de la droite en cas d'élections anticipées, Alain Juppé convainc Jacques Chirac de dissoudre l'Assemblée Nationale avant que les effets de l'austérité ne conduisent à un désastre électoral. À Évry, le jour de l'annonce de la dissolution, le 21 avril 1997, Jacques Guyard, qui a depuis peu repris ses responsabilités, commence, dès lors, à envisager d'arrêter la politique. S'il se représente à la députation en Essonne, il sait que ce sera son dernier mandat. Il est réélu sans difficulté. Sur le plan national, les résultats sont probants. Au soir du second tour, la gauche obtient 319 sièges contre 257 pour la droite. Conséquence immédiate, Lionel Jospin est nommé Premier Ministre le 2 juin et il constitue, dans les jours qui suivent, un gouvernement dit de la « *gauche plurielle* » comportant une majorité de socialistes, une présence importante de communistes et de radicaux, mais aussi deux ministres représentant les Verts (Dominique Voynet) et le Mouvement des Citoyens (Jean-Pierre Chevènement).

Devant la mise en place d'une nouvelle cohabitation, une mutation profonde de l'organisation politique évryenne devient nécessaire. Alors que les Verts entrent dans le gouvernement de Lionel Jospin, la scission avec Écologie-Autogestion et quelques dissidents socialistes, entretenue depuis 1995, n'a plus lieu d'être. Jacques Guyard leur propose alors de rejoindre officiellement la majorité municipale. Profitant de la démission de Michel Abhervé, devenu conseiller régional, Emmanuel Cuffini revient au bureau municipal en juin 1998 et prend le poste d'adjoint au logement<sup>1307</sup>. Cette situation dure jusqu'en janvier 1999. Rattrapé par ses ennuis de santé, Jacques Guyard annonce, lors de la cérémonie des vœux du maire le 9 janvier, sa démission de ses fonctions de premier magistrat de la ville. Partisan du non-cumul des mandats, il choisit de quitter son poste de maire pour se consacrer pleinement à celui de député et à son nouveau rôle de président de la commission d'enquête sur les

---

<sup>1306</sup> GUYARD Jacques, *Les sectes en France*, Paris, Éditions Assemblée Nationale, 1995, 144 p.

<sup>1307</sup> Séance du 4 juin 1998, vingt-sixième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1997-1998).

sectes :

*« Même en travaillant 75 heures par semaine, j'ai l'impression de ne pas remplir correctement mes deux mandats [...]. Le travail de parlementaire et de leader politique local est de plus en plus prenant. Je laisse donc ma place, mais resterai au conseil municipal et au syndicat d'agglomération nouvelle »<sup>1308</sup>.*

Surpris, les élus municipaux comprennent malgré tout cette décision. Diego Diaz, élu communiste et maire adjoint à la circulation et aux transports, déclare :

*« Nous respectons ce choix, sachant que Jacques Guyard a des problèmes de santé et qu'il est favorable au non-cumul des mandats »<sup>1309</sup>.*

Aussitôt, une guerre de succession déchire le parti socialiste. Qui pour remplacer la principale personnalité politique évryste des vingt dernières années ? Deux candidats se détachent et se disputent l'investiture du parti : les deux premiers de liste de 1995 à savoir Yvette Chappey et Pierre-Jean Banuls. Homme politique montant de la fin des années 1990 et fort du soutien du maire sortant, c'est finalement l'ancien directeur de cabinet de Jacques Guyard qui obtient la faveur des militants<sup>1310</sup>. Pierre-Jean Banuls devient maire d'Évry le 31 janvier 1999 tandis que Jacques Guyard prend sa place à la présidence du SAN<sup>1311</sup>. Pour Yvette Chappey, c'est l'inverse : elle perd son poste d'adjoint et est remplacée par Maurice Bensoussan<sup>1312</sup>.

Le nouveau maire est un homme de terrain. Né en 1946 à Alger, il est d'abord professeur d'éducation physique avant de prendre la direction des sports de l'Agora dont il devient le directeur général de 1976 à 1986. Il est ensuite chargé de la mise en

---

<sup>1308</sup> FOURCHON Céline, « Jacques Guyard démissionne ! », in *le Républicain*, le 14 janvier 1999.

<sup>1309</sup> *Ibidem*.

<sup>1310</sup> BINET Sandrine, « Les combats du nouveau maire socialiste d'Évry », in *le Parisien*, le 31 décembre 1999.

<sup>1311</sup> Séance du 31 janvier 1999, vingt-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1998-1999).

<sup>1312</sup> Séance du 11 mars 1999, vingt-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1998-1999).

place et du développement de la SEMEC (Société d'Économie Mixte d'Évry-Centre) de 1987 à 1991, avant de devenir directeur de cabinet du maire et enfin d'être élu au conseil municipal en juin 1995. Alternant terrain et projets, son parcours est fortement lié au développement de la ville et lui permet d'établir de solides relations dans les domaines institutionnels, sportifs, culturels, économiques et commerciaux. Néanmoins, son élection à la tête de la mairie fait ressortir de vieilles affaires judiciaires.

En cédant son fauteuil de premier magistrat de la commune à Pierre-Jean Banuls, Jacques Guyard déclenche, sans le vouloir, une grave crise municipale. Pour Gérard Mertuk et l'opposition, ce départ n'est pas un hasard et est notamment dû à un retour au premier plan d'affaires judiciaires datant du début des années 1990<sup>1313</sup>. Lors de la crise du parti socialiste éclatent des scandales politico-financiers liés à des tentatives d'enrichissement individuel de certains élus ou encore à des procédés illégaux de financement du PS par des bureaux d'études et des systèmes de fausses factures. À Évry, ces affaires sont rendues publiques dès 1993 et sont principalement dues à la professionnalisation de la politique et à l'augmentation des moyens nécessaires pour mener campagne. Avant 1980, pour gagner des élections municipales, de simples tracts noir et blanc peuvent suffire. Dix ans plus tard, la réalité est toute autre. Les programmes conçus par des professionnels envahissent les boîtes aux lettres et coûtent cher aux partis. En 1990, une loi est alors votée pour plafonner et contrôler les dépenses électorales. À Évry, la loi fixe le plafond pour les municipales à 500 000 francs (pour 50 000 habitants). Mais, pour la gauche, les cotisations des 150 militants socialistes, tous salariés modestes, ne peuvent procurer une telle somme. À défaut de ne pas pouvoir rivaliser, le PS doit trouver d'autres moyens de financement. Jacques Guyard décide de faire appel à des chefs d'entreprise du secteur, habitués à accorder une aide aux forces politiques locales pour préserver l'avenir. Pour éviter tout contact direct avec l'entrepreneur, il sollicite des intermédiaires chargés de collecter les participations et de payer les imprimeurs. Mais ces méthodes sont rendues publiques. Ces pratiques, certes courantes, font les

---

<sup>1313</sup> FOURCHON Céline, « Jacques Guyard démissionne ! », in *le Républicain*, le 14 janvier 1999.

unes de la presse et il est difficile, pour beaucoup, de différencier sponsoring d'entreprises assurant le financement des partis et enrichissement personnel.

À Évry, les principaux hommes politiques locaux, ainsi que de hauts fonctionnaires de la mairie et du SAN, sont accusés à divers degrés et mis en examen pour « *trafic d'influence et corruption* ». Principale personnalité mise en cause, Jacques Guyard est inculpé avec vingt-neuf chefs d'entreprise et trois autres élus socialistes de la ville nouvelle (Guy Briantais, François Bousquet et François Dufant, président du conseil d'administration de l'Épevry) au début de l'année 2000 pour avoir mis en place, à Évry, des pratiques de financement illégal du PS. Au cœur de ce système se trouve la SAGÈS (Société Auxiliaire Générale d'Études et de Services), un bureau d'études créé par Michel Reyt, militant socialiste de 75 ans. Son rôle est de collecter des fonds au profit du PS. La société a déjà permis d'aider de nombreux élus dans le financement de leur campagne dans les années 1990 en France. À Évry, son fonctionnement est assez simple. Dès la fin des années 1980, Michel Reyt intervient en faveur d'entreprises souhaitant obtenir des chantiers publics en ville nouvelle, en échange de quoi, celles-ci verseront entre 1 à 3 % du montant du marché à sa société. Les projets ne manquant pas à Évry, entre les constructions d'entreprises, les chantiers de l'hôtel de ville, des gymnases, des écoles et des divers équipements nécessaires au développement de la ville, la SAGÈS encaisse près de 9 millions de francs entre 1989 et 1991. La majorité de cette somme devant aider au financement politique, la justice décide d'ouvrir un dossier sur ces agissements. Si Michel Reyt réussit à prouver le paiement de tracts électoraux pour 900 000 francs au profit de Jacques Guyard, le juge Renaud Van Ruymbeke ne trouve pas trace d'autres factures et s'interroge alors sur la destination des 8 millions restants. Sont-ils dans les caisses de la SAGÈS ou bien ont-ils profité personnellement aux élus et à Michel Reyt<sup>1314</sup> ?

Durant les trois semaines du procès qui s'ouvre en mars 2000, les juges se penchent également sur « *l'affaire des billets d'avion* » où des voyages en Amérique latine ou encore à New York auraient été offerts par la SAGÈS au maire d'Évry et à

---

<sup>1314</sup> BINET Sandrine, « Les financiers occultes du PS au tribunal », *in le Parisien*, le 6 mars 2000.

François Bousquet. Le jugement est finalement rendu au début du mois de mai. Condamné pour « *trafic d'influence* », Michel Reyt, le PDG de la SAGÈS, est condamné à deux années d'emprisonnement avec sursis et doit s'acquitter d'une amende de 100 000 francs. Risquant l'inéligibilité, Jacques Guyard et François Bousquet sont, quant à eux, condamnés à un an de prison avec sursis pour « *recel de trafic d'influence* ». En revanche, tous les autres élus sont relaxés<sup>1315</sup>.

La même année éclate l'affaire de la SEMEC. Dans ce dossier, le juge d'instruction Jean-Marie d'Huy accuse les principaux élus décideurs d'Évry, à savoir Jacques Guyard et François Bousquet, mais aussi Jean-Luc Legentil et Guy Briantais, respectivement anciens directeur et président de la SEMEC, d'avoir organisé un système d'emplois fictifs. De nombreux cadres administratifs et hauts fonctionnaires de la mairie et du SAN auraient perçu illégalement, au début des années 1990, des revenus de la Société d'Économie Mixte d'Évry-Centre. S'ils sont tous relaxés, Marcel Gruais, directeur des services du SAN, fait toutefois 17 jours de prison préventive<sup>1316</sup>. De son côté, Jacques Guyard, présenté comme le grand organisateur de ce système, est lui aussi blanchi par la justice. Au final, seules trois condamnations sont prononcées. Déjà condamné dans l'affaire de la SAGÈS, François Bousquet est condamné à sept mois de prison avec sursis pour « *escroquerie* » tandis que Jean-Luc Legentil et Guy Briantais le sont à quatre mois avec sursis pour « *complicité d'escroquerie* »<sup>1317</sup>.

La municipalité évryenne connaît donc une grave crise politique en 1999–2000. Mais, au-delà des principaux décideurs politiques locaux des années 1990, Pierre-Jean Banuls, succédant tout juste à Jacques Guyard à la mairie, est, lui aussi, rapidement déstabilisé par un épisode judiciaire. Coupé dans son ascension, le tout nouveau maire d'Évry est rattrapé par la justice en septembre 1999 dans l'affaire de la SARE. Alors que ses partisans se félicitent de l'arrivée d'un maire de terrain, il doit

---

<sup>1315</sup> RAMNOUX Sébastien, « Jacques Guyard condamné dans le dossier de la Sagès », *in le Parisien*, le 10 mai 2000

<sup>1316</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 179.

<sup>1317</sup> S.R, « Jacques Guyard blanchi par la justice », *in le Parisien*, le 15 novembre 2000

déjà rendre des comptes et s'expliquer sur une nouvelle affaire d'emplois fictifs. Les faits remontent à 1994. Pierre-Jean Banuls, alors sans mandat électif, mais déjà membre du PS, est engagé comme chargé de mission à la SARE, société d'économie mixte consacrée au développement économique d'Évry. Cumulant ce travail avec celui de directeur de cabinet du maire qu'il occupe depuis 1991, il est accusé d'avoir touché un salaire pour un emploi jugé fictif<sup>1318</sup>. Reconnu coupable de « *recel d'abus de biens sociaux* », il est alors condamné, le 13 octobre 1999, par le tribunal d'Évry à huit mois de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende.

Contestant l'avis du parquet, Pierre-Jean Banuls s'appuie rapidement sur la loi présidentielle d'amnistie de 1995. Celle-ci effaçant les délits commis avant mai 1995 à condition qu'ils soient punis d'une peine inférieure à neuf mois de prison, il se déclare amnistiable. Outre le parquet, un avocat, Francis Dominguez, déjà plusieurs fois prétendant divers-droite aux municipales évryennes, n'hésite pas à contester cette interprétation et déclare que le recel d'abus de biens sociaux n'est pas amnistiable, l'argent reçu ayant profité à l'intéressé au-delà de mai 1995. La demande d'amnistie est donc rejetée pour le maire d'Évry<sup>1319</sup>. Mais dans cette affaire, Pierre-Jean Banuls doit également affronter des membres de son propre parti. Pour les socialistes, c'est le procès de trop. Cette condamnation crée un sérieux malaise au sein du PS, si bien que le premier secrétaire fédéral demande l'exclusion temporaire, voire définitive, du parti de Pierre-Jean Banuls. Dans les colonnes du *Parisien*, un militant se confie :

« *J'ai ressenti cela comme une trahison. Notre maire a été condamné pour enrichissement personnel, mais il a continué à nous dire que tout cela n'était pas grave* »<sup>1320</sup>.

---

<sup>1318</sup> B. M, « le maire d'Évry condamné », in *le Républicain*, le 14 octobre 1999.

Et ROHOU Anne, « Le parquet rejette l'amnistie du maire d'Évry », in *le Républicain*, le 23 décembre 1999.

<sup>1319</sup> ROHOU Anne, « Le parquet rejette l'amnistie du maire d'Évry », in *le Républicain*, le 23 décembre 1999.

<sup>1320</sup> BINET Sandrine, « Les combats du nouveau maire socialiste d'Évry », in *le Parisien*, le 31 décembre 1999.

Une procédure interne au PS se met donc en place. La commission départementale des conflits décide de condamner Pierre-Jean Banuls politiquement. Il est suspendu un an de toute délégation au nom du parti et, même s'il reste socialiste, n'a plus le droit, en tant que maire, de s'exprimer au nom du PS. Considérant que le mal est fait, cette nouvelle condamnation a beaucoup trop porté atteinte au parti si bien qu'il est hors de question, pour les décideurs socialistes locaux, de voir Pierre-Jean Banuls se présenter sous les couleurs du PS aux futures élections municipales de 2001 qui commencent à se préparer<sup>1321</sup>. La carrière politique du nouveau maire d'Évry s'arrête donc brusquement. Dénonçant « *une manipulation destinée à libérer une place pour le parachutage de Manuel Valls* »<sup>1322</sup>, jeune homme politique socialiste de 38 ans, conseiller en communication de Lionel Jospin à Matignon, le maire d'Évry n'envisage pas de céder son fauteuil de premier magistrat de la commune. Mais en mai 2000, il doit affronter un conflit avec le personnel municipal. Après quatre jours de grève générale, il est contraint de démissionner, après seulement seize mois de mandat. Il est remplacé à la tête de la municipalité le 30 mai 2000 par Christian Olivier<sup>1323</sup>.

### *C. Christian Olivier assure l'intérim.*

En un peu moins d'un an et demi, trois maires se succèdent à Évry. Après le retrait de Jacques Guyard, Christian Olivier prend la succession de Pierre-Jean Banuls, démissionnaire. Jusqu'alors adjoint à la politique de la ville, celui-ci est élu à la majorité absolue avec 31 voix sur 34 et il est chargé d'assurer l'intérim jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2001<sup>1324</sup>, date à laquelle il cédera sa place à Manuel Valls, désigné nouveau candidat PS pour la ville. Néanmoins, Christian

---

<sup>1321</sup> ROHOU Anne, « Le parquet rejette l'amnistie du maire d'Évry », *in le Républicain*, le 23 décembre 1999.

<sup>1322</sup> BINET Sandrine, « Pierre-Jean Banuls : sanctionné par le PS », *in le Parisien*, le 3 mars 2000.

<sup>1323</sup> Séance du 30 mai 2000, vingt-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1999-2000).

<sup>1324</sup> *Ibidem*.

Olivier, ancien éducateur de 54 ans et directeur à la protection judiciaire de la jeunesse en Seine-et-Marne, refuse d'être considéré comme un maire de « *transition* » :

*« Je souhaite imprimer ma marque, celle d'une gestion plus collective des affaires municipales. Je ne serai pas un maire passif, nommé pour expédier les affaires communes »*<sup>1325</sup>.

Trouvant une municipalité en bien mauvais état, minée notamment par les « Affaires » et un conflit sans précédent avec les employés municipaux, le tout nouveau maire doit rapidement agir pour redonner une majorité d'opinions favorables à la mairie socialiste évryste. S'il décide de reconduire l'équipe municipale et de poursuivre certains projets ouverts par Pierre-Jean Banuls, comme l'ouverture d'une épicerie sociale, la mise en place d'un contrat local de sécurité ou encore la gestion du dossier déterminant l'achèvement de la ville nouvelle, Christian Olivier doit en priorité résoudre le conflit qui oppose les employés municipaux à la ville. Principal enjeu de son cours mandat, ce dossier sensible a déjà valu six jours de grève et a coûté sa place à son prédécesseur. Alors que la mairie est le troisième employeur de la ville nouvelle avec 1 084 salariés, le nouveau maire comprend l'urgence de cette affaire :

*« C'est un vrai problème de fond et nous entendons le traiter sérieusement avec une large concertation »*<sup>1326</sup>.

Dès son installation, il annonce la création d'un poste d'adjoint chargé du service public et du personnel, mais aussi celui d'un médiateur chargé de régler l'un des plus importants conflits que la municipalité ait connue avec les agents communaux<sup>1327</sup>. En tout, ce sont près de 400 employés – agents administratifs, animateurs, agents de restauration, gardiens de gymnases, assistantes maternelles... – qui manifestent dans les rues d'Évry. Dénonçant une dégradation générale des

---

<sup>1325</sup> S. R, « Le nouveau maire d'Évry dévoile ses projets », in *le Parisien*, le 1<sup>er</sup> juin 2000.

<sup>1326</sup> *Ibidem*.

<sup>1327</sup> Séance du 23 juin 2000, vingt-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1999-2000).

conditions de travail, des problèmes d'effectifs ou encore le non-versement d'une prime à près d'un tiers des employés, ils soulignent également des rapports devenus « *exécrables* » avec la mairie<sup>1328</sup>. Finalement, après deux semaines de travail et plusieurs jours de négociations, un accord est trouvé entre les deux parties. Les représentants du personnel CGT et UNSA acceptent massivement les propositions de Christian Olivier pour revaloriser leur régime indemnitaire et améliorer leurs conditions de travail. Parmi les avancées, nous pouvons noter la mise en place de « *groupes de travail paritaires* », le remplacement des agents malades, l'embauche d'une dizaine de nouveaux salariés ou encore l'augmentation d'environ 1,64 % des salaires de tous les agents<sup>1329</sup>. S'il fait un effort de 2,5 à 3 millions de francs sur le budget de la ville, Christian Olivier est malgré tout soulagé d'avoir traité aussi rapidement cette affaire :

*« Nous avons tous fait des concessions et nous nous sommes engagés à mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail »*<sup>1330</sup>.

En mettant fin au conflit des employés municipaux après seulement deux semaines de mandat, Christian Olivier permet au parti socialiste de la ville de pouvoir préparer sereinement la prochaine échéance électorale, à savoir les municipales de 2001. La transition entre « l'époque Jacques Guyard » et « l'ère Manuel Valls » a désormais commencé. Un an après avoir démissionné de son siège de maire d'Évry, Jacques Guyard quitte ses fonctions au SAN. Alors qu'Évry est devenue le chef-lieu incontesté et la locomotive économique et culturelle du département, l'ancien maire se retire progressivement de la scène politique et déclare : « *passer le témoin avec confiance à une équipe soudée et rajeunie autour de Manuel Valls, Michel Berson, Christian Olivier et Yvette Chappey* ».

---

<sup>1328</sup> LENFANT Sophie, « 400 employés municipaux manifestent devant la mairie », in *le Parisien*, le 25 mai 2000.

<sup>1329</sup> BINET Sandrine, « La fin du conflit des employés municipaux », in *le Parisien*, le 14 juin 2000

<sup>1330</sup> *Ibidem*.

## 2. Manuel Valls fait d'Évry son fief politique.

### *A. Le « parachutage » de Manuel Valls à Évry : retour sur le parcours politique d'un militant socialiste.*

Alors que les élections municipales de 2001 commencent à se préparer, le parti socialiste doit trouver un successeur à Jacques Guyard. Très fatigué depuis son infarctus, celui-ci décide de se retirer de la scène politique. Élu à Évry depuis plus d'une vingtaine d'années, sa démission du poste de premier magistrat de la commune, juste avant les procès de la fin des années 1990, bouleverse la tranquillité évryenne. Alors qu'il est condamné avec les principaux bâtisseurs de la ville nouvelle à plusieurs mois de prison avec sursis dans des affaires de fausses factures et de finances occultes du parti, il s'ensuit une crise interne sans précédent au sein de la section locale du PS. Son successeur à la mairie, Pierre-Jean Banuls, ne tient lui que seize mois. Condamné en octobre 1999 dans une affaire d'emplois fictifs, il démissionne finalement après un conflit avec les employés municipaux, en mai 2000, sous la pression de nombreux socialistes.

Rechercher de nouveaux dirigeants politiques pour la ville devient donc urgent. Fortement déstabilisé, le parti socialiste est dans l'obligation de trouver un nouveau candidat pour briguer la mairie d'Évry. Jacques Guyard témoigne :

*« Évry est à un tournant de son histoire. Il y a une usure des équipes au pouvoir. L'heure est venue d'impulser un changement profond sans que le parti socialiste ne se déchire »<sup>1331</sup>.*

La plupart des militants socialistes évryens plaide alors pour un renouvellement en profondeur de la classe politique locale très largement entachée par les « Affaires ». En disgrâce au PS depuis sa condamnation, Pierre-Jean Banuls fait l'objet d'une procédure d'exclusion. Ne souhaitant pas attendre le résultat, le parti décide

---

<sup>1331</sup> BINET Sandrine, « Municipales : Manuel Valls soutenu par Jacques Guyard », *in le Parisien*, le 28 février 2000.

de le mettre à l'écart pour les prochaines élections municipales de mars 2001. Tandis que Christian Olivier assure l'intérim à la mairie d'Évry, une rumeur de parachutage se précise dès le début de l'année 2000. Devant le risque d'implosion du PS local, Jacques Guyard recherche un candidat extérieur à la ville. Parlant d'abord de l'arrivée de Claude Allègre, ministre de l'Éducation Nationale, ou bien de son homologue aux finances, Christian Sautter, le parti socialiste appuie finalement la candidature de Manuel Valls, un proche de Lionel Jospin à la recherche d'une implantation locale. Claude Allègre et Christian Sautter déclinant la proposition, il est donc décidé de s'orienter vers le conseiller en communication du Premier ministre<sup>1332</sup>.

Moins connu du grand public, Manuel Valls est considéré comme « *l'étoile montante* » du PS. Bien que n'ayant que 38 ans, il est déjà perçu comme un militant aguerri. Né le 14 août 1962 à Barcelone, il incarne la tendance sociale-libérale du PS. Petit-fils d'un républicain catalan qui cachait les anarchistes lors de la guerre civile espagnole, il est également le fils de Xavier Valls, artiste peintre reconnu. Fuyant le franquisme, la famille Valls s'installe finalement en France peu après la Seconde Guerre Mondiale. Vivant toute sa jeunesse à Paris, dans le Marais, Manuel Valls hérite de la fibre politique de son grand-père et est finalement naturalisé Français en 1982. Dans son livre *Pour en finir avec le vieux socialisme*, il déclare se construire autour de la question de la peine de mort et de l'antitotalitarisme. N'ayant pas l'âme d'un révolutionnaire, il fait toutefois sa première manifestation à 14 ans à Barcelone, réclamant le retour du statut d'autonomie en Catalogne que le franquisme avait supprimé<sup>1333</sup>.

Après la défaite de la gauche aux législatives de 1978, il découvre Michel Rocard, moteur de son engagement politique. Lorsqu'il entre à l'université de Paris-1-Tolbiac pour y faire des études d'histoire, il décide d'adhérer au syndicat étudiant socialiste : l'UNEF-ID. Mais c'est surtout au sein des réseaux rocardiens qu'il trouve sa place.

---

<sup>1332</sup> BINET Sandrine, « La bataille des municipales est déjà lancée à Évry », in *le Parisien*, le 7 février 2000.

<sup>1333</sup> VALLS Manuel, Entretiens avec Claude ASKOLOVITCH, *Pour en finir avec le vieux socialisme... et être enfin de gauche !*, Paris, Robert Laffont, 2008, p. 18.

Durant toute la préparation des socialistes pour les présidentielles de 1981, il soutient Michel Rocard, qu'il définit comme « *un politique net et précis* »<sup>1334</sup> à la droite du parti, face à François Mitterrand, qu'il décrit comme un homme « *au verbe parfois artificiel* »<sup>1335</sup> et dont l'amitié avec René Bousquet, haut fonctionnaire pendant l'Occupation ayant commandé notamment la rafle du Vel d'Hiv, lui est « *insupportable* »<sup>1336</sup>. Malgré la défaite de son mentor, taxé de dérives droitières par les tenants de l'ordre marxiste, Manuel Valls prend sa carte au PS fin 1981 dans la quatrième section de Paris.

À 24 ans, en 1986, il est élu au conseil régional d'Île-de-France. Deux ans plus tard, il entre au cabinet du nouveau Premier Ministre, Michel Rocard, et devient son conseiller pour les affaires étudiantes. Lorsque celui-ci démissionne en 1992, Manuel Valls retrouve son poste au conseil régional avant de revenir à Matignon en 1997. Remarqué pour son engagement, il intègre l'équipe de Lionel Jospin en tant que chargé de la communication et de la presse du cabinet du Premier Ministre. Militant socialiste faisant carrière dans la haute administration, Manuel Valls se définit alors comme un « *apparatchik* » avant de connaître la réalité du terrain<sup>1337</sup> :

« *La politique m'a mené de l'autre côté du périphérique, là où les gens ont de vrais problèmes* »<sup>1338</sup>.

La même année, alors qu'il est considéré comme la figure montante du PS, il brigue, pour la première fois, un mandat de député à Argenteuil, fief communiste du Val-d'Oise. Déjà adjoint au maire depuis 1995, il se présente aux législatives face à Robert Hue (PC), mais échoue dès le premier tour. Après cette défaite, il démissionne en 1998 de ses mandats d'adjoint et de conseiller municipal pour se consacrer à son travail au cabinet de Lionel Jospin, au conseil régional, mais aussi pour trouver une

---

<sup>1334</sup> *Ibidem* p.45.

<sup>1335</sup> *Ibidem* p.49.

<sup>1336</sup> *Ibidem* p.49.

<sup>1337</sup> VALLI Philippe, « *Pour en finir avec le vieux socialisme est paru, Manuel Valls est prêt à prendre la relève de la gauche* », in *le Républicain*, le 15 mai 2008.

<sup>1338</sup> VALLS Manuel, Entretiens avec Claude ASKOLOVITCH, *op. cit.* p. 160.

implantation locale. Cherchant de nouvelles figures politiques pour la ville d'Évry, le Premier Ministre propose sa candidature à Jacques Guyard.

Si Pierre-Jean Banuls refuse de céder son fauteuil, Manuel Valls adhère, en février 2000, à la section locale du PS. Accompagné de Michel Berson, président du conseil général venant, lui aussi, rejoindre les militants du chef-lieu de l'Essonne avec pour objectif de se présenter aux cantonales de 2001 sur Évry-Courcouronnes, le candidat à la mairie a déjà beaucoup d'avantages. Les socialistes essonniens ne sont pas hostiles à son arrivée à Évry. Appuyé par Matignon, Manuel Valls obtient le soutien public de Jacques Guyard. Devant plusieurs centaines de militants, l'ancien « patron » de la ville nouvelle n'hésite pas à lui dérouler le tapis rouge et à annoncer, sans ambiguïté, qu'il lui laissera sa place pour la députation :

*« Je ne me représenterai pas aux législatives. À cause des Affaires, mais aussi parce que je veux avoir plus de temps à consacrer à l'histoire, ma seconde passion »<sup>1339</sup>. Avant que Manuel Valls n'ajoute : « j'ai été sollicité pour être maire et député d'Évry et j'ai accepté. C'est une ville intéressante, où les projets économiques et les problèmes sociaux sont de vrais défis »<sup>1340</sup>.*

Ces déclarations marquent la retraite de Jacques Guyard. Mais s'il quitte définitivement la scène politique, son soutien aide le nouveau venu à convaincre les militants les plus réticents. Inquiets de voir arriver un proche de Lionel Jospin à la mairie, de nombreux socialistes restent encore très attachés à leur maire tandis que d'autres sont farouchement opposés à ce parachutage. Alors que certains se réjouissent de l'arrivée d'un homme nouveau à Évry, d'autres ne décolèrent pas et dénoncent les « méthodes archaïques du PS qui [éjecte] Pierre-Jean Banuls pour faire une place à un proche de Jospin »<sup>1341</sup>. Le maire d'Évry faisant office d'une procédure d'exclusion, ils s'étonnent notamment que le parti n'ait pas su trouver de talents

---

<sup>1339</sup> BINET Sandrine, « Municipales : Manuel Valls soutenu par Jacques Guyard », in *le Parisien*, le 28 février 2000.

<sup>1340</sup> BINET Sandrine, « La bataille des municipales est déjà lancée à Évry », in *le Parisien*, le 7 février 2000.

<sup>1341</sup> BINET Sandrine, « Le parachutage fait grincer des dents », in *le Parisien*, n.d.

locaux pour les prochaines échéances électorales. L'un des porte-paroles de ce mouvement, Marc Heber-Suffrin, maire adjoint à la démocratie participative, n'hésite pas à douter publiquement des compétences du nouvel arrivant :

*« Ce parachutage est farfelu et irresponsable. Être maire d'une ville comme Évry, avec les difficultés des quartiers, c'est un métier. Je crains qu'un apparatchik comme Valls, qui n'a aucune pratique du terrain, n'ait beaucoup de difficultés »*<sup>1342</sup>.

Hector Durana, proche de Jacques Guyard, pense, quant à lui, tout l'inverse. Persuadé que le terme « *parachutage* » lui fait défaut, il est convaincu que le nouveau venu a toutes les capacités nécessaires pour diriger la mairie d'Évry. Partisan du renouvellement de la classe politique évryenne, il se confie sur la situation :

*« Manuel Valls est très compétent, il peut nous apporter beaucoup. Il doit maintenant s'enraciner et inspirer confiance aux militants pour qu'un jour, ils oublient son parachute »*<sup>1343</sup>.

Dès le mois de juin, Manuel Valls s'installe à Évry avec sa famille et prend alors immédiatement en main sa campagne électorale.

### ***B. La campagne pour les élections municipales de mars 2001 : un combat politique à Évry.***

Les élections municipales de 2001 bouleversent le visage politique évryen. Jusqu'à présent, la ville nouvelle a toujours eu un leader politique incontournable avec, dans un premier temps, Michel Boscher puis Jacques Guyard. Suite au départ de celui-ci et devant le renouvellement prévu de la classe politique, une page se tourne à Évry. Les élus, blanchis ou condamnés dans les « Affaires », partent et la mairie devient alors un enjeu politique de premier plan. Pourtant, entre ses cités minées par la violence et son centre-ville encore en chantier, la gestion du chef-lieu

---

<sup>1342</sup> *Ibidem.*

<sup>1343</sup> BINET Sandrine, « Municipales : Manuel Valls soutenu par Jacques Guyard », *in le Parisien*, le 28 février 2000.

essonnien ne semble pas de tout repos. Mais la maîtrise d'une ville de l'importance d'Évry devient une priorité pour les partis. Les candidats à ce leadership ne manquant pas, la course pour l'élection à la tête de la municipalité évryenne débouche sur un véritable combat.

Dans cette bataille, le Front National et l'extrême gauche sont naturellement présents. Pour contrer Manuel Valls, le candidat annoncé du parti socialiste, le RPR choisi pour tête de liste Jean de Boishue. Cet ancien secrétaire d'État à l'Enseignement Supérieur du premier gouvernement Juppé (du 17 mai au 7 novembre 1995) accepte de quitter son fief – mairie et canton – de Brétigny-sur-Orge où il est élu depuis seize ans pour conquérir la ville préfecture. Devant affronter les militants RPR locaux qui ont déjà désigné le traditionnel Francis Dominguez pour les représenter, Jean de Boishue s'affiche, quant à lui, comme le candidat de l'alternance :

*« Les électeurs réclament un vrai changement. Il n'y a que moi pour leur proposer »<sup>1344</sup>.*

Le « pacte de non-agression » conclu entre les états-majors politiques pour laisser Évry au PS et pour, aussi, ne pas faire d'ombre au président RPR du conseil général, Xavier Dugoin, est désormais terminé. Pour la première fois depuis 1977, la droite se choisit un candidat au poids « suffisant » pour se mesurer au parti socialiste.

Les candidats prennent immédiatement en main une campagne électorale fertile en rebondissements. Alors que Jean de Boishue distribue ses premiers tracts, Manuel Valls multiplie ses apparitions. Assistant à toutes les assemblées de quartier, il participe aux inaugurations et s'engage dans des combats locaux comme celui du refus d'un couloir aérien passant au-dessus de la ville. Cherchant à faire oublier son parachutage, il souhaite avant tout gagner la confiance des militants.

---

<sup>1344</sup> BINET Sandrine, « Un proche de Jospin à la conquête d'Évry », in *le Parisien*, le 9 mars 2001.

Au même moment, Pierre-Jean Banuls annonce sa démission de la mairie. Condamné quelques mois plus tôt à huit mois de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende et devant la montée en puissance de Manuel Valls, il décide de quitter Évry et de prendre ses distances avec le parti socialiste. Alors qu'il est encore pressenti pour être candidat aux municipales, il déclare :

*« À court terme, je crois sage et nécessaire que de tenter de songer à retrouver la quiétude et un équilibre personnel atteints par tant d'indignité. Je décide donc de ne pas maintenir mes candidatures »*<sup>1345</sup>.

Visiblement très marqué par les événements, il explique son geste avec une certaine amertume dans une lettre aux militants :

*« Le comportement opportuniste de beaucoup de mes "camarades" [...] l'aura finalement emporté. J'aurais pu affronter les manœuvres d'appareil qui, depuis de longs mois, n'ont cessé de déferler de manière médiocre sur plusieurs aspects de ma fonction et de ma personne. J'aurais pu résister aux parachutages en voie de réussite, mais l'appui que leur montre Jacques Guyard est l'exacte dimension de notre propre échec »*<sup>1346</sup>.

Pierre-Jean Banuls quitte Évry à la fin du mois de mai 2000. Tombé en disgrâce, il décide de fuir la ville et prendre du recul par rapport aux événements. Mais après seulement cinq mois d'absence, il revient finalement pour se lancer de nouveau, bien qu'affaibli, dans la bataille des municipales :

*« J'ai retrouvé la forme intellectuelle et physique qui m'avait quitté depuis de longs mois. Je ne reviens pas pour me battre comme un chiffonnier, mais parce que l'analyse de la situation sur Évry me souffle le désir d'y participer et d'y participer pour gagner »*<sup>1347</sup>.

---

<sup>1345</sup> DESPAGNE Anne, « Pierre-Jean Banuls ne sera candidat ni aux municipales, ni aux cantonales », in *le Républicain*, le 23 mars 2000.

<sup>1346</sup> *Ibidem*.

<sup>1347</sup> ROHOU Anne, « Pierre-Jean Banuls revient transformé ! », in *le Républicain*, le 9 novembre 2000.

Démissionnant du PS au début du mois de novembre, il se présente sous l'étiquette Divers-Gauche (DVG). Il commence, dès lors, activement sa campagne. Face à des parachutés à droite comme à gauche, cet ancien pionnier de la ville nouvelle, connu et reconnu de tous, joue la carte de l'implication locale : « *Moi, au moins, on sait qui je suis et d'où je viens* »<sup>1348</sup>. Pour rattraper son retard et se démarquer de ses adversaires, il intervient publiquement pour démontrer que le candidat socialiste est très éloigné des réalités évryennes. Très amer par son échec et de ce qu'il vit comme une trahison, il n'hésite pas à le définir de la manière suivante :

*« Manuel Valls, proche collaborateur de Lionel Jospin, de cabinet ministériel en cabinet ministériel, des responsabilités proches du pouvoir et sous les lambris de la République. Cesdits lambris qui n'ont rien à voir avec les parkings des Pyramides ou la Dalle du Parc aux Lièvres »*<sup>1349</sup>.

Pierre-Jean Banuls multiplie ses apparitions et assiste de nouveau à quelques conseils municipaux et manifestations publiques. Il monte une liste et attire principalement des militants associatifs et des personnalités locales ayant déjà apprécié son travail dans les quartiers. Il décide de s'appuyer sur des proches collaborateurs de tous horizons et propose un « *projet de reconquête d'Évry* »<sup>1350</sup>. Dans sa campagne, Pierre-Jean Banuls obtient le soutien de Claude Jeanlin, visiblement encore très touché par son éviction du fauteuil de maire en 1983. Rappelons les faits. Alors premier secrétaire fédéral de Paris, Jacques Guyard, premier adjoint en 1977, devient maire d'Évry en 1983 en lieu et place de Claude Jeanlin, militant évryen de longue date. En soutenant la liste dissidente de Pierre-Jean Banuls, l'ancien maire se bat pour que l'histoire ne se reproduise pas.

Si la course à la municipalité est pour Manuel Valls déjà plus difficile que prévu avec la présence de Jean De Boishue, elle se complique encore plus avec la candidature de l'ancien maire évryen. Pour composer sa liste, il lance un appel à

---

<sup>1348</sup> *Ibidem.*

<sup>1349</sup> *Ibidem.*

<sup>1350</sup> BINET Sandrine, « Un proche de Jospin à la conquête d'Évry », in *le Parisien*, le 9 mars 2001.

toutes les forces de gauche affirmant qu'il faut un regard neuf sur la ville grâce à une nouvelle génération d'élus. Il veut une équipe jeune à l'image d'une population dont l'âge moyen est de 26 ans et qui rassemble près de 68 ethnies. Il commence par se tourner vers le Parti Communiste, les Verts, les Radicaux de Gauche puis le Mouvement Démocrate-Chrétien (MDC) tout en intégrant dans sa liste des jeunes issus de l'immigration noire et maghrébine (Patricia M'Bimbi, Sami Bourekha ou encore Béchaïa Kadi-Ouaraz)<sup>1351</sup>. Pour ne pas froisser les plus anciens et symboliser le « *passage de témoin* », il appose également le nom de Jacques Guyard sur sa liste, en dernière position toutefois.

Les élections ont lieu les 8 et 15 mars 2001. Au premier tour, la liste gauche plurielle de Manuel Valls remporte 38,1 % des suffrages exprimés tandis que Pierre-Jean Banuls obtient 26,4 % contre 25,8 % pour Jean de Boishue. Faisant moins de 10 %, les listes FN et LCR sont absentes du second tour. Une triangulaire s'organise alors. Pour gagner les élections, Jean de Boishue tente une fusion de sa liste avec celle de Pierre-Jean Banuls. Nombreux sont ceux à s'interroger : peut-on fusionner, éthiquement parlant, une liste dite de gauche avec une liste dite de droite ? L'ancien maire de Brétigny-sur-Orge déclare :

*« La liste de Pierre-Jean Banuls n'est pas selon moi une liste de gauche. C'est une liste de toutes les couleurs [...]. Des formations politiques qui ne sont pas de gauche (par exemple le FN) lui ont accordé leur soutien [...]. Nous avons tous les deux la même stratégie, celle d'un vrai changement pour la ville d'Évry qui pâtit de la lourde machine d'un système politique qui fait d'un périmètre démographique et urbain une chasse gardée »*<sup>1352</sup>.

Peu enclin à travailler avec Jean de Boishue, Pierre-Jean Banuls refuse l'alliance que celui-ci lui propose. Le 15 mars 2001, les résultats du second tour sont sans surprise. La liste « *Un nouvel avenir pour Évry* » de Manuel Valls remporte les élections avec 44 % des suffrages exprimés tandis que Jean de Boishue et Pierre-Jean Banuls

---

<sup>1351</sup> Séance du 25 mars 2001, vingt-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (février-décembre 2001).

<sup>1352</sup> ROHOU Anne, « Atterrissage plutôt réussi pour le parachuté », in *le Républicain*, le 22 mars 2001

obtiennent respectivement 27,44 % et 28,56 %<sup>1353</sup>. Leurs réactions face à la défaite sont toutefois bien différentes. S'inclinant avec fair-play au point d'envoyer un télégramme de félicitations à Manuel Valls, l'ancien maire de Brétigny-sur-Orge refuse de désertier Évry. En professionnel de la politique, il décide d'assumer pleinement son rôle d'élu de l'opposition et de siéger au conseil municipal. Démissionnant le 23 octobre 2002, il ne restera finalement qu'un an et demi<sup>1354</sup>. Pierre-Jean Banuls montre, quant à lui, beaucoup plus d'amertume. Soulignant que le nouveau maire d'Évry n'a obtenu « *que 44 % des suffrages [...] avec une mobilisation relative des électeurs* »<sup>1355</sup>, il démontre également que les conditions de travail seront difficiles en mairie. En effet, il s'attaque au programme de Manuel Valls, convaincu qu'il ne réussira pas à l'honorer : « *parce qu'[il] s'est engagé à être un maire présent et qu'il va donc perdre l'avantage qu'il pouvait tirer de Matignon. Il a promis beaucoup dans les quartiers avec un budget difficile à mener et le tout sans augmentation d'impôts. Ce sont donc des promesses exagérées* »<sup>1356</sup>. Dans ce contexte, il refuse d'assumer pleinement ses fonctions d'élu de l'opposition au sein du conseil municipal. Il démissionne six mois plus tard, le 6 octobre 2001<sup>1357</sup>.

Manuel Valls arrive donc à la mairie d'Évry dans un climat tendu et prend ses fonctions en mars 2001. L'année suivante, il se présente aux législatives afin de s'implanter définitivement dans la région évryenne. 2002 est aussi l'année des élections présidentielles. Le 21 avril, au soir du premier tour, Lionel Jospin, le candidat socialiste, est éliminé laissant Jacques Chirac (RPR) et Jean-Marie Le Pen (FN) s'affronter quinze jours plus tard. Si le président sortant est réélu avec une large majorité (près de 82 % des suffrages exprimés), voir le Front National au second tour des présidentielles est un choc pour beaucoup de Français. Dans ce contexte, remporter les législatives un mois plus tard est loin d'être assuré pour Manuel Valls.

---

<sup>1353</sup> Séance du 25 mars 2001, vingt-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (février-décembre 2001).

<sup>1354</sup> Séance du 23 octobre 2002, trentième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (février-2002-janvier 2003).

<sup>1355</sup> ROHOU Anne, « Atterrissage plutôt réussi pour le parachuté », *in le Républicain*, le 22 mars 2001

<sup>1356</sup> *Ibidem*.

<sup>1357</sup> Séance du 15 octobre 2001, vingt-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (février-décembre 2001).

Serge Dassault, son principal adversaire, est déjà bien implanté dans la région. Candidat unique de la droite, le grand industriel, ami de Jacques Chirac, vient d'être réélu maire de Corbeil-Essonnes. Accompagné de son suppléant, Stéphane Beaudet, le tout nouveau maire de Courcouronnes, il n'hésite pas à multiplier les apparitions à Évry même, dans les quartiers les plus populaires. Manuel Valls, quant à lui, s'associe à Carlos Da Silva, jeune militant corbeillois. Les deux hommes axent leur campagne sur la lutte contre les injustices et l'insécurité. Serge Dassault augmentant les impôts locaux à la veille des élections, le maire d'Évry est élu député. Manuel Valls réussit en deux ans à prendre la succession de Jacques Guyard et à faire d'Évry et sa région son fief politique. Devant faire oublier la crise politique de la fin des années 1990, il travaille, dans un premier temps, au redressement d'une mairie minée par les Affaires. Avec un tempérament et un style très différents de ceux que Jacques Guyard, il prend rapidement en main la municipalité évryenne.

### *C. La « République Vallsienne ».*

L'élection de Manuel Valls constitue un évènement majeur dans l'histoire de la municipalité évryenne. Premier maire depuis Michel Boscher à ne pas avoir à porter la ville nouvelle<sup>1358</sup>, le nouveau leader politique d'Évry n'attend pas pour s'installer et imposer son style en mairie. Pendant un peu plus de trente ans, la ville a été contrainte de suivre les directives de l'État et des instances nationales socialistes. Pour sa première véritable expérience de terrain, Manuel Valls met alors au point une méthode de travail qui ne laisse pas beaucoup de place aux approximations. Évry étant un tremplin indispensable pour mener une carrière politique nationale à laquelle il aspire, le nouveau maire fait de la concentration des pouvoirs la ligne directrice de sa gouvernance. La municipalité n'a que très peu de marge de manœuvre à l'exception de Francis Chouat, son premier adjoint à partir de 2004, et de Christian Gravel, son directeur de cabinet. Colonne vertébrale du « système Valls », rien ne se décide dans la préfecture de l'Essonne sans la présence de ces trois

---

<sup>1358</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2001 : le SAN se transforme en Communauté d'Agglomération entraînant, *de facto*, la disparition de la ville nouvelle et de ses outils : se reporter au II de ce même chapitre : II Le retour au droit commun.

hommes<sup>1359</sup>. Alors qu'Yvette Chappey, pivot de l'ancienne municipalité redevenue simple conseillère municipale, indique que : « *Jacques Guyard associait son équipe aux décisions* »<sup>1360</sup>, elle déplore désormais cette mise à l'écart où les conseils municipaux ressemblent davantage à des chambres d'enregistrement.

Manuel Valls se démarque aussi par un style et un caractère bien différents de ceux de ses prédécesseurs. Autant Jacques Guyard a longtemps été perçu comme un homme « *affable et consensuel* » – il a d'ailleurs longtemps été surnommé « *Monsieur Oui-Oui* » à la mairie – autant le nouveau leader politique local se distingue par un ton direct, cassant et est craint pour ses colères<sup>1361</sup>. Cependant, nous pouvons apparenter cette autorité à une volonté de réussir dans une ville d'Évry déliquescence où la dégradation de l'ambiance quotidienne dans les quartiers centraux se poursuit malgré la reprise économique de 1997. « L'autoritarisme » affiché de Manuel Valls déséquilibre néanmoins la municipalité au point de voir démissionner trois des adjoints en quelques mois. Xavier Matharan, premier adjoint depuis 2001, n'est pas reconduit lors du réajustement du conseil municipal du 7 avril 2004. Il est remplacé par Francis Chouat<sup>1362</sup>. Thierry Luciani, septième adjoint, démissionne, quant à lui, le 25 mai 2005 et voit Sami Bourekha prendre sa place<sup>1363</sup> avant que Mohand Bennacer, neuvième adjoint, ne quitte à son tour le conseil municipal le 14 décembre 2005, remplacé par Bechaïa Kadi-Ouaraz<sup>1364</sup>.

L'une des affaires les plus connues est sans doute celle concernant Antoine Pavamani. Ce conseiller municipal socialiste en charge du renouvellement urbain se voit priver de sa délégation en décembre 2010. Militant en faveur de Manuel Valls depuis 2001, il participe activement à la promotion du nouveau maire en réalisant

---

<sup>1359</sup> TRENTESAUX Jacques, « Le système Valls : La petite république vallsienne », in *l'Express*, le 23 août 2007.

<sup>1360</sup> *Ibidem*.

<sup>1361</sup> *Ibidem*.

<sup>1362</sup> Séance du 7 avril 2004, trente-quatrième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (mars-mai 2004).

<sup>1363</sup> Séance du 25 mai 2005, trente-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (mars-juin 2005).

<sup>1364</sup> Séance du 14 décembre 2005, quarante-et-unième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (décembre 2005-mars 2006).

notamment son blog et en collaborant à la plupart de ses livres. La rupture intervient en 2008. Alors que Manuel Valls soutient Francis Chouat lors des primaires socialistes pour les élections sénatoriales de la même année, Antoine Pavamani choisit, quant à lui, comme candidat Michel Berson, le président du conseil général de l'Essonne dont il a déjà été le directeur de campagne. Le premier adjoint évryen échouant dans cette bataille, Manuel Valls dénonce « *un choix déloyal* »<sup>1365</sup>, mécontent de voir Antoine Pavamani ne pas soutenir un élu d'Évry. Face à un climat délétère au sein du conseil municipal, Antoine Pavamani présente sa démission. La refusant, le maire d'Évry lui écrit : « *je ne ferai pas de toi le martyr, le piège est trop grossier* »<sup>1366</sup>. Si l'élu reste conseiller municipal, il perd toutefois ses attributions et déclare dans la presse : « *Francis Chouat avait besoin de viande fraîche en compensation de sa défaite. Elle lui a été livrée. Il règne désormais une ambiance de terreur à la mairie d'Évry* »<sup>1367</sup>. Manuel Valls assure, quant à lui, qu'il ne s'agit que d'un simple réajustement, celui-ci intervenant plus de deux ans après les faits. Souhaitant tout contrôler, le maire d'Évry reprend donc en main toute une municipalité.

Solitaire dans son travail, l'ensemble du personnel de la mairie s'accorde, en revanche, à reconnaître le professionnalisme de Manuel Valls et notamment son investissement<sup>1368</sup>. Omniprésent à Évry, Xavier Matharan, son premier adjoint de 2001 à 2004, reconnaît qu'il « *possède une énergie hors du commun. La politique, c'est son métier et toute sa vie* »<sup>1369</sup>. En professionnel de la communication, il ne loupe aucune grande cérémonie du forum des aînés aux différentes célébrations des communautés religieuses. Par ailleurs, pour se rapprocher des habitants et véhiculer l'image d'un homme accessible et sympathique, il n'hésite pas à participer à des matchs de football avec l'équipe des agents municipaux<sup>1370</sup>.

---

<sup>1365</sup> HEYLIGEN Julien, « Antoine Pavamani, conseiller municipal PS, privé de sa délégation : il règne une ambiance de terreur à la mairie d'Évry », *in le Parisien*, le 15 décembre 2010.

<sup>1366</sup> *Ibidem.*

<sup>1367</sup> *Ibidem.*

<sup>1368</sup> TRENTESAUX Jacques, « Le système Valls : La petite république vallsienne », *in l'Express*, le 23 août 2007

<sup>1369</sup> *Ibidem.*

<sup>1370</sup> *Ibidem.*

Le système Valls est ainsi principalement fondé sur l'art de la communication, spécialité de l'ancien conseiller aux relations avec la presse de Lionel Jospin à Matignon. Pour donner à Évry l'apparence d'une ville neuve, moderne et faire parler de son action politique, il n'hésite pas à multiplier les moyens mis en œuvre. L'une de ses toutes premières décisions en tant que maire consiste alors à créer un nouveau logo pour la ville. Peu après, il remplace le modeste bulletin municipal de quatre pages par trois revues en couleur et ajoute un an plus tard, juste après son élection au Palais Bourbon, un quatrième support nommé *Votre voix à l'Assemblée*. C'est ainsi qu'entre 2000 et 2003, les dépenses liées à la publicité et aux relations publiques augmentent de 852,6 %. Pour justifier ce chiffre, Manuel Valls se défend :

« On partait de zéro et il fallait provoquer un déclic pour redonner de la fierté aux habitants »<sup>1371</sup>.

Souhaitant marquer Évry de son empreinte, Manuel Valls s'interroge ensuite sur la question du rapport municipalité/habitants. Il veut en faire la clé de la reconstruction identitaire de la commune<sup>1372</sup>. Définissant la participation des habitants comme indissociable de la citoyenneté, le maire d'Évry s'engage à retisser des liens distendus avec la population<sup>1373</sup>. En effet, la vie associative s'épuise dans les quartiers centraux de l'ancienne ville nouvelle. Seul le vieil Évry reste actif avec principalement trois associations dynamiques : Évry-Village qui défend fermement l'environnement, l'association des retraités qui gère notamment le foyer Club et la MJC, maison pour tous, qui garde l'esprit militant des années 1970<sup>1374</sup>. Dans le reste de la ville, l'épuisement se fait partout ressentir. Seuls quelques pionniers continuent de gérer les maisons de quartier, mais, devant la fatigue, les conflits avec les jeunes ou encore l'indifférence croissante des nouveaux arrivants, leur nombre commence à se réduire progressivement. Quelques exceptions sont à noter toutefois. Les associations sportives, humanitaires et communautaires restent très actives. Les

---

<sup>1371</sup> *Ibidem*.

<sup>1372</sup> VALLS Manuel dans « Table ronde 2 : La mise en œuvre des projets d'agglomération », in *Vers l'intercommunalité de projet. De l'expérience des villes nouvelles aux communautés d'agglomération*, actes de la journée d'étude du 5 juillet 2005, p.94.

<sup>1373</sup> Séminaire du 9 avril 2002, intervention de Manuel Valls sur le projet de ville.

groupements ethno-religieux sont, quant à eux, très importants dans une ville comme Évry pour faciliter l'accueil et le contact avec les immigrants récents. Permettre à ces militants et à ces communautés de participer aux décisions qui concernent la ville semble alors primordial.

Il apparaît nécessaire, pour le conseil municipal, de s'appuyer sur un cercle beaucoup plus large d'hommes et de femmes afin de « *redonner du sens à [une] ville politiquement meurtrie et socialement fragile* »<sup>1375</sup>. Évry s'engage dans une démarche participative des habitants<sup>1376</sup>. Afin d'encourager la vie associative, un nouveau mode de consultation des Évryens est mis en place. Déjà en 1996, Jacques Guyard créait les conseils de quartier. Ils sont au nombre de quatre, chacun pour une population d'environ 10 000 habitants :

- les Pyramides,
- les Champs Élysées et le Champtier du coq,
- le Parc aux Lièvres et immeubles collectifs voisins,
- les Épinettes et les Aunettes.

Disposant d'une vie associative bouillonnante, le Vieil Évry semble très bien fonctionner et la municipalité décide de remettre à plus tard la création de son conseil de quartier<sup>1377</sup>. Sous Manuel Valls, dès octobre 2001, leur nombre est porté à huit. Trois nouveaux conseils sont créés : Bois Sauvage/Bois Guillaume, Centre-Ville et Village/Aguado/Petit-Bourg. L'ancien conseil Épinettes/Aunettes est scindé en deux : les Épinettes d'un côté et les Aunettes de l'autre tandis que Champs-Élysées/Champtier du Coq est élargi à Grand-Bourg et au Parc aux Biches<sup>1378</sup>. Comptant sur la mobilisation des Évryens, la municipalité choisit les membres de ces conseils parmi les citoyens les plus actifs : représentants d'associations, habitants connus pour leur dévouement dans leur quartier. Chacun des conseils comprend une

---

<sup>1374</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 206.

<sup>1375</sup> Séminaire du 9 avril 2002, intervention de Manuel Valls sur le projet de ville.

<sup>1376</sup> Compte-rendu du Bureau municipal, 9 janvier 2002.

<sup>1377</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 206.

<sup>1378</sup> Séance du 15 octobre 2001, vingt-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (février-décembre 2001).

quinzaine de membres auxquels il faut ajouter les conseillers municipaux du quartier et un adjoint qui préside les réunions. Dans l'ensemble, tous les projets concernant le quartier y sont étudiés qu'il s'agisse de sécurité, de propreté, de travaux de voirie voire même de budget. Manuel Valls met en place un budget participatif devant aider à l'élaboration de projets et à l'organisation de diverses manifestations<sup>1379</sup>.

Au-delà du renforcement de ces assemblées d'habitants, le maire d'Évry décide également de décentraliser plusieurs conseils municipaux afin de se rapprocher davantage des Évryens dans une période où le dialogue avec ses administrés semble rompu. Rafik Garnit, président de plusieurs associations à Évry, mais aussi du conseil syndical des Pyramides, témoigne de cette situation compliquée. Il assure que Manuel Valls ne peut plus se déplacer dans certains quartiers sans se faire insulter. Surnommé « Tout-en-Béton » et « Mini-Sarko » par des jeunes qui n'ont plus confiance en l'État, il délocalise alors plusieurs conseils dans le but d'asseoir son autorité municipale. C'est ainsi qu'une séance se tient dans le gymnase du Champrier du coq en avril 2002<sup>1380</sup> avant qu'un conseil municipal extraordinaire ne soit organisé en mars 2006 sur la dalle du Parc aux Lièvres, autre cité sensible d'Évry.

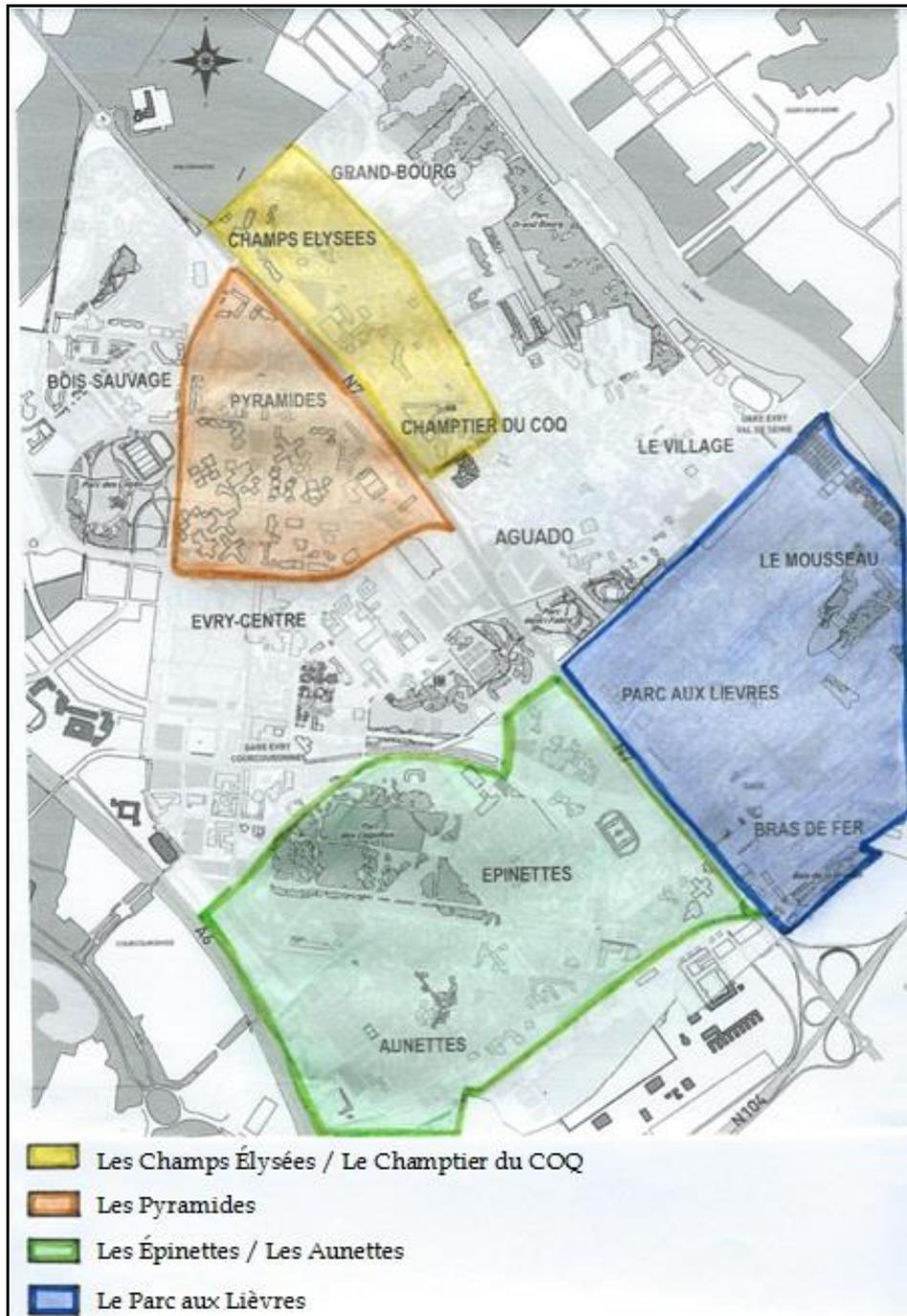
Dès son élection, Manuel Valls impose son style à la municipalité évryenne avant de s'attacher à mettre en œuvre son programme. Alors que croissent dans les journaux les articles rappelant une détresse et une violence devenues ordinaires à Évry, il fait de la lutte contre l'insécurité la priorité de son premier mandat avant de s'attacher à améliorer le cadre de vie quotidien. Pour le maire d'Évry : « *redonner confiance aux habitants passe par une politique de proximité autour de deux thèmes : la sécurité et la propreté* »<sup>1381</sup>. Travaillant activement sur une politique de fleurissement de la ville, il met en scène un projet de développement urbain visant à attirer de nouveau les classes moyennes tout en stoppant le départ des populations les plus

---

<sup>1379</sup> Compte-rendu du Bureau municipal, 9 janvier 2002.

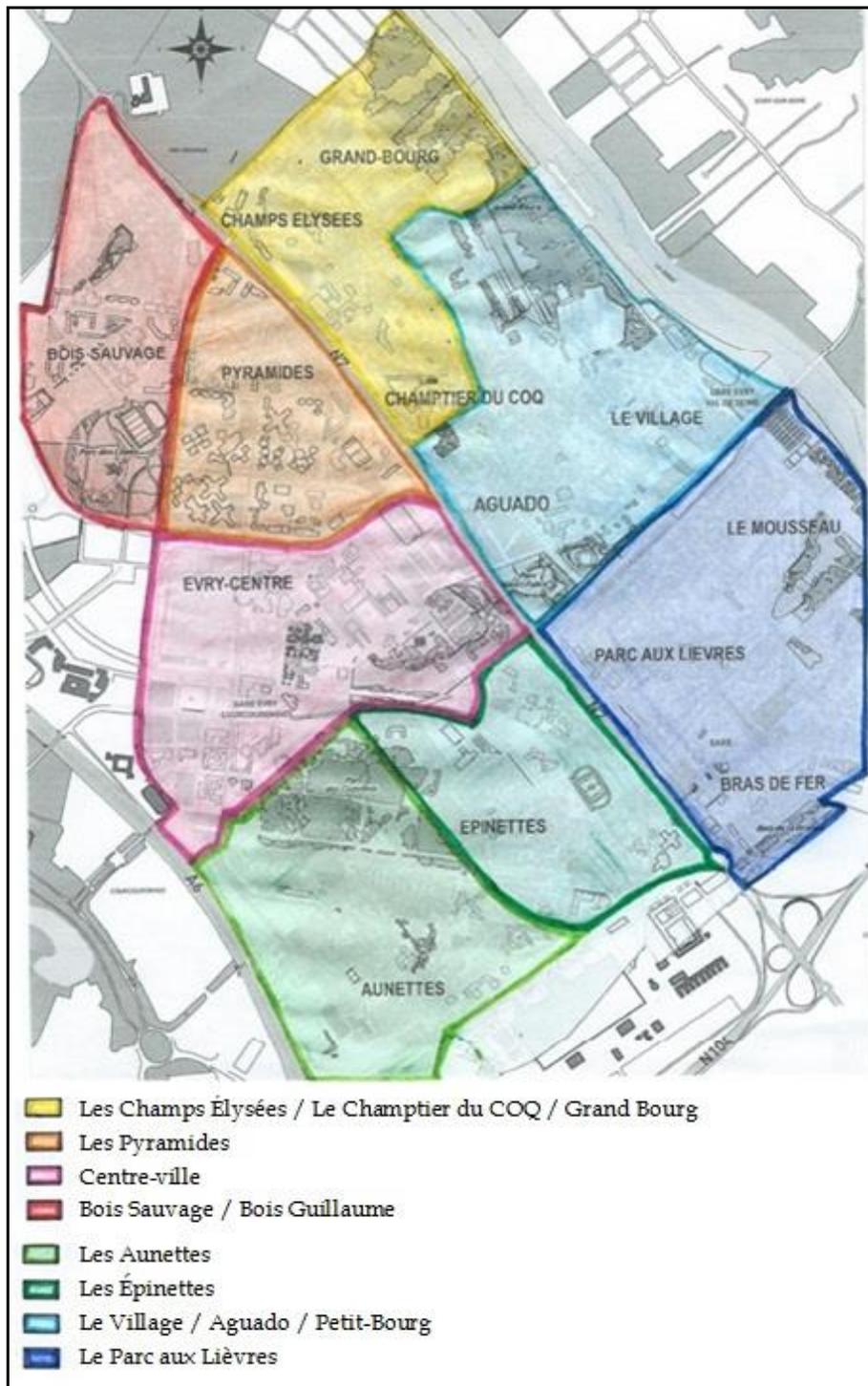
<sup>1380</sup> Séance du 3 avril 2002, trentième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (février-2002-janvier 2003).

<sup>1381</sup> Séminaire du 9 avril 2002, intervention de Manuel Valls sur le projet de ville.



**Document 27 : Les conseils de quartier à Évry (1996).**

Voici les quatre premiers conseils de quartier évréens. Créés par Jacques Guyard en 1996, ils ont pour but de favoriser la participation des habitants à la vie politique d'Évry, mais possèdent le désavantage de ne pas représenter toute la ville.



**Document 28 : Les conseils de quartier à Évry (2001).**

Les huit conseils de quartier à partir de Manuel Valls. Le nouveau maire double le nombre de ces assemblées d’habitants afin d’avoir une répartition plus juste de la ville

aisées vers les communes limitrophes. 2001 et l'arrivée de Manuel Valls à la tête de la mairie d'Évry sont aussi des événements majeurs dans l'histoire de l'intercommunalité. Alors que le SAN devient une communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier, entraînant la fin du statut de ville nouvelle, l'ensemble des communes périphériques passe à droite lors des municipales, mettant pour la première fois Évry, la ville centre, en minorité dans sa propre agglomération.

## II. Le retour au droit commun.

### 1. L'évolution des débats sur l'intercommunalité depuis la loi Rocard.

#### *A. Premières interrogations sur la sortie d'Évry de l'Opération d'Intérêt National (OIN).*

C'est en 1985, date du vingtième anniversaire de la création de l'établissement public, que l'on commence à s'interroger sur le retour d'Évry dans le droit commun. Si les prévisions d'origine du schéma directeur sont encore loin d'être atteintes, la ville nouvelle est, malgré tout, déjà achevée à près de 80 %. On équipe et on construit moins. On réaménage, on entretient, on gère<sup>1382</sup>. Dans la zone centrale, il ne reste plus qu'à bâtir un quadrilatère situé en plein cœur de l'agglomération, entre le centre commercial de l'Agora et l'autoroute A6. Réservé pour l'université malgré l'interdit pompidolien, le début des travaux ne commence qu'en 1989-1990, comme nous avons pu le voir dans la partie précédente. Outil technique de l'État s'occupant essentiellement de l'aménagement des terrains vierges en région évryenne, l'Épevry n'a donc quasiment plus de terrains à vendre. Vivant uniquement des plus-values qu'il réalise sur la vente de ses terrains, il se voit contraint, par la baisse de son chiffre d'affaires, d'encourager des départs de personnel<sup>1383</sup>. Il perd de son pouvoir. Ayant compris l'intérêt de cet instrument, les élus apprennent peu à peu à s'en servir, voire à le domestiquer. À la fin des années 1980, l'Épevry apparaît davantage comme une agence au service du projet local et perd ses références étatiques. Le programme de la ville nouvelle d'Évry semble donc s'achever progressivement.

---

<sup>1382</sup> ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie « Les villes nouvelles et le système politique francilien : 1970-2000 », *op. cit.*, p. 29.

<sup>1383</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, *op. cit.*, p. 164.

Tout converge vers la dissolution de l'Épevry. Dès 1985, son directeur, Michel Colot, annonce sa fermeture pour le début des années 1990. La présence de l'État ne se justifiant plus sous la forme actuelle, l'établissement public doit se préparer à fermer. Dans l'ensemble, la date de 1990 n'est pas contestée, ni par les élus, ni par l'État. Si la croissance de la ville se poursuit au rythme extrêmement rapide précédemment observé, les réserves foncières seront vite épuisées. Il restera au bilan un solde positif de plusieurs centaines de millions de francs. Cette perspective oblige donc à répondre à plusieurs questions : que faire des employés de l'Épevry ? Ou encore : avec quels organismes travailler pour terminer les constructions engagées ?

En premier lieu, il faut établir la situation financière réelle de l'Épevry. Pendant l'été 1985, un inspecteur des finances, M. Severino, est chargé de préciser la méthode. L'établissement public ayant une double comptabilité, la situation lui semble très difficile à clarifier. Il évalue, dans un premier temps, la valeur de son patrimoine (prix d'achat des terrains et valeur des travaux effectués), avant d'étudier les budgets et de comptabiliser les achats, les ventes et les travaux aux prix réels du moment<sup>1384</sup>. La conjoncture économique est à ce moment plutôt favorable. Si le SAN est lourdement endetté, l'Épevry n'a quant à lui quasiment plus aucune dette et a remboursé à l'État toutes les avances qui lui ont été faites. M. Severino montre qu'à terme, le bilan de l'aménagement de la ville nouvelle sera très largement positif. Les terrains dont il est propriétaire valent cher. Aussi, si le rythme des constructions est maintenu, il en ressortira plusieurs centaines de millions de francs. En revanche, dépendant de la conjoncture économique, ce bonus reste fragile. Si le rythme ralentit, les charges de fonctionnement – l'inconnue sur les prix – seront en mesure de le réduire sensiblement. Il faut donc fixer très rapidement un échéancier des décisions afin de bien gérer cette transition<sup>1385</sup>.

L'idée de mettre en place un outil de développement économique sur un périmètre plus large que celui de la ville nouvelle fait ensuite son chemin. Voulant aller plus loin, plus vite, les élus demandent la création d'un EPIC (Établissement

---

<sup>1384</sup> *Ibidem*, p.169.

<sup>1385</sup> MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne – Évry, 1965-2007*, *op. cit.*, p. 170.

Public à caractère Industriel et Commercial) pour l'étude et l'aménagement pour le compte des communes de la région d'Évry et du Centre-Essonne<sup>1386</sup>. Pour Jacques Guyard, si le retour au droit commun est la logique, une structure élargie pour le développement économique doit être maintenue. Il prône alors l'idée d'un établissement public industriel devant servir à finir une ville nouvelle sortie de l'Opération d'Intérêt National, celui-ci ayant vocation à épauler les communes environnantes et le département, confrontés au développement anarchique de l'habitat et à un déséquilibre habitat-emploi inquiétant<sup>1387</sup>. L'État répond favorablement à cette demande. La poursuite de la construction de logements neufs est nécessaire. L'aménagement et la croissance économique de la région évryenne sont pour lui toujours une priorité. Par sa démarche, il admet ainsi que son investissement financier sur la ville nouvelle n'est pas seulement un placement dont le profit doit impérativement retourner dans ses caisses. Ce dernier doit surtout aider à terminer une ville équilibrée. C'est sur cette base que naît l'idée de créer un nouvel établissement public d'aménagement où l'initiative reviendrait aux collectivités locales, mais aussi dans lequel le Ministère des Finances garderait tous ses droits<sup>1388</sup>.

En 1986, Michel Colot commence à modifier l'organisation de l'Épervry. À la place de la répartition classique entre services financiers, commerciaux et aménageurs, il installe trois directions, la première se consacrant à la finition du centre de la ville nouvelle, la deuxième à l'habitat et la troisième au développement économique<sup>1389</sup>. Chacune de ces unités a son propre budget et rassemble des techniciens de chaque service initial. Simultanément, un plan d'essaimage est mis en place en accord avec le comité d'entreprise. De nombreux employés de l'établissement public sont vivement encouragés à démissionner en échange d'une forte indemnité de départ. Cette politique trouve un écho favorable.

---

<sup>1386</sup> Les Cahiers GRIDAUH (Groupement de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat), *Villes nouvelles et décentralisation : mise en perspective historique, juridique et financière de l'intercommunalité dans les villes nouvelles*, op. cit., p.132.

<sup>1387</sup> MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne – Évry, 1965-2007*, op. cit, p. 170.

<sup>1388</sup> *Ibidem*, p. 171.

<sup>1389</sup> *Ibidem*, p. 171.

Face à cette fermeture annoncée de l'Épevry, les collectivités locales envisagent de prendre des initiatives. Le syndicat d'agglomération commence à s'équiper. Il engage de nouveaux personnels et renouvelle ses équipes administratives et techniques. Le SAN se dote ainsi d'employés et surtout de techniciens capables de prendre des décisions et de l'éclairer sur les agissements l'établissement public. En 1987, les élus décident de créer une Société d'Économie Mixte (SEM) pour succéder définitivement à l'Épevry et prendre la direction de l'aménagement des dernières constructions qui restent à faire, et tout particulièrement la poursuite de l'aménagement du centre-ville. Une première société est créée en janvier 1990. Dénommée la SARE (Société d'Aménagement de la Région d'Évry), elle est présidée par François Dufant, conseiller municipal évryen proche de Jacques Guyard. Président également l'établissement public, il est chargé de faciliter le transfert du personnel vers la nouvelle structure d'aménagement<sup>1390</sup>.

La mise en place d'un outil de développement dans un périmètre intercommunal élargi est cependant beaucoup plus complexe. Il est nécessaire de susciter un intérêt commun entre les communes. Celui-ci ne peut être qu'économique. En juillet 1989, Michel Rocard, alors Premier Ministre, propose à Pierre-Charles Krieg, président du conseil régional d'Ile-de-France, et à Jacques Chirac, maire de Paris, l'écriture d'un livre blanc, prélude à l'élaboration d'un nouveau schéma directeur. Présenté comme l'un des grands chantiers de son gouvernement, c'est un exercice singulier. Si la décentralisation confie cette tâche aux régions, l'Ile-de-France fait état d'exception et reste sous l'autorité de l'État. Trois différences apparaissent par rapport à 1965. La projection démographique est, dans un premier temps, revue à la baisse. La priorité est ensuite donnée à la petite couronne. Néanmoins, toute une procédure d'élaboration reste à inventer. Une méthode et des outils sont à mettre en place<sup>1391</sup>.

Cette relance du travail sur le schéma directeur d'Île-de-France crée une motivation supplémentaire chez les élus. Jacques Guyard et Xavier Dugoin, président du conseil général de l'Essonne et élu à Mennecy, prennent les devants et

---

<sup>1390</sup> *Ibidem*, p. 172.

<sup>1391</sup> *Ibidem*, p. 183.

sont parmi les premiers à écrire à Michel Rocard pour lui faire part de leur demande de partenariat. Ils créent en 1990 l'Association pour le Développement de la Région d'Évry et du Centre-Essonnes (ADRECE). Cette nouvelle structure marque la volonté de ces maires de maîtriser eux-mêmes le destin de leurs communes. Si l'État y répond favorablement, il souhaite, malgré tout, toujours indiquer les objectifs en matière de constructions de logements, de créations d'emplois ou encore d'équipements publics. Très rapidement, l'association est dissoute pour faire place à plusieurs syndicats intercommunaux d'études<sup>1392</sup>. Groupant chacun une dizaine de communes, ils ont pour objet d'élaborer un schéma directeur pour leur zone en cohérence avec les orientations données par le gouvernement. L'idée est donc d'avoir un outil dans lequel l'État apporterait sa contribution financière et dont la fonction serait une sorte de mélange d'agence d'urbanisme, pour les études de cohérence générale, d'agence de développement économique capable d'attirer les entreprises et les agences foncières afin d'acheter les sols.

L'exercice pour les élus est donc de faire émerger un groupement de communes ambitieuses pour leur développement économique et capable de se structurer pour être le support politique du développement du Centre-Essonnes. Jacques Guyard et Jean de Boishue, alors maire RPR et conseiller général du canton de Brétigny-sur-Orge, sont convaincus que le développement de la région sud-francilienne va se déplacer et se concentrer dans un quadrilatère délimité au nord par la Francilienne (RN 104), au sud par la rivière de l'Essonne, à l'est par la Seine et par la route nationale 20 à l'ouest. Le maire brétignolais a mesuré tout l'intérêt d'un établissement public « élargi » dont il est question pour répondre au développement de la ville nouvelle. Ce dernier englobant sa ville et son canton, il estime judicieux d'être le pôle Ouest d'un grand dessein essonnien. Jacques Guyard, quant à lui, trouve dans ce rapprochement un nouvel axe de développement qu'il n'a cessé de chercher depuis son arrivée à la tête de l'intercommunalité évryenne. Allant au-delà des clivages des partis politiques qui les séparent, ils décident ainsi de former un SIEP (Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation) et d'en confier la présidence au

---

<sup>1392</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 165.

maire de Brétigny-sur-Orge. Cette stratégie permet, pour la première fois depuis 1965, à Évry de rester discrète et d'espérer l'adhésion de communes hostiles à la ville nouvelle. Portant le nom de Syndicat Mixte Essonne Centre (SMEC), celui-ci est composé des quatre communes du SAN<sup>1393</sup>, de Villabé et des cinq communes du canton de Brétigny (Brétigny-sur-Orge, le Plessis-Pâté, Leudeville, Marolle-en-Hurepoix et Saint-Vrain).

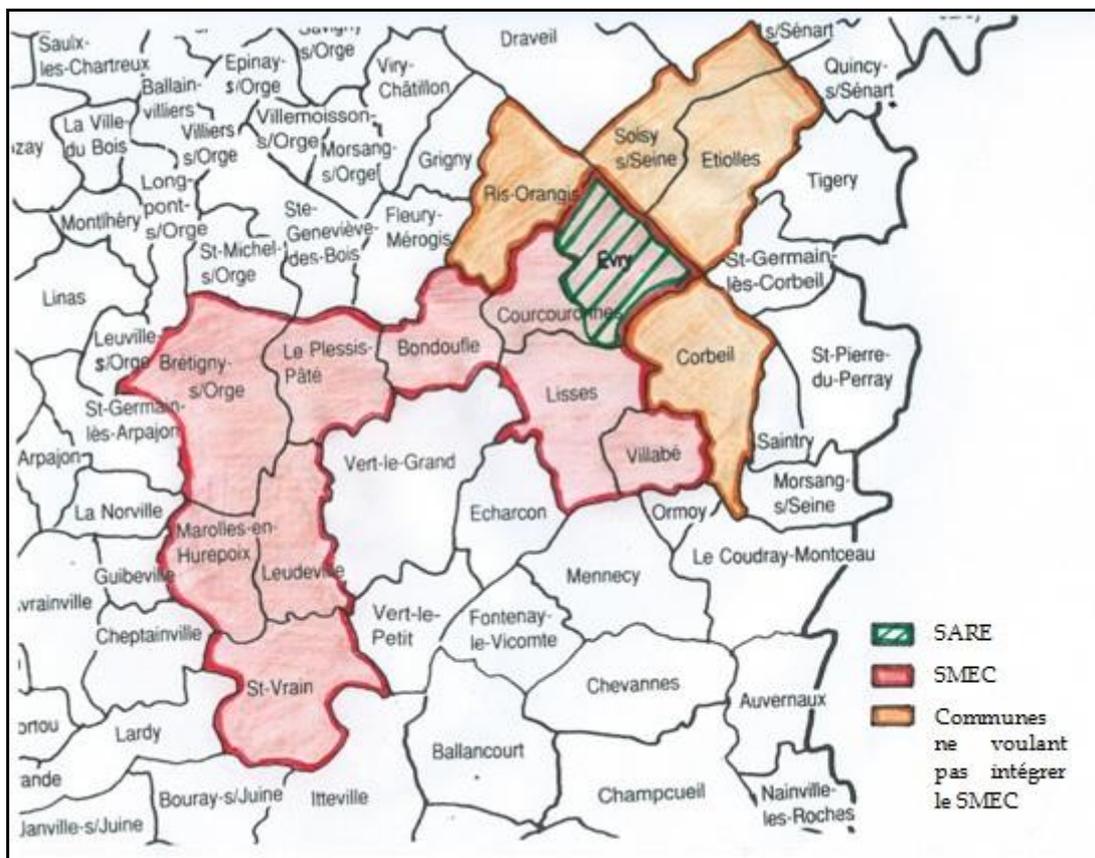
Plusieurs objectifs sont avancés : renforcer le chef-lieu, améliorer l'équilibre habitat-emploi du canton brétignolais ou encore préserver le vaste golf rural que forme le plateau de Vert-le-Grand. Le premier semestre 1991 est consacré à l'élaboration de la première étape du schéma directeur allant de 1991 à 2003. Les dix communes du SMEC s'accordent sur un rythme de construction de 900 à 1 000 logements par an. Elles décident de protéger près de 1 900 hectares de terres agricoles et envisagent la création de près de 27 000 emplois dont 7 500 à Évry<sup>1394</sup>.

Néanmoins, le SMEC ne parvient pas à cacher quelques faiblesses profondes. Celui-ci voulant protéger le plateau agricole de Vert-le-Grand, il doit faire face au refus d'adhésion des communes d'Echarcon, de Vert-le-Grand et de Vert-le-Petit. La méfiance des élus ruraux vis-à-vis de la ville nouvelle semble toujours bien présente. Celle-ci les pousse à rejoindre le SIEP de Mennecy. D'autre part, les mairies communistes voisines de Ris-Orangis et de Corbeil-Essonnes, frondeuses, refusent de s'associer aux discussions. Leurs territoires prolongent pourtant naturellement celui du nouveau syndicat. Si Ris-Orangis se rattache à une autre unité, Corbeil-Essonnes préfère rester seule ainsi que les deux communes voisines d'Évry situées sur la rive droite de la Seine : Étioilles et Soisy-sur-Seine. Les plaies des années 1960 ne semblent donc pas refermées. Quatre communes bordant Évry étant exclues des concertations, l'avenir de la ville nouvelle se trouve dans un « croissant » allant de Saint-Vrain à Évry et évitant Echarcon et Vert-le-Grand.

---

<sup>1393</sup> Pour rappel, il s'agit d'Évry, de Courcouronnes, de Lisses et de Bondoufle.

<sup>1394</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 166.



**Document 29 : Le futur périmètre du nouvel établissement public.**

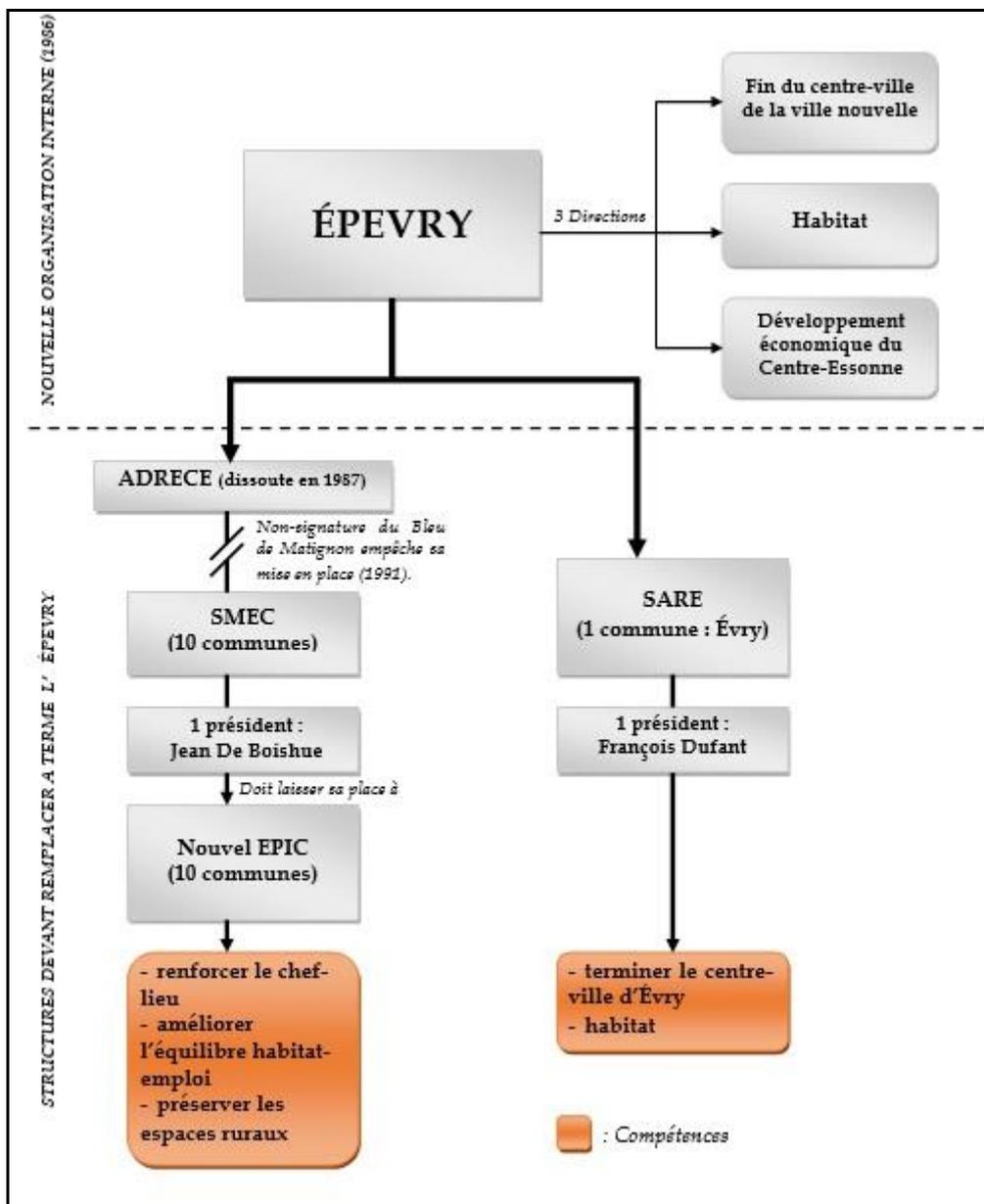
C'est ainsi que commence la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France. En décembre 1990, la rédaction d'un nouveau document est engagée. Nommé « Bleu de Matignon », il s'agit d'un relevé de décisions coordonnées par le Premier Ministre qui donne un ensemble de directives aux différents ministres pour appliquer une décision d'importance gouvernementale. Des discussions sont engagées afin d'assurer la finition de la ville nouvelle dans les meilleures conditions<sup>1395</sup>. Ce « Bleu » prévoit, dans un premier temps, la fermeture de l'Épevry au profit de la mise en place d'un nouvel établissement public au périmètre élargi sous l'égide des collectivités locales afin de réaliser les objectifs définis par le SMEC. Lors de l'été 1991, un accord a lieu pour le partage de l'Épevry en trois tiers égaux des terrains commercialisables dont la distribution se fait de la manière suivante :

- un tiers va au SAN qui s'engage à en confier l'aménagement au nouvel établissement public,
- un tiers revient à l'État qui s'engage à réinvestir localement, notamment en faveur des transports ou encore pour la finition de l'université,
- le dernier tiers correspond à la dotation initiale du nouvel établissement public.

Tout semble donc acté pour qu'Évry revienne dans le droit commun. Il ne reste plus qu'à signer le décret d'achèvement de la ville nouvelle prévue par la loi Rocard. Mais les lenteurs administratives et le renversement de la conjoncture économique en décident autrement. Le « Bleu de Matignon » ne sera jamais signé par Michel Rocard. En quelques mois, les ambitions affichées en 1985, prêtes à éclore en 1990, se fanent. La situation est confuse et il est nécessaire de mieux comprendre les ambitions affirmées du schéma directeur régional. Aussi, lorsque la crise touche la France en 1991 et que les investissements dans la grande couronne s'effondrent, la signature semble de plus en plus compromise. Aucune décision n'est prise et le processus de relève ne se met pas en place. Le nouveau directeur de l'Épevry, Jean-Michel Guittard, polytechnicien et ingénieur des ponts et chaussées, n'arrive pas à arrêter l'hémorragie des départs engagée quelques années plus tôt. Si certains des employés

---

<sup>1395</sup> *Ibidem*, p. 170.



Document 30 : Schéma en prévision de la dissolution de l'Épevry (1986-1991).

prennent une retraite anticipée, d'autres décident de rejoindre les collectivités qui commencent à s'équiper<sup>1396</sup>. L'Épevry devant disparaître, il se retrouve à la tête d'une équipe affaiblie. Le nouvel établissement public n'existant pas, il ne peut pas embaucher. Néanmoins, lorsque la structure existe, dans le cas de la SARE, celle-ci n'a pas les moyens d'engager de nouveaux personnels, n'ayant pas reçu sa dotation initialement prévue dans le « Bleu de Matignon ». La conjoncture économique, très mauvaise depuis la crise du golfe en 1991, aggrave les difficultés financières de l'intercommunalité d'Évry.

### *B. L'inquiétude d'Évry.*

Un peu plus de vingt-cinq ans après sa création, l'agglomération d'Évry vit une des périodes les plus agitées de son histoire. Elle doit affronter une crise financière et économique sans précédent. Jusqu'à présent, le statut de ville nouvelle permet de faire face à la demande de bureaux et de logements et aussi d'assurer la croissance économique de la grande couronne. Mais la crise de l'immobilier, qui frappe la région parisienne au début des années 1990, porte un coup d'arrêt à leur développement. À partir des années 1992-1993, les constructions d'habitations et de zones d'activités sont ralenties, voire totalement arrêtées. Jacques Guyard annonce que cette crise « *touche [davantage] la Grande Couronne que les départements proches de Paris* »<sup>1397</sup>. En effet, les grues se font de plus en plus rares à Évry et la ville nouvelle semble abandonnée par les promoteurs de bureaux, complètement assommés par leurs stocks d'immeubles vides.

---

<sup>1396</sup> MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne - Évry, 1965-2007, op. cit*, p. 177.

<sup>1397</sup> HERVAUX Yves, « Bilan de santé des villes nouvelles : la fièvre tombe », *in Informatin*, le 13 février 1995 et « Les villes nouvelles secouées par la crise », *in Réussir en Essonne*, janvier 1997.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
75	57	58	58	43	5	0

*En milliers de m<sup>2</sup> de bureaux neufs mis en chantier*<sup>1398</sup>.

« Pendant trois ans, nous avons vendu dix fois moins de locaux dans les zones d'activités et nous avons accumulé un stock de bureaux vides », explique Jacques Guyard<sup>1399</sup>. Seuls quelques logements en accession à la propriété sont construits. Entre 1993 et 1997, l'Épervry et le SAN subissent douloureusement la crise économique qui les touche de plein fouet : « les EPA vivent mal, les ventes chutent, c'est le marasme économique »<sup>1400</sup>. Alors qu'il est habitué à une croissance d'environ 10 % par an depuis sa création, le SAN se heurte subitement à une croissance nulle.

En outre, les évolutions des marchés foncier et immobilier sont défavorables aux villes nouvelles. Si elles doivent, dans un premier temps, leur attrait à un foncier disponible, vaste et pas cher, celles-ci perdent ensuite de leur compétitivité. En ce qui concerne les bureaux, Paris et sa Petite Couronne baissent leurs prétentions pour s'adapter au marché. En 1994, Montrouge ou encore Levallois-Perret par exemple, deviennent moins chères qu'Évry<sup>1401</sup>. Les entreprises préférant la proximité de la capitale, les bureaux en centre-ville se vident de leurs occupants qui, n'étant pas contraints à une présence locale, retournent à Paris. La mauvaise image d'Évry, qui ne cesse de s'amplifier dans les années 1990, n'arrange pas la situation et est également la cause de ces départs massifs. L'investissement immobilier est bien en panne et la ville subit un manque à gagner important.

---

<sup>1398</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 176.

<sup>1399</sup> « Communauté d'agglomération : Évry se jette à l'eau », in *Communes, départements et régions de France*, octobre 1999.

<sup>1400</sup> Association des Élus des Villes Nouvelles, Assemblée Générale, Assemblée Nationale, 1997 in ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie « Les villes nouvelles et le système politique francilien : 1970-2000 », op. cit., p. 29.

<sup>1401</sup> ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie « Les villes nouvelles et le système politique francilien : 1970-2000 », op. cit., p. 29.

Ces difficultés conjoncturelles accroissent l'endettement du SAN qui a déjà dû beaucoup investir dans les équipements d'intérêt commun à l'agglomération<sup>1402</sup>. Si la fin des années 1980 voit un développement économique et démographique rapide, une forte vague d'investissements est rendue nécessaire par cette croissance et par le besoin de rénover et d'adapter les bâtiments construits au début du programme « Ville Nouvelle ». Toutes ces responsabilités portent le SAN à la tête de budgets colossaux. Alors que le développement de la ville nouvelle est prévu sur vingt ans, il n'a pas d'autre solution que d'avoir recours à l'emprunt pour assumer 400 millions de francs d'investissements par an<sup>1403</sup>. Au pic de la crise, en 1993, il supporte une dette de 1,8 milliard de francs, contractée dans sa majorité dans les années 1970 et entre 1988 et 1992<sup>1404</sup>. Au départ, les premiers emprunts sont longs et à taux élevés<sup>1405</sup>. Dans l'ensemble, les remboursements s'étalent sur 25 à 30 ans et si bien que seuls les intérêts sont remboursés en 1990. Pendant ce temps, l'inflation perd 13 points. Elle chute de 15 % à la fin des années 1970 à près de 2 %. Malgré plusieurs tentatives, Évry n'arrive pas à renégocier ces taux, les banques étant elles-mêmes soumises à des placements à taux élevés. Par ailleurs, la reprise économique de la fin des années 1980 incite le SAN à accélérer le recours à l'emprunt. Souscrits entre 1988 et 1991, ils sont tout aussi chers. S'étalant sur 10 à 15 ans, leurs taux s'élèvent jusqu'à 9 %. La dette évryenne ne cesse alors d'augmenter. En 1992, le SAN doit encore rembourser une dette vieille de 20 ans, mais aussi les emprunts récents<sup>1406</sup>. Néanmoins, ce système suppose un développement économique fort et durable. S'il peut faire face, dans un premier temps, à un alourdissement des annuités grâce au succès de la ville nouvelle, le SAN reste à la merci d'un ralentissement économique.

---

<sup>1402</sup> Pour mesurer l'importance de ces investissements, il est nécessaire de rappeler que le SAN doit assumer le financement, la réalisation et le fonctionnement des équipements publics nécessaires au développement de l'agglomération (écoles, gymnases, grands espaces verts, voiries, réseaux divers...) ainsi que les services d'intérêt commun (école nationale de musique et de danse, réseau de média, Halle du Rock, ateliers d'arts plastiques, piscines, patinoires, grands espaces verts, assainissement, chauffage urbain et transports collectifs).

<sup>1403</sup> « Communauté d'agglomération : Évry se jette à l'eau », in *Communes, départements et régions de France*, octobre 1999.

<sup>1404</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 171.

<sup>1405</sup> L'inflation dépassant 10 % par an, ils sont contractés à des taux compris entre 12 et 15 %.

<sup>1406</sup> « Communauté d'agglomération : Évry se jette à l'eau », in *Communes, départements et régions de France*, octobre 1999.

1992 marque la fin de l'âge d'or du SAN. En juin-juillet de la même année, l'impact du renversement de la conjoncture éclate à Évry. Jacques Guyard, alors très occupé par ses fonctions de secrétaire d'État auprès de Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation Nationale, découvre l'ampleur de la crise. Alors que les ressources issues de la taxe professionnelle faiblissent suite au départ de nombreuses entreprises, les dépenses d'équipements et de fonctionnement ont tendance à s'accroître beaucoup trop fortement<sup>1407</sup>. Elles doublent en l'espace de cinq ans, atteignant 600 millions de francs en 1992 contre 300 millions en 1987. Les nombreux équipements construits en ville nouvelle génèrent d'importantes dépenses et les finances se tendent sous l'effet de la crise économique. Par ailleurs, les dépenses en personnel augmentent de 94 % pour des effectifs passés de 222 à 403 employés tandis que les dépenses d'investissement passent d'un niveau de 100 millions de francs par an à 250 millions de francs à partir de 1989<sup>1408</sup>.

Pendant ce temps, le coup de semonce le plus sévère intervient dans le domaine financier. Le Crédit Local de France refuse de prêter à nouveau de l'argent à l'agglomération si bien qu'Évry connaît une sérieuse alerte. Les emprunts n'alimentant plus les caisses de l'agglomération, le déficit global de la trésorerie s'élève à près de 80 millions de francs pour l'année 1992 et le SAN entre en cessation de paiement en septembre de la même année. Les magistrats de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France décident de soumettre la commune et l'agglomération à un contrôle sévère à la suite duquel ils tirent un signal d'alarme sur l'état des finances évryennes dans le rapport annuel de la Cour des Comptes publié en octobre. Ils enjoignent la ville nouvelle à réduire considérablement son train de vie notamment en matière d'investissements<sup>1409</sup>.

---

<sup>1407</sup> Les SAN perçoivent la taxe professionnelle versée par les entreprises alors que les communes touchent la taxe d'habitation et les taxes foncières acquittées par les ménages. Si elle procure d'importantes recettes, la taxe professionnelle reste fortement sensible à la conjoncture économique.

<sup>1408</sup> Décideurs d'Ile de France, « Les villes nouvelles sous l'œil de la Cour des comptes », le 12 octobre 1994.

<sup>1409</sup> DESAVIE Patrick, « Les villes nouvelles s'inquiètent pour leur avenir », coupure de presse dont le journal d'origine et la date sont inconnues. Et « La Cour des Comptes épingle le SAN », in *Journal des Maires*, novembre 1994.

Cette situation financière oblige donc le SAN à adopter un plan drastique de redressement. Sans attendre la reprise de l'immobilier, il procède dès 1993 à un sérieux tour de vis budgétaire afin d'éviter de voir son budget et celui des mairies être mis sous la tutelle de la Cour des Comptes. Il s'engage, dans un premier temps, à limiter ses dépenses. Jacques Guyard annonce à ce propos :

*« Nous sommes d'accord sur un point avec la Cour des Comptes : nous ne devrions plus continuer à investir »*<sup>1410</sup>.

L'agglomération s'engage alors à limiter ses emprunts à 65 millions de francs pour 1993, puis à 50 millions les années suivantes, et à consacrer les recettes à venir de la taxe professionnelle à restaurer son épargne brute, c'est-à-dire le solde entre ses recettes et ses dépenses de fonctionnement. En l'espace d'un mois, le SAN réussit à dégager 15 millions de francs en agissant sur le fonctionnement des services ou encore en supprimant le journal d'agglomération. Tout est arrêté sauf les réparations indispensables et les fins de chantier. Il s'attache ensuite à réduire ses effectifs et les contrats des personnels ne sont pas renouvelés<sup>1411</sup>. Rapidement, Jacques Guyard pointe du doigt l'État qui *« pendant des années [...] a poussé les villes nouvelles à emprunter à des taux élevés »*<sup>1412</sup>. Pour le maire d'Évry, il est logique que celui-ci aide à la renégociation de la dette. Un accord est trouvé le 10 mars 1993 avec le Crédit Local de France. Ce dernier *« exige [également] que [le] principal créancier [de la ville nouvelle], celui qui [...] a prêté aux taux les plus élevés, fasse un geste significatif. La Caisse des Dépôts [...] a prêté à un taux moyen proche de 10 % »*<sup>1413</sup>. Près de 800 millions de francs sont renégociés à Évry. Si une baisse des taux d'intérêt est observée, celle-ci est compensée par un allongement de la durée des emprunts<sup>1414</sup>. Sur ce dossier, Jacques Guyard obtient l'appui de Nicolas Sarkozy, alors ministre du Budget, et de Bernard Bosson,

---

<sup>1410</sup> *Ibidem*.

<sup>1411</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 173.

<sup>1412</sup> Collectif, « Les villes nouvelles : 10 milliards de dette à renégocier », in *Décideurs d'Ile de France*, le 16 novembre 1994.

<sup>1413</sup> *Ibidem*.

<sup>1414</sup> À l'échelle nationale, la renégociation de la dette porte alors sur près de 10 milliards de francs d'emprunts dont 4 ont été souscrits auprès de la caisse de dépôt et consignation.

ministre de l'Équipement. Cette démarche s'engage sous l'égide de Jean-Eudes Roullier, président du Groupe Central des Villes Nouvelles.

Les investissements diminuent et les montants empruntés perdent un zéro. Si le SAN d'Évry éponge sa dette, la situation ne s'arrange pas tout de suite. Malgré la rigueur observée, les budgets des années suivantes restent en déséquilibre. Stagnation économique ou encore réduction des abattements de la taxe professionnelle en sont notamment la cause, sans compter le projet de loi de supprimer l'exonération du versement transports accordé aux entreprises implantées en ville nouvelle. Les communes tentent alors d'accroître leurs recettes. À Évry, les taux de fiscalité locale augmentent de près de 8 %. Fortement endettée, l'agglomération est donc coincée par l'État et la crise économique qui limitent ses ressources et obèrent définitivement ses possibilités d'expansion. Si l'explication de cette situation aux habitants est difficile, cette crise locale et la hausse des impôts locaux se noient dans les mesures d'austérité décidée par le gouvernement Balladur.

### *C. La relance économique et les premières hypothèses de retour au droit commun.*

Devant cette nouvelle rigueur budgétaire observée, les élus des villes nouvelles ont le sentiment de ne plus être une priorité pour l'État. Après le changement de majorité parlementaire de 1993, certains d'entre eux suggèrent « *de l'interpeller pour lui demander si, dans sa politique à long terme, les villes nouvelles ont toujours leur place* »<sup>1415</sup>. La majorité d'entre eux a peur de voir les spécificités de leurs agglomérations s'estomper. Le grand débat de 1994 sur l'aménagement du territoire confirme leurs craintes : le nouveau schéma directeur de la région Ile-de-France semble ne leur accorder aucune place. Se sentant orphelins, ils s'interrogent alors sur leur possible retour dans le droit commun. S'ils défendent certaines données de leur intercommunalité, comme la mise en commun de la taxe professionnelle par exemple, ils sentent la fin de leur situation exceptionnelle. Portées pendant près de

---

<sup>1415</sup> ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie « Les villes nouvelles et le système politique francilien : 1970-2000 », *op. cit.*, p. 29.

trente ans par l'État, les villes nouvelles se préparent alors à perdre leur statut dérogatoire. Devant cette possibilité, l'Essonne et Évry sont particulièrement frileuses, redoutant d'avoir à supporter une charge financière beaucoup trop lourde<sup>1416</sup>. Lors d'un congrès des élus des villes nouvelles, Jacques Guyard déclare, au vu de la conjoncture économique, qu'il est préférable d'attendre avant de revendiquer la moindre volonté de retourner au droit commun. En ces temps difficiles, il préfère, en effet, laisser la charge de l'aménageur à l'État à travers l'Épevry<sup>1417</sup>.

De son côté, l'État se préoccupe davantage de la gestion des quartiers difficiles plutôt que de la fin de la construction des villes nouvelles. Charge beaucoup trop importante pour lui, il estime qu'elles doivent rapidement rentrer dans le droit commun. En raison de la conjoncture économique, Jean-Louis Bianco, ministre de l'Équipement et Michel Sapin, ministre des Finances, chargent leurs inspections générales respectives de proposer la meilleure façon possible de sortir Évry de l'Opération d'Intérêt National. Se nommant le rapport « Senneville », ce document propose deux hypothèses. La première serait de rétrocéder l'ensemble de l'établissement public à un nouvel outil institutionnel aux mains des élus. Si celui-ci tardait à se mettre en place, l'Épevry reviendrait à l'AFTRP (Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne), établissement public de l'État. En agissant ainsi, il s'agit de laisser les collectivités s'organiser en une grande intercommunalité. La SARE, aménagée peu avant, est encore beaucoup trop fragile pour une mutation institutionnelle. Évry reste donc dans son environnement dans les années 1990.

Parallèlement, les élus évryens négocient avec les banques afin de fixer les étapes du protocole de retour à l'équilibre. Alors que Jacques Guyard et le SAN renégocient leur dette auprès des banques, l'austérité devient difficile à vivre d'autant plus que l'État a tendance à se désengager progressivement de la ville nouvelle. Depuis le début des années 1980, si Évry s'engage à construire 1 000 logements par an en

---

<sup>1416</sup> DESAVIE Patrick, « Les villes nouvelles s'inquiètent pour leur avenir », coupure de presse dont le journal d'origine et la date sont inconnus.

<sup>1417</sup> MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne - Évry, 1965-2007*, op. cit, p. 195.

moyenne, l'État et la région Ile-de-France prennent en charge, quant à elles, les investissements et les personnels nécessaires. Grâce à cette responsabilité partagée, le SAN prend le risque de construire de nombreux logements par an. La perspective de retour au droit commun acceptée par l'État le conduit à se doter, entre 1988 et 1992, de nouveaux services en matière d'urbanisme et de développement économique. Les dépenses augmentent trop rapidement. Aussi, lorsque la crise se fait sentir et que le gouvernement décide de prendre des mesures d'austérité, Jacques Guyard n'hésite pas à pointer du doigt l'État. Imposant un rythme effréné de constructions de logements, celui-ci disparaît au moment de la crise<sup>1418</sup>.

Devant ce contexte économique difficile, les équipes du SAN sont renouvelées en 1995. Pierre-Jean Banuls, maire adjoint à Évry, remplace François Bousquet à la présidence. Jacques Guyard devient vice-président au développement économique et à l'université tandis que Jean-Pierre Vervant est chargé des finances et Guy Briantais des transports. Le redressement financier est mené sans relâche. Le contexte économique mute au milieu des années 1990. Continuant de baisser, l'inflation rend insupportables les anciens taux fixes pour les communes et les agglomérations. Tandis que de nouvelles négociations sont entamées, la caisse des dépôts et consignations cesse de prêter aux collectivités locales. Pendant ce temps, la concurrence s'intensifie et les prêteurs étrangers apparaissent sur le marché.

Les cadres financiers des communes ignorent longtemps les méthodes de gestion au jour le jour de la dette. La crise de 1992 les oblige à saisir toutes les opportunités de renégociation et les communes passent des contrats avec des cabinets de conseils financiers. Frédéric Missulami, spécialiste de salles de marché, est embauché en 1997 à Évry pour seconder Marcelin Dondon, directeur financier<sup>1419</sup>. De 80 millions de francs en 1995, le déficit du SAN passe à 50 millions en 1996 puis à 30 millions en 1997. Fin 1998, celui-ci est comblé et le budget revient à l'équilibre<sup>1420</sup>. Le redressement économique est relativement rapide, mais la crise a brisé pour

---

<sup>1418</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 175.

<sup>1419</sup> *Ibidem*, p. 199.

<sup>1420</sup> « Les villes nouvelles secouées par la crise », in *Réussir en Essonne*, janvier 1997.

longtemps le marché des bureaux en ville nouvelle. L'intérêt économique croissant du Génopôle permet d'occuper 20 000 des 40 000 m<sup>2</sup> bureaux vacants et de relancer les zones d'activités évrயennes. C'est alors que l'agglomération voit venir de nouvelles entreprises sur son sol. Elle devient un grand centre de logistique et d'imprimerie grâce notamment à la venue de l'usine Quebecor. En 1996, une réunion de travail pour les maires est organisée par l'Épevry afin de les informer de ces nouvelles perspectives et dès 1997, un entrepôt de 16 000 m<sup>2</sup> à Bondoufle est investi par la firme agroalimentaire Danone<sup>1421</sup>.

Maintenant que la situation économique évrயenne s'est redressée, la question du retour au droit commun se pose de nouveau aux élus. L'État décide, en effet, de retirer aux villes nouvelles, à la date de leur achèvement, leur statut d'Opération d'Intérêt National. Impliquant la fermeture ou la transformation des établissements publics d'aménagement, la perte de ce statut redonne aussi tous leurs pouvoirs aux collectivités locales. Devant cette situation, les élus des villes nouvelles s'inquiètent : faut-il conserver la forme du syndicat d'agglomération nouvelle ou opter pour les communautés d'agglomération ? Quels nouveaux outils mettre en place ? Quelles compétences, et surtout quels territoires pour ces villes ? Jacques Guyard pose quant à lui la question comme une alternative : faut-il maintenir un régime spécifique, adapté qui reconnaît l'originalité des villes nouvelles, mais qui présente l'inconvénient de l'isolement vis-à-vis des autres collectivités locales ? Ou bien faut-il créer et entrer avec d'autres dans des structures telles que les communautés urbaines au risque de perdre les acquis ? Voyant se profiler la fin de ce statut d'exception, il s'interroge alors sur le meilleur moyen de retrouver une sécurité juridique. Après réflexion, Jacques Guyard opte pour une évolution statutaire d'Évry. Selon lui :

*« Il faut aller vers des statuts de droit commun qui respectent l'histoire et la spécificité des villes nouvelles. Il faut [...] adopter un système communautaire urbain, garder un système de contrat avec l'État pour poursuivre le développement des agglomérations, conserver la taxe professionnelle qui représente un impôt commun, ainsi que la*

---

<sup>1421</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, pp. 200-201.

*possibilité de gérer au plan communal les compétences de notre choix, du moins en avoir une plus grande souplesse »<sup>1422</sup>.*

Alors qu'une nouvelle loi sur l'intercommunalité et le retour des villes nouvelles dans le droit commun est en préparation, Jacques Guyard propose ses conditions au gouvernement. Évry se prépare à une importante mutation institutionnelle.

## **2. De la loi Rocard à la loi Chevènement.**

### *A. Premières réflexions autour du pouvoir intercommunal.*

Les lois Boscher, puis Rocard sont des points majeurs du début de l'histoire de l'intercommunalité dans les agglomérations. En ces temps de réforme décentralisatrice, cette dernière peine à trouver ses marques et à s'inscrire pleinement dans le débat constitutionnel. Une distinction reste cependant à faire entre les années 1980 et 1990. Les années 1980 sont des années de digestion. Les villes nouvelles produisent beaucoup. Près de 1 200 logements sont construits chaque année impliquant ainsi l'édification de nombreux équipements. Les années 1990 marquent, quant à elles, le retour des projets. Cette période est symbolisée à Évry par la constitution d'un nouveau cœur de ville (Mairie, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Cathédrales et Université), mais aussi par la mise en place du Génopôle en dépit de la crise économique. Tous ces projets sont rendus possibles grâce au statut particulier des villes nouvelles issues de ces législations. Celles-ci jouissent, en effet, d'une relation et d'un accès privilégiés à l'État. Cependant, du point de vue de leur régime intercommunal, la situation exceptionnelle de ces agglomérations les isole de leur environnement institutionnel.

Les questions de la place des villes nouvelles dans le système politico-administratif francilien et du rapport au droit commun de l'intercommunalité deviennent alors de plus en plus récurrentes. Conscients des limites de leur statut

---

<sup>1422</sup> « Les villes nouvelles secouées par la crise », in *Réussir en Essonne*, janvier 1997.

d'exception, la plupart des élus des villes nouvelles soulignent leur souhait de sortir de cette Opération d'Intérêt National. Mais l'expérience et l'héritage des villes nouvelles ne doivent pas rester sans suite. L'Association des Élus des Villes Nouvelles (AEVN) lance plusieurs appels en direction du gouvernement afin de faire évoluer le droit commun relatif à l'intercommunalité et de l'aligner sur le statut des villes nouvelles. Si ces dernières demeurent, jusqu'à la fin des années 1990, dans une législation spécifique, elles constituent pour les techniciens de la réforme institutionnelle un banc d'essai non négligeable et une source d'informations et d'idées très riches. Il existe une continuité, une filiation incontestable, dans le droit jusqu'au vote en 1999 de la loi Chevènement, loi relative à la simplification de la coopération intercommunale.

Des premières modifications apportées à la loi Rocard sont votées en 1984, 1987 et 1988. Elles se limitent seulement à quelques ajustements techniques. Il faut attendre la loi du 2 août 1989 pour voir le législateur procéder à une première évaluation des SAN<sup>1423</sup>. Ces discussions permettent de faire un premier bilan sur le phénomène particulier de coopération intercommunale en ville nouvelle. Dans l'ensemble, il est jugé très positif<sup>1424</sup>. Aux yeux du législateur, le monde de représentativité des élus semble équilibré, la répartition des compétences : judicieuse tandis que la mise en commun de la taxe professionnelle paraît être « *le meilleur garant du maintien d'une forte coopération intercommunale* »<sup>1425</sup>.

Mais si la loi Rocard et son application dans les villes nouvelles semblent exemplaires pour les parlementaires, Jacques Guyard fait partie d'une minorité pensant que cette intercommunalité ne peut pas être un modèle. Trop longtemps, il déplore l'image négative de « *productivistes* » véhiculée par les agglomérations

---

<sup>1423</sup> Loi n° 89-550 du 2 août 1989 portant sur des dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles, in *Journal Officiel de la République Française*, le 8 août 1989, p. 9959.

<sup>1424</sup> BROUANT Jean-Philippe, « les villes nouvelles, laboratoire de l'intercommunalité : analyse du cadre juridique », *op. cit.*, p.19.

<sup>1425</sup> RICHARD Alain, Débat de l'Assemblée Nationale, séance du 13 octobre 1988 in BROUANT Jean-Philippe, « les villes nouvelles, laboratoire de l'intercommunalité : analyse du cadre juridique » *op. cit.*, p.20

nouvelles aux yeux des élus français en général<sup>1426</sup>. Les particularismes présents dans la loi du 13 juillet 1983 qui a donné une ressource fiscale fort significative aux SAN en leur attribuant la TPU (Taxe Professionnelle Unique) semblent invraisemblables pour beaucoup, d'autant plus que le Sénat veille au respect des autonomies communales. Si la mise en commun de la taxe professionnelle est un exemple reconnu pour le Ministère de l'Intérieur, Jacques Guyard est souvent dévisagé lorsqu'il présente cette particularité des villes nouvelles au congrès de l'AMF. Pourtant, à une époque où l'intercommunalité se développe de plus en plus, la TPU semble être le facteur d'agglomérations fortes, leur permettant ainsi de se réaliser totalement. Il s'agit également de bien gérer les services à la population. Souvent, il s'avère que l'eau, les déchets, les transports, le développement économique ou encore la rénovation des quartiers difficiles sont mieux gérés au niveau des SAN que des communes séparées<sup>1427</sup>.

Les parlementaires se montrent également critiques notamment à l'égard des formules de « droit commun » de coopération intercommunale qui pourraient être choisies par les communes à l'achèvement des villes nouvelles. L'une d'entre elles, la communauté urbaine, est jugée beaucoup trop rigide notamment parce qu'elle dispose de l'intégralité des compétences en matière d'urbanisme. De plus, le mode de représentation des communes y est totalement déséquilibré. La formule du syndicat des communes à usage unique proposée par le député Étienne Pinte est jugée, par ailleurs, complètement inadaptée, voire inefficace. Les communes des agglomérations nouvelles ayant entre six et huit services publics organisés en commun, il semble difficile de créer autant de syndicats entre les mêmes communes. La majorité des députés souhaite alors supprimer ces possibilités d'option à l'achèvement des villes nouvelles. De ce rejet des formules traditionnelles, garder la formule du SAN leur semble être la meilleure solution. L'expérience ayant été jugée positive, l'Assemblée Nationale envisage de lui donner un caractère permanent et souhaite s'en inspirer pour les formes de coopération intercommunale de droit

---

<sup>1426</sup> VADELORGE Loïc (dir.), Séminaire histoire des villes nouvelles 2003-2004, *Villes nouvelles et intercommunalité*, journée du 10 mars 2004, p.9.

<sup>1427</sup> *Ibidem*, p.10.

commun. Elle décide, par le biais de la loi du 17 décembre 1991, de supprimer l'adjectif « nouvelle » aux syndicats et communautés d'agglomération déjà existants<sup>1428</sup>.

Au même moment s'entament des discussions à propos d'une loi relative à « l'administration territoriale de la République ». Votée le 6 février 1992, celle-ci, également appelée loi Joxe, procède à des réajustements importants dans les relations financières entre les communes et l'instance intercommunale. Ce texte permet, dans un premier temps, de conclure des conventions de transfert d'équipements entre le syndicat d'agglomération d'une part et les communes d'autre part. Il permet également le transfert de dotations pour l'amortissement, l'entretien ou le fonctionnement de ces équipements transférés. Il ne s'agit en réalité que d'une validation législative d'une pratique déjà courante en ville nouvelle, la Cour des Comptes ayant prouvé que de nombreux SAN étaient déjà en contradiction avec la loi pour avoir adapté leur gestion aux réalités. Par ailleurs, la loi Joxe marque un tournant dans le mode de perception en ville nouvelle. Elle institue un régime de fiscalité mixte et fait de la taxe professionnelle unique le régime fiscal obligatoire pour les SAN, les communautés urbaines et les communautés d'agglomération<sup>1429</sup>. Si les maires n'ont pas plus de moyens ni de pouvoirs, les politiques sont désormais davantage mutualisées. L'argent reversé permet ainsi de mettre en place des politiques d'agglomération plus fortes.

En 1995 s'ensuivent deux propositions de loi visant à modifier le statut des villes nouvelles et à offrir aux communes un cadre de droit commun en matière d'intercommunalité. La première des deux vient de l'Assemblée Nationale. Le député du Val d'Oise, Christian Gourmelen entre autres, propose de permettre aux communes membres d'opter pour la communauté urbaine. Dénonçant le caractère déséquilibré du partage des compétences, il souhaite revenir à la loi Boscher en

---

<sup>1428</sup> BROUANT Jean-Philippe, « les villes nouvelles, laboratoire de l'intercommunalité : analyse du cadre juridique » *op. cit.* p.20.

Et Loi n ° 91-1256 du 17 décembre 1991 modifiant la loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles, in *Journal Officiel de la République Française*, le 19 décembre 1991, p. 16528.

<sup>1429</sup> Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, in *Journal Officiel de la République Française*, le 8 février 1992, pp 2064 à 2083.

limitant l'exercice des syndicats d'agglomération à l'ancienne partie de territoire des ZAN<sup>1430</sup>. La seconde émane, quant à elle, du Sénat. Elle vise à élargir le choix des possibilités d'intercommunalité après la date de fin de la ville nouvelle. Les agglomérations auraient le choix de se constituer en SIVOM (Syndicat Intercommunal à VOcation Mixte), districts, communautés de ville ou encore communautés de communes<sup>1431</sup>. Aucune des deux propositions n'est retenue. Cependant, le cycle des villes nouvelles arrivant à son terme à la fin des années 1990, une loi sur la question du droit commun devient urgente.

Le changement de majorité parlementaire de 1997 annonce un tournant dans l'évolution de la législation relative à l'intercommunalité. Toujours dominés par la gauche, les SAN se sentent en meilleure position vis-à-vis d'un gouvernement à nouveau socialiste. Ils y voient enfin une issue de secours à l'impasse dans laquelle leur statut d'exception les a conduits. Trente ans après la loi Boscher<sup>1432</sup> qui établit les bases d'un compromis entre la volonté centrale et le pouvoir local, tous les signes d'un retour dans le droit commun sont désormais présents. Alors que les discussions pour les fermetures des établissements publics s'engagent, on commence également à parler de la transformation des syndicats d'agglomération. La fin de ce statut institutionnel particulier marque la clôture du cycle des villes nouvelles. Mais le calendrier pose encore problème. Les élus s'interrogent. Faut-il entrer dans une grande loi sur l'intercommunalité dont la préparation prendra du temps ou bien faut-il préparer un texte spécifique pour aller plus vite ? Peu à peu, les villes nouvelles se préparent à intégrer le droit commun, mais un droit commun profondément modifié.

En 1997, le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, souhaite mettre en place, à l'échelle du pays, une intercommunalité forte appuyée sur la taxe professionnelle unique et accessible à toutes les communes. Pour ce faire, il crée un groupe de travail auquel sont associés les présidents d'associations d'élus. En tant

---

<sup>1430</sup> Proposition n° 1927, Assemblée Nationale, 1<sup>er</sup> février 1995 in BROUANT Jean-Philippe, « les villes nouvelles, laboratoire de l'intercommunalité : analyse du cadre juridique » *op. cit.*, p.22.

<sup>1431</sup> *Ibidem*.

que président de l'AEVN, Jacques Guyard est convié à y participer<sup>1433</sup>. Le principal but est de commencer les discussions à propos d'une législation sur l'intercommunalité. Très attaché à la clarté de son projet, Jean-Pierre Chevènement ne souhaite pas y inclure les villes nouvelles. S'il sent son texte compris par l'ensemble de l'opinion, il ne veut pas y associer un amendement concernant la transformation des SAN en Communauté d'Agglomération (CA), préférant plutôt opter pour l'écriture d'un texte spécifique. Les discussions à propos d'une grande loi sur l'intercommunalité ayant déjà été entamées, cette solution semble beaucoup trop longue aux yeux du maire évréen<sup>1434</sup>. Il commence alors un lobbying pour passer outre et trouver un consensus politique total. Il porte ce projet avec Gilles Carrez, porte-parole RPR à l'Assemblée nationale des questions relatives aux villes nouvelles. Les élus des villes nouvelles demandent déjà à maîtriser leur calendrier et à pouvoir choisir de maintenir, ou non, leur SAN s'ils le souhaitent. Prenant connaissance de ces impératifs, ils entament la rédaction d'un nouvel amendement. Jean-Pierre Chevènement accepte finalement de le présenter à l'Assemblée Nationale et le nouveau texte est adopté sans difficulté et quasiment sans débat<sup>1435</sup>.

Les discussions de la loi Chevènement ne font pratiquement aucune référence à l'expérience des villes nouvelles. Si elles n'ont qu'une influence directe très faible, elles constituent, malgré tout, la première marche de la législation sur l'intercommunalité. Ayant perdu en 1989 leur qualificatif de « nouvelle », les SAN et les CAN sont uniquement évoqués pour éviter toute confusion avec les futures communautés d'agglomération. Lors de la genèse du statut administratif des villes nouvelles, le législateur ne prévoit pas de créer de nouvelles formes de coopération intercommunale. En effet, à l'époque, il a pleinement conscience que cette expérimentation ne peut pas correspondre à une situation de droit commun. Il s'agit de créer et non de gérer une ville déjà existante. S'il pense, plus tard, lors de la discussion sur la loi du 2 août 1989, à une éventuelle transposition du modèle propre

---

<sup>1432</sup> En 1970.

<sup>1433</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 210.

<sup>1434</sup> VADELORGE Loïc (dir.), Séminaire histoire des villes nouvelles 2003-2004, *Villes nouvelles et intercommunalité*, journée du 10 mars 2004, p.10.

aux nouvelles agglomérations, il prend néanmoins rapidement conscience de sa spécificité. Les SAN sont, dès lors, perçus comme un mode d'intercommunalité particulier créé pour des besoins spécifiques avec une vocation orientée notamment vers la programmation, l'aménagement et les investissements.

Le député Alain Richard met en avant plusieurs constats au début des années 1990. Le modèle initié par la loi Rocard fonctionne car nous sommes dans une perspective de croissance et de développement. Or, c'est à cette époque que surgissent des questions relatives au déclin des villes et des quartiers, mais aussi à la solidarité des communes en vue d'éviter la ségrégation urbaine. La loi d'orientation sur la ville de 1991, la loi Pasqua en 1995, puis le pacte de relance pour la ville de 1996 se situent dans cette perspective de cohésion sociale. De même que le rapport Sueur de 1998 qui fait de l'intercommunalité un moyen de lutte contre la ségrégation urbaine. Ainsi, dans cette optique, de nouvelles compétences sont attribuées aux nouvelles communautés. Comme en villes nouvelles, l'intercommunalité a pour mission de pousser au développement de l'agglomération, mais elle a surtout la responsabilité de veiller à l'équilibre social.

### *B. Le vote de la loi Chevènement : les villes nouvelles, laboratoire de l'intercommunalité ?*

Trois lois naissent de ces réflexions : celle du 25 juin 1999 pour l'aménagement du territoire, celle du 12 juillet 1999 (aussi appelée loi Chevènement) pour la coopération intercommunale et celle du 13 décembre 2000 pour la solidarité et le renouvellement urbain. Également aménagée pour le retour au droit commun des SAN, nous nous intéresserons donc tout particulièrement à la loi Chevènement. Votée sept ans après la loi « Administration Territoriale de la République » (nommée loi ATR de 1992), celle-ci constitue une étape déterminante. Visant à simplifier l'intercommunalité en France, ce texte commence par supprimer les districts et les communautés de

---

<sup>1435</sup> *Ibidem* et GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 211.

villes<sup>1436</sup>. Trois formules d'intercommunalité sont ensuite proposées aux collectivités locales :

- la communauté urbaine pour les agglomérations supérieures à 500 000 habitants
- la communauté d'agglomération (entre 50 000 et 500 000 habitants)
- la communauté de communes (en dessous de 50 000 habitants)<sup>1437</sup>.

Pour chacun de ces modèles, les communes s'associent au sein d'un « espace de solidarité » en vue d'élaborer et de conduire ensemble un projet commun de développement et d'aménagement de leur territoire. Concernant les villes nouvelles, la loi Chevènement bouleverse les modes de relation entre l'État et les communes. Les SAN ont la possibilité de rester dans le cadre du dispositif institutionnel de la loi du 13 juillet 1983 ou bien de rejoindre les récentes communautés d'agglomération si leurs compétences le leur permettent. La transformation est décidée à la majorité des deux tiers au moins des membres du comité du SAN lorsque le syndicat a le pouvoir de créer une communauté d'agglomération. À défaut, il faut l'accord des conseils municipaux des communes concernées. La communauté d'agglomération semble donc être un débouché institutionnel durable pour les villes nouvelles.

S'engage alors une mutation juridique, financière et sociale. Si les domaines de compétence introduits par la loi Chevènement sont relativement les mêmes que ceux de la loi Rocard pour l'intercommunalité en ville nouvelle, quelques modifications sont toutefois à observer. Dans un premier temps, la loi laisse le choix aux communes de transférer, ou non, des compétences selon l'article L 5333-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

*« Les communes membres d'un syndicat d'agglomération nouvelle ou d'une communauté d'agglomération nouvelle peuvent, à tout moment, transférer à ce syndicat ou à cette communauté tout ou partie des compétences »*<sup>1438</sup>.

---

<sup>1436</sup> Articles 51 et 52 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, in *Journal Officiel de la République Française*, n° 160, le 13 juillet 1999.

<sup>1437</sup> Titre 1<sup>er</sup>, Dispositions institutionnelles de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, in *Journal Officiel de la République Française*, n° 160, le 13 juillet 1999, pp 10 361 à 10 367.

Dans l'ensemble, ces transferts sont décidés lors des délibérations du comité du SAN (ou des conseils de communauté d'agglomération) et des conseils municipaux se prononçant à une majorité des deux tiers au moins des élus des communes intéressées<sup>1439</sup>.

Aussi, dès 1999, en prévision de la dissolution du SAN et de son remplacement par une communauté d'agglomération, il est prévu, à Évry, de procéder à quelques ajustements. Certains équipements d'intérêt commun commencent par être retirés de l'inventaire et réintègrent le patrimoine d'Évry et de Courcouronnes au 1<sup>er</sup> janvier 2000 (espaces verts et piétons des zones centrales de l'agglomération nouvelle à l'exclusion du centre urbain)<sup>1440</sup>. Mais le retour au droit commun peut aussi faire apparaître de nouvelles attributions. Des domaines de compétences sont étendus à de nouvelles activités. Comprenant, à l'origine, essentiellement les réseaux de transports en commun et les canaux, le domaine des transports s'élargit aux réseaux de communications câblées, mais aussi à la gestion des parkings et des lieux de connexion (gares). S'agissant de la voirie, la signalisation passe sous l'entière responsabilité de l'intercommunalité pour assurer une cohérence et une lisibilité au sein de l'agglomération. Les activités de relais, de coordination et de politique publique nationale comme le classement des espaces naturels sensibles ou encore la mise en œuvre de la politique de la ville (exemple : installation d'équipements sportifs dans les quartiers les plus défavorisés) sont pris en charge par le SAN. Il renforce son rôle d'animation sur le terrain des politiques nationales et de coordinateur des actions communales. Si l'intercommunalité ne prend pas en charge

---

<sup>1438</sup> Article L 5333-4-1 du CGCT : article 48 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, in *Journal Officiel de la République Française*, n° 160, le 13 juillet 1999.

<sup>1439</sup> Cette majorité doit nécessairement comprendre la commune dont la population est supérieure à la moitié de la population totale concernée.

<sup>1440</sup> Les Cahiers GRIDAUH (Groupement de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat), *Villes nouvelles et décentralisation : mise en perspective historique, juridique et financière de l'intercommunalité dans les villes nouvelles*, op. cit. p. 140

la gestion et le traitement des déchets<sup>1441</sup>, dans l'ensemble, peu de compétences sont délaissées ou restreintes<sup>1442</sup>.

Dans l'ensemble, la fin de l'Opération d'Intérêt National entraîne de nouveaux transferts pour les collectivités locales en matière de programmation et d'investissement dans toute une série de domaines (logements, transports, réseaux divers, voiries nouvelles, développement économique...). Mais quoi de plus essentiel pour l'accomplissement d'un projet territorial que les attributions d'urbanisme et d'aménagement ? Longtemps étranger aux communes, le projet des villes nouvelles n'est pas la conséquence, mais la cause de leur regroupement. Imposé par l'État, il relève de l'aménagement du territoire régional et national. C'est ainsi que le SAN s'est vu reconnaître des pouvoirs qu'il n'exerçait que partiellement, tout en devant s'accommoder de l'existence d'un établissement public d'aménagement.

Institution essentielle de la ville nouvelle, le SAN assurait jusqu'alors deux rôles : stratège urbain au nom de l'État et aménageur. Le choix des options d'aménagement résultait ainsi d'un équilibre délicat entre d'une part le parti de développement porté par l'EPA au nom de l'État et d'autre part celui que les collectivités locales souhaitaient promouvoir. Cet équilibre existait aussi bien sur le plan financier que sur le plan juridique et s'appuyait sur un partage des financements du développement entre les institutions concernées. Or après l'OIN, c'est aussi l'après EPA. Dès lors que les opérations d'aménagement et de construction de la ville nouvelle sont considérées comme achevées, les remplacements des SAN par des communautés d'agglomération entraînent *de facto* la fermeture des établissements publics. Aussi, en permettant le retour des villes nouvelles dans le droit commun, la loi Chevènement attribue aux collectivités locales le plein exercice de compétences juridiques jusqu'à présent réservées à l'État. Désormais, les outils de planification urbaine (Plan Local d'Urbanisme ou encore schéma de cohérence territoriale), les conceptions et réalisations des opérations d'aménagement tout comme la délivrance

---

<sup>1441</sup> *Ibidem* p. 146.

<sup>1442</sup> Séance du 21 septembre 2000, vingt-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1999-2000).

ou le rejet des permis de construire sont placés sous la responsabilité des collectivités locales. Le véritable changement, ici, n'est sans doute pas la nouvelle identité de l'autorité compétente que le nouveau processus de définition des politiques publiques de développement qu'il entraîne. Coïncidant avec une maturité évidente de l'aménagement, la fin de l'OIN n'est pas seulement l'accès au droit commun des compétences juridiques, mais elle permet aussi la revivification du débat local sur le sens du territoire de la ville<sup>1443</sup>.

Cependant, la transformation du SAN en communauté d'agglomération et l'application de la loi Chevènement sont laborieuses. Si nous pouvons voir une certaine filiation entre les villes nouvelles et les récentes agglomérations, l'héritage se situe dans des problématiques qui n'ont toujours pas trouvé de solution. Indépendamment de l'aspect proprement juridique de cette mesure, la nouvelle responsabilité en matière de choix urbain entraîne une réinterprétation des rapports entre les collectivités locales. La distinction entre les fonctions d'agglomération qui relèvent du niveau communautaire et celles de proximité qui échoient au niveau communal n'est toujours pas claire. La structure de l'agglomération et le partage des équipements de niveau syndical et de niveau communal sont alors reconsidérés. Les discussions parlementaires de la loi Chevènement ont montré des difficultés et n'ont pas su trouver de définition au critère de l'intérêt communautaire<sup>1444</sup>. Aussi, ce dilemme est laissé à l'appréciation des intercommunalités. Dès la constitution des communautés d'agglomération, le pacte constitutif de l'agglomération est refondé, établissant alors la ligne de partage entre le communal et le communautaire. C'est ainsi qu'en 2003, la CAECE (Communauté d'Agglomération d'Évry Centre Essonne) modifie ses compétences communautaires.

---

<sup>1443</sup> Intervention de Marie-Line MEAUX, *Les villes nouvelles : de l'Opération d'Intérêt National au droit commun. Contribution au débat*, Assemblée générale conjointe AEVN et AFVN, vendredi 6 octobre 2000.

<sup>1444</sup> BROUANT Jean-Philippe, « les villes nouvelles, laboratoire de l'intercommunalité : analyse du cadre juridique », *op. cit.* p. 24.

Par les délibérations des 30 juin et 22 septembre 2003, elle s'attribue de nouveaux pouvoirs en matière :

- d'espaces verts, d'espaces boisés et rivières dans le cadre de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- de transports : les compétences sont étendues aux parcs de stationnement, aux réseaux de télécommunications et elles intègrent la lutte contre la pollution de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- de gestion du cimetière,
- de traitement des déchets.

À l'inverse, la communauté d'agglomération transfère l'ensemble de la politique sportive aux communes tout en accordant un soutien financier au sport de haut niveau<sup>1445</sup>.

Mais lors de l'élaboration de la loi, il est encore nécessaire de vaincre les dernières réticences des élus municipaux. Pour y parvenir, l'État instaure des incitations financières. En intégrant deux ingrédients majeurs des anciens SAN, à savoir la prime à l'intercommunalité que constitue la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communautés d'agglomération et l'affectation à la communauté de la totalité de la taxe professionnelle des communes membres, la loi Chevènement rencontre un franc succès. Le premier élément des deux, la DGF, est une prime. Elle est définie comme un « coefficient d'intégration ». Les communes qui se regroupent bénéficient d'une dotation annuelle de l'État plus importante que celle attribuée aux communes qui décident de rester seules. Pour faire simple, plus de choses sont mises en commun dans l'intercommunalité, plus la DGF augmente. Résultat, après 25 ans de pratique intercommunale, la DGF est supérieure de 60 % en ville nouvelle par rapport à la moyenne nationale<sup>1446</sup>. La seconde mesure, la

---

<sup>1445</sup> Séance du 29 septembre 2003, trente-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (septembre-décembre 2003).

Et Les Cahiers GRIDAUH (Groupement de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat), *Villes nouvelles et décentralisation : mise en perspective historique, juridique et financière de l'intercommunalité dans les villes nouvelles*, op. cit., pp. 137-138.

<sup>1446</sup> VADELORGE Loïc (dir.), Séminaire histoire des villes nouvelles 2003-2004, *Villes nouvelles et intercommunalité*, journée du 10 mars 2004, p.10.

généralisation de la Taxe Professionnelle Unique (TPU), constitue, sans aucun doute, l'une des mesures les plus importantes du nouveau texte de loi<sup>1447</sup>. Seule fiscalité capable de rationaliser le développement économique local, elle est mise en place dans les SAN en 1985. Instaurée en 1992 dans le droit commun à partir de cet exemple, elle est solidement réaffirmée sur ses bases en 1999. Avec la loi Chevènement, la TPU tend à définir le régime fiscal de droit commun. Elle devient la fiscalité obligatoire des communautés urbaines et des communautés d'agglomération. Néanmoins, si elle est optionnelle, elle est souvent choisie par les communautés de communes. Largement approuvée par les élus, la mise en commun des ressources de la taxe professionnelle sur l'ensemble du territoire intercommunal a pour effet de supprimer la concurrence fiscale et de réduire les écarts de richesse entre les communes. Elles sont alors redistribuées en fonction des besoins de financement de projets et non plus selon la localisation des entreprises<sup>1448</sup>. Ce régime permet ainsi un gain en clarté du partage des compétences fiscales et en responsabilité politique des élus communaux vis-à-vis de leurs habitants.

La loi Chevènement institutionnalise ainsi un mécanisme d'exception, dont certains diront qu'il a déjà été expérimenté par les villes nouvelles. En effet, ces dernières sont définies comme le laboratoire de l'intercommunalité en France dans la mesure où, avec la taxe professionnelle unique et la notion d'intérêt communautaire, certaines avancées fondamentales de la loi Rocard ont été reprises dans le nouveau texte. Désormais, à l'échelle de la France, les communes peuvent décider de se réunir et de se constituer en une des structures intercommunales proposées par la nouvelle loi afin de lui confier certaines responsabilités. *In fine*, la loi du 13 juillet 1983 apparaît incrémentale, en ce sens que ces dispositions ont permis des développements inédits conduisant bien au-delà de ce que les premiers législateurs avaient attribué aux villes nouvelles, à savoir : aménagement et développement économique. Entrant dans le

---

<sup>1447</sup> Titre II : Dispositions fiscales et financières de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, in *Journal Officiel de la République Française*, n°160, le 13 juillet 1999.

<sup>1448</sup> Les Cahiers GRIDAUH (Groupement de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat), *Villes nouvelles et décentralisation : mise en perspective historique, juridique et financière de l'intercommunalité dans les villes nouvelles*, op. cit., pp. 150 à 152.

droit commun de l'intercommunalité à la date du 12 juillet 1999, ces évolutions marquent une grande étape dans le processus de décentralisation.

La loi Chevènement permet aussi de s'adapter à une modernisation obligée de la gestion du territoire. Mais, si les responsabilités partagées entre les collectivités et leur structure intercommunale sont perçues comme une avancée unique, l'intercommunalité a du mal à affronter de grandes problématiques institutionnelles qui la mettent devant de difficiles contradictions. En effet, elle ne parvient pas à apaiser le débat relatif à l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires. Si les conseillers municipaux trouvent leurs racines dans le peuple, les élus communautaires sont, quant à eux, élus au suffrage universel indirect. Les liens entre le citoyen et cette intercommunalité sont donc volontairement rompus. Il s'installe une tension entre, d'une part, les élus communaux qui ont la pleine légitimité démocratique pour prendre une décision et, d'autre part, les intercommunaux qui ont une légitimité démocratique moindre, mais qui ont un pouvoir important<sup>1449</sup>. Devant la complexification croissante des autorités, les citoyens s'y perdent et la démocratie en souffre.

Seules deux fonctions échappent à cet enlisement : la présidence de la république et la mairie. Toutes deux étant soumises au suffrage universel direct, une règle est alors instaurée entre les élus et le peuple. Le citoyen doit avoir un interlocuteur unique : le maire. Personnage le plus important du paysage institutionnel français, ce dernier est celui qui a été élu et qui doit rendre des comptes. C'est donc aux maires que s'adressent les habitants pour tous les problèmes relatifs à l'intercommunalité. Pouvant être mis en difficulté devant certaines questions, ils font obligatoirement partie du bureau de la communauté d'agglomération avec un ou deux adjoints et sont en constante relation avec les services qui interviennent sur leur commune. Face à cette omniprésence, certains élus vivent mal cet éloignement du pouvoir réel<sup>1450</sup>. Préconisé par le rapport Mauroy sur l'avenir de la décentralisation, le principe de

---

<sup>1449</sup> THEULÉ Frédéric, « Table ronde 1 : La construction communautaire et les relations entre l'intercommunalité et les communes », in *Vers l'intercommunalité de projet. De l'expérience des villes nouvelles aux communautés d'agglomération*, actes de la journée d'études du 5 juillet 2005, p.84.

<sup>1450</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., pp. 292-293.

l'élection au suffrage universel des structures intercommunales figure, alors, un moment dans le projet de loi relatif à la démocratie de proximité. Le 20 juin 2001, lors de la discussion en première lecture du nouveau texte, l'Assemblée Nationale vote un amendement consistant à adopter ce mode de scrutin pour les prochaines élections de conseillers intercommunaux. Mais cette mesure est une nouvelle fois abandonnée en novembre 2002 à l'occasion d'un discours du Premier Ministre au congrès des maires de France. Devant une assemblée largement acquise, Jean-Pierre Raffarin justifie son choix par le danger que ce projet pourrait représenter pour les communes.<sup>1451</sup>

La mise en œuvre de la loi Chevènement permet ainsi à l'État et aux collectivités locales de trouver, de façon concertée, un point d'entente sur les modalités de sortie des villes nouvelles de l'OIN. À un statut d'exception original, à la fois sur le fond et sur la forme, succède un processus de banalisation institutionnelle. Mais la transformation des SAN en communauté d'agglomération ne se fait pas sans douleur. En plus des difficultés techniques, il faut gérer simultanément la fermeture des établissements publics. Première ville nouvelle à avoir été créée, Évry est une fois de plus pionnière. Elle est la première à engager son retour dans le droit commun, ouvrant ainsi une nouvelle étape de coopération intercommunale.

### **3. Évry, l'âge de la maturité.**

#### *A. Le SAN devient Communauté d'Agglomération (1999-2001).*

Première des villes nouvelles à franchir le pas et à sortir de l'Opération d'Intérêt National, Évry est un cas particulier. Pendant près de trente ans, elle a été un grand projet porté par l'État mêlant à la fois logements, activités, services et équipements. Ce volontarisme a longtemps justifié des moyens et un statut d'exception : un établissement public d'État pour conduire l'aménagement, une répartition des

---

<sup>1451</sup> BERNARD-GÉLABERT Marie-Christine, « Quel avenir pour l'intercommunalité ? », in *Revue*

pouvoirs d'urbanisme dérogatoire par rapport à la décentralisation, un régime d'aides financières spécifique ou encore un modèle d'intercommunalité précurseur. Mais ce régime d'exception ne se justifie plus à la fin des années 1990. Si Évry est encore jeune, elle est arrivée à l'âge adulte de son développement. Le statut de ville nouvelle devient pesant dès lors que les objectifs de restructuration urbaine et de gestion de l'existant l'emportent sur ceux des constructions neuves. Aussi, ces évolutions conduisent l'État et les élus à se diriger vers le droit commun<sup>1452</sup>. Alors que la loi Chevènement n'est encore qu'au stade des discussions parlementaires, les élus attendent ce moment depuis le début des années 1990. Les maires de la ville nouvelle et des communes voisines manifestent, dès le printemps 1999, leur souhait de se transformer en une communauté d'agglomération<sup>1453</sup>.

À partir de 1999 s'engagent deux années de transition marquées par trois changements majeurs : la fin du régime d'Opération d'Intérêt National, la transformation du SAN en communauté d'agglomération et la dissolution de l'Épevry accompagnée du transfert de ses activités et de ses salariés à l'AFTRP<sup>1454</sup>. Cette période transitoire de gestion de l'aménagement par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne est rendue nécessaire pour plusieurs raisons. Il est envisagé de transformer de l'intérieur l'Établissement Public en un outil adapté aux nouveaux besoins de l'agglomération. Cette hypothèse n'aboutit pas et l'Épevry s'enferme dans son rôle de vendeur de terrains vierges. Il ne se donne pas de nouvelles qualifications comme celle, entre autres, de gestionnaire d'un tissu vivant à la différence de l'Établissement Public de Saint-Quentin-en-Yvelines qui s'investit dans la réhabilitation du quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie<sup>1455</sup>.

---

*Française des Finances Publiques*, n° 81, mars 2003, p. 247.

<sup>1452</sup> Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'Évry, compte-rendu du comité syndical du 18 décembre 2000, rapport d'Yvette Chappey sur l'approbation de sortie de l'Opération d'Intérêt National. Et préambule du projet de la convention de sortie de l'Opération d'Intérêt National, le 1<sup>er</sup> décembre 2000.

<sup>1453</sup> Séance du 6 juillet 2000, vingt-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1999-2000).

Et « Communauté d'agglomération : Évry se jette à l'eau », in *Communes, départements et régions de France*, octobre 1999.

<sup>1454</sup> Séances du 6 juillet et du 21 septembre 2000, vingt-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1999-2000).

<sup>1455</sup> MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne - Évry, 1965-2007*, op. cit, p. 199.

Ne trouvant pas de réponse à leurs demandes, les élus évryens s'adressent un peu partout selon la nature de leurs questions. C'est ainsi qu'en 2000, ils se retrouvent seuls face à eux : l'AFTRP. Outil habituel de l'État pour mener à bien les travaux de finition que celui-ci s'est engagé à financer, l'AFTRP est compétente et s'installe à Évry. Dresser le bilan de chaque ZAC, évaluer les travaux à effectuer, les financer, transférer les terrains et équipements restés propriété d'Épévy à leurs destinataires finaux, ou encore évaluer les terrains restants à bâtir mobilisent les équipes du SAN et de l'État pendant deux ans. L'AFTRP s'engage alors à implanter à Évry, en permanence, une équipe technique et de commercialisation, ce qui permet de ne pas licencier les derniers personnels de l'Épévy qui risquaient de perdre leur emploi<sup>1456</sup>. Un amendement à la loi Chevènement permet ce transfert<sup>1457</sup>.

Souhaitant terminer la ville nouvelle avant les élections municipales de mars 2001, Jacques Guyard fait de la sortie de l'OIN une de ses priorités. Voulant terminer la ville nouvelle et être le premier à gérer la transformation du SAN en communauté d'agglomération, il abandonne son poste de premier magistrat de la commune le 31 janvier 1999 et laisse la place à trois candidats potentiels : Yvette Chappey, Pierre-Jean Banuls ou François Dufant<sup>1458</sup>. Comme nous avons pu voir dans la partie précédente, ce n'est pas ici sa première motivation. Dans le quotidien *le Parisien*, il déclare :

*« J'ai démissionné parce que je suis contre le cumul des mandats et que les charges de député et de maire sont toutes deux très lourdes »*<sup>1459</sup>.

Il est finalement remplacé par Pierre-Jean Banuls qui laisse vacant le fauteuil de président du syndicat d'agglomération nouvelle. Plusieurs changements de fonctions s'opèrent alors. Puisque *« l'enjeu est de taille entre l'évolution de l'intercommunalité et*

---

<sup>1456</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 213.

<sup>1457</sup> Article 48 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, in *Journal Officiel de la République Française*, n° 160, le 13 juillet 1999.

<sup>1458</sup> Séance du 31 janvier 1999, vingt-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1998-1999).

cf. 1. Le retrait progressif de Jacques Guyard de la scène politique.

<sup>1459</sup> BINET Sandrine, *« Je veux continuer à défendre la ville nouvelle »*, in *le Parisien*, le 31 janvier 1999.

*l'achèvement de la ville nouvelle* »<sup>1460</sup>, Jacques Guyard décide de se présenter à la tête de l'agglomération. Recueillant les voix de 28 des 30 délégués, il remporte la présidence du SAN à la quasi-unanimité. Même les élus de droite de Bondoufle, habituellement dans l'opposition, lui accordent leur soutien. Bernard Bragard, maire de Courcouronnes, met fin à près de trois mois de « *politique de la chaise vide* ». En conflit avec le SAN, il décide finalement de se ranger aux côtés du nouveau président, ce dernier s'étant engagé à revaloriser la dotation de sa commune.

Seize ans après avoir participé à l'élaboration de la loi Rocard, Jacques Guyard s'engage pleinement dans le retour d'Évry dans le droit commun :

« *La méthode de retour au droit commun engagée ici sert de test de grandeur nature, commente le nouveau président du SAN. Les autres villes nouvelles observent avec attention ce qui se passe à Évry* »<sup>1461</sup>.

Pour respecter le calendrier serré qu'il s'est fixé, il fait alors appel au préfet de l'Essonne. Le premier, Pierre Mutz, en simplifiant la structure budgétaire du SAN, est un acteur essentiel du rétablissement d'Évry. Son successeur, Denis Prieur, préside, quant à lui, les négociations de clôture de l'Opération d'Intérêt National et d'établissement du bilan. Approuvé en juillet 2000 par les élus évryens<sup>1462</sup>, le décret de sortie de l'OIN d'Évry paraît le 28 août suivant, considérant ainsi les opérations de construction et d'aménagement en ville nouvelle comme terminées<sup>1463</sup>. Si l'ensemble des modalités fixant les règles de la sortie administrative de cette Opération d'Intérêt National est relativement rapide, les négociations sont, néanmoins, assez laborieuses.

---

<sup>1460</sup> *Ibidem*.

<sup>1461</sup> RIOU Graziella, « La ville nouvelle se transformera en communauté d'agglomération », in *le Moniteur*, le 8 septembre 2000.

<sup>1462</sup> Séance du 6 juillet 2000, vingt-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1999-2000).

<sup>1463</sup> Décret n° 2000-813 du 28 août 2000 considérant comme terminées les opérations de construction et d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'Évry, in *Journal Officiel de la République Française*, n° 199, le 29 août 2000, p. 13 297.

Le 17 mai 1999, Jacques Guyard annonce : « le coup d'arrêt porté à notre dynamique de développement par la crise de 1993 s'efface »<sup>1464</sup>. Mais, alors que la conjoncture économique est de nouveau favorable, nombreux sont ceux qui ont le sentiment que l'ex-ville nouvelle risque de faire les frais du désengagement de l'État. L'inquiétude des élus porte notamment sur le montant des apports financiers que l'État serait prêt à consentir pour accompagner ce retour au droit commun. En se retirant de l'aménagement opérationnel des villes nouvelles, il doit en laisser la gestion aux collectivités locales qui en assumeront la responsabilité financière. Si « le débat démocratique local est susceptible d'en bénéficier » comme le souligne Marie-Line Meaux, chargée de mission auprès de Jean-Claude Gaysot, ministre de l'Équipement<sup>1465</sup>, ce transfert de compétences ne doit pas casser la dynamique de développement d'Évry. Les enjeux sont nombreux, mais beaucoup moins importants qu'en 1990, peu de terrains restent à bâtir et la crise en a réduit leur valeur. En tout ce sont près de vingt-cinq ZAC sur trente-et-une qui sont déclarées achevées. Jusqu'à fin 2003, l'AFTRP est chargée de poursuivre la finition des huit dernières et de les remettre aux collectivités<sup>1466</sup>. Parmi elles se trouvent notamment Évry 1, le centre-ville ou encore le quartier des Aunettes.

D'un autre côté, il s'agit, pour les collectivités locales concernées, d'assurer une neutralité financière. Les estimations, menées conjointement par une délégation de hauts fonctionnaires diligentée par l'État et le cabinet Price Waterhouse Cooper missionné par le SAN et le conseil général, laissent apparaître de très grandes disparités. Alors que le SAN estime à 73,2 millions d'euros (480 millions de francs) le coût pour effacer le déficit et financer les travaux prévus, l'État considère, en revanche, que 15,2 millions d'euros (100 millions de francs) suffisent pour finir la ville nouvelle<sup>1467</sup>. Un courrier de Louis Besson, secrétaire d'État au Logement, du 20

---

<sup>1464</sup> « Communauté d'agglomération : Évry se jette à l'eau », in *Communes, départements et régions de France*, octobre 1999.

<sup>1465</sup> Intervention de Marie-Line MEAUX, *Les villes nouvelles : de l'Opération d'Intérêt National au droit commun. Contribution au débat*, Assemblée générale conjointe AEVN et AFVN, vendredi 6 octobre 2000

<sup>1466</sup> Convention de sortie de l'Opération d'Intérêt National, chapitre II : Zones d'Aménagement Concerté existantes, article 12 : les ZAC achevées, article 14 : les ZAC en cours de commercialisation, le 7 février 2001.

<sup>1467</sup> RIOU Graziella, « La ville nouvelle se transformera en communauté d'agglomération », in *le Moniteur*, le 8 septembre 2000.

juin 2000, permet de clarifier la situation. Il y indique que le gouvernement doit prendre à sa charge les travaux de réparation et de finition des voiries primaires existantes ainsi que ceux de remise en état des ponts. Commencée dès l'année 2000, cette réalisation s'opère selon un programme pluriannuel dont la fin est prévue pour 2003. C'est ainsi que l'État prévoit de consacrer sur trois ans près de 7,5 millions d'euros (49 millions de francs) aux travaux de remise en état de la voirie avant son transfert aux collectivités locales. Il s'engage également, à titre exceptionnel et avec l'aide de la région Ile-de-France, à participer à hauteur de 4 millions d'euros (26 millions de francs) à la réalisation de deux nouveaux ponts sur la Nationale 7 : le pont de la Liberté et le pont de l'Europe<sup>1468</sup>. Au final, l'État et le SAN finissent par se mettre d'accord sur une répartition équilibrée du déficit. Sur les 73,2 millions d'euros annoncés par l'agglomération, il ne reste plus que 4,8 millions d'euros (30 millions de francs) soit près de 3 % du montant initial. Les modalités de cet accord sont alors finalisées dans une convention de sortie de l'OIN signée le 7 février 2001 entre l'État, représenté par Louis Besson, le conseil général, le SAN et les communes de l'agglomération<sup>1469</sup>.

Conséquence naturelle d'une évolution de trente ans, la ville nouvelle d'Évry revient ainsi dans le droit commun. Se retirant définitivement du dispositif d'aménagement, l'État transfère ses responsabilités aux collectivités locales. En juin 2000, Jacques Guyard démissionne de la présidence du SAN. Souhaitant laisser à ses successeurs la mise en œuvre de la nouvelle intercommunalité, il quitte définitivement ses fonctions électives à Évry. Mais une succession d'imprévus bouleverse la reprise du syndicat d'agglomération. La mort d'Henri Marcille, maire RPR de Bondoufle, dans un premier temps, puis la démission de Pierre-Jean Banuls de la mairie d'Évry suite aux « *Affaires* », entraînent automatiquement la tenue, avant la fin du mois de juin de l'année 2000, d'un comité syndical du SAN chargé de

---

<sup>1468</sup> Intervention de Louis BESSON, secrétaire d'État au Logement, Évry, le 7 février 2001.

Et convention de sortie de l'Opération d'Intérêt National, chapitre I : infrastructures routières et voirie primaire, articles 2 à 11 et notamment l'article 10 concernant l'achèvement du réseau routier structurant de l'agglomération nouvelle d'Évry, le 7 février 2001.

<sup>1469</sup> Séance du 14 décembre 2000, vingt-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1999-2000)

Et convention de sortie de l'Opération d'Intérêt National, préambule, le 7 février 2001.

désigner un nouveau président. S'ouvre alors une guerre de succession à la tête de l'agglomération entre Yvette Chappey<sup>1470</sup> et Bernard Bragard, maire PS de Courcouronnes et président par intérim du SAN. Laissant planer le doute sur le maintien ou non de sa candidature, ce dernier décide d'organiser des élections le 22 juin 2000 avant de les annuler la veille. Face à ce revirement, les élus communautaires se réunissent tout de même pour élire la candidate évryste à la tête du syndicat. Le maire courcouronnais contestant cette décision, le préfet décide d'annuler cette élection et fixe une nouvelle date : le 3 juillet suivant. Devant ce putsch manqué, l'ambiance se dégrade rapidement parmi les élus de l'agglomération et les discussions deviennent houleuses au sein de la fédération PS. Finalement, juste avant l'ouverture du scrutin, Bernard Bragard déclare :

*« Durant ces dernières semaines, mon nom a été traîné dans la boue. Aussi, je retire ma candidature dans un souci d'apaisement et non parce que le programme d'Yvette Chappey m'a convaincu »<sup>1471</sup>.*

Alors que les élus voient leur mandat renouvelé, Yvette Chappey est élue présidente du SAN avec 26 voix sur 31. Bernard Bragard devient, quant à lui, premier vice-président. La mandature se terminant en mars 2001, l'élue évryste est responsable d'assurer la fin du retour au droit commun de la ville nouvelle et la mise en place de la nouvelle intercommunalité<sup>1472</sup>. Le 4 décembre 2000, le comité du SAN décide de devenir une communauté d'agglomération au 31 décembre 2000, entraînant *de facto* la dissolution de l'Épevry. Quelques jours plus tard, le 13 décembre, le préfet Denis Prieur officialise cette transformation et confirme le transfert automatique des délégués des communes et de leur mandat, des personnels et des compétences exercées par l'ancien SAN à la nouvelle communauté d'agglomération<sup>1473</sup>. Dans l'ensemble, les grands principes restent les mêmes. Prenant

---

<sup>1470</sup> Pour rappel, Yvette Chappey est maire adjointe en charge des affaires scolaires à Évry.

<sup>1471</sup> S.T, « Yvette Chappey présidera le syndicat de la ville nouvelle », *in le Parisien*, le 4 juillet 2000.

<sup>1472</sup> *Ibidem*.

<sup>1473</sup> Préfecture de l'Essonne, arrêté n° 2000-PREF.DCL/0609 du 13 décembre 2000 portant transformation du syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry en communauté d'agglomération.

le nom de Communauté d'Agglomération Évry-Courcouronnes-Bondoufle-Lisses, son territoire reste, quant à lui, limité à ces quatre communes<sup>1474</sup>.

### *B. L'élargissement difficile de la communauté d'agglomération (2001-2003).*

La communauté d'agglomération Évry-Courcouronnes-Bondoufle-Lisses est donc fonctionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2001. En l'espace de trente ans, la ville nouvelle est devenue la véritable capitale de l'Essonne. Si la population est passée de 5 000 à 85 000 habitants sur le territoire des quatre communes, avec un réel dynamisme associatif, un développement économique important a aussi pu être observé puisque 50 000 emplois ont été créés. Siège de la préfecture, du conseil général, d'une université et de multiples institutions administratives, juridiques, culturelles liées à son statut de chef-lieu, Évry exerce des fonctions centrales reconnues. En parallèle, l'agglomération peut se féliciter de l'implantation de grandes entreprises et de nombreux laboratoires de recherche dans des secteurs de pointe tels que la génétique, l'aérospatiale ou encore l'informatique. Pour les élus, il est essentiel que cette dynamique soit confortée dans le nouveau cadre de droit commun. Mais souffrant de son image, le périmètre de l'agglomération est beaucoup trop petit pour continuer son développement et permettre au nouveau pôle essonnien de rivaliser au niveau européen. Il s'agit de donner une échelle territoriale beaucoup plus pertinente à la future intercommunalité. Préparant cet agrandissement depuis le début des années 1990, Jacques Guyard a longtemps espéré pouvoir étendre l'agglomération aux communes de Ris-Orangis, Corbeil-Essonnes ainsi qu'au canton de Brétigny-sur-Orge et au plateau rural allant de Vert-le-Grand à Villabé. Sachant son objectif difficilement réalisable, il voit finalement ses prévisions mises à mal par les élections municipales suivantes.

Rien ne se passe comme il a pu l'imaginer. Un cycle de trente ans, commencé en 1971 au congrès d'Épinay, basé sur l'unification des socialistes et la stratégie d'union

---

<sup>1474</sup> Séance du 21 septembre 2000, vingt-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1999-2000).

de la gauche autour d'un programme commun, se termine. Après plusieurs années de gouvernance socialiste, le temps est à l'alternance et au changement. Dans ce contexte, les résultats des municipales rendent beaucoup plus difficile l'élargissement de l'agglomération qui doit logiquement compléter le retour au droit commun. Après vingt-cinq ans de stabilité, les maires des quatre communes changent en mars 2001. À Évry comme à Bondoufle, le changement n'a pas de conséquences. Dans la préfecture, Manuel Valls (PS), conseiller en communication de Lionel Jospin, succède à Christian Olivier et reprend la commune laissée quelques années plus tôt par Jacques Guyard. À Bondoufle, la gauche n'arrive pas à s'organiser et laisse Jean Hartz (RPR) confirmer qu'il est le successeur d'Henri Marcille, décédé quelques mois auparavant<sup>1475</sup>.

En revanche, les deux autres communes, Lisses et Courcouronnes, voient la couleur politique de leur municipalité passer de gauche à droite. À l'image de ce qu'il s'était produit en 1977 avec le parti socialiste, une vague bleue s'abat sur l'agglomération. À Lisses, à la surprise générale, Jean-Pierre Vervant, maire PS élu depuis près de 36 ans, est battu. Malade et se représentant pour un septième mandat, il ne fait aucune campagne et laisse se former une liste dissidente Verts et MRG (Mouvement Radical de Gauche). S'il remporte le premier tour avec 45 % des suffrages contre 36 % pour la droite et 17 % pour la gauche dissidente, il est finalement battu par la liste RPR de Thierry Lafon qui obtient 45 % au second tour. La liste de Jean-Pierre Vervant perd avec 41,8 % des voix. À Courcouronnes, Bernard Bragard, élu suite à la démission de Guy Briantais en 1998, est persuadé de pouvoir prolonger la tradition socialiste. Avec un style très personnel, il s'investit dans la lutte contre la délinquance dans le quartier du Canal. Il axe alors sa campagne sur des projets de développement ambitieux et propose notamment la création d'un nouveau quartier reliant les quartiers du Canal et du centre de Courcouronnes. Ses choix ne convainquent pas. Inquiets, les électeurs lui préfèrent Stéphane Beaudet,

---

<sup>1475</sup> Se reporter dans ce chapitre au paragraphe concernant l'arrivée de Manuel Valls à Évry : I. Une municipalité en transition : le renouvellement en profondeur du conseil municipal. 2. Manuel Valls fait d'Évry son fief politique.

jeune leader de la droite de 28 ans, formé aux côtés du député-maire d'Yerres : Nicolas Dupont-Aignan<sup>1476</sup>.

Suite aux élections municipales de mars 2001, la structure politique de l'agglomération s'inverse et un changement de majorité s'opère. La droite devient majoritaire au sein du conseil de communauté tandis qu'Évry est, pour la première fois, mise en minorité. Dans un premier temps, la communauté d'agglomération, tout juste créée, ne modifie pas ses règles de représentation. Compte tenu des évolutions de la population, le comité institué en 2001 comprend le même nombre de représentants communaux qu'en 1990. En effet, depuis cette date, la croissance démographique semble s'être ralentie et les communes de Bondoufle, Lisses, Courcouronnes et Évry ne connaissent pas d'augmentation de la population comparable aux années 1970. Le conseil de communauté comprend alors 12 délégués d'Évry contre 20 pour les trois autres communes (8 pour Courcouronnes, 6 pour Lisses et 6 pour Bondoufle). La situation se bloque. Être mis en minorité dans son agglomération par ses trois communes périphériques qui regroupent 30 000 habitants alors qu'elle en compte 50 000 est difficilement supportable pour Évry. Alors que Jean Hartz devient président de la nouvelle intercommunalité, Manuel Valls refuse, quant à lui, de siéger au bureau. Premier maire à ne pas porter la ville nouvelle, il doit faire face à une perte importante de pouvoirs politiques. Comme ont pu le faire ses prédécesseurs, le représentant d'Évry manifeste, de cette manière, son désaccord avec les décisions prises et le faible nombre de vice-présidents accordés à la ville centre. Le chef-lieu et son agglomération se boudent et l'intercommunalité construite depuis maintenant trente ans se délite.

L'année 2002 devient donc décisive pour l'avenir de la communauté d'agglomération. Outre la levée du blocage au sein de son conseil, il lui devient également nécessaire d'étendre son périmètre au-delà des frontières actuelles pour lui permettre de se développer à un niveau national, voire international. Manuel

---

<sup>1476</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 216-217.

Valls semble l'avoir compris et met en avant ces objectifs en janvier en présentant ses vœux aux personnalités évrயennes :

*« Ou bien nous saurons collectivement nous hisser à la hauteur d'une ambition nouvelle et nous gagnerons. Ou bien nous ne saurons pas dépasser l'ex-ville nouvelle, sa grande, mais aussi ses petites histoires comme ses arrière-pensées, et alors nous ne pourrons pas proposer notre meilleur visage à nos partenaires [et] nous le paierons cher »<sup>1477</sup>.*

Pour permettre à Évry de rivaliser au niveau européen, il lui faut des terrains où construire les logements des futurs salariés du bassin d'emploi, mais aussi des équipements pour attirer de nouvelles catégories sociales : classes moyennes, voire supérieures. Mais pour la venue de nouvelles entreprises et d'habitants, l'agglomération doit se tourner vers des communes à la réputation moins sulfureuse qu'Évry et Courcouronnes, très largement handicapées par des violences urbaines quotidiennes et leurs grands ensembles sociaux. La ville n'est plus basée sur ses frontières historiques. Elle implique un territoire beaucoup plus vaste. Le maire d'Évry appelle ainsi ses voisins à bâtir un partenariat partagé, à rejoindre l'agglomération et à mettre de côté leurs vieilles rancunes et leurs anciennes appréhensions face à la ville nouvelle. Avec le retour au droit commun, ce temps doit être désormais révolu. C'est ici une de ses priorités.

L'intercommunalité rouvre d'anciens projets de Jacques Guyard pour étendre idéalement son périmètre. Elle se tourne vers plusieurs communes : Ris-Orangis, Corbeil-Essonnes ainsi que le canton de Brétigny-sur-Orge<sup>1478</sup>. Fin 2001, seule une d'entre elles est prête à rejoindre la communauté d'agglomération d'Évry : Ris-Orangis. Associée dans les premières années à la ville nouvelle, elle en est ensuite sortie en 1971 comme nous avons pu le voir dans la deuxième partie<sup>1479</sup>. Trente-et-un

---

<sup>1477</sup> Intervention de Manuel Valls, Maire d'Évry, vœux aux personnalités 12 janvier 2002.

<sup>1478</sup> Séance du 23 octobre 2002, trentième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (2002-2003).

<sup>1479</sup> cf. Deuxième partie : Du village à la ville nouvelle, la mairie sous le mandat de Michel Boscher (1947-1977) ; Chapitre 2 : Évry devient « Ville Nouvelle » : le rôle prépondérant de Michel Boscher (1965-1971) ; II Évry, une commune dans l'agglomération ; 2. La loi Boscher et son application à Évry.

ans plus tard, son nom est de nouveau associé à l'agglomération évryste. Le 23 octobre 2002, le conseil municipal d'Évry propose d'étendre le périmètre de l'agglomération à sa commune voisine<sup>1480</sup>. Ris-Orangis ayant une continuité territoriale avec Évry et un urbanisme en partie réalisé par l'établissement public, ce rapprochement semble naturel. Les migrations entre les deux territoires sont nombreuses : emplois, fréquentation des équipements publics et scolaires... Après avoir fait une étude financière tant en matière de partage des recettes fiscales qu'en matière d'évolution des dotations en provenance de l'État, le conseil de communauté décide de suivre la proposition de la ville-centre. Son maire, Thierry Mandon (PS), n'y voit pas d'objection. L'absence de fortes disparités financières entre la commune et la communauté d'agglomération en termes de fiscalité par habitant, d'investissements et d'endettement apparaît comme un facteur de consensus. Soumise à l'approbation des différents conseils municipaux, cette intégration est validée puis approuvée par le préfet à la fin de l'année 2003<sup>1481</sup>. Cette décision prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004, la nouvelle intercommunalité prend désormais le nom de Communauté d'Agglomération Évry-Centre-Essonne (CAECE) et pèse un peu plus de 100 000 habitants.

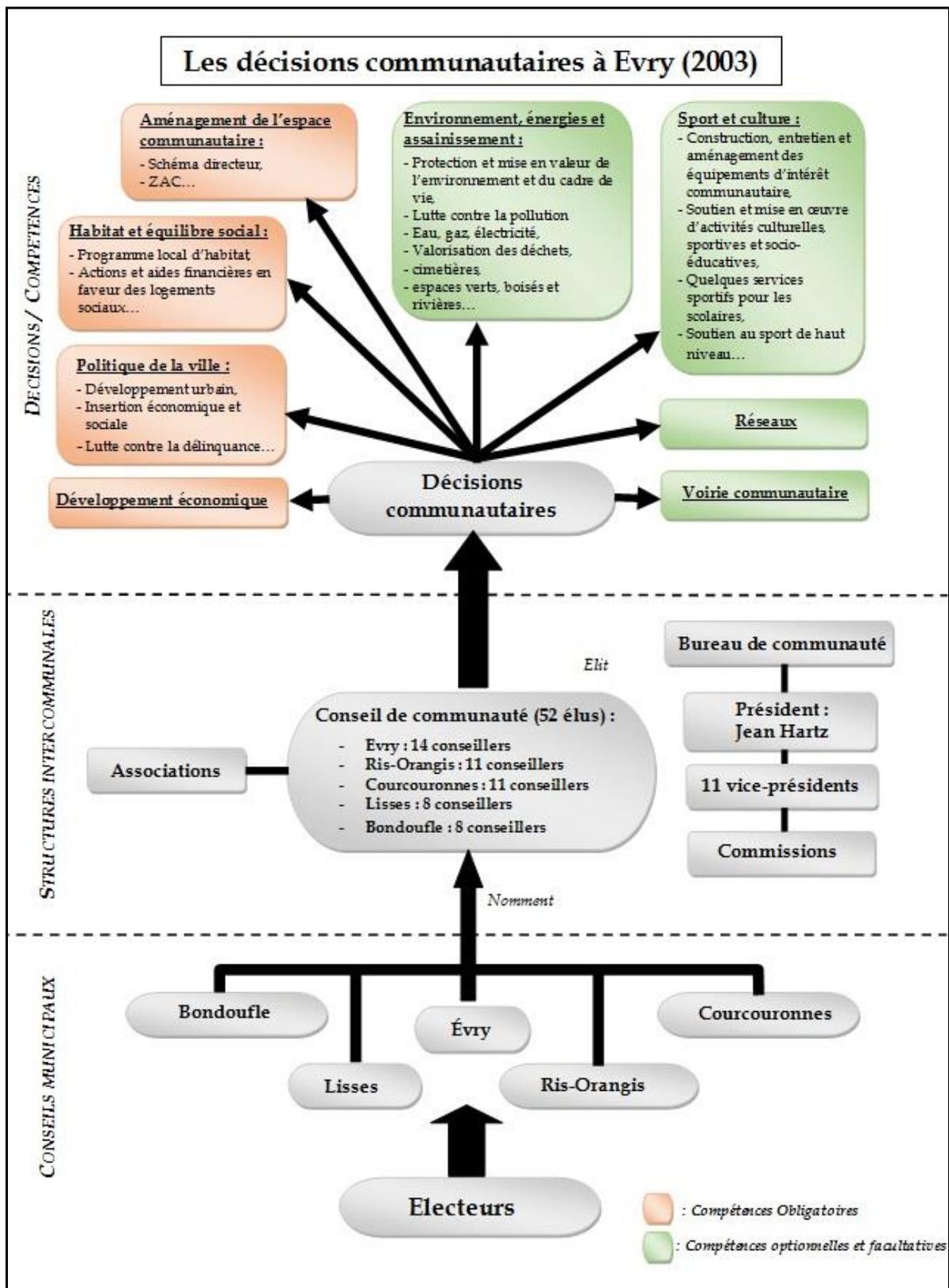
L'intégration de Ris-Orangis est l'occasion de remettre à plat les compétences de l'agglomération dans un souci de redéfinition de l'intérêt communautaire en matière de développement urbain, de rationalisation et d'optimisation des modes de gestion des services<sup>1482</sup>. Au-delà des compétences obligatoires et optionnelles de la CAECE (développement économique, aménagement du territoire, habitat, politique de la ville, assainissement, traitement de l'eau, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire), l'agglomération est désormais compétente en matière de transports, d'espaces verts, de protection de l'environnement, de gestion

---

<sup>1480</sup> Séance du 23 octobre 2002, trentième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (2002-2003).

<sup>1481</sup> Pour Évry : Séance du 29 septembre 2003, trente-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (septembre-décembre 2003).

<sup>1482</sup> *Ibidem*.



Document 31 : Les décisions communautaires à Évry (2003).

du cimetière, de voirie, de réseaux de télécommunications ou encore en matière de soutien et de mise en œuvre d'activités culturelles, sportives et socio-éducatives. Si la majorité de la politique sportive est transférée aux communes, les pôles et le sport de haut niveau reçoivent le soutien de la communauté d'agglomération<sup>1483</sup>.

D'autre part, l'entrée de Ris-Orangis au sein de l'intercommunalité évryste entraîne aussi une modification du mode de représentation des communes dans le conseil de communauté. La répartition des sièges se fait selon le tableau suivant à partir du 15 juillet 2003<sup>1484</sup> :

Communes de	Nombre de délégués
Moins de 5 000 habitants	5
De 5 000 à 9 999 habitants	8
De 10 000 à 30 000 habitants	11
Plus de 30 000 habitants	14

Dans l'ensemble, les modifications tendent à augmenter le nombre de représentants en moyenne de 2,5 par tranche de 10 000 habitants. Un poids plus important est accordé aux communes les plus peuplées. La nouvelle répartition accorde proportionnellement plus de représentants aux communes dont la population est comprise entre 10 000 et 20 000 habitants qu'aux autres. Compte tenu des niveaux de population, le poids de Courcouronnes est renforcé dans l'agglomération. Toutefois, l'entrée de Ris-Orangis modifie à nouveau l'équilibre des pouvoirs. La majorité politique bascule, les 75 000 habitants de Ris et d'Évry réunis l'emportant en nombre de délégués sur les 30 000 de Bondoufle, Lisses et

---

<sup>1483</sup> Articles 6, 7, 8 de l'arrêté préfectoral n° 2003-PREF.DCL/0445 du 29 décembre 2003 portant modification des compétences et de la dénomination de la communauté d'agglomération d'Évry-Courcouronnes-Bondoufle-Lisses.

<sup>1484</sup> Article 4 *ibidem*.

Courcouronnes. L'entrée de la nouvelle commune pouvant être ressentie comme une menace pour la droite, la présidence de l'agglomération est garantie à Jean Hartz jusqu'aux prochaines élections municipales afin d'éviter tout blocage. Néanmoins, la plupart des élus semble s'accorder sur la venue de Ris-Orangis au sein de la communauté d'agglomération. Stéphane Beudet est d'ailleurs très sensible à ce que peut apporter une communauté d'agglomération élargie d'un point de vue économique, mais aussi social. Si la solidarité économique des territoires est évidente, la politique de la ville associe également, depuis le début des années 1990, Ris-Orangis, Courcouronnes et Évry dans leur lutte en faveur des quartiers défavorisés.

Pour Évry, Courcouronnes, Bondoufle et Lisses, l'entrée de Ris-Orangis dans la communauté d'agglomération est une première étape vers un élargissement plus important<sup>1485</sup>. Mais elles n'arrivent pas à aller au-delà du périmètre de l'ancienne ville nouvelle. Plus de difficultés sont rencontrées à l'approche des autres communes. Personne ne veut intégrer une structure intercommunale avec la ville préfecture de l'Essonne. Les négociations avec Corbeil-Essonnes sont difficiles. Serge Dassault, maire RPR de l'ancienne préfecture, refuse d'être minoritaire dans une assemblée et de s'associer à Manuel Valls, son principal adversaire aux élections législatives de 2002<sup>1486</sup>. Le maire d'Évry n'accepte pas cette décision et fustige :

*« L'erreur grossière de Corbeil, qui a décidé de [lui] tourner le dos [...]. Le bassin d'Évry-Corbeil est un enjeu économique beaucoup trop important pour l'Essonne »* avant d'ajouter : *« c'est suicidaire pour Corbeil qui est asphyxiée économiquement et qui n'a plus de rentrées financières suffisantes »*<sup>1487</sup>.

Néanmoins, Serge Dassault préfère une communauté d'agglomération avec quelques communes limitrophes. Il décide de s'allier avec Le Coudray-Montceaux ou encore avec les communes de la rive droite de la Seine : Étiolles et Saint-Germain-les-

---

<sup>1485</sup> Séance du 23 octobre 2002, trentième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (2002-2003).

<sup>1486</sup> RAMNOUX Sébastien, « Personne ne veut s'unir à Évry », *in le Parisien*, le 11 février 2002.

<sup>1487</sup> *Ibidem*.

Corbeil. Mais la surprise vient du canton de Brétigny-sur-Orge. Longtemps courtisé par Jacques Guyard, il songe finalement à créer sa propre intercommunalité. Pourtant, l'avenir d'Évry, de Brétigny-sur-Orge, voire même de Sénart, a souvent été considéré par les élus locaux comme unique : celui de la grande frange sud de l'Île-de-France. Seulement le passage à gauche de Brétigny lors des municipales de 2001 pousse le canton à s'orienter vers la création d'une nouvelle agglomération : la communauté d'agglomération du Val d'Orge.

La ville nouvelle s'éteint donc officiellement au 1<sup>er</sup> janvier 2001 avec la fermeture de l'établissement public d'aménagement et la transformation du SAN en communauté d'agglomération. Néanmoins, le retour d'Évry dans le droit commun n'est pas des plus simples. La dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle est sans doute l'une des plus agitées que connaît la municipalité évryenne. Alors que la commune doit faire face à une crise économique sans précédent, la mairie est, quant à elle, ébranlée par les affaires judiciaires et par la grève des employés municipaux en 1999. Au début des années 2000, une nouvelle dynamique s'installe. Le bilan est globalement positif. Les quatre communes de l'agglomération ont gagné près de 71 000 habitants tandis qu'Évry s'affirme comme le chef-lieu et le principal pôle d'emplois de l'Essonne. En 2004, la CAECE compte désormais un peu plus de 100 000 habitants. Mais la nouvelle agglomération porte encore les stigmates de l'ancienne ville nouvelle.

Trente-huit années après sa création, les réalités d'Évry sont fondamentalement différentes. Construite principalement en vingt-cinq ans, la ville porte les séquelles de ce développement éclair. Au-delà de la dette et d'un territoire encore inachevé, la commune doit faire face à la dégradation des quartiers centraux et à la montée de l'insécurité. Comme beaucoup d'autres agglomérations, elle n'est épargnée ni par l'augmentation des difficultés sociales, ni par des phénomènes de différenciation territoriale forte. Pour son premier mandat, Manuel Valls organise son projet municipal autour de quatre objectifs : donner à l'intercommunalité une échelle territoriale plus importante, achever le centre urbain, accueillir des activités et des bureaux liés au développement du Génopôle et enfin traiter les problèmes relatifs à la politique de la ville. N'ayant pas réussi à étendre le périmètre de l'agglomération au-delà de celui de la ville nouvelle, le maire d'Évry s'interroge sur une nouvelle génération d'intercommunalité. Voulant créer dans le Sud-Est francilien un véritable pôle de développement démographique et économique, il souhaite réformer l'intercommunalité en travaillant principalement autour de sa ville-centre : Évry. C'est en changeant l'image de sa commune et en valorisant ses atouts qu'il espère pouvoir bâtir un territoire capable de répondre à ses nouvelles exigences économiques.

## Chapitre 2 : Le premier mandat de Manuel Valls et la question de la sécurité (2001-2008).

---

En 1965 lors de sa conception, la ville nouvelle d'Évry a été imaginée en totale opposition au modèle des cités et des grands ensembles construits après-guerre (échelle trop grande et trop forte concentration de logements sociaux). Jusque dans les années 1980, elle se développe autour d'un idéal : celui de la diversité de sa population et de son habitat s'intégrant dans un cadre de vie rompant avec la monotonie de la banlieue. Cependant, la crise économique des années 1990 compromet profondément le projet initial de Paul Delouvrier et la ville doit faire face à des difficultés semblables à celles des quartiers faits de barres et de tours. En mars 2001, alors que la ville nouvelle s'est éteinte officiellement au début de l'année, Manuel Valls, tout juste investi maire, se retrouve confronté à une grave crise sociale et urbaine.

À elle seule, Évry synthétise toutes les problématiques de la société française du XXI<sup>e</sup> siècle à savoir échec scolaire, chômage, misère sociale, pauvreté, mais aussi et surtout, violence, actes d'incivilité et de délinquance. L'ensemble de ces maux qui rongent et détruisent la ville à petit feu depuis des années engendrent la formation d'une ségrégation sociale, territoriale, et ethnique. Évry a perdu ses classes moyennes au profit d'un habitat plus populaire et la mixité sociale n'est plus qu'un vœu pieux. Aussi, sur un territoire marqué à la fois par un chômage plus élevé que la moyenne et par la présence d'un pôle de recherches d'envergure mondiale destiné aux sciences du vivant, organisé autour notamment du Génopôle et de l'université d'Évry Val d'Essonne, lutter contre les inégalités sociales semble primordial pour le nouveau maire évryen. Ce décalage entre une partie de la ville en pleine expansion et une autre qui voit le progrès lui échapper étant une potentialité importante de délinquance, Manuel Valls décide d'orienter la ligne directrice de sa politique autour de trois enjeux : humain, urbain et économique. Souhaitant faire d'Évry un pôle

majeur de développement économique et démographique du Sud-Est francilien, il n'hésite pas à utiliser tous les leviers qui sont en sa possession à savoir l'emploi, l'éducation, l'aménagement du territoire, l'équilibre social et la lutte contre toute forme de discrimination.

## I. L'urgence : résoudre une crise urbaine et sociale.

### 1. La dégradation du quotidien.

#### *A. L'accentuation du phénomène de ghettoïsation.*

Pendant les années 1990, Évry n'échappe pas à une crise urbaine et sociale majeure. Commencée à la fin des années 1980, elle se poursuit la décennie suivante malgré les mesures des « municipalités Guyard ». Si la reprise économique se ressent dès 1997, la dégradation de l'ambiance générale s'accélère dans les quartiers centraux évryens, faisant de la ville l'un des symboles de la banlieue, de ses difficultés, avec toutes les connotations péjoratives que cette expression puisse véhiculer. Pour beaucoup d'observateurs, la fracture sociale et la ségrégation territoriale sont des marqueurs de la ville d'Évry avec leur cortège de nouveaux pauvres, de mal-logés, de chômeurs et de délinquants. Au début des années 2000, les suites de la crise financière se ressentent encore. Aggravation des inégalités, paupérisation de la population, dégradation de l'environnement ou encore dévaluation de l'immobilier en sont les indicateurs les plus visibles. Mais, si cette image n'est pas représentative de l'ensemble de la ville, les indicateurs sociaux restent toutefois préoccupants pour les autorités municipales.

Alors qu'Évry continue de créer des emplois et est reconnue pour son dynamisme économique, le chômage demeure et sa durée moyenne s'allonge si bien que l'exclusion guette une frange importante des Évryens. La tendance confirme la

progression du phénomène de pauvreté. En effet, la commune concentre des proportions importantes de populations fragiles, voire défavorisées<sup>1488</sup>. Selon les données publiées par les services fiscaux en 2002 concernant l'impôt sur le revenu payé en 2001, Évry apparaît juste derrière Grigny dans le classement des communes les plus pauvres du département de l'Essonne<sup>1489</sup>. En effet, au cours de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, le niveau de vie moyen en ville nouvelle se dégrade sensiblement. La part des foyers fiscaux non imposables gagne près de 8 points, passant de 36 % en 1990 à 44 % en 2001<sup>1490</sup>. Près de la moitié de la population profite d'aides sociales et notamment des allocations familiales et des aides au logement (47,9 % des familles). Évry est également la ville nouvelle où le poids des bénéficiaires des trois minima sociaux alloués par la CAF (RMI : Revenu Minimum d'Insertion, allocation de parent isolé et allocation aux adultes handicapés) a le plus augmenté, la part des allocataires gagnant près d'un point entre 1993 et 1998 contre 0,6 point pour l'ensemble des villes nouvelles et de la grande couronne<sup>1491</sup>. À la fin des années 1990, 15 % des Évryens se voient accorder au moins l'une de ces allocations. En revanche, il est toutefois nécessaire de noter que ce pourcentage reste bien inférieur à celui des villes installées dans la crise depuis bien plus longtemps (20 % d'allocataires à Étampes, 21 % à Corbeil et 22 % à Grigny)<sup>1492</sup>.

Les données publiées par les services fiscaux révèlent l'absence de familles riches en ville nouvelle. Alors que les communes voisines de Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis ou encore Sainte-Geneviève-des-Bois, principalement peuplées par des familles modestes, possèdent chacune plus de 50 familles payant l'ISF (Impôt Sur la Fortune), Évry, Bondoufle, Courcouronnes et Lisses n'en abritent, quant à elles pas une seule. Les ménages les plus aisés et une majorité issue des classes moyennes sont partis vers Soisy-sur-Seine et Étiolles, générant ainsi un cercle vicieux de paupérisation sur

---

<sup>1488</sup> KORSU Emre, « Les dynamiques d'inégalités et de pauvreté dans les villes nouvelles en Ile de France », Rapport rédigé pour le compte du secrétariat général des grandes opérations d'urbanisme, avril 2001.

<sup>1489</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 310.

<sup>1490</sup> KORSU Emre, « Les dynamiques d'inégalités et de pauvreté dans les villes nouvelles en Ile de France », Rapport rédigé pour le compte du secrétariat général des grandes opérations d'urbanisme, avril 2001.

<sup>1491</sup> *Ibidem*.

des quartiers entiers. Comme nous avons pu le voir dans la partie précédente<sup>1493</sup>, de nombreuses familles ont quitté Évry dans les années 1980. S'étant agrandies et disposant de revenus plus importants, elles aspiraient à la propriété. L'offre de maisons individuelles étant limitée à Évry, ces ménages se sont alors tournés vers les communes voisines de Mennecy, Villabé ou encore Soisy-sur-Seine...

Au début des années 1990, les motivations de leur départ basculent. L'originalité architecturale des quartiers, la conception contemporaine de la ville, la brutalité du béton ou encore les différences de niveau entre dalle et sol naturel finissent par provoquer le désamour des classes moyennes pour Évry. Les locataires partent tandis que les propriétaires, cherchant à quitter la ville rapidement, vendent à perte le plus souvent. Les acquéreurs sont, dans leur majorité, d'un statut social bien moins élevé que la population initiale. Certains d'entre eux sont, d'ailleurs, des spéculateurs immobiliers qui louent à bas prix à des familles généralement peu favorisées souhaitant échapper aux contraintes HLM. Alors que la plupart des émigrants sont des cadres, les nouveaux arrivants sont principalement des ouvriers<sup>1494</sup>. En une dizaine d'années, la ville change radicalement. Si Évry était la commune la plus riche de l'agglomération nouvelle jusque dans les années 1980, à partir de 1995, son revenu moyen par habitant ne dépasse pas 85 % de celui de sa périphérie.

L'accession à la propriété de ces ménages à faibles revenus entraîne une importante transformation des quartiers et s'ensuivent des situations difficiles à gérer où s'opposent ceux qui ne veulent pas alourdir leurs charges et ceux qui veulent maintenir en bon état leur propriété. Alors que le surendettement guette les nouveaux acquéreurs, les copropriétés se détériorent à vue d'œil et des quartiers abritant des populations hautement défavorisées se forment. Il est nécessaire de noter que cette dégradation de l'environnement ne concerne que quelques îlots

---

<sup>1492</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 311.

<sup>1493</sup> Se référer à la troisième partie : La politique s'invite à la mairie (1977-1995), Chapitre 2 : Les nouvelles politiques publiques, III. Politiques et actions sociales : les grands axes de la municipalité évryenne (1977-1995), 3. Prévenir la délinquance.

<sup>1494</sup> KORSU Emre, « Les dynamiques d'inégalités et de pauvreté dans les villes nouvelles en Ile de France », Rapport rédigé pour le compte du secrétariat général des grandes opérations d'urbanisme, avril 2001.

seulement à l'intérieur desquels les immeubles locatifs, à force d'être vandalisés, sont partiellement vides. Ces logements vacants, dont personne ne veut, sont le plus souvent repeuplés par des populations d'origines asiatiques, maghrébines et surtout africaines. Bien que Françaises, et certaines le sont de longue date, ce phénomène pose des problèmes d'intégration.

Tous les appartements sont sensiblement les mêmes. Ils sont conçus pour un même mode de vie avec des ménages n'excédant pas trois enfants. Mais beaucoup d'entre eux voient s'entasser des familles nombreuses composées, en moyenne, d'une dizaine de membres. Dans leurs ouvrages respectifs<sup>1495</sup>, Jacques Guyard et Manuel Valls s'interrogent tous les deux sur la polygamie en France et tout particulièrement à Évry. En effet, la ville accueille une importante population africaine originaire de la vallée du fleuve Sénégal. Pour ces tribues, la polygamie reste une marque de réussite sociale du mari. Travailleurs, ces derniers gagnent correctement leur vie et peuvent « acheter », sans difficulté, une femme restée au pays. C'est ainsi qu'à Évry, certains ménages se retrouvent composés d'un homme, de trois femmes et d'une dizaine d'enfants<sup>1496</sup>. Seulement, avec la loi Pasqua du 24 août 1993, cette pratique devient illégale en France. Interdisant les regroupements familiaux autorisés jusqu'à présent, la nouvelle législation interdit aux deuxièmes, troisièmes, voire quatrièmes épouses d'entrer sur le territoire français<sup>1497</sup>. Le premier mariage étant le seul autorisé, les polygames français sont dans l'obligation de divorcer et de ne plus habiter ensemble sous peine de ne pas voir leur carte de séjour renouvelée. Seulement, devant l'échec d'intégration qui en résulte, la loi tolère, malgré tout, la présence des épouses entrées en France auparavant.

Néanmoins, la loi Pasqua n'a pas d'emprise sur les pères de famille. Contredite par le code de la sécurité sociale qui les autorise à percevoir les allocations familiales

---

<sup>1495</sup> GUYARD Jacques, *Evry Ville Nouvelle 1960-2003 - La troisième banlieue*, Evry, Espaces Sud, 2003, 351p. et VALLS Manuel, *Evry, nouvelle ville nouvelle*, Grâne, Créaphis, 2006, 240 p.

<sup>1496</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, *op. cit.*, p. 319.

<sup>1497</sup> Loi n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France, in *Journal Officiel de la République Française*, n°200, le 29 août 1993, p. 12 196, consulté le 16 juin 2015 sur : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000530357>

pour chacun de leurs enfants, elle sème le trouble au sein des institutions françaises. Les responsables politiques s'interrogent : comment expliquer que la polygamie soit interdite, mais, en même temps, financée par la CAF ? Dans l'ensemble, les élus ne semblent pas à l'aise avec le sujet. La voyant embarrassée sur les questions d'immigration et de sécurité, Manuel Valls accuse la gauche de ne pas savoir imposer « *ses points de vue, pourtant légaux* », dans les villes qu'elle dirige<sup>1498</sup>. À ces conditions difficiles, il est nécessaire de noter que certains de ces jeunes issus de la deuxième, voire troisième génération, doivent faire face à une discrimination à l'embauche. Si ce phénomène est loin d'être une généralité, nombre d'entre eux finissent par dénigrer travail, école et valeurs de la République.

Alors que ces situations nourrissent la montée du racisme en France, la crise sociale ne se réduit pas au risque d'étendre des ghettos déjà en formation. Les règles économique, sociale et ethnique prévalant, chacun se regroupe avec ses semblables : cadres supérieurs, classes moyennes et au plus bas de l'échelle, les plus démunis. Dans les quartiers les plus défavorisés, il est rapidement constaté des dégradations au niveau de l'espace public. Bien que souvent effacés, les tags sont de plus en plus nombreux, des équipements publics, le plus souvent les plus utiles comme les écoles, sont vandalisés la nuit. Les maisons de quartier ont de plus en plus de mal à jouer leur rôle fédérateur et ferment les unes après les autres. En progression ininterrompue depuis plus de trente ans, les inégalités de patrimoine et de revenus s'aggravent et s'accompagnent d'une tendance à la ségrégation territoriale, sociale et ethnique. À partir de 1999, ce phénomène de ghettoïsation s'accroît. Avec la baisse du chômage, ceux qui retrouvent du travail ou une promotion s'en vont vers des immeubles plus calmes. Les classes moyennes et supérieures se regroupent principalement dans le Vieil-Évry dans les quartiers du Village, de Grand-Bourg, d'Aguado, du Bras-de-Fer et du Mousseau tandis que les Pyramides, autour de la place Allende, la dalle du Parc aux Lièvres, la place de la Commune aux Épinettes ou encore le quartier des Aunettes sont davantage reconnus comme des cités où monte l'insécurité. La crise se concentre alors sur ces quelques sites, principalement dans les

---

<sup>1498</sup> VALLS Manuel, *Évry, nouvelle ville nouvelle*, op. cit., p. 55.

entrées et les parkings des immeubles environnants. La mode est aux voitures brûlées. Ces incendies d'origine criminelle sont dramatiques pour les habitants dont la voiture est l'instrument de travail, les compagnies d'assurance refusant d'assurer bien souvent à partir du deuxième feu.

Faisant longtemps partie du projet politique fondateur des villes nouvelles, la mixité sociale est un échec à partir de la fin des années 1970. Alors qu'elle s'imposait dans les villes du XIX<sup>e</sup> siècle en raison l'absence des transports et de la prépondérance de l'artisanat, elle n'est désormais plus naturelle et tout semble converger pour garantir une certaine homogénéité dans les quartiers (prix du foncier, recherche de sécurité et de bonnes écoles pour les enfants des familles aisées etc.). De véritables « *no man's land* » se forment ainsi à Évry à la fin des années 1990. La politique de la ville visant à résoudre les premières dérives n'a pas fonctionné et le sentiment d'insécurité s'est même accru en ville nouvelle, le poids de la pauvreté en étant probablement la cause principale.

### ***B. La montée de l'insécurité : l'angoisse des habitants.***

Longtemps caractérisée par un haut niveau de chômage, par la paupérisation et la précarisation de nombreux habitants des quartiers d'habitat social, la crise urbaine est aussi marquée, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, par la montée de l'insécurité dans les cités. Ce phénomène, principalement lié à la dégradation de l'environnement social et urbain, au mal-vivre, aux conditions de logement, de vie et à l'exclusion, est de plus en plus présent à Évry. Comme dans beaucoup de villes de banlieue où les conséquences de la crise sociale s'ajoutent à celles d'un urbanisme mal adapté, on assiste à une poussée des actes de délinquance. La violence devient une réalité quotidienne. D'un point de vue quantitatif, la préfecture de l'Essonne représente, à elle seule, une part très significative de l'ensemble des faits constatés au sein du département<sup>1499</sup>. Les délits enregistrés sont, le plus souvent, des incivilités telles que racket, petits cambriolages, consommation et vente de drogue, vols à l'arrachée ou

---

<sup>1499</sup> Direction du développement social, Note d'orientation sur la politique locale de sécurité et de prévention, rédacteurs : Yann Bergot, Patrick Anselin, rapporteur : Xavier Matharan, octobre 2001.

encore casse d'équipements publics qui entraînent la peur pour beaucoup d'Évryens de sortir le soir.

La plupart des délits sont commis par des jeunes adultes, des adolescents, ou bien même des enfants. Les faits de délinquance mettant en cause des mineurs sont, effectivement, en forte progression. Le passage à l'acte, de plus en plus fréquent, témoigne, selon Manuel Valls, d'une absence totale de respect des règles élémentaires :

*« La délinquance des mineurs est un véritable fléau. Plus personne aujourd'hui ne saurait nier ce fait : l'abaissement de l'âge des délinquants et la croissance de la délinquance des mineurs sont de plus en plus préoccupants. Pire : cette délinquance est de plus en plus violente et elle est le fait de mineurs de plus en plus jeunes »<sup>1500</sup>.*

Dans la majorité des cas, elle s'attaque aux plus faibles et aux plus fragiles. Personnes âgées, handicapés, femmes seules et jeunes sont souvent les premières victimes de cette violence. Le sentiment d'insécurité éprouvé par les habitants d'Évry est quotidien. Le 27 octobre 2001, aux Arènes de l'Agora, lors d'un discours à l'occasion des rencontres nationales du PS sur la sécurité, Julien Dray s'inquiète. Le député de la X<sup>e</sup> circonscription de l'Essonne, secrétaire national du PS en charge de la sécurité, reconnaît la gravité de la situation :

*« Cette violence, nous la vivons tous quotidiennement... Quel parent n'a jamais été angoissé à l'idée que son enfant puisse être victime de violences ou de racket ? »<sup>1501</sup>*

Devant les chiffres de la délinquance, les adultes (parents, mais aussi enseignants, policiers, magistrats et élus) sont désemparés. Selon une étude réalisée par le conseil régional d'Île-de-France dans le cadre des états généraux des lycéens en mai 2001, 45 % des jeunes franciliens se disent « avoir été victimes de violence » et 39 % « témoins d'actes de violence ». Ces chiffres montrent que la délinquance touche davantage les enfants des quartiers.

---

<sup>1500</sup> Manuel Valls, discours sur la réparation pénale pour les mineurs, Evry, Agora, 7 juin 2001.

Dans ce contexte, la violence atteint son paroxysme à Évry à la toute fin des années 1990. Insécurité, mais aussi affrontements opposant des groupes de jeunes sont quotidiens. Le Champtier du Coq, les Épinettes, les Aunettes, les Pyramides, le Canal à Courcouronnes ont tous leurs bandes qui s'affrontent. Les quartiers deviennent essentiellement des territoires résidentiels à protéger et les conflits, qui trouvent souvent leur origine dans des incidents mineurs entre deux personnes, débouchent, par le jeu de solidarité de communautés groupées momentanément derrière l'un des leurs, sur des tensions fortes et durables entre jeunes issus de deux quartiers différents. Dans cette atmosphère de guérilla urbaine, deux adolescents sont tués. Le 9 mars 1998, Synan, un adolescent de 17 ans d'origine kurde issu des Tarterêts, est abattu dans le centre commercial de l'Agora par le frère d'un de ses camarades de classe originaire des Pyramides, quartier rival de la cité de Corbeil-Essonnes. Faisant suite à une affaire de racket, cette agression provoque une véritable ambiance de guerre. Dans les deux quartiers, les mairies des deux villes mobilisent chaque jour plusieurs dizaines de policiers et de CRS pour éviter toute intrusion. Jacques Guyard et son homologue, Serge Dassault, font également appel aux associations et aux personnes influentes pour rétablir le calme<sup>1502</sup>. Deux ans plus tard, le 8 novembre 2000, le conflit entre les jeunes des Aunettes et ceux du canal débouche sur la mort de Romuald, 14 ans. Garçon sans problème, il aurait été tué car il habitait la cité de Courcouronnes tandis que la cause initiale de la rivalité des deux quartiers relèverait de l'ordre du mythe : une histoire de poisson à la fraîcheur douteuse rapporté d'Afrique par une famille d'un quartier à une famille parente de l'autre quartier<sup>1503</sup>.

Cette montée de l'insécurité et des conflits entre bandes rivales entachent l'image de la ville. Dès son arrivée à la mairie d'Évry, Manuel Valls s'inquiète de ces phénomènes de bandes qui remettent non seulement en cause le droit à la sécurité de la population, mais contribue aussi à un effet d'image négatif qui rend plus difficile

---

<sup>1501</sup> ROHOU Anne, « A Évry, le PS annonce son plan sécurité », in *le Républicain*, le 1<sup>er</sup> novembre 2001.

<sup>1502</sup> BERTRAND Olivier, « Synan, 17 ans, abattu parce que sa bande faisait peur », in *Libération*, le 10 mars 1998 et GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue, op. cit.*, p. 315.

<sup>1503</sup> ROHOU Anne, « Le meurtre de Romuald avive les tensions entre les cités de Courcouronnes et d'Évry », in *le Républicain*, le 14 novembre 2000.

l'intégration du quartier dans la ville et l'insertion sociale et professionnelle de ses habitants. Toute agression physique et toute dégradation de biens publics sont ressenties de plus en plus durement par les victimes. Recherchant à exprimer ses inquiétudes, chaque individu concerné tente de trouver soutien et réconfort auprès de son entourage, mais aussi des institutions. Le nouveau maire est régulièrement interpellé et doit trouver, après plusieurs années de crise, des moyens de réponse devant permettre de retrouver le calme à Évry.

## **2. Premiers éléments de réponse : refonder le contrat républicain.**

### *A. La sécurité : priorité de Manuel Valls.*

Dans les esprits, au tout début du XXI<sup>e</sup> siècle, Évry est synonyme d'insécurité. Malgré une vigilance accrue des services de police et une intensification de l'action préventive au cours des années 1990, la municipalité n'est pas parvenue à enrayer la montée de la délinquance et de la violence dans la préfecture de l'Essonne. Les phénomènes de bandes sont la cause d'un climat de tensions exacerbé tandis que la ville représente à elle seule une part significative de l'ensemble des faits délictueux constatés dans le département. En arrivant à Évry, Manuel Valls fait de la lutte contre l'insécurité le fil directeur de sa campagne pour les élections municipales de 2001 et déclare :

*« Il y a une attente forte de la population, sans doute la première, celle de vivre en sécurité. Comme vous le savez, j'attache une attention de tous les instants à cette question »<sup>1504</sup>.*

Il souhaite ainsi donner un nouveau visage à la ville dans le but « *d'amorcer une véritable renaissance à Évry* »<sup>1505</sup>. Alors que le colloque de Villepinte des 24 et 25 octobre

---

<sup>1504</sup> Manuel Valls, vœux aux personnalités, le 12 janvier 2002.

1997 réaffirme le droit à la sécurité pour tous, les décisions prises par le Gouvernement pour donner la priorité à la sécurité quotidienne à travers les contrats locaux de sécurité, les plans de lutte contre la violence à l'école et contre la délinquance des jeunes doivent désormais trouver une réponse sur le terrain. Conscient des risques face à une crise profonde qui touche la ville et qui a des conséquences urbaines, sociales, morales, politiques et civiques, les autorités évrயennes choisissent « *l'action concrète* ».

Si la municipalité n'a pu traiter pleinement la question lors de la crise politique des années 1999-2000, Manuel Valls reprend toutefois la politique de la ville déjà engagée par Jacques Guyard afin de contribuer à refonder le pacte républicain. Dans son optique, ce nouveau projet doit en particulier redonner au service public son rôle d'intégration dans le corps social, tout en réaffirmant le sens de la citoyenneté dans les droits qu'elle ouvre, mais aussi les obligations qu'elle crée. Ne voulant pas acheter la paix sociale, son discours concrétise sa volonté d'amplifier l'action conduite en direction des Évrயens.

Manuel Valls prend effectivement le volet de la sécurité très au sérieux et décide d'apporter une nouvelle approche dans le traitement de cette question. Les attentes étant très fortes et parfois contradictoires, il se fixe des objectifs ambitieux et difficiles à atteindre :

*« Nous devons tenir notre rôle de ville préfecture et répondre tout à la fois aux aspirations de la classe moyenne et aux demandes d'une population pauvre et désespérée. Nous avons de grands défis à relever et parmi lesquels :*

- réaffirmer l'ambition de la ville d'Évrய et lui donner un avenir,*
- placer la politique jeunesse au cœur de notre engagement social,*
- construire une dynamique collective pour mieux vivre à Évrய »<sup>1506</sup>.*

---

<sup>1505</sup> Intervention de Manuel Valls sur le projet de ville, séminaire du 9 avril 2002.

<sup>1506</sup> *Ibidem*.

Homme politique de gauche, Manuel Valls soutient les couches populaires, mais refuse pourtant l'angélisme sur les questions de sécurité. Défendant des positions assez éloignées de celles tenues par une grande majorité des dirigeants du parti socialiste, il semble totalement décomplexé dans un domaine jusqu'à présent réservé à la droite. Il n'hésite pas à utiliser des mots durs pour désigner les jeunes violents d'Évry déclarant ainsi : « *aucun recoin de la ville ne doit être laissé aux voyous* »<sup>1507</sup>. Lors du colloque « Socialisme et Démocratie » tenu le 20 octobre 2001, il définit la question de la sécurité de la manière suivante :

*« La sécurité n'est ni de droite, ni de gauche disait [...] Daniel Vaillant... Peut-être, mais il y a sans aucun doute des réponses de droite et des réponses de gauche ». Avant d'ajouter : « l'un des problèmes majeurs est bien celui d'une délinquance de plus en plus jeune, de plus en plus violente. Il nous faut trouver des réponses précises et fortes »*<sup>1508</sup>.

Thème principal de sa campagne pour les municipales de 2001, il fait de la lutte contre l'insécurité sa priorité lors de la présentation de son premier budget municipal. Il souhaite agir autour de plusieurs axes tels que lutter contre la délinquance de voie publique, assurer la sécurité des biens et des personnes en s'appuyant sur les moyens de la Direction de la Prévention et de la Sécurité, réduire le sentiment d'insécurité en renforçant l'aide et le soutien aux victimes. Parce qu'à Évry, le système scolaire produit un échec massif, parce que le chômage détruit et marginalise des familles entières, parce que la drogue et les trafics de stupéfiants détruisent les quartiers, Manuel Valls propose des solutions aux questions de justice, d'immigration ou encore de lutte contre la criminalité. Son discours est ferme :

*« La sanction, la réparation, l'exemplarité de la peine, l'éloignement, mais aussi l'enfermement – c'est-à-dire une prison adaptée aux mineurs – doivent être affirmés comme des axes forts [d'une politique pénale]. Il faut évidemment prévenir, mais il faut aussi punir et mieux punir. Le démantèlement des bandes qui opèrent sur des*

---

<sup>1507</sup> Manuel Valls, vœux aux personnalités, le 12 janvier 2002.

<sup>1508</sup> Intervention de Manuel Valls, colloque « Socialisme et Démocratie », table ronde, 20 octobre 2001.

*territoires, la lutte contre le trafic d'armes, et d'une manière plus générale contre l'économie souterraine, nécessitent un renforcement des moyens, sur le terrain, des équipes opérationnelles de la police et de la justice »<sup>1509</sup>.*

### ***B. Des moyens renforcés.***

Supportant les conséquences de la dégradation du quotidien, les personnels de terrain – à savoir fonctionnaires de police, gendarmerie, mais aussi d'autres services publics et d'autres professions telles que sapeurs-pompiers, postiers, enseignants, médecins ou encore agents communaux – sont en première ligne des revendications des Évryens. Par leur présence dans les quartiers, c'est souvent sur eux que les habitants, et notamment certains jeunes en marge de la société, sont tentés de reporter toute leur agressivité. Entièrement démunis, ces personnels, isolés de leur structure, sont totalement impuissants. Face à de telles situations, Manuel Valls adopte, à partir de son élection en mars 2001, une position très ferme aussi bien sur la répression de la délinquance que sur ses causes.

Si le premier acteur de la sécurité dans la ville est et reste l'État, au travers notamment de la police nationale et de la Justice, Manuel Valls s'engage dans toute une série d'actions concrètes. Alors que la police nationale est chargée d'assurer la sécurité des biens et des personnes, il entend faire de la ville l'acteur principal de la lutte contre l'insécurité à Évry<sup>1510</sup>. Le 20 octobre 2001, il déclare notamment :

*« Nous devons faire du Maire le pivot autour duquel s'organise la politique de sécurité au niveau local. La crainte de "shériffisation" du Maire me semble un peu courte. Certes, il faut garder tout son rôle à la police nationale, mais la coordination doit être assurée par l' élu le plus proche des citoyens »<sup>1511</sup>.*

---

<sup>1509</sup> *Ibidem.*

<sup>1510</sup> Note « La Direction de la Prévention et de la Sécurité, mission, organigramme ».

<sup>1511</sup> Intervention de Manuel Valls, colloque « Socialisme et Démocratie », table ronde, 20 octobre 2001.

Dans ce contexte, Manuel Valls ne veut pas que l'action municipale apparaisse comme « *supplétive, mais [qu'elle soit] bel et bien complémentaire et organisée autour d'une stratégie propre* »<sup>1512</sup>.

Il s'engage, dans un premier temps, à restructurer entièrement l'organisation municipale. Au sein de la Direction Générale du Développement Social, il crée une Direction de la Prévention et de la Sécurité s'articulant autour de trois entités : la police municipale, le service de prévention et le service de victimologie et de prévention de la délinquance. Longtemps jugée inefficace face à la réalité de la délinquance au quotidien, le maire d'Évry prévoit pourtant de redéfinir les missions et les objectifs de la police municipale. Attachant la plus grande attention à sa présence dans les quartiers, il renforce son rôle en matière d'application des pouvoirs de police du maire et il la dote de moyens humains et techniques beaucoup plus importants. Fortement sollicités, ses effectifs sont doublés entre 2001 et 2002, passant alors de 17 à 34 policiers, une brigade de nuit est créée et de nouvelles armes, ainsi que des moyens de défense sont mis à disposition<sup>1513</sup>. Au printemps 2006, Manuel Valls installe la police municipale en plein centre-ville, face à la mairie, dans les mouvements locaux du Clos de la Cathédrale<sup>1514</sup> et met en place, un an plus tard, un dispositif de télésurveillance pour lutter contre l'insécurité de certains quartiers<sup>1515</sup>. À la fin de son premier mandat, avec une police beaucoup plus visible, le député-maire d'Évry a donc rempli un de ses premiers objectifs : lutter contre délinquance en renforçant la présence des forces de l'ordre sur le terrain.

---

<sup>1512</sup> VALLI Philippe, « Manuel Valls : renforcer la lutte contre l'insécurité », *in le Républicain*, le 20 décembre 2001.

<sup>1513</sup> Manuel Valls, vœux aux personnalités, le 12 janvier 2002 et Direction du développement social, Note d'orientation sur la politique locale de sécurité et de prévention, rédacteurs : Yann Bergot, Patrick Anselin, rapporteur : Xavier Matharan, octobre 2001.

<sup>1514</sup> VALLS Manuel, *Evry, nouvelle ville nouvelle*, *op. cit.*, p. 82.

<sup>1515</sup> TRENTESAUX Jacques, « Le système Valls : La petite république vallsienne », *in l'Express*, le 23 août 2007.

Mais au-delà de ces mesures préventives, Manuel Valls travaille également à consolider le reste de la chaîne de sécurité, à savoir la répression et l'accompagnement aux victimes. Fin 2001, il déclare au journal local *Le Républicain* :

*« Les gens ne peuvent, ni ne doivent, se sentir seuls après une agression »*<sup>1516</sup>.

Dans un environnement où la population évryenne éprouve un fort sentiment d'insécurité doublé de l'impression d'être abandonnée des pouvoirs publics, il exprime très tôt sa volonté politique de réaffirmer et d'actualiser le projet de prévention et de sécurité dans la continuité du plan local de prévention et de sécurité validé lors du conseil municipal du 17 juin 1999 et du contrat local de sécurité signé le 20 octobre 1998<sup>1517</sup> :

*« Au-delà des questions d'effectifs, de réorganisation des forces de l'ordre sur le territoire, [...] il nous faut rendre plus efficaces les CLS. Par la mise en place d'un groupe de travail opérationnel, par exemple, comme il en existe un à Évry depuis quelques semaines, réunissant au moins une fois par semaine la police, la justice, les élus, l'Éducation Nationale, les transporteurs, afin de traiter rapidement les situations précises »*<sup>1518</sup>.

Convaincu que la délinquance, et notamment celle des plus jeunes, doit faire l'objet d'un large partenariat entre tous les acteurs institutionnels, Manuel Valls prévoit une réforme du CLS conclu trois ans plus tôt. Les Contrats Locaux de Sécurité ayant été créés afin d'assurer des échanges réguliers entre les responsables des différentes administrations de la ville – à savoir commissaire de police, procureur, inspecteur primaire, principal de collège ou encore chefs des services jeunesse et social de la mairie etc. – il décide de mettre en place une commission extra-municipale consacrée à la politique de sécurité. Alors qu'il est prévu qu'elle se

---

<sup>1516</sup> VALLI Philippe, « Manuel Valls : renforcer la lutte contre l'insécurité », in *le Républicain*, le 20 décembre 2001.

<sup>1517</sup> Séance du 17 juin 1999, vingt-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1998-1999).

<sup>1518</sup> Intervention de Manuel Valls, colloque « Socialisme et Démocratie », table ronde, 20 octobre 2001.

réunisse au moins une fois par mois, elle doit pouvoir apporter une réponse immédiate aux délits intervenus dans la ville<sup>1519</sup>.

Si un sentiment d'impunité semble parfois s'instaurer, le but est de montrer qu'il n'y a pas d'échappatoire possible. Le 7 juin 2001, lors d'un discours à l'Agora sur la réparation pénale pour les mineurs, Manuel Valls affirme avec autorité :

*« Mes nouvelles fonctions de maire m'ont montré l'importance d'une action rapide en la matière. Il n'y a rien de pire que le sentiment d'abandon et de résignation des victimes et l'absence de punition pour les auteurs des faits délictueux »*<sup>1520</sup>.

Sur ce point, le maire d'Évry compte sur la fermeté du Parquet :

*« La Justice [...], et je sais qu'à Évry c'est son objectif, doit punir justement, mais sévèrement. À chaque acte de délinquance doit correspondre une sanction adaptée. C'est seulement en agissant de cette façon tous ensemble [...] que nous redonnerons confiance à nos concitoyens »*<sup>1521</sup>.

Dans le même temps, Manuel Valls souligne l'importance de la rapidité de la réponse pénale concernant les actes de délinquance commis par les mineurs pour éviter toute récidive. Si plusieurs peines sont possibles, le député-maire d'Évry préfère la mesure de réparation pénale. La considérant *« tout particulièrement adaptée à la délinquance des mineurs »*<sup>1522</sup>, il souhaite mettre en place des Travaux d'Intérêt Éducatif (TIE) dans les établissements scolaires en alternance à l'exclusion des jeunes délinquants, toujours scolarisés, mais il veut aussi développer les Travaux d'Intérêt Général (TIG) et les centres éducatifs d'éloignement ainsi que les internats<sup>1523</sup>. Cependant, cette solution, ne trouvant aucun écho auprès des cas les plus lourds, ne fonctionne que partiellement.

---

<sup>1519</sup> Séance du 19 décembre 2001, vingt-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (2001).

<sup>1520</sup> Manuel Valls, discours sur la réparation pénale pour les mineurs, Evry, Agora, 7 juin 2001.

<sup>1521</sup> Manuel Valls, vœux aux personnalités, le 12 janvier 2002.

<sup>1522</sup> Manuel Valls, discours sur la réparation pénale pour les mineurs, Evry, Agora, 7 juin 2001.

<sup>1523</sup> ROHOU Anne, « A Évry, le PS annonce son plan sécurité », in *le Républicain*, le 1<sup>er</sup> novembre 2001.

Ne voulant utiliser la prison qu'en dernier recours, Manuel Valls et le parti socialiste souhaitent alors trouver une alternative. Tandis qu'une majorité des employés du personnel pénitentiaire la définissent comme l'école du crime pour les plus jeunes, ils prévoient d'installer des structures de proximité afin de représenter l'autorité judiciaire dans les quartiers. En 2001, le député-maire d'Évry envisage d'ouvrir une maison de la justice et du droit afin de prolonger le mode de règlement des conflits au plus près des habitants avec la présence d'un magistrat, mais aussi la mise en place d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) ayant pour objectif de s'occuper des multirécidivistes.

Enfin, cette volonté de prévenir et de sanctionner s'accompagne d'une solidarité municipale auprès des victimes. Souvent oubliées dans les procédures mettant en cause les mineurs, les services municipaux les aident désormais dans leurs démarches administratives et facilitent les dépôts de plainte. Peu après l'emménagement de la police municipale face à la mairie, un point d'accès aux droits avec une permanence quotidienne comprenant une aide aux victimes est ouverte en plein centre-ville<sup>1524</sup>.

Dès les premiers mois de son mandat, Manuel Valls a donc considérablement renforcé les moyens alloués à la lutte contre l'insécurité. Si l'école reste le premier portefeuille de la ville, la sécurité arrive désormais en deuxième position. Mais cette base logistique ne suffit pas. Dans sa promotion pour l'égalité des chances, Manuel Valls entreprend ensuite de relancer l'ascenseur social et de casser le ghetto territorial.

### *C. La lutte contre la ghettoïsation.*

Au-delà des moyens supplémentaires alloués à la lutte contre l'insécurité, répondre aux urgences sociales consiste également pour Manuel Valls à la mise en place d'une politique devant permettre une meilleure intégration des populations

---

<sup>1524</sup> HOUCARD Béatrice, « il y a une énergie formidable dans nos villes, Manuel Valls », in *le Parisien*, le 28 avril 2006.

dans leur diversité d'origine. La laïcité constitue, selon lui, « *un formidable outil pour se tolérer, se comprendre, s'accepter les uns les autres, avec ses différences et ses richesses* »<sup>1525</sup>. Alors que la peur des quartiers se ressent de plus en plus au début du XXI<sup>e</sup> siècle, ce pilier de la République Française lui semble être le mortier essentiel à la reconstitution d'un lien social, en particulier à Évry, où se sont installées successivement des populations d'origines et de religions très variées. Au début de l'année 2002, pour ses premiers vœux aux personnalités évryennes, il déclare :

*« Je crois indispensable d'affirmer ce qu'est la laïcité moderne, gardienne de la liberté de conscience, porteuse de valeurs. Un enseignement historique des religions, de l'Islam notamment, dans l'espace laïc français est nécessaire. C'est la méconnaissance qui produit l'intolérance et la diabolisation et non le contraire. La création d'un carré musulman et d'un carré israélite au cimetière d'Évry était de ce point de vue, je pense, indispensable, et ce d'autant plus qu'elle répondait à l'attente et au respect que nous devons à ces communautés »*<sup>1526</sup>.

Manuel Valls souhaite ainsi faire davantage de place aux différentes religions en France, mais aussi rappeler à l'école les valeurs et les symboles de la République, tels que l'hymne national ou encore la signification du drapeau tricolore<sup>1527</sup>. Dans sa volonté de donner des repères pour mieux vivre ensemble, il accueille tous les ans, lors d'une cérémonie à l'hôtel de ville, les nouveaux naturalisés Français et fournit deux guides, le *Guide du jeune citoyen* et le *Guide de la laïcité*, expliquant en détail les différences et les similitudes entre les religions et les droits et les devoirs de tous dans un cadre commun.

À l'inverse de ces initiatives, renforcer le pacte républicain local correspond aussi pour le maire d'Évry à s'opposer à tout communautarisme exclusif. Dans cette bataille, l'affaire du « *Franprix halal* » du quartier des Pyramides en est sans aucun doute l'exemple le plus significatif. Fin 2002, éclate à Évry une polémique opposant

---

<sup>1525</sup> VALLS Manuel, *Evry, nouvelle ville nouvelle*, op. cit., p. 83.

<sup>1526</sup> Manuel Valls, vœux aux personnalités, le 12 janvier 2002.

<sup>1527</sup> ROHOU Anne, « A Évry, le PS annonce son plan sécurité », in *le Républicain*, le 1<sup>er</sup> novembre 2001.

Manuel Valls aux nouveaux dirigeants du supermarché : les frères Mohamed et Abdel Djaiziri. Lorsqu'ils reprennent le commerce en octobre 2002, ce dernier est fortement déficitaire. Souhaitant commercialiser uniquement des produits halal dans un quartier où vit une population de toutes origines culturelles et religieuses, ils décident d'écarter des rayons tout produit interdit par l'Islam, comme la viande de porc et l'alcool. Pour justifier ce choix, Abdel Djaiziri déclare :

*« Il fallait changer ce commerce en s'adaptant à une clientèle majoritairement musulmane »*<sup>1528</sup> avant d'ajouter : *« c'est notre stratégie commerciale. On cible les musulmans qui vivent nombreux ici »*<sup>1529</sup>.

Alors que ce secteur emblématique de l'ancienne ville nouvelle s'organise de plus en plus ethnique par ethnique, le quartier des Pyramides suit une pente communautaire systématique. Un nouveau magasin africain ouvre au même moment pour ne vendre que des produits exotiques.

Pour Manuel Valls, cette transformation d'un supermarché généraliste, en situation de monopole, en un commerce halal n'est pas tolérable et relève d'une *« approche communautarisme »*<sup>1530</sup>. Le maire d'Évry décide alors d'engager un combat pour que le magasin continue à distribuer de la viande de porc et de l'alcool. Il commence par solliciter l'enseigne Franprix afin qu'elle *« rétablisse le fonctionnement normal de ce supermarché »*<sup>1531</sup>. Mais au-delà d'un rappel à l'ordre, la direction du groupe n'a que très peu de moyens : elle ne peut que retirer son enseigne, ce qui n'empêche pas, en soi, le supermarché de continuer son activité. Persuadé que Franprix change d'avis sous la pression de Manuel Valls, Abdel Djaiziri commente

---

<sup>1528</sup> AUFFRAY Alain, « Le Franprix halal d'Évry défend sa liberté de commerce », in *Libération*, le 10 décembre 2002.

<sup>1529</sup> GROS Marie-Joëlle, « Évry : le bras de fer se poursuit entre le Franprix et la mairie », in *Libération*, le 24 février 2003.

<sup>1530</sup> AUFFRAY Alain, « Le Franprix halal d'Évry défend sa liberté de commerce », in *Libération*, le 10 décembre 2002.

<sup>1531</sup> *Ibidem*.

alors la situation :

*« Dès le début, nous avons dit que nous ne ferions pas d'alcool. Franprix était d'accord. Maintenant, ils changent d'avis. Si notre magasin perd l'enseigne, ce n'est pas très grave. L'important, c'est qu'il continue à faire du chiffre d'affaire »<sup>1532</sup>.*

Tandis que le magasin du quartier des Pyramides reste ouvert, le maire d'Évry exige l'interruption de l'activité des frères Djaiziri. Après avoir contacté la Ddass dans le but d'établir un rapport sanitaire, il publie un arrêté municipal pour la fermeture de l'établissement pour non-respect des règles d'hygiène et de sécurité du magasin.

Ce combat entre Manuel Valls et les frères Djaiziri suscite de vives réactions au-delà des frontières de la commune. Le Comité Français de l'Alimentation Ethnique (CFAE) commence par dénoncer violemment l'attitude du maire d'Évry : *« rien ne permet à un élu local de décider des choix commerciaux d'un magasin, de se substituer aux gérants qui, à la tête d'une entreprise autrefois en difficulté, ont opté pour une clientèle seule à même de sauver leur commerce »<sup>1533</sup>*. Manuel Valls assure, quant à lui, que sa protestation ne fait que relayer *« l'indignation massive des habitants »<sup>1534</sup>*. En effet, nombreux sont ceux à ne pas comprendre la stratégie des frères Djaiziri. Leur porte-parole, Badiane Mbaye, coprésident du conseil de quartier, sénégalais et musulman, témoigne : *« aujourd'hui, les personnes âgées de la maison de retraite qui est à vingt mètres ne peuvent plus venir s'acheter une tranche de jambon. En se décrétant halal, on exclut toute une partie des habitants. En tant que citoyen, je ne peux pas accepter ça »<sup>1535</sup>*.

Finalement, l'issue de cette bataille tourne à l'avantage des frères Djaiziri. Leur avocat dénonçant *« le non-respect des libertés fondamentales du commerce »* ou encore un

---

<sup>1532</sup> *Ibidem.*

<sup>1533</sup> *Ibidem.*

<sup>1534</sup> *Ibidem.*

<sup>1535</sup> GROS Marie-Joëlle, « Evry : le bras de fer se poursuit entre le Franprix et la mairie », in *Libération*, le 24 février 2003.

« détournement de pouvoir du maire d'Évry »<sup>1536</sup>, le tribunal administratif de Versailles finit par suspendre l'arrêté municipal de Manuel Valls. Devant cette défaite de la municipalité, l'affaire est classée et le Franprix reste ouvert, devenant la supérette *l'Olivier*. Malgré tout, ses premiers déboires à l'échelle locale sont sans conséquence pour le premier magistrat de la ville. Selon le bayrouiste Wassel Al Rifai : Manuel Valls joue un double jeu. Faisant de la communication son principal atout, il tient deux discours : un à l'échelle locale, l'autre à l'échelle nationale : « *son opposition au Franprix halal, c'était juste pour le national. Il encourage, en fait, le communautarisme en distribuant des avantages pour s'assurer les voix des communautés* »<sup>1537</sup>.

C'est donc avec fermeté, en renforçant notamment les moyens destinés à la sécurité et en élaborant une politique visant à une meilleure intégration des populations, que Manuel Valls tente de répondre aux urgences sociales du début des années 2000. Si les phénomènes de bandes disparaissent et si les statistiques montrent que l'insécurité baisse sensiblement, l'équilibre reste toutefois fragile. Violences physiques, verbales, incendies de voitures ou encore destructions de mobilier urbain continuent de dégrader le quotidien de certains habitants. Fin 2005, de nouvelles tensions apparaissent suite à la mort, à Clichy-sous-Bois, de deux jeunes, électrocutés en tentant d'échapper à un contrôle de police. L'accident provoque des émeutes dans toutes les banlieues de France. Évry n'y échappe pas et de nouvelles violences mettent à mal les efforts entrepris depuis 2001. Au-delà de ne traiter uniquement les quartiers en difficulté, Manuel Valls travaille également sur le développement économique, social et urbain de l'agglomération. Tandis que la crise urbaine est la principale conséquence de mutations économiques et sociales profondes qui s'inscrivent dans le contexte de villes déchirées par l'urbanisme des grands ensembles, il affirme que la résolution de ces problèmes passe par l'élaboration d'une politique à plus long terme.

---

<sup>1536</sup> « Le Franprix halal reste ouvert », *in le Nouvel Observateur*, le 26 février 2003.

<sup>1537</sup> TRENTESAUX Jacques, « Le système Valls : La petite république vallsienne », *in l'Express*, le 23 août 2007.

## II. Un projet pour la ville : retrouver l'équilibre social.

Pour résoudre la crise urbaine et sociale dont la ville est victime, la municipalité décide d'élaborer des mesures d'urgence avant de travailler sur des actions à mener sur le long terme. La politique de la ville, dont il est ici question, est imaginée et mise en œuvre, dans un premier temps, pour prendre en compte le mal des grands ensembles. Mais pour la rendre plus efficace, les autorités municipales envisagent, dans un second temps, de définir un nouveau projet social. Manuel Valls en est convaincu. La baisse des actes de délinquance et du sentiment d'insécurité ne revient pas seulement à augmenter les moyens alloués aux forces de l'ordre. Il s'agit également de se préoccuper de l'équilibre social, de l'éducation, de la lutte contre toutes formes de discrimination, mais aussi de l'aménagement du territoire et de l'emploi.

Le nouveau projet de ville s'inscrit alors autour de trois visées stratégiques. Il ne s'agit pas seulement de traiter les quartiers en difficulté, mais il est nécessaire de penser un développement social, urbain et économique. Étroitement imbriqués, ces trois éléments sont constitutifs de l'image de la ville et forment un point d'appui sur lequel repose, en partie, le projet éducatif local, le projet territorial de cohésion sociale et la poursuite du développement économique. Ce programme doit être celui d'une ville équilibrée, territoire de mixité urbaine et sociale favorisant les échanges entre les habitants et entre les quartiers. Il s'agit, en définitive, de renforcer l'équilibre social et urbain afin que le développement économique soit un gage de progrès social. C'est sur cette base que la municipalité souhaite ainsi poser les fondations du renouvellement urbain et de la création d'un sentiment d'appartenance à la ville dont le manque semble être à l'origine des maux d'Évry.

## **1. Une politique ambitieuse en direction de la jeunesse au cœur de l'engagement social.**

Au lendemain des élections de 2001, violences physiques et verbales continuent toujours de perturber le quotidien de nombreux Évryens. Au cœur de ces dégradations, la présence de réseaux mafieux, liés notamment à la drogue, donne une image détestable de la ville. Véritables ferments de délinquance et d'incivilités, ceux-ci forment un modèle négatif pour nombre de jeunes souvent sans repères et en situation d'échec scolaire. Aussi, dans une ville où les 12-25 ans représentent plus du quart de la population, Manuel Valls décide de faire de la politique en direction de la jeunesse l'un des axes principaux de sa lutte contre l'insécurité.

Mais tout d'abord, une définition s'impose. La jeunesse évryenne est diverse et recouvre des réalités très différentes. Ville étudiante, Évry comprend nombre de jeunes instruits et diplômés dont les attentes et les aspirations sont spécifiques. Leurs habitudes de consommation, leurs appétences culturelles, de loisirs et leurs demandes sociales sont à la hauteur de leur niveau de formation et témoignent souvent d'une forte exigence en termes de services et de qualité. Vient ensuite une jeunesse qui se cherche, ni parfaitement intégrée, ni totalement exclue, mais dont les repères ont besoin d'être redéfinis. Enfin, à l'opposé de la première catégorie, une frange très minoritaire de la jeunesse évryenne se retrouve, quant à elle, dans une logique d'exclusion aussi bien sociale, économique que scolaire<sup>1538</sup>. Alors que violence et délinquance constituent l'unique horizon de leur quotidien, leur situation est de plus en plus souvent évoquée lors des débats sur la sécurité et devient un enjeu majeur de la mandature 2001-2008<sup>1539</sup>. Si cette catégorie est prioritaire, la réponse à apporter à ces situations diverses ne peut néanmoins être unique. Afin de retrouver un certain équilibre social à Évry, la municipalité décide de travailler, dans un

---

<sup>1538</sup> Note d'orientation sur la politique municipale en direction de la jeunesse, direction générale adjointe développement social, Yann Bergot, Miled Zdira, Fathi Benjebria, Mohand Bennacer, octobre 2001.

<sup>1539</sup> La durée des mandats municipaux faisant normalement six ans, de nouvelles élections auraient dû se tenir en 2007. Étant donné le calendrier électoral chargé de cette année-là, à savoir l'organisation d'élections présidentielles et législatives, les élections municipales ont été reportées à 2008.

premier temps, étroitement avec l'école et de lutter contre toutes formes de discrimination.

*A. Un travail étroit avec l'école : peser sur les leviers de l'éducation pour favoriser l'égalité des chances.*

Bien décidé à poursuivre l'œuvre de Jacques Guyard pour atteindre l'excellence depuis la maternelle jusqu'aux grandes écoles, sans oublier l'apprentissage et l'enseignement technique, Manuel Valls entend mettre l'école au cœur de sa politique. Le 12 janvier 2002, lors des vœux du maire aux personnalités, il déclare :

*« Tous les enseignants sont mobilisés pour apprendre à lire, à écrire, à compter [...], mais aussi le respect de l'autre, la tolérance, la liberté, la fraternité. C'est avec eux que nous parviendrons à maintenir ou à créer une réelle égalité des chances pour tous »*<sup>1540</sup>.

Il se fixe un idéal éducatif, souhaitant que chaque enfant puisse acquérir un socle minimum de compétences afin d'accéder aux formations professionnelles et universitaires souhaitées.

Mais engager la ville dans la voie d'une politique ambitieuse envers la jeunesse ne peut être neutre sur le plan financier. La municipalité consacre près de 40 % de son budget à l'éducation. L'école étant l'un des meilleurs tremplins vers la réussite, elle décide de l'aider pleinement dans ses missions en finançant notamment les locaux et en soutenant les actions dans et en dehors des temps scolaires. Dès 2002, la rénovation du collège des Pyramides, puis celles du collège Paul Éluard et du lycée du Parc des Loges sont engagées<sup>1541</sup>. Conçus dans la logique de la ville nouvelle, ouverte et communicante, ces établissements ont un réel besoin de retrouver leurs limites physiques. Longtemps, le collège des Pyramides s'est confondu avec la ville et les élèves avec les passants. Devant la prolifération des tags, de propos insultants

---

<sup>1540</sup> Manuel Valls, vœux aux personnalités, le 12 janvier 2002.

<sup>1541</sup> *Ibidem*.

sur les murs, l'insalubrité et la dégradation de certains locaux, la principale, Colette Cassini, travaille au redressement de son collègue. Elle engage le nettoyage complet, la restauration de son établissement, mais aussi la construction d'une enceinte autour du bâtiment pour donner aux enfants le repère, la structure, voire le refuge qui leur manque souvent à l'extérieur<sup>1542</sup>. Mais si la ville investit fortement dans la rénovation des écoles, elle soutient également leurs projets pédagogiques.

Souhaitant davantage accompagner les jeunes, elle engage, à ce propos, une redéfinition du Contrat Éducatif Local (CEL). Développé avec le ministère de la Jeunesse et des Sports, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, ce document est un outil qui permet une organisation de l'emploi du temps des enfants en fonction de leurs besoins. En juillet 2002, un partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF) est signé afin d'obtenir les financements nécessaires pour permettre aux enfants de bénéficier, en semaine après l'école ou le mercredi, d'un soutien pédagogique mais aussi d'activités éducatives, sportives et culturelles<sup>1543</sup>. D'autre part, un partenariat avec les lycées voit également le jour. Devant favoriser l'identification et le traitement des élèves les plus difficiles, son but premier est de développer au sein de ces établissements des actions dans les domaines de la santé, de la médiation ou encore de la prévention<sup>1544</sup>.

Si la politique éducative locale prévoit de prendre en compte la diversité des situations de la jeunesse, elle s'attache toutefois à traiter davantage les cas les plus difficiles. L'école reflétant bien souvent les problématiques des quartiers les plus sensibles, la municipalité souhaite faire de l'éducation un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion. Elle engage notamment un travail dès le plus jeune âge sur la violence et sur l'accompagnement des familles grâce à la mise en place de lieux d'accueil, d'écoute et de rencontres avec les parents<sup>1545</sup>. Avec l'aide

---

<sup>1542</sup> VALLS Manuel, *Evry, nouvelle ville nouvelle*, op. cit., p. 105.

<sup>1543</sup> Séance du 10 juillet 2002, trentième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (2002-2003).

<sup>1544</sup> Note d'orientation sur la politique municipale en direction de la jeunesse, direction générale adjointe développement social, Yann Bergot, Miled Zdira, Fathi Benjebria, Mohand Bennacer, octobre 2001.

<sup>1545</sup> Intervention de Manuel Valls sur le projet de ville, séminaire du 9 avril 2002.

du Gouvernement, elle prévoit, en 2002, la création d'une cellule de veille éducative. Chaque commune ayant conclu un contrat de ville se voit effectivement dans l'obligation d'en mettre une en place conformément aux instructions de Jack Lang, alors ministre de l'Éducation Nationale et de Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville<sup>1546</sup>. Si le Gouvernement et les préfets sont les initiateurs de ce projet, le maire reste toutefois le garant de la démarche éducative au niveau local. Sous son autorité, un coordonnateur travaille à l'organisation des actions à mener et assure la mobilisation des intervenants. Pour la mairie d'Évry, il s'agit, dans les sites prioritaires de la politique de la ville – à savoir les quartiers des Pyramides et du Bois Sauvage – de mobiliser les équipes éducatives des établissements scolaires, les intervenants sociaux et les professionnels de l'insertion et de la santé pour repérer les jeunes en rupture scolaire et leur proposer une solution éducative et d'insertion<sup>1547</sup>.

Cette nouvelle forme de travail repose sur le croisement de compétences aussi bien institutionnelles que professionnelles et anticipent les conséquences des situations d'échec. Le dispositif devant permettre de réduire le nombre d'élèves quittant le système éducatif sans qualification ou d'ouvrir de nouveaux parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle, les établissements scolaires ont alors un rôle primordial à jouer. Le but principal est de favoriser la réinsertion scolaire et, lorsque cela n'est pas possible, de construire pour chaque jeune un parcours individuel organisé autour d'un emploi du temps structurant, d'un accueil et d'un projet. Complémentaire au contrat éducatif local, au conseil communal de prévention de la délinquance ou encore au contrat local de sécurité, la cellule de veille éducative permet la mise en place de nouveaux dispositifs tels que le programme « nouvelles chances » ou les « classes relais »<sup>1548</sup>.

Durant son premier mandat Manuel Valls poursuit ainsi la politique éducative ambitieuse déjà engagée par Jacques Guyard. Seulement, les données ont depuis

---

<sup>1546</sup> Lettre du ministre de l'Éducation Nationale, le ministre délégué à la Ville aux préfets recteurs et inspecteurs d'académie, mise en œuvre de la veille éducative, le 11 décembre 2001.

<sup>1547</sup> Lettre du Premier Ministre, Lionel Jospin, aux préfets, recteurs et inspecteur d'académie, objet : mise en œuvre de la veille éducative, le 21 janvier 2002.

<sup>1548</sup> *Ibidem*.

changé. Si dans les années 1990, la municipalité se tournait davantage vers les « 0-12 ans », le nouveau maire se voit dans l'obligation d'accentuer son action en faveur des « 12-25 ans ».

***B. Une professionnalisation nécessaire du secteur jeunesse :  
l'orientation vers les « 12-25 ».***

À l'image de la ville, les enfants ont grandi et sont passés à l'âge adulte. Avec la croissance de l'insécurité, Évry vit une véritable crise et une partie de ses jeunes perturbe la tranquillité quotidienne de la commune. Rejetant les valeurs, les règles et les repères de la société dans laquelle elle vit, cette frange très minoritaire de la jeunesse met en péril, par ses comportements et par ses actes, la mise en place de la politique municipale. En 2001, au début de son mandat, Manuel Valls décide d'en faire une priorité et de traiter ces dérives avec rigueur et détermination. Si la ville est très présente dans les domaines de la Petite-Enfance et de l'Enfance, et si des structures assurent la prise en charge des jeunes Évryens jusqu'à 10-11 ans, le manque est néanmoins criant pour les catégories plus âgées et notamment les « 12-25 ». Alors que la municipalité s'est longtemps orientée vers l'Enfance, le secteur Jeunesse a alors souffert d'un déficit de présence publique pendant de nombreuses années. Cette absence de politique municipale a par conséquent entraîné un manque d'encadrement qualifié des jeunes et, de fait, un fonctionnement chaotique, voire inexistant, des structures publiques. L'enjeu du projet municipal du nouveau maire revient alors à « *sortir de cette spirale pour redonner à la fois du sens à la politique jeunesse et du contenu aux équipements de proximité* »<sup>1549</sup>.

Les actions mises en œuvre dès la mi-2001 marquent ainsi le début d'une véritable politique de la Jeunesse. La structuration d'un service administratif, l'octroi de moyens budgétaires significatifs et la définition de nouveaux objectifs sont les

---

<sup>1549</sup> Note d'orientation sur la politique municipale en direction de la jeunesse, direction générale adjointe développement social, Yann Bergot, Miled Zdira, Fathi Benjebria, Mohand Bennacer, octobre 2001.

premiers gestes marquants du secteur Jeunesse. Ce dernier entend orienter sa politique dans trois directions.

Il s'agit d'abord de revoir l'offre de services publics en ciblant les différentes tranches d'âge. Afin de les rendre plus solides, la commune souhaite les intégrer davantage au projet de ville qu'il s'agisse des équipements de proximité (centres sociaux, maisons de quartier...), des interventions des équipes d'animation (sports, loisirs) ou des actions de prévention. Elle envisage également d'affirmer le rôle des différents acteurs sur le terrain en les accompagnant dans leur professionnalisation. Seulement, ces volontés n'aboutissent pas. Nombre de jeunes préfèrent se replier sur eux-mêmes et rester dans leur quartier. En 2005, quatre ans après l'élection de Manuel Valls, les maisons de quartier vivotent, les espaces réservés aux 12-17 ans finissent par fermer et les animateurs se mettent en grève pour réclamer plus de moyens<sup>1550</sup>.

N'envisageant pas de laisser une partie de la jeunesse exclue du reste de la ville, la municipalité décide alors de « *replacer la citoyenneté au cœur de [ses] politiques* »<sup>1551</sup>. Si être citoyen dans la ville consiste à connaître et respecter ses règles, mais aussi à participer à la vie de la cité ou encore à exercer ses droits civiques, cela signifie aussi, pour la ville, la nécessité de développer des outils d'insertion pour les « 12-25 », et plus particulièrement les 12-18 ans. Pour rendre les jeunes Évryens acteurs et citoyens, la mairie prévoit de les intégrer pleinement à la démarche de démocratie participative en créant un Conseil Local de la Jeunesse (CLJ). Au-delà des conseils de quartier et du conseil municipal d'enfants déjà en fonction, il s'agit d'engager un débat avec une nouvelle tranche d'âge : les 12-15 ans. Enfin, le conseil municipal entend mettre en relation les jeunes avec l'information et divers réseaux municipaux. Alors que la crise économique a considérablement réduit leurs champs de possibilités, nombreux sont ceux qui voient leur avenir sans certitude. Si l'action

---

<sup>1550</sup> TRENTESAUX Jacques, « Le système Valls : La petite république vallsienne », in *l'Express*, le 23 août 2007.

<sup>1551</sup> Note d'orientation sur la politique municipale en direction de la jeunesse, direction générale adjointe développement social, Yann Bergot, Miled Zdira, Fathi Benjebria, Mohand Bennacer, octobre 2001.

municipale envers les jeunes s'est longtemps exclusivement consacrée aux loisirs, le conseil décide de l'orienter désormais vers l'emploi, la formation et l'insertion sociale.

Seulement, la concrétisation de ces objectifs demande de poser de nouvelles bases organisationnelles et de prendre en compte tout un ensemble de problématiques telles que le logement, la santé, l'emploi et la formation... La commune engage une restructuration de ses moyens et une professionnalisation plus grande du secteur Jeunesse. En outre, elle se positionne ce service au sein de l'organigramme de la mairie afin d'en faire le pivot de la politique municipale conduite et le garant de l'ordre dans la ville. Les actions en direction de la jeunesse faisant appel à l'expertise de plusieurs services municipaux, les liens avec les secteurs de l'enfance, de l'éducation, du logement ou encore de l'action sociale sont renforcés, mais aussi avec des instances externes telles que l'atelier Santé-Ville, les groupes thématiques liés à la prévention, à la sécurité ou encore les partenaires « naturels » à toute politique en direction des jeunes (collèges, lycées, missions locales...) <sup>1552</sup>. Parce que l'insécurité et les phénomènes sociaux liés à la jeunesse demandent une lecture plurielle et des réponses diversifiées, la municipalité décide de ne pas s'appuyer sur un dispositif unique et prévoit de développer une politique faisant du logement, mais aussi de la formation et de l'emploi les principaux axes directeurs.

## **2. La recherche de la mixité sociale au travers d'un renouvellement urbain en profondeur.**

### *A. Un travail plus que nécessaire sur l'habitat et la gestion urbaine.*

Au début des années 2000, Évry affiche des indicateurs sociaux préoccupants. La ville présente des symptômes lourds de précarité et de fragilité sociales. Ce

---

<sup>1552</sup> *Ibidem.*

phénomène est dû, en grande partie, au nombre important de logements sociaux, mais aussi à la négligence de certains bailleurs, peu soucieux de l'entretien de leur patrimoine. Vingt des trente organismes HLM évryens propriétaires de moins de 300 logements abandonnent rapidement leurs biens. N'ayant pas les moyens d'avoir sur place une équipe pour soutenir leurs gardiens ou échanger avec les locataires, ils ne peuvent pas non plus repeindre les appartements ou réparer les fuites. Ce cercle vicieux dure plus de quinze ans. Communes à toutes les villes nouvelles que ce soit Évry, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée ou encore Melun-Sénart, ces dégradations touchent, à des degrés divers, tous les quartiers d'habitat collectif des centres-villes. D'une façon générale, trop de violence et de destructions du mobilier urbain continuent d'altérer la vie quotidienne des habitants. Alors que les actes de délinquance sont encore très nombreux à Évry, une question obsède la municipalité : « *l'urbanisme est-il criminogène ?* » L'installation sous un toit digne est une preuve de considération, mais aussi le point de départ d'une meilleure vie en communauté.

Tandis que les tensions s'apaisent globalement de la commune, Manuel Valls souhaite davantage se pencher sur la question de l'enfermement social. Selon lui, la lutte contre l'insécurité implique de travailler sur les quartiers les plus populaires et de désigner ceux qui les détruisent, de l'intérieur comme de l'extérieur<sup>1553</sup>. Avec les autorités municipales, il entreprend de mettre en place une politique du logement en adéquation avec la démographie, tout en conservant à Évry le statut de ville populaire accueillant les classes moyennes. Il compte trouver la voie médiane entre deux directions diamétralement opposées : d'une part la recherche d'une mixité urbaine et sociale et de l'autre le souhait d'afficher une réelle solidarité en direction des populations bien ancrées au territoire<sup>1554</sup>. Pour attirer les classes moyennes, tout en aidant les plus modestes, l'habitat constitue alors, pour lui, une dimension importante afin de retrouver un équilibre social. L'enjeu est double : il convient de pouvoir répondre à une forte demande de logement social dans un contexte de progression de la précarité tout en évitant d'accentuer des phénomènes lourds de

---

<sup>1553</sup> VALLS Manuel, Entretien avec Claude ASKOLOVITCH, *op. cit.*, p. 166.

ségrégation spatiale. Permettre à chacun de vivre dans une ville apaisée correspond ainsi à requalifier en profondeur des quartiers stigmatisés pour leur cadre de vie. Par-delà la sécurité, il s'agit d'améliorer la propreté des immeubles, la qualité des jardins et des espaces de jeux pour les enfants, l'entretien de la voirie, l'éclairage, le mobilier urbain ou encore le ramassage des déchets ménagers<sup>1555</sup>.

Dans sa volonté de retrouver un équilibre social à Évry, Manuel Valls entreprend, dans un premier temps, la réduction du nombre de bailleurs sociaux et leur regroupement au sein d'une même structure dans les situations les plus difficiles. Déjà en 1998, à la toute fin de son dernier mandat, Jacques Guyard décide de mettre en place un programme d'actions sur l'amélioration de la gestion urbaine. Exprimant « *l'attention que portent les pouvoirs publics à la satisfaction de leurs concitoyens [tout] comme [celle] que portent les bailleurs à leurs locataires, c'est une question clé pour la dignité, le confort et la sécurité des habitants et pour l'image du quartier dans la ville* »<sup>1556</sup>. En effet, chaque locataire doit pouvoir bénéficier d'un hall accueillant, d'une cage d'escalier propre et sûre dans un immeuble et dans un quartier globalement bien entretenus. Il tente alors plusieurs formes de coordination entre bailleurs, préfecture et mairie. Sans succès<sup>1557</sup>. Pendant près de dix ans, les échecs se succèdent les uns aux autres si bien que, dès son départ de la mairie en janvier 1999, il propose de constituer un bailleur HLM dominant gérant entre 4 000 et 5 000 logements à Évry et Courcouronnes. Cette nouvelle société aurait pour but de racheter les patrimoines les plus petits et de fixer les règles pour les derniers bailleurs HLM restant. Si cette proposition est relativement bien accueillie, elle n'aboutit pourtant pas.

Thierry Guillemain, expert en financement HLM, s'attend pour deux raisons à un bilan financier fortement déficitaire d'une majorité des immeubles évryens pour les années 2015–2020. En effet, les prêts à la construction pour les années 1977 à 1990 ont imposé des taux d'intérêt élevés tandis que les changements de locataires, très

---

<sup>1554</sup> VALLS Manuel, *Evry, nouvelle ville nouvelle*, op. cit., p. 94.

<sup>1555</sup> Intervention de Manuel Valls sur le projet de ville, séminaire du 9 avril 2002.

<sup>1556</sup> Relevé de décisions du Comité interministériel des villes et du développement social urbain, « Une nouvelle ambition pour les villes », mardi 30 juin 1998.

<sup>1557</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 325.

fréquents à Évry, sont la cause de vacances sans loyer encaissé et donc de revenus fonciers moindres. En tout, pour les 10 000 logements HLM de l'agglomération, il prévoit pour 2018 un déficit de plus de 180 millions d'euros pour les bailleurs sociaux (soit un milliard deux cent mille francs)<sup>1558</sup>. Par fusion ou constitution de groupes, les grandes sociétés HLM<sup>1559</sup>, prioritaires d'importants programmes dont les emprunts ont déjà été remboursés, absorbent le patrimoine des plus petites. Seulement, pour les sociétés cédantes peinant souvent à trouver un équilibre financier, la perte de 150 à 200 logements et l'inscription dans les comptes d'un déficit de 5 000 euros par habitation sont très déstabilisantes. Si ces opérations permettent de combler les deux-tiers du déficit potentiel, les petites sociétés risquent toutefois de disparaître tandis que les plus grandes s'occupent chacune déjà d'un quartier et doivent ainsi être en mesure de supporter la vacance des logements, nécessaire à la recomposition sociale<sup>1560</sup>.

Alors que Jacques Guyard lance une première proposition argumentée au début de l'année 1999, le principe de rachat des petits patrimoines par les gros avec les accompagnements financiers nécessaires doit faire face à la lenteur des procédures administratives. C'est seulement sous Manuel Valls, le 19 mars 2002, que le protocole est signé par l'État, le conseil général de l'Essonne, l'agglomération et ses communes, la Caisse des Dépôts et les organismes HLM. Pour la première fois en France et en partenariat avec le ministère du Logement, les bailleurs sociaux acceptent de regrouper leurs compétences sur des projets de restructuration du patrimoine<sup>1561</sup>. Aux Pyramides, par exemple, ils s'associent au sein d'une structure et d'un système de gestion unique : La Vincennoise.

Leurs efforts portent également sur leurs missions du quotidien comme le gardiennage, l'entretien et les travaux de réhabilitation dans les immeubles. L'égalité de traitement des quartiers en matière d'éclairage public, de propreté ou encore de

---

<sup>1558</sup> *Ibidem*, p.328.

<sup>1559</sup> À savoir : FFF, Edifis, Essonne-Habitat, OPIEVOY, Logement Français, SFHE, Trois Vallées et Pax Progrés Pallas.

<sup>1560</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, op. cit., p. 329.

<sup>1561</sup> Intervention de Manuel Valls sur le projet de ville, séminaire du 9 avril 2002.

gestion du mobilier urbain constitue un aspect essentiel de la lutte contre l'impression d'abandon que peuvent connaître les familles dans certains quartiers. Aussi, les années 2002 et 2003 servent à mettre au point les procédures et les comptes détaillés immeuble par immeuble tandis que les ventes ne sont effectives qu'à partir de 2004. En tout, il faut près de cinq années de discussions, soit une période suffisante pour observer un renouvellement de la population et constater un accroissement des dégradations, les bailleurs sur le départ n'étant pas motivés à faire un effort pour l'entretien du quartier.

Parmi les solutions pour retrouver un équilibre social, viennent ensuite la rénovation du bâti et un travail de fond sur les politiques d'attribution des logements. Alors que la municipalité entame la recomposition sociale des quartiers, le système HLM a pour défaut de ne fonctionner que pour loger les plus démunis. L'appauvrissement constant des locataires en est la preuve. Devant son inefficacité pour réinjecter des ménages à revenus moyens et stables, la ville décide en 2001 de mettre au point un partenariat avec les bailleurs sociaux, la préfecture et plusieurs associations liées à l'accompagnement social des ménages dans le but d'entamer une réflexion sur l'attribution des logements. Trois ans plus tard, en 2004, le service municipal du logement enregistre plus de 1 700 demandes, soit 30 % de plus par rapport aux chiffres de l'année 2000<sup>1562</sup>. C'est ainsi que la municipalité propose, lors des commissions d'attribution des logements des bailleurs sociaux, des ménages déjà attachés à Évry soit par leur emploi, soit par leur logement, mais surtout des candidats capables de payer leur loyer.

Le but étant de retrouver une mixité sociale au sein des quartiers, une politique de rénovation du patrimoine HLM est aussi engagée ainsi que des travaux d'amélioration du cadre de vie : fleurissement, résidentialisation des pieds d'immeubles, propreté urbaine ou encore réflexion sur la création d'une signalétique claire. L'objectif est de valoriser les quartiers par la restructuration des espaces extérieurs en créant de véritables cheminements piétons et des espaces de proximité

---

<sup>1562</sup> VALLS Manuel, *Evry, nouvelle ville nouvelle*, op. cit., p. 94.

des immeubles. La ville propose également aux occupants des copropriétés des aides financières pour l'amélioration de leur appartement (insonorisation, fenêtres...).

### *B. Améliorer la perception des quartiers sensibles à travers la requalification et la réhabilitation du quartier des Pyramides.*

Mais le véritable défi de la municipalité en ce début de mandat réside dans la rénovation de l'urbanisme dégradé des copropriétés qui ont mal vieilli. Manuel Valls et son équipe décident aux côtés de l'État, de la région Ile-de-France, du département de l'Essonne et de l'agglomération de poursuivre la politique de réhabilitation et d'aménagement déjà engagée par Christian Olivier<sup>1563</sup>. Alors que plusieurs contrats de ville ont été conclus à Évry dans les années 1990, sans toutefois donner entière satisfaction aux autorités municipales (projets de restructuration urbaine trop ambitieux, État plutôt en retrait et peu habitué aux démarches expérimentales de quartier)<sup>1564</sup>, un nouveau document est signé le 16 février 2001 : la convention pour le Grand Projet de Ville (GPV) « Pyramides-Tarterêts ». Intégrés aux contrats de ville<sup>1565</sup>, les GPV sont des projets de développement social et urbain visant à réintégrer dans leur agglomération un ou plusieurs quartiers définis comme difficiles. Leur but principal est d'élaborer des opérations lourdes de requalification urbaine. Ils doivent ainsi permettre d'améliorer les conditions de vie des habitants et de marquer de manière durable la transformation de l'image et de la perception du quartier. À Évry, alors que les Pyramides sont inscrites parmi les cinquante sites les plus sensibles en France répertoriés par le ministère de la Ville, Manuel Valls explique le nouveau

---

<sup>1563</sup> Manuel Valls, vœux aux personnalités, le 12 janvier 2002 ainsi que les séances du 14 décembre 2000, vingt-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1999-2000) et du 27 juin 2001, vingt-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (2001).

<sup>1564</sup> Compte-rendu de la réunion du 6 novembre 1996 portant sur le programme « 50 quartiers ».

<sup>1565</sup> D'une durée de sept ans, les contrats de ville sont conclus entre l'État et les collectivités territoriales afin de mener des actions concrètes pour améliorer la vie quotidienne des habitants issus de quartiers dits « difficiles » et pour prévenir des risques d'exclusion sociale et urbaine (chômage, violence, logement...).

projet :

« Nous voulons privilégier l'amélioration rapide de la vie quotidienne [des] habitants. Nos premières actions [doivent] s'attaquer directement aux problèmes concrets qui empoisonnent le climat »<sup>1566</sup>.

Aussi, il n'envisage pas de grands projets à long terme. Aux Pyramides, les destructions du foyer de la Poste, vide et muré depuis des années, et d'une partie mal bâtie de la résidence universitaire constituent les seules opérations d'envergure. En effet, très peu de démolitions de logements sont envisagées, la plupart étant proches du centre-ville. Certains immeubles sont vidés de la majorité de leurs locataires, sécurisés, transformés et repeuplés<sup>1567</sup>. Mais dans l'ensemble, seuls quelques aménagements et des réhabilitations sont prévus. Manuel Valls entreprend, dans un premier temps, la restructuration des trois principales places du quartier à savoir Jules Vallès, Jacques Prévert et Allende. Le gymnase Bonaparte, la halte-garderie du Dragon mais aussi le collège et le lycée du Parc des Loges sont totalement rénovés tandis que la crèche est agrandie et le marché de la place Jules Vallès entièrement remis aux normes<sup>1568</sup>. À plus long terme, la mairie décide de construire une maison des associations, un espace culturel, mais aussi des locaux pour accueillir les ateliers urbains et le conseil de quartier<sup>1569</sup>. S'il est estimé au départ à 201 millions de francs, le grand projet de ville avoisine finalement les 317 millions de francs (48,3 millions d'euros) pour le seul quartier des Pyramides. Pour sa réalisation, Manuel Valls reçoit alors des subventions de l'État, de la région Ile-de-France, du conseil général de l'Essonne, de la CAECE et engage près de 44 millions

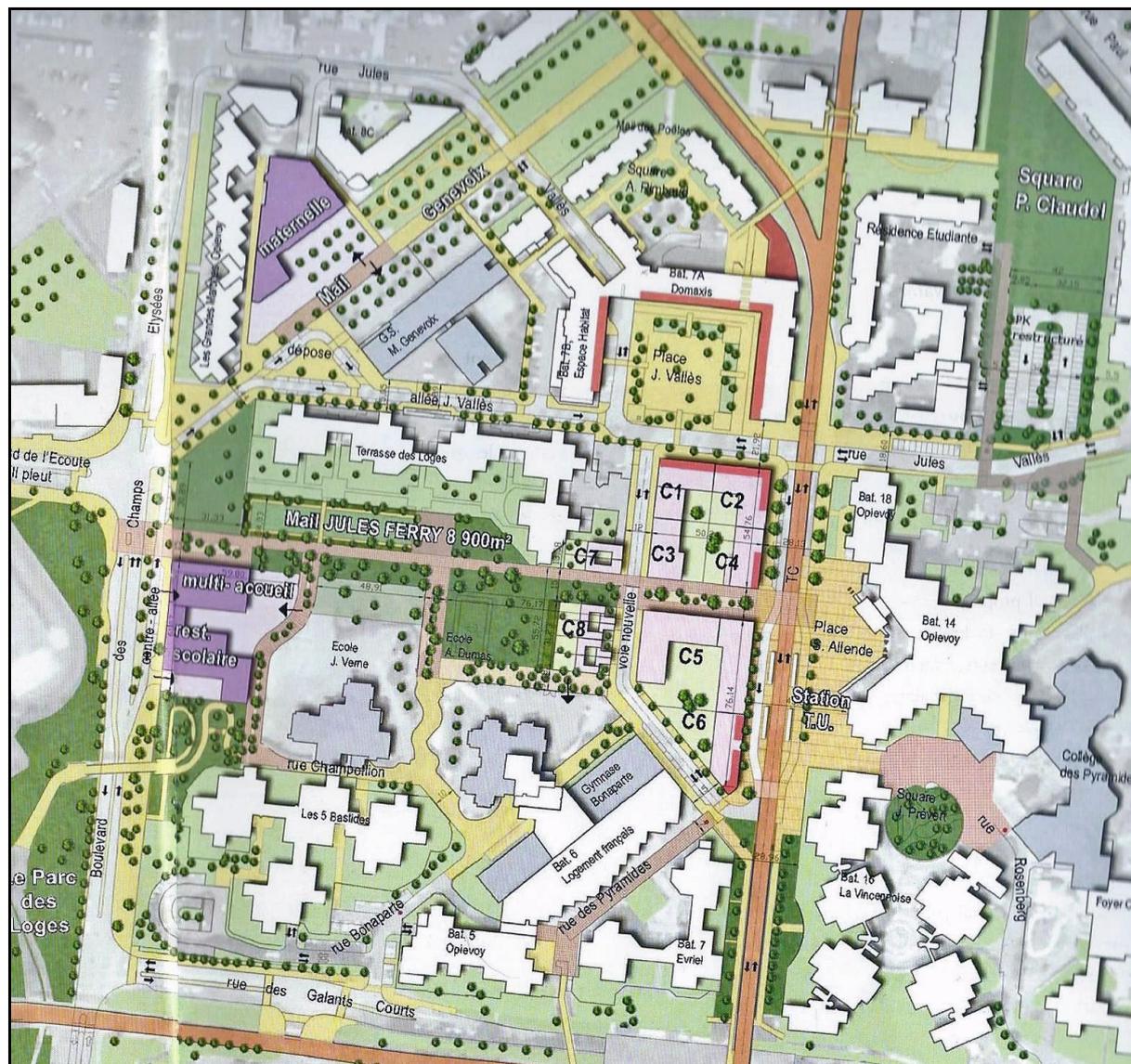
---

<sup>1566</sup> RAMNOUX Sébastien, « Le projet qui doit changer les Pyramides », *in le Parisien*, le 12 juin 2001.

<sup>1567</sup> GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 – La troisième banlieue*, *op. cit.*, p. 327.

<sup>1568</sup> Séance du 22 mai 2002, trentième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (2002-2003).

<sup>1569</sup> RAMNOUX Sébastien, « Le projet qui doit changer les Pyramides », *in le Parisien*, le 12 juin 2001.



**Document 32 : Le quartier des Pyramides**

*In VALLS Manuel, Éory, nouvelle ville nouvelle, Grâne, Créaphis, 2006, p.99.*

de francs du budget évréen<sup>1570</sup>.

En 2006, lorsque le GPV « Pyramides-Tarterêts » s'achève, le maire d'Évry décide de poursuivre son action. Le 16 mai, la ville signe une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)<sup>1571</sup>. Tandis que cette dernière encourage des projets généreux en destructions afin de changer radicalement les quartiers, les architectes choisis par Manuel Valls, Christian Devillers et Bertrand Dubus, ne souhaitent pas démolir massivement. Si les logements manquent à Évry et d'une manière plus générale dans le sud francilien, ils affirment avec le conseil municipal qu'abattre les immeubles ne peut résoudre les causes de la précarité<sup>1572</sup>.

Réservée aux quartiers du Bois-Sauvage et des Pyramides, la politique de renouvellement urbain contractualisée avec l'ANRU s'appuie sur la volonté d'une reconquête d'un habitat de qualité. Point stratégique placé au cœur du projet, cette question est rendue possible grâce à la loi Borloo de renouvellement urbain. Signée le 1<sup>er</sup> août 2003, elle prévoit de détruire et de reconstruire 200 000 logements sur cinq ans, entre 2004 et 2008<sup>1573</sup>. Le projet de ville prévoit également de faire évoluer Évry. Constitué de propriétés imbriquées et de voies superposées, le tissu urbain doit être clarifié aux yeux de la municipalité. Aussi, au-delà de la destruction d'un immeuble de 125 logements, Manuel Valls engage également en 2007 la mise à niveau du site propre à hauteur de l'esplanade Salvador Allende, l'ouverture de l'allée Jules Vallès

---

<sup>1570</sup> Séance du 27 juin 2001, vingt-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (2001).

Pour la réalisation du GPV, la séance de délibérations du 27 juin 2001 nous indique que les subventions se répartissent de la manière suivante pour la période 2000-2006. L'État verse 100 millions de francs (soit 50 millions pour Évry et 50 millions pour Corbeil-Essonnes) et la région 61,25 millions de francs (soit 30,625 millions de francs pour Évry). Le département donne, quant à lui, directement à Évry 29 millions de francs et la CAECE y ajoute 43,6 millions de francs. La somme de ces subventions, ajoutée aux 44 millions de francs apportés par la ville d'Évry, est de 197,225 millions de francs, soit un chiffre bien inférieur aux 317 millions de francs engagés. Cette différence de 120 millions de francs oblige alors Manuel Valls à solliciter de nouvelles subventions auprès de l'État, de la région et du département. N'ayant pas d'autres chiffres, seule la séance de délibération du 22 mai 2002 (trentième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry, 2002-2003) mentionne que des démarches ont été engagées.

<sup>1571</sup> Séance du 11 juillet 2007, quarante-quatrième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (mars-juillet 2007).

<sup>1572</sup> VALLS Manuel, *Evry, nouvelle ville nouvelle*, op. cit., pp. 93-94.

<sup>1573</sup> Loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, in *Journal Officiel de la République Française*, n° 177, le 2 août 2003, p 13 281, texte n° 7.

ou encore le prolongement du mail Jules Ferry pour le désenclavement du quartier des Pyramides<sup>1574</sup>.

Dans l'ensemble, en 2008 à la fin du premier mandat de Manuel Valls, les résultats semblent positifs. Des emplois ont été créés grâce au retour des petits commerces et l'insécurité a connu une baisse sensible. Quelques habitants, inquiets, restent toutefois indignés et témoignent à la presse :

*« Les voitures continuent de brûler au pied des immeubles rénovés »*<sup>1575</sup>.

Mais le 30 mai 2008, lors de la venue de Fadela Amara, Manuel Valls ne peut que constater la satisfaction des Évryens. En visite à Évry pour observer l'avancée des travaux de rénovation du quartier central de la préfecture de l'Essonne, la secrétaire d'État chargée de la politique de la Ville est applaudie dans les rues par une majorité des habitants. Les deux politiques déclarent alors :

*« Quand les conditions de vie d'un quartier sont en jeu et devant un projet de réhabilitation d'une telle envergure, il est important que tout le monde regarde dans la même direction pour obtenir des résultats »*<sup>1576</sup>.

Souhaitant donner à Évry un nouveau visage, Manuel Valls a donc engagé une politique pour repenser l'urbanisme et l'architecture des quartiers grâce notamment au grand projet de ville et aux conventions signées avec l'ANRU. Mais au-delà de la lutte contre l'insécurité et de la réhabilitation des quartiers les plus sensibles, il engage des architectes de renom afin de favoriser le retour des classes moyennes à Évry et d'élaborer un plan local d'urbanisme ambitieux.

---

<sup>1574</sup> DURET Laura, « Vœux du député-maire Manuel Valls, Proximité et Grands Travaux », in *le Républicain*, le 14 janvier 2010.

<sup>1575</sup> HOURIEZ Morgan, « Un ministre aux Pyramides », in *le Républicain*, le 5 juin 2008.

<sup>1576</sup> *Ibidem*.

### *C. Renouveler l'offre immobilière évryste : favoriser le retour des classes moyennes en centre-ville.*

Si la réorganisation de la gestion urbaine et la requalification des quartiers sensibles ne sont que l'appropriation de dossiers déjà entamés par les municipalités précédentes, Manuel Valls souhaite également s'emparer de la politique de renouvellement urbain pour laisser lui aussi son empreinte sur la ville. Dès son arrivée à la tête de la municipalité, il expose sa volonté de proposer une nouvelle offre résidentielle adaptée aux classes moyennes dans un premier temps, puis dans les années qui suivent, à un milieu social plus élevé. Alors que la ville sort de dix années de crises aussi bien financière que sociale et urbaine, Évry n'apparaît plus sur le marché de l'immobilier. S'élevant à 596 logements dans les années 1980, la production annuelle de logements neufs diminue de moitié la décennie suivante pour stagner à 260 avant de descendre à une cinquantaine au début des années 2000.

Par ailleurs, un changement manifeste s'observe dans la composition de la population. Portée par les seuls flux naturels, la croissance démographique est ralentie par un flux migratoire déficitaire. On note également, durant les années 1990, plus de sorties de ménages aisés et plus d'entrées de familles plus modestes tandis que la population évryste est fortement perturbée par des mouvements fréquents de ménages de petite taille, la nature de l'offre de logements ne permettant d'entamer uniquement un parcours résidentiel à deux, mais pas de le poursuivre à l'arrivée du premier enfant. Dans son livre *Évry, nouvelle ville nouvelle*, Manuel Valls déplore alors la présence d'un « *trop [grand nombre] de petits logements [et] pas assez d'appartements familiaux libres* »<sup>1577</sup>.

Afin de faire revenir les classes moyennes, il élabore un projet ambitieux dans le but de doter Évry d'un véritable centre urbain digne d'une ville préfecture<sup>1578</sup>. Dès 2002, il affirme vouloir entamer de lourds projets de constructions et produire près de 4 000 logements sur la durée de son mandat afin de conforter Évry dans son rôle

---

<sup>1577</sup> VALLS Manuel, *Évry, nouvelle ville nouvelle*, op. cit., p. 129.

<sup>1578</sup> Manuel Valls, vœux aux personnalités, le 12 janvier 2002.

de capitale régionale. Tandis que l'agence Devillers recense près de 250 000 m<sup>2</sup> constructibles, il commence à imaginer des projets de quartiers entiers devant renouveler l'offre immobilière évryste, absente depuis la fin des années 1990. L'un de ses premiers projets est alors de finir le centre-ville. Très tôt, il exprime sa volonté de mettre en valeur la porte de Beauce, rebaptisée quartier de l'hôtel-de-ville. Il fait appel à l'architecte urbaniste Bertrand Dubus, au président de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) : François Delarue et au directeur de l'antenne sud de celle-ci : Olivier Guilbaud et commence par engager, en 2001, avec la communauté d'agglomération et l'AFTRP, la rénovation du quartier des Passages, de la place Pierre Mendès-France, de la place des Terrasses, de l'Agora, du cours Blaise Pascal et des allées Jacquard et Rostand<sup>1579</sup>. En tout, ce sont 20 millions d'euros qui sont investis dans ce programme de réaménagement du centre urbain<sup>1580</sup>.

Plusieurs concours associant architectes et promoteurs sont ensuite lancés et la mairie autorise la commercialisation de terrains pour la construction des premiers immeubles. Précédées des bureaux de vente, les grues réapparaissent en 2004 et les premiers appartements sont livrés trois ans plus tard, en 2007. En tout, près de 1 000 logements sont construits en plein cœur de ville près de la mairie, de la cathédrale, de l'université et du centre commercial, mais aussi au Rouillon, quartier situé entre la partie la plus récente de la ville et la Nationale 7. D'autres programmes, plus modestes, sont également prévus aux Aunettes, aux abords du parc des Coquibus et au Bras-de-Fer afin d'attirer de nouveaux venus issus des classes moyennes, salariés à Évry. Pour ces nouveaux quartiers, les urbanistes préconisant une certaine densité, voire de monter jusqu'à 10-15 étages, Manuel Valls décide d'abandonner définitivement l'habitat individuel et de suivre les choix de ses prédécesseurs.

Mais les seuls urbanistes ne peuvent pas tout. Dans sa lutte contre l'insécurité, Manuel Valls engage également un long travail sur la politique économique évryste. Il lui paraît évident que le nombre et le type de logements disponibles, les questions de sécurité ou encore la qualité des transports en commun comptent tout

---

<sup>1579</sup> *Ibidem*.

<sup>1580</sup> VALLS Manuel, *Evry, nouvelle ville nouvelle*, op. cit., p. 173.

autant pour un patron. La ville doit pouvoir séduire les chefs d'entreprise par son cadre professionnel, mais aussi par son offre résidentielle. Dans son plan pour le retour de l'équilibre social et urbain, le développement économique a donc toute son importance.

### **3. Le nouveau défi évréen : le développement économique d'une ville déchirée entre économie de pointe et grande précarité sociale.**

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, la place économique d'Évry est singulière. Traversant avec succès toutes les crises, elle réussit à conserver une bonne santé financière. En tout, la ville compte près de 37 000 emplois et l'agglomération environ 60 000. Les chiffres sont stables et plutôt bons pour respectivement 50 000 et 100 000 habitants<sup>1581</sup>. Représentant l'un des dix premiers pôles économiques franciliens, Évry possède, comme dans les années 1980/1990, plus d'emplois que d'actifs. Les présences conjuguées de la préfecture, du conseil général, du siège de la CAECE, d'un palais de justice et d'une université lui garantissent nombre d'emplois publics. Mais la ville n'est pas seulement une capitale administrative. Si la crise de 1992-1993 faillit être fatale au secteur tertiaire évréen, incapable de trouver des locataires pour ses 40 000 m<sup>2</sup> de bureaux, elle sait toutefois développer et renouveler ses activités. En 1998, l'administration et le Génopôle deviennent les deux piliers économiques essentiels de la commune : le conseil général et des laboratoires s'installent sur près de 30 000 m<sup>2</sup>.

Pôle administratif et économique de premier plan, Évry apparaît néanmoins comme la ville des extrêmes. Comme nous avons pu l'évoquer précédemment, la population évréenne reste très pauvre<sup>1582</sup>. Le revenu moyen par habitant est de 40 % inférieur à la moyenne régionale si bien que le pouvoir d'attraction de la commune

---

<sup>1581</sup> *Ibidem*, p. 137.

<sup>1582</sup> Se reporter au I de ce même chapitre : *L'urgence : résoudre une crise urbaine et sociale*.

reste modeste : seuls 50 % des travailleurs sont évryens<sup>1583</sup>. Facteur de risque d'insécurité, ces situations de précarité font l'objet d'une attention toute particulière. Il s'agit donc pour Manuel Valls de dynamiser l'économie d'Évry tout en constituant un pôle régional de développement.

### *A. Asseoir Évry au cœur du territoire Centre-Essonne.*

Commençons dans un premier temps par définir le cadre de ce projet économique. Si l'Essonne est le territoire institutionnel de la ville préfecture, le Centre-Essonne correspond, quant à lui, à la sphère d'influence d'Évry. Possédant de nombreux atouts, ce territoire est constitué des cinq communes de la CAECE<sup>1584</sup> mais aussi des villes, dans un rayon de 5 à 10 km, ayant un poids politique et économique notable telles que Corbeil-Essonne, Viry-Châtillon, Grigny, Sainte-Geneviève-des-Bois ou encore Brétigny-sur-Orge. Il est alors nécessaire pour Évry de renouer des contacts et des relations de travail avec ces municipalités qui ont toujours eu le sentiment d'avoir été lésées par la création de la ville nouvelle. Les rivalités institutionnelles ont, jusqu'à présent, empêché la mise en place de projets ambitieux. Dans son livre *Évry, nouvelle ville nouvelle*, Manuel Valls conçoit donc désormais sa commune comme la capitale du sud francilien et définit son rôle et ses objectifs aux niveaux régional mais aussi national et international<sup>1585</sup>.

Afin de s'en donner les moyens, le maire d'Évry engage, dans un premier temps, une lutte pour la préservation de l'emploi. Si la ville profite d'une croissance économique, bien que ralentie depuis 1997, précarité, discrimination, exclusion sociale et inégalités subsistent et mettent à mal le pacte républicain qu'il s'efforce de restaurer. En plus de s'attaquer au chômage, les principaux axes de sa politique économique et sociale visent à développer l'emploi et à favoriser la formation et l'insertion professionnelle<sup>1586</sup>. Manuel Valls promeut alors des actions visant à

---

<sup>1583</sup> TRENTESAUX Jacques, « Le système Valls : La petite république vallsienne », *in l'Express*, le 23 août 2007.

<sup>1584</sup> Évry, Courcouronnes, Lisses, Bondoufle et Ris-Orangis.

<sup>1585</sup> VALLS Manuel, *Evry, nouvelle ville nouvelle*, *op. cit.*, p. 195.

<sup>1586</sup> Manuel Valls, vœux aux personnalités, le 12 janvier 2002.

résorber l'exclusion par le travail en soutenant par exemple créations d'activités ou encore accompagnements vers l'emploi des populations qui en sont le plus éloignées<sup>1587</sup>.

Mais la bataille la plus significative du maire d'Évry reste, sans aucun doute, sa prise de position contre la fermeture du site industriel LU-Danone et le licenciement de ses salariés. À la fin de l'année 2000, le PDG de la firme agroalimentaire, Franck Riboud, décide de délocaliser son pôle de production de Ris-Orangis malgré la rentabilité de l'usine, accélérant ainsi à désindustrialisation de la région. Affirmant connaître les contraintes du groupe avec Thierry Mandon, maire de Ris-Orangis, et Farid Djitli, secrétaire CGT des « LU », Manuel Valls dénonce dans son livre *Pour en finir avec le vieux socialisme... et être enfin de gauche !*, les méthodes utilisées par la direction pour annoncer la fermeture du site : absence de discussion, impossibilité de négociation ou encore « mépris »<sup>1588</sup>. Au-delà des pertes d'emplois considérables pour l'agglomération, le maire d'Évry s'engage d'autant plus qu'il se sent délaissé par les socialistes au pouvoir. Impuissants devant les délocalisations, Lionel Jospin, alors Premier Ministre, et Jean Glavany, ministre de l'Agriculture, n'arrivent pas à trouver de solution, provoquant la colère des salariés. En effet, un plan de restructuration prévoit la suppression de 1 780 emplois, dont 570 en France et plus précisément à Ris-Orangis. Le 14 mars 2002, Lionel Jospin, en visite au Génopôle dans le cadre de sa campagne pour les élections présidentielles, est accueilli par une délégation de représentants de l'usine LU-Danone :

« On va être virés comme des chiens. On est virés pour que [les patrons] gagnent plus d'argent. Qu'est-ce que le Gouvernement attend pour faire des choses ? »<sup>1589</sup>

---

<sup>1587</sup> Séance du 25 juin 2003, trente-et-unième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (février-juillet 2003).

<sup>1588</sup> VALLS Manuel, Entretiens avec Claude ASKOLOVITCH, *op. cit.*, p. 161.

<sup>1589</sup> d'après l'AFP, « Échange sec entre Jospin et les LU », in Libération, le 14 mars 2002.

La confrontation est houleuse. Manuel Valls témoigne :

*« Lionel Jospin n'avait rien à leur dire, rien à leur proposer. Il était en colère. Ce ratage a marqué une rupture entre la gauche et les ouvriers. [...] Il avait l'impression d'être tombé dans un piège de l'extrême gauche »<sup>1590</sup>.*

S'il conçoit que les délocalisations peuvent arriver, Manuel Valls regrette que l'État n'ait pas été présent humainement et politiquement dans cette affaire. Tout juste élu maire, et à quelques mois seulement des législatives de 2002, il s'engage dans la défense de ses administrés. Le départ du groupe agroalimentaire portant un coup sérieux à l'emploi et à la dynamique du territoire évryen, il aurait souhaité que le Gouvernement s'implique davantage dans les restructurations et les reclassements des sites, mais aussi qu'il s'occupe des salariés licenciés pour proposer à chacun une solution en termes de formation et de reconversion.

Suite au départ du groupe LU-Danone, la communauté d'agglomération engage une mutation des terrains de Ris-Orangis laissés en friche industrielle. À cet égard, Manuel Valls oriente le projet de ville d'Évry dans le but de mettre en avant un environnement économique propice comme premier argument pour attirer de nouvelles entreprises dans la commune. Travaillant étroitement avec la CAECE mais aussi avec l'Agence pour l'Économie en Essonne, la Chambre de Commerce de l'Industrie et la Chambre des Métiers, il propose plusieurs solutions pour renouer avec la croissance économique. Au-delà de restructurer et de requalifier les parcs vieillissants, il s'agit également d'aménager de nouveaux terrains et de donner une identité et une spécificité à chacune des zones d'activités<sup>1591</sup>. Convaincu que le développement économique passe par une meilleure compréhension de la nature des espaces, le maire d'Évry engage un effort de communication important valorisant le dynamisme du patrimoine évryen. Celui-ci rassemblant un peu plus de 57 000 emplois, Manuel Valls prévoit, dans un premier temps, de rénover les zones d'activités vieillissantes datant des années 1970 et une part non-négligeable du parc

---

<sup>1590</sup> VALLS Manuel, Entretiens avec Claude ASKOLOVITCH, *op. cit.*, p. 164.

<sup>1591</sup> VALLS Manuel, *Evry, nouvelle ville nouvelle*, *op. cit.*, p. 180.

de bureaux devenue obsolète. Il décide ensuite d'appuyer la stratégie économique évryste sur quatre grands secteurs.

Le premier, au nord, fait l'objet d'une attention toute particulière. La zone d'activités du Bois-de-l'Épine, sur laquelle se trouve un hippodrome désaffecté, mais aussi les friches industrielles du groupe LU-Danone, est présentée comme un site sous-exploité. Situé au carrefour de l'autoroute A6 et de la Francilienne, et disposant d'une desserte RER, ce secteur est un atout majeur pour l'agglomération<sup>1592</sup>. Convoité notamment par la communauté du Val d'Orge, sa revitalisation apparaît donc indispensable et urgente aux yeux de Manuel Valls. Mais il doit faire face à plusieurs obstacles. Tandis que l'hippodrome est considéré comme une zone inconstructible, la reconversion des terrains LU-Danone, l'une des plus grandes friches de la région, s'attarde et prend du temps. En 2005, près de quatre ans après la fermeture du site, la seule solution semble être l'implantation d'un nouveau complexe commercial dans un territoire du Centre-Essonnes déjà fortement marqué par une concurrence accrue entre grandes surfaces. Pour Manuel Valls, cette issue n'est pas recevable. Si la création de 80 000 m<sup>2</sup> d'activités commerciales permettrait au groupe Danone de vendre le site LU à des conditions financières plus qu'avantageuses, le député-maire et les conseillers communautaires de la commune d'Évry décident de s'opposer à ce projet<sup>1593</sup>. En effet, alors que l'Agora vient d'être rénovée et agrandie, il juge que l'installation d'un tel site à Ris-Orangis porterait gravement atteinte aux activités commerciales d'Évry 2, mais aussi à celles des alentours (Corbeil-Essonnes, Villabé, la Croix Blanche etc.). Loin de renforcer l'attractivité d'Évry, cela pourrait avoir des conséquences en termes de fermetures de boutiques, de destructions d'emplois et pourrait aussi remettre en cause le renouveau du centre urbain d'Évry<sup>1594</sup>. Alors qu'un lourd projet de renouvellement urbain du quartier des Pyramides vient d'être entamé comme nous avons pu l'étudier précédemment, Manuel Valls ne veut pas risquer d'altérer son projet de ville. Devant l'opposition catégorique de la ville

---

<sup>1592</sup> *Ibidem*, p. 191.

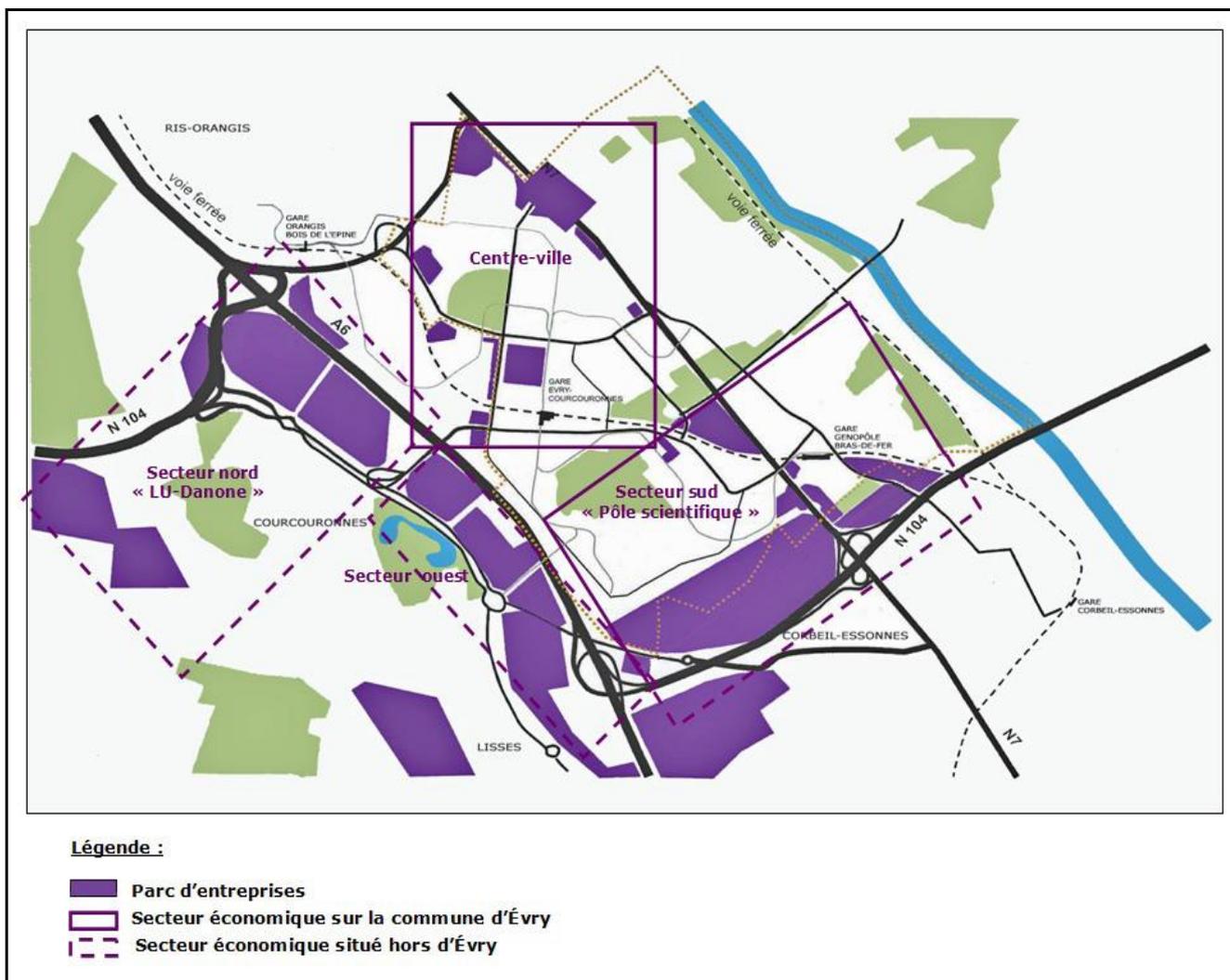
<sup>1593</sup> Séance du 25 mai 2005, trente-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (mars-juin 2005).

<sup>1594</sup> Séance du 5 avril 2006, quarante-deuxième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (février-juin 2006).

d'Évry pour l'implantation d'un nouveau centre commercial à Ris-Orangis, les terrains LU-Danone restent finalement en friche pendant plus de douze ans. Le 29 juin 2012, le site est finalement choisi par la Fédération Française de Rugby afin d'y élever un stade de 82 000 places devant accueillir à terme les futurs matchs du XV de France.

Par ailleurs, la deuxième zone : le centre-ville, également centre de l'agglomération, est, quant à lui, dédié aux services et aux bureaux. Lieu de pouvoir, il accueille, entre autres, le palais de justice, la CCI, l'université, la préfecture et l'hôtel-de-ville d'Évry avant que Manuel Valls inaugure, le 27 juin 2011, l'hôtel de la communauté d'agglomération. Si ce secteur ne se prête pas à la présence de grands sièges sociaux, il est, en revanche, favorable au développement des petites et moyennes entreprises. Dans ce but, le maire d'Évry prévoit d'exploiter les espaces libres sans usage réel à proximité de la Nationale 7, de la Francilienne ou encore de l'autoroute. À l'ouest ensuite, les abords de l'A6 constituent le troisième secteur et forment une zone d'activités mixtes de quelque 27 000 emplois. Se renouvelant peu depuis sa création au début de la ville nouvelle, l'ensemble fait partie des secteurs choisis par Manuel Valls pour être rénovés.

Enfin, la zone sud doit devenir un campus biotechnologique. Les présences conjuguées de la Snecma, du Génopôle (25 laboratoires soit 2 000 emplois), de 57 entreprises ou encore l'implantation du nouvel hôpital sud-francilien, prévue pour 2010 entre Évry et Corbeil-Essonnes, en font un pôle scientifique par excellence. Véritable atout pour le développement économique d'Évry, la communauté d'agglomération et la municipalité décident de renforcer ce secteur en brisant son enclavement afin de faire du Centre-Essonne un pôle régional de développement irriguant toute l'Île-de-France avec une vocation européenne et mondiale.



**Document 33 : Les grands secteurs économiques de la région d'Évry au début des années 2000.**

Ici sont représentés les quatre grands secteurs économiques évryens à savoir le secteur nord, constitué principalement des friches industrielles LU-Danone, le centre-ville, le secteur ouest et le secteur sud. Ce dernier, à cheval sur les communes d'Évry et Corbeil-Essonnes forme le pôle scientifique, atout principal de la région.

## ***B. Constituer un pôle régional de développement.***

Tandis qu'en 2001, Évry est déjà l'un des moteurs économiques privilégiés du Sud francilien, constituer un pôle régional de développement avec une envergure européenne, voire mondiale, devient la clé de voûte du programme de Manuel Valls. Convaincu de la nécessité de peser sur l'aménagement de l'Ile-de-France, le député-maire affirme dès 2002 :

*« La ville centre de l'Essonne a une vocation : rassembler les énergies pour que les Essonniens qui vivent en Centre-Essonne bénéficient tous du dynamisme d'Évry. Et, elle a un deuxième but tout aussi essentiel : c'est d'être pleinement partie prenante dans l'arc sud de l'Ile-de-France, de l'essor et de la compétitivité de la région Ile-de-France »*<sup>1595</sup>.

Six ans plus tard, en 2008, tout juste après sa réélection à la tête de la municipalité, il ajoute :

*« Notre territoire doit s'inscrire dans une dynamique positionnant clairement le Sud francilien comme un pôle majeur de développement économique »*<sup>1596</sup>.

Pour atteindre cet objectif, Manuel Valls travaille étroitement avec la communauté d'agglomération avant d'élargir son champ d'influence. Le 7 avril 2008, il prend la place de Jean Hartz, maire UMP de Bondoufle, à la présidence de la CAECE. En dirigeant d'Évry-Centre-Essonne, il peut désormais agir pleinement sur le développement économique de la région<sup>1597</sup>. À l'heure où se dessine le Grand Paris, projet d'aménagement à l'échelle de la métropole dont les frontières sont limitrophes au département de l'Essonne, le maire d'Évry espère ainsi asseoir l'importance de l'agglomération dans le territoire sud-francilien et la hisser au rang de ses voisines plus développées économiquement. Pour le nouveau président de l'agglomération, l'insertion d'Évry dans la dynamique régionale doit alors lui permettre d'accroître sa

---

<sup>1595</sup> Manuel Valls, vœux aux personnalités, le 12 janvier 2002.

<sup>1596</sup> Intervention de Manuel Valls sur le projet de ville, séminaire du 9 avril 2002.

présence sur la scène internationale. Tandis que Saint-Quentin-en-Yvelines à l'ouest, Marne-la-Vallée à l'est, Roissy au nord ou encore Orly aux portes du sud de l'Ile-de-France, sont déjà des pôles de développement économique à vocation mondiale, il entend profiter de la révision du schéma directeur afin de rendre attractif le territoire évréen pour les entreprises générant une taxe professionnelle utile au développement de l'agglomération.

Dans cet objectif, Manuel Valls prévoit de s'appuyer sur les points forts de la région. Proposant un profil à l'opposé des pôles voisins, vaste plate-forme du secteur tertiaire, l'économie d'Évry se caractérise notamment par une forte proportion d'emplois publics, d'industries manufacturières, mais aussi par la présence d'entreprises à haute valeur technologique telles que le CNES ou Arianespace. Surnommée la ville des « *-tiques* » dans les années 1990, pour ses capacités en terme d'innovation, la ville se développe finalement dans les domaines des sciences du vivant et des nouvelles technologies autour notamment du Génopôles et des biotechnologies. Il s'agit de faire de la préfecture de l'Essonne un lieu d'excellence économique et technique pour les chercheurs et les industriels<sup>1598</sup>.

La recherche et l'accroissement de ses retombées économiques deviennent des éléments importants du développement évréen. Comme nous avons pu le voir précédemment, Jacques Guyard, Bernard Barataud, Pierre Tambourin et un groupe de parents d'enfants malades font naître à Évry un des plus grands sites européens de recherches sur le gène : le Génopôle. Celui-ci devenant à la fin des années 1990 un enjeu national et la tête d'un réseau français et européen de recherche, Manuel Valls entend poursuivre et consolider l'œuvre de ses prédécesseurs<sup>1599</sup>. Tandis que d'autres espaces de biotechnologie se construisent, notamment à Paris dans le quartier de Tolbiac, l'essor d'un foyer de recherche, d'invention et de production devient prioritaire pour les autorités municipales. Avec un site accueillant 25 laboratoires et plus de 50 entreprises, il est indispensable à leurs yeux d'accroître le développement

---

<sup>1597</sup> *Ibidem.*

<sup>1598</sup> Manuel Valls, vœux aux personnalités, le 12 janvier 2002.

du Génopôle. Prévoyant, pour les années à venir, la mise en compétition avec les autres régions mondiales spécialistes dans le domaine telles que l'Amérique du Nord, la Chine, l'Inde ou encore le Brésil, une nouvelle stratégie de communication est élaborée. Pour permettre à Évry de tenir son rang, Manuel Valls envisage de se tourner vers les clusters français afin de trouver des complémentarités et de mettre en place de nouvelles stratégies de développement<sup>1600</sup>.

Au-delà de conforter la croissance du Génopôle, le projet scientifique prévoit aussi de garantir le développement de l'Université d'Évry Val d'Essonne (UEVE). Avec 11 000 étudiants pour 50 000 habitants, Évry est incontestablement une ville étudiante, mais ne vibre pas encore de l'ambiance d'un campus. Devant permettre la croissance du nombre d'étudiants et aider à la professionnalisation de leurs qualifications, le projet de ville s'appuie sur la charte du pôle scientifique Évry-Val-de-Seine, initiée par le Génopôle, l'INT (Institut National des Télécommunications), l'ENSIIE (École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise), le Centre des Matériaux de l'École des Mines et l'UEVE, afin de développer l'idée d'une « ville-campus ». L'objectif est ici de conserver étudiants, chercheurs et ingénieurs séduits par le cadre professionnel et le pôle scientifique évryen. D'autre part, le programme s'attache également à construire un institut de biologie génétique, à réaliser un bâtiment des sciences sociales et de gestion, mais aussi à restructurer l'IUT aux Passages. Si la spécialisation dans les domaines de la génomique, des biotechnologies et des technologies de l'information forment l'atout principal d'Évry, la pluridisciplinarité de l'UEVE n'est pourtant nullement remise en cause. La mise en place d'une approche transversale des sciences du vivant à travers ses départements de biologie, de chimie, de génétique et de sciences sociales et de gestion en est un des principaux exemples. Au-delà de l'université, l'implantation du centre hospitalier et de son antenne de recherche ou encore l'ouverture d'une nouvelle école d'infirmières viennent consolider le pôle scientifique évryen. Devenue

---

<sup>1599</sup> VALLS Manuel dans « Table ronde 2 : La mise en œuvre des projets d'agglomération », *op. cit.*, p. 105.

<sup>1600</sup> VALLS Manuel, *Evry, nouvelle ville nouvelle*, *op. cit.*, p. 177.

l'un des plus grands centres de recherche français, la ville dispose ainsi de ressources suffisantes pour être présente à l'international.

Pérenniser l'ancrage territorial de ce secteur devient alors un des enjeux principaux du projet de ville. Mais la poursuite du développement du pôle scientifique ne dépend pas seulement des actions menées en direction du Génopôle et de l'université. Travailler sur l'aménagement urbain et l'amélioration du cadre de vie est tout autant primordial aux yeux des autorités municipales. L'accessibilité du site, mais aussi l'environnement immédiat du Génopôle et les services mis à disposition des chercheurs et des entreprises sont des conditions à prendre en compte pour l'attractivité du secteur. L'enjeu se situe dans le rapport d'Évry avec l'extérieur. Bien au-delà de son pôle scientifique, la ville entière suscite des flux très importants de personnes. 40 000 actifs venus de l'extérieur et 20 000 Évryens exportant leur savoir-faire se croisent quotidiennement<sup>1601</sup>. La question des transports, et tout particulièrement celle de l'amélioration des transports en commun, constitue ainsi pour les autorités municipales une des priorités à donner au développement du territoire de l'agglomération. Plusieurs axes sont envisagés pour consolider la structuration économique et urbaine d'Évry.

Le premier, à l'échelle de la commune, prévoit de redéfinir les secteurs et leurs liaisons. Devenus familiers aux Évryens, les systèmes de passerelles, de voies piétonnes ou encore de zones de circulation en voie de site propre sont de véritables casse-têtes pour tout nouvel arrivant. Conçue à l'origine pour la circulation automobile, Évry souffre, au début des années 2000, de nombreux embouteillages notamment aux heures de pointe. Si la ville dispose d'un réseau de voies rapides dimensionnées comme des autoroutes urbaines telles que le boulevard du Maréchal de Lattre-de-Tassigny et celui des Champs-Élysées, tout un travail de voirie reste à faire. Ayant les désavantages d'être bruyante, polluante et de renforcer la frontière entre ville nouvelle et ville ancienne, Manuel Valls engage en premier lieu une requalification de la Nationale 7 afin de la transformer en un boulevard urbain

---

<sup>1601</sup> *Ibidem*, p. 137.

régulant les flux de voitures<sup>1602</sup>. Mais si la ville est facilement accessible grâce à l'autoroute A6 et à la Francilienne, l'enjeu majeur est de limiter l'usage de la voiture au sein de l'agglomération. Plusieurs projets de transports en commun sont alors engagés au niveau de la région.

Il s'agit de travailler principalement sur le réseau de bus. La priorité consiste à réaménager entièrement la ligne 402 du réseau TICE. Desservant 10 communes allant de Viry-Châtillon jusqu'au Coudray-Montceaux, près de 25 000 voyageurs l'empruntent chaque jour. Le projet consiste à la doter de véhicules plus spacieux devant rouler à terme uniquement sur des voies réservées comme à Évry. Pour Manuel Valls, il s'agit avant tout de mettre en place et de consolider un système de bus très performant dans l'agglomération.

Le maire d'Évry s'attache ensuite à convaincre la région d'améliorer les liaisons entre sa ville et Paris et notamment à moderniser la ligne D du RER. Bien qu'ayant trois stations RER (Évry-Village, Évry-Courcouronnes et Le Bras-de-Fer) et malgré celles des villes voisines (Grand-Bourg, Ris-Orangis, Bois-de-l'Épine et Corbeil-Essonnes), nombre d'actifs ne viennent pas travailler à Évry, faute de facilité d'accès. En réalité, la ville pâtit des maux liés à l'image de la ligne D du Transilien, à savoir : insécurité, mauvaise qualité du service et du réseau... Le trafic est, selon Manuel Valls, une « catastrophe »<sup>1603</sup>, si bien que pour un même trajet, l'usage de la voiture est souvent plus rapide que le RER. Aussi, la ville travaille activement auprès de la Région, de la SNCF, du Réseau Ferré de France et du Syndicat des Transports d'Ile-de-France afin de renouveler le matériel et d'améliorer la qualité du service.

Enfin, face au besoin de relier le pôle d'emplois et de recherche d'Évry à ses voisins, à savoir Massy-Palaiseau, le plateau de Saclay, Orly-Rungis ou encore Melun-Sénart, Manuel Valls défend l'idée d'un transport allant de banlieue à banlieue. La dépendance très lourde des villes à l'égard de l'automobile en Ile-de-

---

<sup>1602</sup> *Ibidem*, p. 157-158.

<sup>1603</sup> VALLS Manuel dans « Table ronde 2 : La mise en œuvre des projets d'agglomération », *op. cit.*, p. 105.

France, mais aussi la nécessité de faciliter les déplacements domicile/travail et d'augmenter les échanges entre les pôles de très grande importance au niveau national, le forcent à envisager la mise en place de tangentiels reliant les principaux bassins de la région<sup>1604</sup>. Son rôle de vice-président en charge du budget et du contrat du Plan au Conseil Régional de 1998 à 2001, puis ses fonctions de maire lui font porter un projet de tramway reliant Évry à Sénart. Passant par Corbeil-Essonnes, il est prévu que cette ligne soit prolongée jusqu'à Saint-Quentin-en-Yvelines. Tandis que le conseil municipal évryen considère la réalisation du tramway comme un enjeu majeur pour le développement du sud de l'Ile-de-France, le projet n'aboutit pourtant pas<sup>1605</sup>. Entamées en 1999, les discussions s'achèvent trois ans plus tard, en 2002. Finalement, la municipalité se concentre sur la liaison d'Évry avec Orly, aéroport vital au développement du pôle économique et scientifique de la préfecture. Alors qu'il faut, au début des années 2000, une heure pour rejoindre Orly en RER en partant d'Évry, la ville travaille activement auprès de la Région afin de voir dans les années proches la réalisation d'un tramway – ou d'une liaison en site propre – reliant Évry-Corbeil à Orly-Rungis<sup>1606</sup>.

---

<sup>1604</sup> Séance du 17 juin 1999, vingt-septième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1998-1999).

<sup>1605</sup> Séance du 10 juillet 2002, trentième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (2002-2003).

<sup>1606</sup> VALLS Manuel dans « Table ronde 2 : La mise en œuvre des projets d'agglomération », *op. cit.*, p. 105.

Et VALLS Manuel, *Evry, nouvelle ville nouvelle*, *op. cit.*, p. 152.

Le premier mandat de Manuel Valls s'achève ainsi sur des interrogations et des projets en suspens. Mais à l'heure du bilan, les résultats restent globalement positifs. Tandis que le maire d'Évry avait fait de la lutte contre l'insécurité le fil directeur de sa politique, les actes de violence et de délinquance ont sensiblement baissé dans la préfecture de l'Essonne grâce notamment à l'augmentation des moyens alloués à la police municipale, mais aussi aux actions sur le bâti permettant de retrouver une certaine salubrité et de favoriser le retour des classes moyennes. Grâce à son pôle économique et scientifique d'excellence, la ville jouit d'un atout de poids dans sa volonté d'améliorer la mixité sociale.

Toutefois, l'équilibre évryen reste fragile. Alors que la ville n'échappe pas aux émeutes de 2005, la tentative de relance opérée par Manuel Valls pèse sur les finances locales au point de voir la Cour des Comptes qualifier la gestion municipale de « *dangereuse* »<sup>1607</sup>. Mais dans sa lutte contre l'insécurité, les interrogations les plus lourdes portent sur la politique menée en direction des jeunes. Si beaucoup de choses ont été faites autour du bâti et de l'économie, il est prévu que le deuxième mandat se concentre davantage sur la Jeunesse assure Farouk Alouani, chargé de mission « *relais formation-emploi* » et militant PS. Avant d'ajouter : « *il faut absolument anticiper les problèmes avant que les ados ne soient cassés et les professionnels usés* »<sup>1608</sup>. Manuel Valls reconnaît de lui-même avoir beaucoup tâtonné au niveau de la jeunesse, de l'emploi et de l'insertion professionnelle : « *je veux faire de cette question l'élément central de mon prochain mandat* »<sup>1609</sup>.

---

<sup>1607</sup> TRENTESAUX Jacques, « Le système Valls : La petite république vallsienne », *in l'Express*, le 23 août 2007.

<sup>1608</sup> *Ibidem*.

<sup>1609</sup> *Ibidem*.

# Conclusion

À travers cette étude, nous nous sommes donc consacrés à comprendre l'ensemble du processus de transformation politique de la commune d'Évry depuis l'élection de sa première municipalité en 1790 jusqu'à la fin du premier mandat de Manuel Valls en 2008. Si cette analyse peut paraître complexe de prime abord tant l'objet est large et le temps long, il est important de noter que les changements progressifs d'échelle puis de statut de la ville ont conditionné de nombreuses mutations au sein de la municipalité évryenne avant de donner, à terme, au pouvoir municipal un poids et un rôle sans commune mesure avec ceux des origines.

Petit village semi-rural typique du sud-francilien jusqu'à la décision d'en faire une ville nouvelle, Évry connaît ensuite de profonds bouleversements au cours des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Dans cette politique impulsée par l'État dont les objectifs initiaux sont l'aménagement de la région parisienne et la maîtrise de sa croissance démographique, la question du gouvernement de l'agglomération nouvelle est alors déterminante pour comprendre comment les maires successifs ont réussi à s'approprier ce projet d'État pour en faire un projet local. Dans ce mouvement d'urbanisation, l'arrivée de nouveaux habitants est extrêmement rapide si bien que la municipalité doit affronter de nouvelles problématiques intrinsèques aux villes nouvelles (délimitation du périmètre sous l'autorité de la commune, endettement, profil atypique de la population...). Plusieurs époques émergent dans cette étude politique et administrative de la ville d'Évry.

Afin de mieux saisir l'ensemble des transformations qui touchent la commune, un retour sur l'évolution du pouvoir municipal depuis ses origines a été plus qu'intéressant. Nous avons vu que le maire, tout comme la commune, sont une création de la Révolution Française. Si la pratique de l'élection au niveau communal tire ses origines du Moyen Âge, la construction de la démocratie à partir du territoire le plus restreint et le plus familier aux citoyens est, quant à elle, beaucoup plus laborieuse. L'organisation des différents pouvoirs se définit tout au long du XIX<sup>e</sup> et des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle et c'est progressivement, au rythme des grandes réformes municipales, que la vie politique commence à prendre forme sur le territoire évryen. Dans cette suite de textes législatifs, plusieurs problèmes

s'affrontent au regard de la direction de la commune. Tout d'abord la désignation des membres de la municipalité impartie au pouvoir exécutif d'une part ou procédant de l'élection d'autre part. En 1789, en 1831 puis en 1848, le principe de l'élection des conseillers municipaux est à chaque fois étudié, mis en place mais toujours de façon fragile et provisoire. Il faut finalement attendre 1882 pour voir l'élection du maire, dévolue aux seuls conseillers municipaux, définitivement adoptée, puis la loi du 5 avril 1884 pour que ces derniers soient élus au suffrage universel. La Charte municipale pose alors le principe de l'élection au scrutin majoritaire à deux tours, principe qui subira plusieurs aménagements pour aboutir un siècle plus tard, en 1982, à la mise en place d'un régime de scrutin mixte conjuguant à la fois logique majoritaire et logique proportionnelle dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Se pose ensuite le souci du degré d'initiative des responsables dans la gestion municipale. Dans l'ensemble, la plupart des attributions des conseils municipaux sont fixées dès la Révolution Française pour être ensuite confirmées grâce à la loi du 5 avril 1884. Les municipalités évrயennes successives s'imprègnent alors de leurs nouveaux pouvoirs et se structurent petit à petit. Représentant élu des habitants de la commune, le maire a un double rôle. Il est tout à la fois un agent de l'État pour lequel il remplit plusieurs fonctions (les responsabilités entre autres de l'État civil, de l'organisation des élections ou encore de l'ordre public grâce notamment à ses pouvoirs de police...) mais il est aussi l'administrateur de la commune (pour la nomination du personnel ou encore la gestion du budget). Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, l'activité municipale se résume alors à voter un budget souvent similaire d'une année sur l'autre, à décider des quelques travaux nécessaires au développement de la commune (constructions d'une école, d'un pont suspendu, installation du télégramme...) encore à nommer les officiers municipaux (garde-champêtre, instituteur, messier...).

Bien qu'ayant des pouvoirs relativement restreints et une marge de manœuvre limitée, nous avons pu voir que le maire assure toutefois un lien administratif et politique important entre ses administrés, ses conseillers et les autorités. Très

longtemps considéré comme « *notable* », il est en mesure, de par sa situation économique, de vivre pour la politique sans devoir vivre d'elle. « *Centre de gravité* » de la commune, il est connu de tous les citoyens et jouit d'une estime sociale assez importante pour occuper la plus haute des fonctions municipales.

À Évry, plusieurs fortes personnalités se détachent ainsi à la tête de la municipalité lors de la période étudiée. Tout d'abord Alexandre Aguado (1831-1840). Ce maire espagnol, naturalisé français, s'appuie sur un clientélisme marqué pour s'emparer de la municipalité. Châtelain, marquis de Las Marismas, il est considéré comme un véritable mécène pour sa commune, n'hésitant pas à offrir à Évry une école, un cimetière ou encore un pont suspendu au-dessus de la Seine. Néanmoins, le progrès a ses limites. N'acceptant pas la décision de construire une ligne de chemin de fer Paris-Orléans dont le tracé l'exproprie d'une partie de sa propriété, il décide de quitter Évry, de revendre le château de Petit-Bourg pour ensuite démissionner de sa mandature municipale en 1840.

Viennent ensuite les Decauvilles. Amand, le père, puis Paul, son fils aîné, se succèdent à la mairie dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Leur mandature est alors imprégnée des décisions qui bouleversent le développement de la commune. Alors que la Révolution Industrielle transforme en profondeur la société française, Évry devient une terre de progrès mondialement connue grâce à leur principale invention : le chemin de fer portatif. Ils se font également remarquer par leur politique sociale avant-gardiste. En développant un management paternaliste encadrant entièrement la vie de leurs ouvriers, ils obtiennent rapidement l'entière confiance de leurs employés puis des Évryens. Ils cultivent alors l'image typique du notable au village et s'approprient la plus haute fonction municipale grâce notamment à la considération sociale dont ils disposent dans les rapports socio-économiques locaux.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est ainsi le témoin de l'apprentissage de la démocratie à Évry. Néanmoins des limites peuvent être observées. Au-delà du fait que le suffrage ne devient totalement universel qu'en 1944 grâce au droit de vote des femmes, les luttes

pour le pouvoir politique sont quasi-inexistantes. Les étiquettes politiques sont longtemps absentes et ne deviennent maire seulement ceux dont la situation économique et sociale présuppose une disponibilité importante. Les frères Pastré en sont l'exemple parfait. Ces riches propriétaires fonciers s'occupent de la gestion du village pendant près d'un demi-siècle, de 1892 jusqu'en 1940. S'ils font face à la Première Guerre Mondiale sans encombre, Joseph Pastré ne résiste pas à l'invasion allemande et la Seconde Guerre Mondiale met fin à la stabilité municipale. Alors qu'ils apportent de nombreuses améliorations dans la commune (électricité, télégraphe...), Évry reste toutefois un village d'à peine un millier d'habitants où l'action municipale demeure modeste. En 1941, l'État Français déchoie la municipalité pour mettre en place une Délégation Spéciale afin de s'occuper de la gestion municipale. À la fin de la guerre, le Conseil National de la Résistance la remplace par un Comité Local de Libération. S'ensuivent alors trois années d'instabilité du pouvoir et c'est finalement en 1947 que l'ordre est rétabli.

Michel Boscher est élu maire. Ce « notable », commissaire-priseur et Évryen de souche, reste près de trente ans à la tête de la municipalité. Ses années à la direction de la mairie marquent alors un véritable tournant dans l'évolution de la commune. Maire d'un petit village traditionnel de quelque 1 200 habitants à la fin des années 1940, il est ensuite celui d'une ville de plus en plus affirmée les décennies suivantes, en partie grâce à son action.

Bien avant la décision de faire d'Évry une ville nouvelle, il donne déjà beaucoup d'importance au développement de sa commune. La première partie de son mandat est consacrée à la reconstruction de la ville et à la gestion de l'expansion évryenne. Pour faire face à la crise des logements qui secoue la France dans les années 1950, ce jeune « maire-bâtitisseur » fait construire de nombreux immeubles si bien que la population est multipliée par quatre en l'espace de dix ans pour compter près de 5 000 habitants en 1960. Les grands ensembles montrant leurs limites, il prévoit d'aménager des équipements à proximité des nouveaux logements : écoles, commerces mais aussi un nouveau centre administratif correspondant aux futurs besoins de la ville. Le bâtiment Aguado devenu bien trop vétuste et exigü, la mairie

déménage et quitte le vieux bourg historique pour s'installer dans un nouvel hôtel-de-ville moderne inauguré en 1961 par le Premier Ministre du général De Gaulle : Michel Debré.

Mais une décision étatique bouleverse considérablement le rythme évréen. En juillet 1964, le gouvernement repense l'organisation administrative de la région parisienne et Évry est choisie pour devenir une ville nouvelle. C'est la deuxième phase de l'époque Boscher. L'objectif est clair. Pour le général De Gaulle et Paul Delouvrier, le schéma directeur de 1965 doit faire de Paris la capitale potentielle de l'Europe et les villes nouvelles ne sont qu'un des moyens pour y arriver. Issues d'une initiative de l'État, elles sont donc élaborées afin de répondre à des préoccupations d'ordre national telles que la croissance de la population parisienne, l'augmentation des besoins en espace, l'asphyxie des centres ou encore l'éloignement de l'habitat des lieux de travail. Conçues dans un contexte de transformation du pouvoir local, les villes nouvelles ne sont pas étrangères au chantier plus vaste de remodelage administratif. L'annonce de ce projet est effectivement concomitante avec la création des nouveaux départements et précède de peu le référendum sur la régionalisation. Dans cette perspective, elles constituent ainsi des points d'appui de la réforme de la carte administrative de l'Île-de-France. Évry y tient une place toute particulière. Destinée à devenir la capitale du sud-francilien, elle est choisie pour être la préfecture du nouveau département de l'Essonne. Dès leur annonce, les villes nouvelles semblent donc avoir davantage une portée nationale et régionale que locale.

Mais plusieurs obstacles se dressent face à ce projet d'État. Les structures communales existantes paraissent inadaptées. Face à ces vastes opérations d'urbanisme, celles-ci ne disposent pas des moyens financiers et techniques nécessaires à l'élaboration de telles agglomérations. Tandis que le pouvoir central entend conserver la maîtrise de son projet, une forte tension s'installe dès lors entre les promoteurs du programme et les élus locaux. À Corbeil d'abord. Le fait que la ville ne soit pas retenue comme préfecture de l'Essonne est intolérable pour son maire Roger Combrisson et d'autant plus que celle-ci est localisée sur le village

voisin. Il déclare la guerre à Évry. Si la ville de *Cergy* s'appelle désormais *Cergy-Pontoise*, une telle hypothèse n'est pas envisageable ici. Les tensions sont si fortes qu'une agglomération *Évry-Corbeil* est exclue d'emblée.

D'abord réticent, Michel Boscher, quant à lui, se laisse malgré tout séduire par ce projet d'État. Il fait figure d'exception. Nombre de notables élus, même gaullistes, restent, en effet, méfiants, voire hostiles à l'égard du programme des villes nouvelles. Le maire d'Évry, lui, se l'approprie et devient l'un des hommes les plus influents de la région face au maire de Corbeil-Essonnes. Il déclare d'ailleurs en 1970 :

*« Pour réussir l'opération « villes nouvelles », une volonté persévérante et cohérente s'impose aussi bien de la part des pouvoirs publics, notamment de l'État, que des collectivités locales ».*

Si la ville nouvelle est imposée par l'État, Michel Boscher décide d'agir et de s'attacher à l'élaboration du projet. Puisqu'il s'agit d'offrir à Évry le droit à la ville, il entreprend de suivre la voie du progrès comme ont pu le faire ses prédécesseurs.

Devant la lenteur de la mise en place du programme et face à l'opposition des élus locaux, il commence par rédiger un projet de loi en 1968. Votée le 10 juillet 1970, la loi qui porte son nom n'est donc pas le fruit d'un compromis mais plutôt celui d'une offensive des élus contre le projet initial. Elle instaure un régime de cogestion entre les représentants de l'État, via l'Établissement Public d'Aménagement, et les communes constituées en syndicats intercommunaux : les SCA. Cette innovation institutionnelle est alors une concession du pouvoir central au pouvoir local, ce dernier n'entendant pas se trouver dessaisi de ses prérogatives municipales. Une distinction au sein des communes entre la Zone d'Agglomération Nouvelle, autrement dit le périmètre de la ville nouvelle, et le reste du territoire est alors définie et les pouvoirs sont repensés. Si la mairie garde la gestion de la ville ancienne et de ses services traditionnels (voirie logements, aides sociales, éducation, culture ou encore sport), la ZAN est, quant à elle, gérée par le SCA. La municipalité s'occupe toutefois toujours des questions administratives de l'ensemble des Évryens. Michel Boscher joue ainsi un rôle primordial de traducteur, essentiel dès lors que la volonté

gouvernementale ne permettait pas de prendre en considération la voix des élus. Mais il s'agit pour le maire d'Évry d'un compromis temporaire permettant ainsi de faire accepter le projet des villes nouvelles aux élus locaux, le but étant effectivement de constituer à l'avenir une seule et même commune. Mais face à des Français très attachés à leurs structures communales, la suppression des vieilles communes n'aboutit pas.

Avec la création de la ville nouvelle, la population évryenne triple en l'espace de quinze ans, passant de 5 000 habitants en 1960 à près de 15 000 en 1975. Un tel afflux pose des problèmes de tout ordre dans le domaine administratif. Devant cet accroissement constant, Michel Boscher décide de réorganiser entièrement les services municipaux et de créer de nouveaux emplois communaux. Ces changements conduisent tout naturellement à une professionnalisation croissante de la municipalité. Même si elle se trouve amputée de ses prérogatives dans le périmètre de la ville nouvelle, la municipalité se constitue, en l'espace de deux décennies, en une véritable entreprise dotée d'un personnel nombreux et de moyens conséquents, élaborant ainsi des produits matériels (équipements, aménagement...) et symboliques (image de la ville, de son maire...) et fournissant des services (aides sociales, emplois logements...).

Dès lors, le métier de maire nécessite une transformation profonde dans l'exercice du pouvoir municipal. À l'image de la commune, Michel Boscher est de plus en plus influent non seulement au niveau local mais aussi à l'échelle nationale. Le changement de statut de la ville lui donne ainsi une envergure beaucoup plus large. Il se sert de la croissance d'Évry comme tremplin dans sa carrière politique. Outre son mandat de maire, il est aussi député depuis 1958 et conseiller général du canton d'Évry à partir de 1967. La loi Boscher lui permet également de faire d'habiles manœuvres politiques locales et de prendre les présidences du SCA et de l'Épevry jusqu'en 1977. À la tête de toutes les grandes institutions, aussi bien en ville nouvelle qu'à l'échelle départementale, voire nationale, il devient le leader politique incontestable du sud-francilien.

Décidée en 1965, la ville nouvelle d'Évry n'est réellement mise en chantier qu'à partir de 1970. Comme nous avons pu le voir, ces deux dates bornent aussi bien l'apogée que le début de la baisse de l'influence de Michel Boscher. La législation qu'il s'attache à mettre en œuvre montre très vite ses limites dès lors que la ZAN commence à se peupler. Ce qui, à l'origine, pouvait paraître comme une victoire du pouvoir local finit par apparaître comme un piège. Appartenant aux différents organismes aménageurs, Michel Boscher s'éloigne petit à petit de ses administrés. Impliqué sans relâche dans le développement de sa ville, il ne voit pas son influence diminuer. Ses fidèles électeurs qui le soutenaient depuis 1947, finissent par se renouveler. Au fur et à mesure de la réalisation des programmes immobiliers, de nouveaux habitants s'installent et la commune subit alors directement les conséquences sociologiques, électorales et financières de leur arrivée. Ils se trouvent dès lors opposés aux équipes municipales en place, ne se reconnaissant ni dans les élus, ni dans les fonctionnaires de la mairie. Déjà bousculé aux municipales de 1977, Michel Boscher est ensuite battu aux cantonales de 1973 puis aux municipales de 1977. Claude Jeanlin et Jacques Guyard le remplacent respectivement à la direction de la mairie et à la présidence du SCA pour s'approprier, à leur tour, le projet « *ville nouvelle* ».

Pour la première fois, Évry devient un enjeu pour les partis politiques. Lors des élections municipales de 1977, une troisième force vient s'interposer entre les traditionnels partis communiste et gaulliste évryens. On assiste effectivement à la montée d'une jeune génération d'élus qui va marquer de son empreinte le développement de la commune. Alors qu'une vague rose déferle sur la France, ces militants socialistes conquièrent la municipalité en prenant appui majoritairement sur les habitants de la zone d'agglomération nouvelle contre Michel Boscher qui, lui, continue d'illustrer le vieil Évry. Hormis Claude Jeanlin qui est un véritable Évryen de souche, ces nouveaux élus sont principalement des habitants des nouveaux quartiers. Venant de diverses régions, ils sont issus du milieu associatif et s'attachent à faire d'Évry la représentation de la « *démocratie en actes* ». Encore très imprégnés des idées de mai 1968, ils ont une forte croyance dans le changement de la société par l'investissement politique. Apparaissant comme les légataires de la transparence

démocratique, les associations sont ainsi encouragées, aidées financièrement et des commissions extra-municipales sont mises sur pieds dès 1977.

Mais l'élection de cette nouvelle municipalité s'inscrit dans un contexte de crise économique et de chute de la fécondité. Dès le milieu des années 1970, la crise pétrolière et le déficit du commerce extérieur apparaissent et entraînent une rigueur budgétaire qui se traduit par moins d'équipements et un transfert progressif des charges de l'État sur les collectivités locales. Le retournement démographique de la région parisienne dès 1970 et le courant de la décentralisation amorcé sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing ne sont pas pour encourager le projet des villes nouvelles jugé à la fois trop technocratique et dévoreur de crédits publics. L'État se désengageant progressivement, les nouveaux responsables politiques locaux acceptent malgré tout de jouer la carte « *ville nouvelle* » et tentent d'accroître leur influence par l'action de l'administration.

Lors de la première partie de son mandat, la municipalité socialiste se consacre ainsi à prendre possession du programme. S'intéressant de près au développement de la commune, Jacques Guyard et Claude Jeanlin décident, déjà en 1976, de reprendre à leur compte la majeure partie de ce projet étatique et d'en faire le fond de leur discours électoral pour les municipales de 1977. Utilisant les arguments de l'État contre le maire gaulliste historique d'Évry, ils s'imprègnent du programme au point de vouloir s'investir entièrement dans le développement de la ville. Leur objectif est, entre autres, d'exprimer l'originalité de leur situation et de leurs besoins, Jacques Guyard considérant effectivement qu'il doit leur appartenir de décider de l'accueil des futurs nouveaux arrivants, des équipements à construire ou encore de l'urbanisme.

Les possibilités de la vie politique en ville nouvelle devenues bien trop étroites pour ses ambitions, Jacques Guyard s'engage dans la révision de la loi Boscher. Extrêmement favorable aux EPA et plaçant les communes dans une situation relativement inconfortable, coincées notamment entre la force de l'établissement public et les exigences des nouveaux habitants, celle-ci semble effectivement

enfermer, de plus en plus, les municipalités dans le système politique des villes nouvelles. S'il permet d'opérer des avancées décisives dans la réalisation de la nouvelle agglomération, le régime instauré par la loi du 10 juillet 1970 n'a rien d'attrayant aux yeux des nouveaux élus. Considéré comme antidémocratique, il préserve les pouvoirs de l'Épevry et laisse la portion congrue aux communes qui, de plus, subissent des transformations sociales, économiques et urbaines radicales.

Si la législation créant les villes nouvelles se caractérise par une intervention prépondérante de l'État, cette tendance se trouve modifiée dès le début des années 1980 dans le cadre du processus de décentralisation mis en œuvre avec la loi du 2 mars 1982 et précisé avec la loi Rocard. La réforme législative du 13 juillet 1983 se manifeste principalement dans trois domaines spécifiques : la révision des limites territoriales, la mise en place de nouveaux organismes d'agglomération et de nouvelles dispositions financières et fiscales. Alors qu'elle met fin au double régime distinguant la ZAN du reste du territoire communal, la loi Rocard apporte également des innovations importantes. Elle instaure la taxe professionnelle unique d'une part et offre la possibilité de déclarer les opérations d'intérêt communautaire d'autre part, permettant ainsi aux ZAN d'avoir des moyens et une latitude d'action beaucoup plus large. Elle opère ainsi à deux échelles en mettant fin à la dualité qui rendait le territoire difficilement gouvernable par les élus et en conférant aux SAN des moyens importants juridiques et financiers.

Face à la multiplication des tâches, les services municipaux sont décuplés (économie, emplois, finances, aménagement, urbanisme, affaires sociales, enfance, éducation...) et un nombre important du personnel du SAN est transféré vers la mairie. Au même moment, le maire s'entoure d'une équipe de proches collaborateurs politico-administratifs (membres de cabinet, chefs de service...). En effet, l'engagement politique est alors de plus en plus prononcé, ne serait-ce que parce que les élections locales reproduisent plus ou moins la bipolarisation entre la gauche et la droite à l'image des clivages nationaux. À partir de 1987, la municipalité, très à l'étroit dans les bâtiments du vieux bourg évryen décide de construire un nouveau centre administratif en 1989-1990.

Les aspirations des élus socialistes à une transformation générale se fixent désormais ailleurs, dans le cadre de vie en ville. S'ils s'attachent dans les premières années de leurs mandats à s'approprier les institutions et à abroger la loi Boscher, ils se consacrent ensuite davantage à la ville et ses habitants. Une symétrie gauche-droite s'observe alors. Si dans les années 1970, la droite aménage, façonne Évry, la gauche nouvellement élue s'attache, en revanche, à la faire vivre la décennie suivante. Si on parlait dans les années 1960-1970 de « *maire-bâtitseur* », voire de « *maire-entrepreneur* », on le qualifie désormais de « *maire-gestionnaire* » aux prises avec les difficultés économiques, sociales et financières de sa commune. La question du projet territorial change donc de nature. Il ne s'agit plus seulement d'aménager la ville, ni de transformer un projet d'État en un projet local, mais il s'agit de passer d'un projet de ville à un projet de vie. À partir des années 1980, l'exercice du pouvoir s'apparente alors fortement à celui d'une ville moyenne de province. On y trouve la même rhétorique : attention au cadre de vie, valorisation de la dimension socio-culturelle... Que ce soit au niveau communal ou intercommunal, les élus locaux préconisent ainsi la réalisation de la ville nouvelle pour elle-même perdant de vue l'objectif originel : celui de l'aménagement de l'ensemble de la région Île-de-France. Si le schéma directeur de 1965 visait initialement à organiser l'extension urbaine de l'agglomération parisienne par la création de centres urbains, le projet de la ville nouvelle évolue au fur et à mesure de son développement et de l'arrivée de nouvelles populations. Évry doit alors devenir une commune de dimensions raisonnables pouvant assumer elle-même son avenir.

Au début des années 1990, Évry conquiert ses galons de ville. Trente ans après, la ville nouvelle s'est effacée au profit de données politiques, démographiques et économiques. En l'espace de trois décennies, la population a connu une croissance exponentielle, passant de 5 000 habitants en 1960 à 45 000 en 1990. Économiquement, l'agglomération est devenue l'un des pôles les plus importants de la région sud de Paris aux côtés de Massy, Orly-Rungis et Créteil notamment. Elle attire les consommateurs par la présence de l'un des plus grands centres commerciaux d'Île-de-France, ainsi que les chercheurs grâce à l'université, à Arianespace, au Centre National d'Études Spatiales ou encore au Génopôle. Son taux d'emploi est très

nettement supérieur à 1, faisant ainsi de la ville un pôle très attractif. D'autre part, la commune possède tous les atouts d'une capitale dans son département. Parmi ses points forts, Évry peut effectivement s'appuyer sur son centre-ville. Apportant un élément urbain très fort à la commune, il représente la volonté de produire une ville autonome. Il regroupe ainsi nombre de fonctions économiques, religieuses et culturelles. Au-delà d'être le siège de la préfecture de l'Essonne, du conseil général, il accueille également une cathédrale et une université. Évry est donc un pôle urbain très important au début des années 1990.

Mais, malgré ses statuts et ses attributs, la commune n'est pas encore tout à fait la capitale de l'Essonne. Alors que le département s'appuie encore beaucoup sur des pôles comme Massy et Orsay, Évry rencontre également un problème d'identité. Elle illustre à la perfection la juxtaposition de deux mondes qui n'arrivent pas à communiquer : d'un côté le Génopôle, Arianespace et le CNES et de l'autre des quartiers défavorisés tels que les Pyramides ou les Épinettes. Si la ville apparaît comme un pôle d'emplois incontestable, celle-ci n'échappe pas aux difficultés sociales de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. La principale insatisfaction touche alors la vie des hommes et des femmes qui habitent et travaillent dans la ville. En effet, une inadéquation s'observe entre les emplois offerts et les actifs résidents.

Malgré un développement économique fort, la situation évryenne reste difficile. Conséquences de la modernité de la commune, des politiques publiques sont mises en place. Le lourd endettement, dû principalement à la construction de la ville, impose néanmoins au conseil municipal de donner des priorités à ses actions. Cherchant à satisfaire les besoins des nouveaux venus, Jacques Guyard décide alors de privilégier les secteurs de l'emploi, de l'enfance, de l'école ainsi que la construction de centres sportifs, culturels et médicaux. Alors que les élus continuent de lutter contre les inégalités sociales et territoriales, la pauvreté et l'exclusion perdurent toutefois tout au long des années 1990 dans les quartiers les plus dégradés.

La dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle n'est pas des plus fastes pour Évry. À l'image des autres villes nouvelles, la commune commence une « crise d'adolescence » qui

durera presque dix ans. Plusieurs affaires viennent effectivement perturber, voire embarrasser, la municipalité. La ville est plongée au cœur de nombreuses polémiques urbaines, sociales, économiques et politiques. Abandonnée par les promoteurs, Évry est, dans un premier temps, en proie à des difficultés financières et économiques sans précédent. L'impact du renversement de la conjoncture éclate en juin 1992. Si la ville connaît à la fin des années 1980 des développements économique et démographique forts ainsi qu'une importante vague d'investissements, la situation est toute autre au début de l'année 1993. Le SAN porte effectivement une dette de près de deux milliards de francs contractée principalement avec la ville nouvelle. Le retour de l'inflation au début des années 1990 est fatal aux institutions locales. Au moment où les élus augmentent les impôts et la taxe professionnelle pour y remédier, le chômage progresse et le développement économique se bloque. Le mécontentement des habitants gronde et la légitimité de Jacques Guyard à la tête de la municipalité commence à être remise en question.

La résorption de cette crise financière et économique à partir des années 1996/1997 n'est alors que le préambule aux difficultés politiques majeures que connaît ensuite la mairie. Pour la première fois, les habitants d'Évry remettent en cause le travail de leur maire et souhaitent le voir démissionner. Le conseil municipal est perçu comme tétanisé, impuissant, si bien que Jacques Guyard décide de ne renouveler que 50 % de ses proches collaborateurs aux municipales de 1995. Même s'il est facilement réélu, son pouvoir est, pour la première fois, ébranlé. Devant un travail municipal qui s'alourdit de plus en plus, le maire est touché par de graves problèmes de santé et songe à arrêter la politique. Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale en 1997, il ne se représente pas aux législatives qui suivent et démissionne finalement de ses fonctions à la mairie le 31 janvier 1999. La crise politique, qui bouleverse Évry depuis quatre ans, prend alors une toute autre ampleur. Son successeur, Pierre-Jean Banuls, est rapidement mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux. Condamné à huit mois de prison avec sursis, il démissionne et Christian Olivier le remplace pour gérer la commune jusqu'aux municipales de 2001.

Après une adolescence difficile, et bien qu'affaiblie par ces graves tensions politiques, Évry engage sa mutation pour s'imposer définitivement comme la principale composante de l'arc sud-francilien. Cette période de fatigue est alors révolue si bien que la ville se sent désormais prête pour sa « Renaissance ». Si l'on tient compte du principe même de l'urbanisme, à savoir qu'une ville est toujours inachevée, de nouvelles interrogations se posent à la municipalité. Certes, Évry n'a sans doute pas atteint la taille et les poids démographique et économique espérés qui lui auraient permis de jouer un rôle majeur dans l'organisation de la région parisienne mais des réflexions sur la sortie de l'Opération d'Intérêt National commencent à apparaître. Est-ce qu'Évry doit rester une ville nouvelle ?

Si elle se pose au début des années 1990, cette question n'est pas si simple. Conscients de ce statut d'exception, Jacques Guyard et l'ensemble des élus des villes nouvelles tendent à cultiver leurs avantages financiers et leurs relations privilégiées à l'État. Bien que les lois Boscher et Rocard envisagent toutes deux un retour au droit commun, soit communal, soit intercommunal, une fois la réalisation de la ville nouvelle achevée, ils souhaitent conserver leur position privilégiée et conforter leur statut d'exception. Ils ont effectivement compris l'intérêt de leurs institutions si bien qu'ayant peu à peu appris à s'en servir, ils finissent par les utiliser comme des agences au profit du projet local. Devant la crise économique qui touche Évry, Jacques Guyard préfère alors attendre avant d'entamer les démarches pour s'affranchir de la tutelle de l'État, l'aide de celui-ci n'étant pas négligeable dans une situation comme celle-ci.

Longtemps, l'isolement par rapport au droit commun de l'intercommunalité est craint, tout du moins jusqu'en 1999, date de la loi Chevènement et de la généralisation des principales dispositions de la loi Rocard. Considérée comme un banc d'essai de formules intercommunales innovantes, l'expérience « villes nouvelles » apparaît comme une avancée vertueuse. Les lois successives apportent effectivement des éléments de réflexion au législateur puisque la loi Chevènement, qui institutionnalise les communautés d'agglomérations, en reprend les principaux

fondements : spécialisation fiscale entre l'agglomération et les communes, taxe professionnelle unique sur le périmètre de l'intercommunalité...

Grâce à la nouvelle législation et au retour d'une conjoncture économique favorable, la sortie de l'OIN ne semble plus insurmontable. En 2001, Évry est la première des villes nouvelles à rejoindre le droit commun des quelque trente-six mille communes françaises. Administrée successivement par un Syndicat Communautaire d'Aménagement, puis un Syndicat d'Agglomération Nouvelle, l'intercommunalité évryenne a désormais un nouveau statut : la communauté d'agglomération qui comprend, outre les trois communes satellites d'Évry (Bondoufle, Lisses et Courcouronnes), Ris-Orangis qui n'avait jusqu'alors pas intégré de la ville nouvelle. Même si le périmètre de la CAECE reste relativement étroit, la fin du statut d'exception semble être, en définitive, une sorte de libération pour Évry.

Après avoir craint de perdre leurs avantages spécifiques, les élus entreprennent dorénavant de nouveaux systèmes d'alliances. Dès sa création, la communauté d'agglomération d'Évry s'inscrit ainsi dans un périmètre de coopération « *inter intercommunal* » comprenant plus de quarante communes (Centre-Essonne, Val de Seine et Val d'Orge) autour d'un projet de développement d'échelle régionale (grâce notamment au Génopôle). Si la création de la ville nouvelle a démontré qu'il était possible de faire émerger toutes les fonctions d'une ville moderne sur un même territoire, l'enjeu se situe désormais dans le sud-francilien, voire dans le reste de l'Île-de-France. Il ne s'agit donc plus de nouer des liens verticaux avec l'État mais de construire des coopérations horizontales avec les proches collectivités locales.

Au-delà d'être une rupture dans le mode de gouvernance, le retour au droit commun s'accompagne également de l'arrivée de nouveaux dirigeants politiques. Une page se tourne avec les municipales de 2001. Jusqu'à présent, la ville nouvelle a toujours eu un leader politique incontournable. Après Michel Boscher, Jacques Guyard laisse la place à un nouveau venu et les élus des années 1990, récemment condamnés ou blanchis, ne sont plus là. Dirigée par des maires socialistes depuis 1977, la municipalité voit Manuel Valls, ancien conseiller en communication de

Lionel Jospin, succéder à Christian Olivier. S'inscrivant dans une certaine continuité politique, il représente toutefois une différence avec ses prédécesseurs. Il incarne effectivement toute une génération d'élus qui n'a pas connu l'aventure des villes nouvelles.

À son arrivée, si trois atouts essentiels représentent la ville en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, à savoir des finances assainies, une réelle capacité d'innovation et un statut de ville enfin reconnu, Évry regroupe cependant les principales problématiques de la société française : crises sociales et urbaines, recherche d'identité de la jeunesse ou encore cohabitation difficile entre les communautés... Jeune élu, Manuel Valls s'attache très vite à faire ses preuves sur le terrain en définissant un projet de ville fort. Regrettant que la commune ait été trop vite et trop tôt délaissée par ses auteurs, il n'hésite pas à démolir, remodeler, moderniser, réparer tout ce qui ne fonctionne pas de façon à mieux exploiter les atouts évryens. Le nouveau maire est bien décidé à définir en priorité une autre politique de peuplement, à concevoir un nouvel urbanisme, à lutter contre les inégalités sociales et territoriales et à donner une nouvelle identité à Évry en valorisant notamment son patrimoine historique et en faisant de la ville la capitale du Sud-Est francilien. La politique de la ville mise en place doit alors améliorer l'environnement et les services des quartiers dégradés. Devant le réflexe identitaire des jeunes, les quartiers, conçus comme des entités fermées sur elles-mêmes, sont désormais ouverts sur le reste de la ville. Il est engagé une résidentialisation des immeubles. Si elle permet aux habitants d'avoir une certaine intimité, elle définit aussi strictement l'espace public. À l'heure du bilan, les résultats sont globalement positifs. Les actes de violence et de délinquance ont baissé sensiblement. Mais en s'attachant à mettre en place une politique axée sur la lutte contre l'insécurité, Manuel Valls ne fait-il pas d'Évry le banc d'essai d'une politique nationale ?

La fin de son premier mandat s'achève sur des interrogations et des projets en suspens. L'équilibre évryen reste fragile et l'orientation du contrat de ville devient source d'inquiétude. Les doutes des élus face à un retrait progressif de l'État ressurgissent. Les négociations du contrat de projet 2007-2013 en sont sûrement un

très bon exemple. Le Centre-Essonne voit l'État se désengager dans les politiques de logement ou encore de solidarité. Si les aides de la Région et du Département sont vitales, elles ne remplacent en rien de l'État. Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire, Manuel Valls s'attache ainsi à conforter le Centre-Essonne comme un pôle de l'innovation.

Mais ses pouvoirs à la municipalité sont bien trop étroits pour la réalisation de ces objectifs. Nouveau venu dans le paysage politique évréen et face au déclin de la gauche à la fin des années 1990, il se désintéresse, dans un premier temps, de la présidence de la CAECE préférant laisser la place à Jean Hartz, maire UMP de Bondoufle. Si les habitants tardent à se reconnaître dans la communauté d'agglomération, enlever sa présidence reste néanmoins un passage essentiel, voire indispensable, dans une carrière politique nationale. Manuel Valls arrive finalement à la tête de la CAECE en 2008 grâce notamment à Stéphane Beaudet, son homologue UMP de Courcouronnes. Dépassant le traditionnel clivage gauche-droite, ce dernier n'hésite pas à justifier son vote en soutenant une stratégie économique offensive pour donner plus de poids à l'agglomération. Toutefois, certains s'interrogent : *« est-ce que le maire d'Évry va être utile à l'agglomération ou, à l'inverse, est-ce que l'agglomération va servir les desseins nationaux du maire d'Évry ? »*

Manuel Valls ne cache pas ses ambitions et compte bien utiliser Évry comme tremplin pour s'immiscer dans le paysage politique national. Très présent dans la ville de 2001 à 2006, il devient ensuite un personnage très influent dans l'actualité politique française dès lors qu'il s'engage à soutenir Ségolène Royal dans sa campagne pour les présidentielles de 2007. N'acceptant pas la défaite, il tient alors des propos assez durs à l'égard de son parti. Il s'en prend d'abord violemment à François Hollande qu'il accuse d'immobilisme. Persuadé de devoir réinventer le clivage gauche-droite, il se pose ensuite comme le partisan d'une profonde rénovation de la gauche et d'une refonte totale du corpus idéologique du PS. Fort de sa réélection dans la première circonscription de l'Essonne avec 60% des voix, il est alors convaincu que son positionnement au centre-gauche correspond le mieux à l'évolution de la société, persuadé que Nicolas Sarkozy a été largement élu à la

présidence de la République grâce à son discours sur l'ordre et la sécurité. Souhaitant se consacrer pleinement à la réforme de la gauche, il décline toutes les propositions qui lui sont faites de rejoindre le gouvernement. Ce social-libéral considère que la société de marché, le travail, la lutte contre l'insécurité ou encore la refonte de la loi de 1905 sur la laïcité ne doivent plus être des questions taboues à gauche. Redéfinir la valeur travail et l'autorité républicaine doit donc être, selon lui, la priorité.

Mais au-delà de la réforme idéologique et devant l'incapacité du parti à innover, il n'hésite pas à promouvoir le renouvellement de la tête du PS et demande aux leaders historiques (Dominique Strauss-Kahn, Ségolène Royal ou encore François Hollande) de laisser la place à la nouvelle génération. En rupture avec la direction du parti depuis 2009 suite à sa critique des « 35 heures », Manuel Valls décide finalement de se porter candidat aux primaires socialistes de 2011. Face aux cinq autres candidats (François Hollande, Martine Aubry, Ségolène Royal, Arnaud Montebourg et Jean-Michel Baylet), il se distingue en prenant des positions de centre-droit et en insistant sur la nécessité absolue de résorber le déficit public ou en proposant d'instaurer des quotas d'immigration. Reconnu pour sa politique sécuritaire à Évry et François Hollande élu président de la République le 6 mai 2012, il devient ministre de l'Intérieur au sein du gouvernement Ayrault avant d'être nommé Premier Ministre le 31 mars 2014. Du fait du non-cumul des mandats, et pour se consacrer pleinement à ses fonctions ministérielles, il démissionne le 24 mai 2012 de son poste de maire au profit de son premier adjoint : Francis Chouat.

## Liste des acronymes apparaissant dans le texte

---

**ACAVE** : Association des Clubs et Ateliers de la Ville Nouvelle

**ACUSCO** : Association pour la Création d'Une Seule Commune

**ADECIR** : Association pour le Développement à Évry d'un Centre d'Informatique et de Robotique

**ADRECE** : Association pour le Développement de la Région d'Évry et du Centre-Essonne

**AEVN** : Association des Elus des Villes Nouvelles

**AFM** : Association Française contre les Myopathies

**AFTRP** : Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne

**AMF** : Association des Maires de France

**ANPE** : Agence Nationale Pour l'Emploi

**ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

**ASE** : Association Sportive d'Évry

**ASSEDIC** : ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

**ATR (loi)** : loi Administration Territoriale de la République

**BAS** : Bureau d'Aide Sociale

**BCD** : Bibliothèque Centre de Documentation

**CA** : Communauté d'Agglomération

**CAC** : Centre d'Action Culturelle

**CAECE** : Communauté d'Agglomération d'Évry Centre Essonne

**CAF** : Caisse des Allocations Familiales

**CAN** : Communauté d'Aménagement Nouvelle

**CCAS** : Centre Communal des Actions Sociales

**CCI** : Chambre de Commerce de l'Industrie

**CCPD** : Conseil Communal de Prévention de la Délinquance

**CDPD** : Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance

**CEA** : Commissariat à l'Energie Atomique

**CEL** : Contrat Éducatif Local

**CES** : Contrats-Emploi-Solidarité

**CESI** : Centre d'Études Supérieures Industrielles  
**CET** : Collège d'Enseignement Technique  
**CFAE** : Comité Français de l'Alimentation Ethnique  
**CFDT** : Confédération Française Démocratique du Travail  
**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales  
**CIM** : Cellule Institutionnelle Mixte  
**CIR** : Convention des Institutions Républicaines  
**CLJ** : Conseil Local de la Jeunesse  
**CLL** : Comité Local de Libération  
**CME** : Conseil Municipal d'Enfants  
**CNPD** : Conseil National de Prévention de la Délinquance  
**CRQV** : Convention Régionale pour la Qualité de la Ville  
**CSAR** : Comité Secret d'Action Révolutionnaire  
**CTM** : Centre Technique Municipal  
**DDASS** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.  
**DGE** : Dotation Générale de l'Équipement  
**DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement  
**DGST** : Directeur Général des Services Techniques  
**DRH** : Directeur des Ressources Humaines  
**DSQ** : Développement Social des Quartiers  
**DVG** : Divers-Gauche  
**EA** : Écologie-Autogestion  
**ENMD** : Ecole Nationale de Musique de Danse  
**ENSIIE** : Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise  
**EPA** : Etablissement Public d'Aménagement  
**EPALE** : Etablissement Public d'Aménagement de Lille-Est  
**EPEVRY** : Etablissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle d'Evry  
**EPIC** : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial  
**ESGT** : Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes  
**FCTVA** : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée  
**FEN** : Fédération de l'Éducation Nationale  
**FIAP** : Foyer International d'Accueil et de Promotion sociale

**FTP-MOI** : Francs-Tireurs et Partisans, Main d'œuvre Immigrée  
**GCVN** : Groupe Central des Villes Nouvelles  
**GERME** : Groupement d'Etudes et de Réflexions Municipales d'Evry  
**GLTD** : Groupe Local de Traitement de la Délinquance  
**GPRF** : Gouvernement Provisoire de la République Française  
**GPV** : Grand Projet de Ville  
**HBM** : Habitation à Bon Marché  
**HLM** : Habitation à Loyer Modéré  
**IAURIF** : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France  
**IAURP** : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne  
**INT** : Institut National des Télécommunications  
**ISF** : Impôt Sur la Fortune  
**LCR** : Ligue Communiste Révolutionnaire  
**LEP** : Lycée d'Enseignement Professionnel  
**MDC** : Mouvement Démocrate Chrétien  
**MEAVN** : Mission d'Etude et d'Aménagement de la Ville Nouvelle  
**MEP** : Mission d'Education Permanente  
**MJC** : Maison des Jeunes et de la Culture  
**MRG** : Mouvement Radical de Gauche  
**MRP** : Mouvement Républicain Populaire  
**NPS** : Nouveau Parti Socialiste  
**NTIC** : Nouvelles Techniques d'Information et de Communication  
**OIN** : Opération d'Intérêt National  
**OMS** : Office Municipal des Sports  
**PADOG** : Plan d'Aménagement et D'Organisation Général de la région parisienne  
**PCF** : Parti Communiste Français  
**PIB** : Produit Intérieur Brut  
**PLIF** : Programme Local d'Insertion en faveur des Femmes isolées  
**PMI** : Protection Maternelle et Infantile  
**PS** : Parti Socialiste  
**PSU** : Parti Socialiste Unifié  
**RATP** : Régie Autonome des Transports Parisiens

**RGR** : Rassemblement des Gauches Républicaines  
**RMI** : Revenu Minimum d'Insertion  
**RPF** : Rassemblement du Peuple Français  
**RPR** : Rassemblement Pour la République  
**SAGÈS** : Société Auxiliaire Générale d'Études et de Services  
**SAN** : Syndicat d'Agglomération Nouvelle  
**SARE** : Société d'Aménagement de la Région d'Évry  
**SCA** : Syndicat Communautaire d'Aménagement  
**SCA 2000** : Sport Club Agora 2000  
**SDAURP** (ou SDAU) : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne  
**SEM** : Société d'Economie Mixte  
**SEMEC** : Société d'Économie Mixte d'Évry-Centre  
**SES** : Sciences Economiques et Sociales  
**SFIO** : Section Française de l'Internationale Ouvrière  
**SGA** : Secrétaire Général Adjoint  
**SGVN** : Secrétariat Général du Groupe Central des Villes Nouvelles  
**SIEARE** : Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Région d'Évry  
**SIEP** : Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation  
**SIVOM** : Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples  
**SMEC** : Syndicat Mixte Essonne Centre  
**SNES** : Syndicat National des Enseignements du Second degré  
**START 1** : Strategic Arms Reduction Treaty  
**STIF** : Syndicat des Transports d'Ile de France  
**STO** : Service du Travail Obligatoire  
**TICE** : Transports Intercommunaux du Centre Essonne  
**TIE** : Travaux d'Intérêt Éducatif  
**TIG** : Travaux d'Intérêt Général  
**TPU** : Taxe Professionnelle Unique  
**UDF** : Union pour la Démocratie Française  
**UDR** : Union Démocratique pour la Vème République  
**UEVE** : Université d'Évry Val d'Essonne

**UNEF** : Union Nationale des Etudiants de France

**UNR** : Union pour la Nouvelle République

**UPF** : Union Pour la France

**ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté

**ZAD** : Zone d'Aménagement Différé

**ZAN** : Zone d'Agglomération Nouvelle

**ZUP** : Zone à Urbaniser en Priorité

# Index

---

## A

ABERCROMBIE (Sir) Patrick · 182  
ABHERVÉ Michel · 303, 319, 342, 430, 432, 447, 505, 506, 511  
AGUADO Alexandre · 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 92, 118, 148, 375, 645  
AGUADO Olympio · 86  
AL RIFAI Wassel · 608  
ALBOUY Jean · 487, 503  
ALLÈGRE Claude · 408, 425, 521  
ALLEST (d') Frédéric · 483  
AMARA Fadela · 625  
AMOROS Alfred · 236  
ANDRAULT Michel · 236  
APER (seigneur) · 19  
ARNAUD-JEANTI Édouard · 106, 110  
AUBRY Martine · 660  
AUBRY N.c. · 56  
AURILLAC Michel · 195, 221, 222, 223  
AUVERLOT Adrien · 147, 153, 154, 158  
AYRAULT Jean-Marc · 499, 660

## B

BALCEAN Roger · 162, 211, 245, 296, 314, 321, 364  
BALLADUR Édouard · 510, 553  
BANULS Pierre-Jean · 380, 505, 506, 509, 512, 513, 515, 516, 517, 518, 520, 523, 526, 527, 528, 555, 573, 576, 655  
BARATAUD Bernard · 424, 425, 636  
BARBIER Raoul · 127, 143  
BAROILLOT Louis · 146  
BARRE Raymond · 299, 300, 365, 385, 387, 427  
BARTOLONE Claude · 613  
BASTID Jean · 171, 211, 236, 255, 256, 295, 388  
BATAILLE Jacques · 143  
BAUDIN Gérard · 449  
BAVEREL Robert · 318, 324

BAY N.c. · 205  
BAÿ Roger · 422  
BAYLET Jean-Michel · 660  
BEAUDET Stéphane · 530, 579, 585, 659  
BEAUDOIN Bernard · 28, 290, 342, 477, 478, 491  
BENNACER Mohand · 451, 531, 610, 612, 614, 615  
BENSOUSSAN Maurice · 506, 512  
BÉRÉGOVOY Pierre · 303, 502, 503  
BÉRENGUER Jean-Henri · 297  
BERSON Michel · 487, 519, 523, 532  
BESSON Louis · 575  
BIANCO Jean-Louis · 554  
BINDER Louis · 106, 115, 118, 124, 148  
BLONDEL Pierre · 50  
BOERES Maurice · 140  
BOIREAU Jacques · 256  
BONAPARTE Joseph · 82  
BONNEMAISON Gilbert · 441  
BOSCHER Michel · 20, 28, 29, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 167, 171, 172, 173, 175, 176, 177, 189, 190, 191, 192, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 203, 207, 208, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 242, 244, 246, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 258, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 287, 288, 289, 290, 292, 294, 295, 296, 302, 305, 308, 324, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 344, 346, 347, 351, 366, 368, 370, 373, 383, 388, 391, 406, 429, 431, 455, 482, 495, 524, 530, 557, 560, 561, 581, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 653, 656, 657  
BOSSON Bernard · 552  
BOTTA Mario · 484  
BOUBAYA Zacharia · 451  
BOUCHINET N.c. · 36, 63  
BOUCLY Yves · 459, 466, 467, 476, 483  
BOULAKIA Élio · 205, 213, 420, 421, 424  
BOURBON (Duchesse de) Bathilde · 36, 56, 87, 375  
BOURDIEU Pierre · 416

BOUREKHA Sami · 528, 531  
BOUSQUET François · 308, 319, 342, 351, 353, 456, 457,  
467, 501, 505, 508, 514, 515, 555  
BOUSQUET René · 522  
BOYER Henri · 142, 143, 146, 152  
BRACHET André · 171  
BRAGARD Bernard · 574, 577, 579  
BRIANTAIS Guy · 198, 294, 344, 352, 353, 358, 394, 484,  
503, 514, 515, 555, 579  
BUFFARD Claudine · 293, 297, 308  
BUGNOT Guy · 293, 294, 297  
BUSH George H. · 489

---

## C

CAILLET · 131  
CALONNE (de) Charles-Alexandre · 17, 38  
CARREZ Gilles · 562  
CASSINI Colette · 612  
CAYRON Maurice · 296  
CELLIER Pierre-Marie · 308, 441, 447, 504  
CHALLE (Général) Maurice · 173  
CHALLIOT Edme · 49, 62, 63  
CHAMORRO Pedro · 383  
CHANDORA N.c. · 64  
CHAPPEY Yvette · 308, 309, 310, 342, 403, 417, 419, 505,  
506, 512, 519, 531, 572, 573, 577  
CHARLES IX · 16  
CHARLES X · 66, 76  
CHAUVIN Adolphe · 348  
CHEVALIER Marc · 114, 139, 140, 290  
CHEVÈNEMENT Jean-Pierre · 24, 511, 557, 558, 561, 562,  
563, 564, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 656  
CHIRAC Jacques · 292, 304, 490, 507, 510, 529, 542  
CHOUAT Francis · 530, 531, 532, 660  
CLAUDIUS-PETIT Eugène · 483  
COCHIN (famille) · 126  
COISNARD Jean · 290, 293, 297, 307, 342, 467, 508  
COLOMBIER N.c. · 467  
COLOT Michel · 390, 422, 457, 458, 475, 540, 541  
COMBRISSEON Roger · 187, 188, 189, 190, 191, 195, 284,  
299, 303, 503, 510, 647  
COULON Marc · 256  
COURBE Jacques · 146  
COURTOIS Marius · 146  
COUTURIER François · 77, 86  
COUVIDAT Patrick · 507  
CRESSON Édith · 303, 491, 502  
CUFFINI Emmanuel · 342, 467, 507, 508, 509, 511

---

## D

DA SILVA Carlos · 530  
DAGNAUD Monique · 268  
DANIÉLOU (Cardinal) · 482  
DARBLAY (famille) · 99, 108, 132  
DARLAN (Amiral) François · 140  
DASSAULT Serge · 486, 487, 503, 504, 510, 530, 585, 596  
DE BOISHUE Jean · 527  
DE COVILLE David · 97  
DEBRÉ Michel · 157, 161, 168, 169, 171, 172, 173, 180,  
284, 647  
DECAUVILLE Amand · 91, 92, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101,  
102, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 118  
DECAUVILLE Paul · 97, 103, 109, 110, 111, 112, 113, 114,  
115, 116, 117, 118, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 131,  
148, 168, 199  
DEFFERRE Gaston · 270, 370  
DEJEAN Pierre · 505  
DELABORDE N.c. · 63, 64, 72  
DELAGE Charles Bonaventure · 19, 37, 39, 45, 46, 49, 55,  
58, 63, 65, 77  
DELARUE François · 627  
DELMOTTE N.c. · 205  
DELORS Jacques · 354, 407  
DELOUVRIER Paul · 21, 22, 177, 180, 181, 182, 183, 185,  
187, 188, 189, 190, 191, 194, 195, 198, 203, 204, 205,  
218, 265, 266, 388, 392, 394, 419, 482, 588, 647  
DEMARLES Michel · 261  
DESBOIS N.c. · 77  
DESBROYERE François · 484  
DESLANDES Philippe · 475  
DEVAUX Henri · 139, 140, 142, 145  
DEVILLERS Christians · 624, 627  
DIALLO Saliou · 506, 507  
DIAZ Diego · 504, 506, 512

DJAIZIRI Abdel · 606  
DJAIZIRI Mohamed · 606  
DJITLI Farid · 630  
DOMINGUEZ Francis · 503, 507, 516, 525  
DONDON Marcelin · 555  
DORIER Françoise · 310, 311, 506  
DOUBLET Maurice · 236  
DRAY Julien · 487, 595  
DU PONT DE NEMOURS Pierre Samuel · 17  
DUBAULT Michel · 342  
DUBOIS Yves · 267  
DUBUS Bertrand · 624, 627  
DUBY Georges · 483  
DUFANT François · 342, 505, 506, 514, 542, 573  
DUFOIX Georgina · 401  
DUGOIN Xavier · 502, 507, 525, 542  
DUPINS N.c. · 77  
DUPONT-AIGNAN Nicolas · 580  
DUPUY N.c. · 467  
DURANA Hector · 503, 506, 524

---

## **E**

EPSTEIN Joseph · 142  
ESSIG Philippe · 483

---

## **F**

FAURE René · 481  
FERAY (famille) · 99, 108, 132  
FERDINAND VII · 82  
FERRY Jules · 120  
FLEURET N.c. · 63  
FLEURY N.c. · 36  
FOUCAULT François · 77  
FOUCHER Augustin · 126, 127, 137  
FOURNET Jacques · 294  
FOURNIER Guy · 270, 290  
FREY Roger · 189, 199

---

## **G**

GALLET Robert · 388  
GALLY Michel · 506  
GARNIT Rafik · 451, 535  
GAULLE (Général de) Charles · 21, 246, 266, 271, 284, 453, 463, 464, 647  
GAUTHARD Henri · 142  
GAUTIER François · 50  
GAUTIER Jean-Baptiste Pierre · 50  
GAYSSOT Jean-Claude · 575  
GENESTIER Philippe · 449  
GENTHON Muriel · 191  
GIBEL Pierre · 179  
GIRAudeau Claude · 308, 310, 403, 404, 405, 433, 441  
GISCLOUX Solange · 308, 310, 504  
GODART N.c. · 56  
GORBATCHEV Mikhail · 490  
GOSSET Bertrand · 506  
GOSSET Christiane · 255  
GOSSIN · 165, 166, 246, 247  
GOUDCHAUX · 122  
GOURMELEN Christian · 560  
GRAVEL Christian · 530  
GRAVIER Jean-François · 179  
GRUAIIS Marcel · 515  
GRUERE Christian · 507, 509  
GUELTON Sonia · 342, 351  
GUERARD Joseph · 62  
GUERNIGON Yves · 482  
GUILBAUD Olivier · 627  
GUILLEMIN Thierry · 618  
GUILLOT Félix · 143  
GUITTARD Jean-Michel · 546  
GUIZOT François · 76, 78  
GUSTAFSON Kathryn · 477, 478  
GUYARD Jacques · 28, 29, 39, 174, 190, 269, 274, 275, 276, 277, 278, 280, 281, 285, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 297, 298, 301, 302, 303, 308, 309, 310, 311, 313, 314, 318, 319, 320, 321, 326, 327, 330, 332, 333, 335, 336, 337, 338, 339, 342, 343, 352, 353, 354, 357, 363, 368, 369, 372, 374, 377, 384, 385, 386, 387, 390, 394, 397, 399, 400, 401, 402, 403, 405, 406, 407, 409,

410, 413, 414, 415, 417, 421, 423, 425, 429, 431, 433,  
440, 441, 442, 445, 449, 451, 452, 453, 455, 456, 457,  
458, 459, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 470, 474, 475,  
476, 479, 484, 486, 487, 488, 489, 491, 492, 493, 495,  
500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510,  
511, 512, 513, 514, 515, 517, 519, 520, 521, 523, 524,  
526, 527, 528, 530, 531, 534, 536, 541, 542, 543, 548,  
549, 551, 552, 554, 555, 556, 557, 558, 562, 573, 574,  
575, 576, 578, 579, 581, 586, 589, 592, 596, 598, 611,  
613, 618, 619, 636, 650, 651, 654, 655, 656, 657

---

## H

HAMROUCHI Riad · 451  
HARTZ Jean · 579, 580, 585, 635, 659  
HASSAN II · 484  
HEBERT-SUFFRIN Marc · 293  
HEILBRONN Myriam · 506  
HENRY N.c. · 64, 74  
HÉRAULT Gérald · 503  
HERZOG Maurice · 146  
HITLER Adolf · 138, 141  
HOELTGEN Didier · 506  
HOLLANDE François · 499, 659, 660  
HUE Robert · 522  
HUY (d') Jean-Marie · 515

---

## J

JACQUET Marc · 219, 421  
JADOT Jacqueline · 242, 272  
JEANLIN Claude · 255, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 280,  
281, 283, 285, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296,  
297, 298, 302, 303, 305, 307, 308, 312, 329, 330, 331,  
332, 333, 334, 337, 342, 356, 357, 358, 359, 362, 363,  
366, 369, 372, 375, 381, 383, 387, 402, 428, 429, 431,  
441, 465, 500, 508, 527, 650, 651  
JÉRÔME N.c. · 56  
JOSPIN Lionel · 408, 411, 507, 511, 517, 521, 522, 523,  
525, 527, 529, 533, 551, 579, 613, 630, 631, 658  
JOUHAUD (Général) Edmond · 173  
JUPPÉ Alain · 510, 525

---

## K

KADI-OUARAZ Béchaïa · 528, 531  
KIHL Jean-Paul · 433  
KOTZUBA André · 236  
KRIEG Pierre-Charles · 542

---

## L

LABORDE Maximilien · 48  
LACOMBE Guy · 171  
LAFON Thierry · 579  
LALANDE André · 195, 203, 205, 208, 209, 213, 296, 388,  
390, 422  
LAMARTINE (de) Alphonse · 95  
LAMBERT Laurent · 50  
LAMBERT Louis · 50  
LANG Jack · 483, 613  
LANGLOIS Étienne · 50  
LARA Francis · 509  
LAUNAY Louis · 257  
LAURENT Jean-Claude · 506  
LAVAUX François · 50  
LE PELLETIER N.c. · 68  
LE PEN Jean-Marie · 529  
LEBLANC Adrien · 63, 85, 90  
LEBLANC Louis-Adrien · 74, 85  
LECUYER Guy · 445, 506  
LEGENTIL Jean-Luc · 515  
LEPAGE Béatrice · 308, 310, 342  
LEPAGE Jean-Pierre · 506  
LESAGE Marianne · 503  
LETOURNEAU Daniel · 270, 272, 290, 296, 324  
LEVASSEUR Albert · 171  
LÉVY Jacques · 466, 467, 468, 469, 475, 476  
LOMÉNIE DE BRIENNE (de) Étienne Charles · 37, 38  
LONDÉ Frédéric · 506  
LONGUET Jacques · 506  
LORIDANT Paul · 487  
LOUIS XIV · 16, 375  
LOUIS XV · 375  
LOUIS XVI · 17, 37, 38, 39, 42  
LOUIS XVIII · 66, 67

LOUIS-PHILIPPE · 66, 76, 77, 95  
LUCIANI Thierry · 531  
LUGUERN (les époux) · 296

---

## **M**

MAILLE Louis · 110  
MALBOIS (Mgr) · 482  
MANDON Thierry · 487, 510, 582, 630  
MANOUCHIAN Missak · 141  
MARAST N.c. · 86  
MARAT Jean-Paul · 68  
MARCHAIS Georges · 300  
MARCILLE Denis · 47, 49, 63, 64, 86  
MARCILLE Henri · 302, 503, 504, 576, 579  
MARIN Jacob · 63  
MARQUET Simone · 318  
MASSILLON Eugène · 224  
MATHARAN Xavier · 531, 532, 594, 601  
MAURIN Édith · 506  
MAUROIT Serge · 333, 385, 387  
MAUROY Pierre · 317, 391, 407, 570  
MAZIOL Jacques · 203, 205  
MBAYE Badiane · 607  
MEAUX Marie-Line · 575  
MÉLÉNCHON Jean-Luc · 487  
MENDÈS-FRANCE Pierre · 270  
MERROUN Khalil · 443, 484  
MERTUK Gérard · 507, 509, 513  
MESMER N.c. · 64, 74, 77  
MILLE (Abbé) · 36, 55  
MILLET Pierre · 77, 86  
MISSULAMI Frédéric · 555  
MITTERRAND François · 274, 290, 298, 299, 300, 303,  
304, 327, 337, 401, 402, 485, 487, 488, 489, 490, 492,  
502, 522  
MOLLARD Claude · 483  
MONDON Raymond · 219  
MONORY René · 427  
MONTEBOURG Arnaud · 660  
MONTESPAN (de) Athénaïs · 155, 375  
MOREAU Jean-René · 313, 321, 459, 467  
MOTTEZ Michel · 205, 213, 467

MOUZIN N.c. · 64  
MUNIER Gérard · 308, 441  
MUTZ Piere · 574

---

## **N**

N.C. Romuald · 596  
N.C. Synan · 596  
NAPOLÉON I<sup>er</sup> · 66, 68, 74, 80, 82  
NAPOLÉON III · 96, 97, 106, 109  
NECKER Jacques · 38  
NOUVELLE Gervais · 48  
NOUVELLON Joseph · 154, 319, 326

---

## **O**

OFFREDO Jean · 271, 272, 273, 274  
OLIVERAS N.c. · 467  
OLIVIER Christian · 319, 506, 517, 518, 519, 521, 579,  
621, 655, 658  
OLIVIER Roland · 318, 319, 324  
ORSETTI Christian · 211

---

## **P**

PAPELARD Marcel · 142, 143  
PARAT Pierre · 236  
PARDAILLAN DE GONDRIN (de<sup>o</sup> Louis-Antoine, DUC  
D'ANTIN · 155, 375  
PASTRÉ Emmanuel · 126, 127, 131, 133, 134, 135, 136,  
140, 161  
PASTRÉ Hubert · 140, 145, 155, 156  
PASTRÉ Jacques · 206  
PASTRÉ Joseph · 123, 124, 126, 137, 138, 139, 143, 646  
PASTURIN Élie Jean-Jacques · 88, 92, 94  
PATERNOT Louis · 49, 63, 77  
PATTON (Général) Georges · 142  
PAUTRAT Rémy · 449, 487, 488  
PAVAMANI Antoine · 531, 532  
PELLUTAT N.c. · 86  
PERRIGNON Marie-Christine · 505  
PERRIN Daniel · 224, 294

PERRIN Jean-Dominique · 483  
PERROT (Baron) N.c. · 64, 72, 74  
PÉTAÏN (Maréchal) Philippe · 138, 139  
PICARD Hélène · 290  
PICARD Roger · 293, 297, 307, 360, 362, 363  
PINEL Charles · 57, 63  
PINTE Étienne · 559  
PLANQUELLE Dominique · 376  
POMPIDOU Georges · 204, 205, 206, 238  
PONÏATOWSKI Michel · 219  
PONS Bernard · 299  
POTTIER Blandine · 504  
PRIEUR Denis · 574, 577  
PRIVÉ Alexis · 86  
PRIVÉ Michel · 74, 86  
PURPER Louis · 127

---

## R

RAIMBAULT Annie · 242  
RAMADIER Paul · 153  
RAMEY Alain · 503  
RATISBONNE Théodore · 91  
REAGAN Ronald · 383  
REVENAZ Alexis · 91, 105  
RÉVÉREND N.c. · 64, 67, 72, 74  
REYT Michel · 514, 515  
RIBOUD Franck · 630  
RIBOULET Pierre · 467  
RICHARD Alain · 563  
RIMBAUT Jean-Louis · 48  
ROBERT Jean-Jacques · 194, 222  
ROCARD Michel · 270, 274, 336, 338, 339, 340, 341, 343,  
344, 346, 347, 348, 349, 351, 352, 353, 354, 355, 369,  
370, 374, 455, 465, 500, 521, 522, 539, 542, 543, 546,  
557, 558, 563, 564, 569, 574, 652, 656  
ROLLET Catherine · 290  
ROLLET Christian · 290, 293, 297, 308, 318, 342, 391  
ROSSINI Giovacchino · 86  
ROUGET G r me · 50  
ROULLIER Jean-Eudes · 201, 553  
ROUSSELLE Philippe · 205  
ROUSSELOT Michel · 24

ROYAL S gol ne · 659, 660

---

## S

SALAN (G n ral) Raoul · 173  
SAMOZA Anastasio · 383  
SAPIN Michel · 554  
SARFATI Alain · 465  
SARKOZY Nicolas · 552, 659  
SAUTTER Christian · 521  
SAUVY Alfred · 179  
SAY L on · 122  
SEKULA Jean · 236  
SERR  Aim  · 65  
SERR  Fran ois · 65  
SEVERINO N.c. · 540  
SOUDAN Fernand · 140, 156  
SOULT (Mar chal) Jean de Dieu · 82  
STRAUSS-KAHN Dominique · 660

---

## T

TAILLEFER Fran ois · 48  
TAMBOURIN Pierre · 425, 636  
TESSIER Georges · 50, 60  
TESSIER Louis · 50  
TESTARD N.c. · 77  
TESTU Fran ois · 412  
THI BAUD Werner · 236  
THIERS Adolphe · 109  
THI VRE Ernest · 144  
TRUONG Thi-Mai · 506, 507  
TURGOT Anne-Robert · 17, 18

---

## V

VADELORGE Lo c · 24, 339  
VAILLANT Daniel · 599  
VALADE Roger · 506  
VALADON N.c. · 36  
VALLS Manuel · 26, 29, 451, 499, 501, 517, 519, 520,  
521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531,

532, 533, 534, 535, 537, 538, 579, 580, 581, 585, 587,  
588, 592, 593, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602,  
603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613,  
614, 615, 617, 618, 619, 621, 622, 624, 625, 626, 627,  
629, 630, 631, 632, 633, 635, 636, 638, 639, 641, 643,  
657, 658, 659, 660

VALLS Xavier · 521

VAN RUYMBEKE Renaud · 514

VAUTRIN Pierre · 293, 294, 297, 300, 307, 337

VEIL Simone · 391

VERVANT Jean-Pierre · 224, 555, 579

VIGIER Christian · 290

VINCENT Joël · 205, 392, 506

VOLLEMAERE Jeanne-Marie · 326, 509

VOYNET Dominique · 511

---

## **W**

WATEL Jean-Pierre · 467

WOGENSCKY André · 198

---

## **Z**

ZELLER (Général) André · 173

**Histoire de la municipalité d'Évry : étude de la vie politique et des mutations du pouvoir municipal de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1787-2008).**

Petit village de quelque 600 habitants au début de la Révolution Française, Évry devient au XX<sup>e</sup> siècle la préfecture de l'Essonne pour compter près de 52 000 habitants en 2006. Il s'agira ici de comprendre les mutations de la mairie d'Évry liées à ses changements progressifs d'échelle puis de statut. Plusieurs époques émergent, reflet d'une France en changement du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Après l'installation de la municipalité et l'action d'Alexandre Aguado, « *maire-mécène* » de 1831 à 1840, l'administration municipale se développe au travers de deux grandes familles : les Decauville puis les Pastré. En 1947, le gaulliste Michel Boscher est élu maire. Sous sa mandature, de profonds bouleversements marquent la ville et la municipalité. La création de la ville nouvelle est décidée en 1965 et il devient très vite un homme politique d'influence. Contesté au début des années 1970, il est battu par Claude Jeanlin aux municipales de 1977 avant que celui-ci ne cède sa place à deux personnalités politiques dont l'aura deviendra nationale : Jacques Guyard en 1983 puis Manuel Valls en 2001.

**Mots-clefs :** Évry, Mairie, Institutions municipales, Ville nouvelle, Intercommunalité, Démocratie locale, Urbain, Politique locale

**History of the town council in Evry : study of the political life and the changes of the municipal power from Charles Bonaventure Delage to Manuel Valls (1787-2008).**

Evry used to be a small village of approximately 600 citizens at the beginning of the French Revolution before it became the « Prefecture » of the Essonne department in the 20<sup>th</sup> century with finally about 52 000 inhabitants in 2006. The object of this thesis is to understand the changes of Evry's town council related to its progressive transformations of scale and status. Several periods emerge, reflecting the changes of France from the 19<sup>th</sup> to the 20<sup>th</sup> century. After the implementation of the municipality and Alexandre Aguado's action as « *mayor-sponsor* » from 1831 until 1841, the municipal government developed with two great families : the Decauvilles, then the Pastrés. In 1947, the Gaullist Michel Boscher is elected mayor. Under his mandate, profound upheavals left their marks on the city and the municipality. In 1965, the creation of the new town was decided and Michel Boscher became an influential politician. Being a controversial politician, he was beaten by Claude Jeanlin in the 1977 local elections. After a few years, Claude Jeanlin was replaced by two other politicians of particular importance for France : Jacques Guyard and Manuel Valls.

**Keywords :** Evry, Town council, Municipal institutions, New towns, intermunicipal experience , Local democracy, Urban, Local policy.

NNT : 2016SACLE015

**THESE DE DOCTORAT  
DE  
L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY  
PREPAREE A  
L'UNIVERSITE D'ÉVRY VAL D'ESSONNE**

ECOLE DOCTORALE N° 578  
Sciences de l'Homme et de la Société  
Laboratoire : IDHE.S-Évry UMR 8533 (CNRS)  
Spécialité de doctorat : Histoire

Par

**Mme Déborah COLIN**

Histoire de la municipalité d'Évry :  
étude de la vie politique et des mutations du pouvoir municipal de  
Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1787-2008).  
Tome 2 : Annexes.

**Thèse présentée et soutenue à Évry, le 22 juin 2016 :**

**Composition du Jury :**

**Mme CÉLÉRIER Sylvie**  
**M. LOUBET Jean-Louis**  
**M. BELOT Robert**  
**M. VADELORGE Loïc**  
**M. LONGUET Jacques**

Professeur de sociologie, Lille 1, Présidente du jury  
Professeur d'histoire, UEVE, Directeur de thèse  
Professeur d'histoire, Belfort, Rapporteur  
Professeur d'histoire, Paris-Est Marne la Vallée, Rapporteur  
Maire-adjoint d'Évry, Examineur

# Liste des annexes

---

<b>LISTE DES ANNEXES</b>	<b>2</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>4</b>
HISTOIRE POLITIQUE, LEGISLATION ET ADMINISTRATIONS	4
VILLES NOUVELLES, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ESPACE PUBLIQUE	9
VILLES NOUVELLES : ADMINISTRATION, POLITIQUES PUBLIQUES	14
HISTOIRE LOCALE D'ÉVRY ET DE SA REGION (HORS VILLE NOUVELLE)	19
ÉVRY, VILLE NOUVELLE	21
PERSONNAGES MARQUANTS	24
LE PATERNALISME	28
LES POLITIQUES SCOLAIRES	29
<b>SOURCES D'ARCHIVES</b>	<b>30</b>
ARCHIVES NATIONALES DE PARIS	30
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE CHAMARANDE	31
ARCHIVES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ÉVRY	45
ARCHIVES MUNICIPALES D'ÉVRY	56
SITES INTERNET	100
COLLECTIONS PERSONNELLES	109
<b>FICHES DES CONSEILS MUNICIPAUX A ÉVRY</b>	<b>110</b>
<b>LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX D'EVRY DE 1790 A 2012</b>	<b>200</b>
<b>LISTE DES MAIRES D'EVRY DE 1790 A 2012</b>	<b>210</b>
<b>LISTE DES PRESIDENTS DE L'AGGLOMERATION ET DES MAIRES DES COMMUNES DE LA VILLE NOUVELLE DEPUIS SA CREATION</b>	<b>211</b>
<b>ÉVOLUTION DES PERIMETRES DE LA VILLE NOUVELLE D'ÉVRY</b>	<b>213</b>
<b>PLAN D'ÉVRY</b>	<b>215</b>
<b>TEXTES DE LOIS APPARAISSANT DANS LE CORPS DU TEXTE</b>	<b>216</b>
<b>ÉVOLUTION DE LA POPULATION D'ÉVRY</b>	<b>225</b>

**DOCUMENTS ORIGINAUX RELEVANT D'UNE IMPORTANCE PARTICULIERE 226**

PREMIERE PARTIE : APPRENTISSAGE DE LA DEMOCRATIE ET EVOLUTION DE LA CHARGE MUNICIPALE : LA MAIRIE D'EVRY DE 1790 A 1947. 226

DEUXIEME PARTIE : DU VILLAGE A LA VILLE NOUVELLE, LA MAIRIE SOUS LE MANDAT DE MICHEL BOSCHER (1947-1977). 244

TROISIEME PARTIE : LA POLITIQUE S'INVITE A LA MAIRIE (1977-1995). 259

QUATRIEME PARTIE : LE NOUVEL ENJEU DE LA MUNICIPALITE : ACHEVER LA VILLE NOUVELLE (1995-2008). 293

**RESUME** ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

**ABSTRACT** ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

# Bibliographie

---

## Histoire politique, législation et administrations

### Dictionnaires spécialisés

DUHAMEL Olivier et MENY Yves, *Dictionnaire constitutionnel*, Paris, PUF, 1992, 1112 p.

MARION Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, éditions A. et J. Picard, 1923, réimpression en 1972, 564 p.

PERRINEAU Pascal et REYNIE Dominique (Dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, 997 p.

### Ouvrages spécialisés sur la vie politique

AGULHON Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Éditions du Seuil, 1973, 249 p.

AYMES Jean-René, *La déportation sous le Premier Empire, les Espagnols en France 1808-1814*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, 568 p.

BECKER Jean-Jacques, *Histoire politique de la France depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2005, 249 p.

BRELOT Claude-Isabelle, *La noblesse réinventée, nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870, Tome 2 De la tradition à l'innovation*, Paris, Le Belles Lettres, 1992, 1242 p.

CHAPSAL Jacques, *La vie politique en France de 1940 à 1958*, Paris, PUF, collection Thémis sciences politiques, 1984, 518 p.

GRAVIER Jean-François, *Paris et le Désert Français*, Paris, Flammarion, 2<sup>ème</sup> édition, 1958, 317p.

OZOUF-MARIGNIER Marie-Victoire, *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions de l'EHESS, 1989, 363 p.

ROSANVALLON Pierre, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, 424 p.

ROSANVALLON Pierre, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1990, 384 p.

ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen, histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p.

SCHUMPETER Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1969, 433 p.

TOCQUEVILLE (De) Alexis, *L'Ancien Régime et la Révolution*, 1856, Paris, Flammarion, réédition 1973, 378 p.

VOLDMAN Danièle. *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954 : histoire d'une politique*. Paris, L'Harmattan, collection de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 1997, 487 p.

WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Editions la Découverte, 2003, 206 p.

### **Ouvrages spécialisés sur l'administration municipale**

AGULHON Maurice (sous la direction de), *Les Maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 462 p.

BORDES Maurice, *L'Administration provinciale et municipale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1972, 378 p.

CHANDERNAGOR André, *Les maires en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, Histoire et sociologie d'une fonction*, Paris, Fayard, 1993, 274 p.

DEYON Pierre, *L'État face au pouvoir local. Un autre regard sur l'histoire de France*. Paris, Editions locales de France, 1996, 250 p.

DU PONT DE NEMOURS Pierre Samuel, *Mémoire sur les municipalités, 1775*.

DUMONT Bruno, POLLET Gilles, SAUNIER Pierre-Yves, *Les élites municipales sous la IIIe République, des villes du Sud-Est de la France*, Paris, CNRS Editions, collection CNRS Plus, 2002, 210 p.

MABILEAU Albert et SORBETS Claude (dir.), *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Ed. Pédone, 1989, 188. p.

MARILLIA Georges-Daniel, *Les Pouvoirs du maire*, Paris, Berger-Levrault, Collection Les indispensables, 2008 (5<sup>ème</sup> édition).

PEROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Hôtels de ville de France, de la curie romaine à la mairie républicaine, vingt siècles d'architecture municipale*, Paris, Dexia Imprimerie Nationale, collection Action locale, 2000, 157 p.

PINET Marcel (sous la direction de), *Histoire de la Fonction Publique en France, tome III, les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1993, 556 p.

VADELORGE Loïc, avec POIRRIER Philippe (sous la direction de), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, La Documentation française / Ministère de la Culture, Comité d'Histoire, 2003, 620 p.

### **Rapports de recherches**

BIANCHI Serge, « L'élection des premiers maires (1790) en milieu rural dans le sud de l'Île-de-France : sources, résultats, interprétation », in DUPUY Roger pour le compte du Centre de recherches historiques sur les sociétés et cultures de l'Ouest européen (Rennes), *Pouvoir local et Révolution (1780-1850) : la frontière intérieure*, colloque international, du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1993, Rennes, Presses universitaires de Rennes 2, 1995, pp. 153-167.

FAURE Alain, « Pouvoir local en France : le management mayoral à l'assaut du clientélisme », in *Politique et management public*, vol. 9, n°3, septembre 1991, pp. 115-132.

Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France : l'Administration locale en Ile de France acte du cinquième colloque*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique des Ministère de la Culture et de l'Education Nationale de la ville de Paris, 1987, tome 38, 395 p.

GARDEBOIS André-Germain, « Meudon et la réforme municipale de 1787 », in *Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France : l'Administration locale en Ile de France acte du cinquième colloque*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, Centre National de la Recherche Scientifique des Ministère de la Culture et de l'Education Nationale de la ville de Paris, 1987, tome 38, pp. 121-133.

GUYARD Jacques, *Les sectes en France*, Paris, Éditions Assemblée Nationale, 1995, 144 p.

## **Revue**

AGULHON Maurice, « L'évolution du phénomène municipal depuis la Révolution Française, municipalités et luttes politiques, interview au Times 1946 », in *Cahiers d'histoire de l'institut Maurice Thorez*, n°19, 1976, 262 p.

Collectif, « La démocratie municipale », in *Pouvoirs*, Paris, Le Seuil, n°73, avril 1995, 224 p.

PAILLARD Isabelle, « Démocratie locale et nouvelles techniques d'information et de communication », in *Pouvoirs*, Paris, Le Seuil, n°73, avril 1995, pp. 69-78.

TELLIER Thibault, « Les élus locaux et l'administration territoriale de l'État (1945-1981). De nouvelles perspectives pour l'action de l'État au niveau local après 1945 », *in Pouvoirs locaux*, n°88, 2011, pp. 62-68.

### **Thèse soutenue**

LE LIDEC Patrick, *Les maires dans la République, L'Association des Maires de France, élément constitutif des régimes politiques français depuis 1907*, Thèse de Sciences Politiques, Université de Paris I, 2001, 648 p.

# Villes nouvelles, aménagement du territoire et espace publique

## Outils de travail

BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, *Atlas et géographie de Paris et de la région Ile-de-France*, Paris, Flammarion, 1977, 2 vol.

DAU/SGVN/DREIF, *Atlas statistique des villes nouvelles de la région Ile-de-France, Evolution de 1968 à 1993*, Paris, 1996, n.p.

Délégation générale du district de la région de Paris, *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris*, Paris, La Documentation Française, 1965, 269 p.

MERLIN Pierre et CHOAY Françoise (Dir.), *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*, Paris, PUF, 1988, 723 p.

## Ouvrages

BASDEVANT Denise, CHATIN Catherine, MILLERON Patrice, *Les villes nouvelles en Ile-de-France*, Paris, Hachette, 1979, 263 p.

BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, CHABOT Georges, *Traité de géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 1964, 433 p.

BECKOUCHE Pierre, *Pour une métropolisation raisonnée : diagnostic socio-économique de l'Ile-de-France et du bassin parisien. Synthèse de travaux réalisés à l'initiative de la DATAR et de la préfecture d'Ile-de-France*, Paris, La Documentation Française, 1999, 140 p.

BERNARD-GÉLABERT Marie-Christine, FRANCOIS Maurice, GUENGANT Alain, LENGEREAU Étienne, *L'avenir de la taxe professionnelle intercommunale*, Paris, LGDJ, collection Décentralisation et Développement local, 1998, 165 p.

BERNARD-GÉLABERT Marie-Christine, *L'intercommunalité*, Paris, LGDJ, collection Politiques Locales, 2007, 130 p.

BRISSY Yves, *Les villes nouvelles. Le rôle de l'Etat et des collectivités locales*, Paris, Berger-Levrault, 1974, 248 p.

CHATIN Catherine, *9 villes nouvelles. Une expérience française d'urbanisme*, Paris, Dunod, 1975, 207 p.

DEBRE Michel, DELOUVRIER Paul et HIRSCH Bernard, *L'Aménagement de la Région Parisienne, le témoignage de Paul Delouvrier (1961-1969)*, Paris, Presse de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 2003, 220 p.

MERLIN Pierre, *Les villes nouvelles*, Paris, PUF, 1991, 128 p.

MURARD Lion et FOURQUET François, *La naissance des villes nouvelles, anatomie d'une décision (1961-1969)*, Paris, Presse de l'école nationale des ponts et chaussées, 2004, 291 p.

OSTROWETSKY Sylvia, *L'imaginaire bâtisseur. Les villes nouvelles françaises*, Paris, Librairie des Méridiens, 1983, 347 p.

ROULLIER Jean-Eudes et alii, *Vingt-Cinq ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica, 1989, 360 p.

VADELORGE Loïc (sous la direction de), *Eléments pour une histoire des villes nouvelles*, (actes du séminaire d'histoire des villes nouvelles 2002-2003), Paris, Manuscrit.com, collection Manuscrit Université, 2005, 266 p.

### **Rapports de recherches**

ALDUY Jean-Paul, DAGNAUD Monique, *La Ve République et l'aménagement de la région de Paris*, Paris, IAURIF, Paris, 5 vol., 1977 et 1978, 319 p., 52 p., 447 p., 65 p., 225 p.

ALDUY Jean-Paul, « Les villes nouvelles de la région parisienne. Du projet politique à la réalisation. 1963-1977 », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 2, hiver 1979, pp. 3-78.

ALDUY Jean-Paul, « L'aménagement de la région de Paris entre 1930 et 1975 : de la planification à la politique urbaine », in *Sociologie du travail*, avril-juin 1979, n°2, pp. 167-200.

ALDUY Jean-Paul, « 40 ans de planification en région Ile de France », in *Les Cahiers du IAURIF*, n°70, décembre 1983, pp. 13-67.

BEHAR Daniel, « Fonction urbaine et identité sociale en grande couronne : Villes moyennes et villes nouvelles », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°50, avril 1991, pp. 15-20.

BEHAR Daniel, ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie, « Les villes nouvelles en Ile-de-France ou la fortune d'un malentendu, Revue de la littérature 1965-2000 », in *ACADIE*, juin 2002, 59 p. 241-253.

BERNARD-GÉLABERT Marie-Christine, « Quel avenir pour l'intercommunalité ? », in *Revue Française des Finances Publiques*, n°81, mars 2003.

Collectif, « Les villes nouvelles de France 1968-1998 », in *Urbanisme*, n°301, septembre 1998.

DAVEZIES Laurent (Laboratoire d' Observation de l'Economie et des Institutions Locales, IUP-Université Paris 12), « Evolution des fonctions des villes nouvelles d'Ile de France depuis 20 ans : accueillir, produire, servir-desservir », recherche financée par le PUCA dans le cadre du programme interministériel « *histoire et évaluation des villes nouvelles* », 2004, 79 p.

DIAMANT-BERGER R, LACOMBE P, « Les cinq villes nouvelles de la Région parisienne », in *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 146, oct.-nov. 1969, pp. 30-51.

DRESCH Michel, « Villes nouvelles, villes actuelles, villes en devenir », in *Les Cahiers de l'IAURIF*, 1989, n°87-88.

Fondation Charles de Gaulle, Association Georges Pompidou, *L'aménagement du territoire (1958-1974)*, actes du colloque tenu à Dijon les 21 et 22 novembre 1996, Paris, L'Harmattan, 1999, 394 p.

HUTTER Roger, sous la direction du Conseil économique et social, « les enseignements à tirer des expériences de villes nouvelles, de créations de quartiers », mai 1978, 174 p.

KESSLER Marie-Christine et BODIGUEL Jean-Luc, *L'expérience française des villes nouvelles: Rapports de la Journée d'étude sur les villes nouvelles*, Paris, Armand Colin, 1970, 214 p.

LEBRETON Jean-Pierre et BROUANT Jean-Philippe (sous la direction de), « Villes nouvelles et décentralisation - mise en perspective historique, juridique, et financière de l'intercommunalité dans les villes nouvelles » - 2 tomes, Monographies de trois villes nouvelles - Saint-Quentin en Yvelines, Évry, L'Isle d'Abeau », in *Les Cahiers du GRIDAUH*, Juillet 2004, 239 p.

LEGER, Jean-Michel, *Les villes nouvelles d'Ile-de-France. Images sociales et identité*, Paris, IPRAUS, juin 1997, 173 p.

MERLIN Pierre, service du Ministère de l'Équipement, région de Haute Normandie, Ville Nouvelle du Vaudreuil, Mission d'études de la ville nouvelle, *Les villes nouvelles en France et à l'étranger*, avril 1969, 44 p.

MERLIN Pierre, *L'aménagement de la région parisienne et les villes nouvelles*, Paris, La Documentation Française (notes et études documentaires), juillet 1982, 287 p.

Mémoire de la ville nouvelle, *30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, document mémoire n°1, novembre 1998.

ROULLIER Jean-Eudes, « L'expérience des villes nouvelles. Essai de réponse à Jean-Paul Alduy », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°2, 1979, pp. 79-104.

STEINBERG Jean, « Rôle et avenir des Villes Nouvelles d'Ile-de-France », in *Les Annales de géographie*, n° 552, avril 1990, pp. 141-151.

VADELORGE Loïc, « Mémoire et histoire. Les villes nouvelles françaises », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Paris, PUCA, 2005, n°98, pp. 7-13.

VOLDMAN Danièle (dir.), « Les origines des villes nouvelles de la région parisienne (1919-1969) », in *Les cahiers de l'IHTP*, décembre 1990, n°17, 105 p.

### **Thèses soutenues et travaux universitaires**

CARMONA Michel, *Le Grand Paris. L'évolution de l'idée d'aménagement de la Région Parisienne*, (direction Jean BASTIE), Paris, 1979, 2 volumes, 703 + 339 p.

ZYLBERBERG Laurent (Institut d'Etudes Politiques de Paris), *De la région de Paris à l'Ile de France, construction d'un espace politique*, (direction Catherine GREMION), thèse de sociologie soutenue en 1992, 469 p.

### **Témoignages**

DELOUVRIER Paul, *L'aménagement de la région parisienne (1961-1969) - Le témoignage de Paul Delouvrier*, entretiens réalisés en 1984 sous la direction de Bernard HIRSCH, suivi d'un entretien avec Michel Debré (1984), Paris, Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 2003, 220 p.

# Villes nouvelles : administration, politiques publiques

## Ouvrages

BRISSY Yves, *Les villes nouvelles. Le rôle de l'État et des collectivités locales*, Paris, Berger-Levrault, 1974, 248 p.

GENESTIER Philippe et BAUDIN Gérard (dir), *Banlieues à problèmes, la construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La Documentation Française, 2002, 252 p.

## Actes de séminaires

Association Française des Villes Nouvelles, « Intercommunalité et politique de la ville » *in les Villes Nouvelles et la politique de la ville*, janvier 2000.

BROUANT Jean-Philippe, « De la loi Boscher à la loi Rocard : la place des élus et des pratiques locales dans la construction du modèle législatif de coopération intercommunale propre aux villes nouvelles », *in Vers l'intercommunalité de projet. De l'expérience des villes nouvelles aux communautés d'agglomération*, actes de la journée d'études du 5 juillet 2005, pp. 19-40.

CHOMENTOWSKI Victor, « Les aspects financiers de l'intercommunalité en ville nouvelle : mécanismes, instruments, fonctions, spécificités », *in Vers l'intercommunalité de projet. De l'expérience des villes nouvelles aux communautés d'agglomération*, actes de la journée d'études du 5 juillet 2005, pp. 41-69.

Collectif, « Table ronde 1 : La construction communautaire et les relations entre l'intercommunalité et les communes », *in Vers l'intercommunalité de projet. De l'expérience des villes nouvelles aux communautés d'agglomération*, actes de la journée d'études du 5 juillet 2005, pp. 73-91.

Collectif, « Table ronde 2 : La mise en œuvre des projets d'agglomération », in *Vers l'intercommunalité de projet. De l'expérience des villes nouvelles aux communautés d'agglomération*, actes de la journée d'étude du 5 juillet 2005, pp. 93-108.

ESTEBE Philippe, « Les villes nouvelles en Ile de France : quelle exemplarité dans le système politique régional ? » ; in *Vers l'intercommunalité de projet. De l'expérience des villes nouvelles aux communautés d'agglomération*, actes de la journée d'études du 5 juillet 2005, pp. 9-19.

GUELTON Sonia, « Vers l'intercommunalité de projet : la construction d'une fiscalité communautaire », in *Vers l'intercommunalité de projet. De l'expérience des villes nouvelles aux communautés d'agglomération*, actes de la journée d'études du 5 juillet 2005, pp. 35-41.

LEBRETON Jean-Pierre, « Syndicats d'agglomération nouvelle et intercommunalités de projet », in *Vers l'intercommunalité de projet. De l'expérience des villes nouvelles aux communautés d'agglomération*, actes de la journée d'études du 5 juillet 2005, pp. 26-35.

VADELORGE Loïc (dir.), *L'Action culturelle dans les villes nouvelles*, Actes de la journée d'études du 3 juin 2004, Paris, La Documentation française, 2005, 302 p.

VADELORGE Loïc (dir.), *Gouverner les villes nouvelles, le rôle de l'État et des collectivités locales (1960-2005)*, (actes des séminaires 2002-2005 : administration et planification, intercommunalité, SGVN...), Paris, Manuscrit.com, 2005, 405 p.

VADELORGE Loïc (dir.), *Habiter les villes nouvelles*, (actes des séminaires 2002-2005 : innovations, vie sociale), Paris, Manuscrit.com, collection Manuscrit Université, 2006.

### **Rapports de recherches**

BOUCLY Yves, service du premier ministre, secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, *L'organisation administrative des villes nouvelles*, Paris, Groupe central des Villes Nouvelles, DAFU, janvier 1975, 43 p.

Les Cahiers du GRIDAUH, *Villes nouvelles et décentralisation : mise en perspective historique, juridique et financière de l'intercommunalité dans les villes nouvelles*, rapport final 1, PIHEVN, juillet 2004.

Les Cahiers du GRIDAUH, *L'intercommunalité en villes nouvelles : mises en perspectives historique, juridique et financière*, rapport de synthèse, novembre 2004.

CHOMENTOWSKI Victor (Dir.), LAFRASSE Paulette, « Les fonctions intercommunales de l'agglomération nouvelle d'Évry », rapport pour le BREEF (Bureau Régional d'Etudes Economiques et Financières), novembre 1984, 64 p.

CHOMENTOWSKI Victor (et alii), « Les finances de cinq villes nouvelles : Cergy-Pontoise, Évry, l'Isle d'Abeau, Saint-Quentin en Yvelines, Sénart : 1973-2003 », in *Conjuguer*, septembre 2005, 144 p.

Collectif, « Villes nouvelles : le tournant du politique », in *Pouvoirs Locaux* n°60, mars 2004. (19 articles, 80 p.). pp. 19-100.

DAGNAUD Monique, « Scènes de la vie culturelle et associative en banlieue nouvelle : le cas de Saint-Quentin-en-Yvelines », étude réalisée par la Fondation des villes, Paris, IEP, CNRS, 1981, 122 p. non publiée.

DAVEZIES Laurent (Laboratoire d' Observation de l'Economie et des Institutions Locales, IUP-Université Paris 12), « Évolution des fonctions des villes nouvelles d'Ile de France depuis 20 ans : accueillir, produire, servir-desservir », recherche financée par le PUCA dans le cadre du programme interministériel « histoire et évaluation des villes nouvelles », 2004, 80 pages, 2004, 79 p.

ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie « Les villes nouvelles et le système politique francilien : 1970-2000 », in *ACADIE*, recherche financée par le PUCA, février 2005, 51 p.

FRANCOIS Jean-Christophe, « L'espace scolaire des villes nouvelles d'Ile de France est-il un espace spécifique ? » in *Géographie-Cités*, recherche financée par le PUCA, avril 2005, 112 p.

HUTTER Roger, rapport « les enseignements à tirer des expériences des villes nouvelles, des créations de quartiers et de rénovation urbaine », adopté par le conseil économique et social, le 24 mai 1978, 174 p.

LEBRETON Jean-Pierre et BROUANT Jean-Philippe, « Trente ans d'intercommunalité dans les villes nouvelles : enquête sur la législation et ses pratiques », in *Les Cahiers du GRIDAUH*, n°13, La Documentation française, juin 2005.

Ministère de l'Intérieur, inspection générale de l'administration, « rapport sur la situation financière et les compétences des syndicats d'agglomération nouvelle et des communes des villes nouvelles en 1998 », in *Pouvoirs Locaux*, n°54, mars 2002.

ROULLIER Jean-Eudes, service du premier ministre, secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, « Les problèmes administratifs et financiers posés par la réalisation des villes nouvelles de la Région Parisienne », in *Technique et Architecture*, n°5, novembre 1970, 32 p.

ROULLIER Jean-Eudes, GASHIGNARD J.C, service du premier ministre, secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, « les structures administratives des villes nouvelles », in *Administration*, n°77, novembre 1972, 6 p.

THEULE Frédéric, « La Loi Boscher du 10 juillet 1970, ou la porte étroite », in VADELORGE Loïc (dir.), *Éléments pour une histoire des villes nouvelles*, Paris, éd. Manuscrit Université, 2004, pp.147-166.

THEULE Frédéric, « La Loi Rocard du 13 juillet 1983 : loi d'aménagement, loi militante ou loi des élus ? » in VADELORGE Loïc (dir.), *Gouverner les villes nouvelles. Le rôle de l'Etat et des collectivités locales (1960-2005)*, Paris, éd. Manuscrit Université, 2005, pp. 271-295.

## Thèses soutenues et travaux universitaires

DI FUSCO-LE DOUSSAL José (Université Paris Val de Marne), *La difficile insertion d'une commune ancienne dans une ville nouvelle : Ris Orangis et la ville nouvelle d'Évry* (tome 2), sous la direction de Yves-Maxime DANAN, Doctorat d'urbanisme, décembre 1988.

EBEL Katell (Université Pierre Mendès-France, Institut d'études politiques de Grenoble), *La spécificité des villes nouvelles : les principaux acteurs, leur rôle, leur évolution*, sous la direction de Philippe WARIN, rapport EPS 3<sup>ème</sup> année, politiques publiques et implication de l'utilisateur, septembre 1995.

THEULE Frédéric (Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines), *L'intercommunalité dans les villes nouvelles françaises : évolution d'un système institutionnel local, logiques d'acteurs, perspectives historiques : l'exemple de Saint-Quentin en Yvelines -1965-2002*, sous la direction de J.Y.MOLLIER et d'Y. POIRMEUR, soutenue en 2011.

THOURET Nathalie (Université Paris Sud, faculté Jean Monnet Droit Economie Gestion), *La répartition problématique des rôles administratifs sur le domaine public des agglomérations nouvelles*, sous la direction de M. LAVIGNE, mémoire pour l'obtention d'un DESS Administration publique, septembre 1995.

# Histoire locale d'Évry et de sa région (hors ville nouvelle)

## Ouvrages

BIANCHI Serge, *La République confisquée, 1848 en Essonne*, Grâne, Créaphis, 1999, 294 p.

BIANCHI Serge et GOSSET Xavier, *L'Essonne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Naissances d'une démocratie électorale, 1848 en Essonne, Ris-Orangis, publications du comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne*, Ris-Orangis, Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne 2000, 353 p.

BIANCHI Serge, *La Révolution et la Première République au village*, Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS), 2003, 959 p.

GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses, Ris-Orangis*, Paris, Adef (Association Des Editeurs Franco-genevois), 1985, 152 p.

GUYARD Jacques, *1789, 10 000 citoyens prennent la parole, les cahiers de doléances de la région d'Évry-Corbeil*, Paris, ADEF, 1988, 239 p.

GUYARD Jacques et CHAPPEY Yvette, *La réussite scolaire, un enjeu pour la ville*, Paris, Adef, 1989, 213 p.

GUYARD Jacques et GEST Alain, *Les sectes en France*, Paris, Ed. De l'Assemblée Nationale, 1995, 144 p.

LEBEUF (L'Abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, Librairies de Féchoz et Létouzet, rue de Paris, rue des Saint-Pères, 1883, 653 p.

MOLLAT Michel (sous la direction de), *Histoire de l'Île de France et de Paris*, Paris, Privat, collection Univers de la France, 1934, 283 p.

### **Rapports de recherches**

BIANCHI Serge, « La révolution administrative : du « quadrillage baroque » à la lutte pour être chef-lieu », in *89 en Essonne n°1 : le pays, les hommes*, février - mars 1989, l'orage, pp. 41-53.

BIANCHI Serge, « la création des municipalités », in *89 en Essonne*, n°7 : nouveaux pouvoirs et citoyenneté, mai - juin 1990, pp. 4-24.

BIANCHI Serge, « Vie politique et élections à Évry pendant la Révolution, 1787-1800 », in *Société historique et archéologique d'Évry et du Val de Seine : actes du colloque d'histoire locale du 30 avril 1994*, Évry, Août 1994.

LEREBOUR-CHATELAIN Alain, « Chronique de la Révolution », in *Bulletin de la Société Historique et Archéologique d'Évry et du Val de Seine*, Évry, juin 1989, np.

# Évry, Ville Nouvelle

## Ouvrages

ACHELGI Marc, *Jeunesse d'une ville, Évry ville nouvelle, Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses*, Paris, ADEF, 1984, 108 p.

DARMAGNAC André, DESBRUYERES François et MOTTEZ Michel, *Créer un centre-ville : Évry*, Paris, Le Moniteur, 1980, 123 p.

FOUCHIER Vincent, *Les densités de la ville nouvelle d'Évry, du projet au concret*, Paris, Anthropos, collection Anthropos ville, 2000, 332 p.

GUYARD Jacques, *Évry Ville Nouvelle 1960-2003 - La troisième banlieue*, Évry, Espaces Sud, 2003, 351 p.

MESNIER Françoise, *Évry, l'âge de la majorité*, Paris, Autrement, série France n° 8, 1992, 127 p.

MOTTEZ Michel, *Carnets de campagne - Évry, 1965-2007*, Paris, L'Harmattan, 2003, 245 p.

VALLS Manuel, *Évry, nouvelle ville nouvelle*, Grâne, Créaphis, 2006, 240 p.

## Rapports de recherches

ACADIE, *Diagnostics-propositions. Les Pyramides, Évry I, SAN d'Évry*, 1990, 60 p.

Association Mémoire et Avenir de la ville nouvelle, *30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, document mémoire n°1, novembre 1998, np.

BELLE Dorothée, *De l'efficacité d'un système de bus à haut niveau de service en milieu urbain, le cas pionnier d'Évry*, 133 p.

CHAMPIN, *Rapport sur le schéma des structures de la zone d'Évry SX 1*, Paris, Comité Economique et Social du District de la Région de Paris, décembre 1966, np.

CHOMENTOWSKI Victor (Dir.), LAFRASSE Paulette, « Les fonctions intercommunales de l'agglomération nouvelle d'Évry », *in rapport pour le BREEF (Bureau Régional d'Etudes Economiques et Financières)*, novembre 1984, 64 p.

COHEN-BOULAKIA Elio et PAVY Paul, *Ville nouvelle d'Évry. Etude préliminaire du programme*, Paris, IAURP, octobre 1965, 83 p.

COULON Marc, *Approche d'une politique d'animation d'Évry Ville Nouvelle, Évry, ÉPÉVRY*, décembre 1972, 38 p.

FOUCHIER Vincent et DUVAL Jean-Michel, *Mobilité et Villes Nouvelles, contributions au plan de déplacements urbains de la région d'Ile de France*, n°3, 1998, 13 p.

GRAVELAINE Frédérique de, « Les Pyramides d'Évry. Suites d'un concours sans équivalent », *in Ville Architecture*, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, n° 1, mars 1996, pp. 14-15.

GUYARD Jacques, « Gratitude et inquiétudes », *in Ville-Architecture*, n° 1, mars 1996, 16 p.

LEBRETON Jean-Pierre, BROUANT Jean-Philippe et alii, *Villes nouvelles et décentralisation : mise en perspective historique juridique et financière de l'intercommunalité dans les villes nouvelles*, 2004, rapport ronéoté, 2 tomes :

1- rapport de synthèse, 79 pp.

2- monographies, rapport final (l'intercommunalité à Évry par Sonia GUELTON, à l'Isle d'Abeau par Pascal PLANCHET, à Saint-Quentin en Yvelines par Frédéric THEULE) 236 pp.

MOTTEZ Michel, « La ville nouvelle d'Évry », *in Actes du colloque Les villes nouvelles*, Université libre de Bruxelles janvier 1981, pp. 126-131.

MOTTEZ Michel, *Après la ville nouvelle d'Évry, plaidoyer pour un grand projet*, rapport Épévy, 23 novembre 1992, 36 p.

RUEFF Judith, « Évry a conquis ses galons de ville », in *Urbanisme*, n° 258, nov. 1992, pp. 51-54.

### **Travaux universitaires**

MASCE Cyrille (Université Paris XII, institut d'urbanisme de Paris, École Nationale des Ponts et Chaussées), *La création d'un transport collectif en site propre dans des quartiers sensibles : le réseau TICE à Évry*, mémoire pour l'obtention d'un DEA transports, sous la direction d'Anne FOURNIÉ, septembre 2004.

# Personnages marquants

## Dictionnaire spécialisé

JOLLY Jean (sous la direction de), « Paul Decauville » in *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, tome IV, Paris, PUF, 1966.

## Ouvrages

BAILLY Roger, *Decauville, ce nom qui fit le tour du monde*, Le Mée-sur-Seine, Amatteis, 1989, 199 p.

CHENU Roselyne, *Paul Delouvrier ou la passion d'agir*, Paris, Le Seuil, 1994, 413 p.

LAURANT Annie et SAUTEL Solange, *Alexandre Aguado et Carmen, le choix de deux patries*, Mérignac, Éditions Fer au Feu, 2008, 288 p.

LONGUET Jacques, *Un destin révolutionnaire à Évry, Madame de Bourbon, citoyenne vérité*, Paris, ADEF, 1989, 110 p.

LUIS Jean-Philippe, *L'ivresse de la fortune, Alexandre Marie Aguado, un génie des affaires*, Paris, Payot et rivages, 2009, 511 p.

VADELORGE Loïc (Sous la direction de), *Jean-Eudes Roullier : Un pionnier des politiques de l'espace urbain*, Paris, La Documentation française, 2011, 228 p.

VALLS Manuel, *Les habits neufs de la gauche*, Paris, Robert Laffont, 2006, 198 p.

VALLS Manuel, Entretiens avec Claude ASKOLOVITCH, *Pour en finir avec le vieux socialisme... et être enfin de gauche !*, Paris, Robert Laffont, 2008, 197 p.

VALLS Manuel, *Sécurité, la gauche peut tout changer*, Paris, Ed. Du Moment, 2011, 171 p.

### **Rapports de recherches**

Association Mémoire et Avenir de la Ville Nouvelle, *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, Évry, Mémoire de la Ville Nouvelle document mémoire n°1, décembre 1998.

Association Mémoire et Avenir de la Ville Nouvelle, *André Lalande, une ville, un homme*, Évry, Mémoire de la Ville Nouvelle document mémoire n°6, novembre 2004, 72 p.

Association Mémoire et Avenir de la Ville Nouvelle, *Michel Boscher, le père de la ville nouvelle d'Évry*, Évry, Mémoire de la Ville Nouvelle, document mémoire n°12, mars 2011.

BARRAL J.C, « L'éloge funèbre d'Amand Decauville », in *Journal de l'agriculture*, Paris, Masson Editeur, 1871.

FERLAY R., « Paul Decauville (1846-1922), ses inventions, ses sociétés : une exaltante histoire », in *Bulletin de la société historique et archéologique d'Évry et du Val de Seine*, n°5, juin 1992, pp. 21-24.

GAUCHET Jacques, « Alexandre Aguado d'après, les historiens espagnols et argentins », in *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, de l'Essonne et du Hurepoix*, n°67, 1997, pp. 43-50.

LAVERNEY Paul, « Paul Decauville », in *La France parlementaire, portraits contemporains et études historiques*, Paris, Librairie de Paris, 1890.

« Les établissements Decauville à Évry, de la création à 1878 », in *Bulletin de la société historique et archéologique d'Évry et du Val de Seine*, n°12, 2<sup>ème</sup> semestre 1998, pp. 7-52.

## Entretiens

AURILLAC Michel, « Hommage de Michel Aurillac, préfet de l'Essonne, à André Lalande, premier directeur de l'Épéevry », in *André Lalande, une ville, un homme, Évry*, Mémoire de la Ville Nouvelle document mémoire n°6, novembre 2004, pp. 8-12.

BASTID Jean, « Michel Boscher, fondateur de la ville nouvelle d'Évry », in *Michel Boscher, le père de la ville nouvelle d'Évry, Évry*, Mémoire de la Ville Nouvelle, document mémoire n°12, mars 2011, pp. 9-12.

BEAUDOIN Bernard, *Témoignage d'un militant évryen*, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Évry-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : *Municipalités à Évry de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008)*.

BERTRAND Sylviane, secrétaire à la mairie d'Évry, entretien réalisé par Muriel GENTHON et Henri JARRIGE, le 25 avril 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle, Évry*, Mémoire de la Ville Nouvelle, document mémoire n°1, décembre 1998, pp. 38-43.

BOSCHER Michel, entretien réalisé par Muriel GENTHON, le 23 novembre 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, décembre 1998, n°1, pp. 18-26.

BOSCHER Michel, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, entretien numéro 1, *Première campagne d'archives orales « Acteurs et mémoires des villes nouvelles »*, réalisée pour le compte du Programme Interministériel Histoire et Evaluation des villes nouvelles, 41 p.

DARMAGNAC André, entretien réalisé par Muriel GENTHON et François FARAUT, le 12 juin 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle, Évry*, Mémoire de la Ville Nouvelle document mémoire n°1, décembre 1998, pp. 27-35.

EFFOSSE Sabine, *Première campagne d'archives orales menée auprès des acteurs de la genèse des villes nouvelles française* – Entretiens de MM. Michel Boscher, Philippe Brongniart, Michel Giraud, Serge Goldberg, Roland Nungesser, Georges Pébereau, René Rossi, Jean-Eudes Roullier, Guy Salmon-Legagneur, de juin à septembre 2002.

EFFOSSE Sabine, *Rapport sur la première campagne d'archives orales menée auprès des acteurs de la genèse des villes nouvelles françaises* – Objectifs, méthodologie : grilles d'entretiens, bilan de la campagne réalisée auprès de 9 hauts fonctionnaires, décembre 2002, 160 p.

EFFOSSE Sabine, *Deuxième campagne d'archives orales menée auprès des acteurs de la genèse des villes nouvelles française* – Entretiens de MM. Michel Aurillac, François Boudet, Gilbert Carrère, Gilles Carrez, François-Xavier Ortoli, et Jean Peythieu, septembre 2004.

EFFOSSE Sabine, *Rapport sur la deuxième campagne d'archives orales menée auprès des acteurs de la genèse des villes nouvelles françaises* – Objectifs, méthodologie : grilles d'entretiens, bilan de la campagne réalisée auprès de 6 personnalités, septembre 2004, 56 p.

GUYARD Jacques, *Jacques Guyard et la mairie d'Évry*, entretien réalisé par Déborah COLIN le 27 février 2009, réalisé dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master.

# Le Paternalisme

## Ouvrages

DEWERPE Alain, *Logiques d'entreprise et politiques sociales*, Lyon, Programme Rhône-Alpes en sciences humaines, 1993.

EWALD François, *L'État providence*, Paris, Grasset, 1986, 608 p.

REID Donald, *In the Name of the Father : a Language of Labour Relations in Nineteenth-century France*, 1994, Oxford University Press.

## Rapports de recherches

GUESLIN André, « Le paternalisme revisité en Europe occidentale (seconde moitié du XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup> siècle », in *Genèse* 7, mars 1992, pp 201-211.

MELUCCI Alberto, « Vie quotidienne, besoins individuels et action volontaire », in *Sociologie et sociétés*, vol. XXV, printemps 1993, pp. 189-198.

NOIREL Gérard, « Du patronage au paternalisme : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », in *Le mouvement social*, n°144, juillet-septembre 1988, pp. 17-35.

SCHWARTZ Yves, « Pratiques paternalistes et travail industriel à Mulhouse au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Technologies, idéologies, pratiques*, octobre-décembre 1979.

VOEGTLI Michaël, « Entre paternalisme et état social. Le cas de la fabrique de chocolat Suchard. 1870-1940 », in *Travaux de science politique*, n°18, 2001, Université de Lausanne, 93 p.

## Les politiques scolaires

### Ouvrages

BEST Francine, DAVID Michel, FAVRET Jean-Marc, FRANCHI Anne-Marie, GUYARD Jacques, PIEDNOIR Jean-Louis, SERUSCLAT Franck, *Naissance d'une autre école*, Paris, La Découverte, collection Cahiers Libres, n°382, 1984, 238 p.

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *Les héritiers, les étudiants et la culture*, Paris, Ed. De Minuit, 1964, 192 p.

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *La reproduction*, Paris, Ed. De Minuit, 1970, 284 p.

DEROUET-BESSON Marie-Claude, *Les murs de l'école, éléments de réflexion sur l'espace scolaire*, Paris, Métailié, 1998, 305 p.

GUYARD Jacques et CHAPPEY Yvette, *La réussite scolaire, un enjeu pour la ville*, Paris, Adef, 1989, 213 p.

# Sources d'archives

---

## Archives Nationales de Paris

### *Fonds publics de la période 1789-1940 relatifs à la période révolutionnaire.*

#### Série B : élections et votes.

**BIII : transcription des procès-verbaux des doléances.**

BIII-106 : cahiers de doléances d'Évry-sur-Seine.

# Archives départementales de Chamarande

## Séries modernes 1800-1940.

### Série J : archives d'origine privée.

#### **1J : Personnalités.**

*1J132 : Archives de Monsieur Paul Decauville : prospectus, revue, affiches, articles de presse (fin XIX<sup>e</sup>, début XX<sup>e</sup>).*

AVELAN « Paul Decauville » in Nos Financiers en robe de chambre, revue biographique et critique, Paris, n°16, 4 juillet 1890.

Plan d'Évry-Petit-Bourg à l'époque des Decauville.

#### **79J26 : Évry-Petit-Bourg.**

*79J26/1 : Évry-Petit-Bourg, historique, notes de lecture manuscrites sur l'histoire du château de Petit-Bourg, les familles de Montespan, Aguado, Decauville.*

Lettre ouverte aux citoyens d'Évry-sur-Seine, Paul Decauville, le 7 janvier 1881.

#### **79J81 : Decauville.**

*79J81/14 : Paul Decauville (1846-1922), sénateur de Seine et Oise (1882-1893) ; quittance de Pierre-Joseph Decauville (1785), fonctionnement de la société Decauville Aîné à Petit-Bourg.*

« Fabrication Française Cycle Decauville » Catalogue illustré des cycles Decauville construits dans les usines de la société anonyme des établissements Decauville à Petit-Bourg (Seine-et-Oise), juin 1893.

**Série L : administrations de département, de district et de cantons (1790-1800) : le district de Corbeil (L1-L32).**

**L1-18 : délibérations du directoire de district de Corbeil, du 27 juin 1790 au 29 brumaire An IV.**

*L 1 : délibérations du directoire (24 juin-14 sept. 1790).*

Séance du 30 août 1790.

Séance du 14 septembre 1790.

*L 2 : délibérations du directoire (15 sept. 1790-9 août 1791).*

Séance du 25 septembre 1790.

Séance du 17 juin 1791.

*L 3 : délibérations du directoire (10 août 1791-17 fév. 1792).*

Séance du 26 août 1791.

Séance du 6 octobre 1791.

Séance du 14 octobre 1791.

*L 4 : délibérations du directoire (18 février-8 août 1792).*

Séance du 7 mars 1792.

Séance du 25 mars 1792.

Séance du 23 avril 1792.

*L 5 : délibérations du directoire (8 août 1792-15 janv. 1793).*

Séance du 8 août 1792.

Séance du 18 septembre 1792.

Séance du 3 octobre 1792.

Séance du 26 octobre 1792.

Séance du 2 novembre 1792.

Séance du 19 novembre 1792.

Séance du 28 décembre 1792.

*L 6 : délibérations du directoire (15 janvier-15 juillet 1793).*

Séance du 31 mars 1793, an II de la République.

Séance du 16 avril 1793.

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1793.

*L 7 : délibérations du directoire (16 juillet 1793-21 frimaire An II).*

Séance du 19 septembre 1793.

Séance du 7 Brumaire An II (28 octobre 1793).

*L 8 : délibérations du directoire (22 frimaire-23 ventôse An II).*

Séance du 24 frimaire An II (14 décembre 1793).

Séance du 26 frimaire An II (16 décembre 1793).

Séance du 4 nivôse An II (24 décembre 1793).

Séance du 9 pluviôse An II (28 janvier 1794).

Séance du 14 pluviôse An II (2 février 1794).

Séance du 22 pluviôse An II (10 février 1794).

Séance du 5 ventôse An II (23 février 1794).

Séance du 8 ventôse An II (26 février 1794).

Séance du 21 ventôse An II (11 mars 1794).

*L 9 : délibérations du directoire (24 ventôse-4 floréal An II).*

Séance du 9 germinal An II (29 mars 1794).

Séance du 14 germinal An II (3 avril 1794).

Séance du 24 germinal An II (13 avril 1794).

Séance du 4 floréal An II (23 avril 1794).

*L 10 : délibérations du directoire (5 floréal-21 prairial An II).*

Séance du 5 floréal An II (25 avril 1794).

Séance du 7 floréal An II (26 avril 1794).

Séance du 8 floréal An II (27 avril 1794).

*L 11 : délibérations du directoire (22 prairial-16 thermidor An II).*

Séance du 23 prairial An II (11 juin 1794).

Séance du 8 messidor An II (26 juin 1794).

Séance du 27 prairial An II (14 juin 1794).

Séance du 16 messidor An II (4 juillet 1794).

Séance du 23 messidor An II (11 juillet 1794).

*L 12 : délibérations du directoire (16 thermidor An II-4 vendémiaire An III).*

Séance du 19 thermidor An II (6 août 1794).

Séance du 27 thermidor An II (14 août 1794).

Séance du 29 thermidor An II (16 août 1794).

Séance du 6 fructidor An II (22 août 1794).

Séance du 9 fructidor An II (25 août 1794).

Séance du 15 fructidor An II (1<sup>er</sup> septembre 1794).

Séance du 16 fructidor An II (2 septembre 1794).

Séance du 27 fructidor An II (13 septembre 1794).

Séance du 3<sup>ème</sup> jour complémentaire An II (19 septembre 1794).

Séance du 4<sup>ème</sup> jour complémentaire An II (20 septembre 1794).

*L 13 : délibérations du directoire (4 vendémiaire-11 brumaire An III)*

Séance du 14 vendémiaire An III (5 octobre 1794).

Séance du 22 vendémiaire An III (13 octobre 1794).

Séance du 26 vendémiaire An III (17 octobre 1794).

Séance du 29 vendémiaire An III (20 octobre 1794).

Séance du 3 brumaire An III (24 octobre 1794).

Séance du 6 brumaire An III (27 octobre 1794).

Séance du 7 brumaire An III (28 octobre 1794).

Séance du 8 brumaire An III (29 octobre 1794).

*L 14 : délibérations du directoire (11 brumaire-14 frimaire An III).*

Séance du 15 brumaire An III (5 novembre 1794).

Séance du 16 brumaire An III (6 novembre 1794).

*L 15 : délibérations du directoire (14 frimaire-6 pluviôse An III).*

Séance du 18 frimaire An III (8 décembre 1794).

Séance du 19 frimaire An III (9 décembre 1794).

Séance du 23 frimaire An III (13 décembre 1794).

Séance du 24 frimaire An III (14 décembre 1794).

Séance du 3 nivôse An III (23 décembre 1794).

Séance du 5 nivôse An III (25 décembre 1794).

Séance du 12 nivôse An III (1<sup>er</sup> janvier 1795).

Séance du 18 nivôse An III (7 janvier 1795).

Séance du 21 nivôse An III (10 janvier 1795).

Séance du 23 nivôse An III (12 janvier 1795).

Séance du 27 nivôse An III (16 janvier 1795).

Séance du 28 nivôse An III (17 janvier 1795).

*L 16 : délibérations du directoire (6 pluviôse-19 germinal An III).*

Séance du 11 pluviôse An III (31 janvier 1795).

Séance du 22 pluviôse An III (10 février 1795).

Séance du 27 pluviôse An III (15 février 1795).

Séance du 28 pluviôse An III (16 février 1795).

Séance du 29 pluviôse An III (17 février 1795).

Séance du 8 ventôse An III (26 février 1795).

Séance du 27 ventôse An III (17 mars 1795).

Séance du 5 germinal An III (25 mars 1795).

Séance du 8 germinal An III (28 mars 1795).

Séance du 19 germinal An III (8 avril 1795).

*L 18 : délibérations du directoire (5 thermidor An III-29 brumaire An IV).*

Séance du 14 thermidor An III (1<sup>er</sup> août 1795).

Séance du 12 fructidor An III (29 août 1795).

Séance du 14 fructidor An III (31 août 1795).

Séance du 16 fructidor An III (2 septembre 1795).

Séance du 5 vendémiaire An IV (27 septembre 1795).

Séance du 5 brumaire An IV (27 octobre 1795).

Séance du 29 brumaire An IV (20 novembre 1795).

### **Série M : Administration générale (élections, recensement...).**

#### **3M : listes électorales (1800-1940).**

*3M101 : Évry : listes électorales (1855), démission du maire (1931).*

Procès-verbal des opérations de l'Assemblée communale, dimanche 18 septembre 1831.

Procès-verbal des opérations de l'Assemblée communale, le 12 octobre 1834.

Procès-verbal des opérations de l'Assemblée communale, le 28 mai 1837.

Procès-verbal des opérations de l'Assemblée communale, le 5 juin 1843.

Procès-verbal des opérations de l'Assemblée communale, le 30 juillet 1848.

Procès-verbal des opérations de l'Assemblée communale, le 29 juillet 1855.

Procès-verbal des opérations de l'Assemblée communale, le 30 juillet 1860.

Procès-verbal des opérations de l'Assemblée communale, le 6 septembre 1865.

Procès-verbal des opérations de l'Assemblée communale, le 7 août 1870.

Procès-verbal des opérations de l'Assemblée communale, le 30 avril 1871.

Lettre d'Augustin Foucher au Préfet de Seine-et-Oise, le 27 août 1931.

## **Série O : Administration communale.**

### **2O : administration communale (1800-1960).**

*2O547 : Évry, mairie-école.*

Lettre de Paul Decauville, maire d'Évry-Petit-Bourg, pour une école de filles, le 15 février 1882.

Lettre de Gilbert Lecume à destination du préfet de Seine et Oise, 8 janvier 1885.

## **Séries contemporaines : postérieures à 1940.**

## **W : Archives versées par les administrations.**

### **833W : administration centrale.**

*833W8 : liste des visites officielles dans l'Essonne du 20 juin 1969 à juin 1973.*

Discours prononcé par Michel Boscher, député-maire, conseiller général d'Évry, président du syndicat intercommunal et de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle, non daté.

Discours de Michel Boscher lors de la visite d'Olivier Guichard, ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, Évry, le 14 octobre 1972.

« Olivier Guichard souligne le rôle « d'aménageur » des élus », *in La Nation*, le 16 octobre 1972.

### **854W : municipalités (1940-1944).**

*854W5 : Évry pendant la seconde guerre mondiale.*

Arrêté n°108 du maire d'Évry-Petit-Bourg, le 13 juin 1940.

Avis du médecin F. Gontard, le 1er août 1940.

Lettre de démission de Joseph Pastré au préfet de Seine et Oise, le 21 août 1940.

Lettre d'Henri Devaux au préfet de Seine et Oise, le 7 mars 1941.

Lettre du sous-préfet de Corbeil au préfet de Seine-et-Oise, le 13 mai 1941.

Lettre du préfet de Seine-et-Oise, Marc Chevalier, destinée à l'Amiral Darlan, ministre de l'Intérieur, le 24 mai 1941.

Arrêté de l'Amiral de la flotte, ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Darlan, 11 juin 1941.

Lettre de M. Boeres au préfet de Seine et Oise, le 25 mars 1943.

### **941W : élections municipales.**

*941W24 : nomination des conseils municipaux pendant la seconde guerre mondiale avec la loi du 16 novembre 1940 et contrôle des municipalités dans les années 1940 puis les années 1960.*

Lettre du sous-préfet de Corbeil au préfet de Seine-et-Oise, le 15 juin 1943.

Lettre des Anciens membres du conseil municipal de 1935 à destination du sous-préfet de Corbeil, le 18 octobre 1944.

Note d'information du service de renseignements généraux de Juvisy-sur-Orge, le 20 octobre 1944.

Lettre anonyme destinée au sous-préfet de Corbeil-Essonnes, le 20 octobre 1944.

Lettre de M. Guillot au président du Comité Local de Libération d'Évry, le 25 novembre 1944.

Lettre du sous-préfet de Corbeil au préfet de Seine-et-Oise, le 26 novembre 1944.

Lettre du sous-préfet de Corbeil au préfet de Seine-et-Oise, le 23 décembre 1944.

Lettre de Jacques Bataille au sous-préfet de Corbeil, le 19 janvier 1945.

Lettre du sous-préfet de Corbeil au préfet de Seine-et-Oise, le 30 mars 1945.

Note d'information du service des renseignements généraux de Juvisy-sur-Orge, le 21 mai 1953.

Note d'information du service des renseignements généraux de Juvisy-sur-Orge, le 11 juin 1953.

*941W94 : élections municipales de 1965 et renouvellement en 1971.*

Note individuelle concernant Michel Boscher pour les élections municipales de 1965.

**944W : urbanisme.**

*944W69 : aménagement de la mairie (1972-1974).*

Note descriptive de l'extension de la mairie.

Plan de l'extension de la mairie, le 10 août 1972.

**986W : administration communale (postérieure à 1960).**

*986W71 : Évry.*

Déclaration d'utilité publique de la parcelle de la société « Le Parc de Petit-Bourg », direction des affaires communales 1958.

Note A/S de la mairie d'Évry-Petit-Bourg, non daté.

**1182W : élections municipales.**

*1182W3 : élections municipales (1983).*

MIONE Jacques, « Faites connaissance avec le nouveau mode de scrutin concernant les communes de plus de 3 500 habitants ; la politique entre dans les conseils municipaux » *in Le Républicain*, 9 décembre 1982.

Lettre du commissaire de la République du département de l'Essonne au commissaire adjoint de la République de l'arrondissement, le 13 janvier 1983.

**1200W : cérémonies officielles, affaires communales.**

*1200W35 : Évry-Petit-Bourg : inauguration de la nouvelle mairie le 24 avril 1961. Programme, coupures de presse, rapports de police...*

« Michel Debré, Premier Ministre, sera à Évry-Petit-Bourg samedi », *in le Républicain*, le 28 avril 1961.

Programme de l'inauguration de la nouvelle mairie d'Évry-Petit-Bourg par M. Le Premier Ministre, sous-préfecture de Corbeil-Essonnes, le 29 avril 1961.

*1200W75 : Évry (questionnaire, coupures de presses, bulletin municipale n°12 de novembre 1964).*

Notice indicative d'Évry-Petit-Bourg, sous-préfecture de Corbeil-Essonnes, le 31 juillet 1961.

Questionnaire destiné au maire d'Évry-Petit-Bourg, provenant de la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes, le 31 juillet 1961.

BOSCHER Michel, Bulletin municipal officiel d'Évry-Petit-Bourg, numéro 12, novembre 1964.

#### **1522W : hôtels de ville.**

*1522W259 : place des droits de l'Homme et du Citoyen.*

Note explicative de l'aménagement de la place des Droits de l'homme et du Citoyen établie par l'Épévry, le 9 novembre 1989.

*1522W287 : réalisation de l'hôtel de ville.*

Note sur l'implantation de l'hôtel de ville d'Évry, le 23 octobre 1987.

Note de présentation de l'hôtel de ville d'Évry par Jacques Lévy pour M. Desbruyeres (Épévry), Paris, le 14 décembre 1989.

Note de présentation du bâtiment de l'hôtel de ville d'Évry, atelier de Jacques Lévy, non datée.

Procès-verbal de la séance du 23 novembre 1987.

Point financier établis par M. Hamelain, le 21 juillet 1988.

Permis de construire, délivré le 13 avril 1989.

*1522W299 : place des droits de l'Homme et du Citoyen.*

Dossier sur la place des Droits de l'Homme et du Citoyen.

*1522W319 : Évry, centre-ville, étude d'urbanisme. Projet d'aménagement de l'hôtel de ville (1986).*

Projet d'aménagement de l'hôtel de ville dans l'immeuble du FIAP, octobre 1986.

*1522W328 : hôtel de ville : construction (notes, compte-rendu, graphiques).*

Note sur le transfert de la mairie en centre-ville, non datée.

Note de présentation de l'hôtel de ville d'Évry par Jacques Lévy pour M. Desbruyeres (Épévré), Paris, le 14 décembre 1989.

Lettre du 30 mars 1987 sur l'implantation de l'hôtel de ville de la commune d'Évry dans le centre de la ville nouvelle dans le quartier Monseigneur Roméro.

*1522W329 : hôtel de ville : construction.*

Note sur la conception de l'hôtel de ville, Jacques Guyard, 1987.

Dossier de candidature de l'atelier Jacques Lévy, le 17 juillet 1987.

Rapport pour le jury du concours après analyse des projets par un groupe de travail, le 23 novembre 1987.

Analyse du projet de Jacques Lévy, rapport de l'architecte sur l'insertion urbaine, novembre 1987.

*1522W331 : place des droits de l'Homme et du Citoyen.*

Note explicative sur l'aménagement de la place des droits de l'homme et du citoyen, l'amélioration des prestations de l'hôtel de ville, décoration du futur hôtel de ville.

Note explicative pour l'aménagement de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen.

*1522W551 : hôtel de ville (1987) ; place des droits de l'Homme (1991-1992).*

Lettre de Jacques Guyard destinée à l'Épévré, le 16 juillet 1987.

Lettre de Jacques Guyard destinée à Yves Boucly, directeur général de l'Épévré, le 7 octobre 1987.

**Documents iconographiques : images et sons**  
**(toutes périodes).**

**Fi : Documents figurés (images fixes).**

**2Fi : Évry.**

2 Fi 1706 : Évry, Mairie, personnalités, non daté. Au centre : Michel Boscher.

2 Fi 2492 : Inauguration de la mairie d'Évry-Petit-Bourg.

2 Fi 2493 : M. Debré et M. Boscher, député maire d'Évry 12x9 cm.

2 Fi 2494 : M. Debré et M. Boscher, député maire d'Évry 9x12 cm.

2 Fi 2495 : M. Debré et M. Boscher, député maire d'Évry 9x12 cm.

2 Fi 2496 : M. Debré et M. Boscher, devant la façade de la mairie 1965.

2 Fi 2497 : M. Debré et M. Boscher, devant la façade de la mairie 1965.

**44Fi721.**

Photo : vue générale de la ferme du Bois Briard et du quartier de la nouvelle mairie avant sa construction (1988).

**Mi : Microfilms.**

**1Mi356.**

Cahiers de doléances des paroisses d'Évry-sur-Seine à Gometz le Châtel : copies manuscrites.

**1497W : Évry (cassettes, bandes audio, films, CD-ROM).**

**1497W207 : cd-rom : vivre à Évry.**

Carte postale du bâtiment Aguado, mairie d'Évry-Petit-Bourg.

Aquarelle représentant la place des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Photo de la construction de l'hôtel de ville.

Photo : vue aérienne de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen après la construction de la cathédrale.

### **Sources imprimées (toutes périodes).**

#### **PER, REV, JAL : Périodiques, revues, journaux.**

##### **PER 155/1 : bulletins municipaux d'Évry (1962-1979).**

Bulletin officiel municipal d'Évry-Petit-Bourg, nouvelle série n°8, mars 1963.

Bulletin officiel municipal d'Évry-Petit-Bourg, nouvelle série n°12, novembre 1964.

Bulletin officiel municipal d'Évry, n°2, décembre 1965.

Bulletin officiel municipal d'Évry, n°7, juillet 1968.

Bulletin officiel municipal d'Évry, n°9, septembre 1969.

Bulletin officiel municipal d'Évry, édition spéciale élections, mars 1971.

Bulletin officiel municipal d'Évry, n°14, janvier 1972.

Bulletin officiel municipal d'Évry, n°16, octobre 1972.

Bulletin officiel municipal d'Évry, n°19, juin 1973.

Bulletin officiel municipal d'Évry, n°25, juin 1975.

Bulletin officiel municipal d'Évry, n°27, décembre 1975.

Bulletin officiel municipal d'Évry, édition spéciale Bilan 6 années de travail, n°32, février 1977.

Bulletin municipal d'Évry, n°1, juin 1977.

Bulletin municipal d'Évry, n°2, octobre 1977.

Bulletin municipal d'Évry, n°4, mars 1978.

Bulletin municipal d'Évry, édition spéciale Bilan de deux années, n°8, mars 1979.

## **Divers.**

PER 701 : Mémoire de la ville nouvelle, *André Lalande, une ville, un homme*, document mémoire n°6, novembre 2004, 72 p.

PER 983 : BOSCHER Michel, « la ville nouvelle d'Évry : sa conception et la mise en valeur du projet », *in Les ateliers de la ville*, septembre 2006, n°0.

## **GBR, PBR : Grandes brochures, petites brochures.**

GBR 282 : TURGAN, *Les établissements Decauville aîné à Petit-Bourg*, Paris, Série Grandes Usines, 1878.

GBR 648 : Ville nouvelle d'Évry : Mission d'étude et d'aménagement, mars 1969, n.p.

GBR 653 : Agglomérations nouvelles : Loi n° 70-610 du 10 juillet 1970, 1970, 7 p.

GBR 1339 : SCI Aguado, *Évry hier, Évry demain*, 1976.

GBR 2365 : LEREBOUR-CHATELAIN Alain, LONGUET Jacques, « Histoire du domaine de Petit-Bourg au XIX<sup>e</sup> siècle », *in Bulletin de la société historique et archéologique d'Évry et du Val de Marne*.

GBR 2805 : BASSIERE Dominique, *Histoire d'Évry*, service Archives-Documentation de la mairie d'Évry, juin 1998, 7 p.

GBR 3159 : LEREBOUR-CHATELAIN Alain, « Chronique de la Révolution », *in Bulletin de la Société Historique et Archéologique d'Évry et du Val de Seine*, Évry, juin 1989.

GBR 3659 : Organigramme de la mairie d'Évry, 1998.

PBR 578 : Loi du 28 Pluviôse An VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration. Extrait du bulletin des lois de la République n°17.

## **Inoctavo.**

Inoctavo 456 : La loi municipale du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale : Paris, la vie communale et départementale, 1947, 112 pages.

# Archives de la communauté d'agglomération d'Évry

## Fonds local.

### Revues.

89 en Essonne.

### Action culturelle.

Observatoire social et culturel Évry animation, voyage d'étude sur la ville nouvelle d'Évry, 1974, n.p.

359E : Mémoire de la ville, l'animation sociale et culturelle au temps des pionniers, 2008, 72 p.

### Action sociale.

142E : Secrétariat général des villes nouvelles, *villes nouvelles : villes innovantes ?* 1995.

271E Agglomération d'Évry, diagnostic des risques sociaux et mobilisation des ressources locales, 1993, 100 p.

### Administrations locales.

84E : SCA d'Évry, Épéevry, Développement et perspectives financières du Syndicat Communautaire d'Aménagement d'Évry, septembre 1974.

128E : ROULLIER Jean-Eudes, GASHIGNARD J.C, service du premier ministre, secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, « les structures administratives des villes nouvelles », *in Administration*, n°77, novembre 1972, 9 p.

129E : BOUCLY Yves, service du premier ministre, secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, *L'organisation administrative des villes nouvelles*, janvier 1975, 43 p.

182E : CHOMENTOWSKI Victor (Dir.), LAFRASSE Paulette, « Les fonctions intercommunales de l'agglomération nouvelle d'Évry », rapport pour le BREEF (Bureau Régional d'Etudes Economiques et Financières), novembre 1984, 64 p.

187E : SAN d'Évry, les services publics intercommunaux, 1996.

283E : HUTTER Roger, sous la direction du Conseil économique et social, « les enseignements à tirer des expériences de villes nouvelles, de créations de quartiers », mai 1978, 174 p.

327E : Association française des villes nouvelles, « l'Île de France du futur et ses villes nouvelles », in *Pour réussir l'Île de France*, synthèse 7 p.

343E : THOURET Nathalie (Université Paris Sud, faculté Jean Monnet Droit Economie Gestion<sup>o</sup>), *La répartition problématique des rôles administratifs sur le domaine public des agglomérations nouvelles*, sous la direction de M. LAVIGNE, mémoire pour l'obtention d'un DESS Administration publique, septembre 1995.

### **Aménagement urbain, logement.**

26E : - SAN d'Évry, Contrat de ville, thèmes et objectifs opérationnels document 1, 1991.

- Mairie d'Évry, Contrat de ville 1991.

90E : SAN d'Évry, Contrat de ville d'Évry : fiches action par thèmes et objectif opérationnel : document 3. 1993, 93 p.

151E : MOTTEZ Michel, *Après la ville nouvelle d'Évry, plaidoyer pour un grand projet*, rapport Évry, 23 novembre 1992, 36 p.

285E : MERLIN Pierre, service du Ministère de l'Équipement, région de Haute Normandie, Ville Nouvelle du Vaudreuil, Mission d'études de la ville nouvelle, *Les villes nouvelles en France et à l'étranger*, avril 1969, 44 p.

320E : Ministère de l'équipement, rapport : « les villes nouvelles à la recherche de l'équilibre », avril 1999, 24 p.

367E : DAVEZIES Laurent (Laboratoire d' Observation de l'Economie et des Institutions Locales, IUP-Université Paris 12), « Evolution des fonctions des villes nouvelles d'Ile de France depuis 20 ans : accueillir, produire, servir-desservir », recherche financée par le PUCA dans le cadre du programme interministériel « histoire et évaluation des villes nouvelles », 2004, 79 p.

### **Compétences de l'agglomération et documents portant sur la sortie de l'opération nationale.**

Ministère de l'Intérieur, arrêté n°005871 du 22 novembre 1973 autorisant la création du syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'Évry.

Préfecture de l'Essonne, arrêté n°84-5269 du 31 décembre 1984 autorisant la création du syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry.

Décision institutive du syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry, le 31 décembre 1984.

Projet de convention de sortie de l'Opération d'Intérêt National, le 1<sup>er</sup> décembre 2000.

Préfecture de l'Essonne, arrêté n°2000-PREF.DCL/0609 du 13 décembre 2000 portant transformation du syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry en communauté d'agglomération.

Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'Évry, compte-rendu du comité syndical : rapport d'Yvette Chappey sur l'approbation de sortie de l'Opération d'Intérêt National, le 18 décembre 2000.

Convention de sortie de l'Opération d'Intérêt National, le 7 février 2001.

Préfecture de l'Essonne, arrêté n°2003-PREF.DCL/0445 du 29 décembre 2003 portant modification des compétences et de la dénomination de la communauté d'agglomération d'Évry-Courcouronnes-Bondoufle-Lisses.

### **Histoire.**

CAYRON Maurice, « villes nouvelles de la région parisienne », 6 p.

23E : SAN d'Évry, *Évry, une ville coulée dans le XXI<sup>e</sup> siècle*, 66 p.

97E : Épérvy, *Évry ville nouvelle 10 ans après : recueil de données urbaines*, 1977, 116 p.

127E : ROULLIER Jean-Eudes, service du premier ministre, secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, « Les problèmes administratifs et financiers posés par la réalisation des villes nouvelles de la Région Parisienne », in *Technique et Architecture*, n°5, novembre 1970, 32 p.

243E : DI FUSCO-LE DOUSSAL José (Université Paris Val de Marne), *La difficile insertion d'une commune ancienne dans une ville nouvelle : Ris Orangis et la ville nouvelle d'Évry* (tome 2), sous la direction de Yves-Maxime DANAN, Doctorat d'urbanisme, décembre 1988.

299E : EBEL Katell, *La spécificité des villes nouvelles : les principaux acteurs, leur rôle, leur évolution*, rapport EPS 3<sup>ème</sup> année, politiques publiques et implication de l'utilisateur, sous la direction de Philippe WARIN, Université Pierre Mendès-France, Institut d'études politiques de Grenoble, septembre 1995.

373E : - Mémoire de la ville nouvelle, *30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, document mémoire n°1, novembre 1998.

- Mémoire de la ville nouvelle, *André Lalande, une ville, un homme*, document mémoire n°6, novembre 2004, 72 p.

385E : GUIEU Catherine (Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat), *Évry-Petit-Bourg, une commune dans une agglomération nouvelle, les avatars du politique*, sous la présidence de Claude RUYSSCHAERT, 1994, 79 p.

## **Sociologie.**

226E : Mairie d'Évry, Audit diagnostic prévention sûreté sécurité, dossier de synthèse, Ville d'Évry, 1998, 27 p.

350E : Mairie d'Évry, diagnostic local de sécurité ville d'Évry, dossier de présentation, 20/10/1998.

366E : SAN Évry, observatoire urbain, *Monographie des communes et quartiers*, carnet observatoire n°14, 2004, 282 p.

## **Sports.**

390E : SAN Évry, Rapport d'orientation sur le développement du sport dans l'agglomération d'Évry, 1990-1993.

## **Transports.**

287E : MASCE Cyrille (Université Paris XII, institut d'urbanisme de Paris, École Nationale des Ponts et Chaussées), *La création d'un transport collectif en site propre dans des quartiers sensibles : le réseau TICE à Évry*, mémoire pour l'obtention d'un DEA transports, sous la direction d'Anne FOURNIE, septembre 2004.

300E : BELLE Dorothee, *De l'efficacité d'un système de bus à haut niveau de service en milieu urbain, le cas pionnier d'Évry*, 133 p.

## **Fonds Roullier.**

2FR : Conseil ministériel de l'évaluation, l'évaluation de la politique du logement dans les villes nouvelles, PIHEVN, 2004.

35FR : Les Cahiers GRIDAUH (Groupement de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat), *Villes nouvelles et décentralisation : mise en perspective historique, juridique et financière de l'intercommunalité dans les villes nouvelles*, rapport final 1, PIHEVN, juillet 2004.

36FR : Les Cahiers GRIDAUH (Groupement de Recherches sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat), *L'intercommunalité en villes nouvelles : mises en perspectives historique, juridique et financière*, rapport de synthèse, novembre 2004.

- BROUANT Jean-Philippe, « les villes nouvelles, laboratoire de l'intercommunalité : analyse du cadre juridique ».
- THEULE Frédéric, « Représentation et décision intercommunale dans les villes nouvelles françaises : bien commun ou « communalisme ? » ».
- COCQUIERE Alexandra, « Les affaires communautaires ».

## Fonds Guyard.

### FG 1.

BOSCHER Michel, entretien réalisé par Muriel GENTHON, le 23 novembre 1995, in *Document Mémoire 30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle*, décembre 1998, n°1, pp. 18-26.

« M. Jacques Guyard : le notable de la ville nouvelle », in *Le Monde*, 20 mai 1991.

### FG 7.

Note de Jacques GUYARD, Propositions institutionnelles pour les villes nouvelles, 27 février 1979.

Assemblée nationale, rapport n°1475 sur le projet de loi, modifié par le Sénat, portant modification du statut des agglomérations nouvelles, le 10 mai 1983.

### FG 8.

BEHAR Daniel, ESTEBE Philippe, GONNARD Sophie, Programme Histoire et Evaluation des villes nouvelles, « Les villes nouvelles en Ile-de-France ou la fortune d'un malentendu, Revue de la littérature 1965-2000 », in *ACADIE*, juin 2002, 59 p.

Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, 1972.

Association Française des Villes Nouvelles, « intercommunalité et politique de la ville » in *les Villes Nouvelles et la politique de la ville*, janvier 2000.

VADELORGE Loïc, *L'action culturelle dans les villes nouvelles. Histoires croisées, Journée d'étude du 3 juin 2004 sur l'histoire culturelle en ville nouvelle*, PHEVN, comité d'histoire du ministère de la culture.

### FG 10.

ROCARD Michel, « les quatre principes du nouveau statut », in *La Nouvelle*, dossier : le débat à l'Assemblée, 1983.

### **Dossier de presse ville nouvelle d'Évry (années 1980) :**

KIS Martine, « Villes Nouvelles : Évry, le béton prend de l'âge. Un pionnier se souvient : c'est fantastique de construire sa ville ! », *in Le Monde*, le 6 juin 1986, p. 18.

### **Dossier de presse crise financière des années 1990 :**

DESAVIE Patrick, « Les villes nouvelles s'inquiètent pour leur avenir », coupure de presse dont le journal d'origine et la date sont inconnues.

HERVAUX Yves, « Bilan de santé des villes nouvelles : la fièvre tombe », *in Informatin*, le 13 février 1995.

JEUDY Bruno, « Les villes nouvelles criblées de dettes », *in le Parisien*, le 12 juillet 1996.

ROHOU Anne, « 1965, Corbeil et Évry rivalisent pour devenir la préfecture », *in le Républicain*, le 21 mars 1996.

« Les villes nouvelles sous l'œil de la cour des comptes », *in Décideurs d'Ile de France*, le 12 octobre 1994.

« Les villes nouvelles : 10 milliards de dette à renégocier », *in Décideurs d'Ile de France*, le 16 novembre 1994.

« La Cour des Comptes épingle le SAN », *in Journal des Maires*, novembre 1994.

« Les villes nouvelles secouées par la crise », *in Réussir en Essonne*, janvier 1997.

### **FG 12.**

Secrétariat général du Groupe Central des Villes Nouvelles, projet de réforme de la loi du 10 juillet 1970, le 11 décembre 1980.

HOUEL Jean (Ecole Nationale d'administration), Rapport de stage, mairie d'Évry 14 avril - 12 décembre 1986, sous la direction de Jacques GUYARD, 1987.

RICHARD Alain, Rapport au nom de la commission des lois constitutionnelles sur le projet de loi (n°1086) portant modification du statut des agglomérations nouvelles, le 30 septembre 1982, p.5.

## **FG 13 : intercommunalité, sortie de l'Opération d'Intérêt National.**

Communiqué de Jacques Guyard à propos du retour d'Évry dans le Droit Commun (26 juin 2000).

Intervention de Marie-Line MEAUX, *Les villes nouvelles : de l'Opération d'Intérêt National au droit commun. Contribution au débat*, Assemblée générale conjointe AEVN et AFVN, vendredi 6 octobre 2000.

Intervention de Louis BESSON, secrétaire d'Etat au Logement, Évry, le 7 février 2001. Ministère de l'Intérieur, inspection générale de l'administration, « rapport sur la situation financière et les compétences des syndicats d'agglomération nouvelle et des communes des villes nouvelles en 1998 » *in Pouvoirs Locaux*, n°54, mars 2002.

Intervention de Manuel VALLS, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Régional d'Ile de France, *Villes Nouvelles : de l'Opération d'Intérêt National au Droit Commun*, vendredi 6 octobre 2002.

VADELORGE Loïc (dir.), Séminaire histoire des villes nouvelles 2003-2004, *Villes nouvelles et intercommunalité*, journée du 10 mars 2004.

### **Dossier de presse : sortie de l'Opération d'Intérêt National :**

RAMNOUX Sébastien, « Personne ne veut s'unir à Évry », *in le Parisien*, le 11 février 2002.

RIOU Graziella, « La ville nouvelle se transformera en communauté d'agglomération », *in le Moniteur*, le 8 septembre 2000.

ROBERT Martine, « Les villes nouvelles s'inquiètent de leur retour au droit commun », *in le Républicain*, n.d.

ROHOU Anne, « Les élus de la ville nouvelle rassurés ! », *in le Républicain*, le 7 septembre 2000.

« Communauté d'agglomération : Évry se jette à l'eau », *in Communes, départements et régions de France*, octobre 1999.

## FG 16 : dossier de presse « municipalité et affaires juridiques 1995-2001 ».

B.M, « le maire d'Évry condamné », *in le Républicain*, le 14 octobre 1999.

BINET Sandrine, « Je veux continuer à défendre la ville nouvelle », *in le Parisien*, le 31 janvier 1999.

BINET Sandrine, « Les combats du nouveau maire socialiste d'Évry », *in le Parisien*, le 31 décembre 1999.

BINET Sandrine, « La bataille des municipales est déjà lancée à Évry », *in le Parisien*, le 7 février 2000.

BINET Sandrine, « Municipales : Manuel Valls soutenu par Jacques Guyard », *in le Parisien*, le 28 février 2000.

BINET Sandrine, « Pierre-Jean Banuls : sanctionné par le PS », *in le Parisien*, le 3 mars 2000.

BINET Sandrine, « Les financiers occultes du PS au tribunal », *in le Parisien*, le 6 mars 2000.

BINET Sandrine, « La fin du conflit des employés municipaux », *in le Parisien*, le 14 juin 2000.

BINET Sandrine, « Un proche de Jospin à la conquête d'Évry », *in le Parisien*, le 9 mars 2001.

BINET Sandrine, « Pierre-Jean Banuls embauché au cabinet d'un élu RPR », *in le Parisien*, le 6 octobre 2001.

BINET Sandrine, « Le parachutage fait grincer des dents », *in le Parisien*, n.d.

DESPAGNE Anne, « Pierre-Jean Banuls ne sera candidat ni aux municipales, ni aux cantonales », *in le Républicain*, le 23 mars 2000.

FOURCHON Céline, « Jacques Guyard démissionne ! », *in le Républicain*, le 14 janvier 1999.

JACQUEMIN Dominique, « La fin du tunnel pour le SAN ? » ; *in le Républicain*, le 27 juillet 1995.

JOHANNES Franck, « Municipales, saison des transferts à Évry », *in Métro*, le 24 avril 1995.

L.F, « Christian Olivier, élu maire », *in le Parisien*, le 31 mai 2000.

LENFANT Sophie, « 400 employés municipaux manifestent devant la mairie », *in le Parisien*, le 25 mai 2000.

S.R, « Le nouveau maire d'Évry dévoile ses projets », *in le Parisien*, le 1<sup>er</sup> juin 2000.

S.R, « Jacques Guyard blanchi par la justice », *in le Parisien*, le 15 novembre 2000.

S.T, « Yvette Chappey présidera le syndicat de la ville nouvelle », *in le Parisien*, le 4 juillet 2000.

RAMNOUX Sébastien, « Jacques Guyard condamné dans le dossier de la Sagès », *in le Parisien*, le 10 mai 2000.

RAMNOUX Sébastien, « Les poids lourds s'affrontent à Évry », *in le Parisien*, le 16 octobre 2000.

ROHOU Anne, « Rien ne va plus entre Guyard et Bousquet », *in le Républicain*, le 7 avril 1995.

ROHOU Anne, « Le parquet rejette l'amnistie du maire d'Évry », *in le Républicain*, le 23 décembre 1999.

ROHOU Anne, « Pierre-Jean Banuls revient transformé ! », *in le Républicain*, le 9 novembre 2000.

ROHOU Anne, « Le regard très critique d'un citoyen sur les élus », *in le Républicain*, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

ROHOU Anne, « Atterrissage plutôt réussi pour le parachuté », *in le Républicain*, le 22 mars 2001.

« Pierre-Jean Banuls, nouveau directeur de cabinet de Jacques Guyard », *in le Républicain*, le 13 juin 1991.

## FG 20.

### **Dossier de presse insécurité :**

ADAM Jean-Claude, « la police municipale intensifie son action », *in le Républicain*, le 18 mars 1993.

BERTRAND Olivier, « Synan, 17 ans, abattu parce que sa bande faisait peur », *in Libération*, le 10 mars 1998.

GLAIZE Jérôme, « La guerre des quartiers angoisse les habitants », *in le Parisien*, le 5 juin 1998.

MOUSSET Ghislaine, « Jacques Guyard, juge-arbitre des conflits de bandes », *in le Républicain*, le 6 mars 1997.

RAMNOUX Sébastien, « Le projet qui doit changer les Pyramides », *in le Parisien*, le 12 juin 2001.

ROHOU Anne, « Le meurtre de Romuald avive les tensions entre les cités de Courcouronnes et d'Évry », *in le Républicain*, le 14 novembre 2000.

ROHOU Anne, « A Évry, le PS annonce son plan sécurité », *in le Républicain*, le 1<sup>er</sup> novembre 2001.

VALLI Philippe, « Manuel Valls : renforcer la lutte contre l'insécurité », *in le Républicain*, le 20 décembre 2001.

« Les vœux du député-maire Jacques Guyard : Garantir les libertés, créer des emplois, être solidaires », *in le Parisien*, 2 janvier 1985.

### **Dossier crise sociale :**

Michel Abhervé, note « faire des jeunes des citoyens à part entière », n.d.

Claude Jeanlin, note sur la politique sociale à Évry, 22 janvier 1983.

# Archives municipales d'Évry

## Archives modernes (1789-1983).

### D : administration communale.

#### **ID1 délibérations du conseil municipal et des commissions. Procès-verbaux des séances, vœux.**

*ID1/1 : Registre des délibérations du conseil municipal (An IX-1837).*

Séance du 16 nivôse An IX (6 Janvier 1801).

Session du 15 au 30 pluviôse An IX (4 au 19 Février 1801).

Séance du 16 nivôse An IX (5 février 1801).

Séance du 24 messidor An X (13 Juillet 1801).

Séance du 27 Germinal An XI (17 avril 1802).

Lettre du préfet à destination de la municipalité d'Évry, datant du 14 prairial An X (3 juin 1802).

Session du 15 au 30 pluviôse An XII (4 au 19 février 1804).

Session extraordinaire du 14 fructidor An XIII au 7 vendémiaire An XIV (1<sup>er</sup> au 29 Septembre 1805).

Séance du 14 mai 1807.

Séance du 23 avril 1809.

Séance du 4 mai 1809.

Séance du 28 mai 1810.

Séance du 6 mai 1811.

Séance du 2 janvier 1814.

Séance du 29 avril 1814.

Séance du 23 avril 1815.  
Séance du 15 octobre 1815.  
Séance du 19 octobre 1815.  
Séance du 4 février 1816.  
Séance du 28 juillet 1816.  
Séance du 18 août 1816.  
Séance du 18 octobre 1816.  
Séance du 11 mai 1817.  
Séance du 22 février 1818.  
Séance du 17 juin 1818.  
Séance du 26 avril 1821.  
Séance du 20 janvier 1822.  
Séance du 25 février 1822.  
Séance du 14 mai 1823.  
Séance du 16 mai 1824.  
Séance du 15 mai 1825.  
Séance du 12 février 1826.  
Séance du 15 mai 1826.  
Séance du 10 mai 1828.  
Séance du 6 juillet 1828.  
Séance du 23 octobre 1828.  
Séance du 3 novembre 1828.  
Séance du 20 juin 1830.  
Séance du 30 octobre 1831.  
Séance du 20 mai 1832.  
Séance du 11 mai 1833.  
Séance du 15 juin 1833.  
Séance du 16 juin 1833.  
Séance du 28 septembre 1834.

*ID1/2 : Registre des délibérations du conseil municipal (1838-1851).*

Session du 17 au 21 mars 1839.

Séance du 19 mai 1839.

Séance du 12 février 1840 : Lettre des habitants d'Évry au marquis Alexandre Aguado, 1840.

Session d'août 1840.

Séance du 13 septembre 1840.

Séance du 26 mai 1844.

Séance du 21 mai 1848.

Séance du 7 décembre 1848.

Séance du 29 mai 1851.

*ID1/3 : Registre des délibérations du conseil municipal (1852-1865).*

Séance du 16 février 1852.

Séance du 10 octobre 1852.

Session ordinaire du mois de mai 1854.

Séance du 15 août 1855.

Séance du 18 novembre 1855.

Séance du 9 novembre 1856.

Séance du 15 février 1857.

Séance du 29 mars 1857.

Séance du 8 août 1857.

Séance du 31 janvier 1858.

Séance du 21 novembre 1858.

Séance du 8 août 1860.

Séance du 10 février 1861.

Séance du 4 octobre 1863.

Séance du 10 septembre 1865.

*ID1/4 : Registre des délibérations du conseil municipal (1865-1869).*

Article 23 de la loi du 21 mars 1831.

Article 24 de la loi du 21 mars 1831.

Article 28 de la loi du 21 mars 1831.

Séance du 19 août 1866.

Séance du 20 juin 1867.

Séance du 18 août 1867.

Séance du 21 octobre 1870.

Séance du 17 novembre 1870.

*ID1/5 : Registre des délibérations du conseil municipal (1870-1875).*

Séance du 19 mai 1870.

Séance du 27 mai 1870.

Séance du 20 août 1870.

Séance du 21 octobre 1870.

Séance du 17 novembre 1870.

Séance du 21 février 1871.

Séance du 21 mars 1871.

Séance du 29 avril 1871.

Séance du 5 juin 1871.

Séance du 3 juillet 1871.

Séance du 15 juillet 1871.

Séance du 10 juillet 1871.

Séance du 10 août 1871.

Séance du 13 novembre 1871.

Session extraordinaire du 29 novembre 1871.

Séance du 20 septembre 1871.

Session extraordinaire du 16 avril 1872.

Séance du 11 août 1872.

Séance du 7 juillet 1874.

Séance du 7 novembre 1874.

Séance du 17 décembre 1874.

*ID1/6 : Registre des délibérations du conseil municipal (1875-1887).*

Séance du 18 octobre 1876.

Séance du 11 août 1877.

Séance du 21 janvier 1878.

Séance du 19 mai 1879.

Séance du 30 juin 1880.

Lettre de M. Binder au préfet de Seine et Oise, le 8 août 1880.

Séance du 11 octobre 1880.

Séance du 8 novembre 1880.

Séance du 23 janvier 1881.

Séance du 15 mai 1881.

Séance du 7 août 1881.

Séance du 26 février 1882.

Séance du 11 juin 1882.

Séance du 11 novembre 1882.

Séance du 11 février 1883.

Séance du 15 août 1883.

Séance du 18 mai 1884.

Séance du 27 novembre 1884.

Séance du 30 mai 1886.

*ID1/7 : Registre des délibérations du conseil municipal (1887-1896).*

Extrait de l'article 46 de la loi du 5 avril 1884.

Extrait de l'article 59 de la loi du 5 avril 1884.

Séance du 29 mai 1887.

Séance du 20 mai 1888.

Séance du 4 juin 1888.

Séance du 14 juin 1888.

Séance du 8 juillet 1888.

Séance du 28 avril 1889.

Séance du 21 septembre 1889.

Séance du 15 mai 1892.

Séance du 17 mai 1896.

*ID1/8 : Registre des délibérations du conseil municipal (1896-1903).*

Séance du 13 juin 1899.

Séance du 20 mai 1900.

Séance du 16 novembre 1900.

Séance du 20 juin 1901.

*ID1/9 : Registre des délibérations du conseil municipal (1903-1910).*

Séance du 11 février 1904.

Séance du 15 mai 1904.

Séance du 2 février 1905.

Séance du 16 novembre 1905.

Séance du 13 janvier 1907.

Séance du 14 septembre 1907.

Séance du 17 mai 1908.

Séance du 11 juin 1908.

*ID1/10 : Registre des délibérations du conseil municipal (1910-1921).*

Séance du 11 mai 1911.

Séance du 19 mai 1912.

Séance du 20 juin 1912.  
Séance du 8 août 1912.  
Séance du 5 septembre 1913.  
Séance du 1<sup>er</sup> septembre 1914.  
Séance du 13 juillet 1916.  
Séance du 17 août 1916.  
Séance du 16 février 1917.  
Séance du 20 août 1917.  
Séance du 16 février 1918.  
Séance du 10 décembre 1919.  
Séance du 4 janvier 1920.  
Séance du 21 février 1920.  
Séance du 20 mai 1920.  
Séance du 7 mai 1921.

*ID1/11 : Registre des délibérations du conseil municipal (1921-1932).*

Séance du 16 février 1924.  
Séance du 17 mai 1925.  
Séance du 20 février 1926.  
Séance du 17 mai 1929.  
Séance du 19 février 1931.  
Séance du 20 juin 1931.  
Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1931.  
Séance du 12 décembre 1931.

*ID1/12 : Registre des délibérations du conseil municipal (1933-1948).*

Séance du 25 février 1933.  
Séance du 5 mai 1935.  
Séance du 25 mai 1935.

Séance du 18 juin 1938.  
Séance du 16 décembre 1939.  
Séance du 13 juin 1940.  
Séance du 13 juillet 1940.  
Séance du 22 juillet 1940.  
Séance du 14 septembre 1940.  
Séance du 21 décembre 1940.  
Séance du 26 décembre 1941.  
Séance du 18 mai 1944.  
Séance du 25 août 1944.  
Séance du 24 septembre 1944.  
Séance du 18 mai 1945.  
Séance du 25 mai 1945.  
Séance du 24 juin 1946.  
Séance du 15 novembre 1947.

*ID1/13 : Registre des délibérations du conseil municipal (1948-1961).*

Séance du 5 juillet 1948.  
Séance du 28 juillet 1948.  
Séance du 6 août 1948.  
Séance du 17 septembre 1948.  
Séance du 22 décembre 1948.  
Séance du 11 mars 1949.  
Séance du 1<sup>er</sup> avril 1949.  
Séance du 28 octobre 1949.  
Séance du 3 février 1951.  
Séance du 17 novembre 1951.  
Séance du 15 mai 1953.  
Séance du 19 mai 1953.  
Séance du 26 septembre 1953.

Séance du 12 décembre 1953.  
Séance du 24 septembre 1955.  
Séance du 16 juin 1956.  
Séance du 13 octobre 1956.  
Séance du 16 février 1957.  
Séance du 21 décembre 1957.  
Séance du 11 mai 1958.  
Séance du 22 mars 1959.  
Séance du 5 avril 1959.  
Séance du 2 mai 1959.  
Séance du 6 juin 1959.  
Séance du 3 octobre 1959.  
Séance du 9 janvier 1960.  
Séance du 9 avril 1960.  
Séance du 15 avril 1961.

*ID1/14 : Registre des délibérations du conseil municipal (1961-1973).*

Séance du 19 janvier 1963.  
Séance du 18 janvier 1964.  
Séance du 14 novembre 1964.  
Séance du 19 mars 1965.  
Séance 23 avril 1965.  
Séance du 25 juin 1965.  
Séance du 26 novembre 1965.  
Séance du 25 février 1966.  
Séance du 28 mars 1966.  
Séance du 5 mai 1966.  
Séance du 17 juin 1966.  
Séance du 20 juillet 1966.  
Séance du 26 novembre 1966.

Séance du 26 septembre 1967.  
Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1967.  
Séance du 18 octobre 1968.  
Séance du 6 décembre 1968.  
Séance du 30 avril 1969.  
Séance du 28 juin 1969.  
Séance du 12 juin 1970.  
Séance du 3 septembre 1970.  
Séance du 26 mars 1971.  
Séance du 2 avril 1971.  
Séance du 7 mai 1971.  
Séance du 4 juin 1971.  
Séance du 2 juillet 1971.  
Séance du 4 octobre 1971.  
Séance du 3 décembre 1971.  
Séance du 7 janvier 1972.  
Séance du 17 mars 1972.  
Séance du 7 avril 1972.  
Séance du 5 mai 1972.  
Séance du 23 juin 1972.

*ID1/15 : Registre des délibérations du conseil municipal (1973-1976).*

Séance du 1<sup>er</sup> juin 1973.  
Séance du 21 juin 1973.  
Séance du 5 octobre 1973.  
Séance du 23 octobre 1973.  
Séance du 20 novembre 1973.  
Séance du 15 février 1974.  
Séance du 7 juin 1974.  
Séance du 14 juin 1974.

Séance du 6 septembre 1974.

Séance du 8 novembre 1974.

Séance du 4 juillet 1975.

Séance du 17 octobre 1975.

*ID1/16 : Registre des délibérations du conseil municipal (1976-1978).*

Séance du 18 mars 1977.

Séance du 25 mars 1977.

Séance du 7 avril 1977.

Séance du 10 mai 1977.

*ID1/17 : Registre des délibérations du conseil municipal (1978-1982).*

Séance du 30 mai 1978.

Séance du 25 janvier 1979.

Séance du 28 mai 1979.

Séance du 14 janvier 1980.

Séance du 14 avril 1980.

Séance du 28 octobre 1980.

Séance du 12 janvier 1981.

Séance du 15 mai 1981.

*Les côtes des registres postérieurs de la période contemporaine m'étant inconnues, j'ai décidé, pour ne pas rompre avec la chronologie, de les classer à la suite de ces derniers.*

*ID1/18 : Registre des délibérations du conseil municipal (1982-1985).*

Séance du 26 mars 1982.

Séance du 18 mars 1983.

Séance du 14 avril 1983.

Séance du 10 mai 1983.

Séance du 27 juin 1983.

Séance du 26 avril 1984.

Séance du 28 juin 1984.

Séance du 4 octobre 1984.

*ID1/19 : Registre des délibérations du conseil municipal (1985-1986).*

Séance du 28 février 1985

Séance du 29 mai 1985.

Séance du 12 septembre 1985.

Séance du 26 juin 1986.

Séance du 18 décembre 1986.

*ID1/20 : Registre des délibérations du conseil municipal (1987-1989).*

Séance du 25 juin 1987.

Séance du 17 mars 1989.

*ID1/21 : Registre des délibérations du conseil municipal (1989-1991).*

Séance du 30 mars 1989.

Séance du 27 avril 1989.

Séance du 19 février 1990.

Séance du 28 juin 1990.

Séance du 19 décembre 1990.

*ID1/22 : Registre des délibérations du conseil municipal (1991-1993).*

Séance du 25 avril 1991.

Séance du 25 juin 1991.

Séance du 18 septembre 1991.

Séance du 24 octobre 1991.

Séance du 24 février 1992.

Séance du 14 avril 1992.

Séance du 11 mai 1992.

Séance du 24 juin 1992.

Séance du 17 septembre 1992.

Séance du 26 novembre 1992.

Séance du 8 avril 1993.

*ID1/23 : Registre des délibérations du conseil municipal (1993-1995).*

Séance du 16 septembre 1993.

Séance du 4 novembre 1993.

Séance du 20 janvier 1994.

Séance du 24 février 1994.

Séance du 31 mars 1994.

Séance du 29 septembre 1994.

Séance du 27 octobre 1994.

Séance du 19 janvier 1995.

*ID1/24 : Registre des délibérations du conseil municipal (1995-1996).*

Séance du 25 juin 1995.

Séance du 3 septembre 1995.

Séance du 18 janvier 1996.

Séance du 28 mars 1996.

*ID1/25 : Registre des délibérations du conseil municipal (1996-1997).*

Séance du 26 septembre 1996.

Séance du 17 janvier 1997.

Séance du 27 mars 1997.

Séance du 26 juin 1997.

Séance du 16 octobre 1997.

*ID1/26 : Registre des délibérations du conseil municipal (1997-1998).*

Séance du 11 décembre 1997.

Séance du 26 mars 1998.

Séance du 4 juin 1998.

*ID1/27 : Registre des délibérations du conseil municipal (1998-1999).*

Séance du 17 décembre 1998.

Séance du 31 janvier 1999.

Séance du 11 mars 1999.

Séance du 6 mai 1999.

Séance du 17 juin 1999.

*ID1/28 : Registre des délibérations du conseil municipal (1999-2000).*

Séance du 30 mai 2000.

Séance du 23 juin 2000.

Séance du 6 juillet 2000.

Séance du 21 septembre 2000.

Séance du 14 décembre 2000.

*ID1/29 : Registre des délibérations du conseil municipal (2001).*

Séance du 8 février 2001.

Séance du 25 mars 2001.

Séance du 2 avril 2001.

Séance du 30 mai 2001.

Séance du 27 juin 2001.

Séance du 15 octobre 2001.

Séance du 14 novembre 2001.

Séance du 19 décembre 2001.

*ID1/30 : Registre des délibérations du conseil municipal (2002-2003).*

Séance du 3 avril 2002.

Séance du 22 mai 2002.

Séance du 26 juin 2002.

Séance du 10 juillet 2002.

Séance du 23 octobre 2002.

Séance du 18 décembre 2002.

*ID1/31 : Registre des délibérations du conseil municipal (février-juillet 2003).*

Séance du 25 juin 2003.

Séance du 9 juillet 2003.

*ID1/32 : Registre des délibérations du conseil municipal (septembre-décembre 2003).*

Séance du 29 septembre 2003.

*ID1/33 : Registre des délibérations du conseil municipal (novembre 2003-mars 2004).*

Séance du 11 février 2004.

Séance du 12 novembre 2003.

*ID1/34 : Registre des délibérations du conseil municipal (mars-mai 2004).*

Séance du 31 mars 2004.

Séance du 7 avril 2004.

Séance du 12 mai 2004.

*ID1/36 : Registre des délibérations du conseil municipal (août-décembre 2004).*

Séance du 28 septembre 2004.

Séance du 20 octobre 2004.

*ID1/37 : Registre des délibérations du conseil municipal (décembre 2004-février 2005).*

Séance du 15 décembre 2004.

*ID1/38 : Registre des délibérations du conseil municipal (mars-juin 2005).*

Séance du 23 mars 2005.

Séance du 25 mai 2005.

*ID1/41 : Registre des délibérations du conseil municipal (décembre 2005-mars 2006).*

Séance du 14 décembre 2005.

Séance du 1<sup>er</sup> février 2006.

*ID1/42 : Registre des délibérations du conseil municipal (février-juin 2006).*

Séance du 5 avril 2006.

*ID1/43 : Registre des délibérations du conseil municipal (septembre 2006-janvier 2007).*

Séance du 4 octobre 2006.

*ID1/44 : Registre des délibérations du conseil municipal (mars-juillet 2007).*

Séance du 4 avril 2007.

Séance du 11 juillet 2007.

*ID1/45 : Registre des délibérations du conseil municipal (septembre 2007-mars 2008).*

Séance du 21 novembre 2007.

Séance du 14 mars 2008.

*ID1/46 : Registre des délibérations du conseil municipal (mars-juillet 2008).*

Séance du 20 mars 2008.

## **IID Arrêtés et correspondance.**

*IID2/1 correspondance du maire (1947-1950).*

Lettre de Michel Boscher destinée au Conseil Général, le 14 novembre 1949.

## **IIID Administration générale de la commune.**

*IIID2/1 changement de nom de la commune d'Évry-Petit-Bourg.  
Décret du 23 juin 1965.*

Lettre du ministre de l'Intérieur, Roger Frey, destinée à Michel Boscher, député de Seine-et-Oise, 2 mars 1965.

Décret du 23 juin 1965 autorisant la commune d'Évry-Petit-Bourg à porter le nom d'Évry.

*IIID3/1 : écusson.*

Lettre de Michel Boscher datant du 30 juin 1948. À M. R. Louis, expert du service historique de l'armée, bureau d'études de la symbolique militaire.

Robert Louis, maquette d'un projet d'armes pour Évry-Petit-Bourg.

Lettre de Michel Boscher à Robert Louis, le 17 août 1948.

Blason d'Évry.

### **IVD Contentieux.**

*IVD1/1 procès « Decauville ».*

Compte-rendu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Corbeil, procès au sujet de la dénomination « Évry-Petit-Bourg » intenté par M. Binder, alors propriétaire de château de Petit-Bourg, le 7 décembre 1881.

Lettre de protestation de M. Binder au préfet de Seine-et-Oise, non datée.

Copie d'un acte de vente de terrain à M. Decauville, état des ventes réalisées sur le terrain de Petit-Bourg.

Lettre du préfet de Seine-Et-Oise à Louis Binder, le 9 août 1881.

### **H : Affaires militaires.**

#### **1H1 : registres de la garde nationale. (1790-an VIII).**

*1H1/1 : registre des délibérations de la garde nationale (1790-1793).*

Séance du 25 juillet 1790.

Séance du 24 janvier 1791.

Séance du 27 mars 1791.

Séance du 14 juillet 1791.

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1793.

*1H1/2 : registre des délibérations de la garde nationale (1790-An VIII).*

Séance du 25 juillet 1790.

Séance du 28 novembre 1790, règlement de la garde nationale d'Évry.

Séance du 6 février 1792.

Séance du 25 mars 1792.

Séance du 7 juillet 1792.

Séance du 26 mars 1793.

Séance du 30 mars 1793.

Séance du [date illisible] 1793.

Séance du 8 août 1793.

Séance du 1<sup>er</sup> thermidor An III (19 juillet 1795).

Séance du 28 germinal An IV (17 avril 1796).

Séance du 29 brumaire An VI (19 novembre 1797).

Séance du 22 thermidor An VIII (10 août 1800).

## **O : Travaux publics - voirie - transports publics - navigation.**

### **III O : distribution d'eau, de chaleur et de lumière.**

*III O 3/6 activités du syndicat des communes de Juvisy et environs, pour le gaz et l'électricité : statuts, correspondances. 1930-1937.*

Convention du syndicat intercommunal de Juvisy et de ses environs, statuts, buts du syndicat, 20 mai 1922.

*III O 3/8 Relations de la commune avec la société générale d'éclairage : tarifs, correspondances, renouvellement du contrat. 1886-1901.*

Lettre de la société générale d'éclairage des villes et communes de France et d'Algérie destinées au maire d'Évry-Petit-Bourg, le 26 avril 1892.

Lettre de la société générale d'éclairage des villes et communes de France et d'Algérie destinées au maire d'Évry-Petit-Bourg, le 4 décembre 1897.

Lettre de la société générale d'éclairage des villes et communes de France et d'Algérie destinées au maire d'Évry-Petit-Bourg, le 29 juillet 1901.

## *Archives Contemporaines (postérieures à 1983).*

### Municipalité.

#### **1W : secrétariat général (1976-1983).**

*1W5 : comptes rendus du bureau municipal (1977-1978).*

Compte-rendu de la séance du bureau municipal du 21 novembre 1977.

Un premier bilan, Claude Jeanlin, 19 janvier 1978. Diffusion limitée aux membres du bureau.

Compte-rendu de la séance du bureau municipal du 30 octobre 1978.

Compte-rendu de la séance du bureau municipal du 20 novembre 1978.

#### **2W.**

*2W6 : Dossier préparatoire au Budget primitif 1982.*

Budget primitif 1982.

*2W7 : Dossier préparatoire au Budget primitif 1983.*

Lettre du sous-préfet de l'Arrondissement d'Évry au président du SCA d'Évry, le 21 mai 1981.

Lettre du syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'Évry, le 21 décembre 1981.

Analyse des ratios d'Évry, préfecture de l'Essonne, direction des collectivités locales.

Progression du budget : « rémunération du personnel permanent ».

Document d'étude sur la fiscalité locale en 1982, 1983.

**15W : secrétariat du maire (1976-1981).**

*15W1 : SIEARE.*

Comité du SIEARE 10 mai 1979. Rapport de Jacques Guyard, président du SCA de la ville nouvelle d'Évry, le 28 mai 1979.

*15W2 : SCA.*

Dossier : « équipement sportifs à Évry », 1977.

Rapport du cinquième congrès des SCA : rapport des commissions, motions, 7 et 8 octobre 1977.

« M. D'Ornano : la politique des Villes Nouvelles sera poursuivie », Dépêche de l'AFP, 17 septembre 1978.

« Au congrès des villes nouvelles : proposition constructives et offensives des élus communistes » *in 93 Actualités*, le 28 septembre 1978.

« Le Congrès des villes Nouvelles : difficultés et réussites », Dépêche de l'AFP, 7 octobre 1978.

« Au congrès d'Évry, unanimité pour associer les habitants au développement de leur ville mais désaccord sur le contrat triennal avec l'Etat » *in Le Républicain*, Saint Quentin Ville Nouvelle, le 11 octobre 1978.

*15W4 : SCA.*

Recensement complémentaire 1979.

*15W31W1 : compte-rendu du bureau municipal(1979).*

Note sur le fonctionnement de la mairie (1979).

**16W : relations extérieures (1977-1983).**

Rapport et programme de la Fondation de France, 1982.

Projet d'intervention visant à réactiver la vie économique et sociale de l'agglomération nouvelle d'Évry, 1982.

Note d'information municipale, Claude Jeanlin, 23 mai 1977.

« Budget 1977 : la Vérité », circulaire du conseil municipal d'Évry à l'encontre de l'action de Michel Boscher, juin 1977.

### **17W : interne (1982-1984).**

#### *17W2 : notes aux élus.*

Notes aux municipalités à direction socialiste, Conseil Général de l'Essonne, Claude Jeanlin, maire-adjoint d'Évry, 22 avril 1983.

Lettre de Joseph Nouvellon, conseiller municipal, à Jacques Guyard, maire d'Évry le 21 juin 1983.

Compte-rendu de la réunion de la commission municipale « emploi, économie et formation », 5 mars 1984.

#### *17W7 : notes aux élus socialistes.*

Note à l'adresse des Elus socialistes pour la réunion du conseil municipal du 23 janvier 1978.

Circulaire sur « Les orientations politiques », le 16 janvier 1978.

#### *17W8 : compte-rendu des réunions socialistes (1977-1980).*

Synthèse des réponses au questionnaire « bilan des six premiers mois de gestion municipale » dans les municipalités à tête socialiste, Daniel Herbert, Maire adjoint de Nozay, novembre 1977.

Circulaire « les institutions en ville nouvelle et leurs conséquences », le 2 novembre 1977.

Compte-rendu de la réunion du groupe socialiste du 20 février 1978.

Bilan de la première année de mandat, intérieur au parti socialiste, le 9 mars 1978.

#### **47W : secrétariat général (1977-1984).**

*47W97 : lutte contre la précarité.*

Circulaire du Ministère des affaires sociales et de l'emploi aux préfets, commissaires de la République de Département, le 29 octobre 1986. Objet : plan d'action contre la pauvreté et la précarité.

Note pour la presse : « Plan d'action contre la pauvreté et la précarité », 27 novembre 1986.

Compte-rendu de réunion, directions des affaires sanitaires et sociales, le 6 février 1987 sur le dispositif d'hébergement temporaire de l'hiver 1986-1987.

#### **57W : divers (1986).**

*57W3 : Coupures de presse (1985-1987).*

ADAM J.C : « Achèvement de la ville nouvelle en 1991 », *in Le Républicain*, le 17 septembre 1987.

GUYARD Jacques, « Budget 1985 : stabilité de la taxe d'habitation, amélioration de l'efficacité des services », *in Le Républicain*, 18 juillet 1985.

MIONE Jacques, « Une interview exclusive de M. Lhuillier : la décentralisation : une dose supplémentaire de démocratie locale », *in Le Républicain*, 28 mars 1985.

« Aide aux familles : Des moyens pour les élus » *in le Quotidien du Maire*, non daté.

« Les nouvelles compétences du syndicat d'agglomération », *in le Parisien*, 19 août 1985.

« M. Claude Jeanlin reçoit la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur », *in Le Républicain*, le 26 février 1987.

« Les policiers municipaux sur la sellette : Flics ou gardes champêtres ? », *in Le Républicain*, 5 mars 1987.

« L'éclosion des conseils municipaux d'enfants », *in La Gazette*, 20 juillet au 9 août 1987.

**70W : secrétaire général (1964-1981).**

Composition du conseil municipal de 1977.

**87W : secrétariat général (1984-1988).**

*87W5 : courrier « Union des maires de l'Essonne ».*

Circulaire « la réforme du statut des fonctionnaires des collectivités territoriales ».

*87W6 : projet de schéma directeur.*

Syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry, Rapport schéma directeur de l'agglomération nouvelle d'Évry, février 1988.

**91W : secrétariat du maire (1967-1983).**

*91W45 : courrier aux élus des villes nouvelles.*

Lettre de Roger Goetze, Inspecteur général des finances, président du Groupe Central des Villes Nouvelles à Jacques Guyard, le 30 décembre 1980.

Compte-rendu du bureau de l'association des Villes Nouvelles, Évry le 6 juillet 1981.

Avant-projet de loi portant modification du statut des agglomérations nouvelles, 4 février 1982.

*91W58 : le parti socialiste d'Évry (1975-1982).*

Circulaire du parti socialiste pour « un plan d'urgence pour le logement », non daté.

Préparation des élections municipales 1977 : « Pour un contrat municipal socialiste dans l'Essonne » ; le parti socialiste, fédération de l'Essonne, avril 1976.

Circulaire « Le Poing et la Rose », Jacques Guyard, Edition Évry, l'organe du Parti Socialiste, le 18 mars 1979.

Préparation pour un débat sur le plan de la gestion municipale d'Évry (1977-1982).

*91W86 : commission pour l'emploi.*

Circulaire « Le fonctionnement et le rôle de la commission de l'emploi ».

*91W95 : démocratie locale.*

Conseil Municipal : « Commission Vie associative et démocratie locale » : Lettre de S. Corbière pour la mairie d'Évry, le 5 avril 1977.

*91W265 : organisation de la ville nouvelle.*

Discours du préfet de l'Essonne à l'occasion de la venue d'un Ministre de Riyad, non daté.

Note sur l'organisation de la ville nouvelle, 1977.

Lettre de Jacques Guyard, le 27 octobre 1977.

Loi n°66.1069 du 31 Décembre 1966, relative à la création de l'EPA d'Évry.

Premier bilan après 4 mois de responsabilité socialiste de la ville nouvelle, août 1977.

Lettre du Premier Ministre, Raymond Barre, à Serge Mauroit, président du SCA de l'agglomération Nouvelle de l'Isle d'Abeau, le 7 décembre 1977.

Colloque du parti socialiste sur les Villes Nouvelles, 16 janvier 1975.

Circulaire retranscrivant un colloque sur l'historique et l'état de la Ville Nouvelle d'Évry, non daté.

Projets pour la Ville Nouvelle d'Évry, aspect démocratique Claude Jeanlin, 1977.

*91W281 : lutte contre les nuisances.*

Lettre de la préfecture de l'Essonne destinée aux maires du département, objet : rôle du maire en matière de lutte contre les nuisances, le 2 décembre 1975.

*91W293 : Personnel Communal.*

Contrat solidarité.

**94W : secrétariat du maire (1983-1988).**

*94W39 : mise en valeur du patrimoine des quartiers anciens.*

Projet de dossier régional, janvier 1988.

**95W : secrétariat général (1983-1987).**

*95W2 : projet de la nouvelle mairie en centre-ville. Étude sur le FIAP (1986).*

Dossier sur le FIAP d'Évry, 1985.

Etude sur le FIAP, 1986.

Note du bureau municipal du jeudi 24 avril 1986.

Lettre de Jacques Guyard destinée à M. Colot, directeur général de l'Épévré, le 8 septembre 1986.

Préparation à la réunion du 10 octobre 1986 sur l'aménagement de l'allée haute de l'Agora.

*95W84 : implantation de la mairie annexe cours Blaise Pascal : courrier (1984-1985). Projet d'implantation d'une mairie annexe à l'Agora (plan). 1985-1986.*

Commission technique du lundi 3 février 1986, François Bousquet, centre administratif de la mairie d'Évry.

*95W107 : aménagement des bureaux.*

Préparation de la réunion du 10 octobre 1985, aménagement allée haute de l'Agora.

Compte-rendu réunion commission des sports, temps libre, loisirs, 11 avril 1986.

Compte-rendu du bureau municipal du jeudi 24 avril 1986, MM. Lottier et Le Cornec.

*95W128 : projets annulés.*

Note de Jean Houel à l'intention de Jacques-Guyard. Rapport complémentaire sur l'hypothèse FIAP-Mairie. 9 Juillet 1986.

Compte-rendu de la réunion du 13 janvier 1987 entre MM. Guyard, Moreau, Colot, Mottez, Grimaud, Desbruyères. Ordre du jour : hypothèses concernant l'implantation de l'hôtel de ville dans le centre-ville, ZAC du Bras-de-Fer.

Lettre de la Caisse des dépôts et consignations à l'attention de Jean-René Moreau, secrétaire général de la Mairie d'Évry. Objet : acquisition de l'immeuble « Ile de France » pour la mairie, le 18 juin 1987.

Lettre du député-maire d'Évry Jacques Guyard au directeur de l'Épévy, Yves Boucly. Objet : acquisition de l'immeuble « Ile de France » pour la mairie, le 25 juin 1987.

Lettre du député-maire d'Évry Jacques Guyard à l'attention de Pierre Rossard, Caisse des dépôts et Consignations. Objet : acquisition de l'immeuble « Ile de France » pour la mairie, le 26 juin 1987.

Dossier « transfert de la mairie dans le centre-ville ».

*95W146 : Affaires sociales santé.*

Compte-rendu de la commission des Affaires sociales, 24 novembre 1983.

*95W153 : formation professionnelle.*

Compte-rendu de la réunion de la commission municipale « emploi, économie et formation », 5 mars 1984.

*95W158 : Entreprises.*

Note de travail « étude du milieu industriel de la Ville Nouvelle d'Évry », groupe d'étudiants du cycle supérieur d'aménagement et d'urbanisme, Institut d'études politiques, Paris, 8 mars 1984.

*95W234 : étude financière.*

Note de réflexion sur l'élaboration du SDAU, Évry le 24 février 1986.

### **102W : secrétariat du maire (1983-1989).**

*102W13 : centenaire des lois républicaines sur l'école.*

GUYARD Jacques : Rapport préparatoire de la première commission « de Jules Ferry à 1974 ».

MITTERRAND François, « Journée du centenaire de l'école publique à l'éducation de demain », discours à Évry le 15 mars 1981 dans le cadre de la campagne présidentielle.

**116W : Elections (1898-1989).**

*116W45 : élections (1947-1950).*

Lettre de la préfecture de Seine et Oise au maire d'Évry-Petit-Bourg, Versailles le 10 septembre 1947.

Motion générale du RPF, 1950.

**131W : secrétariat général (1961-1989).**

*131W120 : projet éducatif local.*

Exposé de Jacques Guyard sur le projet éducatif local, 1983.

**185W : personnel communal (1907-1995).**

*185W125 : transfert gestion communale SCA-mairie.*

Lettre du commissaire de la République du Département de l'Essonne, Michel Lhuilier, destinée aux maires de Bondoufle, Lisses, Courcouronnes et Évry, 21 mars 1985. Objet : Modification du statut des villes nouvelles. Inventaire des équipements.

*185W151 : femmes en difficulté.*

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Évry, séance du 15 novembre 1984.

*185W152 : Action insertion sociale.*

Lettre d'Annie Bienvenu, chargée de mission pour la MEP, destinée à Jacques Guyard. Objet : Action recherche « Insertion sociale et professionnelle de familles monoparentales en difficulté », n.d.

Second programme Européen de Lutte contre la Pauvreté ; « Action-Recherche, insertion sociale et professionnelle de familles monoparentales en difficulté », projet français, Essonne, décembre 1987.

Lettre du sous-préfet de l'arrondissement d'Évry Jean-Paul Kihl au député maire d'Évry Jacques Guyard, réinsertion professionnelle des femmes, 15 janvier 1988.

Lettre de la MEP à Jacques Guyard, le 4 février 1988.

Avenant à l'accord de coopération « Action d'insertion sociale et professionnelle de familles monoparentales en difficulté ». Évry, le 20 avril 1989.

*185W157 : visite Lionel Jospin 21 mars 1989.*

Livret « Évry puissance 12, 1977, 1983, 1989, 1995. Bilan et perspectives de l'action communale ».

Dossier « l'école à Évry, une priorité », le 20 mars 1989.

*185W179 : Aménagement Hôtel de Ville.*

Premier état prévisionnel des dépenses de construction (joint à l'avenant n°1 au contrat cadre de mandat passé entre la commune d'Évry et l'Épéevry), mai 1987.

Projet Hôtel de Ville, 25 juin 1987.

Convention d'assistance et de mandat entre la commune d'Évry et l'Épéevry, 25 juin 1987.

## **210W : secrétariat général (1982-1997).**

*210W19 : Contrat de ville 1993-1994.*

Contrat de ville Évry, Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis, préliminaires, 1991.

Note de Jacques Guyard concernant le contrat de ville entre Évry, Ris-Orangis et Corbeil-Essonnes, 1991.

Direction du développement urbain, document de travail. Contrat de ville : diagnostic préliminaire, 1993.

Avant-projet : création d'un « espace-vie » dans le cadre des contrats de ville. 1993.

Ministère de la ville, « les contrats de ville du XI<sup>ème</sup> plan », note technique, le 4 février 1993.

Centre de santé des Epinette, « entrée de la ville d'Évry au réseau ville en santé, sous l'égide de l'OMS », 10 mai 1993.

Note sur le projet de contrat de ville, le 31 août 1993, pour F. Delouvrier, P. Liétar.

Lettre de la préfecture de l'Essonne, Rémy Pautrat destinée à Jacques Guyard concernant le contrat de ville dans le cadre du XI<sup>ème</sup> plan de développement économique et social, 14 octobre 1993.

Compte-rendu du 17 janvier 1994 réunion sous-préfecture. Contrat de ville et projets intercommunaux. Objet discussion sur les thèmes intercommunaux pouvant être retenus dans le contrat de ville.

#### **234W : notes de services (1992-1997).**

*234W12 : Compte-rendu du Bureau Municipal (1994-1995).*

Fiche action programme d'Évry : 1<sup>ère</sup> partie : Analyse diagnostic : Association Réalis, 1995.

Fiche action programme d'Évry : 1<sup>ère</sup> partie : Analyse diagnostic : Les Pyramides, 1995.

Fiche action programme d'Évry : 1<sup>ère</sup> partie : Analyse diagnostic : le Parc aux Lièvres, 1995.

#### **241W : cabinet du maire (1991-1995).**

*241W2 : informations de la mairie.*

Notes : « méthodes de gestion municipales ».

Structure générale de la mairie d'Évry (1990).

## **264W : arrêtés et délibérations (1972-1989).**

*264W20 : compte-rendu du conseil municipal (avril 1972-mai 1973).*

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 1972. Travaux d'extension de la mairie.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 1972, maison de quartier du Parc aux Lièvres.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 1972. Application de la loi du 10 juillet 1970 sur le territoire de la commune.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 novembre 1972, retrait de la ville d'Évry du syndicat intercommunal de Juvisy sur la distribution du gaz et de l'électricité.

*264W21 : compte-rendu du conseil municipal (janvier-juin 1974).*

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 1974, budget additionnel de 1973.

*264W22 : compte-rendu du conseil municipal (juin-décembre 1974).*

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juin 1974, création d'un Foyer-Restaurant et d'un club pour personnes du Troisième-Âge.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juin 1974, création d'un Office municipal des Sports.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 1974, disfonctionnement de la communication avec le Secrétaire Général.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 septembre 1974, rémunération du secrétaire de mairie.

*264W23 : compte-rendu du conseil municipal (1975).*

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 janvier 1975, projet de charte des associations.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 1975, création de postes de gardes-champêtres.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 octobre 1975, programme de maintien à domicile des personnes âgées.

*264W25 : compte-rendu du conseil municipal (décembre 1976-1977).*

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 décembre 1976.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 février 1977.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 1977.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 1977.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 1977.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 mai 1977.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 1977.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juillet 1977.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 septembre 1977.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 novembre 1977.

*264W28 : compte-rendu du conseil municipal (1980).*

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 janvier 1980.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 1980.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 1980.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 1980.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 octobre 1980.

*264W29 : compte-rendu du conseil municipal (janvier-juin 1981).*

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 janvier 1981.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 1981.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mai 1981.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 1981.

## **284W : conseil municipaux (1984-1995).**

*284W50 : conseillers municipaux 1989-1995.*

Commissions municipales : mise en place et désignation des membres.

*284W52 : Maire et adjoints 1989-1995.*

Représentants du conseil municipal dans divers organismes, structures communales et intercommunales.

*284W54 : Conseil Municipal, divers 1989-1995.*

Association des maires de France, règlement intérieur des communes, 1989.

Lettre de Jeanne-Marie Vollemaere, secrétaire générale de l'agglomération d'Évry à Jacques Guyard, Maire d'Évry. Objet : conséquences de la loi du 6 février 1992, le 4 mai 1992.

*284W56 : élections du conseil municipal (1999-2000).*

Délibération du conseil municipal, le 11 mars 1999 : désignation de représentants du conseil municipal au sein des commissions municipales.

Arrêté du maire du 31 janvier 1999 concernant les délégations de fonctions données aux adjoints au maire.

Délibération du conseil municipal, le 31 janvier 1999.

*284W57 : élections 1995-1999.*

Délibération du conseil municipal d'Évry, le 25 juin 1995 : désignation des membres des commissions municipales.

Délibération du conseil municipal d'Évry, le 3 juillet 1995 : désignation des membres des commissions municipales.

Arrêté du maire du 13 juillet 1995 concernant les délégations de fonctions données aux adjoints au maire.

Délibération du conseil municipal d'Évry, le 3 septembre 1995 : désignation des membres des commissions municipales.

### **299W : communication (1997-1999).**

#### *299W1 : Ville Propre.*

Dossier « traitement des déchets », n.d.

Jacques Guyard, Le Mot du Maire : « Évry, vers une nouvelle étape du développement ».

### **304W : municipalité (1997-2002).**

#### *304W4 : discours.*

Note d'orientation sur la politique municipale en direction de la jeunesse, direction générale adjointe développement social, Yann Bergot, Miled Zdira, Fathi Benjebria, Mohand Bennacer, octobre 2001.

Intervention de Manuel Valls, colloque « Socialisme et Démocratie », table ronde, 20 octobre 2001.

Compte-rendu du Bureau municipal, 9 janvier 2002.

Manuel Valls, vœux aux personnalités, le 12 janvier 2002.

Intervention de Manuel Valls sur le projet de ville, séminaire du 9 avril 2002.

#### *304W6 : projets de ville 2001.*

KORSU Emre, « Les dynamiques d'inégalités et de pauvreté dans les villes nouvelles en Ile de France », Rapport rédigé pour le compte du secrétariat général des grandes opérations d'urbanisme, avril 2001.

#### *304W14 : politique éducative.*

Service petite enfance : « L'accueil du jeune enfant sur Évry », novembre 2000.

Note de service, service enfance, Destinataires : M. Valls, X. Matharan, N. Deshayes, D. Valero, B. Dimonn B. Carre, D. Benoist. 17 juillet 2001.

#### *304W17 : contrat local sécurité.*

Note « La Direction de la Prévention et de la Sécurité, mission, organigramme », n.d.

Manuel Valls, discours sur la réparation pénale pour les mineurs, Évry, Agora, 7 juin 2001.

Direction du développement social, Note d'orientation sur la politique locale de sécurité et de prévention, rédacteurs : Yann Bergot, Patrick Ansselin, rapporteur : Xavier Matharan, octobre 2001.

Lettre de Manuel Valls au conseil municipal, le 3 décembre 2001.

## **Services.**

### **142W : assistantes sociales (1986-1991).**

*142W3 : programme de réinsertion des femmes.*

Projet de formation d'un programme local d'insertion des femmes, département de l'Essonne, 1986.

Convention : « L'insertion sociale et professionnelle de femmes isolées, entre l'Etat et la commune d'Évry », le 8 août 1989.

### **151W : petite enfance (1989-1992).**

*151W44 : Colloque Petite enfance.*

Rapport sur la politique petite enfance : préparation au colloque « petite enfance » des 15 et 16 avril 1992.

Allocution d'ouverture de Jacques Guyard, colloque Petite enfance, Évry, 15 et 16 avril 1992.

Extrait de l'allocution de M. Laurent Cathala lors de la clôture du colloque « le petit enfant dans la commune à Évry », Évry, jeudi 16 avril 1992.

Rapport colloque Petite enfance, Évry, Claude Giraudeau 15 et 16 avril 1992.

Livret « les Clefs du Label Petite Enfance », Laurent Cathale 1992.

## **170W : délinquance (1984-1993).**

### *170W1 : bureau d'aide sociale, délinquance.*

Liste des projets d'action prévention : les actions engagées par la commune d'Évry dont le financement a été revu en tenant compte de la participation du CNPD, n.d.

Dossier « Les ateliers pédagogiques personnalisés de l'agglomération nouvelle d'Évry », destiné à M. Jacques Guyard, par Michel Delattre, Vice-président de la Fédération des œuvres laïques de l'Essonne, n.d.

Conseil National de Prévention de Délinquance, instrument d'étude et d'aide à la décision pour les conseils communaux de prévention de la délinquance, février 1985. Lettre de Patrick Couvidoux à Jacques Guyard à propos de la Subvention accordée au CNPD, le 16 juillet 1985.

Contrat de prévention pour la sécurité dans la ville, 1986.

Lettre Du comité National de Prévention de la délinquance Po le président M. Abhervé, P. Clareto, au député-maire d'Évry, J. Guyard, 28 janvier 1986.

Compte-rendu de la réunion de quartier du 4 octobre 1986 au Parc aux Lièvres.

Compte-rendu de la réunion aux Epinettes, le 20 octobre 1987.

Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, propositions pour le programme « prévention de la délinquance », 16 juin 1989.

JAZOULI Adil, BUTOT Jean-Pierre, DELAVEAU Jean-Dominique, « Etre jeune à Évry, synthèse et propositions provisoires pour un observatoire de la jeunesse », juin 1990.

Dossier élaboré par Michel Abhervé, Maire-Adjoint chargé de la formation et de l'insertion, « proposition pour un volet emploi formation du contrat d'action prévention d'Évry », 22 mars 1991.

### *170W3 : actions prévention délinquance (1986-1990).*

Contrat de ville, projets d'école, documentation éducation nationale, n.d.

Travaux de la Commission « Bonnemaison », 27 juillet 1983. Conseil municipal de la prévention de la délinquance, le 22 novembre 1983.

Lettre du préfet de l'Essonne au maire d'Évry, Objet : contrats d'action prévention pour la sécurité dans la ville, le 10 octobre 1988.

Compte-rendu de l'assemblée plénière du CCPD (Conseil Communal de prévention de la Délinquance), 18 novembre 1988.

Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, Mairie d'Évry, notes d'orientation et projets d'actions, 1990.

### **201W : jeunesse (1992-1995).**

#### *201W25 : Prévention délinquance.*

Historique synthétique du CCPD d'Évry, n.d.

Convention pour un dispositif d'expérimentation sur le quartier des Pyramides d'Évry 1, entre l'Etat, le syndicat d'agglomération nouvelle, la ville d'Évry, l'Etablissement Public d'Aménagement d'Évry, n.d.

Rapport sur « la mise en place d'une structure de Médiation sur le quartier des pyramides Évry 1, réflexions et propositions », n.d.

Jacques Guyard, La lettre de votre Maire, spécial quartier des Pyramides, Évry, mai 1992.

Présentation synthétique du conseil communal de Prévention de la Délinquance d'Évry, 29 janvier 1993.

Compte-rendu de la commission du 2 mars 1993 : « la Toxicomanie », Conseil communal de Prévention de la Délinquance d'Évry.

Compte-rendu de la commission du 9 mars 1993 : « le rôle des adultes dans le soutien des jeunes en difficulté », Conseil communal de Prévention de la Délinquance d'Évry.

Conseil communal de prévention de la délinquance d'Évry, Bilan synthétique du contrat triennal d'actions de Prévention (1991, 1992, 1993), février 1994.

#### *201W26 : prévention délinquance (1990-1994).*

Rapport sur la prévention de la délinquance : « la place de la prévention de la délinquance dans les politiques locales ».

### **232W : enquêtes urbanistiques (1965-1981).**

*232W6 : mission d'étude et d'aménagement de la ville nouvelle d'Évry : rôle, plans du périmètre des 14 communes, études et options.*

Mission d'étude et d'aménagement de la ville nouvelle, rapport : études et options, 1962.

Note du Premier Ministre et de la délégation générale au district de la région de Paris sur « l'aménagement et l'urbanisme de la région de Paris », 1965.

Ordre de mission de Jacques Maziol, ministre de la Construction, destiné à André Lalande, Paris, le 7 janvier 1965.

Compte-rendu de la réunion du 2 juillet 1965 rassemblant Jacques Maziol, Paul Delouvrier, André Lalande, Michel Boscher.

Projet de rapport au Premier Ministre, avril 1968.

Michel Boscher, Note à l'attention des conseillers municipaux, 26 septembre 1969.

### **259W : CM de jeunes, visites mairie (1991-1997).**

*259W11 : conseil municipal de jeunes.*

GUYARD Jacques et DORIER Françoise, « un conseil municipal d'enfants à Évry », in *La Lettre de votre Maire*, mairie d'Évry, juin 1990.

### **333W : contrats-ville (1995-2002).**

*333W1 : contrat de ville.*

Projet « accession des jeunes à la citoyenneté à travers la formation d'acteurs de terrain à Évry », n.d.

Lettre du préfet de l'Essonne aux maires des communes en contrat de ville, le 5 février 1998. Objet : politique de la ville, priorités 1998, présentation des dossiers.

Lettre de Pierre-Jean Banuls, maire d'Évry destinée à Jean-Paul Huchon, président du conseil régional d'Ile de France, le 23 juin 1999.

CRQV (Convention Régionale pour la Qualité de la Ville), commune d'Évry, propositions 1999, le 24 juin 1999.

*333W2 : contrat de ville 1999.*

Relevé de décisions du Comité interministériel des villes et du développement social urbain, « une nouvelle ambition pour les villes », mardi 30 juin 1998.

*333W4 : mission de ville lutte contre la violence.*

Lettre du ministre de l'Éducation Nationale, le ministre délégué à la Ville aux préfets recteurs et inspecteurs d'académie, mise en œuvre de la veille éducative, le 11 décembre 2001.

Lettre du Premier Ministre, Lionel Jospin, aux préfets, recteurs et inspecteur d'académie, objet : mise en œuvre de la veille éducative, le 21 janvier 2002.

*333W5 : politique ville action municipale (2000).*

Note synthétique de présentation, contrat de ville : « mise en place de correspondants-emploi sur les quartiers de la ville », 18 septembre 1996.

*333W8 : conseils de quartier.*

Bilan de la Commission « Environnement social » depuis la mise en place du conseil de quartier. Conseil de quartier du champtier du coq.

*333W11 : démocratie participative.*

Circulaire du Ministère des affaires sociales de la santé et de la ville, Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle aux Préfets de région, de départements, sous-préfets, au directeur général de l'ANPE, directeur de l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, le 16 août 1994, objet : Rôle de l'Etat et modalités de soutien aux Plans Locaux d'Insertion Economique.

« Plan Delta, analyse et perspectives », avril 1995.

Compte-rendu de la réunion du 6 novembre 1996 portant sur le programme « 50 quartiers ».

Pacte de relance pour la ville, appels à projets Prévention-Sécurité du commerce et de l'artisanat des zones urbains sensibles, le 26 décembre 1996.

Compte-rendu de la réunion portant sur le programme « 50 quartiers », le 13 juin 1997.

Compte-rendu de la réunion du 19 septembre 1997, portant sur le programme « 50 quartiers ».

Document provisoire : Villes et Quartiers, « Évry, quartier des Pyramides. Adaptation des intervenants de terrain à des situations tendues et initiatives des habitants », 6 mars 1998.

## **Mairie.**

### **322W : DRH (1983-2002).**

*322W5 : transfert personnel du SCA.*

Lettre de Guy Briantais, président du SAN d'Évry destinée à Jacques Guyard, député-maire d'Évry, le 13 septembre 1984.

### **323W : conseils de communauté d'agglomération (2000-2004).**

*323W10 : communauté d'agglomération consolidation des comptes.*

Rapport final : « conséquences financières de la transformation du SAN d'Évry en communauté d'agglomération », 30 août 2000.

Agglomération d'Évry, Courcouronnes, Bondoufle et Lisses, consolidation des comptes, 21 juin 2001.

### **Dossier vente du bâtiment annexe de la mairie place du général de Gaulle.**

Promesse de vente à Alain Margoline, promoteur d'Arbey immobilier.

### **Budgets primitifs.**

Budget primitif de 1973.

Budget primitif de 1974.

Budget primitif de 1975.

Budget primitif de 1976.

Budget primitif de 1977.

Budget primitif de 1978.

Budget primitif de 1979.

Budget primitif de 1980.

Budget primitif de 1981.

Budget primitif de 1982.

Budget primitif de 1983.

### **Bulletins Municipaux.**

BM 79.07 : Bulletin municipal d'Évry, n°7, janvier 1979.

BM 79.08 : Bulletin municipal d'Évry, édition spéciale Bilan de deux années, n°8, mars 1979.

BM 79.09 : Bulletin Municipal d'Évry, n°9, juin 1979.

BM 79.10 : Bulletin Municipal d'Évry, n°10, novembre 1979.

BM 80.11 : Bulletin Municipal d'Évry, n°11, janvier 1980.

BM 81.16 : Bulletin Municipal d'Évry, n°16, mai 1981.

BM 82.18 : Bulletin Municipal d'Évry, n°18, janvier 1982.

BM 83.22 : Bulletin Municipal d'Évry, édition spéciale Bilan du premier mandat, n°22, mars 1983.

BM 84.25 : Bulletin Municipal d'Évry, n°25, janvier 1984.

BM 85.29 : Bulletin Municipal d'Évry, n°29, 1985.

BM 86.31 : Bulletin Municipal d'Évry, n°31, automne 1986.

BM 06.88 : Bulletin Municipal d'Évry, juin 1988.

BM 01.92 : Bulletin Municipal d'Évry, janvier 1992.

BM 06.58 : Bulletin Municipal d'Évry, n°58, septembre 2006.

## **Dossier de presse sur Manuel Valls.**

AUFFRAY Alain, « Le Franprix halal d'Évry défend sa liberté de commerce », *in Libération*, le 10 décembre 2002.

DURET Laura, « Vœux du député-maire Manuel Valls, Proximité et Grands Travaux » *in le Républicain*, le 14 janvier 2010.

F.H. « Manuel Valls, candidat à la primaire, démarre fort l'année 2011 ; les 35 heures mais pas seulement ! » *in le Républicain*, le 6 janvier 2011.

GROS Marie-Joëlle, « Évry : le bras de fer se poursuit entre le Franprix et la mairie », *in Libération*, le 24 février 2003.

HACQUEMAND Éric, « Le cri d'alarme des maires de banlieue », *in le Parisien*, le 25 mars 2006.

HEYLIGEN Julien, « Manuel Valls contesté en son fief », *in le Parisien*, le 15 décembre 2010.

HEYLIGEN Julien, « Antoine Pavamani, conseiller municipal PS, privé de sa délégation : « il règne une ambiance de terreur à la mairie d'Évry », *in le Parisien*, le 15 décembre 2010.

HOUCARD Béatrice, « Il y a une énergie formidable dans nos villes, Manuel Valls », *in le Parisien*, le 28 avril 2006.

HOURIEZ Morgan, « Valls enlève l'agglomération », *in le Républicain*, le 10 avril 2008.

HOURIEZ Morgan, « Quel avenir pour l'agglomération ? », *in le Républicain*, le 17 avril 2008.

HOURIEZ Morgan, « Un ministre aux Pyramides » *in le Républicain*, le 5 juin 2008.

JEROME Benjamin, « Quand Manuel Valls reçoit sa Marianne d'or », *in le Républicain*, le 12 avril 2006.

MALNUIT Olivier, « Manuel Valls, la gauche prada, c'est lui ! », *in Technikart*, 31 août 2009.

TRENTESAUX Jacques, « Le système Valls : La petite république vallsienne », *in l'Express*, le 23 août 2007.

PLOUVIEZ Grégory, « Manuel Valls à l'assaut de l'agglomération d'Évry », *in le Parisien*, le 7 avril 2008.

VALLI Philippe, « *Pour en finir avec le vieux socialisme est paru, Manuel Valls est prêt à prendre la relève de la gauche* », in *le Républicain*, le 15 mai 2008.

VIVES Agnès, « *Ce sont les gagnants du troisième tour des municipales* », in *le Parisien*, le 16 avril 2008.

« *Le Franprix hallal reste ouvert* », in *le Nouvel Observateur*, le 26 février 2003.

### **Sans série.**

BORDAT Lucien, Notice sur l'histoire d'Évry.

Note sur le musée Decauville, Comité Évryen pour le Musée National Decauville.

Michel BOSCHER, entretien réalisé par Sabine EFFOSSE, le 3 juillet 2002, entretien numéro 1, *Première campagne d'archives orales « Acteurs et mémoires des villes nouvelles »*, réalisée pour le compte du Programme Interministériel Histoire et Evaluation des villes nouvelles.

## **Documents iconographiques.**

### **34W : 1961-1975.**

*34W5 : inauguration de la nouvelle mairie, 1961.*

Photo de Michel Debré et Michel Boscher lors de l'inauguration du centre administratif, place du Général De Gaulle, 29 avril 1961.

Photo de la nouvelle mairie, 29 avril 1961.

Photos de la construction de la nouvelle mairie, Studio Bob, Juvisy-sur-Orge, 1960 :

- Roger Balcean dans le bureau de la mairie Aguado.
- 2 secrétaires.
- Construction de la mairie, 19 mars 1960.
- Hall intérieur de la mairie place du général de Gaulle.
- Plaque inaugurale, 29 avril 1961.
- Michel Debré face au régiment, 29 avril 1961.

**42W : Cartes postales d'Évry-Petit-Bourg (1826-1910).**

*42W1 : trois albums de cartes postales sur Évry (111 cartes postales).*

Carte postale gare d'Évry-Petit-Bourg, fin XIX<sup>e</sup> siècle, éditions le Rervier.

Carte postale Mairie d'Évry-Petit-Bourg boulevard Aguado, fin XIX<sup>e</sup> siècle, CLC.

Carte postale Mairie d'Évry-Petit-Bourg, fin XIX<sup>e</sup> siècle, CLC.

Carte postale Mairie d'Évry-Petit-Bourg, fin XIX<sup>e</sup> siècle, collection Thouret.

Carte postale pont suspendu d'Évry-Petit-Bourg, fin XIX<sup>e</sup> siècle, éditions Ponnelle.

## Sites internet

### Legifrance.gouv.fr :

#### **Décret sur la création de l'Épérvy.**

Décret n°69-356 du 12 avril 1969, UHA, portant sur la création, en application de l'article 78-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle d'Évry, in *Journal Officiel de la République Française*, le 22 avril 1969, pp. 4022-4023, consulté le 20 décembre 2012 sur : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=790C8C61FDAA692061AD050465331042.tpdjo11v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000000499877&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=790C8C61FDAA692061AD050465331042.tpdjo11v_1?cidTexte=JORFTEXT000000499877&categorieLien=id)

#### **Loi Boscher (10 juillet 1970).**

Loi n°70-610 du 10 juillet 1970, dite loi Boscher, in *Journal Officiel de la République Française*, le 12 juillet 1970, pp. 6539 à 6542, consultée le 10 juin 2012 sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000512446&fastPos=1&fastReqId=1011305582&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

#### **Décret du 9 mars 1973 portant création de l'agglomération nouvelle d'Évry.**

Décret du 9 mars 1973 portant création de l'agglomération nouvelle d'Évry, in *Journal Officiel de la République Française*, le 14 mars 1973, p. 2767, consulté le 10 juin 2012 sur : [http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19730314&numTexte=&pageDebut=02767&pageFin=](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19730314&numTexte=&pageDebut=02767&pageFin=)

### **Loi du 15 juillet 1975.**

Loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, in *Journal Officiel de la République Française*, le 16 juillet 1975, p. 7279, consultée le 15 juin 2014 sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000888298>

### **Décret du 4 août 1982 relatif à l'agglomération nouvelle d'Évry.**

Décret du 4 août 1982 relatif à l'agglomération nouvelle d'Évry, in *Journal Officiel de la République Française*, le 6 août 1982, p. 2531, consulté le 10 juin 2012 sur :

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19820806&numTexte=&pageDebut=02531&pageFin=](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19820806&numTexte=&pageDebut=02531&pageFin=)

### **Loi du 19 novembre 1982.**

Loi n°82-974 du 19 novembre 1982 modifiant le code électoral et le code des communes relative à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales, in *Journal Officiel de la République Française*, le 20 novembre 1982, pp. 3487 à 3489, consultée le 24 octobre 2013 sur :

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880397>

### **Loi Defferre (7 janvier 1983).**

Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, in *Journal Officiel de la République Française*, le 9 janvier 1983, pp. 215-230, consultée le 14 juillet 2014 sur :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0941BEA31843EDD8FEA1B231BD7C897A.tpdjo02v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000000320197&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0941BEA31843EDD8FEA1B231BD7C897A.tpdjo02v_1?cidTexte=JORFTEXT000000320197&categorieLien=id)

### **Décret du 8 juin 1983.**

Décret n°83-459 du 8 juin 1983 portant création d'un conseil national et relatif aux conseils départementaux et communaux de prévention de la délinquance, *in Journal Officiel de la République Française*, le 9 juin 1983, p. 1727, consulté le 15 septembre 2014 sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000503506>

### **Loi Rocard (13 juillet 1983).**

Loi n°83-636 du 13 juillet 1983, dite loi Rocard, portant modification du statut des agglomérations nouvelles, *in Journal Officiel de la République Française*, le 14 juillet 1983, pp. 2179 à 2185, consultée le 10 juin 2012 sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000692492&fastPos=2&fastReqId=1237064956&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

### **Loi du 22 juillet 1983.**

Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, *in Journal Officiel de la République Française*, le 23 juillet 1983, pp. 2286-2299, consultée le 18 juillet 2014 sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000320195>

### **Décret du 28 juin 1984 modifiant le périmètre d'urbanisation d'Évry.**

Décret du 28 juin 1984 portant révision du périmètre d'urbanisation de l'agglomération nouvelle d'Évry et modification des limites territoriales des communes de Courcouronnes, Évry et Ris-Orangis et des cantons d'Évry et Ris-Orangis, *in Journal Officiel de la République Française*, le 30 juin 1984, pp. 2066-2067, consulté le 5 janvier 2014 sur :

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19840630&pageDebut=02066&pageFin=&pageCourante=02066](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19840630&pageDebut=02066&pageFin=&pageCourante=02066)

### **Circulaire du 27 février 1986.**

Circulaire du 27 février 1986 relative au renforcement de l'action des missions locales en faveur de l'insertion des jeunes, *in Journal Officiel de la République Française*, le 8 mars 1986, pp. 3595-3596, consultée le 27 juillet 2014 sur :

[http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19860308&numTexte=03595&pageDebut=03595&pageFin=](http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19860308&numTexte=03595&pageDebut=03595&pageFin=)

### **Loi d'orientation sur l'éducation (10 juillet 1989).**

Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, *in Journal Officiel de la République Française*, le 14 juillet 1989, pp. 8860-8871, consultée le 18 juillet 2014 sur :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=24042EBE21994D37BB3131D13407B13B.tpdjo09v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000000509314&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=24042EBE21994D37BB3131D13407B13B.tpdjo09v_1?cidTexte=JORFTEXT000000509314&categorieLien=id)

### **Loi du 2 août 1989.**

Loi n°89-550 du 2 août 1989 portant sur des dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles, *in Journal Officiel de la République Française*, le 8 août 1989, p. 9959, consultée le 10 février 2015 sur :

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19890808&numTexte=&pageDebut=09959&pageFin=](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19890808&numTexte=&pageDebut=09959&pageFin=)

### **Loi du 17 décembre 1991.**

Loi n°91-1256 du 17 décembre 1991 modifiant la loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles, *in Journal Officiel de la République Française*, le 19 décembre 1991, p. 16528, consultée le 10 février 2015 sur :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=DD86F46B6AD335278866F03CE45DC415.tpdjo06v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000000721597&dateTexte=](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=DD86F46B6AD335278866F03CE45DC415.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000000721597&dateTexte=)

### **Loi Joxe (6 février 1992).**

Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, *in Journal Officiel de la République Française*, le 8 février 1992, pp 2064 à 2083, consultée le 30 janvier 2015 sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006078688>

### **Loi Pasqua du 24 août 1993.**

Loi n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France, *in Journal Officiel de la République Française*, n°200, le 29 août 1993, p. 12 196, consulté le 16 juin 2015 sur :

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000530357>

### **Décret du 12 juillet 1994.**

Décret n°94-615 du 12 juillet 1994 modifiant le décret n° 88-1015 du 28 octobre 1988 portant création d'un conseil national et d'un comité interministériel des villes et du développement social urbain et d'une délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, *in Journal Officiel de la République Française*, n°169, le 23 juillet 1994, p. 10 607, consulté le 17 septembre 2014 sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000184776&fastPos=1&fastReqId=723690339&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

### **Loi Chevènement (12 juillet 1999).**

Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, *in Journal Officiel de la République Française*, n°160, le 13 juillet 1999, pp 10 361 à 10 396, consultée le 30 janvier 2015 sur :

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000396397&fastPos=4&fastReqId=123683630&categorieLien=id&navigator=navigatortexte&modifier=LOI&fastPos=4&fastReqId=123683630&oldAction=rechTexte>

### **Décret du 28 août 2000.**

Décret n°2000-813 du 28 août 2000 considérant comme terminées les opérations de construction et d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'Évry, in *Journal Officiel de la République Française*, n°199, le 29 août 2000, p. 13 297, consulté le 8 mars 2015 sur :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E78A99160C205DEE95CE15BFA7C50A47.tpdila07v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000000208422&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E78A99160C205DEE95CE15BFA7C50A47.tpdila07v_2?cidTexte=JORFTEXT000000208422&categorieLien=id)

### **Loi Borloo (1<sup>er</sup> août 2003).**

Loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, in *Journal Officiel de la République Française*, n° 177, le 2 août 2003, p 13 281, texte n° 7, consulté le 10 juillet 2015 sur :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000428979&categorieLien=id>

### **Site de la DRIEA Ile-de-France (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France).**

### **Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Paris de 1965.**

Délégation générale au district de la région de Paris, *Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la région de Paris*, Paris, District de la Région de Paris, 1965, 222 pages, consulté le 15 novembre 2012 sur :

[http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/presentation-du-sdaurp-de-1965-a970.html#sommaire\\_7](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/presentation-du-sdaurp-de-1965-a970.html#sommaire_7)

## **Site de l'Académie de Créteil.**

### **Carte : les 5 villes nouvelles de la région parisienne.**

HGC Portail, *Une Ville Nouvelle, comment ça fonctionne ? Repères sur les villes nouvelles, l'exemple de Marne La Vallée*, Créteil, le 14 mars 2006, consultée le 23 septembre 2013 sur : <http://hgc.ac-creteil.fr/spip/Une-Ville-Nouvelle-comment-ca,750>

## **Bibliothèque de Toulouse.**

### **Le Midi socialiste.**

HUDELLE Léon, « Le complot fasciste » in *Le Midi socialiste*, Toulouse, n° 10439, samedi 27 novembre 1937, p1-2, consulté le 24 août 2012 sur : [http://images.midi.bibliotheque.toulouse.fr/1937/B315556101\\_MIDSOC\\_1937\\_11\\_27.pdf](http://images.midi.bibliotheque.toulouse.fr/1937/B315556101_MIDSOC_1937_11_27.pdf)

## **Site de Libération.**

D'après l'AFP, « Échange sec entre Jospin et les LU », in *Libération*, le 14 mars 2002, consulté le 18 juillet 2015 sur :

[http://www.liberation.fr/politiques/2002/03/14/echange-sec-entre-jospin-et-les-lu\\_396866](http://www.liberation.fr/politiques/2002/03/14/echange-sec-entre-jospin-et-les-lu_396866)

## **Site de l'Ina.**

### **Référence : CAF94058246 Fonds : RTF ORTF.**

BREEM Danièle, reportage télévisé *Michel Debré à Évry*, ORTF, 1961, visionné le 20 mars 2010 sur :

<http://www.ina.fr/histoire-et-conflits/decolonisation/video/CAF94058246/debre-a-Evry-Petit-Bourg.fr.html>

**Référence : CAF97028463 Fonds : RTF ORTF.**

BORT Jacques de, reportage télévisé *Ville nouvelle Évry*, ORTF, 15 octobre 1972, visionné le 29 mars 2010 sur :

<http://www.ina.fr/art-et-culture/architecture/video/CAF97028463/ville-nouvelle-Evry.fr.html>

**Référence : PAC01002560 Fonds : télévision.**

MESMACQUE Laurence, reportage télévisé *Évry Ville Nouvelle*, France 3 Régions, 30 octobre 1987, visionné le 23 mars 2012 sur :

<http://www.ina.fr/art-et-culture/architecture/video/PAC01002560/Évry-ville-nouvelle.fr.html>

**Référence : PAC9409214167 Fonds : télévision.**

PARMENTIER Jean-François, reportage télévisé *Le SAN d'Évry : le déficit endémique*, France 3, 14 septembre 1994, visionné le 23 mars 2012 sur :

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/education-et-enseignement/video/PAC9409214167/san-d-Evry-le-deficit-endemique.fr.html>

**Référence : CAB96003866 Fonds : télévision.**

KIMMERLIN Chantal, reportage télévisé *Rythmes scolaires à Évry*, France 2, 24 janvier 1996, visionné le 24 mars 2012 sur :

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/education-et-enseignement/video/CAB96003866/rythmes-scolaires-a-Evry.fr.html>

**Référence : CAB01005360 Fonds : télévision.**

JUNQUA Yves, reportage télévisé *Évry : Bandes rivales*, France 2, 29 janvier 2001, visionné le 4 avril 2012 sur :

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/CAB01005360/Évry-bandes-rivales.fr.html>

**Référence : PAC04024251 Fonds : télévision.**

MALVERDE Fernando, reportage télévisé *Évry perd son statut de ville nouvelle*, France 3 Paris, le 20 février 2001, visionné le 4 avril 2012 sur :

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/environnement-et-urbanisme/video/PAC04024251/Évry-perd-son-statut-de-ville-nouvelle.fr.html>

**Référence : CAB01012481 Fonds : télévision.**

WITTENBERG Jeff, reportage télévisé *Campagne électorale à Évry*, France 2, 7 mars 2001, visionné le 4 avril 2012 sur :

<http://www.ina.fr/art-et-culture/architecture/video/CAB01012481/campagne-electorale-a-Évry.fr.html>

**Site de Corbeil-Info.**

Photo : venue de François Mitterrand à Évry dans le cadre de sa campagne pour les présidentielles de 1981 (15 mars 1981), consultée le 19 septembre 2014 :

<http://corbeil.info.free.fr/fran%C3%A7ois-mitterrand-a-Évry-en-mars-1981-politique-100511-435.html>

**Site : Le réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS) d'Évry fête ses trente ans.**

Photo des trois principaux maires d'Évry depuis 1977 : Claude Jeanlin (1977-1983), Jacques Guyard (1983-1999) et Manuel Valls (2001-2012), consultée le 19 septembre 2014 :

<http://voyagesderob.over-blog.com/article-le-reseau-d-echanges-reciproques-de-savoirs-rers-d-Évry-fete-ses-trente-ans-50173587.html>

## Documents appartenant à Jacques Longuet.

Lettre de Jacques Guyard à destination de la population d'Évry, septembre 1991.

ADAM Jean-Claude, « seconde visite du chef de l'État à Évry qui inaugure la place des Droits de l'Homme et du Citoyen et du nouvel hôtel de ville », *in le Républicain*, le 3 octobre 1991.

« Inauguration de la place des Droits de l'Homme par le chef de l'État », *in le Républicain*, le 19 septembre 1991.

« François Mitterrand inaugurer la place des Droits de l'Homme et du Citoyen », *in le Républicain*, le 26 septembre 1991.

« François Mitterrand à Évry : aux deux grands et pour l'application de la loi : *encore un effort !* », le 3 octobre 1991.

# Fiches des conseils municipaux à Évry

---

1787-Février 1790.

## Syndic :

**Nom :** Delage

**Prénom :** Charles Bonaventure

**Profession :** Entrepreneur, maçon

**Régimes :** Monarchie Absolue

**Chef d'État :** Louis XVI

Monarchie Constitutionnelle (à partir d'octobre 1789)

**Population au début du mandat :** 88 feux

**Population en fin de mandat :** 600 habitants

## Equipe municipale :

Nom	Prénom	Statut	Profession
Lambert	Etienne	Collecteur	Vigneron

## Participants aux cahiers de doléances :

Delage Charles Bonaventure	Privé Alexis	Guerard Lambert
Nicolas Jacob	Jean Raimbault	Pierre Blondel
JB Pierre Gautier	Blondeau	Edme Challiot
Louis Rimbault	Etienne Lambert	François Gautier
Louvette	Claude Raimbault	Paternot
Leblanc		

## Ne sachant pas signer :

Jean-Baptiste Jacob	Charles Raimbault	François Lambert
Pierre Privé	Jean-Baptiste Lecuyer	Laurent Lambert
François Couturier	Pierre Privé fils	

### **Evènements Locaux :**

**Eté 1787** : élections de la municipalité.

**Avril 1789** : rédaction des cahiers de doléances du Tiers-Etat.

**Février 1790** : élections municipales.

### **Evènements Nationaux et Internationaux :**

**Juin 1787** : édit de Brienne.

**8 août 1788** : convocation des États-Généraux.

**5 mai 1789** : ouverture des États Généraux.

**9 juillet 1789** : l'Assemblée Nationale devient Constituante.

**14 décembre 1789** : vote de la loi, dite Loi de l'An VIII, relative à l'organisation des communes de France.

## Première municipalité : Février 1790-Novembre 1791.

### Maire :

**Nom :** Delage

**Prénom :** Charles Bonaventure

**Profession :** Entrepreneur, maçon

**Régime :** Monarchie Constitutionnelle

**Chef d'État :** Louis XVI

**Population au début du mandat :** 600

**Population en fin de mandat :** env. 600

### Officiers municipaux du conseil général de la commune :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Blondel	Pierre	procureur	cordonnier
Lambert	Louis	officier municipal	vigneron
?	?	officier municipal	?

### Evènements Locaux :

**Février 1790 :** Charles Bonaventure Delage devient le premier maire contemporain d'Évry.

**25 juillet 1790 :** création de la garde nationale d'Évry.

**Août 1790 :** outrage envers Louis Lambert et Pierre Blondel respectivement officier municipal et procureur de la commune.

**Hiver 1790-1791 :** une salle du presbytère devient le local municipal.

**1791 :** Évry paie 17 028 livres de contribution foncière et 2 405 livres de contributions mobilières.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**13 septembre 1791 :** vote de la Constitution.

## Deuxième municipalité : Novembre 1791-Décembre 1792.

### Maire :

**Nom :** Marcille

**Prénom :** Denis

**Profession :** Charron

**Régimes :** Monarchie Constitutionnelle

**Chefs d'État :** Louis XVI

Première République (à partir du 21 septembre 1792) La Convention

**Population au début du mandat :** env. 600 **Population en fin de mandat :** env. 600

### Officiers municipaux du conseil général de la commune :

Nom	Prénom	Statut	Profession
?	?	?	?

### Evènements Locaux :

**Novembre 1791 :** Denis Marcille est élu maire d'Évry-Sur-Seine.

**1792 :** Évry paie 14 125 livres de contribution foncière et 1 465 livres de contributions mobilières.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**20 avril 1792 :** déclaration de la guerre au roi de Bohême et de Hongrie.

**10 août 1792 :** prise des Tuileries et chute de la royauté.

**21 septembre 1792 :** abolition de la royauté, An I de la République.

## Troisième municipalité : Décembre 1792-An III (1795).

### Maire :

**Nom :** Paternot

**Prénom :** Louis

**Profession :** maçon

**Régime :** Première République

**Chef d'État :** La Convention

**Population au début du mandat :** env. 600

**Population en fin de mandat :** env. 600

### Officiers municipaux du conseil général de la commune :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Fournival	Jean-Louis	Officier Municipal	?
Lambert	Etienne	Officier Municipal	vigneron
Pépin	Louis Blaise	Secrétaire-Greffier	instituteur
Challiot	Edme	Notable	menuisier
Langlois	Etienne	Notable	?
Ozanne	Louis	Notable	vigneron
Rimbaut	Jean-Louis	Notable	?
Rouget	Jérôme	Notable	peintre

### Evènements Locaux :

**Décembre 1792 :** élection de Louis Paternot à la mairie d'Évry.

**28 germinal An II (17 avril 1793) :** outrage envers les officiers municipaux Etienne Langlois et Jérôme Rouget.

**Printemps 1793 :** la duchesse de Bourbon est déportée à Marseille.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**21 janvier 1793 :** exécution de Louis XVI.

**24 juin 1793 :** vote de la Constitution de l'An I.

**5 fructidor An III (22 août 1795) :** la Convention adopte la Constitution de l'an III.

**Premier représentant auprès de la municipalité de  
canton : An III (1795)-Brumaire An VI (octobre-  
novembre 1797).**

**Agent Municipal :**

**Nom :** Challiot

**Prénom :** Edme

**Profession :** menuisier

**Régime :** Première République (Constitution de l'An III)

**Chef d'État :** Le Directoire

**Population au début du mandat :** env. 600

**Population en fin de mandat :** 650

**Evènements Locaux :**

**Automne An III :** Edme Challiot devient agent municipal d'Évry.

**Evènements Nationaux et Internationaux :**

**9 Brumaire An III (31 octobre 1795) :** élection du Directoire exécutif.

**Constitution de l'An III :** le Directoire supprime les municipalités des communes de moins de 5 000 habitants pour les regrouper en municipalités de canton.

**Second représentant auprès de la municipalité de  
canton : Brumaire An VI (nov. 1797)-Brumaire An VIII.**

**Agent municipal :**

**Nom :** Guerard

**Prénom :** Joseph

**Profession :** vigneron

**Régime :** Première République

**Chef d'État :** Le Consulat

**Population au début du mandat :** 650

**Population en fin de mandat :** 892

**Evènements Locaux :**

**Brumaire An VI (novembre 1797) :** Joseph Guerard devient agent municipal d'Évry.

**Evènements Nationaux et Internationaux :**

**18 Brumaire An VIII (9 novembre 1799) :** coup d'État contre le Directoire et les Conseils.

## Quatrième municipalité :

Brumaire An VIII (nov. 1799)-An XII (1804).

### Maire :

**Nom :** Delaborde

**Prénom :** ?

**Profession :** ?

**Régimes :** Première République  
Consulat

**Chef d'État :** Napoléon Bonaparte

**Population au début du mandat :** 892    **Population en fin de mandat :** env. 530

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Pinel	Charles	Adjoint	menuisier
Bouchinet	?	conseiller	cultivateur
Challiot	Edme	conseiller	menuisier
Delage	Charles Bonaventure	conseiller	maître maçon
Fleuret	?	conseiller	cultivateur
Lambert	Louis	conseiller	vigneron
Leblanc	Adrien	conseiller	serrurier
Marcille	Denis	conseiller	charron
Marin	Jacob	conseiller	vigneron
Paternot	Louis	conseiller	maçon
Petit	?	conseiller	cultivateur
Maître	Gérard	secrétaire	instituteur
Guerard	Joseph	percepteur	vigneron

### Evènements Locaux :

**14 prairial an X (2 juin 1801) :** Napoléon Bonaparte demande au conseil municipal de détruire la pyramide dédiée à Marat et Le Pelletier.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**28 pluviôse An VIII (17 février 1800) :** vote de la loi réorganisant entièrement l'administration française. La fonction municipale est rétablie.

**14 thermidor An X (2 juillet 1802) :** Napoléon Bonaparte nommé Consul à vie.

## Cinquième municipalité : An XII (1804)-1809.

### Maire :

**Nom :** Delaborde

**Prénom :** ?

**Profession :** ?

**Régime :** Premier Empire

**Chef d'État :** Napoléon I<sup>er</sup>

**Population au début du mandat :** env. 530

**Population en fin de mandat :** ?

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Chandora	?	Adjoint	?
<i>Remplacé par Gérard Maître au poste d'adjoint le 16 thermidor An XIII</i>			
Blondel	Pierre	conseiller	cordonnier
Challiot	Edme	conseiller	menuisier
Delage	Charles Bonaventure	conseiller	maître maçon
Fleuret	?	conseiller	cultivateur
Lambert	Louis	conseiller	vigneron
Leblanc	Adrien	conseiller	serrurier
Paternot	Louis	conseiller	maçon
Privé	Alexis	conseiller	percepteur
Réverend	?	conseiller	cultivateur
Serré	François	conseiller	terrassier

### Evènements Locaux :

**26 thermidor An XII (14 août 1804) :** la commune envisage de se joindre à quelques communes voisines pour le service divin. Projet finalement annulé.

**16 Thermidor An XIII (4 juillet 1805) :** Gérard Maître, instituteur, est nommé adjoint de la commune.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**18 mai 1804 :** sénatus-consulte confiant le gouvernement de la République au Premier Consul.

**2 décembre 1804 :** sacre de Napoléon I<sup>er</sup>.

## Sixième municipalité : 1809-15 octobre 1815.

### Maire :

**Nom :** Révérend

**Prénom :** ?

**Profession :** Cultivateur

**Régimes :** Premier Empire (jusqu'au 6 avril 1814)

**Chefs d'État :** Napoléon I<sup>er</sup>

Restauration : monarchie constitutionnelle

Louis XVIII

Empire : Cent-Jours (20 mars-22 juin 1815)

Napoléon I<sup>er</sup>

Restauration : Monarchie Constitutionnelle

Louis XVIII

**Population au début du mandat :** ?

**Population en fin de mandat :** env. 688

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Marcille	Denis	adjoint	charron
Blondel	Pierre	conseiller	cordonnier
Challiot	Edme	conseiller	menuisier
Delage	Charles Bonaventure	conseiller	maître maçon
Fleuret	?	conseiller	cultivateur
Lambert	Louis	conseiller	vigneron
Leblanc	Adrien	conseiller	serrurier
Mouzin	Jean-François	conseiller	?
Paternot	Louis	conseiller	maçon
Privé	Alexis	conseiller	percepteur
Serré	François	conseiller	terrassier

### Evènements Locaux :

**1809 :** Révérend est nommé maire.

**Avril 1814 :** l'abdication de Napoléon I<sup>er</sup> est discutée au château de Petit-Bourg.

**29 avril 1814 :** le conseil municipal prête serment au roi, sa Majesté Louis XVIII. Chaque membre, l'un après l'autre, prononce ce qu'il suit : « *Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité et si, dans le ressort de mes fonctions j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi* ».

**23 avril 1815 :** suite au retour de Napoléon I<sup>er</sup>, le maire, l'adjoint et le conseil municipal prêtent serment à l'Empire et jurent fidélité à l'Empereur: « *Je jure et promets de garder obéissance et fidélité aux constitutions de l'Empire et de l'Empereur* ».

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**6 avril 1814 :** suite à la campagne de France (janvier-mars 1814) et à l'occupation du pays par les coalisés (Autriche, Prusse, Russie), Napoléon abdique. La Monarchie est restaurée. Louis XVIII monte sur le trône.

**20 mars-22 juin 1815 :** les Cent-Jours. Napoléon I<sup>er</sup> tente de reprendre le pouvoir. Suite à sa défaite à Waterloo, il abdique. Louis XVIII retrouve le trône.

## Septième municipalité : 15 octobre 1815-8 janvier 1822.

### Maire :

**Nom :** Perrot

**Prénom :** ?

**Profession :** Maréchal de camp

**Régime :** Restauration : Monarchie Constitutionnelle      **Chef d'État :** Louis XVIII

**Population au début du mandat :** env.688      **Population en fin de mandat :** 619

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Marcille	Denis	adjoint	charron
<i>Démissionne le 18 août 1816, remplacé par François Mesmer au poste d'adjoint.</i>			
Delage	Charles Bonaventure	conseiller	maçon
Fleuret	?	conseiller	cultivateur
Leblanc (fils)	Louis-Adrien	conseiller	serrurier
Mesmer	François	conseiller	colonel en retraite
<i>Nommé adjoint le 18 août 1816, remplacé le 5 mars 1820 par François Couturier</i>			
Ozanne	Louis	conseiller	vigneron
Paternot	Louis	conseiller	maçon
Privé (fils)	Michel	conseiller	vigneron
Regnauld	Philippe	conseiller	cultivateur
Serré (fils)	Aimé	conseiller	entrepreneur
Serré (père)	François	conseiller	terrassier

### Evènements Locaux :

**15 octobre 1815 :** démission du maire Révérend, il est remplacé par Perrot.

**19 octobre 1815 :** nomination d'une commission pour organiser l'accueil dans la commune des troupes autrichiennes.

**4 février 1816 :** renouvellement décennal des conseillers municipaux. Sont nommés : Leblanc (fils), Mesmer, Ozanne, Paternot, Privé (fils), Regnauld, Serré (père et fils).

**18 août 1816 :** démission de Denis Marcille de son poste d'adjoint. Il est remplacé par François Mesmer.

**5 mars 1820 :** François Couturier est nommé conseiller municipal en remplacement de François Mesmer devenu adjoint.

## Huitième municipalité : 8 janvier 1822-2 janvier 1826.

### Maire :

**Nom :** Leblanc

**Prénom :** Louis-Adrien

**Profession :** ?

**Régime :** Restauration : Monarchie Constitutionnelle

**Chefs d'État :** Louis XVIII

le 16/09/1824 : Charles X

**Population au début du mandat :** 619

**Population en fin de mandat :** ?

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Serré	François	adjoint	terrassier
Couturier	François	conseiller	journalier
Delage	Charles Bonaventure	conseiller	maçon
Fleuret	?	conseiller	cultivateur
<i>Décédé puis remplacé le 14 mai 1823 par Henri Rabourdin</i>			
Millet	Pierre	conseiller	cultivateur
Ozanne	Louis	conseiller	vigneron
Paternot	Louis	conseiller	maçon
Privé	Michel	conseiller	vigneron
Regnauld	Philippe	conseiller	cultivateur
Serré	Aimé	conseiller	entrepreneur

### Evènements Locaux :

**20 janvier 1822 :** Louis-Adrien Leblanc prête serment : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume* ».

**19 février 1822 :** François Serré est nommé adjoint au maire.

**13 mai 1822 :** Pierre Millet est nommé conseiller municipal en remplacement de François Serré devenu adjoint.

**14 mai 1823 :** nomination d'Henri Rabourdin au poste de conseiller municipal en remplacement de Fleuret, décédé.

## Neuvième municipalité : 2 janvier 1826-14 octobre 1831.

### Maire :

**Nom :** Leblanc

**Prénom :** Louis-Adrien

**Profession :** ?

**Régimes :** Restauration : Monarchie Constitutionnelle

**Chefs d'État :** Charles X

le 9 août 1830 : Monarchie de Juillet

Louis-Philippe I<sup>er</sup>

**Population au début du mandat :** ?

**Population en fin de mandat :** 518

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Serré	François	adjoint	terrassier
<i>Décède en 1828, remplacé le 6 juillet 1828 par Jacob au poste de conseiller Aimé Serré nommé adjoint le 19 septembre 1830</i>			
Couturier	François	conseiller	journalier
Delage	Charles Bonaventure	conseiller	maçon
Millet	Pierre	conseiller	cultivateur
Ozanne	Louis	conseiller	vigneron
<i>Démissionne en 1828, remplacé le 6 juillet 1828 par Carot</i>			
Paternot	Louis	conseiller	maçon
<i>Décède en 1828, remplacé le 6 juillet 1828 par Marcille</i>			
Privé	Michel	conseiller	vigneron
Rabourdin	Henri	conseiller	?
Regnauld	Philippe	conseiller	cultivateur
Serré	Aimé	conseiller	terrassier
<i>Change de domicile en 1828, remplacé le 6 juillet 1828 par Alexis Privé</i>			

### Evènements Locaux :

**1827** : emménagement d'Alexandre Aguado dans le château de Petit-Bourg.

**6 juillet 1828** : installations aux postes de conseillers municipaux de Jacob, Marcille, Carot et A. Privé. Ils remplacent respectivement : F. Serré (décédé), Paternot (décédé), Ozanne (démissionnaire), A. Serré (parti).

**23 octobre 1828** : pose de la première pierre du bâtiment école offert par Aguado.

**3 novembre 1828** : don à la commune par Aguado d'un terrain pour y placer le cimetière. Ce dernier est transféré en dehors de l'enceinte du village.

**1829-1831** : construction du pont suspendu.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**27-29 juillet 1830** : Révolution de Juillet : Trois Glorieuses. Charles X est renversé.

**9 août 1830** : Louis-Philippe est proclamé Roi des Français. François Guizot est nommé ministre de l'Intérieur. L'ordre lui est donné de réformer les municipalités et de remplacer toutes les municipalités.

**21 mars 1831** : vote d'une loi qui réintroduit le principe électif pour désigner les conseils municipaux. Le maire et l'adjoint sont toujours nommés par le préfet.

**19 avril 1831** : vote d'une loi pour élargir le corps électoral. Le cens est abaissé à 200 Francs.

## Dixième municipalité : 14 octobre 1831-12 octobre 1834.

### Maire :

**Nom :** Aguado, marquis de Las Marismas      **Prénom :** Alexandre-Marie  
**Profession :** Banquier, commerçant

**Régime :** Monarchie de Juillet      **Chef d'État :** Louis-Philippe I<sup>er</sup>  
**Population au début du mandat :** 518      **Population en fin de mandat :** ?

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

Nom	Prénom	Statut	Profession
Leblanc	Louis-Adrien	adjoint	serrurier
Couturier	François	conseiller	journalier
Delage	Charles Bonaventure	conseiller	maçon
<i>Décède en 1834 à l'âge de 80 ans.</i>			
Desbois	Charles	conseiller	?
Dupins	Marc-Balthazard	conseiller	propriétaire
Foucault	?	conseiller	?
<i>Quitte la commune au cours de son mandat (probablement en 1834)</i>			
Jacob	?	conseiller	?
Mesmer	François	conseiller	colonel en retraite
Millet	Pierre	conseiller	cultivateur
Paternot	Jean-Louis	conseiller	maçon
Testard	?	conseiller	?

### Evènements Locaux :

**18 septembre 1831 :** élections du conseil municipal.

**14 octobre 1831 :** le préfet de Seine-et-Oise nomme Alexandre Aguado en qualité de maire de la commune d'Évry-sur-Seine.

**20 mai 1832 :** le conseil vote les remerciements envers Aguado pour les travaux qu'il a engagés dans la commune. Ils ont permis l'amélioration du niveau de vie.

**1834 :** décès à l'âge de 80 ans de Charles Bonaventure Delage, premier maire d'Évry-sur-Seine.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**28 juin 1833 :** vote de la loi Guizot sur l'instruction publique. Chaque commune de plus de 500 habitants doit entretenir une école primaire et un instituteur.

## Onzième municipalité : 12 octobre 1834-26 juin 1837.

### Maire :

**Nom :** Aguado, marquis de Las Marismas  
**Profession :** Banquier, commerçant

**Prénom :** Alexandre-Marie

**Régime :** Monarchie de Juillet  
**Population au début du mandat :** ?

**Chef d'État :** Louis-Philippe I<sup>er</sup>  
**Population en fin de mandat :** ?

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Leblanc	Louis-Adrien	adjoint	serrurier
Caffort	?	conseiller	?
Couturier	François	conseiller	journalier
Desbois	Charles	conseiller	?
Dupins	Marc-Balthazard	conseiller	propriétaire
Jacob	?	conseiller	?
Langlois	?	conseiller	?
Mesmer	François	conseiller	colonel en retraite
Millet	Pierre	conseiller	cultivateur
Paternot	Jean-Louis	conseiller	maçon
Testard	?	conseiller	?

**Douzième municipalité :**  
**26 juin 1837-13 septembre 1840.**

**Maire :**

**Nom :** Aguado, marquis de Las Marismas      **Prénom :** Alexandre-Marie  
**Profession :** Banquier, commerçant

**Régime :** Monarchie de Juillet      **Chef d'État :** Louis-Philippe I<sup>er</sup>  
**Population au début du mandat :** ?      **Population en fin de mandat :** 600

**Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Leblanc	Louis-Adrien	adjoint	serrurier
Couturier	François	conseiller	journalier
Desbois	Charles	conseiller	?
Dupins	Marc-Balthazard	conseiller	propriétaire
Gentet de	?	conseiller	baron
Iullemier	?	conseiller	?
Langlois	?	conseiller	?
Mesmer	François	conseiller	colonel en retraite
Millet	Pierre	conseiller	cultivateur
Paternot	Jean-Louis	conseiller	maçon
Testard	?	conseiller	?

**Evènements Locaux :**

**1837 :** mise en place du bureau de bienfaisance.

**Mars 1839 :** projet de chemin de fer de Paris à Orléans passant par Évry. Aguado s'y oppose, mais il est approuvé.

**Septembre 1840 :** démission et départ d'Alexandre Aguado.

**Evènements Nationaux et Internationaux :**

**18 juillet 1837 :** vote d'une loi qui redéfinit les attributions des conseils municipaux. Le maire administre seul la commune.

## Treizième municipalité : 13 septembre 1840-5 juin 1843.

### Maire :

**Nom :** Pasturin

**Prénom :** Jean-Jacques Elie

**Profession :** avocat

**Régime :** Monarchie de Juillet

**Chef d'État :** Louis-Philippe I<sup>er</sup>

**Population au début du mandat :** 600

**Population en fin de mandat :** ?

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

Nom	Prénom	Statut	Profession
Leblanc	Louis-Adrien	adjoint	serrurier
Benjamin	?	conseiller	propriétaire
Couturier	François	conseiller	jardinier
Couturier	Laurent	conseiller	cultivateur
Delaroche	Michel	conseiller	boulangier
Dupins	Marc-Balthazard	conseiller	propriétaire
Hamard	Etienne	conseiller	vigneron
Malparty	Louis	conseiller	garde
Millet	Pierre	conseiller	cultivateur
<i>Décède en 1843.</i>			
Minet	Antoine	conseiller	cordonnier
Paternot	Jean-Louis	conseiller	maçon

### Evènements Locaux :

**13 septembre 1840 :** hommage de Pasturin à Aguado.

**15 mai 1842 :** en mémoire d'Aguado, décédé, un service funèbre à sa mémoire est célébré dans l'église de la commune.

## Quatorzième municipalité : 5 juin 1843-16 août 1846.

### Maire :

**Nom :** Pasturin

**Prénom :** Jean-Jacques Elie

**Profession :** avocat

**Régime :** Monarchie de Juillet

**Chef d'État :** Louis-Philippe I<sup>er</sup>

**Population au début du mandat :** ?

**Population en fin de mandat :** ?

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Leblanc	Louis-Adrien	adjoint	serrurier
Benjamin	?	conseiller	propriétaire
Couturier	François	conseiller	jardinier
Couturier	Laurent	conseiller	cultivateur
Delaroche	Michel	conseiller	boulangier
Dupins	Marc-Balthazard	conseiller	propriétaire
Hamard	Etienne	conseiller	vigneron
Malparty	Louis	conseiller	garde
Minet	Antoine	conseiller	cordonnier
Paternot	Jean-Louis	conseiller	maçon
Revenaz	Alexis	conseiller	propriétaire

### Evènements Locaux :

**Mai 1844 :** le conseiller Dupins fonde un hospice à Évry-sur-Seine.

## Quinzième municipalité : 16 août 1846-30 juillet 1848.

### Maire :

**Nom :** Pasturin

**Prénom :** Jean-Jacques Elie

**Profession :** avocat

*Remplacé en mars 1848 par Amand Decauville*

**Régimes :** Monarchie de Juillet  
le 25 février 1848 : Seconde République

**Chefs d'État :** Louis-Philippe I<sup>er</sup>  
Gouvernement provisoire

**Population au début du mandat :** ?

**Population en fin de mandat :** ?

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Decauville	Amand	adjoint	serrurier
<i>Devient maire en mars 1848 ; Louis-Adrien Leblanc devient adjoint</i>			
Couturier	François	conseiller	jardinier
Delaroche	Michel	conseiller	boulangier
Deligny	Eugène	conseiller	?
Desbois	Charles	conseiller	?
Dupins	Marc-Balthazard	conseiller	propriétaire
Leblanc	Louis-Adrien	conseiller	serrurier
<i>Devient adjoint en mars 1848</i>			
Malparty	Louis	conseiller	garde
Le comte de Montherault		conseiller	général
Paternot	Jean-Louis	conseiller	maçon
Revenaz	Alexis	conseiller	?

### Evènements Locaux :

**19 mars 1848 :** Amand Decauville devient maire de la commune. Louis-Adrien Leblanc est nommé adjoint.

**30 juillet 1848 :** Amand Decauville est le premier maire d'Évry issu du suffrage universel.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**22-24 février 1848 :** ces trois journées révolutionnaires, menées par les libéraux et les républicains, renversent la Monarchie de Juillet. Louis-Philippe abdique.

**25 février 1848 :** proclamation de la Seconde République.

**2 mars 1848 :** proclamation du suffrage universel. Il devient légal par le décret du 5 mars.

**23 avril 1848 :** élection de l'Assemblée Constituante.

**3 juillet 1848 :** les maires et les adjoints ne sont plus nommés par le préfet mais élus par les conseils municipaux.

## Seizième municipalité : 30 juillet 1848-1850.

### Maire :

**Nom :** Decauville

**Prénom :** Amand

**Profession :** agriculteur

**Régime :** Seconde République

**Chefs d'État :** Gouvernement provisoire  
le 10 décembre 1848 : Louis-Napoléon Bonaparte

**Population au début du mandat :** ?

**Population en fin de mandat :** 883

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Leblanc	Louis-Adrien	adjoint	serrurier
Couturier	François	conseiller	jardinier
Deligny	Eugène	conseiller	?
Desbois	Charles	conseiller	?
Gorju	Etienne	conseiller	propriétaire
Guillerme	?	conseiller	cultivateur
Laborialle	Nicolas	conseiller	?
Lemarchand	Louis	conseiller	propriétaire
Malparty	Louis	conseiller	garde
Paternot	Jean-Louis	conseiller	maçon
Privé	Michel	conseiller	maréchal-ferrant

### Evènements Locaux :

**7 décembre 1848 :** révision de la liste des électeurs. Ils sont 152 à Évry.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**10 décembre 1848 :** Louis-Napoléon est élu président de la République.

## Dix-septième municipalité : 1850-29 juillet 1855.

### Maire :

**Nom :** Decauville

**Prénom :** Amand

**Profession :** agriculteur

**Régimes :** Seconde République  
le 2 décembre 1852 : Second Empire

**Chefs d'État :** Louis-Napoléon Bonaparte  
Napoléon III

**Population au début du mandat :** 883

**Population en fin de mandat :** 1 195

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Deligny	Eugène	adjoint	serrurier
Couturier	François	conseiller	jardinier
Desbois	Charles	conseiller	?
Gorju	Etienne	conseiller	propriétaire
Guillerme	?	conseiller	cultivateur
Laborialle	Nicolas	conseiller	?
Leblanc	Louis-Adrien	conseiller	serrurier
Lemarchand	Louis	conseiller	propriétaire
Malparty	Louis	conseiller	garde
Paternot	Jean-Louis	conseiller	maçon
Privé	Michel	conseiller	maréchal-ferrant

### Evènements Locaux :

**1850** : installation de la congrégation des sœurs de Notre-Dame de Sion à Évry et ouverture du pensionnat uniquement pour les jeunes filles dès octobre.

installation de la municipalité dans le bâtiment Aguado.

**1854** : construction de la distillerie d'Amand Decauville.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**31 mai 1850** : les listes électorales sont revues. Elles comprennent désormais les citoyens ayant depuis trois ans leur domicile dans la commune. Réduit l'électorat de 30%.

**19 juillet 1851** : l'assemblée refuse de réviser la constitution à la demande de Louis-Napoléon Bonaparte. Il ne peut pas être réélu président de la République.

**2 décembre 1851** : coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte. Il devient prince-président.

**7 juillet 1852** : vote d'une loi redonnant au préfet le droit de nommer les maires dans les communes de moins de 3000 habitants.

**2 décembre 1852** : sacre de Napoléon III.

**7 décembre 1852** : l'Empire est rétabli par sénatus-consulte.

**5 mai 1855** : les électeurs - hommes de 21 ans minimum, domiciliés depuis au moins six mois dans le même lieu de résidence - élisent le conseil municipal tandis que les maires et les adjoints sont nommés pour 5 ans.

## Dix-huitième municipalité : 29 juillet 1855-8 août 1860.

### Maire :

**Nom :** Decauville

**Prénom :** Amand

**Profession :** agriculteur

**Régime :** Second Empire

**Chef d'État :** Napoléon III

**Population au début du mandat :** 1 195

**Population en fin de mandat :** 996

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Paternot	Jean-Louis	adjoint	maçon
Couturier	François	conseiller	jardinier
Desbois	Charles	conseiller	?
Fontaine de la	?	conseiller	?
Frenaye de la	?	conseiller	?
Guillaume	?	conseiller	cultivateur
Lamarche	?	conseiller	?
Leblanc	Louis-Adrien	conseiller	serrurier
Lecquier	?	conseiller	?
Lemarchand	Louis	conseiller	propriétaire
Privé	Michel	conseiller	maréchal-ferrant

### Evènements Locaux :

**1857 :** débuts de la construction d'un pont suspendu sur la Seine.

**8 août 1857:** décision d'installer des lignes télégraphiques à Évry.

**Avril 1858 :** emprunt accordé au conseil municipal pour la réfection des routes.

**Août 1860 :** don à la commune de 20 000 francs de Louis Binder pour la construction de rues.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**14 janvier 1858 :** attentat d'Orsini contre Napoléon III. Lors de la séance de délibération du 31 janvier suivant, le conseil apporte son soutien à l'Empereur.

## Dix-neuvième municipalité : 8 août 1860-23 juillet 1865.

### Maire :

**Nom :** Decauville

**Prénom :** Amand

**Profession :** agriculteur

**Régime :** Second Empire

**Chef d'État :** Napoléon III

**Population au début du mandat :** 996    **Population en fin de mandat :** 825

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Paternot	Jean-Louis	adjoint	maçon
Couturier	François	conseiller	jardinier
Desbois	Charles	conseiller	?
Fontaine de la	?	conseiller	?
Frenaye de la	?	conseiller	?
Guillaume	?	conseiller	cultivateur
Lamarche	?	conseiller	?
Leblanc	Louis-Adrien	conseiller	serrurier
Lecquier	?	conseiller	?
Lemarchand	Louis	conseiller	propriétaire
Privé	Michel	conseiller	maréchal-ferrant

### Evènements Locaux :

**26 août 1860 :** le conseil souhaite que l'instruction des filles du village devienne gratuite.

**10 février 1861 :** nomination d'un garde-champêtre appariteur.

**4 octobre 1863 :** établissement d'un service des eaux.

**1864 :** Amand Decauville devient vice-président de la Chambre consultative d'Agriculture de Seine-et-Oise. Son fils Paul devient son associé.

## Vingtième municipalité : 23 juillet 1865-7 août 1870.

### Maire :

**Nom :** Decauville

**Prénom :** Amand

**Profession :** agriculteur

**Régime :** Second Empire

**Chef d'État :** Napoléon III

**Population au début du mandat :** 825    **Population en fin de mandat :** env. 900

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Paternot (fils)	Louis	adjoint	maçon
Arnaud-Jeanti	Edouard	conseiller	?
Binder	Louis-Germain	conseiller	?
Carré	Alphonse	conseiller	rentier
Couturier	François	conseiller	jardinier
Leblanc	Louis-Adrien	conseiller	serrurier
Lecquier	Gilbert	conseiller	?
Maille	Louis	conseiller	propriétaire
Quinsat	Paul-André	conseiller	?
Revenaz	Gustave	conseiller	propriétaire
Tessier	Athanase	conseiller	?

### Evènements Locaux :

**1867 :** organisation d'un concours international de labourage à vapeur à Évry.

**20 juin 1867 :** Amand Decauville pose sa démission. Elle est refusée par le préfet.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**24 juillet 1867 :** loi élargissant les pouvoirs des conseillers municipaux en matière de gestion patrimoniale et de budget.

**19 juillet 1870 :** la France déclare la guerre à la Prusse.

## Vingt-et-unième municipalité :

7 août 1870-septembre 1870.

### Maire :

**Nom :** Binder

**Prénom :** Louis Germain

**Profession :** ?

*Démissionne en septembre 1870*

**Régime :** Second Empire

**Chef d'État :** Napoléon III

**Population au début du mandat :** env. 900 **Population en fin de mandat :** env. 900

Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Paternot	Louis	adjoint	rentier
Arnaud-Jeanti	Edouard	conseiller	?
Boudignot	?	conseiller	?
Cailloux	Jules	conseiller	rentier
Franquin	?	conseiller	?
Maille	Louis	conseiller	propriétaire
Martin	Léon	conseiller	?
Poirrée	Louis	conseiller	?
Quinsat	Paul-André	conseiller	?
Revenaz	Gustave	conseiller	propriétaire
Tessier	Athanase	conseiller	?

### Evènements Locaux :

**Début septembre 1870 :** Louis Binder et la majorité du conseil municipal s'enfuient suite à la défaite face aux Prussiens.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**2 septembre 1870 :** encerclé à Sedan, Napoléon III capitule.

**4 septembre 1870 :** proclamation de la Troisième République. Mise en place d'un gouvernement de défense nationale.

*Vingt-deuxième municipalité, assemblée de notables :*  
*septembre 1870-30 avril 1871.*

**Maire :**

**Nom :** Decauville

**Prénom :** Amand

**Profession :** agriculteur

**Régime :** Troisième République

**Chefs d'État :** gouvernement de la Défense Nationale : G<sup>al</sup> Trochu  
Adolphe Thiers (à partir du 18 février 1871)

**Population au début du mandat :** env. 900      **Population en fin de mandat :** 957

**Assemblée municipale de notables :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Paternot	Louis	notable	rentier
Boudignot	?	notable	?
Bracq	?	notable	?
Carré	Alphonse	notable	rentier
Cartier	?	notable	?
Deloche	?	notable	?
Grivois	?	notable	?
Herbron	?	notable	?
Janvier	?	notable	?
Laze	?	notable	?
Lecquier	?	notable	?
Lemarchand	Louis	notable	propriétaire
Maille	Louis	notable	propriétaire
Martin	Léon	notable	?
Poirrée	Louis	notable	?
Quinsat	Paul-André	notable	?
Rabourdin	?	notable	?
Richarmon	?	notable	?
Tessier	Athanase	notable	?

### **Evènements Locaux :**

**Septembre 1870** : suite à la demande des habitants, Amand Decauville accepte de remplir, provisoirement, les fonctions de maire. Il administre la commune avec l'aide des notables.

### **Evènements Nationaux et Internationaux :**

**28 janvier 1871** : signature de l'armistice. Bismarck exige de signer le traité de paix avec un gouvernement légitime.

**8 février 1871** : élections afin de mettre en place une assemblée nationale. Victoire des monarchistes. Thiers devient le chef du pouvoir exécutif.

**26 février 1871** : signature du traité de paix.

**18 mars-28 mai 1871** : Commune de Paris.

**14 avril 1871** : vote d'une loi afin de procéder au renouvellement intégral des conseils municipaux.

## Vingt-troisième municipalité :

30 avril 1871-7 novembre 1874.

### Maire :

**Nom :** Maille

**Prénom :** Louis

**Profession :** propriétaire

*Démissionne le 3 juillet 1871, remplacé par Edouard Arnaud-Jeanti*

**Régime :** Troisième République

**Chefs d'État :** Adolphe Thiers

le 24 mai 1873 : Maréchal Mac Mahon

**Population au début du mandat :** 957 **Population en fin de mandat :** entre 927 et 957

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Paternot	Louis	adjoint	rentier
Arnaud-Jeanti	Edouard	conseiller	?
<i>Devient maire le 3 juillet 1871, Louis Maille devient conseiller</i>			
Boudignot	?	conseiller	?
Cailloux	Jules	conseiller	rentier
Decauville	Amand	conseiller	agriculteur
<i>Décède le 1<sup>er</sup> novembre 1871</i>			
Franquin	?	conseiller	?
Leculier	?	conseiller	?
Martin	Léon	conseiller	?
Poirrée	Louis	conseiller	?
Quinsat	Paul-André	conseiller	?
Revenaz	Gustave	conseiller	propriétaire

### Evènements Locaux :

**5 juin 1871 :** Louis Maille est élu maire. Il démissionne aussitôt. Il est remplacé par Edouard Arnaud-Jeanti.

**1<sup>er</sup> novembre 1871 :** mort d'Amand Decauville. Paul devient « Decauville Aîné ».

**11 août 1872 :** médaille d'or de la commune décernée à Amand Decauville.

**Vingt-quatrième municipalité :**  
**7 novembre 1874-18 octobre 1876.**

**Maire :**

**Nom :** Arnaud-Jeanti  
**Profession :** ?

**Prénom :** Edouard

**Régime :** Troisième République

**Chef d'État :** Maréchal Mac Mahon

**Population au début du mandat :** entre 927 et 957 **Population en fin de mandat :** 927

**Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Paternot	Louis	adjoint	rentier
Boudignot	?	conseiller	?
Cailloux	Jules	conseiller	rentier
Decauville	Paul	conseiller	agriculteur et industriel
Franquin	?	conseiller	?
Lecquier	?	conseiller	?
Maille	Louis	conseiller	propriétaire
Martin	Léon	conseiller	?
Poirrée	Louis	conseiller	?
Quinsat	Paul-André	conseiller	?
Revenaz	Gustave	conseiller	propriétaire

**Evènements Locaux :**

**1875 :** récolte de betteraves exceptionnelle à Évry. Paul Decauville invente le chemin de fer portatif pour les transporter et éviter les pertes. C'est un succès. L'invention prend le nom de son inventeur : le « decauville ».

**Evènements Nationaux et Internationaux :**

**24, 25 février et 16 juillet 1875 :** vote des trois lois constitutionnelles de la III<sup>e</sup> République.

**Vingt-cinquième municipalité :**  
**18 octobre 1876-21 janvier 1878.**

**Maire :**

**Nom :** Arnaud-Jeanti  
**Profession :** ?

**Prénom :** Edouard

**Régime :** Troisième République  
**Population au début du mandat :** 927

**Chef d'État :** Maréchal Mac Mahon  
**Population en fin de mandat :** 1 293

**Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Paternot	Louis	adjoint	rentier
Boudignot	?	conseiller	?
Cailloux	Jules	conseiller	rentier
Decauville	Paul	conseiller	agriculteur et industriel
Franquin	?	conseiller	?
Lecquier	?	conseiller	?
Maille	Louis	conseiller	propriétaire
Martin	Léon	conseiller	?
Poirrée	Louis	conseiller	?
Quinsat	Paul-André	conseiller	?
Revenaz	Gustave	conseiller	propriétaire

**Evènements Locaux :**

**Août 1877 :** pose d'un fil télégraphique à l'usage de Paul Decauville pour relier ses bureaux d'Évry et de Corbeil.

**Vingt-sixième municipalité :**  
**21 janvier 1878-9 janvier 1881.**

**Maire :**

**Nom :** Arnaud-Jeanti  
**Profession :** ?

**Prénom :** Edouard

**Régime :** Troisième République

**Chefs d'État :** Maréchal Mac Mahon  
le 30 janvier 1879 : Jules Grévy

**Population au début du mandat :** 927

**Population en fin de mandat :** env. 1 000

**Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Paternot	Louis	adjoint	rentier
Béliard	Georges	conseiller	ingénieur
Cailloux	Jules	conseiller	rentier
Couturier	?	conseiller	?
Decauville	Paul	conseiller	agriculteur et industriel
Degros	Louis	conseiller	rentier
Franquin	?	conseiller	?
Maille	Louis	conseiller	propriétaire
Martin	Léon	conseiller	?
Quinsat	Paul-André	conseiller	?
Revenaz	Gustave	conseiller	propriétaire

**Evènements Locaux :**

**28 octobre 1878 :** Paul Decauville est fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

**Mai 1879 :** le conseil municipal refuse que Paul Decauville fasse circuler une voiture entre la gare et ses ateliers pour des questions de sécurité.

**30 juin 1880 :** Paul Decauville demande le changement de nom de la commune. Il souhaite qu'Évry-sur-Seine soit rebaptisée en Évry-Petit-Bourg. Le conseil accepte.

**11 octobre 1880 :** Louis Binder s'oppose au changement de nom de la commune et menace d'intenter un procès à la commune. Même si Paul Decauville propose de prendre à sa charge les frais juridiques, le conseil abandonne ce projet. S'ensuit une guerre politico-juridique entre les deux hommes pendant la campagne des municipales 1881.

## Vingt-septième municipalité :

9 janvier 1881-18 mai 1884.

### Maire :

**Nom :** Decauville

**Prénom :** Paul

**Profession :** Agriculteur et industriel

**Régime :** Troisième République

**Chef d'État :** Jules Grévy

**Population au début du mandat :** 1 293 **Population en fin de mandat :** env. 1 293

Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Pitois	Ernest	adjoint	rentier
Béliard	Georges	conseiller	ingénieur
Brunot	Léon	conseiller	fermier
Cailloux	Jules	conseiller	rentier
Carré	Alphonse	conseiller	rentier
Degros	Louis	conseiller	rentier
<i>Démissionne le 11 novembre 1882, remplacé par Tiamson le 8 février 1883</i>			
Dejonc	Louis	conseiller	contremaître
Maille	Louis	conseiller	propriétaire
<i>Décède en février 1882</i>			
Paternot	Louis	conseiller	rentier
Privé	Michel	conseiller	maréchal-ferrant
<i>Décède probablement en 1884</i>			
Revenaz	Gustave	conseiller	propriétaire

### Evènements Locaux :

**15 mai 1881 :** Évry-sur-Seine devient Évry-Petit-Bourg.

**7 août 1881 :** création d'une école communale de filles.

**15 août 1883 :** le conseil municipal décide de bâtir une morgue.

**1884 :** fin des attaques juridiques de Louis Binder envers Paul Decauville.  
transfert des ateliers « Decauville Aîné » à Corbeil.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**5 avril 1884 :** La charte communale est signée. Elle définit le mode d'organisation des de la commune et vise avant tout à uniformiser le régime juridique des communes.

## Vingt-huitième municipalité : 18 mai 1884-30 mai 1886.

### Maire :

**Nom :** Decauville

**Prénom :** Paul

**Profession :** Agriculteur et industriel

**Régime :** Troisième République

**Chef d'État :** Jules Grévy

**Population au début du mandat :** env.1 293

**Population en fin de mandat :** 1 273

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Pitois	Ernest	adjoint	rentier
Brunot	Léon	conseiller	fermier
Cailloux	Jules	conseiller	rentier
Carré	Alphonse	conseiller	rentier
Dejonc	Louis	conseiller	directeur d'usine
Laborialle	Justin	conseiller	tailleur de pierre
Maille	Amable	conseiller	propriétaire
Moniot	Georges	conseiller	négociant de vins
Perrin	Gustave	conseiller	comptable
Tarbowiech	Honoré	conseiller	propriétaire
Tiamson	François	conseiller	forgeron

### Evènements Locaux :

**Novembre 1884 :** mise en place de l'éclairage des rues.

**Vingt-neuvième municipalité : 30 mai 1886-20 mai 1888.**

**Maire :**

**Nom :** Decauville

**Prénom :** Paul

**Profession :** Agriculteur et industriel

**Régime :** Troisième République

**Chefs d'État :** Jules Grévy

le 2 décembre 1887 : Sadi Carnot

**Population au début du mandat :** 1 273 **Population en fin de mandat :** env. 1 250

**Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Moniot	Georges	adjoint	négociant de vins
Brunot	Léon	conseiller	fermier
Cailloux	Jules	conseiller	rentier
Cartier	Alexis	conseiller	?
Dejonc	Louis	conseiller	directeur d'usine
Laborialle	Justin	conseiller	tailleur de pierre
Lemaître	Etienne	conseiller	rentier
Maille	Amable	conseiller	propriétaire
Perrin	Gustave	conseiller	comptable
Tarbowiech	Honoré	conseiller	propriétaire
Tiamson	François	conseiller	forgeron

## Trentième municipalité : 20 mai 1888-15 mai 1892.

### Maire :

**Nom :** Decauville

**Prénom :** Paul

**Profession :** Agriculteur et industriel

**Régime :** Troisième République

**Chef d'État :** Sadi Carnot

**Population au début du mandat :** env. 1 250

**Population en fin de mandat :** 1 231

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Moniot	Georges	adjoint	négociant de vins
<i>Remplacé le 18 août 1889 par Etienne Lemaître</i>			
Brunot	Léon	conseiller	fermier
Cailloux	Jules	conseiller	rentier
Cartier	Alexis	conseiller	?
Dejonc	Louis	conseiller	directeur d'usine
Laborialle	Justin	conseiller	tailleur de pierre
Lemaître	Etienne	conseiller	rentier
<i>Devient adjoint le 18 août 1889, remplacé par Georges Moniot</i>			
Maille	Amable	conseiller	propriétaire
Paternot	Léon	conseiller	entrepreneur
Perrin	Gustave	conseiller	comptable
Robert	Narcisse	conseiller	cultivateur
Tarbowiech	Honoré	conseiller	propriétaire
Tiamson	François	conseiller	forgeron

### Evènements Locaux :

**5 mai 1889 :** fête commémorative de l'ouverture des Etats-Généraux (5 mai 1789).

**1890 :** Paul Decauville est élu sénateur, en remplacement de Léon Say.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**19 juillet 1889 :** le traitement de l'instituteur n'est plus pris en charge par la commune.

**22 mars 1890 :** création des syndicats intercommunaux.

## Trente-et-unième municipalité : 15 mai 1892-3 mai 1896.

### Maire :

**Nom :** Pastré

**Prénom :** Joseph

**Profession :** propriétaire, exploitant

**Régime :** Troisième République

**Chefs d'État :** Sadi Carnot

le 25 juin 1894 : Jean-Casimir Perier

le 16 janvier 1895 : Félix Faure

**Population au début du mandat :** 1 231

**Population en fin de mandat :** 1 131

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Foucher	Augustin	adjoint	cultivateur
Brunot	Léon	conseiller	fermier
Decauville	Emile	conseiller	industriel
Laborialle	Justin	conseiller	tailleur de pierre
Lemaître	Etienne	conseiller	rentier
<i>Démissionne le 16 février 1895</i>			
Maille	Amable	conseiller	propriétaire
Moniot	Georges	conseiller	négociant de vins
Paternot	Léon	conseiller	entrepreneur
Perrin	Gustave	conseiller	comptable
Piat	Eugène	conseiller	?
Robert	Narcisse	conseiller	cultivateur

### Evènements Locaux :

**15 mai 1892 :** Emile Decauville (frère cadet de Paul) perd les municipales face à Joseph Pastré.

**9 juin 1892 :** le conseil vote à l'unanimité les remerciements pour Paul Decauville et Etienne Lemaître.

## Trente-deuxième municipalité : 3 mai 1896-20 mai 1900.

### Sénateur - Maire :

**Nom :** Decauville

**Prénom :** Paul

**Profession :** Industriel

**Régime :** Troisième République

**Chefs d'État :** Félix Faure

le 18 février 1899 : Emile Loubet

**Population au début du mandat :** 1 131

**Population en fin de mandat :** 1 269

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Foucher	Augustin	adjoint	cultivateur
Gilardin	Laurent	conseiller	propriétaire
Lemaître	Etienne	conseiller	rentier
Lepage	Auguste	conseiller	rentier
Maille	Amable	conseiller	propriétaire
Moniot	Georges	conseiller	négociant de vins
Paternot	Léon	conseiller	entrepreneur
Pastré	Joseph	conseiller	propriétaire
Perrin	Gustave	conseiller	comptable
Purper	Louis	conseiller	propriétaire
Robert	Narcisse	conseiller	agriculteur

### Evènements Locaux :

**1898-1900 :** installation du téléphone.

**30 juin 1898 :** pétition contre le directeur de la compagnie P.L.M suite aux nombreux retards des trains partant de Corbeil.

**1900 :** Paul Decauville abandonne tous ses mandats (maire et sénateur).

**Trente-troisième municipalité :**

**20 mai 1900-15 mai 1904.**

**Maire :**

**Nom :** Pastré

**Prénom :** Emmanuel

**Profession :** propriétaire, exploitant

**Régime :** Troisième République

**Chef d'État :** Emile Loubet

**Population au début du mandat :** 1 269

**Population en fin de mandat :** env. 1 300

**Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Foucher	Augustin	adjoint	cultivateur
Catteaux	Louis	conseiller	négociant de vins
<i>Démissionne le 20 juin 1901</i>			
Gilardin	Laurent	conseiller	propriétaire
Guérin	Henri	conseiller	propriétaire
Lemaître	Etienne	conseiller	rentier
Maille	Amable	conseiller	propriétaire
Paternot	Léon	conseiller	entrepreneur
Plet	Jacques	conseiller	rentier
Purper	Louis	conseiller	propriétaire
Robert	Prudent	conseiller	agriculteur
Thièvre	Alfred	conseiller	propriétaire

**Evènements Locaux :**

**Février 1904 :** Emmanuel Pastré se joint au maire de Corbeil, M. Caillet, afin d'obtenir l'amélioration de la ligne ainsi que la vitesse des trains.

**Trente-quatrième municipalité :**  
**15 mai 1904-1<sup>er</sup> septembre 1907.**

**Maire :**

**Nom :** Pastré

**Prénom :** Emmanuel

**Profession :** propriétaire, exploitant

**Régime :** Troisième République

**Chef d'État :** Armand Fallières

**Population au début du mandat :** env. 1 300

**Population en fin de mandat :** env. 1 300

**Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Foucher	Augustin	adjoint	cultivateur
Barbier	?	conseiller	serrurier
Gilardin	Laurent	conseiller	propriétaire
Lemaître	Etienne	conseiller	rentier
Maille	Amable	conseiller	propriétaire
Moniot	Georges	conseiller	négociant de vins
<i>Démissionne le 16 novembre 1905</i>			
Paternot	Léon	conseiller	entrepreneur
Plet	Jacques	conseiller	rentier
Purper	Louis	conseiller	propriétaire
Robert	Prudent	conseiller	agriculteur
Thièvre	Alfred	conseiller	propriétaire

**Evènements Locaux :**

**2 février 1905 :** face au trop grand nombre de logements insalubres, le conseil décide de nommer une commission pour l'hygiène.

**Evènements Nationaux :**

**9 décembre 1905 :** loi de séparation des Églises et de l'État.

**Trente-cinquième municipalité :**

**1<sup>er</sup> septembre 1907-17 mai 1908.**

**Maire :**

**Nom :** Purper

**Prénom :** Louis

**Profession :** propriétaire

**Régime :** Troisième République

**Chef d'État :** Armand Fallières

**Population au début du mandat :** env. 1 300

**Population en fin de mandat :** env. 1 300

**Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Foucher	Augustin	adjoint	cultivateur
Barbier	Armand	conseiller	serrurier
Coudray	Simon	conseiller	maçon
Gilardin	Laurent	conseiller	propriétaire
Lemaître	Etienne	conseiller	rentier
Maille	Amable	conseiller	propriétaire
Pastré	Emmanuel	conseiller	propriétaire
Paternot	Léon	conseiller	entrepreneur
Plet	Jacques	conseiller	rentier
Robert	Prudent	conseiller	agriculteur
Thièvre	Alfred	conseiller	propriétaire

**Evènements Locaux :**

**14 septembre 1907 :** Emmanuel Pastré déclare ne pas être rééligible. Il laisse sa place à Louis Purper.

**Trente-sixième municipalité : 17 mai 1908-5 mai 1912.**

**Maire :**

**Nom :** Pastré

**Prénom :** Emmanuel

**Profession :** propriétaire, exploitant

**Régime :** Troisième République

**Chef d'État :** Armand Fallières

**Population au début du mandat :** env. 1 300 **Population en fin de mandat :** 1 136

**Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Foucher	Augustin	adjoint	cultivateur
Barbier	Armand	conseiller	serrurier
Coudray	Simon	conseiller	maçon
Destrebecq	Jules	conseiller	menuisier
Gilardin	Laurent	conseiller	propriétaire
Jeanguyot	Rémy	conseiller	propriétaire
<i>Décède durant le mandat</i>			
Lemaître	Etienne	conseiller	rentier
Maille	Amable	conseiller	propriétaire
Purper	Louis	conseiller	propriétaire
Robert	Prudent	conseiller	agriculteur
Thièvre	Alfred	conseiller	propriétaire

**Trente-septième municipalité :**  
**5 mai 1912-30 novembre 1919.**

**Maire :**

**Nom :** Pastré

**Prénom :** Emmanuel

**Profession :** propriétaire, exploitant

**Régime :** Troisième République

**Chefs d'État :** Armand Fallières

le 18 février 1913 : Raymond Poincaré

**Population au début du mandat :** 1 136

**Population en fin de mandat :** env. 1 100

**Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Foucher	Augustin	adjoint	cultivateur
Barbier	Armand	conseiller	serrurier
	<i>Décède durant le mandat</i>		
Braun	Maurice	conseiller	propriétaire
Coudray	Simon	conseiller	maçon
Desbrebecq	Jules	conseiller	menuisier
Jeanguyot	Josèphe -Frédéric	conseiller	?
	<i>Décède en juillet 1916</i>		
Joubert	Lucien	conseiller	propriétaire
	<i>Décède en août 1912</i>		
Lemaître	Etienne	conseiller	rentier
	<i>Décède durant le mandat</i>		
Maille	Amable	conseiller	propriétaire
Robert	Prudent	conseiller	agriculteur
Thièvre	Alfred	conseiller	propriétaire
	<i>Décède durant le mandat</i>		

### Evènements Locaux :

**1<sup>er</sup> septembre 1914** : 2 000 francs sont débloqués pour secourir les femmes des hommes partis au combat.

**1916** : les élections municipales sont repoussées à une date ultérieure.

**16 août 1916** : installation de l'aide aux mutilés et aux pupilles de l'école publique.

**16 février 1917** : mise en place du secours aux femmes des mobilisés.

**Août 1917** : mise en place d'une commission de répartition du charbon.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**17 juin 1913** : les conseils municipaux doivent apporter assistance aux femmes enceintes dans le besoin.

**14 juillet 1913** : les conseils municipaux doivent venir en aide aux familles nombreuses sans ressource.

**3 août 1914** : début de la Première Guerre Mondiale.

**1916** : report des élections municipales à une date ultérieure.

**11 novembre 1918** : signature de l'armistice.

## Trente-huitième municipalité :

30 novembre 1919-17 mai 1925.

### Maire :

**Nom :** Pastré

**Prénom :** Emmanuel

**Profession :** propriétaire, exploitant

**Régime :** Troisième République

**Chefs d'État :** Raymond Poincaré

le 18 février 1920 : Paul Deschanel

le 23 septembre 1920 : Alexandre Millerand

le 13 juin 1924 : Gaston Doumergue

**Population au début du mandat :** env. 1 100

**Population en fin de mandat :** env. 1 150

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Foucher	Augustin	adjoint	cultivateur
Aubourg	Edouard	conseiller	commerçant
Barbier	Raoul	conseiller	serrurier
Coudray	Simon	conseiller	maçon
Desbrebecq	Jules	conseiller	menuisier
Durand	Lucien	conseiller	propriétaire
Jones	Armand	conseiller	Docteur en médecine
Maille	Amable	conseiller	propriétaire
	<i>Décède en février 1924 à 102 ans</i>		
Plet	Charles	conseiller	propriétaire
Robert	Prudent	conseiller	agriculteur
Thièvre	Ernest	conseiller	caissier

### Evènements Locaux :

**21 février 1920 :** le conseil décide de construire un monument aux morts.

**20 mai 1922 :** Évry rejoint le syndicat de Juvisy dans le but de réduire la facture d'électricité de la commune.

**22 juin 1922 :** décès de Paul Decauville

**15 décembre 1923 :** installation de l'électricité.

**Trente-neuvième municipalité :**

**17 mai 1925-17 mai 1929.**

**Maire :**

**Nom :** Pastré

**Prénom :** Emmanuel

**Profession :** propriétaire, exploitant

**Régime :** Troisième République

**Chef d'État :** Gaston Doumergue

**Population au début du mandat :** env. 1 150

**Population en fin de mandat :** env. 1 150

**Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Foucher	Augustin	adjoint	cultivateur
Aubourg	Edouard	conseiller	commerçant
Barbier	Raoul	conseiller	serrurier
Coudray	Simon	conseiller	maçon
Desbrebecq	Jules	conseiller	menuisier
Durand	Lucien	conseiller	propriétaire
Fessart	Maurice	conseiller	?
Gruel	Albert	conseiller	?
Plet	Charles	conseiller	propriétaire
	<i>Décède en février 1926</i>		
Robert	Prudent	conseiller	agriculteur
Thièvre	Ernest	conseiller	caissier

**Evènements Nationaux et Internationaux :**

**1929 :** le mandat municipal est porté à 6 ans.

## Quarantième municipalité : 17 mai 1929-20 juin 1931.

### Maire :

**Nom :** Pastré

**Prénom :** Emmanuel

**Profession :** propriétaire, exploitant

*Décède début juin 1931*

**Régime :** Troisième République

**Chefs d'État :** Gaston Doumergue  
le 13 juin 1931 : Paul Doumer

**Population au début du mandat :** env. 1 150

**Population en fin de mandat :** env. 1 150

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Foucher	Augustin	adjoint	cultivateur
Aubourg	Edouard	conseiller	commerçant
Barbier	Raoul	conseiller	serrurier
Coudray	Simon	conseiller	maçon
<i>Décède au début de l'année 1931</i>			
Couleau	Edmond	conseiller	propriétaire
De la Barre de Vauteuil	Gabriel	conseiller	propriétaire
Desbrebecq	Jules	conseiller	menuisier
Guillot	Félix	conseiller	ajusteur
Robert	Prudent	conseiller	agriculteur
Van de Weghe	Augustin	conseiller	employé

### Evènements Locaux :

**14 juin 1931 :** suite aux décès d'Emmanuel Pastré, maire, et de Simon Coudray, conseiller municipal, des élections sont organisées.

## Quarante-et-unième municipalité :

20 juin 1931-12 décembre 1931.

### Maire :

**Nom :** Foucher

**Prénom :** Augustin

**Profession :** cultivateur

*Démissionne le 27 août 1931.*

**Régime :** Troisième République

**Chef d'État :** Paul Doumer

**Population au début du mandat :** 1 222

**Population en fin de mandat :** 1 222

### Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Barbier	Raoul	adjoint	serrurier
Aubourg	Edouard	conseiller	commerçant
Auverlot	Adrien	conseiller	mécanicien
Couleau	Edmond	conseiller	propriétaire
De la Barre de Vauteuil	Gabriel	conseiller	propriétaire
Desbrebecq	Jules	conseiller	menuisier
Guillot	Félix	conseiller	ajusteur
Robert	Prudent	conseiller	agriculteur
Rousseau	Gaston	conseiller	débitant
Thièvre	Ernest	conseiller	caissier
Van de Weghe	Augustin	conseiller	employé

### Evènements Locaux :

**27 août 1931 :** Augustin Foucher démissionne du conseil municipal après avoir exercé pendant 40 années les fonctions d'adjoint et de maire de la commune.

## Quarante-deuxième municipalité :

12 décembre 1931-5 mai 1935.

### Maire :

**Nom :** Pastré

**Prénom :** Joseph

**Profession :** propriétaire, exploitant

**Régime :** Troisième République

**Chefs d'État :** Paul Doumer

le 10 mai 1932 : Albert Lebrun

**Population au début du mandat :** 1 222 **Population en fin de mandat :** env. 1 000

Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>
Soudan	Fernand	adjoint	maçon
Aubourg	Edouard	conseiller	commerçant
Auverlot	Adrien	conseiller	mécanicien
Barbier	Raoul	conseiller	serrurier
Couleau	Edmond	conseiller	propriétaire
De la Barre de Vauteuil	Gabriel	conseiller	propriétaire
Guillot	Félix	conseiller	ajusteur
Robert	Prudent	conseiller	agriculteur
Rousseau	Gaston	conseiller	débitant
Thièvre	Ernest	conseiller	caissier
Van de Weghe	Augustin	conseiller	employé

### Evènements Locaux :

**12 décembre 1931 :** création d'un fonds pour aider les chômeurs d'Évry.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**1931 :** arrivée de la crise économique en France.

Quarante-troisième municipalité :

5 mai 1935-11 juin 1941.

**Maire :**

**Nom :** Pastré

**Prénom :** Joseph

**Profession :** propriétaire, exploitant

*Démissionne le 13 juin 1940, remplacé par Henri Devaux.*

**Régimes :** Troisième République

**Chefs d'État :** Albert Lebrun

le 11 juillet 1940 : Etat Français

Maréchal Pétain

**Population au début du mandat :** 1 045 **Population en fin de mandat :** env. 1 000

**Conseil municipal de 12 membres dont 1 adjoint et 10 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Soudan	Fernand	adjoint	maçon	URD
Aubourg	Edouard	conseiller	commerçant	URD
Barbier	Raoul	conseiller	serrurier	URD
Bataille	Jacques	conseiller	docteur en droit	URD
Couleau	Edmond	conseiller	propriétaire	
	<i>Décède en février 1939</i>			
Devaux	Henri	conseiller	employé au PLM	
	<i>Déviend maire le 13 juin 1940</i>			
Foucher	Augustin	conseiller	rentier	URD
Guillot	Félix	conseiller	ajusteur	URD
Huguenin	Louis	conseiller	maçon	
Métayer	Albert	conseiller	industriel	URD
Thièvre	Ernest	conseiller	caissier	

### Evènements Locaux :

**25 mai 1935** : mise en place d'une commission pour lutter contre le chômage.

**Début 1940** : fuite de nombreux Évryens et notamment de la plupart des conseillers municipaux.

**18 juin 1940** : occupation de la commune par 800 allemands.

**13 juillet 1940** : en raison des évènements et de son grand âge, Joseph Pastré considère qu'il n'est plus en mesure d'accomplir sa charge municipale. Il démissionne. Henri Devaux devient maire à sa place.

**11 juin 1941** : l'Amiral Darlan décide de dissoudre le conseil municipal afin d'installer une délégation spéciale municipale.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**3 septembre 1939** : la France déclare la guerre à l'Allemagne.

**Printemps 1940** : *Blitzkrieg*.

**10 juillet 1940** : les pleins pouvoirs sont accordés au Maréchal Pétain.

**16 novembre 1940** : les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants sont dissous et remplacés par des municipalités nommées. Comprenant seulement 1 000 habitants, Évry n'est pas concernée par cette mesure. Cependant, les difficultés d'Henri Devaux à exercer seul les tâches municipales poussent le préfet de Seine-et-Oise à instituer dans la commune une délégation spéciale municipale.

## Délégation spéciale municipale :

11 juin 1941-25 août 1944.

### Président de la délégation spéciale :

**Nom :** Devaux

**Prénom :** Henri

**Profession :** retraité de la SNCF

**Régimes :** Etat Français

**Chefs d'État :** Maréchal Pétain

le 3 juin 1944 : GPRF

Général De gaulle

**Population au début du mandat :** env. 1 000

**Population en fin de mandat :** env. 1 200

### Membres de la délégation spéciale :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>
Pastré	Hubert	membre de la délégation spéciale
Soudan	Fernand	membre de la délégation spéciale

### Evènements Locaux :

**1943 :** la mairie est suspectée de servir pour le marché noir.

**16 novembre 1943 :** Missak Manouchian, résistant, est arrêté à la gare d'Évry-Petit-Bourg par les brigades de la police Française.

**23 août 1944 :** les troupes du général Patton entrent dans la ville avec l'aide de la Résistance. Les Allemands incendient les châteaux du Mousseau, de Petit-Bourg et des Tourelles.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**1943 :** instauration du STO

**21 avril 1944 :** rétablissement des conseils municipaux, élus avant le 1<sup>er</sup> septembre 1939.

le droit de vote est accordé aux femmes.

**6 juin 1944 :** opération *Overlord*. Débarquement sur les plages de Normandie.

**15 août 1944 :** débarquement sur les côtes de Provence.

## Comité Local de Libération : 25 août 1944-18 mai 1945.

### Président du Comité Local de Libération :

**Nom :** Boyer

**Profession :** ivoirier

**Prénom :** Henri

**Parti :** membre de la « Libération »

**Régime :** GPRF

**Population au début du mandat :** env. 1 200

**Population en fin de mandat :** env. 1 200

**Chef d'État :** Général De Gaulle

### Membres du CLL :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Papelard	Marcel	vice-président	épicier	socialiste
Gauthard	Henri	secrétaire	commercial	démocrate-chrétien
Auverlot	Adrien	membre	mécanicien	socialiste
Baroillot	Louis	membre	bûcheron	socialiste
Courbe	Jacques	membre	commercial	?
Courtois	Marius	membre	peintre	membre de la « Libération »
Herzog	Maurice	membre	comptable	communiste
Lescure	Jules	membre	gardien	membre de la « Libération »
Perrier	?	membre	?	?

### Evènements Locaux :

**30 octobre 1944 :** le CLL décide de la formation d'un nouveau conseil municipal. Jacques Bataille, Félix Guillot et Raoul Barbier refusent d'y participer.

**Fin 1944/début 1945 :** lutte pour le pouvoir municipal. Qui est légitime : le conseil municipal de 1935 ou le CLL ?

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**8 mai 1945 :** signature de l'armistice.

## Quarante-quatrième municipalité :

18 mai 1945-15 novembre 1947.

### Maire :

**Nom :** Auverlot

**Profession :** mécanicien

**Régimes :** GPRF

**Prénom :** Adrien

**Parti :** SFIO

**Chefs d'État :** Charles De Gaulle

Janvier 1946 : Félix Gouin

Juin 1946 : Georges Bidault

Décembre 1946 : Léon Blum

16 janvier 1947 : Vincent Auriol

Quatrième République

**Population au début du mandat :** env. 1 200

**Population en fin de mandat :** env. 1 300

### Conseil municipal de 12 membres dont 2 adjoints et 9

#### conseillers :

Nom	Prénom	Statut	Profession	Parti / Tendance
Boyer	Henri	adjoint	ivoirier	membre de la « Libération »
<i>D'abord élu maire, il démissionne au profit d'Adrien Auverlot</i>				
Bricout	Constant	adjoint	?	?
Baroillot	Louis	conseiller	bûcheron	socialiste
Courtois	Marius	conseiller	peintre	membre de la « Libération »
Favaudon	Charles	conseiller	?	?
Gabiot	André	conseiller	?	?
Gavaille	Roger	conseiller	?	?
<i>Démissionne le 24 juin 1946</i>				
Herzog	Maurice	conseiller	comptable	communiste
Roch	Etienne	conseiller	?	?
Rossit	Antoine	conseiller	?	?
Soudan	Fernand	conseiller	maçon	?

#### Evènements Locaux :

**30 décembre 1945 :** construction d'un groupe scolaire.

**6 septembre 1946 :** dénomination de la rue du « Général de Gaulle ».

#### Evènements Nationaux et Internationaux :

**21 octobre 1946 :** promulgation de la Quatrième République.

**Quarante-cinquième municipalité :**

**15 novembre 1947-3 mai 1953.**

**Maire :**

**Nom :** Boscher

**Prénom :** Michel

**Profession :** commissaire-priseur

**Parti :** RPF

**Régime :** Quatrième République

**Chef d'État :** Vincent Auriol

**Population au début du mandat :** env. 1 300

**Population en fin de mandat :** env. 1 800

**Conseil municipal de 13 membres dont 2 adjoints et 10 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti / Tendance</b>
Auverlot	Adrien	adjoint	mécanicien	SFIO
Courtois	Marius	adjoint	peintre	RPF
Barbier	Raoul	conseiller	?	RPF
Cobetto	Antoine	conseiller	?	RPF
Fichot	Roger	conseiller	?	RPF
Gabiot	André	conseiller	?	RPF
Gamelin	Pierre	conseiller	?	RPF
Mahier	Roger	conseiller	?	RPF
Ménard	Emile	conseiller	?	RPF
Métayer	Albert	conseiller	?	RPF
Perrier	Joseph	conseiller	?	RPF
Soudan	Fernand	conseiller	maçon	RPF

### **Evènements Locaux :**

**19 octobre 1947** : Michel Boscher est élu maire dès le premier tour avec 75% des voix.

**1948** : création du blason d'Évry.

**28 juillet 1948** : début de la construction d'une nouvelle école : le groupe scolaire du Maréchal Leclerc.

**26 août 1949** : début de la construction de 21 Habitations à Bon Marché.

### **Evènements Nationaux et Internationaux :**

**5 mai 1947** : les ministres communistes sont exclus du gouvernement.

**14 août 1947** : une loi est promulguée dans le but de fixer les règles définitives pour les élections des 19 et 26 octobre 1947.

**De 1947 à 1954** : la pénurie d'habitations provoque une prolifération de « mal-logés » à Évry comme en France.

**Quarante-sixième municipalité :**

**3 mai 1953-22 mars 1959.**

**Maire :**

**Nom :** Boscher

**Prénom :** Michel

**Profession :** commissaire-priseur

**Parti :** RPF

**Régimes :** Quatrième République

**Chefs d'État :** Vincent Auriol

Cinquième République

le 16 janvier 1954 : René Coty

le 8 janvier 1959 : Charles De Gaulle

**Population au début du mandat :** env. 1 800

**Population en fin de mandat :** env. 3 500

**Conseil municipal de 13 membres dont 2 adjoints et 10 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti/ Tendance</b>
Lacombe	Guy	Premier adjoint	chef d'entreprise	RPF
Levasseur	Albert	Deuxième adjoint	?	RPF
Bordat	Lucien	conseiller	?	RPF
Cobetto	Antoine	conseiller	?	RPF
Gabiot	André	conseiller	?	RPF
Gamelin	Pierre	conseiller	?	RPF
Hurbain	Joseph	conseiller	?	RPF
Mahier	Roger	conseiller	?	RPF
Michel	Bernard	conseiller	?	RPF
Moulin	Jean	conseiller	directeur commercial	RPF
Roch	Etienne	conseiller	?	RPF
Soudan	Fernand	conseiller	maçon	RPF

## Evènements Locaux :

**26 septembre 1953** : création d'un bulletin municipal.

**12 juin 1954** : blâme contre Antoine Cobetto, conseiller municipal approuvant les injonctions d'Hubert Pastré visant à interdire à la commune de faire la fête annuelle sur les terrains de sport.

**1955-1958** : construction de près de 650 logements dans le parc de Petit-Bourg, dont la barre IBM.

**24 septembre 1955** : mise en place de la société civile du Parc de Petit-Bourg.

**13 octobre 1956** : vote pour la construction d'un nouveau groupe scolaire.

**16 février 1957** : vote pour la création d'un nouveau centre administratif comprenant un hôtel de ville, un groupe scolaire, un bureau de poste, un centre PTT et une MJC.

**11 mai 1958** : Michel Boscher et le conseil municipal protestent contre les institutions de la IV<sup>e</sup> République.

**Juin-novembre 1958** : Michel Boscher devient chargé de mission du cabinet de Michel Debré, alors Garde des Sceaux.

**30 novembre 1958** : Michel Boscher est élu député de la 14<sup>ème</sup> circonscription de Seine-et-Oise.

## Evènements Nationaux et Internationaux :

**1<sup>er</sup> novembre 1954** : début de la guerre d'Algérie.

**13 mai 1958** : manifestation à Alger débouchant sur l'instauration d'un pouvoir insurrectionnel.

**1<sup>er</sup> juin 1958** : l'Assemblée Nationale vote l'investiture du gouvernement de Gaulle.

**4 octobre 1958** : promulgation de la Constitution de la V<sup>e</sup> République.

**Quarante-septième municipalité :**  
**22 mars 1959-14 mars 1965.**

**Maire :**

**Nom :** Boscher

**Prénom :** Michel

**Profession :** commissaire-priseur

**Parti :** UNR

**Régime :** Cinquième République

**Chef d'État :** Charles De Gaulle

**Population au début du mandat :** env. 3 500

**Population en fin de mandat :** env. 5 000

**Conseil municipal de 21 membres dont 4 adjoints et 16 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Lacombe	Guy	Premier adjoint	chef d'entreprise	UNR
Levasseur	Albert	Deuxième adjoint	retraité	UNR
Bastid	Jean	Troisième adjoint	administrateur civil	UNR
Brachet	André	Quatrième adjoint	?	UNR
Baverel	Robert	conseiller	fonctionnaire	UNR
Bordat	Lucien	conseiller	retraité	UNR
De Montgomery	Jacques	conseiller	?	UNR
Dedieu	Jean	conseiller	?	UNR
Desgranchamps	Fernand	conseiller	?	UNR
Dupas	Paul	conseiller	?	UNR
Gamelin	Pierre	conseiller	?	UNR
Gannon	Alain	conseiller	?	UNR
Gernigon	?	conseiller	?	UNR
Gramouille	Yves	conseiller	employé SNCF	UNR
Jadot	Jacqueline	conseillère	?	UNR
Mahier	Roger	conseiller	?	UNR
Moulin	Jean	conseiller	directeur commercial	UNR
Piqué	Jean	conseiller	retraité	UNR
Raimbault	Annie	conseillère	?	UNR
Soudan	Fernand	conseiller	maçon	UNR

*Remplacé en cours de mandat par Aldo Mascarin*

### Evènements Locaux :

**1961** : la population évryste franchit la barre symbolique des 5 000 habitants.

**29 avril 1961** : inauguration de la nouvelle mairie, place du général de Gaulle, par Michel Debré alors Premier Ministre.

**1964** : Roger Frey, ministre de l'Intérieur informe Michel Boscher des intentions du Gouvernement de faire d'Évry une ville nouvelle. Le maire d'Évry s'y oppose dans un premier temps.

**Mars 1964** : défaite de Michel Boscher aux élections cantonales face à Roger Combrisson, maire de Corbeil-Essonnes.

**14 octobre 1964** : Évry est désignée chef-lieu de l'Essonne.

**14 novembre 1964** : « Évry-Petit-Bourg » devient « Évry ».

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**20 novembre 1959** : les Nations Unies adoptent la Déclaration des Droits de l'Enfant.

**21 avril 1961** : les généraux Challe, Jouhaud, Salan et Zeller tentent un putsch à l'encontre du Général de Gaulle et de son gouvernement.

**1964** : Michel Boscher devient vice-président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale puis secrétaire général adjoint de l'Association des Maires de France (AMF).

**10 juillet 1964** : promulgation d'une loi visant à créer les sept nouveaux départements franciliens (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Essonne, Yvelines, Val d'Oise. Évry devient la préfecture de l'Essonne.

### Note :

Si pendant longtemps les membres du conseil municipal sont choisis parmi les notables du village, on assiste progressivement à une modification de l'origine sociale des élus. À partir des années 1970, le point décisif dans la constitution des listes réside dans la nécessité de refléter le mieux possible les grands équilibres socio-démographiques (parité hommes/femmes, salariés du privé/salariés du public, jeunes/moins jeunes etc...). Un autre souci entre également en jeu : à savoir ne pas oublier les minorités : femmes au foyer, Français d'origine étrangère, étudiants, chômeurs, handicapés...

Mais le souhait de figurer sur une liste électorale et de participer à la vie municipale reste toutefois très inégalement réparti au sein du corps social. Entrer dans un univers qui a la réputation « d'exiger des compétences » peut dissuader de nombreux citoyens tandis que d'autres facteurs comme l'attachement au patrimoine local, le goût de la chose publique ou parfois même la dépendance économique aux décisions municipales peuvent en motiver d'autres à s'impliquer davantage dans la vie politique locale.

Par ailleurs, on observe longtemps une sous-représentation des profils dits « dominés » : femmes, jeunes, ouvriers, non-diplômés. En effet, durant de nombreuses années demeure une forte résistance à la parité. Alors que les femmes ont été absentes du conseil municipal évyrien jusqu'en 1959, leur représentation oscille entre 28% en 1983 et 33% en 1995. Tandis que la loi du 6 juin 2000 impose aux partis politiques de présenter un nombre équivalent d'hommes et de femmes aux élections, le conseil municipal comprend alors 41% de femmes en 2001.

## Quarante-huitième municipalité :

14 mars 1965-26 mars 1971.

### Maire :

**Nom :** Boscher

**Prénom :** Michel

**Profession :** commissaire-priseur

**Parti :** UDR

**Régime :** Cinquième République

**Chefs d'État :** Charles De Gaulle

le 28 avril 1969 : Alain Poher

le 20 juin 1969 : Georges Pompidou

**Population au début du mandat :** env. 5 000

**Population en fin de mandat :** env. 10 000

### Conseil municipal de 21 membres dont 4 adjoints et 16 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Levasseur	Albert	Premier adjoint	retraité	UDR
Bastid	Jean	Deuxième adjoint	administrateur civil	UDR
Dubois	Yves	Troisième adjoint	?	UDR
<i>Démissionne le 18 octobre 1968, remplacé par Lucien Bordat.</i>				
Pourcher	?	Quatrième adjoint	?	UDR
Barbier	Michel	conseiller	ingénieur	UDR
Baverel	Robert	conseiller	fonctionnaire	UDR
Boeres	?	conseillère	?	UDR
Bordat	Lucien	conseiller	retraité	UDR
<i>Devient adjoint le 6 décembre 1968.</i>				
Brachet	André	conseiller	?	UDR
Clément	?	conseiller	?	UDR
Crouy	?	conseiller	?	UDR
De Montgomery	Jacques	conseiller	?	UDR
Esclasse	Pierre	conseiller	chômeur	UDR
Jadot	Jacqueline	conseillère	?	UDR
Lacombe	Guy	conseiller	chef d'entreprise	UDR
Lamotte	?	conseiller	?	UDR
Malcuit	?	conseiller	?	UDR
Mascarin	Aldo	conseiller	informaticien	UDR
Moulin	Jean	conseiller	directeur commercial	UDR
Piqué	Jean	conseiller	retraité	UDR

### **Evènements Locaux :**

**28 mars 1966** : mise en place du SIEARE.

adhésion d'Évry à l'union des maires de l'Essonne.

**18 juillet 1966** : André Lalande est nommé directeur de la MEAVN.

**1967** : ouverture de la MJC.

**1969** : Évry atteint 10 000 habitants.

**12 avril 1969** : création de l'Épévry.

**1970** : mise en place des vacances destinées au Troisième-Âge évryen.

### **Evènements Nationaux et Internationaux :**

**1965** : soutien de Claude Jeanlin à François Mitterrand lors des élections présidentielles. L'opposition commence à s'organiser à Évry.

**20 mai 1965** : la création de la « ville nouvelle » d'Évry est décidée.

**22 juin 1965** : Paul Delouvrier publie le Schéma Directeur de la Région Parisienne.

**Mai-juin 1968** : évènements révolutionnaires de « Mai 68 ».

**15 mai 1968** : un projet de loi est déposé à l'Assemblée Nationale dans le but d'améliorer le fonctionnement des institutions communales et de faciliter la création des agglomérations nouvelles.

**30 mai 1968** : dissolution du Parlement.

**10 juillet 1970** : promulgation de la loi Boscher.

**Quarante-neuvième municipalité :**  
**26 mars 1971-13 mars 1977.**

**Maire :**

**Nom :** Boscher

**Prénom :** Michel

**Profession :** commissaire-priseur

**Parti :** UDR

**Régime :** Cinquième République

**Chefs d'État :** Georges Pompidou

le 2 avril 1974 : Alain Poher

le 27 mai 1974 : Valéry Giscard D'Estaing

**Population au début du mandat :** env. 10 000

**Population en fin de mandat :** env. 18 000

**Conseil municipal de 23 membres dont 4 adjoints et 18 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Levasseur	Albert	1 <sup>er</sup> adjoint	retraité	UDR
<i>Décède durant le mandat en 1974, remplacé le 14 juin 1974 par Robert Baverel.</i>				
Bastid	Jean	2 <sup>ème</sup> adjoint	administrateur civil	UDR
Bordat	Lucien	3 <sup>ème</sup> adjoint	retraité	UDR
Barbier	Michel	4 <sup>ème</sup> adjoint	ingénieur	UDR
Amoros	Alfred	conseiller	cadre Banque	UDR
Baverel	Robert	conseiller	fonctionnaire	UDR
<i>Devient adjoint le 14 juin 1974.</i>				
Daygue	Georges	conseiller	responsable BE IBM	UDR
De Marles	Michel	conseiller	retraité	UDR
Esclasse	Pierre	conseiller	chômeur	UDR
Gosset	Christiane	conseillère	mère de famille	UDR
Gramouille	Yves	conseiller	employé SNCF	UDR
Kotzuba	André	conseiller	CM Héliogreveur	UDR
Lacombe	Guy	conseiller	chef d'entreprise	UDR
Lançon	Marie-Thérèse	conseillère	avocat à la cour de Paris	UDR
Letourneau	Daniel	conseiller	conseiller pédagogique	PS
Mascarin	Aldo	conseiller	informaticien	UDR
Moulin	Jean	conseiller	directeur commercial	UDR
Olivier	Roland	conseiller	chef de bureau	UDR
Picamoles	Robert	conseiller	médecin	UDR
Piqué	Jean	conseiller	retraité	UDR
Sekula	Jean	conseiller	collaborateur d'architecte	UDR
Thiebaud	Werner	conseiller	adjoint commercial	UDR

## Evènements Locaux :

**Mai 1971-mai 1972** : concours d'urbanisme pour le quartier Évry 1. Il est remporté par Michel Andraut et Pierre Parat et leur projet des « Pyramides ».

**18 novembre 1971** : inauguration de la préfecture par le Président de la République : Georges Pompidou.

**Janvier 1972** : création de l'Âge d'or, association du Troisième-Âge.

**7 avril 1972** : début des travaux d'extension de la mairie.

**3 novembre 1972** : retrait de la ville d'Évry du syndicat intercommunal de Juvisy de distribution de gaz et d'électricité.

**1<sup>er</sup> juin 1973** : retrait de Ris-Orangis du SIEARE.

**21 juin 1973** : formation du SCA, comprenant Évry, Courcouronnes, Bondoufle, Le Coudray-Montceaux et Lisses et définition du périmètre d'urbanisation (ZAN).

**Octobre 1973** : défaite de Michel Boscher aux élections cantonales face à Claude Jeanlin.

**20 novembre 1973** : création de l'association Évry-Accueil.

**1974** : grève des impôts de la population de la ZAN.

**1<sup>er</sup> janvier 1974** : transfert définitif des compétences des municipalités au SCA d'Évry.

**Avril 1974** : création d'Évry-Animation.

**7 juin 1974** : création d'un office municipal des sports.

**1975** : création du SCA 2000.

**1975-1976** : début de l'informatisation de la comptabilité et de la municipalité dans son ensemble.

**3 janvier 1975** : création d'une commission composée de Christiane Gosset, Jean Bastid et Michel Boscher, dans le but de contrôler les associations évryennes.

**26 février 1975** : Évry accueille un conseil des ministres extraordinaire. Michel Boscher reçoit Valéry Giscard D'Estaing et son gouvernement à la préfecture.

**19 mars 1975** : inauguration de l'Agora.

**1976-1977** : augmentation de la dette de 35%.

## Evènements Nationaux et Internationaux :

**11-13 juin 1971** : congrès d'Épinay. Formation du parti socialiste.

**Octobre 1973** : début de la crise économique.

**1976** : le parti socialiste recueille 52 % des suffrages aux élections cantonales.

**25 août 1976** : Raymond Barre est nommé Premier Ministre.

**Cinquantième municipalité :**  
**13 mars 1977-13 mars 1983.**

**Maire :**

**Nom :** Jeanlin

**Prénom :** Claude

**Profession :** technicien

**Parti :** PS

**Régime :** Cinquième République

**Chefs d'État :** Valéry Giscard d'Estaing  
le 21 mai 1981 : François Mitterrand

**Population au début du mandat :** env. 18 000

**Population en fin de mandat :** env. 30 000

**Conseil municipal de 27 membres dont 8 adjoints et 18**

**conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Guyard	Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	professeur	PS
Vautrin	Pierre	2 <sup>ème</sup> adjoint	technicien	PS
Heber-Suffrin	Marc	3 <sup>ème</sup> adjoint	avocat	PS
Bugnot	Guy	4 <sup>ème</sup> adjoint	ajusteur	PS
<i>Démissionne le 28 octobre 1980 remplacé par Michel Gasnier</i>				
Rollet	Christian	5 <sup>ème</sup> adjoint	inspecteur	PS
Coisnard	Jean	6 <sup>ème</sup> adjoint	inspecteur	PS
Buffard	Claudine	7 <sup>ème</sup> adjointe	professeur	PS
Picard	Roger	8 <sup>ème</sup> adjoint	ingénieur	PS
Assouvie	Frantz	conseiller	étudiant	
Beaudoin	Bernard	conseiller	maître assistant	
Berenguer	Jean-Henri	conseiller	avocat	
Bousquet	François	conseiller	employé	PS
Chetaud	Chantal	conseillère	infirmière	
Fournier	Guy	conseiller	instituteur	
Gasnier	Michel	conseiller	directeur centre de santé	
Leclercq	Jacques	conseiller	retraité	
Lecuyer	Guy	conseiller	ajusteur	PS
Letourneau	Daniel	conseiller	conseiller pédagogique	
Maisonnave-Couterou	Josée	conseillère	sans profession	
Micaelli	Eliane	conseillère	assistante sociale	
Pardessus	Maurice	conseiller	agent exploitant	
Pignato	Joseph	conseiller	agent technique	
Rouillard	Colette	conseillère	professeur	
Sers	Michèle	conseillère	analyste informatique	
Ucles	Claude	conseiller	juriste	
Voindrot	Robert	conseiller	kinésithérapeute	

## Evènements Locaux :

**Mars 1977** : mise en place de commissions extra-municipales et d'un Office Municipal des Sports.

**13 mars 1977** : Claude Jeanlin et sa liste « Changer la vie » prennent la mairie d'Évry après une période de trente ans sous la présidence de Michel Boscher.

**Septembre 1977** : Évry accusée de gagner de l'argent au détriment du SCA.

**13 septembre 1977** : arrêté préfectoral demandant aux Évryens de payer le tiers du déficit de l'Agora, soit près de 57,2 millions d'anciens francs.

**1978** : échec de Jacques Guyard aux élections législatives.

**1978-1979** : venue de deux géants de l'informatique mondiale à Évry, Hewlett-Packard et Digital Equipment.

**Septembre 1978** : ouverture de l'annexe de l'IUT de Créteil, de l'ESGT et de l'INT.

**Janvier 1979** : mise en place d'un comité des fêtes.

**15 mars 1981** : présence de François Mitterrand à Évry pour inaugurer l'école maternelle de la Poule Rousse et le Mail Jules Ferry.

**14 et 21 juin 1981** : Jacques Guyard est élu député de la circonscription Nord-Est de l'Essonne.

**23 novembre 1981** : inauguration du centre de santé des Epinettes.

**Octobre 1982** : inauguration de l'hôpital d'Évry.

## Evènements Nationaux et Internationaux :

**1978** : assassinat de Pedro Chamorro.

**1979** : création de l'Association des Élus des Villes Nouvelles.

**20 juillet 1979** : les rebelles sandinistes prennent le pouvoir au Nicaragua.

**10 mai 1981** : élection de François Mitterrand à la Présidence de la République.

**14 et 21 juin 1981** : victoire du parti socialiste aux élections législatives.

**4 novembre 1981** : Ronald Reagan élu président des États-Unis.

**1982** : mise en place du contrat de solidarité.

**16 et 30 janvier 1982** : la durée légale du travail passe de 40 à 39 heures.

**2 mars 1982** : adoption d'une loi instituant un contrôle sur les actes des collectivités locales.

**19 novembre 1982** : vote d'une loi modifiant le code électoral et le code des communes relative à l'élection des conseillers municipaux. Elle assure la présence de l'opposition au sein des conseils.

**Décembre 1982** : parution du rapport Gilbert Bonnemaïson.

**7 janvier 1983** : adoption d'une loi fixant les principes du transfert de compétences de l'Etat aux collectivités locales (communes, départements et régions).

**Cinquante-et-unième municipalité :**  
**13 mars 1983-17 mars 1989.**

**Maire :**

**Nom :** Guyard

**Prénom :** Jacques

**Profession :** professeur universitaire, député

**Parti :** PS

**Régime :** Cinquième République

**Chef d'État :** François Mitterrand

**Population au début du mandat :** env. 30 000

**Population en fin de mandat :** env. 45 000

**Conseil municipal de 43 membres dont 11 adjoints et 31 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Jeanlin	Claude	1 <sup>er</sup> adjoint	technicien	PS
Vautrin	Pierre	2 <sup>ème</sup> adjoint	technicien	PS
Rollet	Christian	3 <sup>ème</sup> adjoint	chargé de mission 1 <sup>er</sup> ministre	PS
<i>Démissionne le 18 décembre 1986, remplacé par Christian Olivier</i>				
Lepage	Béatrice	4 <sup>ème</sup> adjointe	assistante sociale	PS
Giscloux	Solange	5 <sup>ème</sup> adjointe	secrétaire	PS
Chappey	Yvette	6 <sup>ème</sup> adjointe	assistante IUT	PS
Munier	Gérard	7 <sup>ème</sup> adjoint	technicien	PS
Cellier	Pierre-Marie	8 <sup>ème</sup> adjoint	ouvrier	PS
Coisnard	Jean	9 <sup>ème</sup> adjoint	inspecteur	PS
Giraudeau	Claude	10 <sup>ème</sup> adjointe	responsable formation	PS
Bousquet	François	11 <sup>ème</sup> adjoint	agent Etat public	PS
Abhervé	Michel	conseiller	animateur	PS
Allaire	Madeleine	conseillère	secrétaire	
Ambrosiali	Roger	conseiller	employé bureau	
Baverel	Robert	conseiller	retraité	
Beaudoin	Bernard	conseiller	professeur	
Bertrand	Annick	conseillère	attachée technique	
Cuffini	Emmanuel	conseiller	bibliothécaire	EA*
Deleporte	Claudine	conseillère	enseignante	
Devillechaise	Roger	conseiller	enseignant	
Dubault	Michel	conseiller	inspecteur des impôts	
Dufant	François	conseiller	fonctionnaire	PS
Floquet	Thierry	conseiller	avocat	
Frisou	Jean	conseiller	formateur PTT	

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Gering	Jacques	conseiller	architecte	
Gosset	Christiane	conseillère	mère de famille	
Guibert	Maurice	conseiller	principal	
Heber-Suffrin	Marc	conseiller	avocat	
Lecuyer	Guy	conseiller	attaché communal	PS
Mariscal	Antonio	conseiller	chargé de mission	
Marquet	Simone	conseillère	retraîtée	
Nouvellon	Joseph	conseiller	expert foncier	UDF
Olivier	Christian	conseiller	chef de service	PS
Olivier	Roland	conseiller	chef cab. conseil général	RPR
Peters	Evelyne	conseillère	assistante maternelle	
Picard	Roger	conseiller	ingénieur	
Pichenot	Jean	conseiller	chirurgien	
Robert	Yvon	conseiller	scannériste	
Sekula	Jean	conseiller	collaborateur architecte	
Selles	Claude-France	conseillère	animatrice	
Sicsic	Michèle	conseillère	attachée départementale	
Verger	Marcel	conseiller	cadre administratif	

\*EA : écologie-autogestion

## Evènements Locaux :

**1983** : réception du drapeau européen.

**13 mars 1983** : le nombre de conseillers municipaux est porté à 40.

**Septembre 1983** : départ à la retraite de Roger Balcean, secrétaire général de la mairie.

**1984** : construction d'un étage supplémentaire à l'extension de la mairie, place du Général De Gaulle.

**28 juin 1984** : modification des frontières des communes de Courcouronnes, Ris-Orangis et Évry.

**4 octobre 1984** : décision du conseil municipal de la création du nouveau syndicat d'agglomération.

**31 décembre 1984** : le SCA devient SAN.

**1985** : création du CCPD évryen.

création de l'Association pour le Développement à Évry d'un Centre d'Informatique et de Robotique.

inauguration de l'avenue Monseigneur Roméro.

Michel Colot commence à parler de la fermeture de l'Epévry.

**1985-1986** : l'AS. Évry football enchaîne les succès en championnat et coupe de France.

**1986** : mise en place de mairies annexes.

Jacques Guyard envisage de déplacer la mairie dans le FIAP.

mise en place d'un plan d'urgence pour l'Emploi des Jeunes.

inauguration de la place Esteli.

**16 mars 1986** : Jacques Guyard est réélu député de l'Essonne.

**1987** : décision de construire un nouvel hôtel de ville, une Chambre de Commerce et de l'Industrie et une Cathédrale dans le cœur de la ville nouvelle.

**Décembre 1987** : Jacques Lévy est choisi pour mener la construction du nouvel Hôtel de ville.

**12 juin 1988** : Jacques Guyard est réélu député de l'Essonne.

**Septembre 1988** : ouverture de classes « hors-niveau ».

**Février 1989** : début des travaux de l'hôtel de ville place des Droits de l'homme et du citoyen.

## Evènements Nationaux et Internationaux :

**13 juillet 1983** : vote de la loi dite « Loi Rocard ».

**22 juillet 1983** : vote d'une loi instituant de nouveaux rapports entre les collectivités locales et le système éducatif.

**16 mars 1986** : courte victoire de la droite aux élections législatives. Jacques Chirac est nommé, par la suite, Premier Ministre.

**Décembre 1987** : organisation du premier Téléthon français.

**8 mai 1988** : réélection de François Mitterrand à la Présidence de la République.

**21 mai 1988** : dissolution parlementaire.

**12 juin 1988** : victoire socialiste aux élections législatives.

**Cinquante-deuxième municipalité :**  
**17 mars 1989-25 juin 1995.**

**Maire :**

**Nom :** Guyard

**Prénom :** Jacques

**Profession :** professeur universitaire, député

**Parti :** PS

**Régime :** Cinquième République

**Chefs d'État :** François Mitterrand

le 17 mai 1995 : Jacques Chirac

**Population au début du mandat :** env. 45 000

**Population en fin de mandat :** env. 47 000

**Conseil municipal de 39 membres dont 11 adjoints et 27 conseillers :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Bousquet	François	1 <sup>er</sup> adjoint	cadre administratif	PS
Coisnard	Jean	2 <sup>ème</sup> adjoint	directeur adjoint PTT	PS
Cellier	Pierre-Marie	3 <sup>ème</sup> adjoint	permanence Association	PS
<i>Démissionne en mai 1992, remplacé le 24 juin 1992 par Blandine Pottier</i>				
Giscloux	Solange	4 <sup>ème</sup> adjointe	secrétaire	PS
<i>Démissionne le 4 février 1993, remplacée par Diego Diaz</i>				
Giraudeau	Claude	5 <sup>ème</sup> adjointe	responsable formation	PS
Chappey	Yvette	6 <sup>ème</sup> adjointe	assistante IUT	PS
Abhervé	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	conseiller technique	PS
Olivier	Christian	8 <sup>ème</sup> adjoint	chef de service	PS
Cuffini	Emmanuel	9 <sup>ème</sup> adjoint	bibliothécaire	EA*
Dubault	Michel	10 <sup>ème</sup> adjoint	expert fiscal	PS
Lecuyer	Guy	11 <sup>ème</sup> adjoint	retraité	PS
Allaire	Madeleine	conseillère	secrétaire	
Audubert	Théodore	conseiller	agent SNCF	
Baverel	Louis	conseiller	DRH	
Beaudoin	Bernard	conseiller	professeur	
Brun	Robert	conseiller	directeur administration	
Debail	Daniel	conseiller	adjoint technique	PS
Devillechaise	Roger	conseiller	enseignant	
Diaz	Diégo	conseiller	technicien SNCF	PCF
Dorier	Françoise	conseillère	enseignante	
Dufant	François	conseiller	fonctionnaire	PS

Nom	Prénom	Statut	Profession	Parti
Foin	Marie-Christine	conseillère	chimiste	
Gering	Jacques	conseiller	architecte	
Gosset	Christiane	conseillère	mère au foyer	
Gruere	Christian	conseiller	régleur	FN
Lahcène	Mohamed	conseiller	ingénieur	
Laurent	Jean-Claude	conseiller	inspecteur	PCF
Lepage	Béatrice	conseillères	cadre	
Maurin	Edith	conseillère	mère au foyer	
Mertuk	Gérard	conseiller	sous-directeur administratif	RPR
Micaelli	Eliane	conseillère	assistante sociale	
Olivier	Roland	conseiller	assistant parlementaire	RPR
Parisot	Fernand	conseiller	technicien	
Picard	Roger	conseiller	ingénieur	
Pottier	Blandine	conseillère	responsable formation	
<i>Devient 11<sup>ème</sup> adjoint le 24 juin 1992.</i>				
Tahrat	Anne-Marie	conseillère	médecin	
Tounsi	Rabah	conseillère	avocat stagiaire	
Vincent	Joël	conseiller	technicien	EA*

\*EA : écologie-autogestion

### Evènements Locaux :

**Mars 1989** : victoire de Jacques Guyard à la mairie. Sa liste rassemble à la fois des socialistes, des communistes, des écologistes et des radicaux de gauche.

**1990** : création de l'ADRECE et du SMEC.

inauguration du laboratoire Généthon.

installation de la chambre de commerce et de l'industrie à Évry.

début du chantier de la cathédrale.

**Janvier 1990** : création de la SARE.

**28 juin 1990** : mise en place d'un conseil municipal d'enfants (10-13 ans).

**Septembre 1990** : ouverture de l'Université d'Évry Val d'Essonne.

**1991** : signature du premier Contrat de Ville.

mise en place d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi.

**28 septembre 1991** : inauguration par François Mitterrand de l'hôtel de ville et de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen.

**1992** : début de la crise économique et financière à Évry (progression du chômage, baisse des recettes de la taxe professionnelle, ralentissement des constructions...).

signature d'une convention pour le réaménagement du quartier des Pyramides.

participation à l'opération « 100 policiers pour l'Essonne ».

création d'un jardin d'enfants et d'une structure d'accueil 24h/24.

**22 mars 1992** : lors des élections régionales, Jacques Guyard obtient 27% à Évry et Courcouronnes mais est battu par la liste RPR de Xavier Dugoin.

**24 juin 1992** : Blandine Pottier remplace Pierre-Marie Cellier, démissionnaire de son poste d'adjoint.

**1993** : organisation des jeux de la Francophonie en Essonne.

la dette du SAN s'élève à 1,8 milliards de francs.

**4 février 1993** : Diego Diaz remplace Solange Giscloux, démissionnaire de son poste d'adjoint.

**21-28 mars 1993** : victoire de Jacques Guyard aux législatives devant Serge Dassault à une très courte majorité (134 voix d'avance).

**1<sup>er</sup> octobre 1993** : lancement de la médiation pénale.

**1994** : signature du deuxième contrat de ville avec Ris-Orangis et de Corbeil-Essonnes.

**27 mars 1994** : François Bousquet réélu conseiller général.

**1995** : installation à Évry de Genset, société européenne privée de biotechnologies.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**10 juillet 1989** : vote de la loi d'orientation sur l'éducation.

**20 novembre 1989** : adoption de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

**1990-1991** : guerre du Golfe.

**Décembre 1990** : rédaction du Bleu de Matignon.

**18 mai 1991-2 avril 1992** : Jacques Guyard occupe le poste de secrétaire d'Etat à l'enseignement technique au sein du gouvernement Cresson.

**13 juillet 1991** : loi d'orientation sur la ville.

**31 juillet 1991** : signature des accords START 1.

**6 février 1992** : vote de la loi Joxe.

**22 mars 1992** : échec des socialistes aux élections régionales.

**2 avril 1992** : François Mitterrand renvoie le gouvernement d'Édith Cresson. Pierre Bérégovoy devient Premier Ministre.

**21-28 mars 1993** : l'UPF obtient 449 sièges sur 577 à l'Assemblée Nationale.

**21 janvier 1995** : vote de la loi Pasqua.

**7 mai 1995** : Jacques Chirac devient Président de la République.

## Cinquante-troisième municipalité :

25 juin 1995-31 janvier 1999.

### Maire :

**Nom :** Guyard

**Prénom :** Jacques

**Profession :** professeur universitaire, député

**Parti :** PS

*Démissionne de son mandat de maire le 31 janvier 1999. Il reste cependant conseiller municipal.*

**Régime :** Cinquième République

**Chef d'État :** Jacques Chirac

**Population au début du mandat :** env. 47 000

**Population en fin de mandat :** 49 437

### Conseil municipal de 46 membres dont 12 adjoints et 33 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Chappey	Yvette	1 <sup>ère</sup> adjointe	assistante IUT	PS
Banuls	Pierre-Jean	2 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Dufant	François	3 <sup>ème</sup> adjoint	fonctionnaire	PS
Heilbronn	Myriam	4 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Diaz	Diégo	5 <sup>ème</sup> adjoint	technicien SNCF	PCF
Heber-Suffrin	Marc	6 <sup>ème</sup> adjoint	avocat	PS
Vincent	Joël	7 <sup>ème</sup> adjoint	technicien	EA
Bredel	Monique	8 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Maurin	Edith	9 <sup>ème</sup> adjoint	mère au foyer	PS
Lepage	Jean-Pierre	10 <sup>ème</sup> adjoint		MRG
<i>Démissionne en décembre 1997, remplacé par Hector Durana.</i>				
Durana	Hector	11 <sup>ème</sup> adjoint		PS
<i>Deviens 10<sup>ème</sup> adjoint en décembre 1997, remplacé par Didier Hoeltgen.</i>				
Abhervé	Michel	12 <sup>ème</sup> adjoint	conseiller technique	PS
<i>Démissionne en juin 1998 de son poste d'adjoint, remplacé par Emmanuel Cuffini.</i>				
Albanet	Gérard	conseiller		
<i>Démissionne en janvier 1997, remplacé le 16 octobre 1997 par Benjamin Matalon.</i>				
Allaire	Madeleine	conseillère	secrétaire	
Bensoussan	Maurice	conseiller		
Bousquet	François	conseiller	cadre administratif	EA
<i>Démissionne en décembre 1997, remplacé le 11 décembre 1997 par Béchaïa Ouaraz.</i>				

Nom	Prénom	Statut	Profession	Parti
Chaduteau	Claudette	conseillère		
Chevalier	Christian	conseiller		
Clerc	Isabelle	conseillère		
Cuffini	Emmanuel	conseiller	bibliothécaire	EA
<i>Devient 12<sup>ème</sup> adjoint en juin 1998, remplacé par Frédéric Londe.</i>				
Delescluse	Bertrand	conseiller		
Devillechaise	Roger	conseiller	enseignant	
Diallo	Saliou	conseiller		
Doré	Marie-Rose	conseillère		
Dorier	Françoise	conseillère	enseignante	
Favreau	Christine	conseillère		
Gally	Michel	conseiller		
Gosset	Bertrand	conseiller		
Gruere	Christian	conseiller	régleur	FN
Hoeltgen	Didier	conseiller		
<i>Devient 11<sup>ème</sup> adjoint en décembre 1997.</i>				
Jeauffroy	Christian	conseiller		
Laurent	Jean-Claude	conseiller	inspecteur	PCF
Le Carré	Jacqueline	conseillère		
<i>Décède durant le mandat en septembre 1996.</i>				
Lecuyer	Guy	conseiller	retraité	PS
Longuet	Jacques	conseiller	professeur d'histoire	
Mertuk	Gérard	conseiller	sous-directeur administratif	RPR
Nouvellon	Joseph	conseiller	expert foncier	UDF
Olivier	Christian	conseiller	chef de service	PS
Sekula	Jean	conseiller	collaborateur architecte	
Sementery	Michel	conseiller		
Steiner	Eliane	conseillère		
Stepanski	Marie-Thérèse	conseillère		
Thouret	Chantal	conseillère		
Truong	Thi Mai	conseiller		
Vigan	Patrick	conseiller		
Weibel	Nicolas	conseiller		

### Evènements Locaux :

**25 juin 1995 :** réélection de Jacques Guyard à la tête de la municipalité. Pierre-Jean Banuls devient président du SAN.

**1996 :** création de quatre conseils de quartier (les Pyramides ; les Champs Élysées et le Champier du coq ; le Parc aux Lièvres et immeubles collectifs voisins ; les Épinettes et les Aunettes).

nomination de Pierre Tambourin à la tête du Génopole.

**Juin 1996 :** Jacques Guyard est victime d'un infarctus.

**Février 1998 :** formation de l'association Repères 91.

**9 mars 1998 :** assassinat de Synan, adolescent de 17 ans d'origine kurde issu des Tarterêts.

**Juin 1998 :** Emmanuel Cuffini revient au bureau municipal et prend la place de Michel Abhervé, démissionnaire.

**1999 :** 1 300 employés en mairie et 350 au sein du SAN.

**9 janvier 1999 :** Jacques Guyard annonce sa démission lors de la cérémonie des vœux.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**1995 :** Jacques Guyard devient le rapporteur d'une commission d'enquête sur les sectes.

**14 novembre 1996 :** lancement du « Pacte de relance pour la ville ».

**21 avril 1997 :** dissolution de l'Assemblée Nationale. Aux élections qui suivent la gauche obtient 319 sièges contre 257 pour la droite.

**2 juin 1997 :** Lionel Jospin est nommé Premier Ministre.

**24 et 25 octobre 1997 :** colloque de Villepinte qui réaffirme le droit à la sécurité pour tous.

## Cinquante-quatrième municipalité :

31 janvier 1999-30 mai 2000.

### Maire :

**Nom :** Banuls

**Prénom :** Pierre-Jean

**Profession :** professeur d'EPS

**Parti :** PS

*Démissionne de son mandat de maire le 30 mai 2000.*

**Régime :** Cinquième République

**Chef d'État :** Jacques Chirac

**Population au début du mandat :** 49 437

**Population en fin de mandat :** environ 50 000

### Conseil municipal de 47 membres dont 12 adjoints et 34 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Dufant	François	1 <sup>er</sup> adjoint	fonctionnaire	PS
Heilbronn	Myriam	2 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Diaz	Diégo	3 <sup>ème</sup> adjoint	technicien SNCF	PCF
Heber-Suffrin	Marc	4 <sup>ème</sup> adjoint	avocat	PS
Vincent	Joël	5 <sup>ème</sup> adjoint	technicien	EA
Bredel	Monique	6 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Maurin	Edith	7 <sup>ème</sup> adjoint	mère au foyer	PS
Durana	Hector	8 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Hoeltgen	Didier	9 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Cuffini	Emmanuel	10 <sup>ème</sup> adjoint	bibliothécaire	EA
Bensoussan	Maurice	11 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Olivier	Christian	12 <sup>ème</sup> adjoint	chef de service	PS
Abhervé	Michel	conseiller	conseiller technique	
Allaire	Madeleine	conseillère	secrétaire	
Chaduteau	Claudette	conseillère		
Chappey	Yvette	conseillère	assistante IUT	PS
Chevalier	Christian	conseiller		
Clerc	Isabelle	conseillère		
Delescluse	Bertrand	conseiller		
Devignot	P.	conseiller		

*Installé dans ses fonctions le 11 mars 1999.*

Devillechaise	Roger	conseiller	enseignant	
---------------	-------	------------	------------	--

Nom	Prénom	Statut	Profession	Parti
Diallo	Saliou	conseiller		
Doré	Marie-Rose	conseillère		
Dorier	Françoise	conseillère	enseignante	
Favreau	Christine	conseillère		
Gally	Michel	conseiller		
Gosset	Bertrand	conseiller		
Gruere	Christian	conseiller	régleur	
Guyard	Jacques	conseiller		
Jeauffroy	Christian	conseiller		
Laurent	Jean-Claude	conseiller	inspecteur	PCF
Lecuyer	Guy	conseiller	retraité	PS
Londe	Frédéric	conseiller		
Longuet	Jacques	conseiller	professeur d'histoire	
Matalon	Benjamin	conseiller		
Mertuk	Gérard	conseiller	sous-directeur administratif	
Nouvellon	Joseph	conseiller	expert foncier	UDF
Ouaraz	Béchaïa	conseillère		
Sekula	Jean	conseiller	collaborateur architecte	
Sementery	Michel	conseiller		
Steiner	Eliane	conseillère		
Stepanski	Marie-Thérèse	conseillère		
Thouret	Chantal	conseillère		
Truong	Thi Mai	conseiller		
Vigan	Patrick	conseiller		
Weibel	Nicolas	conseiller		

### Evènements Locaux :

**31 janvier 1999** : Pierre-Jean Banuls devient maire d'Évry. Jacques Guyard prend la présidence du SAN. Yvette Chappey perd son poste d'adjoint au profit de Maurice Bensoussan.

**Septembre 1999** : affaire de la SARE.

**13 octobre 1999** : Pierre-Jean Banuls reconnu coupable de « *recel d'abus de biens sociaux* » et condamné à huit mois de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende.

**Février 2000** : arrivée de Manuel Valls à Évry.

**Mars 2000** : procès de la SAGÈS.

**Mai 2000** : conflit avec le personnel municipal.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**25 juin 1999** : vote de la loi pour l'aménagement du territoire.

**12 juillet 1999** : vote de la loi Chevènement pour la coopération intercommunale.

## Cinquante-cinquième municipalité :

30 mai 2000-25 mars 2001.

### Maire :

**Nom :** Olivier

**Prénom :** Christian

**Profession :** directeur à la protection judiciaire de la jeunesse

**Parti :** PS

**Régime :** Cinquième République

**Chef d'État :** Jacques Chirac

**Population au début du mandat :** environ 50 000

**Population en fin de mandat :** environ 50 000

### Conseil municipal de 46 membres dont 12 adjoints et 33 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Heilbronn	Myriam	1 <sup>ère</sup> adjointe		PS
Diaz	Diégo	2 <sup>ème</sup> adjoint	technicien SNCF	PCF
Heber-Suffrin	Marc	3 <sup>ème</sup> adjoint	avocat	PS
Vincent	Joël	4 <sup>ème</sup> adjoint	technicien	EA
Bredel	Monique	5 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Maurin	Edith	6 <sup>ème</sup> adjoint	mère au foyer	PS
Durana	Hector	7 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Hoeltgen	Didier	8 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Cuffini	Emmanuel	9 <sup>ème</sup> adjoint	bibliothécaire	EA
Bensoussan	Maurice	10 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Abhervé	Michel	11 <sup>ème</sup> adjoint	conseiller technique	PS
Diallo	Saliou	12 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Allaire	Madeleine	conseillère	secrétaire	
Chaduteau	Claudette	conseillère		
Chappey	Yvette	conseillère	assistante IUT	PS
Chevalier	Christian	conseiller		
Clerc	Isabelle	conseillère		
Delescluse	Bertrand	conseiller		
Devignot	P.	conseiller		
Devillechaise	Roger	conseiller	enseignant	
Doré	Marie-Rose	conseillère		
Dorier	Françoise	conseillère	enseignante	
Dufant	François	conseiller	fonctionnaire	PS
Favreau	Christine	conseillère		
Gally	Michel	conseiller		

Nom	Prénom	Statut	Profession	Parti
Gosset	Bertrand	conseiller		
Gruere	Christian	conseiller	régleur	
Guyard	Jacques	conseiller		
Jeuffroy	Christian	conseiller		
Lansard	Pierre-Dominique	conseiller	ingénieur	UDF
<i>Installé dans ses fonctions le 8 février 2001, en remplacement de Pierre-Jean Banuls.</i>				
Laurent	Jean-Claude	conseiller	inspecteur	PCF
Lecuyer	Guy	conseiller	retraité	PS
Londe	Frédéric	conseiller		
Longuet	Jacques	conseiller	professeur d'histoire	
Matalon	Benjamin	conseiller		
Mertuk	Gérard	conseiller	sous-directeur administratif	
Nouvellon	Joseph	conseiller	expert foncier	UDF
Ouaraz	Béchaïa	conseillère		
Sekula	Jean	conseiller	collaborateur architecte	
Sementery	Michel	conseiller		
Steiner	Eliane	conseillère		
Stepanski	Marie-Thérèse	conseillère		
Thouret	Chantal	conseillère		
Truong	Thi Mai	conseiller		
Vigan	Patrick	conseiller		
Weibel	Nicolas	conseiller		

### Evènements Locaux :

**30 mai 2000 :** Christian Olivier devient maire d'Évry suite à la démission de Pierre-Jean Banuls. Un poste d'adjoint chargé du service public et du personnel est créé.

**Juin 2000 :** démission de Jacques Guyard de la présidence du SAN. Yvette Chappey prend sa succession.

**28 août 2000 :** parution du décret de sortie de l'OIN d'Évry.

**Novembre 2000 :** procès de la SEMEC.

**8 novembre 2000 :** le conflit entre des jeunes des Aunettes et d'autres du Canal débouche sur la mort de Romuald, 14 ans.

**31 décembre 2000 :** le SAN devient la Communauté d'Agglomération Évry-Courcouronnes-Bondoufle-Lisses. L'Épévy est dissout.

**16 février 2001 :** signature de la convention pour le Grand Projet de Ville (GPV) « Pyramides-Tarterêts ».

**15 mars 2001 :** Manuel Valls est élu maire d'Évry avec 44 % des suffrages exprimés devant Jean de Boishue (27,44%) et Pierre-Jean Banuls (28,56 %). Jean Hartz prend la présidence de la communauté d'agglomération.

### Evènements Nationaux et Internationaux :

**13 décembre 2000 :** vote de la loi pour la solidarité et le renouvellement urbain (SRU).

## Cinquante-sixième municipalité

25 mars 2001-14 mars 2008.

### Maire :

**Nom :** Valls

**Prénom :** Manuel

**Profession :** conseiller en communication

**Parti :** PS

**Régime :** Cinquième République

**Chefs d'État :** Jacques Chirac

le 16 mai 2007 : Nicolas Sarkozy

**Population au début du mandat :** environ 50 000

**Population en fin de mandat :** environ 52 000

Première partie de mandat, jusqu'au 7 avril 2004 :  
conseil municipal de 44 membres dont 12 adjoints et 31  
conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Matharan	Xavier	1 <sup>er</sup> adjoint	avocat	PS
Valéro	Danielle	2 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Laurent	Jean-Claude	3 <sup>ème</sup> adjoint	inspecteur	PCF
Heilbronn-Bonvicini	Myriam	4 <sup>ème</sup> adjointe	retraîtée	UDF
Diallo	Saliou	5 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Chouat	Francis	6 <sup>ème</sup> adjoint	enseignant	PS
Luciani	Thierry	7 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Hoeltgen	Didier	8 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Bennacer	Mohand	9 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Diaz	Diégo	10 <sup>ème</sup> adjoint	technicien SNCF	PCF
Perard	Hervé	11 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Bounadi	Nicole	12 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Adjourouvi	Pacôme Yawovi	conseiller		PS
Al Rifai	Wassel	conseiller		
<i>Installé dans ses fonctions le 14 novembre 2001.</i>				
Banuls	Pierre-Jean	conseiller		DVG
<i>Démissionne le 6 octobre 2001, remplacé par Chantal Thouret-Renon le 15 octobre 2001.</i>				
Bellaaj	Mirfet	conseillère		
Bellamy	Florence	conseillère		
Bensoussan	Maurice	conseiller		

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Boishue de	Jean	conseiller		RPR
<i>Démissionne le 23 octobre 2002, remplacé par Georges Vella.</i>				
Bourekha	Sami	conseiller		
Bredel	Monique	conseillère		
Chaduteau	Claudette	conseillère		
Chappey	Yvette	conseillère	assistante IUT	
David	Nassera	conseillère		
<i>Démissionne le 12 novembre 2003, remplacée par Michel Bonnafous.</i>				
Deshayes	Nicole	conseillère		
Dominguez	Francis	conseiller		
Dorier	Françoise	conseillère	enseignante	
Foumena Nanga	Alexandre	conseiller		
Humbert	Stephane	conseiller	directeur d'école	UDF
Kadi-Ouaraz	Béchaïa	conseillère		
Lansard	Pierre-Dominique	conseiller	ingénieur	UDF
Londe	Frédéric	conseiller		
Mancier	Sonia	conseillère		
<i>Démissionne le 9 juillet 2003, remplacée par Olivier Potokar.</i>				
Maurin	Edith	conseillère	mère au foyer	
Mbimbi	Patricia	conseillère		
Meunier	Catherine	conseillère		
Nouvellon	Joseph	conseiller	expert foncier	UDF
Olivier	Christian	conseiller	chef de service	PS
Pascot	Philippe	conseiller		
Plaud	Marie-Thérèse	conseillère		
Sellier	N.	conseiller		
Since	Janine	conseillère		
Van de Capelle	M.	conseiller		

**Deuxième partie de mandat à partir du 7 avril 2004 : conseil municipal de 44 membres dont 16 adjoints et 27 conseillers :**

Nom	Prénom	Statut	Profession	Parti
Chouat	Francis	1 <sup>er</sup> adjoint	enseignant	PS
Valéro	Danielle	2 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Laurent	Jean-Claude	3 <sup>ème</sup> adjoint	inspecteur	PCF
Heilbronn-Bonvicini	Myriam	4 <sup>ème</sup> adjointe	retraîtée	UDF
Diallo	Saliou	5 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Bellamy	Florence	6 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Luciani	Thierry	7 <sup>ème</sup> adjoint		PS
<i>Démissionne le 25 mai 2005 de son poste d'adjoint, remplacé par Sami Bourekha.</i>				
Hoeltgen	Didier	8 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Bennacer	Mohand	9 <sup>ème</sup> adjoint		PS
<i>Se retire de son poste d'adjoint le 14 décembre 2005, remplacé par Bechaïa Kadi-Ouaraz.</i>				
Diaz	Diégo	10 <sup>ème</sup> adjoint	technicien SNCF	PCF
Perard	Hervé	11 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Bounadi	Nicole	12 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Olivier	Christian	13 <sup>ème</sup> adjoint	chef de service	PS
Bensoussan	Maurice	14 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Pascot	Philippe	15 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Adjourouvi	Pacôme Yawovi	16 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Al Rifai	Wassel	conseiller		
Bellaaj	Mirfet	conseillère		
Bonnafous	Michel	conseiller		
Bourekha	Sami	conseiller		
<i>Deviens adjoint le 25 mai 2005.</i>				
Bredel	Monique	conseillère		
Chaduteau	Claudette	conseillère		
Chappey	Yvette	conseillère	assistante IUT	
Deshayes	Nicole	conseillère		
Dominguez	Francis	conseiller		
Dorier	Françoise	conseillère	enseignante	
Foumena Nanga	Alexandre	conseiller		
Humbert	Stephane	conseiller	directeur d'école	UDF
Kadi-Ouaraz	Béchaïa	conseillère		
Lansard	Pierre-Dominique	conseiller	ingénieur	UDF
Londe	Frédéric	conseiller		
Maurin	Edith	conseillère	mère au foyer	
Mbimbi	Patricia	conseillère		
Meunier	Catherine	conseillère		
<i>Démissionne le 14 décembre 2005, remplacée par Monique Magnaval</i>				

Nom	Prénom	Statut	Profession	Parti
Nouvellon	Joseph	conseiller	expert foncier	UDF
Plaud	Marie-Thérèse	conseillère		
Potokar	Olivier	conseiller		
Sellier	N.	conseiller		
Since	Janine	conseillère		
Thouret – Renon	Chantal	conseillère		
<i>Démissionne le 1<sup>er</sup> février 2006, remplacée par Michel Sementery.</i>				
Van de Capelle	M.	conseiller		
Vella	Georges	conseiller		

### Evènements Locaux :

**Octobre 2001 :** Manuel Valls porte à 8 le nombre de conseils de quartier (les Pyramides ; Champs Élysées/Champtier du coq ; le Parc aux Lièvres ; les Épinettes ; les Aunettes ; Bois Sauvage/Bois Guillaume, Centre-Ville et Village/Aguado/Petit-Bourg).

**6 octobre 2001 :** Pierre-Jean Banuls démissionne de son mandat de conseiller municipal.

**27 octobre 2001 :** rencontres nationales du PS sur la sécurité aux Arènes de l'Agora.

**2002 :** création d'une cellule de veille éducative.

**14 mars 2002 :** en visite au Génopôle, Lionel Jospin, est hué par une délégation de représentants de l'usine LU-Danone.

**19 mars 2002 :** les bailleurs sociaux acceptent de regrouper leurs compétences sur des projets de restructuration du patrimoine.

**Avril 2002 :** une séance du conseil municipal se délocalise au sein du gymnase du Champtier du Coq.

**16 juin 2002 :** Manuel Valls est élu député de la première circonscription de l'Essonne face à Serge Dassault (RPR).

**Juillet 2002 :** un partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF) est signé pour permettre aux enfants de bénéficier d'un soutien pédagogique.

**23 octobre 2002 :** Jean de Boishue démissionne de la municipalité.

**Fin 2002 :** affaire du « *Franprix halal* ».

**1<sup>er</sup> janvier 2004 :** entrée de Ris Orangis dans la communauté d'agglomération qui prend désormais le nom de Communauté d'Agglomération Évry-Centre-Essonne (CAECE).

**7 avril 2004 :** réajustement du conseil municipal. Francis Chouat devient premier adjoint de Manuel Valls.

**25 mai 2005 :** Sami Bourekha remplace Thierry Luciani, démissionnaire de son poste d'adjoint.

**14 décembre 2005 :** Bechaïa Kadi-Ouaraz remplace Mohand Bennacer, démissionnaire de son poste d'adjoint.

**Mars 2006 :** une séance extraordinaire du conseil municipal est organisée sur la dalle du Parc aux Lièvres.

**Printemps 2006 :** la police municipale s'installe dans le Clos de la Cathédrale.

**16 mai 2006** : signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour la poursuite du GPV « Pyramides-Tarterêts ».

**17 juin 2007** : réélection de Manuel Valls à la députation de l'Essonne avec 60% des voix devant Cristela De Oliveira (UMP).

**9 mars 2008** : Manuel Valls est réélu maire d'Évry dès le premier tour avec 70% des voix.

### **Evènements Nationaux et Internationaux :**

**21 avril 2002** : Jacques Chirac (RPR) et Jean-Marie Le Pen (FN) arrivent en tête du premier tour des présidentielles avec respectivement 19,88% et 16,86% des suffrages exprimés. Troisième avec 16,18%, Lionel Jospin n'accède pas au second tour.

**5 mai 2002** : Jacques Chirac est réélu à la présidence de la République avec près de 82% des voix devant Jean-Marie Le Pen.

**16 juin 2002** : victoire de la droite, nouvellement appelée UMP, aux législatives.

**1<sup>er</sup> août 2003** : signature de la loi Borloo de renouvellement urbain.

**6 mai 2007** : élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République avec 53% des voix contre 47% pour Ségolène Royal.

**17 juin 2007** : victoire de l'UMP aux législatives.

## Cinquante-septième municipalité :

14 mars 2008-3 juin 2012.

### Maire :

**Nom :** Valls

**Prénom :** Manuel

**Profession :** conseiller en communication

**Parti :** PS

*Suite à l'élection de François Hollande à la présidence de la République, Manuel Valls est nommé au Ministère de l'Intérieur. Il démissionne de son mandat de maire le 3 juin 2012, au nom du non-cumul des mandats. Il demeure toutefois conseiller municipal, tandis que Francis Chouat est élu maire à sa place.*

**Régime :** Cinquième République

**Chefs d'État :** Nicolas Sarkozy

le 6 mai 2012 : François Hollande

**Population au début du mandat :** environ 52 000

Conseil municipal de 43 membres dont 16 adjoints et 26 conseillers :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Profession</b>	<b>Parti</b>
Chouat	Francis	1 <sup>er</sup> adjoint	enseignant	PS
Valéro	Danielle	2 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Guyardeau	Jean-Claude	3 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Bellamy	Florence	4 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Diaz	Diégo	5 <sup>ème</sup> adjoint	technicien SNCF	PCF
Sissoko-Keita	Hawa	6 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Longuet	Jacques	7 <sup>ème</sup> adjoint	professeur d'histoire	PS
Louis	Marianne	8 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Potokar	Olivier	9 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Saget	Christiane	10 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Adjourouvi	Pacôme Yawovi	11 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Bounadi	Nicole	12 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Perard	Hervé	13 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Omer	Agnès	14 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Alouani	Farouk	15 <sup>ème</sup> adjoint		PS
Maisonnave-Couterou	Claude	16 <sup>ème</sup> adjointe		PS
Bensoussan	Maurice	conseiller		
Boilard	Jean-Louis	conseiller		

Nom	Prénom	Statut	Profession	Parti
Bonnafous	Michel	conseiller		
Bonnet	Carmèle	conseillère		
Chaduteau	Claudette	conseillère		
Coustillas-Hercy	Eliane	conseillère		
Couvidat	Francis	conseiller		
Dominguez	Francis	conseiller		
Fekih	Mirfet	conseillère		
Fleury	Ronan	conseiller		
Herbaux	François	conseiller		
Koïta	Fatoumata	conseillère		
Louisar	Patricia	conseillère		
Luciani	Thierry	conseiller		
Magnaval	Monique	conseillère		
Maurin	Edith	conseillère	mère au foyer	
Navaneetharaju	Preethy	conseillère		
Nouvellon	Joseph	conseiller	expert foncier	Modem
Olivier	Christian	conseiller	chef de service	PS
Pascot	Philippe	conseiller		
Pavamani	Antoine	conseiller		
Pigaglio	Christian	conseiller		
Tambourin	Pierre	conseiller		
Ti A Hing	Tania	conseillère		
Touili	Nezha	conseillère		
Yagmur	Elise	conseillère		

*Ce mandat étant toujours en cours et le sujet de la thèse se terminant en 2008, j'ai décidé de ne pas traiter cette période. Seuls les noms des nouveaux élus et l'évènement causant la démission du maire, Manuel Valls, apparaissent.*

# Liste des conseillers municipaux d'Evry de 1790 à 2012

---

Note : Sont inscrites ici toutes les personnes ayant fait partie d'une assemblée délibérante à Evry (conseillers généraux de la commune, conseillers municipaux, membres de l'assemblée de notables de 1870, de la délégation spéciale municipale et du Conseil Local de Libération). Les maires, issus des conseils municipaux, sont naturellement présents dans la liste ci-dessous. Les élus de la dernière municipalité en date (14 mars 2008) apparaissent également dans cette liste. Bien qu'encore en fonction, je fais terminer leur mandat le 3 juin 2012, date de la démission de Manuel Valls de son poste de maire.

Nom	Prénom	Dates des mandats	Nb	Durée Totale
Abhervé	Michel	13 mars 1983–25 mars 2001	3	18 ans.
Adjourouvi	Pacôme Yawovi	25 mars 2001–3 juin 2012	2	11 ans et 3 mois.
Aguado	Alexandre	14 octobre 1831-13 sept. 1840	3	8 ans et 11 mois.
Al Rifai	Wassel	14 novembre 2001–3 juin 2012	2	10 ans et 6 mois.
Albanet	Gérard	25 juin 1995–janvier 1997	1	1 an et 7 mois.
Allaire	Madeleine	13 mars 1983–25 mars 2001	3	18 ans.
Alouani	Farouk	14 mars 2008–3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Ambrosiali	Roger	13 mars 1983–17 mars 1989	1	6 ans.
Amoros	Alfred	26 mars 1971–13 mars 1977	1	6 ans.
Arnaud-Jeanti	Edouard	23 juillet 1865–septembre 1870	2	14 ans et 11 mois.
		Puis 30 avril 1871–9 janvier 1881	4	
Assouvie	Frantz	13 mars 1977–13 mars 1983	1	6 ans.
Aubourg	Edouard	30 novembre 1919–11 juin 1941	6	21 ans et 7 mois.
Audubert	Théodore	17 mars 1989–25 juin 1995	1	6 ans et 3 mois.
Auverlot	Adrien	20 juin 1931–5 mai 1935	2	13 ans et 8 mois.
		Puis 25 août 1944–3 mai 1953	3	
Banuls	Pierre-Jean	25 juin 1995–30 mai 2000	1	5 ans et 6 mois.
		Puis 25 mars 2001–6 octobre 2001	1	
Barbier	Armand	15 mai 1904–1916	4	env. 12 ans.
Barbier	Michel	14 mars 1965–13 mars 1977	2	12 ans.
Barbier	Raoul	30 novembre 1919-11 juin 1941	6	27 ans et 6 mois.
		Puis 15 novembre 1947–3 mai 1953	1	

Nom	Prénom	Dates des mandats	Nb	Durée Totale
Baroillot	Louis	25 août 1944-15 nov. 1947	2	3 ans et 3 mois.
Bastid	Jean	22 mars 1959-13 mars 1977	3	18 ans.
Bataille	Jacques	5 mai 1935-11 juin 1941	1	6 ans et 1 mois.
Baverel	Louis	17 mars 1989-25 juin 1995	1	6 ans et 3 mois.
Baverel	Robert	22 mars 1959-13 mars 1977	3	24 ans.
		Puis 13 mars 1983-17 mars 1989	1	
Beaudoin	Bernard	13 mars 1977-25 juin 1995	3	18 ans et 3 mois.
Béliard	Georges	21 janvier 1878-18 mai 1884	2	6 ans et 4 mois.
Bellaaj	Mirfet	25 mars 2001-14 mars 2008	1	7 ans.
Bellamy	Florence	25 mars 2001-3 juin 2012	2	11 ans et 3 mois.
Benjamin	?	13 sept. 1840-16 août 1846	2	5 ans et 11 mois.
Bennacer	Mohand	25 mars 2001-14 mars 2008	1	7 ans.
Bensoussan	Maurice	25 juin 1995-3 juin 2012	3	17 ans.
Berenguer	Jean	13 mars 1977-13 mars 1983	1	6 ans.
Bertrand	Annick	13 mars 1983-17 mars 1989	1	6 ans.
Binder	Louis-Germain	23 juillet 1865-septembre 1870	2	5 ans et 2 mois.
Blondel	Pierre	Fév. 1790-Nov. 1791	1	13 ans et 9 mois.
		Puis An XII-15 octobre 1815	2	
Boeres	?	14 mars 1965-26 mars 1971	1	6 ans.
Boillard	Jean-Louis	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Boishue de	Jean	25 mars 2001-23 octobre 2002	1	1 an et 7 mois.
Bonnafous	Michel	12 nov. 2003-3 juin 2012	2	8 ans et 7 mois.
Bonnet	Carmèle	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Bordat	Lucien	3 mai 1953-13 mars 1977	4	23 ans et 10 mois.
Boscher	Michel	15 nov. 1947-13 mars 1977	5	29 ans et 4 mois.
Bouchinet	?	Brumaire An VIII-An XII	1	env. 5 ans.
Boudignot	?	7 août 1870-21 janvier 1878	5	7 ans et 6 mois.
Bounadi	Nicole	25 mars 2001-3 juin 2012	2	11 ans et 3 mois.
Bourekha	Sami	25 mars 2001-14 mars 2008	1	7 ans.
Bousquet	François	13 mars 1977-décembre 1997	4	20 ans et 9 mois.
Boyer	Henri	25 août 1944-15 nov. 1947	2	3 ans et 3 mois.
Brachet	André	22 mars 1959-26 mars 1971	2	12 ans.
Bracq	?	Sept. 1870-30 avril 1871	1	8 mois.
Braun	Maurice	5 mai 1912-30 novembre 1919	1	7 ans et 7 mois.
Bredel	Monique	25 juin 1995-14 mars 2008	2	12 ans et 9 mois.
Bricout	Constant	18 mai 1945-15 novembre 1947	1	2 ans et 6 mois.
Brun	Robert	17 mars 1989-25 juin 1995	1	6 ans et 3 mois.
Brunot	Léon	9 janvier 1881-3 mai 1896	5	15 ans et 4 mois.
Buffard	Claudine	13 mars 1977-17 mars 1989	2	12 ans.
Bugnot	Guy	13 mars 1977-28 octobre 1980	1	3 ans et 7 mois.
Caffort	?	12 octobre 1834-26 juin 1837	1	2 ans et 8 mois.
Cailloux	Jules	7 août 1870-septembre 1870	1	21 ans et 2 mois.
		Puis 30 avril 1871-15 mai 1892	8	
Carot	?	6 juillet 1828-14 octobre 1831	1	3 ans et 3 mois.

Nom	Prénom	Dates des mandats	Nb	Durée Totale
Carré	Alphonse	23 juillet 1865-7 août 1870	1	11 ans et 2 mois.
		Puis Septembre 1870-30 avril 1871	1	
		Puis 9 janvier 1881-30 mai 1886	2	
Cartier	?	Septembre 1870-30 avril 1871	1	8 mois.
Cartier	Alexis	30 mai 1886-5 mai 1892	2	6 ans.
Catteaux	Louis	20 mai 1900-20 juin 1901	1	1 an et 1 mois.
Cellier	Pierre-Marie	13 mars 1983-mai 1992	2	9 ans et 2 mois.
Chaduteau	Claudette	25 juin 1995-3 juin 2012	3	17 ans.
Challiot	Edme	Déc. 1792-Brumaire An VI	2	env. 22 ans.
		Puis Brumaire An VIII-15 oct. 1815	3	
Chandora	?	An XII-1809	1	env. 5 ans.
Chappey	Yvette	13 mars 1983-14 mars 2008	4	25 ans.
Chetaud	Chantal	13 mars 1977-13 mars 1983	1	6 ans.
Chevalier	Christian	25 juin 1995-25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Chouat	Francis	25 mars 2001-3 juin 2012	2	11 ans et 3 mois.
Clément	?	14 mars 1965-26 mars 1971	1	6 ans.
Clerc	Isabelle	25 juin 1995-25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Cobetto	Antoine	15 nov. 1947-22 mars 1959	2	11 ans et 4 mois.
Coisnard	Jean	13 mars 1977-25 juin 1995	3	18 ans et 3 mois.
Coudray	Simon	1 <sup>er</sup> septembre 1907-juin 1931	6	23 ans et 9 mois.
Couleau	Edmond	17 mai 1929-février 1939	4	9 ans et 9 mois.
Courbe	Jacques	25 août 1944-13 mai 1945	1	9 mois.
Courtois	Marius	25 août 1944-3 mai 1953	3	8 ans et 9 mois.
Coustillas-Hercy	Eliane	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Couturier	François	5 mars 1820- 7 août 1870	14	50 ans et 5 mois.
Couturier	Laurent	13 sept. 1840-16 août 1846	2	5 ans et 11 mois.
Couturier	?	21 janvier 1878-9 janvier 1881	1	3 ans.
Couvidat	Francis	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Crouy	?	14 mars 1965-26 mars 1971	1	6 ans.
Cuffini	Emmanuel	13 mars 1983-25 mars 2001	3	18 ans.
David	Nassera	25 mars 2001-12 nov. 2003	1	2 ans et 8 mois.
Daygue	Georges	26 mars 1971-13 mars 1977	1	6 ans.
De la Barre de Vauteuil	Gabriel	17 mai 1929-5 février 1935	3	5 ans et 9 mois.
De Marles	Michel	26 mars 1971-13 mars 1977	1	6 ans.
De Montgomery	Jacques	22 mars 1959-26 mars 1971	2	12 ans.
Debail	Daniel	17 mars 1989-25 juin 1995	1	6 ans et 3 mois.
Decauville	Amand	16 août 1846-7 août 1870	6	25 ans et 2 mois.
		Puis Septembre 1870-13 nov. 1871	1	
Decauville	Emile	15 mai 1892-3 mai 1896	1	4 ans.
Decauville	Paul	7 novembre 1874-15 mai 1892	7	21 ans et 6 mois.
		Puis 3 mai 1896-20 mai 1900	1	
Dedieu	Jean	22 mars 1959-14 mars 1965	1	6 ans.
Degros	Louis	21 janv. 1878-11 nov. 1882	1	4 ans et 10 mois.
Dejonc	Louis	9 janvier 1881-15 mai 1892	4	11 ans et 4 mois.

Nom	Prénom	Dates des mandats	Nb	Durée Totale
Delaborde	?	Brumaire An VIII-1809	2	env. 10 ans.
Delage	Charles Bonaventure	1787-Novembre 1791	2	env. 40 ans.
		Puis Brumaire An VIII-1834	7	
Delaroche	Michel	13 sept. 1840-30 juillet 1848	3	7 ans et 10 mois.
Deleporte	Claudine	13 mars 1983-17 mars 1989	1	6 ans.
Delescluse	Bertrand	25 juin 1995-25 mars 2001	1	6 ans.
Deligny	Eugène	16 août 1846-29 juillet 1855	3	8 ans et 11 mois.
Deloche	?	Septembre 1870-30 avril 1871	1	8 mois.
Desbois	Charles	14 octobre 1831-13 sept. 1840	3	27 ans et 10 mois.
		Puis 16 août 1846-23 juillet 1865	5	
Desgranchamps	Fernand	22 mars 1959-14 mars 1965	1	6 ans.
Deshayes	Nicole	25 mars 2001-14 mars 2008	1	7 ans.
Destrebecq	Jules	17 mai 1908-12 décembre 1931	6	23 ans et 7 mois.
Devaux	Henri	5 mai 1935-25 août 1944	2	9 ans et 3 mois.
Devignot	P.	11 mars 1999-25 mars 2001	1	2 ans.
Devillechaise	Roger	13 mars 1983-25 mars 2001	3	18 ans.
Diallo	Saliou	25 juin 1995-14 mars 2008	2	12 ans et 9 mois.
Diaz	Diégo	17 mars 1989-3 juin 2012	4	23 ans et 3 mois.
Dominguez	Francis	25 mars 2001-3 juin 2012	2	11 ans et 3 mois.
Doré	Marie-Rose	25 juin 1995-25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Dorier	Françoise	17 mars 1989-14 mars 2008	3	19 ans.
Dubault	Michel	13 mars 1983-17 mars 1989	1	6 ans
Dubois	Yves	14 mars 1965-18 octobre 1968	1	3 ans et 7 mois.
Dufant	François	13 mars 1983-25 mars 2001	3	18 ans.
Dupas	Paul	22 mars 1959-14 mars 1965	1	6 ans.
Dupins	Marc-Balthazard	14 octobre 1831-30 juillet 1848	6	16 ans et 9 mois.
Durana	Hector	25 juin 1995-25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Durand	Lucien	30 novembre 1919-17 mai 1929	2	9 ans et 6 mois.
Esclasse	Pierre	14 mars 1965-13 mars 1977	2	12 ans.
Favaudon	Charles	18 mai 1945-15 novembre 1947	1	2 ans et 6 mois.
Favreau	Christine	25 juin 1995-25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Fekih	Mirfet	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Fessart	Maurice	17 mai 1925-17 mai 1929	1	4 ans.
Fichot	Roger	15 novembre 1947-3 mai 1953	1	5 ans et 6 mois.
Fleuret	?	Brumaire An VIII-14 mai 1823	5	env. 24 ans.
Fleury	Ronan	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Floquet	Thierry	13 mars 1983-17 mars 1989	1	6 ans.
Foin	Marie-Christine	17 mars 1989-25 juin 1995	1	6 ans et 3 mois.
Fontaine de la	?	29 juillet 1855-23 juillet 1865	2	10 ans.
Foucault	?	14 oct. 1831-12 oct. 1834	1	3 ans.
Foucher	Augustin	15 mai 1892-27 août 1931	11	45 ans et 4 mois.
		Puis 5 mai 1935-11 juin 1941	1	
Foumena Nanga	Alexandre	25 mars 2001-14 mars 2008	1	7 ans.
Fournier	Guy	13 mars 1977-13 mars 1983	1	6 ans.

Nom	Prénom	Dates des mandats	Nb	Durée Totale
Fournival	Jean-Louis	Déc. 1792–Prairial An III	1	2 ans et 6 mois.
Franquin	?	7 août 1870–septembre 1870	1	9 ans et 10 mois.
		Puis 30 avril 1871–9 janvier 1881	4	
Frenaye de la	?	29 juillet 1855–23 juillet 1865	2	10 ans.
Frisou	Jean	13 mars 1983–17 mars 1989	1	6 ans.
Gabiot	André	18 mai 1945–22 mars 1959	3	13 ans et 10 mois.
Gally	Michel	25 juin 1995–25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Gamelin	Pierre	15 nov. 1947–14 mars 1965	3	17 ans et 4 mois.
Gannon	Alain	22 mars 1959–14 mars 1965	1	6 ans.
Gasnier	Michel	13 mars 1977–13 mars 1983	1	6 ans.
Gauthard	Henri	25 août 1944–13 mai 1945	1	9 mois.
Gavaille	Roger	13 mai 1945–24 juin 1946	1	1 an et 1 mois.
Gentet de	?	26 juin 1837–13 sept. 1840	1	3 ans et 3 mois.
Gering	Jacques	13 mars 1983–25 juin 1995	2	12 ans et 3 mois.
Gernigon	?	22 mars 1959–14 mars 1965	1	6 ans.
Gilardin	Laurent	3 mai 1896–5 mai 1912	5	16 ans.
Giraudeau	Claude	13 mars 1983–25 juin 1995	2	12 ans et 3 mois.
Giscloux	Solange	13 mars 1983–4 février 1993	2	9 ans et 11 mois.
Gorju	Etienne	30 juillet 1848–29 juillet 1855	2	7 ans.
Gosset	Bertrand	25 juin 1995–25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Gosset	Christiane	26 mars 1971–13 mars 1977	1	18 ans et 3 mois.
		Puis 13 mars 1983–25 juin 1995	2	
Gramouille	Yves	22 mars 1959–14 mars 1965	1	12 ans.
		Puis 26 mars 1971–13 mars 1977	1	
Grivois	?	Septembre 1870–30 avril 1871	1	8 mois.
Gruel	Albert	17 mai 1925–17 mai 1929	1	4 ans.
Gruère	Christian	17 mars 1989–25 mars 2001	2	12 ans.
Guerard	Joseph	Brumaire An VI–An XII	2	env. 7 ans.
Guérin	Henri	20 mai 1900–15 mai 1904	1	4 ans.
Guibert	Maurice	13 mars 1983–17 mars 1989	1	6 ans.
Guillerme	?	30 juillet 1848–23 juillet 1865	4	17 ans.
Guillot	Félix	17 mai 1929–11 juin 1941	4	12 ans et 1 mois.
Guyard	Jacques	13 mars 1977–25 mars 2001	4	24 ans.
Guyardeau	Jean-Claude	14 mars 2008–3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Hamard	Etienne	13 sept. 1840–16 août 1846	2	5 ans et 11 mois.
Heber-Suffrin	Marc	13 mars 1977–17 mars 1989	2	17 ans et 10 mois.
		Puis 25 juin 1995–25 mars 2001	1	
Heilbronn	Myriam	25 juin 1995–14 mars 2008	2	12 ans et 9 mois.
Herbaux	François	14 mars 2008–3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Herbron	?	Septembre 1870–30 avril 1871	1	8 mois.
Herzog	Maurice	25 août 1944–15 nov. 1947	2	3 ans et 3 mois.
Hoeltgen	Didier	25 juin 1995–14 mars 2008	2	12 ans et 9 mois.
Huguenin	Louis	5 mai 1935–11 juin 1941	1	6 ans et 1 mois.
Humbert	Stephane	25 mars 2001–14 mars 2008	1	7 ans.

Nom	Prénom	Dates des mandats	Nb	Durée Totale
Hurbain	Joseph	3 mai 1953–22 mars 1959	1	5 ans et 10 mois.
Iullemier	?	26 juin 1837-13 sept. 1840	1	3 ans et 3 mois.
Jacob	?	6 juillet 1828-26 juin 1837	3	8 ans et 11 mois.
Jadot	Jacqueline	22 mars 1959–26 mars 1971	2	12 ans.
Janvier	?	Septembre 1870-30 avril 1871	1	8 mois.
Jeanguyot	Josèphe–Frédéric	5 mai 1912–juillet 1916	1	4 ans et 2 mois.
Jeanguyot	Rémy	17 mai 1908–1910	1	env. 2 ans.
Jeanlin	Claude	13 mars 1977–17 mars 1989	2	12 ans.
Jeauffroy	Christian	25 juin 1995–25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Jones	Armand	30 novembre 1919–17 mai 1925	1	5 ans et 6 mois.
Joubert	Lucien	5 mai 1912–août 1912	1	3 mois.
Koïta	Fatoumata	14 mars 2008–3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Kotzuba	André	26 mars 1971–13 mars 1977	1	6 ans.
Laborialle	Justin	18 mai 1884–3 mai 1896	4	12 ans.
Laborialle	Nicolas	30 juillet 1848-29 juillet 1855	2	7 ans.
Lacombe	Guy	3 mai 1953–13 mars 1977	4	23 ans et 10 mois.
Lahcène	Mohamed	17 mars 1989–25 juin 1995	1	6 ans et 3 mois.
Lamarche	?	29 juillet 1855-23 juillet 1865	2	10 ans.
Lambert	Etienne	1787–Fév. 1790	1	env. 5 ans et 6 mois.
		Puis Déc. 1792–Prairial An III	1	
Lambert	Louis	Fév. 1790–Nov. 1791	1	env. 19 ans.
		Puis Brumaire An VIII-15 oct. 1815	3	
Lamotte	?	14 mars 1965–26 mars 1971	1	6 ans.
Laçon	Marie-Thérèse	26 mars 1971–13 mars 1977	1	6 ans.
Langlois	Etienne	Déc. 1792–Prairial An III	1	2 ans et 6 mois.
Langlois	?	12 octobre 1834-13 sept. 1840	2	5 ans et 11 mois.
Lansard	Pierre-Dominique	8 février 2001–14 mars 2008	2	7 ans et 1 mois.
Laurent	Jean-Claude	17 mars 1989–14 mars 2008	3	19 ans.
Laze	?	Septembre 1870-30 avril 1871	1	8 mois.
Le Carré	Jacqueline	25 juin 1995–septembre 1996	1	1 an et 3 mois.
Leblanc	Adrien	Brumaire An VIII-15 oct. 1815	3	env. 17 ans.
Leblanc	Louis-Adrien	15 oct. 1815-7 août 1870	14	54 ans et 10 mois.
Leclercq	Jacques	13 mars 1977–13 mars 1983	1	6 ans.
Lecquier	?	29 juillet 1855-7 août 1870	3	22 ans et 6 mois.
		Puis Septembre 1870-21 janvier 1878	4	
Lecuyer	Guy	13 mars 1977–25 mars 2001	4	24 ans.
Lemaître	Etienne	30 mai 1886–16 février 1895	3	env. 26 ans et 9 mois.
		Puis 3 mai 1896–1914	6	
Lemarchand	Louis	30 juillet 1848-23 juillet 1865	4	17 ans et 8 mois.
		Puis Septembre 1870-30 avril 1871	1	
Lepage	Auguste	3 mai 1896–20 mai 1900	1	4 ans.
Lepage	Béatrice	13 mars 1983–25 juin 1995	2	12 ans et 3 mois.
Lepage	Jean-Pierre	25 juin 1995–décembre 1997	1	2 ans et 6 mois.
Lescure	Jules	25 août 1944–13 mai 1945	1	9 mois.

Nom	Prénom	Dates des mandats	Nb	Durée Totale
Letourneau	Daniel	26 mars 1971-13 mars 1983	2	12 ans.
Levasseur	Albert	3 mai 1953-juin 1974	4	21 ans et 1 mois.
Londe	Frédéric	25 juin 1995-14 mars 2008	2	12 ans et 9 mois.
Longuet	Jacques	25 juin 1995-25 mars 2001	1	10 ans et 1 mois.
		Puis 14 mars 2008-3 juin 2012	1	
Louis	Marianne	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Louisar	Patricia	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Luciani	Thierry	25 mars 2001-3juin 2012	2	11 ans et 3 mois.
Magnaval	Monique	14 déc. 2005-3 juin 2012	2	6 ans et 7 mois.
Mahier	Roger	15 nov. 1947-14 mars 1965	3	17 ans et 4 mois.
Maille	Amable	18 mai 1884-février 1924	11	39 ans et 9 mois.
Maille	Louis	23 juillet 1865-février 1882	8	16 ans et 7 mois.
Maisonnave-Couterou	Claude	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Maisonnave-Couterou	Josée	13 mars 1977-13 mars 1983	1	6 ans.
Maître	Gérard	Brumaire An VIII-1809	2	env. 10 ans.
Malcuit	?	14 mars 1965-26 mars 1971	1	6 ans.
Malparty	Louis	13 sept. 1840-29 juillet 1855	5	14 ans et 10 mois.
Mancier	Sonia	25 mars 2001-9 juillet 2003	1	2 ans et 4 mois.
Marcille	Denis	Nov. 1791-Déc. 1792	1	16 ans et 4 mois.
		Puis Brumaire An VIII-An XII	1	
		Puis 1809-18 août 1816	2	
		Puis 6 juillet 1828-14 octobre 1831	1	
Marin	Jacob	Brumaire An VIII-An XII	1	env. 5 ans.
Mariscal	Antonio	13 mars 1983-17 mars 1989	2	6 ans.
Marquet	Simone	13 mars 1983-17 mars 1989	2	6 ans.
Martin	Léon	7 août 1870-9 janvier 1881	6	10 ans et 5 mois.
Mascarin	Aldo	22 mars 1959-13 mars 1977	3	18 ans.
Matalon	Benjamin	25 juin 1995-25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Matharan	Xavier	25 mars 2001-7 avril 2004	1	3 ans et 1 mois.
Maurin	Edith	17 mars 1989-3 juin 2012	4	23 ans et 3 mois.
Mbimbi	Patricia	25 mars 2001-14 mars 2008	1	7 ans.
Ménard	Emile	15 novembre 1947-3 mai 1953	1	5 ans et 6 mois.
Mertuk	Gérard	17 mars 1989-25 mars 2001	2	12 ans.
Mesmer	François	15 octobre 1815-5 mars 1820	1	13 ans et 4 mois.
		Puis 14 octobre 1831-13 sept. 1840	3	
Métayer	Albert	5 mai 1935-11 juin 1941	1	11 ans et 7 mois.
		Puis 15 novembre 1947-3 mai 1953	1	
Meunier	Catherine	25 mars 2001-14 déc. 2005	1	4 ans et 9 mois.
Micaelli	Eliane	13 mars 1977-13 mars 1983	1	12 ans et 3 mois.
		Puis 17 mars 1989-25 juin 1995	1	
Michel	Bernard	3 mai 1953-22 mars 1959	1	5 ans et 10 mois
Millet	Pierre	8 janvier 1822-1843	6	env. 22 ans.
Minet	Antoine	13 sept. 1840-16 août 1846	2	5 ans et 11 mois.

Nom	Prénom	Dates des mandats	Nb	Durée Totale
Moniot	Georges	18 mai 1884-20 mai 1900	5	17 ans et 6 mois.
		Puis 15 mai 1904-16 novembre 1905	1	
Montherault	?	16 août 1846-30 juillet 1848	1	1 an et 11 mois.
Moulin	Jean	3 mai 1953-13 mars 1977	4	23 ans et 10 mois.
Mouzin	Jean-François	1809-15 oct. 1815	1	env. 7 ans.
Munier	Gérard	13 mars 1983-17 mars 1989	1	6 ans.
Navaneetharaju	Preethy	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Nouvellon	Joseph	13 mars 1983-17 mars 1989	1	18 ans et 9 mois.
		Puis 25 juin 1995-14 mars 2008	2	
Olivier	Christian	13 mars 1983-3 juin 2012	5	29 ans et 3 mois.
Olivier	Roland	26 mars 1971-13 mars 1977	1	18 ans et 3 mois.
		Puis 13 mars 1983-25 juin 1995	2	
Omer	Agnès	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Ouaraz	Béchaïa	11 déc. 1997-14 mars 2008	2	10 ans et 4 mois.
Ozanne	Louis	Déc. 1792-Prairial An III	1	15 ans et 3 mois.
		Puis 15 oct. 1815-juin 1828	3	
Papelard	Marcel	25 août 1944-13 mai 1945	1	9 mois.
Pardessus	Maurice	13 mars 1977-13 mars 1983	1	6 ans.
Parisot	Fernand	17 mars 1989-25 juin 1995	1	6 ans et 3 mois.
Pascot	Philippe	25 mars 2001-3 juin 2012	2	11 ans et 3 mois.
Pastré	Emmanuel	20 mai 1900-juin 1931	8	31 ans et 1 mois.
Pastré	Hubert	11 juin 1941-25 août 1944	1	3 ans et 2 mois.
Pastré	Joseph	15 mai 1892-20 mai 1900	2	16 ans et 6 mois.
		Puis 12 décembre 1931-13 juin 1940	2	
Pasturin	Jean-Jacques	13 sept. 1840-mars 1848	3	7 ans et 6 mois.
Paternot	Léon	20 mai 1888-17 mai 1908	6	20 ans.
Paternot (grand-père)	Louis	Décembre 1792-An III	1	env. 32 ans.
		Puis Brumaire An VIII-juin 1828	6.	
Paternot (fils)	Louis	23 juillet 1865-18 mai 1884	8	18 ans et 10 mois.
Paternot (père)	Jean-Louis	14 octobre 1831-23 juillet 1865	10	33 ans et 9 mois.
Pavamani	Antoine	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Pépin	?	Déc. 1792-Prairial An III	1	2 ans et 6 mois.
Perard	Hervé	25 mars 2001-3 juin 2012	2	11 ans et 3 mois.
Perrier	Joseph	25 août 1944-13 mai 1945	1	6 ans et 3 mois.
		Puis 15 novembre 1947-3 mai 1953	1	
Perrin	Gustave	18 mai 1884-20 mai 1900	5	16 ans.
Perrot	?	15 octobre 1815-8 janvier 1822	1	6 ans et 3 mois.
Peters	Evelyne	13 mars 1983-17 mars 1989	1	6 ans.
Petit	?	Brumaire An VIII-An XII	1	env. 5 ans.
Piat	Eugène	15 mai 1892-3 mai 1896	1	4 ans.
Picamoles	Robert	26 mars 1971-13 mars 1977	1	6 ans.
Picard	Roger	13 mars 1977-25 juin 1995	3	18 ans et 3 mois.
Pichenot	Jean	13 mars 1983-17 mars 1989	1	6 ans.
Pigaglio	Christian	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.

Nom	Prénom	Dates des mandats	Nb	Durée Totale
Pignato	Joseph	13 mars 1977-13 mars 1983	1	6 ans.
Pinel	Charles	Brumaire An VIII-1809	2	env. 10 ans.
Piqué	Jean	22 mars 1959-13 mars 1977	3	18 ans.
Pitois	Ernest	9 janvier 1881-30 mai 1886	2	5 ans et 5 mois.
Plaud	Marie-Thérèse	25 mars 2001-14 mars 2008	1	7 ans.
Plet	Charles	30 novembre 1919-février 1926	2	6 ans et 3 mois.
Plet	Jacques	20 mai 1900-17 mai 1908	3	8 ans.
Poirrée	Louis	7 août 1870-21 janvier 1878	4	7 ans et 5 mois.
Potokar	Olivier	9 juillet 2003-3 juin 2012	2	8 ans et 11 mois.
Pottier	Blandine	17 mars 1989-25 juin 1995	1	6 ans et 3 mois.
Pourcher	?	14 mars 1965-26 mars 1971	1	6 ans.
Privé	Alexis	An XII-15 oct. 1815	2	15 ans et 3 mois.
		Puis 6 juillet 1828-14 octobre 1831	1	
Privé (père)	Michel	15 oct. 1815-14 octobre 1831	3	16 ans.
Privé (fils)	Michel	30 juillet 1848-23 juillet 1865	4	20 ans.
		Puis 9 janvier 1881-début 1884	1	
Purper	Louis	3 mai 1896-5 mai 1912	5	16 ans.
Quinsat	Paul-André	23 juillet 1865-9 janvier 1881	7	15 ans et 6 mois.
Rabourdin	Henri	14 mai 1823-14 octobre 1831	2	18 ans et 5 mois.
Rabourdin	?	Septembre 1870-30 avril 1871	1	8 mois.
Raimbault	Annie	22 mars 1959-14 mars 1965	1	6 ans.
Regnauld	Philippe	15 oct. 1815-14 octobre 1831	3	16 ans.
Revenaz	Alexis	5 juin 1843-30 juillet 1848	2	5 ans et 2 mois.
Revenaz	Gustave	23 juillet 1865-Septembre 1870	2	18 ans et 3 mois.
		Puis 30 avril 1871-18 mai 1884	5	
Réverend	?	An XII-15 octobre 1815	2	env. 17 ans.
Richarmon	?	Septembre 1870-30 avril 1871	1	8 mois.
Rimbaut	Jean-Louis	Déc. 1792-Prairial An III	1	2 ans et 6 mois.
Robert	Narcisse	20 mai 1888-20 mai 1900	3	12 ans.
Robert	Prudent	20 mai 1900-5 mai 1935	10	35 ans.
Robert	Yvon	13 mars 1983-17 mars 1989	1	6 ans.
Roch	Etienne	18 mai 1945-15 novembre 1947	1	8 ans et 4 mois.
		Puis 3 mai 1953-22 mars 1959	1	
Rollet	Christian	13 mars 1977-18 déc. 1986	2	9 ans et 9 mois.
Rossit	Antoine	18 mai 1945-15 novembre 1947	1	2 ans et 6 mois.
Rouget	Jérôme	Déc. 1792-Prairial An III	1	2 ans et 6 mois.
Rouillard	Colette	13 mars 1977-13 mars 1983	1	6 ans.
Rousseau	Gaston	20 juin 1931-5 mai 1935	2	3 ans et 11 mois.
Saget	Christiane	14 mars 2008-3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Sekula	Jean	26 mars 1971-13 mars 1977	1	17 ans et 10 mois.
		Puis 13 mars 1983-17 mars 1989	1	
		Puis 25 juin 1995-25 mars 2001	1	
Selles	Claude-France	13 mars 1983-17 mars 1989	1	6 ans.
Sellier	N.	25 mars 2001-14 mars 2008	1	7 ans.

Nom	Prénom	Dates des mandats	Nb	Durée Totale
Sementery	Michel	25 juin 1995–25 mars 2001	1	7 ans et 11 mois.
		Puis 1 <sup>er</sup> février 2006–14 mars 2008	1	
Serré	Aimé	15 oct. 1815–1828	3	14 ans et 1 mois.
		Puis 19 sept. 1830–14 oct. 1831	1	
Serré	François	An XII–juin 1828	4	env. 25 ans.
Sers	Michèle	13 mars 1977–13 mars 1983	1	6 ans.
Sicsic	Michèle	13 mars 1983–17 mars 1989	1	6 ans.
Since	Janine	25 mars 2001–14 mars 2008	1	7 ans.
Sissoko-Keita	Hawa	14 mars 2008–3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Soudan	Fernand	12 décembre 1931–25 août 1944	3	26 ans et 6 mois.
		Puis 18 mai 1945–22 mars 1959	3	
Steiner	Eliane	25 juin 1995–25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Stepanski	Marie-Thérèse	25 juin 1995–25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Tahrat	Anne-Marie	17 mars 1989–25 mars 2001	2	12 ans.
Tambourin	Pierre	14 mars 2008–3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Tarbowiech	Honoré	18 mai 1884–15 mai 1892	3	8 ans.
Tessier	Athanase	23 juillet 1865–30 avril 1871	3	5 ans et 9 mois.
Testard	?	14 octobre 1831–13 sept. 1840	3	8 ans et 11 mois.
Thiebaud	Werner	26 mars 1971–13 mars 1977	1	6 ans.
Thièvre	Alfred	20 mai 1900–1914	5	env. 14 ans.
Thièvre	Ernest	30 novembre 1919–17 mai 1929	2	19 ans et 6 mois.
		Puis 20 juin 1931–11 juin 1941	3	
Thouret	Chantal	25 juin 1995–25 mars 2001	1	7 ans et 8 mois.
		Puis 7 avril 2004–1 <sup>er</sup> février 2006	1	
Ti A Hing	Tania	14 mars 2008–3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Tiamson	François	8 février 1883–15 mai 1892	4	9 ans et 3 mois.
Touili	Nezha	14 mars 2008–3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.
Tounsi	Rabah	17 mars 1989–25 juin 1995	1	6 ans et 3 mois.
Truong	Thi Mai	25 juin 1995–25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Ucles	Claude	13 mars 1977–13 mars 1983	1	6 ans.
Valéro	Danielle	25 mars 2001–3 juin 2012	2	11 ans et 3 mois.
Valls	Manuel	25 mars 2001–3 juin 2012	2	11 ans et 3 mois.
Van de Capelle	M.	25 mars 2001–14 mars 2008	1	7 ans.
Van de Weghe	Augustin	17 mai 1929–5 mai 1935	3	6 ans.
Vautrin	Pierre	13 mars 1977–17 mars 1989	2	12 ans.
Vella	Georges	25 mars 2001–14 mars 2008	1	7 ans.
Verger	Marcel	13 mars 1983–17 mars 1989	1	6 ans.
Vigan	Patrick	25 juin 1995–25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Vincent	Joël	17 mars 1989–25 mars 2001	2	12 ans.
Voindrot	Robert	13 mars 1977–13 mars 1983	1	6 ans.
Weibel	Nicolas	25 juin 1995–25 mars 2001	1	5 ans et 10 mois.
Yagmur	Elise	14 mars 2008–3 juin 2012	1	4 ans et 3 mois.

# Liste des maires d'Evry de 1790 à 2012

Noms	Prénoms	Dates des mandats	Nb	Durée
1 Delage	Charles Bonaventure	1787-Novembre 1791	2	5 ans.
	<i>D'abord syndic municipal (1787-Février 1790) puis maire d'Evry-sur-Seine (Février 1790 à Novembre 1791).</i>			
2 Marcille	Denis	Nov. 1791-Déc. 1792	1	1 an et 1 mois.
3 Paternot	Louis	Déc. 1792-Prairial An III	1	2 ans et 6 mois.
4 Challiot	Edme	Prairial An III-Brumaire An VI	1	2 ans et 5 mois.
5 Guerard	Joseph	Brumaire An VI-Brumaire An VIII	1	2 ans.
6 Delaborde	?	Nov. 1799-1809	3	10 ans.
7 Révérend	?	1809-15 Nov. 1815	2	6 ans.
8 Perrot	?	15 Nov. 1815-8 janvier 1822	1	6 ans et 2 mois.
9 Leblanc	Louis-Adrien	8 janvier 1822-14 octobre 1831	2	9 ans et 9 mois.
10 Aguado	Alexandre	14 oct. 1831-13 sept. 1840	3	8 ans et 11 mois.
11 Pasturin	Jean-Jacques	13 sept. 1840-19 mars 1848	3	7 ans et 6 mois.
12 Decauville	Amand	19 mars 1848-7 août 1870	5	22 ans et 5 mois.
13 Binder	Louis	7 août 1870-septembre 1870	1	1 mois.
14 Decauville	Amand	Septembre 1870-30 avril 1871	1	7 mois.
15 Maille	Louis	30 avril 1871-3 juillet 1871	1	1 mois.
16 Arnaud-Jeanti	Edouard	3 juillet 1871-9 janvier 1881	4	9 ans et 6 mois.
17 Decauville	Paul	9 janvier 1881-15 mai 1892	4	11 ans et 4 mois.
18 Pastré	Joseph	15 mai 1892-3 mai 1896	1	4 ans.
19 Decauville	Paul	3 mai 1896-20 mai 1900	1	4 ans.
20 Pastré	Emmanuel	20 mai 1900-1 <sup>er</sup> septembre 1907	2	7 ans et 4 mois.
21 Purper	Louis	1 <sup>er</sup> septembre 1907-17 mai 1908	1	8 mois.
22 Pastré	Emmanuel	17 mai 1908-juin 1931	5	23 ans et 1 mois.
23 Foucher	Augustin	20 juin 1931-12 décembre 1931	1	6 mois.
24 Pastré	Joseph	12 décembre 1931-13 juin 1940	2	8 ans et 6 mois.
25 Devaux	Henri	13 juin 1940-25 août 1944	1	4 ans et 2 mois.
	<i>D'abord maire, il devient le 11 juin 1941 président de la délégation spéciale municipale d'Evry.</i>			
26 Boyer	Henri	25 août 1944-18 mai 1945	1	9 mois.
	<i>Après la libération d'Evry, il devient le président du Comité Local de Libération.</i>			
27 Auverlot	Adrien	18 mai 1945-15 novembre 1947	1	2 ans et 6 mois.
28 Boscher	Michel	15 novembre 1947-18 mars 1977	5	29 ans et 4 mois.
29 Jeanlin	Claude	18 mars 1977-18 mars 1983	1	6 ans.
30 Guyard	Jacques	18 mars 1983-31 janvier 1999	3	15 ans et 10 mois.
31 Banuls	Pierre-Jean	31 janvier 1999-30 mai 2000	1	1 an et 4 mois.
32 Olivier	Christian	30 mai 2000-18 mars 2001	1	10 mois.
33 Valls	Manuel	18 mars 2001-3 juin 2012	2	11 ans et 2 mois.
34 Chouat	Francis	Depuis le 3 juin 2012		en cours.

# Liste des présidents de l'agglomération et des maires des communes de la ville nouvelle depuis sa création

---

## Présidents du SCA, du SAN et de la communauté d'agglomération

	Noms	Prénoms	Dates des mandats	Nb	Durée
1	Boscher	Michel	13 décembre 1973–20 avril 1977	1	3 ans et 4 mois.
2	Guyard	Jacques	20 avril 1977–8 juin 1983	1	6 ans et 2 mois.
3	Briantais	Guy	8 juin 1983–30 janvier 1985	1	1 an et 6 mois.
4	Bousquet	François	30 janvier 1985–18 juillet 1995	2	10 ans et 6 mois
5	Banuls	Pierre-Jean	18 juillet 1995–8 mars 1999	1	3 ans et 8 mois.
6	Guyard	Jacques	8 mars 1999–3 juillet 2000	1	1 an et 4 mois.
7	Chappey	Yvette	3 juillet 2000–avril 2001	1	9 mois.
8	Hartz	Jean	avril 2001–7 avril 2008	1	7 ans.
9	Valls	Manuel	8 avril 2008–24 mai 2012	1	4 ans et 1 mois.
10	Chouat	Francis	Depuis le 24 mai 2012		en cours.

## Maires de Bondoufle

	Noms	Prénoms	Dates des mandats	Nb	Durée
1	Marcille	Henri	3 mai 1953–juin 2000	8	47 ans et 1 mois.
2	Hartz	Jean	Depuis juin 2000		en cours

## Maires de Courcouronnes

	Noms	Prénoms	Dates des mandats	Nb	Durée
1	Metivet	Claude	14 mars 1965–1976	2	11 ans.
2	Briantais	Guy	1976-1999	5	23 ans.
3	Bragard	Bernard	1999–mars 2001	1	2 ans.
4	Beudet	Stéphane	Depuis mars 2001		en cours.

### Maires de Lisses

	<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Dates des mandats</b>	<b>Nb</b>	<b>Durée</b>
1	Vervant	Jean-Pierre	14 mars 1965-18 mars 2001	6	36 ans.
2	Lafon	Thierry	Depuis le 18 mars 2001		en cours.

### Maires de Ris-Orangis

	<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Dates des mandats</b>	<b>Nb</b>	<b>Durée</b>
1	Perrin	Daniel	26 mars 1971-25 juin 1995	4	24 ans et 3 mois.
2	Mandon	Thierry	25 juin 1995-juin 2012	3	17 ans.
3	Raffalli	Stéphane	Depuis juin 2012		en cours.

# Évolution des périmètres de la ville nouvelle d'Évry

---

## Périmètre initial du SDAU (1964) : 14 communes.

Bondoufle,	Morsang-sur-Orge,
Corbeil-Essonnes,	Ris-Orangis,
Courcouronnes,	St-Michel-sur-Orge,
Évry,	Ste-Geneviève-des-Bois,
Fleury-Mérogis,	Villabé,
Grigny,	Villemoisson-sur-Orge,
Lisses,	Viry-Châtillon

## Périmètre du SIEARE (1966) : 4 communes.

Bondoufle,	Évry,
Courcouronnes,	Ris-Orangis.

## Périmètre du SCA (1973) : 5 communes.

Bondoufle,	Le Coudray-Montceaux,
Courcouronnes,	Lisses.
Évry,	

## Périmètre du SCA (1982) : 4 communes.

Bondoufle,	Évry,
Courcouronnes,	Lisses

## Périmètre du SAN (1985) : 4 communes.

Bondoufle,	Évry
Courcouronnes,	Lisses.

**Périmètre du SMEC (Syndicat Mixte Essonne Centre) : 10 communes (Ne sera jamais mis en place) :**

Bondoufle,	Leudeville
Brétigny-sur-Orge,	Lisses,
Courcouronnes,	Marolle-en-Hurepoix,
Évry,	Saint-Vrain,
Le Plessis-Pâté,	Villabé.

**Périmètre de la communauté d'agglomération (2001) : 4 communes.**

Bondoufle,	Évry,
Courcouronnes,	Lisses.

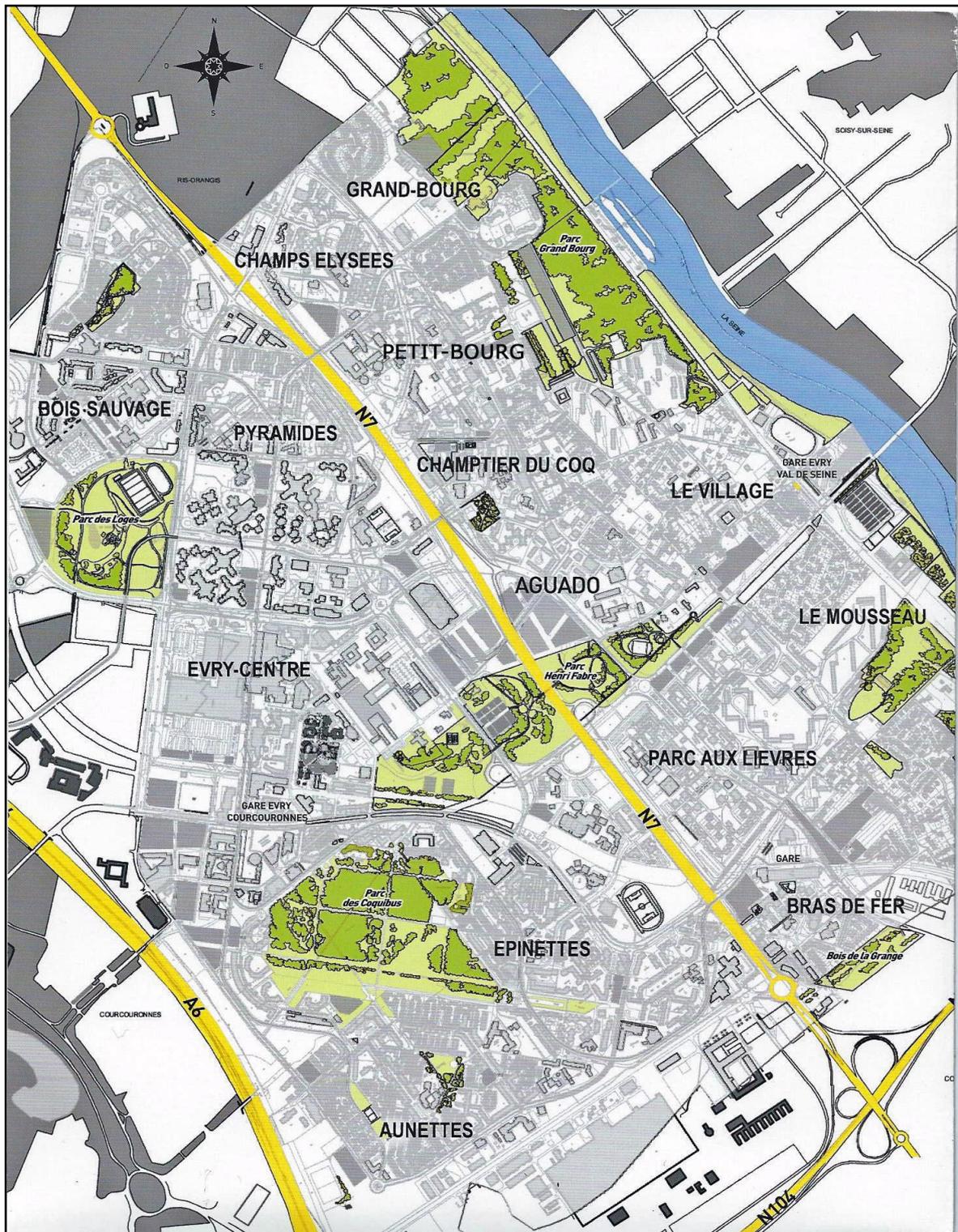
**Périmètre de la communauté d'agglomération (2004) : 5 communes.**

Bondoufle,	Lisses,
Courcouronnes,	Ris-Orangis.
Évry,	

**Périmètre de la communauté d'agglomération (2010) : 6 communes.**

Bondoufle,	Lisses,
Courcouronnes,	Ris-Orangis,
Évry,	Villabé.

# Plan d'Évry



*In VALLS Manuel, Evry, nouvelle ville nouvelle, Grâne, Créaphis, 2006, 240 p.*

# Textes de lois apparaissant dans le corps du texte

---

## Edit de juin 1787.

Tentative de Brienne d'installer des municipalités régulières dans le but de rationaliser l'administration au village. Il répond à trois objectifs : décentraliser la gestion de l'administration locale, améliorer les rentrées fiscales et s'appuyer sur des hommes influents.

## Loi du 14 décembre 1789.

Elle installe des municipalités dans toutes les communes de France. L'administration est structurée en plusieurs entités : communes, cantons, districts puis départements. Elle prévoit l'installation d'un conseil général dans les communes, composé d'un bureau municipal (maire, procureur, officiers municipaux et secrétaire-greffier) et de notables. Cette municipalité est mise en place pour 2 ans, renouvelable annuellement par moitié au tirage au sort.

## Novembre 1792.

La Convention prescrit le renouvellement des municipalités. Suffrage universel masculin est institué.

## Constitution du 2 août 1795 (An III).

La nouvelle Constitution supprime les municipalités des communes de moins de 5 000 habitants pour les regrouper en municipalités de canton. La commune est représentée désormais par un agent municipal et un adjoint élus par l'assemblée.

### **Loi 28 pluviôse An VIII (17 février 1800).**

Votée sous le Consulat, elle réorganise le territoire français et le redécoupe en trois niveaux : « départements », « cantons » et « municipalités ». Elle réinstaura l'administration municipale, formée désormais d'un maire, d'un adjoint, et de 10 conseillers municipaux. Ils sont nommés pour une période de trois ans par les préfets pour les communes de moins de 5 000 habitants, par l'Empereur pour les autres. L'assemblée municipale se réunit 4 à 6 fois par an sur ordre du préfet. La session la plus importante est celle se déroulant du 15 au 30 pluviôse dans le but de débattre des comptes et des recettes.

### **Décret du 4 juin 1806.**

Le maire préside seul les séances du conseil municipal.

### **Loi 21 mars 1831.**

La loi du 21 mars 1831 réintroduit le principe électif pour désigner les assemblées municipales. Néanmoins même s'ils sont choisis parmi les conseillers municipaux, le maire et l'adjoint sont toujours nommés par le pouvoir central (par le préfet dans les communes de moins de 3000 habitants ou par le Roi dans les autres). Cette loi constitue une avancée démocratique déterminante : les représentants du pouvoir local sont avant tout choisis par le peuple.

### **Loi du 19 avril 1831.**

Elle modifie la composition des assemblées électives. L'âge et le cens électoral sont réétudiés. La majorité des électeurs est fixée à 25 ans et celle des éligibles à 30 ans. Abaissé de 300 à 200 francs pour voter et de 1000 à 500 francs pour être éligible, le cens reste malgré tout très élevé et assure un monopole aux plus riches.

### **Loi du 18 juillet 1837.**

Elle porte sur les attributions des conseils municipaux. Agissant sous l'autorité du préfet, le maire administre seul la commune. Il propose le budget, gère les propriétés de la commune, dirige les travaux communaux. Il est en charge de la police et nomme le garde-champêtre.

### **Décret du 5 mars 1848.**

Proclamé le 2 mars 1848, le suffrage universel devient légal grâce au décret du 5 mars 1848. Pressé par l'urgence, le gouvernement provisoire de la République donne le droit de vote à tous les hommes, sans conditions de cens ni de domicile.

### **Loi du 3 juillet 1848.**

Maires et adjoints ne sont plus nommés par le préfet mais élus par les conseils municipaux, excepté les chefs-lieux de département, d'arrondissement et les communes de plus de 6000 habitants, où ils sont désignés par le Président de la République.

### **Loi du 31 mai 1850.**

Les listes électorales sont revues. Elles comprennent désormais les citoyens ayant depuis trois ans leur domicile dans la commune ou dans le canton ; les fonctionnaires publics, les représentants du peuple, les ministres du culte ne sont soumis à aucune condition de domicile. Les maires et adjoints peuvent être choisis en dehors du conseil municipal. Elle réduit de 30% le corps électoral. Le suffrage universel est rétabli le 2 décembre 1851.

### **Loi du 7 juillet 1852.**

Elle redonne au préfet le droit de nommer les maires dans les communes de moins de 3000 habitants, le chef de l'État se réservant les nominations au-delà de ce seuil de population. Les conseillers municipaux restent élus au suffrage universel direct.

### **Loi 5 mai 1855.**

Elle réorganise l'administration municipale. Les électeurs - hommes de 21 ans minimum, domiciliés depuis au moins six mois dans le même lieu de résidence - élisent le conseil municipal tandis que les maires et les adjoints sont nommés soit par le préfet soit par l'Empereur. L'Empire installant souvent ses partisans, le régime impérial désigne maire, adjoints et conseillers municipaux tous les cinq ans.

### **Loi du 24 juillet 1867.**

Elle élargit les pouvoirs des conseillers municipaux en matière de gestion patrimoniale et de budget.

### **Loi 14 avril 1871.**

Alors que les Parisiens se soulèvent contre le gouvernement de Thiers, elle prévoit de procéder au renouvellement intégral des conseils municipaux. Elle témoigne de la méfiance des autorités dirigeantes à l'égard des grandes municipalités. Si la nomination par les préfets est supprimée, seuls les conseils municipaux des communes de moins de 20 000 habitants peuvent élire leur maire.

### **Loi du 5 avril 1884.**

Parmi les nombreuses lois fondatrices de la République, elle définit le mode d'organisation des de la commune. Elle vise avant tout à uniformiser le régime juridique des communes. Elle pose les principes de l'organisation et des attributions des communes. Elle précise le double rôle du maire. Représentant du pouvoir exécutif, il est à la fois administrateur de la commune et agent de l'Etat. La structure communale est également composée d'un organe délibérant : le conseil municipal. Aussi appelée charte communale, elle reprend les lois antérieures, rendant au conseil le droit d'élire son maire et ses adjoints pour quatre ans.

### **Loi du 22 mars 1890.**

Elle crée des syndicats intercommunaux afin que les municipalités mettent en commun des moyens pour assumer ensemble leur développement, auquel elles ne peuvent pas faire face seules.

### **Loi du 17 juin 1913.**

Les conseils municipaux doivent apporter assistance aux femmes enceintes dans le besoin.

### **Loi du 14 juillet 1913.**

Les conseils municipaux doivent venir en aide aux familles nombreuses sans ressource.

### **Loi du 10 avril 1929.**

La durée du mandat municipal est portée à 6 ans.

### **Loi du 16 novembre 1940.**

Les conseils municipaux des villes de plus de 2 000 habitants sont dissouts. Pour les remplacer, une délégation spéciale municipale est instituée dans les communes. Elle est habilitée à prendre les mêmes décisions que le dit conseil. A Evry, le conseil municipal devient une délégation spéciale municipale par l'arrêté de l'Amiral Darlan du 11 juin 1941. Composée de trois délégués, elle comprend un président, et deux délégués.

### **Ordonnance du 21 avril 1944.**

Alors que les Conseils Locaux de Libération ont destitué les délégations spéciales et pris le pouvoir dans les communes, elle prévoit le rétablissement des conseils municipaux, élus avant le 1er septembre 1939.

### **Décret du 21 avril 1944.**

Jusqu'à présent uniquement masculin, le suffrage universel s'ouvre aux femmes. Elles votent pour la première fois le 29 avril 1945 aux élections municipales.

### **Loi du 13 août 1947.**

Cette loi électorale municipale prévoit un scrutin majoritaire dans les communes de moins de 9 000 habitants, un scrutin proportionnel dans les autres. Dans les villes de moins de 9 000 habitants, chaque électeur a donc un nombre de voix qui correspond au nombre de sièges à pourvoir. Ainsi, les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix sont élus. Dans les villes de plus de 9 000 habitants, chaque parti présente une liste de candidats aux électeurs.

### **Loi du 2 août 1961.**

Elle met en place le district de la région de Paris. La mission du district est d'étudier tous les problèmes d'aménagement et d'équipement.

### **Loi du 10 juillet 1964.**

Cette loi porte principalement sur la réorganisation de la région parisienne qui est désormais organisée en sept départements : Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, l'Essonne, la Seine-et-Marne, les Yvelines et le Val d'Oise.

## **Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (ou SDAU) :** **1965.**

Ce document d'urbanisme est à l'origine de la construction des villes nouvelles. Il renforce le desserrement de la région de Paris et de met en valeur des pôles de développement. Ces nouveaux pôles doivent se faire *ex-nihilo* mais sans être trop éloignés du centre de Paris. Au niveau national, quatre villes nouvelles sont décidées autour des agglomérations de Rouen, Lyon, Lille et Marseille. Cinq sont prévues en région parisienne : Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart et Evry.

## **Décret du 12 avril 1969.**

Alors qu'une première mission d'étude et d'aménagement est installée sur place dès 1967, il crée l'établissement public d'aménagement d'Evry (l'Epevry). Un premier périmètre d'Opération d'Intérêt National concerne alors Evry, Bondoufle, Courcouronnes et une partie de Ris-Orangis.

## **Loi n°70-610 du 10 juillet 1970 dite « Loi Boscher » tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles.**

La loi Boscher fournit un cadre institutionnel à l'élaboration des villes nouvelles. La ville bénéficie d'une intercommunalité avant l'heure. Elle propose aux communes des territoires en Ville nouvelle de choisir entre trois formules de regroupement communal, après avoir défini le périmètre de l'agglomération nouvelle : l'ensemble urbain, le syndicat communautaire et le syndicat communautaire d'aménagement (SCA). La plupart choisit la formule du SCA, car elle garantit la permanence des territoires communaux. Les membres des SCA sont renouvelés à chaque élection municipale. Chaque commune a un nombre déterminé de sièges, la répartition des sièges étant décidée par le Comité syndical lors de sa création, de même que la répartition et le nombre de vice-présidences.

Une distinction se fait entre zones anciennes et zones nouvelles. Elle limite la gestion communautaire aux territoires à urbaniser. En effet, les communes ne conservent, dans la zone d'agglomération nouvelle (ZAN), que les compétences liées à la police, l'état civil et l'aide sociale. La ZAN devient fiscalement une sorte de commune supplémentaire, puisque les impôts locaux y sont votés et perçus par le SCA, qui y exerce de plein droit les compétences des communautés urbaines : plan d'urbanisme, réserves foncières, ZAC, locaux scolaires, service du logement, transports...

### **Loi du 15 juillet 1975.**

Elle définit la notion de « déchets » et précise les responsabilités et les obligations auxquelles sont soumis les producteurs, ainsi que les sanctions possibles si les règles ne sont pas respectées. Par ailleurs elle prévoit que le transport, le courtage, le négoce et l'élimination des déchets deviennent des activités réglementées.

### **Ordonnances des 16 et 30 janvier 1982.**

La durée hebdomadaire légale du travail est abaissée de 40 à 39 heures.

### **Lois Defferre (1982-1983).**

La première : la loi du 2 mars 1982 institue un contrôle sur les actes des collectivités locales.

La seconde : la loi du 7 janvier 1983 fixe les principes du transfert de compétences de l'Etat aux collectivités locales (communes, départements et régions).

### **Loi du 19 novembre 1982.**

En plus d'accroître le nombre de conseillers dans les communes les plus peuplées, elle met en place un nouveau mode de scrutin à mi-chemin entre un scrutin majoritaire et une proportionnelle. Elle permet la présence d'une opposition au sein des conseils municipaux, celle-ci étant limitée au quart des sièges maximum si elle franchit le seuil des 5 % (les représentants des « petits » partis et les écologistes en sont les premières victimes). Le scrutin majoritaire assure au moins les trois-quarts des sièges à pourvoir à la liste arrivée en tête. La proportionnelle intervient que pour la deuxième moitié des sièges à pourvoir entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages. Elle assure la présence des minorités importantes, mais n'influe pas réellement sur la constitution des conseils municipaux.

### **Loi n°83-636 du 13 juillet 1983 dite « Loi Rocard » portant sur la modification du statut des agglomérations nouvelles.**

La loi Rocard modifie la loi Boscher dans la gestion des villes nouvelles. Tout d'abord, elle supprime la distinction ZAN/hors-ZAN harmonisant de fait la fiscalité et restituant la souveraineté des conseils municipaux sur l'ensemble des territoires communaux. D'autre part, elle révisé les périmètres d'urbanisation avec possibilité de retour à l'autonomie communale. Et enfin, elle instaure une taxe professionnelle

unique pour financer les actions communales. Par la suite le SCA devient un syndicat d'agglomération nouvelle (SAN).

### **Loi du 22 juillet 1983.**

L'élu municipal n'est plus seulement celui qui construit, entretient les bâtiments et élabore les budgets scolaires. Il intervient également dans l'accueil des enfants et peut mettre en place des activités éducatives, sportives et culturelles.

### **Décret du 28 juin 1984.**

Le périmètre de l'agglomération et les frontières des communes de Courcouronnes, Ris-Orangis et Evry sont modifiées. Jacques Guyard et Guy Briantais, maire de Courcouronnes, décident, dans un premier temps, de clarifier les frontières communales et d'aligner les frontières sur les axes des grandes voies. Des enclaves entre Ris-Orangis et Courcouronnes sont par ailleurs supprimées tandis qu'Evry bénéficie d'une cession de terrain de la part de Ris.

### **Loi du 10 juillet 1989 dite Loi Jospin ou encore loi d'orientation sur l'éducation.**

« L'éducation est la première priorité nationale ».

Elle met l'accent sur la priorité d'accueil des enfants qui ont le plus besoin de l'école. Le but est que la maternelle reçoive le plus tôt possible les enfants dont l'environnement social ou familial est un obstacle au développement du langage. Des objectifs doivent être atteints en matière de réussite scolaire :

« La Nation se fixe comme objectif de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), ou du Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP), et 80 % au niveau du baccalauréat » (article 3).

### **Loi Joxe du 6 février 1992.**

Elle rend plus effective la participation des élus minoritaires. Elle assure aux représentants des différentes tendances politiques le droit de s'exprimer et d'être tenus informés des décisions, les différentes commissions municipales devant être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

D'autre part, elle procède à des réajustements importants dans les relations financières entre les communes et l'instance intercommunale en permettant

notamment la signature de conventions de transfert d'équipements entre le syndicat d'agglomération et les communes.

### **Loi du 13 juillet 1992.**

Elle vient compléter la loi de 1975 sur la politique des déchets. Elle se veut néanmoins plus ambitieuse. Faisant une priorité de la prévention et de la réduction de la production de déchets, elle transfère aux départements la responsabilité du traitement des déchets.

### **Loi Chevènement (12 juillet 1999).**

Votée sept ans après la loi « Administration Territoriale de la République » (nommée loi ATR de 1992), elle vise à simplifier l'intercommunalité en France. Elle supprime les districts et les communautés de villes et propose trois formules d'intercommunalité : la communauté urbaine pour les agglomérations supérieures à 500 000 habitants, la communauté d'agglomération (entre 50 000 et 500 000 habitants) et la communauté de communes (en dessous de 50 000 habitants). Le principal objectif est d'élaborer et de conduire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Les SAN, quant à eux, ont la possibilité de rester dans le cadre du dispositif institutionnel de la loi du 13 juillet 1983 ou bien de rejoindre les récentes communautés d'agglomération.

# Évolution de la population d'Évry

---

<b>année</b>	<b>population</b>	<b>année</b>	<b>population</b>
<b>1709</b>	52 feux	<b>1886</b>	1 273 habitants
<b>1750</b>	85 feux	<b>1891</b>	1 231 habitants
<b>1760</b>	100 feux	<b>1896</b>	1 131 habitants
<b>1788</b>	88 feux	<b>1901</b>	1 269 habitants
<b>1790</b>	600 habitants	<b>1906</b>	1 338 habitants
<b>1793</b>	600 habitants	<b>1911</b>	1 136 habitants
<b>An IV (1797)</b>	650 habitants	<b>1921</b>	1 146 habitants
<b>1800</b>	892 habitants	<b>1926</b>	1 194 habitants
<b>1806</b>	530 habitants	<b>1931</b>	1 222 habitants
<b>1817</b>	688 habitants	<b>1936</b>	1 045 habitants
<b>1821</b>	619 habitants	<b>1946</b>	1 274 habitants
<b>1831</b>	518 habitants	<b>1954</b>	1 879 habitants
<b>1841</b>	600 habitants	<b>1962</b>	4 909 habitants
<b>1851</b>	883 habitants	<b>1968</b>	7 113 habitants
<b>1856</b>	1 195 habitants	<b>1975</b>	15 354 habitants
<b>1861</b>	996 habitants	<b>1982</b>	29 471 habitants
<b>1866</b>	825 habitants	<b>1990</b>	45 531 habitants
<b>1872</b>	957 habitants	<b>1999</b>	49 437 habitants
<b>1876</b>	927 habitants	<b>2006</b>	52 651 habitants
<b>1881</b>	1 293 habitants	<b>2009</b>	52 403 habitants

# Documents originaux relevant d'une importance particulière

---

Première partie : Apprentissage de la démocratie et évolution de la charge municipale : la mairie d'Évry de 1790 à 1947.

*Chapitre 1 : L'installation municipale évryenne (1787-1848).*

Retranscription des cahiers de doléances d'Évry-sur-Seine (1789).

Les cahiers originaux ont été retrouvés mais la qualité médiocre de leur conservation nous empêchait de pouvoir les introduire ici.

**Article premier :**

Lesdits habitants supplient sa majesté ou les États Généraux d'accorder à tous les habitants du royaume la liberté individuelle.

**Article 2 :**

Que tout droit de propriété soit et demeure conservé à toujours, et que nul propriétaire ne puisse en être privé même pour cause publique, à moins qu'il n'en soit indemnisé au plus haut prix et sans délai.

**Article 3 :**

Que la gabelle soit supprimée, que la vente du sel soit accordée à tous les individus, attendu que c'est une charge la plus onéreuse pour tous les Français.

**Article 4 :**

Que les aides soient aussi entièrement supprimées, ou au moins qu'il n'y ait qu'une seule et même perception.

**Article 5 :**

Que l'impôt soit réparti sur tous les biens sans aucune exemption ni privilège ; en conséquence que les dits impôts soient sous une seule cote et qu'ils ne soient regardés légaux que lorsque la dette nationale sera connue et avouée et consentie par la Nation.

**Article 6 :**

Que les ministres seront comptables aux États Généraux de l'emploi des recettes et dépenses qui leur seront confiées, et responsables auxdits États de leur conduite relative aux lois du royaume.

**Article 7 :**

Que la dette de l'État soit consolidée dans l'état où elle se trouve.

**Article 8 :**

Que le tirage des milices soit aboli comme absolument onéreux à l'Etat.

**Article 9 :**

Que les capitaineries des chasses soient supprimées comme destructrices de toutes les productions.

**Article 10 :**

Que les maîtrises soient également supprimées.

**Article 11 :**

Que la corvée, soit en nature, soit en argent, soit confondue dans la masse de l'impôt général pour n'en faire qu'un seul et même.

**Article 12 :**

Que le corps des Ponts et Chaussées soit aussi réformé.

**Article 13 :**

Que toutes les juridictions subalternes soient abolies ; en conséquence, qu'il n'y ait que deux seuls degrés de justice.

**Article 14 :**

Que l'on s'occupera de la réforme de la législation civile et criminelle.

**Article 15 :**

Que tous les genres de peines corporelles soient égaux et pareils pour tous les individus du royaume.

**Article 16 :**

Que les droits et traites et péages soient entièrement anéantis, comme empêchant l'exportation de toutes les choses nécessaires au commerce.

**Article 17 :**

Qu'il soit expressément défendu de ne faire aucune exportation de grains hors du royaume, à peine de privation de la vie.

**Article 18 :**

Que l'apanage des princes soit fini.

**Article 19 :**

Que les pensions soient déterminées, et qu'elles ne soient accordées que pour des services signalés rendus pour la Patrie.

**Article 20 :**

Qu'il soit fait un nouveau tarif des droits de contrôle, que les droits en sus du centième denier soient supprimés de même que les 10 sols pour livre du premier droit.

**Article 21 :**

Qu'il soit ordonné uniformité des poids et mesures pour tout le royaume.

**Article 22 :**

Que tout propriétaire d'héritage soit autorisé de rembourser par évaluation tous les droits de champart, dîmes inféodées, banalités, droits d'échange et de franc-fief.

**Article 23 :**

Que tous les baux des biens des gens de main morte aient la même exécution que les autres baux faits avec les laïcs, qu'ils ne puissent être résiliés par la mort des bénéficiaires.

**Article 24 :**

Qu'il soit substitué à l'administration provinciale déjà établie des états particuliers dont les membres seront choisis par les habitants de chaque province dans la même forme que les Etats Généraux.

**Article 25 :**

Que le retour périodique des États Généraux soit fixé un terme de trois ans et que dans le cas de changement de règne ou de régence, ils soient extraordinairement assemblés dans le délai de deux mois.

**Article 26 :**

Que tout impôt quelconque soit payé par les redevables, dans la même paroisse où ils résident, par ceux même qui seront chargés de la recette de ladite paroisse.

**Article 27 :**

Que les grosses réparations des églises et presbytères ou autres reconstructions actuellement à la charge des communautés, tombent à la charge des éconômats et de tout autre caisse qu'il plaira aux Etats Généraux indiqués.

**Article 28 :**

Un plan de police dans les campagnes.

**Charges particulières :**

Que le chemin qui conduit de La borde à Corbeil, le long de la rivière de Seine, soit également exhausé, élargi et pavé en entier depuis les lieux sus-désignés, attendu que dans ce moment, la majeure partie de ce royaume est impraticable, et même dangereux, tant pour les passants que pour les voyageurs.

**Et ont tous les délibérants présents signé, exceptés :**

Jean-Baptiste Jacob  
François Lambert  
Jean-Baptiste Lecuyer  
François Couturier

Charles Rimbault  
Pierre Privé  
Laurent Lambert  
Pierre Privé fils

**Délibérants :**

Delage, syndic municipal  
Guerard Lambert  
Jean Rimbault  
JB Pierre Gautier  
Edme Challiot  
Etienne Lambert  
Louvette  
Paternot

Alexis Privé  
Nicolas Jacob  
Pierre Blondel  
Blondeau  
Louis Rimbault  
François Gautier  
Claude Rimbault  
Leblanc

*Archives Nationales (Paris) : BIII-106 : cahiers de doléances d'Évry-Sur-Seine.*

*Archives Départementales de l'Essonne : 1 Mi 356 Cahiers de doléances des paroisses d'Évry-sur-Seine à Gometz le Châtel : copies manuscrites.*

Délibération du district de Corbeil, le 30 août 1790 :

Litige entre officiers municipaux et habitants d'Evry.

Session du Directoire tenu le trente deux mil sept cent quatre vingt six au matin par M. Sausgrain élu de M. M. les Membres le plus ancien d'âge de M. M. les Membres qui ont réuni entre eux le même nombre de voix, faisant fonctions de Président pour l'absence de M. le Président du District, et à laquelle séance étoient M. M. Sausgrain, Soumagniat, Lucelle et Gaidelin Membres du dit Directoire, et à laquelle présidoit M. Sausgrain le plus ancien d'âge de M. M. les Membres qui ont réuni entre eux le même nombre de voix pour leur nomination.

Sur la dénonciation faite au Directoire le vingt six de ce mois par M. M. les Maire et Officiers municipaux d'Evry sur Seine contre François Gautier Père, Vignerou, Jean Baptiste Pierre Gautier Père, François Lavois, Laurent Lambert et Louis Cefrivo, tous habitants dudit Evry, de ce qu'ils ont formé depuis huit jours le complot et ~~mis~~ les dits Seigneurs Officiers municipaux à leur tête dans les marchés pour leur faire taxer les bleds, et s'en payer autant de fois qu'ils les ont renouvelés depuis ce temps de les conduire à leur tête dans les marchés pour leur faire taxer les bleds, et au cas qu'ils s'y refusent de les pendre; et de ce que notamment le vingt cinq du courant sur les sept heures et demie, sortant de l'Assemblée tenue le dit jour à la maison Communale les Srs Louis Lambert officier municipal et Pierre Blondel Procureur de la Communauté ont été insultés par les Seigneurs susnommés qui les ont menacés d'être pendus, en leur reprochant d'entreprendre clandestinement leurs Assemblées sans les y admettre.

Le Directoire du District délibérant, sur M. le Procureur susdit, vu la gravité des faits portés en la dénonciation des Maire et Officiers

5. Municipaux d'Orly et les conséquences funestes qui pourroient en résulter, attendu les plaintes, <sup>ou</sup> les plaintes, <sup>ou</sup> les plaintes  
 qui lui parviennent de la part des Municipalités contre les habitants de leurs Communes  
 qu'il est impossible de contenir dans la subordination par les voies de remontrance  
 de pacification. arrete que la dite dénonciation sera envoyée au Directeur d'Orly  
 auquel il sera fait une lettre motivée, pour l'instruire de l'insubordination qui se fait  
 dans la plus part des municipalités, et le prier de faire les démarches nécessaires  
 auprès de l'Assemblée nationale, pour en obtenir un Décret, par l'effet duquel  
 Citoyens égarés puissent être ramené à l'ordre et au juste respect qu'ils doivent  
 aux Officiers municipaux qu'ils se sont choisis.  
 M. Sauvignat a levé la séance à une heure et indiquée elle  
 de relevé à quatre heures. Sauvignat  
 Emetille  
 Bannier  
 Lebaud

## Retranscription de la séance du Directoire du 30 août 1790 :

Séance du Directoire tenue le trente août mil sept cent quatre-vingt-dix au matin par Messieurs Sauvegrain, Soumagniat, Auctille et Gaidclin, membres du dit Directoire, et à laquelle présidait M. Sauvegrain le plus ancien d'âge de Messieurs les membres qui ont réuni entr'eux le même nombre de voix pour leur nomination :

Sur la dénonciation faite le vingt-six de ce mois par Messieurs les Maire et Officiers municipaux d'Évry-sur-Seine contre François Gautier père (vigneron), Jean-Baptiste Pierre Gautier père, François Lavaux, Laurent Lambert et Louis Tessier, tous habitants du dit Évry, de ce qu'ils ont formé depuis huit jours le complot et menacé les dits Sieurs Officiers municipaux eux-mêmes autant de fois qu'ils les ont rencontrés depuis ce [...], de les conduire à leur tête dans les marchés pour leur faire taxer les « bleds » et au cas qu'ils s'y refusent de les pendre, et de ce que notamment le vingt-cinq du courant sur les sept heures et demie, en sortant de l'assemblée tenue ce dit jour à la Maison Commune. Les sieurs Louis Lambert, Officier municipal et Pierre Blondel, Procureur de la Commune ont été insultés par les sieurs susnommés qui les ont menacés d'être pendus en leur reprochant de tenir clandestinement leurs assemblées sans les y admettre.

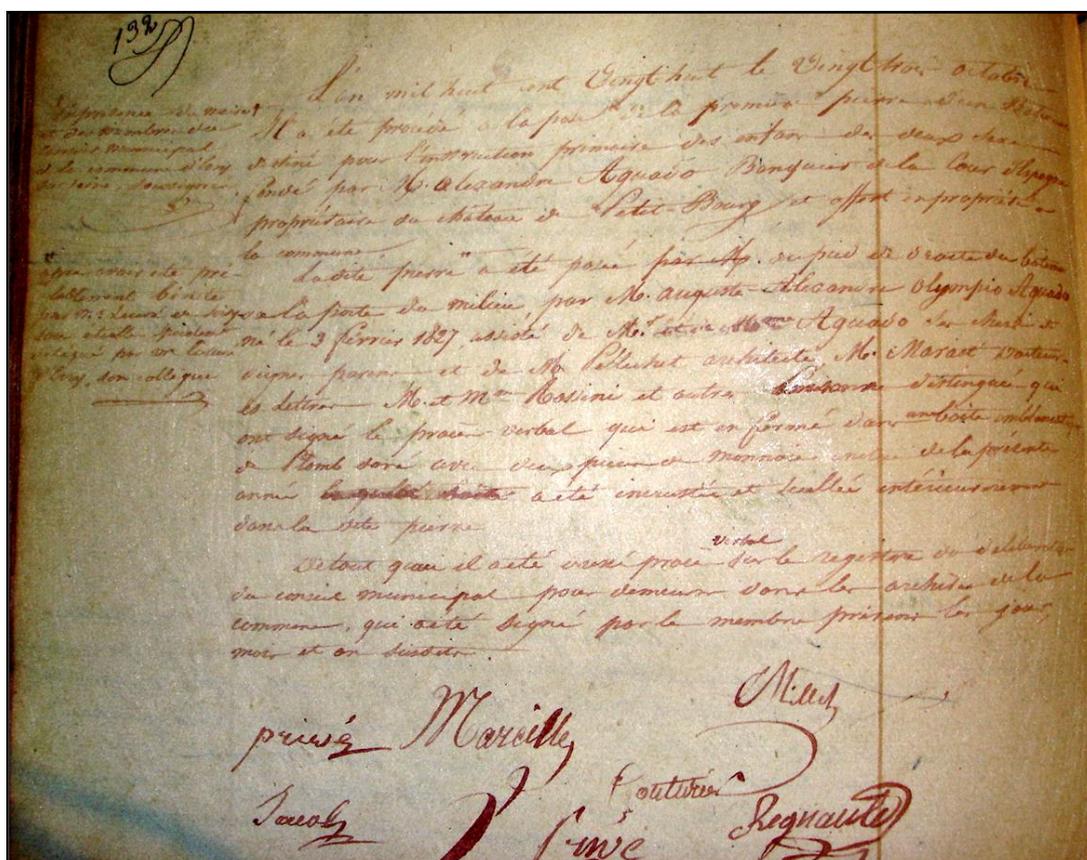
Le Directoire délibérant, oui M. le Procureur du syndic, vu la gravité des faits portés en dénonciation des Maire et Officiers municipaux d'Évry et les conséquences funestes qui pourraient en résulter, vu les plaintes qui lui parviennent de la part des Municipalités contre les habitants de leurs Communes qu'il est impossible de contenir dans la subordination par les voies de remontrance et de pacification : arrête que la dite dénonciation sera envoyée au directoire du département auquel il sera fait une lettre motivée pour l'instruire de l'insubordination qui règne dans la plupart des municipalités, et le prie de faire les démarches nécessaires auprès de l'Assemblée nationale, pour en obtenir un décret, par lequel les citoyens égarés puissent être ramenés à l'ordre et au juste respect qu'ils doivent aux officiers municipaux qu'ils se sont choisis.

M. Sauvegrain a levé la séance à une heure et indiqué celle de relevée à quatre heures.

*Archives départementales de l'Essonne L1 : premier registre de délibérations du district de Corbeil (24 juin 1790–14 septembre 1790).*

## Don d'Alexandre Aguado à la commune (1828).

Pose de la première pierre de la future école communale. Cette déclaration est dressée en procès-verbal dans le registre des délibérations du conseil municipal pour demeurer dans les archives de la commune.



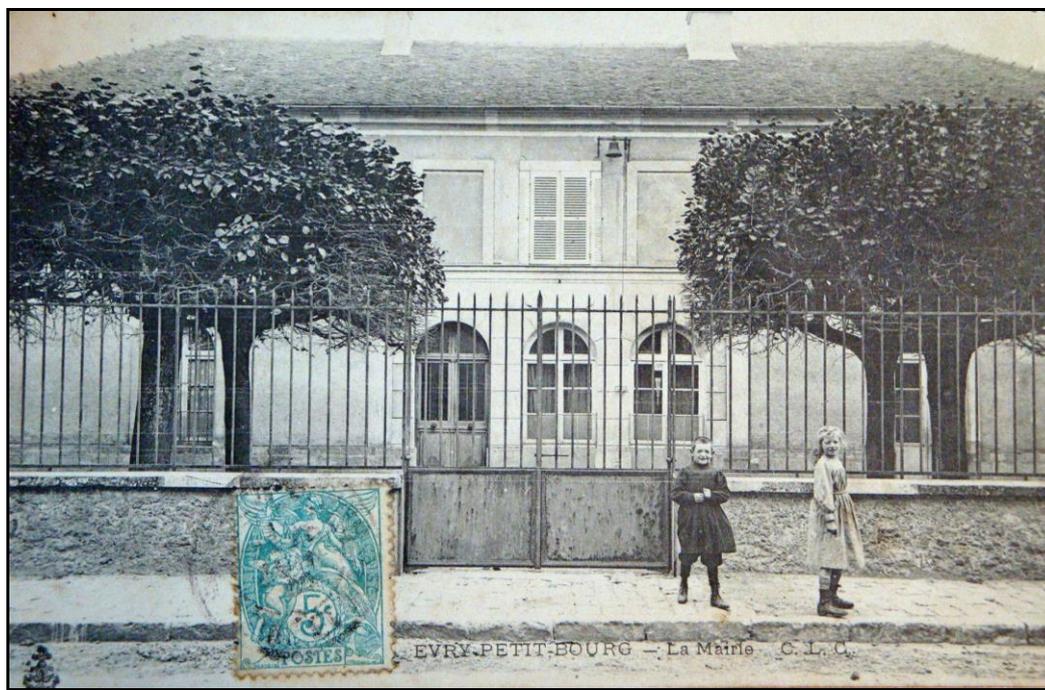
### Retranscription de la séance du 23 octobre 1828 :

« Il a été procédé à la pose de la première pierre d'un bâtiment destiné à l'instruction primaire des enfants des deux sexes, fondé par M. Alexandre Aguado, marquis de la cour d'Espagne, propriétaire du château de Petit Bourg et offert en la propriété de la commune.

La dite « pierre », bénie par M. le curé de Soisy/Etiolles, délégué par M. le curé d'Évry, son collègue, a été posée, en présence de M. le maire, du conseil municipal, au pied du bâtiment à droite de la porte du milieu par M. Auguste Alexandre Olympio Aguado né le 3 février 1827 assisté par Monsieur et Madame Aguado (ses parents), M. Pellutat (architecte), M. Marast (docteurs en lettre), Monsieur et Madame Rossini et d'autres personnes distinguées qui ont signé le procès verbal qui est enfermé dans une boîte métallique de plomb doré avec deux pièces de monnaie de la présente année, laquelle a été incrustée et scellée dans ladite pierre. »

Archives municipales d'Évry ID1/1 : Séance du 23 octobre 1828, premier registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-sur-Seine (An IX - 1837).

Deux cartes postales offrant différentes vues du bâtiment  
Aguado.

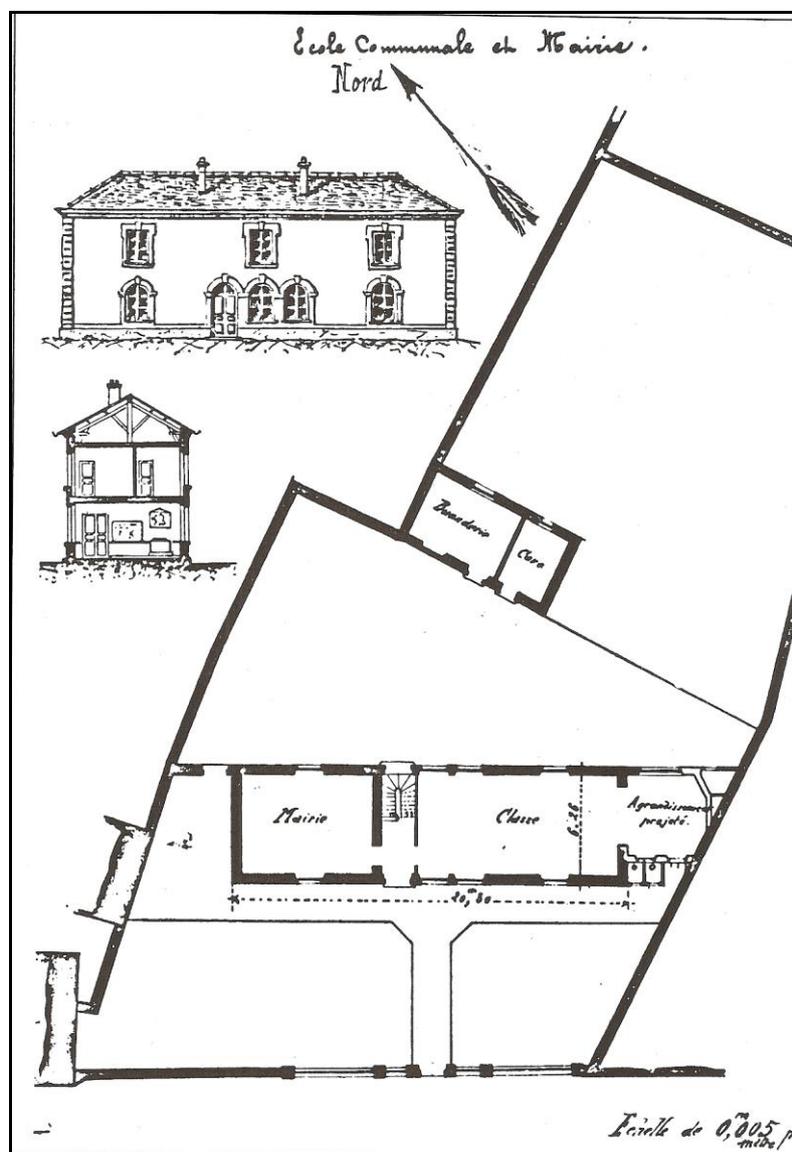


*Archives municipales d'Évry 42W1 : Carte postale Mairie d'Évry-Petit-Bourg, fin XIX<sup>e</sup> siècle, CLC.*



*Archives municipales d'Évry 42W1 : Carte postale Mairie d'Évry-Petit-Bourg boulevard Aguado, fin XIX<sup>e</sup> siècle, CLC.*

## Plan d'ensemble du bâtiment Aguado.



In GUYARD Jacques, *C'était en 1900 : Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis*, Paris, Adef (Association Des Editeurs Franco-genevois), 1985, 152 pages.

*Chapitre 2 : La famille Decauville à la tête de la  
municipalité : une période de mutations à Évry  
(1848-1892).*

**Lettre ouverte entrant dans la campagne électorale des  
municipales évryenne, 1881.**

« Chers concitoyens,

Jamais les élections de notre commune n'ont été plus faciles que cette année. Il y a en présence deux partis bien séparés :

- ceux qui veulent la prospérité du village par le développement de l'industrie qui y est née,
- ceux qui veulent chasser cette industrie sous prétexte qu'elle trouble la tranquillité égoïste de leur château.

A vous de choisir pour l'un ou pour l'autre parti.

Quand l'industrie s'installe dans un pays, cela a été de tout temps considéré comme un bonheur public, car c'est un bienfait pour tous les habitants, qu'ils aient des terrains à vendre, des maisons à louer, des commerces à exercer, ou des bras à occuper ; tout monte graduellement, et ceux qui travaillent ne souffrent pas de ces augmentations, car les salaires que payent l'industrie sont plus élevés que ceux que payent l'agriculture seule, et l'existence leur est d'autant plus facile et plus agréable qu'ils sont plus nombreux.

Quant aux châteaux, ceux qui les possèdent, devraient se rappeler que presque tous ils ont travaillés, eux aussi, et avoir un peu plus d'indulgence pour ceux qui débutent et qui ont besoin de travailler. Puis s'ils ne veulent pas le comprendre ainsi, ils ne doivent plus prendre part à l'administration de notre commune.

Eloignez-les donc et votez pour la liste industrielle qui seule peut assurer la continuation de votre prospérité. »

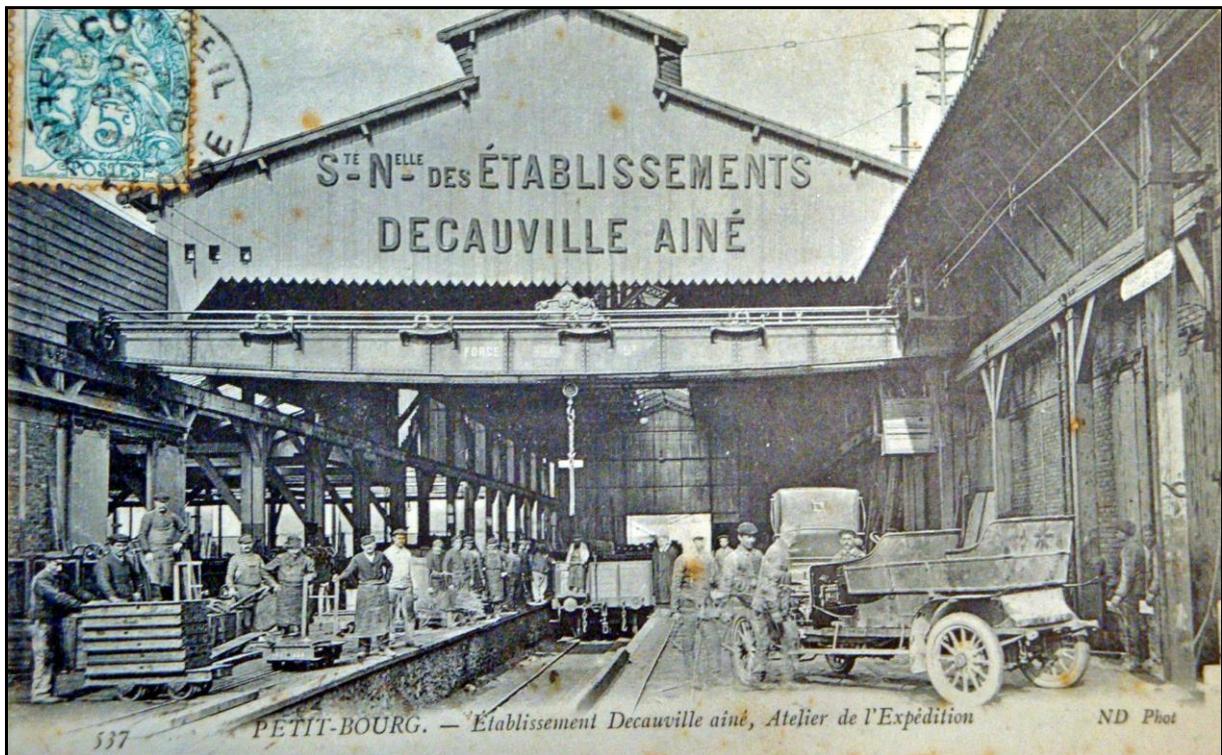
*Archives départementales de l'Essonne 79J 26/1 : Lettre ouverte aux Evryens en marge des élections municipales du 23 janvier 1881, Paul Decauville, le 7 janvier 1881.*

Pont suspendu sur la Seine reliant Evry à Soisy-Sous-Etiolles.



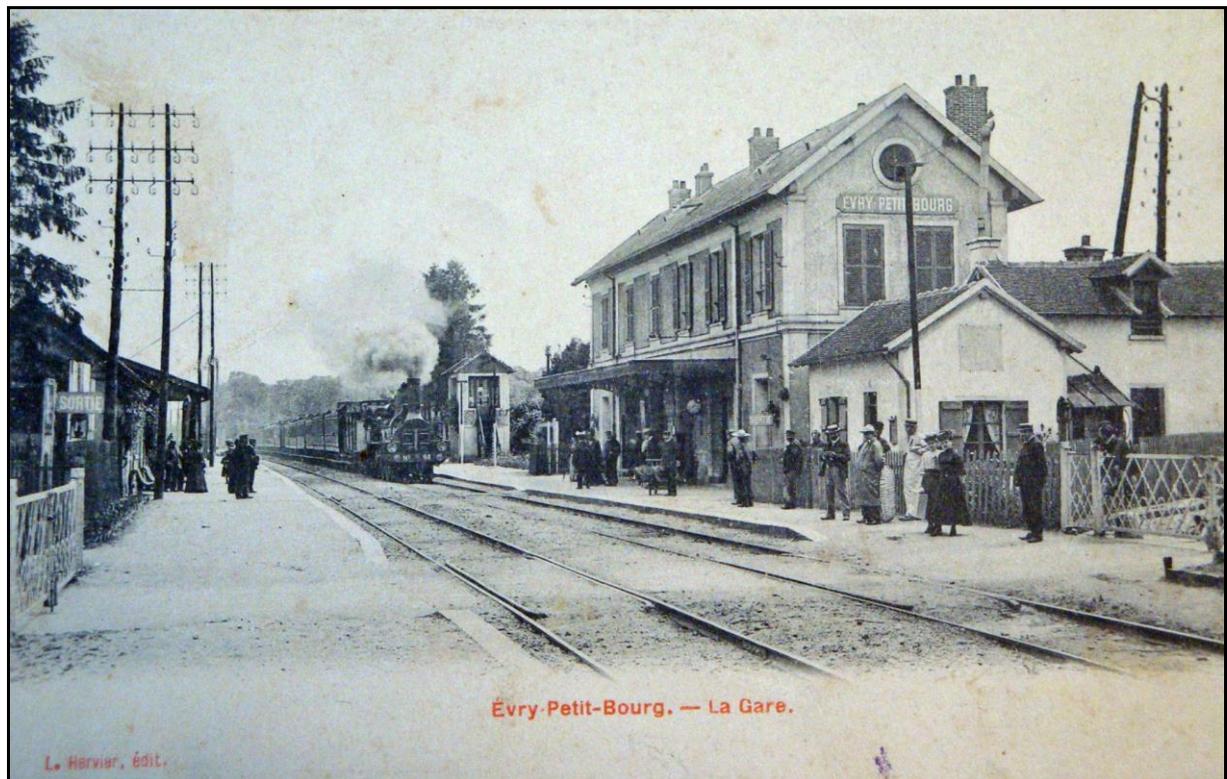
*Archives municipales d'Évry 42W1 : Carte postale pont suspendu d'Évry-Petit-Bourg, fin XIX<sup>e</sup> siècle, éditions Ponnelle.*

Atelier des Établissements Decauville Aîné.



*Archives municipales d'Évry 42W1 : Carte postale des Établissements Decauville Aîné, Petit-Bourg, fin XIX<sup>e</sup> siècle, éditions ND Phot.*

Gare d'Évry nouvellement appelée « gare d'Évry-Petit-Bourg ».



*Archives municipales d'Évry 42W1 : Carte postale gare d'Évry-Petit-Bourg, fin XIX<sup>e</sup> siècle, éditions le Reroier.*

### Chapitre 3 : La mairie d'Évry dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle (1892-1947).

#### Accusation de marché noir à Evry-Petit-Bourg (25 mars 1943).

Evry-Petit-Bourg, le 25 Mars 1943.

*Spruelli*

Monsieur le Préfet

Je tiens à porter à votre haute connaissance les faits suivants, il a été vendu par Madame DEVAUX à la Mairie des sacs de petits pois au prix de 24 Francs le Kilo ou il y avait 1/4 de déchet, je me demande si maintenant la Mairie va servir de salle de vente pour le marché noir, tout ce que la Commune touche pour les Prisonniers du secours National va au domicile du Chef de la délégation spéciale lorsque cela devrait être déposé à la Mairie, elle est assez grande, s'il y avait perquisition à son domicile, vous y trouveriez des choses très édifiantes, il ne connaît pas les restrictions.

D'autre part, je vous signale que les personnes suivantes ~~tuant~~ Cochon et son en possession de la même carte de viande que moi : DEVAUX, MOUSSY, AUBOURG et DESMOULINS, c'est il la justice dans l'ordre nouveau? Je ne crois pas que ce soit la volonté du Maréchal.

Il y a des hommes entre 70 ans et 83 ans qui sont en possession de la carte " T " de pain, je ne vous cite pas les noms il y a qu'à se rendre compte dans les fiches de la Mairie, mais il y a toujours les copains, et les copains des copains, d'ailleurs je ne fait pas des compliments à vos

..//..

../.

prédécesseurs de nous avoir mis à la tête de la commune un vrai dépôt Nicolas, il est loin d'être persona grata.

Monsieur DESMOULINS a engraisé six cochons qu'ont été vendus vous feriez bien de lui faire demander à qui il les a vendus, entre 70 et 80 Francs le kilo va-t-il payer des impôts la dessus, et vendre des oeufs à 10 Francs pièce.

CADIC, le Boucher n'affiche pas ses prix, il a vendu 550 Grammes de Gigot 44 Francs il y a un Monsieur et une Dame qui vont chez lui tous les samedis après-midi, ils repartent le soir au train de 5 Heures 25 voir leurs paquets il y aura des surprises.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments distingués.

~~Maurice Boeres~~

Rue du Bras de Fer

EVRY- PETIT- BOURG

( Seine-et-Oise )

Archives départementales de l'Essonne 854W5 : Lettre de Maurice Boeres destinée à Marc Chevallier, préfet de Seine-et-Oise, le 25 mars 1943.

Situation politique d'après-guerre à Evry : accusations de collaboration et de marché noir (27 octobre 1944).

de JUVISY-sur-ORGE (S.-4-0.)  
- Téléphone 2.19

JUVISY-sur-ORGE, le 27 Octobre 1944

N°2353

*Mme Courcier*  
*M. Souidan*  
*731X66*

STUS PREFECTURE  
DE CORBEIL-NO

NOTE

REFERENCE : V/Note Réf. PB/DB du 20/10/1944

OBJET : Renseignements sur la situation municipale d'EVRY-PETIT-BOURG.

La situation municipale à EVRY-PETIT-BOURG est encore confuse. Le Comité Local de Libération dont Mr. BOYER Henri est le président n'a pu arriver à un accord avec les élus de 1935.

Actuellement, les intérêts communaux sont gérés par ce Comité local qui, dès que l'accord projeté sera réalisé, fera des propositions en vue de la constitution d'une assemblée municipale nouvelle.

Mr. PA STRE Joseph, ancien Maire, est trouvé trop âgé (82 ans), Mr. SOUDAN Fernand aurait démissionné de son mandat de Conseiller Municipal, à la suite d'une erreur d'interprétation. Il aurait voulu cesser d'être membre du Comité de Libération, mais non du Conseil Municipal. Sa décision a été motivée par une sorte de surveillance dont il aurait été l'objet de la part du Comité de Libération. Mr. THIEVRE Ernest aurait reçu des Allemands chez lui, sans y être forcé. Il est très difficile actuellement de vérifier cette affirmation et s'il est vrai que des Allemands sont allés assez souvent chez Mr. THIEVRE, ce dernier prétend que c'était à son corps défendant, soit pour lui réquisitionner sa voiture soit pour la lui rendre, mais qu'il ne les a jamais invités. Un fait est acquis, des Allemands sont allés quelquefois chez lui, mais le motif de ces visites est incontrôlable, c'est la seule chose qui lui soit reprochée.

Mr. DEVAUX Henri aurait pratiqué le marché noir et aurait refusé de donner l'ordre d'éteindre l'incendie du château de MOUSSEAU. Quant à Mr. AUBOURG, il serait également trop âgé (80 ans).

La nouvelle municipalité se composerait donc de MM. BOYER, PAPELA RD, GAUTHARD, COURBE, HERTZOG et COURTOIS du Comité de Libération auxquels seraient adjoints MM. METAYER, BATAILLE, FOUCHER, GUILLOT et BARBIER de la municipalité de 1935 dont tous les membres feraient partie de la nouvelle assemblée à l'exception de MM. PASTRE, SOUDAN, THIEVRE, DEVAUX et AUBOURG exclus pour les motifs indiqués

.....

6  
5

ci-dessus et MM. HUGUENIN Louis et COULEAU Edmond, décédés.

L'accueil réservé à cette municipalité sera probablement bon, dans l'ensemble, quoique les avis soient assez partagés sur la façon d'agir du Comité local actuel. Les commentateurs vont leur train sur les denrées récupérées au château de MOUSSEAU en partie incendié. Les récupérations seraient de l'ordre de 115.000 Frs pour les boîtes de conserves, flocons d'avoine, chocolat et de 75.000 Frs pour la farine panifiable. Ces diverses denrées ont été distribuées, la farine aux boulangers, le reste à ux cinq commerçants de la commune. Cette distribution aurait eu lieu avec l'assentiment du Ravitaillement Général, qui en aurait délivré reçu. Seule cette administration pourrait dire si le fait est exact.

Il n'a pas été remarqué que la personnalité de Mr. BOYER soit mise en cause, mais on pense que Mr. BOURBE Jacques, né le 1/10/1900 à Chartres, demeurant 5, av. du Rond Point à Evry-Petit-Bourg, a actuellement sans travail, percevrait 125 Frs par jour de la municipalité sur l'argent provenant de la vente des denrées récupérées.

Mr. COURBE exploitait un commerce d'épicerie à Evry-Petit-Bourg. Il a vendu ce fonds et se trouve actuellement sans travail. Auparavant, il était représentant de commerce en bonneteries. Les renseignements recueillis sur son compte lui sont favorables et il semble que rien ne s'oppose à ce qu'il fasse partie de la nouvelle assemblée locale.

On dit que Boyer touche 1000 fr par jour de la C<sup>ommune</sup>  
a requis comme une somme de cautionnement  
et a pris de l'assurance de son train arrêté au gare

Courbe marche non ?

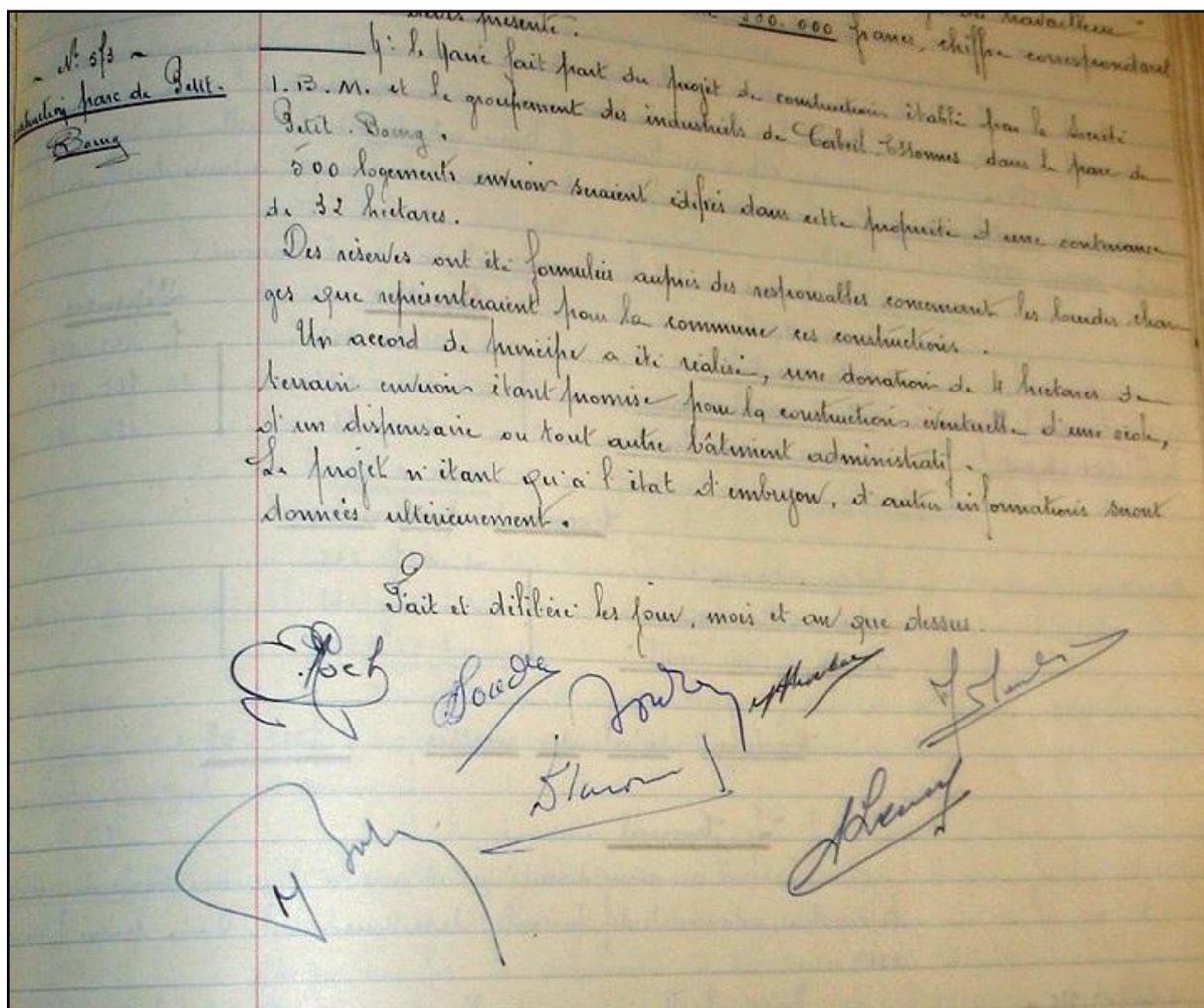
Papellard marche non ?

Quatre d'avis  
~~Fait~~ (Boyer, Courbe, Papellard, ~~le~~ <sup>un</sup> Perrier) pour les récents  
de la C<sup>ommune</sup>

Deuxième partie : Du village à la ville nouvelle, la mairie  
sous le mandat de Michel Boscher (1947-1977).

Chapitre 1 : Michel Boscher, un patriote au service de  
sa commune (1947-1965).

Séance de délibérations du conseil municipal d'Evry,  
le 24 septembre 1955 : construction du parc de Petit-Bourg.



## Retranscription de la séance du 24 septembre 1955 :

Monsieur le Maire fait part du projet de construction établi par la société IBM et le groupement des industriels de Corbeil-Essonnes, dans le parc de Petit-Bourg.

500 logements environ seraient édifiés dans cette propriété de 32 hectares.

Des réserves ont été formulées auprès des responsables concernant les lourdes charges que représenteraient pour la commune ces constructions.

Un accord de principe a été réalisé, une donation de 4 hectares de terrain environ étant promise pour la construction éventuelle d'une école, d'un dispensaire ou tout autre bâtiment administratif.

Le projet n'étant qu'à l'état d'embryon, d'autres informations seront données ultérieurement.

*Archives municipales d'Évry ID1/13 : Séance du 24 septembre 1955, treizième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry-Petit-Bourg (1948-1961).*

Le nouvel hôtel de ville lors de son inauguration le 29 avril 1961.



Nous pouvons apercevoir Michel Debré (Premier Ministre) et Michel Boscher (maire d'Evry) se dirigeant vers l'entrée du bâtiment (costumes clairs au centre-droit du second plan du document). Sur sa façade, la nouvelle mairie arbore une croix de Lorraine, symbole de l'omniprésence du gaullisme lors de cette cérémonie.

*Archives départementales de l'Essonne 2Fi2497 : Photographie d'une scène de l'inauguration de l'hôtel de ville place du général de Gaulle, auteur inconnu, 29 avril 1961.*

## Hall du nouvel hôtel de ville (1961).

*Les photographies qui suivent représentent bien la volonté de l'époque : faire un hôtel de ville spacieux et moderne. Il doit représenter la nouvelle image que Michel Boscher souhaite donner à Evry.*



*Archives municipales d'Évry 34W5 : Photographie du hall de la mairie place du général de Gaulle, Studio BOB, Juvisy-Sur-Orge, 1961.*

Salle des mariages de la nouvelle mairie (1961).



*Archives municipales d'Évry 34W5 : Photographie de la salle des mariages de la mairie place du général de Gaulle, Studio BOB, Juvisy-Sur-Orge, 1961.*

Secrétariat du nouvel hôtel de ville (1961).



*Archives municipales d'Évry 34W5 : Photographie du secrétariat de la mairie place du général de Gaulle, Studio BOB, Juvisy-Sur-Orge, 1961.*

## Chapitre 2 : Évry devient « Ville Nouvelle » : le rôle prépondérant de Michel Boscher (1965-1971).

### Vers la ville nouvelle (mars 1963).



Archives départementales de l'Essonne PER 155-1 : « Vers l'Évry de l'an 2000 » Bulletin Municipal Officiel d'Évry, n°8, mars 1963.

Séance de délibérations du conseil municipal d'Evry, le 14 novembre 1964 : changement de nom d'Evry-Petit-Bourg en Evry.

— Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 mai 1964.  
— Vu l'article 8 de la loi du 5 Avril 1884.  
— Considérant qu'une communication du gouvernement a fait savoir que notre ville serait prochainement désignée pour être le chef-lieu du nouveau département de l'Essonne, et connaîtrait à ce titre un développement démographique considérable,  
— Considérant que le nom d'Evry-Petit-Bourg est une appellation relativement récente puisqu'il a remplacé le nom d'Evry-sur-Seine qui était primitivement celui de notre ville,  
— Considérant que le suffixe "Petit Bourg" mesurerait une ville chef-lieu de département qui comptera dans quelques années, selon toute vraisemblance plusieurs dizaines de milliers d'habitants.  
Le Conseil décide à l'unanimité le changement de nom de la commune d'Evry-Petit-Bourg en EVRY, charge Monsieur le Maire d'obtenir de Monsieur le Ministre de l'Intérieur la publication du décret correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que des

*Brachet*  
*Péron*  
*Jacques*  
*Granville*  
*Fardgh*  
*Bertin*  
*Stavon*  
*Wm*

## Retranscription de la séance du 14 novembre 1964.

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mai 1881,

Vu l'article huit de la loi du 5 avril 1884

Considérant qu'une communication du gouvernement a fait savoir que notre ville serait prochainement désignée pour être le chef-lieu du nouveau département de l'Essonne, et connaîtrait à ce titre un développement démographique considérable,

Considérant que le nom d'Évry-Petit-Bourg est une appellation relativement récente puisqu'il a remplacé le nom d'Évry-sur-Seine qui était primitivement celui de notre ville,

Considérant que le suffixe Petit-Bourg messied à une vie de chef-lieu de département qui comptera dans quelques années, selon toute vraisemblance plusieurs dizaines de milliers d'habitants,

Le conseil décide à l'unanimité du changement du nom de la commune d'Évry-Petit-Bourg en Évry.

Charge Monsieur le Maire d'obtenir de Monsieur le Ministre de l'Intérieur la publication du décret correspondant.

*Archives municipales d'Évry ID1/14 : Séance du 14 novembre 1964, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).*

Séance de délibérations du conseil municipal d'Evry, le 28 mars 1966 : l'installation du SIEARE.

~ n° 138 ~  
Syndicat Intercommunal  
d'aménagement région

Monsieur le Maire fait part au Conseil, des pourparlers qui ont eu lieu et des conclusions des échanges de vues portant sur les conditions de la création du syndicat projeté, à créer par arrêté du Préfet dans les conditions prévues aux articles 141 et suivants du Code de l'administration communale.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

1°) La commune d'Evry, décide de

s'associer aux communes de Res. Orange, Courcouronnes, Bondoufle, en vue de la création du syndicat de communes d'études et d'aménagement urbain de la région d'Evry, Bondoufle, Courcouronnes et Res. Orange qui groupe les communes susvisées,

Le syndicat demeure ouvert à l'adhésion de toute commune intéressée par l'objet défini au paragraphe (2) ci-après.

2°) Le Syndicat a pour objet, l'étude et l'aménagement urbain du territoire des communes membres. Il pourra à cet effet entreprendre soit par lui-même, soit en participation avec des organismes spécialisés notamment l'I.N.U.R.P., les études de tous ordres nécessaires à l'aménagement des territoires concernés. Il pourra soit réaliser lui-même les infrastructures et équipements indispensables à cette fin soit en confier, sous son contrôle, l'exécution à un organisme ad hoc.

3°) Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie d'Evry.

4°) Le syndicat est formé pour une durée illimitée.

5°) La contribution de la commune aux dépenses du syndicat est fixée au prorata du chiffre de la population le critère, adapté à la phase des études, pourra être révisé lors du passage à l'aménagement du territoire des communes membres.

6°) La commune est représentée au Comité du syndicat par :

des délégués titulaires: M. Boscher. P. Bastin  
des délégués suppléants: M. Boscher. M. Balent

## Retranscription de la séance du 28 mars 1966 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil des pourparlers qui ont eu lieu et des conclusions des échanges de vues portant sur les conditions de la création du syndicat projeté, à créer par un arrêté du Préfet dans les conditions prévues aux articles 141 et suivants du code de l'administration communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

La commune d'Évry décide de s'associer aux communes de Ris-Orangis, Courcouronnes, Bondoufle en vue de la création du syndicat de communes d'études et d'aménagement urbain de la région d'Évry, Bondoufle, Courcouronnes et Ris-Orangis qui groupent de communes susvisées.

Le syndicat demeure ouvert à l'adhésion de toute commune intéressée par l'objet défini au paragraphe ci-après.

Le syndicat a pour objet l'étude et l'aménagement urbain du territoire des communes membres et pourra à cet effet entreprendre soit par lui-même, soit par participation avec des organismes spécialisés notamment l'IAURP, les études de tous ordres nécessaires à l'urbanisation des territoires concernés. Il pourra soit réaliser lui-même les infrastructures et équipements indispensables à cette fin, soit en confier, sous son contrôle, l'exécution à un organisme *ad hoc*.

Le siège du syndicat est fixé à la mairie d'Évry.

Le syndicat est formé pour une durée illimitée.

La contribution de la commune aux dépenses du syndicat est fixée au prorata du chiffre de la population. Ce critère, adapté à la phase d'étude, pourrait être révisé lors du passage à l'aménagement du territoire des communes membres.

La commune est représentée au comité du syndicat par MM. Boscher et Bastid (délégués) et MM. Pourcher et Malcuit (suppléants).

*Archives municipales d'Évry ID1/14 : Séance du 28 mars 1966, quatorzième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1961-1973).*

Création du SCA (22 novembre 1973).

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Service de la Région de PARIS

*214/73*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

005871

EPEVRY

16. NOV. 1973

PARIS, LE

ARRÊTÉ

autorisant la création du syndicat communautaire  
d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'EVRY

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la  
création d'agglomérations nouvelles et notamment son article 5,

Vu le Code de l'Administration Communale,

Vu le décret en date du 9 mars 1973 portant création de l'agglomération nouvelle d'EVRY,

Vu les délibérations des conseils municipaux de BONDOUFLE, COURCOURONNES, EVRY, LE COUDREY-MONTCEAU et LISSES, relatives à la création entre les dites communes d'un syndicat communautaire d'aménagement,

Sur la proposition du Préfet de l'Essonne, présentée par lettre du 27 juillet 1973.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er. - Est autorisée par application de l'article 5 de la loi susvisée du 10 juillet 1970 la création, entre les communes de BONDOUFLE, COURCOURONNES, EVRY, LE COUDREY-MONTCEAU et LISSES, d'un syndicat communautaire d'aménagement qui portera le nom de syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'EVRY.

ARTICLE 2. - Le syndicat communautaire ci-dessus désigné est soumis aux dispositions de la loi susvisée du 10 juillet 1970.

/...

ARTICLE 3.- Le Préfet de l'Essonne est chargé de l'exécution  
du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 22 NOV. 1973

P7 Le MINISTRE de l'INTERIEUR  
Le chargé de Mission  
occupé au Ministère  
Signé: J. Deleplaigue

*Archives de la communauté d'agglomération d'Évry: Ministère de l'Intérieur, arrêté n°005871 du 22 novembre 1973 autorisant la création du syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'Évry.*

## Chapitre 3 : La nouvelle dimension d'Évry et ses conséquences (1971-1977).

### Visite de Georges Pompidou, Président de la République, à Évry (18 novembre 1971).

**la vie de la cité**



**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A EVRY**

Le 18 Novembre, le Président de la République a rendu visite à EVRY, au cours de son voyage à travers la Région Parisienne.

Monsieur POMPIDOU est arrivé à la Préfecture de l'Essonne à 12 h 30, où il a été accueilli par Monsieur le Préfet, Monsieur PROST, Président du Conseil Général, Monsieur Léo HAMON, Secrétaire d'Etat et Monsieur BOSCHER, Député-Maire d'Evry.

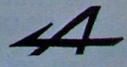
De nombreuses personnalités avaient été invitées à la Préfecture à cette occasion, dont les Conseillers Municipaux de notre Ville.

L'Etablissement Public de la Ville nouvelle avait organisé, en accord avec Monsieur le Préfet et la Municipalité une séance de projection de diapositives qui a permis à Monsieur le Président de la République de se familiariser avec les problèmes du département et avec les réalisations et les perspectives de la Ville nouvelle.

A l'issue de cette projection, Monsieur BOSCHER a commenté à l'intention de Monsieur POMPIDOU les maquettes de divers quartiers du « Grand Evry » de demain, auxquelles le Chef de l'Etat prête un vif intérêt, s'intéressant tout particulièrement au mode de vie des futurs habitants.

Monsieur le Président de la République présidait ensuite un déjeuner de quarante couverts, où se retrouvaient aux côtés de Monsieur le Préfet, Monsieur MARCELLIN, Ministre de l'Intérieur, Monsieur CHALANDON, Ministre de l'Équipement, Monsieur Léo HAMON, les Présidents des Conseils Généraux de la Région Parisienne, les Préfets, les représentants du District et du C.C.E.S, le Député-Maire d'Evry et de nombreuses personnalités.

A 15 h 30, le Président POMPIDOU et sa suite partaient en hélicoptère pour Pontoise, après avoir survolé pendant plusieurs minutes le site de la Ville nouvelle et écouté les commentaires qu'en fit Monsieur le Préfet AURILLAC à leur intention.

VOTRE CONCESSIONNAIRE **RENAULT**  CONCESSIONNAIRE ALPINE 

Société nouvelle du **Grand Garage Féray**  
Route de Courcouronnes — CORBEIL-ESSONNES — Tél. 496.01.44 +

Archives départementales de l'Essonne PER 155-1 : « Le président de la République à Evry »,  
Bulletin Municipal Officiel d'Evry, n°14, janvier 1972.

Visite de Jacques Chirac, Premier Ministre, (Évry, 1975).

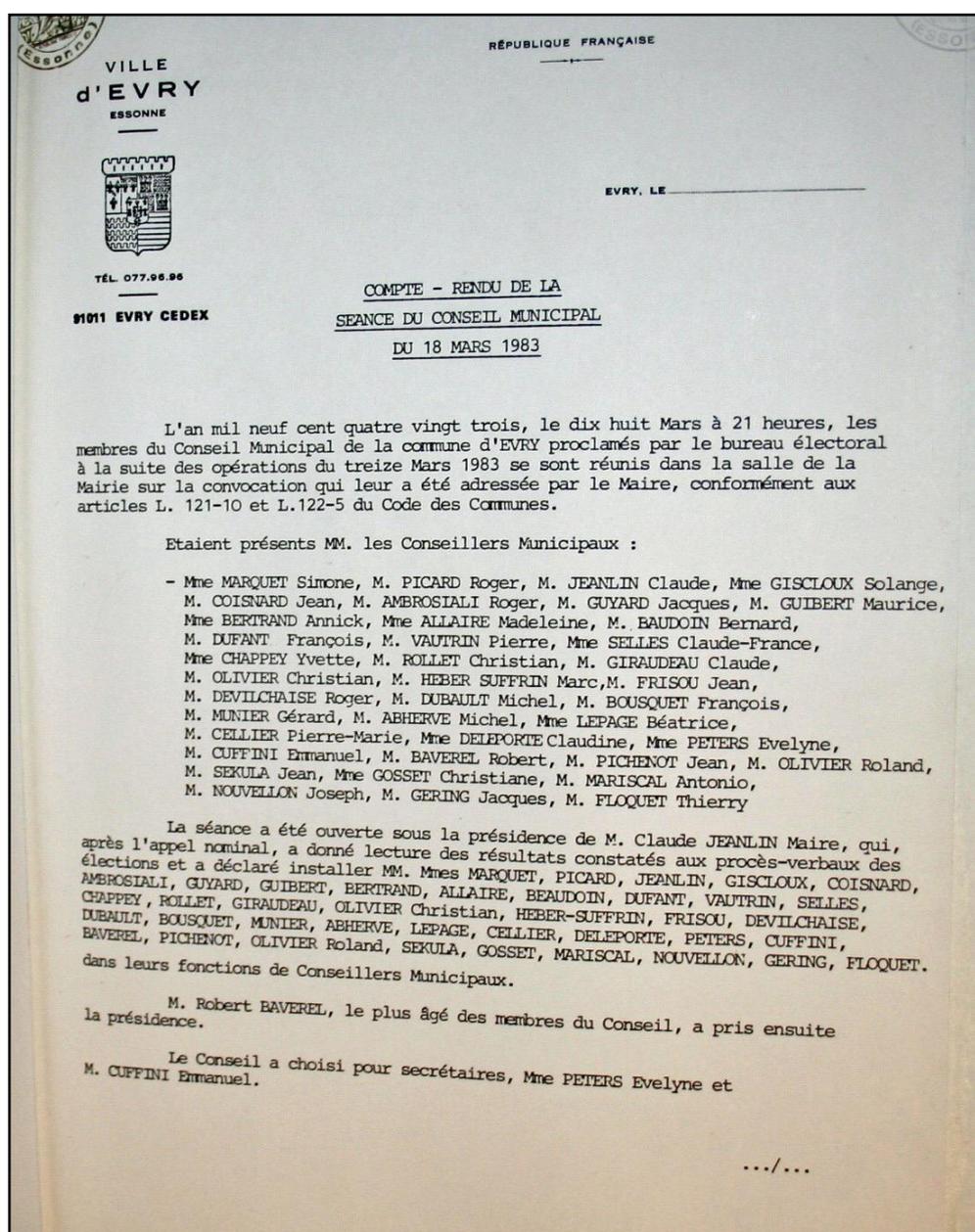


*Archives départementales de l'Essonne 2 Fi 1687 : Photographie de Jacques Chirac (droite) et Michel Boscher (centre) lors de la visite de la préfecture d'Évry (1975).*

# Troisième partie : La politique s'invite à la mairie (1977-1995).

## Chapitre 1 : Une redéfinition de la mairie et de l'exercice du pouvoir.

Extrait de la séance de délibérations du 18 mars 1983 :  
installation de Jacques Guyard au poste de maire.





Le Président, avant de faire procéder à l'élection du Maire, rappelle qu'il se retrouve avec émotion dans cette salle du Conseil après trois mandats en tant que Conseiller Municipal puis Maire-Adjoint, mandats interrompus en 1977. Il rend hommage à M. BOSCHER ancien Maire, et évoque le souvenir de MM. LEVASSEUR et MOULIN, anciens Conseillers Municipaux décédés tous deux en 1974. Il rappelle ensuite son appartenance à la liste "Renouveau pour EVRY" - liste d'opposition - qui a eu 9 élus, et assure que ceux-ci ne seront pas des opposants systématiques dans le Conseil actuel mais qu'ils travailleront avec l'Assemblée dans la mesure des moyens qui leur seront donnés et qu'il souhaite les plus importants possible, les élus de la minorité représentant seulement un peu moins d'habitants que les élus de la majorité.

M. BAVEREL procède ensuite à l'appel des candidatures en vue de l'élection du Maire.

Au nom du groupe de la gauche unie, M. François BOUSQUET présente la candidature de M. Jacques GUYARD.

Pour le groupe Renouveau pour EVRY M. Roland OLIVIER présente sa candidature et demande au Président de lui accorder la parole pour une explication de vote.

M. le Président enregistre les deux candidatures :

- M. Jacques GUYARD - Groupe de la gauche unie
- M. Roland OLIVIER - Groupe Renouveau pour EVRY

Il donne ensuite la parole à M. OLIVIER :

Monsieur le Député,  
Monsieur le Conseiller Général,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations,  
Chers Collègues et Amis,

Dimanche 13 Mars, Renouveau pour EVRY a obtenu la majorité des suffrages de notre Ville entre la Nationale 7 et la Seine : soit dans 8 bureaux de vote sur 12, représentant 51,32 % des 7720 suffrages exprimés. Les résultats des 4 bureaux de la Ville Nouvelle nous ont amenés à moins de 50 % et nous siégeons ce soir en qualité de Conseillers municipaux minoritaires. Nous siégeons dans l'opposition en application des dispositions de la loi du 19 Novembre 1982 que nos parlementaires R.P.R. et U.D.F. n'ont pas votée.

Cela pourrait apparaître paradoxal si l'on ignorait que le Gouvernement qui a élaboré cette loi électorale et qui l'a faite voter ne se référait pas chaque jour à la constitution de 1958 qu'il a combattue et n'a pas votée non plus. Quoi qu'il en soit, nous sommes ici 6 Conseillers Municipaux du Groupe Renouveau pour EVRY et nous comptons bien remplir le mandat qui nous a été confié. Si la majorité nous en accorde les moyens.

Avant de développer l'action que nous entendons mener, je tiens à remercier publiquement les 4.900 électeurs qui nous accordé leurs suffrages. Je tiens à remercier tous les candidats de Renouveau pour EVRY. Et tous les militant qui nous ont si bien secondés tout au long de ces derniers mois. Je dois également déclarer ma satisfaction pour la tenue de cette campagne qui, avec nos adversaires, s'est déroulée dans des conditions convenables. J'attache beaucoup d'importance au respect de chacun, y compris des adversaires du moment et j'ai apprécié les cas de réciprocité.

.../...

J'aurais préféré une victoire à la place de notre défaite, mais je remercie le responsable de la liste de gauche d'avoir réduit le contingent des élus communistes à la portion qui lui revient, 6 élus seulement, c'est-à-dire 50 % de moins que le nombre des élus de l'opposition locale.

Vous réclamant de la démocratie, vous vous êtes félicités à plusieurs reprises en disant que nous allions travailler avec vous. J'espère qu'il ne s'agissait pas de paroles verbales d'avant campagne et que les faits confirmeront vos souhaits. J'ignore si vous allez nous proposer des responsabilités dans l'exécutif que vous avez constitué ce soir, mais je peux vous assurer que nous souhaitons participer aux travaux des commissions afin d'y développer les aspirations de presque la moitié des Evryens. Nous voulons que nos idées soient entendues, à défaut d'être comprises, et que vous acceptiez d'en tenir compte de temps en temps. Nous sommes ici ce soir dans Renouveau pour EVRY, deux élus qui vous ont cédé la place il y a six ans. Pendant ce temps vous avez continué ce que nous avons commencé dans notre Ville ; nous ne disons pas que tout ce que vous avez fait est bien, ni que tout ce que vous avez fait est mal. Il reste encore beaucoup à faire et nous souhaitons pouvoir y apporter notre contribution. Afin de pouvoir travailler consciencieusement et convenablement, je vous demande de prévoir pour le groupe Renouveau pour EVRY les moyens nécessaires, c'est-à-dire l'affectation d'un bureau et d'une secrétaire dans notre Mairie, puis pour les travaux en commission, j'espère que vous nous ferez communiquer à temps les dossiers nécessaires, que les décisions ne seront pas prises par le Bureau Municipal, et que dès ce soir vous pourrez vous engager à fixer la périodicité des séances publiques ainsi que nous le pratiquions avant votre élection.

Enfin, j'ai une requête pressante à formuler ; dans les dernières semaines de la campagne électorale, vous avez pu remarquer, comme nous, les manifestations de sympathie à notre égard d'une grande partie du personnel communal. Je vous demande, quoi qu'il vous en coûte, d'admettre au nom du pluralisme cette liberté d'expression, de ne pas en tenir rigueur aux intéressés et de vous engager également à interdire toute mesure de rétorsion par qui que ce soit. Nous avons contribué à redonner l'espoir et le sourire à certains d'entre eux qui en avaient bien besoin.

Après l'intervention de M. Roland OLIVIER, le Président répond favorablement à la demande de M. Joseph NOUVELLON qui souhaite également expliquer la position de son groupe sur les votes qui vont avoir lieu :

Nous avons imaginé que l'élection municipale devait être un moyen privilégié de réflexion et d'expression des habitants de cette Ville, tant sur la gestion passée que sur les perspectives d'avenir.

Nous sommes restés un peu sur notre faim. Nos voix se sont un peu perdues dans le désert d'une certaine indifférence et dans le vacarme, dont les médias se sont fait l'écho et qui ont été entretenus sans cesse par les partis politiques.

Ainsi, durant cette campagne, le débat politique a été réduit le plus souvent à des slogans ou mots d'ordre plus ou moins simplistes faisant appel plus souvent aux réflexes qu'à la réflexion proprement dite. On aura même vu les uns essayer de transformer le mensonge de certains autres en vérité première. Je crois que ces procédés n'honorent aucun de leurs auteurs et que les Evryennes et les Evryens auraient mérité davantage de considération. Pourtant les propositions de la liste "Allez-EVRY" avaient reçu un écho non négligeable puisque près de 1 100 voix se sont portées sur elle le 6 Mars. Nous sommes ici, Christiane GOSSET, Jean SEKULA et moi-même pour essayer de



continuer à porter ces idées et déterminés à poursuivre, tant au sein de ce conseil que sur l'ensemble de la Ville, l'action que nous avons entreprise. Nous garderons donc avec tous ceux qui continueront à nous soutenir ce qui fait l'originalité et l'identité de la liste "Allez-EVRY". Mais nous sommes dans la minorité. C'est une responsabilité qui sera lourde et sans doute difficile à assumer. Il nous appartient de l'assumer, d'exercer notre contrôle avec vigilance et de façon constructive pour la Ville et pour nos concitoyens. Il appartient aussi à la majorité de ce conseil de la respecter afin que la démocratie locale se développe dans le dialogue et l'ouverture. Laissons donc nos a priori de côté.

Nous jugerons sur les actes et le travail qu'au fil des semaines et des mois que nous ferons ou ne ferons pas ensemble. Pour l'instant, dans les votes qui vont avoir lieu ce soir, nous participerons à ces votes nous voterons blanc. Nous savons pertinemment que les jeux sont faits et les places d'avance distribuées.

Nous avons cependant également quelques demandes à formuler. Nous demandons d'abord que les grandes options politiques de la commune se décident au sein de ce conseil et non pas au sein des partis ou de groupes qui le constituent. Nous demandons également à pouvoir disposer des moyens nécessaires à l'exercice de notre mandat de Conseiller Municipal et de notre fonction de contrôle de la majorité de ce conseil; des moyens d'être informés, des moyens de travailler et des moyens d'informer nous-mêmes. Nous demandons enfin que le Conseil Municipal fonctionne de façon efficace et dans le respect des droits de chacun, ce qui est loin d'être contradictoire et nous y veillerons. Il est temps maintenant de se mettre au travail. Il y a, à notre avis, pour notre Ville deux urgences et deux priorités.

Les urgences portent, sur une profonde réorganisation de l'administration communale et de l'administration de cette Mairie, sur la nécessité de rendre notre Ville propre. On devrait voir ainsi si quelque chose a changé dans notre ville depuis Mars 1983.

Les priorités, il y en a deux également : ce sont d'abord les jeunes, tous les jeunes qui sont nombreux parmi nous, et qui attendent beaucoup de nous qui nous disons adultes, qui attendent surtout qu'on les écoute.

Et la deuxième priorité : c'est la réforme des structures politiques et administratives de la Ville Nouvelle. Ce sont pour nous deux priorités qui sont étroitement liées puisqu'il s'agit, dans l'un ou l'autre cas, de notre avenir à tous.

M. François BOUSQUET demande ensuite la parole au nom du groupe de la gauche unie :

Je voudrais à mon tour tirer quelques leçons de la campagne.

Je suis d'accord avec M. OLIVIER : elle s'est bien déroulée. Nous sommes sur la bonne voie pour obtenir une Ville fraternelle comme le souhaite M. NOUVELLO.

Cette campagne a été très unitaire à gauche et a reçu le soutien actif de nombreux habitants. Après 6 ans de mandat où la gauche a dirigé dans l'union notre commune, les quatre partis de gauche ont présenté ensemble de nouvelles propositions à la population et ont mené une campagne commune.

La campagne a été pour nous l'occasion de nombreux contacts avec la population au cours des réunions, des portes-à-portes, de la présence sur les marchés ... Nous saurons en tirer quelques indications sur la politique à poursuivre tant au niveau national qu'au niveau local.

Par ailleurs, s'il est vrai que beaucoup d'électeurs se sont abstenus, la droite n'a pas progressé, en pourcentage des inscrits par rapport à l'élection présidentielle de 1981.

Notre nouveau mandat se situe dans la continuité du précédent mais comporte quelques innovations importantes;

Nous sommes plus nombreux autour de cette table à la fois parce que la Ville croît et parce que la loi a accru le nombre de Conseillers. Cela nous permettra d'être encore plus représentatifs de tous les habitants de la Ville.

Notre groupe est largement renouvelé dans sa composition. Il comprend quelques anciens qui apporteront leur expérience et des nouveaux ce qu'est une garantie d'idées nouvelles et d'enthousiasme. En particulier la proportion des femmes y est accrue, non seulement au niveau de l'ensemble de la liste, mais également au niveau des responsabilités, puisque qu'un tiers des candidats aux postes d'adjoint que nous proposons seront des femmes.

D'autres innovations sont les conséquences des modifications législatives réalisées par la gauche.

Grâce à la nouvelle loi sur les Villes Nouvelles en cours d'examen au Parlement, la gestion de la Ville sera réunifiée et les compétences seront identiques en Z.A.N. et hors Z.A.N.

Les lois de décentralisation nous donnent de nouvelles compétences par exemple, pour les permis de construire ou dans le domaine économique.

Enfin, grâce aussi à une loi votée par la gauche l'opposition est présente au sein de notre conseil. Nous laissions précédemment la parole aux habitants lors des séances du Conseil Municipal et la minorité intervenait régulièrement ; désormais elle participera plus activement aux travaux des commissions.

Nous souhaitons que tous les membres de ce conseil travaillent efficacement ensemble dans l'intérêt de la population et les propositions de la minorité seront prises en compte.

Mais, il ne saurait être question de donner à celle-ci des postes de responsabilités : la politique exécutée doit être cohérente et les électeurs ont fait leur choix.

Nous proposons donc la candidature de M. Jacques GUYARD parce qu'il a prouvé ses compétences pour assurer une telle tâche, parce qu'il a une très bonne connaissance de notre Ville à la fois dans sa partie nouvelle et dans sa partie ancienne, parce que son rôle national lui permet de faire le lien entre les problèmes locaux et les décisions nationales.

M. Pierre VAUTRIN souhaite s'exprimer au nom du parti communiste :

J'interviendrais donc au nom du groupe communiste, deuxième composante de la majorité. Les élus communistes sont au nombre de 7 et non 6 comme l'a dit M. OLIVIER. Les élus communistes entendent travailler dans l'union de la majorité du Conseil Municipal, comme ils travaillent au gouvernement et à l'Assemblée Nationale. Aujourd'hui, nous nous félicitons que le Conseil Municipal à majorité à gauche ait été réélu, et nous entendons poursuivre notre activité du mandat précédent en l'amplifiant dans ce mandat. Je crois que les élections ont montré la volonté de la majorité des Evryennes et des Evryens, en ce qui concerne notre Ville, mais plus particulièrement

.../...



des Françaises et des Français au niveau de notre pays de vouloir continuer et poursuivre l'oeuvre entreprise par le gouvernement, et non pas, comme ne cesse de dire la droite, et qui n'a pas réussi à atteindre l'objectif qu'elle souhaitait, c'est-à-dire remettre en cause la politique gouvernementale en se servant des municipalités. Elle a déclenché une offensive dans la semaine que nous venons de vivre pour essayer de remettre en cause la légitimité du gouvernement actuel.

Nous, forts de ce vote qu'ont fait les Evryennes, les Evryens, nous entendons poursuivre notre action dans l'union avec le groupe socialiste et les autres composantes du Conseil Municipal à majorité de gauche, et plus particulièrement le PSU et le MRG, la droite étant représentée aujourd'hui par justement l'introduction par le gouvernement de gauche de ce nouveau mode de scrutin proportionnel qui permet sa représentation et pour nous groupe communiste, il est évident que la tête de la "liste d'union" de la gauche Jacques GUYARD est proposé pour être le Maire de notre commune.

Personne ne demandant la parole,

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.122-4, L.122-5 et L.122-8 du Code des communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.122-4 du Code des communes.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	39
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral .....	<u>3</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés .....	36
Majorité absolue .....	19
Ont obtenu :	
- M. Jacques GUYARD	Trente voix ( 30 )
- M. Roland OLIVIER	Six voix ( 6 )

M. Jacques GUYARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

M. Robert BAVEREL ayant cédé la présidence à M. Jacques GUYARD, Maire, celui-ci prononce l'allocution suivante :

Je vous remercie de la confiance que vous venez de me manifester. Elle me renforce pour assumer, au sein de l'équipe que nous formons, la responsabilité exaltante et lourde qui est celle du Maire. L'action que nous allons mener ensemble pendant six ans repose sur des orientations claires, celle de la gauche unie à laquelle la majorité des Evryens ont renouvelé leur confiance.

Solidarité, démocratie, gestion attentive des ressources seront nos règles. La majorité formée par les élus de gauche en est solidairement garante. La présence de l'opposition, que nous avons voulue, assure la circulation de l'information, la reconnaissance du droit à la critique et, pourquoi pas, la possibilité d'une contribution positive à des propositions acceptées par tous.

EVRY vient de dépasser les 30.000 habitants. Elle en aura, au terme de notre mandat, plus de 40.000. Nous aurons, dès l'an prochain, retrouvé l'unité de gestion des services communaux, par la suppression de l'insupportable et vide de sens distinction entre ZAN et hors ZAN.

La coordination des opérations d'urbanisme et la gestion des services d'agglomération se feront dans une structure communautaire que nous aurons bientôt à choisir, et pour laquelle la majorité penche pour le syndicat d'agglomération nouvelle, qui laisse au Conseil Municipal l'initiative des décisions.

Auparavant, nous aurons à discuter les modifications de limites communales, ce qui nous permettra de corriger certaines aberrations, et de clarifier les responsabilités de chacun.

Ceci, et le maintien d'une majorité de gauche dans la Ville Nouvelle, garantit la clarté des choix, et la cohérence du développement.

L'autre grand enjeu du mandat concerne les jeunes. La classe d'âge de 6 à 14 ans forme aujourd'hui 18 % de la population.

A voir les demandes de place en crèche et en maternelle, cet effectif ne diminuera pas dans l'avenir, sinon dans les quartiers un peu plus anciens.

Mais en revanche adolescents et jeunes adultes vont se multiplier rapidement. De notre capacité à les entendre et à répondre à leurs besoins en formation, en loisirs, en emploi, en logement... dépend largement l'équilibre futur de notre communauté.

Pour cela, et pour tout le reste de ce qui constitue l'action d'une commune, élargie par la décentralisation, nous ne serons pas trop de 39 conseillers.

La réussite suppose que nous restions au plus près de la population, et d'abord de ceux qui, n'ayant la chance ni d'une bonne instruction ni d'une situation enviable, n'ont pas l'habitude de s'exprimer. Nous avons la volonté politique d'améliorer la vie quotidienne, d'appuyer l'action du gouvernement pour l'emploi et la justice sociale, de contribuer au développement économique et à l'enrichissement des loisirs.

Nous parviendrons parce que nous resterons l'expression de tous les Evryens.

Les Maires-Adjointes, chargés d'animer les commissions du Conseil Municipal, auront une responsabilité particulière dans cette tâche.

C'est pourquoi je vais vous proposer d'en fixer le nombre au maximum prévu par la loi, soit 11 adjoints

- FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS -

A l'issue de son installation M. le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le nombre des Adjointes. Il rappelle les dispositions de l'article L 122.2 du Code des Communes précisant que le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjointes sans que celui-ci puisse excéder trente pour cent de l'effectif légal du Conseil Municipal. Il en résulte que la Commune d'EVRY, pour un effectif légal du Conseil Municipal fixé à 29 Conseillers Municipaux, le nombre maximum est de 11 Adjointes.

*Archives municipales d'Évry ID1/16 : Séance du 18 mars 1983, dix-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Évry (1982-1985).*

## Création du SAN (1984).

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE --- DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ---	REPUBLIQUE FRANCA
 ARRETE N° 84-5269 du 31 Décembre 1984  autorisant la création du Syndic d'Agglomération Nouvelle d'EVRY	
 LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE Chevalier de la Légion d'Honneur,	
 VU le Code des Communes ;  VU la loi n° 83-636 du 13 Juillet 1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles ;  VU le décret du 9 Mars 1973 portant création de l'agglomération nouvelle d'EVRY, modifié par le décret du 4 Août 1982 ;  VU le décret du 28 Juin 1984 portant révision du périmètre d'urbanisation de l'agglomération nouvelle d'EVRY et modification des limites territoriales des communes de COURCOURONNES, EVRY et RIS ORANGIS et des cantons d'EVRY et RIS ORANGIS ;  VU les délibérations des Conseils Municipaux des communes d'EVRY et de COURCOURONNES en date des 4 et 10 Octobre 1984 décidant la création d'un Syndicat d'Agglomération Nouvelle par adhésion, en termes concordants, à un projet de décision institutionnelle réglant le fonctionnement du Syndicat ;  CONSIDERANT que les conditions prévues pour la création du Syndicat d'Agglomération Nouvelle par l'article 6 de la loi du 13 Juillet 1983 susvisée sont réunies ;  SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;	
 .../...	

A R R E T E

- ARTICLE 1 - Est autorisée, par application de l'article 6 de la loi n° 83-636 du 13 juillet 1983, la création entre les communes de BONDOUFLE, COURCOURONNES, EVRY et LISSES d'un Syndicat d'Agglomération Nouvelle qui porte le nom de SYNDICAT D'AGGLOMERATION NOUVELLE D'EVRY.
- ARTICLE 2 - Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'EVRY est soumis aux dispositions de la loi n° 83-636 du 13 Juillet 1983 et à celles non contraires à ladite loi ou à toute autre disposition législative ou réglementaire de la décision institutive annexée au présent arrêté.
- ARTICLE 3 - Le siège du Syndicat d'Agglomération Nouvelle est fixé à EVRY, Cours Blaise Pascal n° 25.
- ARTICLE 4 - Les fonctions de comptable du Syndicat d'Agglomération Nouvelle sont exercées par Monsieur le Trésorier Principal d'EVRY.
- ARTICLE 5 - Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'EVRY est substitué au Syndicat Communautaire d'Aménagement de l'Agglomération Nouvelle d'EVRY dans ses droits et obligations à compter du 1er Février 1985.
- ARTICLE 6 - Monsieur le SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE DE L'ESSONNE  
Monsieur le TRESORIER PAYEUR GENERAL  
Monsieur le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES FISCAUX  
Monsieur le DIRECTEUR GENERAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA VILLE NOUVELLE D'EVRY  
Monsieur le PRESIDENT DU SYNDICAT COMMUNAUTAIRE D'AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION NOUVELLE D'EVRY  
Messieurs les MAIRES DE BONDOUFLE, COURCOURONNES, EVRY et LISSES  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

POUR AMPLIATION  
Le DIRECTEUR DES COLLECTIVITES  
LOCALES,

  
Nicole ALAMAGNY.



Le COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
Pour le COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
Le SECRETAIRE GENERAL,

Signé : Jean-Jacques FAUROUX

Archives de la communauté d'agglomération d'Évry : Préfecture de l'Essonne, arrêté n°84-5269 du 31 décembre 1984 autorisant la création du syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry.

## Chapitre 2 : Les politiques publiques mises en œuvre par la nouvelle municipalité.

### Exemples de projets d'écoles mis en place à Évry dans le cadre de la politique éducative (1983).

#### Extrait du projet de l'école Georges Lapierre :

« Objectif : favoriser l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, ainsi qu'une meilleure insertion dans la vie sociale, en luttant contre l'échec scolaire. Et ce par :

- une meilleure coordination des actions éducatives dans le cadre de la vie de l'école (harmonisation des méthodes et continuité des apprentissages),
- une ouverture de l'école sur son environnement immédiat, permettant d'intégrer des activités physiques et culturelles articulées avec la vie scolaire en favorisant l'amélioration du rythme de la journée de l'enfant, l'enrichissement des acquis de l'école et leur diversification, un élargissement de l'espace éducatif.

Le projet est établi autour de trois grands axes ayant entre eux des interactions :

1. maîtrise de la langue et lecture conduisant à des activités d'expression et de production (arts plastiques, théâtre, vidéo),
2. développement des activités scientifiques,
3. pratique d'activités physiques dans le cadre de la programmation EPS établie en collaboration avec les conseillers pédagogiques.

Deux autres actions ont également été retenues :

- départ en classes transplantées en relation avec les activités entrant dans le cadre du projet,
- apprentissage des langues étrangères (anglais) dans le cadre du projet d'expérimentation lancé par le ministère de l'Éducation nationale ».

*In GUYARD Jacques et CHAPPEY Yvette, La réussite scolaire, un enjeu pour la ville, Paris, Adef, 1989, pp.164-165.*

## Extrait du projet de l'école Condorcet :

Les enseignants incluent dans leur projet d'école un élément nouveau qui intervient dans l'aménagement du temps de l'élève :

Il s'agit d'un « accueil échelonné dès 8h afin de permettre un démarrage de la journée moins brutal (partage avec les enfants d'un petit déjeuner avec lait et biscuits, mise en route d'activités calmes). Suivent les acquisitions scolaires de 8h45 à 11h45, puis la restauration et les activités optionnelles de loisirs de 11h45 à 14h (l'accueil des externes se fera à partir de 13h30) : jeux de société, écoute musicale, danse, vidéo, sieste, contes, sports avec escalade (mur d'escalade de l'école Conté), roller, mini-basket, mini-tennis, badminton...

Viennent ensuite les activités de décroisements par cycle de 14h à 15h :

- 10 ateliers pour le cycle d'apprentissage (3 CP, 2 CE1, soit environ 130 enfants), encadrés par cinq instituteurs et cinq intervenants,

- 10 ateliers pour le cycle d'approfondissement (2 CE2, 2 CM1, 1 CM2, soit 130 enfants environ), encadrés par cinq instituteurs et cinq intervenants,

On retrouve ensuite de 15h à 16h30 les acquisitions scolaires, puis de 16h30 à 18h00, les activités de loisirs et l'assistance aux devoirs ».

*In GUYARD Jacques et CHAPPEY Yvette, La réussite scolaire, un enjeu pour la ville, Paris, Adef, 1989, pp.166-167.*

## Contrat de ville signé avec Ris-Orangis et Corbeil-Essonnes (1994).

Vu le code des communes

Vu la loi n°82.813 du 2 mars 1982 relatives aux droits et libertés des communes, départements et régions modifiée,

Vu le décret n°83-459 du 8 juin 1983 portant création des conseils départementaux de prévention de la délinquance et les conseils communaux de prévention de la délinquance,

Vu le décret n°88-1015 du 28 octobre 1988 portant création du conseil national des villes, du comité interministériel des villes et de la délégation interministérielle à la ville,

Vu la loi n°91-622 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville,

Vu la décision du comité interministériel des villes du 29 juillet 1993,

Vu le décret n°94-615 du 12 juillet 1994 modifiant le décret 88-1015 du 28 octobre 1988 portant création d'un conseil national et d'un comité interministériel des villes et du développement social urbain et d'une délégation interministérielle à la ville et au développement urbain,

Vu le contrat de ville signé le 30 mars 1994 entre les communes d'Evry, Corbeil-Essonnes et Ris-Orangis, la CAF, le Fonds d'Actions Sociale, la SA d'HLM Essonne Habitat et l'Etat

Considérant la fin du contrat triennal d'actions de prévention 1991 - 1993 et l'intégration du volet prévention de la délinquance et de l'instance de concertation déjà existante (conseil communal de prévention de la délinquance) au contrat de ville 1994 - 1998,

Considérant la nécessité pour la commune de prolonger et de renforcer les actions actuelles de prévention et de mobiliser à cet effet des moyens complémentaires avec les différents partenaires signataires du contrat de ville 1994 - 1998,

Considérant l'importance du conseil communal de prévention de la délinquance, à l'initiative conjointe de l'État et de la commune,

Le conseil municipal prend note de l'intégration du volet prévention de la délinquance dans le contrat de ville 1994-1998. Il prend acte du rapport sur le contrat triennal d'actions de prévention 1991-1993 et s'engage à élaborer un programme d'actions de prévention pendant la durée du contrat de ville 1994-1998.

Il approuve les premières actions pour l'année 1994, conformes aux priorités fixées par l'État en matière de prévention. Il rappelle son attachement au conseil communal de prévention de la délinquance et demande à l'État de permettre le fonctionnement de celui-ci. Il réaffirme sa volonté de voir la fonction de médiation pénale qu'il a initiée conjointement avec M. le procureur de la république et demande à l'État de confirmer son cofinancement de la fonction de coordination des activités de prévention que la commune a mis en place en accord avec l'État. Il sollicite l'octroi d'une subvention globale de la part de l'État dans le cadre du contrat de ville 1994-1998.

*Archives municipales d'Evry ID1/23 : Séance du 27 octobre 1994, vingt-troisième registre des délibérations du conseil municipal d'Evry (1993-1995).*

*Chapitre 3 : Le nouvel hôtel de ville et la place des droits de l'Homme et du Citoyen : point d'orgue de la municipalité de Jacques Guyard.*

Site avant la construction de la place des Droits de l'Homme et de l'hôtel de ville (1986).



*Archives Départementales de l'Essonne 1497W207 : photo du centre-ville d'Évry avant construction (1986).*

## Note sur l'implantation de l'hôtel de ville (1987).

CS - 15/87

30 mars 1987.

FD

### IMPLANTATION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'EVRY

#### DANS LE CENTRE DE LA VILLE NOUVELLE

#### DANS LE SECTEUR MONSEIGNEUR ROMERO

\*

Le secteur Monseigneur Roméro, dans lequel trouvera place l'Hôtel de Ville, a pour vocation d'accueillir des bâtiments de hautes significations symboliques.

Il est situé au Sud du Centre Urbain, à proximité de la Gare Centrale, entre le Boulevard et le Parc des Coquibus.

Il est drainé, à coeur, par le Cours Monseigneur Roméro qui lui a donné son nom.

Le Cours Blaise Pascal, axe de composition principal de la partie Nord du centre, trouvera son aboutissement dans le secteur Monseigneur Roméro. L'extrémité Sud de cette perspective se situera au débouché de l'Allée du Marquis, traverse principale du Parc des Coquibus, à son intersection avec le Cours.

En ce point singulier aboutissement du Parc dans le centre sera située une Place, la Place Monseigneur Roméro, autour de laquelle s'organiseront, outre l'Ecole Nationale de Musique déjà réalisée, les façades Sud de l'Hôtel de Ville et de la Chambre de Commerce, ainsi que le parvis et la façade Ouest de l'ilôt cathédrale.

Sur les façades Nord de ces édifices une esplanade contiguë au Boulevard des Coquibus permettra depuis celui-ci, une excellente visibilité.

Cette esplanade sera à la fois un espace de prestige puisque donnant accès à l'entrée principale de l'Hôtel de Ville, de la Cathédrale et de la Chambre de Commerce, mais également un espace utilitaire destiné à l'accueil des stationnements des visiteurs du quartier ; or cet accueil est souhaité le plus aérien possible.

L'Hôtel de Ville jouira, dans cet ensemble, d'un emplacement privilégié. Il bénéficiera de la double orientation qui lui permettra à la fois d'être vu du Boulevard, assurant ainsi sa visibilité, son "pignon sur Rue" et d'être au débouché du Parc des Coquibus, ce qui lui assurera son environnement végétal.

Quatre lieux urbains de caractères différents juxtent le terrain d'assiette :

- A l'Est une allée (séquence de la perspective évoquée plus haut) sera bordée de services et de boutiques liés à la Chambre de Commerce. Cette allée en pente continue montera du Boulevard vers la Place ; elle sera réservée aux piétons.
- Au Nord l'esplanade, vestibule du quartier, sera en priorité liée à la circulation automobile et au stationnement. Toutefois des trottoirs cerneront cet espace.
- Au Sud la Place Monseigneur Roméro sera l'aboutissement des perspectives déjà décrites, son caractère devra permettre la transition vers le Parc. C'est sur cette face que devraient s'ouvrir les salles de réceptions qui devraient y trouver leur prolongement naturel. Elle sera réservée aux piétons mais bordée par la voie automobile du Cours Roméro.

-/.

./.

. Au Sud-Ouest le parvis et les boutiques de "l'Îlot Cathédrale" (Eglise, logements, bureaux, commerces) formeront la dernière frange de la Place Monseigneur Romero-Cet îlot sera séparé de l'Hôtel de Ville par un espace de transition et des emmarchements qui relieront la Place à l'Esplanade-. C'est à l'occasion de cette déclivité que s'effectueront les entrées des parkings souterrains liées, d'une part à l'Hôtel de Ville, d'autre part à l'Îlot Cathédrale.

### LE TERRAIN

Cerné par ces quatre espaces publics, le terrain d'assiette de l'Hôtel de Ville a une surface de 2000 m<sup>2</sup> environ. Le parking sous-terrain pourra déborder au Nord-Ouest sous le trottoir, sur une largeur de 4 mètres).

Bien que le terrain en place soit sensiblement horizontal (80 NCF environ), les espaces publics limitrophes étant établis, soit sur remblai, soit en déblai et souvent en pente, l'implantation du terrain d'assiette sera analogue à celle d'un terrain en déclivité.

FACE NORD	NIVEAU 80,50 NCG
FACE SUD	NIVEAU 83,20 NCG
FACE EST entre les	NIVEAUX 80,70 et 82,88
FACE SUD-OUEST	NIVEAUX 83,00 et 80,50

### CARACTERE DU BATIMENT

L'Hôtel de Ville doit être une des constructions marquantes du Centre Ville, identifiable par son aspect, sa volumétrie, sa symbolique.

La forme trapézoïdale du terrain qui résulte du rôle de rotule que devra jouer ce bâtiment dans la conception urbaine, devra être exploitée.

L'Hôtel de Ville devra être perçu par les habitants comme leur maison, lieu familier et accueillant, mais devra également avoir un caractère prestigieux digne de la ville, chef-lieu de l'Essonne et des cérémonies qui s'y déroulent.

Ces deux caractères devront être perceptibles de l'extérieur. Le Hall d'accueil largement ouvert sur l'extérieur, sera un espace privilégié par la qualité de son traitement et son rôle de lieu d'orientation.

./.

./.

#### IMPORTANCE ET SILHOUETTE DU BATIMENT

Cet édifice n'est pas isolé mais bien au contraire est appelé à jouer un rôle capital dans la composition.

Il sera en "concurrence" avec d'autres bâtiments symboliques parfois plus "dense" ou plus élevé.

Ce bâtiment rotule devra conforter et accompagner les espaces publics environnants.

La silhouette est laissée libre. Le long de l'allée piétonne le séparant de la Chambre de Commerce la cote NAT ne dépassera pas la cote 96 NCF.

Comme pour l'ensemble des bâtiments du quartier, la composition des façades comportera une dominante de terre cuite et de verre. Tous les matériaux devront avoir un bon vieillissement.

Le bâtiment envisagé étant vraisemblablement surplombé par d'autres édifices, une attention particulière devra être apportée au traitement des toitures.

*Archives Départementales de l'Essonne 1522W353 : Note : implantation de l'hôtel de ville de la commune d'Évry dans le centre de la ville nouvelle, dans le secteur monseigneur Roméro (30 mars 1987).*

Place des Droits de l'Homme et du Citoyen vue du ciel (années 1990).



Il faut noter que la place n'est pas entièrement terminée. Nous pouvons voir la cathédrale (premier plan, à droite de forme cylindrique), la mairie (deuxième plan, droite) et la Chambre de Commerce et de l'Industrie (troisième plan, droite). Seul le clos de la cathédrale n'est pas construit.

*Archives Départementales de l'Essonne 1497W207 : photo vue du ciel de la place des Droits de l'Homme et du Citoyen.*

François Mitterrand inaugure la place des Droits de l'Homme et du Citoyen (28 septembre 1991).



*Collection personnelle de M. Jacques Longuet : « François Mitterrand à Évry : aux deux grands et pour l'application de la loi « encore un effort ! », le 3 octobre 1991.*

## Témoignage de Jacques Guyard, maire d'Évry de 1983 à 1999.

### Jacques Guyard, son parcours

**Déborah Colin : Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur votre parcours ? Maître de conférences en histoire à la Sorbonne, vous avez été le premier adjoint de M. Claude Jeanlin avant de devenir député en 1981, maire d'Évry en 1983 puis secrétaire d'État à l'enseignement technique sur le gouvernement Cresson. Comment vous êtes-vous lancé dans la politique ? Comment êtes-vous arrivé à la municipalité d'Évry ? Quelles sont vos origines ?**

Jacques Guyard : Je suis arrivé à Évry suite à un problème d'histoire militante. Depuis très jeune, j'ai toujours été tenté par l'action sociale et politique. La génération a toujours été très marquée par la guerre d'Algérie. J'avais 17 ans quand elle a démarré, je me suis engagé à ce propos, ce qui a fait de moi vers 16/17 ans un syndicaliste. J'ai été un fils d'ouvriers. J'ai commencé par passer un CAP de menuisier, puis je suis rentré à l'école normale d'instituteurs et là je suis devenu responsable du syndicat national des instituteurs dans l'école et ça m'a fait rentrer dans le militantisme dans une période particulièrement vivante à cause de la guerre d'Algérie. Ensuite, comme j'étais bon élève, j'ai reçu une bourse pour préparer normale Sup et je suis rentré dans ce que l'on appelait à l'époque « les instituts de préparation à l'enseignement supérieur ». Mes études ont été payées et j'ai passé l'agrégation tout en étant secrétaire général du syndicat des profs. Je faisais du syndicalisme et de l'enseignement puis je suis rentré la Sorbonne en 1968. Mai 68 m'a fait réaliser que le syndicalisme était très limité et que si on voulait faire bouger les choses, la politique était le passage indispensable. Je me suis donc engagé dans la création du PS qui arrive à ce moment là en 1971 avec François Mitterrand. J'ai été premier secrétaire de la fédération socialiste de Paris et c'est un peu comme ça que je suis arrivé à Évry parce que les « amis d'Évry » sont venus me dire : « on a besoin de quelqu'un ». Au départ, ils voulaient que je sois candidat aux législatives dans le secteur car il manquait un candidat expérimenté puis pour prendre la tête de la ville nouvelle, de l'agglomération. Comme j'avais mon poste à la Sorbonne, je ne voulais pas partir en Province. Évry c'était bien, ce n'était pas loin. Quand je suis arrivé à Évry, je me suis installé au parc de Petit Bourg et on a fait la campagne de 1977 que l'on a gagnée avec Claude Jeanlin. Et donc dans la foulée, on a fait comme on avait convenue : il a pris la présidence de la mairie et moi celle du syndicat communautaire.

**D.C : C'est un peu un parcours atypique ...**

J.G : Oui c'est relativement atypique. Mais à l'époque faire de la politique n'était pas un métier. De ma génération, on a tous commencé à faire de la politique sans aucune idée d'être élu.

**C'était une volonté de changer...**

J.G : Oui, Oui, on croyait à ce qu'on écrivait. Le programme du PS s'appelait « changer la vie ». On croyait qu'on en était capable.

**D.C : Vous arrivez à la tête de la municipalité en 1983. J'aurai voulu savoir pourquoi M. Jeanlin n'a pas été reconduit ?**

J.G : Ca a été un moment un peu délicat. Au départ, on avait un partage des tâches qui était clair. Mais avant, je reviens sur la manière dont fonctionnait les institutions municipales dans cette période qui est très particulière. C'est l'État qui a lancé les villes nouvelles. De Gaulle, Delouvrier etc... L'État avait un problème d'interlocuteur politique local que ne pouvaient pas être les maires des communes qui étaient au départ archi rurales (y compris Evry... 3 500 habitants). C'est Boscher qui avait d'ailleurs préparé la loi mais il y avait eu d'autres rédactions avant. L'idée a été de faire en syndicat de communes mais très différent des syndicats de communes qui existaient à ce moment-là avec des compétences extrêmement fortes en particulier avec toutes les compétences d'aménagement et une bonne partie des compétences de gestion. En gros, en 1977, juridiquement, la mairie était responsable de l'État civil et des affaires sociales et le syndicat communautaire de la gestion des écoles, des crèches, des gymnases etc. 90 % du budget passait par le syndicat communautaire.

La mairie s'occupait de la gestion du village, des rues du village et des affaires sociales, ce qui n'était pas négligeable. En gros, les collègues et les membres de la section ont estimé - j'ai été élu député en 1981 - et ont estimé que le meilleur candidat à la mairie c'était plutôt moi que Claude et que Claude devait se concentrer sur quelque chose qu'on espérait prendre à ce moment-là, qui était le conseil général. Il était déjà conseiller général. Il y a eu, en 1983, une espèce de partage des tâches : la mairie pour moi et le conseil général pour Claude. Malheureusement, aux élections suivantes, Claude a été battu aux élections du conseil général. Voilà comment ça s'est passé. Au PS, les candidats sont désignés par la section, par les adhérents de la commune.

**D.C : Il est quand même resté au sein du conseil...**

J.G : Il est resté premier adjoint. Il a été premier adjoint jusqu'en 1989 (la fin du mandat suivant).

**D.C : Une fois que vous êtes le premier magistrat, quelle politique souhaitiez vous mener (j'ai notamment vu que vous avez de la politique de l'enfance une priorité) ?**

J.G : D'abord, il y a vraiment eu un vrai problème à ce moment-là, un vrai problème de droit pur, de droit des collectivités locales. On était sous l'empire de la loi Boscher donc l'essentiel de compétences revenait au syndicat... Ce qui aboutissait à un truc absurde : les maires des autres communes aussi, des maires élus par la population, n'avaient pas de réels pouvoirs sur la vie quotidienne des habitants. Ce qui était

absurde. Alors, c'était moins grave à Évry car les deux fonctions étaient sur place mais avant 1983, je gérais les écoles de Lisses, Courcouronnes, Bondoufle... Ce qui n'était pas normal. Donc, on voulait avant tout changer ça. Je présidais en même temps l'association des élus des villes nouvelles de France, on était tous dans la même situation, et notre première tâche a été de changer cette loi : ce qu'on a fait vers 1984, 1985 ; une loi qui a été baptisée du nom de « Michel Rocard », qui était ministre de l'aménagement du territoire à ce moment-là. Elle a ramené les compétences de gestion du quotidien aux mairies, le syndicat gardant les compétences d'aménagement (urbanisme, gestion des grands équipements d'intérêt commun, le développement économique, etc.). La première chose qu'on a fait, et à moment-là, je me suis retrouvé à la mairie avec une politique municipale cohérente à mener, correspondant à ce pour quoi on était élu pour le territoire d'Évry, avec en effet des enjeux majeurs. À l'époque, on construisait 2000 logements par an. Je ne sais pas si vous pouvez imaginer ce que c'est que de construire, dans une commune de 15 000 habitants, 2000 logements par an. C'est fou ! La population se renouvelle à une vitesse absolument incroyable et notre problème principal, c'était d'unifier ça. Il fallait enraciner les gens et enraciner les gens, ça passe très largement par la politique scolaire, par la politique périscolaire (les activités périscolaires, par les crèches...). Donc on a beaucoup, beaucoup travaillé là-dessus, sur les clubs sportifs... Tout ce qui assurait un lien social, la politique culturelle aussi. L'obsession, c'était de faire de ces gens qui arrivaient de partout une véritable société, une collectivité. D'ailleurs, ça ne reste pas plus facile aujourd'hui. Voilà le but principal et on a eu très vite les conditions juridiques pour le faire c'est-à-dire le recouvrement de la sphère de compétences et de l'équipe politique. On l'a rédigé dès 1984... On savait où on allait.

**D.C : Une fois que vous êtes maire, vous cumulez plusieurs fonctions : celles de maire, député, puis secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Comment concilier vous toutes ses fonctions ?**

J.G : Quand j'ai pris la mairie, j'ai abandonné la présidence du syndicat. C'est Guy Brillanté, le maire de Courcouronnes, qui l'a repris. Vous avez raison, c'était épouvantable ! Parce que il y avait une circonscription folle (qui allait de Ris Orangis à Méréville et de Milly la Forêt à Montlhéry : 106 communes, plus de la moitié de l'Essonne. Une vraie folie ! C'est la circonscription qui a été héritée de Michel Boscher, qui correspond au sud-est du département. Maintenant, il y en a 10. Donc ça va ! C'était un boulot dingue déjà ! Je faisais plus de 120 000 km par an. Quelle horreur ! Et en plus, à l'époque - c'était la constitution qui faisait ça -en même temps que député, j'étais conseiller régional. C'est-à-dire que le conseil régional était formé pour une part de députés du de l'Île de France et je présidais le groupe socialiste au conseil régional. Donc j'ai vécu une période où je descendais rarement en dessous de 90 heures hebdomadaires.

**D.C : Quand vous êtes entré au gouvernement, vous avez abandonné quelques fonctions...**

J.G : Et bien l'enseignement ! Déjà, de 1977 à 1981, j'avais gardé mon poste à la Sorbonne. Déjà j'avais un mal de chien... Je n'avais plus le temps de faire des

recherches ! Bon... et honnêtement... et quand j'allais faire mes cours, je me souviendrai toujours : je prenais ma voiture à Évry... Et j'avais l'impression - je suis moderniste - d'être au XVII<sup>e</sup> siècle sur la route et quand j'arrivais à la Sorbonne... J'avais à peu près retrouvé mes repères. Et quand je repartais dans l'autre sens, je faisais le trajet temporel inverse. C'était affreux ! Fallait pas que ça dure ! Ne pas avoir le temps de faire de la recherche, pour un universitaire c'est très dur. Et ne pas avoir le temps de préparer ses cours, c'est plus « emmerdant » (*sic*) !

**D.C : Le fait d'avoir un maire ministre, n'a-t-il pas donné une autre dimension à Évry?**

J.G : Il y a eu une seule conséquence notable, par rapport à mon entrée au gouvernement... C'est la création de l'université qui a été décidée avant que j'entre au gouvernement sur le principe mais la mise en œuvre a été assurée pendant que j'étais là. J'ai trouvé les locaux par exemple... le bâtiment Ile-de-France... On l'a acquis à l'arraché en trois semaines en réalisant un exploit administratif. Je ne suis pas sûr qu'on y serait arrivé autrement.

#### **La mairie place des droits de l'homme et du citoyen.**

**D.C : Quelles sont les conditions de travail dans la mairie place du Général De Gaulle lorsque vous entrez dans votre premier mandat ? Quand décidez-vous de déménager la mairie ?**

J.G : D'abord, la croissance énorme de la ville qui a entraîné des recrutements... Mais jusqu'en 1984, le recrutement des personnels supplémentaires se font au syndicat communautaire puisque c'est lui qui gérait. C'est le syndicat communautaire qui recrutait les assistantes maternelles des crèches, les femmes de service des écoles... Donc le paquet personnel était là-haut. Je dis là-haut car le syndicat était sur le plateau, et la mairie en bas. Donc la mairie bougeait relativement peu.... Elle bougeait... Le seul secteur qui bougeait beaucoup, c'était des affaires sociales parce que elles, elles étaient à la mairie pour toute la ville. Et donc le service social grossissait. Et d'ailleurs c'était horrible, parce qu'on était entassé dans la mairie comme ce n'est pas permis. C'est une petite mairie qui avait été conçue pour 3000 habitants. 1965... Quand elle est inaugurée : 3500 habitants (ndlr : elle est inaugurée en 1961 alors qu'il y a déjà 6 000 habitants tout juste). C'était très bien, quand elle a été inaugurée : elle était parfaite. Après, il y a une petite extension... Mais vraiment, en 1980, on était les uns sur les autres. C'était horrible. Et alors, le problème massif s'est posé en 1984, 1985 avec le rapatriement des compétences, gérées jusque-là par le syndicat communautaire, à la mairie. C'est-à-dire que d'un seul coup, la mairie est passée de - je n'ai plus exactement les chiffres en tête - mais elle a dû passer 250 salariés à 800 : transfert des personnels des écoles, des crèches, des gymnases, etc. Alors là, ce n'était plus vivable. On a commencé à avoir des annexes un peu partout, ingérables. C'était l'horreur ! Quand j'ai été élu maire, en 1983, pendant six mois, le directeur général des services et moi, nous étions dans le même bureau. Quand l'un des deux avait vraiment besoin d'un rendez-vous tranquille, l'autre sortait. C'était du folklore absolu. Et en bas c'était pareil. Quand je descendais au service social, un lieu

qui a besoin de confidentialité, c'était physiquement impossible. D'ailleurs, on recevait au comptoir trois personnes à la fois. Affreux ! Ca a correspondu à un changement des personnes parce que : une partie importante de l'encadrement ancien de la mairie était à ce moment-là. On avait un type étonnant : M. Balcean (je ne sais pas si vous avez vu ça dans vos fiches) qui était là depuis 1947. Il était arrivé fin 1946 et est parti en 1983. D'ailleurs, quand il est arrivé, il y avait deux employés municipaux. Il est parti, comme il a assisté à la limitation, quand il est parti il devait y en avoir 700. Alors, il y avait un véritable problème culturel de personnel. Changer de dimension si brutalement, ce n'est pas évident. Finalement, la mutation des équipes administratives et politiques en même temps était indispensable. Il fallait entrer dans... Ce n'était pas du gouvernement de masse, mais c'était quand même un peu ça. Tout simplement, les mécanismes de gestion des personnels, les relations humaines etc. ne pouvaient plus être les mêmes. Et donc, on a rapidement pris la décision de construire même si cela a pris du temps.

**D.C : Deux solutions s'offrent à vous : le déménagement de la mairie dans le FIAP ou la construction d'un nouveau bâtiment dans la ville nouvelle. Pourquoi le FIAP ? Pourquoi ce projet a-t-il été abandonné ?**

J.G : On s'est aperçu que restructurer le bâtiment du FIAP, c'était très cher. Ce n'était pas plus cher que de construire... D'abord c'était situé au deuxième étage. C'est le bâtiment des passages. Encore, aujourd'hui avec les travaux c'est moins perceptible. Mais quand je suis arrivé à Évry, je me suis installé au parc de Petit-Bourg, et ensuite, j'ai habité un temps aux Pyramides et puis, plus tard j'avais pris un appartement aux Passages pour être plus près de la gare. Et je me souviens, j'étais le deuxième habitant des Passages. Le déménageur est venu trois fois de suite, car il ne trouvait pas l'accès. Toutes les entrées, sont au deuxième étage ! Pour tous les Passages, FIAP compris. L'immeuble des Passages est au dessus du cour Blaise Pascal. Vous entrez, il y a des escaliers ou des ascenseurs. Vous arrivez au deuxième étage, il y a une rue qui traverse à l'intérieur du bâtiment tout le long et c'est sur cette rue que sont les entrées de l'IUT, du CNAM, des appartements... Il n'y a pas d'accès de la rue et ça a été un des problèmes de la ville pendant longtemps : comment fait-on une signalisation en hauteur ? Le jour où vous avez trouvé la solution, vous me rappelez, car personne n'a jamais trouvé. Comment on fait la signalisation ? Ou on penche la signalisation horizontale ? ... On n'a pas trouvé... on y est pas arrivé... le FIAP, ce n'était pas pratique, à aucun point de vue et puis par-dessus le marché, il y a un truc qui m'obsédait, c'était le centre-ville. On a décidé d'y mettre la chambre de commerce. Quand on a décidé de faire la mairie, on a décidé que le centre-ville serait là. L'université est venue également... l'achat du bâtiment Ile de France a été fortuit mais c'est le même coin. Et donc quand l'évêque me dit : « j'ai l'intention de faire une cathédrale », je lui réponds : « c'est la ! ». C'était pratique, c'était à côté de la gare mais c'était aussi surtout l'occasion de faire un lieu qui ait de la gueule. C'était essentiel d'attacher de l'importance à cette place pour la ville. Ca donnait une identification que ne donnait pas la mairie du village parce qu'elle était dans un autre contexte. Le déplacement de la mairie dans la ville nouvelle devient nécessaire car l'essentiel des habitants se trouve là.

**D.C : Le déplacement de la mairie dans le centre de la ville nouvelle, sur la place des droits de l'Homme et du Citoyen : symbole d'ouverture, mais aussi thème de prédilection de François Mitterrand. Sa venue en septembre 1991 est importante pour la symbolique de l'inauguration de la mairie.**

J.G : Déjà, on avait une commune multi multi multi nationale, ethnique... Tout ce que vous voulez... Ce thème me paraissait très important. Et puis, vous avez remarqué qu'on était pratiquement dans le bicentenaire. Donc, ça a joué. Le thème collait à la ville et il collait au temps.

**D.C : M. Mitterrand vient en septembre 1991 pour l'inaugurer et en même temps, c'est son thème de prédilection...**

J.G : Oui, il nous a fait un discours terrible essentiellement sur les relations franco-américaines... Georges Bush, le père était le président des Etats-Unis. Et donc, je me souviendrai toujours ! Le protocole avait prévu un passage assez court : une heure en tout ! Inauguration de la place, petite intervention à la mairie et puis départ. Et il arrive sur la place: « vous m'avez prévu combien ?

- un quart d'heure !

- Mais il me faut 1 heure !

- Ecoutez, la mairie, c'est chez vous ! » *(rires)*

Et puis, il nous a fait une heure et quart de discours dont 10 minutes sur la mairie !

**D.C : J'aimerais vous posez une question par rapport à la place des femmes dans votre équipe municipal. Très tôt, on voit chez vous une volonté d'intégrer les femmes...**

J.G : J'ai tenu à ce qu'il y ait des femmes. Au début, je ne pensais pas à la parité. Ce n'était pas du tout dans l'air du temps. Mais tout simplement, la vie associative reposait beaucoup sur des associations animées par des femmes. Ca s'imposait. Des 1983, on avait une équipe où il y avait déjà un tiers de femmes. Cru et avec des responsabilités en haut : social, éducation... des secteurs-clés. Je n'ai jamais regretté, car je trouve que dans l'ensemble, les femmes travaillent mieux que les hommes.

**D.C : Aujourd'hui, quand vous voyez la place des droits de l'homme, la mairie... Êtes-vous satisfait ? La mairie tient-elle toutes ses promesses ?**

J.G : Le problème d'espace... Effectivement, on avait encore vu trop petit. On s'en est aperçu relativement vite d'autant que le glissement des compétences descendant a continué. On s'est retrouvé avec des responsabilités nouvelles. Mais, quelque part dès le début, on savait qu'on allait avoir la place dans le développement de la place des droits de l'homme. Le bâtiment Botta était prévu à l'origine... Mais on s'est toujours dit qu'on prendrait un bout là-dedans. Et même, c'était pour moi, une manière de garantir la fin de la place. La crise économique est arrivée en 1991 et donc, il n'y avait plus de promoteurs pour finir la place. Et un moment même, je me suis demandé si on ne serait pas amené à la faire nous-même. Le coup était tel, que ça nous a retardé un peu. On y est bien arrivé.

### **Michel Boscher, Claude Jeanlin, le syndicat d'aménagement...**

**D.C : Avez-vous connu Michel Boscher ? Pouvez-vous me parler un peu de lui, de sa politique, de son poids dans le milieu gaulliste ?**

J.G : Je ne l'ai pas connu ! Je ne peux pas dire que je connais bien. J'ai eu une paire de conversations approfondies avec lui mais je ne peux pas dire que je connais bien. D'abord, parce que ce n'était pas quelqu'un de très liant. Le jour où il a été battu, il est parti. Il a dit : « je ne remettrai plus jamais les pieds à Évry ». Il a dû revenir deux fois pour deux enterrements. Mais c'était un personnage qui pesait lourd dans le mouvement gaulliste. Il avait une réputation de gaulliste de gauche qui d'ailleurs s'est traduit par le fait qu'il a fait un paquet d'HLM. Je dis toujours en rigolant que Boscher a construit les HLM et que j'ai essayé ensuite de construire de l'accession pour rééquilibrer un peu. Mais, il y a une part de vrai. Boscher est le père du Parc aux Lièvres, des Pyramides et du Champtier du Coq même. Le Champtier du Coq, c'est plus équilibré. Parc aux Lièvres et Pyramides c'est...

**D.C : Il y a aussi la grande barre sur le parc de Petit-Bourg...**

J.G : Oui, mais c'est avant la ville-nouvelle. Cela dit le Parc Petit-Bourg... Vous connaissez les financeurs ? IBM et SNECMA. C'étaient des ouvriers très bien salariés. Donc, au départ, ce n'est pas du tout une copropriété pauvre. C'est des bonnes classes moyennes. Ça s'est dégradé au fil du temps pense que c'est un type de construction qui est mal conçu. C'est un autre sujet. Boscher a eu un rôle considérable : il a été vice-président de l'association des maires de France. Il a, un moment, présidé le district (l'institution qui précède le conseil régional). Quand Delouvrier devient préfet d'Île-de-France, il se dit qu'il a besoin d'une structure politique interlocuteur et il fait créer le district qui est en fait l'espace du conseil régional. C'est en même temps que la création des départements. Et, c'est une institution extraordinaire où les membres étaient soit élus soit désignés... Truc impossible aujourd'hui. Boscher en a été président. Il a, y compris, été le rapporteur du budget des villes nouvelles car le district a beaucoup financé les villes nouvelles. Et d'ailleurs, il est l'auteur d'un célèbre rapport négatif sur les villes nouvelles disant : « il ne faut surtout pas les faire ». Parce que, au début, il n'était vraiment pas pour.

[...]

Après des discussions que j'ai eues avec lui, que j'ai eu avec le maire de Corbeil : Combrisson... de l'époque... Je suis convaincu qu'il était en train de se faire battre à plate couture par Combrisson aux cantonales et menacé aux législatives. Et il s'est dit qu'il fallait qu'il reprenne la main d'une manière ou d'une autre. C'est pour cela qu'il a accepté la ville nouvelle : pour prendre du poids face à Corbeil. Au départ, Évry et Corbeil, c'est David et Goliath ; la ville et le village. Pour les Corbeillois, les Evryens : c'était la banlieue.

Boscher : c'était un type étonnant, immense dont je garde un souvenir ému de la première cérémonie du 8 mai à laquelle j'ai assisté à Évry, ça devait être la cérémonie du 8 mai 1975. Jeanlin venait d'être élu conseiller général. Boscher mesurait 1,94 mètre environ, bel homme, parlant anglais couramment. Il était marié à une anglaise... On disait : « the King English »... Il parlait un anglais vraiment admirable. Gigantesque, beaucoup d'allure, archi aristocratique avec un peu de distance. Ce n'était pas le genre avec lequel on se tapait sur le ventre. Et donc, dépôts de gerbes au monument aux morts : le conseil municipal, avec Boscher, Boscher dépose sa gerbe et le conseil général en dépose une ; Claude Jeanlin arrive. Jeanlin mesure lui 1,54 mètre. Et après, il y a toujours un pot à la mairie en bas. Tout le cortège part vers la mairie, Boscher se met à marcher à toute allure et le pauvre Jeanlin... Alors, le problème c'est que c'était un type : il était commissaire-priseur (il gardait son étude de commissaire-priseur), il était au district (c'est-à-dire conseil régional), il était député, il était presque tout le temps conseiller général, il était maire, il présidait le syndicat communautaire, l'établissement public d'aménagement... Il n'avait plus le temps de ne voir personne. Déjà, il était un peu distant et totalement indisponible. Il habitait Paris, il n'habitait plus Evry depuis un bon moment. Il a toujours eu un appartement à Paris lié à son activité de commissaire-priseur. Il avait une maison de campagne dans le sud de l'Essonne près de Milly. Et donc Evry, il n'y habitait plus depuis déjà pas mal d'années. Tout ça a fait que : bien qu'il ait une image positive des vieux Evryens, en revanche, il n'en avait pas du tout auprès des nouveaux. En 1977, le résultat des élections est éclatant. Nous : 70 voire 75 % dans les nouveaux quartiers et lui, il fait plus de 60 % dans le village. Sauf que la population était devenue majoritaire dans les nouveaux quartiers. Déjà, ça avait été sensible aux cantonales de 1973 quand Jeanlin avait été élu. En 1971, les élections avaient été un peu serrées : on avait quand même réussi à caser un candidat, un conseiller (ndlr : M. Letourneau). La liste de Michel Boscher avait été élue au premier tour sauf un. Donc on a réussi à mettre un candidat au deuxième tour.

La rupture au tournant des années 1980 est dans la gestion de la mairie et de l'agglomération, d'ailleurs les deux à la fois. Ça correspond aussi au moment où dans les communes, se créent beaucoup de services à la population par exemple les crèches qui augmentent... truc exceptionnel. Là, avec une population dont l'âge moyen pour les adultes était de 30 ans. Le besoin en accueil en crèche et en maternelle était énorme. On a créé beaucoup de postes d'assistantes maternelles et d'auxiliaires de puériculture. Donc c'est à la fois la croissance de la population mais ça se cumule avec le développement de compétences nouvelles dans les mairies. Compétences de type social et familial.

#### **D.C : La loi de décentralisation a joué un rôle la dedans ?**

J.G : Pour les communes, ça n'a pas joué énormément. C'est une différence plus juridique que pratique. C'est-à-dire qu'avant 1982, quand on délibère pour décider quelque chose, on soumet la délibération au sous-préfet et on l'applique quand elle est revenue visée avec l'accord du sous-préfet. Depuis, on délibère, on applique et puis on prévient le sous-préfet qui intervient s'il estime que c'est nécessaire. Pour les

communes, en gros il n'y a pas de différence. C'est pour les départements et les régions. Il y a une mutation complète car avant le préfet était l'exécutif du département.

L'autre changement majeur, quand on est arrivé en 1977, tous les budgets étaient dans un déficit énorme. Ce qui est normal, car on construisait beaucoup. On construisait par exemple deux groupes scolaires par an. Ça paraît fou : plus de crèches, plus de gymnases. On était endetté comme ce n'est pas permis et en déficit majeur. Et on a pu remettre le budget en équilibre en 1983 ce qui a bouleversé nos relations avec l'État. Qui a un budget en équilibre : n'a pas le même rapport avec le préfet qu'un maire qui doit venir demander de pouvoir rééquilibrer son budget. Avant, ce n'était pas le préfet mais le groupe central des villes nouvelles qui était notre principal interlocuteur mais en gros j'allais voir Roger Goets qui était le gouverneur du Crédit Foncier et président des villes nouvelles : et voilà « il me faut 40 millions pour boucler », il me disait : « Oui, ben vous mettez 200 logements de plus ici ». Une fois que nous avons été en équilibre, c'est nous qui fixions le programme. Ça c'est le changement le plus fort.

Claude Jeanlin était dans une situation difficile : maire élu d'une commune dans laquelle il n'avait pas de pouvoirs en réalité. Ce qui est assez épouvantable. C'est lui qui marque la rupture. Il a été élu le premier : d'abord aux élections cantonales puis municipales en 1977. Moi j'étais seconde liste d'ailleurs, j'arrivais... j'étais là depuis 1974... je n'étais pas un vieil évryen.

*Jacques GUYARD, Jacques Guyard et la mairie d'Évry, Entretien réalisé par Déborah COLIN dans le cadre de l'écriture d'un mémoire de master le 27 février 2009.*

## Témoignage de Bernard Beaudoin, ancien conseiller municipal d'Évry (1977-1995).

### Les évènements de 1968 à Evry.

« J'ai connu la fin de « l'aventure Boscher ». [...] Il faut rappeler le contexte général de l'époque. L'ancienne MJC, dans laquelle nous nous trouvons (*ndlr : désormais maison de quartier*), a une certaine importance. [...] Elle a été très importante en 1968. Il ne s'est pas rien passé à Evry en 1968. [...] Il s'est passé des choses avec une population fondamentalement de jeunes adultes, 25-30 ans, qui étaient soit étudiants, soit qui débutaient dans la vie professionnelle. Ils représentaient le début d'une modification de population de la ville. Il y avait des enfants d'anciens, ou il y avait des jeunes couples qui venaient d'arriver. Ce qui était notre cas.

Qu'est ce qu'il y avait sur le plan culturel à Evry ? Rien. La seule entité culturelle à Evry était la MJC. Elle avait été voulue par M. Boscher et inaugurée en 1967. C'était grand, c'était beau. Il avait mis comme président de la MJC un élu du conseil municipal et puis il avait recruté un directeur auprès de la fédération française des MJC.

Les jeunes adultes s'y retrouvaient pour des raisons variées. Il va de soi que ces gens-là, en mai 68, ne se trouvaient pas absents des évènements qui se déroulaient à Paris ou en région parisienne, que ce soit dans les entreprises ou dans les établissements d'enseignement supérieur. Et donc, il y a eu des discussions qui ont eu lieu de façon importante dans la MJC. Et comme ces gens-là trouvaient que c'étaient à eux d'animer la Maison des Jeunes et de la Culture, ils ne voulaient pas la voir seulement sous la direction du maire. Il y a eu une bagarre féroce pour le contrôle de la MJC pendant et après les évènements de mai 1968. [...]. Mais Michel Boscher voulait garder le pouvoir de la MJC, à l'opposé de la volonté des adhérents de l'association qui y travaillaient ou qui venaient aux activités.

Cela a provoqué une bagarre extrêmement forte sur deux plans. D'une part sur le plan associatif : il y a eu une assemblée générale qui a été organisée (parce que statutairement, elle devait avoir lieu). Une « bande de loustics », à laquelle j'appartenais, s'y était préparée avec une extrême attention (préparation des interventions, de la salle, etc...). Il y a donc eu une bagarre là-dessus. Evidemment M. Boscher s'est retrouvé extrêmement minoritaire puisque nous avons fait le travail comme il le fallait. D'autre part, il y a eu une bagarre aussi sur les lieux. Il y avait une convention entre la municipalité et l'association sur l'utilisation du bâtiment. Il n'avait pas le droit de changer les serrures (*ndlr : une nuit, il a envoyé un serrurier pour les changer*). Ces évènements ont ébranlé un peu la position de M. Boscher sur la ville et deuxièmement cela a fait connaître, se connaître entre eux et connaître de militants syndicalistes ou politiques existants, un certain nombre de citoyens qui simplement voulaient vivre de façon démocratique. »

## Les élections municipales de 1971.

« Après 1968, nous nous sommes retrouvés avec les élections municipales de 1971. Il y a eu la constitution d'un groupe avec quelques militants socialistes de l'ancienne SFIO, des syndicalistes, dont Claude Jeanlin, des instituteurs qui étaient syndicalistes aussi (Daniel Letourneau en faisait partie), et puis un certain nombre de gens de la société civile : les jeunes adultes que j'évoquais tout à l'heure. Tout ce monde-là s'est regroupé pour constituer une liste dirigée par Jean Offredo. Cette liste s'appelait : « Evry Demain ».

Pourquoi Jean Offredo ? J'ouvre une parenthèse. Il a été formé à Science-Po et puis il a été journaliste, présentateur du journal TV à TF1 (*ndlr : décédé le 27 mars 2012 d'une sclérose en plaques*). Pourquoi arrive-t-il à Evry ? Il n'habitait pas Evry, mais avait été connu de Claude Jeanlin dans le milieu Chrétien de Gauche. Il n'était pas dans un parti mais dans le milieu associatif qui voulait changer les choses. Il vivait ça à l'échelle nationale et Claude Jeanlin l'avait connu comme ça. On lui a donc proposé de venir ici diriger cette liste. Il a complètement compris ces choses-là et il avait une belle envergure. Cela n'enlève rien à Claude bien sûr. Et c'est donc Jean qui a mené ce groupe avec toute l'équipe. Cela a conduit à ce que tout le monde de la liste de M. Boscher passe au premier tour, sauf Mme Jadot. Et donc il y a eu un deuxième tour. Cela veut dire que nous étions à 50-50... Comme c'était nominal, on pouvait rayer qui on voulait. On s'est retrouvé à un deuxième tour où c'était du 1 contre 1. Et dans une ville comme celle-ci, où il y avait des jeunes couples, des enfants qui allaient à l'école qui connaissaient l'instit'... Daniel Letourneau : un instit' très ouvert qui s'occupait des colonies de vacances, d'animation de centre aéré... C'est autrement plus populaire qu'une marchande de journaux qui tient une librairie. On a fait du porte-à-porte... Et Daniel est passé.

Il ne faut pas oublier qu'en 1971, le parti socialiste se crée. A la suite de cela : que fait-on avec ce succès ? Puisque arriver « au ras de Boscher » en partant de loin : c'était un succès. Cela laissait à penser que la population étant en train d'évoluer, il était vraisemblable que la bataille allait continuer. Qui pour mener la bataille ? Il était dans la nature des choses que ce soit Jean Offredo. Jean a fait un autre choix. Donc qui ? A qui confier le leadership ? [...] On a confié cela dans un premier temps à Claude Jeanlin, qui était un vieil Evryen actif, militant. Il faut noter l'élection de Claude en tant que conseiller général en 1973. Le rapport de force est inversé.

Que fait-on collectivement avec cela ? Comment est-ce qu'on prépare la suite ? Evry devient un « morceau de choix » : préfecture, avec la perspective d'avoir vraisemblablement la majorité... A qui confie-t-on le leadership ? [...] A l'intérieur du parti socialiste, nous n'étions pas tous sur la même position : il y avait des gens plutôt tendance Rocard et d'autres plutôt tendance Mitterrand. [...] Un de ces derniers arrive à Evry : c'est Jacques Guyard (universitaire, normalien). [...]

Même notre ville a été l'objet de conflit entre ces deux tendances. Jacques Guyard est arrivé dans ce contexte, avec la perspective d'avoir un rôle soit de député, soit de sénateur. [...] Pourquoi est-il arrivé à Evry ? Pourquoi le premier secrétaire de la fédération de Paris vient à Evry ? [...] Il est désigné pour aller à Evry et donc se

présenter aux prochaines législatives. Voilà pourquoi il s'engage « auprès » de Claude Jeanlin. [...] »

### **Les municipales de 1977.**

« Préparation des municipales 1977. Qui pour conduire la liste ? Cela se fera entre Jacques Guyard et Claude Jeanlin.

Il faut rappeler la place de la ville nouvelle et de ses structures. Un accord est passé : Claude Jeanlin : maire d'Evry, Jacques Guyard : 1<sup>er</sup> adjoint mais aussi président de l'agglomération (*ndlr* : le SCA puis le SAN). La perspective existait que la majorité au SCA change avec l'évolution de Courcouronnes. Donc si on faisait un peu d'arithmétique sur la composition du conseil du SCA, il était vraisemblable que la majorité bascule. Connaissant les rôles respectifs de la commune et de l'agglomération, le pouvoir au SCA était plus important que le pouvoir du maire. Dans la répartition entre Claude à la mairie et Jacques au SCA, celui qui en termes de pouvoir sur les habitants, de notoriété, de pouvoir sur le développement de la ville, c'était au SCA que cela se passait. [...]

Les habitants étaient conscients qu'il y avait d'un côté la ville nouvelle et de l'autre l'ancienne. Ceux du bourg jalousaient un petit peu les nouveaux habitants. Dans la ville nouvelle, ceux qu'on appelle « les pionniers » voulaient développer la ville. Donc il y avait des tas de trucs associatifs dans la partie nouvelle et l'interlocuteur était le président du SCA. Je vais prendre un exemple : le sport. Où se passait-il ? Au SCA et en partie au SCA 2000 qui était le club sportif de l'agglomération nouvelle avec la piscine, la patinoire de l'Agora. Et l'interlocuteur, c'était le président du SCA. Toute la culture était au SCA. [...]

Quand on a été élu en 1977, il a été clair que la culture, ce n'était pas en mairie mais au SCA. Pourquoi ? Parce que la grande bibliothèque, elle était où ? Dans la ville nouvelle ! Le théâtre, il était où ? Dans la ville nouvelle ! C'était clair et nous avions le même point de vue. L'intercommunalité, il fallait entre autres l'appuyer sur le développement culturel. Donc il a été vite clair que la culture ce n'était pas dans le champ de la mairie. J'étais vice-président au SCA, chargé de toute la culture. Et donc nous avons ensemble mis en place un réseau de médiathèques avec une bibliothèque centrale à l'Agora et les bibliothèques sur la ville. On a développé et construit l'école de musique. La fête de la musique, c'était sur l'ensemble de l'agglomération. Et l'interlocuteur de tous les gens qui voulaient pratiquer ces activités culturelles, c'était le SCA et en première ligne le président. [...] Il n'y a donc pas que la mairie mais aussi le SCA, si nous nous intéressons aux instances décisionnelles. Pour la commission de la jeunesse, des affaires culturelles et des sports... « La jeunesse » se traitait en effet en mairie mais pour ce qui était de la culture... C'était le SCA.

L'élection marque une rupture. La campagne de 1977 pour les municipales a été tonique. Il y avait peu de chance que la majorité bascule. Bien sûr Michel Boscher avait pris du recul mais enfin quand même... Il était candidat. [...] »

### **L'accession de Jacques Guyard à la députation de l'Essonne.**

« L'union a été autrement pour les législatives de 1978. Jacques se présente dans une circonscription où le PC est bien implanté et où il cherche à rester. Combrisson était un ancien résistant... Il avait une implantation historique. J'ai vécu cette campagne. [...] Il faut rappeler ce qu'était la circonscription de l'Essonne à cette époque. Elle était complètement différente : jusqu'au fin fond du sud du département (*ndlr : du nord de Ris environ jusqu'au Sud du département*). Pour quelqu'un né à Paris, formé à Paris, universitaire, implanté à Evry et aller rencontrer des maires au sud d'Etampes, dans des petits hameaux... Ce n'était pas simple. Vous l'imaginez ? [...] Malgré tout, Jacques Guyard échoue.

Il se présente de nouveau en 1981 et gagne. [...]

Priorité à l'enfance, à l'éducation. Le conseil municipal consacre près de 50% de son budget au secteur de l'enfance. Mais les gros investissements étaient réalisés par le SAN, donc ce n'était pas dans le budget de la mairie. Autre exemple : le fonctionnement des bibliothèques, du SCA 2000, de l'école nationale de musique etc.... c'était sur le budget du SAN et non de la mairie... Cela reste donc relatif aux champs de compétences de la mairie. [...]

### **Commune et agglomération : partage du pouvoir entre la mairie et le SAN.**

La mairie, c'est : les bâtiments, les élus et les services... Les élus pouvaient être en mairie et au SAN et la plupart des vice-présidents du SAN étaient adjoints. Quand on était dans les deux (SAN et mairie), on n'avait pas les mêmes responsabilités. Quant aux services, vous aviez des services entiers qui étaient au SAN et qui remplissaient des fonctions au bénéfice de la même population. [...] Les services techniques étaient pour une bonne partie au SAN.

Je me souviens du chantier de la mairie par exemple (*ndlr : celle située place des Droits de l'Homme et du Citoyen*). Il était techniquement supervisé par les gens du SAN mais aussi par les gens de la commune. Les gens de la commune pour l'utilisation car cela allait être le personnel communal qui allait être dedans mais techniquement c'était le SAN qui payait... Cela faisait partie des grands investissements. [...] Il y a quelque chose d'analogue, c'est le rôle de l'Epevry. C'est un rôle important aussi. [...] ».

### **La mairie, place des Droits de l'Homme et du Citoyen.**

« Quand j'ai supervisé le concours pour l'école nationale de musique... Pierre Riboulet, très grand architecte, a été désigné pour la construire... Jacques Lévy, Pierre Riboulet, Watel aussi... Je les avais fait concourir pour le nouvel hôtel de ville. Ce sont des grands architectes. [...] Jacques Guyard m'a demandé de superviser le chantier. [...] Au moment des choix, on est souvent seul ou en tout petit comité. J'ai fait valider un certain nombre de choix par Jacques, mais sur certains points, il me laissait quartier libre. [...] Quand il y a des relations entre les techniciens et les élus, il y a des choses qui sont surprenantes. On avait, là, comme intervenants : les architectes, les entreprises, l'Epevry (*ndlr : qui avait un rôle de proposition : des urbanistes, des aménageurs à priori qualifiés connaissant le milieu*) et puis les élus à qui on demande de décider. Evidemment ! Comment on fait pour décider ? On n'est pas technicien et on nous demande de décider. On nous demande de décider de quel matériau je vais mettre là. Comment je mets mes briques ? Quelles briques ? Quel revêtement pour l'escalier ? Comment fait-on ? On attend vos décisions. Si c'est bien... très bien... Si ce n'est pas bien, on cherche le responsable. Pas simple. [...] Que met-on comme matériau ? Car, il ne faut pas que cela coûte cher. [...]

Concernant l'escalier : la population va entrer dans l'hôtel de ville. Il ne faut pas que cela ressemble à n'importe quoi. Il faut comprendre que Jacques Lévy était plutôt influencé « mai 68 » donc un peu minimaliste sur un certain nombre de choses. « L'escalier mène à la salle des conseils, à la salle des mariages... c'est l'escalier de prestige. Donc on me met un de prestige. Je veux du marbre ».

Concernant la place des Droits de l'Homme et du Citoyen : La réalité : il y avait une chambre de commerce. La mairie se construisait et la cathédrale allait exister. On avait fait le choix d'une cathédrale monumentale. Et il y avait à mettre une place et des parkings. [...] L'Epevry a fait son boulot d'aménageur et a fait des propositions. Toutes les propositions de place : c'était des places à niveau de la mairie puis une rupture pour arriver à la route. Où était la limite entre la place et la rue ? On n'était pas avec une place destinée à être entre la mairie, la cathédrale et la chambre de commerce. On a eu une dizaine de propositions comme ça de la part de l'Epevry. C'était tout sauf bien. Jusqu'à ce qu'on fasse un ultime concours. J'ai demandé à l'Epevry de choisir, de proposer des architectes qui sachent manier la brique. On est allé voir ce qu'ils ont fait. On en a gardé 5 en concours. Et pourquoi Kathryn Gustafson ? Elle était intervenue dans un concours précédent de sculpture. En tant que paysagiste, elle avait fait une proposition de sculpture que j'avais trouvée intéressante. On a mis Kathryn Gustafson, paysagiste de formation, dans le concours mais associée à un architecte pour construire le parking et tout ce qui allait avec. Elle, c'était pour la forme et la matière... C'est un lieu qui est concave mais qui doit être un lieu de spectacle (bancs pour s'asseoir, fontaines...). Pourquoi avoir posé une fontaine devant l'hôtel de ville ? L'inspiration des bassins et des fontaines vient de la place de la pyramide du Louvre. Un sol clair, sans brique... La pierre de la place ?

C'est un très beau granit breton. C'est délibérément du granit. Pourquoi ? Ce n'est pas n'importe quoi. C'est dur, ça résiste, c'est costaud. Ce n'est pas éphémère. Il fallait choisir de belles pierres mais qui donne l'impression de : « c'est durable ». Or, on était au cœur de la ville nouvelle avec des constructions qui avaient surgi en quelques années. Nous voulions un matériau beau, minéral et costaud. Pour les bassins, c'est une pierre extrêmement noble. Cela n'a jamais été tagué... Souvent, les « trucs beaux » sont respectés. »

*Bernard Beaudoin, Témoignage d'un militant évryen : Bernard Beaudoin, conseiller municipal de 1977 à 1995, prise de témoignage réalisée par Déborah COLIN dans la maison de quartier d'Eury-Village le 30 avril 2012 dans le cadre de l'écriture de la thèse : Municipalités à Eury de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1789-2008).*

Quatrième partie : le nouvel enjeu de la municipalité :  
achever la ville nouvelle (1995-2008).

Chapitre 1 : Les crises des années 1990 : changements de  
pouvoirs à Évry (1995-2001).

Pierre-Jean Banuls condamné dans l'affaire de la Sare  
(14 octobre 1999).

*Le tribunal correctionnel a rendu son jugement mardi*

## **Le maire d'Évry condamné**

**P**ierre-Jean Banuls, le maire PS d'Évry, était visiblement inquiet avant de rentrer dans la salle d'audience du tribunal d'Évry, mardi vers 13h30. Il s'apprêtait à connaître le jugement du tribunal correctionnel concernant le procès de la Sare (société d'économie mixte) qui a eu lieu il y a un mois. Il avait raison de l'être! Il a été condamné à 8 mois de prison avec sursis et 30 000 F d'amende.

Les juges ont finalement été plus sévères que le procureur de la République, qui avait requis 6 mois avec sursis. Pierre-Jean Banuls a donc été reconnu coupable de recel d'abus de biens sociaux. Il était accusé d'avoir touché un salaire pour un emploi jugé fictif au sein de la Sare entre mai et

décembre 1992, poste qu'il cumulait avec celui de directeur de cabinet du maire de l'époque, Jacques Guyard.

L'ex-épouse de Pierre-Jean Banuls, Annie Degardin, qui dirigeait la Sare à l'époque, a été condamnée pour escroquerie à 1 an de prison avec sursis et 50 000 F d'amende. Même sanction pour François Dufant, actuel 1<sup>er</sup> adjoint au maire d'Évry et ancien président de la Sare, coupable d'abus de biens sociaux.

Enfin, François Bousquet, conseiller général PS d'Évry-Courcouronnes, ancien président du Syndicat d'agglomération nouvelle, a été condamné à 3 mois de prison avec sursis pour délit de biens sociaux.

B. M.

*Archives de la communauté d'agglomération d'Évry FG16 : B.M, « le maire d'Évry condamné », in le Républicain, le 14 octobre 1999.*

# Bilan de santé des villes nouvelles : la fièvre tombe

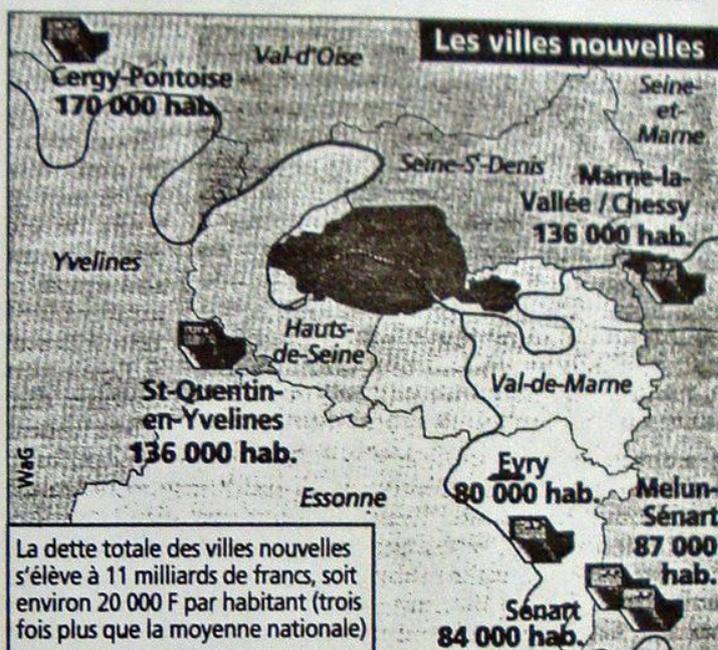
■ Après deux années difficiles, les villes nouvelles d'Ile-de-France sentent frémir le vent de la reprise ■ Elles devraient en profiter pour se désendetter.

**E**n 1992 et 1993, la construction de logements et de zones d'activité s'est fortement ralentie et celle des bureaux presque arrêtée dans les villes nouvelles. La crise est passée aussi par là. De façon inégale : selon Jacques Guyard, président de l'association des élus de ces agglomérations, « elle a bien plus frappé la grande couronne que les départements proches de Paris ».

Ces difficultés conjoncturelles n'ont pas « arrangé » l'endettement de ces villes qui ont dû investir beaucoup en équipements de tous ordres (scolaires, sociaux, sportifs, routiers) pour accueillir, en vingt-cinq ans, 500 000 habitants, dont une très forte proportion de jeunes. Leur dette s'élève à 11 milliards de francs, soit près de 20 000 F par habitant : trois fois plus que la normale.

Jacques Guyard veut garder des raisons d'espérer : en 1994, la reprise s'est faite un peu sentir dans le secteur du logement, et, plus nettement, dans les zones d'activités, en particulier le commerce. Mais pas question de lancer de nouvelles ZAC en 1995. Le mot d'ordre est donc à la restructuration de la dette.

La situation la plus difficile est celle de Melun-Sénart, où le taux de chômage est de 10,9 %. Elle a perdu



le Grand Stade et la gare TGV. Même le grand centre commercial baptisé Francilia semble remis en cause.

Par contre, à Saint-Quentin-en-Yvelines (8,6 % de chômage), les nouveaux emplois ont compensé les pertes. La ville attend en 1996 le centre technologique de Renault.

Situation stable à Cergy-Pontoise (8 % de chômage), plus difficile à Marne-la-Vallée (9 % de chômage) où, compte tenu de la démographie,

les créations de postes nouveaux ne suffisent pas à maintenir le niveau d'emploi. Mais le « cap à l'est » semble être le bon pour les prochaines années.

Enfin, 1995 sera pour Évry l'année du couronnement avec la mise en service, en septembre, de la ligne D du RER et, à Pâques, de la fameuse cathédrale. Même si son inauguration officielle n'aura lieu qu'à Pâques... 1996.

Yves Hervaux

## La fin de la crise à Évry : témoignage de Jacques Guyard (1997).

### Les villes nouvelles secouées par la crise

Pour la troisième année consécutive, et davantage encore en 1995, la crise économique et sociale a considérablement ralenti le développement des villes nouvelles. Député-maire d'Évry et président de l'Association des élus des Villes nouvelles, Jacques Guyard fait le point sur l'avenir de ces agglomérations.

**Réussir :** *Sachant que les villes nouvelles ont atteint leur niveau de maturité, vers quel système vont-elles maintenant évoluer ?*

**Jacques Guyard :** Après les années très dures que nous venons de traverser, nous devons à présent opter pour une évolution statutaire des villes nouvelles. Il faut aller vers des statuts de droit commun qui respectent l'histoire et la spécificité des villes. Il faut donc adopter un système communautaire urbain, garder un système de contrat avec l'État pour poursuivre le développement des agglomérations, conserver la taxe professionnelle qui représente un impôt commun ainsi que la possibilité de gérer au plan communal les compétences de notre choix, du moins en avoir

une plus grande souplesse. Ce sont des conditions que nous allons soumettre à l'autorité gouvernementale.



**Réussir :** *Les Syndicats d'agglomérations nouvelles rencontrent de grandes difficultés financières à l'image de celui d'Évry. Quelle est réellement leur situation ?*

**J.G :** Pour les SAN et les communes associées, le problème principal reste le poids de l'endettement dont le taux moyen est supérieur à 8 %, ce qui représente un taux réel toujours extrêmement lourd. Le ralentissement de la conjoncture économique, la concurrence accrue que nous font les centres d'agglomérations et les autres communes, l'alourdissement des dépenses sociales, l'ex-

pansion des coûts d'entretien d'un patrimoine vieillissant mettent en difficulté les budgets des communes comme des SAN, interdisant ainsi de se désendetter au rythme qui serait souhaitable. Le SAN d'Évry éponge sa dette. De 80 MF l'an dernier, le déficit est passé à 50 MF en 1996 et devrait être de 30 MF en 1997. Nous avons passé le cap le plus dur et le budget devrait atteindre son équilibre en 1998 ou 1999.

**Réussir :** *Confrontées à la crise économique, les villes nouvelles sont-elles encore des pôles dynamiques ?*

**J.G :** Les villes nouvelles restent des lieux de vrai dynamisme grâce à la qualité de leurs dessertes. Ce sont de forts noyaux d'entreprises et, malgré la crise, nos zones d'activités continuent de se remplir, en particulier, grâce à la multiplication des grands centres de logistique pour lesquels la Francilienne constitue un atout décisif. Nous avons aussi appris à mieux gérer le problème des friches industrielles. Aujourd'hui, le début du redressement économique, si petit soit-il, est un signe qui nous permet d'être optimistes.

Archives de la communauté d'agglomération d'Évry FG10 : « Les villes nouvelles secouées par la crise », in *Réussir en Essonne*, janvier 1997.

Extrait de la séance de délibérations du 25 mars 2001 :  
Élection de Manuel Valls à la tête de la municipalité d'Évry.



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT  
D'ÉVRY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 25 mars 2001**

L'An deux mil un, le vingt-cinq mars, à 10 heures,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Manuel VALLS, Maire de la Ville,

**Présents :** Mesdames et Messieurs VALLS Manuel, MATHARAN Xavier, VALERO Danielle, LAURENT Jean-Claude, HEILBRONN-BONVICINI Myriam, DIALLO Saliou, CHOUAT Francis, LUCIANI Thierry, HOELTGEN Didier, BENNACER Mohand, DIAZ Diégo, PERARD Hervé, BOUNADI Nicole, BENSOUSSAN Maurice, CHAPPEY Yvette, DORIER Françoise, CHADUTEAU Claudette, OLIVIER Christian, DESHAYES Nicole, MAURIN Edith, LONDE Frédéric, PASCOT Philippe, BELLAMY Florence, MEUNIER Catherine, Yawovi ADJOUROUVI, MANCIER Sonia, BOUREKHA Sami, SELLIER Nathalie, M'BIMBI Patricia, FOU MENA NANGA Alexandra, BELLA AJ Mirfet, BREDEL Monique, BANULS Pierre-Jean, HUMBERT Stéphane, KADI-OUARAZ Bechaïa, DAVID Nassera, SINCE Janine, NOUVELLON Joseph, PLAUD Marie-Thérèse, DE BOISHUE Jean, DOMINGUEZ Francis, VAN DE CAPELLE Murielle.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absent(e)s excusé(e)s :** Mesdames et Messieurs LANSARD Pierre-Dominique (Pouvoir à P.J. Banuls), CHADUTEAU Claudette (Pouvoir à Y. Chappey pour le point n° 6), Jean DE BOISHUE (Pouvoir à F. Dominguez à partir du point n° 10).

**Présidence de séance pour l'élection du Maire :** Janine SINCE

**Secrétaires de séance :** Alexandra FOU MENA NANGA  
Mirfet BELLA AJ



2001.03.25.01  
Le 25 mars 2001

## ELECTION DU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le renouvellement intégral du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à l'élection du Maire,

CONSIDERANT l'appel des candidatures par la doyenne d'âge :

Celle-ci procède à leur enregistrement :

Monsieur Manuel VALLS

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, au scrutin secret et au premier tour,  
(Les membres de la liste Nous, Citoyens d'Evry ne prennent pas part au vote)

Le dépouillement du vote ayant donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 37
- à déduire bulletins blancs	: 5
- nombre de suffrages exprimés	: 32
- majorité absolue	: 16

Monsieur **Manuel VALLS** a obtenu **32 voix**.

- DIT que Monsieur Manuel VALLS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et immédiatement installé.

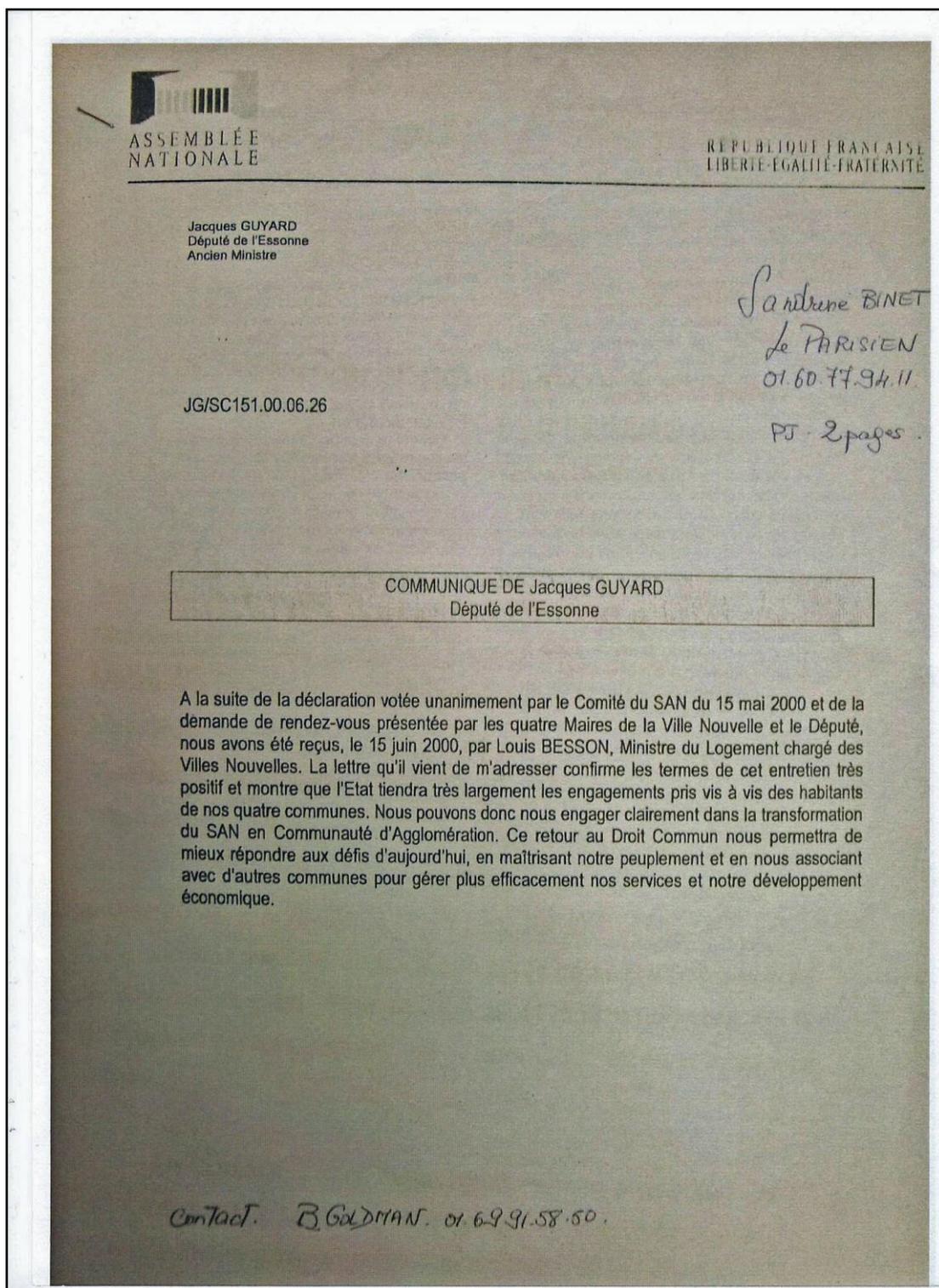
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



La Présidente  
Janine SINCE

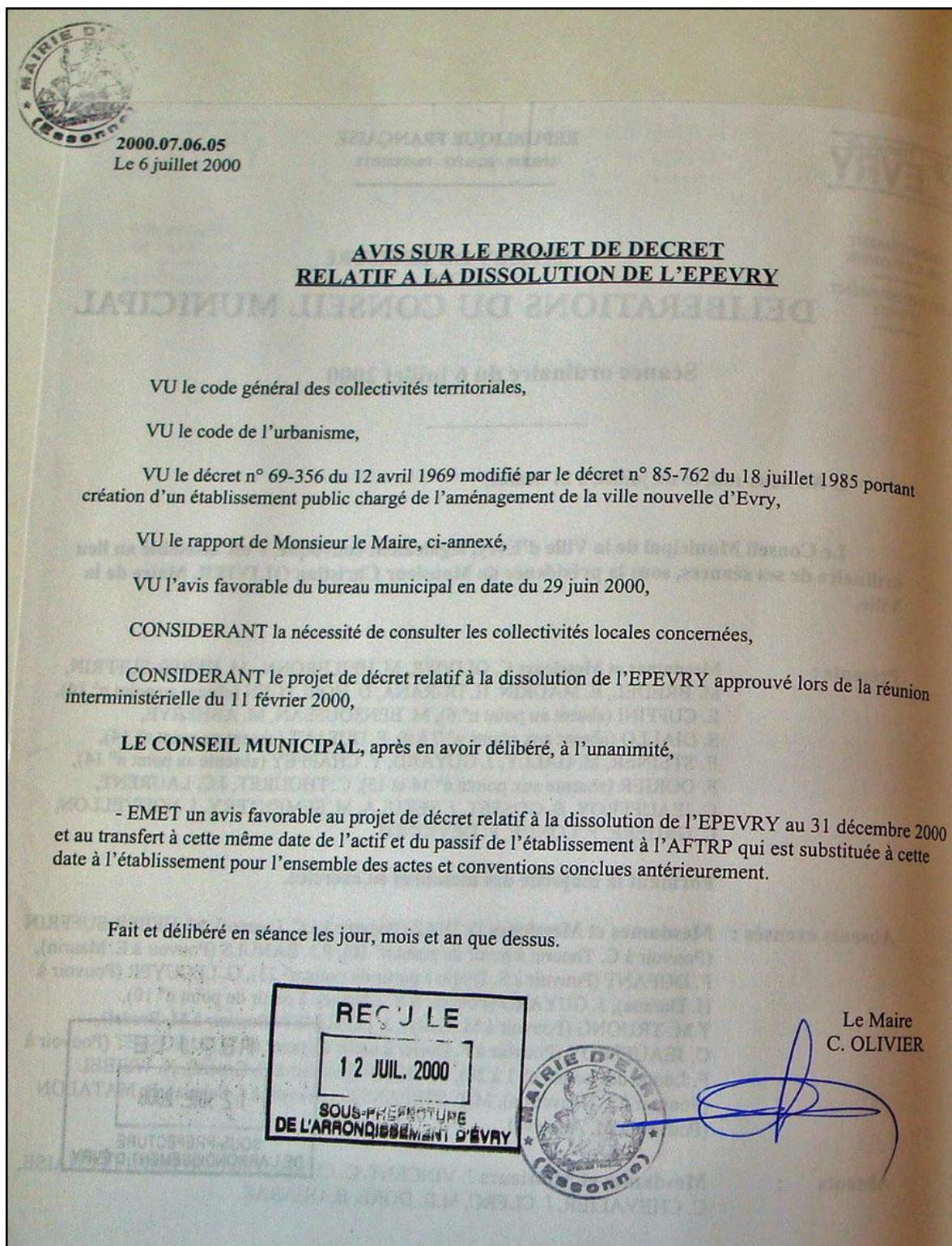
Archives municipales d'Evry ID1/29 : Séance du 25 mars 2001, vingt-neuvième registre des délibérations du conseil municipal d'Evry (2001).

**Déclaration de Jacques Guyard : la transformation du SAN en CA**  
**(26 juin 2000).**



*Archives de la communauté d'agglomération d'Évry FG13 : Communiqué de Jacques Guyard à propos du retour d'Évry dans le Droit Commun (26 juin 2000).*

Vers la sortie de l'Opération d'Intérêt National (6 juillet 2000).



Archives municipales d'Évry ID1/28 : Séance du 6 juillet 2000, vingt-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Evry (1999-2000).

# Le SAN devient Communauté d'Agglomération (décembre 2000).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
BUREAU DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES  
EXPROPRIATIONS ET SERVITUDES

Boulevard de France  
91010 Evry Cedex

## ARRETE

N° 2000.PREF.DCL/ 0609 du 13 DEC 2000

portant transformation du syndicat d'agglomération nouvelle d'Evry  
en communauté d'agglomération.

LE PREFET DE L'ESSONNE,  
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5311-2, L.5341-1 et L.5341-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 modifiée portant modification du statut des agglomérations nouvelles ;

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU le décret du 9 mars 1973 portant création de l'agglomération nouvelle d'Evry, modifié par le décret du 4 août 1982 ;

VU le décret du 28 juin 1984 portant révision du périmètre d'urbanisation de l'agglomération nouvelle d'Evry et modification des limites territoriales des communes de Courcouronnes, Evry et Ris-Orangis et des cantons d'Evry et de Ris-Orangis ;

VU le décret n° 2000-813 du 28 août 2000 considérant comme terminées les opérations de construction et d'aménagement de l'agglomération nouvelle d'Evry à la date du 31 décembre 2000 ;

.../...

*Toute correspondance doit être envoyée de manière impersonnelle à Monsieur le Préfet de l'Essonne à l'adresse indiquée ci-dessus.*  
Tel. : 01.69.91.91.91 - Fax : 01.64.97.00.23 - Telex 600384  
INFORMATIQUE SAUFORD 77 COURS - 3615 PREF 91 et SERVEUR TELEPHONIQUE 01.69.91.92.00

- 2 -

VU l'arrêté n° 84-5269 du 31 décembre 1984 autorisant la création du syndicat d'agglomération nouvelle d'Evry ;

VU l'arrêté du 17 mai 1996 portant renouvellement de l'inventaire des équipements d'intérêt commun de l'agglomération nouvelle d'Evry ;

VU l'arrêté du 3 août 2000 portant constatation de l'inventaire des services publics attachés aux équipements d'intérêt commun ;

VU la délibération du 4 décembre 2000 du comité du syndicat d'agglomération nouvelle d'Evry prise à l'unanimité et décidant la transformation du syndicat d'agglomération nouvelle en communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT que les conditions prévues pour cette transformation par l'article L.5341-2 précité du code général des collectivités territoriales sont réunies ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## ARRETE

Article 1er - Est prononcée la transformation du syndicat d'agglomération nouvelle d'Evry regroupant les communes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry et Lisses en communauté d'agglomération.  
Cette transformation prend effet au 31 décembre 2000.

Article 2 - Le périmètre d'urbanisation de l'agglomération nouvelle d'Evry est abrogé à la date de transformation du syndicat d'agglomération nouvelle d'Evry en communauté d'agglomération.

Article 3 - La communauté d'agglomération prend la dénomination de « Communauté d'agglomération-Evry-Courcouronnes-Bondoufle-Lisses ».

.../...

**Article 4** - La communauté d'agglomération exerce :

- les compétences **obligatoires** fixées par l'article L.5216-5-I du code général des collectivités territoriales :

- 1° En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- 2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ;
- 3° En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : programme local de l'habitat ; politique du logement, notamment du logement social, d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- 4° En matière de politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

- les compétences **optionnelles** suivantes en application de l'article L.5216-5-II du code susvisé :

- 1° Assainissement
- 2° Eau
- 3° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

.../...

- les compétences exercées au lieu et place des communes à la date de la transformation en vertu de la législation en vigueur d'une part, de l'inventaire des équipements de l'agglomération nouvelle d'Evry approuvé par arrêté en date du 17 mai 1996 et de l'inventaire des services publics attachés aux équipements reconnus d'intérêt commun approuvé par arrêté en date du 3 août 2000 d'autre part, et qui ne figurent pas parmi les compétences obligatoires et optionnelles visées au I et au II de l'article L.5216-5. Ces compétences constituent les compétences facultatives de la communauté d'agglomération.

Article 5 - Le siège de la communauté d'agglomération est fixé : place de l'Agora -BP 62- à Evry.

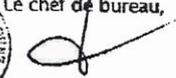
Article 6 - Les délégués des communes au comité du syndicat d'agglomération nouvelle conservent leur mandat, pour la durée de celui-ci restant à courir, à l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération.

Article 7 - L'ensemble des biens, droits et obligations du syndicat d'agglomération nouvelle est transféré à la communauté d'agglomération, qui est substituée de plein droit au syndicat d'agglomération nouvelle dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date de la transformation.

Article 8 - L'ensemble des personnels du syndicat d'agglomération nouvelle est réputé relever de la communauté d'agglomération dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

Article 9 - Les fonctions de comptable de la communauté d'agglomération sont exercées par M. le trésorier principal de la trésorerie d'Evry municipale.

Article 10 - Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet d'Evry, le trésorier payeur général, la présidente du syndicat d'agglomération nouvelle d'Evry, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

POUR AMPLIATION  
Le chef de bureau,  
  
Joëlle LECLAIRE

Le Préfet,

Signé : Denis PRIEUR

*Archives de la communauté d'agglomération d'Évry : Préfecture de l'Essonne, arrêté n°2000-PREF.DCL/0609 du 13 décembre 2000 portant transformation du syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry en communauté d'agglomération.*

La modification du périmètre et des compétences de la  
Communauté d'Agglomération d'Évry (29 décembre 2003).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DE L'ESSONNE**

DIRECTION DES  
COLLECTIVITES LOCALES

**ARRÊTÉ**

N° 2003-PREF.DCL/  4 4 5 du 29 DEC. 2003  
portant modification des compétences et de la dénomination  
de la communauté d'agglomération Évry-Courcouronnes-Bondoufle-Lisses.

LE PREFET DE L'ESSONNE  
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-17, L.5211-20, L.5216-1 et suivants ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté n° 2000-PREF.DCL/0609 du 13 décembre 2000 portant transformation du syndicat d'agglomération nouvelle en communauté d'agglomération ;

VU l'arrêté du 15 juillet 2003 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Évry-Courcouronnes-Bondoufle-Lisses en ce qui concerne la représentation des communes au conseil communautaire ;

VU l'arrêté du 14 octobre 2003 portant adhésion de la commune de Ris Orangis à la communauté d'agglomération Évry-Courcouronnes-Bondoufle-Lisses à compter du 31 décembre 2003 ;

VU les délibérations des 30 juin, 22 septembre et 20 octobre 2003 du conseil communautaire relatives aux modifications à apporter à la définition des compétences de la communauté et au changement de dénomination de celle-ci ;

.../...

2.

**VU** les délibérations des conseils municipaux de Bondoufle, Courcouronnes, Evry et Lisses approuvant ces modifications ;

**VU** les nouveaux statuts de la communauté annexés au présent arrêté ;

**Considérant** que sont réunies les conditions de majorité qualifiée prévues par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les compétences de la communauté d'agglomération Evry-Courcouronnes-Bondoufle-Lisses sont modifiées et remplacées par celles définies dans les nouveaux statuts de la communauté annexés au présent arrêté.

**Article 2** : La communauté prend la dénomination de communauté d'agglomération Evry Centre Essonne.

**Article 3** : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « *le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture,  
Le sous-préfet d'Evry,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise, pour valoir notification, au président de la communauté d'agglomération, aux maires de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses et Ris Orangis, au trésorier-payeur général, au directeur des services fiscaux, au directeur départemental de l'équipement et qui sera publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

LE PREFET  
Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

**Bertrand MUNCH**

## STATUTS

En application de l'article 6 de la loi n°83-636 du 13 juillet 1983, il a été créé par arrêté préfectoral n°84-5269 en date du 31 décembre 1984, entre les communes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry et Lisses, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'Evry.

Ce syndicat était substitué au Syndicat Communautaire d'Aménagement de l'Agglomération Nouvelle d'Evry dans ses droits et obligations à compter du 1<sup>er</sup> février 1985.

Par arrêté préfectoral n°2000/0609 du 13 décembre 2000, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'Evry a été transformé en Communauté d'Agglomération au 31 décembre 2000.

Par délibération du 30 juin 2003, le Conseil de Communauté a défini l'intérêt communautaire.

Par arrêté préfectoral n°2003/0268 du 15 juillet 2003, la représentation des communes au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération a été modifiée.

Par arrêté préfectoral n°2003/0369 du 14 octobre 2003, l'adhésion de la Commune de Ris-Orangis à la Communauté d'Agglomération a été prononcée au 31 décembre 2003.

Les statuts de la Communauté d'Agglomération précédemment en vigueur sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

### **TITRE I : COMPOSITION, SIEGE, DUREE, ADMINISTRATION**

#### **Article 1 : Composition – Dénomination**

Issue de la transformation du Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'Evry, prononcée par arrêté préfectoral n°2000/0609 du 13 décembre 2000, la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne est un établissement public de coopération intercommunale, dont l'objet est d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, afin d'élaborer et de conduire un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. La Communauté d'Agglomération exerce ses compétences sur le territoire des communes d'Evry, Ris Orangis, Courcouronnes, Bondoufle et Lisses.

#### **Article 2 : Siège**

Le siège de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne est fixé Place de l'Agora à Evry (91 000).

**Article 3 : Durée**

La Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne est constituée sans limitation de durée.

**Article 4 : Administration**

La Communauté d'Agglomération est administrée par un Conseil de Communauté composé de délégués des communes membres. La répartition des sièges entre les communes s'effectue selon le tableau suivant :

Commune de	Nombre de délégués
Moins de 5 000 habitants	5
De 5 000 à 9 999 habitants	8
De 10 000 à 30 000 habitants	11
Plus de 30 000 habitants	14

Le nombre d'habitants retenu est celui de la population totale de chaque commune, telle qu'elle résulte des opérations de recensement.

Le conseil de communauté élit parmi ses membres un président et des vice-présidents dans les conditions prévues aux articles L.5211-9 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et décide de la composition du bureau.

Les conditions de fonctionnement des assemblées délibérantes de la communauté d'agglomération sont celles prévues par le code général des collectivités territoriales. Elles sont précisées par un règlement intérieur établi par le Conseil de Communauté en application de l'article L.2121-8 du même code.

**Article 5 : Adhésion d'autres communes**

Dans l'hypothèse où d'autres communes que celles mentionnées à l'article premier viendraient à solliciter leur adhésion à la Communauté d'Agglomération, les modalités de leur intégration respecteront les dispositions de l'article L.5211-18 ou 5216-10 du CGCT.

## **TITRE II : COMPETENCES**

Sur l'ensemble du territoire des communes membres, la Communauté d'Agglomération exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les compétences définies ci-après.

Lorsque l'exercice des compétences est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, celui-ci est défini par délibération du Conseil de Communauté à la majorité des deux tiers de ses membres.

### **Article 6 : Compétences obligatoires**

Les compétences obligatoires fixées par l'article L.5216-5-1 du code général des collectivités territoriales :

1) En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire ;

2) En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; et organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), modifiée par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, sous réserve de l'article 46 de la loi LOTI, modifié par la loi n°2001-43 du 16 janvier 2001 ; y compris la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des infrastructures et installations dédiées et des parcs de stationnement assurant l'intermodalité.

3) En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4) En matière de politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

### **Article 7 : Compétences optionnelles**

Les compétences optionnelles suivantes : (article L.5216-5-II du CGCT) :

- 1) Assainissement.
- 2) Eau.
- 3) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

#### **Article 8 : Compétences facultatives**

Les compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération sont celles exercées au lieu et place des communes à la date de la transformation du SAN en Communauté d'Agglomération, en vertu de la législation en vigueur d'une part, de l'inventaire des équipements de l'agglomération nouvelle d'Evry approuvé par arrêté en date du 17 mai 1996 et de l'inventaire des services publics attachés aux équipements reconnus d'intérêt commun approuvé par arrêté en date du 3 août 2000 d'autre part, modifiés par arrêtés préfectoraux portant sur les compétences, et qui ne figurent pas parmi les compétence obligatoires et optionnelles visées aux articles 6 et 7 des présents statuts.

1) La compétence communautaire en matière **d'espaces verts, d'espaces boisés et rivières** concerne l'acquisition, l'aménagement, l'entretien et la gestion des grands parcs d'agglomération que sont le Parc des Loges, le Parc Henri Fabre et le Parc du Lac, du caractère paysager des zones d'activités économiques, des cours d'eau (Seine, Essonne, Ecoute s'il Pleut) et de leurs zones vertes riveraines (Cirque de l'Essonne, coteaux et berges de Seine y compris Bataille et Tourelles,...), de la coulée verte Nord Sud du Plateau (St Eutrope, la Garenne, le Rondeau, Bois Bailleul, Bois des Folies, Bois de la Tombe et Bois de Place) et de la préservation des grandes zones vertes.

2) Les **services sportifs** des équipements communautaires comprennent l'apprentissage de la natation et du patinage pour les scolaires, et l'organisation des activités de loisirs et des manifestations qui s'y déroulent.

La Communauté d'Agglomération soutient financièrement les pôles et le sport de haut niveau et d'élite et participe à la politique échiquienne notamment en direction des écoles.

A ces exceptions, la politique sportive n'est pas de compétence communautaire.

3) La Communauté d'Agglomération est compétente en matière de création, d'extension et de gestion du nouveau **cimetière intercommunal**.

4) La **voirie communautaire** comprend, selon le plan joint et suivant les emprises qui sont constituées par la chaussée, les trottoirs et les accotements, les liaisons intercommunales, la desserte des ZAE et le réseau primaire des liaisons douces. La Communauté d'Agglomération pilote l'élaboration et la gestion d'un plan de circulation, d'un plan de jalonnement et d'un plan d'éclairage d'agglomération et les met en œuvre sur la voirie d'intérêt communautaire et ses abords pour la signalisation directionnelle, sur l'ensemble du territoire pour l'éclairage public et la signalisation colorée.

5) La Communauté d'Agglomération est compétente dans le cadre de la protection et de la mise en valeur de **l'environnement et du cadre de vie**, en matière de lutte contre la pollution de l'air et de lutte contre les nuisances sonores.

La compétence d'élimination et de valorisation des déchets devrait devenir d'intérêt communautaire. Le transfert pourra être mis en œuvre au terme d'une période permettant aux différentes communes de faire converger leurs politiques et leurs coûts de collecte.

6) La Communauté d'Agglomération est compétente pour la propriété et la gestion des galeries techniques, des gaines techniques nécessaires au transport et à la distribution des **réseaux** de télécommunication, du réseau des hydrants, des réseaux de distribution de gaz et d'électricité et des réseaux de production, transport et distribution de chauffage urbain ; ainsi que la gestion des services liées à ces équipements.

7) Soutien et mise en œuvre d'**activités culturelles, sportives et socio-éducatives** en direction des publics des lycées, CFA, Université et Grandes Ecoles de l'Agglomération, à travers les équipements et services rattachés et le soutien aux associations correspondantes.

Gestion et animation de la Place de l'Agora, des Arènes de l'Agora, de l'Aire Libre et en général des salles de la Communauté d'Agglomération pour la promotion de la vie sportive, culturelle, économique et sociale de l'Agglomération, y compris l'organisation de manifestations, spectacles et expositions.

Action en faveur de la mémoire de l'agglomération et soutien aux associations correspondantes.

Gestion du Petit Train de Saint Eutrope et soutien spécifique à l'association de collectionneurs.

La Communauté d'Agglomération est compétente dans le cadre de la coopération décentralisée, en matière de jumelage avec la Commune de Kayes au Mali.

#### **Article 9 : Modalité d'exercice des compétences**

La Communauté d'Agglomération peut confier par convention la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public. Dans les mêmes conditions ces collectivités peuvent confier à la Communauté d'Agglomération la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

### TITRE III : FINANCES

#### Article 10 : Recettes et dépenses

Le budget de la Communauté d'Agglomération prévoit les dépenses de création, d'entretien et de fonctionnement des équipements et services pour lesquels elle a été constituée.

Les recettes du budget de la Communauté d'Agglomération comprennent, conformément à l'article L.5216-8 du code général des collectivités territoriales :

- les ressources fiscales mentionnées au code général des impôts.
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté d'agglomération.
- Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers en échange d'un service rendu.
- Les subventions et donations de l'Etat, de la Région, du Département et des Communes.
- Le produit des dons et legs.
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondantes aux services assurés.
- Le produit des emprunts.
- Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L.2333-64.
- Toutes autres ressources susceptibles d'être créées par le Conseil de la Communauté d'agglomération dans les conditions pouvant être prévues par loi et décrets.

Les dépenses de la communauté d'Agglomération comprennent celles nécessaires au plein exercice de toutes ses compétences ainsi que celles qui sont autorisées par la loi ou le règlement.

#### Article 11 : Taxe professionnelle

Il est instauré sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, un taux unique de taxe professionnelle. En contrepartie de la perte, pour les communes, du produit de la taxe professionnelle, la communauté d'agglomération verse aux communes membre une dotation de compensation qui peut faire l'objet d'une correction lors de chaque nouveau transfert de charge.

#### Article 12 : Receveur

Les fonctions de receveur de la communauté d'agglomération sont assurées par le trésorier principal d'Evry.

### TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

#### Article 13 : Modification des statuts

Toute modification ultérieure des statuts devra être votée dans les conditions prévues au code général des collectivités territoriales.

VU pour être annexé à mon arrêté

en date de ce jour 29 DEC 2003

~~Le Préfet~~ Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

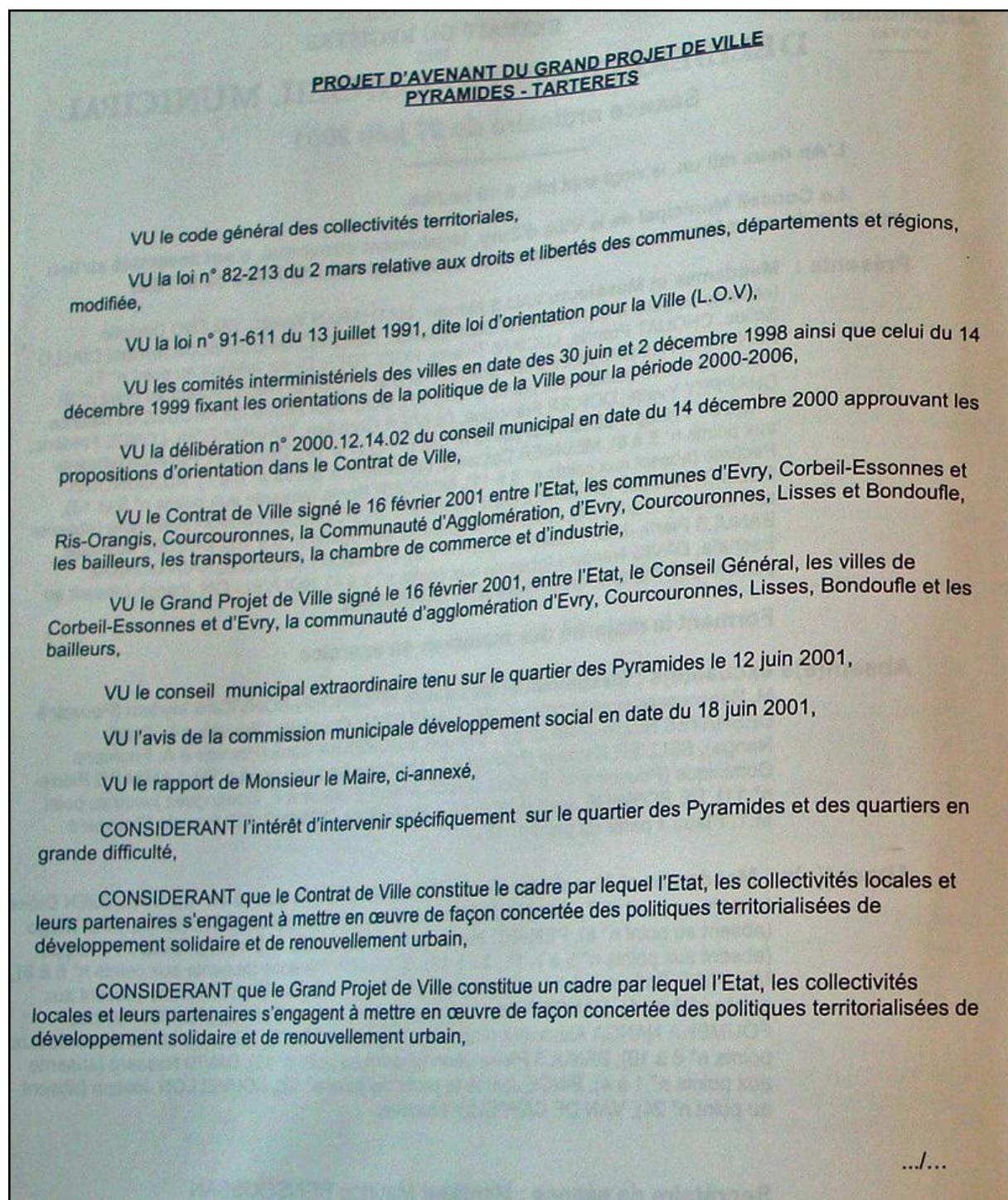
Bertrand MUNCH

6

*Archives de la communauté d'agglomération d'Évry : Préfecture de l'Essonne, arrêté n°2003-PREF.DCL/0445 du 29 décembre 2003 portant modification des compétences et de la dénomination de la communauté d'agglomération d'Évry-Courcouronnes-Bondoufle-Lisses.*

## Chapitre 2 : Le premier mandat de Manuel Valls et la question de la sécurité (2001-2008).

### Le GPV Pyramides-Tarterêts (2000-2006).





CONSIDERANT l'engagement prévisionnel des partenaires :

#### **Les engagements financiers de L'Etat**

L'Etat, conformément à la lettre de M. le Ministre délégué à la Ville du 2 août 2000 adressée aux deux maires de Corbeil-Essonnes et d'Evry et à la présidente du Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'Evry, a réservé 100 MF de crédits spécifiques pour le Grand Projet de Ville Pyramides-Tarterêts, en sus des crédits déjà prévus pour le contrat de ville. La clé de répartition de ces crédits se situe autour de 80 % en investissement et 20 % en fonctionnement.

Il s'agit d'une enveloppe d'objectif susceptible d'être réévaluée ou ajustée, en particulier lors de l'examen de l'état d'avancement du projet qui devra être réalisé à la fin de l'année 2003.

Soit : 50 MF dont 20 % en fonctionnement pour le quartier des Pyramides sur les exercices 2000-2006

#### **Les engagements financiers du Conseil Régional d'Ile de France**

La participation de la Région d'Ile de France à la politique de la Ville dans le cadre du Grand Projet de Ville Pyramides-Tarterêts se traduira par la mobilisation, à côté de moyens propres de la politique de la Ville, des autres politiques régionales concourant à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers en difficulté. A cet effet des crédits sont réservés sur certaines lignes budgétaires de droit commun pour les projets relevant de la politique de la ville.

Conformément à la délibération régionale n° CP 00-756 du 7 décembre 2000 sur la période 2000-2006, de manière prévisionnelle et sur les orientations retenues, l'effort de la Région pourra représenter :

- 52 MF au titre des financements spécifiques de la Politique de la Ville dont 24 MF pour le Fonds de démolition ;
- 9.25 MF au titre des crédits spécifiques réservés sur les lignes budgétaires de droit commun.

Soit un total de 61.25 MF pour la durée du GPV.

L'enveloppe régionale s'applique à l'ensemble du territoire des communes d'Evry et Corbeil-Essonnes, mais devra cependant permettre de financer prioritairement des actions mises en œuvre dans le périmètre du GPV, ou situées hors de ce périmètre, mais concourant à la réalisation des objectifs visés par le GPV. Il s'agit d'une enveloppe d'objectif susceptible d'être ajustée, au vu de l'avancement du Projet, lors de l'examen à mi-parcours du contrat de plan en 2003. Les financements régionaux accordés en 2000 sont décomptés de l'enveloppe globale.

#### **Les engagements financiers du Département**

Par délibération du 29 mai 2000, le Conseil Général de l'Essonne a d'ores et déjà décidé de réserver aux deux communes d'Evry et de Corbeil-Essonnes des crédits s'élevant respectivement à 11.037 MF et 9.212 MF, soit un total de 20.249 MF pour la période 2000-2002

Il s'agit de crédits spécifiques d'investissement alloués au titre de la politique de la ville pour la période 2000-2002, le Conseil Général devant en 2002 et après bilan, réexaminer les montants de sa participation financière. Ces crédits visent prioritairement les deux quartiers prioritaires du Grand Projet de Ville Pyramides-Tarterêts, sur le territoire des communes d'Evry et Corbeil-Essonnes.

Lors du Conseil municipal extraordinaire sur le Grand Projet de Ville du 12 juin 2001, le Président du Conseil Général a annoncé un engagement prévisionnel total sur le quartier des pyramides de l'ordre de 29 MF sur les exercices 2000-2006

**Les engagements financiers de la Communauté d'Agglomération Evry, Courcouronnes, Lisses et Bondoufle**

Par courrier au Préfet de l'Essonne en date du 24 avril 2001, M. Jean HARTZ, Président de la Communauté d'Agglomération précise que l'engagement financier de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du Grand Projet de Ville Pyramides -Tarterêts pour la période 2001-2006 a été évalué à :

- 15 MF en crédits d'investissement
- 28.6 MF en crédits de fonctionnement, les montants étant susceptibles d'être révisés pour la période 2004-2006 au vu de l'évaluation intermédiaire de 2003.

Cela représente un montant total de 43.6 MF pour la durée du GPV.

**Les engagements financiers de la ville d'Evry**

Par courrier au Préfet de l'Essonne en date du 25 mai 2001 et lors du conseil municipal extraordinaire sur le G.P.V. du 12 juin 2001, M. Manuel VALLS, Maire d'Evry, précise que l'engagement financier de la ville d'Evry dans le cadre du Grand Projet de Ville Pyramides -Tarterêts pour la période 2001-2006 a été évalué à :

- 20 MF TTC en crédits d'investissement
- 24 MF en crédits de fonctionnement

Cela représente un montant total de 44 MF pour la durée du GPV.

**Les engagements financiers de Corbeil-Essonnes**

Par courrier au Préfet de l'Essonne en date du 18 avril 2001, M. Serge DASSAULT, Maire de Corbeil-Essonnes, précise que l'engagement financier de la ville de Corbeil-Essonnes dans le cadre du Grand Projet de Ville Pyramides -Tarterêts pour la période 2001-2006 a été évalué à :

- 43 MF en crédits d'investissement
- 3 MF en crédits de fonctionnement, les montants étant susceptibles d'être révisés pour la période 2004-2006 au vu de l'évaluation intermédiaire de 2003.

Cela représente un montant total de 46 MF pour la durée du GPV.

**Les engagements financiers bailleurs sociaux** seront précisés au Conseil d'Administration du GIP avant la fin de l'année de 2001

CONSIDERANT que, dans le cadre des « Conseils de Quartiers », les habitants sont d'ores et déjà partie prenante de l'élaboration des projets sociaux et urbains,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité, soit 33 voix pour et 2 abstentions,

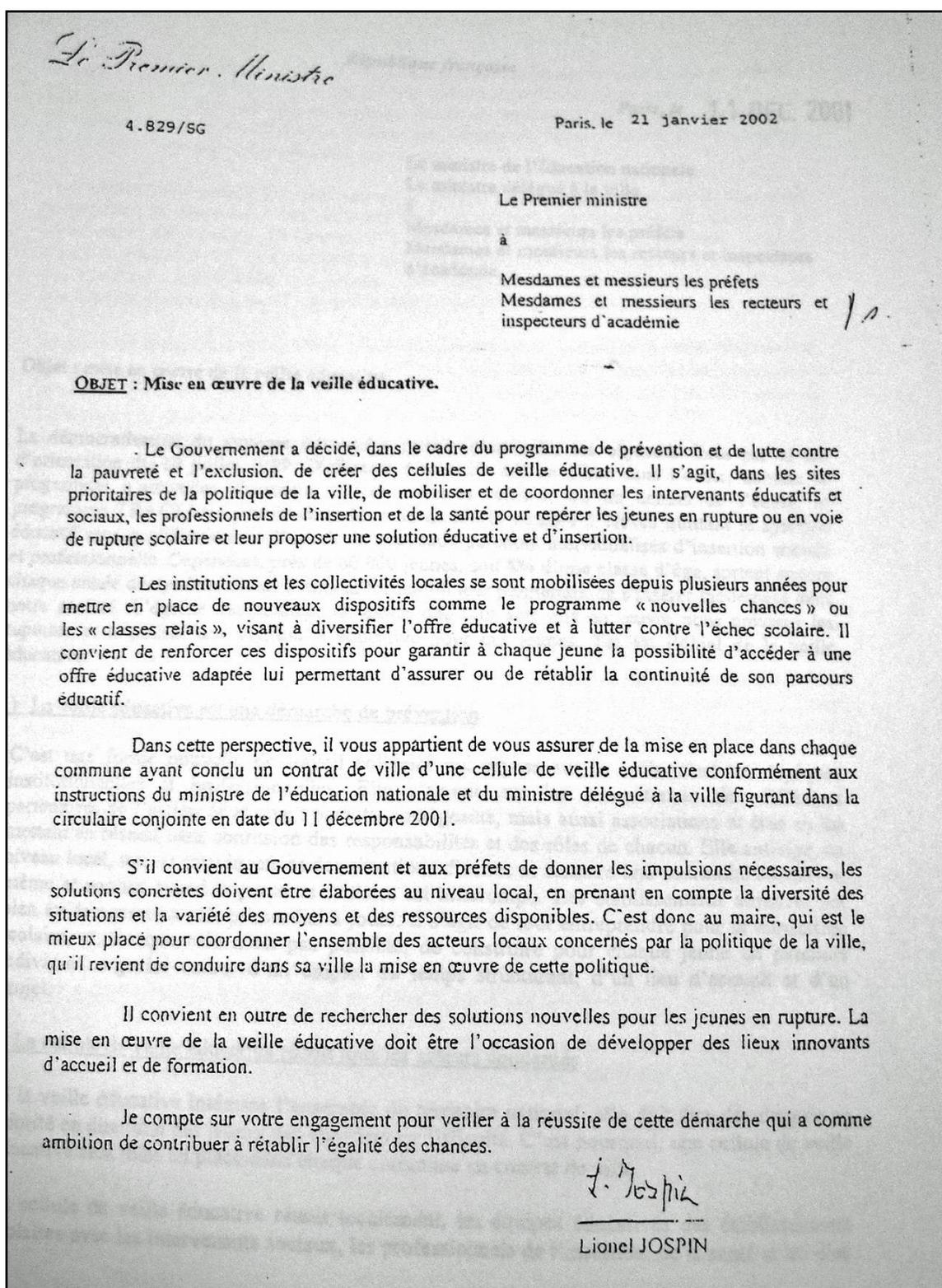
- PREND connaissance du projet d'avenant du Grand projet de ville Pyramides et Tarterêts,
- DEMANDE au Maire de poursuivre les négociations sur l'affectation des engagements financiers des différents partenaires,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, un maire adjoint ayant délégation dans le domaine de la politique de la ville, à signer la version finale de l'avenant du Grand Projet de Ville ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire  
*Manuel Valls*  
Manuel VALLS

## La mise en place de la cellule de veille éducative (2002).



Archives municipales d'Évry 333W4 : Lettre du Premier Ministre, Lionel Jospin, aux préfets, recteurs et inspecteur d'académie, objet : mise en œuvre de la veille éducative, le 21 janvier 2002.

## Manuel Valls et le conseil municipal d'Évry contre la construction d'un centre commercial à Ris-Orangis (2005).

Motion n° 1  
Le 25 mai 2005

FOLIO 129

**MOTION SUR LE PROJET DE CENTRE COMMERCIAL  
SUR LES TERRAINS LU à RIS-ORANGIS**

La commune d'Évry est sollicitée pour donner son avis dans le cadre de l'enquête publique ouverte par la révision partielle du PLU de la commune voisine de Ris-Orangis.

Cette révision du Plan Local d'Urbanisme est destinée à rendre possible l'implantation d'un pôle d'activités commerciales de 80 000 m<sup>2</sup> sur le site industriel LU-Danone dont l'activité a cessé.

Dans ce contexte, **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EVRY**, réuni le 25 mai 2005, après en avoir délibéré, à la majorité, soit 39 voix pour et 3 voix contre,

**DECIDE d'exprimer son opposition à ce projet.** Il demande à la commune de Ris-Orangis et à la Communauté d'agglomération d'Évry Centre Essonne de ne pas y donner suite. Il s'adresse en ce sens à tous les élus des communes concernées ainsi qu'à tous les membres de la commission départementale d'équipement commercial, présidée par Monsieur le Préfet de l'Essonne, qui est susceptible d'être saisie de ce projet.

**Notre avis est fondé sur la stratégie de développement économique et urbain qui devrait être celle de notre agglomération.**

La fermeture du site LU, décidée contre toute logique industrielle par le groupe Danone à la fin de l'année 2000, a porté un rude coup à l'emploi et à notre territoire en accélérant le processus de désindustrialisation en Ile de France. Il était donc urgent de travailler à sa reconversion. Danone s'était engagé à proposer un projet de réindustrialisation. Près de 5 ans après, force est de constater que seule est privilégiée l'implantation d'un nouveau complexe commercial dans le territoire du Centre Essonne déjà **fortement marqué par une concurrence entre grandes surfaces** que plus rien ne semble arrêter. De surcroît, la création de 80 000 m<sup>2</sup> d'activités commerciales permettra au groupe Danone de vendre le site LU à des conditions financières plus avantageuses pour lui alors même que les **promoteurs de ce projet de nouveau centre commercial demandent au Conseil général de financer 80% des travaux de voirie destinés à améliorer l'accès au site et estimés à plus de 15 millions d'euros.**

En juin 2004, le Député Maire et les conseillers communautaires de la commune d'Évry avaient accepté de voter en Conseil de communauté un protocole d'accord de principe avec la société ADIM à la triple condition suivante :

1. **Le projet commercial ADIM devait s'articuler avec le centre commercial d'Évry 2.**
2. Afin d'assurer une **totale complémentarité** avec les sites commerciaux majeurs déjà implantés dans l'agglomération, les commerces seraient spécialisés sur les thématiques de la nature, de la détente et de l'évasion.
3. Le projet ADIM devait être finalisé au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**Aucune de ces conditions, contenues explicitement dans le protocole voté le 28 juin, n'a été satisfaites par ADIM.** Le protocole est caduc depuis bientôt 6 mois. Une discussion de fond avec la SCC et l'association des commerçants d'Évry 2 n'a jamais été réellement tentée. **Le projet ADIM n'est pas organisé autour de commerces qui n'existent pas, ou peu, dans Évry 2 mais, pour l'essentiel, autour d'un centre de marques de 16 000 m<sup>2</sup>, agrémenté de 3000 m<sup>2</sup> de restaurants, qui porterait très gravement atteinte à l'essentiel des activités commerciales d'Évry 2, notamment aux Galeries Lafayette.** D'autres sites du Centre Essonne (Corbeil-Essonnes, Villabé, Val d'Orge) seraient également frappés de plein fouet par ce projet.

Loin de renforcer l'attractivité d'Évry, cela porterait un coup qui pourrait être mortel à Évry 2.

Or, non seulement celui-ci vient d'être agrandi et profondément rénové mais **sa fonction est essentielle, vitale, pour l'ensemble du centre urbain de notre agglomération capitale de l'Essonne.**

.../...

Avec l'ensemble de ses partenaires – Communauté d'agglomération, Conseil Général, Région, AFTRP, Université, Génopole, Chambres consulaires – la commune d'Evry est engagée dans un **schéma d'aménagement et de restructuration du centre urbain qui connaît ses premières concrétisations** (Clos de la Cathédrale, Jardins de la Cathédrale, Place Ambroise Croizat, Passages, cours Blaise Pascal, place Mendès France, gares RER et routière, friche « Usine Center », etc...). Le projet de renouvellement urbain du quartier des **Pyramides** est maintenant au point et en cours de validation à l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Ce sont des éléments majeurs de notre projet de ville qui doit changer l'image et l'avenir de la capitale de l'Essonne.

**L'attractivité, la qualité, le rayonnement d'Evry 2** doivent impérativement y contribuer. Pour ce faire, la Société des centres commerciaux, gestionnaire d'Evry 2, s'engage à :

- créer rapidement un **pôle de restauration de qualité** sur la place de l'Agora s'appuyant sur le départ du siège de la Communauté d'agglomération et dans le cadre d'un projet de restructuration et d'ouverture sur la ville de ce secteur.
- **aménager ses emprises** le long du boulevard des Champs Elysées, du boulevard de l'Europe et de ses parkings nord et sud.
- pour participer au développement des commerces en dehors du centre commercial, principalement dans le **secteur gare - porte de Beauce**.

De son côté, **Carrefour doit s'engager à rénover en profondeur son hypermarché**.

Ce sont ces objectifs qui peuvent faire vivre une **stratégie gagnante** pour tous car **ils produisent de la ville de qualité tout en développant une offre commerciale maîtrisée**.

La commune d'Evry refuse de s'en remettre à une promesse précaire de création d'emplois et de recettes pour les collectivités contre la garantie de pertes d'emplois et de ressources qui seraient générées par l'affaissement d'Evry 2.

Elle considère que les avis négatifs émis par l'association des commerçants d'Evry 2, les deux chambres consulaires des Métiers, du Commerce et de l'Industrie sur le projet ADIM, ne peuvent pas être ignorés.

**Elle demande à la communauté d'agglomération :**

1. **de constater la caducité du protocole du 28 juin 2004**
2. **d'émettre un vote négatif lors du passage du dossier ADIM à la CDEC**
3. de prendre toutes les **initiatives et contacts nécessaires** pour rechercher une solution viable, d'avenir et créatrice d'emplois et de ressources, de reconversion du site LU, qui ne porte pas contradiction aux efforts engagés pour le centre urbain
4. d'engager, pour ce faire, les **démarches nécessaires** auprès du Ministère de l'Industrie et du groupe Danone pour une véritable solution économique conforme aux engagements pris aux moments de la fermeture de l'usine.

**Elle émet un avis défavorable** à l'enquête publique portant sur la révision partielle du PLU de la commune de Ris-Orangis.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Trasmis au représentant de l'Etat le 27 MAI 2005

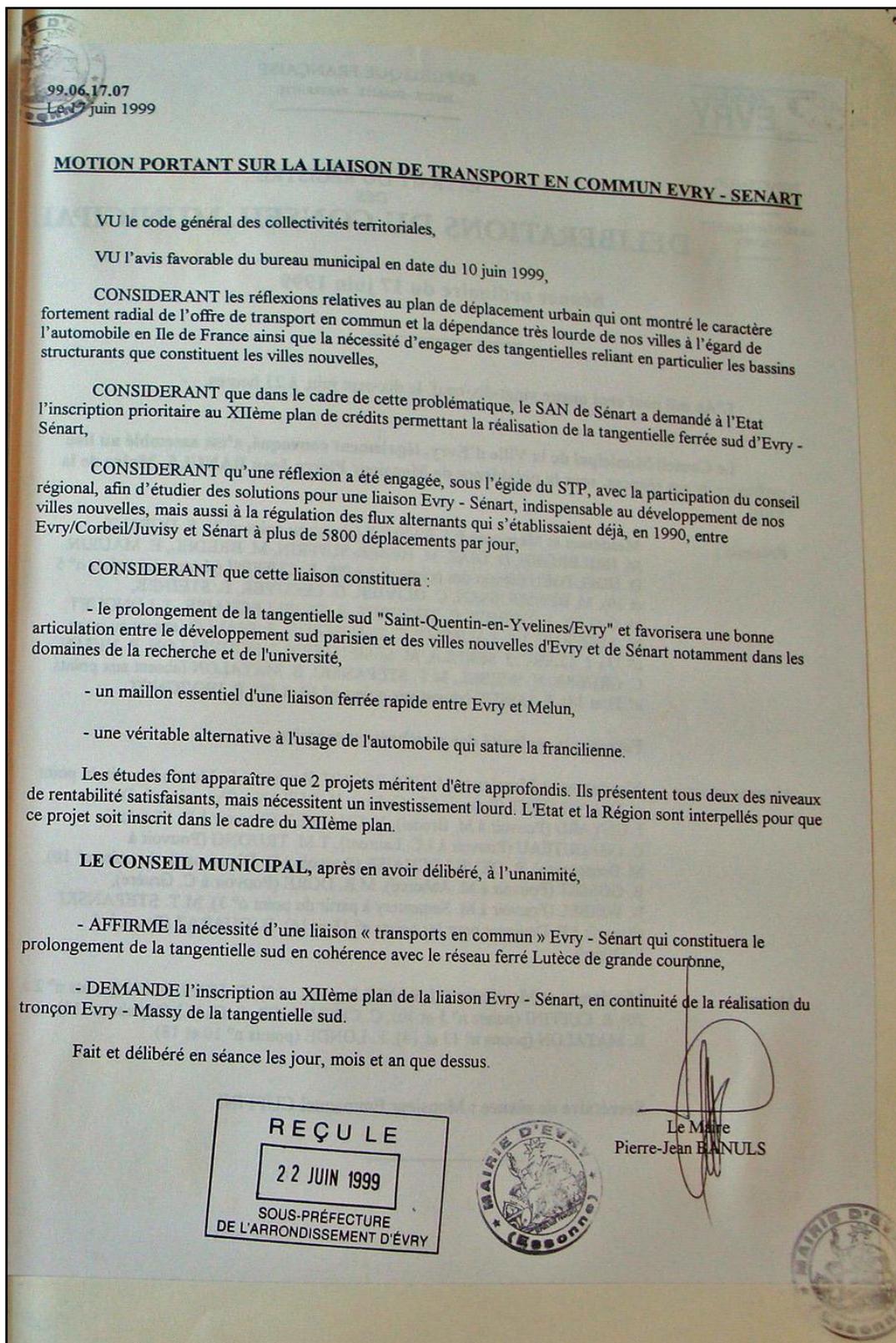


Manuel VALLS

Maire d'Evry  
Député de l'Essonne

Archives municipales d'Évry ID1/38 : Séance du 25 mai 2005, trente-huitième registre des délibérations du conseil municipal d'Evry (mars-juin 2005).

## Le projet de tram à Évry (1999).



Archives municipales d'Évry ID1/27 : Séance du 17 juin 1999, vingt-septième registre des délibérations du conseil municipal (1999-2000).

## Manuel Valls devient président de l'agglomération évréenne (2008).

Politique

# Manuel Valls à l'assaut de l'agglomération d'Évry

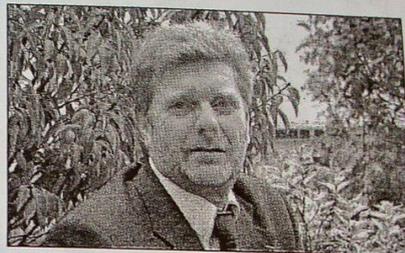
**Q**UI SERA ce soir le grand patron de l'agglomération d'Évry qui rassemble cinq villes\* autour de la « capitale » essonnienne ? Au regard des résultats des municipales de mars, le suspense semblait mince. En ne réussissant pas à prendre la mairie de Lisses, la gauche semblait condamnée à rester minoritaire dans l'ancienne ville nouvelle d'Évry. Et pourtant, les cartes risquent bien d'être rebattues à l'issue du conseil communautaire qui se réunit à 18 heures.

**Le maire UMP de Courcouronnes franchira-t-il le pas ?**

Homme fort du secteur, le député-maire PS d'Évry Manuel Valls a reconnu vendredi soir qu'il serait « probablement candidat » pour ravir la présidence au maire UMP de Bondoufle, Jean Hartz. « Il faut un grand projet pour cette agglomération, clamait-il quelques jours plus tôt. Sur-tout dans le débat actuel sur le



Sur le papier, avec trois maires à droite contre deux au PS, le choix du président de l'agglomération d'Évry semblait plié. Pourtant, le député-maire PS d'Évry Manuel Valls (à gauche) a reconnu qu'il serait « probablement candidat » pour ravir le poste au maire UMP de Bondoufle, Jean Hartz... (LP/C.A./DR.)



Grand Paris. » Sur le papier, avec trois maires à droite (Bondoufle, Courcouronnes et Lisses) contre deux au PS (Évry et Ris), l'affaire semblait pliée. Mais la semaine dernière, les discussions se sont multipliées entre les élus du secteur. Et la donne pourrait avoir changé... Au centre de l'échiquier politique, un homme : Stéphane Beudet. Le jeune maire UMP de Courcouronnes réélu avec 70 % a souvent été

critiqué sur la gestion de l'agglomération par l'équipe Hartz dans le passé. En 2005, il avait même claqué la porte de la majorité. De là à voter Valls, il y a un pas... qu'il souhaitait ni confirmer ni infirmer en fin de semaine.

« Nous verrons lundi (aujourd'hui NDLR) », répétait-il tout en précisant qu'après « un mandat de transition », « l'enjeu est éminemment important ». « Il faut redevenir offensif, stratégique, être davantage financier que

comptable. » Et d'ajouter : « Avant d'être un homme politique, je suis un enfant de la ville nouvelle. » Sous-entendu : les étiquettes politiques passent après les projets... Un discours iconoclaste qui peut froisser quelques oreilles UMP. Ce sont donc deux candidats qui devraient se disputer l'influent poste de patron de l'agglomération. Malgré tout « confiant », Jean Hartz annoncera ce soir les grandes lignes de son programme. S'il est bien candidat, Manuel Valls aussi. « Il ne faut plus penser en terme de majorité-minorité ou grandes villes-petites villes, plaiderait-il vendredi. On doit définir la manière dont cette agglomération doit fonctionner et gérer les problèmes du quotidien. La question est de savoir qui peut symboliser ce changement. » Suivez son regard...

GRÉGORIE PLOUVIEZ

\*Bondoufle, Courcouronnes, Évry, Lisses et Ris-Orangis.

## Serge Dassault à la place de François Gros ?

**C**EST ENCORE qu'un léger bruissement qui parcourt le milieu politique. Serge Dassault pourrait devenir le tout nouveau président de l'agglomération Seine Essonne\*. Le sénateur-maire UMP de Corbeil remplacerait ainsi François Gros, le maire UMP du Coudray-Montceaux. « C'est un deal qui se joue entre les cinq maires », avance prudemment son entourage. Si Corbeil est la ville la plus importante, Le Coudray défient autant de sièges. Vendredi soir, tout le monde sera fixé. Mais d'ores et déjà, le puissant avionneur

semble avoir les faveurs de certains élus. A demi-mot, ils condamnent « le système Gros » et « sa gestion aléatoire ». Beaucoup n'ont pas avalé la répartition de la dotation de solidarité, en fonction de la superficie de la commune, ou encore les fonds de concours revus à la baisse, au détriment de certains projets, à Etiolles, Soisy ou Saint-Germain-lès-Corbeil.

A.V.

\* Corbeil-Essonnes, Saint-Germain-lès-Corbeil, Le Coudray-Montceaux, Soisy-sur-Seine, Etiolles.

Archives municipales d'Évry, dossier de presse sur Manuel Valls : PLOUVIEZ Grégory, « Manuel Valls à l'assaut de l'agglomération d'Évry », in le Parisien, le 7 avril 2008.

**Histoire de la municipalité d'Évry : étude de la vie politique et des mutations du pouvoir municipal de Charles Bonaventure Delage à Manuel Valls (1787-2008).**

Petit village de quelque 600 habitants au début de la Révolution Française, Évry devient au XX<sup>e</sup> siècle la préfecture de l'Essonne pour compter près de 52 000 habitants en 2006. Il s'agira ici de comprendre les mutations de la mairie d'Évry liées à ses changements progressifs d'échelle puis de statut. Plusieurs époques émergent, reflet d'une France en changement du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Après l'installation de la municipalité et l'action d'Alexandre Aguado, « *maire-mécène* » de 1831 à 1840, l'administration municipale se développe au travers de deux grandes familles : les Decauville puis les Pastré. En 1947, le gaulliste Michel Boscher est élu maire. Sous sa mandature, de profonds bouleversements marquent la ville et la municipalité. La création de la ville nouvelle est décidée en 1965 et il devient très vite un homme politique d'influence. Contesté au début des années 1970, il est battu par Claude Jeanlin aux municipales de 1977 avant que celui-ci ne cède sa place à deux personnalités politiques dont l'aura deviendra nationale : Jacques Guyard en 1983 puis Manuel Valls en 2001.

**Mots-clefs :** Évry, Mairie, Institutions municipales, Ville nouvelle, Intercommunalité, Démocratie locale, Urbain, Politique locale

**History of the town council in Evry : study of the political life and the changes of the municipal power from Charles Bonaventure Delage to Manuel Valls (1787-2008).**

Evry used to be a small village of approximately 600 citizens at the beginning of the French Revolution before it became the « Prefecture » of the Essonne department in the 20<sup>th</sup> century with finally about 52 000 inhabitants in 2006. The object of this thesis is to understand the changes of Evry's town council related to its progressive transformations of scale and status. Several periods emerge, reflecting the changes of France from the 19<sup>th</sup> to the 20<sup>th</sup> century. After the implementation of the municipality and Alexandre Aguado's action as « *mayor-sponsor* » from 1831 until 1841, the municipal government developed with two great families : the Decauvilles, then the Pastrés. In 1947, the Gaullist Michel Boscher is elected mayor. Under his mandate, profound upheavals left their marks on the city and the municipality. In 1965, the creation of the new town was decided and Michel Boscher became an influential politician. Being a controversial politician, he was beaten by Claude Jeanlin in the 1977 local elections. After a few years, Claude Jeanlin was replaced by two other politicians of particular importance for France : Jacques Guyard and Manuel Valls.

**Keywords :** Evry, Town council, Municipal institutions, New towns, intermunicipal experience , Local democracy, Urban, Local policy.